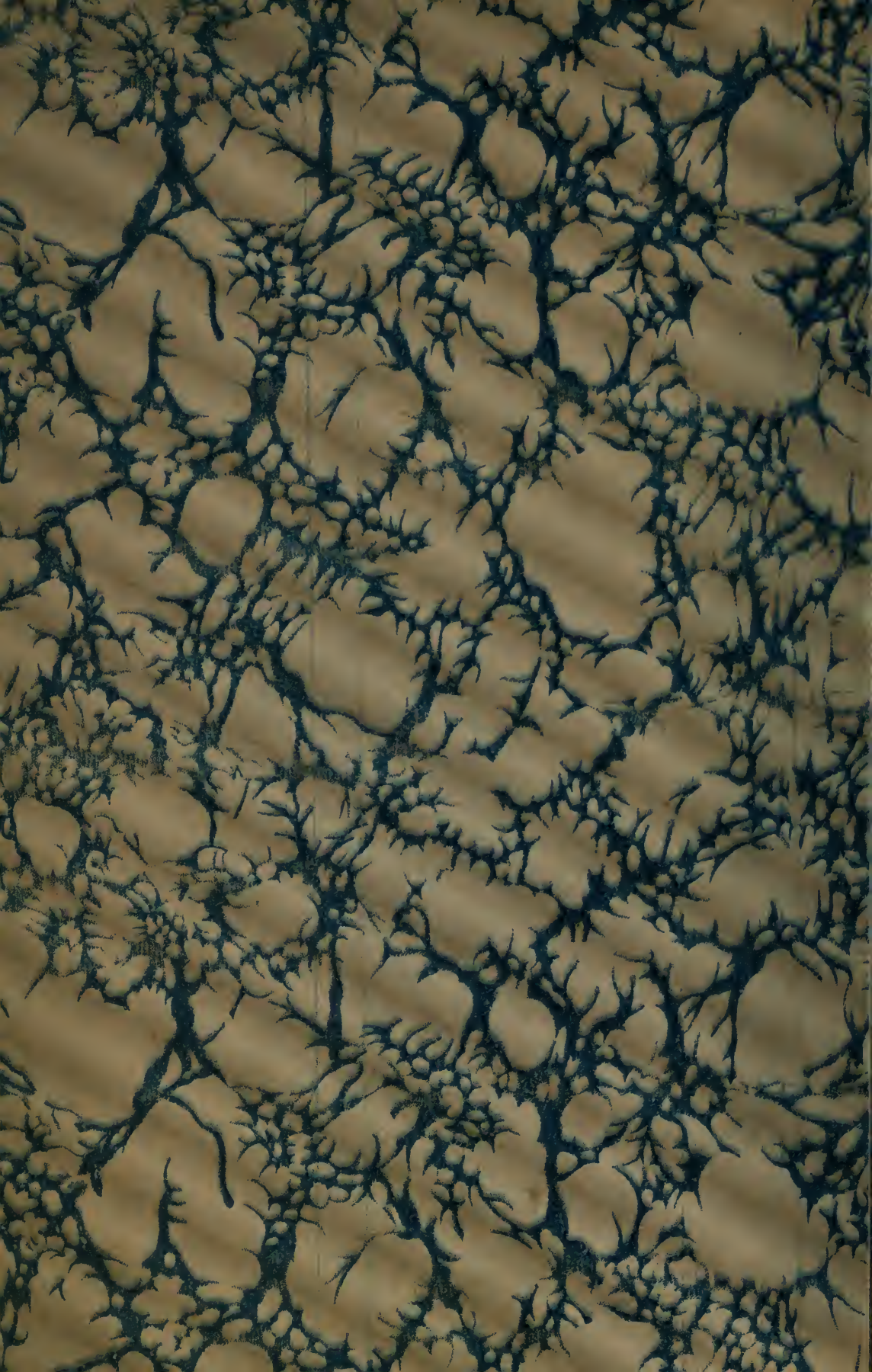

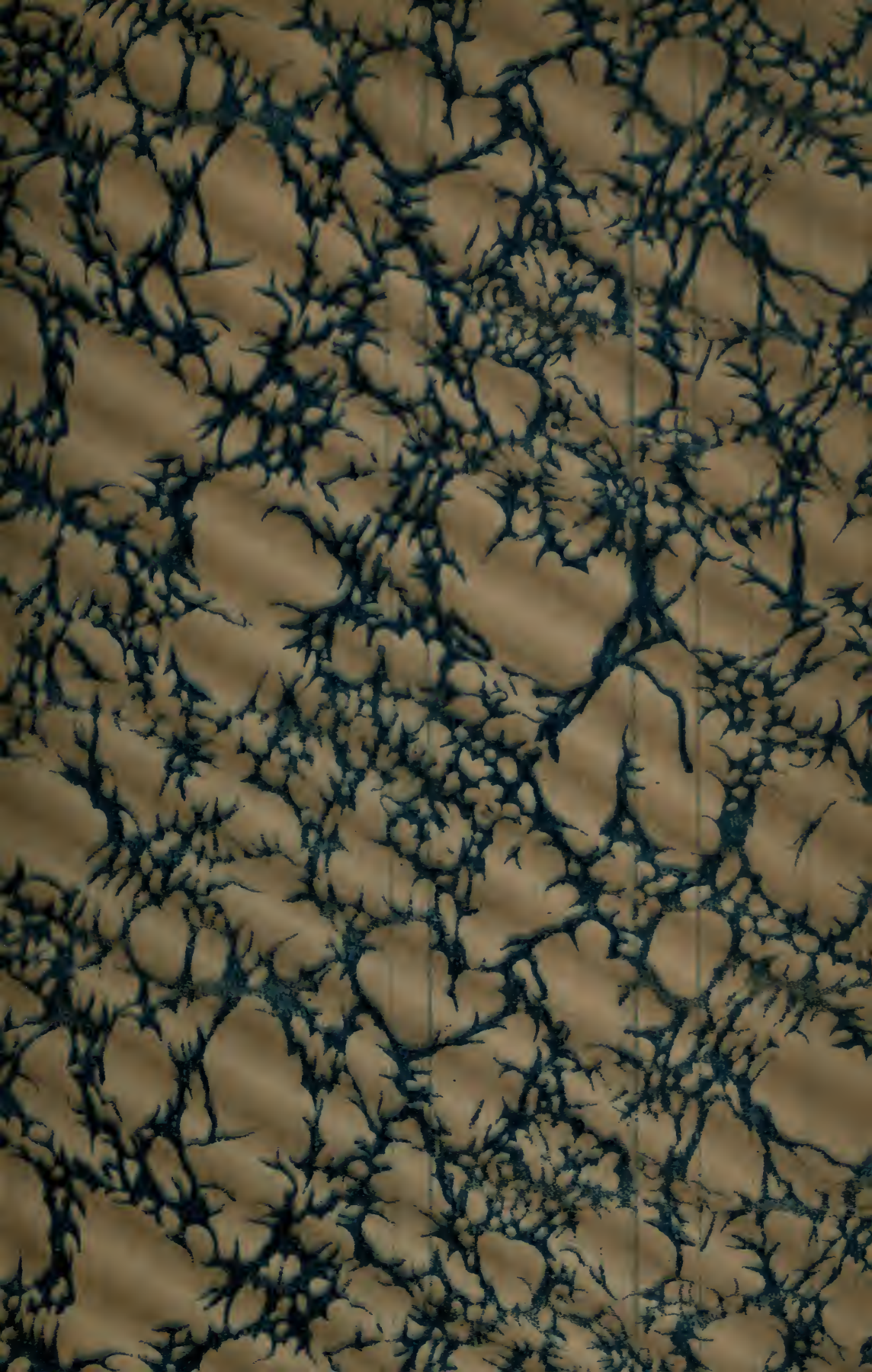

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

ET LE

MINISTÈRE ODILON BARROT

DU MÊME AUTEUR

A LA MÊME LIBRAIRIE

Dix lettres inédites de Persigny (1839, 1841, 1842, 1843) (avec un portrait-médaillon par Maxime Dethomas), 1909.
Une plaquette in-8°..... **1** fr. **50**

Les Réflexions d'un Homme de rien, sur la Garde nationale en général et sur la Classe bourgeoise en particulier (de 1830 à 1852), par Henri Marin, ex-officier de la 6e Légion, publiées par André Lebey (avec un dessin de Maxime Dethomas), 1910. Une plaquette in-8°. **2** fr. **50**

En préparation :

Le médaillon de Siéyès.

Vie d'Armand Carrel.

Du principe révolutionnaire et du principe d'autorité à travers l'histoire de France.

HF
L4437ko

ANDRÉ LEBEY

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

ET LE MINISTÈRE ODILON BARROT

— 1849 —

124138
14/9/12

PARIS
ÉDOUARD CORNÉLY ET Cie, ÉDITEURS
101, RUE DE VAUGIRARD, 101

1912

A

LA MÉMOIRE

DE

MA GRAND'MÈRE

Madame Vve Hippolyte DINET

Née Elisa FAUDRILLON

Troyes, Avize, Paris

1830-1907

« Tout ce qui arrive, soit spontanément, soit par l'effet d'une influence extérieure, a un caractère qui lui est propre, tant dans son essence que dans les circonstances qui l'accompagnent ; aussi l'homme qui recueille des renseignements et qui connaît d'avance les caractères que présentent dans la réalité les événements et les faits ainsi que leur cause, possède un moyen à l'aide duquel il peut contrôler toute espèce de récit et distinguer la vérité du mensonge. Ce moyen a plus d'efficacité que tous les autres. »

Ibn Khaldoun, *Prolégomènes* (*Mocaddemat*)
Trad. G. de Slane, 1862.

PRÉFACE

Au moment d'abandonner ce livre commencé depuis assez longtemps, — nous vivons vite, — et poursuivi à travers une existence de jour en jour plus militante, je me rends compte de tout ce qui lui manque. Une partie de ses lacunes vient de moi, qui n'ai pu me consacrer exclusivement à ce seul travail ; le reste découle peut-être aussi, — du moins il me le paraît, — du fait qu'un grand nombre de documents, nécessaires, ne sont pas encore arrivés à notre connaissance, réservés qu'ils sont, par suite de scrupules divers, dans des archives inconnues. La conclusion rigoureuse serait qu'il eût été préférable d'attendre encore...

Je n'ai pu parvenir à m'y soumettre. On ne décide pas de toute son existence, et si telle période historique est préférée, il entre dans ce choix des raisons profondes, personnelles et générales, inspirées non seulement par l'individualité, mais par les événements sociaux, politiques ou simplement humains à travers lesquels se cherche, puis se crée, la destinée de chacun. Je le consignais, en d'autres termes, vers 1905, au début de mes études sur Louis Bonaparte, à une heure où je commençais un peu plus minutieusement que par le passé, encore que d'une manière demeurée fort imparfaite, mon apprentissage historique : je tiens à le noter ici, une seconde fois, après vérification. Si je voulais pousser plus loin la coïncidence, voire la forcer un peu, j'ajouterais que la période équivoque au milieu de laquelle nous nous débattons au hasard, vers une issue trop incertaine, plus selon les faits, eux-mêmes indécis, auxquels nous nous abandonnons, qu'en nous efforçant d'interpréter et d'uti-

liser ceux-ci au mieux d'un avenir meilleur, national et international, rappelle, sur un tout autre plan, plus modéré, en même temps que plus accentué dans la décadence, celle que je me suis employé à scruter. Une autre différence essentielle se précise : prochaine ou lointaine, la révolution n'est pas derrière nous, comme en 1849, mais devant nous ; et il faudra cette fois, coûte que coûte, la réaliser progressivement, faute d'étouffer la France à jamais et de passer la main à une autre nation. Il y a même là une condition de salut, si nous savons nous ressaisir, particulière dans l'histoire de notre pays et qui, pour lui, pourrait être le point de départ, en quelque sorte, d'une histoire nouvelle.

Cette coïncidence ajoute encore, — je ne me le dissimule pas non plus, — aux défauts de mon livre ; et je n'oublie pas davantage, à ce sujet, les lignes dans lesquelles Proudhon, prisonnier d'une fatalité identique, mettait en garde ceux qui transformaient involontairement une œuvre historique en une œuvre politique, la politique, « liée désormais à l'exercice de toute faculté professionnelle[1] », ayant tout envahi. Du moins, j'ai conscience d'avoir évité ce travers de mon mieux. Le parallèle signalé est au-dessus de moi ; je ne l'ai pas suscité ; il s'insinue par sa propre force — que j'ai même évité le plus possible d'utiliser. — Duruy, avec une autorité et une expérience auxquelles je ne songe même pas, bien entendu, à me comparer, encore que son monument ait fléchi sous les découvertes nouvelles, s'est trouvé, par suite des circonstances, dans une situation à peu près semblable pour son histoire des Romains.

Si la vie politique à laquelle j'ai été amené à me mêler irrésistiblement, par devoir, poussé à cela aussi bien par les faits

---

1. *La Révolution sociale démontrée par le Coup d'État du 2 décembre.* p. 3. *Œuvres complètes*, t. VII, 1868. — « La politique, dans cet ambigu où vous vivez depuis 1830, est l'alpha et l'oméga de toutes vos spéculations, de tous vos intérêts, de toutes vos idées. Ce n'est pas Robespierre ou Rousseau qui vous dit cela : c'est la nécessité des choses, l'économie inéluctable de la société. Pendant que vos hommes d'État font de l'art, vos affaires font de la raison ; bon gré mal gré, vous êtes des hommes politiques ; qui pis est, vous êtes de l'opposition. Hommes de lettres, vous vous proposez d'écrire l'histoire ? Prenez garde, ce sera un traité de politique... »

que par l'étude de l'histoire, qui me démontraient mon ignorance sur trop de terrains, m'a permis de rectifier bien des idées fausses, bien des erreurs, et de me rendre compte, mieux que je n'y serais parvenu par des livres seuls, de sa réalité ; mon essai de psychologie historique, en dépit des lacunes inhérentes à cette double action, n'aura pu, malgré tout, qu'en bénéficier. Si la fréquentation attentive des hommes, livrés à eux-mêmes dans plusieurs milieux politiques, m'a permis, malgré toutes les désillusions, à travers elles, de leur faire crédit davantage, par suite de qualités ignorées auxquelles je n'osais croire, et si cela m'a conduit à modifier ma pensée sur les moyens d'action possible, c'est-à-dire ma conception politique, personne ne saurait m'en blâmer, à moins de mauvaise foi ou de parti pris formel. J'ajoute qu'à cette heure, au bord de la nouvelle humanité à laquelle nous nous devons, les uns et les autres, d'apporter notre collaboration, le devoir du citoyen m'apparaît le plus urgent. Si le monde, préférant ne pas changer et se décomposer peu à peu sur place, sous les bandelettes plus ou moins efficacement phéniquées de ses diverses religions, nous repousse, il sera toujours temps, en admettant que nous survivions à la crise, de revenir aux études historiques afin d'y rechercher un autre secret, — la matière d'une foi révolutionnaire nouvelle. — J'appartiens, c'est ma dernière excuse, à une génération bourgeoise très mal éduquée, non par la faute de l'Université, encore qu'elle ait eu ses torts, mais par celle de ses parents, et qui a expérimenté la singulière fortune de devoir refaire son éducation elle-même, sans conseils, ni conseillers avertis, au long des livres ou des tentatives variées dans lesquels elle avançait avec une audace et un scepticisme tour à tour exagérés, trop vite désireux de conclusions, d'où tant d'erreurs, mais aussi tant de sincérités discutées à ciel ouvert, tant de problèmes débattus, un grand sérieux et demain, peut-être, si les hommes le permettent, une reconstruction sociale qui, entreprise de partout et conduite par l'esprit de la Révolution, dans le cadre républicain, répartira plus équitablement, plus profondément, la République et régénérera le pays.

La nécessité d'un tel travail m'entraîne à m'en vouloir moins lorsque je me retourne vers mes tentatives historiques précédentes, par trop incomplètes, marquées d'imperfection ou d'enfantillage. Celle-ci est la dernière qui m'ait aidé à débrouiller un sombre écheveau. C'est dans l'espoir qu'elle rende le même service à quelques jeunes gens devenus des hommes, et pourtant attardés sur des miroirs tout à fait ternis, indignes d'eux, que je me décide à la publier.

A. L.

Floréal, an 119.

I

L'AGONIE DE LA CONSTITUANTE

Le nouveau ministère. — Les difficultés de sa composition. — La position de Louis-Bonaparte par rapport à l'élection, au pays, aux partis et à ses ministres. — L'entrevue avec Lamartine. — Odilon Barrot, président du Conseil. — Falloux et son entourage. — Thiers. — La première revue (24 décembre 1848). — Louis-Napoléon et la Constituante. — Malleville; les seize cartons de Strasbourg et Boulogne. — Nouvelle attitude de la gauche. — Lacrosse et Buffet. — La réception du 1er janvier. — Décomposition des partis. — L'appel de la gauche au Président. — Grandin et la rue de Poitiers. — La proposition Rateau. — Bruits répétés de coup d'État. — L'Assemblée condamnée. — Boulay de la Meurthe, Vice-Président de la République (20 janvier 1849). — Les promenades de Louis-Napoléon; les soirées de l'Élysée. — Diplomatie personnelle du Prince-Président. — Le volume de Guizot sur la Démocratie en France. — Malaise général. — Les tendances ministérielles. — Le parti de la Démocratie Sociale essaye de se reconstituer sur de nouvelles bases. — Léon Faucher. — La Solidarité Républicaine. — Dissolution de la garde mobile. — Aladenize et Changarnier. — Les partis et l'isolement de Louis-Bonaparte. — Le 29 janvier. — Armand Marrast au Palais Bourbon. — Scepticisme de la population parisienne. — Les explications à l'Assemblée. — Favre, Sarrans et l'affaire Forestier. — Martin Bernard. — Attaques contre Léon Faucher. — Minorité du ministère. — Discussion de la proposition Rateau. — Amendement Lanjuinais. — Réquisitoire de Félix Pyat. — Voyages de Louis-Napoléon. — Les menées légitimistes. — Manifestations contre l'élu de décembre. —Le sentiment populaire s'exprime dans une mascarade. — Le rapport du procureur Letourneux. — La banque du peuple; ce qu'avait voulu Proudhon. — La Constituante a définitivement renié toute la Révolution. — L'anniversaire du 24 février. — La Constituante condamnée.

Le 21 décembre 1848, un supplément extraordinaire du *Moniteur* donnait la composition du nouveau ministère. Odilon Barrot, ministre de la Justice, avait la présidence du conseil, « en l'absence du Président de la République », Drouyn de Lhuys, les Affaires étrangères, Léon de Malleville, le ministère de l'Intérieur, Rulhière, la Guerre, Tracy, la Marine et les Colonies, Falloux, l'Instruction publique et les Cultes, Faucher, les Travaux Publics, Bixio, l'Agriculture et le Commerce, Hippolyte Passy, les Finances. Le maréchal Bugeaud était nommé commandant en chef de l'armée des Alpes, et Rébillot, colonel de gen-

darmerie de la Seine, préfet de police. Changarnier réunissait le commandement de la première division militaire à celui de la garde nationale du département de la Seine et de la garde nationale mobile.

★

Les difficultés qui allaient enserrer l'élu du 10 décembre, déjà considérables en elles-mêmes, s'augmentaient du seul fait de l'élection. Vaincus par le pays, sans pouvoir s'en prendre à lui puisqu'ils le représentaient, ainsi qu'ils ne manquaient pas de le certifier, et auquel ils en voulaient presque autant qu'au président, les partis préparaient tous leur revanche contre l'homme que la France avait estimé le plus susceptible de les départager en imposant un accord[1]; comme, d'autre part, en nommant un Bonaparte qu'il voulait dictatorial, le pays, insuffisamment initié aux pratiques de la liberté, entendait se démettre du souci politique et admettait peu que tout ne reprît pas son cours ordinaire[2], en prospérant mieux que sous Louis-Philippe, les députés escomptaient la première faute, — inévitable et prochaine dans leurs calculs, — pour retourner le suffrage universel. Le neveu de l'Empereur devait à la fois sauver la révolution et rétablir l'ordre, c'est-à-dire liquider la révolution d'une manière certaine en faisant reposer l'ordre nouveau, nécessairement immédiat, sur ce que cette révolution contenait d'aspirations légitimes, actuellement possibles ; et il fallait le tenter avec la partie de la société qui, justement, ne voulait aucune réforme, avec l'aide des hommes, sauf un ou deux, dans l'esprit desquels la réaction était l'unique voie de salut ouverte à la France. Ce seul fait précisait cette nécessité gouvernementale que divers pouvoirs, par leur incompréhension, ont fait si souvent déplorer et qui résulte, peut-être, entre

1. L'union s'était momentanément faite entre les adversaires à cause du vote ; jusqu'au 20 décembre, la lutte s'était maintenue. — Barbès écrivait le 18 décembre à George Sand : « Démocrates socialistes et socialistes démocrates sont plus occupés à se détruire les uns les autres que de défendre la République contre l'ennemi commun et, à l'exception de vous, Madame, je ne connais guère personne parmi nous tous qui, à cette heure, songe vraiment aux intérêts du peuple ».

2. Voir ce que dit de la Révolution Cuvillier-Fleury qui représente, au moins en partie, l'opinion publique de la bourgeoisie la plus éclairée. — *Études historiques et littéraires*. Lévy, 1854. t. II, p. 383. — Le désastre de juin est « une résurrection ». — Le pèlerin de Claremont aurait pu se rappeler ce mot de Sully, mis par Mme de Staël en épigraphe à ses *Considérations sur la Révolution française* : « Les révolutions qui arrivent dans les grands États ne sont point un effet du hasard ni du caprice des peuples. »

autres raisons, de l'hostilité des classes entre elles, ou, plus simplement, de la lutte inévitable des hommes entre eux. Ici, le gouvernement s'imposait comme arbitre afin de départager ceux qui n'avaient pas su le faire, trop absorbés par les points de détail de leurs querelles ; mais, mal renseigné sur ces détails, ou ne sachant, du moins, en évaluer le sens, il semblait généraliser trop en ne prenant suffisamment conseil ni des uns ni des autres, amené par sa méthode à n'envisager la situation qu'à un point de vue momentané, ce qui rejetait l'indispensable à plus tard et le compliquait encore. Sans ce qui remplaçait, — sur une autre échelle, d'une manière différente, — l'ancienne noblesse, la puissante caste financière à laquelle la bourgeoisie était liée, un peu comme la noblesse d'avant quatre-vingt-neuf aux fermiers généraux, qui sait si la bourgeoisie et le prolétariat, dépassant les désaccords successifs qui les avaient divisés depuis février, se ressaisissant tout à coup, ne seraient pas arrivés à s'entendre, au moins à la longue, afin que l'autorité résultée de leurs débats devînt peu à peu une sorte de gérance suprême réduite à son minimum ? Pourtant, cette caste financière était utile; elle avait mieux servi la fortune publique au moment de la révolution que les classes moyennes; elle s'était montrée bien plus révolutionnaire; enfin, elle seule connaissait complètement le maniement des affaires.

Le premier problème à résoudre [1], l'établissement du ministère, permet de saisir la situation.

Loin d'être dans les conditions ordinaires d'un chef de parti, familier avec les choses et les hommes de son temps, entouré d'un groupe comprenant des gens connus dans l'armée ou dans le parlement, dans l'administration ou dans les lettres, Louis Bonaparte, armé du pouvoir suprême, se présentait à travers un monde encore nouveau pour lui, qu'il n'avait pas eu le temps de suffisamment étudier depuis son retour. « Banni dès son enfance, en rentrant après trente ans d'exil dans son pays et pour le gouverner, il ne savait où prendre les instruments de

1. « L'acte important qu'il avait à faire en prenant possession du pouvoir, c'était la formation de son ministère. Du jour où les premiers résultats connus du scrutin du 10 décembre en avaient fait prévoir les résultats, les négociations s'étaient engagées. Elles se poursuivaient dans des voies différentes. Le prince avait des combinaisons. Les chefs des anciens partis avaient les leurs. Le prince faisait la part des circonstances... Les politiciens, au contraire, ne songeaient qu'à tirer profit de ce qu'ils avaient l'illusion de considérer comme leur victoire. » *Mémoires de Maupas*, t. I, p. 45. Maupas, comme bonapartiste, est sujet à caution, mais il y a beaucoup de vérité dans ces lignes.

son gouvernement. Quoique porté au pouvoir par six millions de suffrages, il était réduit à un tel état d'isolement qu'il ne connaissait pas un homme important dans ses intérêts, qu'il n'avait pas un ami dont il pût faire convenablement un ministre. Bien différente eût été sa situation s'il fût arrivé en 1830. Alors il eût trouvé tout un parti considérable, formé des serviteurs et des partisans de son oncle. Les maréchaux, les généraux, les hommes d'État lui auraient fait cortège. Mais le règne de Louis-Philippe avait passé sur tout cela. » Et, plaidant pour sa cause, Fialin ajoute, non sans vérité sur plusieurs points, encore qu'il interprète cette vérité à son avantage : « Le faux libéralisme de cette époque, en constituant le gouvernement de la bourgeoisie, avait réveillé l'antagonisme des classes, qui était devenu le vice funeste de la Révolution. La noblesse, la bourgeoisie et le peuple se trouvant représentés par le parti de la branche aînée, de la branche cadette et de la république, il n'y avait plus de place dans les idées du temps pour une cause dont le principe même condamnait les préjugés des classes... Délaissé par les hommes honorables des divers partis et assiégé, au contraire, par une foule de gens mal famés ou mal intentionnés, telle était la situation difficile du neveu de l'Empereur. Tandis que la nation l'appelait à son secours, plaçait en lui de si grandes espérances, il se trouvait isolé, entouré de périls et condamné pour longtemps à l'impuissance [1]. » — Toujours les retards de l'histoire française au XIXe siècle.

Louis-Napoléon aurait voulu constituer un ministère républicain. Il le désira sans doute, à cette date, et le tenta peut-être [2]. Il sentit plus tard, mieux encore que sur le moment même, le tort que les républicains lui avaient fait en ne se prêtant pas à une première expérience, que

---

1. Persigny, *Mémoires*, p. 34.

2. En janvier, il reçut ses anciens amis de Suisse à l'Élysée, Dufour et Fazy.

« Qui aurait cru, dit Louis-Napoléon à ce dernier, qu'en nous revoyant nous nous trouverions l'un et l'autre à la tête d'une république? » Et tandis que, lui prenant le bras, il lui faisait parcourir les salons de l'Élysée, Fazy lui glissa : « Permettez-moi de vous le dire, dans les premiers actes de votre gouvernement, je reconnais plutôt les commencements de Louis-Philippe que ceux de Washington, vous paraissez éloigner de vous tous les républicains. — Mais c'est plutôt le contraire, répartit Louis-Napoléon, ce sont eux qui s'éloignent de moi. — Eh bien, reprit Fazy, je vais faire mon possible pour les rapprocher de vous. » Il s'y employa de son mieux pendant les quelques semaines qu'il passa à Paris, et peut-être peut-on attribuer à son influence, en partie, les invites de la gauche ou les avances à Marrast que nous verrons plus loin, car Fazy avait des amis également à *la Réforme* et au *National*. Les républicains, cependant, marquaient peu d'empressement. « Un jour, le président lança de nombreuses invitations pour une réception à l'Élysée ; il avait convié

l'intérêt de leurs idées et le devoir patriotique semblaient conseiller à cette heure. « C'est un grand malheur pour moi, aurait-il dit, de n'avoir pu débuter par un ministère républicain et d'avoir été obligé de me confier aux hommes de la rue de Poitiers [1]. » — On peut se demander, toutefois, si des avances suivies leur furent faites. Il y en avait une, encore qu'assez obligatoire, dans la poignée de main à Cavaignac [2], comme, précédemment, dans l'entrevue avec Proudhon [3], comme dans diverses invitations à l'Élysée ; mais, jusqu'à présent, on n'en connaît point d'autres, sinon l'essai de collaboration avec Lamartine, que nous raconterons plus loin, et qui fut, surtout, une manœuvre habile pour se gagner le poète; enfin, à ce moment, des combinaisons différentes étaient agitées déjà. Quoi qu'il en soit, la maladresse fut commise, le parti républicain et le prince devant s'éclairer l'un par l'autre, le premier même, grâce à une tactique habile et progressive, pouvant réussir à faire du prince l'homme des réformes sociales ou à le discréditer d'autant mieux qu'il aurait occupé une partie du gouvernement. L'hostilité des républicains avait été immédiate, comme si la défaite subie par eux rendait d'avance la moindre trêve impossible. L'élu n'était-il pas celui-là même contre qui tous leurs efforts s'étaient portés [4]? En politique, on n'aime pas ses successeurs. Si Cavaignac, repoussé en somme par le pays entier, était écarté de toute évidence, Ledru-Rollin, toujours au point de vue de la majorité, l'était encore davantage. Marrast ne pouvait demeurer qu'à l'Assemblée. Jules Favre semblait susceptible de ralliement ; il avait défendu le prince, les intérêts de la cause qu'il condensait alors ; peut-être même, bien que l'accusation vienne d'un

---

la plupart des hommes marquant du parti républicain, ceux qui jouissaient de quelque influence, soit à l'Assemblée, soit dans le journalisme; il y eut plus de cent cinquante invitations de lancées ; sur ce nombre il ne vint que trente personnes, et lorsque Fazy revit le président, ce dernier lui dit : « Vous le voyez, les républicains me plantent là, il faut pourtant que je gouverne avec quelqu'un. » Dans ses notes, Fazy reconnait que cette observation était fondée. — H. Fazy, *James Fazy, sa vie, son œuvre*, p. 242, Genève et Bâle, Levy, 1887.

1. Emile Ollivier, *Empire libéral*, t. II, p. 168.

2. Une lithographie essaya de populariser la scène, elle « racontait » l'enthousiasme de la Chambre, etc.

3. Voir notre étude : *Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de* 1848. Juven, 1908, t. II.

4. Le premier jour ou la constitution se réalisait était aussi le dernier pour la Constituante. La condamnation à mort était au fond de l'urne électorale. Elle cherchait le « fils de sa mère »; elle trouva le « neveu de son oncle ». « Saül Cavaignac abattit un million de voix, mais David Napoléon en abattit six millions. » Karl Marx, *La Lutte des classes en France : le* 18 *Brumaire de Louis Bonaparte*, p. 61. Paris, Schleicher, 1900.

adversaire sans scrupules, était-il « animé de la visible préoccupation de capter par la flatterie sa sympathie intime [1] » ; et nous verrons plus loin que Louis-Napoléon pensa à lui. Mais il n'aurait pas rallié à l'Élysée les sympathies républicaines par sa présence au ministère ; son réquisitoire contre Louis Blanc l'avait mis en suspicion autant que ses avances aux napoléoniens ; les monarchistes l'estimaient un révolutionnaire inquiétant, et, plus spécialement parmi ceux-ci, les orléanistes le haïssaient pour sa proposition de dépouiller les princes d'Orléans de leurs biens patrimoniaux ; ses volte-faces, ses colères, ses fougues le faisaient considérer comme dangereux, surtout par un gouvernement né dans des circonstances aussi critiques et qui avait été créé afin d'en venir à bout. Restait donc, bien qu'usé, Lamartine, qui saurait, maintenant, aider à réussir la conciliation qu'il avait voulue au lendemain de février et que personne ne lui avait permise ; une fois que la révolution semblait avoir achevé son cycle, sa politique présentait des raisons de maturité propice. Duclerc, suivi des républicains les plus éclairés et les plus loyaux du *National* [2], avait conseillé au président de s'entendre avec le poète, qui n'était pas opposé à une véritable amnistie [3]. Louis-Napoléon se décida vite, las des nombreuses recherches déjà effectuées auprès des hommes de toute couleur successivement pressentis. La plupart avaient refusé à peu près, trop neutres pour se compromettre, trop subtils pour ne pas se réjouir de l'embarras auquel ils ajoutaient exprès, — moins qu'ils ne le pensaient, — par leur abstention, elle-même incertaine.

Un soir, à la nuit tombante, accompagné de Duclerc, le prince galopa dans le bois de Boulogne vers la maison de Lamartine à Saint-James. Le bois aride, incertain, ne ressemblait en rien à celui que nous connaissons [4] et, à travers ses pensées du moment, peut-être l'ancien exilé se souvenait-il de Hyde-Park. Soucieux de ne pas se compromettre, il

---

1. Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, 2 vol. Perrin.

2. Emile Ollivier, t. II, p. 169.

3. « Le lendemain du jour où Bonaparte, élu à la présidence de la République, alla prendre possession de l'Elysée, j'étais retiré au bois de Boulogne dans la maison que j'avais louée pour y vivre en paix et au travail. Je ne connaissais point le prince devenu président, mais j'étais fermement résolu à me rattacher non par goût, mais par patriotisme, à son gouvernement légal, contre toutes les fractions, ou contre toutes les oppositions mécontentes qui pourraient chercher à l'entraver. C'était le devoir alors de tout bon citoyen plaçant le pouvoir national au-dessus de sa propre ambition. » (*Mémoires politiques, œuvres complètes de Lamartine*, t. XV, p. 56.)

4. Consulter, entre autres ouvrages, sur la question : *Notice pittoresque et historique sur le bois de Boulogne et ses environs*, par G.-D. Paris. R. Fontaine, 1855.

attendait dans une allée de sapins assez sombre, tandis que Duclerc partit annoncer qu'il se tenait là, désireux d'un entretien secret. Lamartine venait de se mettre à table. Duclerc l'avertit en deux mots. Le prochain auteur de *Raphaël* « PAGES DE LA VINGTIÈME ANNÉE, » fit seller un cheval et gagna « comme par hasard[1] » l'endroit désigné.

Il faisait nuit tout à fait et il n'y avait plus aucun autre cavalier que les trois hommes. Lamartine entra dans l'allée[2]. Dès que Louis-Napoléon l'aperçut, il vint à lui. Duclerc présenta le poète et se retira.

Louis Bonaparte « aborda de suite la question en homme d'affaires qui désire avoir une solution[3]. » Après plusieurs compliments sur la manière tantôt habile, tantôt énergique avec laquelle le poète avait conduit les événements « dans le gouvernement le plus difficile qui fut jamais et traversé l'interrègne en préservant la France de l'anarchie comme de la guerre[4] », il lui dit : « C'est pour cela que je viens. J'ai mon ministère à former ; je m'en suis occupé exclusivement ces jours-ci, je me suis adressé à tous les hommes de patriotisme et de talent que leurs noms m'indiquaient ; j'ai été malheureux partout et, s'il faut vous le dire, je n'ai pas trouvé en eux la résolution patriotique que j'avais lieu d'espérer. Je ne connais qu'un homme qui ait fait preuve de ces qualités et dont j'ose augurer qu'il me répondra favorablement si je lui fais appel : c'est vous, et c'est pourquoi vous me voyez ici[5]. »

Lamartine n'hésitait pas à se dévouer une seconde fois, en compagnie du président, au salut du pays désormais remis dans ses mains, en admettant qu'il pût avoir le sentiment de se croire utile ; or il se jugeait dangereux, et même le plus dangereux des ministres pour le gouvernement qu'il s'agissait de fonder. Il raconte avoir ainsi expliqué ses motifs : « Je suis, à tort ou à droit, le plus compromis et le plus dépopularisé de tous les Français[6] ; je n'examine pas si cela est mérité, mais cela est, et je dois le reconnaître et ne pas contester avec un fait. Je me suis élancé dans la révolution au moment où elle avait chassé le roi des Tuileries, et j'en ai pris résolument la tête. Tous les orléanistes, sans examiner si je pouvais fonder une régence de femme et d'enfants seuls

1. *Mémoires politiques*, t. IV, p. 57.
2. Ce devait être le petit bois de sapins qui se trouve du côté de Saint-James, et qui servit à de Chavannes pour son Bois Sacré.
3 et 4. *Mémoires politiques*, t. IV, p. 58.
5. *Mémoires politiques*, t. IV, p. 58.
6. C'était vrai ; quatre mois après la révolution, Lamartine était déjà rejeté par elle.

et sans ministres, en face d'une révolution triomphante, et si cette régence serait autre chose qu'une anarchie de quelques jours, m'attribuent une révolution que je n'ai pas plus faite que vous-même; de là la haine implacable de tout le parti orléaniste que je ne ramènerai jamais. — J'ai dû proclamer la république provisoire pour donner satisfaction au parti républicain, et, par ce nom seul, j'ai tout calmé; mais j'ai suscité les craintes unanimes de 1793, par le moyen même dont je rendais son retour impossible. J'ai donc contre moi les monarchistes et tous les peureux. C'est le grand nombre dans une nation habituée à la monarchie et qui vivra encore plusieurs siècles sous la terreur de la démagogie.

« J'ai combattu sur-le-champ, et vivement, la démagogie, par la réfutation du socialisme, par la suppression de l'échafaud politique et par le drapeau rouge refoulé au risque de ma vie. Tout ce qui est démagogie, socialisme, terrorisme dans le parti républicain doit donc m'avoir en horreur. Enfin, j'ai combattu votre propre parti bonapartiste en écartant la guerre avec énergie et prudence pendant mon ministère des Affaires Étrangères. Tout le parti bonapartiste et militaire doit m'abhorrer. Ces quatre inimitiés, fondées ou non, me rendent inacceptable à tous les partis en France, et vous dépopulariseriez votre gouvernement naissant en laissant seulement soupçonner mon nom. Voilà mes raisons pour refuser l'honneur que vous voudriez me faire; honneur désespéré qui ne serait qu'une vanité pour moi et un péril évident pour vous. Je vous supplie donc de n'y point persister; je me perdrais sans vous servir [1]. »

Louis-Napoléon sentit l'exactitude d'un tel aveu et son regret aurait été d'autant plus vif [2]. Sûr, cependant, de leur entente, Lamartine ayant, en quelque sorte, esquissé, en partie, ce qu'il voulait réaliser, il répliqua : « Pour ce qui est de la popularité, n'y pensez pas vous-même, j'en ai pour deux [3] ». — Le poète indiqua bien qu'il ne se dérobait pas par principe et insista sur sa bonne volonté. [4] « Tout en vous donnant comme je viens de le faire les raisons irréfutables de mon refus, si d'ici à demain vous n'avez pas réussi à convaincre et à rallier les hommes que je vais vous indiquer, je vous donne ma parole que j'accepterai, les yeux bandés, le ministère à défaut de tout autre, et

1. *Mémoires politiques*, t. IV, p. 58 et 59.
2. « Je vis sur sa figure les marques d'une véritable affliction. » (*Ibidem.*)
3, 4. *Mémoires politiques*, p. 59.

que nous nous sauverons ou nous perdrons ensemble. Comptez-y d'une manière absolue, et envoyez-moi, soit mon ami Duclerc, soit un de vos aides de camp, demain ou cette nuit, m'apporter vos ordres. Je serai chez vous à l'heure que vous m'assignerez[1]. » Ils allaient au pas dans l'obscurité. Le prince insistait toujours de la façon la plus pressante, mais sa douceur persuasive, insinuante et victorieuse, en général, ne réussit point. Il avoua sa défaite et dit avec lassitude : « Enfin j'emporte votre parole... Quels hommes me conseillez-vous de prendre ? » — L'écrivain nomma Odilon Barrot et Tocqueville : « J'ai peine à croire qu'ils refusent, et, s'ils refusent, je vous répète que je suis à vous[2]. »

Louis-Napoléon ne rallia personne autour du poète, qui avait vu juste en certifiant la défaveur dont il était marqué dans les milieux politiques. Il est assez vraisemblable, en effet, que le prince, qui paraissait tenir au premier pilote de Février, s'efforça de le mêler à la combinaison qu'il méditait en regagnant l'Élysée. Il n'eut, en tout cas, que la soirée pour persuader son entourage, car, dès le lendemain matin, de très bonne heure, il fit dire au solitaire de Saint-James « qu'il avait trouvé et le dégageait de sa parole[3] ». — C'était rapide, et cette rapidité suggère certaines réflexions.

Les rares membres de la gauche qui avaient voté pour lui ne s'en vantaient pas auprès de la masse de leur parti ni auprès de ses chefs ; ils restaient, au surplus, parmi les obscurs et ne pouvaient, à moins d'une grande connaissance du monde parlementaire et de ses individualités, fournir un ministre. La gauche s'était donc, dès avant l'élection, retirée du prince et ne lui revenant pas après, au moins pour le moment, il fallait, bon gré mal gré, pencher vers la droite. Le centre, Crémieux[4] et quelques autres exceptés, le boudaient, s'efforçaient même de nuire à sa politique, tout en prétendant la servir. Ce centre demeurait, cependant, comme toujours, le point d'appui gouvernemental ; Louis-Napoléon, qui ne pouvait s'en passer, obliqua sur la partie du centre orientée vers la droite pour y choisir un de ceux qui avaient, à la fin, soutenu son élection et dont le passé politique serait une garantie de modération expérimentée, Thiers. Mais celui-ci entendait toujours se

1. *Mémoires politiques.*
2 et 3. *Mémoires.*
4. Crémieux disait de lui : « Que voulez-vous ! c'est le prince charmant ! » Etex, *Souvenirs d'un artiste.*

réserver et, dans ses plans, l'élu de décembre lui préparait un rôle d'autant plus grand qu'il le prouverait plus nécessaire par ses incapacités personnelles; il désigna donc, comme Lamartine, Odilon Barrot; toujours persuadé que, sans lui, rien ne saurait se constituer, il promit de décider l'ancien centre-gauche, se chargeant même, en quelque sorte, de former le ministère. Il pouvait ainsi continuer ses intrigues [1], sembler le maître aux initiés de la combinaison et se valoir à lui-même le sentiment de tout conduire, heureux, tant il se pensait certain de son heure prochaine, de laisser le premier rôle apparent à « son élève ». Il n'y avait rien à craindre de Barrot, trop admirateur de lui-même pour se méfier, trop honnête et dévoué à ses principes pour en dévier, trop sec pour se laisser prendre à un sentiment de sympathie, enfin incapable de haine. « Dans un cœur comme le sien, semblable à un vase qui fuit, disait Tocqueville, rien ne reste [2]. » Il y brûlait, du moins, inextinguible, un certain amour de la notoriété qui, avant même que ses amis eussent pris la peine superflue de lever ses scrupules, avait décidé d'eux [3]. Il s'absolvait déjà par des remarques judicieuses dans le genre de celles qu'il devait plus tard inscrire dans ses mémoires : « Les hommes politiques sont rarement maîtres de leur destinée [4], moins encore dans notre pays que dans un autre. Au milieu de notre société telle que l'ont faite les efforts de la monarchie absolue, couronnés par ceux, bien autrement puissants, de notre Révolution, l'individu, toujours placé sans appui, sans cohésion, entre les masses et l'État, est alternativement écrasé par l'une ou l'autre de ces forces irrésistibles; il peut s'agiter, mais en vain; le courant des événements l'entraîne [5]. » En février, ce mouvement l'avait emporté par delà le ministère préparé laborieusement au long de la monarchie orléaniste; en décembre, il l'y ramenait, et l'événement comportait sa leçon. *Le Journal des Débats* la dégageait

---

1. « M. Thiers, qu'il faut nommer dans l'histoire de toutes les intrigues funestes au pays avait, dès les premiers jours de l'élection, entouré le prince de ses filets... Il l'avait entouré d'hommes de son choix, les uns franchement ennemis du prince, comme M. de Malleville et M. Passy, les autres comme MM. de Tracy, Barrot et Faucher, d'une grande honorabilité de caractère, mais sortes de niais politiques ou de marionnettes, dont M. Thiers avait les ficelles entre les mains. » Persigny, *Mémoires*, p. 6 et 7.

2. Tocqueville, *Souvenirs*, déjà cité.

3. « L'adhésion de l'ancien chef de la gauche dynastique à cette candidature ne fut ni molle ni tardive; elle lui valut les sceaux et la présidence du conseil. » Tax. Delord, *Histoire du second Empire*, t. I, p. 151.

4. On songe au mot des Goncourt : « On ne fait pas les livres qu'on veut. »

5. Tocqueville, *Souvenirs*.

avec un plaisir si particulier qu'il ne restait pas toujours dans les limites de la vérité : « Il a fallu un changement de gouvernement pour amener un changement de ministère... Nous sommes forcés de reconnaître que dans un pays profondément imbu de l'esprit révolutionnaire comme est le nôtre, on ne peut pas se fier seulement à la puissance de la loi. Si la prérogative royale eût été moins scrupuleuse à respecter la règle fondamentale des gouvernements représentatifs, c'est-à-dire l'adhésion aux vœux de la majorité légale, si la royauté eût changé plus souvent de ministres, si aucune ambition n'eût été désespérée, si toutes avaient pu arriver successivement au pouvoir, si, enfin, la fièvre qu'entretenait l'agitation extérieure eût été coupée à temps par un changement de régime plus ou moins efficace, plus ou moins long, une monarchie honnête et sage ne serait pas tombée victime d'un coup de main dont le succès étonne encore tous les jours ceux qui l'ont fait. C'est un malheur, et même une faute, qu'il ait fallu changer de gouvernement pour amener un changement de ministère. Nous répétons à dessein notre expression. Nous ne pensons pas, en effet, que personne puisse contester la marche des événements, le sens de cette marche et comment aujourd'hui la Révolution de février se trouve réduite et ramenée, sauf la chute d'une famille royale, à un simple changement de ministère. Elle a pour dénouement la mesure même qui eût suffi pour l'empêcher. »

Cet article prouvait aussi à quel point, immédiatement, tout s'oublie en France, comment le premier instinct, après une révolution, est de la nier ou, tout au moins, de ne pas en tenir compte. Pour que le langage des *Débats* fût réellement véridique, il eût été nécessaire, ainsi qu'on le pensait alors dans le monde politique expérimenté, que le prince ne comptât point.

Or Louis-Napoléon représentait tout autre chose que Louis-Philippe dans la pensée des masses, tellement qu'à peine constitué le ministère fut mal vu par la majorité plébiscitaire du pays ; parmi ceux-là mêmes qui l'accueillaient avec un sentiment de repos et de sécurité, beaucoup ne l'admettaient qu'en tant que provisoire : les monarchistes, tout autant que de nombreux républicains, attendaient, sûrs de sa chute ; le peuple des villes, divisé, patientait aussi et les campagnes comptaient que leur candidat se débarrasserait de ses ministres. Le ministère Odilon Barrot signifiait simplement que la révolution ayant manqué, incontestablement, la France réalisait du moins comme pas en avant l'opposition de dix-huit années, de seize si l'on veut, au régime de Louis-Philippe, et, par ce chemin même, elle revenait un peu à 1830,

— auquel Barrot avait aussi contribué, dans une certaine mesure [1]. Il s'affirmait l'homme qui arrivait à la faveur des transitions. La république, mal conduite, — pouvait-elle alors l'être mieux? — s'étant démontrée à peu près impossible, par le fait, surtout, des conservateurs, après une secousse trop forte, se prêtait à une sorte de transaction, préparait un vague essai inavoué de consulat. Là s'installait le malentendu entre elle et les ministres, qui voulaient une république strictement constitutionnelle afin de continuer l'orléanisme sous une autre forme, alors que le pays entendait, — beaucoup, d'ailleurs, par ignorance, — se débarrasser de cet orléanisme même, ou, du moins, le transformer [2] ; les ministres s'efforceraient à ce que le président siégeât sans gouverner [3] ; la France, trop longtemps bouleversée pour ne pas désirer le repos à tout prix, exigeait qu'il gouvernât. D'accord avec la Chambre et les représentants ministériels, le prince aurait pu de suite répondre au pays, mais séparé du pays par un Parlement hostile, il devait satisfaire à la fois le Parlement et le pays, et d'abord, avant tout, le Parlement; il devait même, avant d'essayer l'entente qu'on ne lui proposait point, y prendre ses ministres, contraint de l'apaiser, à son détriment personnel, comme à celui de la nation, parce que c'était là la représentation nationale, et bien que celle-ci, à l'heure actuelle, plus encore que précédemment, fût illusoire. Afin de contenter, quand même, tous les partis adverses d'une part, et la France de l'autre, il ne pouvait guère mieux s'adresser qu'à Odilon Barrot. L'Assemblée serait honorée, le pays quelque temps tranquille, sûr, du moins, que le gouvernement ne conspirerait pas contre la société ; tout le monde exigeant le repos, et ce repos apparaissant effectivement indispensable, le premier devoir du gouvernement qui voulait se maintenir était de procurer l'ordre, la paix, la reprise des

---

1. « Le prince fut assez heureusement inspiré en s'adressant à M. Barrot pour lui confier cette mission. M. Barrot était resté, en 1848, à égale distance du gouvernement de Juillet, qu'il n'avait pas réussi à sauver après avoir préparé sa chute, et de la révolution dont il était un des promoteurs inconscients. » *Mémoires de Maupas*, t. I, p. 46.

2. C'est ce qui fait que le prince, auquel le Parlement gardait une telle rancune, n'avait pu, lui, expression de la volonté nationale, création de celle-ci, choisir son cabinet parmi les hommes en majorité dans l'assemblée, puisque ceux-ci étaient en minorité dans le pays. Prendre là tout un point d'appui eût équivalu à rendre le pouvoir à ceux auxquels la nation l'avait retiré.

3. Thiers aurait le premier, à la Chambre, en 1829, trouvé la formule parlementaire célèbre : « Le roi règne et ne gouverne pas. » Thiers, *Discours parlementaires :* Discours à la Chambre des députés, t. VII, p. 144.

affaires. Les progressistes verraient même dans le choix d'Odilon Barrot une éventualité de réformes. *Les Débats* eux-mêmes les reconnaissaient urgentes ; ils évoquaient Rome au temps d'Auguste, — comme pour donner raison aux *Lettres de Londres* de Persigny [1].« Les journées de juin n'ont rien décidé. La société est toujours sur la brèche et elle y vivra longtemps, condamnée à se défendre tous les jours. Elle n'a plus de domicile, elle n'a plus que des bivouacs. Mais la vigilance des sentinelles et l'énergie de la défense ne suffisent pas en pareille conjoncture. La société romaine, avant Auguste, a eu longtemps aussi à se défendre contre la population servile. Elle s'est défendue de deux manières. Par la force, d'abord ; il faut donc avoir la force; ensuite par l'introduction des affranchissements. C'est par l'affranchissement que Rome a changé l'armée de Spartacus en alliés et en partisans de la société. Nous aussi, nous avons l'armée de Spartacus campée au milieu de nous. Contre cette armée, il faut à la fois serrer les rangs et les ouvrir, c'est-à-dire les serrer pour résister, les ouvrir pour recruter une bourgeoisie nouvelle dans une foule qui a plus de passions que de vices. Il faut, à l'aide d'institutions sages, hâter le développement de la classe ouvrière. C'est là que se crée la classe moyenne. Nous avons dans le Code civil un admirable instrument pour multiplier les propriétaires; il faut, dans l'industrie, tendre au même but ; mais il faut surtout se souvenir que ces institutions ne peuvent être essayées avec succès qu'à l'aide de la paix dans la cité et de la prospérité dans l'industrie ; il faut traiter le corps social par l'hygiène comme un corps vivant et non par l'anatomie comme un corps mort... La grande propriété a perdu l'Italie, disait Pline ; il ne faut pas qu'on puisse dire que la grande industrie a perdu la France. » Ces lignes, dans un pareil journal, en avouent long sur l'état des esprits; elles prouvent à quel point la révolution, légitime, obscurément vivante sous ses ruines amoncelées bien plus par ses adversaires que par elle-même, avait vu juste en indiquant d'un éclair net l'horizon socialiste ; elles montrent tout ce que les individus un peu renseignés de la société bourgeoise, malgré leur volonté de réaction, et à cause d'elle, changeant de tactique, attendaient du ministère.

Barrot était bien connu du président. Sous la Restauration, par libéralisme, mais sans confondre celui-ci, dit-il [2], avec le courant bonapar-

1. Voir *Strasbourg et Boulogne*, Perrin, 1906.
2. *Mémoires*, t. III, p. 32.

tiste, il avait défendu certains intérêts de la famille Bonaparte ; il avait continué à la suite de 1830. Après Strasbourg, sollicité par le conspirateur, il s'était disposé à intercéder pour lui; avant Boulogne, il le vit à Londres, « dans une maison tierce, après avoir déjà correspondu avec lui [1] » ; il y repoussa ses avances sans les lui laisser définir, pressentant leur nature. Après six ans de détention, Louis Bonaparte lui ayant demandé d'obtenir du roi l'autorisation d'aller près de son père mourant, il le fit dans des termes tels que Louis-Philippe s'en étonna [2]; il aperçut le prince à Ham, de loin [3], sur le haut d'une grosse tour et le salua ; il le revit après les journées de Juin et reçut assez souvent Persigny; enfin, quatre ou cinq jours avant l'élection, Louis-Napoléon lui fit des ouvertures catégoriques [4]. Odilon Barrot n'avance rien d'autre [5], mais nous avons vu [6] qu'il reçut plusieurs fois le prétendant à Bougival, et il y a tout lieu de croire [7] que l'entente était plus complète avant la constitution du ministère que le ministre, une fois remercié, ne l'a raconté depuis. Les offres lui semblaient naturelles; « son choix était, je dois le dire, à peu près forcé [8] » ; il ajoutait que Thiers et Molé le considéraient « comme l'homme désigné [9] » ; c'est à eux, d'après lui, que le président aurait dû son adhésion [10]. « Lorsque je leur objectais qu'ils étaient plus engagés que moi avec le nouveau président, qu'ils avaient voté avec éclat en faveur de son élection, qu'ils se rattachaient en outre à l'Empire, l'un par ses services et ses souvenirs, l'autre par ses travaux historiques et peut-être un peu par ses idées de gouvernement, ils me répondaient que, comme anciens ministres de Louis-Philippe, ils inspiraient une profonde défiance aux républicains, même de la nuance la plus modérée, que leur avènement au pouvoir serait pris pour un signal de

---

1. *Mémoires*, t. III, p. 34.
2. *Mémoires*, t. III, p. 34.
3. *Strasbourg et Boulogne*, déjà cité.
4. *Mémoires*, t. III, p. 35.
5. Le catalogue N. Charavay, mars 1888, porte mention des deux lettres de Barrot, relatives aux difficultés de la combinaison du ministère (n° 14). L'une à Lacrosse : Curieuse lettre relative à la nomination du nouveau ministère. — Le prince lui a envoyé la liste en y portant le maréchal Bugeaud. Dufaure, contrairement à ce que vient de lui dire le prince, ne consent pas à la nomination de Bugeaud : « Je ne « comprend pas trop sa résistance, mais, de son côté, Falloux ne consent pas à rester « si le maréchal Bugeaud n'entre. Ainsi voilà encore une fois tout accroché. »
6. *Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de* 1848, t. II.
7. Ce n'est, en effet, qu'une supposition. Barrot était venu trouver Falloux, qui raconte lui-même, comme nous le constaterons plus loin, pour lui proposer le portefeuille de l'Instruction publique et des Cultes. L'aurait-il fait s'il ne s'était déjà entendu avec Louis-Napoléon pour la présidence du Conseil?
8, 9 et 10. *Mémoires*, t. III, p. 35.

contre-révolution et qu'il y avait déjà dans la situation des complications assez dangereuses sans les aggraver encore par la position fausse des personnes... Ils m'assuraient d'ailleurs que, bien que n'étant pas membres titulaires du cabinet, ils ne s'en considéraient pas moins comme solidaires avec le ministère que je présidais, et que, *sur un geste de moi, ils seraient toujours prêts à monter à la tribune pour m'appuyer de leur concours.* Tout le parti conservateur, mes amis de l'ancienne opposition constitutionnelle, faisaient alors chorus avec eux; je dus céder... L'événement a prouvé que ceux qui voyaient en moi l'homme de la situation ne s'étaient pas trompés [1]. » Barrot raconte ensuite qu'avant de donner son acceptation définitive, il voulut avoir avec le prochain président une explication catégorique. Il le questionna au sortir de l'Assemblée, en l'emmenant dîner à Bougival, et il est à supposer qu'il nota l'entretien le soir même, avec une grande précision, car il le rapporte comme tel quel. L'unique programme de Napoléon aurait été l'extinction du paupérisme : « Avez-vous lu mon livre sur le paupérisme ? demanda-t-il. — Oui, je l'ai parcouru. — Eh bien, n'y avez-vous pas trouvé tout un programme de gouvernement ? — J'y ai trouvé de bons sentiments, mais rien de pratique ni d'applicable. — Que dites-vous cependant de cette idée de prendre les terres vaines et vagues des communes auxquelles on donnerait des rentes sur l'État en échange, et de distribuer ces terres entre les ouvriers qui surchargent nos villes et où leur agglomération, vous le savez, est pour la société un grand et incessant danger ? — Je dis que cette idée serait dans son application non seulement impossible, mais dangereuse... » Louis Bonaparte aurait gardé le silence un moment, puis repris : « Vous pouvez avoir raison sur ce point, mais, cependant, quand un homme qui porte mon nom est élevé au pouvoir, il faut qu'il fasse de grandes choses et frappe les esprits par l'éclat de son gouvernement. » Nouveaux conseils de Barrot qui terminait ainsi ses exhortations : « Pour moi, je serais parfaitement impropre à servir un gouvernement qui, par une mise en scène sans cesse renouvelée, ne se proposerait que d'étonner et de frapper les imaginations ; savez-vous comment je serais tenté d'appeler un tel gouvernement ? Un gouvernement à la Franconi !... Ce mot était dur, mais juste, commente le mémorialiste, même aujourd'hui que celui auquel il s'adressait, développant des capacités alors ignorées, est parvenu, par

1. *Mémoires*, t. III, p. 36 et 37.

la politique habile et heureuse de cette sorte de gouvernement, à devenir, au moment où j'écris ces lignes, l'arbitre du monde [1]. » Ce récit est-il absolument vrai ? On peut, du moins, l'évaluer, par son ton même, et par plusieurs aspects de demi-invraisemblance. Louis-Napoléon ne se montra ni surpris ni blessé, — il ne le semblait jamais, — et des relations affectueusement bienveillantes s'établirent entre eux [2].

« Il est des temps où le pouvoir a peu d'attraits [3]. » Les hommes remarquables étaient rares, en somme, ou, plutôt, se dérobaient ; enfin comment les reconnaître ? Plus que la valeur de tel ou tel, sa position et sa représentation politiques importaient ; d'autres raisons entraient aussi en ligne de compte, nombreuses et souvent ténues. Puisque l'indispensable, pour le moment, était de contenter la Constituante et les trois grands partis qui la composaient, principalement, le parti légitimiste, le parti républicain, le parti libéral constitutionnel [4], il fallait que chacun eût un ou deux représentants dans le ministère et que le dernier, dans le plan de Barrot [5], comme de ceux qui le poussaient, prédominât. C'était un cabinet de coalition, le contraire de ce qui eût convenu, si le principe d'autorité révolutionnaire que représentait le prince fût demeuré intact. Il s'agissait moins de résister, — action que Barrot envisageait comme la plus nécessaire, maintenant qu'il n'était plus dans l'opposition, — que d'imprimer à tout l'essor français une action énergique. Il fallait malheureusement se contenter surtout de la résistance, du fait que le ministère ne possédait pas une majorité républicaine. La révolution achevait ainsi, en bonne partie, son suicide, qu'elle avait commencé presque dès sa naissance.

Bixio fut choisi dans le parti républicain ; s'étant montré, lui aussi, pour la répression, il ne pouvait que plaire à la fois à Barrot et à la bourgeoisie parisienne et provinciale ; il se rattachait aux amis de Cavaignac ; en même temps il avait des accointances avec l'Italie. D'un caractère loyal, il fut le seul républicain du ministère, et il l'était peu, encore qu'il se pensât tel sincèrement. La nuance dominante fut non

---

1 et 2. *Mémoires* t. III, p. 38 et 39.

3. *Mémoires*, t. III, p. 38 et 39.

4. « Louis-Napoléon, que les suffrages de la France venaient de porter à la présidence de la République, se présentait aux yeux de la nation française et de l'Europe sous des aspects d'une diversité telle que chaque parti, chaque idée politique, croyait trouver dans les résultats de son élection, plutôt encore que dans le triomphe de sa personne, un gage d'espérance ou un motif d'encouragement. » Coste, *Rome et le second Empire*, p. 1, 2, Dentu.

5. *Mémoires*, t. III, p. 40.

seulement constitutionnelle, mais encore orléaniste, à l'exception de Falloux ; les ministres étaient bien des « libéraux », — étiquette qui permet toutes les variantes. Passy[1], qui avait eu les finances sous le roi renversé, fort honnête, encore que d'un mérite peu aimable, fait d'aspérités contrariantes et dénigrantes[2], possédait l'expérience nécessaire ; et les affaires avaient besoin d'être remises en état. Léon de Malleville, ami intime de Thiers, lui servait de lieutenant[3], toujours rapide à le renseigner, et, sans doute, à lui obéir. Vice-président de l'Assemblée, sur laquelle sa parole mordante agissait, il avait été secrétaire de l'Intérieur sous Louis-Philippe ; la recrue était excellente contre le prince-président. — Drouin de Lhuys avait été ambassadeur en Espagne, et directeur des Affaires étrangères sous Guizot ; sa révocation, au cours de ce dernier exercice, lui avait conquis une certaine auréole dans l'ancienne opposition. C'était sur son initiative de président du comité diplomatique qu'avait été récemment promulguée la politique des nationalités[4]. — Léon Faucher, qui avait débuté par le professorat, appartenait au même parti ; il possédait l'honnêteté un peu simple, d'ailleurs mitigée, du conservateur, et si souvent désagréable ; il la soulignait avec un ton cassant, au point de paraître « aussi sot que s'il n'eût pas eu beaucoup d'intelligence et d'instruction[5] ». Il était tout désigné pour les besognes ingrates. — Ruhlières, sans passé politique, sinon d'avoir servi tous les régimes[6], figurait le militaire loyal, correct et effacé, nécessaire à un cabinet composé de la sorte ; il s'assurait de lui-même inoffensif, à la façon de Tracy, son collègue à la Marine.

L'homme significatif, de valeur indiscutable, — la question des Ateliers Nationaux l'avait démontré, — était Falloux. « Le choix à faire dans le parti légitimiste, a dit Barrot[7], n'était pas sans difficulté ; il fallait que le ministre appelé à représenter ce parti eût sa pleine confiance et, cependant, qu'il se reliât par quelques côtés aux idées de progrès auxquelles un ministère de la République ne pouvait pas ne pas répondre. » Les idées du ministère sur le progrès étaient fort réser-

1. Tocqueville, *Souvenir ;* Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 42 ; Olivier, t. II, p. 171.
2. Il prit comme chef de cabinet l'auteur d'un des plus curieux livres d'aventures de la langue française, Moreau de Jonnès.
3. Emile Ollivier, t. II, p. 171.
4. et 5. Emile Ollivier, t. II, p. 172.
6. Il avait soixante et un ans.
7. T. III, p. 4.

vées, cette phrase même le prouve; Falloux restait volontairement incapable d'en concevoir [1], mais sa nature souple et patiemment intelligente saisissait trop, dans l'intérêt de son parti, les réformes nécessaires, pour qu'il les refusât pendant la période opportune, surtout dans la forme qu'il entendait leur donner, en les détournant de leur réalisation véritable. « Falloux, *Fallax*, » a-t-on dit [2]. Jules Favre avait un jour glissé à son collègue ce singulier compliment : « On prétend que je suis le plus perfide de l'Assemblée, mais à vous le pompon [3]. » Tocqueville pensait de même, à peu près : « La nature l'avait fait léger et étourdi avant que l'éducation et l'habitude l'eussent rendu calculé jusqu'à la duplicité; il mêlait dans sa propre croyance le vrai et le faux avant de servir ce mélange à l'esprit des autres ; il se donnait ainsi les avantages de la sincérité dans le mensonge [4]. » Émile Ollivier y a ajouté ce curieux portrait : « Ces jugements sont excessifs, Falloux est un des politiciens qui, par certains côtés, m'ont donné l'idée la moins imparfaite de l'homme d'État. Il réunissait à un degré que je n'ai trouvé égal qu'en Napoléon III et en Morny, la souplesse et l'obstination, l'aménité des formes et la fermeté des desseins, l'ardeur sous le calme apparent et dans la poursuite d'un but invariable, l'imperturbabilité à braver les déboires, à supporter les ajournements de la Providence ou des hommes, la flexibilité à varier les moyens suivant les circonstances et les oppositions. Seulement, il était incapable de cette équité bienveillante et de sang-froid si remarquable chez Louis-Napoléon et chez Morny. La courtoisie envers l'adversaire ne lui coûtait pas, l'impartialité lui était impossible ; il accueillait sans critique les mauvais bruits qui le déconsidéraient et, mit-on la vérité sous ses yeux, de très bonne foi il ne l'apercevait pas ou l'oubliait, tant était impérieuse la tension de son parti pris. Sectaire à sa façon, il ne savait pas entrer dans la pensée d'autrui; il s'absorbait si exclusivement dans la contemplation de la sienne que, lorsqu'il s'agissait de la faire prévaloir, il ne se rendait plus compte de ce qui restait correct et de ce qui cessait de l'être, et cela avec d'autant plus de tranquillité consciente que, confondant sa personne avec sa cause, il croyait ne se donner jamais lui-

1. Barrot s'illusionne, en effet, étrangement quand il dit le contraire. Voir les notes plus loin.
2. Ollivier, t. II, p. 172.
3. Ollivier, t, II, p. 172; Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 362; Perrin, 1888.
4. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 387.

même pour objet à son ambition. Il s'estimait irrésistible... Sa manière d'obtenir un service était d'en remercier avant de l'avoir reçu. Cependant, malgré la grâce de ses procédés, on n'était pas tenté de l'aimer, car son charme manquait de chaleur et ses formes recouvraient une sécheresse d'âme presque implacable. On ne sentit jamais tant de roc sous tant de fleurs[1]. » Falloux était bien l'homme du parti ultramontain dans un moment comme celui-ci, alors que le pape attendait à Gaëte, sans soutien, malgré l'appui de l'Autriche, en face de la révolution triomphante dans Rome ; il fut préféré à Montalembert plus rude, sans souplesse, trop enclin à la franchise[2]. Persigny, sans se rendre compte, peut-être, de la réalité du personnage, avait favorisé beaucoup l'admission de son ancien ami de Londres dans le ministère, parce qu'il le savait utile à l'élément orléaniste et surtout — ce qui fait mesurer son erreur, — parce qu'il le croyait légitimiste avant tout; il comptait sur lui pour combattre l'influence de Thiers ou surveiller ses intrigues[3]. Or c'était par sécheresse que Falloux s'était identifié au parti catholique, alors qu'aux belles époques religieuses les sentiments contraires menaient à la religion ; il n'aurait pas été soutenu sans cela car cette forte milice, qui apportait un appoint si considérable à tout esprit étroitement gouvernemental, ne voulait accepter, à cette date, pour la tâche à remplir, qu'une individualité assimilée ; Falloux se soumettait déjà de lui-même.

Il a donné un long récit de ses scrupules, dans lequel il se représente, comme Odilon Barrot, indifférent au portefeuille, contraint par l'insistance de ses amis. Il est plus vraisemblable[4] que l'un et l'autre désiraient paraître accorder une grâce au prince-président, se mettre à couvert d'une accusation d'ambition, établir aux yeux des partis, afin de réserver l'avenir, leur antipathie ou leurs réserves à l'égard de celui

1. Émile Ollivier, t. II, p. 173.

2. Dès qu'il fut en mesure, Falloux dit : « On va jeter le masque... Les électeurs du 10 décembre n'ont pas dissimulé leurs sentiments. Pourquoi dissimulerions-nous les nôtres ? » Renard, *Histoire de la Révolution de* 1848, p. 128.

3. Persigny, *Mémoires*, p. 11.

4. Il était tenu, de plus, à une certaine résistance officielle du fait même qu'il avait voté pour Cavaignac. Il commença donc par refuser, et à Barrot et au prince, mais ceux mêmes qui ont raconté ces refus en y croyant, ayant écrit, précédemment, que la participation de Falloux au ministère était une des raisons de l'appoint catholique (ce qui démontre une fois de plus, en passant, de quelle manière le catholicisme était compris), il est difficile d'accepter la sincérité de tout ce refus. Voir *Vie de Mgr Dupanloup* par Mgr Lagrange, chapitre xxi. En ce cas, le refus aurait eu lieu avant l'élection. Ce refus venait afin d'obtenir une explication nette sur ce que le candidat comptait faire pour la religion.

qui les avait appelés. Sur ce point, tous ceux que des nuances pouvaient diviser se montraient d'accord, sans même avoir besoin de s'entendre, instinctivement ; ce trait d'union unissait le président du Conseil et le ministre de l'Instruction publique plus étroitement que leurs velléités libérales [1] ; mais Barrot s'illusionne en s'estimant cause de la participation de Falloux au ministère [2] ; l'abbé Dupanloup [3], qui devait devenir si célèbre après la guerre d'Italie, fut le conseiller décisif. Falloux a détaillé cet épisode en ajoutant qu'Odilon Barrot était venu le trouver dans les premiers jours de décembre, au nom de Louis Bonaparte, « qui tenait son élection pour assurée [4] », afin de lui offrir le portefeuille de l'Instruction publique et des Cultes. A cette date, Falloux refusa, mais non sans tenir à remercier Louis-Napoléon qu'il chercha et qu'il rejoignit dans les couloirs de l'Assemblée. Le prochain président, désireux de causer en paix avec Falloux, l'emmena vers un bureau puis, le voyant occupé par une commission, le fit entrer dans la salle de l'ancienne Chambre des Députés à laquelle la salle provisoire était adossée. « Nous étions seuls dans cette vaste enceinte, aux parois et aux colonnes de marbre ; la température y était glaciale ; nos chapeaux étaient restés au vestiaire, nous étions tête nue, et nous nous mîmes à éternuer, chacun de notre côté. Le prince m'assura brièvement du regret que lui causait mon refus ; avec la même brièveté je m'excusai sur ma santé. « Si vous êtes effrayé du travail des deux ministères, répliqua-t-il, n'en prenez qu'un et choisissez celui que vous voudrez. — Je suis aussi incapable d'en occuper un que deux, répondis-je. » Là-dessus nous éternuâmes de nouveau. Le prince me serra la main en me disant : « Il fait bien froid ici, mais j'espère que ce ne sera pas votre dernier mot [5]. » — Son parti en avait voulu un peu à Falloux de son refus. Il présentait ses reproches, formulés par Montalembert et le P. de Ravignan, dans une réunion qui se tint chez

1. « Le choix à faire dans le parti légitimiste n'était pas sans difficulté : il fallait que le ministre, appelé à représenter ce parti, eût la pleine confiance et que, cependant, il se reliât par certains côtés aux idées de progrès et de liberté auxquelles un ministère de la République ne saurait ne pas répondre. » Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 40.

2. « M. de Falloux joignait à des convictions catholiques très prononcées des sentiments libéraux incontestés. Je le vis à cette occasion et fus assez heureux pour le décider à accepter. » (Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 40.)

3. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 391.

4. Ceci prouve aussi l'entente dont nous parlions précédemment (*Mémoires d'un royaliste*).

5. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 392.

Montalembert et à laquelle assistait, entre autres, M. de Champagny. Falloux, « assis sur une chaise de paille [1] », aurait opposé l'argumentation suivante : « Nous sommes en ce moment, vous et moi, préoccupés surtout de l'intérêt religieux ; mais là où vous croyez le servir, je crois que vous allez le compromettre. Il n'y a pas, soyez-en sûrs, inégalité de dévouement entre nous, mais seulement différence d'appréciation. Ce n'est pas un scrupule monarchique qui m'arrête, car la monarchie n'est point en question, à cette heure-ci, et le duc des Cars ne me presse pas moins d'accepter que M. Berryer et vous-même. Il ne s'agit que de la religion qui, elle, n'est jamais absente de l'intérêt public. Si j'espérais la servir, je n'hésiterais pas à lui sacrifier toutes mes répugnances. Mais la tradition de Bonaparte, l'éducation du prince Louis, ses antécédents en Italie autorisent-ils cette espérance ? En nous engageant à sa suite, nous assumons une lourde responsabilité. Si nous paraissons ignorer dans quelle aventure nous pouvons précipiter notre pays, nous perdrons justement tout crédit politique ; si, le prévoyant, nous nous y prêtons, nous aurons risqué beaucoup plus que notre amour-propre, car nous aurons lancé notre cause et nous-mêmes sur une pente où nous ne saurons plus ni à quelle heure, ni à l'aide de quelle force nous arrêter. Si, comme je le crois, la France s'est trompée dans son choix, laissons-lui le temps de reconnaître son erreur; laissons le nom et l'homme produire ce qu'ils portent en eux-mêmes. Mais nous, restons dans cette phase de la République ce que nous avons été dans la première : les serviteurs de l'ordre, les serviteurs de la société, sans aliéner, au profit de personne, le droit de dire la vérité à notre pays. Et pour donner plus d'autorité à notre parole, gardons-lui toujours la première des sanctions, celle du désintéressement [2]. » La discussion dura plus de trois heures. Falloux l'emporta. Il écrivit sa résolution le soir même [3] à Molé qui se déclara également triste de son refus sur un ton qui faisait pressentir « d'autres remontrances [4] ». Il décida de prendre conseil auprès de Mme Swetchine. Tandis qu'il s'entretenait avec elle, la consigne de sévérité donnée fut violée par l'abbé Dupanloup. « Que voulez-vous, demanda l'inculpé ? — Vous faire sentir tout le poids de votre responsabilité. On a porté votre refus au prince Louis qui a répondu froidement : « Je comprends ce que cela signifie, à l'âge de

1. LAGRANGE, *Vie de Mgr Dupanloup*, p. 426.
2. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 392.
3. 12 décembre 1848.
4. *Mémoires d'un royaliste*, id., p. 395.

« M. de Falloux, on ne refuse pas volontairement un ministère. Son « parti ne lui permet pas d'accepter. C'est une déclaration de guerre. « Je voulais prendre mon point d'appui sur les conservateurs[1] ; puisque « ce point d'appui me manque, je dois le chercher ailleurs. Aujourd'hui « le parti légitimiste lève son drapeau ; demain le parti orléaniste « lèvera le sien. Je ne puis pas ainsi rester en l'air et je vais demander « à gauche le concours qu'on ne veut pas me prêter à droite. Ce soir, « je verrai M. Jules Favre[2]. » Voilà, mon ami, la situation que votre entêtement a créée. Vous allez abandonner l'Italie à ses convulsions, laisser le pape sans secours à la merci de ses pires ennemis, rejeter dans l'anarchie la France qui n'aspire qu'à s'en affranchir et couvrir de confusion, devant elle, les plus éminents représentants du parti conservateur[3]. » Dupanloup lui dit encore : « Comment ne voyez-vous pas que c'est la Providence qui, après une révolution comme celle-ci, permet que le principe légitimiste et le principe de la liberté soient représentés dans cette grande crise ? Ne voyez-vous pas qu'avec nous le drapeau de la liberté d'enseignement est planté, et que, bon gré, mal gré, quoi qu'il arrive un jour, c'est cause gagnée ? Ne sentez-vous pas de quelle importance il est que le jour où l'élu de six millions de Français choisit les hommes qui doivent l'aider à gouverner, à sauver la France, il ait fallu compter avec vous, avec les principes que vous représentez ?... Si vous ne voyez pas ce qu'il y a là de providentiel, vous ne verrez jamais rien[4] ... » Falloux aurait répondu, ce qu' il n'a pas raconté davantage dans ses mémoires : « Je sens que j'y mourrai, mais si j'étais sûr que ce fût l'ordre de la Providence et la main de Dieu, je n'hésiterais pas... Mais vous vous êtes mal adressé, je ne suis pas l'homme ; je n'en suis ni digne ni capable... Il faudrait un bon chrétien, je ne le suis pas assez, il faudrait un homme qui pût prier, je ne le sais pas[5]. » Dupanloup cita une parole de saint François Xavier : *Satius est Dei causa servitutem subire, quam, crucis fuga, per fini libertate* qui parut le décider[6]. Dupanloup certifia les paroles de Louis Bonaparte,

---

1. La phrase est importante par ce qu'elle révèle, — si elle a été réellement prononcée. Sa menace apparait vraisemblable. — Voir page suivante que ces paroles ont été rapportées par Molé et Montalembert.
2. Le prince aurait sans doute vu aussi Victor Hugo.
3. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 396.
4. Lagrange, *Vie de Mgr Dupanloup*, p. 428.
5 et 6. Lagrange, *Vie de Mgr Dupanloup*. Voir aussi la suite, si curieuse pour l'étude de la mentalité catholique. Le chapitre se termine ainsi : « Le ministère de M. Fal-

qu'il tenait de Molé et de Montalembert qui dînaient justement à deux pas, chez une fille du général Bertrand. On y alla chercher Montalembert, qui s'écria aussitôt arrivé : « Nous avons eu tort de vous céder, nous devions pressentir cela ! Réparez, réparez, je vous en supplie, s'il en est temps encore ! » Tout le salon fit écho [1]. Un esprit aussi critique, mais autrement éduqué, aurait peut-être remarqué dans toutes ces scènes successives une sorte d'apprêt. Falloux n'y pensa, sans doute, pas et y ajouta de lui-même l'épilogue le plus prévu : « Eh bien ! je ne lutte plus pour mon propre compte, mais j'ai des conditions à faire pour vous comme pour moi. Allons immédiatement chez M. Thiers pendant que l'abbé Dupanloup retournera chez M. Molé. »

Nouveau départ. Place Saint-Georges, Montalembert entra seul dans le salon et dit à l'oreille de Thiers que son collègue l'attendait dans une pièce voisine. Thiers y aborda son hôte les mains tendues. « Ne me remerciez pas encore, lui dis-je, je viens à vous parce que les prêtres m'envoient (je me servis à dessein de cette expression pour bien mettre tout de suite mon interlocuteur en face de la difficulté). J'accepte le ministère si vous me promettez de préparer, de soutenir et de voter avec moi une loi de liberté de l'enseignement. Sinon, non. — Je vous le promets, je vous le promets, répondit M. Thiers avec effusion, et, croyez-le bien, ce n'est pas un engagement qui me coûte. Comptez sur moi, car ma conviction est pleinement d'accord avec la vôtre. Nous avons fait fausse route sur tout le terrain religieux, mes amis les libéraux et moi, nous devons le reconnaître franchement. Maintenant, laissez-moi courir chez le prince Louis, qui reçoit à cette heure même de détestables conseils, et, dans quelques heures, peut-être, ne sera-t-il plus temps de le soustraire à de funestes influences [2]. » Importante et dernière sortie de Thiers, en hâte, vers l'Élysée. M. de Falloux, rentré chez lui en fiacre, dit à son domestique, l'inévitable vieux serviteur respectueusement dévoué des romans mondains : « Eh bien, mon pauvre Marquet, tu vas entrer au ministère. Qui se serait attendu à cela? — Certainement pas moi, répliqua-t-il tristement. Cependant, puisque Monsieur le fait, je suis sûr que c'est pour le bien et il faudra se résigner. » — « Voilà comment, — ajoute le ministre qui n'a pas raconté ce menu détail sans une certaine complaisance, —

---

loux, c'était deux choses désormais assurées : la liberté de l'enseignement et la souveraineté pontificale à Rome. »

1. *Mémoires d'un royaliste.*

2. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 398 et 399.

je fis mon entrée dans la carrière du pouvoir à laquelle j'étais si peu préparé. M. Barrot, lorsque mon changement de résolution lui fut connu, m'offrit l'un des deux ministères, mais je lui répondis que mon sacrifice étant fait, je voulais le rendre le plus utile possible à la cause religieuse, et j'insistai sur la réunion des deux portefeuilles qui me furent confiés [1]. » — Persigny avait raison [2], le prince était entre les mains de ses ennemis.

Le ministère fut avant tout un conseil de surveillance [3] ; les ministres furent des gardiens plus [4] que des aides. Dans le calcul d'Odilon Barrot, la personnalité de Changarnier complétait l'investissement, bien qu'à cette époque, contrairement à ce que pensait le président du Conseil, le général, hésitant, se fût volontiers déclaré bonapartiste si la nécessité le lui eût commandé ; il se rendait compte, en tout cas, de la position importante qn'il occupait avec l'armée qu'il avait sous ses ordres, en pleine capitale, et dont l'état-major s'installa aux Tuileries. C'était un homme petit, élégant, un peu dameret [5] au premier abord, qui savait commander cependant, sinon comme Bugeaud, du moins avec une grande lucidité d'esprit. Il se jugeait destiné aux premiers rôles, et un entourage intéressé le maintenait assez facilement dans cette opinion ; il en voulait au prince de cette élection à la présidence dont il se pensait plus digne ; mais, en face du résultat acquis, il attendait, reconnaissant bien que cette réserve, qui déjà lui plaisait en elle-même, convenait à la situation. — Bugeaud, quant à lui, malgré ses relations avec le comte de Chambord, bien atténuées, restait pour le moment tout à sa rancune contre ceux qui lui semblaient l'avoir raillé en le poussant vers la présidence : il attendait aussi les événements [6]. Louis-Napoléon qui l'avait, en quelque sorte, vengé de ses faux amis, ne lui déplaisait pas ;

---

1. *Mémoires*, p. 6 : « Le prince était déjà entre les mains d'une fraction de ses ennemis. » C'était aussi l'avis de Fazy. « Il y avait autour du président, disait-il, des hommes qui l'entouraient, loin de la mission glorieuse qu'il avait à remplir en consolidant la République... Un article qu'il inséra dans *la Presse* indiqua combien il se défiait... notamment de Thiers et de Barrot, qui le poussaient insensiblement dans la voie réactionnaire. » (Ouvr. déjà cité, p. 243.) — Mais il se défiait d'autre part, quoique autrement, de Persigny.

2. Voir aussi : Maupas, *Mémoires sur le second Empire*, t. I.

3. Émile Ollivier dit « des geoliers ».

4. Émile Ollivier, t. II, p. 176.

5. Émile Ollivier, t. II, p. 178.

6. Il était prêt, même, à y jouer son rôle. Il avait déclaré qu'avec quatre hommes et un caporal, il marcherait sur Paris, pourvu que Paris fît mine de bouger. G. Renard, *Histoire de la Révolution de* 1848, p. 129.

comme Changarnier, comme le ministère, il le jugeait dépourvu de valeur et comptait bien qu'il ne saurait pas durer, car tous « ne l'acceptaient que comme une transition à subir [1]. » Changarnier détestait la république et Bugeaud n'y croyait plus, en admettant qu'il lui ait fait crédit lorsqu'il avait posé sa candidature. — Cette installation de deux chefs estimés, l'un plutôt légitimiste, l'autre plutôt orléaniste, apparaissait solidement comprise au strict point de vue de l'ordre. L'armée de Paris, déjà formidable, se trouvait couverte sur ses derrières par l'armée de Lyon contre les turbulences possibles du Midi, et, en cas de révolution dans la capitale, Bugeaud pouvait accourir en peu de temps. Le ministère une fois récapitulé, il est assez embarrassant de le marquer d'une étiquette exacte, mais, par cela même, il convenait à la situation, toute intermédiaire, et qui ne pouvait que rester telle, au moins pour le moment. Il n'était ni républicain ni napoléonien, il n'était pas entièrement orléaniste ; il ne visait pas non plus à la monarchie ; né de la nécessité de contenter, autant que possible, les trois partis du Parlement, n'était-il pas, surtout, parlementaire ? Ainsi s'établissait d'elle-même la lutte entre le ministère imposé par les partis comme par l'Assemblée et le président nommé par la nation pour empêcher l'Assemblée, à laquelle on ne croyait plus, de faire des erreurs. La constitution de 1848 avait, en somme, posé la question même d'un gouvernement parlementaire modifié, et les événements paraissaient réclamer davantage, aidés aussi par ceux qui se refusaient d'avance à les interpréter strictement [2]. L'élection avait transporté sur Louis Bonaparte le

1. Émile Ollivier, t. II, p. 177.

2. M. Esmein, dans ses *Eléments de droit constitutionnel* (Larose et Ténin, Paris 1909, 5e édition), a fort bien montré le processus suivi à partir de Guizot. En 1846... deux opinions furent en présence ; selon la première, le chef d'État ne devait avoir aucune part effective dans la direction du gouvernement, c'étaient toujours les ministres qui votaient pour lui et il ne pouvait qu'accéder à leurs volontés tant qu'ils étaient soutenus par la majorité du Parlement... L'autre opinion reconnaissait, au contraire, au chef de l'État, personne moralement libre et responsable quoique constitutionnellement irresponsable, le droit « d'être une partie active et réelle du gouvernement ». Elle lui reconnaissait le droit de chercher à faire triompher ses idées personnelles, mais à deux conditions, à savoir : que, d'un côté, il trouvât un cabinet ministériel qui prît la responsabilité de leur application et qui obtînt, en le faisant, ou conservât la majorité dans la Chambre et que, d'autre part, les ministres, couvrant toujours le chef de l'État, ne permissent jamais que sa personne ou ses actes fussent discutés devant les Chambres, les actes du gouvernement ne devant être pour elles que le fait des ministres ou du ministère. Le principal représentant de cette idée fut M. Guizot... La constitution de 1848, qui, pour la première fois, organisa en France la république avec un président, allait-elle maintenir sous cette forme gouvernement parlementaire, ou chercherait-elle sa direction dans les constitutions républicaines antérieures qui avaient établi la séparation tranchée des pouvoirs?

pouvoir et le crédit accordés d'abord au Parlement, et par beaucoup de côtés « le suffrage universel qui l'intronise le 20 décembre 1848, est le même qui, le 20 décembre 1851, ratifiera son usurpation, comme s'il y avait eu double complot de la nation et du prince[1]. » Dufaure avait dit publiquement à la Constituante, avec un effroi contenu : « Le 20 décembre est un second 24 février. » Les tendances du ministère, à situer en face de celles du pays, apparaissaient orientées à peu près vers ce que la France apparaissait sous la présidence de Mac-Mahon, une république aux allures monarchiques sans monarque, et, presque, sans républicains[2]. Les partisans de cette conception entendent que le prolétariat ne s'avance pas de l'émancipation politique à l'émancipation sociale, et que la grande bourgeoisie, satisfaite de la restauration sociale assurée, et qui la laisse libre en même temps que, par certains des siens les plus riches, maîtresse, comprenne que, malgré ses goûts secrets, la restauration politique se retournerait contre elle. La petite bourgeoisie sert de trait d'union ou de bouclier entre les deux classes et la montagne parlementaire qu'elle s'imagine dresser, sans culture, sans idéal, minuscule, même si elle est nombreuse, s'affirme inoffensive. — « Les chefs de la coalition qui venaient de porter Louis Bonaparte au pouvoir, ne croyant pas de leur dignité de faire partie du cabinet, s'y étaient fait représenter par leurs lieutenants[3]. Personne dans ce cabinet, même Bixio, renseigné maintenant, ne croyait à l'avenir de la république, ni ne comptait défendre sérieusement le principe républicain[4]. Tous les journaux républicains saisirent, d'ailleurs, le coup porté à leur idéal par un pareil ministère qu'ils comparaient, — à l'exception du *National*, — sans impartialité dans la question, à un ouvrage de marqueterie, à une carte d'échantillons réfléchissant les sept couleurs de l'arc-en-ciel. Barrot fut comparé à Guizot[5] et ses collègues traités de doublures ; on

---

Chose singulière, ses auteurs qui, pourtant, étaient pour la plupart rompus au jeu du parlementarisme, ne surent pas nettement trancher cette question capitale. Certains faits de la constitution semblaient impliquer le gouvernement parlementaire... certaines dispositions paraissaient le gouvernement du gouvernement. » (P. 183, 184, 185.)

1 Victor Pierre, t. II, p. 2.

2. Taxile Delord, *Histoire du second Empire*, t. I, p. 149.

3, 4. « Il ne s'est pas trouvé un vrai croyant pour sauver la République, un esprit politique pour la comprendre. » (Castille, *Histoire de la seconde République française*, t. III, p. 3.)

5. « Aucune apostasie ne fut épargnée à ce Barrot, à cette incorporation du libéralisme bourgeois qui, pendant dix-huit ans, avait caché le vide misérable de son esprit sous un maintien grave. Si, parfois, le contraste trop choquant entre les chardons du président et les lauriers du passé l'effrayait lui-même, il lui suffisait d'un coup d'œil donné à son miroir pour voir s'y refléter une contenance ministérielle et une

vit dans Drouyn de Lhuys « la dernière vertèbre de la queue des doctrinaires ; la nomination de Falloux parut une insulte, celle du maréchal Bugeaud une bravade[1]. » Personne n'était content.

Louis-Napoléon n'avait pas lieu non plus d'être satisfait, bien que pour son premier ministère, comme nous l'avons vérifié, il n'ait pas pu en constituer un autre. Par Falloux, il se valait le clergé, par Bugeaud, la majorité de l'armée, par le reste, il maintenait momentanément l'Assemblée et la rue de Poitiers. Il demeurait toujours seul, une force immense dans une complète solitude[2]. Le parti républicain, même modéré, lui refusait son concours et le parti radical l'attaquait ; ses ministres ne demandaient qu'à préciser leur hostilité ; ses amis ne pouvaient rien encore que l'aider en sous-main et se montraient plutôt dangereux pour la plupart, portés à comprendre chacun à leur manière la situation. Entre ces serviteurs trop pressés et tant d'adversaires, agir équivalait à un escamotage compliqué. Il réussit à mettre à la préfecture[3] un simple représentant de la loi, indemne de toute accointance avec les partis, et qui avait apporté jusqu'alors à l'exécution de sa tâche une loyauté rigide ; il le savait de source sûre pour avoir lui-même subi la rigueur de sa discipline après Boulogne, lorsqu'il avait été engagé à ne pas essayer de fuir sous la menace d'un coup de pistolet, le colonel Rébillot. Profitant d'une expérience aussi décisive, il nommait également gouverneur de l'Élysée un autre gendarme, qui lui rappelait Strasbourg, celui-là, Thiboutot[4]. Dans Berger, maire du IIe arrondissement, appelé au poste de préfet de la Seine, il était certain d'expérimenter un instrument fidèle tant qu'il serait le plus fort. Bientôt il faisait installer Jérôme aux Invalides, première réponse à ses demandes incessantes. Il complétait son état-major particulier par les fidèles, le colonel Ambert, les chefs d'escadron Pajol, Edgard Ney, Fleury, les capitaines Filippi, Dumoulin, Lepic, de Menneval, Petit, de Toulongeon, Laity[5].

---

suffisance bien humaine ; ce que le miroir lui renvoyait, c'était Guizot qu'il avait constamment envié, censuré, Guizot, lui-même, mais paré du front olympien d'Odilon. » MARX, *la Lutte des classes*, p. 67.

1. H. CASTILLE, t. III, p. 7.

2. Carlier, précédemment chef de la police au ministère de l'Intérieur, avait été nommé dès la fin de décembre, le 23 ou le 22, chef de la police municipale. Le secrétaire général de la préfecture de police, O'Reilly, donnait sa démission.

3. *Le Moniteur*.

4. *Le Moniteur*, 25 décembre.

5. FLEURY, *Mémoires*, 2 volumes, t. I, p. 81, Plon 1899. — Lepic était fils du général Lepic, comte de l'Empire, petit-fils du général Petit, de la vieille garde, peint dans les *Adieux de Fontainebleau*, d'Horace Vernet ; Menneval était fils d'un des secrétaires de Napoléon.

Mocquart demeurait chef de cabinet comme pendant l'élection.

En dessous du ministère qui occupait l'attention, le président se constituait ainsi un premier cadre.

Il ne pouvait encore affermir son autorité; avant de le tenter, il avait, à son point de vue personnel, deux luttes à soutenir, l'une avec les partis républicains, l'autre contre les royalistes, les premiers le rejetant tout net, les seconds ne le tolérant que pour mieux l'user. Forcé, comme tous les chefs d'État, d'accepter la situation telle quelle, il se promit d'utiliser Thiers dans les deux manœuvres, Thiers se discréditant un peu trop, momentanément, en prenant pour alliés ces mêmes partis républicains qu'il avait combattus[1]. Il savait que les partis comprennent peu de choses en dehors d'eux-mêmes et se livrent aussi quelquefois, par l'abus de manœuvres trop habiles qui se retournent contre eux. Si la force mène le monde, très insuffisamment subordonnée au droit, elle reste du moins rarement en place et, comme la fortune, passe de main en main. A l'abri derrière ses ministres, il attendait donc encore, comme avant l'élection, l'heure de réaliser ses idées. Il se préparait depuis trop longtemps pour ne pas être prêt et savoir se tenir impassible, une fois de plus, au milieu des embûches, avec cette dextérité souple et audacieuse qui achevait de la dévoiler peu à peu. Les événements, dont il semblait l'homme, le résultat, l'expression, continuaient d'être avec lui. « Immobile au milieu de l'agitation des partis, muet dans le tumulte, impénétrable parmi l'effusion irréfléchie de toutes les colères etde toutes les ambitions, il s'était, comme Sixte-Quint, identifié à l'esprit de la situation[2]. » — L'ancien aventurier allait s'affirmer de plus en plus un ingénieur politique.

★

L'élection de décembre, résultat d'une partie du mouvement qui l'avait précédée, apporta dans la vie française une sorte de dérivatif, propice à fournir quelque temps l'apparence d'un repos; pourtant aucun parti ne s'estimant vaincu, la majorité devait constater peu à peu qu'elle ne se trouvait encore pas sur la voie de la sécurité. Le prince avait concilié cette majorité française, bon gré, mal gré, avec

1. Le ministère, d'ailleurs, ne pouvait s'entendre avec l'ancien parti amené au pouvoir par la révolution.
2. H. Castille, t. III, p. 4.

elle-même, amalgamant, par le fait de sa nécessité, les divers éléments dont elle se composait; mais, déplaisant au Parlement, il se trouvait encore entre les deux, alourdi d'un ministère dont ni le Parlement, ni le pays ne se montraient satisfaits [1]. Beaucoup de l'anarchie de 1848 continuait, plus compliquée, en 1849 [2]. La situation de Louis Bonaparte immobilisé, y aidait, surtout dans un pays qui ne se ressaisit que dans les cas de crise puis, la crise retombée, s'oublie assez vite. Le peuple français reste assez ignorant de la politique, bien qu'il en fasse sans cesse; il discute et combat, la plupart du temps, sur un terrain idéal; la politique pratique demeure l'action d'une minorité, le plus souvent peu en évidence.

A ce moment, le public, qui se pensait délivré, regardait vers son élu, mais sans le voir, confisqué qu'il semblait, à peine sur le pavois, par ceux qui s'étaient imposés en intermédiaires. Thiers veillait assidûment; loin d'être contraire encore aux agitations qu'il voyait venir, il comptait sur elles et leur répétition pour user l'Élysée.

La comédie dramatique se déroulait avec une logique impitoyable; les partis n'ayant capitulé, avec désespoir, autour d'un nom que pour l'utiliser en vue de leurs fins respectives, tant que le porteur de ce nom ne serait pas parvenu à les mettre d'accord, le provisoire le plus incertain se maintiendrait. « La force d'une société, disait plus tard Renan, dans

---

1. « Si le président avait le malheur de s'identifier avec la Chambre actuelle dont on demande déjà de tous les côtés la dissolution, si au lieu de réparation il laissait debout les monstruosités et les fonctionnaires taxés, nommés depuis le 24 février, la nouvelle Chambre serait élue dans des vues hostiles contre lui. » 26 décembre 1848. *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 126.

2. « Par la constitution, le président et les ministres sont également responsables: déjà on ressent les inconvénients de cette disposition. Louis-Napoléon a sa liste de préfets prête; le ministre de l'Intérieur Malleville, la sienne, il en est de même du ministre des Affaires Etrangères; c'est la cause de ce qu'aucune nomination de préfets ni de ministres auprès des puissances n'a encore paru; le président de la République veut une amnistie générale; le ministre s'y oppose; nous voilà déjà avec une question de cabinet. *Journal de Castellane*, 27 décembre 1848, p. 126. — « Bourgeoisie et prolétariat avaient voté ensemble *pour* Napoléon, afin de se prononcer *contre* Cavaignac, afin d'arracher à la Constituante, par la comparaison des suffrages, quelque chose de décisif. Cependant la partie la plus avancée de chaque classe avait présenté ses candidats : Napoléon était le *nom collectif* de tous les partis coalisés contre la république bourgeoise. Ledru-Rollin et Raspail étaient les *noms propres*, le premier de la petite bourgeoisie démocratique, le second du prolétariat révolutionnaire. Les suffrages exprimés en faveur de Raspail, — les prolétaires et leurs interprètes socialistes le disaient bien haut, — ne devaient constituer qu'une simple démonstration, être autant de protestations contre la présidence, c'est-à-dire contre la constitution elle-même ; autant de votes se prononçaient contre Ledru-Rollin. C'était donc le premier acte par lequel le prolétariat se détachait comme parti politique indépendant du parti démocratique. » Marx, *Lutte des classes*, p. 64.

une préface, réside en deux choses, d'abord la vertu populaire, ce grand réservoir de dévouement, de sacrifice, de force morale instinctive que les races nobles portent en elles comme un héritage de leurs ancêtres; en second lieu, l'instruction et le sérieux des classes supérieures [1]. » Les classes supérieures avaient un sérieux relatif et, quand il existait, tout d'égoïsme, tout de convention; leur instruction n'était ni complète, ni réelle, surtout de salon, même dans les milieux où les salons ne jouaient pas de rôle. Le peuple, quant à lui, était dévoyé, épuisé, désorganisé par la révolution, et cette révolution avortée donnait d'autant plus barre sur lui à la majorité conservatrice, négative, stérile, qui préparait si ardemment ce qu'elle appelait, sans se rendre compte de son ignominie, une revanche. « Les révolutions, dit encore Renan, dans cette préface, parue deux ans avant la guerre, avilissent ceux qui en profitent et qui sont toujours suspects de les avoir provoquées; elles isolent, annulent, égarent ceux qui leur résistent. Funeste cercle vicieux, qui ne laisse pas de choix entre les variations pénibles, entraînant à la longue un complet avilissement des caractères et une raideur qui vous rend, malgré tout, hostile à l'œuvre publique. Leçon terrible pour les peuples qui, incapables du gouvernement républicain, détruisent la dynastie que les siècles leur ont donnée [2] ». Il termine en indiquant que le temps n'était pas loin où la nation serait divisée en deux parties, l'une composée d'intrigants de toute sorte, vivant de révolutions et de restaurations, l'autre d'honnêtes gens ayant pour règle absolue de ne pas se mêler des changements de gouvernement, « attendant, mornes, chez eux, l'arrêt du destin [3] ». Au bout de cent ans, il ne resterait plus « que de hardis aventuriers jouant entre eux le jeu sanglant des guerres civiles et une populace pour applaudir le vainqueur du jour [4] ».

Tout était à refaire, non seulement le gouvernement, comme nous l'avons constaté, mais le personnel gouvernemental que la révolution, absorbée dans ses luttes intestines, avait été incapable de façonner; cette question du personnel divisait, d'ailleurs, à la fois le président et ses ministres, et ceux-ci entre eux. Le président n'avait pas droit de voir à cela par lui-même et, d'autre part, ses ministres, qui revendiquaient ce soin si jalousement, sans consentir à le partager d'aucune façon, l'estimaient, une fois en face de lui, au-dessus de leurs forces; ils

1. *Questions contemporaines.* Lévy, 1868.
2, 3, 4. *Questions contemporaines.* Lévy, 1868, p. 29 et 30.

constataient aussi, à leur tour, que l'Assemblée se compliquait encore ; ils entendaient, en outre, créer un personnel non seulement réactionnaire, mais nettement anti-républicain. Le remaniement effectué dans ces conditions fut à la fois trop rapide et tronqué ; partout on fit rentrer le plus possible les anciens habitués qui avaient fait leur carrière sous la monarchie orléaniste. Une partie de la Constituante ne le pardonna pas au ministère. « De grands désordres, explique le président du conseil, s'étaient introduits dans l'administration du pays ; le gouvernement du général Cavaignac avait commencé l'épuration des administrations départementales, mais les ménagements qu'il croyait devoir garder envers les républicains laissaient son œuvre bien incomplète. Dans la diplomatie, dans l'armée, dans la magistrature comme dans l'administration, le gouvernement n'était pas toujours sûr d'être obéi, même par ses agents les plus directs. Nombre de préfets, d'agents de parquet, de diplomates, de généraux même, avaient conservé leurs affinités avec le parti révolutionnaire qui les avait nommés, et dont ils attendaient beaucoup au jour de leur triomphe qu'ils regardaient comme inévitable et prochain. Les ordres de l'autorité étaient partout discutés et fort mal exécutés lorsqu'ils n'étaient pas ouvertement désobéis. » Et Barrot, oubliant sans doute que tous les gouvernements se tiennent en équilibre, constatait avec une sorte de naïveté, peut-être sincère, lorsqu'on met en face d'elle la politique suivie : « Nous courrions ainsi le risque, en frappant trop à gauche, de trop verser dans la droite ; tout nous faisait un devoir de garder beaucoup de modération dans ces réformes et de ne pas dépasser les limites de la plus stricte nécessité... L'Assemblée était la plus grosse et la plus immédiate de nos difficultés [1]. » Cette difficulté était telle que le ministère devait capituler devant elle.

Le parti républicain modéré craignait pour la république et ne voulait ni ne pouvait, disait-il, soutenir le ministère. Sous Cavaignac, l'Assemblée étant elle-même, en quelque sorte, le gouvernement, considérait celui-ci comme son client ; « elle avait désormais en face d'elle un pouvoir qui avait sa force en dehors d'elle et qui était destiné à lui succéder [2] ». Au cours de 1848, il y avait l'Assemblée et le pays ; il y avait maintenant le prince, le ministère et l'Assemblée. Le président représentant du pays, résultat, tout au moins, de son désespoir, était si

1. *Mémoires*, t. III, p. 47.
2. Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 48.

bien une sorte d'otage que le ministère et la gauche de l'Assemblée, plus compréhensive, cette fois, quoique trop tard, allaient s'en servir l'un contre l'autre. Fidèle à sa tactique, le président demeurerait insaisissable, et son indépendance pousserait ses ministres à l'accuser d'agir contre eux [1]. Leur susceptibilité se surexcitait elle-même, tout naturellement, avec une certaine raison, au point que la revue du 24 décembre leur semblait destinée à diminuer leur puissance. Ils trouvaient bon, précédemment, de faire nommer Carlier directeur de la police du ministère de l'Intérieur, chef de la police municipale, « avec extension d'attributions en ce qui concerne la partie politique, jusqu'à ce jour réservée au cabinet particulier du préfet [2] » ; ils approuvaient que le nombre des gardiens de Paris fût réduit, afin d'augmenter le personnel des agents du service de sûreté [3], tout cela se passant à couvert, et augmentant les moyens de la classe gouvernementale, mais ils supportaient mal que le chef de la République vînt directement se mettre en rapport avec la troupe, la garde nationale et la population. Ce que leur méfiance comportait de fort légitime était annulé par l'ostentation qu'ils lui donnaient. La journée du 24 décembre se passa « au milieu du calme le plus profond [4] ».

A six heures du matin, sous un ciel couvert qui semblait annoncer la neige, le rappel battait, et, malgré le froid, des bataillons nombreux se réunirent, vite répartis ensuite sous la surveillance du général Perrot dans les emplacements qui leur étaient indiqués. A huit heures et demie, le général Changarnier parcourut leurs rangs. A neuf heures, le préfet de police, escorté d'un piquet de cavalerie, se rendait à l'Élysée National. Puis c'étaient, derrière le ministre de la Guerre, Pierre Napoléon, en uniforme de chef d'escadron de la légion étrangère orné de l'écharpe et de la rosette de représentant du peuple, les colonels Laborde et Dumoulin, le commandant de spahis Fleury, quelques autres, enfin Persigny en uniforme de chef d'escadron de la garde nationale. L'aide de camp de service recevait tout ce monde dans le grand salon de style Louis XV, tandis que le président conférait avec ses ministres. Une foule considérable entourait l'Élysée, malgré toutes

1. Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 48 .« Ajoutez à cela, dit Barrot, les provocations, les défits incessants du président, et on se rendra compte des dangers de notre situation à l'intérieur.

2 et 3. *Gazette des tribunaux.*

4. *Journal des Débats* du 25. « Cette revue, dont s'est tant préoccupé l'opinion publique, a ressemblé à toutes les revues dont Paris est témoin depuis trente ans. »

les mesures prises pour rendre la circulation libre dans la rue du Faubourg-Saint-Honoré, comme dans les voies adjacentes. Louis Bonaparte parut dans le salon vers dix heures et y causa quelques minutes. Il portait l'uniforme de général en chef de la garde nationale, tunique et pantalon de drap bleu, chapeau à cornes doublé de plumes blanches, grand cordon et crachat de la Légion d'honneur, en diamants. Il descendit le perron, monta un cheval alezan [1] et sortit, précédé d'un piquet de lanciers, avec le ministre de la Guerre à sa droite et Pierre Napoléon à sa gauche; Laborde, Dumoulin, Persigny, Laity suivaient en compagnie d'autres officiers et du préfet de police. Le cortège prit la rue du Colysée, gagna l'Arc de Triomphe, redescendit les Champs-Élysées et passa devant le front de la garde nationale, massée sur trois lignes, place de la Concorde, rue de la République, boulevard de la Madeleine, rue de la Paix, place Vendôme, rue de Castiglione et rue de Rivoli. Il vint se placer, après avoir passé quai de la Conférence, en face de l'obélisque au pied duquel s'arrêta Changarnier, et le défilé commença [2]. Il était midi. Louis-Napoléon se tenait en avant de son état-major avec, à sa droite, Ruhlières, à sa gauche le général Lebreton, questeur de l'Assemblée, et le colonel Rébillot. Le temps s'éclaircissait, les flocons de neige ne voltigeaient plus et le soleil même commençait de faire miroiter les baïonnettes au-dessus des uniformes. Le défilé dura quatre heures. Guinard, l'ami de Cavaignac, le commença. En passant devant le président, les officiers de tous les grades saluaient et les drapeaux s'inclinaient. Le prince se découvrait et s'inclinait à chaque salut. « On remarquait dans les rangs plusieurs officiers de la vieille garde, entre autres des capitaines de grenadiers dans les mobiles [3]. » La troupe de ligne et la garde mobile avaient mis à leur tête le corps des invalides, conduit par le général Petit, celui-là même qui reçut les adieux de l'empereur à Fontainebleau. Louis-Napoléon se détacha de tout son état-major et serra la main du vieux soldat [4]. Plusieurs parmi les gardes nationaux se précipitèrent, au cours du défilé, vers le président, l'assurer de leur affection. *Les Débats* relatent que l'enthousiasme de la garde nationale fut sans exagération. L'examen des journaux fait néanmoins constater que le précident fut acclamé. On cria beaucoup : « Vive Napoléon ! vive la République ! » Les gardes de la banlieue au-

1, 2, 3. *La Patrie.*

4. *Moniteur du soir.* « Une acclamation unanime accueillit cette pensée touchante du neveu de l'empereur, honorant à son tour le vieux soldat que son oncle avait immortalisé. » FLEURY, *Mémoires*, t. I, p. 82.

raient même crié : « Vive l'empereur[1] ! » L'armée ne se fit guère entendre, à l'exception d'un régiment de dragons qui s'écria longuement : « Vive Napoléon ! » On manifesta beaucoup aussi sur le passage de Changarnier, non seulement à la sortie de l'Élysée, où il avait accompagné le président, mais jusqu'à son quartier général des Tuileries où les acclamations l'accompagnèrent. D'après *les Débats*, encore, la foule n'était pas très nombreuse et son sentiment dominant semblait la curiosité ; elle applaudit beaucoup, néanmoins[2], et il y eut sans doute plus d'enthousiasme que certains journaux ne l'assurèrent. Pendant la revue, vers trois heures, un cerf-volant de papier, ayant la forme d'un aigle, fut lancé du prolongement de l'avenue des Champs-Élysées entre les chevaux de Marly, et vint planer au-dessus du président. Tandis que tout le monde levait les yeux et commentait l'incident, Changarnier donna un ordre à des agents de police qui coupèrent la ficelle[3] ; l'inconnu, auteur de l'intermède, fut conduit au commisariat des Champs-Élysées, puis identifié comme domestique, répondant au nom de Pierre-Noël[4] ; son intention aurait été malveillante[5] ; elle était, peut-être, encore qu'absurde, tout le contraire. — Les forces passées en revue comprenaient 40.000 hommes d'infanterie, 3.000 de cavalerie, huit batteries d'artillerie.

La presse, comme le ministère, s'inquiéta aussitôt et protesta. Le costume présidentiel fut l'objet des plus vives critiques. *L'Union* n'admettait pas qu'un président de la République pût commander les troupes. « Que M. Bonaparte adopte un costume comme celui des directeurs de 1796 et 1799, qu'il porte un habit rouge comme son oncle lors-

---

1. *Journal de Castellane*, t. IV, p. 125. « Quelques voix isolées ont crié : « Vive l'empereur ! »

2. Le spectacle était nouveau et des acclamations enthousiastes de « Vive Napoléon ! » faiblement mêlées de cris de « Vive la République », l'avaient accueilli partout sur son passage. » (*Mémoires de Barrot*, t. III, p. 51.) Si l'on en croit Fleury, il y eut un frémissement dans la foule et un enthousiasme indescriptible dans les rangs des soldats. Son visage, inconnu pour ainsi dire, attirait d'autant plus les regards que les caricatures l'avaient indignement travesti. Chacun semblait fier d'avoir contribué et concouru à l'élection d'un chef que la nation venait de se donner, malgré les efforts du gouvernement. Cette revue fut donc un immense succès pour le prince... Le soir, un plaisant disait dans un club : « Mais il est fort bien le prince Louis-Napoléon ! Qui disait donc qu'il n'avait pas d'esprit ? Il a ramené de Londres la plus belle femme et le plus beau cheval du monde. » *Mémoires*, t. I, p. 82 et 83.

3. *Les Débats*, du 25 décembre.

4. Thirria, *Napoléon III avant l'Empire*, t. II, p. 10.

5. *Les Débats*. Pierre Noël aurait voulu, en ce cas, « faire une allusion ingénieuse à l'expédition de Boulogne ».

qu'il était consul, c'est dans son droit, mais revêtir un uniforme quand la Constitution lui interdit toute initiative militaire, c'est dépasser le but, c'est entrer dans les voies de la souveraineté. » *La Révolution Démocratique et Sociale* reprochait au président du Conseil de ne pas avoir prévu une semblable manifestation. *La Démocratie Pacifique* s'inquiétait plus encore, et la crainte d'un coup d'État réapparaissait. *La Patrie* raillait les possibilités de restauration impériale. Proudhon renouvelait ses avertissements : le prince visait à l'empire et les royalistes méritaient d'être attaqués pour s'être ralliés à un Bonaparte. La veille même de la revue, *l'Estafette* avait parlé d'empire et noté que les rumeurs au sujet d'une restauration impérialiste trouvaient dans Paris beaucoup de créance.

Dès le début, la situation s'envenimait donc progressivement, et les ministres sentaient encore leur défiance entretenue par les bruits colportés dans les journaux. Odilon Barrot ne pouvait admettre la popularité du président; avant la revue déjà, il avait estimée toute monarchique la tenue des réceptions à l'Élysée. Ses collègues ne manquaient pas de l'entretenir dans ces sentiments et Thiers les exagérait. Le principe, le moyen de force établis, par le seul fait d'une élection ainsi coordonnée, et dont les ministres ne voulaient pas se servir, prenaient une apparence de nécessité d'autant plus grande que le pays s'inquiétait un peu des banquets démocrates socialistes, ou religieux et socialistes, qui se succédaient. Les discours qui s'y énonçaient passionnément auraient dû faire saisir leur inefficacité; mais après le 24 février, après mars et juin, devant l'indécision hostile des forces gouvernementales, le sentiment dominant demeurait celui de la crainte. On amplifiait le banquet des femmes socialistes du 26 décembre à la salle Valentino, où Pierre Leroux avait fait observer que Jésus-Christ, rédempteur, n'avait pas créé de castes et où une Mme Granet, après avoir proposé aux citoyennes d'imiter la sainte Vierge, s'écriait : « Noël à Saint-Simon, à Fourier, etc. [1]. »

---

1. Victor Considérant, directeur de la Phalange, écrivit, le 27 octobre 1838, au R. P. Cipoletti, ancien général de l'ordre des prédicateurs : « En propageant la théorie d'association, mon Révérend Père, nous obéissons aux sentiments les plus religieux, car nous croyons qu'elle apporte le moyen de faire vivre en bonne harmonie les heureux qui, jusqu'ici, se sont déchirés entre eux, comme des bêtes féroces, malgré tous les efforts de toutes les églises chrétiennes et principalement de la sainte et puissante Église catholique, apostolique et romaine. Un système qui aura pour effet (ainsi que nous ne pouvons en douter) de mettre la paix, la justice et le bonheur dans les relations des hommes, de faire régner sur toute la terre la fraternité évangélique et la gloire de Dieu est nécessairement d'origine divine, car tout bien et toute vérité viennent de Dieu. Ainsi, mon Révérend Père, nous croyons

Le festin « religieux et social » organisé par l'abbé Chatel [1], à la barrière de Sèvres, intriguait aussi ; une jeune et jolie personne de vingt ans, femme d'un garçon boulanger, y gagnait la tribune pour porter un toast à l'incorruptible Lagrange, et Chatel célébrait « Jésus-Christ, le grand apôtre du socialisme ». Au banquet des démocrates français et allemands, barrière du Maine, à l'association des cuisiniers, on avait levé les verres non seulement à l'alliance de la France et de l'Allemagne, ce qui n'eût pas inquiété, mais à Robespierre, à Couthon, à Saint-Just et à leurs successeurs.

Le ministère présenta son programme à l'Assemblée le 26. Il ressemblait à tous les programmes ministériels du règne de Louis-Philippe et ne se différenciait pas autrement de ce qu'on avait entendu depuis la Révolution. Barrot garantissait l'ordre matériel et moral comme M. Guizot l'avait fait. La comparaison se complétait même du fait que Barrot ayant pris la place de « l'austère intrigant », Ledru-Rollin occupait celle de Barrot [2], et les mœurs parlementaires, discréditées sous Louis-Philippe par une opposition qui, pourtant, s'en servait, n'étaient ni suffisamment admises, ni suffisamment comprises et connues pour que ce renouvellement du personnel, en même temps que l'avancement qui en résultait, parussent légitimes et profitables. La Révolution refoulée et avortée favorisait l'incompréhension et toutes les manœuvres qui l'entretenaient. — Le président du conseil ne remarquait pas l'ironie de la situation ; il souffrait des inconvénients de son poste avec une sorte de candeur [3] ; il constatait, au surplus, que

---

fermement être les fidèles serviteurs de Dieu et de l'humanité en travaillant à répandre cette doctrine dont la réalisation sera le *salut social* du monde et qui, amenant l'unité des nations, préparera le triomphe de la vérité sur toute la terre et, en particulier, le triomphe universel de la vie religieuse. Il ne faut pas douter, ô mon Père, que si l'Empire du monde est réservé à la foi catholique, apostolique et romaine, c'est à la suite de l'établissement de *l'unité sociale* que cette foi pourra seulement conquérir tout son empire... » (*Collection A. L.*)

1. La petite église sociale de l'abbé Chatel avait joué un certain rôle sous le règne de Louis-Philippe.

2. « M. Ledru-Rollin se résigne à être ce que M. Barrot a été pendant dix-sept années sous le dernier gouvernement, le chef de l'opposition. En fermant les yeux, nous aurions pu nous croire transportés de dix-sept années en arrière, à quelqu'une des séances de 1831 ou de 1832... M. Ledru-Rollin, nous devons le dire, a été plus modéré qu'on ne l'a été dans ce temps-là. » *Journal des Débats.*

3. « A peine avions-nous pris possession de nos ministères, et pourvu aux nominations les plus urgentes, je descendais de la tribune où je venais d'exposer notre programme politique, lorsque M. Ledru-Rollin commença cette série d'interpellations qui devait remplir et harceler toute notre existence ministérielle. » O. Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 49.

le nouveau postulant « avait choisi un excellent terrain d'opposition [1]. » En révolutionnaire qui démontre tout abus légitime du moment qu'il le commet, mais qui, redevenu parlementaire malgré lui, par sa faute, entend s'en tenir au seul texte légal et y enfermer autrui, Ledru-Rollin dénonçait comme une violation constitutionnelle le commandement extraordinaire attribué à Changarnier. Après une véhémente discussion sur ce thème, il se résumait par cette phrase : « La liberté et la République sont sous la pression de deux forêts de baïonnettes ! » Barrot se défendit en invoquant les circonstances qui commandaient plus haut que les principes. Malleville intervint heureusement pour Barrot qui se dégagea et se valut une petite majorité. Marrast soutint aussi le ministère, presque sûr que son heure était passée, désireux qu'elle se prolongeât. Était-ce même afin de se montrer plus directement aimable qu'il avait commandé le portrait du président au peintre Couture [2] ? Il était allé voir Louis Bonaparte. Dans une partie du public, on annonçait même, ce qui semble inexact, que les anciens adversaires de l'élection se ralliaient aussi, peu à peu, à son résultat [3]. Pendant cette première séance, au cours de la discussion, le coup d'État, et même le 18 brumaire, furent évoqués une fois encore. L'Assemblée précisait de suite ses tendances. Faisant bloc avec le président, le ministère pouvait tenir tête à plusieurs coalitions, mais il n'admettait pas une entente avec Louis Bonaparte ; cette mauvaise volonté obstinée se manifesterait même sous une forme telle que la situation ne parviendrait pas à se maintenir et faciliterait d'autant le jeu parlementaire. Nous verrons alors les députés au courant des incidents de la présidence, les envenimer, s'immiscer entre le prince et ses ministres, en paraissant désireux de s'allier avec lui contre eux. Tout se précisait vite, comme si ce qui subsistait d'équivoque pesait à chacun, et tandis que, dans les séances suivantes, l'impôt du sel était réduit aux deux tiers, malgré le déficit avoué de 250 millions avec lequel se terminait l'exercice de 1848, on entrait, après huit jours de ministère, « dans l'ère des crises ministérielles [4] ». Le maintien de l'impôt du sel, proposé par le cabinet, avait fait la joie de l'Assemblée qui comptait sur lui pour voir diminuer le prestige de Louis-Napoléon auprès des paysans. Le ministère n'en était pas moins satisfait. Il semble, cepen-

1. *Mémoires*, t. III, p. 42.
2. *Les journaux*.
3. *Journal des Débats*, 7 janvier.
4. *Les journaux*.

dant, que le paysan comprit et sépara le prince de ceux qui le faisaient paraître ce qu'ils voulaient qu'il fût. L'Assemblée, quant à elle, en repoussant le projet, avait cru se valoir les paysans, et la suite prouva qu'elle s'était trompée. Les étapes de la bataille si vite commencée, et d'ailleurs fatale, seraient le 29 janvier, le 21 mars, le 3 mai ; elles mèneraient au désastre du 13 juin. L'opposition entre Louis Bonaparte et l'Assemblée ne représentait pas seulement un conflit isolé entre le pouvoir constitutionnel et un autre pouvoir, entre l'exécutif et le législatif; « elle correspondait, d'après Marx, à un choc entre la république bourgeoise constituée et les instruments de sa constitution, entre les intrigues ambitieuses et les exercices idéologiques de la fraction républicaine de la bourgeoisie. Cette fraction avait fondé la république, et elle se montrait surprise de la ressemblance de cette république constituée avec une monarchie restaurée. Elle voulait employer la violence à maintenir la période constituante, ses illusions, son langage, et ses personnages. Elle voulait empêcher la république bourgeoise, arrivée à maturité, de revêtir sa forme parfaite, sa forme propre. Si l'Assemblée Nationale Constituante représentait Cavaignac qui venait de rentrer dans son sein, Napoléon représentait l'Assemblée Législative qu'il n'avait pas encore répudiée; il représentait l'Assemblée Nationale de la République bourgeoise constituée[1]. »

Malleville, dès son installation à l'Intérieur, avait eu soin de maintenir le président en dehors. Il ne lui communiquait ni les dépêches, ni les rapports de police ; il ne le consultait jamais pour la rédaction des articles de journaux, même pour les plus personnels. Louis-Napoléon, qui s'en plaignit, acheva de paraître intransigeant, en demandant à voir les dossiers relatifs à Strasbourg et à Boulogne, qui lui furent refusés. Ne pouvant l'admettre, et ayant peut-être manœuvré de la sorte afin d'écarter le lieutenant de Thiers, — il écrivit à son ministre : « J'ai demandé à M. le préfet de police s'il ne recevait pas quelquefois des rapports sur la diplomatie : il m'a répondu affirmativement et il a ajouté qu'il vous avait remis hier les copies d'une dépêche sur l'Italie. Ces dépêches, vous le comprendrez, doivent m'être remises directement, et je dois vous exprimer tout mon mécontentement du retard que vous apportez à me les communiquer. Je vous prie également de nous envoyer les treize cartons que je vous ai demandés ; je veux les avoir jeudi. Je n'entends pas non plus que le

1. Marx, *la Lutte des classes*, déjà cité, p. 71 et 72.

ministre de l'Intérieur veuille rédiger les articles qui me sont personnels; cela ne se faisait pas sous Louis-Philippe et cela ne doit pas être. Depuis quelques jours aussi, je n'ai pas reçu de dépêches télégraphiques; en résumé, je m'aperçois bien que les ministres que j'ai nommés veulent me traiter comme si la fameuse constitution de Siéyès était en vigueur, mais je ne ne le souffrirai pas. Recevez, monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute distinction. »

Le député du Tarn-et-Garonne, ancien vice-président de la Chambre, longtemps rompu à la vie des bureaux et aux habitudes gouvernementales, ne devait pas mettre le président en demeure de lui écrire de la sorte; il le fit en connaissance de cause, volontairement et, quoiqu'il espérât de l'affaire, il entrait dans le jeu du président. A quelque point de vue que le public se plaçât, il devait lui paraître singulier que le ministre pût compulser des dossiers et en défendre ensuite la lecture au président de la République. Le refus s'accusait si net qu'il devenait même étrange, comme s'il s'agissait de dissimuler des pièces inconnues, dangereuses à certains. Lorsque le débat relatif à cette question, qui avait beaucoup intrigué au dehors, fut porté devant la Chambre, Germain Sarrut, de l'opposition, soutint qu'il s'agissait surtout, en réalité, de dossiers relatifs à une conspiration de 1839, avant Boulogne, qu'il connaissait pour y avoir pris part, et qui s'était dévoilée comme un traquenard; le député insinuait que Boulogne n'avait pas été autre chose; il apercevait dans M. Thiers l'auteur caché de la mise au point, puis faisait ressortir que l'insistance de Malleville à refuser les dossiers prouvait leur contenu mystérieux; il en précisait même la teneur en y certifiant la présence de pièces secrètes dont le président avait d'autant plus raison de vouloir se rendre compte qu'elles lui permettraient de différencier ses véritables amis de ceux qui le trahissaient. Malleville ne sut rien répliquer de péremptoire, sinon que la calomnie ne pouvait l'atteindre; estimant injurieux pour lui de faire la preuve pourtant nécessaire, il refusait toujours, avec ténacité, la communication, en déclarant que son devoir consistait à garder les dossiers pour l'État. Dupont (de Bussac) fit observer que ce refus obstiné contenait à l'adresse du président de la République le soupçon qu'il pût distraire des pièces, doublement insultant parce que la certitude que ses ministres en étaient incapables s'y opposait.

Le ministre, non sans exactitude, accusa la gauche de vouloir le brouiller avec le chef de l'État.

Sarrut avait réglé son discours de manière à montrer que le minis-

tère s'entendait à merveille contre le président et le peu de place que tenait l'idée républicaine dans le cœur de l'Assemblée. Quand il rappela qu'il avait conspiré, quant à lui, pour l'avènement de la République, la majorité ne retint pas ses murmures et il resta maître du terrain en démontrant son droit de méfiance envers les ministres qui se méfiaient eux-mêmes du président. Pourquoi se serait-il interdit de supposer la fuite de certains documents ? « Sous Louis XVIII, on a fait disparaître les procédures du duc d'Enghien et de la commission d'enquête de Baylen. Sous Louis-Philippe, on a fait disparaître la plupart des pièces, dix-sept pièces, du procès de Grenoble, et vous voyez très bien que ces pièces ne sont pas sacrées pour l'histoire ; et vous voyez donc bien qu'on n'a pas veillé sur elles avec tant d'amour pour les conserver ; c'était de l'histoire et, je le répète, cette histoire a disparu... Le dossier de l'immense affaire de Boulogne, qui a été instruite pendant onze mois par l'un des juges d'instruction les plus habiles, a disparu. » Et l'attitude du Parlement se devine quand Dupont (de Bussac) insista sur la lettre présidentielle pour dégager la raison de ce débat : « Le président de la République n'est pas un roi constitutionnel irresponsable ; il est le premier magistrat responsable de la République : magistrat responsable comme vous qui êtes ses ministres, il a apparemment le droit de connaître des affaires publiques tout ce que vous en connaissez. » Et, comme Sarrut, il répliquait à Malleville, stupéfait de voir soutenir le président par un député : « Nous ne demandons qu'une chose, c'est que Louis-Napoléon puisse connaître parmi les flatteurs ceux qui ont pu le trahir. » Quelques jours plus tard, revenant sur le même incident, Jules Favre s'adressait à son tour directement, de la tribune, au président, aprés avoir dénoncé ses ministres comme ayant voulu, dans ces circonstances, discréditer à la fois la République et l'Élysée : « Séparez-vous, l'adjurait-il, séparez-vous de ces hommes pour vous appuyer sur la République honnête et modérée.. » Ces appels de la gauche, sincères, au moins par l'intérêt qui y avait amené, montraient qu'elle entendait se ressaisir ; seule dans l'Assemblée, elle allait à Louis-Napoléon, également isolé[1]. Les deux devaient songer l'un à

1. « Les politiques et les habiles de la Montagne et des environs ont bien soin de conserver ce qu'on appelle les convenances parlementaires et de séparer scrupuleusement la personne du président de celle de ses ministres. » (*Les Débats.*) Plusieurs se rappelaient peut-être ces lignes de Louis Blanc dans son *Organisation du travail :* « C'est au nom, c'est pour le compte de la liberté que nous demandons

l'autre, et il est possible qu'au début la tactique de la Montagne fut d'abord instinctive. Favre, conducteur de l'attaque, le ferait penser. Ensuite le plan semble différent. Grévy qui, en 1848, n'a cessé de combattre tout ce qui touchait à Louis-Philippe, appuie l'invite. Il y avait là, en tout cas, une possibilité féconde, que le président de la République, surtout après ses regrets au moment de la constitution du ministère, aurait dû saisir et utiliser dans la mesure du possible, même contre son intérêt immédiat. En dépit de quelques apparences, la Montagne avait été vaincue, en partie, par le 20 décembre ; au cas même où son absence de force actuelle ne lui permettait pas de soutenir complètement ses nouveaux alliés, il devait se ménager la possibilité d'une entente future; elle lui aurait été utile dès le début de l'affaire romaine, et nous verrons alors de quel poids elle eût influé non seulement sur la question religieuse, mais sur les destinées, même lointaines, de la France.

Vivement piqué au reçu de la lettre présidentielle, furieux d'une leçon qu'il n'escomptait point, surtout aussi habile, et de rencontrer quelqu'un là où il avait été si sûr, et par sa faute et par celle de Thiers, de ne heurter qu'un indécis quelque peu ignorant, Malleville, se sentant de plus battu, ne sut qu'envoyer sa démission à Barrot [1]. La nuit était assez avancée. Le président du conseil réunit immédiatement ses collègues à la chancellerie. Les uns et les autres se mirent aussitôt d'accord pour estimer, « sur la simple lecture de la lettre du président [2] », que celui-ci n'avait pas manqué seulement au ministre de l'Intérieur, mais à tout le cabinet et qu'ils devaient séance tenante, solidaires, signer leur démission [3]. — La lettre, pour eux, prenait, elle aussi, comme la revue militaire du 24, les allures d'un coup d'État.

Le lendemain matin, Barrot se rendit à l'Élysée. Louis-Napoléon,

---

la réhabilitation du principe d'autorité. Nous voulons un gouvernement fort parce que, dans le régime d'inégalité où nous végétons encore, il y a des faibles qui ont besoin d'une force sociale qui les protège. » La suite est encore plus significative quand on songe au second Empire : « Nous voulons un gouvernement qui intervienne dans l'industrie parce que là où on ne prête qu'aux riches, il faut un banquier social qui prête aux pauvres. » Il reconnaissait que cette nécessité du gouvernement venait de l'ignorance et de la misère et qu'un jour il espérait bien que ce gouvernement serait inutile. Il avait cette affirmation : « Le socialisme ne saurait être fécondé que par le souffle politique. »

1. « Mon cher Barrot, lui écrivait-il, en rentrant chez lui, je trouve cette lettre dont je vous envoie copie... Il a besoin d'une leçon et je me charge de la lui donner... Je le crois fou après avoir lu sa lettre, et aucune puissance humaine ne me contraindra à le servir après l'impertinence qu'il s'est permise envers moi. »

2 et 3. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 52.

pressentant quelque chose d'anormal, d'après l'heure et le visage gourmé de son ministre, demanda ce qu'il y avait. L'ancien centre gauche se contenta de lui remettre la démission collective. Le prince la lut, laissa paraître un certain trouble, ne dissimula pas sa surprise et manifesta des regrets. « Vous ne devez pas être étonné de la détermination prise par vos ministres, répondit Barrot, avec une noble sévérité, si vous voulez bien relire la lettre que vous avez adressée à M. de Malleville; comment avez-vous pu penser un seul instant que des hommes d'honneur qui ont bien voulu, par dévouement pour leur pays, partager avec vous le fardeau et la responsabilité du gouvernement, consentiraient à être traités par vous avec aussi peu d'égards ? Si vous l'aviez pensé, vous auriez commis une étrange méprise, que notre démission fera cesser [1].» Le prince avait-il attenté à la liberté de ses ministres ou, simplement, défendu la sienne [2] ? La leçon était donnée, en tout cas; le mieux était de chercher un arrangement afin de fournir tous les gages de conciliation, ce qui était à la fois dans le caractère de Louis Bonaparte et dans le sens des événements. « Je vous assure, répondit l'accusé, que je n'ai pas eu l'intention de blesser M. de Malleville; j'aurai, dans un premier moment, laissé échapper des expressions peu réfléchies. Que faut-il donc faire ? » Barrot, qui eût été désolé de quitter son poste, se sentait déjà plus apaisé : « Je n'ai pas de conseil à vous donner. Vous savez tout aussi bien que moi quel est le devoir que l'honneur prescrit à celui qui a eu le malheur d'offenser un galant homme.» Le président de la République ne pouvait pas regretter un acte légitime; il s'excusa de la forme vive qu'il lui avait donnée par une lettre dans laquelle il déplorait d'avoir, « dans un mouvement d'humeur, manifesté un déplaisir qui avait été pris pour une offense [3] ». La lettre était aussi satisfaisante, que l'homme le plus susceptible eût pu le désirer [4], au point qu'elle « parut à tous une réparation suffisante [5] », lorsque Barrot l'eut fait connaître à ses collègues qui l'attendaient à la Chambre, puis remise

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 52.
2. *Émile Ollivier*, t. II, p. 179.
3. « J'ai eu, disait-il, à la vérité un mouvement d'humeur hier en pensant qu'on ne me traitait peut-être pas comme chef responsable de l'État, et j'ai manifesté à M. le ministre de l'Intérieur ce sentiment de déplaisir. Mais je le répète, si j'ai pu offenser M. de Malevillé et le cabinet tout entier, je le déplore de toute mon âme et j'espère qu'après une explication il ne restera d'autres traces de nos différends que nos sincères regrets. » *Ollivier* t. II, p. 179.
4. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 53.
5. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 53.

à Malleville. Le représentant du Tarn dut en convenir tout le premier. Mais il déclara qu'il lui serait impossible de servir comme ministre un homme qui « l'avait méconnu à ce point[1] ». Ses amis insistèrent sans le faire céder[2]. Il se retira en compagnie de Bixio, soit que celui-ci, assez républicain, ne voulût pas servir plus longtemps un Bonaparte, soit qu'il ait été endoctriné fortement par quelques amis du *National*. Les autres ministres ne maintinrent pas leur démission. En apprenant le résultat, Louis-Napoléon, de plus en plus surpris, proposa des concessions nouvelles. « Que veut donc M. de Malleville ? Exige-t-il que j'aille lui porter mes excuses en personne ? Je suis prêt à le faire[3]. » Malleville, à cette nouvelle concession qui achevait de le perdre s'il persévérait dans sa maladresse et sa mauvaise humeur, les teinta l'une et l'autre de ridicule : « J'aimerais mieux me faire sauter la cervelle que de revenir sur ma décision[4]. » Et le soir même, il quittait Paris pour se dérober mieux à de nouvelles instances : « Ces particularités, s'excuse Barrot, n'ont aujourd'hui d'autre intérêt que celui de faire ressortir davantage, dans l'homme qui devait un jour avoir entre les mains les destinées de la France, ce contraste entre la témérité du premier élan de la volonté et la facilité de la retraite, entre l'excès de l'orgueil et l'absence complète de toute susceptibilité personnelle, contraste qui forme le trait le plus saillant et le plus original de Louis-Napoléon[5]. »

Barrot allait fréquemment déplorer ce caractère et tout rejeter sur la manifestation d'indépendance à laquelle ses ministres l'avaient amené. Le dégrèvement de l'impôt du sel achevait son irritation. « Ainsi, résumait-il, une crise ministérielle, nos crédits et nos finances compromis, le gouvernement mis en minorité dans l'Assemblée : voilà les résultats d'un accès de colère et d'orgueil dans le chef de l'État. Ces choses ne devraient arriver que sous les gouvernements absolus[6]. » Le mal qu'il avait à remplacer les deux démissionnaires compliquait encore son apprentissage ministériel, qui le révélait un peu raide, dépourvu de cette souplesse qui aide la persévérance bien méditée. De guerre lasse, il pria Faucher de consentir à échanger son portefeuille

1. Ceci ne tendrait-il pas à prouver, de plus, que d'autres questions plus vives encore que celles des dossiers, prise peut-être comme prétexte, notamment celle du nouveau personnel gouvernemental à créer, divisaient les deux hommes? — « La retraite de Malleville fit le plus mauvais effet. » *Journal de Castellane*, t. IV, p. 127.

2, 3. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 53 et 54.

4. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 54.

5, 6. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 69.

des Travaux Publics contre celui de l'Intérieur; Faucher, de son côté, « ne s'y serait décidé qu'avec une vive répugnance [1] ». Lacrosse le remplaça aux Travaux publics, et Buffet, jeune député, prit la place de Bixio. Ainsi replâtré en façade, déjà faible à son début, le ministère paraissait s'affaiblir encore. Faucher au lieu de Malleville, « c'était le geôlier rébarbatif après le geôlier sans façon [2] ». Il ne saurait pas se faire admettre de l'Assemblée où son visage étroit et blême, toujours prêt à l'irritation, n'était que trop connu. « Il faisait de la politique nerveusement et comme s'il se fût vengé sur les administrés de son mauvais tempérament [3] ».

A la suite de l'incident, Louis-Napoléon semblait moins négligeable à ses ministres. Ils se moquaient toujours de lui, mais en s'interrogeant, en se demandant quelquefois si Thiers n'avait pas raison de le comparer au colimaçon qui rentre ses cornes. Barrot commençait à se demander s'il ne fallait pas lui reconnaître un certain sens politique, et il craignait de le voir nouer des rapports suivis avec la Montagne [4]. Sans être déférent, on lui témoigna du moins, de temps en temps, les apparences du respect, à travers de perpétuelles inquiétudes. Le 1er janvier, l'appareil avec lequel il reçut avait été jugé encore trop monarchique. On n'aimait pas à le voir s'entretenir directement, et à part, avec l'ambassadeur d'Angleterre, avec le nonce, avec l'ambassadeur d'Espagne, les ministres de Sardaigne et de Prusse ; on appréciait peu que tous les corps de l'État fussent représentés et que la réception se terminât par celle des officiers de la garde nationale, accourus en grand nombre. On tenait rigueur surtout aux députés, empressés à se faire connaître, parmi lesquels les quotidiens citent Baraguey d'Hilliers, Victor Considérant, Duvergier de Hauranne. La présence de Thiers et de Berryer était commentée.

Un journal anglais, le *Spectator*, avouait les réflexions suivantes :

---

1. *Emile Ollivier*, t. II.
2. *H. Castille*, t. IV, p. 13.
3. *G. Renard*, p. 129.
4. « Les habiles de la Montagne avaient-ils été encouragés à exploiter l'incident des cartons par quelques négociations secrètes avec l'Élysée, il me serait difficile de répondre à cette question. Il est certain que, depuis le premier jour de sa présidence, Louis-Napoléon entretenait des rapports, tantôt directs et personnels, tantôt par intermédiaires, avec plusieurs membres de la Montagne; de quelle nature étaient ces rapports? Quelles influences ont-ils eue sur les côtés de cette partie de l'Assemblée? » *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 62. — Le cousin du prince, le fils de Jérôme dut, selon la vraisemblance, être l'intermédiaire, mais dans quelle mesure? Que furent ces rapports? Barrot est-il certain de ce qu'il avance?

« Maintenant que le gouvernement républicain, sinon la République elle-même, a été abattu, il reste un compte à régler entre l'instrument et ceux qui s'en sont servis. Comme nous l'avons déjà dit en une autre occasion, il est possible que les partis qui ont fait nommer Bonaparte soient allés plus loin qu'ils ne voulaient. C'est comme les braves gens qui criaient : « Vive la réforme ! » en février, et ont crié si fort qu'on leur a donné beaucoup plus qu'ils ne demandaient. Eh bien les monarchistes de toute couleur ont crié : « Vive Napoléon ! » mais si bien et si fort qu'ils ont, sans le vouloir, créé un vrai Napoléon, et fait une créature vivante de ce qu'ils croyaient une poupée [1]. »

★

Renseigné sur le désaccord qui se faisait ainsi saisir dès le début, le pays, lassé et voulant avant tout la stabilité, recommençait à se dire que la situation, telle quelle, ne pouvait durer. Le remaniement du ministère donnait le sentiment d'une nouvelle expérience, nécessitée vraiment trop tôt après l'élection du 20 décembre ; il faisait constater que les rapports réciproques des pouvoirs n'étaient pas encore bien définis ; il laissait prévoir une nouvelle source de difficultés et de conflits [2]. Les journaux qui ne croyaient pas à la cause napoléonienne, — la majorité, — accusaient son représentant de n'être pas suffisamment familier avec nos mœurs politiques ; les autres lui conseillaient

1. *La Liberté* disait : « Les Bonaparte forment une famile à part, une famille nationale ; ils appartiennent à la France ; ils nous préservent à la fois de la légitimité, de la régence et de la Terreur... » Un annaliste consciencieux des sociétés politiques de la deuxième République a fait judicieusement observer que deux générations travaillèrent à 1848, « l'une, qui ne datait que de 1848, enthousiaste, généreuse, s'enivrait à la parole des aînés, sans en accepter toutes les idées, et l'autre, qui descendait des *carbonari* de la Restauration, des sociétés secrètes de la Monarchie de juillet. Les premiers, sans habitude de la vie politique ni de la conspiration, venaient en toute sincérité au suffrage universel, comme à la politique même ; les seconds, qui avaient conservés les souvenirs et même les habitudes de 89, étaient moins sincères. Les premiers avaient été naturellement éliminés par la Révolution, et, dans le prolétariat, détruits en grande partie en juin, les seconds, au contraire, surnageaient et parmi ceux-ci, ceux qui s'étaient montrés intransigeants et sincères, tel que Barbès, étaient sous les verrous. Quant au prince, créé par le sacrifice des premiers, imposé à la ruse des seconds, il semblait de plus en plus appelé à départager la situation entre les deux. Il unissait, d'ailleurs, assez singulièrement en lui-même la ruse des seconds, et la sincérité des premiers, en y joignant une valeur toute personnelle. » Tchernoff, *Associations et sociétés secrètes de la deuxième République*. Alcan, 1905.

2. Castellane écrivait sur son journal le jour de la première revue (24 décembre 1848) : « On a calculé que depuis la République le commun de la durée des mi-

d'aller de l'avant, coûte que coûte, et, sans se rendre compte de la réalité, assimilant le suffrage universel au destin, qu'ils appelaient avec une certitude excessive Providence, attendaient de lui l'impossible. L'Assemblée isolée, divisée, inquiète et nerveuse, paraissait concentrer, pour les refléter mieux, le désordre et l'attente ; et comme les partis se sentaient atteints les uns les autres, n'ayant même pu arriver à se mettre d'accord, au moins pour prolonger une existence communément menacée, chacun tirait à soi de son mieux, avec égoïsme, se détruisant ainsi tous, plus inexorablement, devant le pays. Sans même que Louis-Napoléon eût agi, l'Assemblée se reconnaissait blessée sérieusement ; d'elle-même, du seul fait, presque, qu'une autorité, qui pouvait devenir réelle, existait en expectative à l'Élysée, elle se consumait. « L'Assemblée, dit Barrot, était évidemment dans un état de crise intérieure ; elle se cherchait, en quelque sorte. L'élection de Louis-Napoléon pour président de la République avait jeté un trouble général ; les partis se décomposaient et se recomposaient sur de nouvelles données ; le parti montagnard ou jacobin essayait de s'emparer de la force populaire personnifiée par le président. Le parti de la république modérée, celui qui, jusqu'à ce jour, avait dominé dans l'Assemblée et gouverné le pays, s'adressait à moi par ses hommes les plus accrédités et m'offrait son concours plein et sans réserve, sous la seule condition que je m'identifierais avec lui et l'aiderais à prolonger l'existence de la Constituante. Les conservateurs de toute nuance, les légitimistes comme les orléanistes, au contraire, partageant ce sentiment de malaise qui entraînait la société presque tout entière vers un changement, se ruaient contre cette assemblée et appelaient avec ardeur le terme de son existence [3]. » Fould allait lui déclarer bientôt que sa dissolution était nécessaire pour restaurer le crédit ébranlé.

---

nistres a été de deux mois...» et le 10 décembre : « Tant est que la Constitution est si bien faite qu'au bout de dix jours, le ministère est en déroute par suite des divisions intérieures. » (P. 127.)

1. *Le Journal des Débats* du 5 janvier disait : « Un gouvernement ne saurait prétendre à mettre les partis d'accord avant de s'y être mis lui-même ; c'est à lui de donner l'exemple. On ne pourrait se dissimuler que les dissentiments qui se sont si promptement manifestés dans le gouvernement étaient peu faits pour mettre un terme aux doutes de l'opinion publique. Il est certain que nous entrons dans une nouvelle expérience gouvernementale, que les rapports réciproques des pouvoirs ne sont pas encore nettement définis et que cette incertitude devait être une cause de difficultés inévitables... »

2. *Les Débats* notamment.

3. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 63.

Lorsque la loi sur l'enseignement (4 janvier) entra en discussion [1], la gauche du Parlement reprocha au ministère de gouverner d'une façon presque dictatoriale et, en établissant les raisons de sa critique, elle s'efforça de séparer encore le président de son ministère, ce que la façon d'être du ministère, aussi bien à l'égard de la Chambre que de Louis Bonaparte, ne pouvait que suggérer. C'était, en effet, au moment même où le projet Carnot, revu et modifié par une commission, était présenté que le ministère en désaisissait brutalement ceux qui l'avaient établi ; en plus de tout ce qu'il marquait encore d'équivoque, pareil procédé, employé par Falloux, avait un côté vexatoire, inadmissible pour cette souveraineté parlementaire, proclamée si souvent intangible. Il était également certain, dès l'ouverture de la lutte, que Falloux prendrait une mesure réactionnaire sous couleur de libéralisme, et que la gauche avait le devoir de se méfier. Falloux se défendait en démontrant que dans le projet Carnot l'État se trouvait substitué au père de famille, et, encore que préoccupé de la liberté de l'enseignement au seul point de vue catholique, il signalait dans ce fait une atteinte à la liberté. Quinet s'efforça de démontrer, à la séance du 5, que l'instruction nationale devait être donnée sans acception de religion, mais en les respectant toutes, — ce qui devait être, plus tard, le programme idéal de Duruy. Son intervention exacte ne prévalut pas contre Falloux, difficile à combattre à une heure aussi trouble, où la loi des majorités venait d'être consacrée d'une manière si solennelle, heure plus difficile encore de ce fait que la révolution récente valait une force nouvelle à la religion, apparue le meilleur des dérivatifs aux questions sociales [2]. Enfin, si l'on se plaçait au seul point de vue parlementaire, comment forcer un ministère nouveau et différent à défendre et à réaliser les projets de ministères auxquels il était opposé [3] ?

Une bataille plus élevée dominait ce débat, en le nourrissant, celle de l'idée cléricale et de l'idée religieuse, d'une part, celle de l'idée de l'État, de l'autre ; l'idée cléricale voulait servir de trait d'union unique, absolu entre les deux. Pour régler un pareil duel, comme en 1848, pour décréter la constitution, le temps manquait. A défaut du nécessaire, il

1. Nous étudierons la loi Falloux dans le tome suivant : *Louis Bonaparte et le Parlement.*

2. Montalembert, qui s'effrayait un peu avant sa mort de l'absolutisme romain, a dit tout le premier que l'Église avait gagné aux bouleversements de la France.

3. On remontait ici, par delà le gouvernement de Cavaignac, à un décret du gouvernement provisoire.

fallait encore toujours, comme précédemment, un pouvoir assez puissant pour rétablir l'accord par le principe de sa force et de son autorité, au besoin par la force même. « Je ne me suis pas plus glissé en traître dans l'Université que dans la République », disait Falloux, en appréciant mieux que quiconque son mensonge, mais en y croyant parce qu'il l'estimait utile à la plus belle des causes, selon lui, en dehors de laquelle il n'en distinguait point. Il réussissait un beau coup et l'inconséquence quelque peu naïve de l'Assemblée prenait presque l'allure d'une complicité. Le représentant Dupont dévoila la manœuvre : « Vous avez, dites-vous, comme pouvoir souverain, le droit de retirer des lois ; vous n'êtes, dites-vous, responsable qu'envers votre conscience. En vérité, c'est la première fois que j'entends dans une matière pareille prononcer une hérésie semblable ; vous avez parfaitement le droit, comme ministre, de présenter et de retirer une loi, mais l'esprit dans lequel vous la retirez, croyez-vous que vous n'en devez compte qu'à votre conscience ? Et quand l'Assemblée aperçoit dans le retrait d'un projet quelque chose qui ne s'approche pas d'une utopie, mais qui peut s'approcher d'une réaction, elle n'a pas le droit de vous en demander compte? » S'efforçant dans tant de débâcle républicaine d'attirer le représentant même de la République, seul en possession d'un moyen d'agir, il ajoutait : « Maintenant la querelle qui s'agite entre vous et nous s'agite-t-elle entre nous et ce président qui craint d'être consacré par le suffrage universel ? Non certes ! Quant à moi, je le déclare, en mon nom et au nom de mes amis, je fais une différence entière et complète entre le président et le ministère. (*Cris nombreux à gauche :* Oui ! oui ! c'est vrai !)... Le jour où vous avez été nommé, j'ai, quant à moi, dit quelle était votre pensée et j'ai déclaré que je ne m'y associerais pas; mais je déclare pourtant que je prêterai aide et assistance au président de la République, l'élu du suffrage universel. (*A gauche :* Très bien ! très bien !)... Ainsi donc ne confondez pas deux pouvoirs distincts. En attaquant votre pensée de réaction, nous n'attaquons pas le président de la République, nous faisons appel à ses lumières. » Odilon Barrot, de son côté, posait en face de l'Assemblée, qu'il surprenait par son langage, le droit de son ministère : « Je demande à l'Assemblée de respecter notre droit, comme nous sommes bien résolus à respecter le sien. Je m'oppose en conséquence, pour la dignité de ce pouvoir,... à la proposition d'une remise aux bureaux que je considère comme un blâme et comme la dénégation d'un droit qui vous appartient. » Dupont concluait : « Restons meilleurs dans l'examen des lois, dans la discussion

des lois, et ne cherchons pas à établir, pour ainsi dire, on ne sait dans quel intérêt, une barrière entre une partie de l'Assemblée et le président de la Républiqne. » Cet appel au président, bien net ici, ne fut malheureusement pas entendu ni réservé davantage[1] ; et cette double fin de non-recevoir amène à suspecter les velléités de collaboration républicaine de Louis-Napoléon en décembre.

A la séance suivante, un député, ému que des cris de « Vive l'empereur ! » aient été poussés à l'installation de Jérôme aux Invalides, les dénonça. Le Parlement pensait surtout au danger qu'il sentait obscurément peser sur lui, et, mécontent de ses querelles intestines, il agitait déjà la question de sa dissolution. Atteint devant un pareil spectacle dans sa foi parlementaire même, Grévy essaya de réagir en voulant prouver que l'élection du 10 décembre n'avait pas été accomplie contre l'Assemblée[2]. C'était avouer à quel point la défaite se prolongeait profondément, et ce discours, mis en face de celui par lequel il avait voulu discréditer l'élection présidentielle, présentait l'aspect le plus singulier. La déroute de ce parti était telle qu'il cherchait à s'allier avec les socialistes qui l'avaient combattu au 15 mai et en juin; il était rejeté de la Montagne ; il ne cessait pourtant d'invoquer les principes. La majorité de la Constituante ne pouvait plus faire illusion. Mécontente des éléments républicains qu'elle n'avait pas encore éliminés et qui l'empêchaient d'agir à sa guise, elle utiliserait bientôt le mouvement de colère du pays contre l'Assemblée en faisant demander sa dissolution par un avocat de Bordeaux, monté, dans la circonstance, « comme un réveille-matin[3] », M. Rateau, très lié avec Dufaure. Cette majorité, elle aussi, avait des vues sur le président de la République; elle comptait l'utiliser au moyen du nouveau parlement épuré qu'elle voulait faire sortir de celui-ci par une sorte de coup d'État parlemen-

1. On se souvient des rapports avec la gauche que Barrot déclarait exister. On racontait de plus que le président avait mandé Marrast auprès de lui à ce sujet, mais le *Journal des Débats*, qui se faisait l'écho de ce bruit, semblait oublier que Marrast ne s'entendait pas, ou fort insuffisamment, avec la gauche. « On ajoute, disaient encore *les Débats*, que le président de la République, ayant réuni hier chez lui quelques-uns des membres les plus éminents de l'Assemblée, aurait très fermement exprimé l'intention de continuer à représenter les idées que l'immense majorité des suffrages du pays avait consacrées par son élection. » (N° du 6 janvier.)

2. « Depuis l'élection du président de la République, une clameur universelle s'élevait pour provoquer la retraite de l'Assemblée. Les conseils généraux, à la presque unanimité, en formaient le vœu. Des pétitions venaient de toutes les parties de la France. » *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 68.

3. *H. Castille*, t. IV, p. 10.

taire, destiné à mettre debout, renforcé, un groupe de députés unanimes. La réaction avait dû, contre ses vœux, admettre un Bonaparte, et aider même son élection ; il s'agissait maintenant d'employer l'instrument momentané. La passion était intense. « La politique ressemblait à une charge à la baïonnette[1]. » L'Assemblée se défendait à la fois contre elle-même et contre le pouvoir exécutif. On voulait non seulement forcer la Chambre à se dissoudre, mais encore rendre impossible le décret des lois qu'elle voulait régulariser, avant sa séparation. Le texte avancé par l'avocat Rateau le prouvait bien : « 1° L'Assemblée législative est convoquée pour le 19 mars 1849. Les pouvoirs de l'Assemblée nationale constituante prendront fin le même jour ; 2° les élections pour la nomination des sept cent cinquante membres qui devront composer l'Assemblée législative auront lieu le 4 mars 1849. Chaque département élira le nombre de représentants déterminé par le tableau annexé au présent décret ; 3° jusqu'à l'époque fixée pour sa dissolution, l'Assemblée nationale s'occupera principalement de la loi relative au conseil d'État[2]. » Cette proposition s'expliqua sans effort quand on sut qu'à la première des nouvelles réunions de la rue de Poitiers, le 29 décembre, M. Grandin avait annoncé la prochaine présentation à la Chambre d'une requête déjà couverte de huit mille signatures qui réclamaient la dissolution de la Constituante. — La rue de Poitiers avait, en effet, redoublé ses campagnes ; l'influence de ses hommes intervenait un peu partout et le comité établi par Falloux pour l'étude de ce que devait être en France l'instruction primaire se composait surtout de ses membres. Il est facile d'imaginer le programme qui fut élaboré. Par la crainte du socialisme, dont on jouait de toutes parts, les anciens adversaires de l'Église, de Cousin[3] à Thiers, furent amenés à coopérer ; Thiers en était même arrivé à vouloir que l'instruction primaire fût inséparable du prêtre; il approuvait ceux qui déclaraient trop restreint le nombre des frères ignorantins[4]. Il était aussi devenu

---

1. *H. Castille*, t. IV, p. 10. — « La lutte électorale entre Cavaignac et Bonaparte se renouvela sous la forme d'une lutte de pétition pour et contre la dissolution de l'Assemblée nationale. » Marx, *la Lutte des classes*, déjà cité, p. 74.

2. *Le Moniteur*. —« Les sujets d'opposition arrivèrent vite, et le suicide du gouvernement commença. La proposition Rateau, faisant suite à la sommation du président du conseil, dénonça les hostilités. L'incompatibilité d'humeur entre les pouvoirs n'attendait pas au trentième jour pour se dévoiler. » Proudhon, *Confession d'un révolutionnaire*, déjà cité, p. 237.

3. Dupanloup le déclarait très amusant.

4. *Journal de Castellane*, t. IV, p. 129.

antiparlementaire et raillait sans merci la stupidité des représentants[1]; Grévy s'étant opposé au projet de Rateau, il s'« étonnait de la violence de ce M. Grévy, secrétaire, en 1846, à douze cents francs d'appointements, du comité électoral de la gauche[2] ».

Retenue le plus longtemps possible, la proposition Rateau fut prise en considération le vendredi 12 janvier, à trois voix de majorité. La Chambre, bien que se sachant très bas, éprouvait une certaine répugnance à ne plus exister. Elle succombait sous une fatalité invincible. En réalité, ceux qui avaient voté contre la proposition et ceux qui avaient voté pour se trouvaient d'accord. Billault, qui la réprouvait, concluait comme elle[3]. Seuls, Grévy et Pierre Bonaparte demeuraient intransigeants. La victoire était pour le fils de l'ancien défenseur de Louis XVI, de Sèze, pour Montalembert et Barrot; et ils faisaient le jeu du président de la République tout en pensant le desservir. Montalembert et de Sèze avaient, du moins, profité du débat pour formuler quelques observations. Le premier s'était fait l'écho même du pays en constatant, tourné vers ses collègues : « Vous avez cru pouvoir rester souverains; cela n'est pas admissible; à côté du pouvoir définitif que vous avez constitué, il n'y a pas de place pour un autre pouvoir souverain, pour un pouvoir souverain comme celui que vous aviez entre les mains et auquel vous avez renoncé vous-mêmes. Vous avez donc mis en présence deux pouvoirs, dont l'un est constitué et l'autre constituant... Messieurs, il est impossible de le nier, le flot est monté jusqu'à vous. » Le second avait dit : « Le débat est entre deux fractions de l'Assemblée, l'une qui veut s'en aller parce qu'elle est sûre de revenir, l'autre qui veut rester parce qu'elle n'est pas certaine de revenir. » Il faisait voir combien la souveraineté de l'opinion est capricieuse; elle avait voulu une assemblée sous le gouvernement provisoire, un chef unique sous la commission exécutive; enfin, elle avait nommé un prince, un maître. « Le pays a eu la fièvre et, comme tous les fiévreux, il s'est retourné sur son lit. Il a parcouru successivement cette série de remèdes que nous indiquait tout à l'heure de Sèze, et il est arrivé à regarder aujourd'hui une assemblée comme un remède.

---

1 et 2. *Journal de Castellane*, t. IV, p. 130.

3. Son argument principal était : « Si l'élu du 10 décembre a le droit de dire aux élus du mois d'avril : « Retirez-vous, je représente une opinion plus récente que celle qui vous a élus », les élus du mois de mars auront le droit, pour le même motif, de dire au président : « Retirez-vous, élu du 10 décembre. » — L'argument pourrait aussi se retourner contre lui.

A-t-il tort ou raison? Je n'en sais rien, pour ma part; mais ce que je sais, c'est que ce malade est maître de ses médecins et qu'il a le choix de ses remèdes. Il ne s'agit pas de savoir si le malade est juste... il est tout-puissant, vous l'avez créé tel; sa toute-puissance, vous l'avez du moins proclamée et sanctionnée; vous n'avez donc plus le droit de la contester. Ceci n'est pas sa volonté, direz-vous, c'est un caprice. Mais à qui est-il donné de distinguer entre le caprice et la volonté du peuple souverain?... Oui, Messieurs, vous avez déchaîné le géant, et, de plus, vous l'avez armé du suffrage universel... Il vous dit qu'il désire un changement; il vous le dit à demi-mot encore; ne l'obligez pas à le dire plus haut! »

Les récits de coup d'État, obsédants et puérils, recommencèrent à circuler au dehors. On avança que le peuple était poussé à l'émeute afin de légitimer la nécessité d'une action énergique. L'Assemblée, cependant, n'avait rien à gagner à une action de ce genre. La lutte, comme avant l'élection, recommençait, définitive, « flagrante, entre l'opinion extérieure et le Parlement[1] ». D'autres bruits défrayaient aussi l'opinion publique. La propagande légitimiste était tenue pour habile; son intrigue, magistralement poursuivie et qui avait emporté le gouvernement provisoire, la commission exécutive, Cavaignac, s'efforçait maintenant d'isoler Bonaparte afin de le mieux perdre et de le plus tôt remplacer par le comte de Chambord. Les royalistes de tout ordre tournaient autour du prince[2], d'autant plus qu'ils se pensaient certains de l'avenir. Afin d'augmenter le désarroi, on mettait en avant, selon l'usage, le mauvais état des finances, moyen toujours bon

1. *Mémoires de Barrot*, t. III, p. 69.

2. « L'élite de la société légitimiste se donnait rendez-vous à l'Élysée. Les plus grands noms avaient demandé à être présentés. Tous venaient accomplir un devoir en venant chez le libérateur. Mais cette reconnaissance n'était pas bien sincère. Les amis du jour devaient redevenir les adversaires dès que Louis-Napoléon affermissait son autorité et que grandissaient ses chances d'avenir. L'on consentait à monter sur le radeau, mais l'on n'acceptait pas l'idée de s'associer au mouvement populaire qui, en donnant cinq millions de voix au prince, l'avait sacré empereur, et cependant, avec un peu plus d'intelligence et de patriotisme, comme les légitimistes avaient la partie belle s'ils s'étaient ralliés franchement à la cause impériale! Louis-Napoléon n'avait pris la place de personne. » Fleury, *Mémoires*, t. I, p. 83 et 84. Plon, 1899. « Mus par un sentiment général dans lequel il entrait du patriotisme sans doute, mais encore plus de la crainte et de l'impuissance personnelle, les anciens partis monarchiques se groupèrent autour du prince, mettant à son service, avec plus ou moins d'expérience ou de talent, un désir également sincère de raffermir la société ébranlée, parce que le retour de l'ordre pouvait seul leur donner un jour le théâtre nécessaire aux aspirations encore vagues de leur ambition. » Cassagnac, *Souvenirs du second Empire*, t. I. Dentu, 3 volumes, 1884.

dans un pays ignorant comme le nôtre sur ces questions, et bien que la crise financière soit en général celle dont on se tire le moins mal. Les journaux activaient cette campagne en la complètant. *Le National* et *le Siècle* engageaient le prince à se méfier. « La réaction est arrivée au pouvoir avec M. Louis Bonaparte, cela est vrai, mais il n'est pas moins vrai qu'elle veut aller plus loin que lui et que, si on ne l'arrête bientôt, elle lui passera par-dessus la tête. » *La Liberté*, feuille des républicains bonapartistes, annonçait une nouvelle journée des dupes. « L'intrigue philippo-légitimiste sera chassée des positions qu'elle a si habilement su prendre... Louis Bonaparte sera autre chose que le garde-place de Henri V ou du comte de Paris... » Personne ne jouait franc jeu, tout le monde mentait, le plus et le mieux possible; ne disant rien, le prince avait au moins l'avantage de son silence et de ne dissimuler que par sa réserve[1]. « Il ne parle jamais, disait plus tard une Anglaise, et il ment toujours. » Convenait-il de lui en imputer toute la faute, et n'était-ce pas ce que demandait l'hypocrisie du temps ? Il cherchait à créer l'ordre, la vie, la prospérité, — et son rêve, — avec l'anarchie et la duplicité environnantes. Falloux avoua dans la suite : « Depuis l'élection du 10 décembre, la République n'était plus qu'un mot; la France venait de porter contre elle un verdict presque unanime; son intégrité ressemblait à celle de l'empire ottoman, prolongeant une vie fictive par l'impossibilité de régler à l'amiable son héritage. C'était ce malade que les successeurs divisés s'appliquent eux-mêmes à maintenir dans les apparences de la vie, jusqu'à ce que le plus impatient d'entre eux étende sa main, rompe l'accord et jette le gant[2]. »

---

1. « Si le président de la République, aux termes exprès de vingt articles de la constitution, n'était que l'agent et le subordonné de l'Assemblée, en vertu de la séparation des pouvoirs, il était son égal et fatalement son antagoniste... Il se trouvait, de plus, par l'injustice de sa position, personnellement responsable d'une politique dont il n'avait à signer que les actes, responsable des conflits constitutionnels dont on le faisait le boute-en-train, responsable des sottises et des mauvaises passions des conseillers que la coalition de ses électeurs lui imposait... Jamais homme fut-il plus affreusement sacrifié? Le vulgaire s'est émerveillé de cette élévation inouïe : je n'y vois que le châtiment posthume d'une ambition au tombeau, que la justice sociale poursuit encore, mais que le peuple, de courte mémoire, a déjà oubliée. Comme si le neveu devait porter les iniquités de l'oncle, Louis Bonaparte, j'en ai peur, ne sera qu'un martyr de plus du fanatisme gouvernemental ; il suivra dans leur chute les monarques ses devanciers, ou bien il ira rejoindre dans leur infortune les démocrates qui lui frayèrent la route, Louis Blanc et Ledru-Rollin, Blanqui et Barbès. Car ni plus ni moins que tous, il représente le principe d'autorité: et soit que, par son initiative, il veuille précipiter, soit qu'il essaye de refouler la Révolution, il succombera à la tâche, il périra. » PROUDHON, *Confessions d'un révolutionnaire*, p. 236. Déjà cité.

2. *Le parti catholique, ce qu'il a été, ce qu'il est devenu*, p. 56, Paris. Bray, 1856.

La proposition Rateau devait, d'ailleurs, être discutée longtemps. La plus grande partie des parlementaires qui s'étaient prononcés contre la désignation d'une date précise, l'avaient fait dans la pensée que les réunions électorales préparatoires s'inaugureraient dans l'instant même par tout le pays [1]. Lamartine disait avec vérité : « L'incertitude où sont les esprits arrête les transactions, suspend le crédit et énerve le pouvoir qui, ne croyant pas de son devoir de prolonger l'existence de l'Assemblée, ne peut s'associer à ses travaux que négativement, en retirant des projets de loi sans en présenter d'autres. » Le mouvement dont avait été suivie l'élection de décembre prouvait bien l'élan de la France, et, une fois encore, l'Assemblée, doublée du ministère cette fois, dans l'esprit simpliste des masses, semblait l'entraver. De leur côté, car la possibilité d'une entente entre le pays et le suffrage universel semblait évanouie, les députés qui s'attendaient bien à ce que les électeurs, redevenus momentanément les maîtres, prissent leur revanche, se sentaient trop proches de leur fin pour ne pas s'abandonner; aussi suscitaient-ils, un peu au hasard, les questions les plus considérables, puis se laissaient aller; le parti républicain se nuisait même en proposant une loi relative à l'impôt sur le revenu mobilier, par l'intervention de Goudchaux. « On saura, claironnaient *les Débats*, que ce n'est pas la réaction qui a inventé cet impôt. » Le ministère, quant à lui, dès le début de la proposition Rateau, avait senti assez sérieusement la blessure qui lui était faite par suite des difficultés qu'on accumulait autour de lui. Il lui fallait ou prendre parti pour l'opinion contre l'Assemblée, ou pour l'Assemblée contre l'opinion et, dans les deux cas, aucun des deux partis ne pourrait être le sien propre. Au-dessus de l'Assemblée, le président posait toujours son point d'interrogation mystérieux. Tirant les conséquences de la situation, Barrot estimait ainsi que l'Assemblée devait disparaître : « Nous aurions pu, il est vrai, nous abstenir de prendre parti, ce qui eût été pour nous beaucoup plus commode, mais alors la lutte se fut prolongée et envenimée; les passions, déjà trop surexcitées dans le sein de l'Assemblée, se seraient encore plus enflammées par la fermentation du dehors. En intervenant au nom du gouvernement, nous réglions le débat, nous lui donnions une issue légale;

1. L'Assemblée comptait en effet, encore à ce premier moment, sur la possibilité d'une action légale électorale contre le ministère; mais elle comprit presque aussitôt qu'elle ne pouvait pas remonter à la source, au contraire, sans illégalité. Elle se retourna aussitôt vers les clubs, qu'elle avait combattus précédemment.

nous lui ôtions le caractère d'une lutte de partis et, pour ainsi dire, de personnes. Nous détournions, il est vrai, sur nous, non seulement les colères de l'extrême-gauche, ce qui nous importait assez peu, mais nous nous attirions, en outre, les ressentiments des républicains modérés, sur lesquels nous aurions aimé à nous appuyer, ce qui avait beaucoup plus de gravité. Entre les conduites à tenir, la plus dangereuse eût été de se retourner contre l'opinion dont l'élection présidentielle était sortie, et de nous constituer ainsi, et dès notre début, en état de résistance et d'hostilité contre le sentiment irrésistible de la grande masse de la nation. Est-il bien sûr, d'ailleurs, que les républicains nous en eussent tenu compte? Ceux qui me pressaient de me prononcer contre la conservation de l'Assemblée et me promettaient à ce prix leur entier secours, ne promettaient-ils pas plus qu'ils ne pouvaient tenir? Dans la lutte de la gauche contre la droite, ou, si l'on veut, de la République contre la réaction monarchique, ils formaient un contrepoids nécessaire et précieux à ménager : mais à eux seuls ils n'auraient pu soutenir un pouvoir qui aurait eu tout à la fois à contenir les impatiences de la droite et à combattre les violences de la gauche : la position n'eût pas été longtemps tenable et, après quelques mois passés en efforts impuissants, les deux pouvoirs se seraient trouvés affaiblis et compromis l'un par l'autre ; les choses en étaient arrivées à ce point que le terme de l'existence de l'Assemblée ne pouvait plus être indéfiniment reculé ; dès lors, il valait mieux, pour tout le monde, le rapprocher que l'éloigner. Ce sont ces raisons qui nous déterminèrent à intervenir à nos risques et périls dans cette mêlée, et à prononcer en face de cette Assemblée, que je voyais alors toute-puissante, ce mot fatal : *Il faut mourir*[1]. » — L'Assemblée était condamnée sans équivoque, de toute part. Le ministère se trouvait réduit à se passer du parti républicain. Le parti républicain, déjà déformé à droite par ses adversaires, prodiguait ses avances à la petite bourgeoisie révolutionnaire et même à la partie du prolétariat qui consentait à l'entendre. La garde mobile fut sollicitée, alors qu'auparavant elle avait été signalée par lui pour la dissolution. Tout fut essayé afin d'effacer juin, jusqu'à la publication de lettres, — vraies ou fausses, — de gardes mobiles faisant leur *mea culpa* et priant les insurgés de leur tendre la main. Un peu tard, le parti républicain distinguait sa faute, d'où venaient ses malheurs, et avec quelle

1. *Mémoires*, t. III, p. 69 et 70.

facilité il avait préparé le jeu de ses pires ennemis. Ce que la Montagne avait compris, puis tenté vers octobre 1848, le parti républicain, sans aller aussi loin qu'elle, l'essayait à son tour. La Montagne avait alors vu, au moins en bloc, et par quelques-uns de ses membres, que la question se plaçait avant tout entre le travail et le capital; les républicains ne séparaient plus cette tendance, — qu'ils avaient négligée jusqu'alors, — de la démocratie. C'est que, maintenant, les montagnards ne pouvaient plus revendiquer l'héritage du pouvoir, et, en attendant, la nécessité de le ménager; le pouvoir était divisé entre le ministère et le président, et ils ne faisaient sans doute des avances au président que dans la mesure où ils pensaient parvenir à être aidés par lui; or le pouvoir de Louis-Napoléon était, en quelque sorte, secret; celui du ministère était officiel. Les socialistes poussaient de leur mieux à cette entente, espérant dégager peu à peu leur idéal de toutes les ruines amoncelées. Un lien réunissait encore mieux ces anciens adversaires, et que l'affaire de Rome allait resserrer, la lutte contre le catholicisme, de plus en plus déserté par l'idée religieuse. Il y avait donc encore confusion, quoique d'une autre manière, et avec un certain essai de classement, mais que nous distinguons plus à distance que ne le firent, — à l'exception de Proudhon [1], — les contemporains guidés avant tout par un instinct de conservation demeuré quelque peu obscurci [2]. — L'Église seule voyait réellement clair et savait où elle allait, menant la rue de Poitiers. L'Élysée tâtonnait encore.

Le 20 janvier, Boulay de la Meurthe était nommé vice-président de la République. Le prince avait proposé en même temps que lui, mais

---

1. *Confession d'un révolutionnaire*, chap. XVII, Paris, 1868.

Proudhon paraît cependant s'exagérer le triomphe du socialisme. Il était plus théorique que réel. Beaucoup de ceux qui se disaient alors socialistes ne l'étaient pas. Mais il est certain que l'idée socialiste passait au premier plan et, souvent, abandonnant derrière elle l'idée démocratique qui n'avait pas rendu ce que les masses en attendaient. En 1849, à côté des réunions politiques, les coalitions, les grèves, sont toutes socialistes; le mouvement économique prédomine le mouvement politique. Les procureurs, dans leurs rapports, profitaient de cet état d'esprit, tout en l'exagérant, pour parler toujours avec terreur des « socialistes ». — Ce désintéressement politique permet déjà de pressentir la naissance de l'indépendance, — exagérée par certains, — mais réelle, de toute une partie du prolétariat en face de décembre. On voit, ici, tout ce que la bourgeoisie avait perdu en manquant février.

2. Les lignes suivantes de Marx, quoique trop absolues, — comme plusieurs lignes de lui, — contiennent beaucoup de vrai : « Ce qui s'était passé était non avenu. Les cristallisations du mouvement révolutionnaire s'étaient dissoutes. La République, pour laquelle on avait combattu, redevenait cette république vague des jours de février que chaque parti se réservait de déterminer. » *La Lutte des classes*, déjà cité, p. 76.

en seconde ligne, le général Baraguey d'Hilliers[1] et M. Vivien, et quand Léon Faucher avait donné lecture de ces noms à la Chambre, on avait ri des deux premiers. Le ministère ne pouvait que s'en féliciter : il avait présenté à Louis Bonaparte une liste où figuraient Arago et Lamartine[2]; il s'était récrié quand Louis-Bonaparte, fidèle à ses pro-

---

1. Baraguey d'Hilliers avait voté pour lui en 1848. Il écrivait à un colonel : « Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me demander mon avis sur l'homme à porter pour candidat à la présidence de la République. Une lettre de M. Degousée a du déjà vous faire pressentir mon opinion. Je vais cependant m'expliquer d'une manière très explicite en accordant mon caractère et mes habitudes. Comme vous le dites fort bien, il n'y a dans ce moment-ci que deux candidatures; M. Cavaignac est un de ces candidats, Louis-Napoléon est l'autre. Je connais le premier comme un honnête homme, mais faible dans les tendances, sauf vers la Montagne, et qui, j'en suis convaincu, ne reculerait devant aucun moyen, aucun sacrifice, même celui du bonheur du pays, pour faire triompher les idées socialistes dont il est imbu. Ces idées peuvent-elles convenir au pays ? Je ne le crois pas. Peuvent-elles assurer la prospérité de la France, donnent-elles quelques garanties pour la conservation de la prospérité de la fortune publique et de celle des particuliers, je ne le crois pas encore; je vois donc un danger immense dans le succès de cette candidature, et c'est pour cela que je la combats. Avec plus de force, plus d'énergie qu'il n'en a, Cavaignac ne pourrait pas s'arrêter sur la pente glissante où il s'est placé ; aussi est-ce pour cela qu'au dernier moment, les voix de toutes les opinions qui se rapprochent de ces (*illisible*)..., se rallieront donc à lui. M. Cavaignac n'a un peu penché vers le parti modéré que parce qu'il a vu accroître ses chances, mais les choix ultérieurs et le servage absolu sur lequel il (*illisible*)..., nous ont plus que suffisamment convaincu que dès qu'il sera libre et que le pouvoir lui sera garanti pour quatre ans, il retournera à ses affections. Continuateur du *National*, de *la Réforme*, de *la Démocratie pacifique*, c'est encore là qu'il puisera ses inspirations, et elles ont coûté trop cher à la France depuis le 24 février pour que nous les adoptions. — Maintenant qu'est Louis-Napoléon ? Jusqu'à présent il ne s'est révélé que par ses deux équipées de Strasbourg et de Boulogne ; elles ont suffi pour faire connaître son nom à la France, et sans elles, il serait aussi ignoré que ses trois cousins. Il est froid, parle peu, a de la convenance, et de la réserve dans le maintien, mais cela ne suffirait pas, et quelques-uns de mes amis m'ayant demandé de connaître à fond quelle serait sa ligne de conduite dans le cas où il parviendrait au pouvoir, je lui ai aussitôt manifesté le désir de la connaître et voici sa réponse : « Général, dites à vos amis que ma ferme intention est de ne marcher qu'avec des gens modérés ; ce sont les seuls qui me conviennent, les seuls qui puissent assurer le bonheur et l'avenir du pays. — Mais, Monsieur faites-y bien attention, mes amis, s'ils étaient trompés, vous seraient aussi hostiles, qu'ils peuvent vous bénir aujourd'hui... — Général, je n'ai jamais manqué à ma parole, je n'y manquerai pas dans de telles circonstances. » Voilà, mon cher colonel, le pour et le contre sur les deux candidats. Quand à moi, mon choix est fait, je vote pour Louis-Napoléon parce qu'avec lui j'ai l'espoir d'un meilleur avenir pour mon pays, et je vote ainsi contre la clique du *National* et de *la Réforme* qui nous conduit droit à la ruine. — Recevez, etc... P.-S. — Vous pourrez montrer ma lettre, mais non la faire imprimer. » (*Collection A. L.*)

Ce portrait de Cavaignac penchant vers la gauche par préférences personnelles est inouï et la lettre, à moins qu'elle ne soit voulue, semble révéler une intelligence politique qui en apprend long sur l'armée d'alors.

2. Le conseil des ministres avait, en effet, proposé au prince une liste où figuraient, entre autres, Arago et Lamartine ; mais Louis-Napoléon avait tiré de sa poche un petit papier et, malgré les ministres, d'un mot sec et calme, il maintint son choix. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 102 et 103.

cédés, avait répondu en tirant de sa poche sa rédaction personnelle, en opposant un sang-froid discret aux protestations. L'Assemblée, en somme, riait d'elle-même, sans s'en douter, bien plus que du président. Celui-ci savait ce qu'il faisait en choisissant « un homme insignifiant et incapable de lui faire ombrage ; lui laisser la présentation des trois candidats pour la vice-présidence, c'était lui laisser la disposition de cette haute magistrature dont les auteurs de la constitution avaient cependant prétendu faire un contrepoids sérieux à la puissance présidentielle. Il arriva, en effet, que des deux candidats associés à M. Boulay, l'un, M. Vivien, fut repoussé, comme ancien ministre de Cavaignac, par toute la droite et par la Montagne, tandis que l'autre, le général Baraguey d'Hilliers, trop compromis par ses excentricités conservatrices pour avoir des chances sérieuses (il présidait la fameuse réunion de la rue de Poitiers), n'eut qu'une seule voix. M. Boulay, malgré les rires universels par lesquels son nom avait été accueilli, fut nommé, en raison de son insignifiance même, vice-président à une énorme majorité[1]. » L'Assemblée, qui jugeait ridicule le choix qu'elle venait de faire[2], pensa se venger d'y avoir été amenée en réduisant le traitement de la vice-présidence à un chiffre restreint, ce qui n'était pas pour se faire mieux voir du pays.

L'élection du 20 janvier complétait, dans une certaine mesure, celle du 20 décembre. Et le public comparait deux numéros du *National*, — celui du 19 janvier où il lisait : « Nous ne nous serions jamais douté que la désignation à une candidature aussi élevée pût être un brevet de ridicule », — celui du 21 où l'on avait imprimé : « Le vote a un sens politique et réfute d'une manière éclatante toutes les accusations d'hostilité contre le président qu'on faisait peser sur l'Assemblée... Elle a voulu prouver qu'elle respecte l'élu de la nation. » Inquiets, *les Débats* assuraient la préférence qu'ils auraient accordée à un nom célèbre, nécessaire, même près de celui du prince ; d'après eux, le pays avait « soif d'être gouverné par des gens de quelque chose, ayant été livré pendant

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 102 et 108.

2. Boulay de la Meurthe lui adressa un discours fort convenable, évidemment soumis, au préalable, à l'approbation du prince, et dans lequel il disait, entre autres choses, après avoir parlé de son devoir, qui était d'affermir la République : « Le serment que je viens de prêter devant vous, j'y serai fidèle et je ne déserterai pas le terrain de la constitution... Croyez-moi, si j'ai su lire dans le noble cœur du président de la République, il a compris que le plus grand honneur qui peut échoir à un homme, c'est de s'appeler Napoléon Bonaparte, d'être l'élu du peuple français et d'affermir la République. »

dix mois aux gens de rien ». En dehors de ce qu'il y avait là d'injuste, profondément, si le sentiment de la nation répondait à celui que lui découvraient *les Débats*, il ne comprenait pas le terme « gens de quelque chose » dans le sens où ce terme était employé là; il n'entendait pas, en tout cas, prendre ceux-ci, sauf quelques exceptions, peut-être, dans un Parlement qu'il avait condamné. Si le peuple avait opposé à l'égalité de la foule l'individualité d'un grand nom, ce nom lui suffisait pour le moment et c'est de l'homme qui le portait que la majorité attendait son salut sans se préciser d'avantage l'avenir.

Le mouvement profond, avant tout instinctif, qui avait fait l'élection, ne se ralentissait pas encore, et des protestations partielles ne l'entamaient pas à cette date. Louis-Napoléon, après quelques semaines de pouvoir, se dégageait un peu, déjà, de ses adversaires, seul victorieux, et doublement, dans son duel contre le ministère et contre l'Assemblée. En province, malgré des préparations de propagande légitimiste, on comptait beaucoup sur lui. Des lettres de l'époque, nombreuses, comme si le nouvel usage du timbre récemment frappé, — une tête de République en blanc sur fond noir, — poussait à la correspondance, disent souvent l'attente confiante de la bourgeoisie et des paysans. A Paris, les manifestations de sympathie réunissaient plusieurs classes, partout, soit à l'Opéra, où il apparaissait le 4 janvier dans l'ancienne loge du duc d'Orléans entre lord Normanby et le général Changarnier, soit au Théâtre-Français, le 14 janvier, à une représentation de Rachel où tous les spectateurs se levèrent pour l'acclamer à son entrée dans la salle, soit au Val-de-Grâce ou à l'Hôtel-Dieu où une foule énorme, réunie sur le parvis Notre-Dame, le saluait de vivats enthousiastes. Il était accompagné d'Odilon Barrot, lors de sa visite aux ateliers du faubourg Saint-Antoine, et le ministre avait pu constater par lui-même comme la population ouvrière s'était pressée autour du président. Il ne négligeait rien, ni personne, par penchant peut-être, surtout par politique, allait vers la jeunesse des lycées ou de l'École polytechnique, passait au quartier de cavalerie du quai d'Orsay, faisait remettre 50.000 francs à la société fondée à Paris pour la constitution, dans tous les arrondissements de la capitale, de cités ouvrières. Quand il ne se dérangeait pas, on venait à lui. Le 13 janvier, le matin, vers dix heures, cinq à six cents ouvriers, précédés de cinq bannières, se rendaient à l'Élysée, accompagnés de jeunes filles vêtues de blanc, qui remettaient au président son portrait brodé par elles; les ouvriers lui offraient un énorme bouquet de fleurs.

Dans sa situation à la fois si nette et si compliquée, il était tenu d'agir en ménageant ses adversaires, qui variaient. Il lui fallait lutter contre ses propres partisans dont quelques-uns, peu intuitifs, se joignaient au ministère et criaient à la trahison. Pierre Bonaparte, par simple sincérité, semble-t-il, se déclarait bientôt contre le gouvernement. Toujours à l'affût, les légitimistes aidaient les bonapartistes et les républicains à croire à un complot orléaniste. Il en résultait des nécessités diplomatiques qui ajoutaient elles-mêmes à la confusion. Dînant à l'Élysée, le 5 janvier, avec M. Molé, Louis-Napoléon était amené à lui parler différemment qu'à Marrast. Il résistait, d'autre part, à l'élan de ses ministres vers les anciens fonctionnaires de Louis-Philippe, et il en résultait une sorte d'arrêt. Certains cherchaient à lui donner ombrage au sujet de Changarnier, prompts à prêter au général des propos péremptoires : il aurait déclaré que les choses ne pouvaient plus continuer de la sorte, et que dans deux mois, si la situation ne changeait pas, il y mettrait fin. Le 16 janvier, le prince tenait encore un langage spécial à Falloux qui le recevait à un dîner de quatre-vingts couverts[1], car les dîners se suivaient, le 24 chez le ministre des Affaires étrangères, le 25 au ministère de l'Intérieur. Ce soir-là, les journaux relevaient parmi les convives : le général Bedeau, Marrast, d'Argoult, Troplong, Molé, Rémusat, Mignet, Montalembert, Oudinot, Berryer, Abattucci, Vieillard, de Luynes, Meyerbeer, V. Hugo, Mérimée, Grandin, etc. A partir du 9 janvier, il avait reçu le lundi et le jeudi de chaque semaine, de huit à deux heures du soir, et les demandes étaient si nombreuses, chaque fois, que les invitations restaient toujours insuffisantes[2]. Malgré les propos que l'on rapportait de Changarnier, et qu'il tenait peut-être dans certains cénacles où sa vanité, habilement entretenue, s'éployait à l'aise, celui-ci, d'apparence toujours bonapartiste à l'Élysée, ne se contentait pas d'accompagner le prince à l'Opéra, il lui donnait encore le bras pour le conduire à la messe de la Madeleine. C'est que le mouvement napoléonien se prouvait partout, de toutes les façons. Les éditeurs mettaient en vente de nombreux ouvrages sur l'empereur, des albums de Charlet et de Raffet. Thiers, utilisant la vogue, faisait paraître bientôt la première livraison illustrée du *Consulat et de l'Empire*, chez Paulin, rue Richelieu. Les quotidiens, même *les Débats*, annon-

1. *Journal de Castellane*, t. IV, p. 128 et 129.
2. Sur les comptes du papetier de l'Élysée, le nombre des cartes commandées est presque incroyable. (*Collection A. L.*)

çaient des *almanachs de Napoléon;* ils citaient parmi leurs réclames une *eau Napoléon*, « composée pour l'empereur par M. Déyeux, son premier pharmacien, sur la demande de Corvisart, chez Tamisier, place Vendôme, 25[1] ».

Louis-Napoléon poursuivait, en même temps, sa politique personnelle au dehors, soit en envoyant le général Pelet à Turin (13 janvier), soit en recevant ensuite M. Ruffini, ambassadeur de Sardaigne (23 janvier) ou le prince Joseph Poniatowski, envoyé extraordinaire de Toscane, qui passait par Turin pour franchir la frontière, y conférait et y recevait une mission confidentielle pour le président[2], ou encore le général Zucchi (20 janvier), qui commandait à Bologne pour le pape; surtout en expédiant Persigny en Allemagne (17 janvier). Son ancien ami helvétique, le général Dufour, venu à Paris dès le 9 janvier, avait été reçu. Nous avons vu déjà[3], qu'Arèse était accouru aussitôt après l'élection de décembre. Il avait été envoyé par Gioberti, alors président du conseil, officiellement pour venir féliciter le président de la République, secrètement pour lui rappeler le passé. Mais Gioberti se faisait des illusions sur la situation du prince qui n'aurait pu faire la guerre à l'Autriche sans alarmer l'opinion générale, ni provoquer une coalition de l'Europe monarchique, à une heure où son principal soin ne pouvait être que de s'installer. « Il faut cependant le dire, l'exaltation des esprits était alors telle à Turin que tout le monde, les modérés aussi bien que les démocrates, comptaient sur Louis-Napoléon et demandaient à grands cris la reprise des hostilités contre l'Autriche[4] ». Si les rapports des deux hommes étaient demeurés les mêmes, celui qui se trouvait maintenant à la tête de la France était tenu à la réserve la plus stricte, au moins en apparence.

Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires étrangères, se gardait bien d'encourager les désirs du Piémont. Le président vit souvent Arèse, d'ailleurs, et il lui exposa les difficultés de sa politique. « Il les lui ex-

---

1. On lisait déjà le 24 décembre 1848, dans les faits divers : « Un rassemblement de curieux, devenu en peu d'instants assez considérable pour qu'il ait fallu recourir à l'intervention de la force publique pour le dissiper, s'était formé hier rue Vivienne, 53. La cause de cette agglomération, assez futile en elle-même, était l'enseigne suivante, écrite sur les stores d'une boutique de marchand tailleur : Chavet, tailleur de S. A. I. le prince Louis-Napoléon. — Nous devons ajouter que cette enseigne a été enlevée dans la journée et qu'ainsi tout prétexte de rassemblement a cessé. » *Les Débats*.

2. *Débats* du 18 janvier.

3. *Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de* 1848, t. II.

4. Grabinski, *Un ami de Napoléon III, le comte Arèse*, p. 105. Paris, Behl, 1879.

pliqua si bien, il se révéla si certainement pareil à ce qu'il était jadis, qu'Arèse, en revenant à Turin, était profondément convaincu que le jour où Louis-Napoléon serait le maître de la France et n'aurait plus à rendre compte de ses actes à une Assemblée conservatrice, il n'oublierait pas ses engagements de 1837[1]. »

De l'exil, Guizot faisait alors paraître un volume sur la démocratie en France[2], assez curieux, dans lequel il montrait la nécessité de donner place dans la hiérarchie politique à la propriété foncière, à la petite comme à la grande. La petite s'était même plus retirée que la grande sur le terrain défensif, pendant le gouvernement provisoire : le château ayant de quoi payer, se résignait ; la chaumière et la maison modeste ne pouvaient, au contraire, s'acquitter de l'impôt, sans atteindre à leurs économies. Ce seul fait avait indiqué que le pays entendait qu'il ne fût point touché à un des principes proclamés par la Révolution de 89 et, en même temps, que les réformes sociales au bénéfice de l'État ou, plutôt, par son moyen, même au profit des intérêts populaires, n'étaient bien vues, parce que mal comprises, ni du peuple, ni de la bourgeoisie. Comme si la leçon, pourtant, n'avait pas profité, la Chambre continuait à discuter sur l'impôt des quarante-cinq centimes, à vouloir taxer les biens de mainmorte, et Goudchaux, tout en défendant l'impôt nouveau sur le revenu mobilier, s'était élevé contre la suppression de l'impôt sur le sel, ce qui avait achevé de le faire mal voir. Les campagnes, qui saisissent surtout les théories politiques par rapport à l'argent qu'elles leur demandent, persévéraient donc dans leur hostilité contre le Parlement, et ni leurs pétitions, ni le livre de Guizot, récent vaincu récusé d'avance, n'avertissaient la nouvelle armée doctrinaire. Ici encore, Louis Bonaparte ralliait par-dessus l'idée républicaine que rien, ni personne, ne représentait. — Guizot faisait observer aussi que la république n'est pas la seule forme de la démocratie, capable de plusieurs sortes de gouvernements[3]. Il conseillait à la France d'employer pour son plus grand bénéfice les forces sociales qu'elle opprimait ou négligeait. Et il recon-

1. Grabinski, p. 107. — Voir : Bonfadini, *Vita de F. Arèse.*

2. *De la démocratie en France* (Janvier 1849), par M. Guizot, Paris, Victor Masson.

3. Il aurait pu rappeler la parole de Mirabeau, — prononcée, elle aussi, dans des circonstances désespérées : « Le prince est le représentant perpétuel du peuple, comme les députés sont ses représentants élus à de certaines époques. Les droits de l'un comme des autres ne sont fondés que sur l'utilité de ceux qui les ont établis. Pourquoi donc réclamer contre le veto du prince, qui n'est aussi qu'un droit du peuple confié spécialement au prince, parce que le prince est aussi intéressé que le peuple à empêcher l'établissement de l'aristocratie. »

naissait, — après le pays, — que Louis-Napoléon seul, en ce moment, était assez fort pour le tenter. — C'était presque dire : Louis-Napoléon prend la succession de Louis-Philippe et la révolution a eu raison de briser le cens électoral que j'ai défendu avec aveuglement.

Les visiteurs de l'Élysée qui avaient fréquenté les Tuileries avaient pu remarquer, à ce sujet, que si la présidence avait changé, le concierge était demeuré le même [1].

★

« Un homme cher au prolétariat par ses antécédents insurrectionnels, par une exubérante faculté d'expansion, par un enthousiasme égaré, par sa physionomie même, qui rappelait celle du bon chevalier de la Manche, M. Charles Lagrange, s'était cramponné à l'idée de l'amnistie. Chaque jour il apparaissait à la tribune comme l'huissier du malheur, et secouant sa longue chevelure, agitant des bras lamentables, il faisait, au nom des femmes, des vieillards et des petits enfants, retentir ce cri d'amnistie qui s'en allait mourir au fond des faubourgs désolés [2]. La Chambre était trop exclusive et trop occupée d'elle-même pour prêter attention à ce qui ne la concernait pas directement ; après juin, elle pensait, de plus, non sans hypocrisie, remplir son devoir en rejetant une pareille demande ; elle n'était pas assez forte, et le calme n'était pas suffisamment revenu pour qu'elle se permît la clémence. Le président, qui inclinait vers elle, n'était pas assez fort non plus pour donner ce qu'on demandait ; il ne voulait, ni ne pouvait intervenir ; il était trop tôt ; il le faisait aussi, peut-être, par prudence personnelle afin de ne pas nuire, dans l'esprit de certains, à l'incarnation du principe de l'ordre qu'il y représentait. « N'ayant pas condamné, il trouva sage de ne pas assumer sur lui le péril de la grâce. L'amnistie eût sans doute augmenté sa popularité dans le prolétariat, mais elle eût diminué la confiance que lui accordaient les classes conservatrices [3]. » Le Parlement seul serait atteint par

1. « L'esprit réactionnaire qui devait envahir la politique de l'Élysée s'empara dès les premiers jours de la distribution des emplois les plus humbles, et l'ex-concierge de l'ex-roi Louis-Philippe vint triomphalement prendre la clef du palais présidentiel en attendant que les ministres du roi déchu vinssent prendre la clef de la politique et des affaires. » *La Liberté*, 9 octobre 1849.

2. H. Castille, t. IV, p. 14.

3. H. Castille, t. IV, p. 14.

cette mesure si propre à entretenir les vieilles haines ou, même, à en réveiller, et qui parut d'autant plus rigoureuse que les condamnés furent dirigés presque de suite sur le bagne. L'affaire se triplait du fait que le ministère, insistant sur son caractère répressif, demandait le renvoi des accusés du 15 mai devant une juridiction spéciale, créée pour la nouvelle constitution et mise ainsi, la première fois, à l'épreuve, par la Haute Cour de Bourges. Ledru-Rollin contesta qu'on eût le droit d'utiliser une juridiction nouvelle, étant donné qu'elle avait été instituée après le 15 mai; n'était-ce pas violer le principe de la non-rétroactivité des lois en matière pénale? Là encore on discutait sur des mots sans aller au cœur du conflit. Malgré le jury, l'inamovibilité des magistrats et la publicité des débats, il restait certain que le procès serait tendancieux; il l'était avant de s'ouvrir; il se faisait plus contre les accusés qu'au nom de la justice. Comme en juin, on voulait en finir, se débarrasser de témoins gênants, de républicains courageux rejetés par la majorité, et cette hâte même, cette procédure, ce soin visible de liquidation, justifiaient les attaques de la Montagne. « Quand une juridiction est saisie, s'écriait Ledru-Rollin, il faut qu'on aille jusqu'au bout de la ligne droite. Il faut que la Cour Supérieure vienne vider, vienne purger la procédure... Voyez donc, en effet, cette loi romaine qui dit que le tribunal saisi doit juger et qu'une fois saisi, il l'est incommutablement. Eh bien! cette loi romaine qui est l'expression de la conscience humaine, qui est l'expression de la raison, elle a traversé des empires, elle a survécu à des religions, car, s'il y a quelque chose qui est impérissable avant tout, c'est le sentiment profond du droit, c'est le sentiment de la justice et, je ne saurais trop vous le dire, en décrétant la loi que vous me demandez, c'est ce sentiment que vous violeriez. » — L'Assemblée passa outre à une majorité de cent voix. Si l'on avait pensé à se reporter au temps où personne n'osait parler en faveur de Barbès, une minorité comme celle-ci procurait une sorte de garant d'avenir au parti de l'opposition révolutionnaire, mais le pays demeurait trop contre l'Assemblée pour réfléchir à cela. — Le moment ne tarderait pas où le ministère devrait faire appel à ce chef de l'État qu'il gardait en laisse et auquel il se refusait encore de croire [1].

1. « Si la Constituante était contrainte de s'insurger contre le président et ses ministres, le ministère et le président étaient obligés au coup d'État : ils n'avaient, en effet, en leur pouvoir, aucun moyen de dissoudre l'Assemblée ; mais la Constituante était la mère de la constitution et la constitution la mère du président. En faisant son coup d'État, le président déchirait la constitution. Il annulait ainsi ses

La grande pensée ministérielle était toujours la destruction complète de la révolution ; une émeute, vite réprimée, sans trop de sang, eût même aidé la besogne. Il décida, d'abord en secret, la fermeture des clubs et la suppression de la garde mobile. Les clubs avaient élargi leurs cadres dans lesquels quelques-uns des républicains qui les avaient utilisés pour arriver au pouvoir, puis les avaient fermés une fois parvenus, menacés, recommençaient à venir. Leur faute était de croire encore l'heure favorable à une secousse alors que le lendemain d'une révolution, et surtout d'une révolution manquée, la paix et le calme seuls, de quelque manière qu'ils soient obtenus, sont à l'ordre du jour. « La justice avait chaque jour à réprimer quelques nouvelles infractions... Ils traitaient avec la dernière violence les agents de l'autorité. Il fallait en finir de cette lutte qui exaltait chez les uns des passions dangereuses et entretenait dans le public une anxiété permanente. Les clubs, d'ailleurs, ne nous avaient pas débarrassés, ainsi qu'on s'en était flatté, des sociétés secrètes ; ils les recrutaient au contraire, et, au jour de l'action, ils en formaient l'avant-garde ; ils servaient de lien entre les démagogues de toutes les grandes villes de France, et, quoique toute correspondance leur fût interdite, ils n'en communiquaient pas moins par des voies souterraines, mais rapides et sûres, à tel point que toute émotion ressentie à Paris se propageait au même instant, et avec la rapidité de l'éclair, à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, et dans toutes les grandes villes de France. Il ne fallait plus songer à pallier un tel danger, il fallait le supprimer et nous n'hésitâmes pas [1]. » Le tableau semble très exagéré, il est romantique ; il est représenté tel que le voulaient les ministres, tel qu'ils le voudront durant leur mandat et encore après juin où ils purent en partie le créer à leur aise. Les déclamations socialistes qui effrayaient l'autorité, presque chaque soir au salon de Mars, au club de la reine Blanche, au club Valentino, au faubourg

---

titres de républicain. Il lui fallait alors faire reconnaître ses titres impérialistes ; c'était tirer l'orléanisme du sommeil ; titres orléanistes et impérialistes pâlissaient à leur tour devant la légitimité ; la chute de la République légale ne pouvait élever au pouvoir que son pôle opposé : la Monarchie légitimiste. A ce moment, en effet, le parti orléaniste n'était que le vaincu de février et Bonaparte vainqueur du 10 décembre. Ni l'un ni l'autre ne pouvaient opposer à l'usurpation républicaine leurs titres monarchiques également usurpés. Les légitimistes comprenaient combien l'instant était favorabble. Ils conspiraient ouvertement. Ils pouvaient espérer trouver leur Monk dans le général Changarnier. On annonçait aussi bien dans leurs clubs l'avènement de la *monarchie blanche* que celui de la *république rouge* dans les clubs de prolétaires. » K. Marx, déjà cité.

1. O. Barrot, *Mémoires*, t. III.

Saint-Antoine, au club Roisin, ne présentaient pas un programme bien terrible, malgré le ton enflammé des orateurs. Supprimer les clubs frappait la Montagne au cœur, lui enlevait une de ses bases, la réduisait à ce rôle parlementaire où elle groupait une petite minorité. La guerre contre le cabinet ne pouvait que s'en accentuer. « Les séances de la Chambre s'ouvraient par une sorte de procession dans laquelle défilaient tous les amis du pouvoir, armés de pétitions pour la dissolution de l'Assemblée. Ils venaient solennellement déposer ces épaisses paperasses sur le bureau du président. La Montagne répondait par des pétitions contraires [1]. » Le ministère vivait sur une petite majorité, souvent imperceptible, ce qui corsait la bataille [2]. « Accroché au pouvoir avec l'énergie désespérée du naufragé qui se cramponne à un rocher, il semblait puiser dans son impossible situation un surcroît d'insolence et d'audace. Outre les pétitions, il mettait en avant, comme des machines de guerre, les projets de loi les plus impopulaires, mais en même temps les plus essentiels au rétablissement de l'ordre, espérant bien que l'Assemblée les voterait et achèverait ainsi de se dépopulariser [3]. »

Ledru-Rollin, — toujours comme le faisait Barrot sous Louis-Philippe, — cria vigoureusement à la violation de la Constitution, et la gauche, fidèle à sa tactique précédente, s'efforça de ne pas mettre en cause Louis Bonaparte, soucieuse de situer uniquement la lutte entre le ministère et l'Assemblée. Divisée malheureusement, elle ne savait pas unir ses intérêts. Proudhon déclarait dans son journal [4] que la lutte se circonscrivait entre le prince et l'Assemblée, et que le ministère n'y était pour rien ; il allait même plus loin en affirmant que si la majorité le voulait avec force, avec suite, l'élu de cinq millions et demi de suffrages ne serait même plus que le bras de l'Assemblée. La Montagne finit, du moins, par déposer à la tribune, elle aussi, à son tour, un acte d'accusation du ministère, paraphé de cinquante signatures environ. Le ministère demanda la déclaration d'urgence. Il ne criait pas à la violation de la Constitution ; plus habile, il évitait de confondre le club per-

---

1. H. Castille, t. IV, p. 16.
2. « Tandis que le ministère, composé en grande partie de lieutenants des divers partis parlementaires et monarchiques se réservant l'avenir, donnait certaines garanties conservatrices à la France et à l'Europe, il était loin de répondre aux aspirations déçues de la Constituante. » Fleury, *Mémoires*, t. I, p. 87.
3. H. Castille, t. IV, p. 16.
4. *Le Peuple*, 26 et 27 janvier 1849.

manent avec le droit de réunion accidentel ; il déclarait la mesure trop grave pour ne pas être examinée à loisir ; il faisait observer en outre que les faits avancés par les ministres avaient besoin d'être vérifiés et que la réduction de trente-sept à onze, pour Paris, prouvait déjà l'efficacité de la loi existante. Barrot insista : « Vous dites que vous n'êtes pas suffisamment instruit, mais l'histoire ne vous répond-elle pas que jamais un gouvernement régulier, républicain ou monarchique, n'importe la forme, n'a pu exister avec les clubs? Ou ces réunions sont devenues elles-mêmes, fatalement, le gouvernement, ou elles ont été dissoutes. » Il n'eut pas gain de cause. L'urgence ne fut pas admise, par 418 voix contre 342. Le ministère, cette fois, était en minorité. C'est alors que n'ayant plus que le président, il se tourna vers lui.

On examina s'il convenait de changer le ministère et la politique suivie jusqu'alors ; dans ce cas, il fallait admettre les clubs, puis retirer la proposition Rateau. Louis-Napoléon, mandataire des volontés françaises, se régla sur elles et reconnaissant que, sur ces deux questions, la majorité nationale, par inquiétude et incompréhension, allait encore au delà du ministère, les maintint : il conclut que le ministère devait tenir plutôt pour cette majorité que pour la majorité parlementaire évidemment influencée par le sentiment de sa fin prochaine. Dans la lutte contre le Parlement, le prince et son ministère marchaient cette fois ensemble [1]. Le prolétariat, comprenant de moins en moins, ne saisissait guère davantage les subtilités logiques des chefs démocrates prêchant la glorification de l'Assemblée après l'avoir assurée de leur mépris. « Aux yeux du peuple, l'Assemblée nationale restait ce qu'elle était en réalité : une consulte de monarchistes, de libéraux, de réactionnaires, de démagogues, étonnés de leur succès qui, pris ensemble, avaient, sous le masque d'un républicanisme modéré, miné la révolution dans sa base, refusé de secourir l'Italie et la Pologne, repoussé le droit au travail, mitraillé, incarcéré, transporté le peuple, décrété l'état de siège, la suppression de la presse, refusé l'amnistie et restitué la Haute Cour. M. Rateau, qui voulait licencier cette Assemblée, était plus révolutionnaire que la Montagne, que les clubs et que la presse démocratique

1. Le 29 janvier, *les Journaux* : « Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à l'Élysée National. Sur le compte que les ministres lui ont rendu des incidents d'hier, le président de la République a déclaré qu'il n'y voyait aucun motif pour modifier sa politique, et que le cabinet pouvait compter sur son appui ferme et persévérant. » (*Communiqué.*)

tous ensemble [1]. » Ce qu'il y avait eu de tragique souvent et de sincère dans la lutte des partis, était nié, ou demeurait incompris de la majorité française. Le parti républicain reculait pied à pied, courageusement, sauvant l'honneur dans sa retraite, mais en n'évitant pas, et par nécessité, des fautes et de dangereuses contradictions. Créateur du suffrage universel, il le récusait dans ses résultats comme dans ses principes ; il diffamait l'Assemblée, interrompait ses délibérations puis, tout à coup, se proclamait son défenseur ; il flétrissait la constitution, la démantelait pierre à pierre, puis s'y barricadait le lendemain. En face de cette mêlée, une certaine lumière tardive, bien faible encore, semblait s'insinuer, au moins momentanément. Le fossé creusé en juin s'expliquait et se comblait dans certains esprits par les efforts signalés précédemment ; et cette entente, en même temps qu'elle montrait le néant de la guerre civile, la faisait redouter par ceux qui, après l'avoir tournée à leur bénéfice, pensaient la question sociale liquidée. Le procès contre les meurtriers du général Bréa avivait, d'autre part, les souvenirs à peine engourdis et excitait les imaginations. Un parti s'organisait sur la conduite de Charles Delescluze. Quelque peu dictatorial par son club, *la Solidarité Républicaine*, qu'il avait fondée avec Martin Bernard, par son journal, *la Révolution démocratique et sociale*, ce parti se demandait de plus en plus [2] si la réaction naissante ne le contraindrait pas à l'insurrection. Il craignait moins, peut-être, Bonaparte que les anciens partisans de Cavaignac, mais ne pouvait s'en accommoder. Sa tactique tendait à protéger la République contre le prince, en secret à faire renverser le prince par les républicains modérés, puis à combattre ceux-ci ensuite pour édifier l'ère de l'égalité possible. A la faveur d'une tourmente, il espérait même n'avoir pas besoin de tant de ruse, pouvoir dissoudre l'Assemblée, renverser la Constitution et emprisonner l'élu de décembre. Martin Bernard définissait le programme par cette phrase, dès le 27 décembre 1848 : « Il s'agit de revenir à un 24 février plus complet [3] » ; et c'était l'interprétation même, mais révolutionnaire, de la situation [4]. La révolution ayant été refusée

1. H. Castille, t. III, p. 18 et 19.
2. Voir plus haut.
3 et 4. Nous prenons, en effet, ces renseignements dans le *Rapport devant la Haute Cour de cassation*, 14 décembre 1849. « Nous promulguerons, était-il dit encore, la déclaration des droits et la constitution de 1793 légèrement modifiée. Provisoirement, nous aurons une dictature révolutionnaire résumée dans un comité de salut public et appuyant sur un conseil consultatif composé d'un délégué par département. » Faucher fit surveiller *la Solidarité républicaine* à partir du 10 janvier par une circulaire envoyée aux préfets. *Moniteur*, 1849, p. 273.

par le pays, il fallait la recommencer et la lui imposer. — Les indications de Delescluze aux comités provinciaux — probablement remaniées d'ailleurs par l'accusation — portaient « que la société avait pour but d'organiser un gouvernement révolutionnaire, de relier les tronçons épars de la démocratie, de créer un personnel dans chaque département, dans chaque canton, dans chaque commune. » Ce n'était, d'ailleurs, que des plans, et qui furent exploités. Le nombre des insurgés ne pouvait demeurer que minime, et il était réellement bien difficile, pour ne pas dire impossible, à cette date, de croire à l'imminence d'une révolution nouvelle. *Le Siècle* et *l'Univers*, d'accord sur ce point, le prétendaient néanmoins de la même façon. « Nous sommes au 24 février », disaient-ils, eux aussi; et ils ajoutaient que le président tomberait en même temps que son ministère. La situation différait, cependant, pour deux motifs : au 24 février, la révolution n'avait pas été, elle-même, immédiatement précédée par une révolution, permettant de se rendre compte, par son passé si proche, du point où le présent risquait de mener; en second lieu, le chef actuel était l'élu tout récent d'une très forte majorité qui, dans l'occasion présente, soutenait son ministère. Changarnier n'entendait pas que l'armée fût prise au dépourvu ni que les diverses fractions restassent isolées, ni, encore, qu'elle ne sût de quelle manière agir ; aussi détermina-t-il pour chacun de ses officiers la position à prendre en cas d'alerte, et, les chefs de la garde nationale une fois réunis, discuta-t-il avec eux les diverses éventualités du combat, leur jurant de les couvrir s'ils prenaient les résolutions les plus rigoureuses. Autre différence importante : les chefs de la garde nationale n'hésitaient pas sur leur rôle. Tout était prêt. Pour parer tout à fait au danger, résolu lui aussi à la dissolution de la garde mobile, il fit partager son sentiment au cabinet où Faucher avait déjà parlé dans le même sens. Aux termes mêmes d'un décret du gouvernement provisoire, elle devait être dissoute, et le terme indiqué approchait[1].

On se souvient que Cavaignac avait opposé à l'armée prolétarienne de juin une troupe également prolétarienne, plus jeune, et que, quinze jours après la victoire, la bourgeoisie en était déjà fatiguée. Mainte-

1. Ces bataillons avaient été créés le 25 février 1848 pour une seule année et cette année allait expirer. On invoqua aussi les nécessités financières et le fait que la présence d'une forte garnison à Paris ne justifiait plus l'existence de corps exceptionnels.

nant elle s'en effrayait. Cette garde mobile recevait une paye supérieure à celle de l'armée ; n'étant ni l'armée, ni la garde nationale, et rejetée par la société, qu'elle avait sauvée, il était assez naturel qu'elle accusât la société d'ingratitude[1]. Le plus simple eût été de ne pas l'acculer à une situation semblable et s'il y eut jamais un salariat vicié dans sa source, ce fut bien celui-ci. Un autre moyen eût consisté à incorporer ces jeunes gens dans les régiments de l'armée régulière, le licenciement brutal ne pouvant que mécontenter. D'après Barrot, cependant, les soldats, sans leurs officiers, se fussent soumis ; ceux-ci les soulevèrent. Il serait peut-être plus exact de dire que les hommes, en voyant leur mécontentement partagé par leurs chefs, et, de ce fait, encouragés par eux, s'enhardirent davantage. Le pouvoir s'attendait si bien à quelque éclat qu'il avait réduit les bataillons peu à peu, de vingt-cinq à douze, puis éloigné de Paris les bataillons conservés[2].

Les officiers se réunirent en députation. L'un des plus exaltés fut Aladenize, l'ancien conjuré de Boulogne, qui serait venu protester près de Changarnier au nom de ses camarades. Si l'on en croit *le Siècle*, Changarnier, prévenu qu'une sorte de complot se préparait dans la garde mobile, avait donné l'ordre à tous les chefs de bataillon d'accourir à l'état-major. Il leur apprit tenir de source sûre que les officiers de la garde mobile devaient se réunir au carré Marigny pour se porter de là sur le palais de l'Élysée-National, ensuite à l'Assemblée. Il leur expliqua, ceci étant, les mesures de dissolution qui avaient été prises, leur en exposa les motifs en détails et s'efforça de les amener à plus de sagesse : il ajouta que la force devant rester à la loi, un exemple était cependant nécessaire et que quatre d'entre eux, désignés comme les meneurs, seraient emmenés à l'Abbaye. Aladenize, pâle et les traits contractés, demanda la parole. Changarnier l'exhorta au calme, le supplia de reprendre son sang-froid ainsi que de se rappeler tout l'intérêt que lui portait le président de la République. Après deux

1. Elle était nombreuse. Il restait, au mois de janvier 1849, environ treize mille gardes mobiles. CASSAGNAC, *Histoire de la chute du roi Louis-Philippe*, t. II, p. 45.

2. L'arrêt était du 24 janvier. Les officiers et les sous-officiers, non compris dans la nouvelle organisation, étaient rendus à la vie civile s'ils étaient libres de toute obligation militaire ; dans le cas contraire, ils rentraient au régiment dont ils avaient fait autrefois partie et y reprenaient le grade qu'ils y avaient occupé ; un mois de solde était accordé aux uns et aux autres à titre de gratification ; il était enfin expressément stipulé que les douze bataillons conservés pourraient être employés non seulement à Paris, mais sur un point quelconque du territoire français ou de l'Algérie.

minutes de réflexion, Aladenize, perdant toute mesure, aurait injurié le général et menacé Louis Bonaparte ; tirant son sabre, puis se ravisant, il aurait fait mine de le briser sur son genou [1]. D'après *la Réforme*, journal assez à caution dans cette circonstance, il lui aurait même tenu ce langage : « Général, les mesures toutes réactionnaires que vous prenez tendent à la désorganisation de la République ; elles prouvent votre trahison à la République et à la Constitution. Je vous déclare traître à la République et à la Patrie. Vous me demandez mon épée, je la tiens de l'élection des volontaires républicains. Je ne puis que la briser ; mais, général, nous nous retrouverons [2]. » Une autre version est donnée par une lettre parue dans *la République* du 30 janvier 1849. D'après ce témoin, Aladenize aurait accusé Changarnier de trahir le président de la République : « Citoyen rédacteur, quelques journaux ont rapporté la scène qui eut lieu hier, 27 janvier, chez le général Changarnier. Les uns l'ont reproduite d'une manière complètement inexacte, d'autres (le vôtre est de ce nombre), tout en rendant les faits et paroles avec exactitude, n'en ont point fait ressortir la cause première. La réorganisation de la garde mobile a bien été l'occasion, mais non la cause de cette scène. Vous allez en juger. Vous pouvez croire à cette version, témoin oculaire et auriculaire, j'en atteste sur l'honneur la fidélité. Tous les chefs de bataillon de la garde mobile se trouvaient réunis par ordre, hier, à neuf heures, chez le général Changarnier. Personne ne savait précisément le but de cette convocation. Le général Changarnier qui, par devoir autant que par tact, aurait dû adoucir par ses paroles la blessure faite à des intérêts dont il ne m'appartient pas de déterminer ici le degré de légitimité, prit, au contraire, comme à tâche de les irriter. Vous allez en juger. Après avoir rapidement déduit les raisons qui avaient donné lieu à la réorganisation, telles furent, à peu près, les paroles qu'il ajouta : « Je sais, Messieurs, que quelques-uns d'entre vous, dans un but d'intérêt personnel, cherchent à soulever les soldats, qu'ils devraient au contraire maintenir dans le devoir. Je sais qu'aujourd'hui une réunion de gardes mobiles de tous les bataillons doit avoir lieu au carré de Marigny dans l'intention de protester contre le décret du gouvernement. Je vous préviens, Messieurs, que je ferai sabrer la garde mobile si elle met ce projet à exécution... » Se tour-

1. Castellane, t. IV, p. 130.
2. D'après *la Gazette de France*, Aladenize se serait rendu lui-même près de Changarnier pour protester et lui aurait parlé « avec la dernière énergie ».

nant alors vers plusieurs chefs de bataillon, il ajouta : « Vous, Messieurs, tel et tel, vous allez être conduits à l'Abbaye pour votre conduite antérieure... Vous, Monsieur tel, vous y serez également conduit pour n'avoir pas salué un général à côté duquel vous passiez ce matin... Quant à vous, commandant Aladenize, qui n'ignorez pas l'intérêt que vous porte le président de la République, et qui, par cela même, eussiez dû vous abstenir de vous constituer l'avocat de vos camarades, vous allez aussi, pour ce fait, vous rendre à l'Abbaye. » (Aladenize, en apprenant le décret, avait ostensiblement manifesté l'opinion qu'il en avait.) — Aladenize se disposant à répondre, le général lui imposa le silence par un signe de la main. « Vous m'imposez le silence, général ? » lui dit le commandant. « Jusqu'au moment où je vous ouvrirai la bouche », répondit Changarnier. — Après quelques instants d'un silence absolu, le général lui dit : « Maintenant, commandant, vous pouvez parler. » Ce dernier s'avançant : « Je ne parlerai pas ici, général, comme commandant, mais comme citoyen... car je ne vous reconnais pas le droit de m'interrompre comme vous ne devriez même pas le faire vis-à-vis d'un caporal. » Répondant alors aux paroles du général avec une chaleur qu'entretenait en l'augmentant l'indignation qu'elles avaient fait naître dans l'esprit de tous les auditeurs intéressés, il lança cette apostrophe : « Général, *vous trahissez la République et le président !* J'ai la preuve de ce que j'avance, je la fournirai... Oui, *vous trahissez la République et le président !* J'ai dit la vérité à de plus hauts personnages que vous... Vous avez voulu décapiter la garde mobile que vous trouvez trop républicaine, vous ne réussirez pas à la tuer... J'ai déjà fait dix ans de prison pour mes opinions, je saurai bien en faire encore, mais prenez garde à vous, monsieur Changarnier, je me trouverai avant peu en face de vous, mais je serai derrière une barricade. Alors nous verrons ! » A peine l'accusation de trahison était-elle portée contre le général que, sur un signal de ce dernier, les gendarmes entrèrent dans le salon (d'où il a été facile de conclure qu'ils étaient là avant l'arrivée des chefs de bataillon). Le général leur ordonna de s'emparer d'Aladenize. C'est alors que, par un mouvement instinctif, plusieurs chefs de bataillon portèrent la main à la poignée de leur épée et se placèrent entre leurs collègues et les gendarmes, lesquels, il faut leur rendre cette justice, se conduisirent, ainsi que leurs officiers, d'une manière irréprochable. Le premier mouvement eut bientôt cédé à la réflexion, et Aladenize fut pressé par ses collègues de se laisser conduire à l'Abbaye. C'est alors que, débandant son ceinturon, il

tira son épée, essaya de la rompre, ne put que la ployer, la jeta aux pieds du général en lui répétant qu'il trahissait la République et partit, escorté par la gendarmerie [1]... »

Dans le récit ordinaire et le plus courant, Changarnier, après les insultes d'Aladenize, aurait également sonné, sans le moindre trouble, et ordonné que l'officier de service fût introduit. Une fois qu'il fut là, assez rapidement, suivi de cinq gendarmes, « Faites votre devoir », dit le général. Aladenize fut emmené [2]. Le président de la République aurait ensuite approuvé son arrestation, bien que cinq cents gardes mobiles soient venus à la présidence réclamer contre elle [3]. — Les officiers présents à la scène qui donnèrent leur parole de rentrer dans le devoir restèrent libres. Aux environs, les gardes mobiles du fort de la Briche et de Saint-Cloud refusèrent d'abord de se laisser désarmer et se répandirent en armes dans la ville en criant : « Un mois de solde ou du plomb [4] ! » Ils se souvenaient des insurgés qu'ils avaient combattus et modifiaient à leur usage [5], sans l'ennoblir, leur cri de guerre.

Il est assez évident que l'attitude maladroite de la réaction, le mécontentement parlementaire et le ministère coopéraient au malaise général, dont ils étaient nés. Bien des conseils municipaux étaient dissous. On réintégrait, cette fois, les anciens préfets de Louis-Philippe; et ils se montraient fort exagérés. Si le pouvoir, appréciant tout trop à son point de vue, sepréparait à frapper *la Solidarité Républicaine*, il laissait vivre les comités catholiques, les clubs légitimistes ; il respectait encore, il

---

1. Le narrateur ajoute : « Cette scène, dont il faut avoir vu toutes les péripéties pour en comprendre l'énergie, se termina là. En vous transmettant cette relation, citoyen rédacteur, j'ai eu pour but : 1° de prouver que les paroles, au moins très imprudentes, du général ont été la cause de tout ceci; 2° que le commandant Aladenize, qui devait être maintenu à la tête d'un bataillon, n'a point été mû par un sentiment d'intérêt froissé, mais bien par le noble sentiment de solidarité qui lui a fait un devoir de se sentir blessé du même coup qui frappait ses collègues. Il a, par là, dévoilé tout son cœur à ceux qui ne le connaissaient pas encore... Je n'entends point ici peser les paroles d'Aladenize, mais bien le sentiment qui en a été l'une des causes... Signé : Baillot, chef de bataillon à la garde mobile. Paris, ce 8 janvier 1849. »

2. *Le Siècle.*

3. *Journal de Castellane*, t. IV, p. 130.

4. H. Castille, t. IV, p. 24.

5. Fleury a raconté dans ses *Mémoires* (t. I, p. 88) que deux cents d'entre eux vinrent à l'Élysée afin de réclamer contre une mesure qu'ils trouvaient inique. Les journaux qui relatent aussi cette visite disent que le prince ne reçut personne, Fleury, qui doit être cru de préférence puisqu'il était aide de camp à l'Élysée, rapporte que Changarnier en introduisit quelques-uns auprès du président et que celui-ci leur tint « un langage ferme et bienveillant ». La députation se serait retirée mécontente néanmoins.

est vrai, *les Amis de la Constitution*. Sur la simple plainte de l'archevêque de Paris, le cours populaire d'un professeur, Léon Pilate, qui, au nom de l'Évangile, réclamait une église nouvelle, fut supprimé. On interdit, sous prétexte de politique, les « boulangeries sociétaires », véritablement inoffensives. Léon Faucher décrétait séditieux le cri de « Vive la République sociale ! ». Il le faisait traquer sur tout le territoire par ses procureurs généraux, remplis de zèle sur ce point. Louis-Napoléon avait été nommé cependant pour créer cette république-là et non pour s'accommoder du ministre qui en combattait jusqu'au nom, au point de verser au *Moniteur* des rapports de police, de l'avis même de Barrot, souvent inexacts. Le parti conservateur, cependant, ne s'estimait pas satisfait et reprochait au prince d'être indécis[1] ; il ne lui pardonnerait pas de ne pas vouloir encore la réaction. Ce parti admettait toujours les histoires de complot les plus terrifiantes. Les moindres faits étaient interprétés d'une façon tragique.

Le Conseil Central et le Conseil National, réunions électorales hostiles l'une à l'autre, en temps ordinaire, s'étaient rapprochées et s'entendaient pour leur fusion prochaine avec le Comité démocratique socialiste. Des lettres des condamnés de juin, dans lesquelles ils disaient longuement leurs souffrances, paraissaient au hasard des feuilles de combat et un anonyme s'écriait dans *le Peuple :* « Le désespoir des gouvernants fait la confiance des gouvernés ! » — Le 21 janvier, anniversaire de la mort de Louis XVI, des agapes secrètes avaient été célébrées, assurait-on, en l'honneur de cette exécution. L'agitation, cette fois, offrait un côté moins incertain et, aussitôt, on s'en servit en l'amplifiant. Le cabinet et l'opposition s'en renvoyaient mutuellement la responsabilité. Le peuple, qui comprenait alors non seulement le prolétariat, mais encore une partie de la classe moyenne[2], dans l'incapacité où il se trouvait de se rendre compte, reprenant sa vie de travail d'une manière inquiète, n'était guère

---

1. « L'indécision paraît jusqu'ici le caractère dominant du nouveau gouvernement. Le remplacement de la plupart des préfets est urgent... Je tiens de M. Romieu que le président lui a dit qu'il fallait le temps, bien examiner et que tout se ferait lentement, successivement. Leur système paraît être de gagner du temps Le président ne veut pas, dit-il, de réaction, mais la France attend de lui des réparations... » (*Journal de Castellane*, t. IV, p. 126.)

2. D'autant plus qu'à ce moment une sorte d'entente se dessinait de nouveau entre les ouvriers et la petite bourgeoisie radicale, entre les travailleurs des villes et ceux des campagnes. « Il se forme de la sorte un parti nouveau qui, selon Proudhon. est le parti du travail en face de celui du capital, mais qui, moins nettement, s'appelle lui-même démocrate socialiste. Le langage populaire oppose les « démoc soc » aux « *réacs ou aristos.* » G. Renard, déjà cité, p. 136.

porté à faire cesser son mécontentement. Dans ce désarroi perpétuellement accentué, semblait-il, il regardait toujours avec une certaine espérance du côté du président de la République, quoiqu'une partie de la confiance qu'il inspirait dans certaines sphères commençât de diminuer. Une sorte d'anarchie persévérante dissolvait donc naturellement les divers essais de construction gouvernementale. De part et d'autre, c'était une bataille que les deux gouvernements en présence, le gouvernement officiel et le gouvernement de l'opposition, ne voulaient pas voir cesser. Le comité démocrate-socialiste tirait la solution, et lui seul, orienté vers l'avenir nécessaire, aurait pu trancher ce différend ; mais, comme il arrive souvent aux partis extrêmes, il était impuissant d'avance, principalement par la disproportion entre son idéal et le nombre autant que le degré de culture des troupes qui combattaient, sans méthode, sans discipline, sans sentiment de la réalité, pour son exécution ; ses revendications étaient cependant nécessaires [1]. Des brochures explicatives, trop purement théoriques, s'élaboraient dans le comité formé par Michel de Bourges, Eugène Suë, Agricol Perdiguier et Miot, ainsi que des almanachs, encore si répandus à cette époque. Dans son toast aux paysans, Félix Piat les mettait en garde contre la fausse philanthropie des prêtres. Une partie des paysans champenois répondit même si bien à la propagande que le préfet de l'Aube s'en inquiétait. Le préfet, — comme le ministère, — voulait comprendre l'élection de Louis Bonaparte dans le sens conservateur, qu'elle n'avait cependant qu'en partie ; dans plusieurs des communes de son ressort, l'élection du président de la République s'était faite au cri de « A bas les nobles ! A bas les curés ! »

Sans doute afin de se faire mieux voir de Louis Bonaparte, le cabinet demandait des poursuites contre Proudhon, qui réclamait avec une insistance quotidienne la déchéance du président [2]. Pourtant Falloux révo-

1. Les six articles du programme étaient ceux-ci : « 1° la République est au-dessus du droit des majorités : 2° les représentants s'engagent à donner l'exemple de la résistance si la constitution est violée ; 3° l'emploi des armes de la France contre la liberté d'un autre peuple est une violation à la constitution : la France doit au contraire son concours aux peuples opprimés ; 4° reconnaissance du droit au travail qui est un moyen de combattre la tyrannie du capital ; 5° éducation obligatoire, gratuite et commune, obligatoire pour tous les enfants ; 6° reprise du milliard accordé par la Restauration aux émigrés. »

2. Proudhon devait écrire plus tard qu'il faisait erreur sur ce point (*La Révolution démocratique et sociale démontée par le coup d'État*), mais l'entourage qui accaparait le président et la prudence sans doute exagérée de celui-ci devait lui donner un démenti nouveau. Il disait textuellement : « Louis Bonaparte vaincu, démission

quait Mickiewicz au Collège de France pour le remplacer par M. Lerminier[1], ce qui ne devait pas être du goût du président qui, le 5 janvier, avait reçu Mickiewicz à l'Élysée, à la tête d'une légion polonaise[2]. Il semblait même en résulter que le prince ne pouvait intervenir comme il le voulait.

Il était de plus en plus isolé. En dépit de la popularité formidable qui l'avait élevé à la première place, il put un moment se demander si, incapable d'accorder entre elles aucune des fractions politiques, il n'allait pas périr, ne pouvant gouverner, de cet isolement. Désireux d'être mieux à même de soupçonner l'avis de Thiers, à travers ses paroles, il lui dépêcha Persigny. L'historien leva les bras au ciel : « Le pays est perdu, nous allons tomber dans une anarchie épouvantable ; l'Assemblée est dominée par les clubs ; Ledru-Rollin maître de la situation ; dans huit jours, nous aurons la Terreur et l'échafaud. » Persigny voulait vainement faire remarquer l'exagération évidente. « Non, répliquait Thiers, il ne faut pas s'abuser. Dites au prince que je le plains et que je ne peux rien pour lui. » Et, Persigny insistant encore, il revint à son éternelle idée qu'il ne devait réaliser que dans vingt-deux ans : « J'engage le prince à faire venir de suite le maréchal Bugeaud et à proposer à l'Assemblée de se transporter dans une ville de province, à Châlons ou à Orléans, hors de l'action des clubs, sous la protection de l'armée[3]. » Il ne parlait pas autrement l'année précédente, presque à la même époque, à Louis-Philippe. Il reflétait, d'ailleurs,

---

naire ou destitué, la contre-révolution est à bas. Il est étrange que, depuis un mois, ni les républicains de l'Assemblée, ni la presse démocratique ne semblent avoir eu l'intelligence de cette situation. Frappez l'idole et la religion étant déshonorée, le culte est aboli. Que le scrutin frappe Louis Bonaparte!... N'ayez pas peur de la réaction ; elle n'a de force que par le bruit qu'elle fait. Un vote énergiquement motivé, en cinq minutes vous en délivrera. » (*Le Peuple*, 27 janvier 1849.) — Et le lendemain : « Bonaparte!... Élu de la réaction, instrument de la réaction, personnification de la réaction, il est en ce moment toute la réaction !... Il a osé défier l'Assemblée, défier la Révolution en signifiant aux représentants l'ordre de se dissoudre. Eh bien, la Révolution a relevé le gant ; le cartel est accepté. A lundi le combat ! »

1. Le passé, plein de bonnevolonté, de Lerminier, excusait en partie le choix. mais non la révocation de Mickiewicz. — Lerminier devait d'ailleurs remettre sa démission au ministre de l'Instruction publique peu de jours après le 31 janvier. — Quant à Falloux, interpellé dans son bureau du ministère sur les troubles auxquels donna lieu le premier cours de Lerminier, il répondit que la « réintégration » de Lerminier était le résultat direct d'un vote des Assemblées en même temps que le privilège du Collège de France.

2. Les Journaux. — « Le prince s'était renseigné sur l'émigration et le poète avait félicité le président. » (*Les Journaux.*)

3. Émile Ollivier, t. II, p. 183.

l'opinion de la bourgeoisie aisée, convaincue que des événements tragiques étaient proches. L'incompréhension dominait. Nerveuse à un point presque maladif, il semblait que la France dirigeante, extraordinairement ignorante des besoins vrais de la nation, ne fût plus capable d'envisager son avenir, les hommes et les faits, qu'entre des rangs d'agents de police et de gendarmes, derrière les baïonnettes de la troupe. Un souffle de panique et de folie avait dévasté les intelligences. — Spectacle sans doute fatal dans un pays qui se refuse aux nécessités de son destin.

Cette crise, encore qu'artificielle, ne pouvait, en tout cas, durer.

Il valait mieux n'appeler Bugeaud qu'à la dernière extrémité. Il était facile d'attendre ou de tout dissiper par une simple promenade militaire. Mais Léon Faucher ne pouvait s'y résoudre, car peu d'hommes d'État ont eu, autant que lui, ce qu'on pourrait appeler l'inintelligence du pouvoir. Il fit donc fermer, sans autre explication, le club de la *Solidarité Républicaine*, ainsi que différents cercles démocratiques des départements qu'il estimait être en rapports permanents avec lui. Dix-sept membres de la *Solidarité Républicaine* furent écroués à la Conciergerie par la police qui ne songeait qu'à des revanches. Elle fit une razzia importante dans les bureaux de la *Solidarité*, impliquée d'avoir prêté son local aux conjurés « d'un vaste complot[1] ». On arrêta également d'Alton-Shée. Persigny, sur l'instigation du prince, avait bien été voir le ministre de l'Intérieur, mais sans réussir à le convaincre des excès de zèle de certains préfets. — En résumé, l'acte arbitraire du cabinet acculait presque à une nouvelle impasse. La Montagne avait le droit de crier, une fois de plus, au coup d'État. Ledru-Rollin et ses collègues firent insérer dans les feuilles une protestation violente[2] afin de signifier dès maintenant leur volonté de désobéir aux ordres de l'autorité, et cette nouvelle déclaration de guerre pouvait être interprétée comme un jalon vers un avenir qui légitimerait davantage encore l'insurrection désirée. Ils attendaient, pour agir, la violation de l'Assemblée. Le ministère comptait, de son côté, pour intervenir, sur l'imprudence d'émeutiers trop pressés. Le 24, un personnage, « très haut

1. Maupas, t. I, p. 50.

2. Dans le public on dit que c'était *la Solidarité républicaine* qu'on aurait frappée et le bruit prit une consistance telle que ses membres protestèrent dans les journaux. Une note suivait l'impression de cette protestation, note évidemment inspirée par le gouvernement, qui montrait bien que c'était en effet à *la Solidarité* qu'on en voulait et qu'elle serait frappée à son tour. (*Les Débats* du 31 janvier.)

monté par la révolution de Février [1], » aurait dit : « Pour que l'accord règne entre notre parti et celui qui est au pouvoir, il faut qu'on nous donne quatre ministères ; sans cela on sera obligé de se f... des coups de fusil [2]. » Est-ce vrai ? Il semble qu'on ait le devoir d'en douter. — On arriva ainsi au 29 janvier.

Paris offrait bien cet aspect particulier d'une ville qui prévoit et, peut-être même, en secret, désire des événements. Des nouvelles contradictoires, souvent les plus invraisemblables, s'imposaient ici et là, momentanément, comme certaines. Le petit jeu des pronostics avait, d'ailleurs, été épuisé la veille, les milieux de gauche persuadés que les royalistes coalisés devaient faire une démonstration contre l'Assemblée, les républicains du centre et quelques socialistes convaincus que le président expérimentait les moyens d'un coup de force, une partie du centre et toute la droite plus sûrs encore, non sans une violence hostile à toute preuve contraire, que la Montagne recommencerait la tentative de juin, sans merci cette fois, victorieuse grâce à une offensive foudroyante. Aucun plan défini de révolte ne semble cependant avoir été fixé, et nous nous en assurerons peu à peu. La situation découlait bien de l'équivoque dans laquelle se répartissaient les pouvoirs les uns vis-à-vis des autres et les différentes classes de la société, aussi bien entre elles que vis-à-vis de ces pouvoirs. Dans le monde politique, chacun continuait de compter sur les fautes de ses adversaires, tout en se promettant de ne pas commettre celle de marcher le premier. Il ne pouvait y avoir de réalisation, en tout cas, du fait de cette indécision et de cette attente mêmes.

Le rappel fut battu dès l'aube [3] dans toutes les légions de la garde nationale ; les tambours, au lieu de battre par bataillon, résonnaient comme pour une prise d'armes générale, mais sans que personne parût s'empresser de répondre à l'appel. La troupe seule, portant l'équipement de campagne, se déploya vite sur les quais, le long des Champs-Élysées, à la Présidence, boulevard de la Madeleine, place de Bourgogne, place de la Concorde. Vers dix heures, on annonçait que le fort de la Briche, à Saint-Denis, était aux mains de la garde nationale mobile qui avait refusé de le rendre aux troupes de ligne tout en jurant de défendre la République jusqu'au dernier moment. On prétendait

---

1 et 2. *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 129.

3. H. Castille, déjà cité, t. IV, p. 24. *L'Estafette* indique « dès neuf heures et demie ».

que la garde républicaine de la caserne Tournon avait refusé de descendre du côté de l'Assemblée Nationale[1].

Tandis que la troupe cernait de toutes parts le Palais-Bourbon, Marrast, président de la Chambre, et Degousée, questeur, reposaient paisiblement. Un député, Hamard, réveilla le questeur, puis courut chez le président. Rencontrant Goudchaux, il l'entraîna dans la chambre où dormait « celui des Français qui, à cette heure, aurait dû être le mieux éveillé. Enseveli sous les courtines, les rideaux bien clos, M. Marrast oubliait la vie[2] ». Sur le premier moment, il laissa voir une surprise incrédule. On le fit se lever et on le conduisit à la fenêtre. En voyant scintiller les baïonnettes, immédiatement, sa surprise prit un aspect de fureur. Degousée lui fit observer avec calme que, dans des circonstances aussi critiques, une seconde perdue risquait de passer pour une erreur aussi bien que pour une trahison. Marrast écrivit aussitôt à Changarnier de venir s'expliquer sur le mouvement des troupes. Il était huit heures au Palais législatif quand l'estafette partit. A dix heures, le bureau de l'Assemblée, réuni en hâte par Degousée, attendait encore la réponse. Au lieu de se rendre à l'invitation, le général se contenta d'une lettre, probablement insuffisante, peut-être même sans grands égards[3], que remit son aide de camp. La leçon était dure. L'avenir menaçait avant même qu'on eût pensé nécessaire d'y prendre sérieusement garde. De quelque façon qu'on envisageât le présent, afin d'y faire face, il ne restait à Marrast que la constatation évidente de son impuissance, et sa colère, épouvantable, ne l'en consolait pas.

Vers onze heures, le bruit se répandait que la garde nationale de la caserne du faubourg Poissonnière établissait des postes militaires dans toute l'étendue du faubourg et surveillait par des patrouilles les rues adjacentes. Des communications auraient été établies entre la caserne de la rue Notre-Dame-des-Victoires, aux Petits-Pères, et le fort de la Briche, à Saint-Denis. Un drapeau avait été confectionné sur lequel

1. *L'Estafette.*
2. H. Castille, t. IV, p. 24.
3. D'après Castellane qui, sur ce point, étant données ses relations militaires, semble devoir être cru (car au sujet de cette journée, notamment, son journal contient beaucoup d'erreurs), Changarnier avait réuni la veille ses officiers généraux et leur avait expliqué que c'était à ses ordres seuls qu'il faudrait obéir, que si des représentants intervenaient il n'y aurait pas lieu de les écouter, car on ne leur devait le respect que sur leur siège. (T. IV, p. 31.) Le général conférait, en ce moment, au reçu de la lettre, paraît-il, avec Louis Bonaparte.

était inscrit : « *Vive la République démocratique et sociale* [1] ». La population restait d'ailleurs calme. — A midi, le château des Tuileries était fermé. On faisait évacuer le jardin occupé par le 4e régiment de ligne et les compagnies disséminées de la première légion. Le 5e et le 9e léger, le 2e dragons, le 5e régiment de lanciers, des détachements du 1er régiment de génie, ainsi que d'autres troupes, étaient répartis dans les cours intérieures ainsi que sur l'esplanade des Invalides. Dans les casernes, tous les hommes étaient sur pied, sac au dos, prêts à marcher. Les ministères, où n'avaient pénétré que les employés, étaient fermés. Des sentinelles de la garde nationale entouraient les mairies. — A midi et demi, vers la place de la Concorde encombrée de troupes et où deux escadrons du 4e lanciers occupaient l'entrée des Champs-Élysées, un bataillon de la garde nationale descendait de la barrière de l'Étoile. Le général Perrot, qui le conduisait, l'amena au pied de l'Obélisque. Des patrouilles parcouraient constamment le pont de la Concorde afin d'empêcher les rassemblements, mais la foule, tassée, résistait avec douceur. Les visages se montraient sans animosité, sans passion [2], simplement attentifs et malicieux. Les Parisiens regardaient notamment avec curiosité la batterie du 10e d'artillerie, qui avait pris place devant la grille du Palais législatif, appuyée par les 7e et 26e régiments de ligne. Le 2e de dragons campait quai d'Orsay, à peu près à la hauteur de l'hôtel de la Présidence. — Ce fut également vers midi et demi qu'arrivèrent les députés, en masse. La présence de Pierre Bonaparte produisit une sérieuse impression [3]. Dans le Palais-Bourbon, la salle de la Paix était déserte. Les députés considérés comme influents étaient entourés au fur et à mesure qu'ils se rendaient dans les bureaux ; une certaine agitation animait les couloirs. On raconta bientôt qu'un détachement du 8e bataillon de la garde mobile, qui s'était rendu à l'état-major du Carrousel, était sorti avec armes et bagages, son chef de bataillon en tête, avait suivi la rue Saint-Honoré, la rue Croix-des-Petits-Champs et la place des Victoires, encadré d'une foule considérable et enthousiaste, aux cris de : « Vive la République ! Vive la mobile ! A bas les ministres ! A bas les Blancs ! » Puis le détachement serait entré dans la caserne des Petits-Pères en chantant la *Marseillaise*.

---

1. *L'Estafette.*
2 et 3. *L'Estafette.* « Nous ne remarquons dans les troupes aucune agitation. L'étonnement et la curiosité se lisent sur chaque figure. »

Marrast, en relisant la lettre de Changarnier, comprit qu'il ferait bien de n'en pas donner lecture. Le bureau, qui escomptait assez anxieusement sa teneur, se montra indigné de cette réserve qu'il n'avait pas de peine à s'expliquer. On s'attendait à tout, on se demandait même si l'on ne préparait pas l'Empire, et l'éventualité de la dissolution de la Chambre fut considérée au moins par certains comme sérieuse[1]. Un des secrétaires, nommé Péan, voulait faire mander les ministres et Changarnier à la barre du bureau; selon lui, la garde de l'Assemblée devait être confiée à cinquante mille hommes sous les ordres de Lamoricière. Celui-ci, soutenu par Bedeau, déclina cette proposition, défendue encore par deux députés et par Goudchaux. « Son adoption eut peut-être modifié profondément les destinées de la France[2]. » Marrast, de plus en plus incertain, se satisfaisait de moins en moins de sa colère, maintenant sans limite. Il dut se contenter de confier au général Lebreton la garde du Palais, et le choix ne laissait pas de paraître singulier, Lebreton ayant conquis son impopularité pendant les journées de juin, surtout dans un des jours rares où le peuple paraissait prêt à se rapprocher du Parlement, de la Constitution, de la République légale. Mais Marrast pouvait-il choisir autrement? Il n'y avait pas là préférence, il y avait réellement fatalité. A cette heure, Marrast ne croit pas que le peuple soit sympathique à l'Assemblée, bloquée par surprise. L'ancien rédacteur en chef du *National*, l'ancien maître de la République, sous le soufflet qu'il vient de recevoir, tient l'armée et le pays pour des rebelles; sans raisonnement complet, livré à son seul instinct par cette fureur qui l'exalte, comme en 1848, il appelle celui dans lequel il voit l'étoffe d'un nouveau Cavaignac; et Lebreton, d'ailleurs, qui avait déjà gardé la Chambre en juillet 1848, faisait-il autre chose, en quelque sorte, que reprendre son ancien commandement? Depuis décembre, malgré ses invites au président, Marrast sent bien qu'il s'enlise; il n'ose s'avouer qu'il ne se reconnaît plus le même homme et, même dans cette défaite, il voudrait se reprendre à espérer. Il est une proie offerte, engluée d'avance dans les explications de Boulay de la Meurthe et d'Odilon Barrot qui arrivent sur ces entrefaites et s'enferment avec lui. Comment ne pas les croire? Cette colère redoutable tombe réellement, il sort métamorphosé de son cabinet, à point pour ouvrir la séance de l'Assemblée en couvrant le ministère et, de ce fait même, l'Élysée.

1. Cassagnac, t. II, p. 51.
2. H. Castille, t. IV, p. 25.

Le peuple circulait toujours, un peu gouailleur. Il semblait augmenter au fur et à mesure qu'il ne se passait rien. Il stationnait devant le placard où Léon Faucher, fidèle à son humeur, insinuait à la garde nationale que les insurgés de juin, — tués ou déportés, cependant, — revenaient détruire la famille, la patrie et la société. Il appelait presque à l'insurrection contre les émeutiers invisibles : « Habitants de Paris, il ne suffit pas que la société soit forte, il faut encore qu'elle montre sa force ; le repos et la sécurité sont à ce prix. Que tous les bons citoyens secondent le gouvernement dans la répression des troubles qui agiteraient la place publique. C'est la République, c'est la société, elle-même, ce sont les bases éternelles du pouvoir que les perturbateurs mettent en question. La victoire de l'ordre doit être décisive et irrévocable [1]... » Ces « perturbateurs » ne se montraient point et, de crainte qu'ils ne fussent réduits à l'audace par l'exagération du ministre, bien des gens sensés qui lurent l'affiche l'arrachèrent au plus vite. « Ironique et contemplatif comme il s'est toujours montré depuis ces fatales journées où tous les chefs lui manquèrent à la fois [2] », le peuple ne paraissait pas disposé à la lutte. La garde mobile seule s'indiquait belliqueuse [3]. On arrêta le colonel Forestier, de la 6e légion, coupable d'avoir manifesté des craintes sur les velléités du ministère [4] et les intentions de cet homme de soixante-cinq ans étaient si loyales qu'il aurait écrit dans un sens identique, en même temps, à Louis Bonaparte et à Changarnier. On arrêta aussi vingt-sept personnes dans le local de *la Solidarité Républicaine* où la police fit encore merveille. L'affolement était grand. Deux des fils de Madier de Montjau furent appréhendés.

Vers deux heures, le président de la République sortit de l'Élysée, « accompagné seulement d'un officier d'ordonnance et de quelques lanciers [5] ». Un groupe important d'hommes du peuple stationnait rue

---

1. *Les Débats* eux-mêmes disaient : « Les gouvernements ne provoquent pas. » Et ils énonçaient cette phrase mémorable : « La révolution de Février a été faite aux cris de « Vive la Réforme ! » Ne laissez pas faire une révolution sociale aux cris de « Vive la République ! »

2. H. Castille, t. IV, p. 27.

3. Aladenize, et ceux qui avaient été arrêtés avec lui, Arrghi, Camuzet, Duseigneur, Bassac et d'autres avaient été relâchés peu de temps après leur arrestation, ce qui ne semble pas prouver qu'on ait considéré la garde mobile comme bien dangereuse.

4. Il avait écrit, en effet, à Marrast que l'Assemblée pouvait être certaine de son dévouement en cas qu'elle fût menacée ; il lui offrait même un appui et un refuge au Conservatoire des Arts et Métiers. Lui aussi fut relâché au bout de quelques jours.

5. *L'Estafette*. Castille dit : « escorté d'un nombreux état-major ». T. IV, p. 29.

Saint-Honoré devant la porte, et des cris variés, qui devaient se répéter sur d'autres points, en partirent : « Vive l'empereur ! » ou « Vive la République! Vive la Constitution! Vive l'Assemblée Nationale ! Vive l'amnistie ! A bas les ministres ! » Les agents laissaient faire. « Le président de la République ne saisissait qu'imparfaitement ces clameurs confuses. Ne pouvant se faire entendre au milieu d'un tel tumulte, il poursuivit son chemin [1]. » Place de la Concorde, on cria : « Vive la République ! Vive la mobile! Vive l'Assemblée ! » ou « A bas les blancs ! A bas les royalistes ! A bas le ministère ! A bas Changarnier ! » La foule était considérable. Louis-Napoléon fit le tour de la place et prit la rue de Rivoli [2] ou, poussant vers les boulevards, après avoir franchi celui des Capucines, il suivit la rue de la Paix et regagna l'Élysée [3]. D'après Fleury, il aurait suivi un autre itinéraire : « Champs-Élysées, place de la Concorde, rue de Rivoli jusqu'à la cour du Carrousel et les quais, que l'on avait projeté de longer jusqu'à l'Arsenal. Sur tout le parcours, une foule assez compacte, animée de sentiments divers, avait escorté le président, le saluant tour à tour des cris de : « Vive la République ! » et « Vive Napoléon ! » Lorsque le prince traversa la cour du Carrousel, les acclamations redoublèrent et, en passant devant la cour des Tuileries, les deux bataillons de gendarmerie mobile qui y étaient cantonnés se portèrent spontanément aux grilles. Levant leurs bonnets à poils au bout de leurs fusils, officiers et soldats, unanimes dans leur enthousiasme, firent au président une ovation. Les cris de « Vive Napoléon ! » entremêlés de « Vive l'empereur ! » semblaient dire au prince : « Faites comme votre oncle au retour de l'île d'Elbe. Entrez, et nous allons vous porter en triomphe dans la salle du Trône. » Il y eut à ce moment une vive émotion dans le cortège... Je me souviens d'avoir regardé Louis-Napoléon d'un œil interrogateur... Mais le prince, calme et sage, continua sa route, et nous allâmes ainsi jusqu'au but déterminé sans nouvel incident à signaler. Au retour, à la hauteur de la rue Saint-Denis, sur le quai, le général Changarnier, rayonnant, vint prendre place aux côtés du président et lui faire le récit de la journée [4]. » — D'après Maupas également, — qu'il ne con-

1. Castille, t. IV, p. 29.
2. *L'Estafette.*
3. Castille, t. IV, p. 29.
4. Fleury. T. I, p. 89-90. — Cassagnac parle aussi, mais rapidement d'acclamations enthousiastes. Il ajoute : « C'était donc l'opinion publique qui avait rêvé spontanément d'un changement dans la situation, et c'est probablement à cette source que le

vient peut-être pas de croire en entier, sur ce point, quoiqu'il soit moins sujet à caution que Fleury, — Louis Bonaparte aurait été l'objet d'une véritable ovation [1]. En passant en revue les troupes massées aux environs de la place de la Concorde et des Tuileries, l'enthousiasme de la population et de l'armée l'aurait acclamé immensément; et ce fut cet enthousiasme même dont se serait émue l'Assemblée [2]. Émile Ollivier se montre plus affirmatif encore; à ses yeux le prince aurait pu faire un coup d'État sans en être empêché. Il est possible que la droite le pensait et même l'espérait; son impatience au Palais-Bourbon donnerait lieu de le croire, et le rôle de Changarnier semble véridique, mais le ministre de 1869 n'exagère-t-il point avec un pouvoir de simplification trop facile quand il ajoute : « Qui l'arrêterait? La victoire a été facile, complète; les « bons », rassurés, lui crient qu'il ne prendra jamais assez de pouvoir; les « mauvais », déconfits, croient prudent de se taire; ses amis l'excitent à pousser à bout ses avantages et à balayer une constitution impraticable. Quoi qu'il dise, on le soupçonnera; être soupçonné d'un acte, n'est-ce pas, dans certains cas, un encouragement à l'accomplir ? Les hommes d'importance dont il n'est pas encore séparé : Thiers, Molé, Victor de Broglie, Changarnier, se réunissent autour de lui pour délibérer s'il ne conviendrait pas d'en finir par la force avec une Assemblée qui délirait et qui ne voulait pas mourir. Molé était irrésolu, V. de Broglie mal à l'aise et ennuyé, Changarnier impatient, le président réservé; Thiers marchait de long en large. Il dit « que les violences de l'Assemblée ne nuisaient qu'à elle et fortifiaient le pouvoir présidentiel, qu'il ne fallait pas gaspiller l'opération héroïque et douloureuse d'un coup d'État, tant que la maladie n'était pas devenue assez dangereuse pour justifier ce remède [3] ». Singulière scène, si elle se passa, bien caractéristique, et qui jette un jour particulier sur décembre 1851 : « A mesure que Thiers parlait, ajoute Ollivier, la figure du président s'éclairait, se détendait, visiblement satisfait de ces conseils d'abstention. » Avez-vous vu, modula Changarnier à Thiers en sortant, la mine du président ?

---

général Changarnier avait puisé des idées. » (T. II, p. 51.) *La Gazette de France* raconte que la foule ne se contenta pas de l'acclamer; elle lui aurait crié : « Vous pouvez compter sur nous! Courage ! nous vous soutiendrons ! »

1. *Mémoires de Maupas*, t. I, p. 49.

2. *Mémoires de Maupas*, t. I, p. 49. « Un si chaleureux accueil, joint à certains bruits de coups d'État, avait inquiété l'Assemblée. »

3. T. II, p. 184.

C'est un... » Suit une expression d'un mépris débordant. De retour à son quartier général, il dit à ses officiers, parmi lesquels se trouvaient le vicomte J. Clary qui l'a attesté : « Le président a perdu aujourd'hui une belle occasion d'aller aux Tuileries [1]. »

Louis-Napoléon ne songeait pas à un coup d'État. L'envoi de Persigny en Allemagne le prouvait très bien. Il entendait résister aux suggestions qui lui seraient adressées à ce sujet, comme à celles qui avaient précédé, puis suivi le 20 décembre. Tout au plus reconnut-il le terrain [2], l'opinion des troupes et de la population et, d'après les journaux, comme d'après Castille, il ne semble pas que la population ait été tout à fait aussi enthousiaste que le racontent Maupas et Ollivier. Elle s'attendait à quelque chose, elle ne savait au juste quoi, et eut laissé faire, d'abord, peut-être, mais pas avec unanimité. Le récent conflit avec la garde mobile indiquait que l'on aurait sans doute eu tort de compter sur sa complicité. L'Assemblée aurait retrouvé des partisans. Enfin, Louis Bonaparte eût fait le jeu de ses adversaires, exécuteur du coup d'État au profit de ses ministres et de quelques hommes politiques. N'étant pas indispensable, le coup d'État n'était pas nécessaire. Le prince redoutait certainement avec sincérité la pression de la droite, de ministres comme Faucher, et de militaires comme Changarnier [3].

Au Palais-Bourbon, à peu près dans le moment même où sortait Louis Bonaparte, le procès-verbal était adopté. Les tribunes étaient bondées. Une trentaine de députés s'agitaient autour du président, armés de pétitions pour ou contre la dissolution de la Chambre. L'un d'eux s'écria : « J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du président une pétition tendant à prier l'Assemblée de rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait entièrement combattu les manœuvres royalistes. » Barrot rassura ses auditeurs sur ce qui se passait au dehors et présenta les raisons du gouvernement pour le licenciement de la garde mobile. Degousée envenima les explications du vieux tribun des Vendanges de Bourgogne, « parvenu à la présidence du conseil sur les débris de sa popularité [4], » en apportant à son tour des récits explicatifs sur les

1. Émile Ollivier, t. II, p. 185.
2. Il faut cependant compter aussi, sans doute, avec leur réserve voulue.
3. « Cette résistance à la première tentative de coup d'État ne provenait pas d'un doute sur son opportunité ; elle décelait un parti pris fermement mûri, car rien n'était plus net que la ligne de conduite adoptée par ce prétendu rêveur. » Émile Ollivier, t. II, p. 184.
4. Castille, t. IV, p. 30.

surprises de la matinée. Marrast dut répondre, fut contraint d'assurer que son droit présidentiel n'avait pas été contesté. « J'ai à donner, dit-il, des explications rassurantes » (*murmures à gauche*), et il inventa : « Il paraît que, pendant la nuit, j'avais été prévenu, mais on n'a pas voulu troubler mon sommeil. » (*Rires à gauche.*) Il ajoutait que la lettre de Changarnier était parfaite. « Lisez-la ! » s'écria-t-on à gauche. « Non ! Non ! » répliqua-t-on à droite, et Marrast murmura : « C'est une lettre confidentielle. » (*Hilarité un peu menaçante de la Montagne.*) Il insista sur l'aimable démarche de Barrot. « M. le président du conseil est venu dans mon cabinet. Il m'a appris qu'on était venu me prévenir pendant la nuit, mais qu'on n'avait pu parvenir auprès de moi. C'est pour cette raison que je ne savais rien... » Ces douceurs ne calmaient pas la gauche. Antony Thouret, moins disposé au sourire qu'en 1848, s'agitait inutilement au pied de la tribune. La droite réclamait déjà l'ordre du jour en criant : « Assez ! Assez ! » Elle l'obtint. Tout le monde avait plus ou moins hâte d'arriver aux deux questions principales, la responsabilité du président de la République, la proposition Rateau. La même querelle travaillait la Constituante depuis son origine, ce duel entre l'exécutif et le législatif qui fait le péril des monarchies constitutionnelles et de certaines républiques libérales.

Le citoyen Fresneau, persuadé, dit-il, que le pays était las de l'Assemblée, vint défendre la proposition Rateau. Les envahisseurs du 15 mai n'avaient guère parlé autrement que ce jeune révolutionnaire de la réaction : « La démocratie socialiste avait fait son 15 mai au dehors, les monarchistes faisaient le leur au dedans [1]. » Après que l'assistance se fut occupée de Dufaure, ému et agité entre Malleville et Coquerel, Jules Favre prit la parole, et la garda deux heures sans cesser de passionner son auditoire. Il nomma désertion la dissolution de l'Assemblée dans des circonstances pareilles ; il énonça les dangers auxquels conduiraient les droits de pétition exagérés : « Le droit de pétition est sacré ; il doit être respecté : il est écrit dans la constitution. Mais est-ce à dire que ce droit est absolu ? Si vous allez jusque-là, le droit de pétition sera le droit d'anarchie et de révolte ! Remarquez où l'on va ! ... On va jusqu'à dire que 173.000 signatures représentent l'esprit public ! Ce serait la ruine de tous les gouvernements libres. La minorité aura

1. Castille, t. IV, p. 30.

toujours le droit de dire dans sa pétition : « Je suis le peuple, retirez-vous ! » Avec un pareil système, il n'y a pas de gouvernement possible. On en dira à la Législative autant qu'à vous. Puis on pétitionnera contre qui ? Je n'ai pas besoin de le dire. » Il rappela qu'Odilon Barrot avait passé les dix-huit années les plus glorieuses de sa vie à soutenir la suprématie des grandes assemblées. Et son masque blême tourné vers Thiers qui ricanait : « Cette Assemblée n'a pas besoin de lumières nouvelles ; elle suffit aux besoins du pays. A qui fait-elle donc obstacle ? A quelqu'un qu'on ne dit pas, à quelqu'un qu'on ne voit pas, quoiqu'il ait l'intention de gouverner. Rien n'est plus dangereux qu'un gouvernement occulte et rien n'est plus faible qu'un ministre qui le protège. Je me demande avec qui l'Assemblée est en désaccord... Je proteste de toutes mes forces contre les paroles du préopinant quand il vous a dit que la nomination du président de la République avait été la condamnation de l'Assemblée. Ne venez donc pas dire que le pays a condamné sa politique au 10 décembre. » C'était pourtant vrai en partie, et le grand talent de Favre ne pouvait donner le change. Son mérite fut de dénoncer avec finesse la réaction déjà si sûre d'elle-même, de tenter l'impossible en essayant une fois encore de rattacher la partie républicaine de l'Assemblée au président, et, surtout, de déchirer « le domino de ces vieux ministres qui s'étaient glissés dans une assemblée républicaine pour semer l'intrigue, puis y moissonner les bénéfices de la confusion [1] ». La Chambre, quant à elle, ne vit que sa défense et lui en sut gré. Mais pouvait-elle continuer de se faire illusion ? Décolorée comme elle l'était, elle se fût marquée du ridicule suprême en émettant les velléités de se muer en convention ; elle n'en possédait ni l'étoffe, ni les moyens, ni les motifs. Elle y pensait sans doute, sans oser bien croire à cette pensée même. Il était singulier de constater ainsi de nouveau l'évocation de la Terreur, mais au long des feuilles de gauche, cette fois, accusatrices, dans leur fièvre inquiète, de la Chambre, du ministère, même du président. — La Chambre était bien marquée, décidément. Elle avait été condamnée, peut-être du jour même où Cavaignac n'avait pas été réélu [1]. Elle « s'était suicidée par les élections du président [2] ».

Favre continuait, non sans justice, toutefois : « L'Assemblée est encore

1. Castille, t. IV.
2. Lamartine, *le Conseiller du peuple*, janvier 1849. — La réélection de Cavaignac eût établi, en effet, une situation bien différente et qui eût tout naturellement permis à la Constituante de durer, puisque cette réélection eût été la preuve même que le pays approuvait sa politique.

prête à soutenir le cabinet s'il veut rentrer dans la constitution. Pourquoi donc, quand le cabinet n'a pour nous que des paroles de défiance, quand les dangers s'accumulent, quand le terrain est brûlant, quand à nos portes on réunit les troupes malgré le citoyen président, pourquoi nous retirerions-nous ? Je vous demande si nous devons nous retirer. Nous serions responsables de tous les événements qui porteraient ensuite atteinte à la sûreté du pays, à la sécurité de nos institutions ! Est-ce que l'on ne peut répéter à cette tribune ce qui se dit partout, qu'il faut en finir avec la République, que c'est un mauvais gouvernement, un gouvernement qui perd nos finances, qui ne fera jamais le bonheur de la France? Si on vient porter cette question à la tribune, nous soutiendrons la discussion sous toutes ses faces. Où étiez-vous, Messieurs les chevaliers de la légitimité, lorsque votre idole tombait au soleil de juillet? Où étiez-vous, défenseurs de la monarchie constitutionnelle, lorsqu'elle prenait la fuite vers l'Angleterre ? Mais que feriez-vous de la monarchie que vous avez laissée bafouer deux fois ? La monarchie ? elle ne serait qu'un présent funeste, un prétexte de lutte entre deux partis qui se haïssent, qui s'entredéchireraient. » Favre se doutait-il qu'il faisait le procès d'un certain parlementarisme mal compris et de cette Constituante même qu'il entendait défendre, et ne défendait, au fond, qu'à contrecœur ?

Victor Hugo répondit au milieu de l'hilarité de la gauche : « Pour dissoudre l'Assemblée, nous invoquons la nécessité politique. » Il conseillait encore de faire appel au remède souverain, le suffrage universel. « Il n'y a rien de plus grave en politique que les gouvernements qui tiennent en défiance leur principe. » Louis-Philippe venait de le prouver. « Il faut montrer au pays que l'on a confiance en lui si nous voulons qu'il ait confiance en nous... Ne faites pas à l'Assemblée qui vous suivra l'injure que vous a faite le gouvernement provisoire. La majorité comprendra que le moment est venu de dire si elle veut se prolonger indéfiniment; s'il en était ainsi, l'esprit de la France se retirerait de l'Assemblée. » Cavaignac, soulevant la brume d'un oubli récent, mais déjà certain, aligna de nobles phrases qui n'étonnèrent même pas, malgré l'incertaine poignée de main du 20 décembre, l'indifférence générale. « Je comprends que pour ceux qui ne sont émus que par une ambition individuelle, il y ait des vainqueurs ou des vaincus dans une pareille lutte. Quant à nous, qui sommes animés par un véritable sentiment républicain, c'est avec amour, c'est avec bonheur que nous avons suivi cette grande épreuve nationale. Nous n'avons pas

vu l'élu de la nation, nous n'avons vu que la victoire remportée par elle. Je prie ceux de mes collègues qui parlent souvent de ma défaite, m'entourant cette expression de paroles bienveillantes, d'être bien convaincus qu'au 10 décembre je n'ai pas vu de vaincu, mais une grande victoire à laquelle je dévoue ma vie tout entière [1]. » Malgré que la clôture fût décidée, une ombre plus lointaine encore souleva le premier linceul qui se tissait autour d'elle, et l'indifférence fut peut-être encore plus générale, celle de l'ancien auteur des *Girondins*, cette histoire dont Louis-Philippe sentait le danger et qu'il appelait une mauvaise action. — A onze voix de majorité relative, et cinq de majorité absolue, — 416 contre 405, — les conclusions de la commission contre la proposition Rateau furent écoutées et on décida que l'Assemblée passerait à une seconde délibération. « La question de responsabilité du président de la République ne montait jamais à la surface de la discussion, bien qu'elle y régnât au fond. C'est dans la presse aventureuse de la démocratie avancée qu'elle fut posée fort nettement, mais non pas avec une parfaite bonne foi. La faute en était à la Constitution. Le président de la République ne pouvait, en réalité, se considérer comme inférieur à l'Assemblée nationale puisqu'il tenait, comme elle, son mandat du peuple même. La validation de l'Assemblée, sur laquelle Proudhon appuyait son argumentation, n'était qu'une affaire de forme. Le peuple eût écrasé l'Assemblée qui n'aurait pas craint de repousser son élu, quel qu'il fût. En face d'un individu, une assemblée a l'air d'une abstraction. Six millions de volontés qui communient en un seul homme offrent une densité bien plus grande qu'un nombre double de volontés réparties entre neuf cents élus d'opinions diverses. C'est ce dont la Constitution n'avait pas tenu compte [2]. »

Cette journée dont on attendait tant, ou, du moins, quelque chose, et pendant laquelle des nouvelles singulières comme l'arrestation de Changarnier ou la demande de son arrestation par Marrast [3] avaient couru, s'achevait sans résultat. Elle demeurait bien décidément neutre, comme la situation, voilée comme elle, malgré qu'il apparût clairement à ceux

1. Ces paroles montrent une partie de l'espérance républicaine que beaucoup d'électeurs du 10 décembre conservaient en dépit et à cause du nom de Bonaparte...

2. CASTILLE. — « Tandis que la constitution faisait des deux pouvoirs deux forces amies, les circonstances en faisaient deux forces rivales. Seulement le rôle du pouvoir exécutif était de beaucoup le plus difficile, puisqu'il était forcé de contenir, à l'aide d'une majorité qu'il ne pouvait maîtriser, une assemblée qu'il ne pouvait dissoudre. » ASSAGNAC, *Histoire de la chute du roi Louis-Philippe, etc.*, t. II, p. 110. Plon, 1857.

3. *La Presse.*

qui ne se payaient pas de mots que l'accord serait tout de raison à l'avenir entre elle et le président de la République [1]. Malgré les précautions prises par Louis-Napoléon pour demeurer d'accord avec son ministère, il était apparu seul au grand jour, maître de la troupe, en partie, face au peuple de Paris, tandis que ses ministres et ses députés se débrouillaient confusément dans l'enceinte législative sans que la majorité française parvînt à comprendre leurs querelles; et si son action sur la population parisienne ne fut pas aussi forte que le prétendaient ses partisans, il sembla bien que celle qu'il exerçait sur l'armée, par sa seule présence, était sérieuse. — Les journaux annonçaient le 31, que le président avait pris la résolution de passer en revue, le lendemain et les jours suivants, chacun des régiments qui se trouvaient à Paris [2]. Il savait, en même temps, contenter le ministère, qui se déclarait satisfait et, même, se rapprochait de lui; l'Assemblée avait essayé de le faire, mais condamnée à disparaître, elle lui était moins utile que ses ministres, pour le moment, si ceux-ci semblaient devoir durer. Il les dominait déjà, et à partir de cette journée du 29, les bruits de coup d'État prirent encore plus de consistance que précédemment. De tous les côtés, on tomba ainsi d'accord, sans s'entendre, pour affecter une victoire. Le ministère se vantait d'avoir étouffé une conspiration, les républicains socialistes répétaient qu'en se refusant à prendre les armes, ils avaient déjoué la conjuration ministérielle et les royalistes. Plus silencieux, plus modeste, Louis-Napoléon dînait à l'Élysée en compagnie de quatre vieilles dames qui s'étaient parées de turbans, comme aux beaux jours de leur jeunesse, et du général Bachelu qui les comparait de ce fait à des mameluks. Trois de ces anciennes beautés de l'Empire étaient Mme Salvage, la générale Regnaud de Saint-Jean-d'Angély et la maréchale Ney [3].

Il avait récemment reçu Morny. Les deux frères s'étaient compris

---

1. Maupas, *Mémoires*, t. I, p. 49. « On ne devait plus espérer une entente sympathique. »

2. Dès la première revue, le 24 décembre 1848, *la Démocratie pacifique* l'avait accusé de faire des avances à l'armée : « Est-il vrai que M. Louis Bonaparte ait pris l'habitude de visiter les casernes et de nouer des relations personnelles avec le soldat ? Est-il vrai qu'il se soit rendu dernièrement et de très bonne heure à l'École militaire en l'absence des officiers ? » (5 janvier 1849.) — Le 8, le même journal croyait pouvoir raconter que, dans l'entourage du prince, on avait agité la question d'un 18 brumaire. Tous les journaux, d'ailleurs, comme avant l'élection, étaient hantés par la menace de l'Empire.

3. Castellane, t. IV, p. 132.

d'un seul regard, sans une parole. Louis-Napoléon avait simplement exprimé, comme à d'autres, le désir de soutenir le ministère.

★

La Chambre essaya, le lendemain, de soulever un coin du voile.

La séance commença par une interpellation de Sarrans sur le colonel Forestier. Fidèle à la tactique précédemment suivie, il fit observer combien l'arrestation était arbitraire, le colonel ayant simplement voulu défendre la loi, c'est-à-dire le Président et l'Assemblée. Il restait cependant vrai que le public, dont le vote avait opposé Louis Bonaparte à la Constituante, s'étonnait du mélange. L'honorable député déclarait : « Il y a là, dans mon opinion, attentat contre la majesté du pays. » Et une voix se faisait entendre : « C'est Changarnier qu'il faut arrêter ! » Sarrans ramenait le débat au point où il était resté la veille : « Ce fait n'est pas isolé. Il faut le rapprocher d'un autre. Hier, notre président, dans une indulgence excessive envers le gouvernement, a refusé de mettre sous nos yeux le texte d'une lettre qui lui avait été écrite par le général Changarnier. Eh bien, s'il était prouvé que cette lettre est une négation de votre droit (*murmures*), vous devriez exiger qu'elle fût produite. Le citoyen président a répondu par une subtilité... Il a dit que cette lettre était confidentielle... C'est un document parlementaire qui est la propriété de l'Assemblée. C'est au mépris de nos droits que l'on refuse cette communication. S'il était vrai que cette lettre exprimât cette pensée : « Vous m'appelez auprès de vous, je ne puis m'y rendre. J'ai communiqué votre message au citoyen ministre de l'Intérieur. Il a pensé que cette réponse était parfaitement suffisante... » L'orage était déchaîné ; la droite protestait avec le plus de bruit possible afin d'empêcher l'orateur de parler. Quelqu'un s'écria : « Ayez le courage de déposer une demande de mise en accusation. » Nouveaux cris de la droite. Sarrans parvint à dire : « Souvenez-vous de ce fantôme de conspiration qui s'est évaporé... Ce qu'il y a de certain, c'est que jamais il n'y a eu une pareille démonstration de forces contre un danger imaginaire. Il y a eu conspiration contre la République, soit de la part des éternels ennemis de l'ordre, soit de la part des éternels ennemis de la République. Je demande que l'Assemblée veuille bien ordonner une enquête. » Faucher répliqua en soutenant que Marrast était un suffisant appréciateur de la lettre ; quant à Forestier, il affirmait que la protestation écrite de celui-ci n'avait jamais été le motif de

son arrestation ; le ministre avait dû ne pas tolérer les efforts du colonel en vue d'exciter un soulèvement contre le pouvoir établi. — L'accusation, fausse en elle-même déjà, apparaissait, de plus, tellement exagérée que l'on se récria d'un peu partout. « On sait bien qu'il existait un complot ! » répétait rageusement Léon Faucher. — Pressé de révéler, quand même, la lettre du général, Marrast en donna connaissance. Elle était correcte. Elle avait, de plus, été atténuée à loisir. Restait l'enquête que le représentant Bac réclamait « à ciel ouvert, » afin que l'on sût qui conspirait des républicains ou des royalistes. Odilon Barrot la repoussa, estimant que le débat tendait à s'égarer. Guinard défendit alors Forestier des allégations dont il avait été victime. Il refusait au gouvernement le droit d'arrêter à la légère un homme qui commandait à 12.000 soldats et qui s'était montré héroïque aux journées de Juin. « Je prie l'Assemblée de bien retenir mes paroles : je mets au défi le citoyen ministre de l'Intérieur de rien prouver contre le colonel Forestier. Je déclare qu'une réparation lui sera faite. » Mis en cause, Faucher se déroba : « La conduite de M. Forestier est déférée aux tribunaux. La justice est saisie. Il ne convient à personne de devancer ses décisions. » Malleville appuya ces paroles hypocrites. Quinet, à son tour, vint protester : « Les sentiments du colonel Forestier sont les miens. S'il a été arrêté, je mérite de l'être. » La droite sourit de pitié. Flocon demanda encore que l'enquête fût décidée, mais la Constituante, précisant une fois de plus sa majorité réactionnaire, se contenta de passer à l'ordre du jour.

Le lendemain, Martin Bernard défendait la *Solidarité Républicaine*. Il réclamait lui aussi une enquête ; il protestait contre la saisie de la correspondance de la société, d'autant plus irrégulière que la *Solidarité Républicaine* elle-même, qui comprenait parmi ses membres vingt-cinq députés, n'avait jamais été poursuivie. Odilon Barrot s'inspira de Faucher, en montrant plus d'adresse au début : « C'est se faire une étrange idée de la justice que de croire qu'elle est aux ordres du ministère. La justice fait son devoir et elle puise dans sa conscience sa responsabilité morale. » Ledru-Rollin plaça la question sur son terrain véritable : « Il ne s'agit pas de faire juger ce que fait la justice. Personne de nous n'a cette pensée. Ce qu'il s'agit de faire, c'est de demander au gouvernement s'il a agi contre un complot ou contre une association. » Baroche, procureur général, réclamant la parole, Ledru-Rollin lui demanda s'il avait devant lui le procureur ou le représentant. « Ce n'est pas le procureur, répondit-il, qui demande la parole,

c'est le représentant. » Et après que Marrast eut également certifié « Il n'y a pas de procureur général ici, il n'y a que des représentants, un procureur ne doit d'explications qu'à la justice », Ledru-Rollin répliqua : « Le citoyen ministre de la Justice n'a pas dit si on poursuivait une association ou un complot. Cependant il a laissé supposer qu'on poursuivait l'association. Or l'Assemblée tout entière est intéressée dans cette question. Car il y a association de toutes sortes de couleurs ; il y a l'association de la rue Duphot, celle de la rue Cassette, celle que préside M. de Montalembert. Toutes ces associations, qui ne sont pas favorables à la Constitution, vivent au même titre que nous. Il y a là une question de liberté générale. Or j'ai le droit de demander si c'est l'association qu'on attaque, alors je la défendrai ! Si c'est un complot, j'attendrai l'action de la justice. Mais je ne puis parler que quand je saurai si c'est l'association ou le complot qu'on poursuit. » Baroche se dirigea vers la tribune, malgré Faucher qui lui criait : « Ne répondez pas ! » et déclara, — ce qui équivalait à ne pas répondre, — que l'Assemblée ne devait pas intervenir ; à ses yeux Ledru-Rollin n'avait qu'à poursuivre sa défense devant les tribunaux. Ledru-Rollin observa inutilement que, s'il en était ainsi, toutes les associations étaient mauvaises ; l'Assemblée, fidèle à elle-même, demanda l'ordre du jour. C'était jeter le masque. Ledru-Rollin eut, au moins, le mérite d'une belle défense : « Dans tous les temps, sous tous les gouvernements, sous le dernier gouvernement, alors que M. Barrot était dans l'opposition, lorsque des poursuites politiques étaient ordonnées et qu'on demandait compte de cette mise en action de la justice (*une voix :* « On avait tort ! »), il ne suffisait pas de répondre que la justice était saisie, M. Barrot ne se contentait pas de cette réponse. En effet, la justice est lente, et, par ce moyen, un ministère qui veut frapper un droit peut le frapper pendant si longtemps qu'il arrivera à l'extirpation de ce droit. » En somme, on avait arrêté dans Paris, occupé par 84.000 hommes de troupe, des individualités parfaitement respectables. Ce n'étaient pas là des faits judiciaires, mais des faits politiques. « La question nous intéresse tous. Il y a une société des amis de la Constitution qui a les mêmes bases que la nôtre. Il y a des sociétés légitimistes qui veulent la mort de la Constitution et qui vivent au même titre que la nôtre. » Et l'Assemblée passait encore à l'ordre du jour.

Dans la même séance, on discutait une proposition de Billault s'efforçant de faire établir le budget des recettes avant celui des dé-

penses. « Cette proposition, d'un sens commun digne du bonhomme Richard, et qui n'était qu'une application à l'État de tout ce qui règne dans toute maison bien ordonnée, fut repoussée à sept voix de majorité relative [1]. » Passy, ministre des Finances, fournit ses raisons. « Ce n'est pas la première fois qu'il est question de voter en premier le budget des recettes. Cette question a été agitée dans les autres assemblées ; mais des raison sont constamment prouvé l'impossibilité de l'établir avant le budget des dépenses. » Un petit mot glissé défendait indirectement la proposition Falloux : « On dit que les dépenses se sont accrues d'une façon énorme. C'est vrai, mais à qui la faute ? L'instruction publique dépense vingt millions aujourd'hui ; elle ne coûtait que trois millions en 1830. »

Le 1er février, Schoelcher présenta une demande d'amnistie au milieu du silence de ceux qui avaient été, en partie, cause du massacre. « Dornès, dit-il, a demandé en mourant l'amnistie pour ceux dont les balles l'avaient frappé. Je vous demande d'acquitter ce sublime testament. » Et tandis que le député Pelletier réclamait aussi la pitié pour le peuple, un de ses collègues, Ernest Gérardin, jetait cette parole brutale, définissant la lutte des classes mieux qu'aucun de ses partisans : « Le peuple, c'est la garde nationale ! » « Je ne comprends pas cette interruption », disait, bien doucement, Pelletier. Et la droite, féroce, mentait sans pudeur : « C'est nous qui ne comprenons pas ! » Pelletier dit la vérité, cette vérité que la Constituante n'avait entendue qu'au dehors, et qu'elle forçait en quelque sorte à jaillir enfin d'elle-même : « Ce n'est pas le peuple qui s'est révolté, il a été excité. Les auteurs de toutes les émeutes, ceux qui les font depuis cinquante ans, sont ceux qui ont été au pouvoir et qui n'ont jamais rien fait pour le peuple... On l'a toujours mis à part et traité de haut. » Et toujours la droite : « Rappelez l'orateur à la question ! » ou « il faut vous rappeler à la pudeur, vous ! » Et Marrast, de plus en plus obéissant : « Il est impossible de laisser établir des distinctions pareilles. » Pelletier jetait alors cet appel si simple : « On doit avoir de l'indulgence pour le peuple. L'armée est organisée, le clergé, la magistrature ; aussi ne se révoltent-ils pas ; MAIS LE PEUPLE, LUI, N'EST PAS ORGANISÉ. » (*Tumulte, protestation.*) Il répétait : « On n'a rien fait pour empêcher les journées de Juin ; on a tout fait pour les précipiter... J'en appelle à vos cons-

1. H. Castille, t. IV, p. 32.

ciences ! » Appel superflu. L'identique réponse ne changeait pas. « Rappelez l'orateur à l'ordre ! » L'amnistie fut naturellement rejetée.

Le ministère menait partout une campagne active afin de faire croire au complot du 29 janvier. Il groupait à nouveau dans le *Moniteur* d'étranges rapports de la police provinciale ; son effort tendait à démontrer l'existence d'un vaste plan réparti sur tout le territoire afin de se poser mieux en sauveur de la société. De nouvelles exhibitions militaires étaient décidées et Paris, certains jours, se réveillait tout surpris en état de siège. La comédie réussissait d'ailleurs assez bien, grâce aux sentiments craintifs de la bourgeoisie, mal remise encore de ses émotions. Le ministère, trop satisfait, devint imprudent. A la séance du 3 février, son conflit avec l'Assemblée prit des proportions sérieuses. Barrot apparut moins olympien. Le journal qui se servait de ce qualificatif disait dans un article de tête : « La majorité de la commission pense que les passions qui ont fait explosion au 15 mai et au 23 juin n'ont pas encore renoncé au projet de substituer la république dictatoriale à la république constitutionnelle, la république sociale à la république du suffrage universel [1]. »

Le député Baze, au nom du comité de justice et de législation, donna lecture d'un rapport concluant au rejet de la mise en accusation des ministres, puis le député Voirhaye disculpa le cabinet à son tour : « Nous ne sommes pas assez loin du 15 mai et de juin pour n'avoir rien à craindre », présentait-il comme une des meilleures raisons ; et utilisant les termes mêmes du journal : « On veut substituer la république dictatoriale à la république du suffrage universel, la république sociale à la République de la Constitution. » Il s'écriait, le 29 janvier : « Quand même l'appareil déployé eût été trop grand, nous ne devrions pas nous en plaindre. Il faut bien décourager les factions en leur donnant la conscience de leur faiblesse. » Le point capital de la thèse était celui-ci : « La proposition d'enquête n'attaque pas seulement les ministres, elle va frapper les autres pouvoirs responsables par lesquels le ministère est choisi. (*Mouvement.*) Les bons citoyens peuvent-ils mesurer sans effroi les dangers qui naîtraient de ce conflit? Après juin, nous étions la seule autorité constituée. L'exercice de cette autorité par l'enquête ne pouvait blesser personne ; nous n'avions devant nous aucun pouvoir rival. (*Murmures.*) Il y a à côté de nous un autre pouvoir,

1. *La République*, 4 février 1849.

sinon souverain, du moins indépendant. Si nous mettons ce pouvoir en suspicion, nous agiterons le pays, nous empêcherons la concorde, la reprise du travail, la paix. Songeons aux résultats probables de l'enquête. Si l'enquête établit que nous nous sommes trompés, que nos soupçons sont injustes, et que le pouvoir a prévenu une grande et vaste conspiration (*Oh! Oh!...*), ce qui arrivera, c'est que l'Assemblée aura compromis son autorité morale, qu'elle aura compromis l'avenir de la République elle-même. Prenez garde ! Des conflits entre les deux grands pouvoirs de l'État aboutiraient à une révolution et tout cœur républicain comprend qu'une révolution nouvelle serait la perte de la République. (Molé: *Très bien!*) Nous devons nous tourner avec déférence vers l'élu du peuple. (*Rumeurs.*) Ayons le respect non seulement sur nos lèvres, mais dans le cœur. (*Mouvement.*) Soyons plus fidèles aux sentiments que nous avons montrés après l'élection du 10 décembre qu'à ceux dont nous avons fait preuve avant l'élection. Montrons notre force, notre union pour combattre l'anarchie, car l'anarchie, c'est le triomphe à venir de la réaction. » C'est alors qu'un rédacteur du *Siècle*, honorablement connu, Perrée, apporta un document propre à éclairer d'une manière intéressante l'hostilité du cabinet contre l'Assemblée. « Je ne puis donner, établissait-il dès le début, un vote de confiance au cabinet. Il faut distinguer la question ministérielle du fond du débat ; il faut distinguer la question ministérielle de la question gouvernementale. J'ai entendu un mot, il y a quelques jours, qui m'a surpris, tombant de cette tribune. On a dit que le ministère était pris dans la minorité. C'est cela qui nous fait vivre et nous perpétue dans un état d'antagonisme. Là est le danger de la République. La situation est grave ; sa gravité vient de la faiblesse du ministère... On nous parlait dernièrement de gouvernement occulte, on nous disait que rien n'est aussi faible qu'un ministère protégé, nous avons un gouvernement occulte, nous avons un ministère protégé... » Il indiquait la tactique du 29 janvier : « On a eu peur d'un complot, on a assuré sa position par cette peur même ; les émeutes fortifient les gouvernements. On en a profité pour se raffermir. — La situation est-elle moins grave ? Non. On ne peut pas entrer dans un salon, être abordé par un ami sans qu'il vous dise : « La République ? Elle en a pour deux mois ! » On le dit dans les salons, à la Bourse, — à la Bourse que le ministre de l'Intérieur prend pour thermomètre de la situation. C'est un mauvais thermomètre. » Il citait ce passage d'un journal de province: « Le ministère a fait son devoir, qu'il marche et la société lui emboîtera le pas. Qu'il offre le combat aux ennemis de la

société et le pays sera avec lui; c'est aussi le rôle d'un gouvernement d'offrir le combat. » Et Odilon Barrot s'écriait : « C'est trop fort ! » « Il y avait selon moi, reprenait Perrée, une voie plus large à suivre pour le ministère ; il fallait suivre la route tracée par le président de la République : au lieu de faire appel aux opinions extrêmes, il ne fallait faire appel qu'aux opinions modérées... Il ne fallait pas se placer ni à droite, ni à gauche, mais dans le milieu de l'Assemblée Nationale... Le ministère, au lieu de faire de la conciliation, a fait appel aux mauvaises passions. Il a excité une agitation immorale qu'il a appelée l'exercice légal du droit de pétition... Et quand je parle ici du gouvernement, je fais allusion surtout à un membre du cabinet. » Il touchait à l'essentiel. « Voici ce que je lis dans un bulletin envoyé aux préfets par le ministre de l'Intérieur : « Le premier besoin du pays est « la dissolution de l'Assemblée; l'arbitraire de cette dictature est into- « lérable; nous ne pouvons vivre sous ce régime exceptionnel. » Il citait encore : « Des pétitions affluent de toutes parts. Le vote du 10 décembre a un sens que l'Assemblée oublie, et tant que le provisoire ne cessera pas, les adversaires de l'ordre auront l'avantage. Que le pays soit bien averti : qu'il pétitionne avec persévérance; qu'il dise de la voix la plus haute à l'Assemblée que son œuvre est accomplie, etc... » Je vous le demande, sont-ce là les pratiques que les gouvernements réguliers doivent se permettre ? Je propose l'ordre du jour suivant : « L'Assemblée, convaincue que l'existence du cabinet crée des dangers à la République, passe à l'ordre du jour. »

Léon Faucher essaya de se justifier : « L'orateur qui descend de la tribune nous a jetés bien loin de l'enquête; je ne viens répondre qu'à deux allégations. On nous parle d'un journal de Maine-et-Loire; sommes-nous responsables de ses articles? Ce journal, dans ce moment, est poursuivi. (*Rires.*)... — La correspondance dont on a parlé nous est étrangère. » (*Malleville* : « Ils le savent bien ! ») Perrée rectifia : « Soyons précis. N'envoie-t-on pas aux préfets, tous les jours, à cinq heures, des nouvelles de la journée, sous forme de bulletin? Je ne dis pas que ce soit le ministre de l'Intérieur qui rédige ces bulletins, je dis que ces bulletins sont envoyés aux préfets sous le couvert du ministère. » Faucher, attaqué directement, se déroba : « Citoyens, le gouvernement n'a pas à répondre pour les nouvelles qu'il communique à ses agents. Il ne peut répondre que des pièces signées de lui. » Et le bruit augmentant, le ministre répéta encore rageusement : « Le gouvernement n'a pas à répondre des ordres qu'il donne à

ses agents encore une fois, et ne peut être responsable que de ce qui est signé par lui. » Un député venait aussitôt affirmer que le journal de Maine-et-Loire n'était pas le moins du monde poursuivi pour l'article incriminé, mais pour un article d'octobre dernier. Falloux essaya d'une casuistique qui ne réussit point et Perrée, malgré les efforts de ses collègues, reprit la tribune : « J'ai affirmé et j'affirme encore que le bulletin dont il est question est arrivé sous l'enveloppe du ministère de l'Intérieur et avec le cachet de l'Intérieur... Je demande que la parole du citoyen Faucher ou la mienne soit jugée par l'Assemblée ! Elle prononcera entre nous deux. » Faucher se défendit encore moins bien que précédemment : « Je suis obligé, maintenant, d'entrer dans des détails que j'aurais voulu épargner à l'Assemblée. Avant la révolution de Février, il existait au ministère de l'Intérieur ce qu'on appelait le bureau de l'esprit public, qui était chargé de fournir à la presse des départements des renseignements, des communications, quelquefois des articles faits entièrement. Il communiquait l'esprit du gouvernement à la presse à sa dévotion. La révolution de Février a aboli cet état de choses, et ce n'est pas moi, certes, qui voudrais le rétablir. Je ne sais ce qui s'est passé depuis, mais ce que je puis affirmer, c'est qu'il n'existe rien de pareil au ministère. Je ne voudrais pas employer de pareils moyens. Je dédaigne la presse... (*Oh! Oh!*) c'est-à-dire, je la dédaigne comme moyen dans une pareille situation... Voici ce qui a lieu aujourd'hui. Il y a une entreprise à Paris qui envoie aux journaux de province des articles, des renseignements, un journal tout fait pour ainsi dire. Le ministère de l'Intérieur a un abonnement avec cette entreprise qui lui fournit un certain nombre de feuilles qui sont envoyées aux préfets. Je ne savais pas que ces feuilles fussent accompagnées d'opinions (*bruit*) ; maintenant j'exigerai (*bruits plus violents*)... Mais à l'heure où je parle ces feuilles sont envoyées dans les départements. Comment voulez-vous que je les connaisse ? J'exigerai dorénavant qu'on en fasse disparaître le bulletin qui renferme les opinions des rédacteurs. (*Ah!*) Je n'entends en aucune façon être responsable d'aucune des paroles renfermées dans ces correspondances. (*Bruit.*) Il faut établir ceci, que les correspondances qui ne sont pas faites dans les bureaux du ministère ne pourront lui être imputées à responsabilité. Maintenant j'exigerai qu'aucune correspondance ne puisse être jointe aux communications du ministère. » On réclamait l'ordre du jour. Barrot dit : « On veut la dissolution du ministère ou sa dislocation. » Et des voix nombreuses ponctuaient : « Parbleu !... Le pays le de-

mande. » Marrast essayait de soutenir Barrot, — quel changement avec 1848 ! — qui, face à la tempête grandissante, s'étonnait: « Quelle étrange préoccupation est donc celle de cette Assemblée? Est-ce qu'il n'est pas écrit dans la Constitution que le pouvoir présidentiel ne peut dissoudre l'Assemblée Législative, et c'est lorsque je rends hommage à la puissance de nos assemblées, c'est à ce moment que j'entends des cris « A l'ordre! » bien inintelligents. (*Murmures.*) Je vous disais donc que sous l'ancienne monarchie... » Il était interrompu sans égards: « Vous croyez y être encore! » Barrot oubliait alors, après quelques considérations d'ordre général, les dangers précédents et finissait par dire : « Citoyens, voyez ce qui se passe. Il n'y a aucun danger sérieux dans la Constitution. Les sociétés secrètes ont beau fermenter dans leur repaire, la société en saura triompher ; elle a désormais le sentiment de sa force. Mais ce qui est dangereux, c'est lorsqu'il s'élève la moindre apparence d'un dissentiment entre les pouvoirs. » Et les voix : « Retirez-vous! » Un député demanda : « Si le président de la République, parce qu'il est responsable, peut garder son ministère tant qu'il le veut et malgré l'Assemblée, qui donc prononcera? » La droite : « Le pays ! » — L'ordre du jour pur et simple eut la priorité et fut repoussé au scrutin secret par 407 voix contre 387. Le ministère devait se retirer. Il demeura, et l'Assemblée incertaine, tiraillée, effrayée de sa propre force, se prétendit satisfaite, dans la séance suivante, des dénégations du ministre de l'Intérieur.

Il était difficile de conserver des doutes sur l'état de la société. L'avenir se précisait de plus en plus. Un journal qui se solidarisait encore, — pour un jour, — avec la Constituante en croyant y voir, malgré tout, le dernier moyen de la liberté, donnait ce passage avec raison : « Les tentatives coupables qui ont échoué lundi dernier devant le calme du peuple ont révélé à tous les républicains les progrès souterrains de ce parti monarchique que Février épargna. Il est impossible de s'abuser aujourd'hui, les partis intermédiaires ont disparu. La République et toutes les réformes qu'elle contient en germe se trouvent face à face avec la monarchie; tous les abus du passé se dressent comme une digue pour arrêter les flots de l'avenir ; tous les préjugés que l'esprit humain a vaincus ont retrouvé un reste de vie pour étreindre la société et la retenir dans son essor vers des destinées meilleures. »

La séance du 6 fut également instructive.

Marrast donna lecture de la proposition Rateau. « L'Assemblée Nationale décrète : Art. 1 : L'Assemblée Législative est convoquée pour

le 10 mars 1849. Les pouvoirs de l'Assemblée Constituante prendront fin le même jour. — Art. 2 : Les élections pour la nomination des sept cent cinquante membres qui devront composer l'Assemblée Législative auront lieu le 4 mars 1849. Chaque département élira le nombre de représentants déterminé par le tableau annexé au présent décret. — Art. 3 : Jusqu'à l'époque fixée pour sa dissolution, l'Assemblée Nationale s'occupera principalement de la loi électorale et de la loi relative au conseil d'État. » La lutte commença de suite et rappela Rateau à la tribune. « Ah! enfin! le voilà! » fit entendre la gauche. Rateau, qui siégeait au centre droit, traversa la salle au milieu des rires et des exclamations ironiques. Il dit, sans plus : « Je déclare me rallier à l'amendement présenté par le citoyen Lanjuinais. » La gauche constata : « C'est une abdication. » Wolowski la souligna : « Comme l'un des auteurs d'une proposition qui fixait la dissolution de l'Assemblée au 25 mars, je déclare me rallier à l'amendement du citoyen Lanjuinais ». — Cet amendement pacificateur était ainsi rédigé : « Art. 1 : Il sera immédiatement procédé à la première délibération de la loi électorale. La deuxième et la troisième auront lieu à l'expiration des délais fixés par le règlement. — Art. 2 : Aussitôt après le vote de cette loi, il sera procédé à la formation des listes électorales. Les élections de l'Assemblée Législative auront lieu le premier dimanche qui suivra la clôture définitive des dites listes. L'Assemblée Législative se réunira le dixième jour après les élections. — Art. 3 : L'ordre du jour de l'Assemblée sera réglé de manière qu'indépendamment de la loi électorale la loi sur le conseil d'État et la loi de responsabilité du président de la République et des ministres soient votées avant la dissolution. — Art. 4 : Le décret du 11 décembre 1848 est rapporté dans celles de ses dispositions qui sont contraires à la présente loi. »

Lanjuinais soutint sa proposition contre celle de Rateau. En réalité, les deux tendaient à peu près au même point. — Les députés actuels ont deux devoirs, disait, en substance, Lanjuinais ; ils se doivent d'abord de mettre le plus tôt possible en présence les uns des autres, d'une manière normale, les nouveaux pouvoirs républicains que la Constitution à établis ; ils comprendront ensuite qu'ils ne sont plus régulièrement constitués maintenant qu'ils ont établi un pouvoir constitué régulièrement. Et il laissait passer ce soupir : « Ah ! si nous n'avions pas fait nommer le président !» Il résumait ainsi la différence de son texte : « La proposition Rateau ne nous permettait pas même de faire la loi électorale, enfin ne nous permettait pas de compléter la

Constitution. Voilà pourquoi je l'ai écartée. On a voulu aussi fixer un jour éloigné qui ne nous permettait pas de remplir nos devoirs. Il m'a paru qu'il était nécessaire de donner satisfaction à toutes les opinions, à toutes les pensées. Ma proposition étend encore assez loin nos devoirs de représentants. Le projet sur la loi électorale que vous avez entre les mains est une limite naturelle à laquelle nous ne pouvons nous refuser. Après la promulgation de la loi électorale, nous nous retirerons. Il faut réduire le délai autant que nous le pouvons ; nous le devons ! Voyez, citoyens, à quelle époque cela nous reporte ! Il faut trois lectures de la loi électorale qui demanderont trente jours; la discussion double au moins le chiffre. Joignez à cela les autres projets qui se discuteront successivement et vous arriverez facilement à trois mois. (*Murmure.*) Je crois que toutes les opinions doivent se réunir sur le point que j'indique.» Le citoyen Guichard, en répondant, faisait au sujet de l'Assemblée des aveux pénibles dont elle ne se rendit pas compte. « Nous qui avons promis des allégements au peuple, nous devons entrer dans cette voie... Reportons-nous au 24 février. A cette époque, les uns disaient : « Nous n'avons pas fait seulement une révolution politique, elle doit être sociale. » Les autres disaient : « La révolution n'est pas politique. » Et alors la révolution a subi les phases de toutes les révolutions. Le bien s'est fait attendre, les maux ont été immédiats. Les populations ont été en proie aux suggestions des partis; on a dit que la république ne produisait que des maux. On a crié : « Revenons à la monarchie ! » Les autres disaient : « Oui, la République a produit des maux parce que l'on n'a pas fait une révolution sociale. » Nous sommes entre ces deux dangers ; il y a un abîme devant nous et un abîme derrière nous. Rallions-nous tous sur le terrain de la Constitution. » La querelle venait du fait, plusieurs fois prouvé, que ce terrain était impraticable.

Félix Pyat définit la « portée réelle » des propositions Rateau, car, ajoutait-il, « le citoyen Lanjuinais est un Rateau plus modéré ». Décidé à revendiquer la vérité, et peu respectueux des coutumes parlementaires, jeune, sans doute, aussi, parmi de vieux routiers, il s'écria : « Nous ne sommes pas de ceux qui réclament le scrutin secret et qui votent en présence de Dieu, en cachette des hommes : nous ne couvrons pas plus notre pensée que nos votes. Et pour ma part, j'ai horreur de cette langue de tribune qui justifierait le mot de Talleyrand que la langue a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée ; oui, j'ai horreur de cette langue de convention qui consiste à dire

le contraire de ce qu'on pense et qui flatte en blessant. Règle générale, quand on veut tuer quelqu'un ici, on l'embrasse, on l'entoure de précautions oratoires, vraies bandelettes à victimes qn'on appelle convenances parlementaires et que j'appelle, moi, hypocrisie. Il est temps de montrer toute la vérité, sans abat-jour. » Pyat s'étonnait que l'Assemblée fut si mal traitée par ceux qu'elle avait si bien servis. Au fond, ce qu'on reprochait à l'Assemblée, c'était d'aller trop lentement sur la pente réactionnaire où elle était déjà si avancée ; et le procès, ainsi dressé contre la Constituante, apparaissait, quoique fort tardif, important, ne fût-ce que par l'aisance de l'orateur à démontrer que cette Assemblée n'avait guère été républicaine. « Oui, cette Assemblée qui a si bien mérité du pays, qui lui a donné tant de gages de son esprit de sagesse et de conciliation, qui a tant fait pour l'ordre et la société, comme dit M. Barrot, qui, en effet, depuis huit mois a fait les lois de l'état de siège, de transportation, de cautionnement et d'attroupement, les lois des clubs, des octrois, des onze heures, des quarante-cinq centimes, des caisses d'épargne, de la contrainte par corps, que sais-je, toutes les lois de conservation et de compression nécessaires au maintien de la confiance et de la paix, cette Assemblée qui a fourni amplement au pouvoir toutes les armes dont il a eu besoin pour vaincre l'anarchie, qui a livré au principe d'autorité la liberté individuelle, la liberté de la presse, d'association, de pétition, bref toutes les libertés qui pouvaient troubler l'ordre et la stabilité, cette Assemblée, citoyens, qui, par respect pour les biens acquis, pour les droits du passé, a laissé tempérer, altérer les principes de la révolution, de sa propre constitution, qui a admis la liberté avec la dictature, l'égalité avec l'aumône, la fraternité avec le canon, qui a rempli le pénible, le terrible devoir de combattre la faim et de refuser l'amnistie ; cette Assemblée, enfin, qui, de peur d'embarrasser personne, a trouvé avec tant de courtoisie et d'agilité, selon l'heureuse expression de M. Drouyn, la même majorité pour les gouvernements les plus variés, qui, toujours par amour de l'ordre et de la société, a poussé le dévouement jusqu'à exclure de la République tous les républicains, l'abnégation jusqu'à leur préférer les satisfaits de la veille devenus les affamés du lendemain, la complaisance jusqu'à recevoir les ministres posthumes de Louis-Philippe, pêle-mêle avec les revenants de Sunderbund et de la légitimité, eh bien, cette Assemblée n'a pas encore contenté la contre-révolution ! » Pourquoi s'en étonner ? « Du jour où l'Assemblée, pour rallier les irréconciliables, a sacrifié le droit au privilège, le travail au capital,

les petits aux grands, ceux qui pouvaient défendre la République à ceux qui devaient l'attaquer, on pouvait bien prédire ce qui lui arrive. » Pourtant, malgré tant de tares, l'Assemblée, par esprit de conservation même et par intérêt, était demeurée quelque peu républicaine, et c'est cela qu'on ne lui pardonnait point, c'est à cause de cela qu'on lui demandait de disparaître. L'orateur reconnaissait que la Constituante, après avoir cédé le fond, voulait, du moins, garder la forme; mais quels services peut rendre, en politique, une forme qui ne sert à rien ? Toutefois, à ses yeux, conserver l'Assemblée empêcherait la manœuvre des réactionnaires, qu'il dévoilait en ces termes : « Eux, ils veulent un instrument de restauration, ils veulent, au moyen de l'ignorance et de la misère qu'ils ont faite, tourner le suffrage universel contre lui-même, avoir une Législative qui détruise la Constitution une fois violée, qui efface jusqu'au mot de république et qui change le président en roi ; car, pour eux, la république est un provisoire, le président fait l'intérim, il garde la place; c'est un chapeau en attendant une couronne. Qu'ils ne reprochent donc plus au peuple seul les complots et les séditions! On ne peut pas plus violer la loi par un vote que par la force, en habit qu'en blouse. Il ne suffit pas que l'insurrection ait une cravate blanche, un maroquin sous le bras et trois voix de majorité pour être légitime et permise. » Montrant alors le président du conseil : « Le ministère, sans s'en douter, a tenu sur la proposition Rateau un langage qui mène à Vincennes. Il s'est cru toujours en royauté constitutionnelle, que dis-je! absolue... M. Barrot a parlé comme Huber. Ainsi vous n'étiez pas assez républicains pour Huber, vous l'êtes trop pour M. Barrot. Tous deux vous ont donné congé, l'un au nom du peuple, l'autre au nom du président. J'avais bien raison de craindre le conflit entre l'Assemblée et le président, de dire qu'il ne fallait pas de président. La proposition Rateau, dans le fond, est un attentat dynastique et ministériel. C'est un 15 mai honnête, doublé d'un 15 brumaire modéré. (*Explosion de bravos.*) C'est l'invasion de l'Assemblée par les royalistes, c'est la guerre civile. Oui, je le dis avec une conviction, une affliction profondes : cette proposition est pleine de tempêtes et, si nous voulions vaincre comme vous, par tous les moyens, si nous voulions vaincre par le trouble et la violence, nous voterions cette proposition, car c'est encore la révolution, et la révolution c'est l'avènement forcé de la république démocratique et sociale. Après la Législative, la Convention. » Pyat oubliait que le pays, dans sa majorité, et à un moment — répétons-le —, où le principe des

majorités semblait dans sa force, avait préféré tout à la révolution, au lendemain même de celle-ci : un nouvel essai ne pouvait donc être et demeurer que partiel. Dans la mêlée de plus en plus confuse, le mouvement se dessinait déjà vers la dictature « seul moyen d'en finir chez un peuple prêt à s'entr'égorger[1] ».

Lamartine faisait observer, mis en cause par Sarrans, qui lui reprochait la légèreté de son discours sur l'élection présidentielle, surtout l'*alea jacta est* plein d'abandon : « L'opinion publique a été consultée le 10 décembre. A-t-elle eu au fond la même pensée que nous ? Non, elle a été plus sage. Le suffrage a été aussi plus hardi que nous ; il a été choisir celui que momentanément nous voulions écarter... Le suffrage universel a eu plus d'inspiration, plus de génie que vos hommes d'État... Il a été la souveraine sagesse de notre pays. Il indiquait la véritable route que devait suivre l'Élysée, » — et qui ne fut pas suivie. « Quant à moi, j'ai une foi si logique dans la situation du pouvoir exécutif que je n'hésiterais pas à le servir pourvu qu'il comprît bien qu'il a mille fois plus de gloire à être le fondateur d'une démocratie comme la nôtre, que de rêver le bonheur de ramasser je ne sais quel joyau de cour dans les déblais de trois ou quatre révolutions. » — Le dictateur manquait dans les rangs républicains. Le public avait désigné le sien, l'avait armé d'une formidable puissance qu'il utilisait ; les partis monarchiques aidant, les circonstances, la prépondérance réactionnaire dans toute l'Europe, enfin la sentimentalité des masses françaises, cette dictature devait mener petit à petit à l'Empire. Tant d'illusions exagérées épuisaient en pure perte le parti de la République. Un journal qui portait son nom[2] en donnait l'idée : « La royauté est morte en France ; elle est mourante dans le reste de l'Europe, et, avant qu'un demi-siècle s'écoule, tous les peuples de la chrétienté se donneront fraternellement la main sous l'égide d'une république universelle régie par des institutions démocratiques qui feront régner la paix, la concorde, fleurir les arts, les lettres, le commerce, l'agriculture, feront disparaître le prolétariat, le paupérisme, l'ignorance et l'immoralité, et donneront à l'homme la plus grande somme de bonheur qu'il puisse réaliser sur cette terre. »

Le lendemain et le surlendemain, — 8 et 9, — la Constituante commença d'entrer définitivement en agonie. Elle ne se réserva que le vote

1. Castille, t. IV, p. 34.
2. *La République*, 8 février 1849.

sur les lois du Conseil d'État, sur la responsabilité et la fixation du budget des recettes et des dépenses.

Le pays paraissait reprendre courage à savoir que l'Assemblée devait prochainement se dissoudre. Ce changement plaisait en lui-même ; les élections nouvelles occupaient les conjectures ; la prochaine retraite ministérielle enchantait ; la difficulté qu'aurait le président à former un nouveau cabinet était discutée. On s'occupait toujours de sa personne et les journaux y aidaient. *la Liberté* du 30 janvier racontait que Louis-Napoléon, dans sa journée de la veille, avait entendu dire autour de lui : « A bas les ministres ! Nous voulons un nouveau ministère ! » Et il aurait répondu : « Vous l'aurez ! » Le soir même la nouvelle était officiellement démentie. Mais *La Liberté* recommençait le lendemain : « Quelle que soit l'ambiguïté des termes employés dans cette note, nous sommes obligés d'y voir un démenti, et nous sommes en mesure de relever le gant qui nous est jeté par le ministère, et nous le relevons en maintenant formellement et textuellement les affirmations de notre article d'hier... Nous sommes prêts à produire nos preuves. » — Le 3 février, le prince passe une petite revue au Champ-de-Mars. Les troupes gardent le silence. Les assistants crient « Vive l'empereur ! » En distribuant des croix de la Légion d'honneur, le président déclare : « Je veux faire, — et ce « je veux » fut souligné par les feuilles de l'opposition, — je veux faire en sorte que la décoration de la Légion d'honneur ne soit plus que la récompense directe des services rendus à la patrie et qu'elle ne soit décernée qu'au mérite incontesté. C'est ainsi que j'espère rendre à cette institution tout son glorieux prestige. » Le même jour, le journal *le Peuple* publiait les soi-disants statuts d'une société secrète dont les ramifications, — phrase consacrée, — s'étendaient à toute la France et dont le but était une restauration impérialiste. On annonçait encore, le même jour, que Marrast donnait un grand dîner en l'honneur du président. Le dîner n'eut d'ailleurs pas lieu.

Le discours de Bugeaud à Bourges rassurait, — jusqu'à un certain point — la bourgeoisie qui prétendait le prolétariat terrorisé. « Si par impossible, avait dit le vieux soldat, la république rouge venait à triompher dans Paris, si elle parvenait à renverser le président de la République, je me mettrais aussitôt à la tête de tous ceux qui veulent me suivre pour aller défendre la société, et je n'attendrais pas qu'un premier bataillon fût formé ou prêt à partir ; il me suffirait pour marcher de quatre hommes et d'un caporal, et je suis convaincu que, de tous les coins de la France, de bons et courageux citoyens viendraient se serrer derrière moi. »

On se plaisait à remarquer les fêtes de l'Élysée. Le 12, c'était un concert où l'on entendait Ronconi et Calvi. Le 16, un bal magnifique réunissait douze cents personnes. « Les salles étaient très bien éclairées, garnies de fleurs, les femmes très parées », raconte le maréchal de Castellane. L'aspect était tout à fait princier ; aussi un officier supérieur du génie me disait : « Ce bal m'a l'air d'un balai de la République ». Le président portait l'uniforme de lieutenant de la garde nationale avec le grand cordon de la Légion d'honneur. Le corps diplomatique et les militaires étaient en uniforme. Castellane, venu en frac, avec sa plaque, dit au prince : « Monseigneur, je vous remercie d'avoir pensé à moi dans ma solitude. » Il lui fut répondu : « Je tenais à vous avoir. » Et le vieux salonnier remarque encore : « On donne à chacun, en le présentant au président, les titres qui sont interdits par la constitution ; les valets de pied appellent la voiture de Mme la duchesse de Foix, de Mme la duchesse de Grammont, en donnant les titres avec un soin particulier. Le contraire, au reste, ne serait pas conséquent, le président se faisant appeler prince. Il a raison, car on lui obéit avec plus de plaisir que s'il ne l'était pas. Le monde est ainsi fait ; les républicains de la veille ne le changeront pas. » Et revenant sur sa satisfaction : « Cela a été vraiment une magnifique fête ; le souper, en effet, a été très bien servi, abondance de valets de chambre en noir. » En plus de Molé on remarquait Thiers, avec sa femme et sa belle-mère, Mme Dosne. On commentait la solitude de Marrast, abandonné de tous. La grande-duchesse Stéphanie de Bade aidait le président à faire les honneurs. Le faubourg Saint-Germain était venu en foule [1]. Parmi les hommes politiques, on citait encore Changarnier, Rémusat, Montalembert, Berryer, Larcy, La Rochejacquelin, Duclerc, Pagnerre, Bixio, Sarrans, Guinard, Flocon, Th. Bac, Denjoy, Achille Fould, Lamartine, Cavaignac.

Louis-Napoléon se multiplie. Le 25 février, il inaugure le chemin de fer de Compiègne à Noyon et adresse au maire un petit discours : « Les espérances qu'a fait concevoir au pays mon élection ne seront point trompées ; je partage ses vœux pour l'affermissement de la République, j'espère que tous les partis qui ont divisé le pays depuis quarante ans y trouveront un terrain neutre où ils pourront se donner la main pour

1. Duchesse de la Trémouille, de Guiche, marquises de Boisthierry, de Sainte-Aldegonde, de Boissy, de Parvis ; la baronne de Lilleferme, comtesse de Langle, princesse Camerata, marquise Bertolini, duchesse d'Otrante, marquise de Bassano, etc., etc.

la grandeur et la prospérité de la France. » Le 26, il paraît à un raout chez l'ambassadeur d'Angleterre, Normanby, accompagné de deux officiers d'ordonnance, Ney et Murat, en uniforme. Marrast, qui y vient aussi, laissé encore par tous, erre seul dans les salons, en compagnie d'un autre citoyen d'environ cinq pieds trois pouces, et qui n'est autre que Bastide, l'ancien ministre des Affaires étrangères. — Passy invitant Malleville à dîner en même temps que le président, le prince va droit à son ancien ministre et lui dit simplement : « Nous avons passé des moments difficiles depuis que nous nous sommes séparés .» — Thiers, changeant de tactique en apparence, n'attaque plus Louis Bonaparte dans certains milieux, et un soir, chez la princesse Demidoff, dit en parlant de lui : « Ce n'est pas César, c'est Auguste ». Dans le début de mars, la princesse donne un bal en l'honneur de son cousin. Castellane ne manque pas d'y être. « On avait construit, dit-il, une galerie en bois dans le jardin ; on y descendait par deux escaliers trop étroits à chaque extrémité de la maison. Les fenêtres, bien ornées comme la salle, servaient de loges pour regarder danser. Les appartements étaient bien éclairés ; cela avait fort bon air [1]. » Louis Bonaparte resta longtemps. Il vint en frac, avec le grand cordon rouge pardessus le gilet blanc. Toute la noblesse était là aussi, le duc de Rohan, qui causa avec le général Rulhière, et même le marquis de Pastoret, chargé des affaires du duc de Bordeaux [2]. Lord Normanby se montrait empressé auprès du prince. Celui-ci causa longtemps avec Thiers. L'éloge de l'historien lui avait sans doute été rapporté. — Le 8, nouvelle réception à l'Élysée, où chante l'Alboni. Le 10, bal chez le ministre des Affaires étrangères. Le 14, grand bal à l'Élysée où viennent trois mille personnes environ. Castellane en est encore le narrateur : « Il y a eu un moment où l'on était littéralement presque obligé de se battre ou, au moins, de se pousser considérablement pour passer dans les portes. Les salons des appartements d'en haut étaient ouverts comme ceux d'en bas, mais presque personne n'y allait, on l'ignorait. On avait fait construire, ici aussi, une immense galerie dans le jardin pour souper. Le buffet tenait tout le centre ; il y avait tout autour une table étroite, et une autre en arrière contre la muraille, sur lesquelles on mangeait debout. » — Le 19, revue nouvelle au Champ-de-Mars, que le prince passe accompagné de Changarnier. Dix-huit mille hommes de

1. *Journal de Castellane*, t. IV, p. 142.
2. Fleury, *Mémoires*. (Voir le passage sur les avances aux légitimistes.)

toutes armes y sont réunis. Louis-Napoléon est acclamé ; on crie même : «Vive l'empereur !» — Derrière cette façade, cependant, en dehors de la nation même, chaque parti continuait d'attendre son heure et de la préparer.

Les monarchistes orléanistes intriguaient à l'Assemblée, dans les ministères. — Les légitimites laissaient faire, se pensant de plus en plus réservés au rôle définitif dans un bref avenir, mais non sans rappeler ici et là, assez fréquemment, leur drapeau. Ils fondaient des journaux en province et y tenaient des réunions. Le 21 janvier, dans le Midi, à Barbentane, des troubles semblaient nés, en partie, de leur action [1]. En mars à Lunel, dans l'Hérault, plusieurs centaines d'entre eux, réunis dans un banquet, accompagnaient un de leurs chefs de la localité, le plus influent, M. de Lapeyrouse, ancien officier démissionnaire, en criant : « Vive Henri V ! A bas la République ! » au milieu d'une population qui leur était favorable [2]. A Uzès, le 4 février, un café républicain était envahi par les légitimistes et le mobilier en partie brisé [3]. Le 15 du même mois, dans la même localité, un mélange de cris singuliers s'y fait entendre qui montre, en même temps que le degré de culture des habitants, le genre de campagne que le parti du drapeau blanc y menait : « A bas la République ! Vive Henri V ! A bas les riches ! Vivent les mendiants [4] ! » Les troubles sont d'ailleurs assez nombreux de ce côté dans tout le ressort du procureur de Nîmes, entre protestants et catholiques. Dans l'Ille-et-Vilaine, les premières poussées légitimistes se dessinent aussi [5]. Quelques autres seraient encore à citer, ainsi que des propagandes plus particulières, des envois de prospectus tendancieux. — Les républicains modérés concentraient leur surveillance sur l'Élysée, alliés, sans s'en rendre compte, aux orléanistes. Les républicains de gauche se réunissaient plus ou moins en secret. Un mouvement socialiste assez net se dessinait dans beaucoup d'endroits, et le cri de « Vive la République démocratique et sociale ! », habilement utilisé d'ailleurs, répandait un effroi dont nous nous faisons mal l'idée. Certaines des protestations socialistes étaient curieuses. Un tailleur, notamment, distribuait, dans le début de février, à Brives, dans la Corrèze, une pétition ainsi conçue, qui avait été adressée, disait l'en-

1. *Archives nationales*, B. B. 30, 358, II.
2. *Archives nationales*, B. B. 30, 352, II.
3 et 4. *Archives nationales*, B. B. 30, 363, I.
5. *Archives nationales*, B. B. 30, 364, III.

tête, aux membres de l'Assemblée Nationale « par les citoyens du départment de la Seine » et aurait même réuni des signatures « dans les douze arrondissements de Paris et dans les bureaux de *la Presse Démocratique* »: « Citoyens représentants, considérant que la loi du 27 avril 1825, qui avait pour but de réparer les pertes éprouvées par les citoyens sur la première Révolution, a donné un milliard non aux agriculteurs et industriels qui ont le plus souffert des charges publiques, mais aux émigrés qui ont trahi la patrie, porté les armes contre la République et appelé l'invasion étrangère ; considérant qu'après avoir versé son sang pour le pays, le peuple a été frappé d'un impôt inique, afin d'enrichir les ennemis de la Révolution et de la France ; considérant que les sommes injustement reçues doivent être par eux justement restituées; considérant enfin que les six millions de voix données au neveu de Napoléon sont une protestation contre le milliard livré aux complices de l'invasion et aux dilapidations de la monarchie depuis trente années ; nous avons l'honneur de vous adresser la pétition suivante et nous vous prions de la prendre en sérieuse considération : Art. 1 : La loi du 27 avril est rapportée. — Art. 2 : Le milliard d'indemnité sera restitué à l'État dans l'espace d'un an avec les intérêts de 3 0/0 par les débiteurs héritiers, ou ayants cause. — Art. 3 : Les sommes réservées seront affectées : 1° A rembourser les quarante-cinq centimes d'impôt extraordinaire payé par les contribuables dans l'année 1848; 2° à réduire de 50 0/0 pendant trois ans les impôts dus par les citoyens payant moins de 50 francs de contributions directe ; 3° à encourager, pour le surplus, l'industrie, l'agriculture et l'instruction [1]. »

Ailleurs, on manifestait déjà sa méfiance envers l'élu de décembre. A Clermont-l'Hérault, dans l'arrondissement de Lodève, le 3 février, à la remise d'un drapeau, envoyé cependant par le président à la garde nationale, la compagnie qui le reçut jeta un formidable « Vive l'Assemblée Nationale ! Vive la République ! » Et au long d'une « promenade civique » à travers la ville, de nouveaux cris nombreux partirent des rangs de la milice citoyenne : « Vive la Montagne ! Vive Ledru-Rollin ! Vive Barbès ! Vive Raspail ! A bas Falloux ! A bas le ministère ! A bas le président ! » Dans la soirée, différents groupes parcoururent la ville au cri de « A bas Napoléon ! » « Il paraîtrait, dit même le procureur au garde des sceaux, que ce cri est souvent proféré à Clermont, soit dans

1. *Archives nationales*, B. B. 30, 361, I.

les rues, soit surtout dans un café naguère institué « Café Napoléon », mais débaptisé par son propriétaire, et qui s'appelle actuellement pour le public « Café National » et pour les initiés « Café de la Montagne [1] ». A Narbonne, le 21 février, l'allusion avait été plus directement précise encore. Un des manifestants, costumé, et affectant les poses les plus grotesques, portait une redingote grise, un petit chapeau à trois cornes, des bottes à retroussis, de manière à reproduire, plus ou moins bien, le costume de l'empereur; il était monté sur un âne et des deux côtés du bât, des écriteaux portaient en gros caractères : « Boulogne-Strasbourg [2] » .

Le sentiment populaire, quand il récapitulait les événements passés depuis un an, était tout, en effet, de déception. Il lui semblait que la scène, petit à petit, s'était jouée sans lui, loin de lui, et ses velléités de retour étaient arrêtées par le drame sanglant de Juin. Déjà la distinction en classes s'accentuait; elle se simplifiait même, au point de vue politique, dans les masses, par la division de la société française en deux classes, les rouges et les blancs, sans plus, et qui allaient s'accentuer nettement jusqu'à la défaite de la Montagne, pour survivre, d'ailleurs, ensuite en secret, quelque temps, puis disparaître en partie au coup d'État. « Le suffrage universel, observait, au début de juin, le procureur Letourneux, en répandant la vie politique dans toutes les ramifications de la société, y a fait pénétrer toute l'agitation et toutes les passions, qui, naguère, n'en troublaient que les hautes et moyennes régions, du moins dans les campagnes. Aujourd'hui la division, trop secondée par la presse politique, en catégories de blancs et de rouges, s'est étendue jusqu'aux plus minces hameaux; les haines de famille, les envies et les rivalités de coteries s'enrôlent et se marquent sur cette dénomination si vague, si élastique, et, le dimanche, au cabaret, le vin aidant à l'animation politique, les collisions commencent par les cris opposés de : « A bas les blancs ! A bas les rouges ! » et se terminent toujours par des voies de fait et, toujours, par un accroissement d'irritation et d'hostilité. Les procès-verbaux dressés par les maires et la gendarmerie, pour constater cette nombreuse série de délits de la parole, abondent dans mon parquet; l'ignorance et l'ivresse en atténuent la gravité morale, mais l'impunité en pourrait sanctionner l'habitude et

1. *Archives nationales*, B. B. 30, 362, II.
2. *Archives nationales*, B. B. 30, 362, II.

donner à la discorde une sorte de caractère normal [1]... » Une grande partie du sentiment général se manifestait avec une naïveté curieuse et expressive, semble-t-il, le 24 février, à Issoire, dans le Puy-de-Dôme, et, ici encore, par une mascarade, à l'occasion de l'anniversaire de la République. Un char, drapé de rouge et de guirlandes vertes, attelé d'un cheval, portait une figuration de la Liberté qui posait ses mains, l'une sur l'épaule d'un ouvrier, l'autre sur l'épaule d'un cultivateur. Derrière la Liberté, deux enfants figuraient le Génie et l'Instruction. De chaque côté d'elle, deux hommes, dont l'un portait un grand livre sur le bras, et l'autre l'inscription suivante : « *La République fera le tour du monde* ». Le Temps guidait le char, que précédait un héraut romain. Derrière le char, trois individus, dont l'un habillé tout en blanc, tenaient des chaînes de fer en s'efforçant d'arrêter la marche de la Liberté; l'un, avec un large chapeau de prêtre, représentait le clergé, ou plus spécialement les jésuites [2], l'autre les légitimistes, et le troisième, en noir, un éteignoir au bout d'un bâton à la main, la bourgeoisie conservatrice. Il y avait enfin, tout à fait en arrière, deux nobles en habits d'ancien régime, montés chacun sur un âne, et dont l'un, afin que nul ne s'égare, portait un papier avec ce mot : *Privilège*. De chaque côté du char une large inscription : *Honneur au Travail*. Un chœur, composé de cinquante personnes environ, accompagnait l'allégorie par la *Marseillaise* et le *Chant du départ* [3]. — Le procureur écrivit à ce sujet au garde des sceaux : « Une seule partie de l'allégorie m'a paru répréhensible, c'est celle qui est figurée par les trois personnages marchant derrière le char de la Liberté et s'efforçant, à l'aide de chaînes de fer, d'entraver sa marche : les jésuites, les bourgeois et les fonctionnaires [4] paraissent avoir été caractérisés par les costumes de ces trois individualités rétrogrades. » Et il ajoutait : « Mais je ne vois là qu'une critique injuste, par sa généralité, rentrant dans l'exagération de la malice française et ne contenant d'ailleurs aucune provocation précise à la haine ou à la vengeance [5]. » Il s'inquiétait cependant le lendemain davantage, les mascarades se renouvelant un peu partout, sous des formes variées et plus tranchées. C'était, entre autres, un individu aux habits bourgeois, le visage couvert d'un masque en étoffe blanche, tenant à la main « un

1. *Archives nationales*, B. B. 30, 365, I.
2. Rapport de la police. *Archives nationales*, B. B. 30, 365, I.
3. *Archives nationales*, B. B. 30, 365, I.
4. Telle est en effet l'interprétation du magistrat.
5. *Archives nationales*, B. B. 30, 365, I.

pique-bœuf » dans l'attitude d'un bouvier conduisant des bœufs ; derrière lui deux autres personnages, liés ensemble par un joug, le visage couvert d'un masque formé de morceaux d'étoffe rouge, portaient des vêtements d'ouvriers ; en dernier lieu, une charrette sur laquelle cinq ou six individus soutenaient un mannequin de paille. « L'allégorie était transparente ; c'est l'aristocratie bourgeoise courbant le peuple sous le joug de sa puissance. Au même moment, d'ailleurs, sur un autre point de la ville, circulait une autre troupe de gens masqués montés sur une charrette ; l'un des personnages portant un bonnet rouge et, armé d'un coutelas de bois, l'enfonçait à chaque instant dans le flanc d'un mannequin en paille coiffé d'un bonnet blanc. Cette dernière partie était la contre-partie ou, plutôt, le complément de la première allégorie : c'était le peuple se vengeant à son tour par la destruction de l'aristocratie bourgeoise [1]. » Il concluait : « Les mascarades organisées en même temps sur plusieurs points de notre territoire et où le peuple et l'aristocratie bourgeoise sont représentés sous des emblèmes différents, indiqueraient qu'il existe une assez vive exaspération et une lutte plus ou moins manifeste entre diverses classes de citoyens. Ces fâcheux symptômes méritent une attention toute particulière [2]. »

L'ensemble de la société, autrement et moins vivement, était toujours assez remué ; on demeurait dans l'attente. A Paris, chez Thiers, place Saint-Georges, on complotait doctrinalement, en utilisant la carte la plus réactionnaire de la doctrine orléaniste. Chez le duc Pasquier où, tous les lundis, se réunissaient « une foule d'anciens pairs et de gens considérables [3] », le ministre des Finances, Passy, se déclarait satisfait et tout le monde y entourait de compliments le préfet de police Rébillot. On se félicitait qu'au second conseil de guerre qui jugeait les assassins du général Bréa, le colonel Cornemuse eût remis en place, vertement, un représentant de la Montagne. — Louis-Napoléon, quant à lui, demeurait toujours le même, averti, avisé, impénétrable. Il subissait aussi déjà les exigences de sa famille. Il se brouillait avec Pierre Bonaparte, encore fidèle à la Montagne. Il devait répondre aux demandes réitérées de Jérôme, que le poste de gouverneur des Invalides ne contentait déjà plus suffisamment. Son fils inquiétait l'Élysée par une opposition violente, trop ouverte, pensait-on, contre le ministère ; on craignait qu'il ne perdît l'avenir par ses interventions brusques ; pour-

1 et 2. *Archives nationales*, B. B. 30, 365, I.
3. Castellane, t. IV, p. 133.

tant, toujours dans la lignée napoléonienne, il indiquait la véritable route. Les Murat négociaient aussi pour rentrer en possession des biens qui leur revenaient, assuraient-ils, sur l'héritage du roi Joachim [1]. Laity, Persigny, Coneau, étaient nommés chevaliers de la Légion d'honneur, Buffet de Montauban, officier, et Vaudrey, commandeur.

La Constituante achevait sa liquidation au long de séances de plus en plus incolores dont tout le monde se désintéressait. Elle marqua jusqu'à la fin son caractère incompréhensif et rétrograde dans sa majorité, notamment en frappant une des institutions les plus susceptibles d'empêcher la guerre sociale, *la Banque du peuple*. Elle livrait au parquet son représentant le plus intéressant, Proudhon, qui par sa banque au moins théorique, d'échange, dont il était créateur, présentait à la bourgeoisie et au prolétariat un moyen de les mettre à nouveau d'accord en les sauvant l'un et l'autre de cette lutte qui les épuisait depuis juin, au plus grand bénéfice des partis de réaction. Un journal [2] demandait justement : Combien devez-vous user de ministères bleus ou blancs, tricolores ou incolores, avant que les esprits les moins lucides, les imaginations les plus rétives au progrès aient acquis la conviction de votre impuissance? Par combien de révoltes, de misères, ferez-vous passer la société française, jusqu'à ce qu'il soit démontré que vous ne savez rien de ses destinées, des besoins nouveaux que lui créèrent l'émancipation politique de 1789 et de 1848, les découvertes, les applications des sciences et de l'industrie et la propagation des lumières ? Lorsque vous aurez ruiné cette bourgeoisie, dont vous prétendez représenter et défendre les intérêts, lorsque vous l'aurez isolée du reste de la nation, comme autrefois le fit la noblesse, lorsque vous l'aurez, par des violences commises en son nom, compromise aux yeux des travailleurs, lorsque vous en aurez fait une caste hostile à toute amélioration, lorsque, l'abandonnant aux inspirations de la libre concurrence, elle sera arrivée à l'anarchie commerciale et industrielle la plus absolue, lorsque la production, surchargée de parasitisme, sera tombée au-dessous des besoins et que le capital accumulé sera dissipé en stériles aumônes, lorsque l'insurrection de la misère aura fait de notre pays une vaste jacquerie, lorsque l'autorité politique et religieuse aura perdu toute influence sur les esprits, comment vous prétendrez-vous encore les conservateurs de notre société, les défenseurs de l'ordre ?..... Vos académiciens, vos hommes d'État en

1. *La République*, 6 février 1849.
2. *La République*, 6 février 1849.

retrait d'emploi font de fort gros livres très vides d'idées pour répondre à nos prédications écrites ou parlées. Le peu de faits, édulcorés et considérablement affaiblis, qu'ils présentent pour se donner une apparence de véracité, sont suffisants pour enlever bien des illusions. Chaque jour les misères prennent des proportions que rien ne saurait déguiser ; la souffrance est devenue tellement générale et intolérable, elle a tant bouleversé de positions qu'on ne la nie plus ; on nous accuse seulement de l'exagérer et d'accroître les ressentiments qu'elle cause. Mais il est des hommes assez aveugles, et ceux-là sont au pouvoir, qui, n'osant envisager ces maux pour lesquels ils n'ont aucun remède, prétendent qu'ils sont dus à « nos doctrines subversives et à nos paroles envenimées... » et qui excitent à notre extermination avec l'ardeur des conservateurs de la vieille Rome contre les chrétiens des premiers siècles. Nous serons plus justes envers eux, et nous dirons que les iniquités de notre société ne sont point leur œuvre propre, qu'elles sont filles de l'ignorance et des préjugés économiques, que la société, en vertu du principe de progrès qui l'anime, passe par des transformations successives qui la conduisent vers un idéal constamment épuré par le génie des siècles, mais que leur faute est de condamner les doctrines qui sont l'expression des besoins nouveaux sans les avoir suffisamment étudiés, que leur crime tient à leurs efforts insensés pour en étouffer la diffusion et la propagande, que, se maintenant au pouvoir par la violence, éternisant le règne des baïonnettes, la menace des prisons, la terreur sous toutes ses formes, l'arbitraire dans tous ses excès, la corruption dans toutes ses turpitudes, ils commettent le plus déplorable des attentats contre l'humanité dont la France est depuis longtemps le martyr. Depuis février, ils ont travaillé sans relâche à détruire l'œuvre du temps et des idées, à renverser les droits acquis par le peuple et si bien consacrés par sa magnanimité dans la victoire, à restaurer une politique déshonorante pour le pays à l'extérieur, ruineuse pour les intérêts à l'intérieur, condamnée par deux révolutions, usée sous les ministères de tous les hommes éminents du parti hostile au socialisme. Ils ont paralysé toutes les mesures financières qui pouvaient ranimer le crédit et rendre à l'industrie et au commerce l'activité qui est la garantie de la paix ; ils ont proscrit les principes qui sont la base et le fondement de la république et, avec eux, les transitions qui eussent amené sans ruine, sans violence et sans désastre, l'avènement de l'égalité. Ils ont conspiré ouvertement contre toutes les libertés que la constitution avait sanctionnées et qui étaient le prix d'une victoire du peuple, victoire

clémente par excellence, qu'ils ont étouffée sous une victoire sans pitié. Ils ont systématiquement repoussé les créations de valeurs qui eussent soulagé l'agriculture, qui l'eussent arrachée à l'avidité des usuriers et des créanciers hypothécaires, la reprise des voies de communication qui prélèvent chaque année sur le commerce un impôt exorbitant; l'accaparement des banques, qui prennent l'industrie et concentrent les profits entre les mains de quelques sangsues juives ou génevoises, la réduction et la suppression des impôts qui pèsent sur les objets de première nécessité, les projets favorables à la vulgarisation de l'enseignement primaire, agricole et industriel. Ils ont cherché à comprimer l'essor des travailleurs vers l'association, découragé toutes les tentatives du travail libre... Et tout cela pour ne rien faire... Les voici maintenant réduits à disputer à une Assemblée sans unité de vues un budget ruineux qui ne pourra parer aux besoins de la situation et dont la rentrée sera soumise à des difficultés sans nombre. Ils nous accusent de conduire la société vers « l'abîme des révolutions », nous, socialistes qui voulons assurer la paix du monde par des institutions en harmonie avec ses besoins de développement, nous qui voulons détruire l'antagonisme en détruisant les causes d'oppression et de misère qui sont la source de toutes les guerres civiles. Ils nous reprochent d'entraîner le monde vers l'inconnu par le mirage d'espérances trompeuses; mais ne veulent-ils pas nous ramener vers les chemins trop connus où chacun de nos pas a été marqué par des insurrections sanglantes, des crises industrielles non moins meurtrières que la mitraille! Que peuvent nous donner les ministres de Louis-Philippe ou leurs élèves, les économistes à gages qui n'ont pas su prévoir la révolution, les hommes d'État du *National* qui n'étaient pas socialistes, eux non plus, et qui l'ont bien fait voir, par leur impuissance et leur administration de sanglante mémoire... En persécutant les doctrines socialistes, en gênant l'empire moralisateur qu'elles exercent sur les esprits, ces administrations auront voué la France aux pénibles essais et universalisé la misère et la ruine, en plaçant notre pays entre la guerre étrangère et la guerre civile. » Réel et véridique réquisitoire.

La Banque du peuple, imaginée par Proudhon, si rigoureusement frappée, voulait délivrer de l'usure les producteurs et les commerçants; elle s'efforçait de multiplier les ressources, de supprimer, entre les transactions, un parasitisme souvent ruineux; elle espérait pouvoir peu à peu supprimer l'accaparement du capital par quelques-uns qui, du fait même de cette possession, dominaient souvent sans justice le

marché. Un ordre nouveau, une donnée plus régulière, une pondération entre les produits et leurs débouchés pouvaient, à la faveur de certaines indications, être tentés; et, ce qui semblait impraticable, ou trop compliqué, dans le plan socialiste, fournissait, du moins, des aperçus précieux qu'une entente entre les deux partis adverses aurait risqué peut-être de dégager. La Banque du peuple s'efforçait d'assurer aux capitaux disponibles un emploi, fournissait au travail un capital, liait ensemble tous les travailleurs. Proudhon y avait perfectionné, amendé même en partie, le système de sa banque d'échange au sujet de laquelle il avait polémiqué en 1848 avec *le National* et qui contenait déjà un horizon nouveau. Le parti pris formel qui lui était reproché n'y existait cependant pas en réalité, après une lecture réfléchie, ou, du moins, ce que l'ensemble contenait de parti pris, au contact des faits, se fut éliminé nécessairement de soi-même. « Le principe communiste et le principe propriétaire étant niés l'un et l'autre, que reste-t-il à faire à l'économiste? C'est de chercher un troisième terme qui soit l'opposé de tous deux, comme ils sont l'opposé de l'un et de l'autre; c'est, en un mot, de découvrir leur rapport[1]. » Il lui semblait prouvé, « que la société est constituée sur le fait général et prépondérant d'une circulation qui rend solidaires les unes des autres toutes les industries, toutes les fortunes, contrairement aux sociétés antiques constituées sur la propriété individuelle et où, par le peu d'importance de la circulation, l'indépendance des fortunes était complète[2] ». Il montrait que la révolution de Février devait agir économiquement. « La réforme politique et la réforme économique sont liées intimement; elles ne peuvent l'une sans l'autre se réaliser. Séparer l'organisation politique de l'organisation économique, c'est rétrograder vers l'absolutisme, c'est prendre toujours l'opinion pour loi au lieu de la réalité... La révolution de 1848 est, avant tout, une révolution économique, et c'est à la science économique que nous devons demander le nouveau principe républicain[3]. » Il prévenait de son mieux dans quel sens il fallait prendre ces préliminaires négatifs. « L'argent et l'or sont à la fois marchandises et agents de la circulation. Comme marchandises, l'argent et l'or ne peuvent être exclus du marché et supprimés de l'industrie, pas plus

---

1, 2. *Résumé de la question sociale*, *Banque du peuple*, par PROUDHON, Paris, Garnier, 1849. Voir aussi : *Solution du problème social*. Librairie internationale, 1868.

3. *Résumé de la question sociale*, *Banque d'Echange*, par PROUDHON.

qu'ils ne peuvent être anéantis dans les filons où le mineur les fouille. Sous ce rapport, la négation ne compromet pas leur existence. Comme agents de la circulation, ils ne périssent pas davantage puisque, d'après la théorie de la valeur et de la mutualité de l'échange, toute marchandise, tout produit du travail doit obtenir qualité et puissance de numéraire. Ce que nous voulons ôter à l'or et à l'argent, c'est le privilège, véritablement régalien, dont ils jouissent, de servir d'intermédiaires à tous les échanges et d'être seuls agents de la circulation. Par cette négation, l'or ne disparaît ni de la production, ni de la consommation; il est mis au même rang que tous les produits; la république commerciale est créée[1]. » Même modération à l'égard du capital. « Le capital est du travail accumulé qui devient à son tour, comme la terre d'où il est tiré, matière de production et, comme la main de l'homme, instrument de production. Ni l'idée, ni la chose ne doivent donc périr, puisque supprimer le capital, ce serait interdire le travail; puisque nous disons nous-même, en matière d'axiome, échanger c'est capitaliser. Ce que nous voulons abolir dans le capital, c'est sa prépondérance à l'égard du travail, c'est la séparation du travailleur et du capitaliste en deux catégories de personnes dont les intérêts sont contradictoires, et dont l'une est nécessairement oppressive de l'autre. Le travailleur et le capitaliste ne font qu'un, ils ne peuvent pas plus être séparés que l'âme du corps. Séparer l'un de l'autre, l'âme et le corps, c'est les détruire tous deux en même temps, c'est tuer l'homme; de même séparer le travailleur du capitaliste, c'est soumettre le premier à la spoliation et le second à la banqueroute, c'est anéantir la production. Quelque précaution que l'on prenne, quelque combinaison qu'on imagine, du moment que le travailleur et le capitaliste deviennent deux personnages distincts, il est de nécessité absolue, mathématique, ou que le capitaliste pressure le travailleur, ou que le travailleur ruine le capitaliste[2]. »

Les idées de Proudhon répondaient d'ailleurs aux préoccupations de beaucoup. Un négociant-exportateur, du nom de Mandol, lui avait notamment écrit à ce sujet que plusieurs de ses amis et lui-même se concertaient depuis plusieurs semaines « pour amener le gouvernement à créer une banque d'État qui, n'étant point assujettie à rembourser les billets, se passerait d'un capital en numéraires ». Et il disait : « Vous proposez une banque reposant sur une adhésion libre à

1, 2. Proudhon, *Résumé de la question sociale*, *Banque d'Echange*, p. 83.

ses statuts. Je préférerais cette base à un décret, si je croyais qu'il fût possible de l'obtenir sans trop de difficultés et de lenteurs, mais je ne le crois pas. Au reste, comme le but est le même, rien n'empêche d'y marcher par deux voies différentes. » Et cet homme mêlé aux affaires allait plus loin, posait même le problème socialiste quand il terminait sa lettre ainsi : « La nécessité d'affranchir le travailleur du joug du capitaliste est urgente, impérieuse; vous cherchez à créer l'institution qui opérerait cet affranchissement, je voudrais que l'État le décrétât demain; de là résulterait une immense impulsion donnée au travail. Mais les périls et les maux enfantés par l'ignorance et la faiblesse individuelle au sein d'un régime de concurrence ne seraient pas encore conjurés; le travail s'exercerait toujours à l'aveugle et, par suite, avec une diminution plus ou moins notable de bénéfice, tandis que l'individu et la société ont besoin d'en tirer tout le bénéfice possible. Or ce dernier résultat ne sera obtenu que lorsque l'activité des producteurs et des commerçants sera organisée, c'est-à-dire soumise à la loi d'équilibre ou de proportion dans toutes ses branches. »

Ces seuls extraits suffisent à donner la mesure d'incompréhension de la Chambre. Comme en 1848, elle ne parut même pas admettre la bonne foi de son député. De plus, comme par le passé, alors qu'on avait opposé Crémieux à Lamartine, Barbès à Blanqui, on profita des discussions qui divisaient Proudhon et Considérant pour les annihiler l'un par l'autre. Au lieu de comprendre le mal qu'ils faisaient à leur cause, ils polémiquèrent chacun dans son journal respectif. Proudhon fut le plus brutal, souvent même le plus injuste. Avec cette fougue qui le caractérisait, il récapitula dans un article foudroyant, des plus désagréables, la vie de son adversaire. La droite et le centre applaudissaient de loin.

La Constituante attaquait lentement le vote de la loi électorale, à travers les passions diverses qu'elle entretenait, semblait-il, avec un art si naturel. Elle discuta, non sans aigreur, une demande d'allocation de 600.000 francs supplémentaires pour frais de représentation du président de la République et accorda les traitements sans bonne grâce, par peur d'indisposer l'opinion. — La république diminuait. Le ministère s'en rendait compte. Il essaya de disputer au président la célébration de l'anniversaire du 24 février. La fête fut renvoyée au 4 mai, sous prétexte qu'il était peu convenable de mêler la joie publique aux douleurs causées par la guerre civile. Le 24 février 1849 comporta simplement une allocation de 500.000 francs aux

indigents, et la journée fut morne à Paris, sans rien qui la distinguât des autres, comme si le gouvernement avait eu honte ou regret de la secousse à laquelle il devait le pouvoir, ou encore comme s'il en redoutait l'évocation. La révolution apparaissait décidément reniée. Ceux qui l'avaient subie cachaient chez eux leur victoire, ceux qui l'avaient faite, désemparés, faute de l'avoir comprise, l'accusaient tout bas; ceux qui en avaient été les ouvriers les plus sincères, peut-être, mais aussi souvent les plus excessifs, étaient morts, déportés, en prison, ou gardaient le silence, désespérés ; ceux qui parlaient encore, les parlementaires, conseillaient l'abstention. — Les journaux de la Montagne présentaient cette manchette lugubre : « Un grand nombre de citoyens avaient cru convenable de faire, en l'honneur de février, une grande et solennelle manifestation. En présence des provocations incessantes du pouvoir, une manifestation de cette nature offre des dangers grands et inévitables. Nous supplions le peuple d'y renoncer. Les représentants de la Montagne, les délégués du congrès national électoral, du conseil central électoral de la Seine, les directeurs des associations ouvrières, les délégués des corporations, le bureau des délégués du Luxembourg et les rédacteurs des journaux démocrates socialistes publieront demain une adresse au peuple pour l'adjurer de rester calme et d'honorer le grand anniversaire en prouvant à ses ennemis son respect pour l'ordre véritable et pour la légalité. »

La révolution mourait officiellement. Elle envoyait à ses soldats le faire-part destiné à les prévenir qu'il n'y avait même pas lieu de suivre son convoi. A quoi bon quelque pompe funèbre? Elle avait été célébrée dans l'horreur et le sang, aux journées de juin. Ceux qui assistèrent à la cérémonie de l'église de la Madeleine en l'honneur des victimes de février, n'étaient ni les parents, ni les amis des morts, mais les fossoyeurs de l'idéal révolutionnaire, et, par une étrange contradiction, que nous avons déjà suivie, il se trouvait que le président de la République, espoir des milieux réactionnaires et leur prisonnier, se trouvait toujours quand même le seul, peut-être, à représenter encore un peu de celle-ci, en dépit de son entourage, malgré le but vers lequel le poussait la majorité nationale, malgré même ce qu'il allait devenir et ce qu'il était déjà, à travers lui-même. Il y avait dans ce service religieux une indigne comédie, une éclatante profanation. Ce n'était d'ailleurs pas à la Madeleine que les combattants devaient être évoqués, mais à la colonne de Juillet, et personne n'eût osé même le proposer. — Louis-Napoléon s'était rendu à la Madeleine en voiture, accompagné

de Boulay de la Meurthe. La garde nationale et la ligne bordaient la haie. L'artillerie de la garde nationale avait crié : « Vive la République démocratique et sociale ! » La 5e et la 6e légion, qui garnissaient la rue du Faubourg-Saint-Honoré, avaient beaucoup célébré la République sur le passage du prince. Le bataillon de la 1re légion, qui garnissait la place de la Concorde, s'était contenté d'un « Vive la France ! » Et comme un député se montrait mécontent de ne pas voir acclamer la République : « A quelle sauce la voulez-vous ? — A la sauce blanche, avait répondu un garde national, et si vous ne vous conduisez pas bien, avait-il ajouté en désignant la Seine, nous vous ferons goûter de celle-là[1]. »

Un banquet eut lieu le soir. Ledru-Rollin y but à la « puissance de l'idée ». Il ne restait que cette consolation. En province, des troubles assombrirent encore ces tristes jours d'hiver, à Lyon notamment, où la présence de Bugeaud sembla une provocation. *Le Moniteur* indiquait des émeutes à Clermont-Ferrand, à Villefranche (Aveyron), à Saint-Céré (Lot), à Langeac (Haute-Loire), à Shismack (Vosges), à Dijon, à Romans, à Carpentras. — Les incidents de Niort donnent assez bien le schéma général des conflits. Tandis que le colonel y passait la revue de son régiment, qui avait reçu l'ordre de partir à Saintes, des émeutiers crièrent : « A bas le 2e chasseurs ! A bas le colonel ! Les chasseurs ne partiront pas ! » Le colonel fit prendre place à ses hommes pour le défilé. La foule l'entoura et un conducteur des ponts et chaussées s'avança sous le nez du cheval en menaçant l'officier du geste. L'officier eut tort de s'en émouvoir et frappa le conducteur sur la tête du plat de son sabre. Le commissaire de police s'avança vers le colonel et lui dit : « Je vous arrête au nom du peuple. » Le colonel, sans répondre, tourné vers ses chasseurs, leur donna l'ordre de prendre le trot. Une barricade fut rapidement ébauchée plus loin. Le colonel s'avança contre. Une charrette poussée vers lui le renversa. Il remonta à cheval, passa par la barricade et rentra au quartier en bon ordre. La foule criait : « A bas les chasseurs ! A bas le colonel ! » Elle proposait même, paraît-il, de le fusiller. Le commissaire de police, l'adjoint au maire et le préfet Degouve-Denunques, arrivèrent. Le commissaire conseilla au colonel de se constituer prisonnier afin de calmer l'émeute, le peuple n'en voulant en réalité qu'à lui. Il refusa. Le préfet, désireux de se mettre à couvert, pria le colonel de

1. Castellane, t. IV, p. 137.

Cotte, — il s'appelait ainsi — de lui donner par écrit un refus de se constituer prisonnier. Le colonel refusa toujours, en déclarant dans les termes les plus vifs qu'il n'obéirait qu'au ministre de la Guerre. Il ajoutait que le départ pour Saintes s'effectuerait coûte que coûte, à moins que le maire ne rapportât de Paris le contre-ordre du départ qu'il était d'ailleurs allé y solliciter du ministre depuis quelques jours. Le maire, comme un fait exprès, arriva peu de temps après et avec le contre-ordre. — *Le Moniteur*, disait à la suite de l'incident : « Le gouvernement, après s'être fait rendre compte des troubles de Niort, a pris le parti que lui commandaient les circonstances. Le 2e régiment de chasseurs cessera de tenir garnison dans cette ville et sera dirigé sur Tours. Ce n'est pas une disgrâce pour le colonel et pour ses braves soldats, c'est un exemple donné à l'adresse des perturbateurs, une leçon donnée à l'esprit de désordre. »

Le 2 mars, on vota la loi sur le Conseil d'État. Le 21, on supprima ce qui restait des clubs, en prenant soin de ne pas anéantir complétement avec eux le droit de réunion. On siégeait à l'Assemblée moins pour discuter les questions en cours que pour retrouver et prévoir l'avenir électoral. Ce souci dominait. Les demandes de congé affluaient sur le bureau présidentiel ; et le président finit par les annoncer le 14 mars, dès le début de la séance. Une voix jeta : « Ils veulent travailler la loi électorale ! » M. Havin répondit : « Les demandes de congé sont basées sur des causes de santé. » La voix reprit, impitoyable : « Ils ont mal à leur élection ! » Le président commença de distinguer tel et tel cas : « Le citoyen, — car on disait encore le citoyen, — Porion demande un congé pour affaire municipale. » Et la voix, insupportable : « Oui, pour affaire électorale ! »

La démocratie n'est rien quand elle n'a pas une conscience attentive d'elle-même ; elle n'est rien non plus quand elle se trouve limitée de partout par des forces conservatrices qui l'annihilent et qu'elle ne trouve pas les moyens de se réaliser. En politique, elle réalise la force du nombre. Cette force, privée des partis qui la régularisent, abandonnée à une conscience d'elle-même encore insuffisamment lucide, risque de se tourner vers César. Elle ne vaut que par un grand idéal de liberté et d'humanité ; elle ne compte que si un parti réformateur composé de tout ce que le pays compte de meilleur, de plus cultivé et de plus grand, à la fois par le savoir, la culture et le caractère, en prend la tête. C'est une élite qui peut préparer la réalité de la démocratie totale égalitaire, fraternelle, socialiste ; — c'est faute de celle-ci ou en

la constituant mal, avec des individualités de second plan, d'avance acquises, une fois parvenues, à une conservation nouvelle et médiocre, que la révolution, ou les réformes restent stériles, et que les nations, fatiguées par des expériences lassantes, dépourvues de résultats, entrent peu à peu en décadence. — Quand il n'y a pas entente entre le minorités intellectuelles lucides, véritablement actives, et les masses populaires, par conséquent quand celles-ci ne sont pas intéressées au maintien et au progrès d'un ordre de choses dont elles ignorent la portée, il y a danger et recul; c'est en partie par suite de l'isolement des stoïciens que le monde antique a péri.

II

LE PROCÈS DE BOURGES

Le palais de Jacques Cœur à Bourges. — Le réquisitoire, ses imprécisions, ses accusations formelles. — La condamnation décidée d'avance. — L'énumération et le signalement des prévenus. — Le 7 mars. — Entrée et costume des accusés. — Protestations préliminaires de Blanqui, d'Albert, de Barbès, de Courtais. — Le président Baroche. — Les interrogatoires. — Déposition de Raspail, de Quentin, de Bonne, de Courtais. — Blanqui, d'après les dépositions des témoins mêmes, cherche à prouver que la journée du 15 mai a été voulue par la police. — Le témoin Grégoire condamné à 100 francs d'amende à cause de sa déposition. — Déposition caractéristique de Buchez. — Déposition d'Étienne Arago, de Quentin, d'Edmond Adam, secrétaire général de la préfecture de police. — Explications de Sobrier. — Protestations nouvelles et réitérées de Blanqui. — Flocon et Barbès. — Degousée et Raspail. — La déposition de Lamartine. — Le colonel de Goyon. — Déclaration de Ledru-Rollin sur les accusés. — Armand Marrast. — Le célèbre Vidocq. — L'incident Ginoux-Courtais. — Le cas Huber. — Marie. — Le réquisitoire du procureur général. — Les avocats généraux de Chénevières et de Royer. — Plaidoyers des défenseurs. — Raspail, Blanqui et Barbès se défendent eux-mêmes. — Blanqui et Barbès au sujet du document Taschereau. — Le procès représente en petit une sorte de liquidation nouvelle de la Révolution. — Situation et aspirations de la bourgeoisie française.

Le 7 mars, le palais de Jacques Cœur, à Bourges, attachant par son architecture irrégulière et bien vieille France, était entouré, dès avant dix heures du matin, par la gendarmerie mobile, les gardiens de Paris, en uniformes d'anciens sergents de ville, et la troupe de ligne. Dans la salle d'audience exiguë, que le triple banc des accusés et du jury, ainsi que le bureau de la Haute Cour, occupaient en grande partie, des ouvriers travaillaient encore ; deux vastes tribunes, l'une inférieure, l'autre supérieure, destinées aux témoins et aux jurés que le sort ne désignerait pas pour siéger, garnissaient le fond, du côté de l'auditoire ; au-dessus de la Cour se trouvaient des stalles grillées réservées pour les membres de la Cour de Bourges et les notabilités de la ville.

L'acte d'accusation racontait la fameuse journée du 15 mai, avec beaucoup de détails, quelquefois à sa manière, souvent avec une sorte

d'innocence qui ne semblait pas voulue et, de ce fait, montrait à quel point le personnel gouvernemental avait mal conscience de son rôle, des réformes, tout au moins, que la situation économique rendait nécessaires, du véritable esprit de la révolution et d'où elle venait. Le gouvernement, après avoir parlé de l'agitation des clubs et du décret de l'Assemblée, du 12 mai, interdisant l'apport de pétitions en personne à la barre, constatait : « Par les élections du mois d'avril, le suffrage universel avait déféré à l'Assemblée nationale le gouvernement du pays *jusqu'à la promulgation de la constitution.* Avant même d'entrer en fonctions, ce nouveau pouvoir avait de nombreux ennemis. L'hostilité soulevée par le mécontentement, l'impatience des ambitieux et des novateurs, et par la perversité des anarchistes, éclatait surtout au sein des clubs. A ce mois de mai, Blanqui présidait le club central républicain, Flotte en était le trésorier, Quentin en était membre. Sobrier donnait asile, rue de Rivoli, 16, au Club des Clubs, club centralisateur, présidé par Huber, et siégeant en dernier lieu dans l'orangerie des Tuileries. Seigneur et Housseau étaient membres actifs et rédacteurs du journal *la Commune de Paris*, fondé par Sobrier. Raspail présidait le club des Amis du Peuple ; Villain était président de la société des Droits de l'Homme, dont faisait partie Laviron ; Barbès et Huber étaient membres du comité central de cette société. Thomas appartenait au club des Jacobins, Larger à un club résidant à Passy. Degré était d'un club établi à Montargis. Soit à raison de ce décret, soit par suite des convocations incomplètes, le 13 mai, premier jour fixé pour la manifestation, la réunion fut peu nombreuse ; les porteurs de la pétition s'arrêtèrent au milieu de la place de la Concorde et la remirent à un représentant du peuple. Le 14, nouvelle réunion dans les clubs, nouvelle délibération où fut résolue une tentative plus complète pour le 15 ; on décida des termes de la pétition ainsi que du caractère à donner à la manifestation. Suivant les uns, elle devait avoir lieu sans armes, sous peine de prêter la main à la réaction et de tomber dans un piège ; l'heure n'était pas venue de recourir à la force ouverte. Selon les autres, la sympathie de la population pour la cause de la Pologne, la violation du décret de l'Assemblée amèneraient infailliblement une collision ; on devait, pour en profiter, se munir d'armes cachées. Aussi les uns marchèrent-ils à la manifestation sans armes, les autres y vinrent armés ; d'autres donnèrent des instructions pour tenir des armes prêtes en cas de résistance à la garde nationale. Dans cette prévision, les sections de la société des Droits de l'Homme furent déclarées en perma-

nence. Les chefs de cette révolte contre la loi pouvaient ne pas être d'accord sur les préparatifs et l'heure de l'attaque contre l'existence même du gouvernement, mais tous étaient résolus, dès que le moment paraîtrait favorable, à armer les citoyens les uns contre les autres et à parvenir, par la guerre civile, à la destruction du gouvernement[1]. » Ainsi le gouvernement accusateur ne précisait pas davantage les préparatifs. La Constituante était dans son rôle en se défendant ; représentant une majorité violemment conservatrice, elle poursuivait jusqu'au bout de ses rancunes ceux qui avaient voulu que 1848 portât ses fruits ou même ceux qui, plus modestes, avaient, du moins, voulu maintenir ses promesses. Louis Bonaparte, quant à lui, demeurait à l'écart. Il bénéficiait, toujours sans agir, de la condamnation, visiblement décidée, mais il n'était pas diminué par ce nouvel acte brutal contre ce qui subsistait de la révolution ; il demeurait entre la révolution et le Parlement ; lorsque le Parlement aurait liquidé les derniers soldats révolutionnaires, il prendrait d'autant mieux et plus vite possession de la scène, déblayée sans répit par ses adversaires.

L'acte continuait par le récit détaillé du 15 mai. Il racontait la manifestation partant à six heures et demie du matin, « après avoir entendu deux discours de nature à ajouter à l'excitation des esprits, » de la place de la Bastille, conduite par Sobrier et Huber, rejointe boulevard du Temple par Blanqui et ses hommes, plus loin par Raspail. A midi, elle était arrêtée place de la Madeleine par le général Courtais, « investi du commandement général des forces destinées à faire respecter les décrets de l'Assemblée et à la protéger contre un envahissement ». Le général, pour éviter le sang, — ce qu'on prenait soin de ne pas dire, — consentit à crier : « Vive la Pologne ! » ainsi qu'à laisser présenter une pétition dans l'intérieur de l'Assemblée. Il s'efforça en même temps, sans succès, de faire ratifier sa promesse par le président parlementaire, et, pendant qu'il s'y employait, la colonne insurrectionnelle s'avança sur la place de la Concorde. Elle gagna bientôt l'autre rive et flotta contre les grilles du Palais-Bourbon. Toujours afin de la calmer, Courtais donna l'ordre de mettre les baïonnettes au fourreau. Lamartine et Ledru-Rollin essayèrent aussi de la haranguer du haut du péristyle. « Après des efforts inutiles pour ne laisser pénétrer dans le palais que les délégués auxquels il en avait promis l'accès, le général Courtais fit

1. Ne sent-on pas là, d'ailleurs, comme un écho des idées préconçues qui avaient plus que la réalité, sans doute, amené le 29 janvier ?

ouvrir les grilles, et l'Assemblée fut ainsi envahie de ce côté vers une heure. » Une partie de la foule gagna la rue de Bourgogne et, de ce côté également, Courtais accourut. L'acte d'accusation, qui ne redoutait pas l'hypocrisie, portait alors que l'officier « parut à plusieurs témoins aider quelques individus à consommer l'escalade qu'ils avaient commencée. Sur ce point, et dans l'intérieur du palais, les efforts, quel qu'en fût l'objet, eurent le même résultat. » — L'Assemblée envahie, Louis Blanc obtient le silence nécessaire à la lecture, — faite par Raspail, — de la pétition. Blanqui lui succède, on sait la scène. Louis Blanc et Raspail invitent ensuite le peuple à se retirer. Huber exige un défilé de « citoyens » devant la tribune. Barbès y reparaît. C'est alors qu'il demande le départ immédiat d'une armée pour la Pologne, le vote d'un impôt d'un milliard sur les riches, l'expulsion de Paris des troupes qui y séjournent. Nouvelles agitations jusqu'à ce que Huber jette la fameuse phrase sur l'Assemblée dissoute et finisse sa péroraison par le cri classique « A l'hôtel de ville ! » — Les révolutionnaires agissaient plus brusquement et avec plus de franchise, comme avaient agi Lamartine, Ledru-Rollin et Crémieux, au début de la révolution. Les premiers, se servant de l'Assemblée, n'avaient pas eu à la dissoudre avant de gagner la maison municipale ; les seconds, luttant contre l'Assemblée qui les rejetait — alors qu'ils en faisaient partie, ce qui est significatif, — suivaient une ligne de conduite presque fatale, défendable en tout cas, en essayant de lui infliger l'avertissement le plus sévère.

Deux bandes, l'une sous la conduite de Barbès, qui suivit la rue de Rivoli, l'autre sous les ordres d'Albert, qui prit la rue de l'Université, se rejoignirent sur le quai, passèrent malgré la garde nationale, puis gagnèrent l'hôtel de ville. Barbès et Albert y auraient alors signé un décret de dissolution de l'Assemblée ainsi qu'une liste du nouveau gouvernement où, à côté de leurs noms, figuraient ceux de Ledru-Rollin, de Louis Blanc, de Raspail, de Leroux et de Thoré. Blanqui et Blanc auraient été vus à l'hôtel de ville. Sobrier, pendant ce temps, envahissait le cabinet du ministre de l'Intérieur. Courtais était arrêté à l'Assemblée de la façon, — le réquisitoire ne le mentionnait pas, — la plus outrageante. Lamartine et Ledru-Rollin se rendaient à l'hôtel de ville à leur tour où l'on s'assurait de Barbès, de Bonne, d'Albert et de Thomas. A sept heures, la garde nationale s'emparait de la maison de Sobrier, rue de Rivoli ; elle y trouvait des décrets, des munitions, des armes. Sobrier était arrêté lui-même au café d'Orsay. Huber était pris, à six heures et demie, rue Coquillère, puis remis en liberté. Flotte se rendait, à dix

heures du soir, à la préfecture et en sortait vers minuit. « On avait annoncé que la nuit serait terrible. » Il ne se passa presque rien. L'acte d'accusation énumérait ensuite à la charge des accusés des paroles provocatrices dont plusieurs ne pouvaient résonner que péniblement à certaines oreilles, même en tant que simples menaces verbales, celle-ci notamment : « Nous allons prendre notre revanche aujourd'hui, envahir l'Assemblée et nettoyer les écuries d'Augias. » Le plus pénible avait été jeté par Quentin, ancien receveur général de 1830 : « Le peuple a le droit d'entrer dans cette Assemblée de canailles qui veut escamoter la révolution. » Et Albert, plus catégorique : « Le peuple a assez des phrases... Dans une demi-heure, votre triste Chambre aura ce qu'elle mérite. » Le rôle de Louis Blanc qui, absent, et pour cause, ne pouvait se défendre, était très dénaturé. Raspail était présenté sous des couleurs contraires à sa généreuse et facile réalité ; Courtais presque travesti. — Le décret d'accusation se rédigeait ainsi :

« 1° Louis-Auguste Blanqui, agé de quarante-deux ans, homme de lettres, né à Nice (Sardaigne), demeurant à Paris, rue Boucher, 1 ; taille de 1m,66, cheveux noirs grisonnants, sourcils bruns, front découvert, yeux gris et proéminents, nez aquilin et long, bouche petite, menton pointu, visage ovale, teint blême, barbe noire et longue.

2° Benjamin Flotte, âgé de trente-quatre ans, cuisinier, né à Cuers (Var), demeurant à Paris, rue Boucher, 1 ; taille 1m,70, cheveux et sourcils châtains, front moyen, yeux bleus, nez long, bouche moyenne, menton rond, visage rond, teint coloré.

3° Alexandre Martin, dit Albert, âgé de trente-trois ans, né à Bury (Oise), demeurant à Paris, rue et hôtel du Helder ; taille 1m,68, cheveux et sourcils châtain clair, front large un peu couvert, yeux gris bleu, nez épaté, bouche grande, menton rond, visage ovale, teint clair, barbe rousse, un brèche-dent.

4° Armand Barbès, âgé de trente-huit ans, représentant du peuple à l'Assemblée nationale ; taille 1m,80, cheveux châtain foncé, sourcils noirs, front découvert, yeux bruns, nez ordinaire, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, signe à la joue droite.

5° Joseph Marie Sobrier, âgé de trente-sept ans, rentier, propriétaire, né à Lyon (Rhône), demeurant à Paris, rue de Rivoli, 16 ; taille 1m,70, cheveux et sourcils noirs, front découvert, yeux gris bleu, nez aquilin, bouche moyenne, menton pointu, visage ovale, teint blême.

6° Vincent-François Raspail, âgé de cinquante-quatre ans, chimiste, homme de lettres, représentant du peuple à l'Assemblée nationale, né à

Carpentras (Vaucluse), demeurant à Montrouge, près de Paris, rue de la Tombe-Issoire, 55; taille 1m,76, cheveux et sourcils blond clair, front découvert, yeux gris bleu et proéminents, nez ordinaire, bouche grande, menton rond, visage ovale, teint coloré... »

Le catalogue de chair humaine suivait, mélancolique, avec les noms de Quentin, de Degré dit « le Pompier », de Bonne, de Thomas, d'Amable Gaspard-Henri Courtais... ex-commandant de la garde nationale... affecté de strabisme, Laviron, de Napoléon Chancel, de Marc-Louis-Caussidière, de Villain.

Et l'acte se terminait : « Fait au palais de justice, à Paris, 16 janvier 1849 en la chambre du conseil où siégeaient : M. Troplong, premier président; MM. Deglos et Aylies, présidents ; Faurs, Delahaye, Desparbès, Bosquillon de Fontenay, Roussigné, Brethom de Lasserre, de Boissieu, Perrot de Chezelles jeune, Saint-Albin, Poinsot, Carré, Tardif et Lascoux, conseillers, tous composant les chambres de mises en accusation et d'appel, de police correctionnelle réunies, lesquels, ainsi que M. Royer, greffier, ont signé le présent. »

Les signatures suivaient.

Le 7 mars, à une heure, les accusés furent introduits et prirent place avec calme, chacun entre deux gendarmes ; sur le premier banc, Blanqui, Albert, Barbès, Sobrier, Raspail; sur le second, Flotte, Quentin, Degré, Larger; sur le troisième, Bonne, Thomas, Courtais, Villain [1]. « Les accusés sont généralement vêtus avec simplicité, rapporte le compte rendu, mais non sans élégance. Martin, dit Albert, étale seul un gilet blanc dit à la Robespierre. On remarque sur le troisième banc l'accusé Bonne en costume de chirurgien de la marine de l'État.

1. Albert, Blanqui, Barbès, Sobrier, Larger, Raspail, avaient été extraits, le 5 mars, à quatre heures du matin, du fort de Vincennes, placés dans une voiture cellulaire dans les compartiments de laquelle se trouvaient un nombre égal d'agents et dirigés à Bourges par le chemin de fer d'Orléans. A quatre heures et demie, deux autres voitures avaient pris, l'une, à la Conciergerie, Courtais, Flotte, Bonne et Quentin, l'autre, à Sainte-Pélagie, Degré et Thomas. Aussitôt entrées dans la cour du débarcadère, les trois voitures cellulaires contenant les douze accusés et vingt-cinq agents de la force publique ont été enlevées sans transbordement et placées sur des trucks qui ont été intercalés entre les wagons composant le train spécial. Les wagons étaient occupés par deux cents hommes de gendarmerie mobile, etc. » A la gare du chemin de fer d'Orléans, il y avait en outre, au moment de l'arrivée des prisonniers et de leur départ, deux bataillons du 41e régiment avec on colonel, Rébillot, et Carlier. (*Les Débats* du 5 mai et *la Patrie*.)

Degré est vêtu « d'une redingote blanche croisée sur la poitrine ».

Blanqui, appelé le premier, établit de suite : « Monsieur le président, avant d'entrer dans le débat, je dois déclarer que nous sommes dans l'intention de protester contre la juridiction de la Haute Cour. Mon ami Raspail posera des conclusions formelles au point de vue judiciaire. Quant à moi, c'est sur le rapport politique et uniquement politique que je me propose de protester contre l'attribution à un tribunal exceptionnel du procès politique qui nous est fait. » Blanqui devait renouveler souvent ce genre de réclamation. — Albert déclare : « Je ne veux, quant à moi, répondre à aucune question. » Barbès dit : « Je dois répéter ce que j'ai déclaré tout à l'heure dans la chambre du conseil : je ne reconnais pas à la Haute Cour le droit de nous juger. Si vous le voulez, je dirai pourquoi, cela seulement au point de vue politique et moral. » Flotte refuse de répondre. Courtais décline ses titres : «... Général, nommé le 24 février, à l'Hôtel de Ville, représentant du peuple, élu par 71.833 voix, de l'Allier, chevalier de la Légion d'honneur, décoré sur le champ de bataille par l'Empereur. » Après le discours du président aux jurés, Blanqui et Barbès protestent de nouveau. Ils se plaignent de ce que toutes les pièces ne leur ont pas été communiquées ; les notes de police étaient anonymes, ils ont le droit de les connaître, ainsi, même, que leurs auteurs. « Depuis neuf mois nous pouvons dire que nous avons vécu sous verre. Les gendarmes qui nous assistaient, les surveillants qui nous gardaient avaient ordre de faire chaque soir un rapport sur nos actes, sur nos moindres mouvements, sur nos soupirs même. Il n'est pas jusqu'à une larme qui soit venue mouiller notre paupière qui n'ait été recueillie dans ce creuset de dénonciation. » Pendant la lecture de l'acte d'accusation, Courtais se lève, indigné : « Mais c'est faux ! je m'inscris en faux ! » Au sujet de la phrase : « Tu te trompes, Barbès, c'est deux heures de pillage qu'il nous faut », Raspail ne peut se contenir et Barbès certifie : « C'est moi qui ai proclamé l'impôt d'un milliard, et je jure devant Dieu et sur mon honneur que personne n'a répondu par une demande de pillage. » Puis, revenant sur le fond du débat : « De quel droit prétendez-vous me juger ? du droit du plus fort [1]. Si nous avions été les plus forts au 15 mai, vous eussiez acclamé notre gouvernement, comme vous avez acclamé le 24 février... Oui, c'est le droit de la force, rien que la force qui vous constitue nos juges,

1. Se rapporter à l'épigraphe du tome I, de *Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de* 1848, empruntée à Proudhon.

puisque tel est le nom que se donne toujours le parti vainqueur, et on vient demander ma condamnation[1] à un tribunal exceptionnel ; on vous a choisis pour être bien sûr que vous ne failliriez pas à la tâche. Vous défendez contre nous l'idole que vous adorez, le capital, comme les païens défendaient Jupiter et Mercure quand le Christ venait apporter une religion nouvelle. Quel bonheur pour vous de frapper des socialistes, les gens qui ne vous font une guerre à mort et ne veulent renverser votre idole que pour combler de biens l'humanité entière et vous-mêmes qui nous combattez, qui voulez nous jeter dans les cachots et qui nous condamneriez à mort si la révolution de Février n'avait aboli cette peine ! » Le président Baroche se récria : « Je ne puis tolérer un semblable langage. D'ailleurs, vous vous nuisez à vous-même, et je vous conseille plus de modération. » Alors Barbès : « Qu'ai-je donc dit de blessant ? J'explique la position que nous a faite la fatalité. Je n'en veux pas aux citoyens qui sont là pour me juger ; ils obéissent, je le répète, à une fatalité qui s'attache aux sentiments du gouvernement... J'ai dit tout ce que je voulais, c'est que je proteste contre votre compétence. Je ne suis ici que contraint et forcé. Mon rôle est fini, demain je ne me présenterai pas à ce débat. » Et étendant les bras : « Faites de moi ce que vous voudrez. » Albert se solidarisait avec Barbès. Raspail trouvait que le débat commençait mal, et s'efforçait de rappeler les juges au sentiment de la réalité : « Songez à la vie que nous menons depuis neuf mois. Nous sommes éloignés du monde... Le secret nous a changés : nous ne savons plus rien de cette vie de fraternité que nous voulons et, suivant le mot de Tacite, si la parole s'en allait avec la mémoire, nous ne parlerions plus. Il faut faire la part des calomnies qui pèsent sur nous et sur lesquelles nos méditations sont arrêtées depuis neuf mois ; si elles nous arrachaient, je dirai même une impertinence, soyez sûrs qu'elle pourrait être sur nos lèvres, mais jamais dans nos cœurs. »

Il plaidait lui aussi, à la séance du lendemain, où Barbès et Albert devaient être amenés de force, l'illégalité du jugement, à l'aide de conclusions assez difficilement réfutables, et qui tendaient à bien montrer que les retards apportés au jugement des accusés répondaient nettement au plan politique poursuivi contre eux par l'Assemblée Nationale. Un jeune avocat, Me Lévy, déniait encore ensuite, toujours au nom de Raspail, la compétence de la Cour en faisant observer que les membres

1. Le personnel au lieu de notre est à remarquer.

des conseils généraux n'avaient pas été élus pour être juges. « Étrange destinée que celle des accusés, disait-il en terminant. Emprisonnés sous M. de Lamartine, conservés sous le général Cavaignac, les voilà qui vont être jugés sous la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte. Pourquoi n'a-t-on pas attendu plus longtemps le retour impossible de la monarchie ? Nous n'aurions pas aujourd'hui la douleur de voir traiter devant les juges, comme ayant voulu renverser la République, des hommes dont le crime est, aux yeux de certaines gens, de l'avoir fondée. » Blanqui renchérit sur la veille : « Vous êtes un expédient dangereux, imaginé par un pouvoir qui se précipite dans des pensées de vengeance. » Il faisait observer que l'Assemblée Nationale, outragée, voulait une revanche avant tout ; elle entendait se débarrasser d'hommes qu'elle regardait comme des obstacles à son œuvre rétrograde ; elle avait laissé ses adversaires en prison jusqu'au jour où, « avec un aplomb de pape et de Sacré Collège », elle avait créé un tribunal, contraint de formuler un arrêt, à l'heure donnée. Prévoyante, elle ne faisait pas juger les accusés à Paris, ville redoutée au point que, parmi tant de jurés venus des lieux les plus divers de la France, celui de la Seine manquait justement. » Le suffrage universel est dans la proportionnalité du nombre de représentants avec la population. Paris devait, à ce compte, avoir trois jurés, il n'en a pas un seul. Croyez-vous donc que la présence d'un ou de plusieurs jurés parisiens parmi nous ne changerait pas notre situation ? » La Cour rejetait naturellement « le déclinatoire ».

Les interrogatoires commencèrent le 9 mars.

Raspail racontait ainsi les *Amis du Peuple :* « Mon club était plutôt une conférence qu'un club, j'étais un professeur, et, tous les samedis, je faisais à un nombreux auditoire un cours politique. Ce n'était pas un club, car il n'y avait pas de bureau ; j'y étais seul et je n'étais affilié à aucun autre club. Je disais donc là à mes nombreux amis ma pensée toute entière ; seulement, au lieu de professer à l'École de Médecine, je professais à la salle Montesquieu qui se trouve placée d'une façon plus centrale et plus facile pour les cinq mille ouvriers, négociants et autres citoyens, qui venaient chaque jour m'écouter dans un ordre parfait. Au commencement de mars, la question de la Pologne fut agitée par moi ; cette question, j'en suis l'inventeur, oui. La Pologne a toutes mes sympathies. Depuis 1821, j'ai combattu pour la délivrance de ce beau pays qui est la France orientale, le boulevard de l'indépendance européenne. J'ai publié en 1838 un manifeste appelé *la Pologne sur la Vistule*, ce qui vous prouve que j'avais envers les Polonais des enga-

gements écrits, des engagements de cœur. La proposition est faite d'envoyer une pétition à l'Assemblée Nationale, qui reproduirait tous les arguments que j'ai souvent fait valoir contre les prétentions du czar afin de ne pas voir se réaliser le second membre de la fameuse phrase de Napoléon : « La France sera républicaine ou cosaque ». Cette pétition fut cause de tout; elle était rédigée d'avance et acceptée. Enfin, vers le 15 mai, une manifestation est organisée en faveur de la Pologne; cette manifestation devait être pacifique, essentiellement pacifique. Après de longs refus, j'acceptai de m'y joindre, amenant mon club, mais à la condition de me placer à l'extrémité du cortège... Ce cortège de deux mille hommes, c'étaient autant de signatures ajoutées à la pétition et pas autre chose ; je le croyais du moins. Dans le voyage qui commençait à l'Arsenal, je suis arrêté par un émissaire des clubs qui me dit : « Il faut passer en tête du cortège, sans cela, sans votre présence, le désordre va éclater. » J'y consens alors. En arrivant place de la Madeleine je vis de ces figures sinistres qui n'appartiennent pas aux républicains et que je connais très bien. J'étais embarrassé. Je ne pouvais pourtant pas reculer et je commençai alors à marcher à la tête du cortège. » — Des agents de la police auraient exagéré le mouvement populaire pour mieux faciliter la répression. L'ensemble de la déposition achevait de révéler Raspail excellent homme, incapable de la plus petite malhonnêteté et en même temps que facilement émotionnable, un peu naïf sur plusieurs points. « On vient pour m'arrêter ; je demandai le mandat d'arrêt. Ce mandat était signé de Marie, qui avait oublié des relations anciennes qui ne devraient jamais s'oublier, de Marie qui aurait dû se brûler le poignet avant de le signer, » — de Marie qui se préparait aux journées de Juin, en compagnie de quelques autres. — Et Raspail s'écriait encore à propos d'un nouvel incident : « J'ai dit la vérité, je n'ai jamais menti. Ce n'est pas la prison qui m'effraye, mais le mensonge. »

C'était vrai.

Quentin répondait au président qui lui reprochait d'avoir agité une canne d'une façon menaçante : « J'avais à la main un petit jonc des plus légers, dont je suis porteur depuis quinze ans. — Vous aviez des pistolets sur vous ! — En sortant de l'Assemblée, je pris une voiture et je me fis conduire au Luxembourg. Je savais la commission exécutive peu populaire et je voulais la protéger. M. Arago, en m'apercevant, s'est écrié : « Voici encore un perturbateur, arrêtez-le, enfermez-le, ne le frappez pas, mais assurez-vous de lui. » Je fus mis dans le vestibule,

gardé par huit gardes nationaux et deux mobiles. Un officier me demanda si j'étais armé. Je lui répondis : je suis porteur de deux pistolets de poche, les voici. Je passai là trente heures, et, depuis, j'ai vécu en prison. »

Bonne fut gênant. Il avoua qu'il avait dénoncé l'insurrection de Juin. Et il s'écria en voyant rire l'avocat Léon : « Ne riez pas, vous, car vous en étiez. » — Un dialogue, plein d'enseignement, s'échangea : *Bonne:* Je dénonçai aussi le 20 juin, M. Lacambre qui aurait fait un plan de Paris en désignant la place de chaque barricade... Le 2 juillet seulement, je fus appelé devant M. Trouvé-Chauvel, après une perquisition faite chez Lacambre où l'on avait trouvé un plan de l'insurrection. Il me dit alors : « Si je ne m'en suis pas occupé plus tôt, c'est que le général Cavaignac avait son plan (*profond mouvement*) et que, d'ailleurs, vous avez déjà été signalé à M. de Lamartine comme un homme dangereux. Voilà pourquoi nous n'avons pas eu égard à vos avis. — *Raspail :* Bonne n'a-t-il pas écrit à ses coaccusés une lettre où il rétractait sa dénonciation et disait n'avoir fait que céder à l'intimidation du juge d'instruction? — *Bonne:* Non. — *Flotte:* La lettre existe. — *Raspail:* La lettre sera reproduite. Vous voyez, monsieur le président, que cet homme est trop honnête homme pour être avec nous. Je ne sais pas pourquoi on nous l'a associé. Vous devriez rougir et la justice aussi. » Blanqui précisait : « La lettre de Bonne était entre les mains d'un avocat qui devait plaider dans la cause. » Courtais déclarait : « J'ai eu la lettre en ma possession pendant quarante-huit heures. » — Bonne, dans le récit le plus confus et le plus chargé, après un raccourci déjà bizarre sur son passé et ses relations avec Vidocq, prétendait que tous les accusés du 15 mai avaient juré d'assassiner Louis Bonaparte.

Courtais répondait de la manière la plus satisfaisante et, avant qu'on ait entendu Me Bethmont, son avocat, auquel il disait remettre le soin de sa défense, il donnait le sentiment d'une innocence absolue. Il expliquait avec raison : « On aurait pu m'accuser, me destituer, que sais-je, mais jamais m'accuser de trahison. Tous ceux qui me connaissent, vous-même, monsieur le procureur général, vous n'avez pu douter de mon honneur. » Le procureur Baroche entendait remplir son rôle. « L'accusation portée contre vous est soutenue par moi. Voilà ma réponse. »

Le 10, le premier témoin, un restaurateur, Dagneaux, déposait de la manière la plus vague et la plus perfide. Il avait été déjà cité contre les prévenus sous Louis-Philippe, ce qui justifiait Blanqui : « On regar-

dait son établissement comme un foyer de police et lui comme un espion. »

Carlier chargeait peu les accusés. Blanqui notait : « La déposition du citoyen Carlier n'est plus qu'un souvenir, une ombre de celle qu'il a faite dans l'instruction. » Un autre témoin montrait par son récit la vérité des paroles de Courtais. Blanqui, sans cesse en éveil, tirait encore ici des conclusions qui amenaient le président à demander : « Alors ce serait la police qui aurait poussé la manifestation dans la Chambre ? » Et Blanqui : « Je n'accuse pas... mais je demande si les hommes en blouse, dont l'action a été si fatale, n'étaient pas les hommes de la légion formée par ce témoin qui a dévoilé sa position secrète. Puisque le général y était, pourquoi les soldats n'y auraient-ils pas été aussi ? Qui donc a profité de la journée du 15 mai ? Le parti populaire y a tout perdu. Rappelez-vous ce vieil adage de la jurisprudence : *Is fecit cui prodest.* Nous, hommes de la république démocratique, cette journée a été pour nous la mort de tout avenir politique. » La phrase suivante pouvait paraître, à la rigueur, glissée pour les besoins de la défense. « Nous n'avions aucun intérêt à renverser l'Assemblée issue du suffrage universel ; cela eût été stupide et ne pouvait que nous précipiter dans l'abîme. Une main cachée a changé dans ce jour toute notre position, qui était magnifique, en une catastrophe inévitable, et cela au profit d'hommes politiques qui ont bien su en profiter... » Carlier révélait l'existence de plusieurs polices aussitôt après la révolution, « l'une à l'hôtel de ville, au profit du ministre de l'Intérieur et du préfet de police, de plus celle de Sobrier. Dans ce temps de méfiance générale, chacun redoutait son voisin, et voulait être renseigné personnellement. » Mis en cause, Barbès dédaignait la ruse de Blanqui au sujet de l'Assemblée : « A mon sens, le peuple a plus et moins de droits que les représentants. Croyez-vous donc que je nie les actes de nos pères, que je nie le 31 mai ? Si, un jour, l'Assemblée résiste à la volonté du peuple, le peuple a le droit de la contraindre à s'y soumettre. »

La déposition de l'avocat Lagrange, encore qu'elle semblât un peu arrangée, fut intéressante. Elle non plus ne chargeait guère les accusés. L'hésitation de Louis Blanc y prenait une allure particulière[1] ; mais

1. « J'étais là depuis quelques instants lorsque j'aperçus Louis Blanc qui causait avec Thoré ; ils étaient entourés de plusieurs individus qui criaient : « Vive Louis Blanc ! Louis Blanc à l'hôtel de ville ! » Je parvins à m'approcher de lui, et je lui dis à voix basse en me penchant à son oreille droite : « Faites attention à ce qu'on vous demande, car avant deux heures, tous ces gens-là seront culbutés. » Il parais-

Blanc étant absent, il était impossible de savoir la vérité. Le témoin Grégoire déclara, quant à lui, qu'il ne parlerait pas devant la Cour : « Le préambule de la constitution de la République française proclame des devoirs antérieurs et supérieurs à la loi positive. Les devoirs de conscience sont de cette nature. J'ai toujours accompli les devoirs de ma conscience et ma conscience s'oppose à ce que je réponde devant la Haute Cour. Voici pourquoi. La constitution inflige un supplément de peine aux condamnés de la Haute Cour de justice. Ce supplément de peine consiste en ce qu'ils ne pourront être grâciés par le président de la République. La constitution du mois de novembre ne pourrait, sans une flagrante rétroactivité, être appliquée aux accusés d'un attentat commis le 15 mai. Ce qui révolte ma conscience, c'est de voir que, par son décret de renvoi, l'Assemblée Nationale veut se venger de ceux qui lui ont fait peur. » Le témoin fut condamné à 100 francs d'amende et, comme il avait déposé précédemment devant le juge d'instruction, le président lut sa déposition. Elle était remplie de détails. D'après elle, Albert et Sobrier étaient ivres.

Le témoin Lemansois, de la questure, qui racontait les événements passés dans l'Assemblée, montrait Raspail et Blanqui sous un autre jour que l'accusation : « Raspail, après avoir lu la pétition, était descendu de la tribune. Il avait une canne à la main, et il m'a semblé qu'il faisait des efforts pour faire partir de la salle ceux qui l'emplissaient. On criait : « Blanqui ! Blanqui ! » Il était au pied de la tribune et il semblait combattre entre un effroi extrême et le désir de parler. Ses amis le hissèrent à la tribune en quelque sorte malgré lui ; mais, dès qu'il y fut, il prit la parole avec beaucoup d'audace et d'énergie. » Blanqui intervint, sans adresse cette fois, contre le témoin ; il se montra tracassier, déplaisant.

La présence de Buchez était curieuse. Mieux que quiconque, il connaissait les accusés ; il en avait fréquenté quelques-uns, non seulement sous Louis-Philippe, mais au temps de la Charbonnerie, et dans les loges. Il racontait les mesures prises d'avance, car il faisait remonter l'événement au 12 au soir. Il y avait eu entente évidente avec Courtais, qu'il connaissait bien aussi, mais qui, sur la place même, au

---

sait fort ému et me répondit : « Oui, certainement, j'y réfléchirai, car je suis de votre avis. » Il avait l'air inquiet et hésitant. Il se retourna immédiatement du côté de M. Thoré et lui dit, répondant sans doute à une question que je n'avais pas entendue : « Mais avant, je veux savoir où est Barbès, ce que compte faire Barbès. » J'ai raconté ces faits à M. de Cormenin peu de jours après le 15 mai. »

moment de la poussée, ne pouvait pas juger comme Buchez à l'intérieur du Palais-Bourbon. Buchez et les parlementaires au courant avaient évidemment espéré que la manifestation pourrait tourner, grâce à un petit coup d'épaule, en faveur de l'Assemblée, décider celle-ci, peut-être, à moins de réaction ; au cas qu'elle avortât, Buchez et quelques-uns de ses amis politiques l'avaient escomptée sans danger, sans résultat, puis admise et, cela étant, avaient estimé qu'il valait mieux la subir que l'empêcher, afin d'éviter l'éclat et le sang. Ceux-là ne semblaient pas avoir jugé qu'elle pouvait aussi, tout au contraire, servir les tacticiens de droite. « J'entrai en séance, dit-il, rempli de confiance dans ces dispositions (les siennes) ainsi que dans celles qui m'étaient annoncées par le général Courtais.. L'ordre du jour appelait les interpellations sur la Pologne. Le représentant Wolowski était à la tribune. Le général Courtais s'approcha de moi, me dit que l'attroupement était sur le pont de la Concorde et m'annonça que l'avis de Lamartine était de le laisser défiler devant l'Assemblée. » Il prenait soin de n'accuser personne. « Peu de temps après, mon bureau fut escaladé et je fus chassé violemment. Je suis moins en état de faire connaître les auteurs de ces violences que les personnes qui m'entouraient... » ou : « Je crois utile de raconter les faits, qui sont de notoriété publique, tels, par exemple, que les allocutions de Barbès, l'audacieuse allocution d'Huber. Je déclare que lorsque, la première fois, je les vis monter soit l'un, soit l'autre, sur les rebords de la tribune, j'ai cru que c'était pour calmer l'effervescence et engager les envahisseurs à se retirer.» Sur Courtais : « Je déclare que je ne l'ai jamais cru et que je ne le crois pas encore d'accord avec les insurgés ; j'attribue toutes ses fautes à son âge, à sa faiblesse, à son désir immodéré de la popularité. » Le président demanda : « Qu'a dit Blanqui à la tribune ? — Je ne sais pas bien, répondit-il ; ce que je sais, c'est que Blanqui avait été poussé violemment à la tribune. — Et Barbès ? — Il avait refusé de se mêler à la manifestation et il paraissait tout attristé . Plus tard, il s'est exalté et ce qui m'a apparu le plus clair, c'est que cette exaltation était produite par la puissance et l'autorité dont semblait jouir Blanqui ; il ne voulait pas permettre qu'il se passât un acte d'autorité sans qu'il y participât. » Le lendemain, un reviseur de la sténographie à l'Assemblée reconnaît que le compte rendu de la séance du 15 mai au *Moniteur* [1] n'était pas exact

1. Numéro du 17.

sur bien des points et ne pouvait l'être, puisqu'il ne pouvait être sténographié à plusieurs moments.

Étienne Arago défend aussi Courtais : « Mon impression est que, loin d'avoir aidé à l'irruption, le général s'y est opposé. » Il parlait comme Buchez au sujet de la présence de Barbès à la tribune : « Il venait voir Blanqui ; il ne voulait pas laisser à Blanqui, qu'il n'estimait pas, la direction d'un mouvement qu'il croyait général. » Il représentait Quentin comme un agent provocateur. Quentin se défendait en parlant avec une certaine force des rivalités des journaux. « *Le National*, *la Réforme*, *le Commerce*, *le Siècle* même savaient bien venir me demander des renseignements sur les questions financières. *La Réforme* m'apportait même le budget chez moi pour que je l'annotasse. Mais, plus tard, par des considérations qu'on appelle des arguments irrésistibles dans certaines régions de la presse, je trouvai sur les questions de finances, comme celle des patentes, qui a commencé la révolution de Février, comme celle de recensement, qui jeta tant d'émotion dans toute la France, je trouvai les colonnes de tous ces journaux fermées par les mêmes motifs qui empêchent de parler de certaines questions, de chemins de fer ou de sucre. Ce fut alors que j'allai à *la Gazette de France* et à *la Nation* leur demander la publicité que me refusaient les patriotes. Mais cette publicité, je ne la demandai que pour des articles spéciaux, et M. de Genoude me l'accorda avec le plus grand empressement, en même temps qu'avec une complète discrétion pour tout ce qui était en dehors des articles spéciaux. Voilà ce que j'avais à dire sur la disposition de ce Monsieur. Quand Ledru-Rollin fonda *la Réforme* dont il était le caissier central, il me consultait souvent et me disait : « Portez cela à Flocon ou à Étienne Arago. » Mon grand crime, c'est de m'être trouvé plus tard en dissentiment sur le système financier avec les hommes d'État qui se sont indûment et subrepticement substitués à ceux qui devaient avoir le pouvoir, et qui ont coûté à la France au delà des désastres de Moscou, de Waterloo, des invasions étrangères et des milliards d'indemnité. Ils avaient avancé que les caisses du trésor étaient vides, afin de pouvoir cacher leurs méfaits. J'ai dit, moi, qu'il y avait au contraire 254 millions ; il y avait plus, il y avait 300 millions, voilà la cause pour laquelle j'ai été attaqué par le témoin quand il a été obligé de se justifier, à la séance du 19 mai, devant l'Assemblée Nationale. »

Edmond Adam, secrétaire général de la préfecture de police, disait à la fin de son récit : « Je dois ajouter un fait personnel à M. Marrast,

maire de Paris, mais qui est connu de moi. Nous comptions sur Huber et Barbès pour maintenir à la manifestation un caractère pacifique. » Le président l'interrogeant sur les divisions possibles entre les différents chefs de clubs : « Je sais que M. Blanqui n'était pas aimé, même par les plus exaltés : il y avait, je crois, contre lui, des haines personnelles. » Sobrier jetait : « J'ai dit que Marrast et Cie avaient remplacé les d'Orléans et que nous n'y avions pas gagné. Voilà ce que ne m'ont pas pardonné les hommes du *National* qui se sont fait de la démocratie un marchepied. » Quant à Blanqui, qui continuait de prendre volontiers la parole : « On dit que j'étais hostile au gouvernement provisoire. Oui, cela est vrai, je lui étais hostile dès le 28 février, parce qu'il trahissait la République. Mais de là à vouloir le renverser, il y a loin. » Adam s'efforçait de faire une distinction sérieuse entre Barbès et Blanqui.

Le colonel Yautiez déposait en faveur de Courtais : « Je mettrais ma main au feu, je me laisserais couper en morceaux plutôt que de ne pas croire que le général Courtais n'était pas animé des meilleures et des plus pures intentions. »

Un ancien chef de bureau du gouvernement de l'hôtel de ville opposait aussi Barbès et Blanqui. Il prêtait au premier un discours au long duquel il aurait dit : « Ne me parlez pas de Blanqui, s'il se présente, je lui casse la tête. » Blanqui se récria : « Je proteste contre ce parti pris de nous faire un procès de tendance. C'est un système immoral que celui qui consiste à mettre en relief des divisions qu'on est tellement avide de faire ressortir qu'on sacrifie à ce désir même la poursuite principale. Je signale ce système à MM. les jurés, je le signale au pays. Ce n'est pas un procès qu'on nous fait ; on exerce des vengeances, de basses vengeances contre ceux qui ont eu un instant la force entre les mains et qui n'ont pas su s'en servir comme on s'en sert contre eux. » Barbès ne dit rien. Blanqui fit connaître encore son action au 17 mars, au 15 mai, ainsi que dans son club, et elle se réduisait à peu de choses. Il regrettait à nouveau le 15 mai : « Je voyais que le peuple venait de perdre, par un mouvement stupide, une partie qui était gagnée. » Il est peu probable cependant qu'il ait jamais pensé la partie gagnée. Au sujet d'Huber décrétant la dissolution de l'Assemblée : « Cette phrase tomba sur moi comme un pavé lancé d'un sixième étage. » Il ne nommait pas Barbès.

Taschereau, fidèle à lui-même, fut venimeux. Il affirmait avoir vu Raspail et Blanqui à la tribune le désigner, « ce qui ne laissait pas que de l'effrayer », car Flocon lui avait dit que Blanqui avait donné

l'ordre de le faire arrêter. Raspail releva le mensonge et, insistant après que Taschereau eut certifié la véracité de son dire : « Messieurs les jurés je ne viens pas vous demander un acquittement : ce que je défends, c'est ma réputation d'homme d'honneur à laquelle je n'ai jamais failli. On ne m'a pas vu à côté de Blanqui et je n'ai pas désigné M. Taschereau au poignard des assassins. Non, je n'étais pas à côté de M. Blanqui et je ne l'ai pas averti par un coup de coude de la présence de M. Taschereau. Aujourd'hui, on n'assassine personne, on n'assassine pas même les rois ; nous n'assassinons que les mauvaises idées, voilà tout. » Flocon vint déclarer n'avoir jamais dit à Taschereau que l'ordre eut été donné par Blanqui de l'arrêter, puis il défendit Barbès. Celui-ci se leva : « Pardon, pardon, ne me défends pas devant la Haute Cour ; je laisse dire tout ce qui est à ma charge, ne prends pas la peine de dire ce qui est à ma décharge. » Il parla cependant pour certifier que jamais la phrase incriminée sur les deux heures de pillage n'avait été prononcée. Il défendit aussi Sobrier : « Je déclare que je n'ai jamais trouvé en lui que les sentiments les plus honnêtes et les plus loyaux. Nous avons pu être en désaccord dans les discussions politiques élevées à la hauteur de discussions philosophiques ; je ne connais pas de caractère plus généreux, plus noble. » Sur Raspail : « Raspail, après avoir lu la pétition, a fait tous ses efforts pour engager les hommes qui étaient entrés avec lui, ou avant lui, à sortir. » Il défendit également Courtais.

Un vice-consul à Saint-Thomas, M. Landolphe, retirait sa déposition au sujet de Blanqui, qu'il avait consentie parce qu'il croyait Blanqui la cause de son malheur ; depuis, ayant vécu dans les casemates avec des hommes renseignés sur Blanqui, il déclarait solennellement se rétracter.

Degousée, questeur de la Chambre, voyait dans Courtais un instrument, non un traître, mais le rendait responsable quand même de l'envahissement du Palais-Bourbon. Raspail fit alors savoir qui était le témoin : « Lors du décret sur la transportation des insurgés de juin, M. Degousée n'a-t-il pas formulé un amendement pour que les accusés de mai fussent compris dans la transportation ? » Et Degousée : « Cela est au *Moniteur* et je ne le rétracte pas. » Sur la fin de sa déposition, le questeur laissait passer une remarque qui montrait à quel point les clubs, au moins les principaux, demeuraient malgré tout peu dangereux, équilibrés par un gouvernement habile : « Du 24 février au 15 avril, il n'y avait pas la moindre force dans Paris, que les clubs agitaient comme il leur plaisait et quand il leur plaisait. » Blanqui con-

cluait : « M. Degousée n'est pas seulement un témoin, c'est un homme politique luttant contre nous qui sommes aussi des hommes politiques. »

Lamartine était trop naturellement généreux pour ne pas déposer favorablement[1] : « Je ne me souviens d'aucune menace, d'aucune arme, d'aucun danger couru... Le général Courtais est pour moi entièrement étranger à l'envahissement du 15 mai et je rougirais même de le soupçonner un seul instant... S'il faut dire ma pensée tout entière, je regarde l'attentat bien plus comme un attentat d'occasion que de préméditation. C'est une grande étourderie populaire... Ce qui exclut la pensée d'un complot consenti, c'est précisément l'inimitié qui séparait depuis février tous les hommes de la République extrême. Il y eut seulement un instinct qui les poussa tous à la même heure : la Pologne était le prétexte, l'Assemblée Nationale était le but général. » Ceci sera-t-il reconnu juste par l'avenir ? « L'étranger a joué un grand rôle dans cette affaire; les sociétés populaires de Cracovie et de Varsovie avaient, dès le commencement de mai, envoyé des organes dans tous les clubs de Paris pour contraindre la France à faire la guerre contre son véritable intérêt. » Il jugeait le 17 mars comme le 16 avril, comme le 15 mai, comme les conjurés mêmes : « Les hommes qui nous regardaient comme des républicains trop modérés, voulaient un supplément de révolution ; leur projet était de nous éliminer du gouvernement provisoire ou de remplacer le gouvernement provisoire par un comité de salut public. » Il narrait son entente avec Blanqui : « Je désirais voir Blanqui, que je savais être un homme d'intelligence. Je voulus m'entretenir avec lui et, comme alors on semait des bruits de conspiration occulte, je lui dis en lui tendant la main et en riant : « Eh bien, Blanqui, vous venez donc pour m'assassiner ? » Puis je le fis asseoir et j'eus avec lui, pendant trois heures, une conversation des plus intéressantes, de son côté du moins. Il entra dans le vif de la question politique. Il me

---

1. On lui en fit naturellement grief. « M. de Lamartine a mal déposé dans le procès de Bourges en faveur des accusés; il a dit que l'affaire du 15 mai était plutôt un attentat d'occasion que de préméditation, une étourderie populaire; cela ne remonte pas M. de Lamartine dans l'opinion. » *Journal du maréchal de Castellane*, déjà cité, t. IV, p. 144. — Au sujet de l'entente possible entre Lamartine et Blanqui, voir *Catal. de vente et autographes*, 22 déc. 1910. Marcel Charavay, p. 27, n° 87. Lettre de Lamartine à Blanqui, s. d. « Ils sont de la même religion sociale. Lamartine s'occupe des dogmes et Blanqui des œuvres. J'espère bien que nous arriverons enfin à rendre ces dogmes féconds pour le peuple et à prouver que la liberté si orageuse en haut doit se résoudre en bas en rosée et en fécondité. Travaillons donc ensemble et assistons-nous de l'esprit, du cœur et de l'amitié. »

parla de tous les moyens d'opérer une véritable fusion républicaine sur les questions brûlantes de la propriété et de la famille. Je représentais la force morale du gouvernement, lui représentait la force de l'agitation publique ; il y avait lieu de compter avec lui. Je le priai d'employer toute son influence à m'aider à remettre entre les mains de l'Assemblée nationale la puissance dont le peuple nous avait investis. Il me le promit ; je reconnais même qu'il était d'avance dans ces idées-là. »

Une déposition du colonel de Goyon, du 9e dragons, caserné quai d'Orsay, fort bel homme, permettait de constater l'intelligence rudimentaire d'une partie de l'armée. Sobrier était confié à sa garde ; l'officier avait fait charger les armes de ses hommes, de tous ses hommes même, si l'on en croyait Sobrier, qui se révélait d'une nervosité maladive dans la séance suivante. Déjà pâle, peu à peu livide, fébrile et véhément, il s'écriait : « L'appareil d'un supplice ne fait pas souffrir un républicain, et je lui ai pardonné comme Jésus-Christ a pardonné à ses bourreaux ! » Il s'agissait du beau militaire et de ses dragons.

François Arago défendit aussi Courtais. « Il a commis la faute de ne pas masser ses troupes... Mais si c'est là une faute militaire, je crois le général Courtais trop loyal pour avoir pu tremper dans une combinaison hostile au gouvernement ou à l'Assemblée. »

Ledru-Rollin, après avoir dégagé Raspail, disait de Barbès, — indiquant sans doute la vérité en se montrant sincère : « Pour moi, Barbès a été monté, poussé par son cœur à mesure que les événements se succédaient. » Il expliquait, — il se souvenait de février, — qu'aller à l'hôtel de ville semblait tout sauver et conduire, arrêter même, le mouvement populaire plutôt que déchaîner la révolution ; il le prouvait en rapportant que des membres du gouvernement l'avaient prié de s'y rendre. « J'y suis arrivé le premier. M. de Lamartine y est entré quelques instants après moi. La garde nationale était exaspérée ; les accusés étaient arrêtés, tout était fini. » Sur Blanqui à l'Assemblée et sur sa harangue : « Je ne l'ai point entendu distinctement. L'impression que ce discours m'a laissée est qu'il était calme, habile dans la situation, et qu'il avait l'approbation d'un certain nombre de représentants. » Sur Courtais : « Personne ne peut l'accuser. Pour moi, j'ai été dans sa prison lui serrer la main. » Il indiquait également l'existence de plusieurs polices et même que celle de Marrast avait été chargée de le surveiller en compagnie de Caussidière. Sur Sobrier : « Nous ne considérions pas la maison Sobrier comme hostile. M. Lamartine nous avait dit que le citoyen Sobrier avait les meilleurs intentions et qu'il était prêt à sou-

tenir le gouvernement. Je ne connaissais pas le citoyen Sobrier. Je l'ai vu pour la première fois à la préfecture de police, le 24 février ; je l'ai vu depuis deux fois, au ministère de l'Intérieur où il a toujours protesté de son dévouement. » Selon Ledru-Rollin, le gouvernement provisoire, au moins de son temps, comptait aussi sur un corps de montagnards et sur deux ou trois clubs, dont celui des Droits de l'Homme. Afin de soutenir Blanqui, assurant que certaines manifestations ne s'improvisent pas, l'ancien ministre racontait : « Pour vous donner une idée de l'électricité avec laquelle une pensée commune pousse quelquefois les hommes sur la place publique, un jour, un homme vint me dire : « J'ai appris que vous étiez menacé et je suis venu avec quelques amis. » Je regarde par la fenêtre sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Il y avait environ vingt-cinq mille hommes ; c'est ce qu'il appelait quelques amis. » Il produisait une impression sur l'auditoire : « Croyez-vous donc que les révolutions se fassent en disant le mot pour lequel elles se font ? Non ; on s'empare de toutes les circonstances qui peuvent émouvoir l'opinion publique et, à l'aide d'un coup de main, on renverse le gouvernement. » Il expliquait que s'il n'avait pas fait battre le rappel au 16 avril, c'est qu'il y avait eu danger. — Blanqui qualifiait alors la déposition d'erronée. Il se donnait comme une perpétuelle victime offerte en holocauste à tous les partis et la division entre les hommes de février s'étalait une fois de plus. En attendant qu'elle se précisât mieux encore, Barbès, après avoir spécifié de nouveau qu'il n'entendait pas se défendre, disait remplir son devoir en certifiant que la 12e légion, dont il était colonel, n'aurait jamais consenti à tirer sur le peuple. Ledru-Rollin démentait aussi les « deux heures de pillage ».

Armand Marrast semblait très affaibli : « Une des circonstances les plus cruelles de ma vie à été le spectacle de l'arrestation du général Courtais qui avait, à ma connaissance, montré tout le zèle et le courage imaginables. Jamais je ne croirai qu'il ait été coupable de complicité dans l'attentat du 15 mai. » Courtais le sauva d'un homme en blouse qui l'ajustait avec un pistolet. A l'hôtel de ville deux gouvernements avaient existé, « dans l'aile droite, le maire de Paris qui représentait l'ancien, dans l'aile gauche, Barbès à la tête du nouveau ».

L'introduction de Vidocq produisit un « vif mouvement de curiosité [1] ». Il n'accusait guère plus de soixante-cinq ans, bien qu'il en eût soixante-dix-sept. Vêtu de noir, il portait une chemise brodée et des

1. *Procès*, etc. Déjà cité.

gants jaunes. Sa chevelure était très soigneusement peignée. Deux gendarmes le suivaient. Ses paroles mesurées, réglementaires, concernaient Bonne. Il en résultait que Bonne était un déséquilibré capable de devenir parfois dangereux. Et questionné sur les rapports que Bonne fut à même d'entretenir avec les autres accusés : « Je n'ai jamais cru que Bonne eut pu avoir des relations avec des hommes taillés sur le patron de M. Blanqui et de ces messieurs. »

Un certain Point fut le seul qui, jusqu'à présent, maintenait une accusation contre Raspail. Il affirmait lui avoir entendu dire : « Emmenez M. Barbès à l'hôtel de ville ! » La déposition de Point était contredite par deux autres. « Comment, s'écria alors Raspail, il ne reste à l'accusation que le témoint Point ! L'accusation contre moi croulait de toutes parts ! Les représentants disaient devant M. Point que je pourrais bien être innocent, et là-dessus il se dit : « Mais il ne faut pas que notre proie échappe à Odilon Barrot ! » Raspail se pensait souvent persécuté. Le reste de sa protestation était : « Je me brûlerais la cervelle si j'avais eu le malheur d'envoyer un ami au danger sans y être allé moi-même. Tous ceux qui me connaissent, ceux-mêmes qui ont trahi notre cause et qui sont aujourd'hui à l'Assemblée, les hommes du *National*, savent que si quelqu'un refuse l'action d'abord, c'est toujours moi, mais que ce n'est pas moi qui refuse de me mettre à l'action une fois engagée. » Barbès se récriait aussi en se solidarisant avec Raspail pour lui exprimer sa confiance contre M. Point.

Recurt reconnut que dans les clubs Barbès s'était opposé à la manifestation ; il défendit Courtais.

Un lycéen déposa contre Courtais, déclarant qu'il l'avait vu tendre la mains aux envahisseurs. Le général se contenta de répondre qu'il trouvait le témoin un peu jeune.

Un officier de cavalerie, Huteau d'Origny, disait que l'appel aux deux heures de pillage avait été entendu par lui près de la tribune. Barbès, comme Raspail précédemment, faisait alors observer que le mot n'avait été entendu ni par les sténographes, ni par les représentants. « Cela paraissait un incident vidé et les choses en étaient arrivées à ce point que nous seuls luttions pour obtenir une enquête qui nous permit de poursuivre, au nom du parti républicain, les hommes qui avaient introduit ce mot odieux dans *le Moniteur*. Aujourd'hui, pour empêcher ces poursuites, on fait venir un seul témoin et on en cite un autre qui ne veut pas parler. » Tandis qu'il venait de répliquer au président qui déniait à ce mot de l'importance : « Mon co-accusé, mon

ami Raspail, a très bien constaté qu'il ne fallait pas rendre le parti républicain responsable de ce mot », le procureur Baroche s'écria : « Nous ne pouvons tolérer que l'on semble ici vouloir faire des distinctions en vertu desquelles on considérerait comme républicains ceux qui attaquaient l'Assemblée, et comme ne l'étant pas ceux qui la défendaient. Les vrais républicains étaient, au contraire, ceux qui résistaient à l'envahissement. » Blanqui releva : « Les vrais républicains sont ceux qui ont sacrifié leur liberté et leur vie pour établir la république. » Le procureur corrigea : « Et qui veulent la renverser quand elle est établie. » Blanqui vivement : « Tandis que nos adversaires qui l'ont toujours combattue sont au contraire ceux qui veulent la renverser aujourd'hui... Je n'accuse pas le public d'hypocrisie. J'attaque le parti qui nous impute d'avoir voulu renverser la république qu'il a, au contraire, lui-même, toujours combattue ; je dis que c'est de l'hypocrisie... » Barbès demandait qui avait fait insérer la phrase « deux heures de pillage » au *Moniteur*. M. Cruveilher s'écria : « C'est moi-même. » On demandait alors, puisqu'au dire de ceux qui prétendaient l'avoir entendue la phrase venait d'un seul homme, pourquoi *le Moniteur* l'indiquait comme poussée par « plusieurs membres des clubs » ? Et Cruveilher avouait que, dans sa pensée, ces mots devaient être supprimés.

Peu satisfaite, l'accusation lâchait alors sur les accusés un sous-chef de l'administration des domaines en quête d'avancement, du nom de Ginoux, qui se vantait d'avoir désarmé Courtais en le traitant de traître. Le général sursauta : « Je voudrais connaître quel est ce misérable-là ! » La scène devenait invraisemblable. Le président priait l'officier de rétracter ses paroles, sans la moindre émotion devant le vieillard qui s'expliquait ainsi : « C'est que je ne connaissais pas l'homme qui avait osé porter la main sur mon sabre, pas plus que celui qui m'a arraché ma croix d'honneur ; je ne la porte plus depuis ce temps cette croix, et je ne la reprendrai que quand je connaîtrai l'homme qui me l'a enlevée, car je l'ai gagnée sur le champ de bataille ; j'ai été la chercher au milieu de la mitraille, avec mon brave régiment, le 7e dragons. » Cette demande de rétractation détonnait d'autant plus que le président, tourné vers le témoin, lui disait : « Expliquez-nous comment il se fait que votre première déposition ne contienne rien de ces derniers faits. » Et le témoin ne répondait que ceci : « Le juge d'instruction ne m'interrogea pas au delà des faits généraux. Après quoi, il me dit que cela suffisait, qu'il était inutile de rien ajouter ; » et M. Ginoux profitait des détails de l'arrestation qu'il se plaisait à donner pour insulter sans cesse l'accusé

en répétant : « Voici l'épaulette d'un traître ! » Il ne pouvait quitter la barre, tant il était fait pour ce rôle singulier : « Je demande à ajouter un mot : Des gardes mobiles se sont partagé des fils des épaulettes du général Courtais et les ont mis à leur boutonnière en guise de trophée. » M. Fitz-James déposait dans un tout autre sens, aux applaudissements contenus de l'assistance : « A ce moment, terminait-il, le général fut arrêté. Voilà tout ce que je sais. » Courtais se levait aussitôt : « Je remercie M. Fitz-James d'avoir dit que je n'ai pas voulu fuir ni courber la tête devant ces colères furieuses. Je le remercie d'autant plus qu'au péril de sa vie il m'a protégé et qu'il a reçu deux coups de baïonnette dont il ne nous a pas parlé. »

La confrontation de Saisset, qu'on avait indiqué comme le représentant d'un pouvoir occulte, placé auprès de Courtais, n'amenait rien de défini. Il en résultait que l'ordre de battre le rappel expédié au général par Buchez ne lui avait été remis que deux jours avant le 17. Il affirmait que son chef avait tenté tout le possible pour prévenir les événements du 15 mai... « Les événements ont été plus forts que nous. » Un incident de lettre disparue restait peu clair, et il y avait là un point qui pouvait permettre l'accusation ; cependant, malgré un débat des plus minutieux, aucune conclusion ne se dégageait.

De nouveaux témoins venaient encore déposer que Blanqui, dans son club, avait essayé de s'opposer à la manifestation. Blanqui aurait même prononcé un discours, une fois, à la tribune, qui se termina par l'assurance donnée aux représentants que les pétitionnaires n'étaient tous animés que de sentiments fraternels. Antony Thouret, interminable, déposait aussi en faveur des accusés. Il racontait que Blanqui avait été forcé à coups de poing par les siens de parler de Rouen. Blanqui avouait de son coté : « Les faits sont vrais ; ce sont de petites plaies secrètes que les hommes politiques tiennent cachées, car c'est le malheur des mouvements irréguliers que l'on est souvent dominé par les passions populaires que l'on voudrait dominer soi-même. » Il n'y avait rien là de nouveau.

Guinard défendait Villain, Sobrier et Barbès, qui l'interrompait. « Ah! mon ami, je ne me défends pas : je te prie de t'abstenir. » Le Dr Leroy d'Etioles déposait que jamais Raspail n'avait dit : « Emmenez Barbès à l'hôtel de ville ».

Un ancien sécrétaire général de la préfecture de police apportait des pièces trouvées dans le dossier d'Huber, à la préfecture, et qui semblaient bien prouver son rôle de surveillant, tout au moins sous Louis-

Philippe. S'était-il montré sincère en 48? On avait le devoir d'en douter. Huber ne figurait d'ailleurs pas sur le banc des accusés. Et Raspail observait justement : « MM. les jurés doivent comprendre combien je me trouve dans une position difficile par suite de l'absence d'Huber. S'il avait été là, j'aurais tenu à confronter le témoin avec lui. C'est Huber qui m'a envoyé chercher à l'extrémité de la colonne, c'est lui qui a prononcé la dissolution de l'Assemblée, dissolution qui a compromis notre sainte cause. Aussi n'ai-je pas dû reculer devant une révélation qui me pèse sur la conscience. MM. les jurés remarqueront que personne n'a songé à arrêter Huber; il a pu partir pour Londres quand nous restions là, ne voulant pas fuir. Il avait pourtant été arrêté le soir du 15 mai; mais il a été relâché aussitôt et il a pu, malgré les dénonciations, rester impunément quelques jours à Paris, puis passer en Angleterre. » — Barbès demandait : « Il y a ici un fait éminemment grave. Je voudrais qu'avant d'aller plus loin on sut si les lettres qu'on vient de lire sont bien de la main d'Huber. » On décidait que vérification serait faite et le procureur Baroche reconnaissait : « Nous devons dire à propos de la relation d'Huber, qu'il y a eu contre le maire qui l'a ordonnée un commencement d'instruction qui s'est terminée par une ordonnance de non-lieu. » — Un témoin raconta en outre que, le matin de la manifestation, Huber vint dans un restaurant fréquenté par les socialistes pour les engager à y prendre part. Il fut assez mal reçu par les membres du club de la Révolution et du club Blanqui.

Un témoin, soutenu par diverses déclarations, disait qu'il avait vu le président de l'Assemblée faire un signe d'assentiment à Raspail à la lecture de la pétition; et on convenait alors de faire revenir Buchez. — Un membre du club de Blanqui faisait observer que « parmi les affiliés, il y en avait un grand nombre appartenant à l'opinion la plus conservatrice. » — D'autres témoins, nombreux, se succédaient, favorables aux accusés.

Marie, comme il fallait s'y attendre, déposa sans bienveillance. Blanqui protesta contre les allégations assez vagues de l'ancien ministre des Travaux Publics : « Je crois que M. Marie, comme ancien membre du gouvernement provisoire, cède un peu aux préventions que le gouvernement avait conçues contre moi... Le secret de la haine qu'on avait contre moi, c'est que mon club était sérieux et qu'on y discutait le fond des choses. » Marie, après ses actes, eût dissimulé inutilement : « Dans mon opinion, le club des Droits de l'Homme était plus nuisible qu'utile à la république comme je la comprends. » Et il s'efforçait, sans

y réussir, de prouver que Blanqui avait organisé la manifestation. Garnier-Pagès disculpait, à son tour, le général Courtais. Sobrier faisait une déclaration de foi qui entraînait une nouvelle manifestation de la Cour. « Si l'Assemblée, disait-il, n'avait pas proclamé la république, nous avions le droit de nous insurger contre elle. » — Barbès demandait de nouveau une enquête sur Huber, mais cette fois la réponse du président donnait assez à entendre qu'elle n'aurait pas lieu ; et Barbès concluait (le défilé des témoins prenait fin) : « Je n'ai ici qu'à attendre ma condamnation. »

Le réquisitoire du procureur général contenait dès le début un aveu volontaire, — car l'accusation roulait justement sur ce point, — qui en définissant le sens du procès même, ne laissait pas, surtout un an après la révolution, d'être curieux. « Dès les premiers jours une division profonde éclata parmi les républicains. Une hostilité flagrante se manifesta contre le gouvernement provisoire... Quelle était la cause de cette hostilité entre des hommes qui semblaient être les défenseurs des mêmes principes ? M. de Lamartine nous l'a dit : « Dès le 24 février, la question s'est posée entre la république modérée et les partis extrêmes. » Et frappé par la déclaration de Ledru-Rollin, il la reprenait, tout en y glissant des variantes favorables à la thèse qu'il devait, par son état, soutenir et qu'il défendait, en plus, de lui-même, avec toute sa conviction d'accusateur : « Les agitateurs du 17 mars suivaient les pratiques ordinaires des révolutions ; vous n'avez pas oublié la théorie qui a été revisée par M. Ledru-Rollin, qui vous a dit : « Croyez-« vous que les révolutions s'accomplissent en disant le mot pour lequel « elles se font? Quand on veut faire une révolution au profit de la « monarchie, croyez-vous qu'on crie : « *Vive le roi ?...* » Non, on saisit « le sentiment qui règne dans la foule, on s'en empare, puis, en un « tour de main, on substitue au gouvernement dont on veut se débar-« rasser celui qu'on veut mettre à sa place... » C'est de ce tour de main dont on a voulu user au 17 mars et au 15 avril contre M. Ledru-Rollin lui-même et ses collègues, comme, plus tard, au 15 mai, on a voulu en user contre l'Assemblée Nationale. » Baroche aurait pu rappeler le 24 février, ainsi que les jours précédents, où les bénéficiaires de la révolution n'avaient peut-être pas agi, au moins sur la fin, d'une manière différente. — Blanqui était d'abord surtout visé : « C'est un grand malheur que de verser le sang du peuple, mais que serait-il arrivé si, au mois de juin, on n'avait pas déployé la force contre ceux qui attaquaient la société ? Car c'est la société qui est aujourd'hui

attaquée, et malheur à ceux qui l'attaquent, car c'est sur eux, c'est sur leur tête que doit retomber le sang versé pour la défense de la cause de l'ordre! » Ne pouvant, malgré ses efforts, prouver le complot, il insinuait peu à peu qu'à défaut de complot proprement dit il y avait pire, puisque l'attentat se montrait manifeste contre la souveraineté nationale. Tout servait : « Vous savez quelle accusation avait été soulevée contre Blanqui par les révélations de la *Revue rétrospective :* un jury d'honneur devait s'assembler dans quelques jours pour apprécier les faits. Nous ne nous expliquerons pas sur cette controverse ; nous imiterons le silence gardé par l'accusé Blanqui en présence de M. Taschereau. »

Le réquisitoire était alors arrêté par le retour de Buchez, interrogé sur le signe qu'il avait fait ou non à Raspail pour lui permettre de lire sa pétition. Les réponses successives de Buchez aux questions posées furent assez dilatoires. Raspail, de son côté, ne s'expliqua pas bien nettement, peut-être par générosité. Il gagnait la partie aux yeux des honnêtes gens par son mot de la fin à Buchez qui se retirait : « Vous devez avoir un petit remords. »

Après avoir établi à ses yeux la culpabilité d'Albert, de Barbès, de Sobrier, de Raspail, Baroche insistait en terminant sur la gravité du procès : « Espérons, Messieurs, qu'il sera fécond en grands enseignements pour le pays et la société, en jetant une éclatante et triste lumière sur l'une des plus étranges époques de notre histoire. Ce peuple si honnête, si loyal, si généreux, et auquel on veut faire croire que nous sommes ses ennemis, il saura désormais que ses prétendus amis l'avaient trompé au 17 mars, au 16 avril, au 15 mai. Il saura que tous les faiseurs de révolution ne lui disent pas leur secret quand ils lui parlent d'organisation du travail, de ministère du progrès, de l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, de la Pologne et de l'Italie. Ce sont là des programmes menteurs qui servent de drapeaux aux habiles, tandis qu'en réalité il s'agit de satisfaire l'ambition de quelques démagogues mécontents ou de les débarrasser d'un rival qui les gêne, soit de faire triompher quelque honteuse théorie qui se cache, qui n'ose dire son vrai nom. »

L'avocat général de Chénevières développait d'une autre manière les mêmes arguments. Il fallait que la justice politique eût sa proie, et, de fait, ces vaincus n'avaient plus de place ni de raison d'être dans la société qui s'élaborait; le Parlement continuait l'élimination révolutionnaire avec une sorte de fatalité : « Rappelez-vous, s'écriait Me de Chénevières, cette théorie d'hommes à figures sinistres qui entourent le

président de l'Assemblée! » L'avocat général de Royer parla ensuite.

Le 28 mars, les avocats de la défense commencèrent de se faire entendre. Leur subtilité semble aujourd'hui facile, en général sans éloquence réelle, — car le style de l'éloquence est un de ceux qui vieillit le plus vite ; Me Maublanc, toutefois, déchirait assez bien une partie, — la plus petite, — du voile dont s'enveloppait la Haute Cour : « Derrière ce solennel appareil de la justice dont tous les ressorts fonctionnent avec la régularité d'une action suivie et vraie, dans les profondeurs où se dissimulent les causes premières de ces procès politiques et que l'œil du juge n'a jamais sondées, il faut aller chercher le secret véritable de cette accusation : c'est une pensée, c'est un mot enfoui aux entrailles de cette cause qu'il faut en arracher pour le jeter au grand jour. » Ce mot était celui de « suspect » qui s'attachait aux accusés. « Suspect! Les pages sanglantes de notre histoire frémissent à ce seul mot, et l'ombre de Camille Desmoulins est prête à reparaître pour lancer encore contre cette parole homicide son immortel anathème. » Bethmont défendit habilement Courtais. Raspail, Blanqui et Barbès se défendirent eux-mêmes.

Raspail résumait : « Mon crime se réduit à trois points : Je suis entré dans l'Assemblée, je suis monté à la tribune, j'ai suivi enfin la route, qui, comme toutes les routes, conduit à l'hôtel de ville. Mais ce n'est pas l'auteur de ces faits qu'on poursuit en réalité, c'est le clubiste, c'est celui qui ouvrait cette réunion où, comme dans le temple, les riches et les pauvres venaient s'agenouiller sur la même dalle. » Cet homme, malheureusement incomplet, avait des paroles étrangement belles, incompréhensibles pour la bourgeoisie d'alors et qu'elle n'entendrait guère mieux, sans doute, aujourd'hui, parce qu'il est trop tard et que plus l'échéance approche, moins elle semble susceptible de se ressaisir. « En guerre civile, nous ne voulons pas de vainqueurs ni de vaincus ; cette croix de juillet que je vois vis-à-vis de moi sur la poitrine d'un militaire, je pourrais la porter, mais je ne veux pas porter un souvenir de guerre civile. Effaçons donc ces souvenirs ; lavons ce sang qui a souillé les pavés de Rouen et de Paris ; entrons dans le temple de Dieu et prions pour les pauvres ouvriers entraînés souvent par des provocations à chercher cette mort qui serait belle dans les champs de Waterloo et qui est hideuse dans les ruisseaux de la Cité. » Raspail dévoilait son caractère si profondément marqué par l'idéologie révolutionnaire de 93 et le sentiment religieux. « Les peuples du Midi n'ont pas de plus belles fêtes que les manifestations religieuses, ils

suivent l'image de Celui qui fut crucifié comme nous le serons peut-être ; ils suivent le *labarum* chrétien comme nous suivîmes, le 15 mai, le *labarum* de la république. — La république universelle est la fraternité de tous les peuples. Le czar Nicolas lui-même partage cet avis ; il a répété un jour cette phrase que j'avais dite à son ambassadeur : « Je ne connais que deux gouvernements probes et honnêtes : la « république pour les peuples majeurs, et le despotisme dans les « mains d'un honnête homme pour les peuples mineurs. Les royautés « constitutionnelles sont infirmes parce qu'elles ne vivent que de « fictions, et les fictions sont des mensonges. » Selon lui, ce sont des agents provocateurs qui ont tout gâté autour de l'Assemblée ; puis Huber, « l'homme du gouvernement » dans le Palais-Bourbon même. Buchez lui a non seulement fait signe, mais lui a dit : « Lisez la pétition ! » Une fois de plus saisi par sa singulière habitude de se croire persécuté, il parlait de ses ennemis les médecins[1]. Il s'écriait : « Oui, il y avait complot, mais les coupables ne sont pas ici, et, quand nous sommes sur ces bancs, je suis étonné de voir certains individus marcher précédés de deux huissiers d'honneur... Notre vœu le plus cher, c'est la prospérité de notre belle patrie. Nous sommes-nous jamais plaints, dans les journaux, des tortures qu'on nous imposait, et c'est toujours sur nous que tombe le poids du jour, c'est nous qui sommes les ambitieux, et nos anciens camarades, les Ledru-Rollin, les Marrast, ne sont pas des ambitieux. Je le disais il y a dix-huit ans, à la Chambre des Pairs, je suis toujours du parti des opprimés. Qui sait si, un jour, je ne serai pas du vôtre ! » Et avec cette grandeur morale si sincère chez lui qu'elle le sauvait du ridicule où sa bonne foi sans défiance l'entraînait quelquefois, avec cette générosité d'autant plus admirable que le monde en donnait de moins en moins l'exemple, il terminait : « Si vous nous condamniez, croyez-vous que nous vous en voudrions ? Voyez le passé. N'ai-je pas été condamné par des juges, par des pairs de France ? Me suis-je vengé d'eux ? Si vous nous condamnez, quand nous sortirons de ces lieux, où vous nous enverrez pourrir, car ce ne sont pas des prisons, ce sont des sentines, nous irons vous tendre la main, et vous la prendrez, car le passé sera oublié, et l'avenir commencera. »

---

1. « Mes ennemis ce sont les médecins, car, à tort ou à raison, on dit que je guéris plus de maladies qu'eux et je n'exige rien de personne. Il a été constaté qu'un élève en médecine s'était mis exprès dans la garde nationale pour me lâcher un coup de fusil. » (P. 328.)

Blanqui se fit retirer la parole. « Toutes les fois, disait le président, que vous établirez que les doctrines ne sont pas anti-sociales, qu'elles ne sont pas contraires aux principes établis, vous aurez la parole ; mais si vous avez l'intention de proclamer des principes qui sont contraires aux intérêts de la société, je vous interdirai la parole. » Après avoir répliqué : « Si nous avons adopté ces doctrines, c'est que nous les croyons bonnes », Blanqui parvenait à expliquer, en partie, ses idées. Il acceptait le débat, sinon sur les faits, du moins sur ces doctrines incriminées.

Il démontrait que l'on prétendait écraser en lui « le conspirateur monomane, c'est-à-dire l'homme qui, à travers les évolutions des partis, poursuit sans ambition personnelle le triomphe d'une idée. » Il disait, non sans un certain orgueil, et qui se montrait avec naturel, plus qu'il ne le pensait, sans doute : « L'antiquité avait attribué à Hercule tous les faits des temps héroïques, la réaction personnifie en moi tous les crimes et toutes les atrocités ; un journal de Bourges n'a-t-il pas imprimé, le second jour de ce procès, que ma figure n'avait rien d'humain ! » Il ajoutait : « Debout sur la brêche pour défendre la cause du peuple, les coups que j'ai reçus ne m'ont pas atteint en face ; assailli sur les flancs, par derrière, moi, je n'ai fait tête que du côté de l'ennemi, sans me retourner jamais contre les attaques aveugles, et le temps a trop prouvé que les traits lancés sur moi, de n'importe quelle main, sont tous allés au travers de mon corps frapper la révolution. C'est là ma justification et mon honneur. C'est enfin cette conscience du devoir rempli avec calme et ténacité qui m'a soutenu la tête haute à travers les plus cruelles épreuves. En faisant suivre à mes yeux, dans le lointain du jour, des détrompements et des réparations, que ce jour ne doive briller que sur un cachot, peu m'importe, il me trouvera dans mon domicile habituel, que j'ai peu quitté depuis douze ans. La révolution victorieuse m'en avait arraché un moment ; la révolution vaincue et trahie m'y laisse retomber. Voilà un de nos plus beaux titres de gloire à nous ; souffrir et triompher des souffrances de ce grand peuple de déshérités. » Tourné vers le président : « Doctrines subversives, dit-on, doctrines anti-sociales ! Nous les connaissons ces mots, ils sont presque aussi vieux sur la terre que les hommes : c'était le vocabulaire de l'Inquisition ! C'était celui du paganisme mettant à mort les premiers chrétiens ; c'est le langage des mondes qui s'en vont... J'ai entendu déjà ces noires philippiques, modulées en termes tout semblables par les réquisitoires de la monarchie, et j'ai vu en outre défiler bien sou-

vent devant moi ce vieux bagage des objurgations conservatrices. » Il expliquait ainsi son idéal, sa conception politique, qu'il ne séparait pas : « Utopie ! Impossibilité ! mot foudroyant cloué par nos ennemis à notre front et qui veut dire meurtrier ! Appel homicide à l'égoïsme de la génération vivante qui n'entend pas être abattue en fleur et enfouie pour l'engraissement des générations futures, à supposer même que le sacrifice de la moisson du jour ne dût point stériliser les moissons à venir. Cette arme est terrible, nous en savons quelque chose, mais elle est déloyale. Il n'y a point d'utopiste, dans l'acception outrée du mot; il y a des penseurs qui rêvent une société plus fraternelle et cherchent à découvrir leur terre promise dans les brumes mouvantes de l'horizon... De ces penseurs, les uns, comme Moïse, restent immobiles, abîmés dans la contemplation de cette terre lointaine qui trompe éternellement leurs regards de ses mirages fantastiques ; les autres disent : Marchons, voici la route, elle traverse des contrées ignorées. Nous suivons en frayant la voie, en suivant les ondulations du sol, l'œil toujours fixé sur l'étoile qui nous guide. Ceux-là ne cheminent point à travers l'espace. Ils s'avancent sur le terrain d'un pas rapide ou lent, selon les obstacles, mais continu, ne reculent jamais, ne tournent pas la tête ; le 24 février ils ont franchi d'un bond une crevasse entre deux rochers. Quelquefois, si le fossé est trop large ou l'élan trop court, la chute est terrible : beaucoup restent au fond de l'abîme ; la masse remonte et poursuit. Sur cette route, la prison n'est qu'un repos pour les blessés que de nouveaux compagnons remplacent au travail. Je suis un de ces voyageurs ; ils s'appelaient hier des révolutionnaires, aujourd'hui des socialistes. Devant leur marche infatigable, la distance s'efface, l'horizon soulève peu à peu son voile et découpe la silhouette de la terre promise : nous avançons. Quelle magnifique perspective après février ! et sitôt évanouie ! La route se montrait au loin si belle et si large, et l'inertie nous a précipités dans d'horribles frondrières. Ma voix a essayé de s'élever contre les perfides ; ils l'ont étouffée sous la calomnie. Mon utopie leur déplaisait, et je n'en crois pas d'autre possible ; c'est la clef qui doit ouvrir la porte du temple inconnu ; il est vrai que ce n'est pas la clef d'or. Il y a des problèmes bien simples qui semblent insolubles parce qu'ils sont mal posés. La révolution de 1848 voulait détrôner la corruption. Y t-elle réussi ? Non. Eh bien ! l'assaut recommencera, la corruption a miné la France ; tous les partis en sont malades : les dix-huit ans du dernier règne ont inoculé le virus jusqu'aux derniers ramuncules du corps social. Traiter par des moyens matériels cette maladie toute

morale, c'est une erreur désastreuse ; on ne fera que l'aggraver. Le pouvoir a causé le mal ; lui seul peut le guérir [1] ; qu'il ait au moins cette ressemblance avec la lance d'Achille. Surtout, qu'il abandonne la méthode homéopathique, elle lui a mal réussi jusqu'à ce jour. La cure doit être morale : Théories économiques, sociales ou financières, utopies et routines échoueraient misérablement contre le fléau qui ravage les âmes. La France est à la fois pervertie par l'exemple de la corruption ; elle ne voit plus dans les hommes d'État qu'une tourbe cupide, sans pudeur et sans foi. (*Mouvement.*) République, empire, royauté, lui inspirent également mépris et méfiance. Trompée, ruinée, démoralisée, elle ne croit plus à rien, se désespère et se tord sur son lit de douleur. La république avait promis allègement et probité, ce qui se traduisit par l'impot des 45 centimes et les concessions. La présidence avait promis des remboursements ; elle envoie des janissaires. — Le gouvernement provisoire acceptait trois mois de misère des ouvriers en offrande sur l'autel de la patrie et adjugeait 200 francs par jour à chacun de ses membres : tromperies, malversations, immoralités partout et toujours. Aussi les crédulités et les patiences sont à bout ; il ne reste plus que des appétits surexcités, des misères dévorantes, des consciences montées ! C'est une dissolution générale, bientôt le chaos... Sans une réforme radicale, la société va sombrer. On peut lui crier comme Jonas : « Encore quarante jours et Ninive sera détruite ! » Que Ninive fasse donc pénitence, c'est sa seule chance de salut. Si le pouvoir, par une brusque conversion, balayait à coup de fouet les rapacités qui encombrent les

---

1. « Rien de grand jusqu'ici, non seulement en France, mais dans aucun pays du monde, ne s'est passé au dehors de l'État. » Renan, *Questions contemporaines*, p. 13, Michel Lévy, 1868. On peut citer aussi, du même volume, au sujet des appréciations politiques de Blanqui : « La critique n'est jamais plus à l'aise qu'avec ceux que la gloire a ainsi consacrés et dont la seule faute est de n'avoir pas résolu le problème insoluble que l'humanité offrira éternellement à ceux qui voudraient le comprendre ou le gouverner. Il est aussi superficiel de rappeler aux hommes d'État les défauts ou la caducité de leur œuvre qu'il le serait de reprocher à Leibniz ou à Hegel de n'avoir pas dit le dernier mot sur l'homme, le monde et Dieu. Chaque système philosophique et politique est un grand parti pris, qu'il faut juger non comme représentant la vérité et le droit absolus, mais comme tenant une place plus ou moins élevée dans l'ordre moral. Tout ce qui est grand est légitime à sa manière. La médiocrité seule n'a pas de place dans le royaume de Dieu. » P. 7. Mickiewicz écrivait en mars 1849 dans *la Tribune des Peuples* : « En France, quelles que soient les conditions constitutionnelles d'un gouvernement, il est toujours en possession de tous les moyens d'agir. Les formes gouvernementales vieillissent, les lois se modifient, les constitutions changent, et cependant ce qui anime la forme, ce qui donne la sanction aux lois et aux constitutions, le Pouvoir, a toujours été fort en France. La Nation ne lui a jamais marchandé les moyens d'agir. »

hiérarchies, s'il faisait succéder au cynisme de la cupidité, l'ardeur du désintéressement, si la corruption faisait place partout, chez les fonctionnaires, au dévouement et à la probité ; si les emplois publics, au lieu d'offrir le spectacle d'une curée dégoûtante, n'étaient plus qu'un devoir, un sacrifice, quelle soudaine et profonde révolution éclaterait dans les esprits ! L'exemple d'en haut est toujours irrésistible ; l'austérité serait aussi contagieuse que la corruption ; elle s'imposerait à toutes les classes, par l'ascendant du pouvoir. — Mais, dira-t-on, le crédit, le travail, la circulation, sont affaires de science et non de sentiment. Je le sais, mais la foi et l'enthousiasme sont des leviers qui soulèvent le monde. Commençons par là, tout le reste suivra. Alexandre, dans le désert de Gédrosie, répand sur le sable les quelques gouttes d'eau qu'on lui apporte dans un casque et s'écrie : « Tous ou personne !... » Cette abnégation de son chef électrise et sauve l'armée macédonienne qui allait périr. Quand le peuple est à jeun, personne ne doit manger. Voilà une utopie rêvée au lendemain de Février. Que d'ennemis implacables elle m'a suscités ! Ils ne songeaient qu'à déchaîner les intérêts, je voulais passionner les consciences ; il ne s'agissait point, cependant, de ressusciter une république de Spartiates, mais de fonder une république sans ilotes. Peut-être mon utopie paraîtra la plus folle et la plus impossible de toutes. Alors Dieu sauve la France ! » Il déclarait, une fois de plus, n'avoir pas voulu violer l'Assemblée Nationale, ce qui eût été « abdiquer pour Paris » la dictature morale qu'il exerçait sur toute la France dont il était, en quelque sorte, la représentation suprême : « Pourquoi aurai-je voulu renverser le gouvernement provisoire, au profit de qui? Au profit de M. Ledru-Rollin? Mais vous avez pu voir, lors de sa déposition, qu'il n'était pas mon cousin ; il était, de tous les membres du gouvernement provisoire, celui qui m'en voulait le plus, je ne sais pas pourquoi, ou plutôt je sais bien pourquoi ; ses opinions étaient plus rapprochées de la mienne que celle de ses collègues et, dans les discordes civiles ou religieuses, les opinions les plus voisines sont celles qui se détestent le plus... Ainsi je ne lui en veux pas, je lui pardonne bien volontiers ; il a marché, marché ; il est allé de l'avant sans savoir ce qu'il faisait, il a trébuché, il s'est cassé le nez... » Si Blanqui avait voulu attenter à l'Assemblée, il s'y serait pris autrement.

Le procureur sentait-il l'accusation compromise ? Il fit un nouveau réquisitoire. Raspail y répondit, pas très heureusement. L'avocat de Villain, Me Rivière, s'élevait alors, avec habileté, contre les prétentions

du ministère public. « Les faits matériels de la cause, ceux-là dont vous a seulement parlé le réquisitoire, ne sont pas tout le procès, et là même n'est pas son véritable foyer. En effet, l'histoire de l'année qui vient de s'écouler prouve et contient tout ce que je dis. Là est le procès de Bourges ; 1849 assigne et fait comparaître 1848 en dernier ressort. C'est l'avenir qui décidera. Voilà pourquoi je disais d'abord : je plaide pour le haut jury et au delà et au-dessus pour le pays qui nous jugera tous deux.» Il revenait à l'affaire du boulevard des Capucines et faisait réapparaître les journées révolutionnaires que le gouvernement provisoire avait si vite renvoyées, puis enterrées, dont il ne voulait plus même qu'on évoquât le souvenir : « Un coup de feu venait de suffire pour crever une charte et toute une dynastie ; mais ce coup de feu éclatait sous les murs du ministère des Affaires étrangères, là où dormaient depuis trente-trois ans les parchemins de 1815, les outrages diplomatiques qui avaient suivi et aggravé Waterloo, et, le lendemain, une royauté se voyait écrasée par un choc soudain. Paris, qui se révoltait, réveillait la France d'un sommeil trentenaire, au milieu duquel 1830 avait ressemblé à ces paroles confuses, à ces instants de réveil vague et incomplet, qui viennent entrecouper un songe pénible. Oui, la France se réveillait enfin, émue et interdite, confuse et troublée à son réveil sous le cri perçant du peuple qui semblait lui reprocher la discorde de son long sommeil, puis, soudain, de son premier geste, précipitant en poussière les mânes monarchiques foudroyées en 93 et, depuis lors, revenant de son premier souffle, libre de sa première aspiration, désoppressée, elle dispersait les intentions vermoulues, comme le premier vent d'automne emporte en rondes folles les feuilles desséchées. Et ce peuple, qui n'a pour bonheur que la gaieté, arrivé au pouvoir, se hâtait de dépenser toute générosité en se faisant prodigue... Cependant, et tandis qu'ils étaient affaissés sous le bruit d'une chute violente, aveuglés par la poussière d'une complète ruine, ceux-là qui avaient fait jouer la sape et la mine au pied de l'édifice, se trouvèrent en cercle au premier rang autour des débris entassés des pans de murs qui surplombaient, au risque de leur tomber sur la tête ; ils conçurent et entamèrent la pensée généreuse, disons-le pour être juste, la tâche difficile d'arrêter au moins le plan et de jeter ainsi les bases de l'édifice nouveau où la société devait trouver la place et la mesure de ses idées et de ses besoins dont le développement avait ordonné la ruine de l'édifice disparu. — Vingt ans durant, dans le Parlement, dans la presse, on leur avait labouré la poitrine des souvenirs de 93, encore mystérieux et alors

odieux, pour la plupart, terribles pour tous; vingt ans durant, ils avaient protesté contre ces souvenirs d'une époque maladive dans notre histoire, qu'ils avaient comparés à ces maladies dévorantes dont la première atteinte préserve infailliblement de tout retour; vingt ans ils avaient eu le chagrin de ne pouvoir que promettre sans même espérer pouvoir un jour prouver et tenir, et, dans leur joie, ils jetaient au vent leur cordiale hésitation, leur fraternelle timidité. Hommes de critique et de contrôle plutôt que de conception et de talents, plus habitués aux joutes du Parlement que préparés aux luttes des révolutions, leur esprit s'était dressé à démontrer ce qu'il faut éviter, plus qu'à inventer ce qu'il faut faire, et, oubliant que c'est souvent en doublant les voiles qu'on franchit les écueils, ils se vouaient avec une ardeur trop exclusive au désir de tout confier sans avaries à une embarcation improvisée et submergée entre le passé qui sombrait et la terre ferme de l'avenir. Ceux qui avaient laissé faire en février laissaient faire encore, tant ils croyaient que la révolution ne substituerait que des formes politiques nouvelles à un mécanisme gouvernemental passé de mode, comme il avait été en 1814 et 1830 créé par fantaisie des titres nouveaux à des dénominations devenues surannées ou ridicules, comme ils voyaient dans les rues des uniformes d'une coupe récente et d'une appellation inédite substitués à des insignes devenus odieux. Pour ceux-là, le passé est une série d'anecdotes. Le monde a toujours été, et partout, devra toujours être ce qu'il est à l'endroit de l'organisation du corps social. Ils ne croient, ni ne doutent; ils ne s'interrogent pas... Pour eux, le mouvement social n'est que de l'agitation : ils confondent le silence avec l'harmonie, l'immobilité avec la régularité, et ils croient avoir tout dit, car ils ont dit tout ce qu'il savent, quand ils ont crié leurs deux vieux mots : ordre ou monarchie ! Donc ceux-là prenaient la révolution de 1848 pour un accident. ! Mais ceux qui avaient voulu et fait février, qui, le soir du 23 février, avaient recueilli et promené sur le pavé de la ville, aux lueurs des torches, ces cadavres dont le silence glacé prêchait par les rues la révolte et l'appel aux armes, dont les plaies béantes, à chaque goutte de sang perdu, faisaient bondir un pavé..., ceux-là avaient pour la révolution un autre coup d'œil, pour un avenir prochain d'autres prévisions, et dans le groupe de ceux-là se trouvait Villain, c'est-à-dire un de ceux qui tiennent au peuple par leur origine et leurs travaux, à une classe plus élevée par le nombre et la maturité des idées ; qui, le jour, pensent et réfléchissent, tandis que leurs mains manient le mètre ou le compas,

qui, le soir, lisent et apprennent, qui, jusqu'alors exclus de l'arène électorale, suivaient jour par jour les luttes et en jugeaient les péripéties, qui avaient recueilli et conservé les traditions et les enseignements révolutionnaires de 89 et 93, et qui, tout d'abord, jugèrent que ce qu'on avait appelé la nation officielle était aveugle et que bon nombre de gouvernants provisoires étaient myopes. De loin, ils crurent deviner que cette ardeur des classes, la veille privilégiées et tout nouvellement républicaines, était ce que le peuple appelle un feu de paille, qu'après les premiers jours d'un enthousiasme inattendu à force d'être unanime, viendraient le refroidissement et le regret, puis la querelle, puis la lutte, comme jadis, après la nuit célèbre et féconde du 4 août, les deux ordres privilégiés avaient bientôt voulu commenter leurs serments et restreindre, sous prétexte de les limiter, leurs engagements et leurs sacrifices.

« Toutefois, s'ils entrevoyaient qu'une première réaction les pousserait peut-être en arrière comme un flux qui s'en va, un reflux sans doute les ramènerait à leur place, et tandis qu'ils organisaient leurs forces, ils se consolaient des premiers échecs qu'aurait à subir la démocratie en se disant l'un l'autre à l'oreille qu'il faut d'abord tendre l'arc pour que la flèche puisse fendre l'espace qu'elle doit traverser. Là est le principe de ces hommes dont Villain est un type et un exenple, là est ce qu'il est venu vous dire et ce que demain le pays devra juger. Là est la révolution de 1848, dont le procès de Bourges est une vive miniature. D'un côté un parti plutôt obstiné que ferme dans ses opinions, incertain de sa propre volonté, monarchique par ses sentiments, c'est-à-dire par une crainte vague, un effroi confus d'un passé terrible, républicain sur certains petits aspects, ayant la haine de toute domination, la soif de la liberté; de l'autre côté des hommes du peuple, assez loin des grandeurs politiques pour n'en être pas éblouis, assez étrangers aux affaires du gouvernement pour n'y avoir pas perdu ces souvenirs de notre première Révolution et pour trouver dans ces souvenirs, chaque jour évoqués, des éclairs illuminant à chaque pas les écueils du présent. Des hommes, enfin, qui voulaient une bonne fois engager la nation dans la voie démocratique, accumuler et dépenser toute leur force pour l'arracher à tout jamais aux vieilles ornières du passé, sachant bien que plus on suit une ornière, toujours la même, plus elle se creuse, plus il faut ensuite d'efforts et de dangers pour s'en séparer. Entre ces deux partis, c'est-à-dire entre l'avenir et le passé, devait éclater l'orage, comme entre deux nuées venues des deux bouts de l'ho-

rizon d'où éclate la foudre, parce qu'elles sont chargées d'électricité contraire, et celui-là le sentait bien qui disait, dans un langage d'une poétique magnificence, quand l'orage semblait dissipé, qu'il n'était peut-être qu'exporté au delà de l'horizon et de la journée : « Oui, j'ai conspiré comme le paratonnerre conspire avec le nuage », et voyez combien la résistance était immanquable et les préparatifs de la lutte légitimes. Les révolutionnaires savent qu'en révolution la légalité est et doit être morte, puisque la révolution se fait tout juste pour effacer une légalité unique et insuffisante. Pour eux, l'équité est tout et, en attendant, au milieu d'une nation dissoute, ils savent et ils vont prendre pour règle de leurs actes la conscience qui a toutes les preuves de l'arbitraire. Les autres, au contraire, qui prennent toujours la légalité pour le droit, et qui dictent leur méprise au point d'accuser les hommes de révolution d'illégalité, les autres ne savent et ne veulent savoir que ce qui est légal. Tout ce qui est légal, ils l'acceptent ; illégal, ils le refusent ; c'est-à-dire qu'à une révolution ils refusent tout juste la révolution elle-même, sa réalisation et ses résultats. « Pour les accusés, la république n'est que l'instrument indispensable d'une réforme sociale, et réformer, c'est souvent transformer... 1848 est la seconde phase d'une crise humanitaire, le second acte d'un drame séculaire commencé en 89 et 93. 89 a brisé la vieille organisation sociale, toute de tradition empirique, et livré le monde au chaos de l'individualisme absolu ; 48 vient recueillir les éléments mal agrégés de la société qui suivit, et cherche son aplomb vers son mouvement normal. La vie, c'est le travail ; 89 l'a rendu libre ; 48 doit l'organiser. Le travail, c'est la volonté de Dieu. Tout ce qui fait obstacle au travail, tout ce qui paralyse son mouvement, tout ce qui lui dérobe son but, est une honte et une preuve de la faiblesse humaine ; l'obstacle qui ralentit le mouvement, ou le fait dévier du but, doit s'aplanir et, pour cela, se transformer. Là est le *credo* des révolutionnaires de 1848 ; ils saisissent l'occasion solennelle de votre réunion pour le déclarer... » Et il s'efforçait de prouver que tout concourrait à l'avenir social : « N'est-ce-pas la loi de l'humanité de chercher ardemment avant de découvrir ?... Colomb avait-il vu le nouveau monde quand il ouvrait ses voiles ? Gama savait-il les secrets de l'Océan et les mystères de ses abîmes quand il doublait le cap des Tempêtes ? Avait-il une certitude quand il débaptisait le cap maudit pour l'appeler Bonne-Espérance ? Qu'importent les erreurs et les rêves ! Qu'importent les dissidences et les querelles, les divergences, les écoles et la lutte désordonnée des systèmes ! N'avons-nous pas vu la raison méthodique de Montesquieu,

la logique de J.-J. Rousseau et la critique subversive de Voltaire se partager, se disputer le XVIIIe siècle et, pourtant, converger vers le foyer qu'embrase leur génie, la première Révolution francaise ! ... Pour l'humanité, la civilisation est comme la vie pour l'homme et vibre sans cesse pour le transformer. La vie normale pour un peuple, c'est l'ordre dans l'ordre avec le mouvement. Et savez-vous quels sont ceux qui sont réellement des fauteurs de désordre et d'anarchie? Ceux-là qui dans leur prétentieuse ignorance, croyant tout savoir, sans avoir appris ou cherché, rêvent l'ordre sans le progrès... »

« L'ordre n'est pas à lui seul l'organisation, et le pouvoir qui s'y méprend décèle la pauvreté de ses idées; là il prouve qu'il fléchit sous le regard de la nation qui l'observe, et comme il lui faut l'air d'accomplir sa tâche, il s'occupe de l'ordre et toujours de l'ordre, parce qu'il ne sait pas faire autre chose. Ce n'est pas l'ordre qu'il faut établir, il se trouve tout établi quand on a su réaliser l'organisation. Le gouvernement qui comprime est vicieux et est condamné à périr ; il doit employer les forces d'une nation ; il les absorbe s'il n'y a plus de place pour la compression ; s'il pèse sur le peuple qu'il gouverne autrement que pour y trouver la force d'agir, tout est perdu, tout doit se briser : c'est l'anarchie. 1830 et 1848 sont là pour le prouver et quand Paris a fait ses deux révolutions, ne pensez pas qu'il avait la sotte vanité de vouloir imposer à la France des idées et des opinions qui lui répugneraient. Paris oublie quelquefois la France, comme l'avant-garde, bouillante d'ardeur, oublie quelquefois le gros de l'armée le matin d'une bataille ; mais vouloir insulter à la France ou lui imposer une tyrannie, jamais. Les révolutionnaires qu'il recèle dans son sein ont voulu vous dire une fois leur pensée et leur but. Oui, ils ont voulu maintenir de toutes leurs forces la révolution accomplie; s'ils sont obstinés dans leur logique et avancés dans ses conséquences, c'est que plus un fardeau à soulever est lourd, plus il faut peser loin au bout du levier. S'ils veulent à outrance combattre tout ennemi de la république fondée, c'est qu'ils savent bien qu'en révolution il ne faut pas demander, il faut commander; c'est qu'il faut défendre avec vigueur la place conquise en attendant que tous les timides soient venus doubler ses forces en remplissant ses murailles. Il y a toujours dans une nation une fraction considérable qui désire une révolution sans oser la vouloir, qui hésite quand elle éclate, qui accepte et applaudit quand elle s'assied et fait sentir ses bienfaits. Ceux-là ne sont pas des révolutionnaires, mais c'est à cause d'eux que les hommes d'action sont nécessaires et que les hommes

s'arrogent légitimement le droit de vouloir ou de commander, sauf à en déposer religieusement le rôle le jour où la révolution n'est plus ni ébranlable, ni contestée. Mais croire qu'une révolution finit le soir du jour où elle éclate, qu'une fois la République française sortie de son linceul, tout fut fait, et voir un crime dans ces hommes qui ont puisé dans leur cœur l'inspiration de s'armer pour la défendre, après avoir consacré leur intelligence et usé leur vie à la préparer, c'est une folie autant qu'une injustice ! L'œuvre, en 1848, au lieu d'être achevée, commençait à peine le jour où ils ont pris les armes, car la proclamation de la république n'est que le prélude nécessaire de la révolution sociale... »

La séance du 2 avril est restée fameuse. Un autre procès se greffait sur celui de la Haute Cour et sur celui de la révolution, autrement important pour les deux hommes en cause que leur condamnation. La réaction, quant à elle, pouvait être satisfaite. La guerre intestine s'était révélée enfin aux yeux de tous, entre Blanqui et Barbès.

Blanqui, tout le long du procès, se plaignait trop. Il ne manqua pas dans sa défense suprême, à cette habitude ; à l'entendre, il était la principale, presque la seule victime. Il finit par dire maladroitement : « On vous a dit en comparant deux accusés : « L'un se résigne et va à l'hôtel de ville. » Et Barbès aussitôt, brusquement, avec un accent de pudeur offensée, inimitable dans son insolence : « Ne parlez pas de moi ! » Blanqui évoquait alors une autre accusation et déclarait : « L'attaque de la *Revue rétrospective* n'est qu'une fausseté combinée au conseil des ministres. » Barbès avec la même vivacité réplique : « J'en ai parlé dans une autre enceinte et, puisque vous en parlez, j'en parlerai aussi. » Blanqui toujours froid : « Je me réserve de vider cette question plus tard. » « Quand vous voudrez », dit Barbès. Et Blanqui ajouta : « J'ai du moins la conscience de n'avoir jamais séparé ma défense de celle de nos co-accusés, cette conscience me suffit[1]. »

---

1. Le procès déjà étudié par E. Biré, ainsi que nous l'avions signalé dans *Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de* 1848, l'a été encore de nos jours à nouveau, d'une façon intéressante, jusqu'à la découverte d'autres documents, dans le *Bulletin de la Société d'histoire de la révolution de* 1848, nos 17, 20, 21, 23, 24, 25. (J.-F. Jeanjean, *l'Éternel Révolté.*) — Blanqui eut toutes les possibilités de se disculper ; elles furent offertes par ses amis ; mais, prié de se rendre à la séance qui devait toucher la question, il s'abstint ; le texte dit plus loin pourquoi. Une lettre de V. Bouton, trouvée dans les papiers de Proudhon, et publiée dans le *Bulletin de la Société d'histoire de la révolution de* 1848 (numéro de janvier-février 1910), confirme l'innocence de Blanqui. C'est aujourd'hui, en effet, l'avis le plus général et c'est aussi le nôtre.

Appelé par le président à se défendre, Barbès, — et ici se manifestait une des différences de son caractère avec Blanqui, — répondit qu'il avait surtout « à donner à MM. les jurés les moyens de le condamner plus facilement ». Et après avoir parlé d'Huber : « Tout à l'heure, malgré ma volonté, j'ai été obligé d'interrompre un des accusés qui disait qu'un fait que j'ai affirmé dans mon club était faux. Oui, j'ai dit dans le club de la Révolution que le fait était vrai et qu'il n'y avait qu'un individu qui pouvait être l'auteur des révélations dont il s'agissait, celui à qui elles étaient imputées... J'ai tout fait pour que cette discussion n'éclatât pas ici, mais on a profité tout à l'heure de la fin des débats, pour dire, dans une espèce de discours étudié, que ce que j'avais affirmé était faux, afin de se donner le droit de dire plus tard : j'ai démenti le fait devant Barbès, et il ne m'a pas contredit. On ne s'est pas expliqué davantage ; on a bien su parler pour défendre sa liberté, pourquoi ne parlerait-on pas pour défendre son honneur ? » Après que Flotte se fut inutilement mêlé au duel, dans un langage péniblement rudimentaire, Blanqui se disculpa de la sorte : « Cet incident qui n'est pas flatteur pour nous, n'est pas arrivé par ma faute ; je devais répondre à ce qu'on me reprochait d'avoir fait le 16 avril, et j'ai dit que je m'étais occupé à détruire les calomnies élevées contre moi ; j'en avais le droit. Cet incident n'a aucun rapport avec le procès actuel ; si tout le monde avait fait comme moi, il n'aurait pas surgi dans le débat, mais j'en suis bien aise maintenant, puisque cela me donne l'occasion de m'expliquer, non pas devant le jury que ces discussions n'intéressent pas, mais devant le tribunal de l'opinion publique. » Barbès demandait « à cet individu » pourquoi il avait été gracié en 1846 et le priait d'expliquer cette grâce autrement que par la rédaction du document qui lui avait été attribué. « J'ai été gracié, dit Blanqui, sur le rapport d'un médecin qui a déclaré que, si je restais en prison, je n'avais pas huit jours à vivre, et, cependant, je n'ai pas voulu sortir de prison. » Barbès ripostait : « Il y a quelques jours, on avait l'air de dire qu'on n'était sorti de prison que le 24 février, et, cependant, on avait été gracié en 1846, on était resté dans un hôpital où on était très bien nourri... Quant à cette maladie dont on a parlé, c'est un drôle d'intérêt que le gouvernement portait à

Il est bien certain que Biré n'a jamais fait preuve d'impartialité. Il y a eu là vraisemblablement manœuvre de police exploitée par la haine et par la réaction, avec une certaine adresse. La crédulité trop facile de beaucoup, surtout quand il s'agit du mal, ou intéressée des autres, fit le reste.

la santé des détenus. Parquin et Jeanne sont morts en prison... Pourquoi aurait-on été l'objet d'une exception? Qu'on explique cela. Je l'explique, moi, en disant : on a fait des révélations sur des faits que personne autre ne devait savoir. » Blanqui se leva de nouveau : « Messieurs, l'incident qui s'est élevé tout à l'heure se videra ailleurs ; cependant je dois répondre que je ne voulais pas sortir de prison ; on m'a mis dehors malgré moi ; je réponds cela provisoirement, et je me félicite de ce qui vient d'arriver, car j'aime mieux une attaque armée qu'une haine cachée. » Barbès rectifia : « Vous connaissez depuis longtemps mon opinion ; je ne l'ai jamais cachée. » Blanqui protesta encore : « Je n'appelle pas une attaque ouverte celle qui a lieu dans un club où je ne suis pas présent [1] ; je n'ignorais pas votre haine, mais j'aime mieux qu'elle se soit produite devant moi que derrière moi. » Barbès : « J'ai dit mon opinion dans mon club ; le parti républicain a constitué un jury d'honneur, et vous n'y êtes pas venu. » Blanqui : « Je n'appelle pas un tribunal celui qui n'est composé que d'ennemis, je ne connais pas d'autres juges que l'opinion publique. » L'incident n'était pas vidé et ne devait jamais l'être d'avantage.

Barbès, interrogé encore une fois sur ce qu'il pouvait avoir à dire, après avoir constaté que les accusés étaient plus gênés ici que devant la Cour des Pairs, s'écria : « Vous représentez une caste ennemie, par la fatalité de ses intérêts, des principes que je sers. Droit absolu du capital sur l'homme, telle est votre loi. Droit égal de chaque citoyen à tous les liens sociaux, voilà, au contraire, ma foi. Comment donc, lorsque nous partons du point opposé de notre époque, pourrions-nous nous rencontrer ici autrement que pour nous choquer comme deux nuages chargés d'une électricité contraire ? Le besoin de défendre ce que vous croyez vos droits vous oblige à me frapper. La nécessité de détruire tout privilège pour arracher l'humanité à l'oppression du mal physique et moral me force, j'allais dire à vous attaquer, mais non ce n'est pas vos personnes que j'attaque, c'est l'inégalité seule que je combats en vous. Vous êtes les plus forts ; frappez-moi donc, Messieurs. Aussi bien, je suis peut-être plus coupable qu'on n'a su vous le dire dans ces débats. » Avec une sincérité que son discours même, sa voix, son accent, les détails donnés ne permettent guère de mettre en doute, il racontait le 15 mai. Il avait d'abord

1. Ceci est utilisé par certains à fin de montrer que Blanqui manquait de bonne foi. (Voir Jeanjean, *l'Éternel Révolté*.)

cherché à prévenir la manifestation, puis il s'était imaginé qu'une occasion se présentait d'obtenir quelque chose pour la cause des opprimés et, « se faisant comme une éloquence de la voix de la foule qui s'élevait au dehors et dans la salle », il « sollicita l'Assemblée de ses paroles. Je ne voulais cependant pas toucher à l'assemblée même. Mais, s'écriait-il, lorsque, j'ai vu les représentants justifier, en quelque sorte, l'audace de ce décret en le prenant au sérieux, lorsque je les ai vus se disperser, quitter la salle, j'ai senti surgir dans mon âme la pensée d'un autre devoir et celle d'une plus grande espérance. L'anarchie devenait imminente, puisque tous les pouvoirs antérieurement constitués allaient manquer. Il fallait en préserver mon pays et c'était aussi le cas d'organiser, sous le bénéfice de la circonstance, un gouvernement qui ne tergiversât plus dans la voie républicaine. Je me suis donc rendu à l'hôtel de ville, non pas entraîné par la foule comme on l'a dit pour m'excuser sans doute, mais m'arrêtant de temps en temps pour voir si la foule me suivait. Pour ce crime, car je savais que, vaincu, ce serait un crime à vos yeux, vous devez me condamner, Messieurs. Et lorsque mes plus chères espérances sont trompées, quand la patrie entière est plongée dans les plus atroces douleurs, que sa chair et son âme se tordent sur ce brasier à la Gatimozin que, comme pour nous railler, on nomme du saint nom de la République, peu m'importe d'être enfermé dans un cachot! Ses murs me préserveront du moins de voir de mes propres yeux des maux que je suis impuissant à soulager. Seulement, pardonne-moi, chère France, de ne t'avoir été utile à rien dans ma vie ! Et vous, mes frères opprimés de toutes les nations, pour qui je n'ai rien pu faire non plus, pardonnez-moi aussi, car nul ne fut plus animé que moi du désir de briser vos fers! ... Vive la République démocratique et sociale ! »

Degré, Lorget, Bonne, Villain et Courtais étaient acquittés. Barbès et Martin, dit Albert, étaient les plus frappés. Ils devaient subir la déportation. Blanqui était condamné à dix ans de détention, Sobrier à sept ans, Raspail à six ans, Flotte et Quentin à cinq. — Les six accusés contumaces, Louis Blanc, Seigneuret, Honneau, Caussidière, Laviron et Chancel étaient également condamnés à la déportation.

Ce verdict frappait moins les accusés que la seconde République française. Elle était déjà lézardée ; l'événement de Bourges précipitait sa ruine. Elle croulait de toutes parts[1]. — Ce procès typique avait

1. H. Castille, t. IV, p. 43.

présenté l'aspect d'un panorama. La Haute Cour s'était précisée la scène offerte « au *Mystère de la Démocratie* et, dans cette tragi-comédie politique, tous les acteurs de la révolution avaient comparu les uns après les autres, comme, après la cérémonie du *Malade imaginaire*, on voit défiler au Théâtre-Français tous les médecins grands ou petits[1] ».

Ces personnages marquants de la révolution s'étaient à nouveau rencontrés, les uns libres, ceux qui avaient su évaluer la distance entre les idées et les faits, quel que soit le sentiment qui les ait menés à ce calcul ou simplement à la réussite, les autres prisonniers et déjà marqués pour le cachot, ceux qui, par exagération ou pour toute autre cause, avec une véritable noblesse, en tout cas, et un sens politique en défaut, peut-être dans les détails, mais évident et très justifié dans son ensemble, avaient entendu résister au courant conservateur et le dominer[2]. La présidence de M. Bérenger (de la Drôme) était, elle aussi, savoureuse, car cet aimable vieillard aux formes académiques avait écrit et publié sous la Restauration un ouvrage contre les tribunaux d'exception[3]. L'assistance ne saisit guère, dans sa masse, ces diverses ironies. Généralement muette, elle ne s'indignait pas de voir Barbès, Raspail ou Blanqui aux mains d'agents comme des assassins. L'heure n'était pas, au surplus, au sentiment; la France se préparait à cette indifférence vide, jugée de bon goût, qui la conduirait insensiblement à 1870. La sœur de Barbès, qui avait arraché son frère à la mort sous Louis-Philippe, et les deux filles du général Courtais entendaient seules le véritable sens des débats, au fond d'une tribune grillée. Quelques amis sentirent aussi leur importance, leur grandeur, tout ce qu'ils contenaient de poignant, de lamentable et, enfin, l'armée dispersée de tous ceux qui avaient lutté pour l'avenir, une fois de plus contraints au silence, à l'émiettement dans la foule, à travers cette société sous laquelle ils n'avaient cessé d'en préparer une autre. Impressionnés, malgré tout, par Barbès, si sentimentalement chevaleresque, si éloigné des hommes de son époque et, par la compréhension pénétrante qu'il avait de ses besoins moraux, quelques journalistes le comparèrent à Luther devant la diète de Worms. Ce fut tout. La splendide défense de Blanqui, expliquant la situation de la société, resta sans écho. Le parti

1. H. Castille, t. IV, p. 44.
2. Est-il utile de dire que nous ne parlons ni de Quentin, traître peu discutable, ni de Bonne, ni du pompier Degré, frisant l'aliénation mentale, ni, par prudence, d'Huber?
3. *De la justice criminelle en France*, 1818.

républicain, en réalité, paraissait s'absoudre. On vivait si vite ! L'avertissement jeté par les meilleurs des accusés ne fut pas entendu de la bourgeoisie. Prenant de plus en plus les conseils de sa crainte pour la vérité, les évaluant selon son intérêt le plus immédiat et substituant celui-ci aux véritables sentiments de conscience, d'honneur et d'intérêt réel bien compris, affolée par l'expérience parlementaire républicaine à laquelle avait conduit précédemment l'expérience parlementaire orléaniste, inquiète de ses politiciens, d'une part, du peuple, de l'autre, et reconnaissant qu'il fallait quand même fournir à celui-ci une sorte de gage, elle n'était plus cette bourgeoisie consciente d'elle-même, habile à se posséder et à se régler qui, amenée aux premières places par la Révolution, forgée par l'Empire parallèlement au peuple, puis reposée par la Restauration, avait préparé 1830 ; elle était la résultante de cet effort de 1830 réussi, quant à la révolution même, mais avorté aussitôt, ou presque, par sa faute ; elle se précisait l'aboutissant désemparé de l'élite orléaniste, si remarquable souvent, si vite désagrégée, d'autre part, par le manque de discipline et d'esprit de sacrifice, par le besoin hâtif du profit ; elle était habilement travaillée enfin, démembrée et brouillée par un clergé hostile, incapable, quant à lui, par essence, de ne pas nourrir de rancune contre tout groupe détenteur de pouvoir et de force qui ne lui réserve pas une place prépondérante. Désorientée, trop lasse et trop pressée de vivre en même temps, pour se ressaisir, portée en dépit d'elle-même, par un instinct inavoué, à reconnaître qu'elle ne parviendrait pas seule à se sauver, elle penchait toujours vers la conciliation napoléonienne qu'elle jugeait favorable à sa réunion, au moins momentanée, avec le peuple, réduit à lui-même, désolidarisé de ceux qui le conduisaient en lui donnant le sentiment de ses intérêts et de son devoir ; elle devenait de plus en plus propice à un essai de démocratie conservatrice en dehors du parlementarisme [1]. Elle avait reculé depuis les trois glorieuses ; elle reculait

1. N'était-ce pas déjà toute la théorie circulaire républicaine dans cette opinion de Turgot, qui estimait que le droit incontestable était de « disposer des fondations anciennes, d'en diriger les fonds à de nouveaux objets ou aussi, encore, de les supprimer tout à fait ? L'utilité publique est la loi suprême et ne doit pas être balancée ni par un respect superstitieux, pour ce qu'on appelle l'intention des fondateurs, comme si des particuliers ignorants et bornés avaient eu le droit d'enchaîner à leurs volontés capricieuses les générations qui n'étaient pas encore, ni par la crainte de blesser les droits prétendus de certains corps, comme si les corps particuliers avaient des droits vis-à-vis de l'État... Les corps particuliers n'existent pas par eux-mêmes, ni pour eux ; ils ont été formés pour la société et ils doivent cesser d'exister au moment qu'ils cessent d'être utiles. »

depuis février, et elle ne le pouvait plus, au moins en apparence, sans fournir une possibilité d'échappée à l'idée révolutionnaire. Aussi en voulait-elle, par ailleurs, au Bonaparte qu'elle était cependant contrainte d'appuyer, ou de laisser faire, hésitante, même ici, sur l'avenir inconnu qu'il représentait, haineuse contre la révolution qui l'avait permis et qu'il restait à même de continuer dans l'ordre, par la paix ou par la guerre, à son choix. Il y avait là fusion et confusion, avortement et aboutissement, ou, encore, ni l'un ni l'autre, surtout stagnation. Le lendemain dépendait de l'homme dressé au sommet de la nation, de l'usage qu'il ferait de son autorité, de la voie dans laquelle il guiderait le pays. — Dangereuse expérience, car un pays s'abandonne rarement sans le payer cher, un jour ou l'autre.

La reprise des affaires romaines montrait aussi cette confusion.

III

LES DÉBUTS DE L'AFFAIRE ROMAINE ET LA MORT DE LA CONSTITUANTE

L'effort de la réaction. — Jeter l'une contre l'autre les deux républiques équivaut à détruire l'avenir européen ouvert par la révolution de Février. — Ce qui domine la politique de M. de Falloux. — L'exploitation catholique de 1848 grâce à l'action catholique entreprise sous le règne de Louis-Philippe. — Impossibilité de marcher contre le clergé. — La question politique et la question religieuse mélangées. — Les sentiments personnels du prince et sa situation. — Impossibilité d'agir autrement que dans le sens de la majorité. — Caractère politique de Louis Bonaparte. — Gioberti. — Tommaseo. — Hésitation de Louis Bonaparte en face de l'Italie. — Novare. — Thiers et le prince-président. — Thiers et M. de Hübner. — M. de Falloux et le prince-président. — Subterfuges dangereusement optimistes de la pensée napoléonienne. — Le prince suit la ligne politique qui mènera la France à Sedan. — Les critiques de Mickiewickz. — La Chambre et la question romaine. — L'opposition de Ledru-Rollin. — Thiers et la question italienne. — Ledru-Rollin et Cavaignac. — L'ordre du jour de l'Assemblée. — Le pape. — MM. de Rayneval et d'Harcourt. — M. de Forbin-Janson. — Le conseil de cabinet du 16 avril et la séance de la Chambre. — La Commission. — Jules Favre. — La restauration du pape. — Clairvoyance de Ledru-Rollin. — Réponses d'Odilon Barrot. — Lamoricière. — Schœlcher. — Protestations du colonel Frapoli. — Les instructions de Drouyn de Lhuys afin de décider Pie IX à des mesures libérales. — Intransigeance pontificale. — Allocution du 20 avril. — Le général Oudinot, ami personnel de Falloux. — Les catholiques français font passer l'intérêt catholique avant l'intérêt national. — Les instructions remises à Oudinot. — Le texte de Drouyn de Lhuys non délibéré au Conseil. — Méfiance et démarche de Barrot. — M. Manucci, le commandant Espivent et la lettre d'Oudinot. — Le commandant Espivent à Gaëte et les paroles de Pie IX. — Protestations de l'Assemblée romaine. — Mazzini, ce qu'il voulut par la résistance. — Le triumvirat. — Forbin-Janson, le colonel Leblanc et les triumvirs. — Oudinot et les deux délégués du Parlement romain. — Négociations nouvelles par le capitaine Fabar. — La résistance décidée. — D'Harcourt et Rayneval, leur rôle. — Oudinot marche sur Rome. — Défaite et triomphe des intérêts catholiques. — Déception à Paris. — La fête de la République. — Falloux et le prince-président au conseil des ministres. — Excellent réquisitoire de Jules Favre au Parlement. — Le 7 mai. — Embarras des ministres. Ferdinand de Lesseps. — Lesseps et Drouyn de Lhuys. — Visite à l'Élysée. — — Paroles de Barrot au plénipotentiaire. — Entrevue avec Louis-Napoléon. — L'Assemblée. — Marrast, Forey et Changarnier. La situation de plus en plus embarrassante de Barrot. — Nouvelles attaques de Ledru-Rollin. — Le clergé romain. — Le parti modéré à Rome. — Oudinot et Mazzini. — L'arrivée nocturne de Lesseps. — Oudinot et Lesseps. — Lesseps à Rome. — Difficultés innombrables de sa mission. — Lesseps et Mazzini. — Mazzini explique la République romaine. — Forbin-Janson envoyé à Paris ; perfidie d'Oudinot. — La conférence de Gaëte. —

L'échec de Rayneval. — Menaces de Drouyn de Lhuys et ses réticences. — La fin de la Constituante favorise la tactique des cléricaux. — Aspect des partis en face des élections prochaines. — Jugement de Marx sur la République de 1849. — 1848, résultat des fautes de l'opposition sous Louis-Philippe. — Louis-Napoléon résulte du fait prouvé qu'aucune classe n'est prête à trancher la situation politique. — Réflexions générales. — Le programme de la presse démocratique. — Démission de Léon Faucher. — Les élections et le ministère. — Fin de la Constituante. — Après la défaite républicaine, la défaite socialiste. — Résultats significatifs des élections. — Situation de la Montagne. — Craintes de la bourgeoisie. — L'affaire hongroise et les considérants qu'elle permet. — Malaise de la politique suivie à Rome. — Désarroi général. — L'affaire Changarnier. — Ledru-Rollin définit le rôle de Barrot. — Les partis les uns contre les autres. — L'œuvre de la Constituante résumée par Marrast. — Position exceptionnelle de Louis Bonaparte. — Appel de Mickiewickz. — L'équivoque napoléonienne. — Louis-Napoléon ment à son destin et perd sa signification. — La tactique de la droite en face du suffrage universel. — L'autorité. — Tournées du prince-président. — Mort de Mme Gordon.

Nous avons noté précédemment[1] la constitution légale de la République romaine par une assemblée régulière, à la suite de l'abaissement du pouvoir temporel de la papauté; nous avons reconnu l'avènement logique de ces faits, dont tout devait prouver, de plus, la nécessité, ce qui les avait soutenus, ce qui leur valait une consécration légitime, la somme d'avenir que représentaient les deux républiques ainsi constituées au milieu de la réaction européenne unanime qui avait suivi février. L'effort de cette réaction, et surtout de la réaction cléricale[2], tendit à les précipiter l'une contre l'autre[3], à l'aide d'un malentendu

1. *Louis-Napoléon Bonaparte et la révolution de* 1848, t. II, dernier chapitre.

2. Cet adjectif, dont on a tant abusé, est peut-être désagréable, mais seul il convient ici à la définition du parti catholique tel qu'il s'oriente presque tout entier à cette époque.

3. « Les ennemis du peuple, en Europe n'ont cessé d'agir solidairement entre eux; à chaque instant, ils prouvent cette solidarité par des actes... Connaissant mieux que personne leurs dangers communs, ils se tiennent maintenant plus que jamais unis. Cette tactique consiste à employer toutes leurs forces gouvernementales contre chacune des nationalités qui s'émancipent séparément, et à les écraser ainsi les unes après les autres, et les unes par les autres... Les ennemis du peuple en Europe ont des auxiliaires puissants par lesquels ils agissent sur le centre même de l'action populaire; ils ont des auxiliaires dans la France, dans la nation qui est la grande armée des idées et des intérêts populaires, car tous, amis et ennemis, reconnaissent à la France l'initiative européenne. Hommes de la révolution de Février, nous sommes également solidaires de la grande Révolution dans ses tendances et de la période napoléonienne au point de vue de la réalisation. Napoléon réalisait le principe révolutionnaire... Le moment où le premier consul a abandonné ce principe pour pactiser avec le vieux monde et pour une couronne sur la tête a ouvert la série des malheurs dont les peuples souffrent aujourd'hui... » A. Mickiewickz, *la Tribune des peuples*, 14 mars 1849. On ne voulait pas que le second Bonaparte réalisât ce grand rêve où le premier avait échoué. On entendait même qu'il y échouât encore davantage.

progressivement accentué, lourd de conséquences funestes pour la France comme pour l'avenir européen. La diplomatie de Cavaignac, acceptée, encouragée même, par le gouvernement provisoire, amorcée déjà par Lamartine, avait mené la République, dès le début, sur ce terrain[1], et Louis-Napoléon s'y trouvait engagé. Comment empêcher les gouvernements d'hériter les uns des autres[2] ? Une époque nouvelle, ou qui semble telle, n'est souvent ainsi que l'expression des besoins, enfin admis, de l'époque directement précédente.

Deux pays, surtout, dépendaient du Saint-Siège, la France et l'Autriche. On sait le titre de la première, si glorieux, ne manquait-on pas de dire, et qui avait eu longtemps son importance, de fille aînée de l'Église. L'opinion était courante alors, indiscutable, que la France possédait à Rome le point d'appui le plus utile et que, de ce fait, le pouvoir temporel s'imposait; le pouvoir spirituel, sans celui-ci, n'aurait pu s'exercer avec indépendance; on ajoutait que le pouvoir temporel ne constituait pas seulement une garantie pour l'Église, mais encore pour les États. La majorité française voulait le retour de la papauté dans la Ville Éternelle, et Louis Bonaparte, tout récent, dépendait trop de cette majorité, pour aller contre elle, prisonnier qu'il était d'un ministère hostile à sa personne autant qu'à ses idées. L'Autriche ne dissimulait pas, ouvertement décidée à ramener le Saint-Père en même temps qu'à détruire, de la façon la plus brutale, la République mazzinienne. Par

---

1. C'est au général Cavaignac qu'appartient, — comme nous l'avons dit dans notre livre sur 1848, — l'initiative de l'expédition romaine dont le véritable caractère était signalé, dès le 30 novembre 1848, par E. Quinet, qui disait à la tribune de l'Assemblée Constituante : « Comprimer la révolution romaine, c'est attenter dans son principe à la nationalité italienne et frapper du même coup la révolution du 24 février. » C'était, en effet, « abjurer le principe de la souveraineté du peuple pour reconnaître celui de la souveraineté du pape, qui a son origine dans le droit divin. C'était renier la République. » A. Vermorel, *les Hommes de* 1851. (Décembre, Alonnier, 1869.) — On l'accusa même d'avoir agi de la sorte afin de préparer son élection en volant les voix des catholiques. « Ce que voulait M. Cavaignac et sa petite cour, c'était produire un effet moral sur le pays, préoccuper l'esprit de l'aristocratie et du clergé de ses tendances religieuses, en un mot acquérir les suffrages des électeurs du grand monde et gagner du temps. » Germain Sarrut, *Histoire de France de* 1792 *à* 1849. — Que devait dire, d'ailleurs, Montalembert en mai 1850 à la Législative ? « Il faut recommencer l'expédition de Rome à l'intérieur; il faut entreprendre contre le socialisme qui nous menace et nous dévore une campagne comme l'expédition de Rome. En faisant cela, nous ne ferons que continuer la bataille de juin 1848, la campagne que le général Cavaignac a si noblement et si heureusement conduite. »

2. Napoléon III, vaincu, parlait après 1871 avec respect, en faisant taire, au besoin, son entourage, de la solidarité des pouvoirs.

point, en parle comme Tocqueville, — « tenait à se régler sur les idées présumées du président[1] ». « Rulhières et Buffet s'entendaient au mieux avec le ministre des cultes. » Ce résumé en avoue plus que ne le pensait son auteur. Joint à l'apologie de Pie IX, que devait présenter à la Chambre un pasteur protestant, Athanase Coquerel, il trahit, selon le mot de Castille, « la profondeur du scepticisme religieux dans la vieille Europe[2], » tout en indiquant de quels débris de matériaux ce scepticisme était fait; il signale, en même temps, « la forte résolution de maintenir à tout prix le faisceau de l'autorité politique[3]», la majorité écrasante du sentiment conservateur[4]. C'était dans le même sentiment, auquel il accédait, de plus, par intérêt électoral, que Cavaignac avait envoyé une flotte à Civita-Vecchia[5].

Il n'y a pas lieu de s'étonner ici. Le clergé, qui avait combattu Louis-Philippe[6], comme il combat tout gouvernement, en paraissant le soutenir, et même en votant pour lui, avait été aidé, cependant, dans la mesure où il répondait au sentiment conservateur du pouvoir, ce que Rome ne pardonnait pas. Louis-Philippe avait été amené peu à peu, en reniant ses origines révolutionnaires, dont les outranciers s'efforçaient de lui rendre le bénéfice impossible, à rêver et même à essayer, d'assez loin, un clergé demi-gallican, comme la Restauration[7], comme

---

1. *Mémoires d'un royaliste*, idem. — Castellane signale aussi dans son journal le caractère timoré de Lacrosse.

2 et 3. H. Castille déjà cité, t. IV, p. 38.

4. « On n'avait pas une idée parfaitement nette de l'état des choses qu'on voulait faire prévaloir, mais on était d'accord sur deux points : nous ne devions ni permettre à l'Autriche de restaurer à elle seule le pouvoir pontifical, ni laisser s'établir à Rome une république dont les principes étaient en opposition complète avec les nôtres. » Comte d'Harcourt, *les Quatre Ministères de M. Drouyn de Lhuys*, p. 11, plan 1882.

5. « Le pape devait bénir la république honnête et assurer l'élection de Cavaignac à la présidence. Cavaignac voulait amorcer les prêtres avec le pape, avec les prêtres, les paysans, et, au moyen de ces derniers, pêcher la présidence. Le but prochain de l'expédition de Cavaignac était d'abord une réclame électorale ; c'était en même temps une protestation et une menace contre la République romaine. Elle contenait en germe l'intervention de la France en faveur du pape. » K. Marx, *la Lutte des classes en France*, déjà cité, p. 84.

6. « Au début de 1830, beaucoup de prêtres s'étaient demandé si l'on pouvait, en conscience, prêter serment à Louis-Philippe. Malgré la réponse favorable du pape, quelques-uns ne purent s'y résoudre. » Batiffol, *Questions d'enseignement supérieur ecclésiastique*, 1907.

7. On se rappelle Frayssinous et en même temps le cri d'alarme que Lamennais jetait contre, soutenu par Rome alors et son meilleur soldat : « La société, disait-il, est gouvernée par un athéisme systématique ; la religion n'est plus qu'une chose qu'on administre. Elle figure dans le budget, au même titre que les beaux-arts, les théâtres, les bravos. » *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre poli-*

Napoléon qui, étendant l'horizon, avait même voulu faire servir l'internationalisme catholique à l'idée napoléonienne. Guizot n'avait-il pas abandonné aux catholiques, par une sorte de concordat, l'instruction primaire, tout en réservant à l'État l'enseignement secondaire, et ceci n'explique-t-il pas beaucoup le sentiment catholique des masses, la mainmise du clergé sur elles, le caractère religieux de 1848? Les catholiques ne cessèrent, d'ailleurs, de vouloir accaparer l'enseignement secondaire. Malgré la lutte contre l'Université [1] et la défense de certains, dont Michelet et Quinet, ils se savaient soutenus. « Si les évêques, aurait dit le roi des Français à Montalembert, veulent retirer leurs aumôniers des collèges, l'athéisme, le communisme, le fouriérisme y déborderont... Oui, l'athéisme va prendre le dessus... Il est vrai qu'il faudra qu'il me passe sur le corps [2]. » 1848, envisagée sous un angle un peu spécial, à l'exclusion des autres, apparaissait toujours bien une révolution sociale, mais préparée et exploitée religieusement [3],

---

tique et civil, IV. Il rappelait les collèges dirigés par le grand maître de l'Université « les séminaires de l'athéisme » ou « le vestibule de l'enfer ». — L'encyclique du 15 août 1832 vint rassurer et tranquilliser l'épiscopat français en même temps qu'elle réunit aux pieds du souverain pontife le clergé de France tout entier. « Détaché d'un roi trop peu soucieux de la liberté religieuse, approuvé et soutenu par Rome, le clergé de France fixa désormais sur la Ville Éternelle et sur l'autorité du Saint-Siège les regards que trop longtemps, avant 1830, il avait obstinément arrêtés sur le trône ; le gallicanisme reçut dans cette affaire de *l'Avenir* un de ces coups décisifs dont il ne devait plus se relever, sa cause fut irrémédiablement compromise, et l'histoire du clergé de France est désormais celle de ses rapports de plus en plus étroits avec Rome dans le temps même où il se détachait d'un régime politique qui voulut trop sensiblement l'attacher à sa cause et renouer l'union du trône et de l'autel pratiquement féconde pour le régime. L'union avec Rome remplaça désormais l'union avec le trône... » Cabane, *Histoire du clergé de France pendant la révolution de* 1848, p. 30 et 31.

1. Ce n'est pas le lieu ici de rappeler la campagne entreprise contre l'Université par le parti clérical. Rappelons du moins les lignes d'Émile Souvestre qui la situent exactement : « Au début, rien n'annonçait que la lutte dût quitter le domaine de la polémique. Les professeurs du Collège de France qui s'engagèrent n'avaient point porté les premiers coups ; ainsi que le fit observer alors *le Journal des Débats*, ils défendaient leur maison, brusquement attaquée par des voisins sans déclaration de guerre. Le parti clérical, qui avait fini par dominer la Restauration et que la maison d'Orléans avait sagement écarté des affaires venait, en effet, d'entreprendre une véritable croisade contre l'enseignement laïque et spécialement contre l'Université qu'il appelait « une sentine d'impureté ». Des brochures, des journaux réclamaient pour l'instruction publique « la liberté comme en Belgique ». Cette phrase était le titre d'une publication périodique... Pour le parti clérical en France, la liberté de faire était surtout celle d'empêcher. » E. Souvestre, *Causeries littéraires sur le dix-neuvième siècle*, p. 314. La loi Falloux réalisa le plan du parti clérical.

2. Lecanuet, *Montalembert*.

3. Voir Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, déjà cité. « Comme il s'était formé avant 1830, dans les clubs libéraux, un parti libéral catholique, il se forma avant 1848, un parti démocratique catholique dans les pays démo-

point, en parle comme Tocqueville, — « tenait à se régler sur les idées présumées du président[1] ». « Rulhières et Buffet s'entendaient au mieux avec le ministre des cultes. » Ce résumé en avoue plus que ne le pensait son auteur. Joint à l'apologie de Pie IX, que devait présenter à la Chambre un pasteur protestant, Athanase Coquerel, il trahit, selon le mot de Castille, « la profondeur du scepticisme religieux dans la vieille Europe[2], » tout en indiquant de quels débris de matériaux ce scepticisme était fait; il signale, en même temps, « la forte résolution de maintenir à tout prix le faisceau de l'autorité politique[3]», la majorité écrasante du sentiment conservateur[4]. C'était dans le même sentiment, auquel il accédait, de plus, par intérêt électoral, que Cavaignac avait envoyé une flotte à Civita-Vecchia[5].

Il n'y a pas lieu de s'étonner ici. Le clergé, qui avait combattu Louis-Philippe[6], comme il combat tout gouvernement, en paraissant le soutenir, et même en votant pour lui, avait été aidé, cependant, dans la mesure où il répondait au sentiment conservateur du pouvoir, ce que Rome ne pardonnait pas. Louis-Philippe avait été amené peu à peu, en reniant ses origines révolutionnaires, dont les outranciers s'efforçaient de lui rendre le bénéfice impossible, à rêver et même à essayer, d'assez loin, un clergé demi-gallican, comme la Restauration[7], comme

---

1. *Mémoires d'un royaliste*, idem. — Castellane signale aussi dans son journal le caractère timoré de Lacrosse.

2 et 3. H. Castille déjà cité, t. IV, p. 38.

4. « On n'avait pas une idée parfaitement nette de l'état des choses qu'on voulait faire prévaloir, mais on était d'accord sur deux points : nous ne devions ni permettre à l'Autriche de restaurer à elle seule le pouvoir pontifical, ni laisser s'établir à Rome une république dont les principes étaient en opposition complète avec les nôtres. » Comte d'Harcourt, *les Quatre Ministères de M. Drouyn de Lhuys*, p. 11, plan 1882.

5. « Le pape devait bénir la république honnête et assurer l'élection de Cavaignac à la présidence. Cavaignac voulait amorcer les prêtres avec le pape, avec les prêtres, les paysans, et, au moyen de ces derniers, pêcher la présidence. Le but prochain de l'expédition de Cavaignac était d'abord une réclame électorale ; c'était en même temps une protestation et une menace contre la République romaine. Elle contenait en germe l'intervention de la France en faveur du pape. » K. Marx, *la Lutte des classes en France*, déjà cité, p. 84.

6. « Au début de 1830, beaucoup de prêtres s'étaient demandé si l'on pouvait, en conscience, prêter serment à Louis-Philippe. Malgré la réponse favorable du pape, quelques-uns ne purent s'y résoudre. » Batiffol, *Questions d'enseignement supérieur ecclésiastique*, 1907.

7. On se rappelle Frayssinous et en même temps le cri d'alarme que Lamennais jetait contre, soutenu par Rome alors et son meilleur soldat : « La société, disait-il, est gouvernée par un athéisme systématique; la religion n'est plus qu'une chose qu'on administre. Elle figure dans le budget, au même titre que les beaux-arts, les théâtres, les bravos. » *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre poli-*

Napoléon qui, étendant l'horizon, avait même voulu faire servir l'internationalisme catholique à l'idée napoléonienne. Guizot n'avait-il pas abandonné aux catholiques, par une sorte de concordat, l'instruction primaire, tout en réservant à l'État l'enseignement secondaire, et ceci n'explique-t-il pas beaucoup le sentiment catholique des masses, la mainmise du clergé sur elles, le caractère religieux de 1848? Les catholiques ne cessèrent, d'ailleurs, de vouloir accaparer l'enseignement secondaire. Malgré la lutte contre l'Université [1] et la défense de certains, dont Michelet et Quinet, ils se savaient soutenus. « Si les évêques, aurait dit le roi des Français à Montalembert, veulent retirer leurs aumôniers des collèges, l'athéisme, le communisme, le fouriérisme y déborderont... Oui, l'athéisme va prendre le dessus... Il est vrai qu'il faudra qu'il me passe sur le corps [2]. » 1848, envisagée sous un angle un peu spécial, à l'exclusion des autres, apparaissait toujours bien une révolution sociale, mais préparée et exploitée religieusement [3],

---

tique et civil, IV. Il rappelait les collèges dirigés par le grand maître de l'Université « les séminaires de l'athéisme » ou « le vestibule de l'enfer ». — L'encyclique du 15 août 1832 vint rassurer et tranquilliser l'épiscopat français en même temps qu'elle réunit aux pieds du souverain pontife le clergé de France tout entier. « Détaché d'un roi trop peu soucieux de la liberté religieuse, approuvé et soutenu par Rome, le clergé de France fixa désormais sur la Ville Éternelle et sur l'autorité du Saint-Siège les regards que trop longtemps, avant 1830, il avait obstinément arrêtés sur le trône ; le gallicanisme reçut dans cette affaire de *l'Avenir* un de ces coups décisifs dont il ne devait plus se relever, sa cause fut irrémédiablement compromise, et l'histoire du clergé de France est désormais celle de ses rapports de plus en plus étroits avec Rome dans le temps même où il se détachait d'un régime politique qui voulut trop sensiblement l'attacher à sa cause et renouer l'union du trône et de l'autel pratiquement féconde pour le régime. L'union avec Rome remplaça désormais l'union avec le trône... » Cabane, *Histoire du clergé de France pendant la révolution de* 1848, p. 30 et 31.

1. Ce n'est pas le lieu ici de rappeler la campagne entreprise contre l'Université par le parti clérical. Rappelons du moins les lignes d'Émile Souvestre qui la situent exactement : « Au début, rien n'annonçait que la lutte dût quitter le domaine de la polémique. Les professeurs du Collège de France qui s'engagèrent n'avaient point porté les premiers coups; ainsi que le fit observer alors *le Journal des Débats*, ils défendaient leur maison, brusquement attaquée par des voisins sans déclaration de guerre. Le parti clérical, qui avait fini par dominer la Restauration et que la maison d'Orléans avait sagement écarté des affaires venait, en effet, d'entreprendre une véritable croisade contre l'enseignement laïque et spécialement contre l'Université qu'il appelait « une sentine d'impureté ». Des brochures, des journaux réclamaient pour l'instruction publique « la liberté comme en Belgique ». Cette phrase était le titre d'une publication périodique... Pour le parti clérical en France, la liberté de faire était surtout celle d'empêcher. » E. Souvestre, *Causeries littéraires sur le dix-neuvième siècle*, p. 314. La loi Falloux réalisa le plan du parti clérical.

2. Lecanuet, *Montalembert*.

3. Voir Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, déjà cité. « Comme il s'était formé avant 1830, dans les clubs libéraux, un parti libéral catholique, il se forma avant 1848, un parti démocratique catholique dans les pays démo-

à la faveur de laquelle le clergé, dont la politique répartie en actions différentes, opposées d'apparence, est presque toujours un modèle d'esprit de suite et de diplomatie, sut conquérir toute une partie de l'enseignement secondaire. Lamennais avait jeté un appel qui portait ses fruits en conviant les libéraux, même incroyants, à s'unir aux catholiques [1]. Le règne de Louis-Philippe avait bien réellement été « l'époque d'un véritable réveil catholique [2] ». C'était dans une série de conférences à Notre-Dame, terminées le 20 février 1848, que Baurain avait proclamé solennellement l'adhésion du clergé aux principes du XIXe siècle [3]. Il revendiquait pour l'Église l'esprit de la liberté. Elle l'avait donné au monde, disait-il, en opposant jadis au patriotisme absorbant de la cité antique les droits de l'individu. 1848 fut salué par tous les catholiques, au début, sans une dissonance; ceux qui étaient brouillés, comme Montalembert et Veuillot, se réconcilièrent.

Un président de la République qui eût marché contre le clergé en 1848 ou en 1849 eût été renversé [4]. Le gouvernement monarchique le plus absolu ne l'aurait pu davantage. Constatation certaine, formidable en plein XIXe siècle, et dont on ne semble pas encore avoir mesuré toute l'importance. Lamennais, dans *l'Avenir*, avait indiqué, en 1830, qu'il ne

---

cratiques... Ce fut un parti ultramontain convaincu de la souveraineté du pape... Dans le régime d'origine révolutionnaire, l'Église reconnait indirectement une autorité plus haute que dans les monarchies... C'était l'idée de l'Église revenant à ses origines plébéiennes en apparence, et sauvant la société. On consommait ainsi l'alliance étrange et contradictoire de deux forces qui peuvent difficilement aller autrement que l'une contre l'autre, à moins de se mentir l'une à l'autre, lorsque, par la tactique des gouvernements et l'ignorance nonchalante des hommes, elles ont été si souvent associées, l'Église et la Révolution. »

1. Voir G. Weill, *Histoire du catholicisme libéral en France*, 1828-1908, Alcan, 1909. — Laberthonnière, Legendre et Chevalier, *le Catholicisme et la Société*. Giard et Brière, 1908. — Henri Cabane, *Histoire du clergé de France pendant la révolution de* 1848. Bloud, 1908.

2. G. Weill, ouvrage cité, p. 51 et tout le chapitre II.

3. Baurain, *la Religion et la Liberté considérées dans leurs rapports*, 1848.

4. Rappelons-nous que le prince, avant son élection, avait été prié de désavouer son cousin de Canino. Le prince et Cavaignac, candidats à la présidence, étaient ainsi contraints l'un et l'autre, pour ne pas miner eux-mêmes leurs chances, de faire des déclarations en faveur du pape. — « Le désir de venir en aide à un pontife qui avait été plus populaire qu'aucun autre était très général en France. On en avait eu la preuve au moment où le général Cavaignac et le prince Louis-Napoléon étaient en rivalité pour la présidence. Rien dans la carrière antérieure des deux candidats ne trahissait une prédilection marquée pour les intérêts religieux. Le général Cavaignac était fils de conventionnel et frère de l'un des champions les plus célèbres de la démocratie militante. Le prince Louis, affilié autrefois, disait-on, aux sociétés secrètes italiennes, avait porté les armes contre l'autorité pontificale. Tous deux, cependant, firent à plusieurs reprises des déclarations formelles à la cause du pape. » *Les Quatre ministères de M. Drouyn de Lhuys*, déjà cité.

devait rien y avoir de religieux dans la politique ni rien de politique dans la religion, or la question religieuse et la question politique se trouvaient mêlées au point de ne pouvoir être séparées l'une de l'autre, ni tranchées l'une sans l'autre [1]. Comme tout rétrogradait, le clergé avait d'avance cause gagnée [2]. Ainsi s'explique, dans une certaine mesure, la conduite du prince-président et pourquoi elle ne répondit pas à ce qu'on en espérait. Il attendait, forcé à un double jeu dont les événements seuls décideraient. Si le 1er janvier, à la réception officielle de l'Élysée, certains l'avaient vu s'avancer vers le nonce et lui annoncer ses vœux en faveur du rétablissement pontifical, quelques-uns racontaient que, dans un entretien avec l'envoyé de la République de Venise, Tommaseo, il s'était montré disposé à réduire le pouvoir temporel plutôt qu'à le fortifier; et nous verrons plus loin que c'était vrai. A quelques jours de là, recevant M. de Corcelles, retour de Gaëte, il exprimait la pensée que la révolution italienne serait peut-être florissante [3]. Il est hors de doute que ses sympathies allaient aux patriotes

---

1. « Les convictions catholiques n'étaient pas les seules considérations déterminantes; l'intérêt catholique et l'intérêt français se trouvaient indissolublement unis, on peut même dire (quel orgueil ce passage révèle dans la force du clergé!) que l'intérêt personnel des révolutionnaires n'y était pas indifférent. Intervention pour intervention, celle de la France serait certainement plus clémente, et dans la bonne acception du mot, plus libérale que celle de l'Autriche. Sans en convenir, la gauche le savait bien. » *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 445. Et Léopold de Gaillard, qui raconte, en 1861, au moment de la reprise de la lutte ultramontaine, notre intervention de 1849, aura cette phrase affirmative : « L'expédition de Rome, chacun le sait, eut pour but de relever l'influence de la France en Italie et pour résultat immédiat de restaurer le pouvoir du Saint-Père. Ce but et ce résultat, nous avons hâte de le dire, n'ont jamais fait qu'un dans la pensée du gouvernement et de la nation. S'il parut utile de les distinguer l'un de l'autre dans les discussions parlementaires, ils ne cessèrent de rester confondus dans les ennuis de notre politique et dans l'action de notre diplomatie. » *L'expédition de Rome* en 1849, Paris, Lecoffre. On ne pardonnait justement pas à la République romaine de n'avoir pas séparé non plus les deux questions en faisant à la fois une révolution politique et religieuse, — car là elle avait tourné contre le catholicisme clérical, — d'où le conseil d'opposer à cette république celle qui s'était contentée d'une révolution politique reniée peu à peu elle-même.

2. Marx a distingué une des manières dont la question pouvait être envisagée : « La révolution romaine était un attentat contre la propriété, contre l'ordre bourgeois; elle était autant à craindre que la révolution de Juin. La suprématie bourgeoise, restaurée à Paris, exigeait le rétablissement de la suprématie papale à Rome. *On frappait dans les révolutionnaires romains, les aînés des révolutionnaires français.* »

3. La Gorce, *Histoire de la Seconde République française*, t. II, p. 72. Plon, 1904. — La seule perspective de cette éventualité était considérée comme extraordinaire par les cléricaux ; elle était cependant naturelle à ce moment, par suite de l'enthousiasme sincère des Romains pour Mazzini. Sa devise : *Dio e popolo* et ses sentiments religieux, l'un et l'autre connus, étendus d'autre part par le soin qu'il avait pris de maintenir les cérémonies du culte, satisfaisaient les habitants. (Voir, à ce sujet :

italiens et que, libre de suivre ses seuls sentiments personnels, il leur aurait porté secours, ou par prudence se serait abstenu d'intervenir[1].

PERRENS, *Deux ans de révolution en Italie.* (Hachette, 1857.) On ne voulut pas, pour les besoins de la cause que l'on soutenait, reconnaître en France le véritable visage de Mazzini. On le traita de démagogue, — autre mot dont on a mésusé, alors qu'il demeure, pourtant, si nécessaire. Quelques décrets trop audacieux, encore que légitimés par la situation, tel que l'impôt sur les riches, variant entre le cinquième et les deux tiers du revenu annuel, et dont on prit soin de ne pas révéler le caractère tout momentané, aidèrent au travestissement. Voir : *Recueil des actes officiels de la République romaine.* — L. MICKIEWICKZ, *la Tribune des peuples*, 19 mars 1849. — G. MACAULAY-TREVELYAN, *Garibaldis defence of the roman Republic.* Longmans, Green and C^e^, 1907, etc.

1. « Louis-Napoléon, qui au fond du cœur les approuvait et qui avait parmi eux des amis... » DEBIDOUR, *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France*, p. 496. Alcan, 1898. Bonaparte avait salué, lui aussi, l'avènement de Pie IX. Il disait à la Chambre romaine : « J'aurais voulu que la réponse à l'adresse, en assurant Pie IX de tout notre amour et de tout notre dévouement, lui eût aussi fait connaître que si, désormais, l'un ou l'autre de ces sentiments peut encore s'accroître, ce sera le jour où Sa Sainteté, se déclarant le chef et le centre de l'unité italienne, donnera ainsi un seul corps aux populations diverses de la péninsule... » Il avait espéré aussi dans Charles-Albert : « Ne craignons pas de l'avouer, toutes les espérances italiennes se tournent aujourd'hui vers l'armée piémontaise. Le roi vraiment italien qui est à sa tête, confondant son intérêt avec celui de la commune patrie, ne vise qu'à nous délivrer de la présence odieuse de l'étranger. Que n'avez-vous été les témoins comme moi de la résolution indomptable qui se lisait dans tous ses traits, lorsque je lui fis connaître les patriotiques intentions du général Pepe!... Messieurs, vous le savez, jamais je n'eus de tendresse pour les rois, pas même pour ceux de ma famille, mais je l'avouerai, lorsque Charles-Albert, après une franche accolade, m'eut entretenu de ses vues pour la délivrance et l'apaisement de votre patrie, je ne pus m'empêcher de serrer cette main et d'embrasser ce bras qui aujourd'hui défend victorieusement la nationalité italienne. » Il croyait, comme Louis-Napoléon, que la théorie des nationalités serait féconde. « La fédération italienne n'a eu qu'à apparaître pour que l'Allemagne en ait voulu une pareille ; la race slave, la romaine, la scandinave s'agitent : d'autres nations suivront leur exemple ; c'est un acheminement à cette paix universelle promise par le christianisme qui, de sa nature, n'est pas ennemi de la distinction des nationalités, mais qui veut surtout leur union et leur concorde. En vue de cet avenir, quel désir et quelle crainte aurions-nous d'un secours étranger? » Le prince de Canino, intermédiaire naturel, eut rallié le parti mazzinien à Louis-Napoléon. « Que chacun mette ici la main sur sa conscience, disait-il à la Consulta, et se demande si ce n'est pas à la révolution récemment accomplie en France qu'il doit l'honneur de siéger dans cette Chambre ? » *Discours, allocutions et opinions* de Charles-Lucien, prince Bonaparte. Leide, E. f. Brill 1857. Il excusa ainsi la tactique de Cavaignac : « Le général Cavaignac, prenant la responsabilité d'une expédition qui sera sans doute désavouée par la France républicaine... » PLANAT DE LA FAYE, *Documents*, t. II, p. 64. — Les catholiques se trompèrent, — peut-être volontairement, — sur les sentiments du prince. « Lorsque l'histoire ira au fond des choses, ce qu'elle dira, le voici : « C'est que dans l'expédition romaine le sentiment catholique ne fut, pour le prince-président, que le motif secondaire ; il ne la fit que contraint et forcé par des événements qui déjouèrent toutes ses prévisions... Il fit l'expédition romaine contre les Autrichiens, pour arrêter et même pour faire reculer leur influence en Italie ; plus tard, il reprendra la même œuvre pour aller les attaquer à Milan et aux portes de Vérone. » LAGRANGE, *Vie de Dupanloup*, déjà cité, p. 439.

Il remit son plan d'action à plus tard, étroitement immobilisé entre son intérêt, celui de la France et l'opinion toute-puissante de la majorité qu'il représentait[1]. Marcher non contre le Saint-Père, mais simplement contre ses prétentions exagérées, eût équivalu à remettre la pacification française et cette reconstitution de l'unité nationale auxquelles il s'estimait prédestiné, saper lui-même ses rêves personnels, renoncer presque à son destin. Et il ne possédait pas une conscience assez scrupuleuse ni assez exacte pour y consentir ; il n'estimait pas non plus que cela eût été hostile ni même eût servi les idées qu'il préférait. Il savait, avec moins de conviction, toutefois, que dans sa jeunesse, que l'intérêt du pays n'était pas de soutenir Rome, mais le pays et ses ministres lui répétant, non sans autorité, le contraire, il ne pouvait, par son opposition, recommencer la guerre civile, à une heure, surtout, où on la prétendait constamment imminente ; nommé pour la clore, afin même d'empêcher son retour à jamais[2], il estima qu'il devait obéir à la nation. « Ce fut le commencement d'un long chapitre de dol et d'arrogance dont les catholiques français sont plus responsables que Napoléon et qui, commençant par une sorte d'orgueil national perverti, se termina par le sacrifice de la nation à la papauté, et eut sa récompense à Sedan[3]. » Sans liberté, le prince-président commit la faute inévitable de ne pas s'opposer à l'intervention d'abord, puis de ne pas réduire celle-ci à quelque chose qui eût rappelé l'occupation d'Ancône ; mais les circonstances permettaient-elles, l'action une fois entreprise, cette réserve même? Il ne nous le paraîtra pas, après examen. Pour agir selon son sentiment personnel, Louis-Napoléon devait se résoudre à un coup d'État non seulement contre le ministère, mais contre le pays, et avec qui l'aurait-il fait? La Montagne l'aurait renié le lendemain; au surplus, elle n'était pas assez forte, et ceci étant, pourquoi se solidariser avec elle? Il n'était pas sûr d'ailleurs qu'elle voulût réellement agir[4] ; enfin il était un peu tard pour demander la main qu'il n'avait

1. Voir note I.

2. Juin avait rajeuni et renforcé jusqu'au fanatisme, — ce mot n'est pas exagéré, — le sentiment de ce qu'on appelait « les nécessités économiques » et, par conséquent diminué, anéanti quelquefois, sauf chez les vaincus, le sentiment révolutionnaire.

3. Bolton King, *Histoire de l'unité italienne*, t. I, p. 354.

4. Il y a trop de vrai, quoiqu'une forte exagération, dans cette appréciation de Falloux. « Moyennant qu'on lui laissât affecter, devant les électeurs, une attitude indignée, la gauche prenait aisément son parti de notre action et, à peu d'exceptions près, elle faisait tout bas des vœux pour notre entreprise. » Marx a parlé de même avec une exagération différente : « L'Assemblée avait-elle confiance dans les paroles du ministère ? Nous savons qu'elle avait employé tout le mois de janvier à

pas acceptée quand elle était offerte ; en dernier, sur ce point aussi, il brisait son avenir par une entente totale avec elle. Sa réserve s'explique encore autrement : 1848, levier momentané du vieux continent, avait prouvé que les peuples savent aussi peu se mettre d'accord que les rois; l'inexpérience des premiers avait même permis aux seconds de s'entendre à demi-mots, sans efforts, réunis en dépit des rivalités par l'intérêt[1]. Louis-Napoléon ne pouvait rien, à cette date, pour faire cesser un pareil fait. La révolution, assoupie par le verbe de Lamartine, n'ayant pas déclaré la guerre au moment de la crise, celui qui se trouvait à la fois l'héritier de la révolution, malgré la majorité, et, surtout, l'espoir d'ordre et de réaction équivoque de cette majorité, devait s'abstenir. Ici encore il était donc seul, toujours, parmi ses amis et parmi ses ennemis, seul en Europe comme en France, ou à peu près, car les Italiens, à l'instant d'une velléité importante, l'eussent d'abord suspecté. A son tour, il occupait un peu, sur le terrain international, la situation des premiers révolutionnaires de février, qui s'étaient trouvés seuls en avant, déjà vaincus par la majorité à laquelle ils avaient fait subir, quelques jours, la Révolution. C'était bien une révolution étouffée que Louis-Napoléon traînait derrière lui, sans que sa situation ou les circonstances lui permissent d'en délivrer la flamme vacillante. Il apparaissait ainsi, en dépit de lui-même, l'expression d'une sorte de classe moyenne despotique, plus rétrograde, à peine au pouvoir, qu'elle ne s'en doutait elle-même.

---

lui décerner des notes de méfiance ; mais si le ministère était dans son rôle en mentant, l'Assemblée était dans le sien en feignant d'avoir foi en son mensonge et en sauvant les dehors républicains. » (P. 86.) « La Montagne qui, tout en étant constamment tourmentée par des envies révolutionnaires, recherchait continuellement des possibilités constitutionnelles, se trouvait mieux à sa place toujours derrière les républicains bourgeois que devant son prolétariat révolutionnaire. La comédie était jouée. » *La lutte des classes*, déjà cité. — Proudhon a signalé aussi le côté déclamatoire de la Montagne.

1. Adam Mickiewicz écrivait dans *la Tribune pes peuples* ce passage singulier : « La diplomatie dans cette coïncidence de mouvements révolutionnaires ne voyait que le résultat des efforts des clubs et des sociétés secrètes. Mais nous, nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démentis, que les plus actifs, les plus puissants des clubistes sont bien loin de s'attribuer une influence aussi étendue. L'histoire prouvera (déjà les événements le prouvent) que c'est au contraire la réaction qui, constituée depuis longtemps comme un vaste club, comme une société secrète, n'a cessé aujourd'hui d'agir, sur tous les points de l'Europe, d'après un plan savamment combiné par ses chefs mystérieux. » Et le romantique ajoutait : « Il y a tel réactionnaire qui, semblable à un adepte du tribunal des francs-juges, vit dans la solitude, se cache sous le masque de l'anonyme et signe des arrêts qui, à peine lancés, sont exécutés par toute l'Europe... Les fils de cette trame du club réacteur nous échappent par leur subtilité arachnéenne... » (27 mars 1849.)

Sa réserve a été définie, par la suite, « le fatalisme de l'empereur ». Cette appréciation semble erronée, au moins en 1849[1]; vers 1865, et déjà lors de l'affaire des duchés danois, la politique napoléonienne égare son flottement calculé; en 1849, on touche les raisons de son laisser-faire comme de son apparente inaction. Avant la bataille de Novare, déconseillée par notre diplomatie[2], il rêva d'agir. Qui sait même, si, malgré ses ministres, il n'essaya pas alors de cette politique personnelle secrète qui lui réussit si bien dans la première partie de son règne? Nous en aurons le sentiment assez formel un peu plus loin. Louis-Napoléon, toujours représenté comme un idéaliste, tenait beaucoup compte des faits, une fois parvenu à un certain point dans la tentative et, après avoir estimé qu'il ne pouvait en venir à bout, il n'insistait pas toujours assez, résigné dans son attente, parce qu'il escomptait le bénéfice de celle-ci. En 1849, les faits pesèrent trop lourdement. La majorité et le clergé ne se seraient pas seulement détournés de l'idée napoléonienne qui, à défaut d'autre possibilité, demeurait la plus réformatrice; vire volte plus grave, mais qui n'aurait rien coûté à des troupes assez dépourvues de scrupules du moment qu'il s'agissait d'intérêts, matériels ou catholiques, les deux amalgamés par une entente naturelle, elles se seraient dirigées vers les partis monarchiques dont l'intrigue se révélait progressive, la position excellente, et s'y fussent peut-être adaptées[3].

---

1. « Pour les uns, ce serait le type même du prince, le Morphy de l'échiquier politique calculant ses coups, prévoyant les chasses et marchant à son but avec une froide obstination, tantôt en avançant, tantôt en reculant... Pour d'autres, qui ne se croient pas moins bien informés, l'empereur, comme le président, aurait suivi plus souvent l'impulsion des événements que celle de sa propre volonté. Plus opiniâtre que prévoyant, plus hardi à concevoir qu'heureux à trouver les moyens d'exécution, il serait exposé à se décourager plus aisément qu'on ne se l'imagine et à se laisser prendre au dépourvu par les accidents même des choses qu'il a provoquées. Trouvant, il y a douze ans, la question romaine engagée devant l'Europe et la France elle-même engagée dans cette question, il s'en est tiré comme le comportait alors l'état de l'Europe et de la France. » L. DE GAILLARD, *l'Expédition de Rome en 1849*, p. 112, 114. Le Coffre, 1862.

2. Drouyn de Lhuys avait été chargé de faire expliquer à la cour du roi de Sardaigne que rien ne serait plus dangereux que de croire à des espérances sans raisons véritables. Le prince avait envoyé à Turin le général Pelet et le diplomate Menier. N. BIANCHI, *Diplomazia europea in Italia*.

3. Marx note cette position favorable. — *La République* du 10 janvier : « Allez, Monsieur le maréchal, disait Napoléon en 1815 au brave des braves, les blancs seront toujours les blancs. » Trente-trois ans ont passé sur le mot du grand capitaine, trente-trois ans remplis d'avertissements terribles et de leçons cruelles pour les aristocraties et pour les royautés, et ce mot n'a pas vieilli d'un jour : il porte le cachet du moment. Les blancs sont encore là, après le 29 juillet 1830

Le ministère redoutait tellement les penchants de Louis Bonaparte vers la question italienne [1] qu'il s'efforça de se prémunir contre eux trois jours après l'entrée du président à l'Élysée, deux jours avant la venue d'Arèse. Le 23 décembre, le conseil des ministres, dont ce fut la première réunion, décida l'intervention en faveur du pape [2]. Autour de ce traquenard, Falloux a laissé filtrer une certaine lumière qui indique le genre d'espérance placée dans l'ancien combattant de Forli : « Le président ne voulait à aucun prix risquer sa popularité et peut-être son pouvoir, au service du pape; à aucun prix, non plus, cependant, il ne consentait à laisser l'Autriche, déjà trop prépondérante en Italie, envahir le reste de la péninsule et y rendre sa domination exclusive. Ces deux points de départ n'étaient pas aisés à concilier, et c'est pour échapper à cette difficulté par un moyen qui lui paraissait ingénieux, qu'il imagina faire du Piémont l'agent officieux de sa propre politique. Il mit autant d'obstination à me faire entrer dans ce dessein que j'en mettais de mon côté à lui faire agréer des idées différentes. « Vouloir cacher la France derrière le Piémont, lui disais-je, c'est vouloir cacher

---

comme après le 24 février 1848, comme après le 20 mars 1815. Ils sont là actifs, remuants, opiniâtres, passant de l'audace à l'astuce... Ils sont là, obstinés à empêcher la république de s'affermir, soufflant la discorde aux socialistes, l'insurrection aux démocrates, le désespoir aux malheureux, l'impérialisme aux bonapartistes... La dernière idole, l'idole du 10 décembre, n'est pas plus ménagée, plus respectée par eux que celles du 23 juin, du 17 avril et du 24 février. Ils n'ont accepté Louis-Napoléon qu'à condition de le traiter immédiatement comme ses prédécesseurs dans le gouvernement de la République et de le faire tomber à son tour sous le poids de leurs machinations et de leurs calomnies, afin de rétablir au plus vite le principe héréditaire sur les ruines du principe électif. » L'article se terminait : « Que l'Assemblée nationale et le président de la République sachent s'entendre ! » — Dès le début de la révolution le comte de Chambord s'était cru appelé à jouer un rôle. Il écrivait notamment, le 8 mars 1848, de Venise, à l'empereur de Russie : « Monsieur mon frère et cousin. Probablement appelé, par suite des grands événements qui viennent de se passer en France, à remplir de graves devoirs, j'éprouve le besoin de me mettre dès à présent en rapport avec Votre Majesté pour réclamer ses sages conseils et, plus tard, dans l'occasion, son aide et son appui, mais toujours avec le secret et la prudence que n'exige pas moins ma position que celle de Votre Majesté elle-même... Je me rappelle surtout, avec une vive sensibilité, nos conversations de Vienne à l'époque du dernier voyage de Votre Majesté dans cette capitale, ainsi que les annonces de constante affection qu'elle m'a données et les promesses qu'elle m'a faites de me prêter, autant que les conjectures le lui permettraient, et lorsque le moment serait arrivé, sa bienveillante assistance ; d'ailleurs, au point où les choses en sont venues en Europe, Votre Majesté pensera sans doute comme moi qu'il est de l'intérêt bien entendu de tous les souverains d'aider la légitimité à pacifier la France et, par là, tous les autres États... » *Le Correspondant*, 25 décembre 1910.

1. Nous verrons plus loin les précautions de Thiers, sa visite à M. de Hübner.

2. Le démenti donné à Ledru-Rollin, le 8 janvier, ne porte pas sur l'intervention même en faveur du pape.

un géant derrière un brin d'herbe. Tout le monde nous apercevra et l'Autriche avant tout le monde. La France, ouvertement déclarée, arrêtera l'Autriche; la France, se dissimulant elle-même sous le couvert du Piémont, sera battue sans se défendre, sans avoir ni le bénéfice de la propagande révolutionnaire, ni celui de l'action conservatrice. » Lorsque je le pressais avec trop de vivacité sur ce sujet, le président recourait à sa méthode ordinaire et mettait fin à la conversation par un silence qu'on pouvait interpréter comme on voulait, mais il gardait *in petto* son plan intact [1]. »

Une de ses négociations les plus connues se poursuivit avec l'abbé Gioberti, tourné d'autant plus volontiers vers la France qu'il commençait à se sentir moins sûr de ses amis italiens. Guelfe, peu à peu résigné à des considérations gibelines, il saurait comprendre les atermoiements ; entre le *Risorgimento* et le *Rinnovamento*, il excellerait peut-être à découvrir le meilleur terrain, car ces changements apparents, venus d'un patriotisme qui primait tout, et réglés sur lui, étaient nourris par la sève la plus sincère. — En décembre 1848, Gioberti avait chargé Arèse de dire « à l'illustre neveu de l'homme le plus grand, peut-être, qui ait jamais vécu, que la patrie italienne attendait de lui sa rédemption et que tout cœur italien avait éprouvé une très vive joie de sa très heureuse élection [2] ». Louis-Napoléon, sans motifs « pour se cacher là-dessus d'un ancien ami, » se dit décidé, dès qu'il en aurait le pouvoir, à faire quelque chose pour un pays auquel il avait conservé son intérêt et son affection ; il reconnaissait que la carte d'Europe n'avait pas le sens commun ; mais si, actuellement, il proposait de la changer au profit de l'Italie, il n'obtiendrait pas d'autre voix que la sienne, soit au conseil, soit à la Chambre. « Donnez-nous alors, dit Arèse, au moins, un appui moral. » — « En pareille matière, répondit le président, le choix n'existe qu'entre l'abstention et une action résolue, ou se tenir tranquille ou passer les Alpes avec une armée. Je ne puis pas passer les Alpes, je me tiendrai tranquille [3]. » Arèse avait donc emporté la conviction que l'Italie pourrait compter à l'avenir sur Louis Bonaparte [4].

---

1. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 442-443.
2. Émile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. II, p. 203.
3. Émile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. II, p. 203.
4. Il avait pu constater que le président de la République n'avait été contraint de renoncer à inaugurer dans les affaires italiennes une politique plus libérale et plus énergique, que par l'attitude insidieuse des partis parlementaires et par les embarras d'un régime constitutionnel fondé sur la défiance vis-à-vis des pouvoirs publics. Il pensait que dès que Napoléon serait parvenu à changer la constitution de la

Avec quelques-uns de ses compatriotes, il se rendait compte de la contrainte exercée par le ministère, par le Parlement, par le pays [1]. Drouyn de Lhuys, avec lequel il avait eu quelques entretiens, lui avait laissé voir, tout en évoquant de préférence d'autres difficultés, le désaccord du prince et de ses ministres, la force de l'opinion publique, toute médiocre qu'elle soit souvent en période de repos où elle se livre facilement aux courants semés par ceux qui en abusent, le poids du Parlement.

A la même date du 25 décembre, le président de la République vit aussi l'envoyé de la République de Venise, Tommaseo, qui raconta son entrevue à Manin : « Un Bonaparte, dit-il, est certainement appelé par la Providence au gouvernement de la France pour faire trois choses : défaire la centralisation excessive de ce pays afin de lui donner une véritable liberté ; augmenter le respect du pouvoir spirituel du pape, en réduire le pouvoir temporel ; enfin réparer Campo Formio. La première de ces propositions lui plut ; il adhéra à la seconde ; quant à la troisième, elle ne l'offensa pas et il fit même un signe d'assentiment. Il remarqua parfaitement, quoique je ne l'eusse pas dit, que dans les trois choses il devait, selon moi, agir en sens inverse de son oncle. — Il parle peu, mais poliment, semble peu instruit des faits, mais désireux de s'en instruire et d'agir. Il se dit arrêté par les difficultés de détail, et, parmi ces détails, par le plus fâcheux de tous, qui est « les hommes de détails. » Il objecte que, pour enlever au pape le pouvoir temporel, il faudrait une guerre européenne, qu'il a été l'initiateur du mouvement, etc. A tout cela je ne répondis pas grand chose, me bornant à témoigner, comme particulier, le désir que le pape vînt dans quelque ville du midi de la France. Lui-même parut aussi le désirer. Il n'a pas l'air de se soucier du Piémont, mais de préférer un État lombard-vénitien indépendant... En somme, ce nouveau gouvernement semble moins éloigné de la guerre ou du moins, d'un langage plus ferme que l'autre, non pas ses ministres, mais *lui* personnellement [2]. » Le 29 du même mois, le gouvernement de Venise lui disait dans une adresse de félicitations : « Nous sommes persuadés que vous, ancien

France, l'attitude de la diplomatie française à l'endroit de l'indépendance italienne ne serait pas certaine, mais favorable. » Bonfadini, *Vita di Francesco Arese*, chap. ii.

1. J. Grabinski, *le Comte Arèse et la politique italienne, etc.*, p. 108, Paris, Bahl 1897.

2. *Documents laissés par Manin*, publiés par Planat de la Faye, 1860, t. II, p. 63, 66.

soldat de la liberté italienne, vous êtes appelé par les desseins de la Providence à reconstituer la nationalité de la grande patrie des Napoléonides. »

Le prince-président, dit Falloux, comptait trouver en Gioberti[1] « l'orateur persévérant des idées qui leur étaient communes... C'était un homme adroit et sincère, mais un esprit chimérique et faux[1]. » Ne croyant pas l'unité possible encore en combattant Mazzini sur ce point, car il avait certaines de ses idées sur d'autres, Gioberti voulait faire prévaloir, au-dessus des petits États italiens, mais animé par eux, un droit national capable de les fédérer. Au nom de ce droit, il rêvait une action du Piémont en Toscane et à Rome. Appartenant à l'école libérale catholique, il pensait un peu comme Pie IX, quand il n'était qu'évêque d'Imola. — Arèse avait soumis ce plan à son ami qui, dans la suite, en dépit de Falloux, en avait recommandé l'adoption à Florence comme à Gaëte. Prévoyant loin, Louis-Bonaparte cherchait à faire entendre au Saint-Siège que l'exclusion de la Sardaigne aurait des conséquences dangereuses quand il s'agissait de toute l'Italie ; il suppliait Pie IX de ne pas se séparer de la cause péninsulaire. A ce moment, dans son idée, Charles-Albert, entraînant à sa remorque peut-être, le roi de Naples, eût été l'agent de la restauration libérale[2] de Florence et de Rome[3].

---

1. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 443.

2. On sent ici comme l'influence du règne de Louis-Philippe.

3. « Les hommages et les offres de services que le Saint-Siège recevait à ce moment, induisaient à croire qu'on pouvait rentrer victorieusement à Rome et y faire triompher la volonté du souverain sans contrôle. La cour de Gaëte avait, en effet, de tous côtés des propositions de concours. A Madrid, les épreuves imposées au pape avaient causé une grande émotion... Narvaez mettait un corps d'armée à la disposition du Saint-Père, et faisait appel aux nations catholiques ; le roi de Naples se déclarait prêt à coopérer au rétablissement de l'autorité pontificale. Le cabinet de Turin lui-même ne se montrait pas éloigné de poursuivre le même résultat, et dans le but d'organiser une intervention dont le caractère eût été exclusivement italien, il avait fait à la cour de Naples des ouvertures qui furent déclinées. Quant à l'Autriche, elle accordait son appui sans hésitation et le gouvernement français s'inquiétait beaucoup de l'entente qui pouvait s'établir à ce sujet entre Vienne et Gaëte. Conformément aux instructions de M. Drouyn de Lhuys, le duc d'Harcourt revenait sans cesse dans ses entretiens avec le pape et le cardinal Antonelli sur les graves conséquences que l'arrivée des Autrichiens entrainerait. C'était un cas de guerre imminent. Après tous les témoignages de sympathie et de dévouement que la France avait donnés au Saint-Siège, elle était en droit d'attendre qu'une détermination dont l'effet devait être si grand, ne fût pas prise en dehors d'elle et sans un accord préalable avec les puissances. Les réponses étaient assez vagues .. On n'avait aucune information positive, assurait Antonelli, sur les projets de l'Autriche qui, suivant toute apparence, ne prendrait pas une résolution pareille sans s'être entendue avec les autres cabinets de l'Europe ; mais le gouvernement papal ne pouvait formuler une opinion à propos d'éventualités qui n'avaient rien de précis. Sous les

Aucun de ces avertissements ne fut admis par le pape, ni par l'Autriche, et d'autant moins que l'Angleterre avait approuvé. Antonelli déclara le Piémont au ban de l'Europe, et le Saint-Père, exécuteur fidèle, exclut le Piémont du nombre des puissances catholiques auxquelles il consentait à demander secours, flèche bardelée qu'il savait devoir entrer profondément au cœur de Charles-Albert. — Tel était donc le programme au sujet duquel Louis Bonaparte voulait s'entendre avec Gioberti. Tombé de son ministère, volontairement, le 20 février, l'abbé vint à Paris où il habita bientôt un petit appartement rue de Parme. Une foi aussi spontanée que la sienne ne dépendait pas d'un revers; sa confiance trop robuste, même, lui faisait demander plus qu'il ne pourrait lui être accordé et ne prévint pas en sa faveur chez beaucoup. « Il m'honora de ses fréquentes visites, raconte toujours le familier de Mme Swetchine, et se mit en rapport avec de nombreux membres de l'Assemblée, sans succès, du reste, pas plus auprès de la gauche qu'auprès de la droite. A gauche, son caractère ecclésiastique et ses convictions religieuses lui fermaient beaucoup d'oreilles ; à droite, on ne regardait pas le Piémont comme un protecteur du pape, sûr et désintéressé. A gauche on ne voulait pas mettre la République romaine entre les mains d'un roi ; à droite, Gioberti ne trouvait rien à répondre quand on lui demandait : « Comment le Piémont parviendrait-il à désarmer ou à vaincre l'Autriche [1] ? » Gioberti essayait en vain une politique de juste milieu que la gauche et la droite empêchaient l'une et l'autre. Notre ambassadeur, le duc d'Harcourt, faisait remarquer au Saint-Père, malgré son entourage, que des institutions représentatives étaient universellement demandées et que le courant en leur faveur ne pouvait pas être méconnu, même par ceux qui en contestaient les avantages, mais la majorité inclinait visiblement à la résistance et regardait les transactions comme plus dangereuses qu'opportunes [2].

---

réticences du cardinal, on devinait clairement cette pensée : Si la France ne nous donne aucun secours, doit-elle s'attendre à nous voir repousser celui qui nous est offert ailleurs ? » *Les quatre ministères de M. Drouyn de Lhuys*, p. 16, 17. Le gouvernement subalpin aurait mis tout son espoir dans la France : « Le Piémont nous offrait deux choses : d'abord de ramener le Saint-Père à Rome, et dès lors les catholiques seraient satisfaits ; ensuite de tenir garnison dans les États de l'Église pour y maintenir les institutions constitutionnelles contre toute tentative révolutionnaire, et dès lors l'opinion libérale n'aurait rien à dire. On devine que ce plan, auquel le président de la République se hâta de donner les mains, parut à la majorité de ses conseillers le plus heureux des expédients. » L. de Gaillard, *l'Expédition de Rome en* 1849, déjà cité, p. 221.

1. *Mémoires d'un royaliste*, p. 443.
2. *Les quatre ministères de M. Drouyn de Lhuys*, p. 15.

La défaite de Charles-Albert arrêta donc net cette querelle qui aurait pu durer longtemps. Elle ne fut pas un coup de foudre pour le président de la République, qui s'y attendait tout en espérant quand même[1], mais brisa, pour un temps assez long, la maison de Savoie. Louis-Napoléon, cependant, aurait hésité à capituler devant les faits; il aurait même songé quelques heures à la guerre; il y voyait peut-être aussi la possibilité de faire revivre par elle une partie de l'idée révolutionnaire, qui lui aurait permis soit de ne pas aller à Rome, soit d'y agir plus librement, sans attaches aussi étroites avec les cléricaux. Il est toutefois assez difficile de délimiter l'exacte vérité sur ce terrain; il faut même se résoudre à l'examiner telle qu'elle se présente, en tant que contribution supplémentaire à l'enquête essayée autour des sentiments de Louis Bonaparte. Cavour, en tout cas, évidemment dans l'intérêt de son plaidoyer, a évoqué une partie des faits que nous allons conter, au moment de la campagne d'Italie sous le second Empire, en déclarant, dans un discours destiné à préparer l'entrée de Napoléon III en Italie, que le président de 1849 aurait vengé Novare sur-le-champ si les chefs des anciens partis ne l'avaient détourné de son dessein[2]. Et il semble bien, en effet, que ce bruit ait couru quelques jours au lendemain même de Novare.

Le soir du jour où la nouvelle de la défaite parvint à Paris, Louis-Napoléon aurait envoyé à Thiers un aide de camp pour le prier de passer sans retard à l'Élysée. Thiers y vint et trouva le prince-président, assure-

---

1. Falloux se trompe volontairement, en effet, en le déclarant. (*Mémoires d'un royaliste*, p. 444.) Les avertissements prodigués à Turin prouvent, mieux que toutes les déclarations (Ollivier, t. II, p. 211) que l'Élysée s'y attendait. Thiers a exagéré pour les besoins d'une cause différente, semblait-il, de celle de Falloux et qui, pourtant, à force de la servir, s'y identifiait sur une autre étiquette, en prétendant qu'il aurait dû intervenir pour empêcher la guerre. On décida simplement qu'on ferait respecter l'intégrité du territoire piémontais et qu'on n'irait pas au delà.

2. Plus tard, M. Farini, dans une lettre à John Russel, parlait comme le ministre piémontais : « Depuis le rétablissement de l'Empire, nous n'avons pas été exposés de sa part (de la part de Louis-Napoléon) aux mêmes tracasseries qu'on ne nous ménageait pas auparavant. A quelles attaques n'étions-nous pas en butte au moment où étaient au pouvoir ceux qui se déclarent dans leurs discours les champions de la liberté, depuis qu'il ont perdu avec le pouvoir de commander le pouvoir d'humilier la France en Europe ! Et combien étaient devenues dures les attaques dirigées contre nous chaque fois que nos disputes avec la cour de Rome s'envenimaient davantage ! il semblait que les hommes qui avaient suggéré l'expédition de Rome et qui avaient fait la menace de préparer une expédition de Rome à l'intérieur, étaient sur le point de commencer une expédition de Rome à Turin !... Nous ne pouvons oublier que le président de la République avait le désir d'aider le Piémont et qu'il n'était retenu dans cette intention que par la même faction... » L. DE GAILLARD, *l'Expédition de Rome en* 1849, p. 141.

t-on [1], « absolument convaincu que la France devait répondre à la victoire de l'Autriche en passant les Alpes tambour battant et drapeaux déployés [2] ». Thiers s'opposa complètement à ce projet, fit valoir, avec plus d'insistance encore, les arguments présentés à la Chambre, affirma les dispositions pacifiques de l'Autriche, trop heureuse d'avoir abattu la puissance de Turin, pour fournir un prétexte à intervention en violant le territoire piémontais; il soulignait la défaite et mettait l'Italie dans l'incapacité aussi bien de conquérir sa liberté que de la recevoir de nos mains. Tout cela n'aurait pas encore entamé la résolution napoléonienne. « Je vous dis que c'est la guerre, répétait Louis Bonaparte. » « L'idée de ne rien faire après ce Waterloo italien était visiblement insupportable au patriotisme du prince-président [3]. »

Tout en reconnaissant qu'abandonner le Piémont n'aurait pas répondu à la générosité de notre diplomatie, Thiers répliquait que la cause des vaincus devait être prise en main dans le seul intérêt de la France, en abandonnant le principe absolu de l'unité italienne; il fallait simplement exiger l'intégrité du territoire piémontais, — qu'il venait justement de déclarer certaine. Il aborda ensuite les difficultés matérielles en se réclamant d'une expérience qui faisait défaut à son interlocuteur. « Arrivé à quarante ans au maniement des affaires, dit l'annaliste de ces faits, il en ignorait profondément la langue, le mécanisme et les ressources. Ayant des solutions générales sur chaque point, le vague envahissait sa pensée dès qu'il s'agissait d'en venir à l'application. On l'avait même trouvé, en plus d'une circonstance, tellement étranger aux plus simples notions pratiques, que l'opinion était accréditée parmi ses conseillers qu'étant naturellement doué d'un esprit assez porté aux chimères, il avait achevé de perdre en prison le sentiment de la réalité. On devine si M. Thiers dut user largement de la supériorité qui lui était acquise en toute matière d'administration, d'organisation militaire, de finances. Il fallait emprunter trois cent millions, élargir les cadres, lever deux cent mille conscrits; préparer l'équipement de huit cent mille soldats, afin de pouvoir en opposer cinq cent mille aux efforts de l'Europe. Il fallait, en outre, refaire presque en entier le matériel d'artillerie, remonter la cavalerie, augmenter le nombre de nos frégates à vapeur. Le président, non encore gagné, ayant manifesté le désir que les plus urgentes

1. Il n'est pas inutile de se rappeler la date où parut le livre de Gaillard, — 1862, — et dans quel esprit bien net d'opposition catholique il est conçu.
2. L. de Gaillard, *l'Expédition de Rome en* 1849, p. 142.
3. L. de Gaillard, *l'Expédition de Rome en* 1849, p. 143.

des mesures à prendre lui fussent présentées sous forme de décrets prêts à recevoir sa signature, la rédaction en fut essayée séance tenante, mais il fallait tout d'abord l'approbation de la Chambre, et l'ancien ministre constitutionnel, étonné de s'entendre demander s'il ne se chargerait pas de l'obtenir, dut répondre qu'il se faisait fort, au contraire, de parler à la tribune comme il avait parlé à l'Élysée... On se sépara ainsi, à une heure tout à fait nocturne, sans avoir rien conclu. Seulement M. Thiers devait causer avant le jour avec le chargé d'affaires d'Autriche et venir rendre compte de cette conférence dans la matinée[1]. » M. de Hübner, en ce temps-là secrétaire de légation, représentant du cabinet de Vienne à Paris, réveillé au milieu de la nuit, se serait alors rendu à l'hôtel de la place Saint-Georges dans la voiture de Thiers qui l'attendait à sa porte. Il n'était pas renseigné sur les intentions de l'Autriche au sujet du Piémont, n'ayant reçu aucune instruction nouvelle, mais il estimait que le royaume sarde, deux fois agresseur, et deux fois battu, devait payer la peine de sa témérité. L'Autriche, ajoutait-il, était bien autorisée à lui réclamer deux cents millions. « C'est donc la guerre que vous voulez, répondit Thiers. En ce cas, vous allez être servi à souhait, plus vite que vous ne le pensez. » Et il raconta sa conversation de l'Élysée. Il conseillait ici l'évacuation du Piémont, immédiate. « Il faut vous en rapporter à nous et à l'Angleterre pour régler la rançon de Victor-Emmanuel. » Il terminait en représentant la guerre imminente et terrible : « C'est la guerre, c'est en même temps la révolution. L'épée une fois hors du fourreau, il n'y a plus de partis en France, et le chef de l'État est assuré d'avoir derrière lui ceux-là même qui s'opposent, en ce moment, à ses velléités de recommencer l'Empire. Nous ne sommes plus en 1814; nous avons derrière nous trente-quatre ans de paix et une armée d'Afrique qui n'a pas montré encore tout ce qu'elle peut faire. Une ligne au *Moniteur*, un mot du président peuvent engager dès demain cette terrible partie. Ce n'est pas, vous le comprenez bien, sur de vaines alarmes que j'ai pris la liberté de vous donner rendez-vous chez moi au milieu de la nuit. Si vous ne me mettez à même de rapporter ce matin une réponse satisfaisante au président, je ne réponds pas des résolutions qui seront prises. » Thiers venait ensuite annoncer à l'Élysée que le chargé d'affaires autrichien avait fait partir un courrier pour recommander chaudement les propositions françaises au prince de Schwarzenberg. Elles servirent au traité de paix.

1. L. de Gaillard, déjà cité, p. 145, 146.

Les cléricaux tenaient déjà une partie de l'avenir ; le terrain était déblayé : « Je laissai passer les premiers jours d'émotion, dit Falloux, puis j'allai demander au président si nous allions laisser l'Autriche qui, déjà, se préparait à marcher en avant, absorber les États pontificaux, et dépopulariser Pie IX en le plaçant irrésistiblement sous le protectorat d'une puissance si antipathique à l'Italie [1]. — Aujourd'hui, vous avez raison, me répondit-il, la France ne peut plus rester spectatrice impassible et, en face du drapeau autrichien triomphant, le nôtre sera salué en Italie par d'unanimes acclamations [2]. » — Cette thèse de l'intervention française préférable, puisque l'intervention était nécessaire, à celle des Autrichiens, prévalut un peu partout. Émile Ollivier en a résumé les lignes essentielles : « Maîtres de Rome, les Autrichiens eussent accompli une réaction impitoyable. Quel moyen de leur en fermer la porte si ce n'est d'y arriver avant eux ? Notre abstention n'eût pas sauvé la République romaine, cernée de toutes parts, condamnée, morte, avant que nos troupes se fussent mises en route. Puisqu'elle devait succomber, ne valait-il pas mieux qu'elle tombât dans nos bras amis que sous l'étreinte féroce du Croate [3] ? » — En admettant qu'elle dût succomber contre tout droit, par suite des circonstances, il y avait au moins à ne pas hâter sa chute à coups de canon, à ne pas la diminuer le plus possible, à la défendre même, dans la défaite, en conservant de son effort plus qu'on n'en sauvegarda. Le futur ministre qui, en 1870, devait subir la responsabilité de cette campagne, ajoute : « Le président avait pour aller à Rome toutes les raisons qui décidaient les conservateurs et d'autres, toutes personnelles, qui ne les touchaient pas. Eux pensaient surtout à restaurer la papauté; lui songeait à profiter de sa restauration pour commencer l'œuvre de rénovation européenne qu'il considérait comme sa mission [4]. » Peut-être, à la longue, par suite de pressions exercées, le pensa-t-il contre son intérêt véritable, contre celui de la France [5]. Louis-Napoléon allait à l'encontre même de cette mission. Son ministère et le Parlement, qui

---

1. Ceci semble prouver déjà comme le Saint-Père tenait à l'intervention française et qu'elle aurait pu lui être marchandée davantage.

2. *Mémoires d'un royaliste*, déjà cité, p. 443.

3, 4. *L'Empire libéral*, t. II, p. 219. Ollivier se sert ici des mêmes argument qu'utilisait Armellini à la Constituante romaine.

5. Au fur et à mesure que le temps avançait, il n'y avait, en effet, plus moyen de reculer. L'Autriche avait pris possession de Bologne et les agents du gouvernement français annonçaient que le comte de Wimpfen s'avançait à la tête d'un corps d'armée autrichien. A Gaëte, on avait décidé la restauration papale par les armes. Une

avaient déjà essayé de l'atteindre par l'impôt du sel, espéraient détruire sa popularité comme son pouvoir en le contraignant, dès ses débuts gouvernementaux, à renier ses idées de jeunesse, en marchant dans une voie qui n'aurait dû, à aucun prix, devenir la sienne. Il n'était ni le premier ni le dernier chef politique que la majorité moyenne de la bourgeoisie menait ainsi à sa perte, dès qu'elle s'en servait, contre l'idée vraiment nationale, et, par suite de ses fautes, sur le terrain politique comme sur le terrain politique, économique et moral, vers l'avènement progressif de cette lutte des classes, à laquelle ne saurait se restreindre sans ténèbres tout l'effort humain, mais que son intransigeance, trop sûre d'elle-même et peu renseignée, ne parvenait ni à pressentir, ni à comprendre, ni à poser à sa place exacte.

Forcé d'agir contre son gré, Louis-Napoléon, utilisant l'art des nuances auquel il excellait, laissa libre cours à cette faculté d'excuse et de disculpation dont il ne régularisait pas suffisamment l'abus à l'usage d'autrui, ni au sien propre ; il se consola de l'expédition rendue fatale [1] en se persuadant que la guerre était déclarée moins en faveur de Pie IX que contre l'Autriche. En dépit de l'évidence, pris déjà par l'optimisme dangereux que les événements l'aidèrent à développer le long de son règne, il espéra toujours dans l'imprévu de l'aventure, qui permettrait de la conduire vers d'autres fins [2], secrètement ; et il se pensait autorisé sur ce sentier obscur, à peine visible, par le vague

---

armée napolitaine était prête à marcher sur Rome. « Le moment était venu de prendre un parti. » O. Barrot. *Mémoires*, t. III, p. 191. Et le ministre s'en étonnait presque douloureusement. Le gouvernement de Louis Bonaparte était entraîné peu à peu, et malgré lui, vers la politique d'intervention. (La Gorce, t. II, p. 81.)

1. La République romaine, étant seule au milieu de l'Europe et de l'Italie, se demanda-t-il par un calme particulier si elle ne retarderait pas l'indépendance italienne au lieu d'y aider ? — *Les Débats* du 20 février disaient, au sujet de la proclamation de la république : « Le résultat le plus immédiat de cette prise d'armes républicaine en Italie sera l'avortement ou l'ajournement indéfini de la guerre de l'Indépendance. »

2. « L'expédition française n'eut pas, à l'origine, un but parfaitement déterminé. Pour des motifs très divers, on évitait de parler de la restauration du pape. D'une part, il y avait une portion de la Chambre française que le mot effrayait; d'autre part, on pouvait espérer que la restauration s'opérerait toute seule. Aux yeux de Drouyn de Lhuys, il aurait été souhaitable que l'intervention en faveur de Pie IX n'eût pas à s'accuser d'une manière formelle et que l'arrivée de nos troupes dans les États romains eût pour résultat de donner aux partisans des idées modérées la force de reprendre eux-mêmes le dessus. » C'était compter sans le scepticisme fatigué du peuple romain, habitué alors par la papauté à toutes les dissimulations, à toutes les lâchetés en même temps, chose singulière, qu'à l'orgueil. » *Les quatre ministères de M. D. de Lhuys*, p. 11, 12.

même du but que ne définissait pas la diplomatie française. Dangereux subterfuges, le premier suggéré par Falloux[1] sans doute, et qui montrait déjà, peut-être, aux ennemis attentifs de Louis-Napoléon, une des tendances les plus fortes de son caractère, porté à vouloir concilier jusqu'à l'impossible, — problème inévitable sous lequel, d'ailleurs, les dissensions françaises ont toujours courbé, plus ou moins, les hommes d'État vraiment nationaux. En laissant marcher nos troupes contre Rome, il allait donc, vaincu par ses ennemis, à l'encontre de ses désirs, de sa conscience, de l'intérêt français, et, pourtant, le destin faisait que la plupart des raisons qui lui permettaient de se disculper fussent jusqu'à un certain degré probantes ; vues dans l'époque comme dans l'entourage, elles présentaient le visage même de la nécessité.

Mais il commençait de décevoir certains amis, dont Mickiewicz, qui faisait dans *la Tribune des Peuples* une campagne de presse intéressante. « Le président semble malheureusement ne pas vouloir. Certes, nous concevons combien dans sa position il est difficile de vouloir... » Il signalait la situation anormale du gouvernement, l'attitude si peu française qu'il prenait dans la question romaine[2] et en appelait au peuple, oubliant que le peuple incertain, ne savait, en réalité, ce qu'il voulait. Il disait : « Depuis la journée de Waterloo, c'est toujours l'étranger qui règne et gouverne en France[3]. » Il rappelait la modération de la France[4] ignorante d'un sentiment de vengeance, instinctivement animée toujours d'un patriotisme européen, et l'avertissait qu'on allait s'en servir une fois encore contre elle : « Les ennemis de la France tentent le parti napoléonien comme ils ont jadis tenté Napoléon en persuadant à l'homme de la révolution universelle qu'il n'était que l'homme d'une dynastie nouvelle[5]. » Il rappelait son nom au président

1. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 129. — Le président voulait cette intervention plus que moi, et avant moi, seulement pour d'autres motifs que les miens. » *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 193.

2. *La Tribune des peuples*, 24 mars 1849.

3. *La Tribune des peuples*, 25 mars 1849.

4. Guizot devait parler de même en 1868, avant la guerre. *Revue des Deux Mondes*, septembre 1868. *La France et la Prusse responsables devant l'Europe*.

5. *La Tribune des peuples*, 8 avril 1849. — Le pouvoir avait une éducation intellectuelle et morale dont la généralité trop brève ne pouvait suffire à la connaissance d'une pareille tâche, et cette lacune entraînait presque fatalement l'action triomphante de l'Église. — Au moment même d'aboutir, il semblait que l'idée napoléonienne ne suffirait plus ou que, du moins, sa lumière et sa force intérieures, incomplètes par rapport aux circonstances, ne parvenaient pas à l'éclairer ni à l'animer assez intensément. Louis-Bonaparte, en inclinant vers le socialisme, s'en rendait instinctivement compte, encore qu'avec trop peu d'audace. Le jugement de Jouffroy,

de la République. « Que signifie ce nom ? Il définit les qualités du peuple, et l'armée admirait dans Napoléon la foi dans la grande nation, la foi dans les principes qu'elle a proclamés, la foi dans le triomphe de ces principes, la conformité de la parole, de l'action, — la parole brève et l'action vaste, — l'homme qui parle répondant de l'homme qui agit, l'homme que les soldats appelaient leur camarade, leur caporal ; les conseillers d'État, leur président né ; les membres de l'Institut, le plus légitimement choisi de leurs collègues; les aristocrates, le plus terrible des plébéiens ; le clergé, l'Antechrist (preuve de son christianisme), et que les rois, maîtres du monde ancien, malgré leur orgueil satanique, venaient tour à tour adorer et tenter. Napoléon, c'est la révolution devenue autorité regulière. C'est l'idée sociale faite gouvernement. » Il terminait son article : « Alexandre le Grand a laissé son héritage *au plus digne*. Le peuple français a donné à ceux qui sont les plus proches du héros tous les moyens de devenir les plus dignes du plus grand des héritages. Les familles et les dynasties périssent. L'idée reste [1]. »

★

La décision prise au conseil des ministres, le 23 décembre, ne resta pas un secret pour le monde parlementaire et, le 8 janvier, le ministère fut interrogé à ce sujet. Le député Beaune lui demandait des explications, redoutant que la France ne prît part à la restauration du pape. De suite, le mot juste se trouvait dit ; nous verrons comment il fut rejeté, puis répété, à peu de temps de là, par le président du conseil. « L'Assemblée Nationale, déclarait le représentant, ne peut plus se contenter d'une politique anonyme... En ce qui concerne le pape, notre rôle politique est tracé. Que notre diplomatie, tout en l'entourant de respects et d'honneurs, de protection, lui donne cet avis ; il est le seul

---

dont Proudhon avait été frappé dont il soulignait le sens profondément révolutionnaire, projette une clarté conductrice sur la confusion d'alors, surtout en face de l'affaire romaine au lendemain de février. « Une révolution n'est plus possible par l'instinct populaire, par la fantaisie d'un révélateur, par le retour aux traditions. Une révolution n'est possible que par la philosophie. Tout ce que pouvaient donner l'enthousiasme de la liberté, le sentiment religieux et patriotique, les souvenirs républicains, est épuisé. A un problème compliqué dont les nœuds ont été formés par l'entrelacement des institutions, il faut une solution rationnelle, *un principe supérieur*, que le sens commun et l'instinct rapide des masses ne suffisent plus à poser, qui ne peut être saisi que par la réflexion, dans les sources profondes de la philosophie. »

1. *La Tribune des Peuples*, idem.

prince qui ait semblé comprendre la marche du siècle ; ramené au sentiment de ses intérêts, il se rappellera que son autorité religieuse est indépendante du lieu qu'il habite et que la croix de bois a été le sceptre du monde. » C'étaient de belles paroles. Comme la majorité s'étonnait de voir l'orateur étudier la politique générale, il souleva la gaieté en citant un mot de Metternich, ou du moins à lui attribué, et que le vieux chancelier avait peut-être exprimé autrement : « Pour réduire la révolution de Février, il faut la laisser bouillir dans son jus. » « Sous ces ignobles paroles, disait M. Beaune, se cache une grande vérité ; la révolution a besoin d'une juste expansion, l'isolement, c'est sa mort... L'affranchissement de l'Italie, l'alliance avec l'Allemagne libre, la reconstitution de la Pologne sont les trois engagements pris par la France républicaine. » Pourquoi donc le gouvernement provisoire avait-il pensé différemment? Lamartine, sans se croire visé, reconnut qu'il pouvait le paraître, et comme si son manifeste, renforcé par ses actes, ne suffisait pas, se défendit d'avoir tenté quoi que ce fût pour répandre la révolution en Europe ; glorieux de sa modération, il en appelait aux cabinets étrangers ; il déclarait que toute autre politique eût été indigne de la France. Ledru-Rollin, à son tour, se disculpa d'avoir voulu la guerre et, — car les temps étaient changés, — se posa comme un observateur minutieux du manifeste. Le premier couplet sur le pacifisme républicain terminé, après avoir spécifié que les délimitations territoriales actuelles devaient servir de point de départ aux rapports avec les puissances, il déclarait considérer comme déchirés les traités imposés « par la trahison et la lutte terrible autant qu'inégale de Waterloo ». S'il estimait juste que le gouvernement provisoire eût étouffé, ou du moins, retenu, la révolution, il demandait au pouvoir actuel de quel droit, au nom de quel principe, il continuait la même politique au lieu de déclarer la guerre ; il avait maintenu l'orléanisme, alors qu'il était mieux placé que quiconque afin de le détruire et s'écriait : « De cette politique monarchique, nous ne voulons plus. » C'était détruire, d'avance, la portée des arguments souvent si justes qu'il opposait à ses adversaires, mais qu'ils pouvaient lui retourner, ce à quoi ils ne manquèrent pas, pendant une autre séance, avec d'autant plus de soin que la majorité se montrait acquise à toutes les capitulations. Ledru-Rollin avait dit, au sujet du conseil des ministres, le 23 décembre : « Vous avez décidé qu'on laisserait proposer l'intervention de l'Autriche et de Naples, pour ramener forcément le pape dans ses États. » Passy, au nom de ses collègues, déclara ces paroles inexactes.

Il ajoutait qu'intervenir au milieu des affaires romaines dans un sens contraire aux votes des Romains serait marcher contre la révolution de Février. Mais une exclamation du colonel de L'Espinasse dévoilait le sens véritable de ce langage à double éventualité : « Tout le monde espère que le pape sera rétabli dans ses États. » Passy avait également raison au point de vue du droit, — que nous avons reconnu ne pas exister en fait, — en séparant la question religieuse de la question politique : « Je ne touche pas à la question spirituelle. A ce sujet, j'ai mes croyances, je veux qu'on les respecte, comme je respecte celles des autres, mais ce n'est pas la première fois qu'un pape est resté éloigné de ses États sans que la religion ait eu à en souffrir. Ainsi, ne confondons pas deux questions parfaitement distinctes. » — Le ministère ne devait pas tenir longtemps ce langage ni mettre en avant M. Passy ; il eût trop craint que ce porte-paroles, bon quand la crise n'était pas venue, ne l'engageât, et trop, dans un sens où on ne voulait pas qu'il allât.

Le 20 février, à l'occasion de la proclamation de la République romaine, que cent un coups de canon avaient annoncée du haut du château Saint-Ange, Ledru-Rollin parla de « cette bonne nouvelle » aux « amis de la liberté ». Aussitôt des voix nombreuses, — qui donnaient une fois de plus la mesure de l'Assemblée [1], — protestèrent : « C'est indécent ! » Vainement Ledru-Rollin s'étonnait-il d'entendre une pareille clameur de ce côté de l'Assemblée où le cri de « Vive la République ! » avait si souvent été poussé et faisait-il remarquer que si le gouvernement avait accueilli un pareil fait comme il devait le faire, il l'aurait annoncé à la tribune. Drouyn de Lhuys, sans ambages, mettait les choses au point : « La République française n'entend pas adhérer et sympathiser avec les mouvements et insurrections qui pourraient se produire dans tous les États de l'Europe. Ainsi, si nous voulons crier « Vive la République ! » nous dirons à notre tour : Laquelle ? » Forcé de s'expliquer quand même davantage, malgré la répugnance évidente qu'il y apportait, le ministre commença par déclarer le pouvoir du pape à la fois temporel et spirituel, — ce qui équivalait à en avouer beaucoup, le temporel ayant été supprimé par un décret de la Constituante romaine — puis, enveloppé dans les considérations les plus impénétrables, trai-

1. On ne peut pas s'étonner des sentiments réactionnaires de l'Assemblée de 1848 quand on songe à la Constituante de 1871-75 d'où est née la République. Voir, à ce sujet ; P. Bosc, *Souvenirs de l'Assemblée nationale*. Plon, 1908.

tait des difficultés diplomatiques en même temps que de la nécessité du « rétablissement de la paix et de l'ordre dans le sens de la religion catholique ». — Ledru-Rollin constata : « Le ministre cherche à confondre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel; il a traité une question religieuse dans cette enceinte, je m'en étonne au premier degré. Nous ne sommes pas ici dans un synode... Il y a ici des hommes de plusieurs religions. » C'est alors que, dans un langage assez maladroit d'ailleurs, qui prêtait à l'ironie, le pasteur Coquerel avait défendu Pie IX.

Devant la confusion, doutant qu'elle fût volontaire chez tous, Ledru-Rollin demandait à ses adversaires s'ils avaient lu le décret de la Constituante romaine. Pour seule réponse, la droite se mettait à rire. « Comment, s'écriait alors le centre gauche, il pourrait y avoir une guerre pour le chef du pouvoir spirituel de l'Église, une guerre de religion! Mais si ce pape, que vous défendez si mal, avait des sentiments chrétiens, il ne prêterait pas les mains à un semblable projet. » La droite prouvait encore que la question religieuse n'était pas en jeu, mais, avant tout, la cause de ses intérêts, tels, tout au moins, qu'elle savait les entendre. Et elle protestait stupidement à ces paroles : « C'est l'idée qui a renversé à Rome un pouvoir de onze siècles. » Les députés ne connaissaient le fait formidable qui venait de se passer dans le monde que pour le nier en l'estimant une monstruosité passagère, sans plus. Ils se récriaient à tout ce qui gênait cette opinion. Ils ne concevaient même point qu'on pût avancer, ainsi que le faisait un des représentants : « La révolution romaine est aussi grande que la révolution de Février. Et quand nous voyons tomber une couronne au pied du trône d'où tombait le sacre des rois, il y a là tout à la fois la preuve que le peuple a le sentiment de ses actes, et c'est un grand spectacle [1]. » La théorie des nationalités était alors résumée telle que, née de la révolution, elle avait été confirmée par l'école de la tradition historique, célèbre sous la Restauration, malgré les créateurs de cette école qu'ils voulaient fermer, productrice d'autres résultats, et d'esprit bien différent : « Vous avez livré

1. Un jour, en effet, peut-être moins lointain que beaucoup ne le pensent, on demeurera stupéfait de la manière dont la religion catholique a su faire dévier, au point de l'éteindre absolument, le sens de la justice et du droit que les efforts accumulés de tant de philosophes, des premiers apôtres et des révolutionnaires avait développé dans l'âme humaine. L'humanité se demandera par quel étrange sortilège un homme, Falloux, totalement dépourvu de sentiment religieux, aura pu, au nom de la religion, faire massacrer tant d'hommes; réveillée enfin d'un long cauchemar, elle ne comprendra pas comment elle avait pu si volontairement le subir.

chaque peuple à sa conscience, à sa liberté, vous devez respecter les décisions qu'il prend, car vous ne voulez pas mettre la main sur la liberté des nations. Vous croyez qu'à chaque peuple appartient le droit de faire et de défaire les gouvernements; vous avez proclamé l'égalité entre les citoyens; vous voulez donc les nations. Si vous laissez mettre la main sur la République romaine, ce sera un indigne abus de la loi de la force; vous substituerez la loi de la force à la loi de la justice. » — Le député Aylies, soutenant la cause conservatrice, s'efforçait de souder la catholicité à la question mondiale selon les vœux de la majorité. Une seule protestation se fit entendre, celle de Proudhon : « La liberté est plus que la catholicité, entendez-vous, Monsieur! » La Chambre passa à l'ordre du jour pur et simple par rétractation de M. Bac qui retira le texte qu'il avait proposé. A cette séance, la complicité flottante des députés entre eux se laissait surprendre, en dépit de quelques-uns, par-dessus leurs harangues et leur ordinaire véhémence.

La gauche recommençait le 8 mars. Le député Buvignier attaquait le premier. « L'indépendance et l'affranchissement de l'Italie, dont personne ne contestera les droits, au point de vue de la liberté et de la politique française est une garantie. L'Italie est pour nous une avant-garde contre une Sainte-Alliance. » Il montrait les idées révolutionnaires attaquées dans presque tout le continent et engageait le gouvernement à veiller sur toutes les politiques extérieures. » Il s'étonnait douloureusement que les envoyés de la république sœur aient été éconduits et que seul, à Paris, le nonce du pape représentât le gouvernement romain. Persévérant malgré le tumulte : « Des bruits graves circulent... Des puissances doivent intervenir pour rétablir le pape. Le gouvernement empêchera-t-il cette intervention? Il ne l'empêchera pas. Il y prendra part. » Et il demandait que l'Assemblée votât de nouveau sur le principe de l'affranchissement de l'Italie. — Drouyn de Lhuys jetait le cri d'alarme : « On veut faire consacrer une décision précédente qui peut être grave. » Il ajoutait que la politique du gouvernement était bien celle de la majorité.

Ledru-Rollin rappelait encore le pacte de février et une seconde fois aussi montrait son inconséquence en reprochant à ses successeurs de méconnaître un serment qu'il avait prêté, mais qu'ils n'avaient point fait, quant à eux. Il était plus judicieux en disant : « Nier à Rome le droit de chasser son prince temporel, c'est refuser à la France le droit de chasser Louis-Philippe. » Il demandait à être réfuté sur le pouvoir

spirituel : « Pendant quatorze ans, Napoléon a séparé le spirituel du temporel, et cependant c'est lui qui a rouvert les églises catholiques. » Lamartine réapparaissait également, et parlait toujours dans le même sens. Après avoir appuyé sur les tendances non révolutionnaires de sa politique internationale, il rappelait que l'Italie avait refusé le secours que lui proposait la France. Il étudiait ensuite très curieusement la question romaine et semblait comprendre au mieux la situation de Louis Bonaparte. « Cette question implique la plus difficile des interventions. Mille intérêts se croisent là : intérêt italien, intérêt européen, intérêt religieux. Si l'on me demandait de prendre une résolution à l'avance sur cette question, moi qui ai, depuis vingt-cinq ans, étudié les questions étrangères, je serais fort embarrassé de répondre... Il y a à Rome trois points de vue, un point de vue ultra-catholique, un point de vue radical, un point de vue politique et républicain français. Je m'attache pour ma part à ce dernier. Les ultra-catholiques veulent que nous intervenions ou, au moins, que nous laissions intervenir. Les radicaux nous conseillent de tout livrer au hasard ou au chaos, et de nous laver les mains du sang qui sera versé. Les radicaux nous mènent inévitablement à une guerre de religion internationale, à une guerre de coalition entre les puissances européennes. Et maintenant au point de vue politique, qui est le mien, que disons-nous ? Qu'il peut concilier les principes de religion avec les principes de paix et de liberté. Nous devons respecter, comme un droit, au point de vue des puissances catholiques, l'indépendance catholique du pape. Eh bien, en écartant la question d'intervention par nous ou par d'autres, nous devons nous livrer à des négociations sur ce grand et beau thème : il faut arriver à laisser au peuple romain toutes les libertés compatibles, mais exiger de lui qu'il reconnaisse au pape les garanties de dignité, de puissance et d'autorité qui lui sont indispensables dans l'intérêt de la chrétienté. Ce sera l'œuvre d'un congrès. De pareilles questions ne se tranchent pas par un coup de vote ou par un coup de canon... La France n'interviendra pas. La France déclarera à l'Europe qu'elle ne souffrira pas d'intervention en Italie, mais qu'elle est prête à ouvrir des négociations sur les bases que je viens d'indiquer : liberté du peuple romain, indépendance et inviolabilité non pas du souverain, mais du pontife. Après cette déclaration, si la République romaine n'est pas une ébullition légère de la démocratie, si elle est un mouvement sérieux, vous traiterez dignement, noblement pour elle. Mais, à l'heure qu'il est, la France ne peut ni intervenir, ni laisser intervenir. Agir autrement, ce

serait ressusciter la Sainte-Alliance. » Dans un petit discours, Cavaignac venait souligner les contradictions de ses amis du pouvoir en même temps que déclarer qu'il avait été, quant à lui, contre le manifeste. Cette explication entraînait celle d'Emmanuel Arago, et il était assez significatif de voir l'ancien gouvernement avouer ainsi ses querelles. Drouyn de Lhuys utilisait l'aubaine : « Le général Cavaignac a rappelé que l'Assemblée lui avait permis plusieurs fois de se renfermer dans une grande réserve à propos des affaires extérieures. Je ferai appel à la même bienveillance de la part de l'Assemblée. La situation est la même. » L'ordre du jour pur et simple était une fois de plus voté.

Tandis que la majorité croyait à la restauration du pape, chaque jour davantage, la minorité révolutionnaire s'y résignait de moins en moins; les colères, de part et d'autre, étaient vives en paroles; et la majorité ne concevait même plus, petit à petit, que l'on pût discuter la question temporelle. Le vote du 8 mars l'avait déjà montré quand, par 438 billets blancs contre 341, elle avait été victorieuse, et stupéfaite de ne l'être pas davantage. Les journaux de la gauche annonçaient une conflagration européenne, et certains y croyaient. *La République* disait : « Aux armes ! Il n'est plus d'arrangement possible avec l'Autriche. Devant votre énergie, la diplomatie européenne va se trouver prise au dépourvu... La Russie et la Porte Ottomane seront aux mains; les hostilités reprendront sur les bords de la Baltique ; la guerre allumera toutes les rivalités des nations. De ce conflit doivent sortir la ruine de tous les pouvoirs despotiques de l'Europe et l'indépendance de tous les peuples qu'ils oppriment. » Le débat reprenait le 30 mars. Il rejetait les précédents avec un pas de plus dans la voie du recul, en définissant davantage les intentions ministérielles. Ledru-Rollin plaidait à satiété la cause du gouvernement provisoire, en reportant la faute de l'immobilité, — qu'il finissait par reconnaître, — sur la maison de Savoie. Les résultats de la discussion étaient encore nuls, au point que les *Débats* en faisaient la remarque. « Nous aussi nous aimerions mieux voir l'Italie italienne ; mais, pour faire une nationalité, il faut une nation. Pour faire une Italie, il faut des Italiens. S'il y en a, qu'on nous les montre... Le sentiment de la nationalité est un produit de sol qui ne s'importe pas... Les Français à Gênes, ou ailleurs, ne donneront pas aux Italiens le sentiment national qu'ils n'ont pas dans le cœur. Il faut que cette question italienne soit décidément éclaircie ; il faut que nous sachions si nous sommes absolument obligés de créer et d'inventer une Italie. » L'article de *la République* et celui des *Débats* suggèrent assez

bien les deux horizons entre lesquels Louis-Bonaparte évoluait et qu'il eût aimé concilier l'un et l'autre.

A l'ouverture de la séance suivante, faisant allusion à Novare, Bixio constata : « Le sort des armes a anéanti la seule force armée qui existât en Italie ». Redoutant l'intervention autrichienne et son insistance, se l'exagérant même, Ledru-Rollin devait faire observer que l'Autriche vivait sur une vieille réputation militaire loin d'être aussi forte qu'elle le paraissait [1]. Il suppliait la France de l'arrêter, prêtant ainsi la main à la tactique présidentielle. Son projet de résolution était assez équivoque. « L'Assemblée Nationale, jalouse d'assurer la conservation des deux plus grands intérêts qui lui soient confiés, la dignité de la France et le maintien de la paix fondé sur le respect des nationalités, souscrivant au langage tenu dans la séance du 28 mars courant par le président du conseil, confiante, d'ailleurs, dans le gouvernement du président de la République [2] (*longs murmures à l'extrême gauche*), déclare que si, pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais et mieux sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France, le pouvoir exécutif croyait devoir prêter à ces négociations l'appui d'une occupation partielle et temporaire en Italie, il trouverait dans l'Assemblée Nationale le plus sincère et le plus entier concours. » Molé trouvait ce projet trop révolutionnaire. Drouyn de Lhuys fit connaître les termes de la paix de Turin : l'Autriche ne menaçait pas le Piémont ; elle reconnaissait Victor-Emmanuel, s'arrêtait à Alexandrie. Il demandait ensuite au Parlement de se prononcer. Il ne fournissait aucun détail nouveau sur ses intentions, et le député Billault le fit remarquer dans une longue péroraison sans utilité, fantaisiste et dépourvue d'exactitude sur plusieurs points. C'était faciliter le jeu du ministre, qui vint justifier la réserve du gouvernement provisoire. « M. de Lamartine, dans le manifeste, promettait à la nation italienne l'assistance de la France. Et quand faisait-il cette promesse ? Le lendemain de la révolution. Je n'ai pas besoin de signaler tout ce qu'il y avait de sagesse et de précautions dans ces paroles. Quand on parle d'assistance, on distingue dans quelles conditions elle pourra avoir lieu. Quand on parle des traités de 1815, on les déclare morts en droit, mais en fait, on les regarde toujours comme le point de départ des relations avec les puissances étrangères. Vous voyez donc, Messieurs, que ces paroles prononcées dans un mouvement

1. La campagne d'Italie devait lui donner raison.
2. Cette invite de Ledru-Rollin en dit long aussi.

tout révolutionnaire, n'impliquaient pas un engagement absolu. A cette époque, quel fait de guerre s'est produit? » Il rappelait que la France, dans sa politique extérieure, s'était toujours préoccupée de trois points: « d'une grande guerre en Italie, de la constitution intérieure de l'Allemagne, et de la situation de la Pologne en partage ». Il se résumait: « Je dis alors que la France devait rester fidèle à cette tradition de son histoire, qu'elle ne devait pas sacrifier l'Italie à l'Allemagne, ni l'Allemagne à l'Italie, mais qu'elle devait suivre une politique de conciliation et de transaction qui donnerait satisfaction à un but qui embrasserait trois objets différents. » Jamais, en somme, la question de guerre n'avait été portée à la tribune. La politique de Cavaignac montra que l'Italie nouvelle rejetant ses offres, nous avions quand même maintenu celle-ci en remplaçant l'action armée par une assistance diplomatique. Une fois en moins bonne posture, l'Italie changea d'avis et réclama ce qu'elle venait de refuser; le général répondit: « Nous n'avons pas fait un engagement absolu, nous avions manifesté notre intention au milieu des circonstances qui s'accomplissaient alors, mais les circonstances sont changées... » Le ministre renouvelait sa déclaration de n'avoir continué que la politique de Cavaignac. Et Billault ayant dit qu'on restaurait les traités de 1815, il s'expliquait ainsi, après avoir démenti les faits allégués à ce sujet. « Il a été proposé au gouvernement français d'entrer dans un congrès où il s'agissait de donner une consécration nouvelle aux traités de 1815. Nous n'avons pas voulu participer à ce titre au congrès en question. La France ne doit pas mettre la date de 1848 sur les traités de 1815. Mais nous ne nous sommes pas drapés dans notre manteau; nous n'avons pas refusé d'entrer dans le congrès pour y traiter d'autres questions diplomatiques auxquelles peuvent être intéressés l'honneur et la dignité de la France. Il y a trois manières de résoudre les questions. La première c'est de s'en rapporter au hasard; la seconde c'est d'agir solitairement; la troisième c'est de procéder en commun. C'est cette dernière manière de procéder que je suivrai toujours, tant que cela me sera possible. Pour ce qui regarde la question pontificale, je ne puis non plus accepter ce que dit M. Billault. Nous ne permettrons pas à la première puissance venue, comme il l'a insinué, d'agir dans cette question. Nous considérerons, nous réserverons l'intérêt de l'Italie, l'intérêt religieux et l'intérêt de la liberté. Eh bien, pour sauvegarder ces trois intérêts, la France devra s'entendre avec le plus grand nombre de puissances possible; car plus il y aura de puissances, et plus la question recevra une solution impartiale. »

Ledru-Rollin relevait ce langage, qui, « sous les apparences de la forme, cachait au fond l'abandon de l'Italie ». Il était de plus singulier que le gouvernement, qui disait hériter de la révolution pût, tout en déclarant ne pas admettre les traités de 1815, consentir à s'entendre avec des puissances qui faisaient de ces traités la base de leur action et de leur accord même. Le ministre avait, d'ailleurs, préparé à cette capitulation quand il avait constaté que l'admission générale des traités de 1815 était parallèle à la protestation beaucoup plus restreinte qui s'élevait contre eux. Mais, au lieu de se tenir sur le terrain où il voyait si juste quelquefois, Ledru-Rollin menaça la France de l'invasion de l'Autriche [1]. Ici encore il détruisait lui-même le bien fondé de ses autres observations : « En 1830, comme aujourd'hui, tous les peuples se sont éveillés à l'invitation de la France. Au moment solennel, Louis-Philippe avait deux politiques à suivre, l'alliance avec les peuples, l'alliance avec les monarchies : il a préféré, dans un intérêt dynastique, se faire admettre dans les politiques des rois. Où cela a-t-il conduit ? Au 24 février 1848. » Comme il invoquait encore le manifeste, Thiers, Barrot, Faucher lui jetaient enfin : « Il fallait intervenir... Vous n'avez pas fait vous-même ce que vous conseilliez. » Il s'en prenait, vraiment, aujourd'hui, ne découvrant plus de meilleure excuse, aux événements de juin ; bien avant juin, la non-intervention était décidée et Lamartine l'avait revendiquée comme un titre de gloire pour son gouvernement [2]. — Le procès fait aux pouvoirs de février se poursuivait ainsi doublement, à la Chambre, au point de vue de la politique extérieure, à la Haute Cour de Bourges, sur la politique intérieure. Les hommes de la révolution de 1848 avaient capitulé avec leur principe, de même que leurs successeurs capitulaient avec leur passé et ils étaient qualifiés pour se le reprocher les uns aux autres. Ledru-Rollin rappelait à Odilon Barrot ses discours au banquet de Saint-Quentin : « Cependant, si l'Autriche voulait étendre sa domination sur les États indépendants de l'Italie,

---

1. La menace était d'autant moins sincère, ou d'autant plus exagérée, que dans une autre séance, comme nous l'indiquons précédemment, il parlerait de la faiblesse de l'Autriche, bien moins redoutable qu'on ne le pensait.

2. Il le revendiquait encore par la suite, en 1850, dans une lettre au marquis Gino Capponi : « Je subis plus d'ingratitude et d'injustice que vous. Car, en confidence, je puis bien vous jurer que, sans moi, l'Europe était en cendres, la France en ruines, et la liberté raisonnable perdue pour un demi-siècle. » (*Correspondance*, t. IV, p. 318.) Il ne se souvenait plus de ses paroles du 19 novembre 1845 : « Les révolutions sont comme les sybilles antiques, elles ne disent jamais mieux le mot du destin que dans l'accès même de leur aspiration. C'est leur enthousiasme qui leur arrache leur secret. »

si le conflit s'engageait entre les gouvernements et les peuples, la France ne demeurerait point immobile, la France ne pourrait rester indifférente en face de cette lutte... Non ! Non ! Si notre gouvernement refusait de marcher au secours de l'Italie, les canons, comme on l'a dit, partiraient tout seuls. » Il faisait souvenir qu'en 1831 ceux qui combattirent le retrait des troupes d'Ancône furent non seulement le président du conseil actuel et son ami Duvergier de Hauranne, mais Thiers et Guizot. Billault, revenu à la tribune, serrait mieux la question : « M. le ministre des Affaires étrangères a cité une parole de M. Cavaignac sur les dangers de l'isolement. Nous connaissons ce débat. M. Guizot a fait ressortir aussi les avantages de faire partie du concert européen. Si l'on va dans ce sens, si l'on sacrifie à l'entente intime avec ceux qui en font partie toutes les combinaisons qui pouvaient assurer le triomphe de la liberté dans le monde, nous nous hasardons dans une voie fort douteuse et nous devons refuser d'y suivre le cabinet. » Jules Favre essaya de disculper le gouvernement provisoire. Son abstention, disait-il, venait des dissensions italiennes. On aurait dit de l'autre côté des Alpes : « Plutôt les Autrichiens que Charles-Albert. » Comme Ledru-Rollin, il voulait ce jour-là faire faire par le gouvernement actuel ce que les précédents n'avaient même pas essayé. « Nous avons à parler à l'Europe, disait-il ; nous avons à lui rappeler les droits imprescriptibles, non seulement des nationalités menacées par la force, mais encore de l'humanité... Pour le faire, non seulement avec dignité mais avec force, il ne faut pas qu'une résolution, émanant de cette assemblée, ressemble à je ne sais quel coup de dés dirigé contre un cabinet pour en provoquer le renversement, non, il faut que ce soit l'élan de la pensée française, il faut que ce soit le cri du cœur de la France s'unissant au pouvoir exécutif, oubliant toutes les divisions intérieures. Ce n'est qu'à cette condition que notre pays pourra figurer dignement, sinon sur les champs de bataille de l'Europe, du moins dans les négociations semi-armées, où il aura à faire prévaloir sa volonté.

Après une discussion sur les divers ordres du jour proposés, Thiers demanda la parole, et la discussion fut remise au lendemain.

Celui qui devait être le président de la troisième République céda la parole au premier chef exécutif de la seconde, désireux de réfuter Ledru-Rollin qui, dans le courant de son discours, avait déclaré, la veille, que la politique suivie par le gouvernement provisoire n'avait pas été celle de Cavaignac. Le général tournait le regard vers

Lamartine, regrettait son absence et expliquait que la différence n'existait pas, au moins au point où l'avait indiquée Ledru-Rollin; pourtant il récusait le ministère actuel. « J'éprouve le besoin de faire, s'il le faut, une coupure entre nous et le ministère actuel. » Il priait les députés de comprendre qu'il ne pouvait pas, quant à lui, avoir de politique personnelle. « Je n'avais pas de politique à imaginer; j'en avais une à suivre, celle de l'Assemblée... J'étais l'agent de l'Assemblée[1]. » Et il prouvait, — ce que nous savions, — qu'il l'avait toujours été avec une fidélité scrupuleuse. Mais il ajoutait que s'il avait réservé la guerre pour le présent, il ne l'avait pas réservée pour l'avenir. Et l'on soupèse ici l'héritage doublement, — triplement même, si l'on songe à l'orléanisme, — lourd que laissait la révolution de Février à ses véritables héritiers. La situation avait effectivement changé, ainsi que l'indiquait le général, mais défavorablement à la cause qu'il estimait, comme ses anciens amis forcés, maintenant qu'il n'était plus au pouvoir, nécessaire de servir.

D'après Thiers, il y avait trois politiques en face de la question italienne. L'une était celle de l'intervention, et il se montrait contre; l'autre consistait à négocier utilement pour l'Italie, même dans la situation malheureuse où les imprudences l'avaient placée, et c'était la meilleure; celle qui se résumait à ne rien faire en paraissant faire quelque chose n'était pas digne de la France, et il la rejetait. Il prouvait que ceux qui voulaient arracher l'Italie à l'Autriche n'en avaient pas les moyens. Vouloir la guerre était ne pas se rendre compte de l'intérêt du pays, d'autant moins que la guerre avec l'Autriche entraînait une guerre continentale. Il traitait de l'union de l'Autriche avec la Russie et déclarait que les sentiments des nationalités englobées dans le mouvement contre la France même, nous étant acquis, ne serviraient pas. « Cela nous est arrivé: nous avions les peuples avec nous, et cependant les gouvernements luttaient énergiquement, et les armées se battaient avec courage. » Nous n'aurions pour nous qu'une faible minorité. Faire la guerre en Italie, pour une question d'influence, était une folie. « La politique que je soutiens ici, c'est que, pour l'Italie, quelque intérêt qu'elle doive nous inspirer, nous ne devons pas faire la guerre. Depuis le 24 février, vous n'en avez pas suivie une autre. » La politique du gouvernement de Février était elle-même la continuation de la politique

1. Cette parole explique son rôle en juin.

prudente de la monarchie orléaniste au moment des mariages espagnols. Pourquoi donc la révolution de Février n'avait-elle pas affranchi l'Italie? Pourquoi les hommes qui la conduisaient, se trouvant en face des faits, avaient-ils dû changer leur façon de voir, et constater, eux aussi, nécessairement que les traités de 1815, abolis en droit, subsistaient en fait. Il était cependant si peu l'apologiste de ces traités qu'il regrettait que la République n'eût pas profité de sa puissance pour organiser la force armée de la nation, préparatrice d'une armée qui pût, au jour favorable, déchirer ces traités. Le gouvernement provisoire n'avait pas le droit de prétendre qu'il n'avait pu faire la guerre : il avait laissé passer une occasion unique, telle qu'il ne s'en était jamais présenté une pareille depuis le 24 mai. L'Autriche restait alors abattue. Mais la présence d'un roi à la tête d'un mouvement italien fut la véritable cause de l'abstention républicaine. « Si vous aviez eu l'intention énergique de profiter de la situation, vous le pouviez ; et quand vous avez eu des amis assez imprudents pour tourner le dos à la fortune, vous voulez aujourd'hui leur sacrifier la France? » Et après s'être égaré sans exactitude contre la République romaine, il remarquait plus judicieusement que l'on demandait notre intervention à un moment où il n'y avait plus de force organisée en Italie, quand l'occasion était passée, quand il n'y avait plus que des malheurs à recueillir. « Ayez donc la justice de reconnaître que vos successeurs ne font que ce que vous avez fait vous-même, et qu'ils ont pour eux l'excuse des circonstances que vous n'aviez pas. » L'intervention devait se borner à ceci : « Il faut empêcher qu'à une liberté insensée ne succède une réaction déplorable. » Il terminait par un coup de trompette élogieuse envers la Russie, seul pays européen qui n'avait pas été désorganisé par la Révolution. « Il n'y a de puissance et de force aujourd'hui que pour les États qui savent s'organiser, soumettre le désordre et triompher. »

Ledru-Rollin récusa les paroles de Cavaignac. Il affirmait que le général n'avait pas été aux ordres de l'Assemblée et avait agi à sa guise. « Qu'on ne vienne pas dire qu'on a suivi une consigne. Encore une fois, cela n'est pas. La responsabilité en est donc à vous, car, dans toutes les affaires diplomatiques, vous avez gardé le silence. La politique que vous avez suivie était donc la vôtre et non celle de l'Assemblée. » Il attaquait Thiers, qui ne faisait que changer d'opinion. En 1840, il avait voulu la guerre, pour une question d'influence justement. Les arguments par lesquels il s'efforçait d'effrayer aujourd'hui étaient justement ceux invoqués contre lui sous Louis-Philippe. « Ah ! monsieur

Thiers, prophétisait-il, vous avez pu comprendre le passé, vous ne comprendrez ni le présent ni l'avenir! »

Le président du conseil concluait en préconisant comme seul terrain admissible celui de la négociation armée. Et à la suite de nouvelles discussions, l'Assemblée concluait, elle aussi, par l'adoption d'un ordre du jour ainsi rédigé : « L'Assemblée Nationale déclare que, si pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais et mieux sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France, le pouvoir exécutif croit devoir prêter à ses négociations l'intérêt d'une occupation partielle et temporaire en Italie, il trouvera dans l'Assemblée nationale le plus entier concours. » Il est à remarquer que la discussion avait dévié peu à peu du pape à Charles-Albert et à la cause italienne, ce qui avait permis, en quelque sorte, de perdre le sujet véritable, de le réformer en tout cas, loin de la tribune et, finalement, de l'exclure de l'ordre du jour, afin que celui-ci, vague à souhait, légitimât jusqu'à son contraire dans la suite, à force de ne signifier rien. — Cependant le ministère, devant la difficulté d'une entente avec l'Autriche, n'était pas sans projets. Drouyn de Lhuys jugeait que la France pouvait et devait intervenir à Rome. Dans les premiers jours de mars, il aurait reçu deux délégués de la République romaine, MM. Pescantini et Beltrami[1], qui se seraient assurés favorables à une action de la France; et sans doute cette action leur fut-elle indiquée dans un sens différent de celui qui lui fut donné. C'est le 7 mars que le ministre avait envoyé à Rome M. Mercier, chargé de préparer les voies à un accommodement des Romains avec le pape[2]. Bientôt, un autre agent s'y employait, M. Micard.

Le pape, qui redoutait un congrès général des puissances où celles-ci eussent délibéré en paix, librement, en avait décidé un à Gaëte « entre puissances catholiques », maniables à sa guise. Situation difficile pour le gouvernement français qui, en refusant d'y adhérer, indisposait la majorité nationale, et, en y prenant part, confondait son action avec celle des autres pays convoqués. Contraint, il y assista en la personne de MM. de Rayneval et d'Harcourt, le premier ambassadeur auprès du roi des Deux-Siciles, le second ambassadeur auprès du

1. Clément et Bourgeois, *Rome et Napoléon III*, p. 13, Armand Collin, 1908.
2. Clément et Bourgeois, *Rome et Napoléon III*, p. 13, Armand Colin, 1908. Lettres de Drouyn de Lhuys à M. de Rayneval, 26 mars 1849. Notre remise par MM. Pescantini et Beltrami, le 28 mars 1849, à Drouyn de Lhuys.

Saint-Siège. Le congrès s'ouvrit le même jour que le débat parlementaire le plus récemment décisif sur les affaires italiennes, le 30 mars. De suite nos représentants se rendirent compte que les puissances réunies là étaient mal disposées à l'égard de la France. Les délégués de l'Autriche, de l'Espagne, des Deux-Siciles, préparaient « une croisade » contre la République romaine, aiguillonnés par Antonelli. La défaite de Charles-Albert avait changé, — tout au moins selon le principal secrétaire de l'ambassade de France à Rome, M. Forbin-Janson, — l'état d'esprit des Romains qui inclinaient vers une politique d'accommodement entre le pape et ses sujets. D'après lui, ces Romains libéraux reconnaissaient qu'une médiation française pouvait seule sauver Rome d'une brutale représaille de l'Autriche ainsi que d'une occupation napolitaine [1]. C'était la thèse même soutenue à Paris où on dut l'accueillir, venue de la Ville Éternelle, avec un plaisir particulier [2]. Mazzini aurait avoué la fatalité d'une intervention, et, trop politique pour ne pas flairer ce que menaçait d'être celle-ci, mais pas assez renseigné pour connaître l'esprit de la Constituante parisienne, il aurait ajouté : « De toute autre puissance, nous ne pouvons pas entendre parler de médiation, nous l'acceptons de la France, à condition d'en fixer les termes avec l'Assemblée constituante [3]. » Il était très admissible, — comme l'avait dit Thiers à la tribune, — que l'influence française eût empêché les Autrichiens de pousser plus loin leur triomphe après Novare. A Rome, la France, mais en agissant effectivement, jouait un peu le même rôle : « Elle irait avant l'Autriche, avant le roi de Naples, avant l'Espagne ; elle ferait seule avec ses principes ce que les souverains coalisés

---

1. *Rome et Napoléon III*, déjà cité, p. 14.
2. *Rome et Napoléon III*, déjà cité, p. 14.
3. Il disait : « Les gouvernements réactionnaires de l'Europe croient que le moment est venu de confier à la diplomatie la tâche d'achever la ruine de la cause italienne... Les révolutions ont plus d'une fois vaincu les armées de la vieille Europe ; mais elles n'ont pas entamé le vieux système diplomatique ; les révolutions continuent de produire de nouveaux gouvernements qui, à leur tour, ne cessent pas d'être absorbés par la vieille diplomatie. Le gouvernement provisoire, à peine installé à l'hôtel de ville, se trouva attaqué et conquis dans la personne du citoyen Lamartine par l'ambassade anglaise, aidée de celles d'Autriche et de Russie. Le général Cavaignac et le ministère actuel s'empressèrent de signer la capitulation Lamartine. Les négociations dont on nous menace ne peuvent avoir qu'un résultat fixé d'avance par l'Autriche et la Russie. Le ministère français s'est obligé à obtenir ce résultat de manière à ne pas trop choquer la susceptibilité du peuple français, ce qui pourrait compromettre la cause de l'Autriche et de la Russie. Que l'Italie se garde bien de fonder des espérances sur la coopération libérale du ministère. Le ministère n'est dans cette négociation que l'agent responsable de la société anonyme des réactionnaires de l'Europe. »

eussent fait selon des maximes qu'elle réprouvait [1]. » — Beau programme, — auquel peu de personnes durent croire, à moins d'être peu averties sur le nouveau Pie IX qui remplaçait progressivement l'ancien et sur la partie de la population, bien plus nombreuse que les catholiques de France ne permettaient de le croire, qui ne se soumettrait pas à cette restauration papale imposée par des armées étrangères. Mais la personnalité propre de la République romaine n'entrait pas chez nous, — sauf dans les discours montagnards, — en ligne de compte, les catholiques la niaient en tant qu'impie ; les républicains estimaient qu'elle n'avait qu'à se déclarer satisfaite puisque nous empêchions les abus de la papauté tout en la restaurant. Le ministère utilisa ce double point de vue en présentant l'un et l'autre visage, selon les interlocuteurs, l'un pour Gaëte et les cléricaux de France, confit en dévotion, habile à expliquer le service qu'il rendait à la restitution de Rome, l'autre aux dupes volontaires de la gauche accommodante en faisant valoir que l'expédition, en réalité, protégerait les Romains contre l'Autriche.

Le débat parlementaire reprit le 16 avril. Le matin même, dans un conseil de cabinet, on décida l'intervention. Barrot a prétendu que, dans ce conseil, le prince s'était montré un des partisans les plus convaincus de celle-ci [2]. Émile Ollivier revendique aussi l'expédition de Rome comme une œuvre présidentielle [3], et Falloux parle naturellement de même [4]. Nous avons expliqué précédemment quel fut, à notre sens, le sentiment véritable de Louis-Napoléon, toujours mal compris, président ou empereur, de ses ministres [5]. — A cette heure cependant, sans doute par intérêt, devant l'unanimité de son entourage céda-t-il. — Odilon Barrot fit à l'Assemblée la déclaration suivante : Lorsque nous vous avons informés des derniers événements dont l'Italie a été le théâtre, l'Assemblée Nationale a pressenti la nécessité où la France pourrait se trouver d'occuper temporairement une portion du territoire de la péninsule ; c'est de votre initiative qu'est émanée l'autorisation donnée au gouvernement de prendre une telle mesure dans le cas où il la jugerait utile [6]. Depuis le vote que je viens de rappeler, la

1. *Rome et Napoléon III*, p. 15. Déjà cité.
2. *Mémoires d'Odilon Barrot*, t. III, p. 193.
3. *L'Empire libéral*, t. II, p. 220.
4. *Mémoires d'un royaliste*, t. II, p. 129.
5. Il l'avouait lui-même vers la fin. — G. Claudin, *Mes Souvenirs*.
6. Ce passage montre bien la perfidie de l'ordre du jour proposé par le républicain Bixio et que l'on avait réussi à faire voter.

situation, encore incertaine à cette époque, s'est fortement caractérisée. L'Autriche poursuit les conséquences de sa victoire : elle pourrait se prévaloir des droits de la guerre à l'égard des États plus ou moins engagés dans la lutte qui avait éclaté entre elle et le roi de Piémont. Le contre-coup de ces événements s'est fait sentir dans l'Italie centrale. Les informations qui nous arrivent annoncent que les États romains traversent une crise imminente ; la France ne peut y rester indifférente. Le protectorat de nos nationaux, le droit de maintenir notre légitime influence, isolée, le désir de contribuer à faire obtenir aux populations romaines un bon gouvernement fondé sur des institutions libérales : tout nous fait un devoir d'user de l'autorisation que vous nous avez accordée. Il nous serait impossible d'entrer dans plus de détails sans compromettre le but que nous avons en vue. En pareille circonstance, *une part doit toujours être réservée aux éventualités* ; mais, ce que nous pouvons vous affirmer, dès à présent, c'est que, du fait de notre intervention, sortiront d'efficaces garanties, et pour les intérêts de notre pays, et pour la cause de la vraie liberté. Le gouvernement croit nécessaire de constater avec précision la nature et la portée du vote qu'il demande à l'Assemblée nationale ; déjà investi par elle d'un mandat dont il apprécie l'importance [1], il n'y renonce pas et ne demande pas qu'elle lui en donne un nouveau ; il regarderait comme indigne de lui, comme contraire à ses devoirs, toute démarche par laquelle, changeant la position qu'on lui a faite à dessein, il essayerait de couvrir sa responsabilité de celle de l'Assemblée. En venant aujourd'hui vous demander le crédit qui lui est indispensable pour assurer l'exécution du mandat qu'il a reçu, il reste, il veut rester pleinement responsable des conséquences qu'il entraînera. Sa responsabilité ne cesserait que le jour où le refus de ce crédit, en le réduisant à la nécessité impérieuse de rester inactif en présence des événements qui vont s'accomplir, lui prouverait que l'Assemblée a entendu annuler son vote du 30 mars. » Le projet était ainsi conçu : « Art. I : Il est ouvert au ministre de la Guerre, au titre de l'exercice de 1849, un crédit extraordinaire de 1.200.000 francs pour subvenir au surcroît de dépenses qu'exigera l'entretien sur le pied de guerre pendant trois mois du corps expéditionnaire de la Méditerranée. » Cette déclaration, qui permettait tout et n'indiquait rien de précis, fut reçue, — note son auteur, — « au milieu d'un silence

1. Il l'appréciait même mieux que l'Assemblée.

vraiment solennel ». Une commission fut choisie d'urgence pour faire un rapport. Elle comprit : Thiers, Duvergier de Hauranne, Aylies et Layssac, pour les conservateurs, Schœlcher, Pascal Duprat, Subervie, Grévy et Germain Sarrut pour la gauche, et pour les réactionnaires modérés : Lamoricière, Dufaure, Sénard, Freslon, Ferdinand de Lasteyrie ; Jules Favre, encore que montagnard, gardait une certaine neutralité ; et celle-ci lui valut peut-être d'être rapporteur. La commission demanda le président du conseil et le ministre des Affaires étrangères qui y trouvèrent, raconte le premier, « cette préoccupation assez générale que notre intervention à Rome était chose convenue et concertée avec les puissances catholiques et même avec l'Autriche. » — La méfiance était mal orientée, ne faisant pas peser ses demandes sur le point essentiel. « Nous dûmes donc surtout insister sur ce point que notre action à Rome était et resterait exclusivement française, que nous étions libres de tout engagement quelconque avec d'autres puissances : nous donnâmes en même temps communication des lettres et dépêches de nos agents restés à Rome, qui nous annonçaient qu'une réaction s'y opérait dans les esprits et que l'intervention de la France serait reçue comme un bienfait [1]. »

« Comment ne le serait-elle pas, ajoutions-nous, puisqu'elle a pour objet de sauver de la liberté romaine ce qu'on en peut sauver, et de préserver cette population des violences qui suivraient infailliblement une restauration faite en dehors de notre influence [2]. » Ces explications suffirent, paraît-il, à la commission ; sa majorité, en tout cas, se prononça en faveur du crédit demandé. Les conclusions du rapport de Jules Favre furent discutées le soir même. On tenait à agir vite pour ne pas laisser aux rares députés qui le désiraient le temps de se ressaisir.

Jules Favre lut à la Chambre un court papier qui répétait les déclarations de Barrot, sans renseigner davantage. On y parlait de l'influence qui appartient nécessairement à la France dans tout débat européen, sans spécifier son genre autrement que pour affirmer la persuasion « que le gouvernement n'abuserait pas du droit d'occuper un point de l'Italie ». Un seul passage en dirait plus et même trop : « La pensée du gouvernement n'est pas de faire concourir la France à l'accroissement de la république qui existe actuellement à Rome. » Et dans ses *Mémoires*, Barrot insinue qu'il y avait, en réalité, désaccord sur ce

1. Voir précédemment.
2. *Mémoires d'Odilon Barrot*, t. III, p. 195.

point, car si, « tel, sans doute, n'était pas le but de notre intervention, tel pouvait en être le résultat[1] ». C'est ici qu'il fallait frapper, et le premier interpellateur, Emmanuel Arago, ne le fit pas, satisfait d'obtenir encore l'assurance que les trois couleurs ne voisineraient pas avec l'aigle autrichienne, mal habile à spécifier, suffisamment, les désidérata nécessaires dans une affaire si sournoisement drainée par la droite, quand il demandait si la France était résolue, — et le rapport Favre lui répondait déjà non, — à respecter la souveraineté du peuple romain. Le seul mérite de ses observations fut de forcer la vérité. Barrot lui-même l'avoua, prouvant d'une part que le ministère avait menti précédemment à l'Assemblée, de l'autre que celle-ci lui en demeurait plutôt reconnaissante : « Le gouvernement fera prévaloir sa politique et celle du pays, qui est de ne pas permettre une restauration du pape en dehors de son influence et de ses principes. » A vrai dire, la stupéfaction de la gauche ne fut pas extrême ; une seule voix s'y étonna : « Comment, la restauration du pape ! » C'était la seconde fois que le mot se trouvait dit. Le président du conseil ajouta : « Le gouvernement consultera avant tout les intérêts de la France. » Agacé par quelques cris, il se démasquait plus encore : « Nous ne voulons point établir de solidarité entre l'existence de la République française et l'existence de la République romaine. »

Ledru-Rollin devait se récrier ; il n'y manqua point, seul, d'ailleurs, dans la confusion, à indiquer la faute et son danger. « Dans le discours que vous venez d'entendre, un mot m'a frappé : ce mot, c'est la pensée du gouvernement ; ce mot fatal, je l'avais prévu ; il n'est donc pas nouveau aujourd'hui ; on vient de le prononcer : c'est la restauration du pape. » On lui opposait les intérêts de la patrie : « Votre politique est une politique superficielle. » Avertissement de haute importance et profondément vrai. Et comme il déplorait une fois de plus que le ministère ne reconnût à Rome qu'une seule autorité, celle du pape, la droite faisait entendre au milieu de son tapage : « Quel malheur y a-t-il à cela ? » Malgré le silence de Marrast, la droite ne parvenait pas à interrompre : « Vous commettez une lâcheté en faveur de l'Autriche : vous entreprenez la guerre non pour délivrer un peuple, mais pour l'opprimer... Vous voulez que les fils des anciens vainqueurs de Rivoli, de Castiglione, prennent les armes, non pour rendre la liberté aux

1. *Mémoires d'Odilon Barrot*, t. III, p. 196.

peuples de l'Italie, mais pour les opprimer[1]... Vous suivez les errements de la Restauration et du gouvernement issu de la révolution de Juillet, car rien de ce qui se passe n'est nouveau. » Il se trompait en avançant que le pays tout entier était avec lui pour repousser la restauration papale. — La mauvaise foi de l'Assemblée complice s'étala lorsque le général Lamoricière vint dire : « L'honorable préopinant raisonne comme s'il était question d'employer les baïonnettes françaises pour ramener à Rome le pape en triomphe! » Le scrutin fut annulé à défaut d'une voix, et la séance reprit le soir.

Barrot renouvelait ses déclarations, invariablement vagues. Elles se résumaient à ce que la France ne permettrait pas qu'une restauration se fît « en dehors de son influence et de ses principes ». Les événements pressaient, disait-il, la contre-révolution s'avançant à grands pas, et la cause de la République romaine était perdue ; interrompu par l'extrême-gauche qui, sur ce dernier point, manifestait une tendance invariable à méconnaître les faits : « Ce n'est pas la politique d'une minorité de cette Assemblée, tranchait-il, c'est la politique qui a reçu la sanction de la majorité que le gouvernement est chargé de suivre et de pratiquer. » Infatigable et persévérant au fur et à mesure de la nécessité de la décision, il répétait : « Nous ne voulons pas établir de solidarité entre l'existence de la République romaine et celle de la République française. Mais nous ne voulons pas non plus qu'un événement important, qui peut avoir une grande influence sur les destinées de l'Italie, auquel peut se rattacher la légitime influence qui appartient à la France dans ce pays, se consomme par une influence étrangère ; nous ne voulons pas que l'abstention de la France, que l'exclusion de toute influence de sa part, porte préjudice à des garanties et à des libertés qui ont toutes nos vieilles sympathies. »

Ledru-Rollin expliquait que le secret espoir du gouvernement était qu'à la vue du drapeau tricolore les populations se levassent en faveur du pape : la restauration se ferait de la sorte sans coups de fusil. « Oui, le parti que vous prenez est le parti de la restauration papale, c'est-à-dire le parti des prétentions religieuses contre la souveraineté des peuples. » Puis, revenant au thème du passé : « Il est grave, mille

1. La proclamation de Bonaparte à Milan portait, sous la Révolution : « Que les peuples soient tranquilles, nous sommes les amis des peuples. Rétablir le Capitole, réveiller le peuple romain après des siècles de servitude, tel sera le fruit de nos victoires... etc. ». — Le ton était changé.

fois grave pour un gouvernement de marcher à l'encontre de ses principes; il est périlleux pour un gouvernement de vouloir étouffer du pied des germes de la même origine que ceux qui l'ont fait naître. Rappelez-vous le gouvernement sorti de la révolution de juillet... Il semble que nous n'ayons changé que les noms et que la plupart des hommes soient restés les mêmes. » Il faisait ressortir que 12.000 hommes seraient insuffisants et soulevait une question dont ne s'embarrassait pas le ministère, plein de cet éternel optimisme officiel qui mène à tout: « Et si l'Italie résiste ? »

Lamoricière se contentait d'agiter le spectre autrichien, d'exagérer son imminence, et, toujours sans franchise, ou, dans le cas contraire, avec une innocence déconcertante, il affirmait : « Si la République romaine ne devait courir d'autre danger que celui qui résulterait de l'occupation de Civita-Vecchia par une division française, elle n'aurait rien à craindre, vous le savez bien. » Il se montrait plus voisin de la vérité en disant : « Je ne pense pas que la France puisse engager une guerre pour aller soutenir contre l'Autriche et contre toutes les puissances qui ont envie de ramener le pape à Rome une guerre pour faire vivre la République romaine, de la possibilité d'existence de laquelle les plus chauds amis de cette même République ne sont pas bien convaincus. » Amorçant le drame même, il concluait : « Je pense, avec la majorité de la commission, qu'il y a lieu d'accorder le crédit demandé, qu'il y a lieu d'autoriser le gouvernement à occuper Civita-Vecchia. De plus, si, *comme tout porte à le croire*, d'après les nouvelles qui nous ont été communiquées par le gouvernement, lorsque cette expédition sera débarquée à Civita-Vecchia, on apprend que l'Autriche marche vers Rome pour y détruire la république, y rétablir le pape à la demande des populations, y sceller son influence, nous pensons qu'il y a lieu d'autoriser le gouvernement à faire marcher son expédition sur Rome, afin de sauver ce qu'on peut du naufrage, sinon la République romaine, au moins la liberté et l'influence de la France en Italie. »

Le lendemain Félix Pyat expliquait le sens de l'abstention du vote des gauches. Malgré que le nombre des votants n'ait pas été suffisant la veille, l'Assemblée maintenait la validité de son vote. Le tour était joué. — L'expédition partait à l'aventure. La lutte parlementaire, une fois de plus, n'avait pas désarmé le plan réactionnaire préconçu ; elle l'avait couvert et même, à cause de la majorité conservatrice, servi. Aux deux questions : « Si l'expédition rencontrait de la résistance, d'abord à Civita-Vecchia, puis à Rome », on n'avait pas répondu. La

droite n'avait cessé, — et sans résultat, — de montrer par la force des choses sa suffisance ignorante. Elle avait ri quand Schœlcher lui prédit que nos soldats trouveraient de la résistance. Le ministère, aux appels répétés du représentant, s'était tu. « Vous me permettrez bien de poser une hypothèse, — avait-il maintenu en dépit des vociférations. J'admets, vous ne l'admettez pas, mais je l'admets que la République romaine ne veuille pas recevoir le pape des mains des troupes françaises : que feront les troupes françaises ? » Et tirant la moralité de ce silence : « Il reste constant que, cette question posée, le ministère refuse d'y répondre. L'Assemblée peut juger quelles sont les intentions du ministère. » La majorité avait approuvé par un subterfuge peu honorable.

La République romaine était représentée à Paris par le colonel Frapoli. Le soir du 16, il envoya au ministre des Affaires étrangères sa protestation, qui remettait les choses au point. « Je vous ai conjuré d'éviter une guerre fratricide ; je me suis montré disposé à toute honorable transaction, pourvu que vous ayez consenti à entrer comme ami sur le territoire de la République romaine. J'obtiens de vous pour toute réponse : « Que vous ne pouviez négocier avec ce qui n'existait pas ; que Rome, pour vous, c'était le pape et son droit, que la France s'interposerait pour empêcher une réaction peut-être trop violente et afin que le principe de la sécularisation fût appliqué le plus largement possible dans l'administration de l'État. » Envoyé d'un gouvernement et d'un peuple que vous condamniez d'avance à mourir, il ne me restait plus désormais qu'à protester contre la violation éventuelle, et sans avis préalable, du territoire que je représente [1]. »

Selon Barrot, le succès de l'entreprise tenait, en grande partie, à la rapidité de son exécution. « Il fallait agir sur les esprits, les étonner, et, surtout, ne pas donner à la résistance le temps de s'organiser [2]. » Il le fallait d'autant plus que l'opinion française attendait beaucoup de l'expédition, au point d'escompter que la seule présence des troupes à

1. Jules Amigues, *l'État romain depuis* 1815 *jusqu'à nos jours*, avec des documents historiques réunis par M. L.-C. Farini, ministre d'État du royaume d'Italie. Dentu, 1862.
2. *Mémoires*, t. III, p. 199.

Civita-Vecchia concilierait tout ; elles éclaireraient à la fois le pape et son peuple ; un miracle devait s'opérer ; le drapeau français remplaçait la Sainte Ampoule. Pie IX publierait même un manifeste libéral, accordant pleine amnistie et sécurité, et ses sujets, pleins de confiance dans les promesses d'amélioration gouvernementale, libres encore, mais repentis, se jetteraient aux pieds de leur maître, que l'armée expéditionnaire encadrerait, néanmoins, pour plus de sûreté.

Afin de décider le Saint-Siège à manifester ses sentiments libéraux, M. Drouyn de Lhuys avait donné de nombreuses instructions à MM. d'Harcourt et de Rayneval. Il leur indiquait notamment : « Le pape n'est pas seulement le chef d'un gouvernement de troisième ordre, il est encore, il est surtout le chef de l'Église catholique ; ces deux titres ne sont pas unis en lui par le pur effet du hasard. Sa souveraineté temporelle, construite en quelque sorte pièce à pièce, dans le cours des siècles, moins par les moyens ordinaires qui fondent les États que par la politique et par la générosité des princes et des peuples dévoués au catholicisme, lui a été donnée précisément pour le mettre en mesure d'exercer son autorité spirituelle avec cette haute indépendance, cette dignité, qui, seules, peuvent la rendre efficace ; renverser cette base, c'est porter une atteinte sérieuse à une institution dont toutes les nations catholiques ont le droit de revendiquer l'intégrité, parce qu'elle est la clef de voûte de leur religion... Nous ne prétendons pas que le peuple des États de l'Église ait le devoir de se sacrifier à l'intérêt des autres peuples... Ce que nous disons, c'est qu'il faut concilier ces intérêts également respectables, ce qui ne permet pas d'abandonner aux passions d'une seule des parties intéressées la solution des questions qui y sont engagées, d'où il résulte qu'invoquer en cette circonstance le principe de la non-intervention, ce serait en faire une application erronée. *Il faut que le pape soit rétabli dans l'indépendance et le degré qui lui sont absolument nécessaires pour le libre accomplissement de ses devoirs spirituels ;* c'est là ce que le catholicisme tout entier, ce que le monde civilisé a le droit d'exiger ; *il faut en même temps que les populations des États de l'Église soient mises à l'abri du détestable régime qui a été la cause première de toutes les calamités de ces derniers temps...* La France ne pourrait accorder son concours à aucune combinaison qui, en restaurant le pouvoir du Saint-Siège, ne contiendrait pas en faveur du peuple romain des garanties de liberté raisonnable, de bonne administration et de clémence... Le cardinal (Antonelli) comprendra que, pour se mettre en mesure de tirer parti de l'expédition, le pape devra se

hâter de publier un manifeste qui, en garantissant au peuple des institutions libérales, pût rendre impossible toute résistance. Ce manifeste sera le signal d'une réconciliation dont un petit nombre de mécontents seront seuls exclus. Vous ne sauriez trop insister sur l'utilité et même la nécessité d'un tel document. Ce que nous voulons, c'est que le pape, en rentrant dans Rome, puisse se trouver dans une condition acceptable pour lui comme pour son peuple, qui rassure l'Europe comme l'Italie, contre les nouvelles commotions [1]. » Le 18 avril, il expliquait à nouveau ses espoirs, ceux du gouvernement : « Nous avons cru, nous croyons plus que jamais que, par la force des choses, par suite de la disposition naturelle des esprits, le régime qu'a fondé à Rome la révolution du mois de novembre dernier est destiné à succomber bientôt, que le peuple romain, avec empressement, se replacera sous l'autorité du souverain pontife et que Pie IX, en rentrant dans ses États, y rapportera la politique éclairée, libérale dont il s'est montré animé [2]. » Ces documents, — qui seront encore appuyés par d'autres plus loin, — ne laissent pas de doute sur l'illusion française, entretenue par nos attachés, désireux de faire leur cour à leurs chefs. Le cardinal Antonelli, quoi qu'en ait pensé ou dit M. Émile Ollivier [3], influençait le Saint-Père, entretenait ses craintes, exagérait son irritation, résolument opposé à toute réforme ; il combattait même dans l'esprit de son chef le prestige qu'exerçaient sur lui les forces françaises et ses idées sur les sentiments catholiques de la fille aînée de l'Église. Nos agents, MM. d'Harcourt et de Rayneval, ne convenaient pas à la situation. Ils appartenaient à ce personnel instinctivement arrêté sur toute forme établie, préféré par la monarchie de Juillet à son déclin, en dépit de quelques velléités libérales, si restreintes, d'ailleurs, que la liberté s'y alliait sans combat, par un penchant irrésistible, avec son contraire. Ils ne croyaient pas à l'avenir, niaient les nouveaux pouvoirs, jugeaient la République romaine criminelle et, très catholiques, ne discutaient pas au fond de leur conscience la nécessité du temporel.

Ils avaient besoin de la faveur papale et subordonnaient les débats mêmes à celle-ci. Leur patriotisme, restreint au cadre étroit de leurs sentiments catholiques, — et non chrétiens, — discipliné, éliminé,

---

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 201, et J. Amigues, *l'État romain depuis 1815 jusqu'à nos jours*, déjà cité, p. 343.
2. Clermont et Bourgeois, *Rome et Napoléon III*, déjà cité, p. 28.
3. *L'Empire libéral*, t. II.

diminué, autorisé par ceux-ci, les ancrait encore plus loin du réel sol national. D'Harcourt, de plus, n'avait aucun caractère, et appartenait d'avance à qui saurait s'en servir [1]. Rayneval était l'incarnation du *Journal des Débats*. Tout concourait ainsi pour que les tendances véritables de la France fussent reléguées au second plan [2]. — Une lettre du duc d'Harcourt, du 13 avril, qui rapporte au ministre l'essentiel d'un entretien avec le pontife, découvre les sentiments de ces messieurs, la facilité comme la difficulté de leur situation, les mauvais services qu'ils rendaient au gouvernement [3]. « C'est une grave difficulté, ai-je dit au Saint-Père, pour nous républicains, nés d'une révolution, d'aller détruire ailleurs une république : c'était pour échapper à ce que cette situation avait de difficile que nous l'avions prié de venir en France. Si là, le pape avait déclaré qu'il tenait d'elle le patrimoine de Saint-Pierre et la sollicitait de lui en maintenir la possession, il n'y a pas un gouvernement français qui n'eût pensé que l'honneur national était engagé à répondre à un semblable appel. La religion y aurait gagné en associant son sort et sa fortune à celle de trente-quatre millions de catholiques qui se seraient trouvés engagés d'honneur à rétablir leur chef dans sa dignité et ses droits. Après une telle démarche, on n'aurait rien pu refuser au pape en France... *Le pape ne veut pas*, on veut être restauré sans conditions. Vous déciderez dans votre sagesse. Venir pour notre compte serait, semble-t-il, le parti le plus net. J'ai lieu de croire qu'il n'y aurait à Rome aucune résistance ; mais restaurer le pape lui serait assez difficile. La papauté voudrait nous faire intervenir avec l'Autriche. Au reste, tous les inconvénients de ce parti existent principalement chez nous, et si l'on croit pouvoir faire avaler cette couleuvre à la France et aux Chambres, sans leur donner des hauts de cœur, les difficultés qu'on trouve ici seront faciles à surmonter. — Il faut pourtant défendre les couvents et les prêtres à Rome [4]. » — En somme, il y avait accord entre les deux représentants et le ministre des Affaires étrangères ; ils étaient trois à aimer mieux un mauvais pape que pas de pape du tout ; le pape indispensable était

---

1 et 2. « M. d'Harcourt, coryphée lilliputien de tous les mouvements à la mode depuis quarante ans, de la cause polonaise, du philellénisme, du libre-échange, et, finalement, papiste par expiation. » H. Castille, *Histoire de la seconde République française*, t. IV, p. 144.

3. « Il est difficile de croire qu'il eût réellement envie de savoir la vérité. » H. Castille, *Histoire de la seconde République française*, t. IV, p. 144.

4. Clément et Bourgeois, *Rome et Napoléon III*, déjà cité, p. 30.

la base de leurs efforts ; et ils avaient reconnu qu'ils devaient se contenter, sinon d'un mauvais pape, ce qu'ils n'auraient su s'avouer, du moins d'un pape tout différent de celui qu'ils avaient espéré et qu'il avait permis d'escompter lui-même. Le 20 avril, l'ancien évêque d'Imola, de plus en plus transformé, prononça dans un consistoire une allocution qui ne laissait plus de doute sur la manière dont il entendait le libéralisme, et que l'assistance jugea excellente, selon ses vœux. A l'examen, il n'en subsiste guère que des menaces, des plaintes ou des bénédictions, et cette assurance formelle que la foi du Christ, sans plus, pourvoit admirablement au bien public et à l'ordre de la société civile[1]. Pie IX se donnait l'air d'avouer, mais avec insistance, sa préférence pour l'Autriche. La Ville Éternelle était avertie du bonheur que lui vaudrait le retour de son maître. « Notre premier soin sera de jeter la lumière de l'éternelle vérité sur les erreurs, les ruses et les grandes fraudes des impies, afin que les hommes connaissent les fruits funestes des erreurs et des vices. » Rome était devenue, en effet, « une forêt pleine de monstres frémissants ». L'illusion demeurait-elle possible au sujet de Pie IX ? « Au lieu du manifeste qui devait ouvrir Rome à Oudinot, Pie IX faisait, quatre jours avant l'arrivée de l'expédition, des déclarations directement contraires à celles que le gouvernement français attendait de lui. Il condamnait par avance à un échec cette médiation dont il ne voulait pas. Mais il fit plus encore. Le roi Ferdinand II de Naples avait mis à la disposition du Saint-Siège l'armée qui venait d'étouffer la révolte de Sicile, et il attendait l'instant propice pour marcher sur Rome. Peut-être Antonelli, prévenu qu'une expédition française approchait, pensa-t-il à ce moment qu'il n'y avait aucune raison de soutenir davantage les troupes napolitaines. Il est plus vraisemblable qu'il chercha à contrecarrer les plans du gouvernement français et que, pour le brouiller avec la population de Rome, il fit en sorte que les troupes parussent agir de concert avec les armées de la croisade. C'est pourquoi le roi de Naples, réunissant ses troupes depuis longtemps répandues le long de la frontière des États de la République, en prit lui-même le commandement, et se mit en marche sur Rome dans les journées du 23 et du 24 avril. En même temps les Autrichiens s'avançaient par Ferrare et Modène, ayant avec eux Monsignor Badini, délégué de la cour pontificale[2]. »

1. Rusconi, *la Républica romana del* 1849, t. II, p. 275.
2. *Rome et Napoléon III*, déjà cité.

MM. d'Harcourt et de Rayneval espéraient cependant encore assez dans le manifeste indispensable pour en réclamer la rédaction. Le pape refusa, — si c'était un refus que cette réponse bienveillante : « Soyez tranquille ! Pie IX sera Pie IX. Mais ma vieille expérience ne doit-elle servir de rien [1] ?» Et il ajoutait, non sans finesse : «Ne faudra-t-il pas museler la presse, fermer les clubs, comme vous avez été forcés de le faire en France ? » — Il y avait également accord entre les catholiques français et le Saint-Père [2] ; il s'établissait si bien que le chef du corps expéditionnaire, le général Oudinot, était un ami personnel de M. de Falloux. Le décret du président de la République qui l'avait appelé au commandement offrait une matière favorable à la surprise et dont se servirent les feuilles de gauche pour des commentaires légitimes. Oudinot ne possédait pas les titres nécessaires à justifier sa nouvelle position. Officier de cavalerie qui n'avait commandé que quelques mois des régiments d'infanterie, malgré ses campagnes en Algérie, et qu'il se fût fait remarquer par le souci de certains détails à l'armée des Alpes, il ne possédait pas les qualités requises au commandement de troupes ainsi qu'aux opérations d'un siège. Du côté présidentiel et ministériel, la presque certitude de ne pas rencontrer de résistance ou, tout au moins, de résistance sérieuse sert à expliquer la faute ; du côté de Falloux, le calcul opposé en faisait une victoire anticipée. Louis-Napoléon, de plus, en cédant aux insistances du ministre de l'Instruction publique et des Cultes, tout en escomptant un débarquement pacifique et en pensant le faire sans inconvénient pour sa diplomatie personnelle, donnait satisfaction au parti catholique. Le seul bon calcul fut celui des amis de l'abbé Dupanloup. La mission du général en chef à la fois politique et militaire, principalement politique, était rendue encore plus compliquée par les instructions de Drouyn de Lhuys, qui nécessitaient un tacticien fort au courant des subtilités politiques et internationales, et Oudinot classé à la Chambre sous Louis-Philippe

---

1. L. de Gaillard, *l'Expédition de Rome, en* 1849. p. 227.

2. Qu'aurait dit sur cette question romaine, Chateaubriand, qui venait de mourir, lui qui écrivait en 1826, dans « l'avertissement de l'auteur » mis en préface à une réédition de son *Essai sur les revolutions :* « Je ne redeviendrai incrédule que quand on m'aura démontré que le christianisme est incompatible avec la liberté ; alors je cesserai de regarder comme véritable une religion opposée à la dignité de l homme. » (P. 259. Ed. Garnier.) Et ceci : « Comment pourrais-je croire émané du ciel un culte qui étoufferait les sentiments nobles et généreux, qui rapetisserait les âmes, qui couperait les ailes du génie, qui mendierait les manières au lieu d'en faire un moyen de plus pour s'élever à l'amour et à la contemplation des œuvres de Dieu ? »

parmi les opposants les plus ordinaires et subordonnés, n'était pas l'ouvrier d'une pareille tâche. « Général, disait le ministre des Affaires étrangères, je vous ai fait connaître l'objet de l'expédition dont le gouvernement de la République vous a confié le commandement. Vous savez qu'une réaction intérieure et une intervention étrangère menacent le gouvernement actuel de Rome que nous n'avons jamais reconnu. A l'approche de cette crise désormais inévitable, le devoir nous prescrit de prendre les mesures nécessaires, tant pour maintenir notre part d'influence dans les affaires de la péninsule italienne que pour ménager dans les États romains le rétablissement d'un ordre de choses régulier sur des bases conformes aux intérêts et aux droits légitimes de la population. Bien que vous n'ayez pas à intervenir sur les négociations définitives qui assureront ce résultat, vous êtes autorisé à recevoir des autorités établies toutes les propositions et à conclure avec eux tous les arrangements qui vous paraîtront propres à le préparer, en évitant seulement dans la forme de cet arrangement tout ce qu'on pourrait interpréter comme la reconnaissance du pouvoir d'où émanent ces autorités. Vous trouverez ci-joint le projet de la lettre que vous devez écrire, en arrivant, au gouverneur ou au magistrat supérieur de Civita-Vecchia, pour demander votre admission dans cette ville. L'entrée ne vous en sera sans doute pas refusée ; toutes les informations qui nous parviennent donnent lieu de penser que, bien loin de là, vous serez reçu avec empressement par les uns comme un libérateur, par les autres comme un médiateur contre les dangers d'une réaction... Si, cependant, contre toute vraisemblance, on prétendait vous interdire l'entrée de Civita-Vecchia, vous ne devriez pas vous arrêter à la résistance qu'on vous opposerait au nom d'un gouvernement que personne en Europe n'a reconnu[1] et qui ne se maintient à Rome que contre le vœu de l'immense majorité des populations... Une fois sur le territoire des États de l'Église, vous vous empresseriez de vous mettre en relations avec MM. d'Harcourt et de Rayneval, chargés par le gouvernement de la République de traiter à Gaëte les intérêts de la mission qui vous est confiée. Vous pourrez dès lors vous concerter avec eux, et d'après les informations qu'ils seront en mesure de vous transmettre, voir les dispositions que vous aurez à prendre. Vous enverrez à Rome un de vos offi-

1. Cette phrase renchérissait sur la précédente : « ..... le gouvernement actuel de Rome que vous n'avez jamais reconnu..... » de la manière la plus caractéristique.

ciers avec l'ordre de déclarer aux chefs du gouvernement la nature de la mission qui vous est confiée, de leur faire entendre bien nettement que vous n'êtes nullement autorisé à soutenir l'ordre des choses dont ils sont les représentants, et de les presser de prêter les mains à des arrangements qui puissent préserver le pays de la crise terrible dont il est menacé. Vous jugerez si les circonstances sont telles que vous puissiez vous y rendre avec la certitude, non seulement de n'y pas rencontrer de résistance sérieuse, mais d'y être assez bien accueilli pour qu'il soit évident qu'en y entrant vous répondrez à un appel de la population. Partout où vous vous trouverez, jusqu'au moment où un gouvernement régulier aura remplacé celui qui pèse actuellement sur les États de l'Église [1], vous pourrez, selon que vous le jugerez nécessaire ou convenable, soit maintenir les autorités civiles en tant qu'elles consentiront à se restreindre à une action municipale et de police, et qu'elles ne vous susciteront aucun péril ni embarras réel, soit favoriser le rétablissement de celles qui étaient en fonctions, soit même en établir de nouvelles, en évitant, autant que possible, d'intervenir directement dans ces changements et en vous bornant à provoquer, à encourager l'expression de la partie honnête de la population. Vous pourrez vous servir, quand vous le jugerez à propos, pour les communications avec ces autorités, de l'intermédiaire du consul de France à Civita-Vecchia, que je mets à votre disposition. Telles sont, Général, les seules instructions que je puis vous donner dans ce moment. Votre bon jugement suppléera suivant les circonstances, et je ne manquerai pas, d'ailleurs, de vous faire parvenir successivement les directions nouvelles qu'elles pourront exiger. Je joins à cette dépêche le texte d'une proclamation que vous voudrez bien publier aussitôt après votre débarquement. » — Les instructions ressemblaient à tout ce qui avait émané jusqu'à présent du ministère; il fallait lire entre les lignes, puis interpréter cette découverte selon les circonstances; « elles trahissaient la volonté bien arrêtée d'en finir avec la République romaine, et n'osaient pas l'exprimer ouvertement; elles poussaient et retenaient tout à la fois le général; elles lui traçaient une conduite timide et fausse; elles faisaient de lui une sorte d'agent provocateur en lui disant d'encourager les honnêtes gens à faire une contre-révolution ou en lui

1. Cette phrase, aussi, renchérissant également sur les deux précédentes, et achevant de les éclairer en même temps que d'indiquer où on voulait en venir (la destruction de la République romaine), est significative.

recommandant en même temps de ne s'avancer qu'autant qu'il paraîtrait appelé [1]. » On indiquait aussi au général que le pouvoir n'était pas dans les mains des honnêtes gens. Ces instructions répondaient surtout à la pensée de Drouyn de Lhuys, plus qu'à celle de Passy ou même d'Odilon Barrot. « Ce ne fut pas sans quelque surprise, dit celui-ci, qu'à la lecture de l'instruction de Drouyn de Lhuys, je vis qu'il avait plutôt traduit sa pensée et celle de la partie du conseil qui faisait du rétablissement du pape le principal objet de l'expédition que celle que j'avais examinée dans l'Assemblée... Il n'y avait sans doute qu'une nuance, mais cette nuance suffirait pour que l'instruction pût être en désaccord avec nos paroles à l'Assemblée [2]. » Le texte de Drouyn de Lhuys n'avait pas été délibéré au conseil; seul, celui du ministre de la Guerre, qui indiquait simplement d'occuper Civita-Vecchia, puis d'y attendre des ordres nouveaux, avait été lu et, n'ayant pas agréé à ceux des membres du cabinet qui marchaient dans les traces de Falloux, il fut remplacé par un renvoi aux ordres du ministre des Affaires étrangères. Barrot raconte s'être méfié. Il avait été, en effet, convenu dans le conseil que les instructions données au général seraient la traduction fidèle des pensées exprimées à l'Assemblée; mais après la séance du 16 avril, qui s'était prolongée dans la nuit, il vint au président du conseil « un remords ou un pressentiment [3], » et il se rendit, malgré la nuit avancée, au ministère des Affaires étrangères pour y prendre communication des textes. Drouyn de Lhuys s'était retiré, et « un veilleur de nuit, seul, était là [4] ». Les instructions partirent sans qu'il en eût connaissance, emportées le lendemain matin même par le prince de la Tour d'Auvergne, secrétaire de la légation et attaché à Oudinot pour le temps de l'expédition [5].

Le 20 avril, Oudinot arrivait à Marseille et publiait un ordre du jour tendant à prouver qu'à ce moment le général, à moins qu'il n'ait encore été conseillé sur ce point, évitait de se compromettre; lui aussi acceptait le vague officiel. « Soldats, le gouvernement, résolu à maintenir partout notre ancienne et légitime influence, n'a pas voulu que les des-

---

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 212, 213.
2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 214.
3, 4. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 214.
5. Il y avait cependant, en réalité, si peu équivoque que *les Débats*, — qui soutenaient le ministère, — disaient le 18 avril : « M. le général Oudinot est parti ce jour pour prendre le commandement de l'expédition que le gouvernement prépare en faveur du pape. »

tinées du peuple italien puissent être à la merci d'une puissance étrangère ou d'un parti en minorité. Il nous confie le drapeau de la France pour le planter sur le territoire romain, comme un éclatant témoignage de nos sympathies... Vous prendrez en toute occasion pour règle de conduite les principes d'une haute moralité; par vos armes, par vos exemples, vous ferez respecter la dignité des peuples. L'Italie vous devra ainsi ce que la France a su conquérir par elle-même, l'ordre dans la liberté. » L'expédition comprenait trois brigades d'infanterie représentant un effectif d'environ douze mille hommes, de dix-huit bouches à feu et de deux cent cinquante chevaux, ainsi que seize pièces de siège, et deux compagnies de génie. Deux convois différents devaient transporter les troupes ; le premier comprenant le *Labrador*, l'*Orénoque*, l'*Albatros*, le *Christophe Colomb*, le *Panama*, et deux corvettes à vapeur, le *Veloce* et l'*Infernal*, commandés par l'amiral Tréhouart. Tous les vaisseaux de l'escadrille quittèrent Marseille dans la nuit du 21 avril et dans la matinée du 22. Le 24, devançant le reste de l'expédition, le *Panama* arriva devant Civita-Vecchia, portant M. Espivent de la Villeboisnet, aide de camp du général en chef, et M. de la Tour d'Auvergne, secrétaire de la légation. Reçus à l'hôtel de ville par le préfet M. Manucci, ils le rassurèrent sur les intentions de la France. Le commandant Espivent remit une lettre du général Oudinot, rédigée d'avance au ministère des Affaires étrangères : « M. le gouverneur, le gouvernement de la République française, désirant, dans sa sincère bienveillance pour les populations romaines, mettre un terme à la situation dans laquelle elles gémissent depuis plusieurs mois et faciliter l'établissement d'un ordre de choses également éloigné de l'anarchie de ces derniers temps et des abus invétérés qui, avant l'avènement de Pie IX, désolaient les États de l'Église, a résolu d'envoyer à cet effet à Civita-Vecchia un corps de troupes dont il m'a confié le commandement. Je vous prie de bien vouloir donner les ordres nécessaires pour que les troupes, en mettant pied à terre, au moment même de leur arrivée, ainsi que cela m'a été prescrit, soient reçues et installées comme il convient à des alliés, appelés dans votre pays par des intentions aussi amicales. »

M. Manucci, bien que sincère dans son dévouement à la République romaine, hésita devant un texte qui permettait aussi bien toutes les interprétations. Il lui était impossible de s'opposer au débarquement, d'autant qu'il n'avait aucun ordre à ce sujet; il croyait commettre une faute en accueillant les Français comme en repoussant des alliés ; en face

d'une responsabilité pareille, si grave en elle-même, et plus par ses conséquences, il se tourna vers le conseil municipal, oubliant peut-être que celui-ci se montrerait avant tout pacifique. Son principal objectif fut, en effet, d'éviter jusqu'à l'éventualité du bombardement. Le commandant Espivent, vite renseigné, étendit la déclaration précédente avec les assurances les plus inexactes. « Le gouvernement de la République française, toujours animé d'un esprit très libéral, déclare vouloir respecter le vœu de la majorité des populations romaines et vient sur ce territoire amicalement, dans le but de maintenir sa légitime influence. Il est, de plus, bien décidé à ne pas vouloir imposer à ces populations aucune forme de gouvernement qui ne serait pas choisie par elles. Pour ce qui concerne le gouvernement de Civita-Vecchia, il sera conservé dans toutes ses attributions, et le gouvernement pourvoira à l'augmentation des dépenses occasionnées par le corps expéditionnaire. Toutes les denrées et toutes les réquisitions qui seront faites pour les besoins des troupes françaises seront payées en argent comptant. » La municipalité fut conquise et le préfet se retira derrière elle pour accepter en son nom : Civita-Vecchia déclarait se fier à la loyauté de la France. Le préfet disait à la fin de son manifeste : « Notre population vous bénira vous et votre armée si vous êtes pour nous des frères qui nous secourrez aux jours de l'adversité... Recevez l'affectueuse bienvenue que, par notre bouche, vous offre une population confiante dans la noblesse et l'honneur de la nation française. Vive la République française et Dieu sauve la République romaine ! » Cette dernière invocation ne révélait peut-être pas une grande confiance dans la République de Mazzini. Le 25, les troupes débarquèrent. La population fut sympathique. Le lendemain, Oudinot publia une nouvelle proclamation également rédigée d'avance par Drouyn de Lhuys [1], et il télégraphia au ministre : « Toutes

1. « Habitants des États romains, un corps d'armée français est débarqué sur votre territoire. Son but n'est point d'y exercer une influence oppressive ni de vous imposer un gouvernement qui serait opposé à vos vœux. Il vient vous préserver au contraire des plus grands malheurs. Les événements politiques de l'Europe rendent inévitable l'apparition d'un drapeau étranger dans la capitale du monde chrétien. La République française, en apportant le sien avant tout autre, donne un éclatant témoignage de sa sympathie envers la nation romaine. Accueillez-nous en frères, nous justifierons ce titre, nous respecterons vos personnes et vos biens, nous paierons en argent toutes nos dépenses, nous nous concerterons avec les autorités existantes pour que notre occupation momentanée ne vous impose aucune gêne; nous sauvegarderons l'honneur militaire de vos troupes en les associant partout aux nôtres, pour assurer le maintien de l'ordre et de la liberté. — Romains, mon dévouement personnel vous est acquis si vous écoutez ma voix, si vous avez assez confiance dans nos paroles, je me consacrerai sans réserves aux intérêts de votre belle patrie. »

les mesures étaient prises pour un débarquement de vive force ou pour un siège en règle de la place. Le conseil de guerre de Civita-Vecchia a écouté les conseils de la prudence, et nous ne saurions trop nous en louer au point de vue de l'humanité. L'Assemblée romaine qui avait ordonné au gouverneur de Civita-Vecchia de résister [1], m'a envoyé le ministre des Affaires étrangères avec une protestation contre ce qu'elle appelle une invasion; l'espèce de menace dont le document est empreint n'a pas lieu de m'effrayer. Je fais au contraire partir pour Rome avec M. Saffi (le ministre romain), le capitaine Fabar, mon officier d'ordonnance; il déclarera à l'Assemblée (elle est en séance depuis trois jours) que je suis résolu à entrer à Rome, en ami ou en ennemi... J'ai besoin d'avoir très promptement pour réserve les troupes de la troisième brigade; le dénument complet de cavalerie me fait grand défaut. Toutefois je me rends garant que le drapeau français sera porté d'une main ferme dans les États romains [2]. » Comment croire qu'Oudinot eut jamais la pensée que sa mission fût purement pacifique ?

Le 25, il envoyait aussi à Gaëte le commandant Espivent de la Villeboisnet pour y présenter le déférent hommage du corps expéditionnaire. Introduit par d'Harcourt, il annonça au Saint-Père l'arrivée de l'expédition. Pie IX s'écria de suite : « Je l'avais dit. Malgré ses utopies, la France était prête à défendre le Saint-Siège, à dépenser pour lui son sang et ses millions. » Il fallait être Odilon Barrot pour s'illusionner sur l'envoi d'un matériel de siège. Peu de temps après, un délégué du pape se présenta auprès du général en chef afin de prendre possession de Civita-Vecchia. Oudinot n'osa pas ne pas l'éconduire. Il était encore trop tôt.

Le doute s'éloignait des volontés les plus entêtées dans leur erreur comme des plus conciliantes. A Rome, dès le début, la méfiance se manifesta. La protestation envoyée à Oudinot avait été rédigée par l'Assemblée constituante dans une séance de nuit, et le ministre des affaires étrangères avait reçu l'ordre de la porter immédiatement. « L'Assemblée romaine, disait-elle, émue de la menace d'invasion du territoire de la République, convaincue que cette invasion, que n'a pas provoquée sa conduite à l'égard de l'étranger, que n'a précédée aucune communication du gouvernement français, excite à l'anarchie un pays qui, tranquille et bien organisé, se repose sur la conscience de ses

1. Ceci a-t-il été prouvé? Pas à notre connaissance.
2. Barrot, *Mémoires*, p. 203.

droits et sur la concorde de ses citoyens, qu'elle viole en même temps le droit des gens, les engagements contractés par la nation française dans sa constitution et les rapports de fraternité qui devraient naturellement lier les deux républiques, proteste, au nom de Dieu et du peuple, contre cette invasion inattendue, proclame sa ferme résolution de résister et rend la France responsable de toutes les conséquences. » La majorité de l'Assemblée et de la population romaine était pour la guerre[1], ce qu'on ne disait pas toujours à Paris. Avait-on aussi insisté sur l'arrivée à Civita-Vecchia, le 25 avril, parallèle à celle de la flotte française, de deux bâtiments « italiens[2] », qui portaient un millier de chasseurs lombards au secours de la république péninsulaire? Avait-on même compris et reconnu les chasseurs pour de véritables soldats? Oudinot les avait empêchés de débarquer, satisfait par la promesse, — exigée d'eux, — qu'ils ne pénétreraient pas dans la Ville Éternelle avant le 4 mai. Ils furent à Rome le 29 avril et ajoutèrent à l'enthousiasme des habitants. « Il y avait toujours eu à Rome deux peuples différents, l'un qui vivait du gouvernement pontifical et lui était dévoué, l'autre qui se tenait complètement en dehors de la vie politique et administrative de la cité, race plus rude, fruste, qui, malgré les siècles, était mal habituée à la domination ecclésiastique. Seule, cette dernière faction était alors agissante à Rome, l'autre s'étant enfuie ou terrée. Au premier abord, elle s'était montrée assez indifférente à la république et l'avait acceptée plutôt que faite, ayant coutume d'être passive; mais plusieurs mois d'agitation politique, le bonheur d'être délivrés de l'administration des prêtres, les menaces de l'Autriche et de Naples, les colères de la cour de Gaëte, et, enfin, les paroles enflammées de Mazzini lui avaient donné le goût de l'indépendance. Sans doute, il y avait des désordres à Rome, mais c'étaient des méfaits isolés, et on ne pouvait en somme reprocher au gouvernement que de n'être pas assez fort pour les prévenir, et, quelquefois, pour les réprimer. La liberté était réelle; la population s'y attachait d'autant plus qu'elle la voyait en plus grand danger[3]. » Mazzini, sans douter de la défaite générale, — de la sienne et de celle de la République, — utilisa ces dispositions. Sa foi le conduisait à vouloir implanter la religion de Rome capitale, par conséquent,

1. De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 7.
2. Mot nouveau, en somme, en diplomatie, tout au moins dans le sens où il était employé ici.
3. Clément et Bourgeois, *Rome et Napoléon III*, p. 33. Déjà cité.

à combattre une diplomatie trop habile, et par l'art de la capitulation, à diminuer celle-ci. « J'avais plusieurs raisons, a-t-il raconté, de préférer la guerre ; parmi elles, il en était une qui se liait pour moi intimement à ce qui avait été le but de toute ma vie, la fondation de l'unité nationale. A Rome était le centre naturel de l'Italie ; or les Italiens avaient perdu la religion de Rome. Il était nécessaire d'y remédier et de la placer très haut, de façon que les Italiens la considérassent comme le temple de la patrie commune... La lutte fut donc choisie par l'Assemblée par générosité de sentiments et par respect pour l'honneur de l'Italie ; et elle fut choisie par moi comme conséquence logique d'un dessein que j'avais indentifié avec moi-même[1]. » A côté de Mazzini, Armellini et Saffi, ainsi que Mamiani eussent souhaité volontiers de trouver le joint pouvant empêcher l'effusion du sang. Une dernière chance persistait et offerte, même au point où en étaient arrivées les choses, par la République romaine. Il est vrai que la République française ou, du moins, ceux qui la représentaient, n'en voulaient à aucun prix.

Parmi ses instructions, Oudinot comptait celle d'envoyer à Rome un de ses officiers pour y déclarer aux chefs du gouvernement la nature de la mission qui lui était confiée ; il devait leur dire qu'il n'était pas autorisé à soutenir l'ordre des choses qu'ils dirigeaient et les presser d'aider aux arrangements qui puissent préserver leur pays de la crise terrible dont il apparaissait menacé. — Le général, méditant devant la suite des instructions qui lui avaient été remises, ne pouvait guère douter qu'il n'y eût trois politiques en présence, celle que l'on racontait au Parlement, et qui n'avait d'autre utilité que de cacher celle poursuivie par le ministre des Affaires étrangères, puis celle que Falloux, son ami, lui avait insufflée plus particulièrement. Il était inutile de lire entre les lignes pour comprendre qu'il fallait prendre Rome, et il y était trop résolu lui-même, déjà, pour en douter.

Le jour du débarquement, il envoya un de ses officiers, le colonel Leblanc, qui entra le soir, à onze heures, dans la Ville Éternelle, et se rendit aussitôt chez le secrétaire de la légation française, M. Forbin-Janson. Celui-ci le vit arriver avec plaisir. Pris entre les plaintes de ses compatriotes, celles des prêtres et des moines, il s'épuisait, sans même obtenir de résultat, à constituer cet insaisissable parti modéré tellement réclamé à Paris qu'on y finissait par croire à son existence. La conquête

1. *Scritti*, t. VII, p. 193.

de Rome était dans ses idées, il n'eut aucune peine à s'entendre avec l'envoyé d'Oudinot; il pensait l'action militaire supérieure à tous les raisonnements et qu'elle ramènerait au pape les sympathies. Ici encore, nous allons voir un officier brusquer les choses, soit complicité, soit maladresse inconsciente.

Vers minuit, Forbin-Janson présenta le lieutenant-colonel aux triumvirs. Armellini était absent. Leblanc expliqua que le but de la France était de prévenir les desseins de l'Autriche. Saffi gardait le silence. Mazzini réfuta ce début, en s'efforçant de démontrer que la menace de l'intervention autrichienne demeurait sans fondements. Et comme Leblanc ripostait que la France voulait réconcilier les Romains et le pape, le dictateur prouva que ce refus venait de Pie IX. L'officier, peu préparé à se rendre compte de la valeur de l'homme dont il ne savait pas réfuter les démentis, laissa voir le peu de cas qu'il faisait de la république romaine. Agacé, blessé dans son arrogance naturelle, il ne sut pas se contenir quand Mazzini le pria de lui signifier nettement les intentions françaises véritables et répondit qu'elles consistaient dans le rétablissement du pape [1]. On avouait ainsi, tout net, à Rome, ce qu'on avait dissimulé le plus longtemps possible à Paris, ce que l'on y démentait encore. Tout fut rompu; et il n'y avait plus à demander, comme l'avait fait l'officier, si ses compatriotes seraient reçus en amis ou en ennemis; il n'y avait que des adversaires. Leblanc écrivit aussitôt à Oudinot. Toutefois, Forbin-Janson, lié avec Armellini, continuait de certifier que la résistance serait nulle. — On pouvait cependant, déjà, le jour même où il l'écrivait, assurer du contraire. La nouvelle ayant été répandue de l'approche des troupes napolitaines, la foule manifesta et vint se masser autour de la salle des séances de l'assemblée. Mazzini y rendait compte de son entretien avec l'envoyé de l'ennemi. Et c'est alors que la majorité décida d'opposer « la force à la force ». Quand elle sut la résistance décidée, la foule applaudit. — Tout pouvait n'être pas encore perdu.

Le même jour, Oudinot discutait pour la seconde fois avec les deux délégués de l'Assemblée romaine, MM. Pescantini et Rusconi, qui se montraient l'un et l'autre favorables à notre intervention. Le général, sans grande sincérité, leur répétait qu'il n'était pas venu pour détruire les institutions et la liberté des Romains, mais pour les aider, et il

1. Rusconi, t. II, p. 10.

s'étonnait d'être accueilli avec froideur. Il ne cachait pourtant pas qu'il était résolu à entrer à Rome de force, si les autorités l'y contraignaient. Comment expliquer un aussi curieux garant d'amitié que son matériel de siège ? — Rusconi, malgré tout, se retira plutôt satisfait [1], accompagné d'un officier d'Oudinot, le capitaine Fabar, qui fut également reçu par les triumvirs. Plus adroit que Leblanc, il sut faire apercevoir les bénéfices que les dictateurs retiraient de la conciliation ; il préconisait comme terrain d'entente certaines concessions à la papauté. « La République romaine a deux voies à suivre, indiquait-il, celle des protocoles ou celle des armes ; peut-elle hésiter dans son choix ? » Mazzini fut atteint. Rusconi se déclara fortement pour les protocoles, habile à faire valoir les négociations poursuivies d'année en année, comme cela était arrivé pour la Belgique et la Hollande. Armellini et Saffi penchaient aussi de ce côté. Mazzini, après s'être longtemps tu, déclara que la France avait peut-être des desseins cachés et que le mieux serait de s'en remettre à l'Assemblée souveraine.

La Constituante se réunit en hâte, de nuit ; et la loyauté du dictateur fut prouvée dans ces circonstances. Troublé comme il l'avait été par les arguments français, il ne se présenta pas, de peur d'influencer les députés par sa présence. Toute sa politique allait être discutée ; en cas d'échec, son rôle nécessairement terminé, il ne lui restait guère qu'à disparaître, et il y avait tout lieu de croire que la majorité, par suite du nouveau terrain de la discussion comme de l'imminence du danger, ne lui serait pas acquise [2]. — Saffi, dès l'ouverture des débats, insista sur la situation changée ; il se porta, en quelque sorte, garant des Français venus dans le seul but d'empêcher l'invasion. Aussitôt les protestations s'élevèrent, profondes, visiblement insurmontables. « On veut tâter le pouls à notre Républiqne, dit un représentant, et on l'a trouvé sans fièvre. Persistons dans la résolution prise. » La majorité, contrairement à ce qu'on avait supposé, avait à ce point le désir de combattre que des concessions réelles d'Oudinot, selon Rusconi, ne l'eussent pas désarmée [3]. Quand le ministre des Affaires étrangères vint rendre compte de

1. Rusconi, *La República romana del* 1849, t. II, p. 7.

2. Forbin-Janson écrivait, la nuit même, à Oudinot : « MM. Rusconi et Pescantini font tout ce qu'ils peuvent pour ramener les représentants à des dispositions plus raisonnables. La chute du triumvirat ou, tout au moins, la retraite de Mazzini suivraient de près ce revirement de l'Assemblée. Une commission municipale prendrait sa place. Je travaille à assurer ce résultat, mais sans avoir jusqu'ici beaucoup d'éléments de succès. » L. de Gaillard, *l'Expédition de Rome en* 1849. Déjà cité.

3. Rusconi, *La República romana del* 1849. Déjà cité.

son entretien avec le général, il fut écouté froidement, Armellini déclara en vain qu'il obéissait à sa conscience en conseillant de traiter avec la République amie la question pontificale. Il fut interrompu avec rudesse; on couvrit sa voix, tandis qu'il s'écriait : « Il vaut mieux avoir à Rome les républicains français que les Croates et les bombardeurs de Messine. » La question de la guerre maintenue définitivement, on se sépara au cri de « Vive la République ! » Et, de suite, on se prépara au combat avec sincérité. On décida que le Saint-Sacrement serait exposé dans les églises pour implorer Dieu pendant la bataille [1].

L'état de siège fut proclamé, une commission martiale créée. On fortifia les barricades. Le service d'ambulances s'organisa spontanément. Le lendemain, Garibaldi passait les remparts avec douze cents hommes. Le 28, une revue entretenait l'enthousiasme général. Toute réticence devenue, du fait, inutile, le gouvernement afficha de violentes proclamations. Les vœux monastiques cessèrent d'être reconnus par l'État, dans l'espoir de se fournir ainsi des soldats. Une commission de barricades s'employa sans répit. On réquisitionna l'argenterie et les chevaux. Tandis que certains criaient « Mort aux Français ! » d'autres proposaient de rédiger une adresse à répandre parmi l'armée d'Oudinot afin de lui faire entendre qu'elle ne remplissait pas son véritable devoir [2]. Le 29, arrivèrent les troupes dont nous avons parlé précédemment. Les recrues étrangères, formées des débris des volontaires qui avaient combattu à Novare, c'est-à-dire de tout ce qu'il y avait de plus passionné, de plus fanatique dans le parti dit de la *Jeune-Italie*, achevèrent d'exalter les passions et l'orgueil de ce peuple romain déjà si disposé à s'exagérer sa force. A partir de ce moment, toute hésitation cessa dans la population ; les plus timides, ceux-là mêmes qui, la veille, nous ouvraient les bras, prirent les armes et coururent ou aux barricades, ou aux remparts [3].

Il ne restait plus qu'à combattre. Coûte que coûte, nécessairement, se réalisait ainsi le plan des cléricaux. Oudinot était excité de toutes parts à marcher sur Rome. Il y penchait de lui-même, nous l'avons vu, autant qu'il était possible, comme catholique, comme militaire, comme l'exécuteur des indications ministérielles. Le Saint-Siège, renseigné au mieux sur sa victoire, sûr de celle-ci, se montrait déjà plus exigeant.

---

1. *Recueil des actes officiels de la République romaine.*
2. La Gorce, *Histoire de la seconde République française*, t. II, p. 97.
3. Odilon Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 205.

Lorsque M. d'Harcourt avait essayé, — le 26, — d'obtenir d'Antonelli, à défaut du fameux manifeste, au moins la promesse d'un traitement meilleur pour les sujets des États romains, le cardinal avait répondu sans plus qu'il serait temps pour Pie IX de faire connaître ses intentions, une fois son pouvoir restauré [1]. Cette demande parut même indiscrète. Et comme rien n'est pire qu'un prêtre victorieux, à Gaëte on affecta d'être irrité contre Oudinot, parce qu'il ne s'était pas présenté au nom du pape à Civita-Vecchia, mais en tant que défenseur des libertés romaines. On criait à l'anathème parce que le drapeau français flottait encore à côté du drapeau romain sur la forteresse. Afin de frapper mieux et de plus vite envenimer tout, on ne cessa d'opposer à nos deux représentants, d'Harcourt et de Rayneval, les visages les plus irrités ; ceux-ci tenant à leur crédit, comme catholiques et comme Français, et ne pouvant concevoir la simple séparation de ces deux qualités, sacrifièrent la politique modérée, et cependant catholique, qu'ils avaient mission de faire prévaloir. Oublieux de leur conscience, de leurs engagements, de leur pays, devenus avant tout serviteurs de la papauté, ils pressèrent Oudinot d'écraser la République romaine [2]. Le général répondit à cette invite, et Rayneval, appuyant encore les courriers précédents, lui écrivait le 27 avril :« Je trouve excellente l'idée de marcher sur Rome. Le plus tôt sera le mieux. L'occupation de Rome donnera à la France une attitude digne d'elle. Notre gouvernement parle beaucoup du vœu de la majorité à consulter. Au lieu de cela vous trancheriez immédiatement la question. Je n'y verrais pas grand mal. Il nous semble qu'un gouvernement militaire serait la meilleure des combinaisons. Autrement quels hommes choisir ? Seulement, votre présence à Rome nous semble exiger une attitude très nette en ce qui concerne le pape. Pie IX est à nos yeux le souverain légitime des États romains, c'est au nom de Pie IX, *c'est pour lui que nous entrons à Rome.* Nous y entrons aussi pour protéger contre une réaction possible la partie saine, modérée de la population. Il est probable que votre présence à Rome, surtout si les intentions de la France à l'égard du pape sont nettement exprimées, déterminera une réaction. — P. S. Je viens de lire la séance de la Chambre. Il me semble que je vous parle dans ma

1. Bianchi, *Storia documentate della dipplomazia europea in Italia.*

2. M. d'Harcourt écrivait, le 30 avril, à Drouyn de Lhuys : « J'ai dit qu'il y avait lieu de hâter la marche sur Rome, pour profiter de l'étonnement qu'avait causé notre arrivée et éloigner toute pensée de résistance. » (L. de Gaillard. Déjà cité.)

lettre beaucoup plus de Pie IX que ne l'a fait M. Odilon Barrot. *Cela ne m'empêche pas de maintenir mon dire*[1]. Nous n'allons à Rome ni en conquérants, ni en soutiens de la République romaine. Nous ne pouvons donc y rentrer qu'au nom du pape. Cela dit avec tous les ménagements que vous savez bien mieux que moi[2] ». Forbin-Janson, qui pressait aussi le général de se mettre en route, mentait en assurant que la résistance de Mazzini ne se basait pas sur des données sérieuses[3]. Il voulait voir les troupes se présenter au moins à Palo, dès le 27, avec une avant-garde à quatre lieues de Rome. « Le père Ventura, prêtre libéral influent, est de cet avis. Si on promet une armistice, les troupes romaines fraterniseront et occuperont les portes conjointement avec les troupes françaises[4]. » Rien de plus improbable, bien qu'il assurât encore dans sa dépêche suivante, timbrée de deux heures de l'après-midi, que la garde nationale maintiendrait l'ordre, ne se battrait pas et que les carabiniers désiraient avant tout le retour du Saint-Père. L'ensemble de ses indications était erroné au point que le consul de France à Civita-Vecchia tenait dans le même temps le langage contraire : il prédisait une résistance forcenée et avertissait Drouyn de Lhuys de ses sérieuses inquiétudes[5].

L'équivoque durait plus à Civita-Vecchia. Éclairé enfin sur nos intentions, le peuple laissa voir son irritation, qui apportait une preuve nouvelle aux mensonges de notre diplomatie quand elle représentait les citoyens romains hostiles à la Constituante. Oudinot profita de l'aubaine pour en arriver plus vite à la bataille et proclamer l'état de siège. La garnison fut désarmée, le fort occupé par nos troupes. Le préfet menacé fut mis en prison pour avoir protesté. Il venait d'être décrété d'accusation par le triumvirat pour avoir capitulé. — La France affirmait de plus en plus sa singularité dans sa sympathie envers le peuple romain.

« Le général en chef poursuivait son projet de se présenter devant Rome[6]. » Malgré les prières du consul de Civita-Vecchia, en dépit des

---

1. « Les agents que notre ambassadeur avait laissés à Rome et l'officier envoyé dans cette ville par le général Oudinot, ou mal informés, ou trompés par leurs désirs et leurs illusions, pressaient l'arrivée du général, assurant qu'il serait reçu à bras ouverts. Cela *pouvait* être vrai le 22 et le 23, cela ne l'était plus certainement le 24 et cela était tout à fait faux le 28. » (*Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 205 et 206.)
2. Clément et Bourgeois, *Rome et Napoléon III*, p. 40. Déjà cité.
3. L. de Gaillard, *Pièces justificatives*. Déjà cité.
4. Il chiffrait la force publique romaine à huit à neuf mille hommes.
5. *Moniteur de* 1849, p. 1708.
6. De Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 15.

avertissements de MM. Rusconi et Pescantini, certifiant l'inexactitude des lettres de MM. Forbin-Janson, Rayneval et d'Harcourt[1], et que notre armée rencontrerait sous les murs célèbres une résistance énergique, sans attendre le retour du lieutenant-colonel Leblanc[2], il marcha en avant le 28[3], dédaigneux de sa réserve et de son parc d'artillerie[4], après avoir fait lire à ses troupes une proclamation dépourvue de vérité[5]. — Le 29, l'expédition campait à Castel-Guido, à 4 lieues de Rome. Le général se montrait confiant parce qu'il n'avait rencontré aucune résistance. Il envoya son fils en reconnaissance, escorté de quelques chasseurs à cheval. Des coups de fusil les accueillirent, deux chasseurs furent démontés et un autre demeura prisonnier. Cette courte lutte ne servit cependant à rien. « La confiance du général n'en persistait pas moins[6]. » Il se porta en avant. Le 30, il était sous les murs de la ville ; ses troupes s'avançaient en plusieurs colonnes, à découvert. Les soldats pouvaient lire de grands placards qui portaient en grosses lettres l'article 5 de la constitution de la République française : « La France respecte les nationalités étrangères, comme elle entend faire respecter la sienne; elle n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquêtes, et n'emploie jamais ses armes contre la liberté d'aucun peuple. » Il est probable que l'armée ne comprit point et même se moqua; elle était trop exclusivement de métier pour entendre ce langage[7].

---

1. M. d'Harcourt lui envoyait cette dépêche insensée : « En avant, général! il est important que vous hâtiez votre marche sur Rome. Votre arrivée subite a étonné et terrifié ; c'est une situation dont il faut profiter. Si vous laissez aux mauvais sujets de Rome le temps de se remettre de leur premier effroi, ils prépareront des moyens de résistance qui feront verser du sang, ce qu'on désirerait éviter. » L. de Gaillard, p. 169. Déjà cité.

2. De Lesseps, *Ma mission à Rome*.

3. Que restait-il à faire au général Oudinot, dès qu'il avait la certitude qu'il était repoussé? Marcher immédiatement et sans perdre un seul instant sur Rome, afin de mettre à profit le premier trouble des esprits et l'hésitation des partis, ou s'il croyait à une résistance sérieuse, attendre l'arrivée de sa réserve et de son artillerie de siège qui ne pouvaient tarder à débarquer; il ne devait, en aucun cas, s'exposer à un échec, dont les contre-coups pouvaient être si funestes en France. Il ne fit malheureusement ni l'un ni l'autre. O. Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 204, 205.

4. O. Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 204.

. « Soldats, vous connaissez les événements qui vous ont amenés dans les États romains! A peine élevé sur le trône pontifical, le généreux Pie IX avait conquis l'amour de ses peuples... Mais un parti factieux, qui a promené le malheur sur toute l'Italie, s'armait dans Rome à l'ombre de la liberté... Ce fut... sans le concours de la majeure partie des électeurs que fut fondée la République romaine dont aucun gouvernement d'Europe n'a reconnu l'existence. Acceptons le défi, marchons sur Rome, nous ne trouverons pour ennemis ni les populations, ni les troupes romaines!... »

6. O. Barrot, t. III, p. 206.

7. Néanmoins, après l'échec devant Rome, *la Réforme* du 11 mai racontait que deux régiments de chasseurs à pied avaient refusé de s'embarquer pour l'expédi-

Oudinot était venu sur la rive gauche du Tibre. Rome est défendue, de ce côté, par une enceinte bastionnée percée de cinq portes : la porte Portese, au sud, la Saint-Pancrace, près du Janicule, la porte Cavallegieri et la porte Fabricia, qui aboutissent à la place Saint-Pierre, enfin la porte Angelica, tout à fait au nord ; de l'autre côté, elle ne présentait qu'une simple muraille. Le général marchait donc contre un des points les plus forts de la place ; le plateau sur lequel est construit Saint-Pierre de Rome formait lui-même un des saillants de cette enceinte bastionnée. Telle était la persistance de ses illusions sur la disposition des Romains à notre égard qu'il prit d'abord le tocsin qui, à l'approche de nos soldats, appelait la population romaine aux armes, pour des signes de réjouissance en notre honneur[1]. » Deux coups de canon tirés à mitraille le contraignirent à changer d'avis.

Une vieille carte de la ville, — car nos états-majors ne semblaient pas mieux montés qu'ils ne le seront en 1870, — indiquait une ouverture dans la partie du bastion qui est en face de l'église de Saint-Pierre. Sans faire même vérifier la carte ni l'endroit, Oudinot lança un bataillon vers l'ouverture supposée. La porte, murée depuis vingt ans, était remplacée par une terrasse de 20 à 30 pieds d'élévation. Décimés dès le début par un feu facile à diriger, nos soldats n'eurent d'autre ressource que de se dissimuler dans un pli de terrain jusqu'à la fin de l'action. Le général dirigea une autre troupe, la brigade Vaillant, sur la porte Angélica, près Ponte-Molle. « Mais, au lieu de faire un circuit, cette brigade, pour arriver plus tôt à son but, prit une route directe qui longeait les remparts pendant l'espace d'un mille ; elle se trouva, ainsi exposée, à une portée de 200 mètres environ, au feu de l'artillerie romaine qui, la prenant en flanc et en écharpe, la contraignit à se replier après avoir essuyé des pertes sensibles, entre autres celle du capitaine Fabar [2], celui-là même que le général Oudinot avait envoyé aux Romains en parlementaire ; deux pièces de campagne furent démontées[3]. » Du côté de la porte Saint-Pancrace, le bataillon Picard, après avoir repoussé quelques tirailleurs et s'attendant au succès de l'attaque

---

tion contre Rome ; *la Patrie* démentait le fait le lendemain, sans netteté toutefois : « Ce n'est rien autre chose, disait-elle, qu'un de ces moyens d'agitation dont une certaine presse ne se fait pas faute, et dont l'absurdité même fait suffisamment justice. »

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 206.
2. C'était lui qui avait conseillé l'attaque par la porte Angélica.
3. O. Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 207.

principale, persévéra dans une marche imprudente sans s'apercevoir qu'un corps de volontaires était revenu derrière lui, masqué par l'aqueduc de l'Acqua-Paula qui cache la villa Pamphili. Brusquement, les coups de fusil cessèrent chez les assiégés; les Français entendirent la *Marseillaise* sur les remparts. Des drapeaux blancs s'élevèrent. Des hommes crièrent avec des démonstrations d'amitié que la lutte était finie : « La paix, la paix, nous sommes frères! » Étant données la foi d'une solution pacifique inculquée au corps expéditionnaire, la certitude que les Romains nous attendaient et, d'autre part, l'invitation enthousiaste d'entrer dans la ville, la confiance des soldats ne fût pas surprenante. De plus, séparé du gros de l'armée et ayant négligé de conserver des communications avec elle, n'entendant pas le canon, le commandant se persuada que le général en chef avait pénétré dans Rome. Il entra donc et à peine le dernier soldat eut-il passé la porte, qu'elle se referma sur des prisonniers.

L'affaire se présentait désormais au mieux des intérêts catholiques : le siège de Rome était certain. Oudinot ne pouvait plus se faire illusion ; l'ennemi s'était défendu avec acharnement ; nous avions perdu beaucoup de monde. Il fallait battre en retraite. Le général revint à Civita-Vecchia et, pendant plus de deux semaines, demeura malade de chagrin, en proie à une forte fièvre. Le soir du désastre, il avait télégraphié laconiquement à Paris : « Nous avons trouvé ici une résistance beaucoup plus vive que nous ne pouvions le supposer. Nos troupes se sont battues admirablement. Mais n'ayant aucun matériel de siège et l'ennemi se battant derrière ses murs, il était impossible de l'entamer. Je reste à Castel-Guido, à 10 lieues de Rome. »

Cette première campagne était le résultat de l'équivoque que l'Assemblée avait répandu à dessein, au moins dans sa majorité, sur la question romaine. La séance du 7 mai le confirma.

Après avoir cité la dépêche dans laquelle Oudinot annonce être entré à Civita-Vecchia sans coup férir, Falloux écrit : « Personne, alors, ne douta que quarante-huit heures après, une dépêche analogue ne parvînt à Paris, datée de Rome [1]. » Tel était, en effet, l'état d'esprit du public.

1. *Mémoires d'un royaliste*, t. II, p. 448.

La déception fut très sérieuse. Le gouvernement ou, du moins, le ministère tel que s'imaginait le conduire Odilon Barrot, recevait un coup sensible. « Dans d'autres circonstances, cet échec eût été d'une faible importance, mais dans la situation de la France, c'était un très gros événement ; d'une part, il exaltait les Romains et les encourageait à la résistance, de l'autre, il réalisait les prévisions de nos Montagnards, et fournissait un nouveau texte à leurs violentes accusations ; en outre, et jusque sur les bancs des conservateurs, il répandait la douleur et l'humiliation : nous devions donc nous attendre à voir se soulever contre nous les passions qui agissent le plus énergiquement sur les assemblées, le fanatisme et l'orgueil blessés [1]. » Le 3 mai, tandis que les journaux annonçaient à Paris la marche d'Oudinot sur Rome et qu'une feuille de droite prétendait même que nous y étions entrés, le bruit d'un échec s'imposa. Aussitôt, presque, le cinq pour cent baissa d'un franc. Des correspondances particulières, venues de Marseille, confirmèrent la nouvelle. Les Montagnards semblaient surtout renseignés. Mieux servis que nous, ils recevaient une masse de lettres de leurs amis et correspondants, lesquels ne manquaient pas d'exagérer notre échec et d'en faire un véritable désastre. Ces lettres circulaient sur tous les bancs : on les lisait avec avidité ; elles donnaient des détails que les uns accueillaient avec tristesse, les autres avec une joie mal dissimulée. Tous s'étonnaient que le gouvernement ne fût pas en mesure de fixer les esprits par une communication officielle [2]. » Barrot ajoute qu'il n'avait pas en mains les dépêches nécessaires. Ce fut le 4 mai qu'Oudinot écrivit deux lettres un peu détaillées, datées du quartier général de Palo, l'une à Drouyn de Lhuys, l'autre au ministre de la Guerre ; il ne s'étendait que pour expliquer les raisons de sa confiance, que le ministre des Affaires étrangères connaissait mieux que lui ; il avouait avoir reçu visite d'un nouveau monsignor, porteur de lettres du pape et du cardinal Antonelli ; il avait prié qu'on lui laissât toute liberté d'action. Bien qu'il assurât : « N'ayez aucune inquiétude sur le résultat définitif », il reconnaissait que la situation ne se dessinait pas telle qu'elle lui avait été décrite... Les sympathies pour l'ancien gouvernement sont loin d'être ardentes comme on le suppose. On aime Pie IX, mais on redoute très généralement le gouvernement clérical [3]. » Le post-scriptum de la

1. *Mémoires d'Odilon Barrot*, t. III, p. 208.
2. *Mémoires d'Odilon Barrot*, t. III, p. 209.
3. *Moniteur* du 11 mai.

dépêche démontrait une fois de plus la bonne volonté du gouvernement romain, circonspect, et plus encore de ne pouvoir l'avouer, devant son succès. « Le père Ventura, effrayé de la situation de Rome, vient de quitter cette ville; en passant à Palo, il a demandé à me voir, de la part des triumvirs. MM. Mazzini, Armellini, Saffi l'avaient chargé de me dire que la journée du 30 n'avait été qu'un malentendu, qu'il était peut-être encore possible de concilier les choses si je consentais à faire une nouvelle déclaration établissant d'une manière nette et précise que la France n'imposerait aucun gouvernement aux États romains. J'ai répondu au Père Ventura que je croyais avoir suffisamment fait connaître la pensée de mon gouvernement, pensée toute libérale, qu'après ce qui avait eu lieu, j'avais à coup sûr le droit de me montrer sévère, que j'en usais si peu que j'étais encore prêt à entrer à Rome en ami, comme intermédiaire, entre l'anarchie et le despotisme [1]... » Malgré le double jeu que jouaient peut-être à certains moments les triumvirs, fort au courant des dissensions françaises, ces dispositions devaient être vraies. Mazzini avait dit à un officier prisonnier : « Vous n'avez rien à craindre, vous pouvez compter sur tous les égards qui vous sont dus; nos amis de Paris désirent qu'une confraternité commune s'établisse entre nous [2]. » La seconde lettre expliquait aussi, plus brièvement, les raisons de la marche en avant et donnait le récit des opérations militaires. Il ne semblait pas qu'Oudinot s'y rendît compte de la situation dont pourtant il avait touché un mot en dépit de ses restrictions au ministre des Affaires étrangères; son optimisme était extraordinaire. Prêt à recommencer la lutte, il disait la vouloir; et l'armée fanatisée, furieuse de son échec, toujours incompréhensive, la voulait encore davantage.

La cérémonie du 5 mai montrait, à point nommé, l'esprit tout spécial dans lequel était conçue la République dont se célébrait, prétendait-on, l'anniversaire. Aucun curieux perspicace ne s'en étonna; la fête était à peu près semblable aux cérémonies de l'année précédente, par son côté purement officiel comme par la froideur ou la rareté des assistants. Elle eut lieu aussi place de la Concorde. L'obélisque, tout entouré, ne laissait plus voir que sa pointe ornée d'un bouclier traversé d'une palme; un autel se dressait à sa base sous un grand velum de drap d'or

1. *Moniteur* du 11 mai.
2. Ballezydier, *la Révolution à Rome*, t. II. Ces sentiments sont traités par certains historiens d'atteinte à l'honneur militaire français.

soutenu par des lances byzantines. Au bas de ses vingt-cinq marches, les statues de la Paix, des Cultes, de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité. Une armée de colonnes portant les noms des départements et des colonies, cerclait la place. Des pylônes, des mâts vénitiens, des lampadaires, complétaient l'ensemble. Les statues de l'Industrie, des Arts et du Commerce ornaient le pont de la Concorde. — Les troupes apparurent à l'heure fixée dans ce décor un peu carnavalesque, suivies de l'Assemblée nationale, Marrast en tête, tout au souvenir sans doute de cette solennité de 1848, au cours de laquelle il avait eu si froid. Les ministres portaient l'habit de ville, sauf Ruhlières en grand uniforme, accompagné des maréchaux de France, Sébastiani et Dode de la Brunerie. Le clergé, — au moins huit cents ecclésiastiques, — arriva processionnellement, croix en tête, sur deux longues files, de l'église de la Madeleine : « M. l'archevêque, dit *la Patrie*, assisté de MM. Duguet et Sibour, ses vicaires généraux, précédé de sa croix, avec la crosse en mains et la mitre, bénissant sur son passage cette armée de baïonnettes et la population qui se pressait de toutes parts aux fenêtres et aux balcons, fermait le cortège religieux. » Une fois que l'archevêque, arrivé à l'autel, se fut assis sur un fauteuil faisant face à l'avenue des Champs-Élysées et à l'Arc de Triomphe, le président de la République, escorté de Changarnier, arriva par l'avenue Marigny ; un demi-escadron de dragons et la garde nationale à cheval formaient son escorte. Il descendit de cheval, vint devant l'autel, salua le prélat et s'assit à son tour. Marrast se tenait à sa droite, Boulay de la Meurthe, — vice-président de la République, rappelons-le, — se tenait à sa gauche. Le corps diplomatique, le Conseil d'État, en habit noir, la Cour de cassation, la Cour des comptes, l'Institut, l'Université, la Cour d'appel en robes, le Conseil général de la Seine, le préfet, M. Berger, en habit noir, les maires de Paris, les tribunaux, l'ordre des avocats, les officiers généraux en retraite, l'École Polytehnique, en uniforme, occupaient l'estrade à gauche de l'autel. Le *Te Deum*, annoncé par cent un coups de canon, fut commencé par l'archevêque. Les chœurs entonnèrent le : *Domine salvam fac rempublicam*, et la cérémonie se termina par la bénédiction épiscopale, au roulement des tambours. Le clergé, demeuré en colonnes, reprit alors sa marche processionnelle. L'archevêque descendit le premier, suivi du président, et après avoir écouté quelques paroles pleines de dignité [1] de Louis Bonaparte, il « se mit en marche, donnant sa bé-

1. *La Patrie.*

nédiction en traversant cet immense cordon de troupes [1]. » — Comment aurait-on pu suivre à Rome une politique différente ? *La République* comparait cette cérémonie à celles que ses lecteurs regardaient avec curiosité dans les livres de Bernard Picard, qui rapportent les cérémonies religieuses des Peghuans ou des Chinois. Elle y opposait l'ancienne fête de l'Être suprême, selon l'esprit véritablement religieux qui imprégnait les évolutionnistes révolutionnaires de 1848. Après avoir reconnu qu'il fallait à l'homme une religion et flétri le culte de la Raison prôné par Chaumette, auquel se rallia l'évêque de Paris, Godel, abjurateur du catholicisme à la Convention, le rédacteur rappelait : « Cet athéisme indigna l'esprit élevé de Robespierre. Dans le club même des Jacobins, il prit enfin la défense de la religion attaquée : « On a dénoncé, s'écria-t-il, des prêtres pour avoir dit la messe ; ils la diront plus longtemps si on les empêche de la dire. Celui qui veut empêcher la messe est plus fanatique que celui qui la dit. Il est des hommes qui veulent aller plus loin, qui, sous prétexte de détruire la religion, veulent faire une religion de l'athéisme même. » Et : « Cette fête du 18 floréal fut belle et grande. On n'y entendait pas de psalmodies latines que nul ne comprend, pas même ceux qui les chantent, mais on y recueillait des paroles mâles et fières qui expliquaient, faisaient aimer Dieu, la patrie et l'humanité. » Comparant la fête d'alors à celle d'aujourd'hui : « Celle du 20 frimaire an VI était plus éclatante ; c'était un triomphateur qu'on saluait d'applaudissements frénétiques. Et cependant on ne criait pas encore : *Vive Napoléon !* on criait *Vive la République !* C'était à cette République que le général en chef de l'armée d'Italie faisait hommage de ses victoires, de ses conquêtes, et la République lui donnait l'ovation que méritaient ses succès. Que n'a-t-il su rester le soldat de la République ? Le vainqueur d'Arcole et de Lodi offrait surtout la reconnaissance des peuples à qui il avait donné la liberté. Bologne, Ferrare, Modène, la Romagne, la Lombardie, Bergame, Mantoue, Cremone, Brescia, etc. saluaient avec amour le nom de la France, leur libératrice... On conçoit ce que ces souvenirs avaient pour nous d'attristant. Quelle antithèse avec ce qui se passe maintenant ! Notre Montenotte à nous, c'est Civita-Vecchia ! » Une lithographie de Raffet montrerait bientôt le soldat français, humilié, inconscient, irresponsable et néanmoins portant sur le visage, avec la colère, le sentiment qu'il y avait dans son cas quelque

1. *La Patrie.*

chose d'anormal, injurié par le peuple romain, défendu par deux prêtres. Spectacle à retenir. Il n'y a pas si loin de ce dessin à l'Assemblée qui, au lendemain de la défaite, vouait la France au Sacré-Cœur.

★

Le jour où la première dépêche d'Oudinot parvint à Paris, le 3 mai, le conseil des ministres s'était réuni, comme chaque matin, à l'Élysée. Falloux, en entrant dans le salon des séances, vit venir à lui le prince président : « Vous allez être très malheureux, lui dit-il, et je le suis aussi, mais je crois que M. Barrot prend le mécompte trop à cœur[1]. » Barrot, qui venait de lire la dépêche, était allongé dans un fauteuil, à moitié évanoui. — Falloux a conté la scène à sa manière, si pleine d'enseignements : « L'accueil du président m'indiquait du moins qu'il se rendait bien compte de la situation et que je pouvais compter sur lui pour la faire comprendre à M. Barrot. Je m'employai donc de mon mieux à le tirer de ce profond désespoir. M. Drouyn de Lhuys ne tarda pas à me venir en aide. M. Buffet, moins que personne, était homme à reculer et, peu à peu, nous amenâmes M. Barrot à reconnaître que, sans user nos forces en stériles gémissements, nous n'avions plus qu'à porter devant l'Assemblée une bonne contenance et un ferme langage. N'était-il pas, en effet, évident que l'Autriche était, après notre échec, ce qu'elle était avant, sinon plus menaçante encore, et qu'une humiliation de nos armes qui ne serait pas immédiatement réparée serait la double défaite de l'influence française et de l'esprit libéral en Italie ? — Un thème de discours se trouvait pour M. Barrot, et c'était là qu'il excellait. Il ne voyait pas toujours très vite ni très loin, mais il écoutait avec bonne foi les opinions autres que les siennes et, quand il les avait adoptées, quand, surtout, il les avait conduites au feu de la tribune, il se les assimilait si bien qu'il les tenait complètement pour siennes. En plus d'une occasion, ses mémoires font foi de cet aimable don. Un homme d'État pouvait aisément avoir plus de pénétration que lui; aucun n'apportait dans les résolutions prises, spontanées ou non, plus de courage et plus de loyauté[2]. » On s'accorda vite sur la stérilité des regrets et l'envoi des renforts. Louis-Napoléon, qui s'était montré très attentif « et particulièrement sensible à tout ce qui concernait

1. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 449.
2. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 449, 450.

l'honneur militaire », ne déguisait même plus sa conduite ; il avait besoin de l'armée et du clergé et leur sacrifiait ses préférences personnelles. Au point où nous en sommes, il semblait même que ces dernières se fussent évaporées.

En attendant de subir l'Assemblée, il fallait renseigner, au moins en apparence, l'opinion publique, de plus en plus inquiète. Comme le rapport détaillé d'Oudinot n'arrivait pas, la nouvelle, qu'on avait primitivement décidé de tenir secrète, ne l'étant plus, une note fut rédigée, ainsi conçue, qui parut dans *la Patrie*, journal semi-officiel : « D'après une dépêche télégraphique parvenue au gouvernement, le général Oudinot se serait mis en marche sur Rome où, suivant tous les renseignements, il était appelé par le vœu des populations ; mais, ayant rencontré de la part des étrangers qui occupent Rome une résistance plus sérieuse qu'il ne s'y attendait, il a pris position à quelque distance de la ville où il attend le reste du corps expéditionnaire. » Le mensonge était fleuri à souhait. Porté au journal à six heures, il y parut à sept, et *le Moniteur* le reproduisit en commençant : « On lit dans... » Le public, lut, quant à lui, entre les lignes, et l'émotion précédemment signalée augmenta. Il attendait l'après-midi parlementaire.

Jules Favre commença l'attaque. Lui, que son adhésion aurait pu faire accuser de connivence, avait plus que quiconque le droit de dresser le réquisitoire. Il ressortait de son discours qu'il aurait été réellement trompé. On peut se demander si une partie de sa colère ne venait pas de son manque de méfiance. « ... J'ai été membre et rapporteur de la commission chargée par vous d'examiner la question d'urgence sur le décret voté dans la nuit du 17 au 18 avril, et peut-être ma parole, les rapports que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Assemblée n'ont pas été sans influence sur quelques votes dans cette déplorable affaire. J'ai donc le droit, j'ai le devoir de décharger ma responsabilité. » — Il rappelait, — sans pouvoir être interrompu, — l'assurance fournie « que l'expédition française ne pouvait avoir pour objet de protéger une forme de gouvernement qui serait repoussée par la population romaine », et donnait cette explication que son rapport était basé sur cette promesse à laquelle il avait cru. Il faisait saisir la trahison. « Nous avons été joués, » disait-il en désignant le ministère coupable, voué, selon toute justice, à porter la responsabilité de sa faute. Après que cette constatation eut fait rire le préfet de Paris, Favre indiquait que nous avions marché contre Rome au lieu de marcher pour elle, contre les ennemis de la France.

Il soulignait le silence du ministère, son embarras, son manque de

renseignements. Citant la communication envoyée à *la Patrie*, il s'écriait : « Sommes-nous en 1814 ? Sont-ce les Autrichiens qui ont écrit ce bulletin ? » Et face à l'action nécessaire : « Vous comprenez tous la position qu'on vous a faite et dont nous devons sortir immédiatement coûte que coûte ; nous ne devons pas y rester une heure sans être déshonorés... Je prends les faits tels qu'ils existent, et ces faits, en voici la moralité et la partie politique : c'est qu'au moment où on nous annonçait à notre tribune qu'on allait en Italie pour protéger la liberté... on ne nous disait pas la vérité. » Il maudissait l'arrière-pensée gouvernementale qui avait fait couler le sang de la France. Puis il demandait : « Quelle est donc cette cause que vous avez servie ? Pour qui a coulé le sang de nos officiers et de nos généreux soldats ? Pour qui a coulé le sang italien, le sang de cette noble nation aussi pour laquelle vous affectiez les plus généreuses sympathies ? Il a coulé pour le pape, il a coulé pour l'absolutisme. Voilà, aujourd'hui que le voile est déchiré, ce qu'il est impossible de ne pas voir. » Il parlait alors selon l'avenir même, semblant prévoir qu'un jour la France serait forcée d'enlever de ses drapeaux une date peu honorable pour elle [1] : « Vous avez aventuré les troupes françaises, vous les avez compromises dans une guerre impie, vous avez abaissé, vous avez souillé votre drapeau. » Il suppliait l'Assemblée d'arrêter la guerre. Les renforts pouvaient partir pour la sécurité de nos troupes vaincues, mais quelques négociateurs devaient aussi s'entendre au plus vite afin d'arrêter le mal avant qu'il n'en fût plus temps. « Un représentant ou plusieurs représentants ne seraient pas déplacés dans cette mission. Il importe que la pensée de la France soit clairement séparée de celle des autres hommes qui ont si désastreusement conduit cette expédition ; il faut que l'Assemblée intervienne pour imposer sa volonté et son autorité. Et puisque cette pensée a été si malheureusement exécutée par le ministère, l'Assemblée ne doit

---

1. Malgré les leçons du temps, les catholiques n'ont ni désarmé, ni compris leurs fautes; ils semblent même incapables de comprendre le patriotisme à lire les lignes dont l'un d'entre eux fait précéder en 1905 une significative étude sur le siège de Rome : « Aujourd'hui l'esprit de parti affecte de contester l'importance de ces victoires et, par un étrange oubli, nos nouveaux drapeaux ne portent plus sur leurs plis l'inscription « Rome 1849 ». Pour l'honneur de la patrie et la gloire de l'armée, nous allons rappeler sous la garantie de documents irrécusables ce qu'ont fait les généraux, les officiers, les soldats du corps expéditionnaire de Rome, et tout esprit impartial reconnaîtra qu'ils ont bien mérité de la France et de l'Église. » On croirait entendre M. de Gaillard. *L'expédition de Rome sous la deuxième République*, par René Bittard des Portes. Paris, Émile Paul, 1905.

plus avoir confiance qu'en elle-même. » C'était s'adresser à un agonisant, et les catholiques le savaient trop pour redouter l'effet de ces paroles. Favre ne voyait cependant de salut que dans le Parlement et à cette heure, en effet, étant donnée l'irritation présidentielle, le salut n'apparaissait possible que là. « Prenez un parti ! De grâce, prenez-en un ; que ce parti émane de vous, ne le laissez pas accomplir par d'autres. » Les sourires recommençaient lorsqu'il nous représentait comme ayant fait l'œuvre de l'Autriche, mais comment la droite n'aurait-elle pas souri d'un homme qui paraissait convaincu au point de s'écrier : « Quant à moi, je déclare, dans ma conviction profonde, si, à l'instant même, en face du pays, en face de Dieu que nous avons outragé par l'effusion impie du sang... » Stupéfait devant l'ironie grandissante de la droite: « Cette attitude, le sentiment qui l'inspire, je les dénonce au pays. Comment, quand je viens raconter ici la lamentable histoire d'une armée française envoyée sous le drapeau de la liberté et mettant à mort des populations amies qui ont bien le droit de vivre probablement sous le soleil italien, vous ne trouverez pas d'autres protestations dans votre cœur ? Vous riez encore ! Eh bien ; soyez une fois jugés, je n'en demande pas davantage. Quant à moi, Messieurs, je termine en vous disant que dans ma conviction profonde, si cette Assemblée ne proteste pas solennellement, si elle ne prend pas immédiatement un parti de vigueur, c'en est fait de notre influence en Europe... Sous la monarchie française, sous une monarchie qui n'était pas la vôtre, car c'était une monarchie d'honneur et de dignité pour le nom français, sous la monarchie, la France envoyait des soldats en Grèce pour y protéger la liberté ; la France, à une époque plus reculée, envoyait ses hommes sur la terre d'Amérique... Et qu'en faites-vous, vous, de la France ? Vous en faites le gendarme de l'absolutisme; avec des perfidies et des phrases équivoques, vous déterminez un vote, et ce vote vous en usez pour que le nom de la France soit maudit. »

La réponse du président du conseil ne pouvait être brillante. Il fit ce qu'il put, mais il fallait devenir malhonnête pour sauver la partie et il ne le savait point. Accuser Drouyn de Lhuys eût équivalu à détruire le ministère et il ne le voulait à aucun prix. Il se retrancha donc derrière la non-réception des dépêches d'Oudinot. Sans se l'avouer, il répugnait assez au rôle qu'on lui faisait jouer et auquel il consentait cependant un peu de lui-même. « Je doute, a-t-il dit, que jamais le ministère ait passé par de telles angoisses [1]. » Lamoricière demandait ensuite au

1. *Mémoires*, t. III, p 209.

gouvernement : « 1° qu'il communiquât à une commission nommée par l'Assemblée les instructions, les dépêches télégraphiques dont les termes ne sont pas littéralement transcrits dans les journaux ; 2° qu'il s'expliquât devant la commission de la question de savoir s'il entend, oui ou non, continuer la lutte contre la République romaine qui ne paraît pas aussi désorganisée qu'on nous l'avait dit. » — Flocon, en faisant observer que le gouvernement français était peut-être en ce moment-ci le seul à ne pas savoir ce qui s'était passé à Rome, lisait une lettre officielle datée de Toulon. Cette lettre, terrible pour la droite, suscitait son éternel sourire, et le ministre des Affaires étrangères lui opposait cette unique riposte : « Il y a autre chose dans la lettre, il y a que Rome est remplie d'aventuriers étrangers. » Amené quand même à s'expliquer davantage, il égrenait les phrases vides obligatoires, un peu plus hautaines que celles d'Odilon Barrot, en se retranchant aussi derrière le manque de nouvelles. Il acceptait toutefois la proposition d'envoyer un agent nouveau à Rome, ainsi que de paraître devant la commission. — Favre disait alors : « Je n'ai pas, je pense, à m'excuser auprès de l'Assemblée de la vivacité peut-être passionnée que j'ai mise tout à l'heure dans mes paroles, le fardeau de la responsabilité que je porte est assez lourd. » La droite souriait éternellement. Drouyn de Lhuys soupirait : « Et la nôtre ! » Mais Favre, sans s'émouvoir : « Dans le sein de la commission, nous avons cru à la parole ministérielle. Il est évident que M. le ministre des Affaires étrangères, pas plus que le président du conseil, n'a touché à ce point délicat, que la question de la sincérité de cette parole est singulièrement enveloppée dans un nuage par la façon dont les instructions ont été exécutées... Quand vous avez promis que vous n'iriez en Italie que comme pacificateurs, il y a certes entre cette parole et la façon dont elle est comprise une assez désolante contradiction pour que nous ayons le droit de nous émouvoir... Ce serait une méthode assez commode que de prendre pour un acte contraire à la loi tout ce qui aurait pour conséquence de faire connaître la vérité et de faire exécuter les volontés de l'Assemblée... Vous avez entendu M. le ministre des Affaires étrangères et M. le président du Conseil vous dire qu'ils avaient été loyaux dans leurs déclarations : je le crois ; mais, s'ils ont été loyaux, on les a trompés ; si on les a trompés, il faut de deux choses l'une : ou que l'honneur du nom français périsse, ou bien que celui qui a compromis ainsi le nom français reçoive, je ne dirai pas un châtiment... mais qu'il nous rende la satisfaction que demande l'opinion publique... Le ministère ne vous a pas dit, après avoir

fait l'éloge de son passé, quelle serait sa conduite à venir, et quant à moi, j'aurais beaucoup mieux aimé, au lieu de toutes les explications louangeuses dans lesquelles est entré M. Barrot, en ce qui le concerne et en ce qui concerne sa politique, qu'il nous dise : Voilà le parti que je prendrai ; je continuerai ou je discontinuerai la lutte commencée. Les faits sont encore cachés. »

Une commission fut nommée pour prendre connaissance des instructions données à Oudinot, ainsi que de sa correspondance, et il fut décidé qu'elle se réunirait le soir même. — A neuf heures un quart, la séance recommença et l'Assemblée prit note que les rapports lui seraient présentés vers dix heures. — A onze heures moins un quart, M. Sénard, de la gauche très modérée, vint lire son travail ; il avouait : « La majorité de la commission a jugé que la direction donnée à l'expédition n'était pas conforme à la pensée dans laquelle elle avait été conçue et acceptée. Les instructions données au général commandant l'expédition nous ont paru s'éloigner des déclarations faites à la tribune par le gouvernement. Il nous a paru s'écarter aussi de ces instructions, puisqu'il a attaqué la République romaine. En conséquence, la commission vous propose la résolution suivante : « L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui a été assigné. » — Drouyn de Lhuys ne voulant pas permettre que la gauche demandât mieux, ne lui laissa même pas le temps de s'apercevoir que la résolution proposée abandonnait, en définitive, le soin de conclure au ministère, et combattit la proposition. Il commença par lire les instructions confiées au chef du corps expéditionnaire et il s'étonna de la surprise qu'il causait : « C'est une honte pour la France! », s'écria, au milieu de l'indignation, le député Brives. Et Drouyn de Lhuys glissait tout doucement : « Nous n'avions pas de sympathie pour la République romaine. » Il ajoutait : « Si le général Oudinot a éprouvé une résistance plus ou moins vive, est-ce une raison pour qu'il ne se croie pas appelé par le vœu des peuples? » Il estimait honteux pour l'armée de reculer et comptait bien que le Parlement ne lui en donnerait pas le conseil. Il comprenait de moins en moins les interruptions. On lui criait : « Allons donc ! Vous avez donc perdu le sens moral? » — Odilon Barrot garda le silence. Il connaissait les instructions de son collègue pour la première fois, et sa surprise, qu'il dissimula mal, était extrême. Le ministre des Affaires étrangères se souciait peu de cette critique muette, incertaine d'elle-même, et qui chaque seconde diminuait. Il prit

le parti de se glorifier, — à son tour : « Vous n'avons rien à changer à notre conduite, rien à rétracter dans nos paroles ». — Revenu à la tribune pour défendre son texte, Sénard voulut tout concilier : « Nous ne voulons pas formuler une demande qui aurait pour résultat de dicter au gouvernement une résolution difficile, impossible peut-être à exécuter dans un état des faits qui ne nous est pas connu. Ce sont les instructions qui se sont écartées des déclarations sur la foi desquelles nous avons voté l'expédition... Nous proposons une formule qui nous ramènera à ce que l'Assemblée a voulu et qui nous laisse cependant la liberté dont vous avez besoin pour ménager dans tous les cas ce que la dignité de nos armes, ce que l'honneur de la France exigeront pour faire face à des éventualités qui ne sont pas encore connues... » Barrot essaya vainement d'arrêter les succès de la gauche. Un amendement de Baraguey d'Hilliers fut repoussé et la résolution proposée par la commission adoptée à une majorité de quatre-vingt-sept suffrages. Toute la république modérée avait voté cette fois avec l'extrême-gauche [1].

Au moment où la séance allait être levée, Victor Considérant présentait une proposition tendant à mettre en accusation le président de la République et son ministère et, le lendemain, la proposition était déposée dans un bureau où plusieurs députés se rendirent afin d'y apposer leur signature. *Les Débats* [2] disaient : « Déjà un assez grand nombre avaient signé, mais on assure que plusieurs d'entre eux, mieux avisés, sont allés, ce matin, effacer leurs noms. On dit même que l'auteur, averti de cette sage réserve de ses amis, ne donnera pas suite à sa proposition. »

Un homme encore assez ignoré, sauf du monde diplomatique et de l'étranger, avait assisté à cette séance du 7 mai, Ferdinand de Lesseps. Les débats l'avaient singulièrement intéressé. La difficulté à résoudre était de celles qui lui plaisaient, à ce point qu'elle l'empêcha de voir, sans doute, que le ministère venait de subir sinon un échec, — l'Assemblée n'était plus assez vivante pour lui en infliger un, — du moins un blâme [3].

★

1. O. Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 215.
2. Numéro du 9 mai.
3. « Nous avions du moins réussi à sauver les attributions du pouvoir exécutif, mais notre politique avait été condamnée, car, dans une résolution de l'assemblée, il y avait tout à la fois une tache sur le passé et une recommandation impossible pour l'avenir. » *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 216.

Odilon Barrot se pensait si sincèrement indispensable qu'il écrit dans ses *Mémoires* : « Nous aurions pu bien embarrasser M. Sénard et ses amis en donnant notre démission et en rejetant sur eux la responsabilité de l'exécution ou du programme qu'ils nous imposaient. Placés entre l'honneur du drapeau français qui, ils le reconnaissaient eux-mêmes, défendait de rétrograder, et la constitution qui, d'après eux également, interdisait d'avancer contre Rome, qu'auraient-ils pu faire? Dans des temps ordinaires, nous nous serions donné le plaisir d'une facile vengeance. Mais pouvions-nous, par notre retraite, donner raison à M. Jules Favre et fournir à cette Assemblée expirante l'occasion de ressaisir une puissance conventionnelle que la Montagne eût dirigée[1] ? » Bien qu'il y eût du vrai dans cette dernière observation, au point où se plaçait le ministère, le motif qui pesa le plus sur la décision de Barrot fut sa volonté de demeurer président du conseil. La gauche avait évidemment vu dans la lutte un moyen de prolonger la Constituante, mais le raisonnement et les faits le forçaient de constater que la majorité véritable, malgré un succès momentané, se maintenait à droite ; elle se savait condamnée, et elle pressentait aussi que la cause mazzinienne, un jour ou l'autre, succomberait. Les Italiens les meilleurs, les plus dévoués à l'unité nationale, l'assuraient tout bas, assez haut du moins pour que bien des montagnards de Paris fussent persuadés. Cavour, Arèse, Tommaseo, Gioberti, Minghetti et leurs amis, qui savaient les intentions secrètes de Louis Bonaparte, se taisaient, interprétant l'affaire romaine comme un malheur passager à subir avec espoir. Le recul de Considérant vint même, sans doute, des explications qui lui furent fournies. — Enfin Paris, désorienté par le choléra, ne s'enthousiasmait pas jusqu'au sacrifice pour la République romaine ni contre un président dans lequel il voulait espérer toujours quand même. Malgré le caractère officiel de la cérémonie de la place de la Concorde, bien des cris de « Vive Napoléon ! » avaient été jetés. Le prince-président retenait à lui par son attitude courageuse ; il visitait les hôpitaux les plus infectés, restait des heures au chevet des malades. Un soulèvement ne pouvait aboutir. Le prince-président laisserait voir bientôt qu'il jouait double jeu, comptait profiter de la cause victorieuse pour le présent et pour l'avenir, s'imaginant même pouvoir orienter la campagne forcée qu'il approuvait vers cet avenir même.

---

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 216. On peut voir ici comme toutes les questions d'avenir se trouvaient liées au sort de la Montagne.

Dans la nuit du 7 mai, malgré l'heure avancée, ses ministres lui avaient offert leur démission, bien persuadés qu'il ne l'accepterait pas ; elle eût cependant servi sa cause et son avenir plus qu'il ne le pensait. Il se méfiait toujours de la gauche ; c'était sur elle qu'il fallait appuyer un nouveau cabinet ; il est vrai que si une partie de sa popularité y eût gagné, une autre, la plus considérable, en eût subi de graves atteintes. L'armée, dont il avait besoin, ne lui continuerait pas sa sympathie et, pour la reporter sur Changarnier, moyen provisoire des blancs les moins scrupuleux. Le clergé, dressé tout d'un bloc contre la cause napoléonienne, l'aurait empêché d'aboutir. L'œuvre de pacification se trouvait donc brutalement arrêtée. Comment douter, en effet, des sentiments de la majorité ? L'Assemblée était perdue et les élections législatives s'annonçaient favorables aux partis de droite. De part et d'autre on n'eut pas de peine à se dire qu'on devait vivre ensemble, et *le Moniteur* du lendemain annonçait à la France que le président gardait son ministère en lui conservant sa confiance. Le sens de cette entente était que le cabinet voulait se reconnaître assez fort pour ordonner l'assaut de Rome et, de cette façon, en finir. Pourtant Odilon Barrot, qui n'arrivait pas de suite à cette décision, comme son collègue Falloux, se sentait plus embarrassé encore que ne l'eut été M. Sénard. Il fallait servir le parti catholique, continuer à faire avancer l'armée en déplorant son honneur atteint, tout en ne combattant pas ouvertement l'Assemblée à laquelle il ne restait que vingt jours d'existence. Reculer ou avancer paraissait également difficile ; il ne restait que la négociation. Le ministre des Affaires étrangères s'en était rendu compte lorsqu'il avait applaudi de suite à la proposition de Favre. Celui-ci avait réclamé l'envoi de plusieurs députés, mais les remplacer par un seul agent diplomatique paraîtrait répondre à cette invite, et en réalité empêcherait la négociation de mûrir ses fruits [1]. La tactique réactionnaire continuait sous les apparences du libéralisme, ce qui n'était pas nouveau, et ne s'annonce jamais comme périmé. En admettant que les pourparlers efficaces s'établissent au point même de durer, ils n'aboutiraient eux-mêmes qu'au développement de la politique précédente, à ce rôle de soi-disant médiateur qui nous avait si mal placés. Avec la meilleure volonté, l'envoyé ne pouvait donc réussir dans le sens où il

1. « ... Négociations presque sans espoir de succès, mais destinées à endormir jusqu'au dernier moment la vigilance soupçonneuse de la Constituante... » La Gorce, *Histoire de la seconde République française*, t. II, p. 106.

l'eût fallu ; les espérances du Parlement à ce sujet prouvaient son manque de politique, ou bien son désespoir, grand et superficiel à la fois au point de se duper avec élan, ou, enfin, son incertaine complicité. —Barrot n'a pas caché les sentiments de ses collègues : « Nous cédions aux nécessités de la position..., nous avions une affaire à terminer, très difficile en elle-même et grandement compromise dès son début ; nous étions enchaînés dans notre action par une résolution ambiguë, espèce d'arme à deux tranchants, destinée à nous frapper dans tous les cas, et nous étions, en outre, en face d'une majorité défiante, anxieuse, hostile... Gagner du temps afin d'atteindre le terme de l'Assemblée qui devait bientôt mettre fin à la lutte en faisant disparaître un des combattants, jusque-là éviter autant que possible les débats irritants et, par un mélange de fermeté et de condescendance, éloigner tout prétexte à des mesures extrêmes et désespérées de la part de l'Assemblée, telle était la seule ligne de conduite à tenir. Malheureusement cette politique de modération et de patience avait peu de faveur dans les hautes régions du pouvoir et dans les rangs de la majorité. — Nous résolûmes de faire un nouvel essai de conciliation à Rome, mais tout en donnant cette preuve de déférence à l'Assemblée, nous profitâmes de la suspension d'armes qu'allait entraîner la reprise des négociations pour envoyer au général Oudinot tous les renforts en hommes et en artillerie dont il avait besoin. Nous connaissions trop les hommes à qui nous avions affaire à Rome pour ne pas nous préparer à vider la question par la force aussitôt que les moyens pacifiques auraient été de nouveau reconnus impuissants [1]. »

Le négociateur proposé fut accepté à l'unanimité. Ferdinand de Lesseps était alors âgé de quarante-trois ans et se trouvait depuis quelques jours à Paris, sans poste. Sa carrière s'était accomplie dans les consulats, à Alexandrie, au Caire, à Rotterdam, à Malaga, à Barcelone où, en 1842, il s'était signalé en protégeant la ville contre les violences d'Espartero; il avait, dans ces circonstances compliquées, sauvé la vie à beaucoup de Français et d'Espagnols avec un courage qui l'avait même mis en danger. Estimé de Guizot, il s'était valu une situation dans la péninsule ibérique ; tout en sachant toujours se tenir à l'écart de la politique, il avait applaudi celle menée à l'extérieur par le gouvernement provisoire. Nommé plénipotentiaire à Madrid par

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 216, 217.

Lamartine, il y demeura jusqu'en février 1849, date à laquelle le prince Napoléon, qu'on désirait éloigner, lui succéda. La légation de Rome lui était destinée. La nécessité de démêler l'écheveau romain sur place, au moins en apparence, fit penser à lui. Il savait les révolutions et les peuples du Midi ; son renom de libéralisme contenterait le Parlement ; sa réputation d'habileté donnerait confiance. « La nouvelle négociation que nous allions entamer était hérissée de difficultés ; il s'agissait non seulement de faire entendre raison à des fous furieux, mais de donner un peu de courage à cette partie inerte de la population qu'on appelle juste milieu et qui, à Rome moins que partout ailleurs, n'était capable d'une vigoureuse initiative. Il fallait, en outre, faire comprendre à la papauté la nécessité de séculariser un peu plus son gouvernement afin de le rendre possible[1]. »

Le lendemain de la séance parlementaire, le 8 au matin, Drouyn de Lhuys fit appeler Lesseps au ministère. Il lui demanda s'il était disposé à aller remplir une mission à laquelle il attachait la plus grande importance, tout en lui apprenant que le gouvernement, réuni au conseil, l'avait déjà désigné [2]. Il ajouta beaucoup de compliments [3]. Lesseps, sans doute parce qu'il était mal au courant des intentions subsistantes de la politique ministérielle et comme s'il prévoyait, toutefois, des possibilités de malentendu futur, répondit que du moment qu'il était l'objet d'une si honorable confiance, il devait avoir la franchise de déclarer que si le gouvernement n'avait pas été inspiré dès le début par une politique franche et décidée, il eût été bien préférable de ne pas nous compromettre en faisant partir l'expédition de Civita-Vecchia. « Au surplus, ajouta-t-il, il s'agit de réparer le mal causé par l'affaire du 30 avril et de ne pas recommencer. Je partirai dans deux heures, si vous voulez, et je vous promets que, pour atteindre le but indiqué par le vote d'hier, je ne reculerai devant aucun obstacle[4]. » Le ministre le félicita de son empressement et ajouta « que la manière dont il s'exprimait justifiait le choix du gouvernement[5] ». Il fit, en sa présence, appe-

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 217.
2. *Souvenirs de quarante ans. Ma mission à Rome*, p. 21. (*Nouvelle Revue.*) Paris, 1887.
3. Clermont et Bourgeois, *Rome et Napoléon III*, p. 55.
4. *Souvenirs de quarante ans. Ma mission à Rome*, p. 21. Il est indiqué dans le travail de MM. Clermont et Bourgeois que le ministre protesta. Rien dans le livre de Lesseps ne fait mention de ce fait. Il est regrettable que les auteurs de *Rome et Napoléon III* n'aient pas indiqué la source qui leur avait permis cette affirmation.
5. *Souvenirs de quarante ans. Ma mission à Rome*, p. 22.

ler le chef de la direction politique, M. de Vieil-Castel, et l'invita à rédiger des instructions destinées à laisser au négociateur assez de latitude et d'initiative pour que son action politique ne fût pas entravée, soit par le général chargé des opérations militaires, soit par des directions trop précises que l'ignorance d'événements imprévus ayant pu survenir en Italie depuis le 30 avril ne permettaient pas de donner actuellement. Il lui recommanda de prendre des exemplaires du *Moniteur* du 8 mai, afin d'en remettre un, dès son arrivée, au général Oudinot ; c'était là qu'ils devaient puiser l'un et l'autre leurs instructions et leurs déterminations [1]. Si ce récit est exact, — et les protestations formulées beaucoup plus tard, que nous étudierons plus loin, ne l'infirment pas, — il est évident que Drouyn de Lhuys n'était pas sincère, soit qu'il eût modifié sa ligne de conduite en apparence, soit qu'il eût intérêt à mentir au négociateur, soit, enfin, qu'il supposât chez lui un tel dévouement à la pensée ministérielle que la mesure d'y répondre l'amènerait à lire de préférence les déclarations gouvernementales dans le *Moniteur* conseillé ; il pensait peut-être aussi que Lesseps était moins réellement actif qu'il le paraissait et que le vague des instructions qu'il lui remettait lui feraient pressentir qu'il jouait un rôle neutre, tout en ayant mission de paraître en effectuer un tout contraire; or il se posa, dès le début — ainsi qu'il le raconte dans son mémoire au Conseil d'État [2] — comme l'exécuteur du vote du 7 mai, comme le diplomate de l'Assemblée, plus que du ministère, bien que désireux de les concilier l'un et l'autre. Aurait-on eu recours à un tiers s'il n'avait fallu départager deux parties aux prises et inconciliables ? Et il est inutile de rappeler que l'intérêt français ne résidait nullement dans la politique gouvernementale. — La défense présentée par Drouyn de Lhuys, par d'Harcourt [3], n'était ni franche ni admissible. « Il y avait, en réalité, deux missions diplomatiques qui devaient concourir au même but, l'une à Rome, l'autre à Gaëte. Elles devaient éviter toutes deux de s'imprégner outre mesure du milieu dans lequel elles vivaient. Les dépêches de MM. de Rayneval et d'Harcourt montrent qu'ils étaient loin de subir les influences antilibérales qui dominaient autour d'eux [4]. M. de Lesseps ne sut pas se garantir au même degré contre les

1. *Souvenirs de quarante ans. Ma mission à Rome.*
2. *Souvenirs de quarante ans. Ma mission à Rome*, p. 24.
3. *Les quatre ministères de M. Drouyn de Lhuys*, p. 27. Déjà cité.
4. Nous avons constaté qu'elles prouvaient le contraire.

avances du triumvirat romain... Il y avait une sorte d'incompatibilité entre la mission et le titulaire. Le trait saillant du caractère de M. de Lesseps est une impatience des obstacles qui mènent aux grands résultats ou aux grands échecs. La mission qu'on lui confiait avait plus d'apparence que de portée et consistait surtout à gagner du temps... Jusqu'à l'heure où le suffrage universel se serait prononcé, on avait le désir de laisser la question entière[1]. » Suit un passage qui fait observer que M. de Lesseps n'appartenait pas à la diplomatie proprement dite et ne possédait pas « cette éducation professionnelle acquise pour ainsi dire d'une manière inconsciente par celui qui a parcouru tous les grades diplomatiques [2] » ; il avait le malheur de n'être pas encore « ce diplomate qui a vu échouer beaucoup de missions et qui, en assistant aux naufrages, apprend, par une sorte d'instinct, comment on s'en préserve [3] » — Pourquoi en ce cas, même de loin, n'avoir pas suggéré à l'envoyé qu'il allait à Rome avant tout afin de ne pas aboutir [4] ? « Celui qui reçoit des instructions dans les moments de troubles doit avoir l'habitude de lire entre les lignes. Dans le cas dont il s'agit, un ministre des Affaires étrangères ne pouvait évidemment dire que le vote des représentants du pays était inexécutable... Les directions données avaient un caractère très vague; au fond, elles signifiaient : « Examinez la situation qui résulte à Rome des derniers événements ; rendez-vous compte ; bornez-vous à des arrangements partiels ; ne donnez pas d'inquiétudes au Saint-Siège, ni d'encouragements aux triumvirs et tenez-vous dans une réserve qui vous permette d'attendre le moment très prochain où les intentions de la majorité de la France vous seront mieux connues[5]. » Nous avons entendu le langage ministériel. Voici les textes et les faits.

M. de Vieil-Castel remit à Lesseps, l'après-midi, la minute des instructions. « Les faits qui ont marqué le début de l'expédition française dirigée sur Civita-Vecchia étant de nature à compliquer une question qui se présentait d'abord sous un aspect plus simple, le gouvernement de la République a pensé qu'à côté du chef militaire chargé de

---

1. *Les quatre ministères de M. Drouyn de Lhuys*, p. 28. Déjà cité.
2 et 3. *Les quatre ministères de M. Drouyn de Lhuys*, p. 29.
4. « Il eut le malheur d'être choisi pour mener à bien une affaire où la lutte de l'exécutif et du législatif se poursuivait sous les murs de Rome plus violemment qu'à Paris même. Seulement, à Rome, l'exécutif était représenté par quarante mille soldats, tandis que le législatif ne comptait qu'un défenseur, son ministre plénipotentiaire. » H. Castille, *Histoire de la seconde République française*, t. IV, p. 145.
5. *Les quatre ministères de M. Drouyn de Lhuys*, p. 30.

la direction des forces envoyées en Italie, il convenait de placer un agent diplomatique qui, se consacrant exclusivement aux négociations et aux rapports à établir avec les autorités et les populations romaines, pût y apporter toute l'attention, tout le soin nécessaires dans d'aussi graves matières... Votre zèle éprouvé, votre expérience et l'esprit de conciliation dont vous avez fait preuve en plus d'une occasion, dans le cours de votre carrière, vous ont désigné, pour cette mission délicate, au choix du gouvernement. Je vous ai expliqué l'état de la question dans laquelle vous allez avoir à intervenir. Le but que nous nous proposons, c'est, tout à la fois, de soustraire les États de l'Église à l'anarchie qui les désole et d'empêcher que le rétablissement d'un pouvoir régulier n'y soit attristé, et même compromis dans l'avenir, par une aveugle réaction. Tout ce qui, en présence de l'intervention exercée par d'autres puissances animées de sentiments moins modérés, laissera plus de place à notre influence particulière et directe, aura pour effet naturel de rendre plus facile à atteindre le but que je viens de vous indiquer. Vous devez donc mettre tous vos soins à amener, le plus promptement possible, un tel résultat ; mais, dans les efforts que vous ferez à cet effet, vous aurez à fuir deux écueils que je tiens à vous signaler. Il faut vous abstenir de donner lieu aux hommes investis, en ce moment, dans les États romains, de l'exercice du pouvoir, de croire que nous les considérons comme un gouvernement régulier, ce qui leur prêterait une force morale dont ils ont été dépourvus jusqu'à présent. Il faut, dans les arrangements partiels que vous pourriez avoir à conclure avec eux, éviter toute parole, toute stipulation, propres à éveiller les susceptibilités du Saint-Siège et de la conférence de Gaëte, trop portée à croire que nous sommes disposés à faire bon marché de l'autorité et des intérêts de la Cour de Rome. Sur le terrain où vous allez vous trouver placé, avec les hommes auxquels vous aurez à faire, la forme n'est pas moins importante que le fond. Telles sont, Monsieur, les seules directions que je puisse vous donner. Pour les rendre plus précises, plus détaillées, il faudrait avoir, sur ce qui s'est passé depuis quelques jours dans les États romains, des informations qui nous manquent. Votre jugement droit et éclairé vous inspirera, suivant les circonstances. Vous devez, d'ailleurs, vous concerter avec MM. d'Harcourt et de Rayneval sur tout ce qui n'exigera pas une solution absolument immédiate. Je n'ai pas besoin de vous recommander d'entretenir avec le général Oudinot des rapports intimes et confiants, absolument nécessaires au succès de l'entreprise à laquelle vous êtes appelés à concourir ensemble. » Drouyn

de Lhuys donna lui-même lecture de ces instructions. « Il s'arrêta au premier passage qui m'autorisait à me consacrer exclusivement aux négociations et aux rapports à établir avec les autorités et la population romaine et me fit remarquer qu'on me faisait une part assez large et assez indépendante du général en chef ; il appuya sur le dernier paragraphe qui me donnait toute latitude, en présence d'événements ou de difficultés imprévues. Quant au passage concernant le concert avec MM. d'Harcourt et de Rayneval, je fis observer que ce concert était impossible, leur mission et la mienne ayant un principe tout différent et même contraire. Il me fut répondu : « Bornez-vous à leur envoyer des duplicata de vos dépêches [1]. » Le matin, sur le conseil du ministre, Lesseps avait été voir Louis-Napoléon ainsi que le président du Conseil. A l'Élysée, rien de précis ne fut énoncé. Barrot se révéla soucieux des embarras parvenus à la suite du 30 avril, comme de la situation vis-à-vis de l'Assemblée « qui, dit-il, en définitive, est souveraine [2]. » Il aurait adressé à Lesseps à peu près le discours qu'il comptait prononcer le lendemain et le pria de porter en Italie l'expression fidèle, exacte, de la pensée de l'Assemblée et du Gouvernement [3], conseil bien difficile à suivre, puisque ni l'un ni l'autre n'étaient d'accord. « Nous ne changions rien au fond de notre politique [4] », a écrit Barrot. Il avait encore dit à Lesseps confidentiellement : « Nous ne vous donnons pas d'instructions. Vous êtes notre sauveur ! Sans vous nous étions perdus, le ministère était mis en accusation [5]. » — Avant même qu'il ne partît, Lesseps était sacrifié et remplissait, sans le savoir, le rôle de bouc émissaire. Le ministre plénipotentiaire, qui allait représenter la France sous les murs de Rome, emportait avec lui l'image fidèle de la situation. L'exécutif lui disait par l'obscurité de ses instructions : « Entre dans Rome ; » le législatif : « Souviens-toi du vote du 7 mai. » Il portait l'eau et le feu, et entre l'une et l'autre de ces deux inconciliables, l'heure de faire un choix approchait [6]. »

Tandis qu'il s'entretenait avec Drouyn de Lhuys, un message présidentiel venait le prier de retourner à l'Élysée. Le ministre lui recommanda de venir aussitôt lui rendre compte de ce qui se serait passé. Louis-Napoléon dit au diplomate avoir beaucoup réfléchi sur l'objet de sa mission et qu'un

---

1, 2. *Souvenirs de quarante ans. Ma mission à Rome*, p. 25, 26.
3. *Rome et Napoléon III*, p. 57.
4. *Mémoires*, t. III, p. 218.
5. H. Castille, *Histoire de la seconde République française*, t. IV, p. 146, 147.
6. H. Castille, *Histoire de la seconde République française*, t. IV, p. 147.

point, dont il craignait ne pas l'avoir point entretenu, le préoccupait surtout : l'attitude de nos troupes en présence d'une intervention armée des Autrichiens et des Napolitains dont nous devions, à tout prix, éviter de laisser l'action se confondre avec la nôtre. Il lui demanda ensuite à prendre connaissance de ses instructions, qu'il déclara peu explicites, même ambiguës. Il annonça qu'il allait faire partir pour Rome le général Vaillant, avec lequel il aurait à s'entendre. Vaillant posséderait les pouvoirs de remplacer Oudinot si celui-ci ne marchait pas d'accord avec eux deux, ou de prendre le commandement des opérations du génie dans le cas ou l'on renouvellerait le siège de Rome. « Il ajouta que je ferais bien, si j'en avais l'occasion, de rappeler qu'en 1831 il avait pris parti contre le pouvoir temporel lorsqu'il se trouvait devant Rome avec son frère aîné [1]. » Mais, en même temps qu'il semblait se plaire à ce souvenir, il remettait à Lesseps une lettre pour le général Oudinot. Elle était cachetée, et contenait ceci, qui devait paraître le lendemain, tandis que le voyageur serait déjà parti, dans *la Patrie* [2] : « Mon cher général, la nouvelle télégraphique qui annonce la résistance imprévue que vous avez rencontrée sous les murs de Rome m'a vivement peiné. J'espérais, vous le savez, que les habitants de Rome, ouvrant les yeux à l'évidence, recevraient avec empressement une armée qui venait accomplir chez eux une mission bienveillante et désintéressée. Il en a été autrement ; nos soldats ont été reçus en ennemis ; notre honneur militaire est engagé ; je ne souffrirai pas qu'il reçoive aucune atteinte. Les renforts ne vous manqueront pas. Dites à vos soldats que j'apprécie leur bravoure, que je partage leur peine, et qu'ils pourront toujours compter sur mon appui et sur ma reconnaissance. L. N. B. »

Revenu chez le ministre des Affaires étrangères, Lesseps lui raconta son entretien, à l'exception de la confidence sur Forli, dont il devait même ne pas faire usage durant son séjour à Rome, « afin de ne pas exciter les esprits [3] ». Lorsqu'il répéta l'observation du président au sujet d'une intervention étrangère, le ministre lui demanda quel sens il donnait à ces mots : *à tout prix* : « C'est à vous, répondit-il, de vous entendre avec M. le Président et de m'en écrire. Quant à moi, je les accepte dans le sens le plus large en attendant de nouvelles directions [4]. »

---

1. *Souvenirs de quarante ans. Ma mission à Rome*, p. 26, 27. Déjà cité.
2. Elle ne fut pas reproduite au *Moniteur*.
3. *Une mission à Rome*, p. 27.
4. *Souvenirs de quarante ans. Ma mission à Rome.*

Il lui confia également une lettre pour Oudinot [1]. C'était jour de réception et le salon ministériel était rempli de monde. Drouyn de Lhuys mit Lesseps en rapport avec un membre de la Constituante romaine en mission et qui retournait justement à Rome, M. Accursi. Il engageait même l'envoyé de faire route avec Accursi jusqu'à Toulon; mais Lesseps lui fit observer que cette compagnie pourrait le compromettre. Accursi partit seul [2]. Peu d'heures après, Lesseps était en chaise de poste sur la route de Paris à Toulon, où il prit place sur un bâtiment de guerre. Il y reçut deux dépêches que le ministre des Affaires étrangères le priait de faire parvenir sans retard à MM. de Rayneval et d'Harcourt; il indiquait que la copie de la plus importante de ces dépêches lui ferait connaître qu'il conseillait de combattre « les pensées de réaction absolutiste qui se manifestaient malheureusement dans les conseils du Saint-Père [3]. » Lesseps retint l'esprit libéral qui paraissait les animer et

---

1. « Général, j'ai reçu la dépêche télégraphique que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer à la date du 2 mai. Nous ne connaissons encore que par des informations particulières les détails du combat que vous avez livré à la porte de Rome. Tout en nous rendant compte des considérations qui vous ont engagé à porter votre marche sur cette capitale, nous regrettons vivement qu'une connaissance trop imparfaite des obstacles que vous deviez rencontrer vous ait fait penser que vous vous trouviez dans la nécessité indiquée dans vos instructions comme la condition d'un pareil mouvement. Quoi qu'il en soit, l'arrivée des renforts que vous attendiez et de ceux que nous nous sommes hâtés de vous envoyer en apprenant l'événement du 1er mai, vous aura promptement mis en état de faire face à toutes les difficultés. Comme, cependant, ce qui s'est passé peut avoir compliqué la situation, moins encore sous le rapport militaire qne sous le rapport politique, le président de la République a pensé qu'à côté du chef chargé de diriger les opérations de la force armée, il était à propos de placer un agent diplomatique qui pût se consacrer tout entier au sens des négociations et des rapports à suivre avec les autorités et la population. Cette mission a été confiée à M. de Lesseps, qui vous remettra cette lettre. Il lui est recommandé d'entretenir avec vous les relations les plus intimes et les plus confiantes, et je vous prie de lui faciliter l'accomplissement de la tâche délicate qui lui est imposée... » Le ministre recommandait ensuite de séparer notre action de celle des Autrichiens et Napolitains. »

2. Néanmoins plusieurs journaux indiquèrent qu'ils partirent ensemble : « M. Accursi qui était venu à Paris pour une mission du gouvernement romain, dont il faisait partie lui-même comme substitut du ministre de l'Intérieur, est parti avec M. de Lesseps dont le président du Conseil a fait connaître hier la mission. »

3. *Souvenirs de quarante ans. Ma mission à Rome. — Le ministre des Affaires étrangères à MM. de Rayneval et d'Harcourt*, Paris, 9 mai 1849. « Ce qui nous afflige plus profondément encore que les défiances qu'on persiste à nous témoigner à Gaëte et dont le temps aura bientôt fait justice, c'est la nature des influences qui président évidemment dans les conseils du Saint-Siège. A mesure qu'on semble approcher du dénouement, on voit se dessiner avec plus de netteté, de dangereuses progressions qui, d'abord, se déguisaient sous des prétextes plus ou moins spéciaux. Pour se refuser à toute déclaration préalable des intentions du Saint-Père, ses conseillers parlent de l'inconvénient de lui lier les mains : cette objection pourrait avoir quelque valeur s'il s'agissait de poser en détail les bases

qui l'ancra dans ses résolutions [1]. Il occupa ses loisirs à lire les œuvres de Mazzini et de ses disciples [2].

Enfin une dépêche avait été envoyée directement à Oudinot, destinée à devancer Lesseps, et ainsi conçue : « Faites dire aux Romains que nous ne voulons pas nous joindre aux Napolitains contre eux. Poursuivez des négociations dans le sens de vos déclarations. On vous envoie des renforts. Attendez-les. Tâchez d'entrer dans Rome d'accord avec les habitants ou, si vous êtes contraint d'attaquer, que ce soit avec les chances de succès les plus positives [3]. »

La lettre du président de la République à Oudinot parut donc le 9, accompagnée du commentaire suivant : « Paris s'est réveillé ce matin la rougeur au front et la douleur dans l'âme, en apprenant les résultats de la tumultueuse séance de nuit qu'a tenue l'Assemblée nationale. Certes, cette heure était bien choisie pour cette œuvre de ténèbres, le coup a été frappé dans l'ombre. Quel démon vous a donc poussé, violents tribuns de la Montagne ? Ainsi nos soldats sont pris entre les carabines des aventuriers de Rome qui les frappent en pleine poitrine

---

d'un régime nouveau ; mais lorsque nous demandons seulement qu'on indique la voie dans laquelle on se propose de marcher, après le rétablissement de l'autorité du Saint-Siège, comment comprendre qu'on persiste à se renfermer dans un silence absolu, à moins qu'on ait la pensée secrète de revenir purement et simplement à des abus de l'ancien régime ? — On parle de certaines tendances réactionnaires dans les populations, qu'il faut ménager, et dont nous ne tiendrions pas assez compte. Si ces tendances réactionnaires avaient toute la force qu'on leur suppose, ne serait-il pas à propos de prendre dès à présent une attitude qui mît plus tard le Saint-Siège en menace de leur résister ? Croit-on, d'ailleurs, qu'il soit indifférent de rassurer cette portion nombreuse de la population romaine dont la modération, tout en détestant le régime de l'anarchie, redoute presque également le retour de celui qui a marqué d'un si triste caractère le règne de Grégoire XVI ? Les hommes dont je parle, et qui, si nous ne nous trompons, composent la presque totalité des classes aisées et éclairées, se rallieraient volontiers, aujourd'hui, à toutes combinaisons qui leur offriraient des garanties d'ordre, de sécurité, de bonne administration ; mais peuvent-ils ne pas concevoir de graves inquiétudes quand ils voient qu'on garde un silence absolu sur l'avenir ? Quoi qu'il en soit, ce que nous faisons en ce moment pour la pacification des États de l'Église, les sacrifices que nous coûte une telle entreprise, la responsabilité morale qu'elle nous impose, nous autorisent, sans doute, à demander qu'on ne persiste pas dans une ligne de conduite qu'aggraverait à un tel point cette responsabilité... Ce que nous réclamons, c'est ce que l'on nous avait promis jusqu'à présent sans difficulté... Ne perdez pas un moment, Messieurs, pour nous faire connaître ce qu'on aura répondu aux avertissements pressants dont vous trouverez le texte dans cette dépêche. Il nous importe de savoir promptement sur quoi nous pouvons compter. » *Ma Mission à Rome*, p. 29 à 35.

1. Il semble que ces lignes de Barrot soient tout à fait fausses : « Il se permit de changer complètement la ligne de conduite que nous lui avions tracée. » (*Mémoires*, t. III, p. 218.)

2. Clermont et Bourgeois, *Rome et Napoléon III*, p. 61.

3. *Souvenirs de quarante ans. Ma mission à Rome.*

et votre désaveu qui va leur arriver en place de renfort... » Odilon Barrot voyait là une sorte de provocation. La lettre était inutile; elle ne s'expliquait que par les vues du président sur l'armée. « Rien de plus simple et de plus légitime, prises en elles-mêmes, que ces paroles du chef de l'État à des troupes qui venaient de subir un échec, dont le moral avait besoin d'être relevé, et, quoique cette lettre n'eût pas été délibérée en conseil, il est probable que si elle nous eût été soumise, nul d'entre nous n'y eût fait la moindre objection, mais, en politique, les paroles comme les actes reçoivent un sens de la position respective des partis, et il faut convenir que, par sa date, par son contenu, par les antécédents du président, cette lettre pouvait bien être prise pour une réponse, et même pour une protestation contre la résolution du 7 mai [1]. » La situation du président du conseil, entre les ambitions diverses qui se jouaient autour de lui, et quelquefois de lui-même, en entendant l'utiliser, devenait sans cesse plus difficile. Alors que le ministère affectait surtout d'avoir voulu prévenir un second désastre en envoyant des renforts, Louis-Napoléon parlait de revanche avec brutalité; il se mettait en avant de la manière la plus audacieuse, la plus personnelle, la moins justifiée; or, de même qu'il n'avait pu désavouer Drouyn de Lhuys, de même Barrot ne pouvait désavouer l'Élysée; il se préparait ainsi aux défaillances dont il allait successivement faire preuve. A son tour, il pensa tout sauver par un compromis comme ceux qui l'entouraient, comme la France qui, depuis 1815, semblait avoir de moins en moins le courage de ses opinions; il résolut donc de porter devant l'Assemblée les sentiments dont faisait preuve la lettre présidentielle en même temps qu'il déclarait n'avoir ni connu, ni approuvé celle-ci. Quel ministre, — à moins de démission, — eût agi différemment? Seulement à l'Élysée, en séance intime, plus d'un aurait tenu un langage particulier et catégorique au président de la République.

Il répondit, le 9, dans le sens indiqué, aux demandes de renseignements de Grévy, et la tactique parut réussir. « C'est une lettre de sympathie, dit-il, d'encouragement, de reconnaissance envers les soldats. Je n'aperçois rien qui engage la politique, qui établisse, et, même, qui ait l'intention d'établir un conflit entre la résolution de l'Assemblée et l'exécution que doit donner le gouvernement à cette résolution... Cependant, cette lettre n'est point un acte de cabinet et de

1. *Mémoires*, t. III, p. 63.

conseil. » Puis il renouvela ses déclarations précédentes, se plaignant de ceux qui ne voulaient pas reconnaître que nos troupes servaient la cause de l'humanité. Il tournait vite pour entretenir de Lesseps de ses intentions libérales ; il s'étonnait de certaines attaques ; il affirmait l'entente du gouvernement et de l'Assemblée. Et puisque tout ce qui avait été fait ne l'avait été qu'en vue d'empêcher la réaction, il ne restait qu'à continuer. La question se trouvait si bien embrouillée qu'il ne subsistait rien de sa réalité, sinon, pour ceux qui savaient et voulaient comprendre, la preuve que, sur le fond, Barrot demeurait d'accord avec le président ; on n'allait pas à Rome le moins du monde pour essayer une nouvelle politique et la faire prévaloir, mais afin d'y préparer la certitude d'une revanche. — Grévy, néanmoins, parut satisfait. La gauche murmura et Ledru-Rollin recommença le duel. « On nous a dit que, peut-être, des dépêches dont la marche est aujourd'hui entravée, arriveront demain et que, si elles arrivent, alors on pourra faire des communications et discuter. Arriveront-elles demain, d'abord? Et en supposant qu'elles arrivent demain, en quoi cela pourra-t-il modifier l'exécution du vote que vous avez rendu avant-hier ? »

Il fallait que ce vote fût exécuté, sinon c'était, de la part du gouvernement, méconnaître la représentation nationale. Quant à la lettre présidentielle, il était bien évident qu'il y avait moquerie à la déclarer presque confidentielle. Ses termes mêmes prouvaient qu'elle ne l'était pas. « Oui, la lettre est officielle, car elle engage la politique malgré nous ; vous avez pu ne pas la connaître, vous pouvez avoir la générosité de la couvrir, la question n'est pas là. Il est certain, encore un coup, que cette lettre est un document public qui parviendra à nos soldats, qui aura influence sur leur esprit et qui engage, quoi que vous fassiez, le gouvernement... Les soldats comprendront qu'on encourage l'armée à suivre la politique d'attaque, non de protection, politique qui a été blâmée par notre dernière résolution. » Il faisait à nouveau l'historique de la façon dont le Parlement avait été trompé ; il prouvait qu'on s'était servi du vote arraché à sa bonne foi pour faire ce qu'elle n'avait jamais permis. Et il s'écriait : « On nous a dit : « Nous voulons sincèrement « exécuter la résolution de l'assemblée ; nous nous inclinons devant elle, « nous avons pour elle un grand respect. » On sait ce que valent ces banales protestations. Il est certain pour tout homme impartial que le reste du discours, à l'insu, si vous le voulez, du président du conseil, était un moyen d'éluder votre décision, même dans ce qu'elle a d'impérieux : « le respect de la République romaine et de la grande cité des souvenirs... »

Président et ministres, sachez-le bien, l'échec des armes françaises, dans cette circonstance, n'est pas honteux pour elles... » Il ne voyait pas d'accord possible entre la manière dont le ministre comprenait la liberté et la sienne. « Vous appelez liberté celle qui vous conviendra ; vous appelez liberté la réintégration de Pie IX ; vous appelez liberté tout ce qui ne sert pas la République. » Et comme on lui objectait qu'il n'était pas encore prouvé que le gouvernement de Rome ne fût pas un pouvoir de minorité, il répliquait : « Non, citoyens, ce n'est pas un gouvernement de minorité que celui qui est parvenu à galvaniser ainsi tout un peuple ; non, ce n'est pas un gouvernement de minorité que celui qui a rendu des décrets déclarant que chacun des représentants présiderait à une barricade et qui n'a pas été démenti par le peuple ; non ce n'est pas un gouvernement de minorité qui vous a dit : « Honneur à la nation française « si elle est libératrice, mais si elle vient nous opprimer, honte à son gou- « vernement ; que ses soldats soient mis hors la loi des nations ! » Répondez. Où avez-vous recueilli une seule parole, malgré vos provocations à la discorde, où avez-vous entendu une seule voix qui ait protesté contre les décrets de l'assemblée romaine ? » Puis, revenant à la lettre présidentielle. « Maintenant que j'ai protesté au nom de l'honneur national, au nom de l'humanité, au nom de la solidarité des peuples, attendez à demain, si vous voulez, pour prendre une résolution ; mais ce qu'il fallait surtout, c'était s'élever contre cette lettre qui jetée à l'heure qu'il est, dans la situation de la France et de l'Italie, est un engagement contraire à votre volonté ; ce qu'il fallait, c'était une protestation vigoureuse pour faire comprendre au pays que le premier magistrat qu'il a mis à sa tête ne conserve ni son honneur, ni celui de la République. » — Barrot s'était trop engagé dans le sillage du président pour ne pas devoir se défendre, mais il le fit mal, en exagérant et dans des termes trop empruntés à la droite : « Vous pouvez accuser, vous ne pouvez pas outrager. L'accusation peut être l'accomplissement pénible, rigoureux d'un devoir civique ; l'outrage, savez-vous ce que c'est ? Ce n'est pas que de la haine, c'est de la conspiration. » La droite était transportée d'aise. — Flocon, après Clément Thomas, toujours maladroit, après Grévy singulièrement conciliateur, s'élevait à son tour contre la fameuse lettre, mais ne fit qu'augmenter l'entente en demandant : « S'il y avait sur les bancs ministériels un membre du ministère qui voulût dans ce moment apposer sa signature à la lettre du président. » « Tous ! Tous ! » répondirent-ils. Il déposa la proposition suivante : « Vu l'article 67 de la constitution, ainsi conçu : « Les actes

« du président de la République autres que ceux par lesquels il nomme « et révoque les ministres, n'ont d'effet que s'ils sont contresignés par « les ministres, l'Assemblée nationale déclare que la lettre du citoyen « Louis Bonaparte, président de la République, adressée à M. le géné- « ral Oudinot, le 8 mars 1849, est nulle et de nul effet. » Des clameurs accueillirent ce texte auquel il ne fut pas donné suite. Jules Favre parla aussi en faveur de la discussion renvoyée au lendemain.

Paris avait été fort agité. Les débats s'y étaient révélés très violents sans arrêt. Marrast avait fait protéger le Palais-Bourbon par les troupes, deux bataillons venus des Invalides, où commandait le général Forey. — Que craignait l'ancien directeur du *National*? Ce n'était pas l'émeute ; c'était donc l'Élysée. Il ne prouvait pas, dans la circonstance, une grande habileté. Ce petit événement était d'autant plus maladroit qu'il entraînait des suites.

En recevant la réquisition de Marrast, le général Forey n'obéit pas immédiatement, ainsi que c'était son devoir; il transmit l'ordre au général Changarnier qui commandait en chef la garde nationale de Paris et l'armée. Changarnier, qui trouvait toute naturelle cette défense et méprisait le Parlement, se contenta de détacher un seul bataillon et ne l'envoya qu'au bout de deux heures. — Marrast fit appeler Forey. Celui-ci déclara au président de l'Assemblée qu'il ne connaissait pas la loi, se contentant d'en référer à son général en chef et de n'obéir qu'à lui. Un des questeurs présent à l'entretien, qui se tenait dans le cabinet de Marrast, lui dit : « Cependant, si, par hasard, le président de l'Assemblée requérait une troupe passant devant l'Assemblée, cette troupe serait obligée d'obéir. — « La troupe n'obéirait pas », affirma le général. Il ajouta, plus catégorique encore, qu'il avait l'ordre formel de ne pas tenir compte des décisions de l'Assemblée ou de son président qui lui seraient directement transmises. — Marrast fit alors prier Changarnier de venir lui parler. Le général ne se dérangea pas et envoya dédaigneusement, le lendemain, un aide de camp, chargé d'exprimer les regrets de son chef; il fit savoir aussi qu'à l'avenir les ordres donnés aux généraux auraient à passer par l'intermédiaire du commandant en chef. — Le 10 mai, dès le début de la séance, Marrast, sur un ton solennel, avertissait ses collègues qu'il aurait une communication importante à leur faire dès que le président du conseil et le ministre de la guerre seraient à leurs bancs. Il raconta, le moment venu, l'incident, rappela que le général Lebreton, questeur de l'Assemblée, en plus de l'ordre expédié à Forey, avait prévenu de sa demande le

général Changarnier. Il interrogeait alors le président du conseil, qui déplorait ce malentendu et le lui avait dit, ainsi que le ministre de la Guerre, afin de savoir s'ils avaient autorisé par un ordre quelconque, la désobéissance à la loi. Il demandait, à titre d'exemple, une punition. Il ajoutait que, les militaires ne connaissant pas la loi, il serait bon de la leur apprendre et promit de faire afficher dans les casernes les décrets concernant le cas présent. Ces demandes, que la gauche soutenait, étaient combattues, elles aussi, par la majorité. Pourtant l'Assemblée semblait s'être un peu ressaisie. En entrant au Palais-Bourbon, Barrot avait été frappé : « Les membres du Parlement étaient répandus dans les salles d'attente et dans les couloirs, en partie groupés, et d'où s'échappaient les mots de trahison et d'accusation. Mes amis paraissaient consternés et ne m'abordaient que pour déplorer ces imprudents défis jetés à l'Assemblée; quelques-uns parlaient même de faire la part du feu et d'abandonner Changarnier en expiation au courroux des représentants[1]. » — Forcé de répondre à Marrast, Barrot continuait d'éprouver les difficultés de cette situation embarrassante dans laquelle il s'enlisait. Il n'y avait pas à s'y méprendre; le président, d'abord dominé par son ministère, l'avait joué peu à peu, tout en lui paraissant soumis, et le menait en sous-main, logiquement, où il voulait qu'il allât. « Je ne pouvais, dit Barrot, méconnaître les droits de réquisition au président de l'Assemblée nationale et, cependant, je ne voulais pas livrer les généraux qui avaient refusé d'obéir à ces réquisitions. Je m'en tirai tant bien que mal, en proclamant bien haut que le droit était incontestable, mais qu'à moins de circonstances extraordinaires, le président ferait bien de concilier l'exercice de ce pouvoir exorbitant avec les règles de la discipline et de la hiérarchie militaires[2]. » Il déclarait, toutefois, exorbitant le pouvoir dont la loi avait armé le président de l'Assemblée. Le général Rulhières vint ensuite déplorer le malentendu. La discussion dura, elle fut vive, et, une fois de plus, l'Assemblée capitula, satisfaite par l'affichage dans les casernes des décrets de loi qui donnaient au président de l'Assemblée le droit de requérir directement la force publique. C'était monter davantage celle-ci contre le Parlement. La non-condamnation de Changarnier lui prouvait aussi que l'impunité dans cet ordre de choses lui serait acquise; le général avait violé la loi et se tenait prêt à la violer encore. Louis-Napoléon

---

1, 2. *Mémoires*, t. III, p. 223.

avait décidément écrit à Oudinot dans un moment malheureux; plus d'une réflexion pouvait être faite avec justice. La lettre, soi-disant confidentielle, destinée à la seule armée d'Italie, était communiquée par Changarnier à tous les généraux de la capitale, et le chef de la garde nationale l'avait soulignée de ce commentaire : « Mon cher général, vous avez remarqué dans les journaux la lettre du président de la République au général Oudinot; faites que cette lettre soit connue de tous les rangs de la hiérarchie militaire. Elle doit fortifier l'attachement de l'armée au général en chef de l'État, et elle contraste heureusement avec le langage de ces hommes qui, à des soldats français placés sous le feu de l'ennemi, voudraient envoyer pour tout encouragement un désaveu. » — Barrot avait le droit de dire : « Il était impossible de signaler avec plus d'audace le triple but de la lettre du président qui était de capter la faveur de l'armée, de l'irriter contre l'Assemblée et d'afficher le plus profond mépris pour les résolutions parlementaires[1]. » Il y avait de quoi soulever une tempête, malgré la lutte menée en pure perte les mois précédents, et ce fut encore Ledru-Rollin qui se fit entendre. Il dénonçait le lien étroit qui rattachait la conduite tenue à Rome à celle tenue en France. « Vous y verrez un plan arrêté, un système tout entier de contre-révolution; c'est la République qu'on médite d'étouffer au dehors comme au dedans. » Et après avoir révélé les ruses dont il s'était servi pour décider les rares officiers qui marchaient sur Rome à regret, notamment en leur assurant que les Napolitains occupaient déjà la Ville Éternelle, après avoir résumé de nouveau le conflit, la trahison du ministère et le texte de Changarnier, il s'écriait : « Ministres, si vous avez ignoré cette lettre outrageante pour l'Assemblée, donnez votre démission, autrement vous êtes des complices... Êtes-vous des hommes? La main sur le cœur, avez-vous le sentiment de votre dignité? Si vous l'avez, répondez à cet acte insolent, ou, comme hommes et comme représentants, disparaissez, car vous avez l'opprobre au front. » Montrant la lutte menée de toute part contre la République : « Au dehors que faisons-nous? Nous nous allions avec les rois, avec les aristocraties contre les peuples, oh! je sais bien sous un vain prétexte de religion. La religion, elle est avec le peuple qui se bat... c'est là qu'est la vraie religion!... La République est-elle moins sacrifiée au dedans? Non, cela ne peut plus être une question. Il suffit de quelques

1. *Mémoires*, t. III, p. 226.

faits pour le prouver. Le 29 janvier, que fait le commandant en chef? Il environne l'Assemblée de troupes par ordre du président. On le demande, il est trop occupé. Il envoie un officier de l'état-major. On crée pour lui un commandement spécial qui lui met 300.000 hommes dans la main. Ce commandement est menaçant; c'est une véritable dictature; il est contraire à la loi. Nous demandons sa suppression, le gouvernement ne cède pas... Puis arrive la lettre du président, puis la lettre de ce prétorien qui vient déclarer que notre volonté n'est rien, que la volonté du chef d'État est tout, et vous vous taisez! Et la République n'est pas menacée! C'est la contre-révolution, ou la lumière n'est plus la lumière. » Il concluait par la mise en accusation du ministre et du président, en même temps que par l'envoi d'une lettre ainsi conçue à la Constituante romaine : « Nous reconnaissons votre république ; nous voulons la paix; la guerre a été faite malgré nous; désormais soyons frères et cicatrisons nos blessures communes. »

Il n'y avait pourtant, là, au point où se précisaient les faits, guère que des paroles. Recommencer la guerre civile, risquer la guerre étrangère, étaient deux impossibilités; nous l'avons reconnu précédemment, et cela était plus impossible encore aujourd'hui. « Pour de telles témérités, il aurait fallu un autre peuple, une autre Assemblée et même une autre opposition [1]. » Depuis Louis-Philippe, on avait mis une certaine lâcheté sage à l'ordre du jour de la politique française. A ce point de vue, qu'il était indispensable à une politique d'envisager, Ledru-Rollin demandait trop, et en demandant trop, bien qu'il eût parfaitement raison en principe, il perdait tout. Plus modéré au moins dans ses déclarations définitives, il eût porté au ministère un coup infiniment terrible, qui eût même, peut-être, décidé sa chute ; et qui sait si Louis Bonaparte n'avait pas un instant envisagé cette éventualité, prêt d'ailleurs et armé pour tous les cas? Barrot profita de la faute, aidé par les sentiments de la majorité parlementaire : « Quoi, dit-il, c'est à la suite du conflit malheureux dans lequel le sang de nos soldats a coulé sous les murs de Rome qu'on nous propose de reconnaître la République romaine? Je ne discute pas une telle proposition; il suffit de la présenter à une Assemblée telle que celle-ci pour qu'il en soit fait justice à l'instant même. » Un artifice de ce genre réussit presque toujours sur des individualités qui s'orientent d'elles-mêmes, déjà, dans le sens où on veut

1. O. Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 228.

les convaincre et, de plus, ignorent le véritable patriotisme. Poussé par son succès même, le président du conseil réitérait : « Oui, on nous le fait trop voir, cet échec à Rome est pour certain parti comme une bonne fortune... » La gauche se dressa : « A l'ordre!... Je demande formellement le rappel à l'ordre du ministre. C'est une lâcheté ! C'est une infamie ! » Indiscutablement, et qui sauvait le ministère, Barrot poussa le procédé jusqu'au bout, moitié complice, moitié sincère, après qu'Arago lui eut fait entendre qu'il parlait en tant qu'accusé : « Mon juge, c'est le juge souverain dont la délibération commence et qui, dans quelques heures, fera connaître sa volonté suprême. » Cet hymne au suffrage universel enflamma la droite, sûre de la majorité. Tourné ensuite vers Clément Thomas, qui l'avait apostrophé avec sa maladresse ordinaire, Barrot se défendait ainsi d'avoir permis ou préparé la guerre civile : « La responsabilité, savez-vous sur qui elle retombe? Sur ces hommes qui ont proclamé leur mépris pour le suffrage du souverain ; elle retombe sur ceux qui, alors que cette Assemblée n'était pas encore nommée, protestaient déjà contre elle, cherchaient à la dégrader avant qu'elle fût née, et, quelques jours après, venaient audacieusement la violer dans cette enceinte. (*Applaudissements à droite.*) La responsabilité, elle appartient à ceux qui, lorsque le peuple entier s'est assemblé pour désigner le chef du gouvernement de la République et en faire, pour ainsi dire, toute sa personnification, ont traîné cet élu du peuple dans toutes les infamies de la diffamation et de l'outrage. (A droite : *Très bien, voilà la vérité.*) Ils sont responsables, ceux-là qui, tous les jours, par tous leurs organes et de toutes les manières, prennent à tâche de dégrader celui que le peuple a honoré. (*Nouvelles et vives marques d'approbation.*) Ce sont ces hommes qui, se jouant du suffrage universel, pleins de mépris pour la grande et légitime souveraineté de la nation, ne reconnaissent d'autre Dieu que leur orgueil et leurs passions et, s'effrayant à bon droit du jugement que la nation va porter, veulent prévenir ce jugement à tout prix. (*Bravos, applaudissements à droite.*) La guerre civile, vous nous en prêtez la pensée ! Ah ! si votre reproche avait la moindre apparence de raison, ce n'est pas un acte d'accusation, mais un brevet de folie que vous devriez nous lancer ! !... » On ne pouvait mieux dire, et cette dernière phrase montre bien que Barrot fut, par certains côtés, aussi étrange que cela

1. *Moniteur.* — *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 230, 231.

paraisse, sincère, car il y a des pentes sur lesquelles on ne peut plus s'arrêter une fois qu'on y a mis le pied. Il terminait : « Jugez au moins vos adversaires d'après cette notion vulgaire, mais sûre, de leur intérêt. Nous ne sommes cependant pas tous des insensés. Pourquoi songerions-nous à une guerre civile, à la veille de cette solennelle manifestation de la volonté nationale dans laquelle, vous le savez bien, nous avons, nous, une foi profonde et complète : il y a, je le reconnais, dans le jugement du peuple, quelque chose de saint et de mystérieux; téméraire serait celui qui voudrait préjuger ses décisions autrement que dans l'intimité de sa conscience; mais, enfin, nos espérances et les appréhensions de nos adversaires sont assez notoires. Eh bien, j'en appelle au bon sens de cette Assemblée, au jugement du peuple entier : sont-ce ceux-là qui ont pleine foi dans le droit et dans son exercice régulier qui peuvent être soupçonnés de vouloir en appeler aux violences ? » — Le suffrage universel était ainsi dressé contre ceux qui auraient dû être servis par lui et qui ne l'étaient pas. « La Montagne, dit Barrot, était silencieuse, quoique frémissante. » Que pouvait-elle expliquer ! Elle aussi était un des aboutissants de ce suffrage universel. Comment le déclarer incompréhensif sans le nier ? La loi de la majorité pesait de toute sa force sur la situation et, moins encore qu'en 1848, ne se laissait apercevoir le plus petit des ressorts susceptible de permettre un essai de Convention. Barrot ajouta que, tout en comprenant la lettre de Changarnier, il n'y approuvait point une phrase; il promettait de demander même des explications au général à ce sujet. Revenant ensuite à Rome, après avoir déclaré une fois de plus que la majorité et le gouvernement ne voulaient par reconnaître la République péninsulaire, il recommençait la romance précédente : le pape devait être remis sur le trône de saint Pierre pour le triomphe de la liberté. Il demandait au Parlement un geste formel. Barrot affirmait ainsi davantage ce rôle de modérateur tout à la fois dupe et complice où Falloux le trouvait excellent. — La tactique réactionnaire de l'Assemblée s'accentuait. Tout la servait, même ce qui aurait dû la desservir.

Jules Favre intervint si malheureusement qu'il ajouta au succès. Il lut une lettre du ministre de la Guerre de Rome où il était dit que les prisonniers français s'étaient offerts à combattre l'Autriche dans les rangs des Romains. La droite découvrit là un outrage à notre drapeau. Au lieu de comprendre et de vider la France du parti sans honneur et sans humanité qui avait poussé les dirigeants à mettre les soldats nationaux dans une situation pareille, la droite, déchaînée, invectivait la

Montagne, et Drouyn de Lhuys s'écria : « Car, enfin, ceux qui tirent sur nous sont nos ennemis ! » Une fois de plus la majorité donna l'absolution au ministère. Elle ne fut, cependant, que de quarante voix. Le projet de Ledru-Rollin, — mise en accusation du ministre et du président, — fut repoussé par 388 voix contre 138.

Le lendemain, Léon Faucher, ministre de l'Intérieur, ennemi sans tache des manœuvres électorales sous le gouvernement de Juillet, envoya une dépêche aux préfets : « Après une discussion très animée sur les affaires d'Italie, l'Assemblée nationale a repoussé par l'ordre du jour pur et simple, à la majorité de 329 voix sur 621 votants, la proposition de Jules Favre de déclarer que le ministère avait perdu la confiance du pays. Ce vote consolide la paix publique ; les agitateurs n'attendaient qu'un vote de l'Assemblée hostile au ministère pour courir aux armes et renouveler les journées de Juin. Paris est tranquille. Parmi les représentants du gouvernement, ont voté pour l'ordre du jour et pour le gouvernement MM. XX..... Se sont abstenus, ou étaient absents MM. XX..... » Le jour même des élections, on eut soin de répandre la dépêche dans les villes et dans les campagnes ; elle y produisit une impression sérieuse. L'effroi recommença. On agita l'éternel spectre rouge. Des bruits d'insurrection s'étendirent. Les journaux catholiques annoncèrent sans sourciller que les montagnards se préparaient à livrer aux flammes les études des notaires. La Bourse s'affola. — Ledru-Rollin avait raison : la réaction marchait de pair, à l'intérieur et à l'extérieur. Changarnier faisait subir un nouvel affront à l'Assemblée par l'insignifiance de ses excuses. — Une des feuilles cléricales disait le 10 mai, en parlant de la veille : « Seul, le président de la République a su ce qu'il faisait et fait ce qu'il voulait. » Il voulait surtout laisser faire ce que voulait l'Église.

★

Oudinot, décidé à prendre une revanche, la préparait. Quand il reçut le P. Ventura, chargé par Mazzini de représenter la journée du 30 avril comme un malentendu, il répondit à peine aux avances du prêtre qui, dans son désir de tout concilier, excusait encore ensuite l'inexacte version française en attribuant ses erreurs à l'état de santé du général. Ventura, quoique son rôle ait été, en général, très équivoque, appartenait à cette partie du clergé, dont on avait pris soin de ne pas parler à Paris, qui s'était rallié à la République romaine ; après

avoir essayé sans succès une entente avec le pape et les Romains, il s'était déclaré pour ceux-ci. A ses côtés, bien que différent surtout par la sincérité, Ugo Bassi partageait la conception religieuse de la République mazzinienne ; d'autres prêtres seraient à citer. Muzzarelli, quant à lui, avait rejeté le froc. Personne n'est entraîné au scepticisme ni à l'enthousiasme, suivant les caractères, tour à tour ou simultanément, comme le clergé, surtout dans la Ville Éternelle ; ceci explique l'indifférence avec laquelle une partie du clergé accueillit les excommunications. La division, — quelquefois simplement apparente, — s'imposait donc un peu dans le clergé comme ailleurs, entre ceux qui se tournaient vers l'avenir, et ceux qui se cramponnaient au passé, et ceux qui voulaient les confondre dans le meilleur présent. Seule, en Europe, Rome n'avait pas d'administration pour réprimer la puissance cléricale qui avait absorbé l'État ; la tâche imposée aux hommes de gouvernement qui avaient à réaliser en un moment, presque, l'œuvre de plusieurs générations [1], les entraînait donc vers un juste milieu fort modéré dont la nécessité achève de faire ressortir les manœuvres de la réaction française. Oudinot ne se rendait pas compte de ces faits, mais il ignorait si peu la réalité de la défaite récente, tout en la niant dans ses dépêches, qu'il en demeurait toujours malade. Il alla jusqu'à la transformer en opération éducative : « Ce n'était pas un siège que nous voulions faire, écrivait-il au ministre de la Guerre, mais une forte reconnaissance. Elle a été exécutée on ne peut plus glorieusement... Cette journée du 30 avril est une des plus brillantes auxquelles les troupes françaises aient pris part depuis les grandes guerres... » Le ministère n'avait que fort peu partagé cette façon de voir ; le décret confiant au général Vaillant le commandement éventuel de l'expédition attestait ses réticences. — Lesseps allait se heurter de toutes parts à l'impossible.

Atterré depuis le 30 avril, le parti modéré de Rome ne se reconnaissait point et, Rusconi en tête, désespérait de la République. Le peuple se montrait de plus en plus belliqueux ; Mazzini, favorable à l'entente progressivement, comptait sur l'échec du 30 pour éclairer l'opinion française et rendre l'accord possible ; sans croire à une alliance, il pensait que, du moins, la lutte était terminée. Or Oudinot voulait si peu entendre raison qu'il voyait dans la destruction de la République

1. « Les triumvirs avaient à faire en une fois l'œuvre de Louis XIV et de 1791. » Boltonking, t. I, p. 349.

romaine le triomphe « de la barbarie sur la civilisation ». Afin de gagner les sympathies françaises, Mazzini renvoya les prisonniers le 7 mai et les fit accompagner jusqu'aux portes de Rome par des acclamations enthousiastes. « Le peuple romain, proclama-t-il, ne rend pas responsables des fautes d'un gouvernement trompé, des soldats qui n'ont fait qu'obéir en combattant. » Il écrivait à l'Assemblée : « Nous envoyons ainsi des apôtres dans les corps d'occupation et nous provoquons puissamment par cet acte le développement de l'opinion en notre faveur. » — Oudinot ne fit pas savoir cela en France et revendiqua comme un succès personnel la restitution des prisonniers [1]. Il annonçait aussi une fois encore son intention de se porter en avant, tenace à affirmer cette persuasion d'être reçu dans un combat qui l'avait mené à la défaite. « La situation politique est très complexe, sans doute, avouait-il, cependant il est facile de prévoir que le moment n'est pas très éloigné où la capitale et le gouvernement lui-même prendront la France comme arbitre [2]. » — Il alla camper à Castel-Guido au-dessus de Rome.

Les Romains pouvaient assister difficilement à ce spectacle de sang-froid, et Mazzini devait ressentir des difficultés à persévérer dans ses avances ; désespéré, ne sachant sans doute sur qui placer son espoir, il crut aux bonnes paroles de l'Angleterre. Prévoyant des malheurs prochains, le consul de Wurtemberg à Rome offrit alors au dictateur d'essayer une dernière tentative de conciliation. Mazzini lui répondit : « Il commence à être évident que le général ne veut pas avoir de contact avec nous. Par notre ministre des Affaires étrangères, par le P. Ventura et d'autres encore, nous avons fait toutes les avances possibles sans en avoir obtenu le moindre résultat. Aujourd'hui, nous ne pourrions prendre l'initiative d'un contact quelconque sans manquer à l'Assemblée, au peuple, à notre mandat. On nous dit qu'on est venu pour nous protéger. Protège-t-on en nous prenant nos armes, en nous empêchant d'aller défendre notre sol contre les Autrichiens et les Napolitains, en disant : « Nous vous empêcherons de vous défendre si vous ne nous laissez pas occuper Rome ?... » Qu'Oudinot se rende sans son armée à Rome et qu'il vérifie par lui-même l'unanimité des opinions ; s'il veut suggérer un moyen légal de vérification, qu'il le propose avec des garanties pour la papauté... qu'il nous aide à combattre l'Autriche, qu'il nous rende nos armes séquestrées à Civita-Vecchia. » — M. Kolb, accom-

1, 2. *Moniteur* du 14 mai 1849.

pagné d'un officier supérieur romain, vint cependant voir Oudinot. Celui-ci comprit si peu sa démarche qu'il y découvrit la certitude de son succès. Il télégraphia au ministère que « les Romains, se voyant cernés de toutes parts, étaient venus lui apporter des paroles de paix et de soumission ». Il concluait : « Nous touchons à un dénouement conforme aux intérêts de la France. » Il écrivait, dans le même temps, au contre-amiral Tréhouart : « Déjà des propositions sérieuses me sont faites ; nous sommes pour les Romains l'ancre du salut. » Et comme s'il craignait qu'une entente pacifique fût quand même possible, il posait à Mazzini les conditions les plus dures. « La France, disait-il, n'a pas reconnu la politique romaine... J'ai dû prescrire des opérations militaires qui, dans peu de jours, me rendront maître de Rome. Mais la France ne cherche pas à prolonger la guerre par de nouveaux triomphes... » Mazzini se tint sur la réserve. Le général ne perdit rien de son assurance, et la dépêche du gouvernement, datée du 10 mai, l'assura dans ses illusions. Ignorant l'envoi de Lesseps, il répondit : « Les expressions exprimées dans votre dépêche télégraphique du 10 sont toutes réalisées. J'ai conservé ma liberté d'action vis-à-vis de l'armée napolitaine. Mes relations avec elle sont convenables et modérées. J'entrerai à Rome avec le concours des habitants et sans coup férir, du moins, j'ai tout lieu d'y compter... » Il continuait toutefois à être souffrant.

Le 15 mai, à une heure du matin, au lit, il reçut le plénipotentiaire de Paris. Lesseps lui donna aussitôt lecture, d'après *le Moniteur*, dont il lui laissa un exemplaire, de la séance du 7 et lui communiqua ses instructions. Il lui fit vraisemblablement part de ses projets, en s'efforçant de deviner le généralissime, jusqu'où il voulait aller, dans quel sens exactement. Que se passa-t-il dans l'esprit du militaire ? Il dut éprouver le sentiment qu'il avait déplu à Paris, malgré tout, et qu'on lui barrait la route un peu. Il est humain que, de suite, il n'ait pu se défendre d'en vouloir à l'envoyé ; il n'en laissa pourtant rien voir et promit son bon concours [1]. L'entretien dura longtemps, jusqu'au jour. Oudinot, étant décidément trop malade pour tenir une plume, Lesseps écrivit à sa place sous sa dictée et de sa part au comte de Ludolf, ministre des Affaires étrangères du roi de Naples, qui campait de l'autre côté de Rome, et joignit à la dépêche un exemplaire du *Moniteur*. « Mon arrivée, a raconté Lesseps, devant modifier des opérations déjà commencées, le

1. Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 37. Déjà cité.

général s'empressa de faire expédier dans plusieurs directions des ordonnances, afin que des mouvements offensifs, qui pouvaient gêner mes négociations, ne fussent pas exécutés[1]. » — Ainsi le général se rendit donc compte que le siège de Rome n'était pas l'objectif de l'expédition.

L'arrivée nocturne de Lesseps avait transformé le camp. On y annonçait que le but de l'expédition était complètement changé et les nouvelles de Paris entraînaient à croire qu'on allait lutter contre l'Autriche ; le bruit courait aussi que l'armée des Alpes devait descendre en Italie. Les officiers s'en montraient satisfaits[2]. Un correspondant du *Times* racontait : « Tous les mouvements de M. de Lesseps ont été épiés, surveillés avec attention par chacun. L'empereur Napoléon, le duc Wellington lui-même n'auraient pas fait plus d'effet que le diplomate français arrivant dans de semblables circonstances. Monté sur une voiture à quatre chevaux, il a disparu comme l'éclair, laissant tout le monde dans l'ignorance et la stupéfaction[3]. » — Lesseps n'aurait-il pas dû profiter de l'effet qu'il faisait pour frapper un grand coup? On l'a dit. Il semble cependant qu'il ne le pouvait ; personne ne l'eût aidé ; seule la révolution aurait su le soutenir, mais ici encore il nous faut rappeler depuis combien de mois elle était morte. — Au lever du jour, Lesseps se rendit à Rome accompagné par La Tour-d'Auvergne. Il eut quelque peine à entrer. En faisant le tour d'une partie des murailles, dont la plupart des portes étaient barricadées, il vit, le long de la route, des poteaux sur lesquels étaient écrits en gros caractères l'article de notre constitution qui défendait d'attaquer une nationalité. Du haut des

---

1. Clermont et Bourgeois, *Rome et Napoléon III*, p. 81.
2. Cité dans : *Rome et Napoléon III*.
3. « Initié autrement que par de simples antécédents consulaires aux grands intérêts que nous avons esquissés, l'ambassadeur de la deuxième République française devait considérer ses devoirs comme bien supérieurs à ceux du général Oudinot. Un vrai diplomate républicain se fut inspiré du vote de l'Assemblée et de l'appréciation d'événements qui depuis ont exercé tant d'influence sur l'avenir. L'arrivée d'un plénipotentiaire républicain porteur du vote du 7 mai au quartier général de Castel-Guido devait frapper de crainte et de respect le général en chef. Et si le temps n'était plus où, dans ce grand jeu chacun pointait avec sa tête, il fallait au moins qu'à l'attitude de l'envoyé de l'Assemblée, le général comprît qu'il risquait sa carrière. Les militaires attendaient (l'attendaient-ils? leur surprise ne le prouve pas) un commissaire de salut public. Ils virent arriver le 15 mai, à une heure du matin, un ancien consul dont l'air de contentement leur donna à penser. » Castille, *Histoire de la deuxième République française*, t. IV, p. 148. De même il semble (p. 149) bien difficile que Lesseps n'ait pas fréquemment conféré avec Oudinot, La Tour d'Auvergne, d'Harcourt et Rayneval, avant d'aller à Rome.

remparts, des sentinelles le couchèrent en joue, mais le valet de chambre, installé sur le siège, agitait autour d'une canne un mouchoir blanc, et les armes s'abaissaient. Enfin, une porte s'ouvrit. Un jeune officier s'avança, le colonel Médici, qui reconnut Lesseps et lui offrit ses services; il ajoutait que la ville serait heureuse d'apprendre son arrivée. Un détachement accompagna le plénipotentiaire jusqu'à la voie Condotti, à l'hôtel d'Allemagne. « J'avais jugé, a dit Lesseps, qu'il n'était pas encore opportun de se rendre au palais de l'ambassadeur de France[1]. » Il y reçut plusieurs visites, notamment celle du président de l'Assemblée, Charles Bonaparte. Il se rendit compte de tout ce qu'il put, alla parler aux blessés français, soignés dévotement par des dames romaines, dont la princesse Beljiojoso, et acquit la conviction que c'était bien tout le peuple romain qui entendait défendre la ville[2]. Lesseps

1. *Ma Mission à Rome.*

2. Il se serait même renseigné d'une façon assez mystérieuse et qui nous remet en plein romantisme. Un révolutionnaire dont il avait sauvé la vie à Barcelone serait venu le trouver. « Je veux, aurait-il dit au consul après s'être fait connaître, vous donner une preuve de ma gratitude. On vous trompe, on trompe le général Oudinot, on trompe le gouvernement français. Je veux vous faire connaître l'état réel de Rome. Entrerait-il dans vos idées de prendre un déguisement et de venir me retrouver ce soir, à minuit ? » Il proposait comme lieu de rendez-vous les chevaux de Phidias. « Il est ici tout à fait nécessaire d'indiquer que M. de Lesseps, d'une origine moitié espagnole qui lui vaut aujourd'hui l'honneur de tenir de très près aux plus éminentes personnes, a reçu une éducation toute levantine. Il a contracté de bonne heure au sein de sa famille, à Alep, à Tunis, plus tard dans les consulats du Caire, Alexandrie, des habitudes aventureuses qui se prêtent merveilleusement à toutes les fictions orientales. Au lieu d'écarter cet homme, M. de Lesseps commit l'énorme faute d'accepter ces propositions. » Ainsi parle Castille qui raconte l'aventure. Lesseps, quant à lui, dans ses mémoires ne raconte pas l'incident ; il en place un du même genre, mais plus tard, alors qu'il était déjà depuis quelques jours à Rome. (Ouvr. déjà cité, p. 224). Qui faut-il croire? Quoi qu'il en soit, voici le récit de l'historien de 1848. — A minuit, heure réservée aux crimes dans les romans allemands, le plénipotentiaire retrouve le conspirateur à l'endroit indiqué. « Êtes-vous armé? » lui demande-t-il, puis, sur une réponse négative : « Vous avez tort ; en temps ordinaire, je ne me fie à personne, à plus forte raison aujourd'hui. Je me fiais même si peu à vous qu'en vous entendant venir dans l'obscurité j'avais armé ces deux pistolets dans mes poches. » Il prit Lesseps par la main. « Le Méphistophélès de carrefour commença à exercer toutes ses fascinations. Il mena l'agent français dans les quartiers de la populace romaine où s'est réfugié dit-on ce qui reste encore de vieux sang des jours héroïques. Il le conduisit à travers les plus formidables barricades. Partout, à la lueur des torches, Lesseps put voir une population entière sous les armes. Ce tableau qui respirait l'attente du carnage et de la guerre ressemblait à ces toiles où Salvator Rosa jetait les inspirations de son génie sauvage. Et tout ce peuple armé jusqu'aux dents, qui se préparait à mourir, dansait, animé d'une joie frénétique, des tarantelles furieuses. L'ambassadeur français croyait rêver, et son guide, au lieu de lui montrer, comme à Faust, la douce et blanche Marguerite, troussait impudemment les jupes des belles filles du Transtevere et lui faisait voir, à la jarretière de ces robustes héroïnes, au lieu de quelque nœud virginal, un long

écrivit, en effet, aussitôt au général en chef : « Dans la situation d'attente où nous nous trouvons, il me paraît extrêmement important d'éviter toute espèce d'engagement. Je vois une ville entière en armes... Je trouve, ici, au premier abord, l'aspect d'une population décidée à la résistance et, rejetant les calculs exagérés, on peut compter, au moins, sur 25.000 combattants sérieux. Si nous entrions de vive force dans Rome, non seulement nous passerions sur le corps de quelques aventuriers étrangers, mais nous laisserions sur le carreau des bourgeois, des boutiquiers, des jeunes gens de famille, toutes les classes enfin qui défendent l'ordre et la société à Paris... Il faut donc que nous tenions compte de cette situation, que nous ne précipitions rien, que nous n'engagions pas notre gouvernement, contrairement au but qu'il a manifesté au commencement de l'expédition, dont il vient encore de renouveler la déclaration et, en définitive, contrairement au vœu de l'Assemblée nationale. Aussi je croirais engager très gravement ma responsabilité si je ne faisais tous mes efforts pour vous amener à suspendre tous actes d'hostilités et toutes démonstrations susceptibles d'en produire, jusqu'au moment où je vous aurai vu et où je vous aurai rendu compte de l'état de choses tel que je l'aurai constaté. Vous êtes, d'ailleurs, dans les mêmes sentiments que moi. Je déclarerai de toute façon que nos soldats ne reculeront pas d'une semelle; votre attitude, vos bonnes

---

poignard pour défendre la République romaine. Il n'est que trop probable que le bandit qui guida l'ambassadeur français dans cette promenade nocturne à travers la ville sainte, avait donné le mot aux chefs des barricades et que le génie railleur des petits-fils de Marphorio exagéra, sinon la mise en scène de ces tableaux, au moins la gaieté furieuse qu'il mêlait aux horreurs de la guerre. Au surplus, n'avons-nous pas vu les insurgés de 1848 prendre pour mot d'ordre dans certains quartiers : « Courage et bonne humeur ». Menacé de mort s'il parlait, M. de Lesseps rentré au quartier général de l'état-major français, ressemblait à Faust, revenant des évocations. » (Castille, t. IV, p. 152.) Il semble bien que ce récit date. Il est fait avec celui que le ministère donna lorsqu'il parla de la folie de son agent, avec certains des préjugés français, même ceux de gauche, contre la République romaine et aussi augmenté du désir de donner au récit même une sorte d'allure romantique. On pourrait, peut-être, le réduire à ceci : Lesseps, conduit par cet ancien protégé, vit la révolution en armes et, après ce que l'on racontait à Paris, s'étonna, car il était loin de la supposer telle. Que le révolutionnaire ait augmenté un peu la mise en scène, cela est fort possible ; mais la suite prouva que cette exagération, en l'admettant, comportait un côté sérieux et que l'ensemble n'était pas une parade. Le tort de Lesseps ne fut pas de se rendre compte ainsi, — de quelque façon que se rende compte un diplomate, pourvu qu'il se renseigne exactement, il a raison, — mais d'être trop franc ensuite avec Oudinot et, surtout, étant donné le général, de lui avouer comment il s'était renseigné. Oudinot vit immédiatement là une arme contre son adversaire. Il cultiva d'autant mieux l'aveu qu'il le déforma, et c'est ce conte, malaxé, transformé jusqu'à être méconnaissable, qui fut adopté par Castille, selon ses vues, ses sentiments et sa compréhension personnelle.

dispositions ne peuvent que faciliter une conciliation honorable. Nous sommes forts, attendons[1] ! » Il convint de plus verbalement avec Oudinot et les autorités romaines d'une suspension d'hostilités. Parvenu là, Lesseps s'efforça plus avant dans la réalité stricte de la situation et reconnut qu'à Rome même il aurait à lutter contre les préventions d'un peuple encore fort irrité du 30 avril, tandis que, du côté de la France, il se heurtait à l'impossibilité de reconnaître la République romaine officiellement, « ou même de promettre le maintien d'un gouvernement se croyant aussi légitime que le nôtre[2] ». Enfin, il luttait « contre l'aveuglement de certaines personnes influentes qui comptaient, pour la réussite de leur cause, sur un mouvement révolutionnaire à Paris, de même que beaucoup de personnages politiques français, même parmi les membres de notre ministère, croyaient à l'existence d'un parti modéré romain, lequel avait promis de nous faire ouvrir les portes de Rome le 30 avril et serait plus heureux, une autre fois, si nous recommencions l'attaque de la ville[3]. » Il avait enfin vérifié que l'impatience de plusieurs généraux, le désir de réparer un échec personnel, les sentiments si constamment et généralement réactionnaires de nos diplomates[4], les excitations continuelles d'agents intéressés à la reprise des hostilités, l'écho des conseils peu éclairés que dirigeait Pie IX, lui suscitaient au quartier général français des obstacles moins imminents, mais plus persévérants, peut-être, que ceux dont il avait triomphé à Rome. Un résultat, qui aurait pu devenir sérieux, était cependant acquis, au point que la République romaine, se considérant libre du côté des Français, se tourna vers les Napolitains. L'honneur de cette solution fut attribué par les Romains à Mazzini. Plus que les autres, il semblait avoir eu raison, et son tort ne venait que de l'erreur où il était maintenu quant aux véritables sentiments de la majorité française. *Le Moniteur* romain du 15 mai déclarait : « Nous n'avons plus qu'à combattre nos éternels ennemis, l'Autriche et Naples. » Ainsi victorieux, pensait-il, Mazzini crut agir avec politique en se montrant intransigeant. Lesseps, comprenant dès lors qu'il ne céderait plus, tourna ses efforts contre lui. Il expliquait son plan dans son rapport à Drouyn de Lhuys : « ... M. de La Tour-d'Auvergne, sur le compte duquel je n'ai pas tardé à avoir la

---

1 et 2. *Ma mission à Rome.*

3. *Ma mission à Rome*, p. 40, 41.

4. Il semble, en effet, que notre personnel diplomatique d'alors ait été tel. Voir : G. Bourgin. — A. Circourt, *Souvenirs d'une mission à Berlin*, Picard, 1908.

même opinion que vous, partage tout à fait les idées que j'émets dans ce billet. M. de Gérando, homme de sens, et dont on m'a fait l'éloge au ministère avant mon départ de Paris, m'a confirmé dans ma conviction d'une résistance à peu près générale. En vous parlant de résistance, ce n'est pas que je ne sois persuadé que nos braves soldats n'en viendraient pas à bout, mais le sang coulerait abondamment de part et d'autre ; c'est ce que nous ne voulons pas, ni vous, ni moi. » Il racontait sa visite aux triumvirs, ainsi que les déclarations pacifiques qu'il leur avait adressées, fournissait le récit de son entente avec Oudinot, par l'entremise de La Tour-d'Auvergne, afin de faire cesser les hostilités. Il entendait venir à bout de Mazzini : « J'ai émis confidentiellement l'idée de faire décider par l'Assemblée nationale qu'une députation choisie dans son sein irait au quartier général pour traiter et viendrait me demander de me joindre à elle. J'ai l'espoir que cette idée sera adoptée ; j'ai déjà reconnu par moi-même les dispositions favorables des triumvirs, du président de l'Assemblée nationale, de plusieurs députés et de quelques hommes influents dans la population. Le résultat me paraît assuré et ne nous compromet pas, puisqu'il a pour but de nous faire négocier avec le pouvoir exécutif d'un gouvernement que nous ne devons pas reconnaître officiellement ; il a été amené par des démarches qui ne m'ont pas laissé un moment de repos. Lorsque je me présenterai, avec une députation de l'Assemblée, au quartier général, il y aura lieu de conclure un arrangement[1]. » Il transmettait au ministre la copie de son projet, annonçant qu'il en discuterait les bases le lendemain matin avec le général, et, sans doute, M. d'Harcourt. « Vous jugerez, disait-il, s'il concilie les intérêts si compliqués que nous avons à ménager, s'il réserve au gouvernement de la République pour suivre, selon les intérêts et les circonstances nouvelles, une politique claire et décidée. »

Mazzini, flairant le coup, voulut le prévenir en cherchant à se faire élire lui-même délégué. Le temps pressait, l'Assemblée devant prendre une décision pour le 17. Le 16 au soir, Lesseps, averti, s'efforça de voir le dictateur. Un révolutionnaire auquel il avait sauvé la vie quelques années auparavant, et qui lui était resté dévoué, lui fit savoir comment il pourrait, cette nuit même, rejoindre Mazzini dans ses appartements

1. *Ma mission à Rome*, p. 45.

particuliers [1]. Lesseps put donc reprocher à Mazzini sa conduite et se sentit rassuré, au moins momentanément. Le lendemain matin, le 17, il alla s'entendre au camp français avec Oudinot sur les propositions à faire aux délégués. D'Harcourt déclara qu'il n'y avait aucune concession à attendre de la cour pontificale et se montra intransigeant à l'égard des Romains; il exigeait l'entrée rapide de nos troupes dans la Ville Éternelle. Oudinot, quant à lui, déjà quelque peu différent de celui que Lesseps avait connu à son arrivée, réclamait la démission du pouvoir exécutif. Lesseps fit ressortir que cette clause était contraire à tout ce

---

1. Le récit que nous avons donné précédemment, d'après Castille, ressemble beaucoup, surtout au début, avec celui qu'a donné Lesseps au sujet de cette visite. Même rendez-vous nocturne près des statues à Monte Cavallo, mêmes pistolets armés. Le conducteur y est nommé Ciceronaccio. Mais ensuite la scène change : « Vous voyez le palais de la Consulta, dit Ciceronaccio ? Toutes ces fenêtres qui donnent sur la place sont celles des chambres que vous devez traverser ; il faut aller de l'une dans l'autre, parce qu'il n'y a pas de corridors. C'est comme aux Tuileries, où l'on est toujours obligé de passer par le devant, le long des fenêtres. Vous allez monter au premier étage. Dans ce moment les gardiens sont fatigués, les soldats de Mazzini sont couchés dans l'escalier ; vous passerez à côté d'eux. Je vous conseille fort, cependant, d'ôter vos souliers... Mazzini est dans la dernière pièce ; il dort maintenant d'aplomb jusqu'à trois heures du matin parce qu'il est très fatigué de la journée... Si on vous prend... Mais je pense que cela n'arrivera pas. Montez dans le vestibule à gauche, vous verrez l'entrée de ses appartements. Si la porte n'est pas ouverte, comme elle est au pêne, vous l'ouvrirez, vous tâterez la muraille; il fera obscur, à cet endroit vous tournerez de l'autre côté, à la cinquième fenêtre (vous les compterez); après se trouve un grand salon avec trois fenêtres et puis un autre salon partagé en deux. Il y a d'un côté les secrétaires de Mazzini qui couchent au fond, dans deux lits, et puis un neveu qui couche en travers de sa porte. Une fois que vous serez arrivé dans cette dernière chambre, il n'y aura pas d'obstacle probablement. Vous trouverez Mazzini étendu, dans une chambre très simple, sur un lit de fer; à côté de son lit est une petite table où se trouve cette lumière qu'il garde, la seule qui soit dans le palais ; puis, au pied de son lit, il y a une petite chaise... » Lesseps suivit ces conseils et parvint jusqu'à Mazzini qui dormait. « Il avait, dit-il, une figure magnifique. » Il le réveilla. Mazzini, levé sur son séant, le regarda et lui dit : « Vous venez pour m'assassiner ? » Lesseps lui dit : « J'ai appris que vous ne vouliez pas agir franchement. J'ai ordre de ne pas traiter avec vous (à cause des difficultés diplomatiques que la France aurait pu avoir avec d'autres États contre lesquels il avait conspiré) ; on aurait vu avec peine que vous fussiez le directeur des négociations que je vais entamer à Rome. Vous avez une assemblée romaine, composée de grands propriétaires du pays, qui sont dévoués à votre cause et qui n'inspirent pas de défiance à l'Europe, c'est avec elle que je dois négocier. J'ai l'ordre de ne pas traiter avec vous, mais comme vous êtes l'homme le plus important, j'ai voulu que vous soyez au courant de tout. Dans la séance qui a eu lieu ce soir, avant le départ de Garibaldi, vous le savez, on avait désigné, pour négocier avec moi, des hommes des États romains mais pas de la ville de Rome ou quelques-uns seulement, et alors vous avez voulu vous faire mettre à leur place. Par conséquent vous avez manqué à votre parole et à ce qui avait été convenu. » Lesseps ajoute : « Dans les circonstances difficiles, les femmes pleurent et les hommes s'embrassent ; Mazzini s'est jeté à mon cou et nous nous sommes embrassés... » *Souvenirs de quarante ans*, t. 1, p. 225, 226, 227, 228.

qui avait été dit à l'Assemblée par le gouvernement français et sur la proclamation même du général ; néanmoins, désireux de se mettre d'accord à tout prix, il céda. L'entente s'établit alors sur trois articles : 1° aucune entrave ne sera apportée par l'armée française à la liberté des communications de Rome avec le reste des États romains ; 2° l'armée française sera accueillie comme une armée de frères ; 3° le pouvoir exécutif actuel cessera ses fonctions ; il sera remplacé par un gouvernement provisoire composé de citoyens originaires des États romains et désignés par l'Assemblée nationale romaine jusqu'au moment où les populations appelées à faire connaître librement leurs vœux se seront prononcées sur la forme du gouvernement qui devra les régir et sur les garanties à consacrer en faveur du catholicisne et de la papauté.

Lesseps apprenait que l'Assemblée avait à l'unanimité décidé qu'une commission de trois membres serait désignée, et qui comprendrait : MM. Sturbinetti, Andino, de Bologne, et Cernuschi. Ce dernier, Milanais, qui n'accepta pas, par délicatesse, fut remplacé par M. Agostini. Avant la séance qui avait précédé ce vote, Lesseps avait reçu dans son salon plusieurs hommes politiques, dont Charles Bonaparte. On avait essayé d'abord d'établir une distinction entre les intentions du plénipotentiaire, celles de son gouvernement et celles du général Oudinot. On lui avait demandé aussitôt les moyens de détruire les préventions qui existaient à ce sujet dans la population romaine. En rapportant cet épisode au ministre, notre envoyé développait : « Je leur dis alors que rien n'était plus facile puisque vous veniez de m'écrire, en date du 10, en donnant votre approbation à la conduite du général Oudinot, qui avait cru devoir faire partir de Civita-Vecchia un envoyé du Saint-Père dont la présence produisait un effet fâcheux et gênait notre action. Je n'ai pas besoin, M. le ministre, de vous assurer que je ne dis que ce que je suis obligé de dire pour sortir du pas le plus difficile peut-être dans lequel nous avons été engagés depuis longtemps, que, pour le reste, je suis très réservé vis-à-vis de tout le monde et que si j'écoute les hommes de tous les partis, de toutes les conditions, de toutes les nations qui viennent à moi, depuis cinq heures du matin jusqu'à minuit, et reçoivent naturellement un bon accueil, c'est pour accomplir aussi bien que possible la mission que vous m'avez confiée. » Mazzini avait remis à Lesseps, sur sa prière, une note explicative sur la manière dont il envisageait la situation actuelle de Rome, et notre agent la joignit à sa lettre, non sans laisser entendre qu'il l'estimait remarquable. Mazzini, après avoir prouvé combien la République avait été calomniée

en Europe, avançait : » La France ne nous conteste sans doute pas le droit de nous gouverner comme nous l'entendons, le droit de tirer, pour ainsi dire, des entrailles du pays, la pensée qui règle sa vie et d'en faire la base de nos intentions. La France ne peut que nous dire : « En reconnaissant votre indépendance, c'est le vœu libre et « spontané de la majorité que je veux reconnaître. Liée aux puissances « européennes et cherchant la paix, s'il était vrai qu'une minorité « s'opposât chez nous aux tendances nationales, s'il était vrai que la « forme actuelle de votre gouvernement ne fût que la pensée capri- « cieuse d'une faction substituée à la pensée commune, je ne pourrais « pas voir avec indifférence que la paix de l'Europe fût mise conti- « nuellement en danger par les emportements de l'anarchie qui doi- « vent nécessairement caractériser le règne d'une faction. » Nous reconnaissons ce droit à la France, car nous croyons à la solidarité des nations pour le bien. Mais nous disons que si jamais il y eut un gouvernement issu de ce vœu de la majorité et maintenu par elle, ce gouvernement, c'est le nôtre [1]. La république s'est implantée chez nous par la volonté du suffrage universel, elle a été acceptée avec enthousiasme. Elle n'a rencontré d'opposition nulle part. Et remarquez bien que l'opposition ne fut jamais si facile, si peu dangereuse, je dirai même si provoquée, non par des actes, mais par les circonstances exceptionnellement défavorables dans lesquelles elle s'est trouvée placée à son début. Le pouvoir sortait d'une longue anarchie de pouvoirs, inhérente à l'organisation intime du gouvernement déchu. Les agitations inséparables de toute grande transformation, fomentées en même temps par les crises de la question italienne et par les efforts du parti rétrograde, l'avaient jeté dans une excitation fébrile qui le rendait accessible à toute tentative hardie, à tout appel aux intérêts et aux passions. Nous n'avions pas d'armée, pas de puissance répressive. Conséquence des dilapidations antérieures, nos finances étaient appauvries, épuisées. La question religieuse, maniée par des mains habiles et intéressées, pouvait servir de prétexte auprès d'une population douée d'instincts et d'aspirations magnifiques, mais peu éclairée. Et cependant,

1. Le 21 mars déjà, A. Mickiewicz notait : « Ce qu'il y a de vraiment italien parmi les nobles du Piémont, les conservateurs de Milan et les bourgeois de Venise, s'est fondu avec l'élément que la presse réactionnaire de l'Angleterre et de la France s'obstine à appeler Mazzinien. » C'est dans le même article qu'il disait : « La position de la France à l'égard de l'Europe est de tous les points analogue à celle du Piémont en Italie. » *La Tribune des peuples.*

aussitôt le principe républicain proclamé, un premier fait incontestable se produisit : l'ordre. L'histoire du gouvernement papal ne détaille pas ses émeutes ; il n'y a pas une seule émeute sous la République. L'assassinat de M. Rossi, fait déplorable, mais isolé, excès individuel, repoussé, condamné par tout le monde[1], provoqué peut-être par une conduite imprudente, et dont la source est restée ignorée, fut suivi par l'ordre le plus complet. La crise financière atteignit son apogée ; il y eut un instant où le papier de la République ne put, par suite de manœuvres indignes, s'escompter jusqu'à 41 ou 42 0/0. L'attitude des gouvernements italiens et européens devint de plus en plus hostile. Difficultés matérielles et isolement politique, le peuple supporta tout avec calme. Il avait foi dans l'avenir qui sortirait du nouveau principe proclamé. Par suite de menaces obscures, mais, surtout, du manque d'habitudes politiques, un certain nombre d'électeurs n'avaient pas contribué à la formation de l'Assemblée. Et ce fait paraissait affaiblir l'expression du vœu général. Un second fait caractéristique, vital, vint répondre d'une manière irréfutable aux doutes qui auraient pu prévaloir. Il y eut, peu de temps avant l'installation du triumvirat, réélection des municipalités. Tout le monde vota, partout, et, toujours, l'élément municipal représenta l'élément conservateur de l'État. Chez nous, on redouta, un instant, qu'il ne représentât un élément rétrograde. Eh bien ! l'orage avait éclaté, l'intervention était entourée ; on aurait dit que la République n'avait plus que quelques jours à vivre ; et ce fut ce moment que les municipalités choisirent pour faire acte d'adhésion spontanée à la forme choisie.

Pendant la première quinzaine de ce mois, aux adresses des cercles et des commandants de la garde nationale, vinrent se joindre, deux ou trois exceptées, celles de toutes les municipalités. J'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous en transmettre la liste. Elles proclament toutes un dévouement explicite à la République et une profonde conviction que les deux pouvoirs, réunis sur une seule tête, sont incompatibles. Ceci, je le répète, constitue un fait décisif. C'est une seconde épreuve légale complétant la première, de la manière la plus absolue et constatant notre

1. Ce n'était d'ailleurs pas exact. L'assassinat de Rossi, fort honnête homme, grand diplomate, lui aussi, comme Lesseps, quoique autrement, conciliateur de l'impossible, fut réalisé avec la complicité de tous les spectateurs. L'admirable récit qu'en ont donné les Goncourt montre à quoi aboutit sur un peuple tenu en servitude et en ignorance, l'éducation ecclésiastique romaine, ce que produisent ses méthodes de gouvernement. — E. et J. de Goncourt, *l'Italie d'Hier*, Paris, Charpentier, 1894, p. 216.

droit. Aujourd'hui, au milieu de la crise, en face de l'invasion française, autrichienne et napolitaine, nos finances se sont améliorées, notre crédit se refait; notre papier s'escompte à 12 0/0; notre armée grossit chaque jour, et des populations entières sont prêtes à se soulever derrière elle. Vous voyez Rome, Monsieur, et vous connaissez la lutte héroïque que soutient Bologne. J'écris ceci, dans la nuit, au milieu du calme le plus profond. La garnison a quitté la ville hier soir. Et avant l'arrivée de nouvelles troupes, à minuit, nos portes, nos murailles et nos barricades étaient, sur un simple mot passé de bouche en bouche, garnies, sans bruit, sans forfanterie, par le peuple en armes. Il y a, au fond du cœur de ce peuple, une décision bien arrêtée : la déchéance du pouvoir temporel investi dans le pape, la haine du gouvernement des prêtres, sous quelque forme, mitigée, détournée, qu'il puisse se présenter. Je dis la haine, non des hommes, mais du gouvernement. Envers les individus, notre peuple s'est toujours, Dieu merci, depuis l'avènement de la République, montré généreux ; mais l'idée seule du gouvernement clérical du roi-pontife le fait frémir. Il luttera avec acharnement contre tout projet de restauration. Il se jettera dans le schisme plutôt que de la subir. Lorsque les deux questions se posèrent devant l'Assemblée, il se trouva quelques membres timides qui jugèrent la proclamation de la forme républicaine prématurée, dangereuse, vis-à-vis de l'organisation européenne actuelle; pas un seul pour voter contre la déchéance. Droite et gauche se confondirent. Il n'y eut qu'une seule voix pour crier : le pouvoir temporel de la papauté est à jamais aboli. — Avec un tel peuple, que faire? y a-t-il un gouvernement libre qui puisse s'arroger, sans crime et contradiction, le droit de lui imposer un retour au passé? Ce retour au passé, songez-y bien, Monsieur, c'est le désordre organisé, c'est la lutte des sociétés secrètes à recommencer, c'est l'anarchie jetée au sein de l'Italie, c'est la réaction, la vengeance inoculée au cœur d'un peuple qui ne demande qu'à oublier; c'est un brandon de guerre en permanence au cœur de l'Europe; c'est le programme des partis extrêmes remplaçant le gouvernement d'ordre républicain, dont nous sommes aujourd'hui les organes. *Ce n'est pas la France qui peut vouloir cela, ce n'est pas son gouvernement, ce n'est pas un neveu de Napoléon.* Ce n'est pas surtout en présence du double envahissement des Napolitains et des Autrichiens. Il y aurait aujourd'hui, dans la poursuite d'un dessein hostile, quelque chose qui rappellerait le concert hideux de 1772 contre la Pologne. Il y aurait, au reste, impossibilité de réalisation, car ce ne

serait que sur des monceaux de cadavres et sur les ruines de nos villes que le drapeau renversé par la volonté du peuple pourrait se relever... » Mazzini avait, en outre, écrit à Lesseps pour se plaindre que des courriers romains avaient été arrêtés aux portes de la ville par nos troupes. » « Que signifie cette cessation des hostilités si nous continuons d'être cernés et entravés... Quel effet cela doit-il produire sur nos populations si ce n'est celui de croire que la trêve n'est, pour nous, qu'un mot vide de sens ?... » Lesseps, dans sa réponse, utilisa le malentendu afin de ne pas se laisser séparer du gouvernement qu'il représentait. Après avoir garanti que l'affaire des courriers s'arrangerait de suite, il disait : « On pourrait induire de quelques paroles prononcées hier, à la Chambre, que l'on cherchait à faire une distinction entre la conduite et les intentions de mon gouvernement. Je dois avoir la loyauté de vous déclarer que, si les pouvoirs avec lesquels nous allons traiter ont une telle idée ou si un langage, qui en serait la conséquence, était tenu, soit contre le président de la République française, soit contre les ministres qui m'ont envoyé à Rome, soit contre l'honorable et brave général Oudinot, toute négociation serait rompue à l'instant... »

Forbin-Janson avait été chargé de porter à Paris la lettre du plénipotentiaire à son ministre. Il devait aussi renseigner de vive voix sur les véritables dispositions du peuple romain. Mais, tandis que Mazzini, battu quant au choix des délégués, s'arrangeait à leur laisser le moins de pouvoirs, Oudinot confiait également des lettres à Forbin-Janson et dans lesquelles il desservait Lesseps, qui, naturellement, l'ignorait ; il l'y représentait de la façon la moins équivoque comme une entrave [1]. Il répondait, d'autre part, au président de la République dont la lettre l'avait affermi dans ses résolutions : « L'armée française est aux portes de Rome. Quelque vaste que soit l'enceinte de cette place, elle est entièrement investie. Bientôt nos pièces de siège seront en batterie. Maîtres du haut et du bas Tibre, à cheval sur la route de Florence, nous avons

1. « M. de Lesseps m'a remis à Castel-Guido, au moment où j'allais partir pour me porter en avant, vos dépêches du 9 mai. J'ai vu avec beaucoup de regret que nos négociations politiques n'avaient pas été moins dénaturées à Paris que nos opérations militaires. Les unes et les autres étaient cependant empreintes, je le crois du moins, d'autant de prudence que de fermeté. Si l'on m'eût laissé poursuivre sans vos inspirations l'œuvre commencée, le gouvernement aurait obtenu sur tous les points satisfaction complète. Toutefois, les dispositions militaires prises permettent, malgré ces entraves, d'arriver encore à un résultat satisfaisant. Je laisse à M. de Lesseps le soin d'en arrêter les bases, me réservant quelques stipulations réclamées pour l'honneur de l'armée. »

intercepté toute communication, et nous avons une pleine liberté d'action. Dès aujourd'hui, la soumission absolue du parti qui domine Rome nous serait infailliblement assurée si *le Moniteur* du 8 n'était de nature à ranimer de fatales espérances. Quoi qu'il puisse arriver au surplus, la France sera sous très peu de jours l'arbitre des destinées centrales. Bientôt notre gouvernement recueillera les fruits de la politique énergique et généreuse qu'il prétend suivre et que vous lui inspirez. » Au ministre de la Guerre, il déclarait, le 18 : « Le moment est venu de fixer le point d'attaque... Notre forte situation sur plusieurs points ne peut laisser aux Romains aucun doute sur l'issue d'une lutte prolongée [1]. » Des renforts considérables arrivaient tous les jours et, en ce moment même, on embarquait à Toulon vingt pièces d'artillerie de siège, avec des bombes, des obus, et mille barils de poudre.

La politique de Falloux se continuait et la cour de Gaëte y avait la main. La sixième conférence, qui se réunit le 26 mai dans la ville bourbonnienne, prouva bien définitivement son esprit et que le gouvernement français, malgré sa bonne volonté sur ce point, n'avait plus aucune excuse à croire aux intentions conciliantes du Saint-Siège [2]. Le comte Ludolf, ministre des Affaires étrangères de Naples, montra la plus vive irritation contre la France et Oudinot ; il les rendait responsables du désastre de l'armée napolitaine à Velletri par Garibaldi. Il reprocha au chef de l'expédition romaine d'avoir laissé trop longtemps flotter le drapeau mazzinien à Civita-Vecchia. L'ambassadeur d'Autriche fit preuve de la même aigreur : « Le ministre a déclaré, dit-il, que l'intervention de la France a pour objet d'empêcher celle des autres puis-

---

1. Clermont et Bourgeois, etc. Déjà cité. *Archives du ministère de la Guerre.*

2. D'Harcourt écrivit, le 4 mai, à Drouyn de Lhuys : « C'est avec un profond sentiment de chagrin que je me crois obligé de vous dire que ces espérances sur le rapprochement de Rome et de Gaëte sont de véritables illusions... Ces populations veulent bien Pie IX, mais elles ne veulent pas du gouvernement des prêtres et des cardinaux. Le pape non seulement ne veut pas de concessions, mais il ne veut même pas laisser entrevoir l'espérance des institutions dans l'avenir. Toute sa camarilla est autrichienne jusqu'à la moelle des os. *S'il n'y avait pas l'Autriche, il faudrait nous retirer.* » Mais *l'Univers* du 12 mai disait dans sa lettre de Gaëte : « On ne comprend rien à la conduite incohérente des Français. La France prétendrait-elle violenter la conscience de Pie IX et lui imposer ses conditions ?... » La rédaction du journal concluait : « Si le gouvernement prétendait obliger Pie IX à donner à ses peuples telles ou telles institutions, l'intervention française ne serait qu'un attentat contre la liberté de l'Église. Pie IX prouvera qu'il n'est pas l'esclave de la République française, et le monde saura une fois de plus qu'il n'est pas de puissance sur la terre assez forte pour forcer la conscience du Saint-Père. » On ne pardonnait pas à Oudinot d'avoir osé causer avec le Père Ventura et surtout de « s'être mis en relations avec les révoltés ». Rusconi, *la Républica romana del* 1849, t. II.

sances. Peut-être la France prétendrait-elle se charger à elle seule de la restauration du pape. » Rayneval riposta : « Puisque, à tort ou à raison, les Napolitains et les Autrichiens ne se montraient pas trop favorables à la cause italienne, la France a cru de son devoir de la défendre avec son propre drapeau, sans que son intervention eût quelque chose d'hostile à l'intervention autrichienne, napolitaine, espagnole. » Antonelli déclara : « Certainement, le retour au régime antérieur de 1846 est impossible. Au reste, il faut avoir pleine confiance dans les dispositions du Saint-Père. Mais, maintenant est hors de propos toute discussion sur l'organisation future du pouvoir pontifical. Mon devoir est de vous rappeler qu'il convient de ramener la confiance à son véritable objet, qui est de déterminer les moyens d'intervention pour le rétablissement du pouvoir temporel du pape. D'autant que les armées étant en marche, il pourrait en résulter les plus fâcheuses conséquences si leurs façons d'agir réciproques n'étaient pas réglées avec précision. » Rayneval avait échoué. Il en éprouvait vraisemblablement un certain ennui en tant que Français, et une vague satisfaction en tant que catholique. Le 20 mai, il écrivait à Oudinot : « Les plénipotentiaires et Antonelli sont très offusqués de la séance du 7 mai. Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour les tranquilliser. Nous sommes entre trois ou quatre formidables écueils. Ménager les susceptibilités de l'Assemblée tant qu'elle continuera à vivre, avoir l'air d'être ennemi de l'Autriche sans lui faire la guerre et rester ami du pape sans en avoir l'air. Éviter de nous engager à faire prévaloir des conditions que le pape refuserait, ne fût-ce que pour ne pas paraître recevoir la loi, promettre sans pouvoir tenir serait un triste rôle. Ne pas nous faire de la cour de Rome, je ne dis pas une ennemie, c'est déjà fait, mais une ennemie irréconciliable. Rome jouera son rôle chez nous tant qu'on y dira la messe [1]. »

L'affaire romaine était naturellement influencée par les élections, et Drouyn de Lhuys, un moment si ferme, au moins en apparence, à réclamer de la cour de Gaëte le manifeste qui devait être à la fois la garantie des Romains et la justification de la France, le renvoyait peu à peu, selon les événements, jusqu'à permettre ainsi, en quelque sorte, la catastrophe finale. Un moment même, au moins devant l'ambassadeur de Naples à Paris, le ministre s'était déclaré très mécontent d'Oudinot

1. Ainsi M. de Rayneval apprenait au général Oudinot qu'il n'était point nécessaire d'exécuter les volontés de l'Assemblée et du gouvernement et qu'il suffirait de s'en donner l'apparence. Bourgeois et E. Clermont, *Rome et Napoléon III*, p. 97. Déjà cité.

et faisait observer que le pape était l'artisan de la brouille qui semblait devoir s'établir entre les nations catholiques [1]. Comme on paraissait ne pas l'entendre, Drouyn de Lhuys avait ajouté, au cours d'une autre entrevue, et tout en ne le pensant pas, que si le pape ne consentait pas décidement, à son manifeste, la France serait obligée de se mettre à la tête du mouvement en Italie [2]. Le nonce ayant été chargé, au lieu de nous répondre comme certains le rêvaient, de faire des remontrances, le ministre renouvela ses déclarations, et toujours, sans doute, en persévérant, à part lui, dans les mêmes réserves : « La France attend la promesse d'institutions constitutionnelles et laïques, sinon 20.000 Français occuperont Rome, y créeront des institutions libérales, et attendront d'y être attaqués par quelque allié du pape qui n'aurait pas en le restaurant les mêmes intentions; nous laisserons à Pie IX, et particulièrement à ses conseillers, la responsabilité des complications qui peuvent résulter de cette *obstination cardinalesque* [3]. A la suite de l'armistice obtenue par Lesseps, il put renouveler de plus belle son essai d'intimidation. Il disait que la meilleure issue pour la République française serait de s'entendre avec la République romaine et que cette entente serait d'autant plus salutaire pour les deux pays qu'elle arrangerait tout à Rome en même temps qu'elle ferait cesser en France l'irritation causée par la supposition que le drapeau tricolore servait au rétablissement du pouvoir absolu des prêtres. L'ambassadeur napolitain s'indigna : « Soyez bien persuadés en tout cas, dit Drouyn de Lhuys, que nous ne prendrons pas des engagements qui puissent compromettre l'attitude ultérieure de la République. » Antonelli ayant alors demandé, en cas où les troupes françaises se retireraient à Civita-Vecchia, si le gouvernement interdirait aux autres pays de forcer la résistance des Romains, Drouyn de Lhuys répondit évasivement, mais d'une façon caractéristique : « Dans l'état actuel des choses en Europe, et dans la position violente où se trouve la République française, il serait sage et désirable que les Napolitains, les Autrichiens ne se trouvassent pas en contact avec les troupes françaises; car ces troupes sont travaillées par des sentiments bien contraires aux principes que représentent les souverains alliés. » Néanmoins, Drouyn de Lhuys laissait bien comprendre par son insistance

1. Bianchi, *Storia documentata*. N. I. P. 515-517.
2. *Idem*. N. I. P. 518.
3. *Id*. N. I. P. 519, 521.

que, d'abord, Rome serait, coûte que coûte, mise à la raison, et que même, son plus grand désir était de s'entendre avec le pape. Quand on allait au fond des choses, on remarquait que les menaces étaient vaines, surtout intéressées ; il n'y fut donné aucune suite. Enfin, si le ministre adoptait, pour les nécessités de sa politique, une attitude pareille en face l'ambassadeur du roi de Naples, en même temps il écrivait à Oudinot : « Paris, 26 mai... Je vous envoie ci-joint la copie d'une dépêche que j'écris à M. de Lesseps pour lui annoncer que le gouvernement de la République ne peut donner son assentiment aux bases de la convention qu'il négociait avec le gouvernement romain. Je n'ai pas besoin de vous recommander de ne faire usage de cette notification qu'avec les ménagements convenables pour ne pas affaiblir les moyens d'action de M. de Lesseps. Vous voudrez bien vous concerter avec lui sur les mesures à prendre, par suite de la détermination que je vous fais connaître, pour vous replacer l'un et l'autre sur le terrain indiqué par les instructions émanées de mon département. » Et la minute portait ces mots raturés : « ... et dont le résultat est de replacer les choses où elles étaient avant les négociations [1]. »

A Lesseps, qui se débattait au milieu des complications nouvelles que nous étudierons plus loin, il disait brutalement que la convention était inadmissible. Il semblait évident que son but était d'arrêter l'agent de l'Assemblée. Il avait été soi-disant envoyé pour arrêter le mauvais effet, non seulement de la politique personnelle d'Oudinot, mais encore de celle du ministère, et on lui opposait tout à coup, presque sans explications, les instructions même contre lesquelles il avait été désigné. On le prévenait, en outre, assez tardivement, le gouvernement évitant avec soin de prendre aucune décision grave avant la dissolution de l'Assemblée nationale. — Ainsi les préférences ministérielles n'avaient guère cessé de s'accentuer et de se mieux définir, à peine contenues un moment par la pression parlementaire.

La fin de la Constituante aidait Oudinot. Le gouvernement n'avait-il pas « dit la messe » pour fêter l'avènement de la République ? Sur qui s'appuyer afin d'empêcher la politique suivie vis-à-vis de Rome ? Tout en protestant dans sa minorité, la Constituante laissait l'aventure se poursuivre et, dans sa majorité, la favorisait ; elle avait permis jusqu'au bout, encouragé par son silence, le procès de Bourges ; elle

1. Bourgeois et Clermont, *Rome et Napoléon III*, p. 110. Déjà cité.

semblait aider le destin qui la condamnait à disparaître [1]. Le procès de Bourges n'avait été lui-même que le résumé des procès précédents, laissés plus ou moins de côté, exprès : celui du Calvados, qui jugea les fauteurs de l'insurrection de Rouen ; celui de la Haute-Vienne, qui décida sans exactitude sur les troubles de Limoges. Partout on sentait un recul de l'idée républicaine. La lutte entre les divers groupes républicains s'était déroulée tout au long, comme l'incapacité des nombreux commissaires, comme le manque de préparation des Français à se gouverner eux-mêmes et, peut-être, leur paresse méfiante à ce sujet. Sur l'anniversaire du 24 février, *les Débats* avaient dit tranquillement, impunément : « La République s'est échappée par surprise, il y a un an, des mains ignorantes qui se vantent aujourd'hui de l'avoir fondée... L'anniversaire de février peut être une fête de famille, ce ne sera jamais une fête nationale [2]. » Dans diverses crises précédentes, *les Débats* avaient déclaré bien comprendre, avec la presse conservatrice, « la véritable République ».

★

Les élections prochaines étaient préparées, comme toujours, par les partis, — et avec un soin extrême, cette fois, par les hommes de la rue de Poitiers, — mais l'expérience des luttes précédentes, ce que l'on appelait l'imminence du danger, le fait aussi, que Louis-Napoléon, maintenant à l'Élysée, tout en demeurant à lui seul un parti, ne participait plus directement à cette mêlée-là, simplifièrent les cadres. La réaction accrochée, presque de suite, à l'élan de Février, avait progressé d'une manière ininterrompue, tout en groupant d'anciens adversaires ; elle avait cependant, d'autre part, — nous l'avons indiqué déjà, — condamné ce qui subsistait du parti révolutionnaire ouvrier, petit noyau après les journées de Juin, les déportations et le procès de Bourges. Le gouvernement se tenait un peu, en somme, entre les conservateurs et

1. « La seconde moitié de l'existence de la Constituante se résume dans les faits suivants : l'Assemblée avoue, le 29 janvier, que les fractions royalistes de la bourgeoisie sont les chefs de la République constituée ; le 21 mars, que violer la constitution, c'est la réaliser et, le 11 mai, que l'alliance passive, emphatiquement proclamée entre la République française et les peuples en révolte, signifie l'alliance active conclue avec la contre-révolution européenne. » Karl Marx, *la Lutte des classes*, p. 88.

2. *Les Débats*, 3 mars 1849.

les partisans de la république démocratique et sociale, comme Louis Bonaparte même entre les monarchistes et les parlementaires, malheureusement dans l'impossibilité, parmi tant d'intérêts en lutte, de garder toute indépendance. Le comité de la rue de Poitiers, en pleine vigueur, agissait comme avant l'élection de décembre, à visage plus découvert, à grands renforts de brochures et d'intrigues, heureux d'accueillir parmi ses soldats les anciens comités de défense religieuse amenés par Montalembert [1]. Le parti dit de l'ordre, grâce au président de la République, qu'il subissait avec les apparences de la satisfaction, débarrassé désormais des éléments du *National*, comprenait avant tout les orléanistes et les légitimistes. Il aurait aimé recueillir M. Guizot qu'il écarta par prudence, de peur de nuire à sa cause, et sans doute parce que Thiers était là [2]. « La classe bourgeoise se décomposait en deux grandes fractions qui avaient tour à tour prétendu à l'hégémonie : la grande

1. *Les Débats* relatent les dates des séances du comité et les listes des souscriptions. Elles sont intéressantes à consulter. Les brochures de la rue de Poitiers servent à prouver soit l'ignorance, soit la mauvaise foi de ce qui fut alors le parti de l'ordre. Dans la journée parlementaire du 13 avril, pendant laquelle les députés développèrent encore leur parti pris, Victor Considérant, après avoir montré que la rue de Poitiers était, au contraire de ce qu'elle pensait, un centre de propagande en faveur du socialisme, ajouta : « Que font tous les antisocialistes, les hommes d'État de la grande politique, les vertueux conservateurs, les sauveurs de votre côté, car à l'heure qu'il est, il y a des sauveurs partout ? Par leurs journaux, par leurs discours, par les irrécusables témoignages de leur épaisse et ridicule ignorance des doctrines qu'ils massacrent, par la calomnie qu'ils déversent à pleines mains sur tous les éléments du socialisme, par les haines qu'ils fomentent, par les persécutions qu'ils organisent, ils irritent et révoltent les âmes, ils enflamment les passions, ils concentrent des réactions terribles dans les flancs des masses populaires, ils accumulent enfin ces effroyables quantités de poudre qui, un de ces matins, je vous le dis, législateurs, si vous n'y prenez garde, feront, d'un seul coup, sauter votre société tout entière. » Considérant disait qu'au lieu de laisser partir Cabet, on aurait dû lui fournir en France même un champ d'expérience et que l'on aurait ainsi fait des communistes les meilleurs défenseurs de l'ordre. Il réclamait contre l'injustice commise envers Proudhon : « Le succès expérimental de la Banque d'échange eût été un grand bienfait pour le pays ; le non-succès, si cette banque est une illusion, eût tué votre adversaire. »

2. Guizot avait réapparu publiquement dans le début d'avril à la faveur d'une lettre publiée chez un libraire du Calvados et que les journaux conservateurs reproduisirent. Il y donnait le programme de la rue de Poitiers. « Une seule chose importe aujourd'hui à la France, que le parti de l'ordre s'organise... La République est une forme de gouvernement qui n'a pas encore fait ses preuves parmi nous... Dans des conditions fort diverses, le Consulat et l'Empire, la Restauration, la monarchie de 1830 ont été des gouvernements essentiellement soumis à l'ordre... Par ces habitudes qu'ils professent, par les habitudes qu'ils ont contractées, par les luttes qu'ils ont soutenues, les partisans de ces gouvernements, les hommes formés dans leur cause et sous leur influence sont naturellement des hommes d'ordre, engagés au service des grands intérêts sociaux que l'ordre protège et qu'ils protègent à leur tour. Quand l'ordre est en péril, l'alliance de ces hommes est naturelle. Aujourd'hui

propriété foncière sous la Restauration, la bourgeoisie industrielle sous la monarchie de Juillet. Bourbon était le nom royal qui couvrait la prépondérance des intérêts d'une fraction. Orléans désignait la prééminence des intérêts de l'autre. Le règne anonyme de la République était le seul sous lequel ces deux fractions pussent faire prévaloir les intérêts communs de leur classe en une domination unique, sans qu'elles dussent renoncer pour cela à leur rivalité réciproque. La république bourgeoise ne pouvait être que la domination parfaite, pure et simple, de la classe bourgeoise toute entière. Pouvait-elle, dès lors, représenter autre chose que le règne des orléanistes complétés par les légitimistes et celui des légitimistes complétés par les orléanistes, autre chose que *la synthèse de la Restauration et de la monarchie de Juillet ?* Les républicains du *National* ne représentaient pas une fraction importante de leur classe au point de vue économique. Ils n'avaient qu'une seule impor-

---

elle est nécessaire, absolument nécessaire. Divisés et réduits chacun à ses propres forces, aucun des partis divers qui sont les éléments naturels du parti de l'ordre n'est en état de vaincre à lui seul les ennemis de l'ordre et de fonder son gouvernement. Puis tous à l'épreuve ils ont trop successivement échoués... Il faut le répéter sans relâche, tous les éléments du parti de l'ordre, bonapartistes, légitimistes, orléanistes, conservateurs de toute date et de toute nuance, tous ont besoin, absolument besoin les uns des autres... Cette union est possible, pourvu qu'on ne lui demande aujourd'hui que ce qu'elle a à faire aujourd'hui... Que les divers éléments du parti de l'ordre ne tentent pas à se lier les uns les autres, par avance et dès aujourd'hui, pour les grandes questions d'avenir. C'est une faute énorme et toujours féconde en conséquences funestes que de se précipiter au-devant de ces questions et de vouloir les résoudre par le consentement préalable, quand leur solution n'est pas une nécessité de fait et absolue... Point de politique rétrospective, elle ranimerait entre les hommes d'ordre de vieilles luttes. Point de politique anticipée : elle ferait éclater des luttes que rien ne rend inévitables aujourd'hui et qui rendraient impossibles les rapprochements aujourd'hui nécessaires. » Il continuait de penser que la monarchie constitutionnelle était le gouvernement qui convenait le mieux à la France ; mais il reconnaissait qu'avant tout il fallait aller à la constitution d'un gouvernement stable, quel qu'il fût. Or, « nul gouvernement ne peut devenir stable qu'autant que tous les éléments naturels du parti de l'ordre s'uniront pour le soutenir ». Dans *le Conseiller du peuple*, au cours d'un article des plus curieux par ce qu'il révèle de la mentalité politique du poète, à ce moment, Lamartine, après avoir dit que le péril clérical n'existait pas plus que le péril légitimiste, dénonce le péril orléaniste, — d'une autre manière que Mickiewickz, et justement à propos du manifeste de Guizot : « La République est-elle menacée par les orléanistes ? Oui, voilà un des dangers. Lisez plutôt la lettre de M. Guizot à ses électeurs. C'est une déclaration non pas de guerre, mais de dédain à la République, un défi à la France entière qui a proclamé à l'unanimité la République par les élus du suffrage universel, le 4 mai. C'est un langage d'émigration, c'est un manifeste du duc de Brunswick en habit bourgeois. M. Guizot dit franchement : « La Répu-« blique, en France, n'est pas un gouvernement sérieux. Attendez-moi. Unissons-« nous au nom de l'ordre, et puis nous détrônerons la démocratie » ; le manifeste est une des plus étranges choses qu'il ait été donné aux hommes de voir dans ce temps-ci. »

tance, un seul titre historique : c'était d'avoir, sous la monarchie, à l'encontre des deux fractions de la bourgeoisie, qui ne concevaient que leur régime *particulier*, préconisé le régime général de la classe bourgeoise, le *règne anonyme de la république*, qu'ils idéalisaient, il est vrai, et décoraient d'arabesques antiques, mais en lequel ils saluaient surtout la suprématie de leur coterie. Si le parti du *National* s'était trouvé désorienté en apercevant les royalistes coalisés à la tête de la République qu'ils avaient fondée, les royalistes, par contre, ne s'illusionnaient pas moins sur le fait de leur suprématie commune. Ils ne comprenaient pas que si chacune de leurs fractions était royaliste, le produit de leur combinaison chimique devait être nécessairement républicain : la monarchie blanche et la monarchie bleue devaient se neutraliser dans la république tricolore. S'opposant au prolétariat révolutionnaire et aux classes intermédiaires qui se concentraient autour du prolétariat, le parti de l'ordre était obligé d'avoir recours à la coalition de ses forces et de maintenir en état de conservation l'organisation de ses forces coalisées. Chacune des deux fractions de ce parti devait faire prévaloir, à l'encontre des désirs de restauration et d'hégémonie de l'autre, la suprématie commune, la forme républicaine de la suprématie bourgeoise. Les royalistes qui, au début, croyaient à une restauration immédiate, qui, plus tard, conservaient la république l'écume et l'invective aux lèvres, finissaient par accorder qu'ils ne pourraient vivre en bonne intelligence que sous la seule république et par remettre la restauration à une date indéterminée. La jouissance commune du pouvoir renforçait même chacune des deux fractions, rendait, par suite, chacune d'elles plus incapable encore et moins disposée à se subordonner à l'autre, c'est-à-dire à restaurer la monarchie[1]. » N'était-ce pas surtout la bourgeoisie de la banque qui avait régné sous Louis-Philippe ? La bourgeoisie industrielle s'essayait, faisait ses premières armes sérieuses, dépendait trop de la banque, qui la tenait en tutelle, pour être au premier plan, au point qu'elle se tourna même un jour vers le socialisme, en la personne de Louis Blanc, curieuse de voir si, de ce côté, elle ne trouverait pas quelque issue. Le second Empire fut, à un bien plus haut degré et réellement, l'ère de la bourgeoisie, foncière, boursière, industrielle, en les mettant, — elle aussi, — d'accord. Réaction et révolution, corrélatifs l'un de l'autre, s'engendrant récipro-

1. M. Marx, *la Lutte des classes*, p. 90, 91. Déjà cité.

quement, sont, pourrait-on dire, inévitables ; le gouvernement devait les utiliser pour le mieux du pays, modérant les uns par les autres, contraignant la réaction à transiger avec la révolution. Il n'y a peut-être pas d'exemple, aussi bien dans l'antiquité que de nos jours, d'un gouvernement qui n'ait été révolutionnaire. Isolé, trop inquiet, le pouvoir de 1849 en jugea autrement, et le prince-président, n'ayant pas la possibilité d'agir, remit à plus tard, ici encore, oubliant un peu vite qu'il s'engageait avec ses ennemis [1]. Nous avons vu qu'une grande partie du pays l'entraînait de ce côté.

La France de 1848 différait assez de la France actuelle. En majeure partie, elle était agricole, et si de là venait, peut-être, sa réserve physique, de là découlaient aussi, par suite des conditions rudimentaires et volontairement isolées, inhérentes alors à la vie agricole, une absence d'éducation et une infériorité industrielle nuisibles. Les sociétés financières étaient très rares ; on comptait les grandes industries. Dans plus d'un endroit, le régime de l'atelier familial demeurait implanté. Les chemins de fer, espacés encore, nécessitaient, sur de nombreux points, la continuation des diligences. Le commerce se faisait par roulage. Dans plusieurs villages, le touriste se serait cru au XVIIIe siècle, et des habitudes séculaires gardaient aux diverses contrées du territoire leur caractère. Malgré la Révolution, les classes restaient séparées. — Le premier moment de surprise évanoui, il est facile d'imaginer le formidable contre-coup réactionnaire qui devait suivre à travers une nation si rapidement bouleversée par sa capitale, d'où survenaient les événements les plus terribles et les plus imprévus à ses yeux, car Paris tranchait complètement sur la province.

Il est bien évident que le malaise de la société française, déjà si réel

---

1. Le comité de la rue de Poitiers écrivait à ses correspondants à la fin d'avril : « Le prince a su démêler la politique de paix intérieure qui pouvait seule permettre à son administration constitutionnelle une bonne et durable part dans la mémoire du pays. » Les noms de Broglie, de Rémusat, de Thiers, de Montalembert, de Malleville, etc., suivaient. Il disait encore : « Aux approches du 10 décembre, la candidature qui devait triompher est née spontanément du sein du peuple. Une élection a été opérée par une majorité sans exemple dans l'histoire... Sa fidélité, sa fermeté, sa persévérance, déjà manifestées par des épreuves décisives, sont devenues des garanties publiques d'ordre et de confiance. » Et *la Presse* disait de ce manifeste : « Vous voulez apposer vos noms à un grand nombre de collèges afin de parvenir plus sûrement à votre but qui est de mettre en tutelle le président de la République et de l'empêcher ainsi de donner cours à son instinct et à ses idées... Vous voulez, par l'élection du 13 mai, ôter à l'élection du 10 décembre sa signification populaire. Vous voulez enfin effacer le nom de Bonaparte sous le nom de Thiers. »

sous Louis-Philippe[1] et sous la seconde partie de la Restauration, surtout depuis 1824, avait augmenté. Sous Louis-Philippe, les causes en avaient été multiples, et nous en avons déjà signalé les grandes lignes. Une des raisons initiales était sans doute la disproportion entre le principe de l'individualité, qui s'affermissait partout, révélé comme la loi même du siècle[2], encore que souvent renié par peur[3], et les moyens de le mettre en œuvre, insuffisamment répartis entre les hommes, non seulement par rapport à leurs prétentions, mais aussi à leurs capacités. Les capacités elles-mêmes ignoraient les moyens de la lutte et de la conquête. Tournées vers l'avenir, tout en demandant le mot d'ordre au passé révolutionnaire, au lieu de scruter profondément et patiemment le présent, elles s'égaraient sur des voies abandonnées, dans les couloirs souterrains des conspirations charbonniques ou le long de tirades sentimentales, cantiques d'une religion révolutionnaire à la fois mystique et violente qui avait ses bons côtés, mais à condition de s'unir étroitement à l'action positive au dehors. Une négation plus étudiée de l'actualité leur eût appris à vaincre celle-ci par l'arme même qu'elle mettait en leurs mains, cet individualisme renié trop vite, et le correctif d'organisation qui s'y juxtaposait, l'industrie. Une infime minorité[4] du prolétariat comprit seule que son devoir, puisque l'accès au pouvoir politique par le bulletin de vote lui était dénié, consistait à préparer son rôle économique ; si cet instinct s'était généralisé, quelle ne se fût pas affirmée la force du peuple au lendemain de Février ! Il eût été presque le maître, la bourgeoisie gouvernementale et commerçante étant demeurée sur le seul terrain politique. Il aurait contraint la bourgeoisie industrielle à compter avec lui nécessairement, bon gré, mal gré[5].

---

1. Voir : *Louis-Napoléon et la Révolution de* 1848, t. I, chap. I.

2. Emerson allait jusqu'à dire que l'histoire n'est qu'une suite de biographies.

3. « L'individualisme, né de la grande Révolution française, a été reçu dans la famille démocratique comme un enfant difforme. Conspué, honni, tout le monde l'a signalé au mépris et à la haine, et c'est à peine si quelques rares esprits ont, en silence, étudié ses propriétés. Les partis se rejetaient les uns sur les autres la paternité du monstre : les boutiquiers de Louis-Philippe eux-mêmes détournaient la tête avec pudeur devant ce moi hardi qui se campait seul et nu en face du genre humain. » H. Castille, *les Hommes et les Mœurs en France sous le règne de Louis-Philippe*, p. 378.

4. Voir : Oct. Festy, *le Mouvement ouvrier au début de la monarchie de Juillet*, Cornély, 1908.

5. « Si la démocratie avait compris que l'individualisme eût un terme aussi excellent que tout autre, elle se le fût assimilé. Au lieu de repousser la politique comme un instrument individualiste, elle eût repris son Machiavel et appris ces vieux moyens d'escrime dont un long usage a prouvé l'excellence lorsque des mains habiles s'en emparent. Au lieu de crier haro à l'industrie, conséquence

Mais, empêtré de catholicisme, retenu par le sentiment d'une fatalité supérieure, inapte, par cela même, à tendre en lui les ressorts de la réflexion et de l'action patientes, comme avait fait la bourgeoisie jadis, il se contenta d'un anathème stérile qui, faute de se compléter d'une action efficace, le voua d'avance à la défaite. Dans son combat contre l'individualisme, il avait joué le rôle de don Quichotte en lui opposant le communisme absolu[1], sans pressentir, même par instinct, ce que cet individualisme comportait de fécond, de dur et de beau. Ses excès entraînaient son remède ; en développant le moi jusqu'à son extrême, il lui faisait sentir ses limites certaines; en portant la bourgeoisie à sa plus haute puissance, il la forçait à l'examen de conscience, à se renouveler ou à disparaître. La bourgeoisie n'était plus le tiers-état, c'est-à-dire, selon la définition de Siéyès, « la nation française, moins la noblesse et le clergé » ; par cela même, elle se préparait à un autre rôle. Elle s'était prétendue tout. Mais sa nature, qui est de propager les prérogatives de l'individu dans tous les citoyens, du plus grand au plus petit, du premier au dernier, l'emportait malgré elle. A travers la décomposition orléaniste dont Louis-Philippe, simple et tranquille, avait été le conducteur, en quelque sorte le révolutionnaire pratique[2], au point, avec le modèle des épouses, et en étant lui-même le modèle des maris, de tuer la famille à force d'en faire avant tout une sorte de raison sociale subordonnée à l'argent, à travers le champ des idées labouré brusquement par le soc de Février, une donnée nouvelle se faisait jour. Les partis brisés s'agglomeraient en vain, de nouveau;

---

première de l'individualisme en un temps de sciences exactes, elle eût amassé de gros sous pour élever des usines et non pour écrire des brochures dénuées de style et de sens commun. Et aujourd'hui, elle serait puissante au pouvoir ou en face du pouvoir ; on la saluerait à la Bourse ; ses billets auraient cours sur la place. A une époque où l'Europe est régie par des intérêts, elle eût pesé dans la balance des intérêts. Qu'offre-t-elle aujourd'hui au total industriel des partis? Plongée dans une bouderie sentimentale et dans des conspirations d'opéra-comique où le rôle du traître ne manque jamais, elle a vu passer le règne de Louis-Philippe, elle a vu agioter, trafiquer, voler, elle a assisté au mouvement de l'industrie sous toutes ses formes, depuis le marché des consciences jusqu'à celui des actions de chemins de fer, et elle n'a cru qu'à la corruption... »

1. « Au fond, l'individualisme et le communisme se valent et sont aussi inséparables que les doigts de la main. Le communisme n'est pas autre chose qu'un individualisme rationnel, parfaitement équilibré. Jamais le communisme intelligent n'a écarté ni la division du travail, ni les proportionalités des fonctions aux aptitudes, ni l'épanouissement intégral de l'individu. » H. Castille, *les Hommes et les Mœurs en France sous le règne de Louis-Philippe*. Paris. Hennecton, p. 319.

2. H. Castille, *les Hommes et les Mœurs en France sous le règne de Louis-Philippe.*

ils étaient d'avance éphémères et les indications de Saint-Simon, d'Auguste Comte, de Proudhon, se prouvaient sinon exactes, du moins nécessaires au monde, appelé à se reconstituer sur une base plus large. L'opposition allait être entraînée à devenir économique. L'intérêt dominait à cette heure, mais porterait aussi chacun dans un avenir proche à posséder la conscience, — plus ou moins juste, d'ailleurs, — de son droit; et cette conscience, plus ou moins développée, éveillerait dans le prolétariat la capacité politique qui était demeurée jusque, vers 1832, l'apanage exclusif de la bourgeoisie. Cela était si vrai que la nécessité politique s'imposait au premier plan et que Louis-Napoléon paraissait résulter, en partie, de ce qu'aucune classe n'était prête pour la trancher, la bourgeoisie trop atteinte, n'ayant encore su se reprendre, le prolétariat insuffisamment prêt. Plus encore, nous avons reconnu que le scepticisme avait prouvé la nécessité d'une donnée nouvelle également dans l'ordre moral, poussant ainsi, par ailleurs, la politique à la révolution religieuse, et l'affaire de Rome démontrait l'incapacité créatrice de ceux qui avaient mission d'agir en ce sens. « Aucun docteur de la bourgeoisie n'était capable de révéler une théodicée nouvelle après avoir dressé la synthèse de la philosophie et de la science. Nul n'apportait le dogme nouveau qui eût donné naissance à un gouvernement issu d'une grande origine, un de ces gouvernements qui marquent les phases de l'émancipation humaine et lèguent aux nations un repos de plusieurs siècles[1]... Les influences générales et particulières ne firent donc pleuvoir sur les citoyens de l'avenir que doute, incertitude, contradiction et ne laissèrent au fond de leur cœur, pour les plus hautes questions qui doivent occuper l'homme, que dédain ou indifférence. Le niveau de l'intelligence nationale en fut singulièrement

---

1. Castille, qui, au milieu d'appréciations inexactes ou contestables, dont l'erreur semble venir d'une sorte de paresse, a vu si curieusement certains problèmes, sous un angle si personnel, indiquait en 1853, — le fait vaut d'être noté, — l'avenir du syndicalisme. « Aujourd'hui, disait-il, il existe à Paris six grandes associations composées des artistes peintres, sculpteurs, dessinateurs, graveurs, des musiciens, des auteurs dramatiques, des gens de lettres, des inventeurs et des artistes dramatiques, réunis sous la dénomination générale de *Société des lettres et des arts*. Dut cette opinion blesser la portion imbécile de la démocratie et de la bourgeoisie, l'avenir du monde est là. Ces corporations, encore informes, révèlent le levain des révolutions et des grandes réformes sociales des siècles futurs. Il n'est pas probable que ces transformations suivent les arabesques tracées par l'imagination de M. Louis Blanc et de M. Cabet. Les révolutions sociales sont le résultat du lent développement des idées éternelles de l'homme, idées qui ne sont autre chose que la logique conséquente de son organisation, de ses besoins physiques et moraux. » (H. Castille, *Les Hommes et les Mœurs en France sous le règne de Louis-Philippe*, p. 328.)

abaissé[1]. » Les événements emportaient les hommes et leur commandaient, en paraissant même leur laisser de moins en moins de répit.

L'expédition romaine, venue de nos discordes, facilitée par la guerre civile, et à laquelle cette guerre civile empêchait justement de donner la solution qu'elle comportait, le désespoir des républicains, la fureur de la Montagne, l'indécision des esprits, l'incohérence des politiques les plus réputés, l'absence d'hommes véritablement trempés pour une lutte de ce genre ou l'impossibilité de parvenir à laquelle les meilleurs, peut-être, à jamais inconnus, furent condamnés, enfin le choléra emportant chaque jour de nouvelles victimes, amalgament un tableau sombre dont le morne aspect plombé, lourd de résignation pourtant mécontente, est pénible[2]. Les circulaires de la rue de Poitiers surprennent par leur insignifiance malgré qu'on la sache, quelquefois, voulue ; leur appel à l'ordre sonne faux. Du côté opposé, les revendications, malgré leur bien fondé, suggèrent le sentiment qu'elles ne peuvent aboutir, et par suite de leurs exagérations, — l'exagération à été la faute constante, toujours la plus grave, des révolutionnaires, — et parce que les éléments généraux de la société française, telle qu'elle existe alors, ne le permettent pas. La presse démocratique et sociale, ainsi qu'elle s'intitulait, avait proclamé son programme le 5 avril. Considérable, inquiet, désordonné, quoique judicieux, il résumait bien les aspirations de l'époque : « La république et la société tout entière sont en danger, indiquait le préambule. Une fraction incorrigible rêve le retour de la monarchie ; elle sait qu'en peu de temps le développement régulier du régime suffirait pour renverser de fond en comble les abus et les privilèges. » Cette assurance ne montre-t-elle pas ses illusions ? Il est vrai que nous jugeons d'une rive que son honnêteté quelquefois un peu simple se se-

---

1. H. Castille, *les Hommes et les Mœurs en France sous le règne de Louis-Philippe*, p. 211.

2. Tocqueville, avec ses sentiments personnels et ceux de son parti, l'a ainsi noté : « Quelques semaines avaient suffi pour rendre l'aspect du monde politique entièrement méconnaissable, moins dans les changements qui avaient eu lieu dans les faits extérieurs qu'à cause de la révolution prodigieuse qui s'était opérée en peu de jours dans les esprits. Le parti qui tenait le pouvoir lors de mon départ l'avait encore, et le résultat matériel des élections devait, ce me semble, l'affermir dans ses mains. Ce parti, composé de tant de partis divers, qui voulait soit arrêter, soit faire reculer la révolution, avait obtenu une majorité énorme dans les collèges ; il allait former plus des deux tiers de la nouvelle Assemblée ; cependant je le retrouvai en proie à une terreur si profonde que je ne saurais la comparer qu'à celle qui suivit février, tant il est vrai qu'en politique il faut raisonner comme à la guerre et ne jamais oublier que l'effet des événements doit se mesurer moins à ce qu'ils sont en eux-mêmes qu'aux impressions qu'ils donnent. » *Souvenirs*, p. 291.

rait refusée même à prévoir... « Aux prochaines élections, le suffrage universel, conquis par la République, deviendrait, entre les mains des royalistes, une arme contre la République elle-même, si les démocrates ne s'empressaient d'opposer la lumière aux ténèbres, la vérité au mensonge... On accuse les républicains socialistes de vouloir détruire la famille, la propriété. Ceux qui veulent rendre les avantages de la propriété et les joies de la famille sensibles à tous, n'attaquent ni la famille ni la propriété. Ceux, au contraire, qui veulent réserver au petit nombre les jouissances du foyer domestique et les privilèges de la propriété, ceux qui veulent maintenir l'exploitation des travailleurs, ceux-là sont les véritables ennemis de la famille... » Le programme réclamait, entre autres choses, la défense de la France républicaine et du suffrage universel direct, le maintien et le développement de la constitution dans le sens démocratique, l'unité du pouvoir, la subordination formelle de l'exécutif à l'Assemblée nationale. Il voulait l'inviolabilité du droit au travail, l'éducation commune, gratuite, obligatoire et intégrale, en raison des aptitudes. La réforme administrative et judiciaire, la justice véritablement gratuite, l'abolition de la conscription, la réforme financière, dont l'organisation du crédit foncier, agricole, industriel et commercial, ainsi que la neutralisation, au profit de la société tout entière, des assurances, de la banque, des chemins de fer, des mines, enfin l'abolition de l'usure, la réduction du budget, le développement de l'agriculture et de l'industrie, l'affranchissement des peuples, la fraternité des races montrent l'ampleur des questions à réaliser. « C'était un monde en quelques lignes, le cosmos démocratique et social, moins l'harmonie, l'*organum* d'une société nouvelle, moins la logique[1]. » C'était l'avenir, et, mis en face du programme de la rue de Poitiers, il avait sa grandeur, répondait à des aspirations justes; tout grossier qu'il fût encore, il était vivifié par cet avenir lointain vers lequel il tendait et qui le légitimera. Son effort, son essai d'élaboration servaient d'excuse à ses illusions ; il répondait aux besoins du XIXe siècle qui a menti à sa promesse en ne réalisant pas la pensée économique que n'avait dégagée que par intermittences, occupée toute entière par la lutte politique et la défense du sol, la Révolution initiatrice de 1789. Le programme de la Montagne ressemblait beaucoup à celui-ci et se prouvait de lui-même aussi peu pratique. Il souhaitait en outre « l'épuration du bas clergé », l'abolition complète des impôts qui

1. H. Castille, *Histoire de la seconde République française*, t. IV, p. 50.

frappent les objets de première nécessité, la suppression du président de la République, « la réduction des gros traitements, l'augmentation des petits ».

Le ministère restait préoccupé des élections autrement que Louis Bonaparte. Il n'était pas admis dans la République, au moins officiellement, que le pouvoir eût le droit d'intervenir dans les opérations électorales; une grande prudence était donc nécessaire, l'État n'entendant pas cependant que les élections fussent faites contre lui. « L'habileté d'un ministre de l'Intérieur, en ce temps-là, consistait à stimuler les préfets, à leur tracer une ligne de conduite, à choisir des candidats dévoués, à les appuyer, en un mot, à remporter une victoire électorale, le tout sans avoir l'air le moins du monde de s'être mêlé des élections[1] ». Nous avons vu que Léon Faucher n'avait pas la main légère. Il dut, à la fin, donner sa démission, mieux désigné que quiconque à payer pour d'autres. Le ministère, pourtant, ne pouvait s'en plaindre, car la dépêche de Faucher avait porté ses fruits quand le Parlement, dans un dernier sursaut, l'exécuta; il est vrai qu'on n'en avait plus besoin. Ce malheureux, bien qu'ancien libéral, égalait à son tour en impopularité, — comme Guizot, — M. de Polignac. Nulle part il ne trouvait d'appui, s'étant même aliéné la droite par la raideur de ses procédés. « Il était ainsi parvenu à être un objet de répulsion pour tous... Les faits les plus insignifiants en eux-mêmes prenaient de la gravité lorsqu'il y était personnellement engagé[2]. » Le penchant pour les anciens fonctionnaires de Louis-Philippe, qui était aussi celui de Sénard et de Dufaure, ne lui fut pas pardonné, comme à ceux-ci, par l'opposition. Enfin, dans la séance où ses adversaires le mirent en cause, il se défendit aussi maladroitement qu'il avait gouverné, opposant aux indications nettes devant lesquelles il reculait, le seul spectre rouge. On semblait retombé très bas. Glais-Bizoin dit à la tribune : « Je dois dire que jamais, dans les dix-huit années que j'ai passées aux anciennes Chambres, nous n'avons eu un fait aussi exorbitant : dire qu'une partie de l'Assemblée a voté pour l'ordre, n'est-ce pas dire que l'autre a voté pour le désordre ? Un tel fait eût soulevé la réprobation de toute l'opposition, celle à laquelle appartenait M. Léon Faucher. »

Tout se coordonnait pour rendre la fin de la Constituante encore plus lamentable. Il semblait que dans la France politique il n'y eût plus de

1. H. Castille, *Histoire de la seconde République française*, t. IV, p. 52.
2. O. Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 237.

noblesse que chez certains journalistes de gauche qui dénonçaient infatigablement, à travers les amendes, les poursuites et le manque d'argent, car la plupart n'étaient pas payés, les dangers de notre politique romaine, la réaction victorieuse à l'intérieur comme à l'extérieur[1]. Ils pouvaient difficilement espérer que l'avenir les dédommagerait. L'écrasement des hommes de Février, net, certain, confirmait l'élection de décembre. Lamartine, élu par dix départements l'année précédente et résultat alors, à Paris, de 259.000 suffrages, n'était pas renommé[2]. Marie, Garnier-Pagès, Flocon, Dupont de l'Eure, Marrast étaient également exclus. Faut-il rappeler Louis Blanc exilé, Albert en prison? Carnot, dont le rôle à l'Instruction publique s'était prouvé si juste et si pur[3]? Goudchaux, Bastide, Buchez aux tendances mêlées, mais presque toujours intéressantes, Trélat, Jules Favre et Sénard subissaient aussi l'exclusion, réunissant un nombre de voix minime, sacrifiés, les uns aux conservateurs, les autres aux socialistes. C'était la défaite de la république modérée, de la république considérée politiquement. En face du bloc conservateur, seul se maintenait le parti de la république démocratique et sociale avec lequel cherchait à s'entendre dès lors la république radicale. Lamennais et Victor Hugo étaient l'un et l'autre élus. Cependant le socialisme, sans doute parce qu'il était l'avenir véritable[4], allait être, une fois encore, étouffé.

---

1. Un chapitre, d'après Castille, serait même à faire sur « cette guerre de plume, inouïe, peut-être, dans l'histoire ». (T. IV, p. 54.) « Ces journalistes presque affamés, conte-t-il, par les amendes, travaillant sans salaire pour combler les vides que le fisc faisait dans leur cautionnement, criblés d'années de prison, déployaient un courage, une audace poussée jusqu'à la frénésie. On faisait alors des repas de pain, de pommes de terre et d'eau, sans savoir si l'on en trouverait autant le lendemain. »

2. Il disait dans *le Conseiller du peuple :* « Le résultat est de nature à faire tomber la plume de la main. Les bons citoyens sont tentés de s'envelopper la tête de leur manteau et de désespérer du peuple. » Et s'adressant au gouvernement : « La souveraine habileté, c'est la conscience. Donc point de panique et point de coup d'État fondé sur la panique contre la minorité ou contre la majorité de l'Assemblée législative nommée par le premier suffrage. La Constitution est élastique. Laissez-la accomplir librement son jeu. Cherchez un ministère qui concilie le plus possible ce qu'il y a de raisonnable et de praticable dans les instincts de conservation de la majorité... » Que ce ministère présente successivement à l'Assemblée toutes les lois d'équité, de secours, d'assistance, de protection, de sage fraternité qui peuvent corriger les griefs, élever l'intelligence, alimenter le travail. Une loi des pauvres, un code complet du paupérisme, voilà, avant tout, ce qui a sauvé l'Angleterre de dix révolutions ! »

3. Voir : Ferdinand Dreyfus, *l'École de* 1848. Ligue française de l'enseignement. Paris, 1908.

4. « Le vrai socialisme n'a jamais encouragé le désordre matériel, les émeutes et tout ce qui s'en suit. Il n'a jamais été l'ennemi de l'autorité. Il démontre seulement qu'il n'existe plus dans la vieille société aucun principe sur lequel on

« Les élections de Paris étaient tristement significatives, estime Barrot, du point de vue ministériel. Murat sortait le premier et Ledru-Rollin le second du scrutin, l'un avec 134.825 voix, l'autre avec 129.000 suffrages. Le bonapartisme et le démagogisme se trouvaient ainsi associés dans le même triomphe ; était-ce de l'ironie? Non, et il faut le reconnaître, c'était l'expression de la pensée des masses chez qui s'allie très bien la passion de l'envie et celle de la force. Deux ministres, M. Passy et moi, étions cependant nommés, mais à des chiffres inférieurs donnés aux favoris de la démagogie parisienne; puis venaient un pêle-mêle de socialistes, de démagogues, de conservateurs. Lagrange à côté du général Bedeau, le sergent Rathier à côté du général Cavaignac, le phalanstérien Considérant à la suite du ministre protestant Coquerel, Pierre Leroux en compagnie de Roger, du Nord, le tailleur de pierres Perdiguier avec le général Rapatel, etc... Les deux partis extrêmes, comme pour mieux se battre, avaient supprimé les intermédiaires [1]. » Les conservateurs obtenaient une écrasante majorité qui rendait la lutte impossible, les socialistes n'avaient que cent quatre-vingts sièges, les républicains modérés ne comptaient que soixante-dix des leurs; l'Assemblée comprenant un peu plus de sept cents

---

puisse fonder une autorité légitime, c'est-à-dire conforme aux besoins actuels de l'humanité. Le socialisme irait au-devant d'une autorité, mais d'une autorité nouvelle... Dans la ruine des éloquences, des traditions et même des superstitions sociales, les hommes qui ont conservé la foi dans le progrès de l'humanité et qui s'intéressent au sort de la nation, ont dû nécessairement chercher des principes et des modes d'association nouveaux. L'autorité, au lieu de s'en effrayer, devait au contraire encourager des recherches et des essais dont dépend notre avenir. » MICKIEWICKZ, *la Tribune des peuples*, 15 avril 1849. Et le 17 : « Le socialisme moderne n'est que l'expression du sentiment aussi ancien que celui de la vie, du sentiment de ce qu'il y a d'incomplet, de tronqué, d'anormal et, par conséquent, de ce qu'il y a de malheureux dans notre vie : le sentiment socialiste est un élan d'esprit vers une existence meilleure... Le désir et la passion ne sont jamais négatifs. Les désirs et les passions sont des affirmations de l'âme comme les problèmes sont les affirmations de l'intelligence. Un dogme est une affirmation de l'âme dans le passé, un axiome est une affirmation dans ce même passé. Un problème et un désir sont des affirmations d'une intelligence et d'une âme qui montent vers l'avenir. La société s'ensevelit dans les dogmes et les axiomes, elle renaît dans les désirs et les problèmes. » Enfin le 20 : « Le sentiment social ne pourra devenir une passion, une action et une vérité que lorsqu'il aura éclaté dans l'âme des hommes vraiment religieux et patriotes. Les sentiments religieux et patriotiques sont la base du socialisme. » On sent ici toute l'influence slave polonaise.

1. *Mémoires*, t. III. Ces intermédiaires, qui étaient le philtre opérant à droite et à gauche, comprenaient les traducteurs de chaque tendance. — Louis-Napoléon disait dans ses *Considérations politiques et militaires sur la Suisse* : « Malheureusement en politique, comme en religion, on préfère trop souvent celui qui est entièrement opposé à vos principes, au schismatique qui n'en diffère que par des nuances imperceptibles. »

membres, les conservateurs disposaient de cinq cents représentants, et il fallait compter parmi ceux-ci deux cents légitimistes. Barrot semble avoir exagéré le triomphe de ce qu'il nomme le bonapartisme. A vrai dire il n'y avait pas pour le peuple de bonapartisme, mais un Napoléon, et nommé en décembre; le groupe qu'on appela plus tard le parti de l'Élysée n'était pas encore nettement défini; il ne comprenait guère qu'un petit noyau, et les plus connus étaient Murat, Persigny, Ney de la Moskowa, Montholon; toutefois les bonnes volontés particulières ou encouragées en sous-main étaient nombreuses. Une note communiquée aux journaux, le 12 mai, allait même laisser entendre, semble-t-il, que Louis-Napoléon, désireux de rester à part, ne répondait pas, au moins officiellement, aux actions individuelles de ses partisans[1]. Les circulaires d'Aristide Ferrère, datées des 2 et 17 janvier, du 19 février, du 4 mars, du 5 avril et du 5 mai[2], apparaissaient aussi comme une initiative purement privée, malgré l'entente probable avec Persigny[3]. Celui-ci, en compagnie du général Piat et de Morny, faisait

1. « Monsieur, on colporte plusieurs listes sur lesquelles se trouvent MM. Vaudrey, Conneau, Briffaut, Laity et Mocquard. En mon nom, comme en celui de mes honorables amis, je déclare que c'est à notre insu ou contre notre gré. Aucun de nous n'a accepté de candidature à Paris. Je vous prie, monsieur le rédacteur, de vouloir bien faire insérer cette lettre dans votre numéro de demain et d'agréer l'assurance, etc... Le chef de cabinet du président de la République, Mocquard. »

2. Nous les indiquons d'après M. Thirria et M. de la Gorce, car nous n'avons pu réussir, pour notre part, à nous en procurer des exemplaires.

3. « Je suis à même, disait la circulaire du 19 février, d'apprécier au juste la profondeur du mal que la conduite des affaires de la République a fait dans toutes les classes, principalement dans le peuple... Je ne vois de soulagement à tant de malheurs que dans une assemblée législative napoléonienne... Les candidats doivent être choisis dans l'ordre suivant : 1° les amis de Louis-Napoléon ; 2° les jeunes gens de vingt-cinq à trente-cinq ans qui n'ont pas encore figuré dans les assemblées législatives et qui, aux dernières élections, ont montré le plus de dévouement à notre cause ; 3° les anciens magistrats militaires ou administrateurs restés fidèles à la mémoire de l'Empereur ; 4° les propriétaires qui, sortis des affaires publiques depuis le gouvernement de Juillet, voudraient consacrer leur intelligence et leur influence au bien général du pays ; 5° les membres de l'opposition sous le ministère Guizot ; 6° les républicains modérés... Vous demanderez aux candidats sortis sur la liste définitive une déclaration de dévouement à la famille de Napoléon, qui seule est compatible avec le principe de la démocratie en 1789 et seule peut fonder aujourd'hui un gouvernement durable en France. » La fin de la circulaire fait penser, en tout cas, à une lettre qu'écrivait plus tard le prince à Odilon Barrot. Ferrère avait l'air de prévoir que les élections de la Législative ne répondraient pas aux désirs des napoléoniens et cherchait à parer le danger. — Le 4 mars : « Rappelez-vous, campagnards, que depuis 1815, les députés n'ont pas pensé à vous... Vous devez hardiment choisir des hommes nouveaux pour faire de nouvelles choses. Par le choix de Louis Bonaparte, vous avez imaginé l'ère des hommes nouveaux étrangers aux partis qui se sont disputés le pouvoir depuis dix-huit ans... Que votre drapeau électoral porte : *Nouvelle génération, suffrage universel, empire électif et*

partie de la rue de Poitiers, dont les napoléoniens de gauche et leur chef naturel, le prince Napoléon, avaient été exclus. Les divers groupements napoléoniens, fondés pour la plupart, ou amorcés, en 1848, demeuraient d'ailleurs libres, les uns vis-à-vis des autres et se livrèrent même des luttes entre eux. Plusieurs protestèrent contre l'alliance avec la rue de Poitiers[1]. L'un d'eux, formé à Paris, combattit à outrance la candidature de Morny dans le Puy-de-Dôme. Le président de la République dut même intervenir personnellement par une lettre, et les discordes ne cessèrent qu'à la longue, grâce au zèle infini de ses agents. « Les bonapartistes dissidents songèrent même un moment à présenter la candidature du fils de Jérôme dans une vingtaine de départements[2]. » Les groupes étaient assez nombreux, en effet. Le « comité électoral napoléonien », fondé en juin 1848, comprenant beaucoup de compagnons de Strasbourg et de Boulogne, continuait[3]. Un « comité central bonapartiste » s'était constitué sous la présidence du général Bachelu. Il tenait ses séances 20, rue Bergère. Il comprenait les généraux Hulot d'Osery, Rémont Sour, Lamarre, Petiet, les colonels de Pontécoulant et Langlois, MM. Desarars, de Saint-Hilaire, Fayot, Lambert, Lemarrois, Lançon, Abrial, Mouillard, Davins, Rapetti, de Talvande, de Forbin-Janson, Paul de Vigny, de Bilmare, de Fauche-

---

décennal. » Le 5 avril, il est encore question de la nouvelle assemblée : « Nos espérances sont des sentiments d'amour que les populations entières des campagnes conservent pour le neveu de l'empereur; elles savent les entraves qu'en haine et en prévision de sa nomination on a mis à son pouvoir, et elles tiendront à lui donner la puissance de faire le bien qu'il médite pour le peuple en envoyant à l'Assemblée législative des représentants napoléoniens, ayant la foi et l'énergie nécessaires pour élargir le cercle de ses attributions en lui conférant un pouvoir qui, en respectant le suffrage universel, offre aux transactions une sécurité qu'une durée éphémère de quatre années ne peut inspirer. » Le prince semblait demander, en quelque sorte, que la nouvelle Assemblée fût composée de manière à le délier de son serment.

1. Sur un prospectus, les noms des principaux membres de la rue de Poitiers étaient suivis d'un récit abrégé de leur passé politique, notamment de leur ralliement aux Bourbons dans la France envahie.

2. T. Delord, *Histoire du second Empire*, t. I, chap. viii.

3. Son manifeste du 8 avril disait aux électeurs : « Notre comité a eu l'honneur de poser la première candidature du neveu de l'empereur, d'abord comme représentant, puis comme président. Permettez-nous de vous rappeler les principes qui doivent vous servir de guides. Ces principes sont ceux qu'adopta l'empereur Napoléon quand, parvenu au pouvoir au milieu d'une société bouleversée par des partis acharnés les uns contre les autres, il entreprit de les réconcilier, de les fondre dans un grand parti national, en appelant à lui tous les hommes de mérite, tous les honnêtes gens, à quelque drapeau qu'ils eussent appartenu. Ces principes, ce sont les mêmes que professe aujourd'hui le neveu de l'empereur. Signé : Piat, Persigny, Armand Laity, comte Mésonan, colonel Thiéron, Piétri, Eugène Bataille, Bésuchet de Saunois. »

min, Mithivier, Fresnel (banquier), Pellegrini, Saucier, Lepoitevin, Saint-Anne, etc. Il recommandait aussi aux électeurs de choisir des hommes nouveaux[1]. Un « comité succursale Napoléon », siégeant 46, rue Richelieu[2], envoyait la circulaire suivante sur un papier dont l'entête portait à gauche : « Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République » : « Monsieur, de la nouvelle Chambre législative dépendront le bonheur de la France et le salut de notre élu du 10 décembre. Connaissant votre dévouement pour les Bonaparte, je ne saurais trop m'empresser de faire un appel fraternel à votre attachement pour la cause que nous avons défendue et que vous êtes sans doute disposé à défendre encore... *Nous avons édifié, consolidons l'édifice.* Ne vous laissez pas surprendre par la propagande intempestive des *utopistes* qui vous disent que l'ordre doit renaître d'eux. *C'est faux.* L'ordre n'a jamais été, n'est et ne sera jamais que par nous... A dater de ce jour vous êtes considéré comme délégué de notre comité ; à vos bons offices le soin de consolider l'édifice érigé par six millions de suffrages, dont Louis-Napoléon Bonaparte est la pierre fondamentale. Nous accueillerons avec empressement tous les renseignements que vous pourriez nous donner, avec prière de nous faire parvenir la liste des candidats proposés dans votre département pour la nouvelle Chambre législative[3]. » Alfred d'Almbert, l'ancien conjuré, publiait un *Dictionnaire politique napoléonien*[4] dont la préface commençait ainsi : « Notre époque veut la clarté ; tous principes veulent être nets, précis, arrêtés. L'ambiguïté n'est plus possible ; l'éclectisme politique a fait son temps. La majestueuse science du pouvoir laissant tout attendre, tout espérer pour ne se prononcer qu'en face d'une situation déblayée et de faits

1. « Nous ne nous faisons pas illusion sur la fusion des partis... Depuis qu'il est au pouvoir, Louis-Napoléon attend dans une douloureuse impatience que nous achevions notre œuvre en lui envoyant des députés réellement bonapartistes. » Des affiches complétaient la campagne, les unes pour raconter les générosités du prince, d'autres pour assurer de ses sentiments réellement démocratiques. On lisait sur *la Famille Bonaparte devant le tribunal du peuple* : « N'oubliez jamais (c'est le prince qui parlait) que je ne goûterai jamais de satisfaction véritable tant que les travailleurs, nos frères et nos meilleurs amis, ne seront pas entièrement affranchis des souffrances qui les accablent. » L'affiche était signée : H. Chabaud, imprimerie Blondeau, 32, rue du Petit-Carreau.

2. « 46, rue Richelieu », était écrit à l'encre.

3. Les déclarations du comité, faites dans le même sens, étaient signées : Benevenuti, président ; Pihanet et Alziary de Roquefort, vice-présidents ; Ordioni et Serpauyi, secrétaires. Il est à remarquer que presque toutes les déclarations sont faites dans le même sens.

4. Opinions, pensées, maximes extraites des ouvrages de Louis-Napoléon Bonaparte. Paris, Furne et Gombaud, 1849.

accomplis, serait aussi mal venue aujourd'hui que le bon plaisir de la puissance royale... On doit donc désirer, savoir l'opinion du premier magistrat de la République sur les questions dont la solution occupe tous les esprits, dont l'appréciation est soumise à l'Assemblée législative. » Il terminait : « La plupart des hommes qui se sont succédé aux affaires arrivaient sans principes arrêtés et conciliaient les exigences du moment aux besoins de leur intérêt personnel. Le prince Louis-Napoléon, au contraire, a formulé un code politique dont il maintiendra la stricte observation ; et c'est de son appréciation que nous devons attendre une ère nouvelle de grandeur et de gloire. » En somme, comme les autres partis, comme tous les partis, le parti napoléonien comprenait une aile gauche, une aile droite et le centre qui les réunissait.

Forts au point que, dans les provinces, les socialistes n'avaient pu passer que par suite des prétentions légitimistes, les conservateurs ne semblaient pas encore satisfaits, et cette tactique, soit quelle fut voulue, soit qu'elle fût sincère, montre, elle aussi, leurs espérances ambitieuses. Ils s'effrayaient avec fracas du succès de Ledru-Rollin à Paris, de celui de la liste socialiste à Lyon. A la Bourse, en deux jours, la rente 5 0/0 baissa de 10 francs. Ils s'interrogeaient douloureusement sur le résultat de ces innombrables brochures dont ils avaient couvert la France, car le comité de la rue de Poitiers répandait en moyenne 577.000 exemplaires[1]. Berryer écrivait sans rire

---

1. La place manque ici pour les citer. Toutes, — où presque, — portent, profondément, le même cachet indélébile de médiocrité, qu'elles soient sorties du comité même ou individuellement de ses adhérents, elles s'appelaient : *Dieu le voudra. — Grandeur et décadence de la maison de Bourbon. — A bas la folie révolutionnaire et sociale. — Le petit manuel du paysan électeur. — Les Partageux. — La lettre d'un maire de village à ses administrés. — La vérité aux ouvriers, aux paysans, aux soldats.* Il est facile d'imaginer, autour de ces brochures, toute la campagne misérable, adressée aux instincts les plus bas, qui entoura leur distribution. « Les républicains de bonne foi sont des idiots, disait l'une. » « Dieu veut le retour d'Henri V » disait l'autre. La monarchie de Juillet était, bien entendu, très durement et stupidement attaquée. On racontait que Jacques Laffitte, en faisant la révolution de 1830, avait pour complices trois forçats libérés. Les républicains sont tour à tour « des croûtes, des crétins, des bastingueurs, des culotteurs de pipes, des spadassins, des bouchers du peuple, etc. » Citons ce passage : « Peuple, tu as entendu, quelle famille plus que celle des Bourbons, a mérité de la France, de la patrie et de toi ? C'est peut-être celle de Ledru-Rollin ! — Tu rougis? — Celle de Proudhon ? — Tu fais le signe de la croix !... J'entends, c'est celle de Flocon... Ah ! non d'une pipe, je ne t'en demande pas davantage. » Ou encore : « Les montagnards sont des républicains farouches, ou plutôt des espèces de tyrans. Ils sont pires que les sauvages de l'Amérique. Les socialistes, les communistes sont des montagnards renforcés, c'est un ramassis d'aventuriers, d'hommes ruinés, criblés de dettes, échappés des prisons

à ses amis de province : « La déconvenue des partis est grande!... Nous allons nous trouver face à face avec le socialisme et le communisme. Que Dieu soit avec nous[1]. » L'avènement de Ledru-Rollin était cependant naturel ; l'inquiétude venait de ce qu'un chef du parti de l'ordre n'avait pas remporté pareille victoire. La Montagne, en tant

---

et des galères. — Où veulent-ils donc en venir? Parbleu c'est bien clair, à mettre la main sur nos poches. Rien de plus vrai! » — Une *visite à Monsieur le duc de Bordeaux* prônait discrètement l'exilé de Frohsdorf. C'étaient aussi *les Vrais Tyrans du peuple. — A Messieurs de la Rouge, par un républicain cuisse de nymphe. — Abrégé historique des coteries gouvernementales.* Chacun publiait, d'ailleurs, sa brochure, désireux de hâter la solution du problème social, certain d'y parvenir. Le citoyen Nicol de Kgrydt (?) disait dans *l'Autorité en France :* « Nous voulons en haut un pouvoir légitime et fort, en bas une démocratie sage et religieuse, la démocratie de l'Evangile... Nous voulons faire cesser ces malentendus, ces révolutions qui, depuis cinquante ans, ont séparé les pouvoirs du peuple... » Deux brochures d'un Dr Delasiaurve, *Un an de révolution* et *la République*, sont intéressantes. Dans la première, l'auteur explique le sentiment de ceux qui avaient espéré en Louis-Napoléon et paraît regretter de n'y pouvoir espérer plus. Dans la seconde il préconise une autre constitution, celle qu'avaient indiquée Grévy et Lamennais : « Une magnifique carrière s'ouvrait devant lui, s'il avait le génie qui sait entrevoir et la foi qui transporte les montagnes. La détresse n'est pas seulement dans la mansarde. En proie à un douloureux antagonisme, toutes les classes de la société souffrent du malaise universel... Quel immortel honneur pour Louis-Bonaparte si, pénétrant dans les voies qu'à tracées la civilisation moderne, que lui indiquent à la fois l'humanité, la science et le soin de son avenir, il parvenait par d'énergiques efforts à ranger les esprits divisés sous le drapeau de la conciliation et de l'amour des progrès, si, créant une issue inaccoutumée à tous les talents, à toutes les ardeurs, à toutes les générosités, il réussissait à tarir la source profonde de la misère publique. Son nom prendrait place à côté de celui de Washington. » L'auteur lui reproche de s'être entouré d'hommes de l'ancien régime et s'écrie : « O imprévoyance humaine ! serait-il vrai que M. Bonaparte songeât à cette restauration impérialiste? Son sort ne serait pas moins à plaindre que celui de la France. » Une autre petite brochure religieuse l'y poussait au contraire : *Dieu l'ordonne, dernier tocsin prophétique! Salut de la France dans une monarchie démocratique ou gouvernement du peuple amené hiérarchiquement à l'unité sous le nom d'Empire*, par Demonville. Paris, Ladrange, 9, quai des Grands-Augustins ; Jeanne, galerie Choiseul, mai 1849. A citer encore ceci, extrait de *la Lettre d'un maire de village à ses administrés :* « Des républicains sont d'un rouge tendre ou d'un rouge sang, mais le meilleur des rouges ne vaut pas grand'chose. Vous savez, on dit : tout bon ou tout mauvais, les républicains c'est tout mauvais. Et puis un rouge n'est pas un homme, c'est un rouge : il ne raisonne pas, il ne pense plus, il n'a ni le sens du vrai, ni le sens du juste, ni celui du beau et du bien. Sans dignité, sans moralité, sans intelligence, il fait le sacrifice de sa liberté, de ses instincts, de ses idées, au triomphe des passions les plus brutales, les plus grossières : c'est un être déchu et dégradé. Il porte bien, du reste, sur la figure, les signes de cette déchéance. Une physionomie abattue, abrutie, sans expression, les yeux ternes, mobiles, n'osant jamais regarder en face, comme ceux d'un cochon. »

1. La Gorce, déjà cité, t. II, p. 142. « M. Berryer parlait de la société perdue. » *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 158. — Tocqueville : « ... Les élections générales, dont le résultat, trompant les espérances des deux partis, faisaient entrer plus de cent cinquante Montagnards dans la nouvelle Assemblée. » *Souvenirs*, 289, 290. — *L'Univers* parlait de la décadence française : « C'est une société qui périt », disait-il.

qu'avant-garde parlementaire de la petite bourgeoisie démocrate, réalisait ainsi son alliance avec les doctrinaires socialistes, consommée par nécessité et secret penchant. Le prolétariat, de son côté, ne pouvait marcher seul, s'il voulait s'emparer de la dictature révolutionnaire; revenu donc vers ses serviteurs les plus proches, il s'y joignait; l'alliance se faisait d'elle-même, par besoin réciproque des deux partis contractants. La Montagne bénéficiait de ce que le clan du *National* avait perdu, s'élevait sur la ruine de celui-ci, se plaçait entre la bourgeoisie et le prolétariat Elle présentait, à ce moment, une belle apparence, d'autant plus classique qu'elle devait se contenter de protester, et, sûre de son impuissance, pouvait protester plus aisément.

Louis-Napoléon subissait toujours, quant à lui, à son point de vue, la pression parlementaire, quoiqu'elle fût maintenant d'une autre sorte, plus monarchiste que républicaine. Il lui fallait continuer de s'entendre avec la réaction toute-puissante, qui demandait toujours davantage.

La Constituante avait-elle au moins planté les jalons de l'avenir? Peut-être, mais alors rien n'en paraissait et, toute la première, elle devait constater que rien ne subsistait de son influence. Il ne lui restait que de protester, encore qu'elle sût la protestation inutile, et elle n'y manqua pas, jusqu'à la fin, avec une amertume désespérée, à travers des incidents variés, acharnée à se survivre, décidée à siéger juqu'à l'installation de l'Assemblée nouvelle, refusant même aux questeurs les trois jours de répit nécessaires aux travaux d'appropriation du palais, cherchant à se venger de la Législative prochaine, notamment en décrétant pour le 1er janvier 1850 l'abolition de l'impôt des boissons, — que la Législative devait bien se garder de ratifier. « Il faut savoir, dit Clément Thomas, toujours intempestif, à la séance du 15 mai, si nous conservons oui ou non toute l'intégrité de nos pouvoirs jusqu'au dernier jour où nous devons siéger. » L'Assemblée fit sentir au général Changarnier qu'il n'avait pas ses sympathies en demandant la suppression du crédit au commandement des gardes nationales de la Seine. Qu'importait au général? Il était le plus fort. « Je les battrai gratis », dit-il [1]. »

1. Nous avons déjà constaté que le général Changarnier était prêt à tout. « A la fin de mars, d'après Castellane, il aurait dit à ses officiers généraux que, ne pouvant être partout, il ne pouvait donner des ordres, mais qu'il n'accepterait pas l'excuse de n'en avoir pas, que leur devoir était d'agir et vigoureusement, qu'il en prenait toute la responsabilité. Ces dernières nuits des patrouilles de compagnies entières parcouraient la ville avec l'ordre de faire feu sur tous les rassemblements qui se présenteraient et qui ne se dissiperaient pas à l'instant. » *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 146.

Le péril social, volontairement exagéré, sans répit, paraissait terrible aux ignorants, et la contagion gagnait ceux mêmes qui l'avaient propagée d'abord sans réellement y croire. Il se racontait des choses effroyables sur les plans des insurgés. Le seul fait que, le 4 mai, la deuxième et la troisième légion avaient chanté la *Marseillaise*, puis le chant des Girondins, suffisait à faire croire à une révolution nouvelle. On n'en doutait plus quand on apprenait que quelques hommes de la 5e et de la 6e légion avaient crié : « Vive la République démocratique et sociale ! » Et l'on vantait toujours Changarnier, représenté par les purs comme le salut. On lui savait un gré spécial d'avoir fait mettre à la salle de police le sergent-major Boichot, du 7e léger, porté par la gauche à la députation, car le parti qui se réclamait le plus maintenant du suffrage universel ne le respectait que dans la mesure où il servait ses intérêts. Les blancs déclaraient d'ailleurs l'armée à peu près perdue, « contaminée par le socialisme », et les régiments suspectés d'un tel esprit étaient dirigés vers l'armée des Alpes. Les bruits de complots étaient infinis. Partout, on pensait découvrir des sociétés secrètes, et moins on y parvenait, plus on les imaginait puissantes. Les burgraves arboraient des mines fatales, découragées, qui consternaient leurs troupes. « Il y avait ces jours-ci des gens tout à fait démoralisés, dit Castellane, entre autres, M. Molé, qui n'a jamais brillé par le courage ; M. Thiers n'était pas non plus très rassuré [1]. » Le choléra, toujours persistant, qui venait de faucher à quelques jours de distance Mgr Fayet, Mme Récamier, Franconi, et qui allait emporter lady Blessington, nourrissait l'épouvante. La France apparaissait perdue littéralement. On annonçait un « mouvement sérieux [2] » pour le lendemain ou le surlendemain. « On s'attendait d'un instant à l'autre à une collision, dit encore Castellane ; cela commencera dans quelques clubs. La Cour de cassation ayant décidé que le commissaire de police avait le droit d'assister aux réunions électorales, le préfet Rébillot leur a adressé l'ordre de s'y rendre. Déjà on leur a refusé l'entrée. Il y est pénétré à l'aide de soldats, la baïonnette en avant [3]. » Aucun Mirabeau ne s'était trouvé là. Pourtant, en dépit d'un danger si considérable, « le préfet de police Rébillot évaluait à six mille, tout au plus, le nombre de ceux qui sont disposés à descendre dans la rue [4] ».

1. *Journal de Castellane*, t. IV, p. 158.
2. *idem*, t. IV, p. 150.
3. *id.*, t. IV, p. 151.
4. *id.*, p. 152.

Les esprits étaient montés. La foule recommençait de s'attrouper chaque soir entre la plaine Saint-Denis et la porte Saint-Martin. Quelques représentants y furent arrêtés. Bien que relâchés de suite, ou presque, ils protestèrent. Barrot déplora l'incident en déclarant que, si pareil fait se renouvelait, le député arrêté serait amené de suite au Palais-Bourbon. Une scène à peu près du même genre se passa en province à Moulins, où Ledru-Rollin avait été présider un grand banquet organisé par des amis socialistes. Les convives, à leur sortie, furent injuriés et Ledru-Rollin eut une certaine peine à échapper aux furieux ; la voiture qui lui permit de s'enfuir fut criblée de coups de baïonnette et lapidée[1]. De retour à Paris, il demanda justice. Barrot promit sur ce point encore son intervention. Plus tard, le 28 mai, Thiers, sortant du Palais-Bourbon, était entouré par des ouvriers qui voulaient lui faire crier : « Vive la République démocratique et sociale ! » Des cochers vinrent à son aide et l'un d'eux l'emporta dans son fiacre[2].

En même temps que notre politique à Rome, l'affaire hongroise occupa les derniers moments de la Constituante. On a vu que les Hongrois avaient pris part, eux aussi, au mouvement de 1849. Depuis ils avaient résisté à la réaction, qui avait successivement replacé les autres provinces sous l'ancienne autocratie autrichienne; puis ils avaient proclamé leur séparation de l'Empire et qu'ils combattraient pour leur indépendence. Le tzar Nicolas avait répondu par un manifeste. La

---

1. Voir *Archives nationales*. B. B. 30, 365, I, Cour de Riom. — Le procureur écrivait le 1er mai 1849 : « Pour moi, monsieur le Ministre, j'ai une conviction bien formée : la majorité de la population de Moulins, vivement agitée le 8 mai, par l'audace d'une ovation décernée par le prolétariat à M. Ledru-Rollin, a voulu protester par une contre-manifestation ; la passion politique n'a entraîné les hommes d'une position élevée qu'à provoquer des démonstrations de dédain et de mépris; mais l'animation, en passant de ces hommes aux masses, par le conseil et par l'exemple, a revêtu chez celles-ci le caractère de la violence brutale, de la colère inflexible qui, sous le personnage politique, vont chercher l'homme physique. Je regarde comme suffisamment démontré que si la majeure partie des gardes nationaux qui ont arrêté et entouré la chaise de poste de M. Ledru-Rollin, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, ne s'est pas élancée avec l'intention bien réfléchie de porter atteinte à sa personne et n'a cédé qu'à la vague satisfaction d'imprimer à son départ une humiliation compensatoire, il en est un certain nombre cependant dont les armes, égarées par une sorte de rage soudaine et vindicative, ont sérieusement menacé et voulu menacer sa vie, tandis que d'autres ont restreint leur colère aux dégâts qui devaient laisser leurs traces injurieuses sur cette même chaise de poste qui allait reconduire Ledru-Rollin à Paris. » Le gouvernement faisait espionner Ledru-Rollin. Après le banquet, d'après le témoignage d'une couturière de 21 ans, du nom de Louise Roy, Ledru-Rollin, tandis que les porte-drapeaux des délégués défilaient devant lui, aurait crié : « A bas Napoléon ! Vive la Montagne ! A bas la République politique ! » *Journal de Castellane*, p. 152.

2. *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 162, 163.

gauche, Sarrans et Joly en tête, protestèrent en demandant au gouvernement de quelle façon il comptait agir afin de repousser l'intervention russe. Joly allait jusqu'à réclamer la guerre. Au premier abord, l'affaire hongroise ne semblait rien signifier, mais elle se reliait un peu à l'affaire romaine parce qu'elle montrait une autre face de la réaction triomphante; et c'est en débutant par notre intervention dans la péninsule que Sarrans avait interpellé à son sujet. Elle servait à faire ressortir les dispositions réelles du gouvernement, à éclairer un peu plus tard la Constituante expirante sur la véritable situation européenne. La malheureuse Assemblée, « frappée des dangers du pays, voyant la Hongrie, Rome et Venise acculées, commençait à comprendre cette vaste compression des faits qui trahit la coalition des rois[1] ». La Montagne s'illusionnait d'ailleurs un peu[2] sur le danger russe, répondant en cela à des habitudes du temps[3], dominé par le mot de l'Empereur, que nous aurons à rappeler plus loin : « Dans cinquante ans, l'Europe sera républicaine ou cosaque. » L'ingérence de la Russie dans les affaires de l'Autriche semblait lui rendre l'actualité. En réalité, néanmoins, mêler l'affaire hongroise à l'affaire romaine, à cette date-ci, était une faute; la force de l'opposition se trouvait diminuée sur la question qui, des deux, importait seule réellement au pays. Sarrans rejoignait mieux

1. H. Castille, t. IV, p. 55.

2. Le 25 mars, le général Le Flô, revenant de Saint-Pétersbourg où il avait été envoyé par le général Cavaignac, avait été bien traité par le tzar Nicolas, mais en n'étant pas reconnu en tant que chargé d'affaires républicain. Le général ayant mis sur ses cartes : « ministre de la République française », l'empereur lui avait fait dire d'avoir à retrancher sur-le-champ cette dénomination, faute de quoi il ne pouvait le recevoir. — Nicolas était opposé à la candidature comme à la nomination de Louis Bonaparte. Il reconnaissait qu'une république « honnête » était, pour le moment, la seule chose possible en France, mais il faisait l'éloge du duc de Bordeaux. A la nouvelle des événements du 24 février, il avait mis ses troupes sur le pied de guerre et elles étaient restées telles, prêtes à marcher. On redoutait tellement Nicolas qu'on ne chargea pas Le Flô de lui annoncer l'avènement de Louis Napoléon à la présidence. Drouyn de Lhuys lui fit seulement part de sa nomination personnelle. — Le prince sut par le général les sentimenls de l'autocrate. — *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 144, 144.

3. Le mot est rappelé dans plusieurs brochures de 48, notamment dans le *Manuel de l'Instituteur pour les élections* d'Henri Martin, dédié à Béranger. « Comment la France a-t-elle pu quitter la république pour retourner à la monarchie? La France n'avait-elle pas été assez préparée à passer de la servitude à une complète liberté... Elle sacrifia tout à l'ordre, à la paix intérieure et à la gloire que lui donnait Napoléon. Malheureusement pour elle et pour lui, ce grand homme se trompa. Au lieu d'organiser la république, il rétablit la monarchie... Si la république pouvait cesser d'être, la France mourrait avec elle. Nous tous cesserions d'être Français et tomberions au-dessous des derniers esclaves russes. Napoléon a prophétisé en mourant que l'Europe serait républicaine ou cosaque... »

la ligne de conduite à suivre lorsqu'il désignait la corrélation entre le manifeste du tzar dans lequel il invoquait le Dieu des armées, et celui du roi de Prusse à ses troupes, où il en appelait aux intérêts généraux de l'Allemagne. Mais l'appel du député de gauche venait, lui aussi, trop tard, après le recul de février, et il semblait en outre, de plus en plus, que la Montagne tendait à se décharger de ses fautes précédentes sur ses adversaires.

Il n'était pas sans éloquence. « Voulez-vous que je vous parle de la facilité d'une nouvelle fédération? La Providence vous l'a préparée. Les puissances séculaires qui, depuis les traités de 1815, gémissent sous l'oppression, la Providence vient de les délivrer; libres, elles vous tendent les bras, elles vous appellent, elles demandent votre appui. Qui s'oppose à ce que vous alliez chercher là votre force, cette force qui n'est pas accidentelle, qui ne se déduit pas de votre forme républicaine, mais de votre individualité française, de vos traditions, de vos intérêts, de vos souvenirs? Cette alliance, permettez-moi de le répéter, fut l'alliance de Louis XIV, comme elle fut celle de la République, de Napoléon. » Et il s'écriait : « Rappelez-vous, je vous en supplie, de ce que l'empereur Napoléon disait au Sénat dans un message qu'il lui adressa, je crois, pendant la campagne de 1807 ou de 1808. Napoléon, après avoir signalé les dangers dont la politique menaçait l'occident de l'Europe, disait au Sénat : « Gardons-nous de nous endormir dans « un lâche repos, car il nous faudrait ensuite des sièges et des torrents « de sang pour sauver la civilisation de l'occident de l'Europe des « dangers de la barbarie russe. » Sarrans croyait voir en Europe les éléments d'une coalition contre la France. Le représentant Guichard disait : « La manière dont la cause de la France a été défendue en Italie peut-elle nous inspirer la confiance que la nationalité française sera bien défendue en Allemagne? » Sur cette question de nationalité : « Il y a un ordre supérieur à celui de la constitution et des lois, c'est l'ordre qui consiste dans l'exécution de la loi divine et humaine qui est écrite dans notre cœur, le premier article de cette loi, c'est la nationalité. Eh bien, cette nationalité, est-ce que votre politique ne la trahit pas lorsque votre armée, à Rome, n'est que le contingent que vous fournissez, au nom de la France? » Il résumait son appréciation sur la politique européenne. « Lorsque les Autrichiens sont à Alexandrie, lorsque l'escadre française reçoit l'ordre d'abandonner Venise, lorsque, évitant les Autrichiens, dans le Piémont, vous allez attaquer la république romaine, lorsque les Russes débordent en Hongrie et lorsque

l'expédition française, dans cette circonstance, vient étouffer la révolution en Italie, comme pour donner à l'armée autrichienne la faculté d'aller en Hongrie au secours de ses alliés les Russes afin d'étouffer la révolution en Allemagne, je dis que les soldats français, dans ce moment-ci, sont employés comme si vous aviez un traité secret avec la Sainte-Alliance et que vous dussiez fournir un contingent pour écraser la liberté en Europe. » Ce débat rappelait toutes les proclamations faites contre la République romaine, celle, notamment, du chef de l'armée autrichienne qui constatait que quatre puissances s'étaient réunies. « Il est donc constaté que nous sommes devenus les alliés de l'Autriche dans la question romaine, en même temps que la Russie et la Prusse sont devenues ses alliées dans la question de Hongrie. Est-ce sérieusement, est-ce le voulant que la politique du gouvernement français vous a envoyés de nouveau dans une coalition européenne de rois ? Vous avez vu le manifeste de l'empereur de Russie, vous n'avez qu'à le rapprocher du manifeste du roi de Prusse déclarant qu'il permet le libre passage, le libre accès de ses États à l'armée impériale russe pour aller vaincre les anarchistes de la Hongrie. Vous n'avez qu'à vous rappeler les paroles de l'autocrate déclarant qu'il poursuivra partout, et que personne ne pourra l'en empêcher, ce qu'il appelle les hommes du désordre et les anarchistes, et vous devez voir qu'en même temps qu'il va se trouver en présence de l'armée hongroise, en avant, plus les regards se porteront sur la France. Voilà donc une nouvelle coalition semblable à celle de Pilnitz, un nouveau manifeste aussi insolent que celui du duc de Brunswick. » Toujours l'évocation de 1790. Cavaignac craignait aussi que le manifeste du tzar, qui changeait, disait-il, la situation politique, ne devint une raison de guerre en Europe, et il proposait un ordre du jour qui, « tout en écartant soigneusement toute expression qui imposerait à la République française l'obligation de se rendre solidaire des autres républiques, exprimât cependant cette pensée qu'en présence de l'attitude nouvelle prise par la Russie, la République française voit une menace, si vous voulez, pour son propre avenir, un danger sérieux pour son existence et, éventuellement, une chance de guerre contre laquelle elle invite son gouvernement à se pourvoir et à se prémunir très sérieusement. » Une discussion s'élevait alors entre Cavaignac et Joly sur l'ordre du jour, et Barrot en profitait pour repousser la proposition de la Montagne dans laquelle il distinguait une déclaration de guerre.

Ledru-Rollin défendit la Montagne, pas très heureusement, d'une

manière un peu exagérée que la situation ne justifiait pas ; mais les questions extérieures et intérieures restaient toujours si mêlées que le principal orateur de l'opposition suivait une sorte de parti pris logique en ne les séparant pas. « Pour éviter la guerre civile à l'intérieur, disait-il, répondez dignement aux despotes du dehors. » Barrot, sur ce point encore, utilisait l'aveu. Il montrait la différence entre les deux situations révolutionnaires de 1790 et de 1848. Il rappelait le Parlement qui était déjà remplacé : « Le peuple a prononcé : un grand nombre de membres non réélus n'ont plus rien à craindre ni à espérer du grand verdict national ; leur pouvoir se proroge, de fait, sans aucun doute jusqu'au 28 mai prochain, mais qu'est-ce qu'un pouvoir qui n'a ni responsabilité, ni contrôle ?... ou ce qu'on vous propose est sérieux, et, alors vous engagez vos successeurs dans une guerre dont seuls ils auront à supporter les conséquences, ou ce n'est qu'une vaine et stérile satisfaction que vous vous donnez à vous-mêmes. » La droite menacée, utilisant une vieille tactique, s'abstint en masse de voter. Clément Thomas proposa une adresse au peuple ; Antony Thouret en appelait à l'insurrection ; Emmanuel Arago proposait à l'Assemblée de se déclarer en permanence et Goudchaux s'écriait que l'Assemblée, au cas où le vote ne serait pas régularisé à sept heures du soir, se tiendrait effectivement en permanence. La Montagne se dressait au pied de la tribune.

Il ne semble pas que la situation ait été aussi grave que la voulait voir Odilon Barrot [1], qui se représente, pris dans ses Mémoires entre la majorité du Palais-Bourbon et celle de l'Élysée. Le malaise venait de la politique suivie à Rome et de l'Assemblée même, hantée par la pensée de sa fin, au point qu'elle s'imaginait, dans sa passion, qu'on la voulait précipiter. « Pendant cette agitation parlementaire, on se préparait à

1. Tout le parti de Changarnier avait souhaité, en réalité, l'émeute afin qu'une répression énergique et la consternation générale rendissent les élections encore plus réactionnaires. (Voir *le Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 150, 151.) Le parti légitimiste espérait de plus en plus sa revanche. Le 3 mai, Changarnier recommence les discours précédents. « Changarnier a rassemblé, le 3 à dix heures du matin, les officiers généraux et supérieurs. Son langage a été à la fois militaire, laconique, ferme et énergique. Il a dit à chacun qu'il n'accueillerait pas l'excuse des difficultés, ni de ne pas avoir d'ordre, qu'il ne reconnaîtrait pas le mot d'impossibilité, qu'il fallait avant tout agir vigoureusement, qu'il ne trouverait jamais qu'on en eût fait trop, mais plutôt pas assez. Il a ajouté qu'il prenait la responsabilité à tout, qu'il donnerait des récompenses, son appui à ceux qui en feraient trop, etc... » (*Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 154.) L'état d'esprit des blancs se montre à nu par ce passage : « On parle aussi du projet des insurgés de faire sauter les gazomètres, pour plonger la ville dans l'obscurité. Nous sommes sur un volcan... Le singulier est que les fonds montent... On dit que les jours du président de la République sont menacés.... »

l'Élysée à un conflit qu'on attendait, qu'on désirait peut-être. Les troupes étaient consignées, et les généraux recevaient l'intimation du général Changarnier de se tenir prêts et de n'obéir qu'à ses ordres [1]. » Un certain parti, celui qui s'agitait derrière Changarnier, une fraction du parti bonapartiste et Changarnier lui-même rêvaient peut-être, assez vraisemblablement, un conflit, mais Louis-Napoléon ne comptait pas sur cette éventualité, ni ne la désirait; il devait passer par la Législative, laisser à celle-ci le temps de se former et de se révéler. On comprend moins encore l'exagération du passage suivant : « J'avais quitté le Palais-Bourbon quand on vint m'avertir à la chancellerie et de la permanence de l'Assemblée et des préparatifs menaçants de l'Élysée : ainsi nous touchions de nouveau à la guerre civile, et, cette fois, elle eût été inévitable si les républicains modérés, revenus de leur première irritation, n'avaient eu le sentiment qu'il était bien tard pour que l'Assemblée tentât un coup d'État républicain contre le pouvoir exécutif. Ils savaient, d'ailleurs, que le président ne rendrait pas les armes sans combat et que le succès était moins douteux dans les dispositions où était la troupe, d'une part, et la population de Paris de l'autre [2]. » A la séance du 23 mai, où les plaintes se déroulèrent sur les coups d'État présumables, imminents ou plus éloignés, on vit bien quels sentiments animaient ces discussions passionnées ; les accusations ne présentaient rien de vraisemblable. Barrot avait tout à fait calmé ses craintes de la veille, et il n'avait redouté, en somme, qu'une seule chose, que la séance ne fût pas levée ; dès qu'il n'y eut plus de doute à garder, grâce à plusieurs efforts, parmi lesquels il faut signaler ceux de Marrast [3], il se sentit tranquille. Il reportait aussi trop dans la politique générale les inquiétudes que lui inspirait son propre ministère [4]. Crémieux avait lu à la tribune un manifeste signé de Considérant, dénonçant un projet de coup d'État contre la République. On incriminait une revue passée la veille au Champ-de-Mars par le Président et pendant laquelle on aurait crié : « Vive Napoléon ! Vive l'Empereur ! » Crémieux appuyait sur sa dénonciation en racontant que plusieurs bataillons de chasseurs de Vincennes avaient été appelés à la hâte de Metz et de Strasbourg à Paris, en utilisant aussi une lettre de Metz, qui assurait que l'ordre avait été transmis par dépêche de faire arriver à Paris, pour le 28, le 7e batail-

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 254.
2. *idem*, t. III, p. 254.
3. *id.*, t. III, p. 253.
4. Voir *la Patrie* du 20 mai etc. et plus loin, début du chapitre suivant.

lon de chasseurs ainsi que quarante infirmiers. Considérant était monté à la tribune pour défendre son accusation. Pierre Bonaparte s'écria : « Monsieur Considérant, quand vous avez dit que le président de la République conspirait contre la République, vous avez menti ! » On cita aussi un article de *la Presse*, curieux parce qu'il laissait voir, décidément, que ceux qui s'étaient servi du suffrage universel pour se débarrasser des hommes de Février et nommer Louis Bonaparte, auraient aimé à se débarrasser de l'instrument désormais inutile pour eux. « *Louis-Napoléon Bonaparte empereur.* La peur ne raisonne pas, ou raisonne mal. Elle ne voit pas la cause, elle ne voit que l'effet. Le scrutin du 13 mai, les 110.000 voix données à Paris, aux candidats socialistes, la quintuple élection de Ledru-Rollin, l'ostracisme électoral de M. de Lamartine, la déception politique de la rue de Poitiers, la baisse de 10 francs en deux bourses, enfin les complications dont on entrevoit l'approche, tout cela a jeté l'effroi dans les esprits prompts à s'alarmer. Nous n'entendons autour de nous que des gens qui disent : Il n'est qu'un moyen d'en finir avec le suffrage universel, avec la liberté de la presse et toutes les libertés quelconques, il n'est qu'un moyen de sauver l'ordre, c'est par un coup d'État. Le 20 décembre, Louis-Napoléon aurait dû, en sortant de l'Assemblée nationale, se faire proclamer empereur héréditaire, ou, tout au moins, consul à vie. Ayant, le 20 décembre, laissé échapper l'occasion, il aurait dû la ressaisir le 29 janvier. Il faut qu'il la fasse renaître... etc. » La conspiration restait toujours douteuse; on pouvait seulement reconnaître là une sorte d'essai, une manière de tâter les sentiments.

Ledru-Rollin s'efforça d'offrir des preuves. Il rappela que, la veille, le président de l'Assemblée avait cru devoir prévenir le président du conseil que l'Assemblée resterait en permanence, si, à sept heures, le scrutin n'était pas complet et que, dans ce dernier cas, il serait obligé de requérir quelques dispositions militaires. Il continuait par l'attaque contre le général Changarnier, mais en récapitulant les faits à son actif, assez accablants, en insistant sur le dernier, un ordre envoyé aux commandants de brigade et aux colonels priés de n'obéir qu'à lui, à lui seul, et non à l'Assemblée. « Ce que nous voulons, disait-il, c'est que si la constitution est violée, on sache qu'elle l'est par vous; ce que nous voulons, c'est que si la bataille est offerte, — et nous la gagnerons, — il soit prouvé que vous avez voulu étouffer la République. » Le général Bedeau constata que ce serait folie de porter atteinte aux lois lorsque le pays entier venait de nommer la Législative. Charras

répliqua : « Oui, mais il y a des fous ! » Et il affirma que Changarnier avait bien écrit une lettre ainsi conçue : « Les troupes sont consignées jusqu'à nouvel ordre. Vous n'aurez à obtempérer à aucun ordre de réquisition autre que ceux qui leur seraient donnés par le général en chef lui-même. » Il appuyait la nomination d'une commission d'enquête ; elle prouverait que l'ordre avait été donné aux troupes, lors de la dernière revue, de crier : « Vive Napoléon ! » — Barrot se leva et eut un mot qui indiquait le véritable sens des débats. « Le gouvernement n'aurait aucun intérêt à recourir à un coup d'État au moment où une autre Assemblée dans laquelle il avait la majorité allait le renier. » La gauche cria aussitôt : « Pas encore ! » La droite riposta : « Ils se sont trahis ! » Et le président du conseil, se saisissant d'un dialogue aussi spontané : « On vient de le dire le mot qui pourrait bien expliquer toutes ces violentes accusations et toutes ces menaces. Il s'agirait d'empêcher la nouvelle Assemblée de se réunir, ou du moins, de lui imposer les conditions auxquelles on lui permettrait de vivre... » Il ne put cependant amener la conclusion; le débat fut renvoyé au lendemain.

Les contradictions, les bruits de coup d'État et d'émeute résultaient de la confusion générale et de la mauvaise foi des partis. Les conservateurs ne pardonnaient même pas à la Montagne que sa défaite fût assez glorieuse, et doutaient de leur victoire au point de se demander s'ils la possédaient. Les montagnards, enhardis par les craintes et le désespoir, même simulé, de leurs adversaires, criaient, au contraire, au triomphe et comme celui-ci, pourtant, n'existait pas, ils attendaient avec impatience des événements nouveaux. Les conservateurs, de leur côté, redoutant l'émeute au début, la désiraient afin d'anéantir leurs adversaires ; ils répandaient avec d'autant plus de ferveur le bruit de son imminence qu'ils avaient dû leur élection à une pareille campagne. Tout le monde parlait donc d'émeute. Il n'y en aurait pas eu que, d'un côté ou de l'autre, on aurait fini par en faire éclater une. Mais les conservateurs qui y étaient surtout intéressés, ne serait-ce que pour prévenir celle qui, en arrivant à son heure, aurait présenté plus de chances de réussite, l'annoncèrent peut-être comme fatale, avant que leurs adversaires y aient réellement songé. Faucher avait habitué à ce procédé. Des rapports extraordinaires arrivaient de tous les points de la France, annonçant les catastrophes les plus invraisemblables[1]. Le mot socialiste, volontairement détourné de son sens, appliqué à un homme,

1. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 319.

le vouait à toutes les malveillances, à toutes les haines. Lamartine avait vainement expliqué dès avril, dans le *Conseiller du peuple :* « Le mot socialiste n'est pas ce qui devait nous effrayer, mais c'est le sens qu'on lui donne en ce moment qui fait justement peur et horreur à la société. Le mot *socialiste* signifiait autrefois et devrait toujours signifier un homme qui cherche à améliorer et à perfectionner l'ordre social au bénéfice de tous ceux dont la société se compose [1]. » Personne ne voulait l'entendre, même ses quatre-vingt mille abonnés [2], qui ne voyaient là que l'appréciation individuelle d'un poète. Tant d'ignorance, — et sans rappeler l'égoïsme et l'absence de culture des partis de droite, — venait aussi de la fatigue générale, à la suite d'une révolution apparue chaque jour plus inutile, parce que chaque jour moins réalisée. Les journaux entretenaient l'ignorance en rapportant à leur manière les procès divers, autre excellent moyen d'affoler l'opinion. Celui de Bourges, si clair cependant, était à peu près laissé dans l'ombre ou présenté de manière à signifier le contraire de sa preuve; celui des assassins du général Bréa, celui des meurtriers du commandant Masson étaient, au contraire, mis en avant et exploités, de façon à faire juger tous les insurgés d'après ceux-ci. On étendait ensuite l'horreur de Choppart, de Lhar et de leurs complices à d'honnêtes magistrats municipaux comme Pinel-Grandchamp. On relevait les perpétuels conflits d'autorité que laissaient voir les débats à la Cour d'assises de la Haute-Vienne ou du Calvados. Une véritable campagne de la peur, — car on ne saurait trop le répéter, afin de faire comprendre l'état d'esprit qui présida aux élections, — exploita, comme après juin, les événements. Il fallait « détruire cette légende républicaine que Lamartine et ses amis avaient réussi à accréditer [3] ». Tout était bon pour cela. Le rapport parlementaire sur les dépenses du gouvernement provisoire, fait dans un évident esprit de dénigrement, malgré des vérités, servit aussi, et nul ne rappela dans quelles circonstances ce gouvernement avait dû agir.

Pour sauver Changarnier, Barrot employait à la Chambre la même

---

1. Il continuait : « De ce socialisme ainsi entendu, nous en sommes tous, car il n'y a pas un homme sensé, éclairé, bien intentionné pour ses semblables qui ne pense sans cesse au moyen de rendre leur situation sociale plus juste, plus aisée, plus heureuse, et qui ne considère les gouvernements comme les instruments les plus puissants de ce perfectionnement. » La suite de l'article montrait cependant encore mieux de quel socialisme ultra-conservateur se réclamait Lamartine.

2. *Mémoires politiques*, t. IV, p. 64.

3. La Gorce, *Histoire de la seconde République française*, t. II, p. 123.

tactique que précédemment. Il répondait que l'officier avait répondu d'une manière satisfaisante à ses demandes d'explication. « On ne lui eût pas attribué, disait-il, la pensée de contester directement ou indirectement les attributions du président de l'Assemblée si on avait pris attention que cet ordre purement militaire et de service était conçu en termes généraux et, en tout, semblables à ceux qu'il est d'usage d'adresser aux troupes en pareille circonstance ; lorsque cet ordre avait été donné, l'Assemblée s'était retirée ; aussi, aucune réquisition du président n'existait et n'était à prévoir ; quand il avait averti les généraux de n'obéir qu'à sa réquisition, il n'avait donc pu faire allusion à celle que le président aurait pu adresser aux troupes, la pensée d'établir un conflit avec l'autorité de l'Assemblée n'était ni ne pouvait être en question; elle eût été, à la fois, de sa part, une haute inconvenance et une imprudence. » Le ministère se déclarait naturellement satisfait de ces déclarations. La Montagne montrait moins de confiance. Considérant allégua de certaines paroles que lui aurait dites Barrot, — et qu'il prononça sans doute, puisque celui-ci ne les réfuta point. Le président du Conseil, après avoir déclaré qu'il estimait parfaitement loyales les intentions de Louis Bonaparte, aurait ajouté : « Je ne puis pas dissimuler qu'il s'agite autour de lui des passions détestables. » Ledru-Rollin, revenant de plus sur la lettre envoyée par Changarnier, assurait qu'elle était écrite de sa propre main. Les démentis apportés, assez faibles, ne lui enlevèrent rien de son assurance et, reprenant l'accusation de folie jetée précédemment : « Est-ce que sous Louis-Philippe il n'y avait pas folie à attaquer le gouvernement en pleine force, et lorsque l'on avait écrit à ce prince qu'on conserverait une gratitude éternelle pour son gouvernement, n'y avait-il pas doublement de folie, alors qu'en 1840, malgré cet engagement, on a renouvelé cette tentative dans les circonstances les plus imprévues et les plus impossibles. Si un homme a été assez audacieux pour commettre deux fois cette folie, ne peut-il la renouveler aujourd'hui, et avec bien plus de chances de succès, puisque le pouvoir est dans ses mains? » Ernest de Girardin protesta : « Il n'est pas permis de dire à la tribune que l'élu de six millions de suffrages soit un fou. » La droite sommait Marrast de faire son devoir. Le président de l'Assemblée répliqua : « Je n'ai pas d'ordre à recevoir de tous... Tout le monde veut présider ici. » Charras avait dit ce que tous les parlementaires pensaient au fond d'eux-mêmes, mais ce que la droite ne pouvait plus ni ne voulait avouer : « Le président de la République n'est pas le chef de l'État ! ... Il n'est chef que du pouvoir exécutif. » Odilon Barrot défendait

le président de la République et répéta : « Je vous l'ai déjà dit, puisque vous avez le droit d'accuser, vous n'avez pas celui d'outrager. » Ledru-Rollin tint alors au ministre un discours propre à le blesser au secret de lui-même, encore qu'il fût la plupart du temps invulnérable : « Il y a quelque chose qui parle plus haut que votre protestation, et vous ne pouvez l'effacer... Vous nous dites : vous veillez, mais vous ne voyez pas. Toutes les fois qu'on a dénoncé ici un acte attentatoire à la Constitution, vous l'ignoriez... Oui, il y avait en dehors de nous des hommes qui agissaient et, quand vous l'avez su, au fond de votre cœur, souvent vous les avez blâmés. Je ne prétends pas, comme on le dit, que vous vouliez vous perpétuer ici ; je ne le crois pas ; je crois que vous êtes souvent fatigué de ce pouvoir ainsi tiraillé. La question n'est d'ailleurs pas de savoir si vous en êtes fatigué, mais nous voyons les dangers à le laisser dans une main qui est débile. Oui, souvent, les faits, vous les ignorez... Quand le président, quand le général Changarnier, au moins, avait entouré l'Assemblée de troupes sans que le président de l'Assemblée le sût, qu'êtes-vous venu faire? Vous êtes venu couvrir de votre vieille probité un acte que vous ne ratifiez pas... Un homme, quel qu'il soit, ne refait pas sa nature. Vous ne pouvez refaire la vôtre. Est-ce la première fois que vous avez été trompé? Ça a été votre rôle dans l'ancienne Chambre pendant dix-huit ans... Encore un coup, il ne s'agit ni de probité ni d'honnêteté, il s'agit d'être un homme d'État et de voir. Si j'avais à vous qualifier... je dirais que vous êtes un aveugle. » Falloux se sentit visé sous l'effort de la gauche divisant le ministère en deux parties et gagna la tribune. La Montagne, qu'on estima puérile et grossière, ne réclamait pas injustement contre lui. Il parla d'ailleurs mal. Comme les autres, il récrimina et, traîtreusement, car mieux que personne il savait combien son accusation était fausse ; il reprocha à ses adversaires de tirer à Rome sur les soldats français, puis, à la faveur de la nouvelle discussion ainsi soulevée, il s'esquiva. « Le peuple ne veut plus des trembleurs, s'écria-t-il, mais il ne veut pas de ceux qui font trembler, sachez-le bien. » Il disait encore, et ses paroles avaient une saveur particulière : « Je serai toujours à cette tribune sans embarras, sans hésitation, parce que j'y suis avec une conscience parfaitement droite et parfaitement limpide. » — L'abbé Dupanloup et Mme Swetchine lui en avaient donné maintes fois l'assurance. Il demeurait d'autant plus fort que les attaques contre lui étaient encore moins adroites que dans le passé. On arrivait à lui reprocher sa littérature en l'accusant d'avoir fait l'éloge de la Saint-Barthélemy. Une discussion s'ensuivit, des plus

aigres, sur la question de savoir si l'accusateur, le député Joly, avait cité le texte véritable. « Ce n'était plus qu'un déluge de récriminations et de personnalités ; les partis semblaient vouloir, avant de se séparer, épuiser tous leurs venins et satisfaire tous leurs ressentiments ; le spectacle était hideux[1]. » Il était tel que quelques membres de l'Assemblée législative, qui assistaient des tribunes à cette scène, témoignèrent tout haut de leur dégoût, dans des termes naturellement désobligeants pour les Montagnards. On leur cria : « Vous êtes bien pressés ! »

Cette agonie prolongée de la Constituante s'acheva le 26 mai. Sans doute afin de racheter le passé, Flocon proposa l'amnistie des condamnés, de ceux, du moins, arrêtés depuis le 27. La Constituante refusa, à une infime majorité, qui marquait jusqu'au bout sa véritable tendance en même temps que son indécision. Le député Victor Lefranc avait eu vraiment raison de s'écrier : « Terminons, ou nous allons mourir sous le ridicule. »

Armand Marrast prononça le discours de clôture. Il ne se faisait pas illusion sur l'avenir prochain, ni sur la maladresse d'un passé si récent. Il s'efforça, du moins, à ne pas laisser tomber la Constituante sans éloges et à rendre ceux-ci supportables par l'essai d'une équitable balance. «... L'Assemblée nationale a eu cette singulière destinée d'exciter, à ses premiers jours et à ses derniers jours, les défiances et les injustices des partis extrêmes. Regrettée aujourd'hui, peut-être, par ceux qui l'attaquèrent à son début, elle est chaque jour attaquée par ceux mêmes qui l'appelaient alors avec le plus d'ardeur et le plus d'espoir. C'est l'histoire de tous les pouvoirs modérateurs et grâces en soient rendues à votre sagesse. Vous avez refusé l'abri de votre majorité à toutes les violences ; vous saviez que la réaction et l'utopie s'engendrent et, dans votre patriotique sollicitude, vous vous êtes tenus à une égale distance de l'une et de l'autre, réalisant ainsi par un acte ce que beaucoup prêchent, ce que bien peu savent pratiquer. » Il avait toutes les absolutions : « Avertis par des signes dont l'évidence est brûlante, que les sociétés sont arrivées à l'âge d'une transformation nécessaire, vous avez conçu le pouvoir politique comme l'instrument actif du perfectionnement social, et qu'il me soit permis de le dire, si nous, les ardents et constants promoteurs de la République, nous n'avions travaillé qu'à une œuvre personnelle, à un

1. H. Castille, t. IV, p. 55.

déplacement stérile d'hommes et d'institutions, nous ne serions pas même des ambitieux vulgaires, mais de détestables intrigants. On ne joue pas à ce jeu misérable de la personnalité, la paix et la prospérité, même passagères, de la patrie. » — Marrast avait été sincère, — ou bien, près de la défaite, était-il devenu plus clairvoyant ? Il y a de dangereuses sincérités. Il continuait un curieux examen de conscience : « Si le suffrage universel devait ramener la France au point où il l'a trouvée, et, pour prix de ses agitations, s'il ne devait nous donner qu'une société pétrifiée, un ordre précaire, des iniquités permanentes, sans progrès, sans améliorations générales, sans concorde au dedans, sans grandeurs au dehors (que Dieu me pardonne ce mot impie !), mieux vaudrait pour son peuple l'abrutissement du despotisme. — Tel n'est pas l'avenir que l'Assemblée nationale a préparé aux générations. » Il rappelait alors, à sa manière, l'œuvre de la Constituante. Il glissait sur les événements de Juin, dans des termes qui établissaient de nouveau son incompréhension ; il n'insistait guère davantage sur la théorie des nationalités ; il ne parlait pas de la question romaine. Il avait pris soin de flatter la droite, qui ne lui ménagea pas ses applaudissements, en évoquaut les théories « qui renferment plus de déceptions qu'elles ne montrent de suffisance ». Il termina : « Voilà, citoyens représentants, dans quel état de perturbation générale nous laissons le monde. A l'extérieur, des principes ennemis qui ne se menacent pas seulement, qui déjà se mesurent ; au dedans, deux partis hostiles qui se calomnient mutuellement, comme à la veille des grandes luttes. A ceux-ci, du moins, vous léguez mieux encore que votre exemple, vous léguez une constitution qui doit désormais servir à la fois de règle et de bouclier à tous les pouvoirs comme à tous les droits. Je fais, en votre nom, les vœux les plus ardents pour que cette loi suprême inspire à tous les partis le regret dû à l'œuvre de l'Assemblée que le peuple avait choisie pour la faire. Malheur à ceux qui tenteraient de la violer ! Indépendamment du châtiment qui les atteindrait aussitôt, ils attireraient sur leur tête les malédictions de la patrie entière. — Saluons avec confiance cette Assemblée nouvelle appelée à nous remplacer. Ayons foi les uns et les autres dans les nobles destinées de la République ; elle ne faillira pas au dedans aux espérances du peuple ; elle ne faillira pas au dehors à ses alliances et à ses promesses. Que la sagesse de nos successeurs vienne réparer ce qu'il a pu y avoir de fautes, d'erreurs et de dures nécessités dans notre laborieuse carrière. Puissent-ils se garder eux-mêmes des passions violentes et des funestes entraînements ! Qu'il me

soit permis enfin, citoyens représentants, de clore ce discours et vos travaux par le cri de ralliement qui les a inaugurés : Vive la République ! » La droite ne jugea même plus la ruse nécessaire et se tut. La gauche salua d'un grand cri celle qui allait mourir. Félix Pyat voulut distinguer : « Vive la République démocratique et sociale ! » Certains soulignèrent : « Et sociale ! » La droite fit alors entendre des « rires prolongés [1] ». Le surlendemain, le 28 mai, Armand Marrast, entouré des vice-présidents et des secrétaires, reçut le bureau provisoire de la nouvelle Assemblée. Il appuya dans son discours sur des vœux de concorde : « Plus heureux que nous, puissiez-vous éviter les horreurs de la guerre civile ! »

Les députés qui, pendant une année mémorable, s'étaient si longuement disputés, la plupart du temps avec peu de mesure, se quittèrent froidement, « sans manifester ni rancune ni pardon, comme des acteurs qui, la pièce jouée, oublient leur rôle, ou comme des avocats qui, après s'être invectivés pendant une longue plaidoirie, sortent indifférents de la salle d'audience [2] ». Sans doute éprouvaient-ils, plus qu'ils n'en voulaient convenir, le sentiment de leurs fautes. Les uns comprenaient enfin ce qu'ils auraient dû faire. Les meilleurs supputaient la pente stérile vers laquelle était entraînée la société française. La Montagne, démolie, escomptait les résultats prochains de la politique romaine. La révolution, définitivement vaincue, cherchait vainement quelque possibilité de revanche. D'autres, au contraire, étaient satisfaits, au point de compter sur un triomphe plus sérieux encore. Les cléricaux, seuls, en réalité, gagnaient, à cette heure historique, la bataille, l'avenir restant encore embarrassé pour Louis-Napoléon ; ils célébraient cette « opinion publique » quelquefois si utile, sur laquelle ils avaient mis la main d'autant plus facilement que les parlementaires semblaient avoir pris à tâche de la laisser mécontenter. Sur le moment de disparaître, une partie du gouvernement avait repris le sens de son devoir ; les voix qui revendiqueraient alors les nécessités de la politique nationale partiraient de l'Assemblée, mais trop tard, tandis qu'elle tombait sous le poids de ses fautes, qui coûtaient cher à la France et devaient lui coûter davantage. La différence était cruelle entre les Constituantes de 1789 et de 1848. De celle-ci « qui se flatterait d'être le fils spirituel ? » écrivait

1. Compte rendu du *Moniteur*.
2. H. Castille, t. IV, p. 56.
3. H. Castille, t. IV, p. 57.

un historien de 1855[1]. « Quels privilèges renversa-t-elle? Quelle voie fraya-t-elle à la démocratie française en lui léguant une constitution pleine de germes morbides et incapable même de sauvegarder la forme gouvernementale, puisqu'elle avait créé un inévitable conflit entre l'exécutif et le législatif ? Quel fut le bon sens de cette Assemblée, sinon le bon sens du bien commun qui s'effraie de toute conception nouvelle. Où trouver la foi dans cette pépinière d'esprits sceptiques et blasés, éclos au monde des idées sur le fumier[2] du règne de Louis-Philippe? Le gardien de la Chambre qui balaya les petits vers érotiques, les épigrammes et les caricatures qu'ils laissèrent sur leurs bancs comme la marque du passage d'une troupe d'écoliers folâtres, sut, mieux que le pauvre peuple qui les avait élus, à quoi s'en tenir sur ces hommes chargés des destinées de la seconde République française. » Il y a bien de l'exagération dans ces lignes à côté de la vérité qu'elles expriment, d'autre part. Ce qui s'essaya de grand se fit en dehors de la majorité parlementaire et contre elle. L'esprit de la révolution vécut en dehors d'elle[3], chez les alliés de la première heure, vite rejetés comme les plus dangereux des adversaires. L'Assemblée renia cette révolution qui lui avait donné la vie, et la sagesse qu'elle crut servir n'était trop souvent que celle de la médiocrité. Elle décima ses seuls

1. H. Castille.
2. Le mot est injuste, exagéré.
3. Le 7 avril, la Montagne avouait, — sans pouvoir livrer tout son aveu, — l'erreur de cette Assemblée et ce qu'elle pensait du parlementarisme de février. « L'Assemblée constituante a fait son temps, disait-elle. Désormais sa politique et son œuvre appartiennent à l'histoire. Son œuvre, la constitution, qui admet la peine de mort, et repousse le droit au travail, nous l'acceptons en la jugeant. Nous l'acceptons, malgré ses inconséquences et ses imperfections, d'abord parce qu'elle est le produit du suffrage universel, ensuite parce qu'elle porte son propre remède en soi avec les meilleurs de ses articles, celui qui me permet la révision. Sa politique a été illogique comme son œuvre, violente à l'intérieur, faible à l'extérieur et rétrograde partout. Bref, l'Assemblée constituante a fait ce qu'elle a pu, elle a été ce qu'elle devait être : née la première d'un peuple qui sortait de la royauté, mais qui était encore sous le joug de la misère et de l'ignorance, ces deux dernières tyrannies, elle devait se ressentir de son origine et produire des fruits avortés. En février, le peuple crut aux paroles de ceux qui venaient à lui sous l'habit de berger. Il a repris ces royalistes retournés, ces libéraux émérites, ces survivants de tous les règnes, ces hommes de liège qui remontent toujours sur l'eau ; et il s'est trompé avec une confiance, une clémence qui l'honorent et qu'expliquent son ivresse du succès de son noviciat politique et surtout la générosité de son cœur. Mais aujourd'hui l'apprentissage est fait, la leçon reçue et le danger flagrant. » Le journal *le Peuple* déclarait, au moment du 4 mai, ne pas vouloir commémorer la proclamation de la république par l'*Assemblée nationale*. « Qu'est-ce, disait-il, pour les monarchistes que le 4 mai 1848? C'est la république proclamée, non pas comme un droit, mais comme un fait, tout au plus comme le vœu de la majorité. »

enfants sincères et grands, sans répit. Elle fut trop fréquemment aussi l'efficace instrument régulateur de la réaction masquée, conduite, sans qu'elle s'en doutât, où elle ne voulait pas en venir, — comme son meilleur élève, Odilon Barrot, qui l'admirait de bonne foi et avec un contentement qui achève de les expliquer tous deux : « L'Assemblée constituante s'était réunie le 4 mai 1848, elle se retirait le 29 mai 1849, après avoir exercé la toute-puissance une année. Dans cet espace de temps, elle avait eu à remplir une double mission, celle de raffermir et de rassurer la société, et celle de constituer la République. Après avoir montré à son début quelques hésitations, quelques faiblesses même, que son origine peut jusqu'à un certain point expliquer et excuser, il faut dire à son honneur que la lutte une fois engagée sérieusement, elle sut déployer un courage héroïque pendant le combat et une grande résolution après la victoire. Elle ne marchanda pas les mesures de répression que la paix et la sécurité publiques réclamaient. Rien n'est plus propre à faire ressortir la différence des temps et des mœurs entre les deux époques de 1789 et de 1848[1] que la manière si différente dont la première et la seconde Assemblée traitèrent les soulèvements populaires, que les tristes et impolitiques ménagements de l'une et les justes et trop nécessaires sévérités de l'autre... Le socialisme avait, dès le lendemain de la révolution du 24 février, insolemment revendiqué cette révolution comme sa création et sa proie. Le gouvernement provisoire l'avait ménagé, l'Assemblée constituante n'hésita pas, elle, à le traiter en ennemi ; elle lui refusa, dans la célèbre discussion du droit au travail, les satisfactions même purement théoriques qu'il réclamait impérieusement. Après l'avoir vaincu dans la collision la plus formidable dans laquelle une société ait jamais eu à défendre ses conditions d'existence, elle eut le bon esprit d'achever sa défaite par les débats libres de la tribune... et si avoir vaincu le socialisme, c'est avoir sauvé la société, c'est à cette Assemblée et à nulle autre qu'en appartient légitimement l'honneur[2]. » Barrot l'accusa d'avoir manqué la seconde partie de sa mission, la constitution de la République. Il paraît cepen-

1. Tocqueville, après avoir montré que la Constituante de 1789 fut aux ordres, souvent, du peuple de Paris, dont elle réalisait et exécutait les désirs et les sentiments, ajoute qu'il lui manquait la sûreté de main que procure seule la longue pratique des affaires et, tout aussitôt, pense à celle de 1848 : « La Constituante de 1848, qui était sans doute bien inférieure en toutes choses à sa devancière, s'acquitta bien plus bravement et efficacement de cette partie de sa tâche (qui consistait à combattre l'anarchie. » (*Mélanges.*) — Quelle suite d'incompréhensions !

2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 268, 269.

dant qu'en plus de ses erreurs et de ses contradictions, la constitution avait manqué beaucoup à cause de l'état d'esprit du pays; les républicains véritables et éclairés, faisaient défaut; l'Assemblée, discréditée d'autre part par la réaction, avait dégoûté du suffrage universel. De suite, et fatalement elle s'était révélée l'ennemie de l'homme que ce suffrage universel, selon le mécanisme mis en mouvement par elle-même, avait élu, contestant ainsi, aussitôt que créé, l'instrument sur lequel reposait, — toujours selon elle, — l'avenir démocratique. Le sentiment qu'elle perdait pied lui enseigna l'art des variations contradictoires ; ainsi elle vota une constitution contre laquelle elle se retourna dès qu'elle eut porté ses fruits, puis la revendiqua par son président à son heure dernière, au point même, alors, de la proclamer intangible. Tandis que, sous la Commission exécutive, elle écoutait les pires conseils de la droite, rapide à attribuer tout l'effort socialiste aux intrigues monarchiques ou bonapartistes, elle parut satisfaite seulement sous Cavaignac, parce qu'elle régnait. Méfiante sous Louis-Napoléon, à juste titre d'ailleurs, elle n'hésita pas à l'attaquer, avant même que son élection fût définitive ; puis, incertaine encore, elle se retourna contre les ministres, jusqu'à ce que le président de la République, par son attitude correcte, lointaine, insensible aux avances, redevînt l'ennemi. Et alors qu'au début le président couvrait les ministres, les ministres, cette fois, couvrirent le président. La Constituante n'avait su trouver nulle part de point d'appui un peu stable.

En s'efforçant d'effacer Louis-Napoléon Bonaparte, en le compromettant et en le contraignant presque, avec l'aide des ministres, à une politique extérieure exécrable, la Constituante le laissait seul debout. Après l'avoir, sinon marqué, du moins relégué en apparence, elle le faisait apparaître, en le prouvant à nouveau nécessaire. Elle démontrait, au point de l'exagérer, la nécessité du pouvoir. Mais un gouvernement révolutionnaire pouvait seul en finir avec tant d'ennemis de la nation, acharnés à se prétendre ses amis [1].

★

Napoléon Ier disait : « S'appuyer sur les chefs de parti, en France, c'est s'appuyer sur le vide. » — Au moment de l'élection définitive, son ne-

1. « Ce sont ces mêmes réactionnaires qui ont joui en commun des capitaux de la France, comme si elle était une association communiste, sans y avoir mis leur quote-part. Les émigrés, les anciens sénateurs, traîtres à Napoléon, et les orléa-

veu était dans une position exceptionnelle, seul de tous les hommes au pouvoir, depuis la grande Révolution, qui y fût arrivé sans antécédents politiques, sans engagements. Depuis le 20 décembre, il avait compromis cette page blanche et, du même coup, l'autorité que lui avait value le suffrage universel, mais par nécessité, parce que tout autre moyen d'apaisement réel semblait pour le moment impossible. L'audace lui ayant paru inopportune ainsi que contre le vœu de la France au lendemain du succès, — et, sur ce point, il se trompait peut-être, — il avait dû, nécessairement, transiger. Une partie du pays, d'abord déçue, s'en rendit compte assez vite, décidée à lui faire crédit parce que lui seul, dans la mêlée qu'il dominait, en dépit de son effacement, permettait à tous les rêves, même opposés, une vague espérance.

Il connaissait, bien entendu, mieux que ses alliés, son avantage. Avant décembre, à une soirée chez la princesse de Belgiojoso, interrogé par d'Alton-Shée, désireux de savoir s'il s'appuierait sur les blancs ou sur les rouges : « Ni sur les uns ni sur les autres », répondit-il. Depuis, comme tous les gouvernements en France, il avait eu de la peine à rester bleu. L'orléanisme, qui saturait l'air, si constamment actif depuis février, l'avait circonvenu, puis éloigné du peuple, interposant entre lui et l'armée le général Changarnier, avec l'aide empressée des légitimistes, il s'était efforcé, d'autre part, de le discréditer par les bonapartistes dynastiques auxquels il ne devait rien [1], afin de mieux le trahir ensuite, — de même que Napoléon avait été miné au profit des Bourbons par ceux qui l'avaient poussé vers l'Empire. Afin de mieux l'accaparer, les éminences de la rue de Poitiers avaient fait assurer qu'il engageait ses amis à partager leurs craintes, et la campagne prit une proportion telle qu'il dut faire insérer une note dans les

---

nistes traîtres à tous les gouvernements, restèrent pourtant fidèles à l'engagement qu'ils avaient pris les uns envers les autres de s'entr'aider dans l'exploitation de la France. On changeait de gouvernement, on persécutait les hommes qui représentaient les idées religieuses, mais on épargnait toujours les hommes d'intérêt, les exploiteurs qui s'appelaient autrefois légitimistes, honnêtes gens plus tard et enfin qui n'étaient que ce qu'ils sont aujourd'hui, c'est-à-dire des réactionnaires. » A. Mickiewicz, *la Tribune des peuples* du 2 mai 1849.

1. Se rappeler la réserve de Padoue et de quelques autres avant l'élection. — « Le bonapartiste n'est que dynastique. Les ennemis de la France tentent le parti napoléonien, comme ils ont jadis tenté Napoléon, en persuadant à l'homme de la révolution universelle qu'il n'était que l'homme d'une dynastie nouvelle. » Le parti qui s'était manifesté le 10 décembre n'était pas bonapartiste, il était napoléonien. A. Mickiewicz, *la Tribune des peuples*, 8 avril 1849.

quotidiens [1]. — Élu du peuple, il ne pouvait se servir de lui une fois nommé. Il était en face de deux partis qui s'exécraient malgré, quelquefois, la confusion de leurs avant-gardes, et dont la lutte continuelle divisait la France sur des terrains souvent trop favorables à l'étranger. Le clan du *National* capitulait, quant à lui, de plus en plus vers l'orléanisme dont il était une contrefaçon qui s'ignore, quelque peu colorée. Tous s'entendaient ainsi assez bien contre l'idée napoléonienne, — c'est-à-dire, au moins, dans ce qu'elle aurait dû être, contre la révolution devenue autorité régulière, contre l'idée sociale faite gouvernement, — et raillaient ceux qui parlaient de la « grande Nation », parce qu'ils assuraient, — quelques-uns de bonne foi, — découvrir des tendances réactionnaires dans cette volonté de la grandeur nationale. Le thème était facile, par certains côtés même juste [2], propice aux avocats ennemis du travail véritable et des réalisations, et cette catégorie d'hommes avait obtenu une telle place depuis le retour des Bourbons que Louis Bonaparte, occupé pendant son exil à se rendre compte des sentiments de la patrie, mal placé pour voir complètement la position de ceux qui façonnaient le jugement public et paraissaient parler en son nom, les avait écoutés, lui aussi, par sentiment français, pensait-il ; afin de mieux répondre aux nécessités nationales, il avait été le premier à diminuer, ou du moins à adapter, certaines de ses conceptions peut-être trop enthousiastes. Il ne faut pas oublier, non plus, que la France commençait à se pénétrer de cosmopolitisme [3]. Au fort de Ham, il avait

---

1. « Selon plusieurs journaux, certaines personnes ne seraient devenues membres du Comité de la rue de Poitiers que d'après le désir du président de la République. Nous sommes autorisés à déclarer que le président de la République est et veut demeurer étranger à toute désignation de personne, à toute formation de comités, à toute influence électorale. » (*Journal des Débats*, 9 mars 1849.)

2. L'affaire de Rome l'aidait d'une manière quotidiennement mal réfutable.

3. Une partie de ce cosmopolitisme était, bien utilisée, fatale et utile ; on ne sut pas l'abstraire de celle qui ne l'était pas. Le second Empire ne parvint pas non plus à tenir la balance. — C'est malheureusement au sujet de l'affaire de Rome que le maréchal Vaillant écrivit en décembre 1849, ce qui infirme une partie de son jugement : « Pauvre pays ! Qu'est-ce que l'avenir lui réserve encore d'épreuves, de souffrances, de honte peut-être ! Car au milieu des convulsions qui l'agitent, ce que je vois de plus clair c'est l'amoindrissement successif du patriotisme déjà si peu prononcé depuis si longtemps. — *Providentia providebit!* » (Catalogue Charavay, 386, octobre 1908, n° 63, 225.) — Se rappeler les livres de Beyle et le salon d'Hortense à Arenenberg, l'exil des émigrés, revenus ensuite sous la Restauration, les souvenirs de Mme de Staël, etc. Récapituler aussi tout le mouvement cosmopolite qui pénétra la France depuis, principalement, la révolution. — Voir à ce sujet, les travaux d'A. Babeau : *Les voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution ; — Les Anglais en France ;* et, comme premier aperçu de cette question si intéressante, surtout à cette heure : R. Boutet de Monvel, *Les Anglais à Paris*, 1800-1850, Plon, 1911.

mesuré la différence entre le passé, son rêve et le présent ; il s'y était imprégné d'une partie des idées sans lesquelles il lui eût été impossible de réussir, parce qu'il n'eût pas donné la sensation d'être un contemporain. Une fois au pouvoir, il oublia donc assez vite, sans effort, de lui-même, que le suffrage universel et la révolution avaient servi de moyen et de piédestal à un conspirateur à main armée, follement hardi, venu pour renverser, — pensait-il aussi, — l'orléanisme — cet orléanisme qu'avait jeté bas, justement, 1848, que le gouvernement provisoire avait continué et dont lui-même ne méconnaîtrait pas l'héritage ; voulut-il s'en souvenir, quand même, en plus de la leçon des circonstances, il avait, surtout autour de lui, des intrigants, accoutumés à se rendre indispensables ; ils étaient venus au-devant de lui dès son succès, ils s'éloigneraient de même, imperceptiblement, à l'heure de sa chute ; comme tout gouvernement, il y était condamné le long de son règne [1].

Leur empressement s'affirmait actif et spontané, car ils avaient peur, et cette crainte leur procurait les apparences de la sincérité. — Mickiewickz, sur ce point encore, tentait vers l'Élysée un appel émouvant : « Que peut avoir de commun avec ces hommes-là M. le président de la République ? Qui l'oblige à assumer la responsabilité du passé des légitimistes et des orléanistes ? Est-ce à lui de protéger les hommes traîtres à Napoléon, les transfuges de Waterloo, les meurtriers de Ney et de La Bédoyère, et ceux qui ont applaudi au meurtre de Murat, à l'égorgement de la Pologne, à l'anéantissement de l'Italie ? Quel est le devoir pour lui d'obtenir du peuple français un *bill* d'indemnité pour les concessionnaires, complices des ministres de Louis-Philippe ? Il n'y a qu'à les laisser à leur triste destinée ? Un seul mouvement de sa volonté, un mouvement napoléonien, peut le rendre libre de tous ces parasites qui ne vivent que de la substance matérielle et morale d'autrui. Un seul mouvement de sa volonté, un seul mot napoléonien peut encore expliquer à la France et à l'Europe le mystère du 10 décembre qui est, en même temps, celui de la destinée du président. Il y avait un temps où il croyait à sa destinée ; il l'a cherchée à Strasbourg et à Boulogne. La France la lui a révélée dans la journée du 10 décembre. La France a fait tout pour Louis-Napoléon ; ce qu'elle attend de lui doit répondre à ce qu'elle a fait pour lui. » Pour ce qu'elle attendait de lui, il fallait presque

1. « Le système orléaniste dont le dogme fondamental est le culte du succès et du fait accompli, avait fini par pénétrer dans les consciences républicaines. » A. Mickiewicz, *la Tribune des peuples*.

une révolution nouvelle [1], un coup d'État révolutionnaire tout au moins. L'hypocrisie était générale, officielle, à la fois gouvernementale et religieuse [2]. La France avait pensé que le nom et la personne de Napoléon suppléeraient à tout en arrangeant tout, et nous avons vérifié que les hommes, ainsi que les matériaux de l'action faisaient défaut; il ne se trouvait d'aides réguliers que dans l'ancien personnel gouvernemental. Nous avons relevé aussi, au long d'une analyse progressive, ce qui lui manquait. — Il fallait, en outre, qu'il se fît pardonner son succès par tous; la plupart des journaux, comme avant l'élection, continuaient d'aboyer contre lui [3].

Enfin, nous avons noté, en février 1848, qu'une sorte de convention nationale, montagnarde et girondine à la fois, eût été nécessaire, que ses éléments n'existaient nulle part et que l'idée républicaine, avant tout verbale [4], ne pénétrait pas les faits. De même, par suite de la défiance, de l'incompréhension et de la lâcheté qui pesaient sur tous, parce que la France dirigeante, demeurée réactionnaire, se refusait à saisir son mandat, Louis-Napoléon ne devenait pas le dictateur révolutionnaire désiré. Il ne semblait pas de taille à soulever, tout à coup, au milieu de l'abandon général, le suaire mortel sous lequel le légitimisme absolu et l'orléanisme peu à peu, sans conscience suffisante, après avoir étouffé ou endormi la France, la maintenaient encore par excès de

---

1. Se rappeler le mot de Dufaure.

2. *Tribune des peuples*, 29 avril 1849.

3. « Nous entendons parler de dynastie impériale, disait *la Gazette de France*. Veut-on hériter de ce qui a entièrement péri ?... La tyrannie de Napoléon fut la plus lourde, la plus funeste qui ait jamais pesé sur la France. » *L'Opinion publique* demandait : « Auriez-vous l'espérance insensée de ressusciter l'Empire, sans ressusciter l'Empereur ?... Qui donc nous conseillerait de recommencer une tentative que Napoléon le Grand lui-même n'a pu réaliser... Le bonapartisme est mort. — Il est mort d'avoir vécu. Il ne saurait être question de ressusciter un régime éminemment transitoire et qui a fait son temps... Il n'y a plus guère qu'aux Invalides qu'on puisse trouver de vrais bonapartistes. *La Liberté*, en criant : *Debout les bonapartistes !* n'appelle pas des vivants, elle évoque des fantômes. Elle rappelle la belle ballade allemande sur cette heure de minuit où César passe en revue ses légions. Le bonapartisme, c'était l'idolâtrie d'un grand homme, c'était une épée victorieuse couronnée. Cette épée est étendue sur un tombeau, y a-t-il quelqu'un au monde qui soit capable de la prendre ? » « Quand finira cette mauvaise plaisanterie, demande *la Démocratie pacifique?*... A qui pouvez-vous persuader que Louis-Napoléon est son oncle ? » *Le Peuple* interroge : « Qu'est-ce que le bonapartisme ? » Et si en 1815 et 1824 il avait un sens, maintenant il n'en est plus de même : « En 1848, le bonapartisme n'est pas une idée, c'est un nom, c'est une hypocrisie... Il est temps que la France sache le mot de cette immense mystification. »

4. La méconnaissance par la révolution et les révolutionnaires de l'homme d'affaires et de réalisation qu'était Girardin le prouve bien. Voir la *Revue de Paris* du 1er avril 1911. *Idées politiques d'Emile de Girardin en* 1840.

précaution. Ne découvrant aucun moyen de lever l'épée, afin de livrer la bataille à ciel découvert et le plus grandement possible, il en était réduit à lui substituer, mais vers d'autres espérances, au moins pour le moment, l'arme de Louis-Philippe, la ruse, guidée par l'instinct, dont le fils de Philippe-Égalité avait su si attentivement se servir dans la première moitié de son règne ou même durant tout celui-ci, mais en la subordonnant trop aux principes de sa doctrine, souvent étroite, sur la fin surtout. Il ne rencontrait ni en lui, ni dans les possibilités françaises, le moyen de s'identifier aux besoins, aux désirs, aux volontés confuses qui avaient soulevé le peuple en février, et cette confusion même, que son esprit assez paresseux ne perçait pas, par prudence aussi, l'immobilisait également ; à son tour, il ne réalisait ni février, ni l'idée républicaine, ni même ce penchant consulaire dont les électeurs l'avaient accompagnée. Un manque d'énergie s'affirmait dans la France gouvernementale, — car le peuple avait donné tout son effort, — comme si la révolution de 1848, si différente cependant, économiquement, descendait trop directement, au point de vue politique, de celle de 1830. Par deux fois, l'élite, — très discutable, — du pays avait craint de renouer la tradition nationale, celle de Charlemagne, de saint Louis, de Jean-Jacques, de Mirabeau, de Carnot. Les élections récentes en apportaient une nouvelle preuve.

Le président de la République ne pouvait toujours pas expliquer au pays la fausseté de sa situation. Les attaques de son cousin, sincères comme tout ce qui venait de lui, justes, sans doute envenimées par les tiers, lui fournirent cependant une occasion de se laisser entendre, de suggérer, même de très loin, ce qu'il aurait aimé dire. La lettre adressée par lui au prince Napoléon parut dans le *Mémorial Bordelais*, puis fut reproduite dans les journaux.

« Élysée national, 10 avril 1849. — Mon cher cousin, on prétend qu'à ton passage à Bordeaux tu as tenu un langage propre à jeter la division parmi les personnes les mieux intentionnées. Tu aurais dit que « dominé par les chefs du mouvement réactionnaire, je ne suivais pas librement mes inspirations, qu'impatient du joug, j'étais prêt à le secouer, et que, pour me venir en aide, il fallait, aux élections prochaines, envoyer des hommes hostiles à mon gouvernement, plutôt que des hommes du parti modéré. » Une semblable imputation de ta part à le droit de m'étonner. Tu me connais assez pour savoir que je ne subirai jamais l'ascendant de qui que ce soit et que je m'efforcerai sans cesse de gouverner dans l'intérêt des masses et non dans l'intérêt d'un parti.

J'honore les hommes qui, par leur capacité et par leur expérience, peuvent me donner de bons conseils. Je reçois journellement les avis les plus opposés, mais j'obéis aux seules impulsions de ma raison et de mon cœur. — C'était à toi, moins qu'à tout autre, de blâmer en moi une politique modérée, toi qui désapprouvais mon manifeste parce qu'il n'avait pas l'entière sanction des chefs du parti modéré. Or ce manifeste, dont je ne me suis pas écarté, demeure l'expression consciencieuse de mes opinions. Le premier devoir était de rassurer le pays. Eh bien! depuis quatre mois, il continue à se rassurer de plus en plus. A chaque jour sa tâche : la sécurité d'abord, ensuite les améliorations. — Les élections prochaines avanceront, je n'en doute pas, l'époque des réformes possibles, en affermissant la République par l'ordre et la modération. Rapprocher tous les anciens partis, les réunir, les réconcilier [1], — tel doit être le début de nos efforts. C'est la mission attachée au grand nom que nous portons ; elle échouerait s'il servait à diviser et non à rallier les soutiens du gouvernement. — Pour tous ces motifs, je ne saurais approuver ta candidature dans une vingtaine de départements, car songes-y bien, à l'abri de ton nom, on veut faire arriver à l'Assemblée des candicats hostiles au pouvoir et décourager ses partisans dévoués en fatigant le peuple par des élections multiples qu'il faudra recommencer. Désormais, donc, je l'espère, tu mettras tous tes soins, mon cher cousin, à éclairer sur mes intentions véritables les personnes en relations avec toi ; et tu te garderas d'accréditer par des paroles inconsidérées les calomnies absurdes qui vont jusqu'à prétendre que de sordides intérêts dominent ma politique. Rien, répète le très haut, rien ne troublera la sérénité de mon jugement et n'ébranlera mes résolutions. Libre de toute contrainte morale, je marcherai dans le sentier de l'honneur, avec ma conscience pour guide, et lorsque je quitterai le pouvoir, si l'on peut me reprocher des fautes fatalement inévitables, j'aurai fait du moins ce que je crois sincèrement mon devoir [2]. » — La querelle avait commencé au début des affaires italiennes. Le fils de Jérôme était le mieux placé pour servir de trait d'union

1. Se rappeler la lettre de Guizot.

2. On lisait, de plus, le lendemain, dans le *Moniteur du soir* : « Plusieurs journaux, voulant faire croire que la lettre écrite par le président de la République à son cousin était la preuve d'une scission grave dans la famille Bonaparte, nous sommes autorisés à déclarer que cette lettre était tout intime et que, si elle révèle leur différence d'opinion, elle ne peut laisser aucun doute sur les sentiments d'amitié que le président de la République porte à sa famille. »

entre Lucien Bonaparte, président de la Constituante romaine, et le président de la République française, et il ne l'oubliait pas. Le 28 mars, à la nouvelle des succès autrichiens, au moment où, déjà jugé compromettant, il devait se rendre à son poste d'ambassadeur à Madrid, il avait expliqué la fausse route suivie par le pouvoir au comité chargé d'étudier nos rapports avec le gouvernement mazzinien. Bien que blâmé par sa sœur même, devant son père, à un dîner de l'Élysée [1], il demeurait dans la véritable tradition napoléonienne et le savait trop pour ne pas insister. Aussi est-ce en rejoignant, contraint, son ambassade, qu'en passant à Bordeaux, incapable de se maîtriser, il en avait dit davantage, et cette fois sans mesure, paraît-il [2]. D'après Léon Faucher, le gouvernement comptait agir à son égard « comme s'il n'avait pas été parent du président [3] ». On le prouva le 25 en le révoquant pour avoir quitté Madrid sans ordres, afin de venir intriguer à Paris, au sujet des élections [4].

Louis-Napoléon ne semblait plus lui-même ni l'aboutissant de ce qu'il figurait [5]. Toujours influencé par Falloux, il nommait Changarnier grand-officier de la Légion d'honneur, malgré le reste du ministère qui craignait que la mesure ne déplût à l'Assemblée [6], malgré qu'il sût déjà à quoi s'en tenir sans doute sur les protestations de dévouement et de fidélité dont le général l'accablait. Changarnier laissait assez souvent voir qu'il se considérait comme bien supérieur au président, qu'il traitait, avec ses intimes, de « perroquet mélancolique [7] ». Dans les milieux où il était appelé « le sauveur de la patrie », il aimait à railler Louis-Napoléon; il le représentait comme son protégé et se vantait de le faire conduire à Vincennes à la première incartade, il laissait

---

1. *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 146. — On racontait aussi que sa liaison avec Rachel, qui faisait quelque scandale, l'empêchait de rejoindre son poste. *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 148.

2. Il est bien évident que le parti de Falloux comme le parti strictement ministériel et les deux oppositions eurent intérêt à grossir l'incident.

3. *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 146.

4. *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 151. « Il y a scission dans cette famille. On voudrait exclure maintenant le prince Louis du parti bonapartiste. Il est fort heureux pour la France que ce soit lui et non un de ses cousins qui ait été élu. »

5. Un monarchiste enchanté de la tournure prise par les événements disait : « Nous avons pris un chemin de traverse pour arriver à la route royale. » D'Antioche, *Changarnier*, Plon, 1901.

6. *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 151.

7. J. Richard. *Comment on a restauré l'Empire*, p. 57. — G. de Cassagnac, *Souvenirs du second Empire*.

même entendre que l'armée n'hésiterait pas entre lui et un coureur d'aventures et de complots ridicules[1]. Mais savoir qu'un de vos obligés a risqué de tels propos est déjà une victoire et comment mieux en jouir que de la laisser durer? Louis-Napoléon obéissait au même sentiment en ne remarquant ni les sourires de ses ministres le long de ses pantalons à bandes rouges[2], ni leur silence trop correct, au mépris mal dissimulé, dès qu'il donnait son avis. Il écoutait, de loin, pendant les séances du conseil, tout en confectionnant, « avec calme et lenteur, des cocottes en papier[3] ».

Sa solitude augmentait au fur et à mesure des complications nouvelles, et du fait qu'aucun principe moral ne dominait la situation, les uns et les autres n'invoquant la loi qu'au service de leurs visées personnelles, incapables d'y croire ou de s'y soumettre. Tout reposant sur lui, point central, il était impossible qu'il ne fût pas accaparé par un ensemble, forcé qu'il était, pour créer l'autorité que la situation rendait indispensable, de trouver un point d'appui; il avait été amené ainsi à pencher à droite parce que la droite avait, en même temps que l'argent, c'est-à-dire la force et les moyens, les apparences, au moins momentanées, de la collaboration. La droite, de plus, applaudissait en Louis-Napoléon, qu'elle pensait accaparer, l'arrivée au pouvoir de ce suffrage universel auquel rêvait déjà M. de Villèle pour sauver Charles X et que M. de Genoude et M. de Lourdoueix avaient réclamé durant des années dans *la Gazette de France*[4]. Louis-Napoléon, parmi les préten-

---

1. J. Richard, *Comment on a restauré l'Empire*, p. 57. G. de Cassagnac, *Souvenirs du second Empire*. Voir aussi comte d'Antioche, *Changarnier*.

2. « Toutes les fois qu'il paraissait au conseil avec ses pantalons à bandes rouges, nous échangions, mes collègues et moi, un sourire d'intelligence, et nous nous attendions à quelques-unes de ces propositions qui sentaient l'Empire et dont nous faisions justice à l'instant même. » *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 101.

3. Victor Hugo, *Napoléon le Petit*, p. 27.

4. Il y a eu là, en effet, tout un effort très curieux, qui semble, — à notre connaissance du moins, — avoir été négligé par les historiens. M. de Lourdoueix s'est d'ailleurs expliqué à ce sujet dans son livre qui résume ses nombreuses campagnes : *De la restauration de la société française*, 3e édition. Paris, Sapia, 1834. Une partie des idées en vogue de nos jours était déjà revendiquée par lui. « Directeur d'un journal politique en 1820, je m'efforçais, dans une suite d'articles, de prouver les inconvénients de la centralisation administrative et de ramener les idées à l'indépendance communale, en prenant les associations commerciales et industrielles pour base de l'organisation municipale ; la loi d'élections me semblait aussi tracer autour du pouvoir un cercle étroit et arbitraire que j'aurais voulu qu'on pût élargir, mais les moyens d'obtenir ces changements sous l'empire d'une charte que nos rois avaient jurée, que l'opposition avait déclarée immobile, et avec une chambre des pairs refaite par les doctrinaires et rendue héréditaire exprès pour conserver à jamais le cens à 300 francs contre l'élection à deux degrés ! D'ailleurs, à

tions de revanche incessantes chez chaque parti, se trouvait d'autant mieux amené à l'autorité que celle-ci, transitoire, prenait dans la pensée d'alliés aussi féconds en réserve, l'aspect d'une dictature renouvelée, — quoique fort modifiée, — de celle de Cavaignac. Ainsi que Guizot l'avait dit dans sa lettre aux électeurs du Calvados : « Les trois gouvernements sérieux qui ont vécu et qui sont tombés en France depuis soixante ans, ont laissé après eux, à côté de la République, trois espérances, dirai-je trois perspectives de gouvernement? Là est la difficulté. C'est à la France elle-même à la lever. Elle seule le peut. » Le pouvait-elle *seule*, par son unique initiative générale? Il ne le semble pas. Tout ce qui précède ne le fait guère paraître, et l'élection de décembre donnait

---

cette époque, la lutte des partis absorbait toutes les forces des hommes politiques... » (P. 9, préface.) Dans un ouvrage publié en 1831, *Appel à la France*, il disait : « C'est un fait d'une haute moralité que, dans cette longue série de fautes qui a rempli ces deux années depuis le ministère de 1828 jusqu'à la signature des ordonnances de Juillet 1830, la royauté n'a jamais été un moment sans avoir les moyens de sauver la monarchie. Même après les désastreuses élections, qui renvoyaient la majorité usurpatrice, la cause de la dynastie était loin d'être perdue. Si on eût assemblé les Chambres, si, sans s'arrêter à une adresse qu'on aurait même pu éviter en ne faisant pas de discours d'ouverture, on eût proposé à l'Assemblée une loi municipale qui eût réellement émancipé les départements et les communes et une loi d'élection qui eût appelé tous les Français à voter... » Il s'expliquait aussi sur la thèse : « Ce fut la détermination de maintenir *la Gazette de France* au milieu des partis victorieux, qui s'irritaient de nous voir debout quand notre drapeau était abattu, ce fut la nécessité de trouver des positions logiques supérieures aux arguments qui menaçaient de nous atteindre qui nous éleva successivement au point culminant de cette société et qui nous fixa bientôt sur le terrain du vote universel. L'énorme abus que venaient de faire de la pétition représentative ces deux cent dix-neuf députés qui avaient puisé dans leur seule ambition le mandat de changer le gouvernement de la France, cette prestesse avec laquelle on avait substitué un duc à un roi, une charte à une autre charte, sans que la nation, étourdie par les grands mots de souveraineté du peuple, de serments violés, de révolution glorieuse, eût à peine le temps de se rendre compte des moyens à l'aide desquels la dextérité doctrinaire avait opéré cette métamorphose, contribuait à nous faire sentir vivement la nécessité d'une représentation réelle. Nous avions la conviction que si la France eût été consultée, elle n'aurait point détruit des principes qui avaient leur source dans son intérêt même et qu'une assemblée nommée par elle, imposant aux partis la soumission et l'obéissance, ferait disparaître à la fois le prétexte et les moyens d'un gouvernement révolutionnaire. Ainsi tout nous portait à demander au pouvoir qui avait proclamé la souveraineté nationale d'admettre tous les contribuables à élire les votants de l'impôt... Du haut de cette position logique où la force des choses nous avait portés, du haut de cette montagne qui dominait le monde politique, un immense horizon s'offrit à nos regards : la France entière, dans son passé et dans son avenir, dans ses principes et dans ses développements... fut livrée à notre contemplation... Cette théorie était depuis quatorze cents ans le droit public de cette société ; elle était venue dans les Gaules à côté de la royauté, elle se trouvait dans les champs de mars de la première race, etc. » (P. 16-17.) Et plus loin, M. de Lourdoueix annonçait la « chute inévitable » de ceux qui « ne cessaient depuis quatre ans de fonder l'ordre social sur la négation ».

plutôt à entendre que la nation, ne se sentant pas encore assez majeure, débattue entre trop de convoitises, pressée par trop de difficultés, avait nommé le neveu de l'empereur afin qu'il réalisât la besogne nécessaire. Louis Bonaparte devait extraire de ces trois perspectives ce qu'elles indiquaient, arrêter ceux qui marchaient vers elles par un sentiment trop mêlé ou trop simpliste, qui ne répondait pas aux besoins du pays et, pourtant, de toutes ces tendances, en y retenant les indications utiles, en y ajoutant le sens exact de la nécessité présente, ainsi que celui de l'avenir, créer, solide, un gouvernement républicain, sur des bases durables que les républicains n'avaient pu cimenter eux-mêmes. Le devoir du second Napoléon était de fonder la République, œuvre colossale, à cette date, qui eût demandé, dans la mêlée des partis et par suite, l'insuffisance de la masse, un homme hors pair. Cette exigence de l'époque achevait d'expliquer la part de vrai ou, du moins, d'utilisation cachée dans la tendance messianiste, suite augmentée, mystique et religieuse, du mouvement vers une autorité créatrice qui entraînait le siècle après ses expériences révolutionnaires successives. Saint-Simon et Auguste Comte avaient exprimé ce penchant d'une façon rationaliste, chacun à leur manière, faisant tous deux, comme précédemment les conventionnels, comme plus tard Renan, du principe d'autorité le fondement le plus sûr et le plus efficace de la rénovation sociale, au point même quelquefois de beaucoup trop sacrifier l'individu et d'oublier la valeur de l'initiative personnelle, toujours si nécessaire et qu'il faudrait presque parvenir à réveiller quand elle paraît faire défaut. L'autorité apparaissait le salut en dépit des dangers de sa négation. Elle s'imposait au point que tous les partis successivement l'avaient voulue et la réclamaient toujours. La présence centrale de Louis-Napoléon semblait empêcher l'anarchie générale d'un monde où la question politique, devenue secondaire, primait la question économique, pressante, et pourtant reléguée chaque jour davantage. « La République, dira Thiers, plus tard, sur un ton désabusé, est le gouvernement qui nous divise le moins. » Il avait ici un régulateur qui départageait les tendances. Le danger ou le salut venaient de la manière dont l'équilibre serait acquis, et là se laisserait voir de nouveau l'inconvénient de ce pouvoir personnel qui, faute d'un homme parfait, de plus en plus impossible au fur et à mesure que la société se fait plus complexe, tourne si vite au médiocre, à l'aventure ou à la catastrophe. Enjeu de sollicitations diverses, il ne domine plus; ou bien les classes possédantes en font leur instrument, et le peuple est alors amené à la Révo-

lution, ou bien il sert réellement les intérêts généraux et ceux du peuple, et les classes possédantes poussent à une guerre étrangère, sans pitié, quelque doive être le résultat, quelquefois même quand elles la pressentent désastreuse, ou, elles aussi, à une révolution, ou, plus simplement, parviennent à remplacer le souverain, selon leur choix. Logiquement, en 1848, la monarchie constitutionnelle devait aboutir à la république constitutionnelle ; mais la monarchie ainsi comprise ayant échoué après un exemple de vénalité, d'atermoiement et souvent d'égoïsme présenté, comme toujours en France, de manière à dissimuler ses qualités, la république dictatoriale s'était imposée. — Il est bien évident que l'anarchie est engendrée constamment par la démocratie quand la volonté générale est impuissante à appliquer la raison au gouvernement des passions et des intérêts. Un homme de quarante-huit, Renouvier, l'a expliqué, montrant chacun porté à concevoir la justice selon sa seule appréciation personnelle, sans prendre même garde, en considérant le monde d'alentour, que la dictature découlait de la guerre civile, « parce que le besoin d'ordre et de paix civile pousse le peuple à demander à l'action despotique d'une volonté individuelle la conservation du bien social qui semble prêt à se dissoudre [1] ». Il ajoutait que dans le pouvoir dictatorial subsistaient, malgré tout, certains efforts, certaines conquêtes de la démocratie, — ou de la révolution, — c'est-à-dire des principes de droit, de philosophie politique, quelques maximes d'utilité gouvernementale et populaire. Une telle autorité se faisait régulatrice de ces luttes entre les classes qui minent, peu à peu, un pays jusqu'à le conduire à la décadence, ainsi que le monde gréco-romain l'a prouvé. Elle établissait l'unique sauvegarde, malgré les fautes commises[2]. Et il y avait là, véritablement, en partie, une sorte d'avènement saint-simonien que le second Empire devait, fort imparfaitement d'ailleurs, paresseusement et par bribes, s'efforcer de développer, avec quelques saint-simoniens

1. *Philosophie analytique de l'histoire.*

2. « A l'espoir que montraient certains orléanistes, je ne serais pas étonné qu'il se méditât quelque mouvement en faveur du prince de Joinville sur la popularité duquel ils fondent beaucoup d'espoir ? Cela, suivant moi, ne pourrait aboutir qu'à une échauffourée sans portée. Que représente-t-il ? Rien. Henri V représente un principe : celui de la légitimité. Louis-Napoléon, avec ses six millions de voix, est l'élu de la nation ; de quel droit le prince de Joinville viendrait-il lui disputer la présidence ? Le grand mot de ses partisans est que les d'Orléans sont les représentants de la bourgeoisie qui doit gouverner. Le prince de Joinville sera, dit-on, nommé député dans la Haute-Marne ; on distribue des circulaires pour le faire nommer à Paris. Le duc d'Aumale est candidat à Alger. » *Journal de Castellane*, t. IV, p. 157.

eux-mêmes malheureusement trop vieillis, ou plutôt trop désenchantés. D'Eichtal et Enfantin avaient préconisé un pouvoir fort, progressif, perfectionnant la nation, au lieu d'assister, trop souvent impuissant, aux intrigues insuffisamment justifiées du parlementarisme. Jules Lechevalier avait réclamé, en face du libéralisme révolutionnaire, le libéralisme organisateur, montrant que si le pouvoir négligeait la science, l'industrie, l'art, les lettres, ces forces arriveraient à se constituer d'une manière indépendante, peut-être dangereuse[1]. Afin de relever le principe d'autorité, Laurent n'avait vu qu'un appui, qu'un moyen, « la démocratie organique », fondée sur un bon système d'éducation populaire et qui éviterait « l'égalité absolue en instituant l'égalité proportionnelle au mérite[2] ». Duveyrier ne fut-il pas toute sa vie un apôtre ardent, par ses écrits et par ses actes, de la politique réaliste[3]. Michel Chevalier avait donné aux *Débats* une suite d'articles remarquables sur ces questions, en s'efforçant de persuader à la royauté qu'elle devait représenter les classes inférieures[4]; strict disciple de son maître sur ce point, il voulait que le progrès social marchât de pair avec le progrès matériel. Se plaçant ainsi entre les deux extrêmes de la terreur blanche et de la terreur rouge, les saints-simoniens voyaient arriver leur heure, encore que bien peu s'en doutassent et que les journaux fussent muets sur eux. Après le juste milieu politique de Louis-Philippe, il semblait nécessaire d'aller vers un juste milieu social. La révolution de 1848 avait été, en effet, une tendance, l'effet d'une croyance à la théorie sociale, au socialisme réalisé par l'État. Louis-Napoléon, — le Directoire de février et Louis Blanc ayant manqué leur tâche, — apparaissait bien ici encore l'expression et l'aboutissant.

Le pays gardait donc, malgré tout, sa confiance au président de la République et regardait toujours vers lui. Lors d'une de ses visites aux hôpitaux encombrés de malades atteints du choléra, à la Salpêtrière, il avait été accueilli par la foule d'une façon spontanée, si violemment émue que Falloux qui l'accompagnait en demeurait surpris. La scène était d'ailleurs singulière. « A peine Louis-Napoléon avait-il mis le pied dans la première cour que plusieurs vieilles femmes s'étaient

1. *De l'avenir de la monarchie représentative en France*, 1845.
2. Laurent, *Du principe d'autorité en politique*, 1844.
3. *Lettres politiques*, 1843. — *La Pairie dans ses rapports avec la situation politique*, 1842.
4. *Lettres sur l'Amérique du Nord*. — *Des intérêts matériels en France*, 1838.

précipitées vers lui, s'efforçant de saisir sa main ou son habit. Celles que la foule empêchait d'approcher lui envoyaient les baisers les plus passionnés, de leurs deux mains, en criant : « Vive mon petit Napoléon ! « Vive mon amour de Napoléon ! Vive le prince Eugène ! Vive le roi Joseph ! » La multitude était absolument éperdue [1] ». Et Falloux ajoute : « En visitant les malades, le président se montra très simplement et sincèrement compatissant. Il leur consacra plus de deux heures, épuisa l'argent qu'il avait apporté, m'emprunta quelques centaines de francs et joignit à sa libéralité des paroles qui partaient vraiment du cœur. Il a eu, depuis son règne, plus d'un trait de dureté, mais je crois qu'en lui c'était l'exception. De premier mouvement, sa nature était bienveillante et douce [2]. » Plus d'un passant l'examinait quand, chaque matin, accompagné d'un officier d'ordonnance, il allait au Bois [3], ou quand il passait une revue au Champ de Mars, car il continuait ses parades d'une manière significative, le plus possible. Le 7 mars, distribuant des décorations devant une foule nombreuse « qui joignait ses acclamations à celles de la troupe [4] », il dit : « Je suis heureux d'avoir à vous décerner ces décorations de la Légion d'honneur, récompense des services que vous avez rendus à la patrie et gage certain du bon esprit et de la noble émulation qui règnent dans l'armée. Ces récompenses honorablement acquises sont, à mes yeux, un moyen d'entretenir dans vos rangs cet esprit militaire qui fait, au dedans comme au dehors, la gloire, la force, la grandeur de notre patrie. » Le 30 mars, toujours plein d'avances envers l'élément militaire, il visitait les baraquements occupés par un régiment de la ligne campé dans les jardins du Luxembourg ; il y examinait minutieusement les objets de literie et d'habillement, et le *Moniteur* du lendemain racontait avec

---

1. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 454. « Tout homme de bonne foi sent les difficultés au milieu desquelles se trouve le président de la République. » A. Mickiewickz.

2. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 454.

3. Le 12 avril, on lisait dans les journaux : « Pendant sa promenade habituelle, le président de la République a éprouvé aujourd'hui un léger accident. Son cheval, lancé à toute vitesse, sur un terrain mouvant, s'est abattu sous lui. Heureusement le président n'a éprouvé aucune contusion dans sa chute ; il s'est relevé immédiatement et est remonté à cheval... » Au commencement du mois, du côté de Suresnes, un nommé Bonneau, habitant Passy, se précipitait vers lui et portait un violent coup de poing à la tête de son cheval. Arrêté, on découvrait que Bonneau avait des accointances avec un étrange brocanteur qui recelait chez lui, dans ses caves, un important dépôt d'armes : 200 fusils, 400 sabres, des espingoles jusqu'à des canons de petit calibre, etc. Bonneau y avait récemment acheté une carabine.

4. *Les Journaux*.

complaisance qu'il avait défait lui-même plusieurs lits, visité les cantines, goûté la soupe et le pain. Le 15 avril, les journaux annonçaient qu'il avait passé un arrangement avec le directeur d'un panorama de la bataille d'Eylau pour que toute la garnison de Paris pût l'aller voir. Le 22 avril, il passait à Versailles la revue de la garde nationale et de la garnison, en tout vingt-huit mille hommes. Le 21 mai, au Champ de Mars, où s'alignaient quarante mille hommes de toutes armes de l'armée de Paris, il arrivait à midi, accompagné de Changarnier, de Ruhlières, de Perrot, nommé la veille, par intérim, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine [1] ; d'autres généraux, présents dans la capitale, s'étaient joints d'eux-mêmes au cortège qu'ils suivirent jusqu'au retour à l'Élysée, à trois heures et demie. Les régiments rangés en bataille sur neuf lignes, dont sept d'infanterie et deux de cavalerie, s'étendant, perpendiculairement, de l'École militaire au pont d'Iéna, saluèrent le prince par les cris de :« Vive Napoléon ! Vive le président de la République !» La cavalerie surtout se montra enthousiaste, levant ses sabres en jetant un : «Vive Napoléon ! [2]» Les assistants répondaient. Malgré le temps incertain, les tribunes étaient bondées de femmes élégantes et parées.

Le 29 avril, il s'était rendu à Saint-Denis, qu'il avait visité avec sa mère dans son enfance ; il était accompagné du maréchal Molitor, du général Saint-Mars, du colonel Vaudrey et de deux officiers d'ordonnance, dont Laity. A la suite de sa visite à l'établissement d'éducation où la surintendante lui présenta notamment une demoiselle de Poniatowski, petite-fille du général de 1812, il désira voir les tombeaux de la basilique et fut reçu, sur le seuil, par l'abbé Coquereau, aumônier de la *Belle-Poule* en 1840 [3]. Le lendemain 30 avril, dans l'Aube, où il allait distribuer les drapeaux de la garde nationale, il était attendu d'avance

---

1. Par cette nomination provisoire, on espérait donner satisfaction à la Chambre. Changarnier conservait le commandement en chef des troupes de toutes armes, stationnées dans la première division militaire.

2. Les soldats criaient d'autant plus fort qu'avant la revue Changarnier avait réuni les officiers et chefs de corps pour leur dire : « Je ne suis pas partisan, vous le savez, des cris sous les armes, je les ai défendus. Mais on accuse l'armée d'être socialiste ; il convient donc aujourd'hui de crier : « Vive Napoléon, symbole de l'ordre ! » Le troisième bataillon de chasseurs à pied, d'ailleurs, ne cria pas, incité par le génie, et les manifestations de l'armée furent modérées. » *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 160, 161.

3. L'abbé Coquereau était un des rédacteurs de *la Liberté*. Il dit notamment : « C'est en élevant avec soin la génération actuelle que nous parviendrons enfin à donner et à consolider nos institutions républicaines. »

avec le plus vif enthousiasme. Troyes, qu'un journal républicain de l'endroit [1], favorable cependant au clergé, semble-t-il, appelait la métropole de la réaction, voyait dans Louis-Napoléon le sauveur attendu, car la vieille cité d'autrefois, si vivante, nid de songe où des alluvions variées entretenaient une race peut-être unique en France, si curieuse par la double tendance de sa timidité et de son audace, de son âme traditionnelle et de son âme révolutionnaire, semblait endormie depuis la fin de ses célèbres foires de Champagne et depuis que les routes de France, de Flandre et d'Allemagne ne menaient plus vers elle. Elle se souvenait, en tous cas, de l'Empire. « Il y a quarante-quatre ans, disait *l'Aube* [2], à peu près à pareille époque, le 12 avril 1805, l'empereur Napoléon et son épouse Joséphine faisaient à Troyes une entrée triomphale par la porte de Paris... » Tout le long du trajet, l'ovation s'était accentuée. Parti à cinq heures trente de l'Élysée, à six heures quarante-cinq, le prince entendait à Melun le premier discours. A chaque station, ensuite, il fallait descendre, « pour satisfaire au besoin que l'on avait de le voir ou de l'entendre [3] ». A la station dite des Ormes, la population était immense, conduite par le sous-préfet de Provins et le maire de Bray-sur-Seine. Le chef du bataillon cantonal dit au président : « Je suis un vieux soldat; nous nous estimons tous heureux de l'honneur d'avoir été passés en revue par vous, moi qui ai connu votre oncle, comme tous ceux qui n'ont pas eu ce bonheur... » Nouvelles acclamations à Romilly. A dix heures vingt, cent un coups de canon annonçaient l'entrée du prince dans les murs de Troyes. Au discours du maire, il répondit notamment : « Le dévouement de votre département dans la campagne de France, la fidélité qu'il a montrée le dernier à la cause impériale, méritaient bien mes sympathies et mon intérêt. » L'enthousiasme était extraordinaire. On criait : « Vive la République ! » mais surtout : « Vive Napoléon ! » et aussi « Vive l'Empereur ! » Que devaient penser Odilon Barrot et le ministre de l'Agriculture qui accompagnaient le président ? — Louis Bonaparte gagna la place de la préfecture. Sur le petit pont qui la relie, par-dessus le canal, au quai des comtes de Champagne, un autel était dressé, de style gothique haut de cinquante pieds. Mgr Cœur, l'ami de la princesse Belgiojoso, qu'il avait même aidée de si près dans la littérature

1. *Le Progrès de l'Aube*, 30 avril 1849.
2. Le 30 avril 1849.
3. 30 avril 1849. *Le Progrès de l'Aube*.

religieuse, y officia ; appelé à l'évêché troyen par son ami Falloux, il avait quitté, au début de mars, le cours de théologie à la Faculté de Paris, où l'avait remplacé l'abbé Gerbet ; la foule était compacte. La garde nationale des deux côtés de l'eau lourde et noire, enthousiaste à l'arrivée de son hôte, se montrait maintenant recueillie. L'évêque, avec la chaleur oratoire qui le caractérisait, et qui devait décider plusieurs jeunes filles troyennes à entrer dans les ordres, adressa au président un discours enflammé, empreint du bonapartisme le plus ardent [1]. Il terminait par une tirade sur les drapeaux remis à la garde nationale : « Si un jour la patrie était menacée, rappelez-vous, pour être invincibles, qu'ils ont été tenus par le neveu de l'empereur, car il y a dans le sang des héros une vertu secrète et mystérieuse qui se communique à tout ce qu'il touche. » Le président embrassa ce prélat si concordataire. Cette fête à l'aspect un peu archaïque, au milieu de ces bonnes gens confiants et simples, sûrs cependant de leur malice, montrait avec quelle facilité l'Empire était réalisable.

Le 5 mai, il entendait la messe aux Invalides, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Napoléon. Il se rendait ensuite au tombeau, accompagné du roi Jérôme, du général Petit et de sa suite. Beaucoup d'anciens officiers de l'Empire, revêtus de leurs vieux uniformes, y assistaient. — Le 6 mai, au banquet donné par la ville de Paris, pour l'anniversaire de la proclamation de la République par l'Assemblée nationale, il avait répondu au discours du préfet : « Je suis heureux d'entendre à l'hôtel de ville M. le préfet de la Seine associer mon nom à la prospérité de la République. Je remercie les membres du conseil municipal de m'avoir appelé au milieu d'eux pour fêter en commun un grand anniversaire. C'est qu'ils sont convaincus, comme le peuple qui m'a élu, de mon dévouement aux grands principes de notre Révolution, principes que l'ordre, la loyauté et la fermeté du gouvernement peuvent seuls consolider. Que la Ville de Paris reçoive donc ici mes remerciements et l'hommage d'un sincère attachement. » Et c'était toujours au dehors, à son arrivée comme à son départ, les mêmes acclamations. Il continuait de recevoir à l'Élysée et d'y donner à dîner, — des dîners toujours bien servis dont il faisait les honneurs à merveille [2]. Il se retirait, quand il le pouvait, vers neuf heures et demie. Les bals,

1. « En causant et en haranguant le prince, dit Barrot, comme s'il avait déjà eu la couronne sur la tête. » *Mémoires*, t. III.
2. *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 147.

très courus, finissaient tard, celui du 16 mars, même, à plus de quatre heures. L'Élysée, transformé, prenait d'ailleurs une place de plus en plus importante; c'était une cour dont le prince semblait le souverain. Les personnalités de la rue de Poitiers s'y montraient assidues et, en principe, tout le monde politique se donnait rendez-vous dans les salons présidentiels; toutefois le personnel républicain « s'étant rendu justice », dit assez singulièrement et injustement Maupas [1], s'en retirait, laissant petit à petit la place au faubourg Saint-Germain, de plus en plus envahissant et à tous ceux, — le fait est à noter [2], — qui depuis 1830 s'étaient tenus éloignés du gouvernement; ces hommes-là éprouvaient un plaisir tout particulier à se rapprocher du pouvoir, et si certains, les opposants de 1830 et 1832, Sarrans et ses amis, apportaient une critique utile, les autres, en grande majorité légitimistes ou catholiques absolus, s'affirmaient de plus en plus dangereux. « C'était, du reste, pour quelque temps un terrain neutre que l'Élysée; on pouvait y paraître sans rien effacer de ses couleurs. Grâce à ce mélange des individualités considérables de tous les partis, de toutes les origines, de la diplomatie, du clergé, de l'armée, de la magistrature, des grands corps d'État, de la haute finance, le parfum de la République disparaissait de plus en plus [3]. » Beaucoup, parmi les assidus à faire déjà leur cour, pressentaient le maître prochainement incontesté; d'autres pensaient l'arrêter à temps, soit pour reprendre la République à leur profit, soit pour lui substituer un personnage légitimement royal. La cravate donnée à Changarnier n'avait été que la récompense de son perpétuel empressement, auquel l'encourageaient aussi ses amis. Tocqueville lui avait dit, à la suite de l'incident parlementaire qui avait supprimé son traitement : « Même sous la monarchie, aucun ministère ne pourrait continuer votre commandement après un tel vote » ; et il lui avait répliqué : « Oui sous la monarchie, mais en cas de désordre et de danger, le président, persuadé qu'il s'agit de son pouvoir, peut-être de sa vie, me conservera mon commandement [4]. » Comment aurait-il pu douter de sa valeur ? Thiers et Barrot auraient été jusqu'à lui dire au moment de la reconstitution du ministère : « Si vous voulez être pré-

1. *Mémoires sur le second Empire*, t. I, p. 52.
2. N'y aurait-il pas là même, une des tares initiales du second Empire, une des raisons de son côté artificiel et du « légitimisme » qui l'empoisonna ?
3. *Mémoires sur le second Empire*, t. I, p. 52.
4. D'Antioche, *Changarnier*, p. 246.

sident du conseil, nous vous proposerons au prince, qui vous acceptera avec plaisir[1]. » Et Louis-Napoléon lui aurait dit, lui-même, le 7 mai, après le débat sur la campagne de Rome : « Laissez les ministres bavarder avec cette Chambre. Quand ils seront déconsidérés, ils en prendront d'autres. Vous êtes seul indispensable. Réservez-vous pour le moment où nous devons faire notre affaire ensemble[2]. » Paroles bien surprenantes, d'ailleurs, étant donnée la réserve constante du prince à cette date.

Il allait dans les magasins. Le 30 mars, il achetait un « cachemire français » chez Biétry[3]. Le 11 avril, il approuvait les nouveautés de chez Delisle, qui faisait mettre dans les quotidiens la réclame suivante : « L'exposition des nouveautés de chez Delisle a réuni l'élite de la société parisienne. Chaque année, la reine et les princesses venaient dans les somptueuses galeries de l'hôtel de la rue Grammont admirer les chefs d'œuvre de l'industrie française. Le président de la République, à son tour, est allé aujourd'hui visiter l'exposition Delisle ; il a adressé de grandes félicitations aux chefs de l'établissement et il a fait de nouveaux achats. »

A la revue du 21 mai où il fut si acclamé [4], tout le monde avait remarqué dans les tribunes une belle personne ; les connaisseurs avaient même admiré sa voiture, charmante, sans armoiries, timbrée d'un simple petit cheval[5]. C'était Miss Howard. D'après la chronique galante, il la trompait d'ailleurs avec des actrices nombreuses, dont Mlle Plumkett, et l'on racontait diverses histoires, quelques-unes assez scabreuses. Un membre de l'Institut, numismate, le marquis de Lagrange, écrivait même à M. Read, à la date du 7 février 1849, dans le style du temps : « L'Italie est en proie aux barbares, la France est paralysée par le mot sacramentel de république, elle ne peut agir. Le président continue à se bien conduire, il devrait seulement ne pas découcher toutes les nuits ; il vaudrait mieux recevoir ses houris à l'Élysée, ce serait plus sûr[6]. »

1, 2. D'Antioche, *Changarnier*, p. 246.

3. *Les Journaux*.

4. « Pendant deux heures entières, un seul et même cri est parti de quarante mille poitrines » disait *le Constitutionnel*. *La Réforme* annonçait qu'on voyait venir la conspiration et qu'on attendait le dénouement. « Serions-nous à la veille d'un coup d'État ? » demandait *le Peuple*. *La République* affirmait qu'un complot était organisé, « pour faire tout à la fois un 31 mai, un 1er prairial, et un 18 brumaire »

5. *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV.

6. Catal. Eugène Charavay, mai 1883.

— Deux mois auparavant, le 27 mars, une femme encore jeune s'éteignait aux Néothermes, « à la suite d'une longue et douloureuse maladie [1] ». C'était Mme Gordon. On n'a pas su, jusqu'à présent, si l'ancien conspirateur vint auprès de sa complice à ses derniers moments.

---

1. *Les Débats* du 29 mars.

IV

LA RECONSTITUTION DU MINISTÈRE, LA SUITE DES AFFAIRES ROMAINES ET LES DÉBUTS DE LA LÉGISLATIVE

La situation nouvelle. — Démission du ministère. — Thiers, Molé, Changarnier et Bugeaud. — Odilon Barrot et le maréchal. — Réflexions de Tocqueville. — Dufaure. — Considérations de Louis Bonaparte. — Difficultés de constituer le nouveau ministère. — Falloux et Tocqueville. — Falloux et Dufaure. — Falloux et Berryer. — Victor Hugo. — Le ministère Barrot, Passy, Rulhières, Tracy, Lacrosse, Falloux. Dufaure, Lanjuinais, Tocqueville. — Le 22 mai, première séance de la Législative. — « Vive la République sociale ! ». — Discussion sur l'incident Forey. — Les deux partis face à face. — Message du président de la République. — Les journaux. — Lesseps demande au gouvernement s'il est bien d'accord avec lui. — L'Assemblée romaine et Mazzini. — Lesseps et Oudinot. — Difficultés croissantes pour le plénipotentiaire. — Solidarité contre lui au camp français. — D'Harcourt conseille l'attaque à Oudinot. — Tentative d'assassinat contre Lesseps. — Rôle singulier de Mazzini. — Le projet Canino. — Le général Vaillant. — Lesseps au camp français. — M. Leduc. — Le prince de Canino et le message. — Bon résultat des négociations. — Oudinot somme Lesseps de s'expliquer devant un conseil d'officiers. — Double jeu de Mazzini. — Lesseps et Rayneval. — Dernières propositions. — La nuit du 29 au 30. — Rôle odieux du général en chef. — Influence des élections. — Les conseillers d'Oudinot. — Rappel de Lesseps. — La légende du dérangement mental. — D'Harcourt et Rayneval. — Les critiques à Paris. — Lesseps seul défenseur de la politique française. — Dernier effort du plénipotentiaire, le 30; colère et menace d'Oudinot. — Le père Vaure. — Départ de Lesseps. — L'attaque. — Lesseps à Paris. — La majorité. — Emmanuel Arago et Bac. — Ledru-Rollin. — Dernières tactiques du parti démocratique. — Vers le 13 juin. — Ses raisons. — Le Comité central, les Vingt-cinq et les Huit. — L'interrogatoire de Girardin. — Jean Macé. — L'action révolutionnaire par suite de l'inutilité reconnue de l'action électorale. — La réunion du 11 juin. — La signification du 13 juin.

L'avènement de l'Assemblée législative, dit O. Barrot, apportait un changement radical dans la situation intérieure. « Le pouvoir était déplacé : il passait décidément de gauche à droite. Ce n'était plus désormais le parti républicain qu'il fallait modérer, c'était la réaction monarchique qu'il fallait contenir dans ses impatiences ; dès la constitution des partis, il apparut clairement que tout équilibre entre les

forces des partis était rompu. Les présidents ou secrétaires appartenaient tous indistinctement au parti dit conservateur, à l'exception d'Arago, à qui son illustration scientifique fit pardonner son républicanisme. C'étaient MM. Molé, le maréchal Bugeaud, Baroche, Dupuis, Rémusat, de Broglie, Thiers..., tous noms très significatifs [1]. » Le président du Conseil oubliait, et sans doute naturellement, qu'il avait favorisé, soutenu, aidé, — encore que sans le vouloir, — l'avènement de cette réaction ; les noms qu'il citait n'avaient pas cessé d'être significatifs, et ils ne lui devenaient tels, cependant, que de ce jour. Celui de Molé n'avait jamais pu tromper personne. Le maréchal n'avait-il pas proposé tout récemment de marcher sur Paris ? Ceux qui croyaient aux sentiments généreusement réformistes de Thiers devenaient déjà rares. Si l'orléanisme de Dupin lui était encore une garantie d'opportunisme, si Rémusat prêtait à l'illusion, la personnalité de M. de Broglie ne pouvait égarer. « Cette situation nouvelle, ajoute Barrot, imposait à ceux qui seraient appelés à tenir les rênes du gouvernement des devoirs nouveaux et exigeait d'eux des aptitudes que je ne me reconnaissais pas. Je résolus, en conséquence, de me retirer. D'ailleurs, il avait toujours été entendu, entre mes amis et moi, qu'une fois l'Assemblée constituante dissoute, ma mission serait terminée, et que je recouvrerais ma liberté [2]. » Ses collègues reconnurent comme lui les différences de la situation et qu'il fallait laisser à Louis-Napoléon toute facilité d'approprier son gouvernement aux conditions nouvelles [3]. Ils étaient trop divisés pour ne pas tomber d'accord sur la nécessité qui s'imposait à eux ; néanmoins la discussion entre eux aurait été vive et se serait prolongée jusqu'à une heure assez avancée de la nuit [4]. A la démission collective, Barrot joignit une lettre confidentielle destinée à expliquer au président de la République la nature des dan-

1. *Mémoires*, t. III, p. 273.
« Une telle assemblée était-elle la confirmation du vote du 10 décembre ? L'élection de cette assemblée révélait-elle, pour le prince, un accroissement ou une diminution de force dans l'opinion ? Ce n'est point en ces termes que la question s'était posée devant le pays, et le pays n'avait pas eu à y répondre. Ce qu'on appelait le grand parti de l'ordre réunissait alors toutes les nuances monarchiques, tous les ennemis de la Révolution. Ces diverses fractions faisaient cause commune contre les républicains, sans trop se demander entre elles quel drapeau elles prendraient pour combattre les pernicieuses doctrines de la République. L'Assemblée était le produit de cet accord... » MAUPAS, *Mémoires sur le second Empire*, p. 59.
2. *Mémoires*, t. III, p. 274.
3. Voir la lettre collective de démission dans *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 274.
4. *La Patrie*, n° du 20 mai.

gers qu'il prévoyait, si différents de ceux qui avaient été conjurés jusqu'alors ; il insistait sur le péril de droite, le parti conservateur n'était plus « contenu et discipliné, en quelque sorte, par la menace incessante du triomphe des rouges[1] » ; il allait céder trop facilement à ses tendances réactionnaires, « disposé à se passer ses fantaisies[2] ».

Le prince-président accepta la démission. Il s'y attendait. Peut-être même l'avait-il, sinon préparée, du moins aménagée. Prisonnier de son ministère, il le voyait se dissoudre sans regret ; mais, de même qu'il l'avait composé sous la pression des partis plus que par celle des circonstances, forcé de répondre aux premiers plus qu'aux secondes, qui commandaient cependant, au point de vue français, davantage, afin de répondre à la Constituante comme aux alliés contraints qui avaient soutenu sa candidature, de même il devait choisir ses nouveaux ministres d'après les élections et la Législative, de telle sorte qu'il devenait dépendant de l'Assemblée nouvelle, comme il l'était demeuré de l'ancienne ; par suite de la retraite de Barrot, il risquait d'être bien plus que précédemment le captif de la droite, car il était impossible de constituer, sans le vouer d'avance à une chute, un ministère qui eût réfleté à la fois les deux tendances électorales si nettement découpées en face l'une de l'autre par le suffrage universel. Louis-Napoléon pouvait-il espérer les départager ? Il ne le voulait vraisemblablement pas d'ailleurs, à cette date, étant donnée la marche des événements et bien que ce fût son rôle. La force était avec lui, — à condition qu'il répondît à ce qui faisait cette force même, toute fruste, incompréhensive souvent et dangereuse qu'elle fût[3]. La situation fausse dans laquelle il évoluait depuis décembre s'accentuait. En réalité, la majorité réactionnaire de la Législative, si l'on considérait le suffrage universel comme l'expression des besoins nationaux, n'avait pas de sens ; un mensonge l'avait produite — la crainte propagée d'une anarchie prochaine ; on voulait détruire non seulement les rares pousses qui subsistaient dans la plaine dévastée de 1848, mais la République ; et tandis que les électeurs de décembre avaient entendu cette destruction dans le sens d'un gouvernement populaire et du peuple, certains même, nombreux aussi, d'une amélioration républicaine plutôt que d'une destruction, il s'agissait désormais du pouvoir monarchique et même pas aux mains du roi,

1 et 2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 275.

3. C'est ainsi que, tout modéré que fût le ministère qui se constitua une seconde fois sous la présidence de Barrot, il mécontenta fortement toute la droite. *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 164.

mais dans celles, toutes puissantes, de l'aristocratie conservatrice de toute nuance qui s'estimait seule capable de régner[1]. Une Assemblée de ce genre ne confirmait donc pas le vote de décembre ou n'y répondait que par l'aspiration à l'ordre, mais par des sources, sur des chemins et vers des aboutissants bien différents, dont l'électeur, dans sa grande masse mal éduqué, cédant à des influences de clocher ou de considération, terrorisé par la propagande faite contre « les rouges », ne prenait pas conscience; il avait souvent espéré étayer son vote plébiscitaire et, en croyant envoyer au neveu de l'empereur des soutiens, il groupait ses adversaires. La majorité de la Législative, créée factice-ment par l'effroi d'une émeute qui n'existait pas alors et que l'attente que l'on avait d'elle contribua, dans une certaine part, à faire éclore, présentait, au fur et à mesure qu'elle était discutée, moins de signification. Elle ne pouvait aborder ni les questions sociales ni les questions constitutionnelles. C'était indéfiniment le provisoire, et le plus immobilisateur.

Thiers et Molé circonvenaient toujours leur jeune homme, quoique avec moins d'illusions. Thiers avait pressenti Changarnier, nous l'avons vu, pour la présidence du conseil; son refus le fit se retourner vers Bugeaud[2]. « Dans quelles conditions et dans quelles vues d'avenir se formait cette alliance? On ne peut, à ce sujet, former que des conjectures[3]. » Il semble que Barrot mis de côté, le prince ait continué de plus en plus une partie de sa confiance à Falloux, qu'il pressait d'accepter le portefeuille des Affaires étrangères, peut-être pour s'en débarrasser à l'Instruction publique en escomptant la possibilité d'y placer Victor Hugo. Bugeaud aurait eu à la fois le ministère de la Guerre et la présidence du conseil. Falloux refusa, « pour quelque combinaison que ce fût[4] » de quitter l'Instruction publique, mais ne demandait qu'à entrer en relations avec le maréchal. Le président aurait avancé, selon Falloux, le nom de Mathieu de La Redorte pour l'Intérieur. Quant au

1. Aussi bien, peut-être, qu'au moment où elles furent dites (en 1821), les paroles du général Foy à un député de la droite étaient de mise contre cette aristocratie nouvelle ? « Qu'entendez-vous par aristocratie? — Nous appelons aristocratie au XIXe siècle la ligue et la coalition des hommes qui veulent consommer sans produire, vivre sans travailler, tout savoir sans avoir rien appris, envahir tous les honneurs sans les avoir mérités, occuper toutes les places, sans être en état d'en remplir aucune. »

2. D'Antioche, *Changarnier*, p. 247. Déjà cité.

3. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 276.

4. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 469.

maréchal, il tenait à Piscatory pour la Marine[1]. Les autres noms présentés étaient « tous très prononcés dans la nuance qu'on appelait alors réactionnaire[2] ». Lorsqu'il en fut certain, Falloux pria le président de peser les objections suivantes : « L'énergie du général Changarnier et la rapide arrestation de quelques meneurs ont fait avorter le complot du 29 janvier; mais les éléments subsistent et la revanche des journées de Juin, par un assaut désespéré contre la société toute entière, demeure le rêve permanent des divers groupes socialistes. On avait voulu faire coïncider l'appel aux armes avec les dernières convulsions de l'Assemblée constituante; on allait prendre maintenant pour mot d'ordre la composition monarchique de l'Assemblée législative. Si l'entrée de M. Dufaure et de ses amis au ministère avait l'inconvénient de faire pencher la balance beaucoup trop à gauche, nous courrions un risque fort différent, mais fort dangereux aussi, en donnant tout à la droite sans aucune compensation pour la gauche[3]. » Il redoutait qu'en cas d'émeute l'armée, très républicaine dans l'artillerie, ne se divisât; il comptait bien, pour la maintenir, sur l'ascendant de Changarnier et de Bugeaud, mais au cas que leur intervention fût inutile, le ministère porterait devant le pays la responsabilité de la défaite du parti conservateur. Dans le cas plus probable d'une nouvelle victoire sur la révolution, où cette victoire même s'arrêterait-elle? « La maison royale n'était pas réconciliée, la monarchie n'était prête ni dans les esprits, ni dans les faits. Le maréchal Bugeaud, le général Changarnier, naguère frères d'armes des princes d'Orléans, leur refuseraient-ils une part dans le combat et, surtout, le lendemain du combat? De son côté, le président, qui ne semblait nullement effrayé d'une lutte dans la rue, me livrait-il toute sa pensée? Ne retournait-il pas à Persigny, en apparence délaissé, et ne prenait-il pas, dans son impénétrable discrétion, ses mesures à tout événement[4] ? » Falloux, qui semble vouloir laisser entendre qu'il n'aimait pas agir de lui-même, sans soumettre ses cas de conscience à quelqu'un de son parti, s'ouvrit à Berryer. Tous deux tombèrent d'accord que, selon Bossuet, ils ne devaient « rien laisser à la fortune de ce qu'on peut lui ôter par conseil et prévoyance ». Une démarche fut décidée auprès de Bugeaud afin de le dissuader d'accepter le ministère, en même temps que près de Barrot pour lui conseiller de reprendre ses fonctions. Il semblerait donc bien que Falloux, ici encore, ait joué un rôle important. Ce fut lui

1. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 469.
2, 3, 4. *Mémoires d'un royaliste*, t. I p. 470, 471.

qui alla voir Bugeaud, et le maréchal, très vieilli[1], ne put que céder. Sans croire à une jalousie bien vive entre les deux officiers d'Afrique, Falloux redoutait la difficulté qu'il aurait à mettre d'accord ces deux sommités militaires, égales en renommée, mais pas en grade; dans la confusion fatale du combat, l'unité du commandement risquait de ne plus exister. Des nuances politiques les divisaient aussi. Dès le lendemain de février, Bugeaud s'était prononcé pour le retour à la monarchie légitime et était entré en relations avec le comte de Chambord. Changarnier s'était montré plus circonspect. Il rêvait l'entente entre les deux branches, mais n'aurait pas consenti à entrer en lutte avec les princes d'Orléans, « pour lesquels il professait, comme toute l'armée, la plus cordiale estime[2] ». Enfin comment concilier le maréchal et Dufaure? Il fallait donc que les deux grands chefs militaires fissent place à un ministère Barrot renouvelé.

L'ancien centre-gauche attendait son successeur à la chancellerie, quand il vit entrer un matin le maréchal. Celui-ci lui annonça qu'il avait dû renoncer au mandat que lui avait confié Louis Bonaparte et les raisons qu'il faisait valoir étaient celles que Falloux lui avait suggérées. « Au moment de mettre *au Moniteur*, dit-il, la liste du nouveau cabinet, j'ai éprouvé un scrupule : une grande fermentation règne dans le parti républicain, et tout porte à craindre de sa part une nouvelle prise d'armes. J'ai réuni chez moi les commandants du corps d'armée concentré à Paris, et je leur ai posé nettement la question : « Que croyez-vous qu'il arriverait si l'armée avait à être engagée dans un nouveau conflit avec le peuple? » La réponse à peu près unanime a été que la conduite de l'armée pourrait dépendre de la manière dont le ministère serait composé, que s'il offrait toute garantie pour le maintien des institutions républicaines, l'armée ferait son devoir avec énergie, sans aucune hésitation; que si, au contraire, le ministère annonçait dans son personnel la pensée d'une réaction monarchique, il pourrait bien y avoir hésitation et même division dans les rangs. Vous pensez bien qu'après cette consultation je n'ai pas hésité à rendre au président son mandat, et je viens en son nom vous prier, en conséquence, de vous charger de la reconstitution du ministère. » Il ne s'en retirait pas complètement :

1. « Sa volonté était chancelante; son esprit n'avait plus la même lucidité; il se perdait volontiers dans d'interminables digressions où la préoccupation agricole et l'introduction des pommes de terre en Algérie occupaient trop de place. » *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 472.

2. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 473.

« Je me mets à votre disposition pour le portefeuille de la Guerre [1]. » Barrot estima que le motif d'abdication formulé par le maréchal ne lui permettait pas de persévérer dans la sienne et qu'il avait le droit de présenter ses conditions du moment qu'on revenait à lui [2]. Il gardait avec plaisir au ministère son caractère conservateur, disposé même à le renforcer dans le sens de la majorité parlementaire, mais il exigeait que « l'élément libéral » y fût représenté afin de pouvoir rassurer les républicains contre les tendances trop manifestes de cette majorité. Le cabinet devant avoir à s'interposer entre l'Élysée et le Palais Bourbon, il le voulait assez fort pour le faire respecter par les deux. Dans la « note sur la situation » qu'il remit à Louis-Napoléon, il remarquait qu'en dépit de certaines manœuvres, la majorité de la Législative serait plus dévouée à l'ordre en éprouvant plus résolument le besoin de fortifier l'autorité, que la précédente, dépitée par un pouvoir exécutif qui n'était pas sorti de son sein, à la naissance duquel elle se savait le tort d'avoir contribué, et qui devait lui survivre ; cette sécurité forcerait, en quelque sorte, le gouvernement à une grande retenue, capable qu'il serait de combattre tout danger par le seul jeu des institutions. « Il faut plus que jamais, disait-il, laisser à ceux qui veulent transformer cette société des torts et les risques de l'initiative par la violence et, jusque-là, reconquérir sur le socialisme, par la discussion libre, par des améliorations sérieuses et pratiques et par de bonnes lois, le terrain qu'il a gagné par ses promesses menteuses et par de déplorables accidents [3]. » Il voulait une politique nette contre le socialisme, et une phrase laissait même entendre qu'il n'admettait pas qu'il y fût découvert quelque indication à utiliser : « Il n'y aurait rien de plus dangereux qu'une politique mixte et bâtarde qui aurait tous les dangers de deux systèmes sans en avoir les avantages [4]. » Il conseillait de prendre des hommes sûrs, qui, par leurs antécédents et leur caractère, puissent éloigner des esprits toute défiance ainsi que toute idée de coup d'État. Il proposait, en conséquence, Bugeaud pour la Guerre, et Rémusat pour les Affaires étrangères ; il insistait en même temps pour faire entrer Dufaure et Tocqueville dans le cabinet, rêvant de mêler dans une même pensée de conservation les monarchistes et les républicains. « Il s'agissait, en effet, de rassurer les républicains sur le maintien de la Répu-

1 et 2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 275, 276.
3. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 277, 278.
4. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 278.

blique, de modérer la majorité sans la blesser, et de retenir le président dans le cadre parlementaire sans l'amoindrir ni l'humilier[1]. » Excellentes intentions. La difficulté devait venir une fois de plus de Dufaure, que le comité de la rue de Poitiers suspectait au point d'avoir refusé son nom précédemment sur ses listes électorales; toutefois, comme la situation était changée, il paraissait à beaucoup l'intermédiaire le moins coloré, le départageur le plus neutre. On se rappelait son rôle dans le ministère Cavaignac, alors qu'un grand nombre de ceux qui le jugeaient maintenant un homme de gauche s'en étaient réjouis presque comme d'un conservateur; aussi lui et ses amis étaient-ils adjurés « de la manière la plus pathétique de sauver la société en prenant le pouvoir[2] ». Barrot n'aurait cependant pas de suite songé à eux. Thiers et Molé qui, peu soucieux, à cette heure, de responsabilité, entendaient rester les maîtres sans devenir ministres, sollicités, avaient refusé de se charger de rien[3]. Le choix forcé de Dufaure indiquait bien cette permanence du provisoire, précédemment signalée, et que rien de durable ne pouvait s'édifier parmi la bataille sur les exigences toujours déchaînées des partis. « L'opinion publique nous appelait, dit Tocqueville, mais il eût été bien imprudent de compter sur elle; la peur poussait le pays vers nous, mais ses souvenirs, ses secrets instincts, ses passions ne pouvaient guère manquer de le retirer bientôt de nos mains, dès que la peur aurait disparu. Notre but était de fonder, si c'était possible, la république ou, du moins, de la maintenir quelque temps en la gouvernant d'une façon régulière, modérée, conservatrice et toute constitutionnelle, ce qui ne pouvait nous laisser longtemps populaires, car tout le monde voulait sortir de la constitution. Le parti montagnard voulait plus qu'elle et les partis monarchiques voulaient bien moins. Dans l'Assemblée, c'était bien pire encore. Les mêmes causes générales s'aggravaient par mille accidents naissant des intérêts et des vanités des chefs de parti. Ceux-ci pouvaient bien consentir à nous laisser prendre le pouvoir, mais, quant à nous laisser gouverner, il ne fallait pas s'y attendre. La crise passée, on devait prévoir de leur part toutes sortes d'embûches. Quant au président, je ne le connaissais point encore, mais il était clair que nous ne pouvions compter pour nous maintenir dans son conseil que sur les jalousies et

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 278.
2. *Souvenirs d'A. de Tocqueville*, p. 293. Déjà cité.
3. « Plusieurs fois, déjà, Barrot était retourné vers les chefs naturels de la majorité et, repoussé par eux, s'était rejeté vers nous. » *Souvenirs d'A. de Tocqueville*, p. 294.

les haines que lui inspiraient nos communs adversaires. Ses sympathies devaient toujours être ailleurs, car nos visées étaient non seulement différentes, mais naturellement contraires. Nous voulions faire vivre la République [1] ; il en voulait hériter. Nous ne lui fournissions que des ministres, quand il avait besoin de complices [2]. »

Lorsque Barrot parla au prince de Dufaure pour l'Intérieur, le président se récria. Il consentait à l'accepter dans le cabinet, mais le récusait au poste le plus important : « Je crois que la première nécessité du gouvernement, écrivait-il à Barrot, est d'imprimer aux affaires une direction précise, énergique. Je crois qu'à l'Intérieur il faut aussi réorganiser et tout préparer pour soutenir avec avantage une lutte si elle se présente ; il faut choisir des hommes dévoués à ma personne même, depuis les préfets jusqu'aux commissaires de police ; il faut surveiller les actions de chacun, afin de les empêcher de nuire en cas d'insurrection ; il faut surveiller tous ceux avec lesquels M. Dufaure a été au pouvoir, depuis Cavaignac jusqu'à Ducoux, depuis Marrast jusqu'à Gervais (de Caen) ; il faut destituer la plupart des agents que M. Dufaure a nommés ; il faut réorganiser partout la garde nationale dans un but militaire ; il faut enfin réveiller partout non le souvenir de l'Empire, mais celui de l'Empereur, car c'est le seul sentiment au moyen duquel on peut lutter contre les idées subversives [3]. » Le point de vue, en dépit de l'intérêt personnel, qui s'y attachait évidemment, était, dans une certaine mesure, plus juste que Barrot ne le pensait, la donnée napoléonienne à cette date, parvenant seule, au milieu des partis, face à une réaction qui, chaque jour, se révélait plus puissante, plus exigeante, à concilier l'évolution et la révolution, l'autorité et la liberté, sorte de transaction, frisant peut-être le compromis, résultat, à coup sûr, des confusions agglomérées, instrument puissant, de premier ordre, dans une main habile, susceptible de bonne ou de mauvaise besogne selon l'orientation vers laquelle il travaillerait. Il y a malheureusement des heures, en effet, dans la vie des peuples où les excès des partis, qu'ils soient conduits par des individualités de second ordre, qu'ils soient entraînés trop loin par l'insuffisance d'éducation de leur majorité, soit enfin, qu'ils ne sachent pas distinguer leurs tâches, fi-

---

1. Il vient de dire plus haut : « Notre but était de fonder, si c'était possible, a république, ou du moins, de la maintenir quelque temps... »
2. *Souvenirs*, déjà cité, p. 296, 297.
3. *Mémoires d'O. Barrot*. Déjà cité.

nissent par compromettre la nation ; le danger grandissant devenant imminent, le pays s'affole et ne sait plus que penser à son existence : *Primum vivere.* « Pour remplir ce but, disait le prince, je ne crois pas que M. Dufaure soit l'homme approprié à la situation ; cependant je reconnais son ascendant sur l'Assemblée et son mérite ; je serais heureux de le voir entrer au ministère, mais non à l'Intérieur. A l'Intérieur, je veux un homme énergique et dévoué, qui voie les dangers réels de la situation et non les dangers chimériques, un homme qui voie un danger réel dans la conspiration des ennemis de la société, et non dans le plus ou moins de pouvoir qu'on donne à ceux qui commandent la force armée. Ainsi donc, si M. Dufaure consent à entrer à un ministère quelconque, je serai très reconnaissant ; mais sinon, non ! J'étais opposé à l'adjonction de M. Dufaure ; vos raisons m'ont convaincu ; mais je n'ai consenti à son entrée au ministère qu'autant qu'il ne serait pas à l'Intérieur. J'ai exprimé cette idée bien arrêtée devant MM. Thiers et Molé, il y a cinq jours, et c'est dans ce but que nous avons imaginé de vous prier d'accepter un ministère sans portefeuille[1] Je n'ai fait aucune objection à cette combinaison, quoiqu'elle amoindrisse un peu ma position, mais cela m'est complètement égal. Aussi vous vous souvenez que MM. Thiers et Molé me disaient devant vous que c'était moi qui vous faisait tous les sacrifices[2]. » Barrot répondit que Dufaure, homme du devoir, défendrait le prince comme il avait défendu Cavaignac et qu'il s'opposerait avec énergie à tout désordre anarchique ; il ajoutait que, d'ailleurs, il avait mis l'entrée de Dufaure au ministère de l'Intérieur comme une condition à la sienne. Le lendemain, Louis Bonaparte céda. — D'autres difficultés subsistaient.

Dufaure demandait que le général Changarnier se désistât de son double commandement ; il redoutait en république la prépondérance d'un élément militaire, que la situation très en vue du général et la présence de Bugeaud au ministère rendaient effectivement considérable. Changarnier annonçait, de son côté, qu'il donnerait sa démission de tout commandement le jour où Bugeaud serait ministre de la Guerre. « Sous un tel ministère, disait-il, je ne serais plus qu'un agent secondaire et subordonné. » Il ne pouvait y consentir d'autant moins qu'il se savait soutenu par le président de la République. On avait d'abord offert à Dufaure de rentrer seul, en se contentant des Travaux publics,

1. Avec la présidence du conseil.
2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III. Déjà cité.

et c'est à la suite de son refus qu'on lui avait promis l'Intérieur. Rémusat retirait sa parole, alléguant que l'entrée de Dufaure et de ses amis le dégageait. Barrot invoquait vainement la gravité de la situation, la nécessité de faire taire toutes les susceptibilités pour réunir toutes les forces ; il allait même jusqu'à enfermer M. Dufaure, le maréchal Bugeaud et le général Changarnier dans son cabinet comme dans une sorte de conclave, les sommant de se concilier avant d'en sortir[1] ; il fallait sacrifier Bugeaud à Changarnier et accepter la retraite de Remusat. — Tocqueville hésitait, inquiet de l'agitation révolutionnaire dont lui aussi s'exagérait l'importance ; il redoutait « l'esprit et les habitudes d'exclusion répandus et déjà enracinés dans l'administration publique ; l'expédition de Rome si mal conçue et si mal conduite qu'il était désormais aussi difficile de la mener à bout que d'en sortir, tout l'héritage, enfin, des fautes commises par ceux qui nous avaient précédés[2] » ; cependant il avait décidé d'accepter, sûr de ne faire que passer dans le gouvernement, et, comptant, quand même, y rester assez longtemps pour y rendre service ; il entendait simplement n'entrer au ministère qu'avec ses principaux amis, de manière à ce qu'ils fussent les maîtres du cabinet, et se conduire, une fois à son poste, comme s'il devait le quitter le lendemain. Il assista dans cet état d'esprit, en y prenant part, aux efforts compliqués d'où devait surgir le second cabinet Barrot. « Le problème était difficile à résoudre dans les conditions qu'on lui donnait. Le président voulait bien modifier en apparence son ministère, mais il entendait conserver les hommes qu'il considérait comme ses principaux amis. Les chefs des partis monarchiques refusaient de se charger eux-mêmes du gouvernement, mais ils ne voulaient pas non plus qu'on le remît tout entier à des hommes sur lesquels ils n'auraient aucune prise... On nous considérait comme un remède, nécessaire mais désagréable à prendre, qu'on désirait ne s'administrer qu'à petites doses[3]. » Le portefeuille des Affaires étrangères, offert à Tocqueville, avait été d'abord accepté justement par Rémusat sur les insistances de Tocqueville même, qui aurait tenu à lui comme collègue parce qu'il était à la fois « ami de M. Thiers et galant homme, chose assez rare[4] » ; tel, lui seul pouvait assurer la neutralité de Thiers « sans nous infester de son esprit[5] ». Or c'était sur le

1. *Souvenirs d'A. de Tocqueville*, p. 300.
2, 3. *Souvenirs d'A. de Tocqueville*, p. 299.
4, 5. *Souvenirs d'A. de Tocqueville*, p. 300.

conseil de Thiers, que Rémusat s'était écarté, comme il s'en expliquait à son remplaçant : « J'ai bien vu que de devenir votre collègue, ce ne serait pas vous donner le concours de Thiers, mais seulement m'exposer à être moi-même bientôt en guerre avec lui. » En dernier lieu, Tocqueville, malgré ses résolutions antérieures, hésitait devant ce portefeuille des Affaires étrangères qu'il n'avait d'abord pas escompté comme le sien; il l'accepta, mais en posant la condition que Lanjuinais serait aussi son collègue. Il lui servirait à retenir Dufaure dans la ligne qu'il voulait suivre. Dufaure y consentait d'avance, sans se douter du calcul de son ami, car, au moment de la retraite de Bugeaud, il avait spécifié la retraite de Tocqueville et de Lanjuinais [1]. Personne ne faisait donc d'objections à Lanjuinais, homme méthodique, réservé, lent, paresseux, très prudent, n'acceptant une entreprise qu'avec difficulté, mais aussi avec une sincérité complète, dépourvu de faux-fuyant, d'égoïsme et de particularités intéressées [2]. La seule complication était de lui trouver un portefeuille. Tocqueville le désignait pour celui de l'Agriculture, mais il était entre les mains d'un ami de Falloux, Buffet.

L'ultramontain nourrissait envers Tocqueville « une sympathie ancienne et profonde [3] » ; il ne redoutait « que ses sentiments américains au sujet de la question romaine [4] ». L'intérêt religieux était sa seule raison d'être ministre [5]; il avait donc le devoir particulier de se renseigner à ce sujet, Buffet venant tout à fait en second. Tocqueville était au lit quand il l'alla voir, et lui dit: « Si j'avais fait partie du cabinet au commencement de l'expédition, je me serais opposé à son départ jusqu'à ce que le peuple romain se fût prononcé de lui-même sur le pouvoir temporel. Mais, engagés comme nous le sommes aujourd'hui et l'armée française pouvant seule, par l'occupation de Rome, en interdire l'entrée aux troupes napolitaines, espagnoles et autrichiennes, vous pouvez compter sur mon appui [6]. » Après des discussions au sujet de l'Intérieur, Falloux alla ensuite voir Dufaure, dans le petit appartement qu'habitait auprès de l'Opéra cet « homme austère, voué aux plus graves étu-

1. *Mémoires d'un royaliste*, p. 475. Déjà cité.
2. *Souvenirs d'A. de Tocqueville.*
3. *Mémoires d'un royaliste*, p. 475.
4. *Mémoires d'un royaliste*, p. 475.
5. « L'intérêt religieux était sa seule raison d'être au pouvoir. » TOCQUEVILLE, *Souvenirs.*
6. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 476.

des [1] ». Il était également couché, bien qu'il fût à peine neuf heures et demie, et il fallut sonner longtemps. Dufaure apparut en pantoufles et en chemise, avec un madras noué d'un gros nœud au-dessus de la tête. Il ne répondit rien aux excuses de son visiteur, le fit entrer dans sa chambre, et se coucha, en le priant de s'expliquer. Falloux lui reprocha de se placer dans une situation fausse vis-à-vis de ses amis politiques ; Buffet écarté, il serait absolument seul et refusait une combinaison qui, au surplus, affaiblissait le ministère. Dufaure lui retournait ses propres arguments, faisait valoir les préventions du président contre lui, si évidentes qu'il ne pouvait lutter sans amis éprouvés. Falloux mettait en avant ce qu'il devait mener à bonne fin, la loi de l'enseignement « et toutes les solutions romaines [2] » ; il assurait que ses amis étaient aussi sûrs que ceux qui leur étaient préférés, du moment qu'il s'agissait de la lutte contre le président. L'un et l'autre ne cédaient point. Dufaure avança que Falloux n'avait pas d'équivalent qui pût permettre de le remplacer : « Vous avez la possession d'état ; vous avez la confiance intime des chefs de la majorité. Ma situation sans vous ne serait point tenable et je ne m'y exposerais pas... Ce n'est pas moi qui exige cela, c'est la force des choses [3]. » Falloux, fort de cette parole, insista encore, puis déclara renoncer au ministère. Le lendemain — ces décisions en comportaient toujours — il conta son aventure à Berryer qui lui donna tort : « Le président comptait probablement là-dessus et vous avez joué son jeu. Vous voilà personnellement et dignement dégagé. Mais quel sera le dénouement de tout ceci ? Le président, livré à lui-même, va se jeter dans tous les hasards. Qu'avez-vous à lui opposer ? Une maison royale divisée contre elle-même, une armée indécise, les chefs partagés. La France s'est prononcée deux fois, en moins d'un an, contre la République par l'élection du 10 décembre et par l'Assemblée législative ; mais elle prendra aveuglément ce qu'on lui présentera sous les apparences de l'ordre et du repos. Quand vous avez accepté le ministère pour éviter Jules Favre, vous avez fait acte d'utile dévouement. Vous en ferez un plus utile encore, en déjouant une équipée, suite inévitable d'une émeute que chacun pressent et que quelques-uns recherchent. Non, non, restez là où vous êtes ; faites durer ce régime provisoire qui maintient la sécurité du dedans

1. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 477.
2. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 478.
3. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 478.

et du dehors en attendant que plus et mieux deviennent possibles [1]. » L'intérêt religieux commandait que Falloux se laissât convaincre : Barrot, qui ne l'aurait pas regretté, tenait un remplaçant tout prêt, M. Benoît. Il avait même été question un moment de Victor Hugo [2]. Le prince lui était personnellement favorable ; il l'avait été en décembre déjà et n'avait cédé qu'à la répugnance de ses ministres [3]. Hugo, qui le savait, avait continué de croire que le président qui lui avait témoigné la plus grande bienveillance reviendrait à lui. Invité le 14 décembre 1848, et le poète arrivant en retard, Louis-Napoléon s'était levé de table pour aller au-devant de lui ; il avait laissé entendre ensuite qu'il était contrarié de sentir dans ses ministres des instruments de Thiers. Hugo était au mieux avec le ministère même. Il dînait chez Falloux avec Louis-Napoléon, le 18 janvier, et le rencontrait encore chez Léon Faucher. Il avait défendu la proposition Rateau et faisait partie de la rue de Poitiers. Son napoléonisme [4] étonnait Barbès [5]. Ayant enfin, en général, voté avec la droite, le prochain auteur des *Châtiments* avait certaines chances. *L'Événement* dirigeait ses efforts vers la constitution d'un tiers parti destiné à seconder la politique de Louis-Napoléon et *le Charivari* du 27 mai disait même : « Tout nous porte à croire que Victor Hugo sera le chef du nouveau cabinet ».

Une des dernières tentatives de Falloux fut de faire renoncer Tocqueville à Lanjuinais, mais la même opposition que celle de Dufaure le convainquit qu'il lui restait seulement à céder. Dépité — en apparence [6] — mais toujours maître de lui-même, il se leva... « Vous le voulez, me dit-il, en me tendant la main avec cette bonne grâce aristocratique dont il savait si naturellement recouvrir tous ses sentiments, même les plus amers, vous le voulez, c'est à moi de céder. Il ne sera pas dit qu'une considération particulière m'aura fait rompre dans des temps si difficiles et si critiques une combinaison si nécessaire ; je resterai seul au milieu de vous. Mais vous n'oublierez pas, je l'espère, que je ne suis pas seulement votre collègue, mais votre prisonnier [7]. » Il

1. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 480.
2. Quentin-Beauchart, p. 26. Déjà cité.
3. Biré. Déjà cité.
4. *L'Événement* avait dit : « Le vote du 10 décembre a intrinsèquement autorisé Louis-Napoléon Bonaparte à solliciter de la France tous les pouvoirs et toutes les formes qui seront nécessaires pour fonder un bon gouvernement. »
5. Biré ; — J. Garsou, *L'Evolution démocratique de Victor Hugo*. Déjà cité.
6. L'entrevue avec Berryer, que Tocqueville ignorait, nous permet de le dire.
7. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 304.

écrivit à Barrot pour le prier d'annoncer à Dufaure « sa soumission aux exigences repoussées la veille[1] ». Revoyant Dufaure ensuite, il réédite la phrase du prisonnier, sans, d'ailleurs, lui tendre la main[2]. — Le ministère était fait, par suite de la situation et grâce à Barrot, pénétré par le sentiment du bien public comme par celui de sa valeur personnelle, « plus intimement et plus étroitement entrelacée dans son honnêteté qu'on aurait pu le croire[3] ». Il était ainsi composé : Barrot président du conseil, à la Justice; Passy, aux Finances ; Rulhières, à la Guerre ; Tracy, à la Marine ; Lacrosse, aux Travaux publics ; Falloux, à l'Instruction publique ; Dufaure, à l'Intérieur ; Lanjuinais, à l'Agriculture ; Tocqueville, aux Affaires étrangères. Dufaure, Tocqueville et Lanjuinais étaient donc les seuls nouveaux, mais leur bloc changeait l'orientation. Falloux appelait le cabinet un ministère de gauche, — alors que la gauche voyait dans ces nominations récentes une hypocrisie et une menace, — et les partis de droite pensaient comme lui. « Ce n'est pas dans l'ancienne Chambre que M. Barrot aime à se recruter exclusivement, soupirait le maréchal de Castellane... Cette nomination du ministère, pour être inattendue, n'en est pas moins absurde... Le prince Louis-Napoléon a trouvé dans la majorité des obstacles pour faire un ministère de droite. M. Molé ne se refusait pas à y entrer, mais il voulait M. Thiers avec lui, car il le regarde, en dehors du ministère, comme un terrible dissolvant. M. Thiers n'y a pas consenti ; on dit qu'il est effrayé et que Mme Dosne, sa belle-mère, l'est encore plus[4]. »

Le ministère, si difficile à constituer, différait, — Falloux à part, — de la majorité de droite en ce sens que, tout en luttant, comme elle, contre la révolution, il ne le faisait pas au nom d'une réaction monarchique, cléricale ou même républicainement réactionnaire, bien qu'il y eût un peu du dernier point, mais d'une sorte de scepticisme expérimental qui s'affirmait quand même, et de bonne foi, ami de la liberté telle qu'il la comprenait. Passy, paradoxal et honnête, se consolait du sombre tableau qu'il esquissait de l'avenir ainsi que du présent en donnant les motifs de ses prévisions désolantes ; il ne paraissait reprendre de la certitude qu'au sujet de Thiers, qu'il détestait. —

1, 2. *Mémoires d'un royaliste*, p. 480.
3. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 394. Tocqueville le dit incapable d'amitié en politique. « Son cœur est un vase qui fuit, rien ne reste. »
4. *Journal du maréchal de Castellane*, t. III.

Rulhières, pour sa part, n'aimait pas Changarnier, et, « s'il eût appartenu à un parti[1] », il se fût rallié au clan monarchique, ultra-conservateur. — Tracy, embarrassé par le cadre idéologique dans lequel, dès son enfance, son père l'avait circonvenu et dont il avait eu beaucoup de peine à adoucir les angles rigides, conduisait un peu au hasard des événements son cœur et son intelligence flottante. — L'honneur d'être ministre, considérable aux yeux de Lacrosse, ne le lassait pas ; il se montrait aux petits soins pour le président ; c'était un pauvre diable assez dérangé dans sa fortune et qui, du plus épais de l'ancienne opposition dynastique, avait été poussé par les hasards de la révolution à la direction des affaires [2]. — Tocqueville, dans son sérieux et sa droiture, avec une certaine incompréhension, malgré sa grande valeur psychologique, était le plus sceptique de tous, d'autant mieux qu'il était arrivé là par les plus nobles chemins ; aristocrate résigné, il examinait et servait les événements, les réprouvait, en reconnaissait la fatalité et combattait au nom de cet examen impartial ceux qui leur barraient la route ou les accéléraient. Nous avons trop pratiqué Barrot pour ne pas savoir comme ce groupement lui convenait. Falloux y était évidemment étranger ; pourtant, si l'on considère que le catholicisme romain au XIXe siècle est surtout, au fond, une sorte de scepticisme fanatique tempéré, malgré lui et lui aussi, par le possibilisme, les points d'entente — comme dans la réponse que fit Tocqueville au sujet de Rome — apparaîtront. C'est par là que le ministère devait, quand même, s'entendre, à certains moments, avec la droite. « Seul, Falloux représentait dans le Conseil les chefs de la majorité, ou, plutôt, il semblait les représenter, car, en réalité, il ne représentait, là comme ailleurs, que l'Église. Cette situation isolée, autant que les visées secrètes de sa politique, le portaient à chercher son point d'appui hors de nous ; il s'efforçait de le placer dans l'Assemblée et chez le président, mais discrètement et habilement, comme il faisait toutes choses[3]. » Néanmoins le ministère demeurait faible, condamné qu'il était à « gouverner avec le concours d'une majorité coalisée, sans être lui-même un ministère de coalition[4]. » Et Tocqueville ajoute : « Mais il possédait, d'une autre part, la force très grande que donnent à des

1. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 307.
2. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 308.
3. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 307.
4. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 309.

ministres une origine semblable, des instincts identiques, d'anciens liens d'amitié, une confiance mutuelle et une visée commune. » Le ministère n'était d'aucun parti, mais, d'une autre manière que Louis-Napoléon, il avait sur lui le désavantage de n'avoir pas de programme, de ne pas suivre une donnée profonde. Comme le dernier cabinet de Cavaignac, comme la première combinaison Barrot, et aussi, quoique différemment, comme tous les ministères qui s'étaient succédé depuis les débuts de la seconde République, il ne répondait à la situation que d'une manière essentiellement provisoire, et s'il est entendu que tout ministère est, de nécessité, passager, il existe des nuances dans ce transitoire même ; celui-ci appelait, dès les premiers jours, un remplaçant. Rien de plus lassant, pour un pays dont l'éducation politique n'est pas faite surtout, qu'une instabilité aussi continuelle, principalement après une révolution, quand aucun contrepoids légal suffisant ne la modère ou ne la règle et, d'avance, n'y pare, en réduisant son danger à la crise pressentie fatale et attendue comme presque immédiate. « On me demandera, sans doute, quelle était cette visée, continue l'analyste, où nous allions, ce que nous voulions. Nous vivons dans des temps si incertains, si obscurs, qu'il me paraîtrait téméraire de répondre à cette question au nom de mes collègues, mais j'y répondrai volontiers au mien. Je ne croyais pas plus alors que je ne crois aujourd'hui que le gouvernement républicain fût le mieux approprié aux besoins de la France ; ce que j'entends, à proprement parler, par le gouvernement républicain, c'est le pouvoir exécutif électif. Chez un peuple où les habitudes, les traditions, les mœurs ont assuré au pouvoir exécutif un pouvoir si vaste, son instabilité sera toujours, en temps agité, une cause de révolution, en temps calme, de grand malaise. J'ai toujours considéré, d'ailleurs, que la république était un gouvernement sans contrepoids qui promettait toujours plus, mais donnait toujours moins de liberté que la monarchie constitutionnelle. Et, pourtant, je voulais sincèrement maintenir la république ; et bien qu'il n'y eût pour ainsi dire pas de républicains en France, je considérais l'entreprise de la maintenir comme n'étant pas absolument impossible [1]. » Nous trouvons ensuite la note de lassitude un peu triste de Thiers après 1871 : « Je voulais la maintenir parce que je ne voyais rien de prêt ni de bon à mettre à la place. L'ancienne dynastie était profondément antipa-

1. *Souvenirs*, p. 310.

thique à la majorité du pays. Au milieu de cet alanguissement de toutes les passions politiques que la fatigue des révolutions et nos vaines promesses ont produit, une seule passion reste vraie en France, c'est la haine de l'ancien régime et la défiance contre les anciennes classes privilégiées qui le représentent aux yeux du peuple. Le ressentiment passe à travers les révolutions sans s'y dissoudre, comme l'eau de ces fontaines merveilleuses qui, suivant les anciens, passait au travers des flots de la mer sans s'y mêler et sans y disparaître. Quant à la dynastie d'Orléans, l'expérience qu'on en avait faite ne donnait pas beaucoup de goût pour revenir sitôt vers elle. Elle ne pouvait manquer de rejeter de nouveau dans l'opposition toutes les classes supérieures et le clergé, et de se séparer, comme elle l'avait déjà fait, du peuple, laissant le soin et les profits du gouvernement à ces mêmes classes moyennes que j'avais vues pendant dix-huit ans si insuffisantes à gouverner la France. D'ailleurs, rien n'était prêt pour son triomphe. Louis-Napoléon seul était préparé à prendre la place de la république, parce qu'il tenait déjà le pouvoir. Mais que pouvait-il sortir de son succès, sinon une monarchie bâtarde, méprisée des classes éclairées, ennemie de la liberté et gouvernée par des intrigants, des aventuriers et des valets. La république était sans doute très difficile à maintenir, car ceux qui l'aimaient étaient, la plupart, incapables ou indignes de la diriger, et ceux qui étaient en état de la conduire la détestaient. Mais elle était aussi assez difficile à abattre. La haine qu'on lui portait était une haine molle, comme toutes les passions que ressentait alors le pays. D'ailleurs, on repoussait son gouvernement sans en aimer aucun autre... Je pensais donc que le gouvernement de la république, ayant pour lui le fait et n'ayant jamais pour adversaires que des minorités difficiles à coaliser, pourrait se maintenir au milieu de l'inertie de la masse, s'il était conduit avec modération et sagesse... Presque tous les membres du conseil avaient la même pensée[1]. » C'est dans ces sentiments que Dufaure s'apprêtait à servir son troisième gouvernement, « toujours avec la même abnégation[2] » ; et c'est grâce à sa présence, sans doute, qu'Emmanuel Arago donna sa confiance au gouvernement. — Cabinet de transition[3], disaient quelques-uns.

---

1. *Souvenirs*, p. 311, 312, 313.
2. Quentin-Bauchard, *Etudes sur la République et le second Empire*, p. 260. Déjà cité.
3. H. Castille, p. 65. Déjà cité.

La Législative tint sa première séance le lundi 28 mai, sous la présidence du doyen d'âge Kératry. Il faisait assez froid pour la saison; quelques rares groupes, peu fournis, animaient, ici et là, la place de la Concorde. Ils furent chargés par les lanciers, tandis qu'ils se rapprochaient du Palais-Bourbon et se réfugiaient sur la terrasse du jardin des Tuileries. Les temps étaient changés; un an auparavant, le 4 mai, la Constituante, sur la proposition de M. Babaud-Laribière [1], était venue acclamer la République à la face du soleil devant un peuple qui avait répondu à ce cri. — Dans la salle, on ne voyait ni Lamartine, ni Marrast, ni bien d'autres. On remarquait, sur les bancs de la Montagne, de chaque côté de Ledru-Rollin, deux sous-officiers, dont l'un fort joli garçon; c'étaient les députés Boichot et Rattier; on regardait aussi un sergent de chasseurs de Vincennes, Sébastien Commissaire.

Tout se passa tranquillement ce premier jour, et il semblait que la Législative ne ressemblait pas du tout à la Constituante. On n'y cria même pas : « Vive la République ! » Le lendemain, le député Landolphe protesta contre cet oubli, appuyé par la gauche qui jeta l'acclamation désirée. La droite demeurant silencieuse, la gauche réitéra. Ce fut le même silence; mais, comme il ne pouvait cependant rester sans explication, un des nouveaux membres de la majorité vint protester, avec une adresse si naturelle qu'il semblait mettre le bon droit de son côté. Un autre montagnard ajouta au mot de république les qualificatifs de démocratique et sociale, et l'équivoque, qui n'existait que pour les naïfs, se dessina. « Au nom de cette Assemblée qui représente le peuple français, dit le président, je rappelle à l'ordre celui qui a dit la République sociale. » Alors l'extrême-gauche, debout, glorifia encore, d'une seule voix, le gouvernement pour lequel elle combattait.

M. de Ségur d'Aguesseau utilisa cet enthousiasme pour légitimer le silence de ses amis; ils entendaient, quant à eux, l'universalité des citoyens par le mot de république, — et il voulait dire la majorité conservatrice au nom de laquelle il avait pris la parole; au nom de cette majorité et avec elle, en entendant le mot république comme il fallait l'entendre, les députés consentiraient volontiers à l'acclamation que l'on réclamait d'eux; ils allaient même s'exécuter de suite. Ainsi promis, ainsi fait : « Le signal avait été donné par un royaliste [2]. » — Un autre représentant de gauche, Beaune, voulut répondre, mais la droite, avec

1. Il fut nommé grand maître de la maçonnerie, l'année même de la guerre.
2. Castille, t. IV, p. 64. Déjà cité.

la complicité du doyen d'âge qui viola le règlement, l'en empêcha. — Ainsi, dès le début, les deux camps s'affirmaient. La Chambre, qui se disait la représentation nationale et l'était, en effet, au strict point de vue légal, gouvernait contre les intérêts véritables de la nation. — Le danger de cette « représentation », abandonnée à elle-même lorsque la majorité électorale n'est pas réellement consciente en politique, se précisait ici encore. Dans une situation d'infériorité aussi claire que la sienne, avec le sentiment de ce qu'elle représentait de nécessaire et la certitude qu'elle devait être vaincue sous peu, tout à fait, comment la gauche aurait-elle pu ne pas protester, exaspérée dès le premier jour par l'hypocrisie d'une réponse qui ne pouvait lui laisser aucune illusion? Barrot l'accuse de démagogie; il n'y avait là, pourtant, qu'une revendication nécessaire, et ce qu'elle présentait, à la rigueur, d'exagéré, au moins pour l'époque, diminuait en face de l'implacable bloc de droite contre lequel on l'avait dressée. La tactique suivie par la gauche quant à la vérification des pouvoirs qu'elle voulait prolonger en accumulant sur les élections tous les griefs, afin de pouvoir mieux dénoncer le Parlement au pays, le jour où tout serait perdu, est bien celle de désespérés qui n'escomptent même pas une revanche. Tout était perdu, mais il fallait sauver l'idée républicaine, faussée, anéantie par la droite. Enfin, la plupart des montagnards, grands théoriciens, manquaient d'expérience sur le terrain pratique, dans le maniement des affaires et celui des hommes; et, comme si ces lacunes, toujours maintenues, n'étaient pas une raison suffisante d'insuccès, les écrivains de la presse socialiste se déchirèrent à l'infini. — Le parti républicain était épuisé.

Dès la troisième séance, la Législative dépassait la Constituante. « Dans les jours les plus tumultueux de la Constituante, nous n'avons jamais vu pareil excès. Quel début! Quelles promesses! Si cela continue, nous ne savons pas trop à quelles formes de discussion et de persuasion en arrivera l'Assemblée nationale de la France... Les milliers d'électeurs qui viennent de nommer cette Assemblée la regardent. Croyez-vous que ce soit la liberté qui grandisse au milieu de pareils orages? Hélas! nous le disons avec douleur : si les Assemblées doivent périr, ce ne sera pas par l'invasion des baïonnettes, par la révolte de la rue; mais un jour viendra où le pays, découragé et désespéré, finira par se dire : A quoi me servent des assemblées délibérantes, puisqu'elles ne peuvent même pas délibérer[1]! » *Les Débats* oubliaient de prévenir

1. *Les Débats*, du 31 mai 1849.

que la majorité était pour beaucoup dans cette impossibilité, par son obstination systématique. — Après des incidents divers, le remplacement, sur l'ordre du général Changarnier, du colonel commandant au Palais-Bourbon, par le général Forey qui avait précédemment refusé d'obéir aux réquisitions de Marrast, fut l'occasion attendue. Le précédent à l'actif de Forey la rendait légitime, la ruse employée par Changarnier plus encore : n'osant pas destituer le général Lebreton, il révoqua le colonel Cauvin du Bourget, commandant militaire de l'Assemblée. Lebreton, investi du commandement des forces destinées à protéger le Parlement, ayant déjà rencontré de la difficulté à remplir tout son devoir et, même, une certaine hostilité contre lui, comprit que son rôle serait chaque jour plus difficile. Il remit donc sa démission. « Le commandement, expliqua-t-il devant la Chambre, je ne pourrais pas le laisser avilir dans mes mains. » Forey avait aussitôt été mis en avant, et la gauche demandait qui l'avait nommé. « Voilà la question », disait-elle. Changarnier était le metteur en scène évident, mais on évita de répondre directement. La droite réclamait l'ordre du jour ; comme la veille, elle voulait empêcher la gauche de parler. Malgré une suspension de séance, Ledru-Rollin s'empara de la tribune et fit le résumé de l'affaire. Le président lui répliqua : « Ce sont vos anciens amis, vos commissaires, qui, le 15 mai, ont violé l'enceinte de l'Assemblée. » La partialité n'était pas discutable, mais le Parlement ne l'admettait pas. Ledru-Rollin s'écria : « Puisque le président trouve bon d'outrager mon parti et ma personne, je me retire de la tribune, car elle n'est pas libre ! » Le ministère, commençant son rôle, devait, ne fût-ce que pour revenir au calme, reconnaitre les torts du président, et une partie de la majorité ne pouvait que ratifier. Barrot ayant donc engagé Kératry à retirer ses paroles, il y consentit. Le débat se prolongea, néanmoins, au sujet des secrétaires, d'une façon presque comique, à laquelle l'intervention de Bugeaud, par ses paroles restées célèbres : « Les majorités sont tenues à plus de modération que les minorités... », mit à peu près fin. L'ordre du jour fut voté. — Le 31 mai, le bureau définitif se constitua. Dupin aîné était élu par trois cent quarante-cinq suffrages sur six cent vingt-trois votants. Lamoricière, que Barrot eût préféré, n'avait eu que soixante-seize voix ; Ledru-Rollin en avait réuni cent quatre-vingt-deux. Toujours la même majorité. « On voit que le parti conservateur dominait assez dans l'Assemblée pour n'avoir plus besoin d'obtenir par des concessions précédentes l'appoint des républicains modérés réduits à un chiffre insignifiant, tandis que la Montagne,

désespérant de ressaisir le pouvoir dans le Parlement, et se croyant désormais dispensée de tous ménagements, se faisait représenter par ses extrêmes ; aussi, pour les vice-présidents, tandis que M. Baroche réunissait quatre cent cinq voix formant le parti conservateur de toute nuance, Félix Pyat groupait sur son nom toutes les voix de l'extrême-gauche, au nombre de cent cinquante-trois. Nous le répétons, les partis intermédiaires avaient disparu. Ainsi tout se préparait pour une lutte à outrance[1]. » Dupin faisait partie de la rue de Poitiers. Les vice-présidents étaient Baroche, le général Bedeau, Jules de Lasteyrie, Denis Benoist, de Sèze. « Tel qu'il est dans son ensemble, disaient *les Débats*, le résultat de ces opérations est excellent pour les amis de l'ordre et de la vraie liberté[2]. ». Le 2, Dupin prononçait son discours d'installation. Tandis qu'il conseillait : « Constitués en république, n'oublions pas que l'union des grands pouvoirs de l'État est une des premières garanties du repos public... » Une voix de gauche, assez maladroitement dans le cas actuel, demanda : « Qu'appelez-vous les grands pouvoirs ? Il n'y en a qu'un, celui de l'Assemblée qui représente le peuple... » Dupin répondit : « J'appelle ainsi les pouvoirs élus par le suffrage universel et qui émanent de la souveraineté du peuple. » — Le 7 juin, le président de la République transmettait à l'Assemblée le « message » qu'il devait lui adresser aux termes mêmes de l'article 52 de la constitution.

Le message, dont l'auteur prenait soin d'indiquer, au début, le côté protocolaire, apportait d'une manière calme, extrêmement réservée, presque de loin, semblait-il, le tableau de la situation générale. Cette neutralité était nécessaire ; elle répondait à la situation et au ministère; elle n'apparaissait plus vivante que sur deux points, au sujet de l'Italie et de la classe ouvrière. Une phrase du début, néanmoins, pouvait prêter à l'interprétation, encore qu'elle eût plusieurs sens : « Mon élection à la première magistrature de la République a fait naître des espérances qui n'ont point encore pu toutes se réaliser » ; et, quelques lignes plus bas : « Le temps et les circonstances ne m'ont point encore permis d'accomplir tous ces engagements ; cependant de grands pas ont été faits dans cette voie. » Ces engagements consistaient à : « Défendre la société audacieusement attaquée ; affermir une république sage, grande, honnête ; protéger la famille, la religion, la propriété ; provoquer toutes les améliorations et toutes les économies possibles ; pro-

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 287.
2. Numéro du 2 juin 1848.

téger la presse contre l'arbitraire et la licence ; diminuer les abus de la centralisation ; effacer les traces de nos discordes civiles ; adopter à l'extérieur une politique sans arrogance, comme sans faiblesse. » — Ces deux phrases n'avaient d'ailleurs pas, sans doute, le sens que plusieurs contemporains ne manquèrent pas de leur découvrir, car la fin du manifeste était : « d'une orthodoxie constitutionnelle et même républicaine à laquelle il n'y avait rien à reprendre [1] ». Il disait : « Ce qui précède suffit, Messieurs, je l'espère, à vous prouver que mes intentions sont conformes aux vôtres. Vous voulez, comme moi, travailler au bien-être de ce peuple qui nous a élus, à la gloire, à la prospérité de la patrie ; comme moi, vous pensez que les meilleurs moyens d'y parvenir ne sont pas la violence et la ruse, mais la fermeté et la justice... J'appelle sous le drapeau de la République et sur le terrain de la constitution tous les hommes dévoués au salut du pays; je compte sur leur concours et sur leurs lumières pour m'éclairer, sur ma conscience pour me conduire, sur la protection de Dieu pour accomplir ma mission. » — Il laissait entendre qu'il était personnellement pour l'amnistie, mais n'avait pu l'accorder à cause de l'opinion publique ; les prisons s'étaient déjà ouvertes, néanmoins, à quinze cent soixante-dix transportés de Juin. Les affaires commerciales et industrielles avaient repris, mais l'état des finances était loin « d'être satisfaisant ». La dette publique était forte. — L'armée recevait des louanges ; le manifeste signalait la progression des colonies agricoles. Des compliments et des avances étaient adressés à l'agriculture, « cette source de toutes les richesses » ; le désir du gouvernement « était de trouver le moyen le plus efficace de venir au secours des classes laborieuses en ramenant les ouvriers des villes aux travaux de la campagne... » Le commerce, compromis en 1848, s'était amélioré et prenait une marche ascendante. Le président passait en revue les chemins de fer exécutés par l'État, puis proposait d'achever le palais du Louvre ; une commission s'était mise au travail. Le passage relatif à l'instruction publique montre bien comme l'emprise du clergé sur la jeunesse semblait non seulement naturelle, mais indispensable : « La rénovation des facultés de théologie catholique, conformément au vœu de l'Assemblée nationale, a également excité les préoccupations du gouvernement. Une commission a élaboré un projet sur cette délicate question qui touche aux intérêts les plus élevés de la

1. O. Barrot, *Mémoires*.

religion et, à ce titre, ne peut être utilement résolue sans la participation du pouvoir spirituel. » Le pouvoir tenait à ce qu'on connût sa « ferme volonté de répondre aux besoins religieux et intellectuels des populations ». Louis-Napoléon donnait raison aux hommes de Février qui n'avaient pas lancé la France dans une guerre dont on ne pouvait prévoir le terme. « L'état de civilisation en Europe ne permet de livrer son pays aux hasards d'une collision générale qu'autant qu'on a pour soi, d'une manière évidente, le droit et la nécessité. Une influence secondaire, une raison plus ou moins spécieuse d'influence politique ne suffisent pas ; il faut qu'une nation comme la nôtre, si elle s'engage dans une lutte colossale, puisse justifier, à la face du monde, ou la grandeur de ses succès, ou la grandeur de ses revers. » A son avis, l'influence et l'intérêt de la France une fois sauvegardés, il n'y avait pas lieu d'agir davantage. Il rappelait le rôle modérateur et équitable de la France entre l'Autriche et le Piémont ; le pays avait entendu — et entendait toujours — exercer simplement une action directe et indépendante. Il rappelait ce qu'avait rêvé notre intervention : « Nous pouvions espérer que notre drapeau, arboré sans contestation au centre de l'Italie, aurait étendu son influence protectrice sur la péninsule tout entière, dont aucune des douleurs ne peut nous trouver indifférents. » Ce passage était curieux pour l'avenir : «... Le reste de l'Allemagne est agité par de graves perturbations. Les efforts faits par l'Assemblée de Francfort en faveur de l'unité allemande ont provoqué la résistance de plusieurs des États fédérés et amené un conflit qui, se rapprochant de nos frontières, doit attirer notre surveillance. L'empire d'Autriche, engagé dans une lutte acharnée avec la Hongrie, s'est cru autorisé à appeler le secours de la Russie. L'intervention de cette puissance, la marche de ses armées vers l'occident, ne pouvaient qu'exciter à un haut degré la sollicitude du gouvernement, qui a déjà échangé à ce sujet des notes diplomatiques. » Il se résumait en indiquant la nécessité d'une marche nette précise. « Cette marche consiste, d'un côté, à prendre hardiment l'initiative de toutes les améliorations, de toutes les réformes qui peuvent contribuer au bien-être de tous, et, de l'autre, à réprimer par la sévérité des lois devenues nécessaires, les tentatives de désordre et d'anarchie qui prolongent le malaise général. Je ne bercerai pas le peuple d'illusions et d'utopies qui n'exaltent les imaginations que pour aboutir à la déception et à la misère. Partout où j'apercevrai une idée féconde en résultats pratiques, je la ferai étudier et, si elle est applicable, je vous proposerai de l'appliquer. La principale

mission du gouvernement républicain, c'est d'éclairer le peuple par la manifestation de la vérité, de dissiper l'éclat trompeur que l'intérêt personnel des partis fait briller à ses yeux. Un fait malheureux se retrouve à chaque page de l'histoire, c'est que plus les maux d'une société sont réels et patents, plus la minorité se lance dans le mysticisme des théories... Encore aujourd'hui, ce n'est pas pour l'application des théories inapplicables ou d'avantages imaginaires que la révolution s'est accomplie, mais pour avoir un gouvernement qui, résultat de la volonté de tous, soit plus intelligent des besoins du peuple et puisse conduire, sans préoccupations dynastiques, les destinées du pays. Notre devoir est donc de faire la part entre les idées fausses et les idées vraies qui jaillissent d'une révolution, puis, cette séparation faite, il faut se mettre à la tête des unes et combattre courageusement les autres. La vérité se trouvera en faisant appel à toutes les intelligences, en ne repoussant rien avant de l'avoir approfondi, en adoptant tout ce qui aura été soumis à l'examen des hommes compétents et qui aura subi l'épreuve de la discussion. D'après ce que je viens d'exposer, deux sortes de lois seront présentées à votre approbation, les unes pour rassurer la société et réprimer les excès, les autres pour introduire partout les améliorations réelles. » Parmi celles-ci, Louis-Napoléon indiquait : « Loi sur les institutions de secours et de prévoyance, afin d'assurer aux classes laborieuses un refuge contre les conséquences de la suppression des travaux, des infirmités et de la vieillesse. Loi sur la réforme du régime hypothécaire : il faut qu'une institution nouvelle vienne féconder l'agriculture ; en lui apportant d'utiles ressources, en facilitant ses emprunts, elle préludera à la formation d'établissements de crédit, à l'instar de ceux qui existent dans les divers États de l'Europe. Loi sur l'abolition de la prestation en nature. Loi sur la subvention en faveur des associations ouvrières et des comices agricoles. Loi sur la défense gratuite des indigents, qui n'est pas suffisamment assurée dans notre législation. La justice, qui est une dette de l'État, et qui, par conséquent, est gratuite, se trouve environnée de formalités onéreuses qui en rendent l'accès difficile aux citoyens pauvres et ignorants. Leurs droits et leurs intérêts ne sont pas assez protégés ; sous l'empire de notre constitution démocratique, cette anomalie doit disparaître. — Loi ayant pour but d'améliorer la pension de retraite des sous-officiers et soldats et d'introduire dans la loi sur le recrutement de l'armée des modifications dont l'expérience a demontré l'utilité. »

Le manifeste fut jugé assez généralement incolore et la majorité des

journaux se montra hostile au président. Ceux de son parti ne l'approuvaient même pas tous, et *la Liberté* lui disait : « Qu'avez-vous fait depuis le 10 décembre? Vous avez dormi... en abandonnant la direction des affaires à ces mêmes hommes que vous appeliez justement dans vos écrits les traîtres de 1815 et les bourreaux du maréchal Ney... Quel homme êtes-vous donc si des adversaires politiques à qui vous avez fait la guerre pendant dix-huit ans, non seulement par des écrits, mais par des conspirations, vous ont si facilement et si promptement retourné ? » *Les Débats* l'approuvaient : « Le mérite essentiel du document est d'être... ce qu'il doit être. » *Le National* ne désarmait pas : « La France n'éprouvera qu'une immense déception ; elle s'étonnera de tant d'insuffisance devant une tâche si haute... Point d'idée mère, point de pensée d'ensemble, point de plan d'avenir... Rien... En somme un programme d'impuissance. » *Le Siècle* estimait que le message était destiné à redoubler l'inquiétude qui pesait sur les esprits. *La République*, *le Peuple*, formulent de sévères critiques. *La Révolution démocratique et sociale* voit « une déclaration de guerre à la révolution de Février, une menace pour la République, le désaveu de tous les principes démocratiques ». *La Réforme* accuse le prince d'avoir « livré la République à ses plus implacables ennemis ». *La Presse* parle aussi de la nullité du texte. Dans le *Conseiller du peuple*, Lamartine, au contraire, trouve au message, « cette sagesse calme, ferme et patriotique, qui caractérise les messages de la présidence américaine ». Et il parle de « l'approbation unanime que la conscience publique a donnée à cette loyale ouverture de sa pensée et de ses intentions ». — Dans son journal, le maréchal de Castellane écrit : « Le manifeste du président n'a aucun succès et est sans couleur. » Il remarque qu'à la soirée de l'Élysée il y a très peu de monde — sans doute du faubourg Saint-Germain, et il ajoute : « On est fort mécontent de son ministère[2]. » Personne, parmi les journalistes ou les hommes politiques, ne semble avoir fait remarquer que, justement, l'auteur du message avait pris soin d'éviter tout ce qui pouvait engager l'avenir, afin même de déjouer le désir national qui était de pénétrer toute la pensée présidentielle.

Une fois constitué, le ministère s'était rendu à l'Élysée. Louis-Napoléon le reçut poliment[3]. Il ne pouvait faire plus : Tocque-

1. *Journal du maréchal de Castellane*, t. I, p. 151.
2. *Journal du maréchal de Castellane*, t. I, p. 154.
3. A. de Tocqueville, p. 313. Déjà cité.

ville et Lanjuinais avaient voté avec ostentation pour Cavaignac ; Dufaure avait parlé presque outrageusement de sa candidature. Il ne semblait guère que l'entente pût s'établir entre « les grands pouvoirs publics ». Et ce désaccord faisait la force du président. Le journal de Ledru-Rollin ne pardonnait pas à Proudhon d'avoir dit — ce qui était, à cette date, faire preuve d'une singulière pénétration — que la cause véritable de la classe ouvrière était mise de côté par les politiciens, quelle que fût leur couleur. « Il n'y a plus, à l'heure qu'il est, de constitution. Ce qui existe, ce sont deux partis rangés en bataille, l'un qui comprend les deux tiers du peuple, qui a la majorité dans l'Assemblée nationale, qui dispose de l'administration, du budget, de l'armée, et qui ne veut de la constitution que pour opprimer, l'autre qui forme environ le tiers de la nation, qui se compose généralement des citoyens les plus pauvres, qui n'a ni police ni finances, ni soldats, ni armes, et qui n'accepte la constitution que pour conspirer. » Et reprenant ce qu'il disait en 1848 à la tribune : « Nous avons parlé quelquefois de la dissolution de la société, la voilà faite. La presse démocratique et socialiste vient de le dénoncer. Il n'y a plus de constitution. Nous sommes acculés à la première des lois supérieures et antérieures, à la force. C'est la force qui nous régit ; c'est au plus fort à gouverner. Donc, que Louis Bonaparte n'hésite plus. La déclaration de la presse démocratique et socialiste vient de lui créer de nouveaux droits et de nouveaux devoirs. Il a la force, et la constitution n'est rien, c'est à lui d'aviser. Dictature ou despotisme, nous ne donnerions pas un cheveu pour le choix. » Lui seul pouvait départager les deux partis que la révolution, en achevant de mourir, avait mis face à face, par le jeu du suffrage universel ; lui seul, en les dominant, pouvait empêcher non pas une nouvelle guerre civile, — les forces révolutionnaires étaient trop diminuées pour que cette lutte fût réelle, — mais une réaction sans mesure. On en était malheureusement arrivé là, et la mauvaise éducation politique ou, plutôt, la mauvaise qualité de l'éducation politique de plusieurs chefs de la classe ouvrière comme d'une partie de la classe ouvrière elle-même y avait un peu aidé.

L'avenir restait, par une sorte de fatalité dont il prenait, jusqu'à un certain point, le visage actuel, à Louis-Napoléon, « très supérieur à ce que sa vie antérieure et ses folles entreprises avaient pu faire penser, à bon droit, de lui [1] » ; et cet avenir semblait se cacher derrière ses yeux

1. Tocqueville, p. 314. Déjà cité.

« ternes et opaques, comme les verres épais destinés à éclairer la chambre des vaisseaux qui laissent passer la lumière, mais à travers lesquels on ne voit rien [1] ».

★

Les premières tentatives d'entente essayées par Lesseps lui avaient montré que certaines propositions ne seraient pas admises, et il semble qu'il ait alors compris assez vite la difficulté de sa situation [2]. Le 22, il conseillait au ministre d'augmenter l'effectif de l'armée, afin qu'elle fût puissante vis-à-vis celle de l'Autriche, mais aussi de ne pas envoyer de nouveau matériel de siège, afin que nous ne paraissions pas décidés à nous emparer de Rome par bombardement, « ce à quoi, disait-il, dans aucune circonstance, je ne prêterai les mains ». Il spécifiait : « Si les intentions du gouvernement n'étaient pas telles que je me crois autorisé à les interpréter, je n'hésite pas à vous prier de me rappeler, car si je ne devais pas continuer à avoir ma liberté d'action et à m'inspirer des circonstances, au milieu de la crise la plus compliquée, ma position ne serait plus tenable [3]. »

Le 19, Mazzini avait écrit à Lesseps que les conditions étaient inacceptables; elles se contentaient, assurait-il, de répéter autrement les proclamations d'Oudinot. Par M. Accursi, porteur du message, que

---

1. Tocqueville, p. 314. Déjà cité.

2. Ce qui fait dire encore à Castille : « Après un tel enseignement, Lesseps n'avait qu'une chose à faire : renvoyer l'armée à Civita-Vecchia, obtenir le rappel immédiat du général Oudinot et de MM. d'Harcourt et Rayneval, ou se retirer. En cas de succès, les militaires étaient matés, le législatif l'emportait sur l'exécutif. En cas de refus, l'Assemblée ouvrait les yeux et le peuple de Paris se levait. »

Lesseps n'avait pas d'autorité suffisante pour renvoyer l'armée de Civita-Vecchia; elle ne lui eût pas obéi; Oudinot eût fait arrêter le plénipotentiaire et il est probable que le général Vaillant l'y eût aidé. Comment, d'autre part, aurait-il pu obtenir de Drouyn de Lhuys le rappel d'Oudinot? Jamais le ministre des Affaires étrangères n'y aurait consenti? il n'aurait pas admis davantage le retrait de MM. d'Harcourt et Rayneval. Le peuple de Paris ne se serait pas soulevé. L'Assemblée seule, peut-être, et comme au début mal renseignée, qui sait si elle n'eût pas, au contraire, mal accueilli Lesseps, comme un déserteur? Lui se vit seul capable de réaliser une tâche presque impossible, et il pensa que son devoir, auquel ses sentiments personnels le poussaient, était de rester. — La suite des observations de Castille est plus sensée : « Sans convictions républicaines, plus agent commercial que politique, Lesseps voulut tenir compte des répugnances de Rome et des impatiences des généraux français, concilier les inconciliables... moyen infaillible de mécontenter tout le monde. Les militaires, rassurés, virent de suite à quel caractère ils avaient affaire. » Castille, t. IV, p. 153, 154. L'historien est d'ailleurs dur pour Lesseps, la plupart du temps avec injustice.

3. *Mission à Rome*, p. 64. — *Souvenirs*, Déjà cité.

Lesseps avait rencontré dans les salons de Drouyn de Lhuys, le négociateur était prié d'aller s'entendre à nouveau avec les triumvirs. Et le lendemain matin, il se rendait au quartier général. Une conférence eut lieu. M. d'Harcourt protesta contre l'inaction de l'armée. Lesseps et lui, encore que d'une opinion tout à fait différente, « restèrent dans les meilleurs termes de cordialité sincère et d'entente cordiale[1] ». Le projet, tel qu'il avait été convenu le 16, était ainsi rédigé : « Art. 1 : Aucune entrave ne sera plus apportée par l'armée française à la liberté des communications de Rome avec le reste des Etats romains. — Art. 2 : Rome accueillera l'armée française comme une armée amie. — Art. 3 : Le pouvoir exécutif actuel conserve ses fonctions. Il sera remplacé par un gouvernement provisoire composé de citoyens romains et désigné par l'Assemblée nationale romaine jusqu'au moment où les populations appelées à faire connaître leurs vœux, le Sénat se prononcera sur la forme de gouvernement qui devra les régir et sur les garanties à consacrer en faveur du catholicisme et de la papauté[2]. » — On décida de capituler sur le dernier article. Lesseps fit ressortir que la clause proposée ne ressortait ni de ses instructions, ni des discours de Drouyn de Lhuys qui, le 7, au Parlement, avait défié l'opposition de trouver la preuve d'une sommation quelconque faite au gouvernement afin qu'il se dessaisît de son pouvoir. La première proclamation d'Oudinot, rédigée par le ministre, contenait ceci : « Nous nous concerterons avec les autorités existantes pour que notre occupation momentanée ne vous impose aucune gêne. » Lesseps pensait plus prudent de réserver encore tout ce qui avait trait au pape. — Une nouvelle rédaction fut composée, et les trois commissaires se chargèrent de la soumettre à l'Assemblée : « Art. 1 : Les États romains réclament la protection fraternelle de la République française. — Art. 2 : Les populations romaines ont le droit de se prononcer librement sur la forme de leur gouvernement. — Art. 3 : Rome accueillera l'armée française comme une armée amie. Les troupes françaises feront conjointement le service de la ville. Les autorités romaines fonctionneront suivant leurs attributions légales. » L'article 2 avait été conservé grâce à l'insistance de Lesseps, malgré d'Harcourt et Oudinot ; il laissait aux Romains, à la rigueur, la liberté de repousser le pape. Par l'article 3 deux écueils étaient évités, celui de reconnaître la République romaine, et celui de

1. *Mission à Rome*, p. 64. — *Souvenirs*, etc. Déjà cité.
2. *Mission à Rome*, p. 64. — *Souvenirs*, etc. Déjà cité.

ne pas éveiller les susceptibilités de Gaëte. Lesseps regrettait d'avoir dû, contraint par d'Harcourt et Oudinot, spécifier l'occupation de Rome par l'armée française, alors que dans le premier projet il n'en était pas fait mention ; il fut amené ainsi à proposer que le service de la capitale fût fait par nos troupes, conjointement avec les soldats romains, alors que l'exemple de Civita-Vecchia détaillait les difficultés du système. Il avait demandé une réponse immédiate, qu'il attendrait jusqu'à minuit, « en grand uniforme, un drapeau français à son balcon, un piquet d'honneur à sa porte[1] ».

L'Assemblée, réunie en séance secrète, fut très déçue en écoutant le projet de convention. Persuadée que la politique française était changée à Paris, elle s'irrita en apprenant, pendant la délibération même, qu'un groupe de soldats français, après avoir franchi le Tibre près de San-Paolo, s'était installé sur la rive gauche, rétrécissant ainsi le cercle d'investissement. De nombreux députés voyaient dans le fait, non seulement une violation de la trêve, mais un indice de mauvaise foi chez le plénipotentiaire. Les propositions ne furent donc pas acceptées, et on annonça l'envoi prochain d'une contre-proposition. — L'échec de Lesseps ne pouvait être dissimulé. — Mazzini, qui gardait toute son antorité, lui avait écrit à l'issue de la séance : « C'est avec une tristesse profonde, comme il convient à des hommes qui aiment et respectent la France et ont encore foi en elle, que nous remplissons cette mission auprès de vous. Lorsque nous apprîmes votre arrivée, le cœur nous battit de joie. Nous crûmes à la conciliation immédiate en un seul principe, proclamé par vous et par nous, entre deux pays auxquels sympathies, souvenirs, intérêts communs et situation politique commandent l'estime et l'amour. » Après s'être plaint que le terme « République romaine » fût évité, il disait encore : « Rome n'a pas besoin de protection, on n'y combat pas. Là aussi, dans votre troisième article, l'Assemblée a cru entrevoir l'influence d'une pensée politique à laquelle elle peut acquiescer d'autant moins que le décret de l'Assemblée nationale française lui semble décidément contraire à une occupation non provoquée, non réclamée par les circonstances. »

Dans la nuit, Lesseps se rendit au camp français. Oudinot voulait reprendre la lutte et rédigea, d'accord avec Lesseps, une déclaration de rupture des négociations ; toutefois il fut décidé qu'il n'en serait

---

1. Clermont et Bourgeois, *Rome et Napoléon III*, p. 115. Déjà cité

fait usage qu'après examen des contre-propositions. A sept heures du matin, le négociateur rentrait dans la Ville Éternelle, accompagné du commandant Espivent. Cette même matinée, Mazzini lui écrivait encore : « 2 mai. Nous serons toujours heureux d'avoir une entrevue personnelle avec vous toutes les fois que vous jugerez à propos. Toute heure est bonne. Car l'un d'entre nous se trouvera toujours ici. » Lesseps répondit : « Je ne dois pas aller voir les triumvirs. Mais, comme homme, je vous recevrai en particulier ce soir. (Faites-moi désigner une heure par le retour du dragon.) Je serai seul pour causer avec vous. » Le dragon ne rapporta point de réponse. Et, l'après-midi, la population romaine, surexcitée par l'attente, commettait toutes sortes d'excès, pénétrant dans les églises d'où elle extrayait les confessionnaux, saccageant les jardins du pape. A la tribune des clubs, l'ambassadeur de la France, injurié, déclaré traître, fut désigné comme un nouveau Rossi. On vint sous ses fenêtres chanter la *Carmagnole*. Cette fureur, qui ne l'émut point, le fortifia dans le sentiment que nos troupes ne devaient pas entrer de force dans Rome. « Plus fidèle au programme du gouvernement que le gouvernement lui-même[1] », il plaça son espoir dans le parti modéré. Mais Mamiani, avec lequel il s'entretint, se montra très découragé ; les amis de la France, sans crédit, demandaient quelque gage de l'alliance française, susceptible d'être mise en valeur près du peuple. Lesseps décida Oudinot à fournir aux médecins une des voitures perfectionnées. C'était mince, et pourtant le cadeau fit effet. Ce même après-midi, Lesseps réunit ses compatriotes à l'ambassade et leur présenta la gravité de la situation ; il les convoqua pour le lendemain afin de leur donner un avis plus formel. La réponse de Mazzini ne le toucha qu'à minuit ; elle s'efforçait de ne rien dire : « Je reçois votre billet à l'instant. Il m'est impossible de venir cette nuit, surtout après le billet que vous m'avez adressé ce matin ; je ne puis pas m'expliquer la première ligne de votre lettre. Mais je compte sur votre loyauté pour m'apprendre tout changement vital qui surviendrait dans notre politique réciproque. » Lesseps était pris entre deux intransigeances, celle d'Oudinot qui entendait conquérir Rome par la force, celle de Mazzini qui ne voulait rien céder. Il répondit : «... Je regrette pour vous qu'il vous soit impossible de venir me voir, cette nuit surtout. » Il ne pouvait user de la déclaration signée le matin même avec Oudinot : c'eût été

1. Clermont et Bourgeois, *Rome et Napoléon III*, p. 117. Déjà cité.

décider la guerre qu'il était chargé d'éviter, qui allait contre les intérêts de la France et dont l'Assemblée ne voulait pas.

Le dictateur cherchait à gagner du temps afin de connaître mieux l'état des esprits en France et de régler ses demandes d'après lui ; mais les renseignements dont il usait ne donnaient pas la note juste ; les élections de juin furent même interprétées à rebours. La satisfaction si momentanée de la Montagne avait fait croire aux Romains que leurs amis de Paris gagnaient la bataille ; leur *Moniteur* du 21 disait : « Nous augurons bien des élections de France ; la majorité sera faite de républicains ardents et ennemis de la politique extérieure imposée à la France par la coalition des despotes. » — Le même 21, dans la journée, afin de faire patienter Oudinot, Mazzini lui envoyait M. Cass, ambassadeur des États-Unis, auquel il remettait un projet de traité écrit par la main même du vice-président, prince de Canino. Cass exprima son désir de contribuer à l'aplanissement des difficultés « dans des conditions non officielles ». Appuyé sur la bonne volonté française, il espérait faire comprendre, peu à peu, au triumvirat la nécessité urgente de clore le conflit. Mais Oudinot, déjà très monté contre Lesseps et d'autant plus qu'il l'avait détesté avant même qu'il n'eût agi, dès son arrivée [1], sentit augmenter sa colère en face de ce diplomate officieux et étranger. Depuis la veille au matin, il attendait d'heure en heure un résultat, en même temps qu'il l'escomptait selon ses vues. Il répondait qu'il voulait une solution immédiate et que, tout en désirant la paix, il n'y avait aucun doute sur le succès final de son attaque au cas qu'il y fût acculé. Et il évita de lire le papier de Charles Bonaparte. Plus tard, quand Lesseps, étonné de n'avoir pas été averti immédiatement de cette demande, lui fera part de sa surprise, il n'en parlera pas davantage : « Je n'ai point, d'ailleurs, dira-t-il, confié à M. l'ambassadeur des États-Unis le soin de faire des propositions en mon nom [2]. » Tout le monde, dans l'entourage du général, entretenait son exaspération, et notamment contre le nouveau négociateur. Une même incompréhension hostile à tout essai d'entente ou d'explication animait généraux et diplomates ; les premiers considéraient que ne point combattre entachait leur

1. « Plein de confiance dans la reprise des hostilités, Oudinot éprouva une pénible surprise et une déception bien naturelle quand il vit arriver à son quartier général, dans la matinée du 15 mai, M. de Lesseps, le négociateur envoyé par le gouvernement français pour arrêter l'effusion du sang. » R. Bittard des Portes, *l'Expédition française à Rome*, p. 131. Déjà cité.

2. *Mission à Rome*, etc., p. 70. Déjà cité.

honneur ; les seconds, élevés dans le culte de l'idée temporelle, même au nom du scepticisme bien compris, ne comprenaient pas le rôle de Lesseps. Oudinot, qui le saisissait moins encore, jusqu'à le juger sévèrement en petit comité, prompt à découvrir une odeur de trahison dans le fait de ménager des « révolutionnaires », répétait sans cesse à tout venant qu'il entrerait dans la ville de gré ou de force. Auprès d'un auxiliaire aussi disposé, d'Harcourt et Rayneval soutenaient facilement la cause du Saint-Siège[1] ». D'Harcourt l'invitait même, en quelque sorte, à la désobéissance lorsqu'il lui remettait une note ainsi conçue[2], encore qu'il le vît tous les jours : « Je regrette la ligne politique que l'on suit en ce moment, les lenteurs de l'expédition, les négociations avec les meneurs républicains. Si pareil état de choses se prolongeait, nous serions l'objet de la risée et de l'animadversion de l'Europe. Nous n'avons pas amené une armée de 20.000 hommes en Italie pour la mettre à la merci de M. Mazzini et consorts. Et, puisque nous avons voulu nous constituer les seuls arbitres du sort des États pontificaux, nous ne pouvons y jouer ce rôle qu'en étant les maîtres de la ville de Rome. Il faut faire suivre immédiatement la négociation du canon pour donner du poids aux paroles... Il règne bien des incertitudes autour de nous, et, à la vérité, on nous trace peu la ligne de conduite à suivre, mais il est impossible de ne pas prendre un parti. Puisque c'est vous qui avez la force en main, c'est aussi à vous qu'il

1. La thèse de ces messieurs était résumée ainsi dans le passage d'un livre paru en 1851 et dédié à « l'illustre général » : « La France ne viole pas sa constitution récente et la forme du gouvernement qu'elle a adopté. Revenue à son bon sens, ou, plutôt rendue à elle-même et maîtresse de ses actions, elle rend la liberté à un malheureux peuple tombé par surprise dans des mains habiles à ourdir des conspirations, à faire des émeutes ; et c'est tout. Œuvre généreuse qu'exige son intérêt propre et que lui conseille sa justice ! Son intérêt ne veut pas qu'elle rampe dans le monde entier avec ces révolutionnaires qu'elle a domptés chez elle ; sa justice ne pouvait hésiter entre Mazzini et Pie IX, entre le dictateur d'une bande tyrannique dont les plus grands exploits ont été de dévaliser les églises et d'incarcérer les prêtres, et le chef et le père d'un peuple assurément peu énergique, mais digne cependant d'intérêt. » *Rome en 1848, 1849, 1850. Correspondance d'un officier de l'armée française de l'armée expéditionnaire d'Italie*, publiée par l'abbé Boulangé et dédiée au général Oudinot, duc de Reggio. Limoges, Barbou frères, 1851. — Dès les premières négociations entre Lesseps et Mazzini, l'officier supposé écrit : « Je serais fort embarrassé de vous initier à la marche suivie par une négociation qui a eu plusieurs phases et, pourtant, beaucoup de difficultés. Toutefois notre quartier général a eu communication du projet de convention signé entre M. Lesseps et les autorités de la République de Mazzini. Les bases en paraissent inconciliables avec l'honneur de l'armée, et nous y serions à la remorque des modernes Romains. Il n'y a qu'un sentiment parmi nous sur ces conditions. » (T. I, p. 46.)

2. 22 mai 1849.

appartient d'en prendre un, si on ne le fait pas ailleurs[1]. » Oudinot avait déjà écrit, le 21, au ministre pour se plaindre des lenteurs de Lesseps. « Je crains, disait-il notamment, que tant de condescendance pour nos adversaires ne soit pas appréciée comme elle devrait l'être. » Il se hâta d'envoyer à Paris la note de d'Harcourt, en y joignant celle de Rayneval, et en recommandant leur lecture. « Quant à ma situation personnelle, expliquait-il, elle s'est, à mon avis, fort simplifiée. Je n'ai de responsabilité qu'en ce qui touche les conditions militaires. » C'était quelque peu mentir sur son action qui ne cessait d'exister en dehors de la question purement militaire. Il sentait néanmoins la responsabilité formidable qu'il assumerait s'il allait de l'avant, et cette gravité, en augmentant son honneur, le retenait encore, malgré l'entourage qui lui reprochait de plus en plus son inaction.

Le 21 mai, à midi, tandis que M. Cass s'acheminait vers le quartier général, Lesseps écrivait à Mazzini qu'indisposé il ne pouvait aller à lui. Mazzini répondit en promettant de faire tout son possible pour l'aller voir et en regrettant de ne pouvoir le faire tout de suite. « Je regrette que votre santé vous force à garder la chambre, mais j'espère que cela ne vous empêchera pas de déployer l'activité qui vous est propre, vers le but commun, l'accord entre les deux nations. » Lesseps vit là un succès. Il pouvait, dès lors, calmer Oudinot, qui venait de lui envoyer une lettre pressante. « Il faut partir du principe, lui indiquait-il, que je n'ai fait aucune concession, et ce qui le prouve, c'est que Mazzini m'a écrit le 19 que nos propositions ne contenaient rien de plus au fond que les premières proclamations du général Oudinot. Or, ces propositions, auxquelles vous avez bien voulu vous associer, je les ai données comme *ultimatum*. J'avais fixé jusqu'au 20, à minuit, pour qu'on acceptât ou rejetât. La Chambre romaine a rejeté, priant le triumvirat de renouer. J'ai résisté à toutes les invitations qui m'ont été faites d'aller au-devant d'eux. Décidé à maintenir jusqu'au bout ma résolution de ne

1. D'Harcourt, non seulement ne comprenait pas la cause des révolutionnaires, mais ne pouvait croire à eux; c'était chez lui un principe. Dès le mois de janvier, dans une lettre envoyée à Naples, il les raille, eux qui « ont l'air de croire qu'il suffit de se monter la tête avec quelques tasses de café au Corso pour faire la loi à toute l'Europe chrétienne ». Il ne comprend pas ce qu'il y a de juste, en dépit des exagérations fatales, dans les revendications romaines. A Naples, — mais ici, son aperçu des révolutionnaires était peut-être plus juste : « La fortune du pays est malheureusement conduite par des gens qui n'ont rien à perdre et qui mettent le feu aux quatre coins de la ville sans sourciller, pour satisfaire leur amour-propre ou leurs rêveries. » (*Revue des autographes*. Mars 1900, n° III.)

rien proposer de nouveau, mais de ne pas broncher, j'ai amené les chefs au point qu'on me sollicite et qu'il faudra bien que l'on vienne tout à fait à moi. Rien ne me semble plus convaincant que ma correspondance avec Mazzini pour montrer que je n'ai fait et ne ferai aucune reculade. Soyez certain que notre gouvernement serait aujourd'hui sur le bord du précipice si je n'avais pas fait ce que j'ai fait. L'avenir et les résultats le prouveront. Attendez-les. Cette attente ne peut pas être longue. Songez aux luttes que je soutiens nuit et jour ici. Je reste sur la brèche : que vos canons n'en ouvrent pas d'autre. » Cependant, à ce moment même, un singulier événement se passait, qui reporte à ce côté mélodramatique et mystérieux dont le romantisme, mal compris, fut, trop souvent, l'expression et dont l'ombre se prolongea sur le second Empire.

Mazzini ne s'était pas contenté de gagner du temps par l'envoi de M. Cass. Constatant que Lesseps ne voulait pas se départir de sa ligne de conduite, il eut aussi, vraisemblablement, l'idée d'agir sur l'esprit du général en chef et d'opposer davantage l'un à l'autre des deux acteurs de la France, dont il savait, vraisemblablement, le désaccord. Pour qui a étudié la diplomatie mazzinienne, on se demande s'il ne faut pas entrevoir un peu de son action, ou, tout au moins, de sa lointaine influence dans l'incident suivant, simultané, sinon associé, avec l'essai dont l'ambassadeur des États-Unis fut un moyen, révélateur, en tout cas, des intrigues dont Lesseps était entouré, des entraves apportées à son œuvre conciliatrice. Il est admissible également, et avec équivalence, que la tentative d'assassinat ne vint pas seulement du parti révolutionnaire, dans lequel les agents de la droite ont si souvent introduit des leurs chargés d'amener la catastrophe irréparable. Enfin l'incident aurait-il été grossi, ou même, presque inventé pour contraindre le seul obstacle à la guerre, à la retraite? Le nom de Rossi, en tout cas, n'avait pas été mis en avant sans raison : ce qu'il y avait de pire dans les deux armées opposées semblait aboutir à la même intransigeance criminelle. Voici l'aventure telle que Lesseps l'a rapportée [1].

En quittant ses compatriotes qu'il avait réunis, Lesseps descendit

---

1. « Il avait été ces jours derniers presque constamment insulté quand il sortait en voiture ou même quand il apparaissait à une des fenêtres de l'ambassade. (R. Bittard des Portes, *l'Expédition française à Rome*, etc., p. 155.) L'entrée de son vestibule aurait été un jour barricadée à son insu, *L'expédition française à Rome*, etc. Communication du journal Espivent de la Villeboisnet. — Si l'on en croit l'auteur de *la Révolution à Rome*, deux femmes, dont l'une était Française, avaient juré de le poignarder. (Balleydier, t. II, p. 117. Déjà cité.)

un escalier. Plusieurs personnes s'approchèrent alors de lui et lui serrèrent la main en le félicitant. Ayant convoqué la même assistance pour le lendemain, le 21, il se disposait à aller la retrouver à l'ambassade quand le révolutionnaire qui lui avait sauvé la vie et l'avait introduit de nuit au palais de la Consulta, survint à pas de course, les cheveux en désordre : « Hier, lui dit-il, trois hommes se sont approchés de vous. Vous avez cru, naturellement, qu'ils faisaient partie de votre réunion, que c'étaient des compatriotes, et l'un d'eux vous a présenté la main. Vous avez répondu, vous vous êtes tourné... Eh bien, celui qui vous a pris la main doit vous la prendre aujourd'hui, en partant ; puis celui qui était à côté de lui a regardé vos vêtements et il vous assassinera en vous coupant la carotide, comme on l'a fait à Rossi dans la même situation[1]. » Il n'était pas nécessaire que Lesseps exposât inutilement sa vie : « Jurez-moi que la personne qui ira à ma place ne courra aucun danger. » Le serment fut accordé. Lesseps envoya Latour d'Auvergne, second secrétaire d'ambassade. Comme il tardait à revenir et que l'inquiétude commençait, le prince Wolkonski, chargé d'affaires de Russie, fit à son collègue une déclaration qui confirmait la précédente : « Hier, quand vous avez réuni les Français (je vous en demande pardon, mais, dans notre métier, nous sommes obligés de rendre compte à nos gouvernements de tout ce qui se passe d'important), voici ce que j'ai fait. Comme j'étais très lié avec le duc d'Harcourt, votre prédécesseur, je connaissais un petit escalier dont le palier donne sur les salons où vous avez reçu. Je me suis mis l'oreille à la porte et j'ai écouté tout ce que vous avez dit. J'en ai informé mon gouvernement. Aujourd'hui, je me préparais à faire la même chose. J'étais dans l'encoignure, derrière la porte du salon, lorsque j'entendis trois hommes qui parlaient en français dire très bas : « Ah ! ce gredin n'est pas venu aujourd'hui. Sans cela l'affaire était finie à l'arme blanche. » A son retour, le second attaché raconta qu'un groupe d'assistants avait fait entendre les récriminations les plus violentes en apprenant que Lesseps ne paraîtrait pas ; au moment du départ, des hommes se jetèrent sur la voiture et tentèrent d'arrêter les chevaux. Un poste militaire romain du voisinage avait refusé son concours. Lesseps demanda des explications à Mazzini. Il possédait le nom des trois hommes, dont l'un, Colin, avait été déjà condamné en France. Il faisait

1. *Mission à Rome*. Déjà cité.

savoir au dictateur que si les trois assassins n'étaient pas immédiatement emprisonnés au fort Saint-Ange, il donnerait à Oudinot l'ordre d'attaquer la ville. Et Mazzini — ce qui permet le soupçon — répondit qu'il n'était pas en son pouvoir d'obtenir cette arrestation. Lesseps s'adressa derechef à son sauveur pour lui demander un conseil. Il indiqua un nommé Ciceronaccio, un des organisateurs de la révolution, comme ayant conservé sur le peuple une grande influence. Lesseps avertit encore une fois Mazzini, mais autrement : s'il ne rétablissait pas le calme, et au plus vite, il allait en charger Ciceronaccio. « Tout fut bientôt rentré dans l'ordre [1]. »

Lesseps avait encore dit à Mazzini : « La responsabilité des malheurs qu'amènerait une guerre fratricide ne retombera pas sur nous... Il nous reste maintenant à aviser. Le général en chef et l'envoyé de la République française ne failliront pas aux devoirs qui leur sont imposés. Ils auront soin de notifier huit jours à l'avance la cessation, on ne peut pas dire de l'armistice, puisque les Français n'ont pas été et ne seront jamais volontairement les ennemis des Romains, mais de l'état de rupture imminente qui existait au moment où j'ai été assez heureux pour suspendre les hostilités. » Et il lui faisait entendre qu'à force de conspirer avec une sorte de manie, il finissait par conspirer contre lui-même. Dans sa réponse, Mazzini manifesta de la surprise, invoquant un peu comme une excuse préparée les communications avec Oudinot. Lesseps, qui les ignorait, fit prendre des informations auprès du général et apprit la démarche de M. Cass. Le général, après avoir regretté de comprendre que cette entrevue, à laquelle il n'attachait pas d'importance, avait aidé autant la tactique des triumvirs, envoya le projet Canino ainsi rédigé : « Art. 1 : La République romaine, acceptant les délibérations de l'Assemblée française qui autorisent des troupes en Italie pour empêcher l'intervention étrangère, sera reconnaissante de l'appui qu'elle recevra. — Art. 2 : Les populations romaines ont eu le droit de se prononcer librement sur la forme de leur gouvernement, et la République française, qui ne l'a jamais mis en doute, se plaira à le reconnaître solennellement lorsque la constitution, votée par l'Assemblée nationale, sera sanctionnée par le vote général. — Art. 3 : Rome accueillera les soldats français comme des frères, mais les troupes ne l'occuperont que lorsque, menacé de près, le gouvernement de la République leur en adressera la demande. Les autorités

1. *Souvenirs de quarante ans. — Rome, Suez, Panama*, p. 224.

civiles et militaires de la République romaine fonctionneront suivant leurs attributions légales. La République française garantit plus spécialement le droit qu'elle reconnaît à l'Assemblée constituante de terminer et de mettre à exécution la constitution de la République. » Étant données ses instructions, Lesseps ne pouvait discuter des articles où il était question de la République romaine. Il fut convaincu que Mazzini l'avait joué. Et c'est dans ce sentiment qu'il le reçut à midi, à l'hôtel d'Allemagne. La scène fut très violente. Le plénipotentiaire traita même son interlocuteur d'ambitieux vulgaire, « qui avait continué, étant maître du pouvoir, à ourdir des trames ténébreuses et infernales qui l'avaient occupé toute sa vie et qui voulait régénérer l'humanité en passant sur les ruines et les cadavres[1]. » Il lui offrit néanmoins une entente raisonnable.

Pendant ce temps, il avait continué de subir les réclamations d'Oudinot qui voulait en finir, bien que l'attente eût été décidée entre eux jusqu'à l'arrivée de nouveaux ordres. Le général prétendait que, selon Vaillant, le *statu quo* portait atteinte à la dignité, aux intérêts, à la qualité de l'armée. L'envoyé se rendit auprès du militaire afin de le rallier, malgré lui, à sa façon de voir, et y réussit. Mais, aussitôt son départ, Oudinot se reprocha sa faiblesse et dépêcha Vaillant, heureux de cette mission, formellement opposé qu'il était à toute thèse conservatrice. Déguisé en bourgeois, dans la voiture du Dr Finot, médecin en chef de l'armée qui gardait ses entrées libres, il rejoignit Lesseps. Celui-ci fut encore une fois persuasif. Le général retourna dans la même nuit au camp, mais non sans s'être permis une petite promenade du côté des fortifications[2]. Quand les deux généraux se retrouvèrent, ils s'en voulurent immédiatement l'un à l'autre d'une « faiblesse » dans laquelle ils avaient chacun leur part, et Oudinot protesta par une lettre immédiate : « Vous êtes, Monsieur, très séduisant, personne ne le sait mieux que moi. Le général Vaillant a été, lui aussi, sous le charme en vous écoutant. Mais, à la réflexion, il reste très convaincu que le *statu quo* auquel nous nous condamnons est funeste et porte la plus grave atteinte à la dignité et aux intérêts de la France, non moins qu'à

1. *Mission à Rome*, p. 76.

2. « L'habile commandant du génie avait pu s'assurer que la seconde enceinte, dite Aurélienne, avait été mise en état de défense. On assure même que ce fut une occasion de rapporter au camp un plan complet de la ville, qui, chose inouïe, aurait manqué jusque-là aux opérations de l'armée assiégeante. » L. de Gaillard, p. 312, en note. Déjà cité.

l'honneur militaire... Nous vous supplions de ne pas enchaîner plus longtemps notre liberté d'action... Ma confiance en vous est grande, vous le savez ; toutefois je ne dois pas vous dissimuler que personne, absolument personne, ne s'associe à vos espérances; on les prend pour des illusions... » Lesseps remit les choses au point : «... Le général Vaillant ne m'a pas fait plus d'objections que vous-même lorsqu'il est venu conférer avec moi de votre part, et vraiment je ne comprendrais pas qu'il y eût, d'hier à aujourd'hui, un changement de front aussi complet que celui que m'annoncent vos lettres successives. Ma conduite a été invariable jusqu'à présent et comme, d'accord avec vous, je viens de faire partir M. de La Tour-d'Auvergne pour Paris, avec mon rapport qui réserve toute l'initiative du gouvernement jusqu'à l'arrivée de sa réponse, il m'est impossible de changer d'avis sans un motif puissant. Cependant, comme ma misssion ne peut s'exercer si je suis tiraillé de tous côtés, je suis tout disposé à déclarer aux autorités de Rome que je me retirerai du quartier général si, d'ici à huit jours, une solution ne nous est pas présentée, soit par l'acceptation de nos premières propositions, soit par un contre-projet qui en changerait la forme sans en dénaturer l'esprit. Quant à des illusions, je n'en ai d'aucune espèce. Je m'attends à tout de la part de tout le monde et je sais parfaitement résister à toutes les insinuations officieuses qui auraient pour but de me faire dévier de la ligne que j'ai adoptée. L'honneur militaire m'est aussi cher qu'à vous-même, Monsieur le général, mais je tiens aussi grand compte des instructions écrites et verbales de mon gouvernement et de l'opinion publique de la France. Voulez-vous, oui ou non, entrer dans Rome par la force et commencer l'attaque sans y être provoqué et sans ordre formel? Une fois aux portes de Rome, dont vous aurez detruit les murailles à coups de canon, comment occuperez-vous la ville ?... » Pour moins abandonner l'officier aux influences qu'il subissait, il alla même s'établir au quartier général. Son départ aurait le résultat probable de donner à penser aux triumvirs, surtout à Mazzini, vis-à-vis duquel la récente tentative d'assassinat, dont il ne le disculpait pas entièrement dans son esprit, le mettait véritablement à l'aise. Il ne s'éloigna d'ailleurs pas sans s'expliquer par une lettre assez dure[1].

1. « Messieurs le président, vice-président et membres de l'Assemblée. — Dans la gravité des circonstances actuelles et au moment où va se terminer fatalement une crise qui abattra ou relèvera à jamais le drapeau italien, un dernier devoir lui est imposé, celui de faire connaître publiquement la vérité, comme je l'ai déjà fait connaître à mon gouvernement et aux personnes choisies par vous pour rentrer en

Au camp, Lesseps ne dissimula pas la vérité. Oudinot, transformé, se montra très aimable. Il offrit à son nouvel hôte un appartement à la villa Santucci, où il logeait lui-même, sur une hauteur d'où l'on dominait Rome. La Ville Éternelle avait pavoisé ses monuments de drapeaux tricolores rouges ou noirs, surmontés de bonnets phrygiens. Lesseps, inspectant toute la vieille cité, s'attendait à un mouvement populaire. Il ne remarqua rien d'anormal. Sa lettre aurait-elle donc eu un bon résultat? Il en risqua une seconde, adressée plus spécialement à l'Assemblée constituante afin de renouer, autant que possible, avec le parti modéré, de plus en plus hostile au pouvoir mazzinien. Il affirmait la pleine intention de la France « de ne pas contester aux populations romaines la libre discussion et la libre décision de tous les intérêts qui se rattachent au gouvernement du pays ». Il ajoutait cet article aux précédents : « La République française garantit contre toute invasion étrangère les territoires des États romains occupés par nos

---

pourparlers. Le public s'est beaucoup trop occupé de moi; il s'inquiète, il s'agite, et les héroïques citoyens de Rome virent bien, avec cet instinct populaire qui distingue les masses, que quelqu'un les trompe. Moi, l'homme de la paix, de la vérité, j'ai en mains la preuve que l'on me désigne aux poignards des assassins comme la cause de l'agitation et de l'inquiétude publiques. Je ne veux pas être un obstacle pour personne, et, afin de laisser au pays, à l'Assemblée, aux pouvoirs constitués l'entière liberté de réfléchir, de discuter, de décider, je me retire pour quelques jours au quartier général de l'armée française. De là, je veillerai efficacement, d'accord avec le général en chef, à la sûreté de mes compatriotes inoffensifs qui restent à Rome. Lorsque tout espoir sera perdu, j'irai moi-même les chercher s'il y a lieu, m'écriant en attendant : « Malheur, malheur à la Ville Éternelle si l'on « touche un seul cheveu d'un Français ou de tout autre étranger. » On m'a demandé de toutes parts : « Comment voulez-vous que nous vous recevions en amis, si vous ne « nous donnez un gage patent, public ? » La forme de nos institutions, la politique peu déguisée du pays dont je suis l'expression et l'organe pourraient, en vue d'éviter des complications nouvelles, m'éviter de produire ces gages. Mais puisqu'il est de l'intérêt de tous d'ouvrir les yeux aux aveugles, de mettre les méchants dans l'impuissance de nuire et de soustraire la majorité saine de la population à l'influence du chef qui la terrifie et l'opprime, et pourrait au besoin, en faisant adroitement vibrer la corde patriotique, provoquer un élan unanime pour le triomphe de la plus détestable des causes, je produis au jour ce gage si demandé, si désiré par les vrais Romains, qui seraient seuls perdus par la ruine de leur pays. Un pareil gage, pour lequel je ne crains pas de compromettre dans l'intérêt de ma sainte mission ma responsabilité et mon avenir, le voici : « La République française garantit contre toute invasion étrangère les territoires des États romains occupés par ses troupes. » Cet article, ajouté aux trois propositions qui vous ont été soumises, confondra nos ennemis intérieurs et extérieurs et convaincra les plus incrédules. Le sort du pape est dans nos mains. Ne manquez pas à vos devoirs, pas plus que n'y manqueront l'armée française, son chef et les ministres conciliateurs. Ne perdez pas un temps précieux et, si vous avez à Rome un traître auquel je pardonne et auquel vous pardonnerez, cherchez-le et vous le trouverez. » *Mission à Rome.*

troupes [1] ». Le difficile était de faire parvenir un message, le porteur risquant d'être mis en pièce par la population. Le commandant Espivent se proposa. Oudinot craignit qu'un officier courût un péril plus grand qu'un particulier et redouta ainsi de compromettre l'uniforme. C'était fort sage. Pour la même raison, le docteur Finot fut écarté, et l'on choisit le secrétaire particulier de Lesseps, M. Leduc, personnage modeste dont on ne pouvait prendre ombrage et qui se borna, non sans héroïsme, à recommander simplement sa famille en cas de malheur. Plus inquiet qu'il ne l'avouait, Lesseps monta au belvédère de la villa Santucci et prit sa longue vue.

★

Le vice-président de l'Assemblée romaine reçut bien le message; toutefois, en même temps qu'il redouta d'agiter trop les esprits, il ne comprit sans doute pas exactement de quoi il s'agissait, et il se réserva, se contentant de dire, au cours de la séance, qu'il avait reçu un mémoire de M. de Lesseps, à l'adresse du Parlement, il est vrai, mais qu'il convenait mieux de remettre d'abord aux triumvirs. — Les députés approuvèrent sans discussion. Ils se séparaient lorsque M. Leduc survint avec le second message. Cette fois le prince de Canino en prit connaissance et pensa nécessaire d'en donner lecture; il n'était question ni de la retraite de Lesseps, ni de Mazzini; un nouvel article était proposé. — Ce texte fit impression, fut presque approuvé, et les députés décidèrent de l'envoyer au triumvirat en le chargeant de conclure un arrangement que chaque jour rendait plus facile et plus désiré. Une réponse fut confiée à M. Leduc. — En somme, Lesseps n'avait pas suscité le mouvement qu'il espérait contre Mazzini. « Mais des indiscrétions furent commises; une copie du message avait été envoyée aux trois commissaires; peut-être les trois triumvirs eux-mêmes, au lieu de le dissimuler ou de le faire disparaître, le communiquèrent-ils? Aussitôt le résultat escompté se produisit; les partisans des triumvirs s'indignèrent contre l'ambassadeur et le parti modéré se déclara ouver-

1. « Ce n'était que la reproduction d'un ordre envoyé par le général en chef à ses chefs de corps lorsqu'on annonça la marche des Autrichiens dans les États romains, ordre qu'il m'autorisa à copier sur son registre de correspondance. Seulement il me prévint qu'il l'avait tenu secret jusqu'à présent et que du moment où je jugeais utile d'en consigner l'expression dans notre projet d'arrangement avec les Romains, il n'avait aucun motif de s'y opposer. » *Mission à Rome*, p. 78.

tement contre Mazzini. La ville se partagea en deux camps bien tranchés[1]. » Le lendemain, Lesseps envoyait, à deux heures de l'après-midi, le télégramme suivant à Drouyn de Lhuys : « Je confirme de la manière la plus absolue les dépêches dont M. de la Tour-d'Auvergne est porteur. Nos affaires marchent au delà de toute espérance. » Il disait encore : « Je compte que nous pourrons bientôt faire chanter le *Te Deum* à Rome le 1er juin. Quel beau jour pour la France! Pourvu que les dévastateurs de Rome ne fassent pas quelque folie! »

Lesseps s'exagérait pourtant ce demi-succès tout immédiat. Mazzini demeurait très puissant, et les avantages récemment remportés par Garibaldi sur les Napolitains donnaient raison, au moins dans l'heure, à sa politique. L'effet s'imagine sur ce peuple entouré, menacé, assiégé même, de la nouvelle qu'une partie des troupes révolutionnaires avait franchi les frontières napolitaines. Parallèlement, le bruit d'une insurrection parisienne heureuse avait été répandu; le dictateur y croyait. Tous semblaient d'accord avec lui et quand on avait parlé de son arrestation, les journaux avaient protesté non sans énergie. « Pour l'arrêter, disaient-ils, il faudrait arrêter les ministres, les représentants du peuple, la garde nationale. » A Paris, *la Démocratie pacifique* de Considérant publiait la lettre d'un officier romain qui spécifiait : « Il existe l'accord le plus admirable entre Mazzini, l'Assemblée et le peuple roi. C'est ce qui déplaît fort au jésuite que votre ministère nous a envoyé. On voit bien son intention de rompre l'accord existant entre les pouvoirs constitués. Mais le renard fut trompé dans son espoir. » La lutte dura trois ou quatre jours et, malgré la résistance, une partie de l'influence mazzinienne décroissait quand le général Oudinot, dont le succès pacifique ne faisait pas les affaires, pressé de plus par son entourage, pria Lesseps de s'expliquer devant un conseil composé d'officiers généraux. Ce furent Vaillant, Rostolan, Regnault de Saint-Jean-d'Angély, Gueswiller, le Vaillant, Mollière et deux autres, dont un était le colonel de Tinan, ainsi que l'intendant en chef de l'armée, le colonel de Thirion.

Lesseps fit connaître ses dépêches au ministre, ainsi qu'une partie des documents qui les accompagnaient, et déclara qu'il était décidé à s'opposer formellement à toute reprise d'hostilités contre Rome avant l'arrivée des ordres du gouvernement; il se fondait, afin de maintenir ce point de vue, sur la dépêche du ministère datée du 10 mai

1. Lesseps, *Ma mission à Rome*, p. 79, 80.

et qui concluait : « Tâchez d'entrer à Rome d'accord avec les habitants ou, si vous êtes contraint d'attaquer, que ce soit avec les chances du succès les plus positives. » Plusieurs généraux ne voulaient l'entendre que dans son dernier sens; ils prétendaient qu'une simple attaque suffirait pour faire ouvrir les portes de la ville, qu'il s'agirait, tout au plus, d'abattre un peu de muraille et qu'il n'y aurait pas de résistance sérieuse [1]. « Lesseps expliquait leur erreur, la démontrait ; il fallait un siège véritable, et une fois les hostilités commencées, on serait entraîné à répandre beaucoup de sang comme à détruire les édifices; enfin la résistance serait assez longue. Il rappelait, en dernier lieu, qu'Oudinot n'avait aucune instruction qui l'autorisât à assumer lui-même pareille responsabilité. Le général soumit alors à la délibération du conseil cette question : « Est-il convenable d'abandonner les négociations et de recommencer l'attaque de Rome sans s'arrêter aux conclusions de M. de Lesseps et sans attendre de nouvelles instructions ? » La majorité répondait oui, dévoilant une fois de plus le véritable sentiment de l'armée. Pourtant, le général Mollière, qui n'avait pas encore parlé, peut-être parce que le plus jeune, avoua qu'il regrettait — appelé à donner son avis, — de ne pouvoir pas se prononcer pour l'action, ainsi que ses collègues, et que son opinion, quelque timide qu'elle put paraître, était conforme à celle du plénipotentiaire : il lui paraissait difficile de ne pas accorder à celui-ci les huit jours qu'il demandait en attendant les ordres de Paris. L'opinion des officiers changea aussitôt. « Ce langage ferme et décidé porta la conviction dans tous les esprits. Il fut décidé que le *statu quo* serait maintenu [2]. » — Lesseps continua d'entretenir des rapports avec la ville par M. Leduc. Il faisait conseiller à ses compatriotes la réserve, la confiance et la prudence. Le pavillon bleu, blanc, rouge continuait de flotter sur son hôtel ainsi que sur les établissements publics français [3]. »

Le 25 au soir, le triumvirat donnait sa réponse. Elle achevait celle faite précédemment et, dans son ensemble, présentait une réelle modération. « Il nous faut vous parler aujourd'hui de la question actuelle, telle qu'elle est posée de fait, sinon de droit, entre le gouvernement français et le nôtre. Vous nous permettrez de le faire avec toute la franchise que réclament l'urgence de la situation et les sympathies interna-

---

1. Clermont et Bourgeois, *Rome et Napoléon III*, p. 134.
2, 3. *Ma mission à Rome*, p. 81.

tionales qui doivent dominer entre la France et l'Italie[1]. » Et après avoir résumé la question comme le sens que la France avait dit vouloir donner à son intervention, « il n'en est pas moins vrai que, sous la forme despotique et constitutionnelle, sans ou avec des garanties libérales aux populations romaines, la pensée dominante dans toutes les négociations auxquelles nous faisons allusion, a été un retour quelconque vers le passé, une transaction entre le peuple romain et Pie IX, considéré comme souverain temporel. Nous ne pouvons pas nous dissimuler que ce fut sous l'inspiration de cette pensée que fut conçue et exécutée l'expédition française. Elle a eu pour but, d'un côté, de jeter l'épée de la France dans la balance des négociations qui devaient s'ouvrir à Rome, de garantir, de l'autre, la population romaine de tout excès rétrograde, imposant, toutefois, pour condition la reconstitution d'une monarchie constitutionnelle en faveur du Saint-Père[2]. » Les triumvirs concluaient qu'en face d'une pareille situation, « sous la menace d'une transaction inadmissible et de négociations que l'état de nos populations ne provoque nullement », le rôle de Rome était de résister : « Nous le devions à notre pays, à la France et à l'Europe entière... Nous devions conquérir le temps nécessaire pour en appeler de la France mal informée à la France mieux informée, pour éviter à la République sœur la tâche qui lui serait échue si, précipitamment entraînée par des suggestions étrangères, elle était presque, à son insu, complice d'une violence à laquelle nous ne saurions trouver d'égale, si ce n'est en remontant à 1772, au premier partage de l'Europe. Nous devions à l'Europe de maintenir autant qu'il était en nous le principe fondamental de toute vie internationale, l'indépendance de chaque peuple en tout ce qui concerne son administration intérieure... Ce n'est qu'avec une profonde douleur que nous nous voyons contraints de résister aux armes françaises. » Ici la rédaction ajoutait que, sans la présence des troupes d'Oudinot, la lutte eût été plus forte et plus poussée contre l'Autriche comme contre Naples. L'erreur était évidente; était-elle sincère? C'est peu probable, le reste du mémoire indiquant une grande adresse[3]. La thèse se soutenait ainsi : « Contre les soldats du roi de Naples et les Autrichiens, nous pouvons nous battre et Dieu protège les bonnes causes.

1. *Ma mission à Rome*, p. 91.
2. *Mission à Rome*, p. 92.
3. Il est vrai, toutefois, que la tournure donnée à notre intervention pouvait justifier ce langage.

Nous ne voulons pas nous battre contre les Français. Nous sommes, envers eux, en état, non de guerre, mais de simple défense. Mais cette position, la seule que nous voulions avoir, partout où nous rencontrons la France, a pour nous tous les inconvénients, sans en avoir les chances favorables, de la guerre. L'expédition française nous a dès l'abord forcé d'opérer un mouvement de concentration de nos troupes qui a laissé notre frontière ouverte à l'invasion autrichienne et Bologne et les villes de la Romagne désarmées. Les Autrichiens, en ont profité. Après huit jours d'une lutte héroïque soutenue par la population, Bologne a dû succomber. Nous avions acheté, en France, des armes pour nous défendre; ces armes, au nombre de dix mille fusils au moins, ont été séquestrés entre Civita-Vecchia et Marseille ; elles sont entre vos mains [1]. » Que répondre encore à ceci : « Vos forces sont sous nos murs à une portée de fusil, disposées comme pour un siège. Elles y restent sans but, sans programme avoué. Elles nous ont forcé d'entretenir la ville dans un état de défense qui obère nos finances. Elles nous forcent de garder un chiffre proportionné de troupes qui pourraient sauver nos villes de l'occupation et des dévastations autrichiennes. Elles entravent notre circulation, nos approvisionnements. Elles tiennent les esprits dans un état de surexcitation qui pourrait, si notre population était moins bonne et moins dévouée, entraîner des conséquences nuisibles... Nous sommes assiégés par la France au nom d'une mission de protection... » Au sujet de la proposition ajoutée : « Vous devez sentir qu'il n'y a rien là qui change notre position. Les parties occupées par vos troupes sont, de fait, protégées, mais si c'est pour le présent, à quoi se réduisent-elles, si c'est pour l'avenir, n'avons-nous pas d'autres voies ouvertes à la protection de notre territoire qu'en vous le livrant tout entier? Le nœud de la question n'est pas là : il est dans l'occupation de Rome. Cette demande forme, jusqu'ici, la condition première de toutes les propositions présentées. Or cela est impossible; jamais le peuple n'y consentira. Si l'occupation de Rome n'a pour but que de la protéger, le peuple vous exprimera sa reconnaissance, mais il vous dira que, capable de protéger Rome par ses propres forces, il croirait se déshonorer à vos yeux et faire acte d'impuissance en déclarant qu'il lui faut pour se défendre quelques régiments de soldats français. Si l'occupation n'a pour but, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'une pensée politique, le

1. *Mission à Rome*, p. 96, 97.

peuple, qui s'est donné librement des institutions, ne peut se résoudre à la subir... Il se méfie de toute insistance. Il prévoit, une fois les troupes admises, des changements dans les hommes et dans les institutions qui seraient funestes à sa liberté... Sur ce point-là, sa volonté est irrévocable. Il se fera massacrer de barricade en barricade plutôt que de se soumettre. Il n'y a pour la France que trois rôles à jouer dans les États romains. La France doit se déclarer pour nous, contre nous ou neutre. Se déclarer pour nous, c'est déclarer formellement notre République et combattre côte à côte, avec nos troupes, contre les Autrichiens. La France ne peut pas faire cela. Elle ne veut pas risquer une guerre européenne pour nous défendre comme alliée. Qu'elle reste donc neutre dans la contestation qui se vide entre nous et nos ennemis. Hier, encore, nous espérions plus d'elle, aujourd'hui nous ne lui demandons que cela. L'occupation de Civita-Vecchia est un fait accompli, soit. La France croit que, dans l'état actuel des choses, il ne lui sied pas de se tenir éloignée du champ de bataille... Nous ne pensons pas comme elle, mais nous n'entendons pas réagir contre elle. Qu'elle garde Civita-Vecchia. Qu'elle étende même ses cantonnements, si le nombre de ses troupes vient à le réclamer, aux localités salubres qui se trouvent sur le rayon de Civita-Vecchia à Viterbe. Qu'elle attende là l'issue des combats qui vont se livrer. Toutes les facilités lui seront offertes, tous les témoignages de franche et cordiale sympathie lui seront donnés; ses officiers visiteront Rome; ses soldats auront tous les soulagements possibles. Mais que sa neutralité soit sincère et sans arrière-pensée... » Lesseps faisait observer que toutes les garanties précédentes répondaient aux objections de la note qui avait été remise; il la louait et disait être certain de l'entente qui devait se faire. Justement, le même jour que la réponse, une députation romaine était venue apporter un cadeau de cinquante mille cigares et de deux cents livres de tabac pour les soldats, et Oudinot avait chaleureusement remercié. On a dit que les ballots et les cigares contenaient des proclamations contre le gouvernement français[1]. Le fait est très possible; cependant, d'après Lesseps, le coup aurait été paré par lui-même, tandis qu'il habitait encore Rome[2]. Quoi qu'il en soit, l'intention seule suffit à prouver que Mazzini persévérait dans son double jeu. Ces petits billets étaient conçus dans ce style : « Un gouvernement de traîtres et de lâches renégats de tous les régimes

1. Balleydier, *Histoire de la Révolution à Rome*, t. II, p. 98.
2. *Rome, Suez et Panama*. Déjà cité.

déshonore la France, trahit la liberté. Dans leurs projets criminels contre l'indépendance des peuples, ils ont cru, les misérables, trouver en vous les instruments serviles d'une politique indigne... » Se méfiant à juste titre de la France, Mazzini avait répondu, d'autre part, à sa manière, aux sollicitations anglaises. Il pensait qu'elles pourraient lui servir afin de créer une sorte de schisme religieux. Ses écrits expliquent, par le penchant qu'ils détaillent, le sens particulier qu'il comptait donner à celui-ci. Il avait de fréquentes conférences avec les voyageurs de la Grande-Bretagne et, surtout, avec des missionnaires protestants de toutes les nations. Lesseps, qui ne l'ignorait pas, s'efforçait de neutraliser ces influences et dans une intention qui montre que sur ce point, comme sur d'autres, non seulement il ne dépassait pas ses instructions, mais encore que les ultramontains, en le combattant, s'ils avaient raison, — et ce serait à discuter, — au point de vue papal strict, allaient contre l'intérêt du catholicisme en France, bien en dehors même de toute idée gallicane. « Chercher, notait-il, à persuader Mazzini que la France, dont il se défie, doit être le seul espoir des libertés italiennes ; le détourner de ses idées de schisme et, au besoin, dénoncer ses tendances à des patriotes de l'Assemblée en les faisant considérer comme une trahison à la cause de la liberté italienne qui ne doit pas se séparer du catholicisme. » C'était un peu le point de vue primordial de d'Azeglio.

Les deux partis opposés se mesurèrent au Parlement le 26. Il fut délibéré sur le maintien du triumvirat et Mazzini vit sa situation diminuer. Par malheur, les hommes qui agissaient sans cesse sur l'esprit d'Oudinot, de plus en plus effrayés de l'entente possible, avaient réussi à exagérer les désirs belliqueux du général. Lesseps voyait renaître autour de lui le mécontentement que l'entente du 24 avril avait paru atténuer. — Au point de vue des affaires romaines, la mauvaise foi des accusations portées contre Lesseps ne fait aucun doute. Dans son livre tendancieux, L. de Gaillard lui reprochait de n'avoir pas compris que le point de vue français consistait à s'appuyer sur l'élément modéré et l'accusait même d'avoir combattu ce qui avait été tenté précédemment dans ce sens. La conduite du négociateur dément cette allégation. Le parti modéré ne conservant que très peu de force, ne possédant pas le pouvoir, il fallait même, afin de le lui préparer, s'entendre d'abord, ou du moins, négocier avec l'autre. Rien ne sert alors de dire : « M. Mercier, envoyé aux constitutionnels romains quelques jours avant notre descente à Civita-Vecchia, était parvenu à s'entendre avec eux sur

tout un programme de gouvernement pontifical restauré, sauf deux articles qui lui avaient paru inacceptables : le jury en matière de délit de presse et l'alliance offensive et défensive de la papauté avec tous les États de la péninsule [1]. »

On mit en avant l'approche des fièvres ; on repoussa les arguments logiques de Lesseps, qui se refusait à voir dans la proximité de cette date un motif suffisant d'engager les hostilités. Il indiquait en vain Frascati ou Albano pour la retraite des troupes. Nul ne l'écouta; l'état-major résistait invinciblement. Le danger devenait tel que le plénipotentiaire avertit son ministre. « Ce ne serait pas une reculade, lui expliquait-il, le 25 mai, car nous serons toujours à portée d'entrer à Rome quand nous y serons appelés par le vœu bien exprimé des populations, vœu qui sera d'autant plus général et plus empressé que nous témoignerons moins d'impatience et que nous respecterons la juste susceptibilité des habitants d'une ville qui ne veulent pas être embrassés par force. » La lettre au ministre semblait un appel désespéré. « Au fond, il poursuivait sa pensée d'envelopper Rome, de la protéger au dehors sans y entrer autrement qu'avec le consentement des Romains [2]. » — Le général en chef ne voulait rien entendre et l'approche de l'armée autrichienne fut un nouveau prétexte. Oudinot redouta-t-il, en effet, longtemps et sérieusement l'action autrichienne contre la France, ce qui eût été, d'ailleurs, le moyen de réunir celle-ci aux Romains, moyen justement trop maladroit pour que les généraux autrichiens, guidés par la cour de Gaëte, puissent l'employer ? D'après Farini, Oudinot aurait écrit au moment de cette marche au général Wimpfen : « On m'annonce que vous êtes arrivé à Pérouse avec une partie de vos troupes, et que vous vous proposez d'aller en avant, en vous mettant en communication avec l'armée napolitaine qui est dans les Abbruzzes. Je dois vous rappeler que l'armée française a commencé seule le siège de Rome, qu'elle est en mesure de s'emparer de Ponte Molle et, de là, de se mettre en communication avec les routes de Florence et d'Ancône. Je suis résolu à faire avancer mes soldats de ce côté; retenez donc les vôtres ; l'honneur des armes françaises l'exige. J'ai appris à honorer les troupes autrichiennes sur les champs de bataille ; mais, en ce moment, tout mouvement de leur part sur Rome semblerait offensif et hostile à la France. Si nos soldats se rencontraient

1. L. de Gaillard, p. 207, 208. Déjà cité.
2. Castille, t. IV, p. 258.

dans de telles conjonctures, il en pourrait résulter des conflits que tous deux nous devons avoir à cœur de prévenir. » Radetzki ne se laissait pas émouvoir, et pour cause ; il savait dans quel esprit d'entente les apparentes protestations françaises lui étaient adressées. — Cependant Lesseps, sincère, quant à lui, voyant que cette armée menaçait Ancône, voulut la faire occuper. Oudinot répliqua qu'il enverrait trois mille hommes *dès* son entrée à Rome. Mécontent, l'envoyé de Drouyn de Lhuys demanda les trois mille hommes au gouvernement. De son côté, le général en chef écrivait à Paris : « Je n'ai pas d'avis à émettre, cette question politique n'est pas dans mes attributions ; je laisse à d'autres le mérite ou la responsabilité des opinions qu'ils produisent à cette occasion. » — Il ne convenait pas décidément que l'affaire romaine eût une solution pacifique. Ce qui précède l'établit et ce qui suit démontre davantage l'obscure mainmise d'un certain parti catholique clérical sur les destinées de la politique française[1]. M. de Rayneval arrivait justement au camp pour détourner Lesseps de ses desseins ou s'il n'y réussissait pas, comme il était à peu près prévu, précipiter les événements.

Une conférence se tint entre les deux diplomates. Selon Rayneval, qui négligeait sciemment ainsi tout un côté, encore qu'équivoque, du point de vue gouvernemental, Lesseps avait été invité par son gouvernement à concerter ses démarches avec les plénipotentiaires de Gaëte, afin de ne pas adopter deux langages et deux attitudes. — Lesseps aurait pu répondre que, s'il s'était arrêté à « cet inconvénient[2] », il n'aurait pu accepter sa mission ni même tenter de l'entreprendre, puisqu'il avait été envoyé justement pour réagir contre la cour de Gaëte ; il se contenta de faire observer qu'il s'était toujours entendu avec d'Harcourt et Rayneval pour ce qui comportait une action immédiate en leur communiquant non seulement ses actes, mais encore les pensées

1. « Un incident, peu connu jusqu'à ce jour, vint confirmer le duc de Reggio dans la résolution de s'en tenir à l'avis du conseil de guerre sans plus écouter aucune proposition. Le général Vaillant, parti de Paris plusieurs jours avant le vote du 7 mai, était venu le prévenir que les idées du gouvernement s'étaient sensiblement modifiées et qu'une plus longue condescendance pour les idées de M. de Lesseps perdrait à coup sûr le chef qui ne craindrait pas d'en prendre la responsabilité. L'opinion du commandant en chef du génie aurait en toute circonstance une grande valeur aux yeux du général Oudinot ; nous savons depuis le décret du 11 décembre qu'elle en avait une toute particulière aux yeux de Vaillant lui-même, qui était nanti de pouvoirs secrets auxquels il portait de si pressants conseils. » L. de Gaillard, *l'Expédition de Rome en 1849*, p. 209. Déjà cité.

2. Le mot est de Rayneval.

qui les dirigeaient. Il ne leur avait rien caché, surtout à Rayneval, auquel il avait fait saisir tout les mobiles publics ou secrets qui dirigeaient sa conduite ; mais il ne pouvait évidemment pas consulter ses deux collègues pour chaque démarche qui, heure par heure, minute par minute, réclamaient des décisions immédiates et variées ; le général en chef lui-même ne l'avait pas exigé. Cependant Rayneval maintenait son point de vue ; d'après lui, le négociateur n'agissait que sur ses inspirations, sans aucune direction secrète du gouvernement. Lesseps évoquait alors l'évidente volonté du pape de faire le contraire de ce qui lui était conseillé, guidé qu'il était par une véritable Coblentz d'où la pensée française demeurait exclue : il ne pouvait donc, en tant que Français, quant à lui, se baser uniquement sur les antécédents qui avaient inspiré la conduite de son collègue ; les faits postérieurs à l'occupation de Civita-Vecchia avaient, en outre, déterminé une situation nouvelle, « dans laquelle le gouvernement ne pouvait pas voir clair, le 8 mai, jour de mon départ de Paris, disait Lesseps, au lendemain de la séance de l'Assemblée nationale du 7[1] ». Voilà pourquoi les instructions précises et détaillées avaient manqué. Le gouvernement avait dit à son agent : « Votre jugement vous inspirera suivant les circonstances. » A court, son contradicteur passait outre : « Vous disposez en maître de la situation et paralysez l'armée. » C'était tout un aveu. Il ne fut même pas relevé. Rayneval reconnaissait, d'ailleurs, renseigné sur ce qui se passait à Paris, qu'il fallait attendre la décision gouvernementale. Acculé, il soupirait : « Il se peut que les Romains nous ouvrent leurs portes. Ils tarderont d'autant plus qu'ils verront l'armée moins disposée à agir. Mais, grâce aux conditions que vous avez faites, la question, suivant moi, reculera au lieu d'avancer. » Et, sans une extrême bonne foi, semble-t-il, il concluait : « Je proteste, de toute la force de mes convictions, contre vos propositions. Elles entraînent non seulement la reconnaissance d'un gouvernement que la République a formellement déclaré ne pas vouloir reconnaître, mais nous fait faire avec lui offensive et défensive. » — Il n'y avait pas un mot de reconnaissance de la République romaine dans les propositions, tellement que Mazzini les avait déclarées inacceptables, semblables, disait-il, nous nous le rappelons, bien que sous une autre forme, à celles d'Oudinot. — Se dérobant de nouveau, Rayneval prenait une autre attitude. Grâce à la façon dont

1. *Mission à Rome.*

les affaires avaient été conduites, déclarait-il, la France jetait le gant non seulement aux trois puissances, qui avaient déclaré la guerre au gouvernement romain, appuyées en cela par l'Europe unanime, « mais à un autre pouvoir supérieur aux autres, appelé à jouer un rôle important dans nos destinées intérieures : la papauté ». Là résidait toute la question : la diplomatie française devait se régler, en dépit de certaines restrictions auxquelles Rayneval aurait voulu faire consentir le pape, mais qu'il sacrifiait assez allégrement, sur la diplomatie pontificale. Les allégations de l'ultramontain, quant au gant jeté vers les puissances, tombaient d'elles-mêmes. Naples et Madrid étaient hors de cause. Quant à l'Autriche, était-ce la faute de la France si ses principes étaient différents de ceux du gouvernement autrichien ? Saisissant alors la possibilité d'une occasion nouvelle, Rayneval avançait que, par notre union avec les ennemis du Saint-Père, celui-ci se trouvait exclusivement rejeté vers l'influence de l'Autriche. Lesseps n'eut pas de peine à prouver que « loin de nous unir aux ennemis du pape, nous lui montrions que nous étions la seule nation sympathique aux populations romaines qui pût servir ses intérêts dans une mesure juste et libérale ». Nous seuls pouvions lui faciliter une entrée à Rome, non par le sang, mais par le consentement des Romains. « Des amis sincères de Sa Sainteté, disait Lesseps, m'ont encouragé dans la voie que j'ai suivie ; ils l'ont vivement engagée à ne pas me susciter d'obstacles. » Rayneval ne savait plus qu'opposer. « Est-il bien dans le vœu de la France, demanda-t-il, de tendre la main à un gouvernement qui a commencé par l'assassinat ? » Lesseps aussitôt : « Il n'est pas plus exact de dire que la République romaine est solidaire de l'assassinat de M. Rossi que de rendre notre République de 1848 responsable des crimes de 93. La République romaine, que, d'ailleurs, je n'ai pas été chargé de reconnaître, a succédé par le vote universel au gouvernement qui avait été l'héritier direct du meurtre de M. Rossi, et elle a été proclamée par une Assemblée qui avait pour mission de choisir la forme du gouvernement qui lui conviendrait. Ceci est un fait. Je n'ai pas à en discuter ici les conséquences. » Rayneval se rabattait sur l'armée : « Vous la paralysez, oubliant la maxime : *si vis pacem, para bellum*. Vous l'exposez aux maladies, à la démoralisation. L'armée qui veut prouver ce qu'elle sait faire, qui veut jeter une gloire de plus sur le nom français, l'armée est condamnée à capituler. » Lesseps protesta : « Je ne paralyse point l'armée, mais je fais tous mes efforts pour que son ardeur admirable ne la fasse pas dévier de la vraie route. Elle aura bien mérité

de la patrie en réservant cette ardeur pour combattre les ennemis de l'indépendance et de l'influence de la France, au lieu de l'employer par une déplorable erreur à faire des brèches sur des vieux murs et à détruire les plus beaux monuments du génie ancien et moderne. » Alors Rayneval parla de nouveau sur la marche en avant des Autrichiens et de la diminution de prestige dont serait atteinte la France, si l'autorité pontificale allait être rétablie par eux, à Bologne, sous leur égide. Battu quand Lesseps avait fait ressortir le danger de l'occupation de Rome par les troupes françaises, Rayneval critiquait maintenant leurs positions et celles qui avaient été prévues. L'examen des cantonnements qui nous laissaient de toutes parts des débouchés, comme la faculté d'agir à notre guise, furent détaillés; quant à la papauté rétablie à Bologne dans les conditions décrites, personne ne la redoutait. — Rayneval abordait enfin la question romaine et présentait la seule objection valable : « Les assemblées primaires, dans des pays comme ceux-ci, n'ont pas la force morale qu'elles peuvent avoir chez nous, parce que chacun sait qu'en Italie les populations sont incapables d'exprimer leurs vœux de cette manière. En nous référant à elles du sort futur des États romains, nous déclarons implicitement que nous ne connaissons plus la souveraineté du pape, tandis que nous avons promis solennellement à l'Europe que nous respecterions les divisions territoriales admises par les traités. » Lesseps répliqua :« En déclarant aux populations romaines que nous ne leur contestons pas le droit de choisir librement la forme de leur gouvernement, nous n'indiquons pas de quelle manière ce libre choix devra être exercé; si nous n'agitons pas, dans ce moment, les questions relatives aux intérêts du Saint-Père, c'est que nous croirions fort imprudent de le faire prématurément dans la persuasion que le temps seul peut amener un retour volontaire vers lui. Quant à un retour forcé, personne ne peut contester qu'il ne serait pas durable, à moins qu'il ne fût toujours maintenu par la violence qui l'aurait établi. » Réponse assez vague, encore qu'elle fût la seule possible, vague comme la situation même. L'entente ne se faisait pas ; chacun restait sur ses positions. Il concédait qu'il serait évidemment déplorable d'ouvrir à la papauté une voie de sang et de ruines et qu'il ne fallait pas qu'il en fût ainsi ; mais il repoussait toute responsabilité dans ce qui avait été fait depuis l'arrivée du plénipotentiaire.

Le 28, Lesseps passa en revue, aux côtés d'Oudinot, dix mille hommes récemment arrivés de France. Le 29, il s'entendait avec le général pour adresser aux autorités romaines une communication pressante, car, à

ce moment, il espérait de plus en plus aboutir. Une importante délibération avait eu lieu à l'Assemblée romaine, au cours de laquelle le triumvirat s'était vu sur le point de donner sa démission. Le parti modéré semblait, de nouveau, possible. L'Assemblée, la municipalité et le triumvirat reçurent donc des mains de M. Leduc un exemplaire des déclarations suivantes, contresignées d'Oudinot : « Je, soussigné, Ferdinand de Lesseps, envoyé extraordinaire et plénipotentiaire de la République française, en mission à Rome, considérant que la marche de l'armée autrichienne dans les États romains change la situation respective de l'armée française et des troupes romaines ; — considérant que les Autrichiens, en s'avançant sur Rome, pourraient s'emparer de positions menaçantes pour l'armée française ; — considérant que la prolongation du *statu quo*, auquel avait consenti, sur sa demande, M. le général en chef Oudinot de Reggio, pourrait devenir nuisible à l'armée française ; — considérant qu'aucune communication ne lui a été adressée depuis sa dernière note au triumvirat en date du 26 de ce mois ; — invite les autorités et l'Assemblée constituante romaine à se prononcer sur les articles suivants : Art. 1 : Les Romains réclament la protection de la République française. — Art. 2 : La France ne conteste point aux populations le droit de se prononcer sur la forme du gouvernement. — Art. 3 : L'armée française sera accueillie par les Romains comme une armée amie. Elle prendra les cantonnements qu'elle jugera convenables, tant pour la défense du pays que pour la salubrité de ses troupes. Elle restera étrangère à l'administration du pays. — Art. 4 : La République française garantit, contre toute invasion étrangère, le territoire occupé par ses troupes. En conséquence, le soussigné, de concert avec le général Oudinot, déclare que, dans le cas où les articles ci-dessus ne seraient pas immédiatement acceptés, il regardera sa mission comme étant terminée et que l'action française reprendra toute sa liberté d'action. » — Le triumvirat fit demander quel était le sens exact du mot *immédiatement*. Lesseps répondit que, toujours d'accord avec le général, un délai de vingt-quatre heures était entendu expirant le 30 à minuit. Lesseps attendit alors le mouvement d'opinion qu'il escomptait, car il n'espérait pas dans la bonne volonté du pouvoir exécutif.

Est-ce Mazzini qui, se doutant de ce qui risquait de se passer, fit venir dans les tribunes du Parlement un public à lui ? A la séance où le traité fut connu, des rumeurs et des protestations arrêtèrent l'effet des bonnes résolutions de la Chambre ; pourtant les députés, refusant

de céder, restèrent sur la réserve ; ils évitèrent de prendre une décision et les triumvirs furent chargés de donner un arrangement définitif. — Nouvel échec pour Lesseps puisque Mazzini demeurait chargé des négociations. Toutefois le dictateur se sentait ébranlé et menacé. Les journaux du parti modéré avouaient leur désir de voir accepter les conditions de Lesseps, et la connaissance que l'on avait maintenant des élections françaises, à la majorité si catholique, appuyait particulièrement la nécessité de l'entente.

Tandis qu'il attendait avec confiance l'issue des négociations, la nuit du 29 au 30, Lesseps s'aperçut d'une grande agitation dans l'état-major du général en chef, au point qu'il redouta la préparation d'un mouvement pour le lendemain. A une heure du matin, Vaillant recevait, en effet, d'Oudinot l'ordre de hâter l'établissement d'un pont sur le Tibre, d'étudier les abords de la villa Pamphili et de commencer sur-le-champ les travaux d'une tranchée. Lesseps fut, de plus, averti que, le matin même, les chasseurs à pied devaient s'emparer de la basilique Saint-Paul. — Ainsi, sans prévenir le plénipotentiaire, au mépris du traité récemment signé par lui, Oudinot, de nouveau poussé par son entourage, se décidait à tout brusquer. Lesseps, qui se refusait à le croire, se renseigna. Il apprit qu'un conseil de généraux devait se tenir à neuf heures du matin et qu'on avait évité de l'y convoquer. N'ayant rien reçu encore du ministère des Affaires étrangères, Oudinot et Lesseps se trouvaient sans ordres officiels. Le devoir de Lesseps était de prévenir discrètement Oudinot, car il ne pouvait lui donner d'ordres et se dégager. Il lui fit remettre immédiatement une lettre conçue dans ce sens [1]. — Oudinot ne lui répondit même pas. Lesseps sut bientôt que son avis n'avait compté pour rien et qu'on était décidé à passer outre ; l'attaque des avant-postes devait commencer, disait-on, d'un moment à l'autre. Désespéré, son plan sur le point de manquer au moment même où il allait réussir à concilier l'honneur de son pays et ses intérêts, il se tourna vers le général Vaillant. Il lui dit que le mieux serait d'occuper Albano et Frascati, de manière à empêcher l'approche

1. « Dans le cas où vous jugeriez devoir prendre, par surprise ou autrement, des positions dans la ville de Rome, ou même dans le voisinage de son enceinte, sans vous être préalablement concerté avec moi, je crois devoir mettre sous votre seule responsabilité toutes les conséquences politiques qui en résulteraient jusqu'au moment où les ordres du gouvernement arriveront, soit pour me blâmer, soit pour m'approuver ; ma mission ne comporte pas votre isolement pour des déterminations ou des mesures militaires qui compromettraient notre gouvernement et engageraient notre pays dans la voie que je crois la plus funeste. » *Mission à Rome*, p. 133.

des 4.000 espagnols débarqués récemment à Terracine. « Il est de notre honneur de les devancer dans les campements qu'ils pourraient venir occuper autour de Rome et de nous rendre, en les prévenant, les seuls dominateurs de la ville par une ceinture de troupes. De cette manière, nous ne compromettons point notre gouvernement par une entrée intempestive à Rome, par un séjour dans une ville qui est abandonnée, l'été, par ses propres habitants et même par un passage momentané où les projets infernaux de deux autres fanatiques suffiront pour détruire en une minute notre œuvre de patience et de patriotisme. Nous serons les vrais maîtres de Rome en l'entourant au lieu de l'occuper et le gouvernement de la République, qui ne désire notre entrée à Rome que si nous sommes d'accord avec les habitants, nous remerciera un jour d'avoir contribué à faire triompher par la sagesse de vos conseils, la vraie, la grande politique dégagée de toutes les petites questions d'amour-propre personnel ou de vaine gloriole... » Cela aussi fut sans effet. Au conseil, le général Vaillant insista sur l'attaque pour qu'elle eût lieu entre la porte Portèse et la porte San-Pancrazio.

Tout allait cependant de mieux en mieux. Dans la même journée, à trois heures, neuf heures avant l'expiration du délai fixé, Lesseps recevait les réponses du président de l'Assemblée romaine et du triumvirat. Le ton conciliant et modérateur des objections faites à l'ultimatum prouvait l'entente facile et prochaine susceptible de mettre les deux pays d'accord ; on voulait, de part et d'autre, « arrêter les malheurs dont était menacée une ville tranquille, siège des monuments et des arts[1]. » Un autre passage insistait sur la volonté d'apaisement et, même, de concession du pouvoir romain : « Comme vous le remarquerez d'un coup d'œil, les modifications que nous croyons devoir nous permettre portent beaucoup plus sur la forme que sur le fond. Le temps presse ; il faut renoncer aux détails. Nous aimons mieux, d'ailleurs, nous confier, pour suppléer à cette mission, à votre loyauté et à la vive sympathie que vous nous avez toujours manifestée pour notre cause et pour ses destinées. Ce n'est pas de la diplomatie qui peut se faire entre nous, c'est un appel de peuple à peuple. Cet appel à la cessation d'un état de choses anormal, nous vous l'adressons, Monsieur, avec la puissance de conviction et de désir qui vit en nous... » Un contre-projet accom-

1. *Mission à Rome*. Déjà cité.

pagnait la lettre, et qui apportait à l'ultimatum des changements insignifiants. On proposait, notamment, « amitié fraternelle et appui », au lieu de « protection ». Lesseps approuva. Il rejeta l'article 2 ; l'article 3 acceptait la protection, mais repoussait l'installation des Français à Rome : « L'armée française, disait-il, sera regardée par les Romains comme une armée amie et accueillie comme telle... Rome n'entre pas dans les cantonnements que choisiront les troupes françaises. » C'était le point le plus difficile. L'armée, si elle n'entrait pas à Rome, se demanderait ce qu'elle était venue faire à Rome et ne cacherait pas son indignation ; pourtant l'occupation militaire de la ville était superflue et Lesseps, quant à lui, n'y tenait pas. Il s'efforça de tout concilier en proposant que le général en chef vînt habiter Rome avec la garde qu'il jugeait nécessaire à sa sûreté. L'article 4 avait été maintenu.

Lesseps ne pouvait plus douter du succès et, de fait, sans la volonté formelle du général en chef de faire la guerre, il semble bien qu'il était acquis. Il fit porter le dossier à Oudinot, « toujours lié par la dépêche télégraphique du 10 qui ne lui permettait pas d'attaquer[1] ». Et il lui expliquait de nouveau : « Parti de Paris sous l'impression de l'affaire du 30 avril et venu pour traiter avec les populations romaines, je n'ai pas besoin de rappeler que je n'ai ni voulu, ni souffert que l'on pût jamais séparer ma cause de celle de mon gouvernement et de l'honorable chef de l'armée française. Pour arriver à persuader que les dispositions du gouvernement de la République et de son général étaient les mêmes, avant le 30 avril et après, je ne me dissimulais pas tous les obstacles que j'avais à surmonter. Aujourd'hui, j'ai réussi. » Il insistait sur la suppression de l'article 2 et concluait : « Le projet maintient l'honneur sans tache de notre armée et de notre glorieux drapeau. » — Le commandant Espivent, chargé de transmettre le dossier, le rapporta au bout d'un instant. Le général refusait d'en prendre connaissance, en faisant savoir qu'il n'avait pas le temps de le lire parce qu'il était trop occupé des détails de son service ainsi que des ordres à donner à l'armée. Il proposait cependant à Lesseps de s'expliquer plus tard dans la salle des conseils où se réuniraient les généraux dont les campements étaient rapprochés du quartier général. Lesseps réussissait donc à Rome, là où la lutte était la plus difficile, et échouait près du corps expéditionnaire qui était là pour appuyer son action et l'aider.

---

1. *Mission à Rome.* — Clermont et Bourgeois.

Oudinot savait sans doute, renseigné officieusement, que Lesseps ne devait réussir à aucun prix. Falloux, selon toute vraisemblance, par lettre ou par l'un de ses lieutenants, fit savoir au général en chef que l'œuvre de Lesseps était condamnée à Paris, cette fois, d'une façon enfin sûre, et tandis même qu'elle aboutissait à Rome. Il avait été certain dès lors, une fois les élections connues, que la Législative l'absoudrait toujours, à condition qu'il ramenât le pape dans les conditions les meilleures pour celui-ci et de façon à bien anéantir la République romaine, car le général avait été circonvenu dans son camp chaque jour davantage par un petit état-major de prêtres et de diplomates étrangers qui obtenait de lui presque tout ce qu'il voulait en faisant jouer l'honneur national ; c'était, surtout, le prince Wolkonsky, celui-là même qui connaissait si bien les appartements de l'ambassade de France et avait prévenu le plénipotentiaire de la tentative d'assassinat ; un général prussien, équivoque et singulier, Willisten ; l'abbé de Brimont, et un jésuite, le Père Vaure. Celui-ci venait directement de Gaëte et ne lâchait pas l'ami de l' « admirable [1] » Falloux. Heure par heure, il consignait les événements, puis envoyait ses rapports aussitôt à Rayneval et à d'Harcourt, prompts à agir sur ses instigations. Ce monde presque interlope, en tout cas déplacé, représentait Lesseps sous les plus vilaines couleurs. Son action explique l'humeur variable d'Oudinot, ses colères, ses brusques changements.

Odilon Barrot, dupe ici encore, peut-être à demi volontairement, prêtait les mains. Il se vante de ses actes dans ses *Mémoires*, non sans étrangement déguiser la vérité : « Oubliant ses instructions les plus formelles [2], M. de Lesseps traitait avec les chefs de la République romaine comme avec un gouvernement régulier et reconnu ; il acceptait même d'eux des conditions humiliantes pour notre drapeau, déshonorantes pour notre politique... L'humiliation était à son comble, et, cependant, M. de Lesseps avait tout accepté. Heureusement, le vieil honneur militaire se révolta chez le général Oudinot qui refusa de donner son adhésion [3]. » Et faisant le jeu de Falloux, qui devait, lui aussi, accuser Lesseps d'un dérangement mental, négligeant de signaler les raisons qu'avait le narrateur de faire connaître la place de ses apparte-

1. Lagrange, *Vie de Mgr Dupanloup*. Déjà cité.
2. Si Lesseps ne reçut que les instructions connues, il est, en effet, hors de doute qu'elles lui laissaient la plus grande latitude.
3. *Mémoires*, t. III, p. 288, 289. — On se demande en quoi les conditions étaient humiliantes.

ments, il ajoutait : « M. de Lesseps nous avait rendu compte de ses négociations dans la plus singulière correspondance qui soit jamais sortie de la plume d'un diplomate ; c'est au point que quelques-unes de ses lettres, une, entre autres, dans laquelle il nous parlait de projets d'assassinat contre sa personne et nous transmettait le plan de ses appartements, nous fit croire à un égarement accidentel de sa raison[1]. » Pour être cru, il aurait été indispensable que Lesseps eût été assassiné. La suite du récit n'est pas moins curieuse par l'ignorance des faits qu'elle fait entrevoir chez ce ministre pourtant loyal et persuadé d'accomplir tout son devoir : « Lorsque nous connûmes la première convention, il n'y eut qu'un seul et même sentiment dans le conseil, celui de la surprise et de l'indignation, sentiment que vint naturellement accroître la communication de la seconde convention... Il fut à l'instant même résolu que, par voix télégraphique, un désaveu et un rappel seraient notifiés à M. de Lesseps en même temps que l'ordre exprès serait expédié au général Oudinot de reprendre et de poursuivre énergiquement les opérations actives du siège et de s'emparer de Rome à tout prix[2]. » Il est réellement difficile de croire que ce récit n'est pas arrangé[3]. La seconde convention date du 31 mai, ce qui rend impossible son annonce le 29, jour où l'ordre de rappel fut expédié. Peut-on admettre que la première convention, celle qui fut présentée le 19 mai à l'Assemblée romaine, ait motivé le rappel de Lesseps ? Le texte de cette convention avait été apporté le 24 à Paris, par Forbin-Janson. Si elle fut désapprouvée comme il n'est pas douteux, Lesseps, du moins, ne fut pas rappelé ; et l'attente d'une convention meilleure, plus acceptable, subsistait si bien que le gouvernement recommandait à Oudinot de ne pas entraver l'action de Lesseps. Mais Lesseps n'était pas des-

---

1. *Mémoires*, t. III, p. 289.
2. *Mémoires*, t. III, p. 289.
3. « Non, la vérité des faits n'est pas là. M. O. Barrot ne l'a pas dite à la tribune française. — La vérité des faits, c'est que ce même jour, 29 mai, où le ministère rappelait M. de Lesseps, et envoyait au général Oudinot l'ordre d'attaquer, l'Assemblé constituante se préparait pour faire place à l'Assemblée législative ; c'est que, dès le moment où le résultat général des élections avait été connu, le pouvoir exécutif avait su prévoir que la nouvelle Assemblée, franchement réactionnaire, serait peu indulgente pour les lenteurs apportées à la restauration pontificale ; c'est que M. O. Barrot ne croyait pas assez faire, pour sauver son portefeuille, de changer, conformément à l'esprit de la nouvelle Assemblée, les directions de sa politique et qu'il jugeait habile de rejeter sur l'imprudence ou la maladresse d'un agent la responsabilité du passé. » Jules Amigues, *l'État romain*, etc., p. 117, 118. Déjà cité. Dentu, 1862.

servi seulement au camp par le général, Rayneval et d'Harcourt, il l'était par eux auprès du gouvernement et il l'avait été plus directement par La Tour-d'Auvergne, son propre envoyé, qui ne comprenait même pas qu'on pût discuter avec les Romains. Il avait, lui aussi, poussé Oudinot à l'attaque. A Paris, il accrédita la légende de trouble cérébral si commode, si favorable à ce que l'on voulait; stupéfait par l'activité du négociateur, incapable de saisir les explications qui lui étaient détaillées, il avait déclaré tout net que l'envoyé du gouvernement ne lui avait pas paru dans un état normal. Cependant la délibération qui suivit l'arrivée du secrétaire de la légation, loin de conclure au rappel de Lesseps, le maintint à son poste; dans l'ordre d'attaquer Rome le 28, on ne parla même pas de lui. Et dans une autre lettre, écrite également le 28, il était dit : « Je fais part à M. de Lesseps des instructions que je vous envoie. Dans le cas où des négociations nouvelles viendraient à s'ouvrir, ce serait encore lui qui devrait les suivre, en se concertant avec vous. » Si l'on donnait l'ordre à Oudinot de marcher, tout en conservant Lesseps, c'est que le plan primitif subsistait. Le télégraphe n'apporta que le 29, à trois heures et demie de l'après-midi, l'ordre de rappel. « Le gouvernement de la République française a mis fin à votre mission. Vous voudrez bien repartir pour la France aussitôt que vous aurez reçu cette dépêche. » En même temps, et en conséquence, le ministre des Affaires étrangères modifia la lettre qu'il avait écrite, la veille, à l'adresse d'Oudinot et qu'il n'avait pas encore envoyée; il changea la date — 29 au lieu de 28, biffa le passage relatif à Lesseps et y substitua les lignes suivantes : « J'envoie par télégraphe à M. de Lesseps l'avis que sa mission est terminée et l'invitation de rentrer en France. C'est désormais avec MM. d'Harcourt et Rayneval, à qui j'écris aujourd'hui, que vous aurez à vous concerter pour tout ce qui concerne l'objet politique de votre mission[1]. » Le revirement fut soudain.

On est en droit de se demander si la décision d'attaquer Rome n'influa pas sur la crise ministérielle étudiée dans les pages précédentes, et ne pesa pas, notamment, sur le refus définitif du maréchal Bugeaud. Les motifs que lui fait présenter Barrot ne sont peut-être pas les seuls dont il se servit : il avait d'abord accepté le poste ministériel, puis le refusa brusquement, le 28 mai. Il redoutait l'opinion d'une certaine partie de l'armée et voyait dans l'attaque de Rome un prétexte favo-

1. *Rome et Napoléon III*, p. 132. Déjà cité.

rable au jeu de la Montagne. Falloux ne demeurait aux affaires que « par son confesseur [1] » et le jour de sa plus grande inquiétude avait été ce 28, justement, où le ministère avait appris par dépêche que Lesseps confirmait ses renseignements précédents. « Nos affaires, disait-il, marchent au delà de toute espérance. » Le gouvernement fut désorienté, ce qui permet une fois de plus de saisir le sens véritable du mandat qu'il avait remis à son agent. Drouyn de Lhuys reconnut la gravité de la situation. Falloux fut sur le point de croire tout perdu. En effet, l'ordre d'attaque était parti. Une fois là, il semble possible de pousser plus loin l'investigation interrogative. Le désaveu envoyé à Lesseps n'aurait-il pas été, à travers certains masques plus ou moins marchandés et diplomatiques, le véritable prix de l'adhésion de Falloux au ministère ? Simple prévision à souligner comme telle, mais que les faits rendent vraisemblable, ou, du moins, autorisent. Falloux ne s'est pas réellement expliqué dans ses *Mémoires*. Il eut besoin de prendre ses garanties auprès de Tocqueville avant de l'agréer, et nous nous rappelons aussi que pendant un certain temps, même après avoir été nommé vice-président de l'Assemblée (1er juin), Tocqueville n'était pas sûr d'être ministre. Il est fort surprenant que Drouyn de Lhuys, une fois ses collègues revenus au pouvoir, n'y soit pas rappelé ou n'y revienne pas de lui-même ; et aucune explication plausible, en dehors, de celle que notre argumentation suggère d'elle-même, n'a été donnée de ce fait si souvent négligé. Le président de la République estimait infiniment son ministre des Affaires étrangères et le préférait à Tocqueville. Son départ ne s'explique, de quelque côté que la recherche s'étende, que par la question romaine [2], et il semble permis d'avancer que, notamment par l'entremise de M. Bois-Lecomte [3], il aida beaucoup la légende de folie sous laquelle on diminua, puis perdit Lesseps. Lesseps apparaît donc injustement condamné, au moment même où il faisait réussir sa mission, mais cette condamnation était nécessaire aux instruments souvent inconscients du parti qui avait voulu l'échec, parce que sans elle, revenu dans la capitale, le plénipotentiaire devenait un terrible accusateur qui annulait la défense du ministère et rendait le rôle du mi-

1. *Mémoires d'un royaliste.*

2. Drouyn de Lhuys, — au moins publiquement ou par un ouvrage imprimé — ne s'est lui non plus pas expliqué sur la question. Il n'y a rien à ce sujet dans le livre de M. d'Harcourt déjà cité. Ce silence est significatif.

3, 4. Voir plus loin, p. 100, note I.

nistre impossible[1] Au contraire, le ministre une fois remplacé, son successeur pouvait lui dire avec apparence de vraisemblance, comme le fit Tocqueville : « Monsieur, je ne suis pas au courant de l'affaire de Rome », puis, ajouter avec vérité : « Je ne suis pas responsable. » Une partie de l'art politique, depuis longtemps, consiste, en effet, à supprimer les responsabilités. — Tocqueville, alors, parlait volontiers, — nous l'avons vu, — de son inaptitude à remplir une tâche à laquelle rien ne l'avait préparé ; cette inaptitude était une garantie, la meilleure et la plus désirée. On prit toutes les précautions pour qu'il ne risquât pas de se renseigner petit à petit, et, dans ce but, on épaissit encore la brume qui entourait le cerveau de cet homme si intelligent dès qu'il était question de Rome ; on trompa même sa bonne foi. Il lui fut impossible d'avoir sur ce qui s'était passé dans la péninsule une opinion quelconque : cela lui était, même, en quelque sorte, interdit. L'affaire lui fut décrite comme terminée absolument ; et le 6 juin, il écrivait à d'Harcourt : « J'ai trouvé, en arrivant aux affaires, que l'ordre de s'emparer de Rome immédiatement avait été donné depuis près de huit jours... » — Il ne paraît pas qu'il ait mis beaucoup de scrupule à accepter cette ignorance.

Ce fut le 30 mai, à quatre heures, que les officiers généraux se réunirent. Lesseps vint à eux en sachant combien il aurait de peine à faire prévaloir son opinion. Un narrateur volontairement mal renseigné s'en targua pour écrire : « Le grand équivoque de M. de Lesseps, son attitude embarrassée, prouvaient suffisamment qu'il avait le sentiment d'une action contraire aux intérêts de la France[2]. » — Lesseps épuisa en vain toute son adresse en récapitulant les faits, dossiers à l'appui, et en faisant apparaître l'évidence qu'ils démontraient ; il se heurta à un parti pris irrévocable. « La lecture que je fis des derniers documents, les observations puisées dans le péril et l'urgence de la situation, le manque d'ordres de la part du gouvernement dont les instructions télégraphiques du 10 devaient nous servir encore de règle,

1. « Entre les mains de M. Drouyn de Lhuys, la prétendue folie de M. de Lesseps était un moyen de justifier sa politique, moyen terrible qui, d'après plusieurs exemples bien connus, paraît réservé aux diplomates français embarrassés ; moyen qui a pour effet de tuer la vérité qui devrait être dite tout en laissant l'homme qui a à la dire boire, manger, aller, venir parmi les vivants, jusqu'à ce que la véritable mort, moins cruelle, l'emporte tout entier un jour ; c'est la confiscation de l'être moral ; une autre fois c'est le salut du pays tout à fait compromis. » H. Castille, *Histoire de la seconde République française*, t. IV, p. 162.

2. L. de Gaillard. Déjà cité.

rien ne put changer la détermination du général Oudinot. La manière dont elle se manifesta rendit impossible toute discussion et me mit dans la nécessité d'opposer mon caractère officiel à des emportements que je déclarai ne pouvoir supporter [1]. » Oudinot, en effet, cria, menaça, soutenu par le général Saint-Jean d'Angély. — Le manque d'entente était d'autant plus grave que les opérations militaires allaient commencer dans quelques heures, malgré la réponse faite précédemment. Lesseps craignit, pour sa part, qu'une attaque aussi subite, ordonnée au mépris des conventions établies, ne fît massacrer la colonie française ; la nuit même, il insista de nouveau près du général. Une scène identique se renouvela, en présence du capitaine de frégate Chaigneau, qui commandait le *Magellan*. Lesseps déclara que si les ordres d'attaque n'étaient pas révoqués, il irait sur-le-champ à Rome avertir les autorités, de façon à garantir l'honneur français et à couvrir sa bonne foi. Devant ce qu'il considérait comme une menace personnelle, Oudinot ne se contint plus et, marchant sur Lesseps avec fureur, lui cria qu'il allait le faire arrêter. Le plénipotentiaire, pour toute réponse, mit la main sur la garde de son épée. L'officier entrevit d'un coup toutes les conséquences et céda. Des courriers partirent pour toutes les lignes des avant-postes contremander l'ordre d'attaque. Lesseps redoutait maintenant que l'alarme ne fût donnée dans Rome et même que les contre-ordres ne fussent pas parvenus partout assez à temps pour empêcher des conflits déplorables ; il fit donc aussitôt prévenir qu'on ne devait pas s'inquiéter de nos mouvements, destinés à assurer des positions dont des armées étrangères, en marche sur la Ville Éternelle, auraient pu, sans cette précaution, s'emparer. Une partie de la troupe, justement, ne fut pas prévenue et occupa Monte Mario. Sans ces précautions, il est presque probable que rien ne se fût passé d'une façon pacifique ; les soldats romains, sans l'assurance donnée, ne se seraient pas montrés disposés à abandonner leurs postes sans combattre. Au point de vue militaire, c'était si bien un succès qu'Oudinot, — un peu rapide, — en fit part à Paris le jour même : « Je me suis applaudi d'avoir eu à vous annoncer l'occupation sans effusion de sang de Monte-Mario. » Lesseps l'emportait encore au milieu des colères accrues. Le P. Vaure racontait ainsi les événements à Rayneval : « Hier, tout était préparé pour une attaque à la villa Pamphili. Le ministre plénipotentiaire y a mis son veto. Contre-ordre à été envoyé aux troupes, à leur grand mé-

1. *Mission à Rome*, p. 137.

contentement. Le ministre vient de partir pour Rome où l'on ne veut même pas lire ses lettres. Cependant il arrête le mouvement des troupes et promet un prompt et heureux dénouement, tout en ayant des discussions désagréables avec beaucoup d'officiers supérieurs, s'en prenant à tout le monde, même à moi, parce que je viens de Gaëte. Il m'a fait ce matin des menaces qui m'effrayent peu, parce que c'est ici la cause de Dieu. Un colonel a échangé avec lui des paroles dures qui pourraient avoir des conséquences, et tout le monde est très froissé. Je ne sais ce que nous deviendrons si Dieu n'y met la main, avec les fièvres qui menacent les troupes. » Le ton de la lettre laisse entendre la qualité des suggestions étrangères auxquelles obéissaient les officiers de l'expédition et les diplomates.

Le 31, vers trois heures du matin, Lesseps, sur le point de regagner Rome, rédigea une note destinée au général Oudinot. Mais celui-ci, ayant su ces préparatifs, le fit demander. Lesseps répondit que son intention était justement de l'aller voir. Oudinot lui dit, dès le début de l'entrevue, qu'il regrettait sa vivacité, et son interlocuteur, après lui avoir serré la main[1], lui expliqua qu'il allait en ville pour terminer la négociation ; il s'efforça en même temps de lui faire saisir les inconvénients d'une occupation de Rome prématurée. Il lui lut la note préparée et lui en laissa l'original afin qu'il n'y eût pas de malentendu possible. « Il est utile, disait-il, jusqu'à ce que toutes les passions soient calmées, d'éviter le contact de l'armée avec une population que tant de causes laissent encore en effervescence. » Il récapitulait les raisons énoncées déjà et concluait : « Une fois entrés à Rome, dans les conditions et l'obligation de la force imposée, pouvons-nous répondre que la force ne sera pas encore nécessaire plus tard pour nous y maintenir et que nous serons libres de nous retirer lorsque notre but politique sera rempli et que la France aura besoin de rappeler ses soldats ? » Il valait mieux patienter et entrer appelé par les Romains. Il proposait enfin au général d'ajouter au traité un article qui établissait la liberté des communications entre les cantonnements français et tous les quartiers de la ville. Le général, de son côté, lui remit un billet au crayon dans lequel l'aide de camp envoyé vers le commandant de la colonne

1. « M. de Lesseps se méprit sur la signification de cette poignée de main et, confiant dans ce témoignage de bonne harmonie, il lut au général Oudinot une note toute pleine de délicatesse envers les Romains et qui dut égayer beaucoup le rusé militaire. » H. Castille, t. IV, p. 160.

chargé de prendre position sur le Monte Mario, prévenait qu'il n'était pas arrivé assez à temps pour contremander le mouvement. De la sorte, en cas de besoin, — car il semble que ce contre-ordre même présentait du danger, puisqu'en contremandant l'attaque il avouait l'ordre donné, — Lesseps pouvait prouver la bonne volonté d'Oudinot. L'entente semblait donc solide et durable. — Le général rédigea pour le ministre de la Guerre une note qui présentait, en réalité, la possibililé d'une double interprétation, mais qui témoignait, du moins, d'un nouvel accord : « Les fièvres vont venir ; il n'est pas moyen de prolonger la trêve du 17 mai. M. de Lesseps le comprend. Il est parti pour Rome en grand uniforme pour y porter une déclaration. »

A peine entré à Rome, il constata l'effervescence que l'occupation de Monte Mario par nos troupes avait suscitée. Fort émus que ce point stratégique fût tombé entre nos mains, les triumvirs demandèrent des explications. Lesseps présenta l'aventure comme un malentendu. Il leur remit une dernière proposition, celle qui avait été rédigée en fusionnant la seconde et les contre-projets ; mais ce texte ne répondait pas aux espérances, parce qu'il ne faisait pas mention de la République romaine et ne garantissait contre l'invasion que les territoires occupés par nos troupes. Les triumvirs laissèrent, néanmoins, voir de suite leur bonne volonté, et, peu à peu, assez rapidement, acceptèrent. Mazzini seul fit observer que les intentions du gouvernement français n'étaient pas telles que les garantissait son envoyé; les Romains couraient donc, selon lui, bien des dangers. « Les positions, disait-il, dont nous allons vous faciliter la possession, la faculté que vous vous réservez de ne repousser nos ennemis extérieurs que dans la mesure où ils viendraient vous toucher vous-mêmes livrent notre existence politique à votre bonne foi. » On accorda même à Lesseps que l'Assemblée où ses propositions seraient discutées tiendrait une séance secrète. Mazzini n'y assista d'ailleurs pas et fit engager ses amis à voter pour le traité. Il fut adopté à l'unanimité moins trois voix. C'était l'entente absolue [1]. La lettre des

1. MM. Pescantini et Rusconi, le dernier venant de Londres, qui avaient assisté à la première séance de la Législative, avaient été à même de représenter quel était l'esprit de la nouvelle Assemblée et dans quel sens, de suite, elle inclinait. Ils avaient pu, de plus, se renseigner en haut lieu (Voir les journaux, notamment *les Débats* du mardi 29) : « On écrit de Mâcon, le 26 mai, que M. Pescantini, envoyé de la République romaine en France et en Suisse, a traversé jeudi la ville de Mâcon où il n'a séjourné que deux heures. M. Pescantini, chargé d'une importante mission diplomatique, se dirige vers Paris, où il assistera à l'ouverture de la Législative, etc. »

triumvirs l'appuyait définitivement : « Monsieur, voici les résultats de la longue discussion de la Chambre : « *Art.* 1 : L'appui de la France est « assuré aux populations des États romains. Elles considéreront l'ar- « mée française comme une armée amie qui vient concourir à la défense « de leur territoire. — *Art.* 2 : D'accord avec le gouvernement romain « et sans s'immiscer en rien dans l'administration du pays, l'armée « française prendra les cantonnements extérieurs convenables, tant « pour la défense du pays que pour la salubrité des troupes. Les com- « munications sont libres. — *Art.* 3 : La République française garantit « contre toute invasion étrangère les territoires occupés par ses « troupes. — *Art.* 4 : Il est entendu que le présent arrangement devra « être soumis à la ratification de la République française. — *Art.* 5 : En « aucun cas, les effets du présent engagement ne pourront cesser que « quinze jours après la communication officielle de la non-ratifica- « tion. » Je ne crois pas que les légers changements de rédaction apportés au projet puissent être sujets à objection ? Si cela est, il ne reste plus qu'à arranger les moyens, la forme de la communication. Il est impossible de tirer ce soir même une députation de la Chambre pour l'envoyer au quartier général, mais nous pouvons obtenir qu'un sénateur de Rome, Sturbinetti, fasse partie de celle que nous formerons demain. Les bases une fois admises, on élirait des plénipotentiaires qui se rendraient au camp pour s'entendre sur les détails, le choix des cantonnements, etc... » — Lesseps fit préparer trois expéditions de l'arrangement, immédiatement signées par les triumvirs.

En dépit d'une lettre un peu inquiétante d'Oudinot reçue dans l'intervalle, Lesseps pouvait espérer. Le général, d'autant mieux circonvenu de nouveau que son contradicteur était absent, s'étonnait de la lenteur mise à discuter, comme de la discussion même ; il ne concevait pas que son ultimatum n'ait pas été accepté de suite, sans discussion. « Dénoncez au plus tôt la fin de l'armistice », ordonnait-il. — Le premier article était absolument conforme aux déclarations faites par Barrot à la tribune, le 16 avril, ainsi qu'au vote du 7 mai. L'article 2 répondait surtout aux vues de Lesseps, mais aussi à celles du général, puisque, par la dernière clause, la circulation dans Rome était accordée aux Français. De plus, par l'article additionnel placé à la suite du traité qui invitait Oudinot à venir loger dans les murs avec une garde d'honneur et après l'engagement verbal pris entre Lesseps et Mazzini que les différents corps d'armée viendraient tour à tour constituer cette garde, satisfaction semblait fournie à tous, d'autant que l'article 3 fa-

cilitait l'entrée à toute la troupe sur l'appel de la population. — Lesseps revint au camp avec le sentiment du devoir accompli et celui du succès.

Cependant le général, plus encore que sa lettre ne l'avait fait supposer, était complètement retourné. Lesseps lui donna lecture du projet sans parvenir à lui en démontrer les avantages ; l'officier se buta et lorsqu'il fut question de cantonnements extérieurs, il déclara qu'il ne signerait jamais. Il refusa d'entendre de plus longues explications et, comme la veille, ne sachant plus que dire, s'emporta. Son ton n'était pas supportable et Lesseps lui répondit avec une énergie qui coupait court à toute discussion [1]. Il prit ensuite une plume sous le regard furieux du militaire et, sans ajouter un mot, se retira. « Comme j'avais la conviction que le projet satisfaisait à toutes les nécessités, aussi bien que le précédent, approuvé par le général, qu'il n'en dénaturait pas l'esprit et que, sous plusieurs rapports, nous devions même le préférer, il m'était impossible de céder lorsque je savais que l'intention du général Oudinot était de profiter de la rupture des négociations, sans attendre les ordres officiels de Paris, car je ne doutais plus de son entente secrète avec les membres de notre gouvernement appartenant au parti réactionnaire [2]. »

Il ne se trompait pas. Immédiatement après la scène avec Oudinot, le père Vaure la consignait ainsi à Rayneval : «... Le général refuse de signer le traité et renvoie M. de Lesseps de sa chambre à la suite d'une discussion pénible. Il sort avec des menaces de la lui faire payer et s'en retourne à Rome pour y recevoir les ovations des rouges, ses confrères. Le général réunit tout son monde et formule les protestations dont j'envoie aussi copie et fait partir Regnault de Saint-Jean-d'Angély pour Paris, moi pour Gaëte, pour vous prier de venir protester contre la perfidie et la trahison. Nous partons à cinq heures avec Monseigneur Rampon et le prince Wolkonsky. » Oudinot avait donc l'approbation de « tout le monde [3] ». A ce personnel, si français et si régulier, qu'il tenait au courant de tout et au sujet duquel il ne fut

1. Castille, qui s'efforce d'être favorable à la politique suivie, ou, du moins, qui trouve et quelquefois avec justice, dans la réalité de quoi la justifier, reconnaît le tort inconcevable dans ces circonstances : « Alors eut lieu la dernière péripétie d'un drame véritablement triste en ce qu'il s'agissait du sort d'un peuple et des destinées d'une jeune et intéressante république dont il n'était besoin, au terme du vote du 7 mai, que de constater la viabilité. » (T. IV, p. 160.)

2. *Mission à Rome*, p. 148.

3. *Mission à Rome*, p. 148.

jamais interrogé par son gouvernement, il lut les deux lettres qu'il venait de rédiger, l'une à Lesseps, l'autre au gouvernement romain. — « Vous avez, disait-il dans la première, depuis le 17 de ce mois, paralysé tous les mouvements du corps expéditionnaire sous mes ordres. » Et, non sans une certaine mauvaise foi devant le traité conclu : « Les conventions sont en opposition formelle avec les instructions que j'ai reçues. Je les crois contraires aux volontés de mon gouvernement ; non seulement je ne leur donnerai pas mon assentiment, mais je les considère comme non avenues et suis forcé de le déclarer aux autorités romaines, sans retard. Quand le ministère aura fait connaître à la suite de la mission de M. de La Tour-d'Auvergne ses intentions, je m'y conformerai scrupuleusement. En attendant, j'ai le regret d'être dans l'impossibilité de concerter désormais mon action politique avec la vôtre. » Et au gouvernement romain : « A mon grand étonnement, M. de Lesseps m'apporte à son tour de Rome une convention en opposition complète avec l'esprit et la base de l'ultimatum. Je suis convaincu qu'en la signant, M. de Lesseps a dépassé ses pouvoirs. Les instructions que j'ai reçues de mon gouvernement m'interdisent formellement de m'associer à ce dernier acte. » Il envoyait tous ses papiers accompagnés de ce commentaire : « Quand je compare un tel acte avec les déclarations que vous m'avez chargé de faire à mon arrivée dans le pays, mon honneur et ma raison me prescrivent de refuser à M. de Lesseps mon concours. » Oudinot était sincère. Il suivait les conseils qui lui étaient donnés avec d'autant plus de bonne foi qu'ils répondaient à sa façon de voir, qui l'empêchait de concevoir celle de Lesseps.

Le plénipotentiaire envoyait, de son côté, à Paris un exemplaire du traité. Rentré à Rome dans la nuit, il y recevait, à six heures du matin, la protestation du général. Il y répondit une assez longue lettre justificative dont le passage le plus important était celui-ci : « Je rends justice à M. le général en chef, au fils d'un illustre maréchal. On a exploité votre ardeur militaire. Vous vous êtes rendu, sans le savoir, l'instrument d'une conspiration ourdie par les ennemis de la France. Vous avez, par votre affaire du 30 avril, ébranlé un ministère. En faisant avorter le 30 mai qui eût été un nouveau 30 avril sur une plus grande échelle, je vous ai heureusement empêché d'obéir aveuglément à ceux qui, par leurs perfides conseils, vous avaient entraîné une première fois et voulaient aujourd'hui perdre la France. Si vous ne me croyez pas bon Français, vous jugerez peut-être que ceux

qui m'ont remplacé au quartier général le sont plus que moi, entre autres l'agent officiel de la Russie près du Saint-Siège, le P. Vaure, un général prussien, premier envoyé de Radetzky, l'abbé de Brimont... Toute relation personnelle cesse entre nous. Mais les relations officielles écrites doivent subsister. » Il reprochait enfin au général d'avoir laissé éclater au dehors un dissentiment politique qui devait demeurer entre eux. — Cette lettre eut au moins le résultat de faire disparaître immédiatement l'aide de camp du roi de Prusse, le général de Willisten. Le commandant Dieu, envoyé au camp afin de transmettre au ministre de la Guerre des renseignements exacts sur ce qui s'y passait, écrivit aussitôt pour protester contre des « allégations perfides » ; il ajoutait, alors que le P. Vaure venait de partir et n'avait pas encore atteint Civita-Vecchia : « l'abbé Vaure et M. de Brimont sont partis depuis plusieurs jours ». — Lesseps répondit aux triumvirs, qui s'étonnaient à juste titre, qu'il maintenait son traité et qu'il partait de suite pour Paris, afin de le faire ratifier.

Tout, malheureusement, était devenu inutile. Le 1er juin, de grand matin, la vedette qui avait quitté Toulon, dans la nuit du 29 au 30, entra en rade à Civita-Vecchia. Les deux dépêches qu'elle était chargée de transmettre parvinrent au camp à neuf heures. Oudinot les ouvrit et la joie fut générale. Partout le chef du corps expéditionnaire fit annoncer la révocation de Lesseps. Il écrivit vite au gouvernement : « Je vous remercie de votre dépêche télégraphique que je reçois à l'instant. Les instructions qu'elle renferme vont être exécutées. Je crois pouvoir vous garantir que les intentions du gouvernement seront entièrement réalisées. »

Lesseps, — il en avait prévenu le ministre des Affaires étrangères, — considérait déjà sa mission comme terminée et faisait ses préparatifs de départ quand M. de Gérando, chancelier de l'ambassade de Rome, lui remit, en lettre ouverte, de la part du chef d'état-major, la dépêche télégraphique, ainsi conçue : « Paris, 29 mai, quatre heures du soir. Le gouvernement de la République a mis fin à votre mission. Vous voudrez bien repartir pour la France aussitôt que vous aurez reçu cette dépêche. » — Quelques heures après le départ de la vedette, Lesseps arrivait à Civita-Vecchia, faisait chauffer la frégate à vapeur *Descartes* et cinglait dans la direction d'Antibes. Il ignorait la seconde dépêche qui ordonnait d'attaquer Rome et conservait l'espoir de défendre son traité à Paris. Sans renseignements sur la tactique des partis dans la capitale, il ne savait pas non plus que le clan catholique agissait.

— Falloux, Dupanloup, Montalembert et d'autres avaient assuré l'impossibilité de toute transaction nouvelle. — Le P. Vaure célébrait ainsi la victoire dans sa lettre à Rayneval : « 1er juin, Civita-Vecchia, une heure. La tristesse se change en joie. Ma dépêche est arrivée en réponse à celle portée par M. de la Tour-d'Auvergne. *M. de Lesseps est rappelé !...* Tout le monde est dans la joie. On remercie Dieu de nous avoir délivrés de l'abîme où l'on voulait nous jeter. Les hostilités vont recommencer de suite... »

Le même jour, à trois heures de l'après-midi, la lettre de Mazzini par laquelle il déplorait le malentendu survenu entre le général et l'ambassadeur, arrivait au camp ; elle faisait — on ne peut plus à propos — observer que les conséquences de cette mésentente ne pouvaient aucunement retomber sur le triumvirat et la population romaine. Oudinot avait prié le chancelier de l'ambassade de donner communication au gouvernement romain du rappel de Lesseps ; il avait aussi fait prévenir les avant-postes que la trêve expirait dans vingt-quatre heures. Il répondait à la lettre qu'il n'avait jamais accepté d'autres propositions que celles de l'ultimatum du 29, ne se considérait donc pas lié par le traité du 31, et laissait vingt-quatre heures pour accepter cet ultimatum, seul valable, du 29. Pressé par Gérando, il consentit seulement à différer l'attaque jusqu'au lundi matin, 4 juin. Or, le dimanche 3 juin, l'assaut était donné à trois heures du matin contre les différentes positions extérieures à l'enceinte de la ville, mais la couvrant, et les Romains commençaient par céder sans même combattre, ne croyant pas à une attaque réelle de notre part. Revenus de leur erreur, ils acceptèrent le combat et luttèrent, jusque dans la défaite, avec acharnement.

A Gaëte, la satisfaction fut définitive : les hostilités étaient reprises de manière à en entraîner de nouvelles. D'Harcourt, depuis qu'il n'avait pu faire accepter du Saint-Père les garanties réclamées, annonçait que Pie IX les accorderait certainement une fois rentré au château Saint-Ange ; il se réjouissait donc aussi. Il semble cependant peu probable qu'il ajoutât une foi entière à cette assurance qu'il s'efforçait si activement de propager, peut-être parce qu'il avait besoin d'y croire lui-même. Il savait la parole d'Antonelli à son collègue Rayneval, lorsque celui-ci, le 29 mai, lui avait dit qu'il convenait d'attendre encore la décision de la République française : « En cherchant, comme on fait, à éviter de répandre le sang sous les murs de Rome, on court le risque d'en verser bien davantage ailleurs. » Et d'Harcourt écrivait simplement à son ministre : « Les Autrichiens établissent à Imola et

à Bologne l'autorité pontificale, tandis que les Français semblent pactiser avec la République romaine. »

Le 5 juin, au matin, Lesseps arrivait à Paris. Il se présenta au ministre, qui lui répondit ainsi que nous l'avons précédemment consigné. Lesseps lui déclara, sans manifester sa surprise, qu'il restait à sa disposition. Il ne fut pas rappelé. En montant vers le ministre, il avait croisé dans l'escalier Drouyn de Lhuys, qui s'était assez vite esquivé, un peu troublé de cette rencontre. Il essaya de s'adresser ailleurs, notamment auprès d'Odilon Barrot, mais avec le même insuccès ; aucun membre du gouvernement ne voulut l'entendre. On lui fit saisir, et pas toujours avec discrétion, qu'il passait pour fou, et il fut bien obligé de reconnaître que cette opinion, accréditée, était plus forte que ses dénégations ou les preuves qu'il fournissait du contraire[1]. Un seul homme, qui savait à quoi s'en tenir, mais ne pouvait le dire, reçut le malheureux avec affabilité ; il se sentait aussi quelque peu responsable : c'était le prince-président. Il ne protesta, d'ailleurs, après s'être plaint et du pape et des montagnards, que par cette bienveillance même, qui ne transpira point au dehors[2]. Les journaux de gauche, mal renseignés, se montrèrent les plus durs, pendant quelques jours, pour le plénipotentiaire. *Le National* le traitait « d'homme à plaindre et de malade à guérir[3] ». Quand ils reconnurent la vérité, il était trop tard, l'opinion publique était faite[4].

---

1. La sollicitude ministérielle avait été jusqu'à informer officieusement sa famille que sa santé, assez atteinte, nécessitait un prompt retour et Mme de Lesseps partit à sa rencontre affolée. Le ministère s'était servi dans cette circonstance, comme intermédiaire, de M. Bois-Lecomte, agent subalterne assez actif déjà dans l'affaire du Sunderbund. — « L'effroi et la douleur qu'éprouva Mme de Lesseps à ces noires intrigues contribuèrent à accélérer la fin d'une jeune femme aimée et estimée de tous. » H. Castille, t. IV, p. 162. Pour consoler Lesseps, on lui proposa ensuite l'ambassade de Berne. « A quelle condition ? demanda-t-il. — Vous assurerez que vous avez été fou pendant quinze jours. Cela arrangera tout le monde. » — Il refusa, naturellement.

2. On sut seulement que le prince poussé par certains, qui s'étonnaient de lui voir laisser Rome, aurait dit : « Que voulez-vous, je pleure aussi sur Venise ! » Mais il aurait aussi dit à M. Conti : « Ce pauvre Lesseps est fou ! » H. Castille, t. IV, p. 162.

3. A ce moment il n'avait plu à personne. *La Démocratie pacifique* le trouvait trop tiède. « M. de Lesseps ne peut se dégager complètement des influences de Paris et de Gaëte ; au lieu de reconnaître la République romaine ou de se faire au moins l'avocat des Romains devant l'aveugle gouvernement de l'Élysée, il propose un ultimatum inacceptable contenant trois propositions qui sont trois insultes. »

4. Il eut le tort de publier une brochure trop habile, trop pleine de réticences diplomatiques qui ne furent pas saisies. Puis « après avoir laissé choir dans un abîme M. Ledru-Rollin, qui, comptant sur la mission de Rome comme sur un pont

Le tour aussi était joué. La République romaine, dont le triomphe eût sans doute, et même presque certainement, changé la face de l'Europe, était déjà morte.

★

Dès que les affaires romaines furent de nouveau présentées à l'Assemblée, il apparut de toute évidence que le gouvernement reculait, ce qui équivalait à avouer ses torts, et qu'il ne voulait pas les reconnaître. Ledru-Rollin, le 4, proposa d'interpeller le jour suivant sur les affaires étrangères, et, tandis que le député Estancelin demandait : « quelles affaires? d'Allemagne ou d'Italie? » l'ami de Tocqueville, Tracy, se leva pour dire, sans doute avec peu de sincérité, car il restait inadmissible que cette demande d'interpellation que le ministère redoutait tant n'eût pas fait l'objet d'un de ses débats : « La demande de l'honorable M. Ledru-Rollin arrive sans que personne n'ait pu la prévoir. Le ministre des Affaires étrangères est absent de la séance. » Et il ajoutait, pour répondre à un membre de la gauche prompt à décréter que le ministre n'avait qu'à venir le lendemain : « Il n'entre pas dans la pensée d'aucun membre de cabinet, et de moi, assurément, en particulier, de contester à l'Assemblée le droit d'interpellation à l'égard du ministre; néanmoins tout le monde comprendra que l'Assemblée elle-même est maîtresse de fixer comme il lui convient les interpellations qu'on demande à adresser. » Il excusait son collègue, entré seulement de la veille à son poste. Ledru-Rollin maintint sa proposition. « Il me semble que je me fais ici le défenseur des droits et des nécessités, si je puis dire, de l'Assemblée. Elle n'a rien à faire demain. » Le ministre de la Marine répéta, en insistant et en spécifiant davantage, qu'il ne pouvait promettre la présence de Tocqueville. Le représentant Mauguin essayait de départager les deux tendances, sans grande adresse. Ledru-Rollin constata : « Nous n'avons pas de bonheur quand nous demandons à faire des interpellations : nous avons toujours en face de nous des ministres qui reconnaissent le droit; nous avons M. Mauguin qui monte toujours à la tribune, prêt à parler sur les affaires du monde, mais qui demande toujours l'ajournement quand nous demandons les

---

solide, n'avait trouvé qu'une planche pourrie, il ménageait M. Odilon Barrot et acceptait en même temps, sur la proposition inconsidérée de M. Proudhon, une candidature socialiste à Paris. Parti avec le rôle de proconsul, il revenait comme un touriste désenchanté. De raquette il était devenu volant. » H. Castille, *Histoire de la deuxième République française*, t. IV, p. 161.

interpellations. » Il prouvait l'urgence. « Quand demain nous vous rapporterons les faits, quand vous entendrez les lettres, non pas d'hommes qui sont étrangers aux affaires, mais d'hommes qui sont aux affaires, qui les manient, vous reconnaîtrez que ce n'est pas une vaine fantaisie, que ce n'est pas quelque chose de frivole, mais quelque chose d'indispensable, d'impérieux. » — Tracy renouvela les mêmes excuses. Un député protesta vainement : « Je ne conçois pas qu'un ministre monte à cette tribune et puisse venir dire que son collègue ne se rend point ici pour une raison de déménagement, quand l'Europe tout entière est en feu. » Le débat fut renvoyé au jeudi 7.

Le 7, Ledru-Rollin, malade, s'excusait par lettre et demandait à la Chambre l'ajournement. Après un court débat, la majorité convenait du lundi suivant. Emmanuel Arago obtenait de communiquer quand même un premier point sur ces affaires romaines si confisquées. Il apprenait au pays, du haut de la tribune, que les conventions obtenues par Lesseps étaient honorables. Aussi se refusait-il de croire aux « bruits sinistres qui circulent dans le pays, à savoir que, au mépris de ces conventions, signées par notre plénipotentiaire, qui ont besoin d'être ratifiées, sans doute, et qui, dans tous les cas, stipulent l'armistice, l'ordre aurait été envoyé de Paris d'entrer à Rome par force, coûte que coûte... Nous devons être certains qu'on n'a pas expédié l'ordre dont je parlais tout à l'heure, car si un pareil ordre a été envoyé de Paris et en présence de l'acte que je vous ai signalé, nous aurions le regret de voir que le gouvernement de la République française aurait méconnu toutes les lois internationales. » Arago racontait aussi les obstacles continuels dressés sous les pas de Lesseps par l'entourage d'Oudinot. Tocqueville ne pouvait pas ne pas répondre: « Je n'ai que deux mots à dire. Il est évident pour tout le monde que ce que vient de faire notre honorable collègue n'est autre chose que ce que M. Ledru-Rollin voulait faire. (*Dénégations à gauche.*) Quant à moi, je me sens incapable de discuter séparément le fait qui vient de vous être soumis ou qui vient d'être allégué, et les raisons qui peuvent être données sur les autres. » Il demandait à l'Assemblée de statuer sur le renvoi à lundi. — L'extrême-gauche s'écria: « On trahit la France, nous ne pouvons pas attendre. » Le député Bac demandait : « Lesseps a été envoyé comme plénipotentiaire à Rome. Il a fait un traité avec le gouvernement romain. Est-il vrai qu'au mépris des pouvoirs donnés à M. de Lesseps on ait méconnu cette convention? que M. Oudinot n'ait pas voulu s'y soumettre et que le gouvernement français ait approuvé

sa conduite? » Il spécifiait qu'il y avait là une simple demande particulière, un fait encore ignoré lorsque Ledru-Rollin avait parlé le 5. « Il me semble, disait-il, que dans un gouvernement républicain il n'y a pas de fait qui puisse rester longtemps un mystère; il est nécessaire que le gouvernement expose s'il a envoyé des ordres qui renversent le système prescrit par la Constituante... »

Odilon Barrot adoptait, de suite, un ton exagéré qui ne dissimulait guère son embarras, et, en accusant ses adversaires de jeter des « calomnies » ou des « imputations odieuses », il savait bien que le mensonge demeurait de son côté; mais il lui répugnait de le croire; il n'y parvenait que par moments et, comme il possédait le pouvoir, il continuait à ne pas se rendre compte de ce qu'on lui faisait faire, achevant son suicide politiqne avec la même sérénité lointaine que précédemment. « Tout ce qui se rattache à cette négociation est arrivé seulement hier au ministère, ajoutait-il, afin de mieux se dérober cette fois au moins; je sais qu'il y a une partie de cette Assemblée qui est aussi bien instruite que le gouvernement lui-même. » Et une voix de gauche rectifiait : « Mieux instruite; c'est fort heureux, sans cela nous ne saurions rien. » Le président du Conseil persévérait : « Je sais qu'il y a une diplomatie en partie double, et nous éclaircissons quelques détails dont la connaissance importe au gouvernement pour savoir quel jugement il doit porter sur ses agents. » Et pour se réserver ici aussi, ici surtout, la possibilité de perdre Lesseps : « Trouveriez-vous extraordinaire, par hasard, que le gouvernement eût désavoué des actes formellement contraires aux instructions qu'il a données?... » Le prince Napoléon demandait alors à interpeller sur le rappel du plénipotentiaire. La gauche seule l'appuyait; le centre et la droite décidèrent qu'il ne serait même pas entendu. Vainement il observa qu'il usait d'un droit en demandant à répondre à un ministre. Bac parvenait à jeter quand même : « M. Odilon Barrot, en qualifiant les paroles que j'avais apportées à la tribune, a dit que c'étaient des calomnies. Il me semble qu'un gouvernement qui se tait sur des faits essentiels, s'il s'expose à de fausses interprétations et à de fausses allégations, s'est voué lui-même, et par sa propre volonté à ce qu'il a appelé calomnie. »

Lundi, Ledru-Rollin commença aussitôt l'attaque. Les sourires renseignés de la droite répondaient à ses paroles. « Citoyens, il est des minutes suprêmes où les phrases paraissent complètement inutiles... Pour savoir quoi? A quoi ont-elles servi jusqu'à présent? Il faut le dire nettement, à dénaturer la vérité ou à couvrir sous la pompe des mots

la honte des choses... Malheureusement, nous savons ce qui s'est passé ! Chacun de nous a pu savoir que Rome avait été attaquée avec énergie, avec fureur, il faut le dire, pendant une longue journée, et que Rome avait été défendue avec non moins de courage... Dans les journées fatales des 3 et 4 juin, les troupes françaises, après des efforts de valeur, ont été, à deux reprises différentes, repoussées, et aujourd'hui, les murs de Rome ne sont pas encore entamés. Mais le sang français, mais le sang romain ont coulé à torrents ; voilà ce que tout le monde sait, voilà ce qui fait saigner le cœur aussi et voilà pourquoi je n'ai pas besoin d'interpellation. » Ledru-Rollin développait ensuite un certain nombre de faits contre lesquels protestaient les ministres, puis il posait cette première conclusion : « Il est certain que nous avions promis, à Rome sous la Constituante, de protéger son indépendance; mais il est certain que par la constitution nous avons déclaré que jamais nous ne porterions atteinte à la souveraineté, à la nationalité, à la liberté d'aucun peuple ; il est certain que par le vote du 7 mai l'Assemblée constituante a décidé que l'expédition d'Italie ne pouvait pas être détournée plus longtemps du but qui lui avait été assigné par elle. » La discussion était stérile; Oudinot était allé à Rome afin de s'en emparer par la violence. Les faits étaient suffisants et on n'y pouvait rien répondre. « Ce qui est vrai, c'est que le gouvernement a manqué au plus sacré de ses devoirs, c'est qu'il a violé la constitution. Ce qui est vrai, c'est qu'une mise en accusation est le seul acte qu'on puisse diriger contre lui. » Et pour répondre aux objections déjà présentées et qui n'allaient pas manquer de reparaître: « Il ne faut pas essayer de donner le change ni à notre armée, ni à l'opinion publique ; il ne faut pas essayer de dire que nous voulons combattre contre l'honneur du drapeau français... L'honneur du drapeau français, je l'ai dit déjà, il est compris par certains hommes d'une façon qui n'est plus de cette époque. La question n'est pas de savoir si la force vitale d'une nation de trente-six millions d'hommes peut s'emparer d'une ville ; la question est de savoir si nous avons pour nous le droit et la justice; la question est de savoir si en allant attaquer Rome, un peuple de frères, une république comme nous, nous ne manquons pas au plus sacré des principes. Or il ne faut pas nous dire que, parce que les Français ont essuyé une défaite, il faut une victoire aujourd'hui ; celle-ci n'est pas possible. Il ne peut pas y avoir de victoire contre la violation du droit. S'emparât-on de Rome un jour, on ne pourra jamais compter cela dans nos annales pour une victoire ou un succès ; ce serait une honte, je ne

crains pas de le dire à la tribune, parce qu'il y a quelque chose de supérieur à la question d'honneur, c'est la question du droit, la plus vivace et la plus sacrée... Je ne puis donc faire qu'une chose, c'est de descendre de cette tribune après avoir déposé aux mains du président de l'Assemblée un acte d'accusation contre le président de la République et contre les ministres qui se sont rendus coupables, quoi que vous en disiez, au plus haut chef, de ce qu'il y a de plus grave, de la violation formelle de la constitution... Et, vu l'urgence, je demande que nous nous retirions immédiatement dans les bureaux pour délibérer. »

Les tribunes commençaient à soutenir l'orateur. « Elles ne pouvaient oublier les assurances si positives de M. O. Barrot dans la séance du 9 mai, lorsqu'il avait représenté l'intervention française comme une garantie sérieuse et réelle des États romains. Aux yeux du public à qui l'enchaînement des faits demeurait étranger, il y avait quelque chose de choquant pour le bon sens et la bonne foi dans ce bombardement de Rome pour la sauvegarde de ses libertés. L'opinion ébranlée oscillait. Un souffle pouvait l'incliner d'un bout à l'autre de la France en faveur de la gauche ; sans la peur du socialisme, la victoire morale était consommée, et cette victoire-là, en France, entraîne tout[1]. » Cette constatation de Castille, faite en 1856, montre en outre qu'il y avait un fonds sérieux dans les espérances de ceux qui poussaient la Montagne et explique assez par certains côtés comment ce qui a paru depuis une faute de tactique évidente fut peu à peu commise.

Barrot déclara qu'il n'avait « aucune connaissance des détails de l'honorable M. Ledru-Rollin ». Il l'accusait, en venant ainsi publiquement raconter ce qui ressortait de lettres privées, d'affoler l'opinion publique. Il utilisait le sentiment de la peur toujours si puissant. Effrayé à son tour, dans une certaine mesure, mais autrement que ses adversaires, il dira même, mis en face de l'accusation du président de la République et de ses ministres : « Il ne faut pas cumuler la lutte légale et la sédition ! » Il aurait d'ailleurs attendu pour répondre si lui seul avait été en jeu, mais il s'agissait du pays, et il risquait une déclaration surprenante : « Après avoir tout fait pour éviter cette situation, tout, excepté de sacrifier notre honneur, l'honneur de notre diplomatie, l'honneur de notre armée, après avoir tout fait pour éviter cette cruelle extrémité, oui, nous sommes engagés dans un conflit de guerre avec des populations

1. H. Castille, t. IV, p. 89.

à qui, dans la sincérité de nos convictions et de nos résolutions, nous n'entendions porter que protection et liberté. » Il donnait cette explication au rappel de Lesseps : « Au moment où le gouvernement a décidé que les négociations étaient épuisées et que la mission de l'agent plénipotentiaire qu'il avait envoyé pour faciliter les négociations était terminée, le gouvernement ne l'a fait que devant les plus impérieuses nécessités car, je le répète, cette nécessité était l'honneur. » Il donnait un historique ingénieux de l'affaire romaine, décrivait les promesses libérales dont l'avènement de Pie IX avait été auréolé, rappelait que Cavaignac avait aiguillé la politique romaine dans le même sens, selon le même esprit, avec l'approbation de la majorité constituante ; il reprenait la thèse, jamais épuisée, semblait-il, de l'intervention française empêchant celle de l'Autriche et, par là même, la réaction inévitable. Amalgamant le vrai et le faux, il embrouillait infiniment la question avec un art parlementaire consommé, réalisant l'un de ses plus beaux discours au point d'effacer la réalité et de supprimer le fonds du débat[1]. Il effleurait, pendant quelques instants, la question véritable en rappelant que le gouvernement s'était, dès le début, expressément refusé à reconnaître la République romaine comme à établir avec elle une espèce de solidarité, alors qu'au contraire il s'engageait à la conférence de Gaëte et était en rapports constants à Paris, avec le nonce. Il donnait enfin la mesure de ses illusions quand il concluait, après avoir invoqué la honte qu'il y aurait eu, selon lui, à accepter les conditions romaines : « La cause que nous soutenons à Rome, la cause que fera triompher la valeur de nos soldats, c'est non pas seulement la cause de la dignité de la France, de l'honneur de nos armes, c'est la cause, je le dis sincèrement, de la liberté romaine [2]. »

---

1. « Un ministre plus habile eût accepté plus franchement la situation et, se plaçant au seul point de vue des intérêts de la France catholique, il eût tenté de justifier la douloureuse nécessité d'écraser la République romaine, qui devenait la pomme de discorde de la chrétienté... Sans doute un tel tableau n'eût pas ramené la démocratie, mais il eût moralisé la réaction et empêché un vieillard déjà menteur à son passé de déshonorer ses cheveux blancs par les plus déplorables artifices de langage. » (H. Castille, t. IV, p. 90.) Parler dans ce sens eût fait grossir, peut-être, les troupes hésitantes du 13 juin. On aurait pu tenir ce langage en 1830 ou 1831, pas encore en 1849 ; et cela permet d'apprécier la courbe ascendante de la réaction. Dans ses mémoires, Barrot n'a guère insisté sur le débat, comme s'il lui semblait qu'il n'y avait même pas de matière à discussion. Pourtant, à l'époque où il les écrivit, il devait très certainement se rendre compte du mal que faisait à la France cette question romaine, et, justement, parce qu'elle avait mal été aiguillée à son début. Voir : *Mémoires*, t. III, p. 290 et 296.

2. Son manque de bonne foi, ou du moins son parti pris, se laisse saisir dans ce passage qu'il a reproduit lui-même avec complaisance : « Je prierai M. Jérôme

Ledru-Rollin relevait l'artifice ministériel. Lui aussi rappelait aux députés les textes mêmes qu'Odilon Barrot avait omis de citer, le décret voté par la Constituante après Novare, notamment les déclarations qui avaient suivi les discours de Jules Favre ; il fournissait la preuve que le gouvernement avait fait la promesse formelle de ne pas attaquer la République romaine ; et il proposait le texte suivant : « L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui est assigné. » Et dans l'espoir d'atteindre au vieux fonds d'honnêteté du président du conseil : « Je ne comprends pas qu'un homme se commette, je dirai presque, qu'il se déshonore à soutenir par des phrases ce qui est si clair, ce qu'il ne pourrait jamais rendre plus lumineux. Vous aviez prétendu que vous aviez le droit d'aller dans le cœur de Rome faire couler le sang français mêlé avec le sang italien. Je vous dis, moi, que vous ne l'aviez pas. Vous dites à ces membres qui n'étaient pas de la Constituante nationale que l'Assemblée vous en avait donné le droit. Je vous dis que vous ne l'aviez pas et je vous le prouve. Vous venez nous jeter je ne sais quelle histoire de pape pour déplacer la question. Je ne parle pas de sa vertu, la question n'est pas là ; je ne vous parle pas des griefs qu'on lui reproche, la question n'est pas là. Un peuple souverain s'est levé qui a proclamé sa nationalité et son indépendance. Une assemblée nationale a dit : « Vous n'irez pas le secourir, non, mais vous ne pouvez pas l'attaquer. » Voilà la question... Cela vous fait sourire, monsieur Barrot, cela me paraît pourtant assez clair. » Et après avoir récapitulé l'affaire Lesseps, il s'écriait : « Je ne saurais trop le répéter, vous profitez d'une lacune entre une Assemblée qui va finir et une Assemblée qui n'était pas encore debout pour faire un empiétement de pouvoir, pour révoquer votre agent d'une part et pour donner l'ordre d'entrer dans Rome, coûte que coûte... Et vous dites que vous n'êtes pas responsable !

Bonaparte de vouloir bien m'indiquer jusqu'où il aurait conseillé à un gouvernement dépositaire de l'honneur d'une grande nation de prouver les concessions. Le traité Lesseps nous engageait dans les dangers, dans les hasards d'une guerre avec toute la catholicité, pour une république qui nous déniait le droit de nous immiscer dans ses affaires et ne daignait même pas nous admettre dans ses murs pour nous y donner un abri. Il n'y a pas un homme, je ne dis pas un soldat, mais un citoyen portant dans son cœur quelque sentiment d'orgueil national qui ne se révolte à l'idée d'accepter une pareille proposition. Ainsi, au début de toute cette triste affaire, un arbitrage bienveillant mais forcé, brutalement repoussé ; au terme, un traité absurde et insolent qui ne laisse plus de recours qu'à la force... » *Mémoires*, t. III, p. 293.

Je vous dis que vous avez au front une tache de sang ! Vous osez nous dire que la France agit libre dans son indépendance, sans être influencée par les cours de la Sainte-Alliance, vous osez nous dire celà ! ... J'avoue franchement que je ne comprends pas que vous riiez. » — Sur Lesseps même : « Comment, cet homme que vous avez été choisir entre tant d'agents honorables et dont vous avez tant de fois fait l'éloge, il aurait manqué à ce point de déclarer une chose contraire à la vérité, il aurait manqué à vingt-cinq ans de sa vie ! Non ! Il a dit la vérité, l'avenir le prouvera. » Entraîné alors par son indignation, par l'attitude de la droite, exprimant tout son parti, si travaillé les jours précédents, et heureux, dans sa colère, de se solidariser avec lui, acculé à son désespoir, il s'écria, d'une voix plus forte, menaçante, et qui n'étonna pas ceux qui avaient remarqué le calme contenu avec lequel il était descendu lentement des bancs de la gauche pour répondre au ministre[1] : « Vous nous dites en commençant, comme pour nous intimider : Vous qui nous interrogez, vous qui nous accusez, êtes-vous bien sûrs de rester dans la légalité? Je vous répondrai : je vous trouve bien téméraires, vous qui avez violé la constitution, de nous adresser une telle question. Notre réponse est bien simple : La constitution a été violée ; nous la défendrons par tous les moyens possibles, même par les armes ! » Et toute la gauche se levait en face de la droite furieuse : « Oui ! Oui ! nous repousserons par les armes les complots des royalistes. » Rappelé à l'ordre par le président, Ledru-Rollin se défendit par l'article 110 de la constitution : « La défense de la constitution est confiée au patriotisme de tous les Français » ; puis une fois de plus : « J'ai dit et je le répète : La constitution violée, sera défendue par nous, même les armes à la main. »

Après le tumulte, M. de Ségur d'Aguesseau proposait un ordre du jour qui escamotait la question. Emmanuel Arago protestait contre. Le président avait mis cet ordre du jour aux voix sans consulter l'Assemblée. Et comment admettre qu'une question de cette importance fût ainsi reléguée ? Mais on l'empêchait de parler. Thiers réclamait avec les autres la clôture et montait à la tribune pour s'en expliquer ainsi : « Il n'a jamais été dans nos usages de vouloir étouffer les discussions et si, maintenant, contre nos usages, contre nos goûts, contre nos intérêts, nous demandons la clôture, c'est parce que le cri « aux Armes ! » a été poussé, et qu'il n'est plus de la dignité de l'Assemblée de discuter

1. Taxile Delord, t. I, p. 174. Déjà cité.

après un tel cri. » Arago parvenait encore à faire entendre quelques paroles, dont celles-ci : « Si vous entrez dans Rome, vous serez embarrassé de votre victoire, dont vous aurez honte, dont vous ne saurez que faire, car, encore une fois, nous savons vos projets... » Crémieux proposait un ordre du jour qui ordonnât la cessation immédiate des hostilités. L'ordre du jour pur et simple fut adopté par 361 voix contre 203. C'était relever le gant jeté par la Montagne[1].

★

Paris s'était déjà fortement ému à la seule nouvelle de l'attaque contre Rome. C'est alors que Laviron, destiné à périr sous la carabine d'un chasseur de Vincennes en défendant la Ville Éternelle, et quelques autres, avaient préféré la fraternité internationale à un patriotisme que la réaction leur rendait impossible. Les esprits se montraient fort agités, depuis cette période, chez tous les révolutionnaires demeurés en France. Le mouvement, sincère, spontané, datait de loin. Il datait de décembre 1848 et, en réalité, de toutes les luttes électorales autour de l'élection présidentielle, si décisives pour renseigner sur la réaction des classes possédantes. Là, même, l'invisible trame logique qui relie le 13 juin 1849 aux journées de juin 1848, défaite purement prolétarienne, au 15 mai, défaite parlementaire et révolutionnaire des représentants du prolétariat, sans vouloir remonter au mois d'avril, se laisse facilement toucher. Nous avons vu les tendances du mouvement nouveau en janvier et février[2]. Examinons-les de plus près en rappelant nos indications principales. — Dès le 4 novembre 1848, la *Solidarité républicaine* arrêtait et signait des statuts à Paris. Le préambule établissait une position d'attaque : « Considérant que les partis contre-révolutionnaires conspirent ouvertement et s'efforcent de discréditer la République; que, dans presque tous les départements, en même temps que la République est systématiquement calomniée, les démocrates ne peuvent, le plus souvent, trouver dans les administrations locales la protection qui leur est due ; qu'en présence d'une position aussi périlleuse, il est du

1. O. Barrot estime qu'il y eut crime de la part de la Montagne — alors qu'il y eut surtout maladresse et erreur de date — parce que les voies légales et constitutionnelles lui restaient ouvertes. (*Mémoires*, t. III, p. 295.) On ne voit cependant pas par quel moyen la Montagne pouvait empêcher la continuation de la prise de Rome puisque l'Assemblée la ratifiait.

2. Chapitre I, pages 133, 148 et suivantes.

devoir et de l'intérêt de tous les républicains de former entre eux une alliance étroite pour se protéger mutuellement et, surtout, pour opposer une action unitaire à des manœuvres qui, si elles réussissaient, auraient pour effet d'enlever à la France le bénéfice de la victoire de février et de retarder l'émancipation générale des peuples. Art. 1 : Une association est formée entre les républicains des départements et des possessions françaises d'outre-mer sous le titre de la *Solidarité républicaine* pour assurer, par tous les moyens légaux, le maintien du gouvernement républicain et le développement pacifique et régulier des réformes sociales qui doivent être le but et la conséquence des institutions démocratiques[1]. » A la date du 25 décembre, entre autres, on sait qu'elle organisait minutieusement l'avenir ; Martin Bernard et Delescluze prévoyaient de prochaines émeutes dans des lettres aux affiliés de province. Ils donnaient le conseil de se tenir prêt afin de n'être pas pris au dépourvu comme en février[2]. La force et la durée de Louis-Napoléon n'étaient pas admises une minute. Martin Bernard, le 27 décembre 1848, ne trouvait pas la situation mauvaise. « La venue de Bonaparte nous procure deux avantages. Le premier c'est que Cavaignac est mort et enterré ; le second, c'est de nous mettre de suite en présence d'un danger qu'il nous fallait toujours subir tôt ou tard, et mieux valait que ce fût de suite[3]... » Il disait aussi : « Notre défaite nous donne le temps de nous ménager un triomphe définitif ; si nous avons reculé au 22 février, ce sera pour revenir à un 24 février plus complet. Le résultat est certain si nous savons comprendre que, pour notre parti, la question va devenir une question d'être ou de n'être pas... Il faut, en un mot, que notre solidarité couvre la France, que pas une commune de la République ne soit privée de son action centralisatrice pour qu'au jour prochain où la France, pour se sauver, sera obligée de se jeter dans les bras de la vraie démocratie, nous trouvions un personnel tout créé, pour qu'au moins nous ne manquions pas, sinon d'hommes, au moins de renseignements positifs sur les hommes comme au 24 février[4]. » Dans une autre lettre s'affirme le même optimisme :

---

1. *Procès de Versailles. — Procès du 13 juin* 1849. Paris. Ballard, 1849, p. 20.

2. Delescluze disait notamment : « A mes yeux, la *Solidarité* doit nous mettre à même d'organiser, dès à présent, le gouvernement révolutionnaire. » (*Procès du 13 juin*, p. 21. Déjà cité.)

3 et 4. Papiers inédits de L. Faucher sur *La solidarité républicaine*, communiqués par M. G. Renard. Ces papiers ont servi sans doute à la cour de Versailles ; une partie des lettres est reproduite dans l'acte d'accusation.

« Nous avons compris, comme vous, que le résultat de l'élection du 10 décembre ne pouvait rien contre la République... Comme vous, enfin, nous pensons que les difficultés financières appelleront très prochainement la réalisation de nos doctrines et l'avancement des hommes qui les représentent. Il faut donc attendre patiemment et l'arme au bras... Nous ne prendrons le fusil que si la République est ouvertement attaquée par la violence. Il n'y a pas à regretter de voir mourir la Constituante, d'autant que l'on a le droit de compter sur une Législative bonapartiste; » — et l'on peut se demander ici si la suite des contradictions qu'apportèrent les faits n'entama pas petit à petit chez les chefs mêmes la prudence patiente dont ils voulaient armer leurs troupes. En tout cas, le révolutionnaire ne s'illusionnait pas sur son parti : « Il faut s'avouer que la Montagne n'est pas à la hauteur des circonstances; la plupart de ses membres manquent de foi et d'intelligence révolutionnaire; le reste est paralysé dans son initiative et se laisse diminuer par des traditions parlementaires. » Une sorte de pressentiment lui permettait de prévoir que le mouvement serait prématuré : «... La bataille peut se présenter demain, et pour nous il est important que la victoire ne nous trouve pas au dépourvu [1]. » La Déclaration des Droits de l'homme servait encore de base : « C'est l'arche sainte et la constitution de 93 n'a évidemment besoin que de quelques modifications rendues nécessaires par le progrès. Je suis donc très partisan comme vous de remplacer au sommet de notre République la Déclaration des Droits et la constitution de 1793. C'est, comme le disait la charte de Louis XVIII, le moyen de renouer la chaîne des temps et le respect de la tradition à une valeur incontestable. » Et le résumé du programme donnait : « Voilà comment nous entendons opérer. Après une révolution nouvelle, promulguer la Déclaration des Droits et la constitution de 93 légèrement modifiée; provisoirement, une dictature révolutionnaire résumée dans un comité de salut public et s'appuyant sur un comité consultatif composé d'un délégué de chaque département... » La révolution n'était pas prête, surtout par le nombre, mais elle se persuadait qu'à force de vouloir l'être elle le serait, et même qu'elle était en train de le devenir. Qu'un événement, propre à placer le parti dans une sorte d'impasse survînt, que l'avenir parût devoir étouffer de plus en plus les dernières espérances, au point de supprimer la

1. En avril, on conseillait de se hâter : « Si vous ne mettez pas à exécution, dans le délai précité, le parti ne sera jamais organisé... Songez qu'après le 13 mai, toute organisation deviendra impossible. » *Procès du 14 juin*, p. 23. Déjà cité. Pièces saisies.

suprême issue qui se dissimulait encore, la « révolution nouvelle » ne pouvait manquer d'éclater. Elle était dans l'air de par la situation[1], de par le recul constant du pouvoir et si visiblement que Barrot, qui accusait la Montagne d'avoir voulu l'irréparable[2], déclarait d'autre part qu'il s'attendait à la bataille[3]. Il savait par ses préfets qu'elle se préparait[4]; il affectait seulement de voir dans la lutte entreprise par les Montagnards une diversion promise aux Romains, alors qu'elle venait d'un sentiment différent, de bien plus loin, et que le bombardement de Rome en était simplement la raison définitive; la victoire non dissimulée de la droite réactionnaire et cléricale entraînait fatalement, aucun autre moyen d'action ne restant à la gauche, la révolte, et la révolte seule, car il n'y avait plus en France les éléments d'une révolution. Barrot a même raconté que, le 17 mai, un rapport du préfet de police annonçait « que le comité central socialiste était toujours le grand centre d'action, que la propagande de ce parti continuait à faire des progrès dans les rangs de l'armée, que l'organisation matérielle de l'insurrection se poursuivait tous les jours et que la population qui devait prendre part au mouvement armé était prête à obéir au premier signal, enfin que le concours et l'initiative des représentants de la Montagne ne serait même pas nécessaire pour donner ce signal, parce que le parti qui s'appuyait sur eux comptait toujours en trouver deux ou

---

1. « La première chose que j'appris en entrant dans le cabinet, c'est que l'ordre d'attaquer Rome était transmis depuis toujours à notre armée. Cette désobéissance flagrante aux injonctions d'une assemblée souveraine, cette guerre commencée contre un peuple en révolution, à cause de sa révolution, et en dépit des termes mêmes de la constitution, qui commandaient le respect des nationalités étrangères, rendaient inévitable et très prochain le conflit qu'on redoutait. » Tocqueville, *Souvenirs*, p. 318. Déjà cité.

2. *Mémoires*, t. III, p. 295. « Il y avait évidemment un parti pris de recourir aux armes. »

3. *Mémoires*, t. III, p. 291 : « Nous y étions préparés. »

4. « Toutes les lettres de préfets qui furent mises sous mes yeux, tous les rapports de police qui nous parvenaient étaient de nature à nous jeter dans de très grandes alarmes; j'avais vu, à la fin de l'administration de Cavaignac, comment un gouvernement pouvait être entretenu dans des espérances chimériques par la complaisance intéressée de ses agents. Je vis, cette fois, et de bien plus près encore, comment ces mêmes agents peuvent travailler à accroître la terreur de ceux qu'ils emploient ; effets contraires produits par la même cause : chacun d'eux jugeant que nous étions inquiets voulait se signaler par la découverte de nouvelles trames... On nous parlait d'autant plus volontiers de nos périls qu'on croyait plus à notre succès. » Tocqueville, *Souvenirs*, p. 319. — Tocqueville continue en montrant le tenant des rapports de police quand on veut se rendre compte des grands mouvements des partis sur lesquels ils donnent toujours des notions exagérées, fausses ou incomplètes. Il faut alors simplement examiner le pays et, chacun le pouvant par soi-même, on se renseigne mieux que par aucun agent.

trois disposés à se mettre à sa tête [1] ». Fidèle à répéter les bruits de son entourage, Castellane notait sur son journal : « Les montagnards voudraient faire encore beaucoup de mal [2]; » mais il n'oubliait pas de remarquer que le choléra, qui faisait des ravages considérables, retenait les ouvriers [3]. — Le ministre s'attendait même à un mouvement pour le 12, « averti par des rapports ultérieurs, successifs, que l'exaspération allait toujours croissant et que le moment de l'action approchait [4]. » Nous verrons plus loin que, dans ce peuple, la lutte était annoncée pour plus tôt. Auparavant, renseignés déjà par les lettres précédentes, il nous faut étudier de plus près encore les origines du dernier effort révolutionnaire désespéré que fut le 13 juin.

« En remontant à la source des faits, dit l'historien qui, jusqu'à présent, a le mieux exposé la question, Castille, il est impossible de passer sous silence les actes, l'attitude et les tendances d'un corps politique peu important d'abord, mais qui ne tarda pas à influer singulièrement sur la marche des événements. Je veux parler du comité démocratique-socialiste, plus connu du public sous le nom de conclave, parce que cette commission électorale, le jour où elle faisait le choix de ses candidats, prenait le nom et les allures discrètes d'un conclave. Les journaux de la réaction se plurent à employer en parlant du comité démocratique socialiste, ce nom un peu extraordinaire qui fit fortune dans le public mal renseigné [5]. » En réalité, le complot n'exista pas, surtout dans le sens que lui donna plus tard le réquisitoire d'août 1849 [6]; il y eut conflit entre forces opposées qui devaient en venir à une rencontre. Toutes les journées de 1848 se lient entre elles, découlent les unes des autres, s'expliquent les unes par les autres. Le 13 juin ne se sépare pas du 29 janvier qui, lui-même,

---

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 291.
2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. IV, p. 161.
3. Tome IV, p. 166.
4. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 291.
5. H. Castille, *Histoire de la seconde République française*, t. IV, p. 71-72. Déjà cité.
6. « Une instruction politique ne diffère pas beaucoup d'une instruction criminelle ordinaire. Elle consiste dans l'art de grouper les faits. En politique, les faits abondent ainsi que les paroles inutiles. Un magistrat instructeur habile, en quelque circonstance que ce soit, à quelque parti qu'il s'attaque, peut toujours assortir les lignes générales du complot. Il n'est pas besoin pour cela de police secrète. La politique n'est, dans son ensemble comme dans son détail, qu'un conflit permanent d'intérêts, d'ambitions et de principes qui n'ont besoin, pour revêtir la physionomie du complot, que de passer entre les mains d'un magistrat instructeur et d'aboutir à un tribunal exceptionnel. » H. Castille, t. IV, p. 72.

est une sorte de prolongement de l'insurrection de juin, et nous avons établi précédemment le reste de la filière. La lutte entre la réaction et la révolution était si bien, elle aussi, une suite, qu'elle datait de février même [1]. Battue, la démocratie avait essayé de se ressaisir et, commençant à comprendre ses fautes, avait fait taire certaines rancunes afin de parvenir à l'unification. Elle savait, maintenant, le danger des rivalités inutiles en face d'adversaires unis; elle avait expérimenté les caprices spontanés du suffrage universel et, sans invalider celui-ci, né de la révolution, principe et moyen quand même, elle s'efforçait de ressaisir l'action dirigeante à travers l'expansion générale de l'individualisme : elle s'essayait à ramener au sentiment de la discipline nécessaire les masses à peine émancipées qui s'abandonnaient déjà. — Le congrès général et le conseil central s'étaient réunis le 2 mars 1849, afin de réaliser l'action nécessaire, et, sous leurs auspices, une réunion électorale avait été organisée, dans chaque arrondissement de Paris ou de sa banlieue, pour que les véritables démocrates pussent nommer des délégués chargés de représenter dans le comité dirigeant leur tendance socialiste. C'était attirer habilement le peuple qui se plait toujours, et se plaisait peut-être, en ce temps-là plus encore, aux actes de souveraineté; les réunions électorales, ouvertes six semaines avant les élections, remplaçaient les clubs fermés ou réglementés depuis le 29 janvier. Par ces délégués, en tout cas, encore que ceux-ci restassent libres vis-à-vis de lui, le peuple avait l'appréciable sentiment d'agir. Le danger étant, d'ailleurs, réel, peu de personnes, en dehors des convaincus, en face des périls réactionnaires si nets à l'horizon, recherchaient un poste de combat, et les délégués se trouvaient ainsi, de nécessité, sincères. Une organisation assez sérieuse, puissante même, se forma donc et qui aurait pu acquérir une force redoutable, surtout au moment du coup d'État. Le résultat obtenu fut curieux, surtout par sa perfection théorique. Une véritable machine de guerre était créée, propre à porter de rudes coups si ceux qui l'utilisaient, la formaient aussi et l'animaient, avaient répudié l'abstraction des mots et l'intransigeance préconçue. « Chacun des quatorze arrondissements de Paris nommait quinze délégués; ces quinze délégués se choisissaient un président et, sans négliger leurs fonctions de

1. « Dès l'instant où sept membres du gouvernement provisoire inclinaient vers la monarchie, tandis que quatre seulement représentaient l'idée républicaine, la lutte des opinions n'était pas douteuse. » H. Castille, t. IV, p. 72.

membres du comité, ils dirigeaient des réunions publiques, plongeant à la fois dans le peuple dont ils étaient le produit et remontant dans le comité où se fournissaient les résolutions supérieures. Dans chaque arrondissement, le président formait en outre des sections électorales, divisées et subdivisées en chefs de sections et en sectionnaires, de façon à atteindre ainsi les derniers rameaux de la fibre démocratique et donner la pâture à cette aspiration à la fonction qui est un trait distinctif de la démocratie française et qui prouve combien elle est éloignée du système américain. Le comité démocratique socialiste forma donc une sorte de chambre électorale, produit d'environ cent mille suffrages, et dont les résolutions allaient faire loi dans le prolétariat parisien et gagner du terrain en province. Le suffrage universel se trouvait ainsi éludé et réduit, sinon en principe, du moins de fait, à deux degrés, le peuple, à qui les présidents d'arrondissement ne cessaient de prêcher la discipline, acceptant sans contrôle la liste du comité. Ces grands électeurs devenaient en outre, en face de l'Assemblée nationale, un corps politique d'autant plus menaçant qu'il faisait, lui, les députés[1]. » Développé dans les réunions, le thème sur la République au-dessus du droit des majorités était alimenté par les comités qui espéraient mettre hors de discussion et d'atteinte le principe républicain en même temps qu'avertir, en quelque sorte, la majorité monarchique dn Parlement. Placée ainsi au-dessus de tout, la République présentait quelque chose de théocratique, une sorte de socle dogmatiquement religieux, qui paraîtrait étrange peut-être, aujourd'hui, à certains, mais semblait tout naturel alors. Un des membres du comité était prêtre, l'abbé de Montlouis. De nombreux discours dans les clubs firent pénétrer peu à peu cette légitimité républicaine à travers les masses ; si elles ne saisissaient pas toujours toute sa nécessité, elles sentaient, du moins, le côté sérieux de la tactique nouvelle et ce qui l'avait imposée ; elles se demandaient si elles n'étaient point obscurément menacées ; et ce qui restait de sain, d'énergique, de vivant dans le prolétariat, sans se donner tout à fait, se laissa grouper, prêt, assez volontiers, à agir. La colonne d'attaque était facile, incertaine, comparée à celle de mai et de juin — car en février elle se forma tout à coup — mais son incertitude était compensée par son organisation et, en haut des cadres, par une conscience résolue[2]. En face du danger, la néces-

1. H. Castille, t. IV, p. 74, 75. Déjà cité.
2. « Tout fut mis en œuvre, dira l'acte d'accusation, tout fut exploité pour marcher au but et pour épier ou faire naître une occasion d'agir. » (*Procès*, p. 22.)

sité de la discipline s'était définie, car il s'agissait bien de discipliner le suffrage universel, « de reprendre une manière d'action gouvernementale sur le peuple. Les hommes qui aspiraient à ce but, et qui se trouvaient aptes à l'exercer, étaient bien certains de se rencontrer dans le comité démocratique socialiste, de s'y reconnaître au milieu des profanes et des néophytes que le caprice des réunions primaires pouvait y amener. Ils savaient combien il leur serait là facile de se grouper et de s'emparer de la direction du comité par l'avantage certain que toute coalition, surtout lorsqu'elle est secrète, rencontre dans une réunion parlementaire encore inexpérimentée[1]. » Les vieilles lames ne pouvaient manquer de se joindre, le prolétariat, toujours si peu éduqué, désorienté de plus en plus depuis février, malgré quelques exceptions, choisissant avant tout des candidats connus, éprouvés, aux noms célèbres. Dans les assemblées populaires, tumultueuses, composées d'éléments distincts où les curieux sont en si grande part et dont la majorité se forme, en général, d'enthousiastes irréfléchis, attirés par l'atmosphère politique, Castille a remarqué que la foule « de son temps » allait, d'instinct, au groupe placé en face du bureau, au centre, composé d'ouvriers sérieux qui, par leur attitude d'hommes qui savent ce qu'ils veulent, donnaient l'impulsion. Dans ces individualités renseignées, généralement affiliés aux diverses fractions socialistes et aux sociétés secrètes, les candidats au suffrage universel et les chefs des comités directeurs sont à peu près sûrs de trouver un appui et du dévouement.

L'intangibilité républicaine dirigée par le comité avait aussi visé Girardin, champion du suffrage universel dans toutes ses conséquences, qui se portait candidat à Paris, faute qui semble avoir été reconnue dans la suite où de nouvelles avances furent tentées près du journaliste. Cette fois, en effet, le parti socialiste l'avait fait comparaître devant lui à sa barre, de la plus singulière façon, avec cette solennité théâtralement hostile, profondément exagérée, qui semble, en France, l'apanage éternel de certains groupes d'extrême-gauche.

La scène se passa dans une rue déserte, au fond d'un hôtel inhabité, à deux heures du matin. C'était à la fin d'une réunion commencée la veille. La salle s'allongeait en longue galerie mal éclairée. Les délégués, au nombre d'environ deux cents, étaient assis sur des banquettes

1. Castille, t. IV, p. 67.

et, dans toute la longueur, au milieu, un passage étroit avait été ménagé pour conduire de la porte à la tribune où se tenait le bureau. Le journaliste, après avoir attendu fort longtemps, fut introduit. L'assistance demeura immobile, solennelle, figée; pas une tête ne bougea; à peine un regard furtif se glissa-t-il de son côté[1]. A la tribune, il tourna vers les visages sévères et tirés qui lui faisaient face son masque pâle, doué de peu d'expression en apparence, immobile, lui aussi, impassible, effacé, pâle et las, comme en cendres sous la mèche frontale, armé de tant de sérénité rigide cependant que l'audace et l'ambition les plus dures y transparaissaient malgré tout. Mais aucun observateur, quelque peu affiné par la vie, ne se dissimulait dans l'assistance. Où qu'il regardât, Émile de Girardin s'arrêtait sur des regards malveillants[2]. « Faites votre profession de foi, citoyen ! » cria une voix sèche, coupante, sans timbre. Le temps n'y prêtait guère, et il fallait s'exécuter. Girardin s'expliqua brièvement et offrit de répondre aux interpellations qui lui seraient adressées. C'était entendu d'avance; mais le conclave, afin, sans doute, de mieux perdre le candidat qu'il récusait, avait imaginé une combinaison qui empêchait le journaliste de connaître son contradicteur; il devait tenir tête à tous et n'avait devant lui qu'une masse anonyme; il voulait saisir, convaincre, combattre, et il ne savait contre lequel des deux cents idéalistes abstraits réunis là portait sa parole. Le président lui faisait passer, en effet, les questions sur de petits morceaux de papier sans dire d'où ils venaient. Aucun signe d'approbation ou de colère, rien ne répondait à ses arguments; lui seul animait le silence morne, plombé, hostile. « Les questions se succédaient les unes aux autres, et de la même façon :

---

1. « Le candidat put juger en ce moment du caractère dur et insociable qui altère les belles qualités de la démocratie française. » H. Castille, *les Hommes et les Mœurs en France sous le règne de Louis-Philippe*. Paris, 1853, 1. Les bruits déplorables — probablement faux — qui couraient sur son compte quant au début de sa fortune, indisposaient aussi un prolétariat nécessairement exigeant. Les débuts avaient été difficiles et la volonté d'arriver à tout prix l'avait mêlé à de fâcheuses affaires. Dès que le succès était venu, il avait répudié les associés avec lesquels son nom se trouvait compromis. Il n'était déjà plus temps ! L'opinion publique s'était formée, excessive sans doute dans sa sévérité, mais irrévocable. Un auteur a dit : « Là où vous avez une tache, mettez une paillette ; on ne verra plus qu'elle et la tache sera oubliée. » M. E. de Girardin prouva le contraire ; il eut beau multiplier les paillettes, paillettes de renommée, de fortune, de crédit, la tache resta toujours visible et continua à le faire montrer au doigt. » Émile Souvestre, *Causeries littéraires sur le XIXe siècle*. Paris, Paulin, 1907.

2. Peut-être y avait-il dans la scène que nous racontons une sorte de survivance de certains rites charbonniques ; mais ce qui était parfaitement légitime et à sa place, tout à fait, dans une société secrète, ne convenait pas, ici, aux circonstances.

questions de principe, questions de finance, questions de politique étrangère, république, etc.; quant aux questions personnelles, on n'en souffla pas un mot... Girardin attendait. A chaque morceau de papier, il espérait trouver le messie, le sauveur; il aurait pu attendre le retour d'une saison. Alors, sentant la profondeur de cette admirable tactique, il désespéra de vaincre en fouillant des yeux l'assemblée, il demanda, il implora, sans pouvoir l'obtenir, ce « combat singulier dont il savait bien devoir tirer avantage. On fit silence, toujours. La voix brisée de rage ou de fatigue, il parla quelques instants sur ce qu'on ne lui demandait pas, sur des attaques fictives. Ce système, au lieu de le sauver, retomba comme le rocher de Sisyphe. Les feuillets continuèrent; enfin, il se retira, ayant parlé en ministre et en homme d'affaires à des gens de sentiment[1]. »

Le comité démocratique socialiste de Paris, qui s'organisa pour l'élection de l'Assemblée législative, comprit deux cent trente enfants perdus de la démocratie, parmi lesquels l'élément ouvrier fut largement représenté. Mallarmet, Guérard et quelques autres étaient des artisans d'un mérite réel. Le vieux parti républicain y figurait par Paya, Chipron, à la tête pâle et ascétique, Napoléon Lebon, Berryer-Fontaine, Baudin, qui devait mourir au coup d'État. Toussenel, l'ami des bêtes et l'ennemi des juifs, David d'Angers et d'Alton-Shée, étaient célèbres. Il faudrait citer aussi Pilhes, Thoré, rédacteur de *la Vraie République;* Delescluze, rédacteur de *la Révolution démocratique et sociale;* Considérant et bien d'autres. Quand le comité s'était réuni, le 22 avril, à la salle des concerts, 28, rue Lamartine, afin d'arrêter la liste définitive de ses candidats, on avait mis en avant et inscrit le nom de Proudhon, mais celui-ci avait aussitôt refusé[2]. Dans une autre séance, un débat

1. Castille, *les Hommes et les Mœurs en France sous le règne de Louis-Philippe*, p. 142, 143.

2. Darimon donne la note qu'il reçut de Proudhon en faveur de son désistement ; elle est très curieuse, car elle montre — comme celle écrite plus tard aux *Débats* — le désir, le besoin, pourrait-on dire, de conciliation qui résidait dans ce maître du socialisme. « Ma démission; remplacement par Guinard, plus utile que moi ; nécessité de l'union. 1° Résistance légale. 2° Exemple des départements. 3° Précédents du 10 décembre. 4° L'intérêt principal des élections, dans le chiffre des électeurs, non dans celui des représentants. 5° Ne pas poser le socialisme en secte; faux prétexte tiré des principes ; combien peu font les principes, etc. 6° Unité, indivisibilité de la République. 7° Justification des partis réactionnaires (recommander au *peuple* de s'abstenir désormais de toute initiative et de rester en observation). 8° Pas d'esprit exclusif. — On a eu tort de représenter l'armée, l'Assemblée constituante, la presse, la classe ouvrière, le socialisme dans toutes les sectes; mais pas un candidat bourgeois. Voulez-vous donc la mise hors des rangs de la bourgeoisie ? En 92

s'engagea sur la question de savoir s'il fallait déférer à la réponse de Proudhon. D'Alton-Shée voyait de graves inconvénients à ce qu'on effaçât, ne fut-ce qu'un seul nom, à la liste arrêtée; il craignait que des discussions interminables ne fussent reprises et que le résultat ne fût qu'une confusion complète. Proudhon avait proposé de nommer Guinard à sa place, mais cette proposition avait paru inadmissible, car la majorité se montrait inexorable pour tous ceux qui, de près ou de loin, avaient pris part à la répression de juin; certains voulaient même mettre Proudhon en jugement [1]. A la fin, il céda; Guinard fut, cependant, maintenu. Il y avait de nouveaux venus, dont le peuple s'était épris, des gens de main comme Dufélix, Cournet, Philippe, forgeron du faubourg Saint-Antoine, des exaltés comme l'abbé de Montlouis, grand curé maigre à figure de brigand calabrais, un ancien élève de l'école polytechnique connu par un duel trop heureux, Servient. « Une harmonie toute psychologique régnait d'ailleurs dans cette assemblée disparate. Le comité démocratique socialiste représentait à son début le radicalisme le plus pur. Les amis de la constitution, les représentants du peuple, les journalistes, quoiqu'il y en eût dans le comité, y étaient l'objet d'une sorte de dédain. Tout y était porté à l'excessif. Le délégué homme du monde avait soin de cacher son linge pour assister aux séances. L'ouvrier, qui sait si bien à Paris prendre, les jours de repos, le costume et les façons de la classe moyenne, affectait de n'entrer au comité que vêtu de la façon la plus orde [2]. »

Est-ce aussi dans un but d'ostentation prolétarienne, ou, plus normalement, par économie, que le lieu de réunion était tout à fait médiocre, « un des bouges les plus infâmes qu'il soit possible d'imaginer

---

on avait Lafayette. — Pas un de la banlieue ; pas un paysan, pas un du parti républicain de la veille. Pourquoi pas Guinard, Flocon et bien d'autres qui ont servi la République et la serviront encore ? Voilà les vrais principes : le reste n'est qu'une petite boutique, petite coterie, petit esprit, petite personnalité. On n'a pas dit la vérité au peuple : on a préjugé trop tôt les passionnantes rancunes ; on devait l'éclairer, on ne l'a pas fait. Ce n'est pas servir le peuple, c'est le trahir. Il faut toujours avoir en grande considération ses instincts, mais il faut toujours les lui analyser pour qu'il les juge. En tout cas, ne pas le prendre pour idole : mieux vaut s'abstenir. J'ai vu Guinard à la tête de sa batterie. Oui. Mais j'ai vu sa solution aussi. En juin, tout le monde ensorcelé, fou. — Faut-il qu'on envenime cette plaie en prêchant la haine? Y a-t il quelques noms d'une signification qui répugne invinciblement à l'un ou à l'autre parti? Les exclure. — Si nous ne représentons pas la République, nous ne représentons rien. Je ne discute pas les noms, je les voudrais tous. » A. Darimon, *A travers une révolution* (1847-1855), p. 138. Dentu, 1884.

1. Darimon, *A travers une révolution* (1847-1855), p. 140. Dentu, 1884.

2. H. Castille, *Histoire de la seconde république*, t. IV, p. 77, 78. Déjà cité.

et tel que Paris n'en recélera bientôt plus [1] ». Et le narrateur a cette réflexion : « Chose étrange de la part d'un corps politique aussi mal vu de la police, la salle des séances était située au fond d'une impasse [2]. » Il la décrit ainsi : « Dans un quartier voisin de la cour des Miracles, entre la rue Bourbon-Villeneuve et la rue du Caire, il existe un écheveau de petites rues noires et mal famées, peu connues des Parisiens. Le passage du Caire se divise en deux branches : l'une aboutit à la rue Saint-Denis, l'autre, beaucoup plus courte, plonge dans le centre du triangle de ruelles dont nous parlions plus haut. Ce sont les rues Sainte-Foi, Philippe-Aubert, Saint-Spire et des Filles-Dieu. Au milieu de la rue Saint-Spire bâille une impasse étroite, profonde, immonde. Presque au fond de cet antre menaçant, à l'une des dernières maisons à gauche, pendait un écriteau rougeâtre à demi effacé par les intempéries et sur lequel on lisait ces mots : *A la Grosse Tête*. Cette enseigne désignait une salle sombre et délabrée où l'on arrivait par un de ces escaliers déshonnêtes tels qu'on en rencontre dans les distiques orduriers du poète Régnier. Dans cette salle funeste, dénuée d'air, à peine ajourée de deux étroites fenêtres, meublée de bancs de bois et d'une estrade destinée à un orchestre, la basse prostitution réfugiée en ces ruelles, comme lapins en clapiers, venait s'ébaudir et danser une fois par semaine. Les filles publiques qui piétinaient, silencieuses, dans la boue, à la lueur des réverbères, ont, bien des fois, avec une surprise craintive, vu sortir de leurs conciliabules attardés ces groupes de patriotes, et demandé quels étaient ces hommes qui traversaient de tels quartiers sans pensée de débauche. C'est là, au milieu des ardeurs de la canicule, sous l'influence des passions les plus irritantes et des influences épidémiques, que se réunissaient les délégués du peuple de Paris [3]. » Lorsque le comité, après divers travaux préparatoires, se forma en « conclave », afin de choisir ses candidats, on adopta pour cette séance, qui dura trente-six heures, un autre lieu de réunion, la salle de concert de la rue Coquenard. Les murs résonnaient comme un tambour et les orateurs, élevant instinctivement la voix afin de dominer la sonorité des murailles, ne parvenaient qu'à augmenter les vibrations [4]. Tout se mêla, d'ailleurs, dans cette réunion, les passions politiques, les passions personnelles, sourdement dissimulées, la méfiance, l'envie et les

---

1, 2. H. Castille, *Histoire de la seconde République*, t. IV, p. 78. Déjà cité.
3. H. Castille, *Histoire de la seconde République*, t. IV, p. 78, 79. Déjà cité.
4. « C'était à briser la poitrine et à rendre fou. » id.

sentiments démagogiques les plus mauvais. Toutefois *le Constitutionnel* et *la Patrie*, incapables de comprendre, et ne le voulant pas, l'effort désintéressé qui persistait chez la plupart, la grandeur de la lutte entreprise par cette poignée d'hommes contre la réaction générale, donnèrent des comptes rendus trop visiblement arrangés de manière à obtenir du ridicule pour qu'ils fussent venus d'une observation absolument exacte[1] ; mais ils laissaient voir une partie de la vérité, les discussions, le côté maladroitement dogmatique déjà signalé, enfin cette inexpérience des partis de gauche en face de certaines lois de la vie et de certaines erreurs sociales qui, pour être honorable au point de vue idéal, n'en reste pas moins pernicieuse, dès qu'il est nécessaire d'agir. Le plus cruel, dans ces publications de quotidiens, venait de ce que les séances étaient secrètes ; la rue de Jérusalem avait donc fourni des collaborateurs aux journaux peu scrupuleux ; la qualité de leur plume donnait la mesure de ce qu'il fallait croire, et aurait adouci, pour quelques-uns, le côté irritant des divulgations, mais le comité, très ardent, s'exaspérait d'avoir des traîtres et de les ignorer. La réaction, harcelant ainsi ce qui subsistait de la révolution de la manière la plus perfide, la plus blessante, semblait un peu, comme en juin, quoique autrement, vouloir décider un nouveau conflit. Bien des menées réapparaissaient ici, dont les circulaires de Léon Faucher, les bruits répandus dans la capitale, subrepticement, et ce fait même que le comité démocratique socialiste devint en peu de temps la terreur de tout Paris. Il était bien difficile que, les circonstances aidant, le projet d'en finir d'une façon ou d'une autre avec les ennemis de la République ne se fît pas jour ; il ne restait plus que la perspective d'un coup de main afin de reprendre la révolution et la replacer sur la voie des réformes chaque jour plus évidemment nécessaires pour le salut de la république. *Les Débats* du 30 mai allaient dire : « La république sociale est contraire à la constitution, incompatible avec elle. » L'équivoque était impossible. Il fallait recommencer février ou disparaître, ou attendre, en préparant une vraie revanche ; mais il se faisait tard. Puisque l'heure était venue de céder la place, il valait mieux le faire en combattant. Le comité, « émanant directement du peuple de Paris, rayonnant sur chaque rue, sur chaque maison, pour ainsi dire[2] », sentait sa force, et, n'ignorant pas le secret mépris du peuple pour le

1. Castille les déclare exacts dans le fond.
2. H. Castille, *Histoire de la seconde République*, t. IV, p. 80. Déjà cité.

Parlement, se tenait prêt avec une sorte d'orgueil. Il avait stigmatisé le mauvais vouloir de la Chambre. Il savait, mieux que personne, la faiblesse, le manque de foi, les vices, publics ou privés, des montagnards. Il connaissait, par son contact continuel avec le peuple, l'impopularité des *Amis de la constitution*, et, tout en profitant du zèle tardif, d'ailleurs sans abandon réel, de ceux-ci, il ne croyait plus à la garde nationale, à laquelle le peuple, pas plus que lui, n'avait pardonné Juin. De ces sentiments divers, de cette connaissance du peuple vint même justement chez quelques-uns l'idée de constituer une commune de Paris, formée des principaux délégués de chaque arrondissement et munie de toutes les prérogatives d'un gouvernement révolutionnaire. On revenait ainsi, sans s'en douter, sans y prendre garde, aux conceptions précédentes de 1848, à cette imitation du passé qui avait déjà entravé, parce que trop voulue, parce que insuffisamment adaptée aux circonstances, tant d'efforts, tant de promesses. « Il y avait les clubs, une Montagne, il fallait une commune. En 1793, on n'avait imité, au moins, que les Romains, ce qui, en raison de l'éloignement, était presque une nouveauté[1]. » Le comité n'avait qu'à se conserver pour mener à la dictature l'élite de ses membres, mais quand l'idée de cette commune parisienne se fut logée dans les cerveaux d'une partie du comité, la thèse de l'insurrection nécessaire, déjà si répandue, fit des progrès rapides; elle devint un besoin. La ruse et la réserve demandaient trop de science; on n'en fut pas capable. « L'affaire du 13 juin eut des racines dans le sein du comité démocratique socialiste deux mois avant qu'elle n'éclatât. Il n'y avait pas de délibérations où cette pensée d'un combat ne se trahît. Les idées d'insurrection gagnèrent bientôt comme une tache d'huile les divers corps de la démocratie[2]. » Les mécontents la secondaient. Marrast et ses amis, tournés au vinaigre, ne voyaient pas la révolte d'un mauvais œil. Les représentants de la Montagne, qui ne partageaient pas tant de fièvre belliqueuse, étaient débordés; et si, en tant que parlementaires mieux placés pour se rendre compte de l'inutilité de certains efforts[3], ils avaient suivi avec inquiétude l'effervescence grandissante de leurs électeurs les plus influents, peu à peu, devant l'obstination redoutable de la droite, ils avaient modifié leur façon de voir; ils cédaient ensuite, contraints, à la

1. Castille, t. IV, p. 81.
2. Castille, t. IV, p. 81.
3. Castille, t. IV, p. 83.

pression qui les entourait de toutes parts. La Montagne devait marcher, coûte que coûte, à la tête du mouvement, et son chef surtout, que tout le monde se désignait, Ledru-Rollin, hésitait, résistait, comme ses lieutenants, mais tout le poussait, lui aussi : les affaires romaines qui révoltaient ses sentiments d'indiscutable loyauté, sa complexion sanguine, son imagination, si facilement enthousiaste, jusqu'à la faiblesse, et qui aidait d'autre part à dominer les circonstances. Beaucoup de ceux qui le trouvaient utile se réservaient de le dépasser par la suite, prêts à lui faire jouer le rôle d'Odilon Barrot une fois la révolution faite. Il apparaissait, et avec raison, faute de mieux, Girardin étant écarté, l'unique espoir, la seule chance de salut de la classe moyenne, « ce que celle-ci sembla, du reste, comprendre par la suite, à mesure qu'on se rapprochait de 1852[1] ». Girardin se fût montré autrement circonspect, et d'un caractère bien plus redoutable.

L'ouverture du scrutin pour l'ouverture de l'Assemblée législative rendit les réunions électorales sans objet. Le comité se transforma donc de réunion délibérante en comité d'action. Il réduisit le nombre de ses membres et le chiffre de vingt-cinq fut adopté. Depuis que l'éventualité d'une insurrection commençait de se faire jour si progressivement et que l'idée d'une commune s'y juxtaposait, deux autres délégués, inquiets des suites, prévoyant que le moment d'agir n'était pas encore venu et que la démocratie allait perdre les fruits de son dernier effort, par une manifestation prématurée, essayaient de combattre la nouvelle tendance. Ils expliquaient le danger à la tribune, cherchaient à démasquer leurs adversaires et se flattaient d'avoir le dernier mot : ils restèrent cependant la minorité et ils finirent par être écartés à la suite d'une véritable campagne. Le groupe secrètement affilié demeura le maître. Les vingt-cinq, résultat, au second degré, du vote de cent mille hommes, et qui avaient une si sérieuse puissance, s'épurèrent en un troisième groupe de huit ; ces huit, si importants, comprenaient d'ailleurs un traître. — Il faut citer parmi les acteurs les plus isolés, Jean Macé, le futur fondateur de la Ligue de l'enseignement, qui avait établi un bureau de propagande afin d'éclairer un peu l'entendement du soldat et du paysan. Son action désintéressée était opiniâtre. Les montagnards qui se réunissaient rue du Hasard

1. *Procès*, p. 27, déjà cité. « Il ne sera pas inutile de se souvenir que tous acceptaient, sous peine de se retirer, la solidarité des engagements et des décisions de la majorité de la réunion. »

avaient comme secrétaire un nommé Martin Lauterie. Plus tard, l'accusation fera ressortir l'obligation imposée à tous les membres de la réunion de voter, dans les questions de principe, d'une manière conforme au programme montagnard, et de ne pas donner à la cause son concours seulement moral et financier, mais d'y faire, si besoin était, le sacrifice de leur sang [1] ; et résumant une des conclusions de son enquête, elle dira : « Les premières séances de l'Assemblée avaient dessiné la situation ; les principes d'ordre et de modération y furent défendus par une incontestable et ferme majorité. Le parti démagogique, quel que fût son but, quels que fussent ses moyens d'action, dès longtemps préparés, avait ajourné l'attaque tant qu'il avait cru pouvoir fonder quelques espérances sur les résultats des élections. Une fois la conviction acquise de son impuissance constitutionnelle, il reprit l'attitude révolutionnaire et chercha résolument l'occasion d'agir [1]. Le secret du complot de juin est là tout entier... » Nous avons fait justice de ce mot de complot. Les journaux — et nous n'avons pas la place ici de citer les circulaires ou les affiches — appuyaient l'effort actif des militants. C'étaient *la Vraie République*, de Thoré ; *le Peuple*, de Darimon et Langlois ; *la Réforme*, de Ribeyroles ; *la Démocratie pacifique* de Considérant et de Cantagrel ; *la Tribune des peuples*, *la République*, *le Travail affranchi*, de Toussenel. On se réunissait aussi, assez fréquemment, dans les bureaux du *Peuple* ou de *la République*, surtout dans ceux de *la Démocratie pacifique*. *La Vraie République* du 15 mai disait : « Le droit est acquis, le fait seul est à conquérir. Nous avons, comme disent nos amis du faubourg, gagné la première manche en février, perdu la seconde en juin ; enlevons la belle au printemps de mai. » *Le Peuple* du 19 s'écriait : « Qu'on y réfléchisse; il y a un terme à tout, même à la patience. Le socialisme tient maintenant dans les plis de son drapeau la paix ou la guerre ; veut-on la guerre ? » Et le lendemain : « Que les quatre cent cinquante blancs qui vont entrer à l'Assemblée législative se le tiennent pour dit : ce ne sera pas la majorité parlementaire qui gouvernera, ce sera la minorité, seule représentation possible de la majorité républicaine et socialiste. » Le 9 juin, quand on

1. « Comment les montagnards auraient-ils pu se contenir? Ils se voyaient assez nombreux pour se juger très forts dans la nation et dans l'armée. Ils demeuraient pourtant très faibles dans le Parlement pour pouvoir espérer y dominer ou même y compter. Une belle occasion de recourir à la force leur était offerte. Toute l'Europe, encore en branle, pouvait, par un grand coup frappé dans Paris, être de nouveau rejetée en révolution. » Tocqueville, *Souvenirs*, p. 321.

annonça la lutte au club de la salle Roisin, 169, faubourg Saint-Antoine, ce fut en ces termes[1] : « Il y aura une lutte ; elle sera terrible : si nous succombons, beaucoup des nôtres disparaîtront ; mais si, comme je l'espère, nous sommes vainqueurs, nous conserverons ce que nous avons conquis. La trahison est consommée, on est allé assassiner la République romaine. Nous avons le droit de dire à un fonctionnaire de la République qu'il a trahi la République, et Bonaparte est fonctionnaire... Louis XVI a conspiré et peu de temps s'écoula entre le retour de Varennes et l'expiation ! » Le 11, le journal de Thoré sonnait le tocsin : « *La Patrie est en danger !* Plus de dissentiment, union parfaite entre tous pour vaincre les factieux qui ont attenté à la République. Demain sans doute la Montagne viendra à la tribune proclamer la déchéance. Il y a crime de haute trahison, la déchéance est de plein droit. S'y opposer serait déchirer la constitution, violer la République, et abdiquer par là même le titre de représentant du peuple. Le nombre n'est rien sans la justice. La veille du 10 août, 406 voix contre 224 amnistiaient de nouveau le pouvoir exécutif. En février, quelques députés seulement eurent pour eux le droit, la nation, la victoire. Avec la Montagne sera la loi, l'Assemblée, la nation... » L'accord des journaux affiliés était entier, le 11 juin, ils publiaient une pièce émanée du comité démocratique socialiste, signée de la commission des vingt-cinq qui, rappelant l'article 5 de la constitution, déclarait celle-ci violée et terminait en reproduisant l'article 2 du programme électoral du 13 mai : « Si la constitution est violée, les représentants du peuple doivent donner au peuple l'exemple de la résistance. » La Montagne paraissait désireuse de répondre à la sommation des vingt-cinq, en donnant au peuple l'assurance qu'elle ferait tout son devoir ; elle lui proposait néanmoins le conseil de rester calme. « Il peut compter, disait-elle, que la Montagne se montrera digne de la confiance dont il l'honore. » Enfin l'association des *Amis de la Constitution*, ennemie mortelle, en 1848, de la Montagne et du socialisme, protestait solennellement « devant Dieu et devant les hommes » contre la violation de la constitution et du droit international, après accusation portée contre le gouvernement d'avoir « souillé » le drapeau en le déployant pour une cause inique, « sacrifié indignement nos généreux soldats, dont l'héroïsme peut être si nécessaire au salut de notre propre nationalité, et fait couler des

1. L'orateur était Armand Lévy, membre démissionnaire du comité démocratique socialiste.

flots de sang français et de sang italien aux applaudissements et au profit de la Sainte-Alliance ». Elle rappelait aussi la constitution violée à l'article 110, à savoir que « le dépôt de la constitution et les droits qu'elle consacre sont confiés à la garde et au patriotisme de tous les Français ». Trois cents gardes nationaux envoyaient de leur côté une lettre au colonel de la 5e légion, l'invitant à engager ses collègues à protester par une manifestation contre la violation des articles 5 et 84 de la constitution. « Ils espèrent, disaient-ils, qu'une manifestation de la garde nationale de Paris, cédant au vœu et au sentiment populaires, aurait pour effet de faire cesser cette guerre impie où s'entr'égorgent des frères que la République française devait réunir sous le même drapeau pour la défense de la démocratie européenne. »

Bien que nous n'ayons indiqué que le principal de ce qui est connu à la date où nous écrivons, on voit ici ce qui animait et qui avait préparé la journée révolutionnaire attendue qui fut celle du 13 juin. La démocratie était réellement groupée, encore que chacune de ses factions fît ses réserves et espérât utiliser le succès surtout à son profit. Ceux du parti républicain qui se tenaient encore à l'écart n'attendaient qu'une victoire pour se décider et connaître de quel ordre serait son résultat. Le lendemain du 9, après la conférence de la salle Roisin, la même velléité de combat se faisait jour boulevard Monceaux, à un banquet socialiste de six cents couverts. Le 10 également, la société des Droits de l'homme qui, après les journées de juin 1848, avait déclaré se réserver l'avenir, s'était mise en permanence, et cinq de ses membres avaient noué des relations avec la Montagne. *La Democratie pacifique*, par son secrétaire de rédaction, Brunier [1], envoyait une convocation aux directeurs des journaux démocratiques, même au *Siècle*, au *Crédit* et à *la Presse*, pour le 11 juin, onze heures du matin.

La réunion eut lieu vers onze heures et demie [2]. Quelques membres de la commission des vingt-cinq y assistaient, qui n'y avaient cependant pas été convoqués [3], dont Servient, Chipron, Tessier, Dumothay et Morel, cordonnier; on y remarquait Duras, Cantagrel, Vautier, Bareste, Chotard, Toussenel. Considérant présida d'abord, puis Girardin [4]. La discussion porta sur le parti que devaient prendre les

1. A. Darimon, *A travers une révolution*, p. 155, Dentu, 1884.
2. *Procès*, p. 32. Déjà cité.
3. A. Darimon, *A travers une révolution*, p. 155, Dentu, 1884.
4. *Procès*, p. 32. Déjà cité.

représentants et la presse dans les circonstances actuelles, particulièrement au cas où la majorité rejetterait la proposition de mise en accusation [1]. La majorité réclamait une manifestation populaire. Girardin, toujours pratique, prévit la pauvreté du résultat : « Vous aboutirez au ridicule », dit-il. Le procédé n'avait déjà que trop prouvé son insuccès. Girardin détailla ensuite le danger d'une insurrection. Selon lui, le prolétariat, dans son ensemble, n'était pas disposé au combat et il y avait faute à étendre au peuple l'agitation spontanée de la Montagne, de la presse, de la garde nationale et des *Amis de la constitution*. Un auditoire renseigné eut vite saisi même que des éléments aussi rudimentaires et disparates ne lui inspiraient qu'une médiocre confiance et du dédain; quelques-uns n'étaient autre chose que les ennemis de la veille, aigris par la perte du pouvoir. Soutenu même, paraît-il [2], par Considérant, il aurait insisté pour que la Montagne, constituée en insurrection ne sortît pas du palais de l'Assemblée afin de s'y déclarer pouvoir unique et souverain [3]. Il combattait le projet de mise en accusation des ministres comme un moyen usé et puéril, manquant à la fois d'à-propos et d'efficacité ; selon lui, l'opposition devait, par l'organe de ses chefs, monter à la tribune et faire les déclarations suivantes : « Attendu que la majorité s'est mise hors la constitution et a conséquemment cessé d'être la représentation constitutionnelle de la volonté nationale, l'opposition, voulant donner un grand exemple de la résistance légale, se déclare en permanence. » Et il justifiait la proposition en ces termes : « Il est impossible qu'une pareille déclaration ne mette pas la majorité dans la nécessité de se soumettre ou de créer un conflit. Le conflit entraînerait des conséquences trop graves pour que le président ne fasse pas tous ses efforts afin de l'enrayer à son début et ne s'interpose pas entre les deux fractions de l'Assemblée. La conciliation ne pouvant s'opérer que par un changement de politique de la part du gouvernement, la minorité obtiendrait ainsi, sans quitter les bancs où elle siège, ce qu'une manifestation ne lui donnerait certainement pas, c'est-à-dire le retrait des troupes et le respect de la constitution. Le peuple, ajouta-t-il, a donné sa démission de l'insurrection. Il est affaissé en ce moment sous le choléra qui le décime, il est certain qu'il ne répondrait pas à l'appel qui lui serait fait et qu'un recours aux armes

1. *Procès*, p. 32. Déjà cité.
2. Cassagnac, *Histoire de la chute du roi Louis-Philippe*, etc., t. II, p. 90. Déjà cité.
3. Réquisitoire du procureur de la république. *Procès*.

retentirait dans le vide [1]. » Une éloquence aussi froide, raisonnée, fondée sur des considérations exactes, loin de porter, en dépit de quelques adhésions, exaspéra des gens qui voulaient agir, quelle que fût l'action, la préférant imprécise, folle même, que retardée; l'action leur était une délivrance; las de discipline, las d'attente, pénétrés du sentiment de leur droit à un point si naïf qu'ils le faisaient passer avant toute prudence, avant toute politique, avant, peut-être, le devoir, ils avaient la volonté indéfinissable de servir un devoir supérieur, conçu d'une façon presque mystique. Aussi des propositions radicales succédèrent-elles à la discussion. Elles réclamaient la déchéance du pouvoir exécutif et de la majorité de la Législative; elles voulaient que la minorité parlementaire refoulée se mît en permanence sous la désignation de représentants constitutionnels. Cependant, si l'on en croit Darimon [2], il ne se produisit pas d'opinion dissidente; tout le monde serait tombé d'accord, naturellement, pour reconnaître que la constitution était violée, mais que, pour résister à une violation flagrante, il fallait se renfermer dans les voies légales.

Une seconde séance fut décidée pour le soir même, aux bureaux du *Peuple*, rue du Coq-Héron. Elle était composée des mêmes éléments que le matin, grossie par des personnes étrangères à la presse démocratique [3]. Ledru-Rollin s'y trouvait et répudiait tout recours aux moyens révolutionnaires. Girardin renouvela ses explications; mais l'attitude prise à l'Assemblée par la Montagne avait jeté le trouble, et les propositions de Girardin portèrent encore moins. Alors il déclara que la presse, dans les circonstances graves où l'on se trouvait, n'avait pas d'initiative à prendre et que son rôle devait se borner à critiquer ce qu'elle jugeait blâmable autant qu'à approuver ce qu'elle jugeait utile [4]. — Considérant avait apporté un programme qui résumait les vœux acquis aux représentants de la Montagne réunis dans le 14e bureau, mais rien ne fut encore arrêté [5]. La Montagne déclara seulement à une sous-commission des Droits de l'homme qu'elle épuiserait les moyens légaux avant d'en venir aux armes. Quelques assistants proposèrent aussi de se rendre, 6, rue du Hasard, dans le local de la Montagne,

---

1. H. Castille, *Procès*, etc.
2. A. Darimon, *A travers une révolution*, p. 157. Déjà cité.
3. A. Darimon, *A travers une révolution*.
4. A. Darimon, *A travers une révolution*, p. 157.
5. Castille, *Procès*, etc.

afin de conférer avec les représentants sur la conduite à suivre [1].

Ledru-Rollin apparaît donc, ici encore, dépassé. L'idée de la manifestation avait précédé son discours. Et, tandis qu'il parlait dans cette chambre parlementaire, si souvent visée depuis 1848, battue par la vague populaire, les regards se tournaient encore du même côté, comme si les protestations suprêmes et le signal du combat devaient venir du bloc dur, agréable au surplus, de cette fausse citadelle athénienne au fronton triangulaire, comme s'il devait sortir tout à coup de derrière ses colonnes, le long de ses marches, vers ces grilles cuirassées, à cette heure, de sergents de ville et de soldats, baïonnettes au canon, — de même qu'en avril, mai et juin 1848. Ledru-Rollin avait d'ailleurs abordé la tribune avec le sentiment d'une grande responsabilité, tout à la vision de l'armée révolutionnaire impatientée qui grondait derrière lui. De fait, pour qui était renseigné, il se démasquait de suite quand à une heure et quart, à l'ouverture de la séance, il avait dénoncé l'inutilité des interpellations.

Girardin avait déconseillé d'aller rue du Hasard, sûr de rencontrer là beaucoup de théoriciens sans connaissances exactes, et trop renseignés, d'autre part, sur ses antécédents politiques pour lui pardonner ceux-ci; seul de son avis, il s'était retiré, suivi de quelques collègues mécontents [2]. Quarante environ persistèrent, mais les montagnards n'en admirent que dix, à titre de délégués, choisis parmi les rédacteurs en chefs et les membres de la commission des vingt-cinq. Le conciliabule se termina vers minuit et les délégués se rendirent à l'imprimerie du *Peuple*. Les résultats furent publiés le lendemain par les journaux socialistes.

Ils contenaient trois proclamations. La première venait de la Montagne qui, redoutant d'être débordée et ne se rendant pas compte qu'elle était, en réalité, trop faible pour opposer aucune digue efficace, avait voulu prendre la tête du mouvement. Elle déclarait au peuple, à la garde nationale, et à l'armée qu'elle venait de déposer un acte d'accusation contre le pouvoir exécutif. « Nous, membres de la presse républicaine, disait-elle, en outre, nous, membres du comité démocratique-socialiste, nous disons au peuple de se tenir prêt à faire son devoir. La

1. Darimon, *A travers une révolution*, p. 158 et 159. « Forcé de quitter la réunion, je n'ai pu savoir quelle suite avait été donnée à cette proposition. Quand je suis rentré dans la salle de rédaction, la séance était levée et un grand nombre de membres s'était déjà retiré. »

2. H. Castille, t. IV, p. 90.

Montagne fera le sien jusqu'au bout. Nous avons sa parole... Tous les républicains se lèveront comme un seul homme. » — La proclamation des écoles engageait la jeunesse à marcher au premier signal des représentants. « La lutte est aujourd'hui entre la République et ses éternels ennemis. La minorité de l'Assemblée, la Montagne, soutient seule l'inviolabilité de nos droits. Tous les citoyens qui ont le cœur et une conscience républicaine doivent la soutenir dans l'accomplissement de son devoir sacré. A vous, citoyens des écoles de Paris, qui avez pris l'initiative de la protestation vengeresse de février, de vous réunir les premiers autour du drapeau constitutionnel. » — Le comité électoral typographique, après avoir publié lui aussi l'article 5 de la constitution, rappelait aux députés de la Seine leurs engagements envers leurs électeurs. « Agissez... Le peuple a les yeux sur vous. » C'était une sorte de menace.

En dépit du petit passage cité dans la proclamation de la Montagne, le comité démocratique socialiste, qui avait tout animé, demeurait un peu dans l'ombre. « Son action ostensible se fondait dans l'ensemble du mouvement. Il n'avait plus d'ailleurs qu'à attendre l'événement et à en tirer parti selon les circonstances au milieu du reflux des compétitions toujours actives à l'heure de la victoire. Les feuilles démocratiques étaient en feu. Leurs articles éclataient comme des bombes et pleuvaient sur la France entière[1]. » *La Révolution démocratique et sociale*, notamment, écrivait : « Le sort en est jeté ! Paris tout entier répondra, comme en février, au cri poussé par Ledru-Rollin au nom de la Montagne et de toute la France. Les traîtres, qui forment la majorité de l'Assemblée, ont déchiré la constitution en sanctionnant par un vote infâme la trahison de M. Bonaparte et de ses ministres et, du même coup, ils ont déchiré le mandat que le peuple avait eu la faiblesse de leur donner pour défendre la République et la Constitution. Que la Montagne ne perde pas un instant ! Qu'elle prononce la mise hors la loi de Bonaparte, de ses ministres, et des représentants félons de la majorité royaliste ! C'est en ses mains que résident maintenant tous les pouvoirs de l'Assemblée nationale. Nous attendons avec confiance son énergique initiative ; elle ne faiblira pas ; elle a mesuré le danger et le devoir, et ce n'est pas le danger qui l'arrêtera quand le devoir l'appelle. La garde nationale et l'armée entendront la voix de la

1. Castille, t. IV, p. 91.

Montagne, nous en avons l'assurance, car elle parlera au nom de la patrie et de la constitution. Elle a courageusement brûlé ses vaisseaux et jeté au loin le fourreau ! Qu'elle marche dans sa généreuse audace ! Le peuple est avec elle, car le peuple est toujours du côté du droit. Il faut que l'odieux guet-apens de Rome soit payé par le châtiment des coupables ; il faut que la République française se régénère par un sublime effort et qu'elle gagne à Paris la dernière bataille de la liberté contre le despotisme... La justice de Dieu ne manquera pas au généreux peuple de Paris, qui défend le droit et la liberté [1]. »

Le 12, l'Assemblée législative statuait sur l'urgence de la proposition de mise en accusation du président et de ses ministres et, bien que le résultat fût escompté d'avance, pour beaucoup, ce moment eut une certaine solennité, à cause des suites [2]. — Au groupe de la Montagne, qui tint séance dans le quatorzième bureau de la Chambre avant les débats parlementaires, on ne sut à quoi se résoudre ; la minorité seule se déclarait pour les mesures violentes ? Cette division fut sans doute une des raisons pour lesquelles la Montagne s'abstint de voter. Pyat, du moins, s'était écrié : « Devant Dieu et devant les hommes, en présence des cadavres de nos soldats, je jure que la constitution, à mes yeux, a été violée. Je somme M. Thiers et les membres de la majorité les plus convaincus de venir à la tribune et de jurer le contraire. » Quelques-uns l'avaient fait. Pyat alors avait dit : « Entre votre serment et le mien, le pays jugera. Quant à moi, je suis décidé à soutenir ma conviction jusqu'à la mort. » Pierre Leroux avait murmuré : « Nous pouvons toujours en appeler au peuple sans armes. » — « Le caractère ambigu de la journée du 13 juin se trahissait dans cette double allusion à une révolte insurrectionnelle et à une manifestation pacifique. Cette ambiguïté devait persister jusqu'au dernier moment et entraîner la perte de la journée [3]. »

L'hésitation de la Montagne se montra encore dans ses derniers conciliabules. Les allées et venues furent continuelles. On prenait tour à tour la résolution de la lutte ou celle d'une agitation pacifique légale presque, comme en février 1848. Pendant toute la journée du 12, à la *Démocratie pacifique* et rue du Coq-Héron, quelques-uns des membres

1. Numéro du 11 juin.
2. « Chaque citoyen, dans cette immense capitale, sentait bien que la guerre civile allait peut-être sortir de l'urne du scrutin. » Castille, t. IV, p. 92.
3. H. Castille.

du comité de la presse s'étaient tenus en permanence ; d'autres avaient gagné la rue du Hasard. Félix Pyat, Considérant et Ledru-Rollin, étaient restés rue de Beaune[1] jusqu'à trois heures du matin, et ce furent eux qui rédigèrent les proclamations destinées à paraître le lendemain. Les délibérations ne se tinrent d'ailleurs pas en commun. « Les représentants de la Montagne siégeaient dans un salon séparé, et de grandes précautions avaient été prises afin qu'aucun étranger ne pût être admis parmi eux. Ils semblaient s'être prémunis contre toute pression extérieure. Dans la grande salle de rédaction de *la Démocratie pacifique* s'étaient réunis les délégués des journaux et les membres des comités démocratiques socialistes des élections. Il s'y était glissé quelques jeunes gens appartenant au comité des écoles, des membres du comité typographique et plusieurs orateurs de clubs[2]. » Cette réunion fut moins calme que celle de la veille.

Le 11, Schmitz, capitaine de la 5e batterie d'artillerie, avait loué, sous prétexte d'élection de garde nationale, le manège Pellier, 11, rue du Faubourg-Saint-Martin, et le soir du 12, il y réunit un assez grand nombre de gardes nationaux afin de les préparer aux éventualités imminentes. A dix heures, tandis qu'on annonçait les délégués de la Montagne, le propriétaire, M. Pellier, inquiet, pria Schmitz de chercher un autre local et, afin d'éviter toute objection, fit éteindre le gaz. L'assistance se transporta 28 *bis*, rue Saint-Nicolas, chez le frère du colonel Schmitz, et y attendit les ordres de la Montagne[3]. Elle se sépara en se donnant rendez-vous pour le lendemain, à onze heures, au Château-d'Eau[4]. En dehors des groupements directeurs, des patriotes, décidés à payer de leur personne, s'agitaient aussi confusément. « Le même caractère énigmatique enveloppait toujours le mouvement. Rien de clair ne se dégageait de cette situation tendue outre mesure. Les heures s'écoulaient ; cette pâle nuit de juin allait s'argenter des premières lueurs de l'aube avant qu'on eût rien précisé. Déjà, il avait été question de s'emparer, à une heure et demie du matin, du Conservatoire des arts et métiers, ce qui eût devancé les manœuvres de la police et de la force armée. Mais des ordres pacifiques avaient prévenu ce coup de main. Pendant ces courtes heures d'obscurité, les officiers de la

1. « Une grande affluence était réunie », dit l'acte d'accusation. *Procès*, p. 36.
2. Castille, p. 92.
3. *Procès*, p. 36.
4. Castille, t. IV, p. 93.

garde nationale, qu'on savait dévoués à la démocratie socialiste, reçurent de divers points des avis contradictoires. Il était pourtant bien décidé, dans la pensée du chef de la Montagne, de n'opposer à la résistance de la majorité qu'une manifestation pacifique. Mais des hommes pressés de risquer une partie, quelle qu'elle fût, des ambitieux de bas étage qui se partageaient déjà en imagination des ambassades et des portefeuilles, propageaient des bruits contraires. Ils ne craignaient pas d'affirmer qu'ils tenaient de M. Ledru-Rollin lui-même l'ordre de répandre l'appel aux armes. Ils espéraient ainsi tromper quelques cerveaux brûlés, les lancer en avant et entraîner un mouvement insurrectionnel. La société des Droits de l'homme n'apprit la vérité que le 13, à six heures du matin. Elle résolut de ne point se mêler à cette absurde manifestation, mais d'épier la colonne et d'échelonner ses sectionnaires de façon à se conduire selon les circonstances dans une journée qui promettait de si graves incidents [1]. » Pourtant Ledru-Rollin, malgré son désir de voir finir la journée sans effusion de sang, s'attendait à l'action ; il la redoutait, il n'en voulait pas, tout en demeurant résolu à subir sa nécessité. Il était d'autant plus prêt qu'il n'y avait plus de moyen, maintenant, de réagir [2].

La dernière journée révolutionnaire avait une importance tellement évidente qu'elle décida la défaite républicaine. Elle consacrait la mort, presque totale, de cette révolution de 1848 que tant d'espoirs avaient fait croître, puis accueillie et que tant de chercheurs avaient annoncée [3] ; le 13 juin 1849, anniversaire de juin 1848, fermait toute issue à une nouvelle espérance. La réaction triomphait par la suppression de la question sociale et, dans l'ordre politique, par un retour offensif de l'idée monarchique. Si l'idée napoléonienne ne s'était pas trouvée là, puissamment assise par le vote populaire, afin d'empêcher l'épanouissement royaliste et de filtrer ses tendances, en ne conservant que le meilleur et le difficilement éliminable alors de celles-ci, comme en

---

1. Castille, t. IV, p. 94.

2. « La vue des faits généraux m'avait porté à croire qu'en ce moment une révolution à main armée n'était pas à craindre, mais un combat l'était, et l'attente de la guerre civile est bien cruelle... » Tocqueville, *Souvenirs*, p. 320. Déjà cité.

3. Heine disait, en 1842 : « Le temps des mouvements purement politiques en France est passé; la prochaine révolution ne peut déjà plus être qu'une révolution sociale. » — Il y aurait un intéressant catalogue à dresser de tous les livres qui, sous Louis-Philippe, traitaient d'un remaniement politique et social. Il serait trop long ici. Citons, du moins, l'un des moins connus et dont les revendications rappellent une partie de celles qui sont courantes de nos jours : *Essai sur la centralisation administrative*, par H. Béchard, 2 vol. Marseille et Paris, 1836.

réalisant contre elles — et, néanmoins, à côté d'elles, — par un travail d'équilibre et de construction, tout ce qu'elles maintenaient encore de possible, étant donné le recul des classes bourgeoises dans la doctrine républicaine ; si les partis monarchistes, d'autre part, n'avaient pas été divisés, en dépit de leur union parlementaire et conservatrice, une sorte de monarchie moitié orléaniste, moitié restauration, aurait eu les plus grandes chances d'aboutir. La présence de Louis-Napoléon l'empêcha. Si l'entente entre les deux ailes s'était constituée, malgré tout, ni l'une ni l'autre n'admettant de capituler, une république ultra-conservatrice, beaucoup plus réactionnaire que celle de Thiers se fût, sans doute, tant bien que mal, insinuée. — Cette suite de suppositions nous permet — c'est son seul motif — de situer l'orientation politique française et, semble-t-il, d'en mieux saisir l'enseignement.

V

LE 13 JUIN

Indécision — Premiers groupes autour du Château d'Eau. — Promenade du ministre des Travaux Publics. — La colonne insurrectionnelle. — Étienne Arago. — La Montagne rue du Hasard. — L'insurrection sans chef. — Indifférence de Paris. — Conseil du matin à l'Élysée. — Changarnier. — Surexcitation des troupes. — Le coup de pistolet au coin de la Chaussée-d'Antin. — Place de la Bourse. — Le Conservatoire des arts et métiers. — Psychologie des sociétés secrètes et des groupes révolutionnaires. — Le jardin du Palais-National. — Le colonel Guinard. — La marche vers les Arts-et-Métiers. — La population reste froide. — M. Pouillet. — L'équivoque continue. — Impossibilité de se défendre. — Discours et premiers coups de feu. — Forestier. — La lutte autour du Conservatoire. — Fuite de Ledru-Rollin, de Guinard, de Martin Bernard et de Considérant. — Le directeur de la prison des Madelonnettes. — Changarnier, héros de la situation. — Différence de la scène politique au lendemain du 13 juin. — Séance chez M. de Kératry. — Au Palais-Bourbon. — Lagrange remet les choses au point. — Arguments judicieux de Pierre Leroux. — Cavaignac et la République. — Protestation du prince Napoléon. — Falloux, à la fin de la séance du soir, vient déclarer que la révolte n'est pas éteinte. — Le bénéficiaire du combat. — Promenade de Louis-Napoléon. — État de siège et proclamation. — La suspension de six journaux. — Scène sauvage et ridicule dans les bureaux du *Peuple*. — Les insurrections locales. — L'insurrection lyonnaise. — Lyon, ses 230 clubs, ses sociétés secrètes. — Le 14 à l'Assemblée. — La situation d'après Tocqueville. — M. Dufaure. — Les anciens conservateurs et la majorité. — Proposition de coup d'État. — Tocqueville et Louis-Napoléon.

Le matin du 13, *la République*, *le Peuple*, *la Révolution démocratique et sociale*, *la Réforme*, *la Démocratie pacifique* et *la Tribune des peuples*, publiaient en gros caractères les proclamations attendues qui se ressemblaient toutes. La première émanait de la Montagne ; signée de 122 noms, elle rappelait la violation de la Constitution par la majorité de l'Assemblée et invoquait l'article qui confie le dépôt de la Constitution au patriotisme des Français [1] ; mais, si les députés de

1. La déclaration de la Montagne contenait en outre un mensonge, voulu par certains, sincère chez d'autres : « Le président de la République a déclaré la guerre à Rome sans le consentement de l'Assemblée. » C'était, au contraire — nous l'avons prouvé — l'Assemblée et le ministère qui avaient guidé Louis-Napoléon vers cette

gauche s'écriaient : « Peuple, le moment est suprême ! » ils n'ajoutaient rien à cette affirmative sommaire, et le double cri de : « Vive la Constitution ! Vive la République ! » dont ils faisaient un signe de ralliement, encore qu'explicite, n'était pas un programme ; aucun plan, même élastique, capable de s'adapter aux circonstances, n'existait par ailleurs ; et l'indécision nocturne se prolongeait dès le début de la journée. Les déclarations des comités démocratiques socialistes de la presse, des écoles et des délégués du Luxembourg, un peu plus précis, n'indiquaient cependant pas de prendre les armes, par un sentiment de prudence qui se justifiait mal au point d'impliquer un manque de confiance, un mystérieux instinct d'insuccès. Les seules paroles significatives étaient celles-ci : « La garde nationale se lève, les ateliers se ferment. Que le peuple entier soit debout ! » C'était aussi l'article 110 qu'invoquaient, d'assez loin, les Amis de la Constitution [1]. La commission exécutive permanente des délégués de la 5me légion engageait, au nom de la patrie en danger, toutes les légions de la Seine à se réunir « sans aucune arme » au Château-d'Eau, en face de la mairie du Ve arrondissement, pour aller à l'Assemblée législative lui rappeler le respect dû à la constitution, comme si, pour avoir réussi le 23 février 1848, la même scène devait recueillir le même succès à un an d'intervalle, pendant lequel tout avait changé. — D'autres protestations suivaient ces quatre pièces, sans importance effective non plus. Un des conseils que donnait *la Démocratie pacifique* était surprenant par sa naïveté : « S'il y a des prises d'armes, nul garde national républicain ne doit manquer ; que les légions ne se laissent pas enfermer dans des postes et des grilles... » Il ne semble pas qu'en parcourant ces lignes les inquiétudes d'un pouvoir déjà très renseigné, et depuis longtemps sur ses gardes, — ce qui différenciait encore de la situation de février 1848, — aient été très sérieuses.

Les premiers groupes se formèrent vers neuf heures et demie du matin aux environs du Château-d'Eau [2]. Des propos révolutionnaires

---

politique puis la lui avaient imposée. La Montagne présentait l'Assemblée comme la complice du président, alors que le prince avait dû devenir, en dépit de ses secrètes préférences, le complice de l'Assemblée.

1. « Qu'une manifestation grande et calme comme la justice, solennelle comme la sainte cause des nationalités, fasse éclater la protestation du peuple contre les audacieuses entreprises du pouvoir et qu'elle assure désormais le triomphe de la constitution. La France entière s'associera au généreux élan du peuple de Paris. » La prudence et l'illusion des démocrates de la bourgeoisie étaient équivalentes. L'heure n'était plus aux avocats.

2. *Procès*, séance du 14 octobre, p. 43. Déjà cité.

se tinrent le long du boulevard, chez les marchands de vin... Les gardes nationaux arrivaient en petit nombre, lentement, sans armes[1]; les curieux et les agitateurs se groupaient plus rapidement[2]. On criait: « *Vive la Constitution!* Vive la République romaine! Vive la Montagne! A bas les traîtres! » Le drapeau rouge apparut bientôt, porté par deux hommes en blouse. Quelques officiers se trouvaient là, entre autres le lieutenant-colonel Perrier et le capitaine d'artillerie Schmitz[3].

Le ministre des Travaux publics, par curiosité, sans doute aussi afin de renseigner le président avec exactitude, ce qui, dans un pareil moment, était la meilleure manière de lui faire sa cour, partit à cheval suivi d'un lancier[4]. Au boulevard Montmartre, il remarqua les premiers signes d'agitation. La foule grondait boulevards Poissonnière et Bonne-Nouvelle. A la porte Saint-Denis, un chef d'escadron, un capitaine de la garde nationale et un garde républicain qui le reconnurent désirèrent l'accompagner; mais quand le ministre atteignit la porte Saint-Martin, près de la grille du théâtre, sa petite suite était demeurée en arrière. Il avançait seul, lentement, péniblement, devant l'Ambigu-Comique. La foule le serrait de près. L'ayant à son tour reconnu, elle lui intima l'ordre d'acclamer la République et la Constitution, ce qu'il exécuta. Certains ne furent pas satisfaits et, sûrs que le ministre ne pouvait pas les suivre sur ce terrain, lui demandèrent d'acclamer la République romaine. « Vive la République française ! », dit l'interpellé. « A bas le président! » reprit-on. Lacrosse souleva son chapeau et jeta : « Vive le président[5] ! »

---

1. H. Castille, *Histoire de la seconde République française*, t. IV, p. 97.

2. *Procès*, p. 43.

3. Tocqueville dit : « C'était un 13 juin qu'on voulait faire commencer par un 15 mai; sept à huit mille personnes se réunirent vers onze heures au Château-d'Eau. » *Souvenirs*, p. 324. Déjà cité. — Castellane, avec son exagération habituelle dès qu'il s'agit de la révolution, indique trente mille hommes. Selon lui, Arago était habillé en chef de bataillon de la garde nationale et suivi de Forestier en petite tenue. T. IV, p. 167.

4. Il avait été un moment ministre de l'Intérieur : « Ce souvenir de ses fonctions intérimaires et peut-être l'entraînement aux aventures qui accompagne souvent la bravoure le poursuivirent dans la direction du Château-d'Eau. » H. Castille, t. IV, p. 98.

5. Telle est, du moins, la déposition de M. Lacrosse et qui garde une certaine part de vraisemblance quand on n'oublie pas que celle d'Al. Gent, qui la contredit, a été faite à un procès, plutôt afin de soutenir des accusés, tout en disant la vérité. Il ne faut pas oublier cependant que Gent avait déposé dans le même sens, de la même manière, après l'événement, et en signalant sinon la crainte, du moins le saisissement profond de M. Lacrosse, saisissement tel qu'il se crut d'abord le prisonnier de M. Gent — ce qu'il ne dit pas dans sa déposition — au point de lui demander : « Où me conduisez-vous ? » — Gent ne nie pas les mots : « A bas le président ! » et « Vive la République romaine ! » mais il ne les a pas entendus ; il

Le lancier Villemot essayait, mais en vain, d'atteindre le ministre enveloppé. On cherchait à le jeter à bas de son cheval. Un émeutier, sauté en croupe derrière lui, le serrait à la gorge [1]. Un autre lui dit : « Vous êtes M. Lacrosse; vous venez voir si c'est une émeute, mais c'est une révolution. Votre président et vous, vous êtes f... Vous irez à Vincennes. » Lacrosse protesta encore : « Nous irons au Père-Lachaise mais pas à Vincennes». Il aperçut un ancien montagnard de la Constituante, Gent, auquel il cria : « Me laisserez-vous aux mains de ces hommes ? » Leurs souvenirs parlementaires réunissaient les deux députés; Gent ne pensait pas avec amertume, à ce moment, aux discours de son ancien collègue et se jeta au plus épais de la mêlée. Il se faufila, non sans peine, renversé deux fois, les vêtements en lambeaux, jusqu'au ministre et parvint à le défendre d'un côté, aidé par un sous-officier de la garde nationale. Le lancier se rapprochait à coups de hampe de lance et élargit le passage de manière à ce que le représentant des Travaux publics pût gagner, par une rue voisine, la mairie du VIe arrondissement. De là il se rendit à l'Élysée, « où il était attendu [2] ». Deux offi-

---

nie avoir vu un homme sur le cheval du ministre et qu'il ait été en danger. Quant à lui-même, il n'avait eu aucun vêtement déchiré, ni subi aucun traitement mauvais et perdit simplement son chapeau. Le ton de la déposition de Gent au procès est parfait, en tous points; il est très probable que Lacrosse exagéra un peu, ce qui était assez dans sa nature même, surtout en ce moment où il tenait à plaire au président de la République. « Je n'empêche pas M. le procureur général de maintenir la déposition de M. Lacrosse, dit-il, avec calme vers la fin de son interrogatoire à ce sujet, mais je tiens à déclarer que je dépose sans aucune prévention pour personne et que je n'altérerai pas la vérité dans l'intérêt de mes amis ou dans celui d'une cause quelconque. Mes amis me connaissent assez pour me croire. J'ai cru utile à ma cause de faire vis-à-vis de M. Lacrosse, de l'humanité, les démarches que j'ai faites pour le tirer d'une position qui pouvait changer l'esprit que nous voulions donner à la manifestation. Mais j'affirme en même temps que je dis la vérité. Je ne veux pas attribuer cela à une peur quelconque, mais je déclare que M. Lacrosse était sous le coup d'une émotion si réelle qu'il ne se rappelle pas tous les incidents de la scène qui s'est passée autour de lui. Quant à moi, je voyais et j'entendais tout froidement. J'affirme que M. Lacrosse m'a dit : « Gent, où donc me conduisez-vous ? » Il se croyait mon prisonnier ; j'attribue cela à l'état d'émotion momentanée dans laquelle il se trouvait. » (*Procès*, p. 168.)

1. Castille, t. IV, p. 97.

2. *Procès* déjà cité, p. 42. — Faut-il croire que le prince-président, ainsi qu'on l'a dit — sans preuve d'ailleurs — avait voulu et organisé l'émeute ? Il ne nous le semble point. Il n'avait pas intérêt, à cette date, à une émeute, et la lettre à Edgar Ney montra par la suite qu'il entendait sans doute s'appuyer, du moins momentanément, sur une partie de la gauche. Il est évident, cependant, qu'en mettant Changarnier à la tête de l'armée, il savait quel adversaire déterminé il opposait aux républicains, mais ici encore on peut se demander — ce n'est encore, d'ailleurs, qu'une conjecture — s'il n'eut pas la main forcée. — Quoi qu'il en soit, voir dans la *Révolution de* 1848 (n°s 33, 34, 35) l'article un peu de parti pris, de R. de Félice : *La Journée du* 13 *juin* 1849, notamment page 147 : « Le gouvernement

ciers d'état-major de la garde nationale avaient été également assaillis et insultés, le commandant Chabrier et le capitaine de Benneville qui, pour sa part, n'avait pu se dégager qu'avec l'aide des acteurs de l'Ambigu[1]. »

La colonne insurrectionnelle rêvait de recommencer la manœuvre décisive de février. Étienne Arago, en uniforme de chef de bataillon de la garde nationale, arriva, au milieu des applaudissements, pour en prendre la direction; il parcourut la foule et aurait dit[2] : « Allons, mes amis, du courage, on nous appelle au combat. » D'autres officiers vinrent également. Vers onze heures et demie, deux représentants, qui paraissaient attendus, seraient descendus de cabriolet, l'un demeuré inconnu, l'autre Victor Considérant[3]. On peut se demander aussi si des gens d'un ordre spécial, relevant de la rue de Jérusalem, ne se mêlèrent pas à la foule, notamment ceux dont on a rapporté ce langage : « Ce soir, nous dépouillerons le président; il sera avec ses ministres à Vincennes; demain ce sera le tour de Changarnier et de Cavaignac; après-demain nous dépouillerons les aristos[4]. » Un tel langage n'a rien de révolutionnaire. A midi[5] — ou midi et demi[6] — la colonne partit, en assez bon ordre. Elle présentait cinq hommes de front, occupait presque toute la largeur du boulevard, la garde nationale en tête, le peuple en queue, par file de six. Elle comprenait environ 6.000 personnes à la porte Saint-Martin[7]. « Les chefs de la démocratie

---

souhaitait un semblant d'émeute ; mater une bonne foi le peuple de Paris trop entreprenant à son gré, réduire à l'impuissance l'opposition parlementaire en la privant de ses membres les plus en vue, en rendant les autres suspects à la bourgeoisie apeurée, se concilier cette bourgeoisie en la sauvant d'un péril imaginaire, ce serait assurer le triomphe de la politique et des ambitions napoléoniennes. Et le gouvernement organisa la journée du 13 juin avec plus de soin que les manifestants. » Ce programme ne comporte rien de napoléonien. Il semble beaucoup plus inspiré par le parti catholique clérical d'alors. Si le président avait voulu atteindre les représentants, il se serait arrangé, puisqu'il avait — dit-on — préparé l'émeute, pour les faire marcher le matin avec la colonne. — C'est le parti catholique qui avait surtout intérêt à voir tomber la Montagne. Ses intérêts les liant à ceux du président — étant donné le chemin qu'il lui avait fait prendre, là encore, si le prince-président fit aider, en sous-main à l'insurrection de la Montagne, il l'utilisa.

1. La présence de Chabrier, ami du prince président, et de Lacrosse, qui aimait à plaire à Napoléon, tendrait à prouver qu'ils étaient venus, comme nous le disions plus haut, pour renseigner l'Élysée.

2. On peut se demander, en effet, si le témoin qui déposa à ce sujet n'est pas suspect. (Voir : *Procès*, p. 43.)

3. *Procès*, p. 43.

4. *Gazette des tribunaux*, 18 octobre 1849. Déposition Revel.

5. *Procès*. Déjà cité.

6. Castille, t. IV, p. 100.

7. *Procès*, p. 43.

n'étaient pas là. Depuis neuf heures du matin, la Montagne délibérait rue du Hasard. Guinard et les officiers de l'artillerie de la garde nationale ne quittèrent pas l'état-major au Palais-National. Les *Amis de la Constitution* attendaient les manifestants, accoudés sans impatience au balcon de leur cercle, au-dessus du passage Jouffroy. Le principe de la manifestation était sans doute une chose absurde et périlleuse, mais, la manifestation admise, il fallait que les représentants du peuple, revêtus de leurs insignes, que les chefs supérieurs de la garde nationale, *les Amis de la Constitution*, tous les maîtres, tous les hommes vieillis dans les affaires publiques prissent la tête du mouvement pour lui donner plus d'autorité. En s'abstenant, ils avaient l'air d'attendre la manifestation même, ou d'en fuir le péril et le ridicule. Hypothèses d'autant plus saisissantes que la Chambre, n'ayant pas ce jour-là de séance publique, la manifestation semblait ne se diriger que vers un but fictif ou manqué d'avance[1]. »

Étienne Arago et Périer marchaient en tête, en se donnant le bras. Derrière eux plusieurs anciens constituants, entre autres Gent, qui avait sauvé Lacrosse et Rayneval. Les délégués des comités des écoles se tenaient au deuxième rang. Il y avait aussi quelques individus portant des blouses sur leurs habits, des invalides et d'anciens soldats. Les gamins de quatorze ou quinze ans couraient sur les côtés. La colonne avançait, le pas confus, sourdement, d'une manière violente et comme inquiète qui n'était pas sans hésitation. Les cris poussés retombaient sans échos. Paris, surmené par la guerre civile, blasé sur son inefficacité actuelle, ne rendait plus, désertait les principes auxquels il ne lui avait servi en rien de croire et raillait tout bas cet appel doctrinaire à la Constitution contre laquelle il avait voté en décembre 1848. La réalité brutale de la vie, la nécessité de l'argent le préoccupaient seules après tant de jours perdus. Il ne faisait plus de doute que la révolution était manquée, et la ville, qui avait été l'initiatrice même de la révolution l'année précédente, s'étonnait qu'on la voulût recommencer[2]. L'effort entrepris se trouvait condamné d'avance. La colonne insurrectionnelle ne formait plus, ainsi qu'en février, la mouvante cellule expansive animatrice de ce qui l'entourait ; loin de s'étendre en cours de route, elle concentrait de plus en plus

1. Castille, t. IV, p. 100, 101.

2. Je serais bien désireux de connaître les documents sur lesquels s'est appuyé M. de Félice pour écrire : « Une foule nombreuse et sympathique se pressait sur les trottoirs. » *La Révolution de* 1848, p. 148, n° 23, août 1909.

son enthousiasme au fur et à mesure qu'elle s'éloignait des quartiers de l'est. Elle somma vainement le poste du boulevard Bonne-Nouvelle de rendre les armes [1]. Elle appelait inutilement le peuple qui la regardait en silence, tristement ou ironiquement tour à tour. Les marchands fermaient leurs boutiques. Sur un seul point, à la terrasse des *Amis de la Constitution*, en face le passage Jouffroy, des encouragements, platoniques d'ailleurs, se firent entendre, durant tout le passage de la colonne dont la tête plongeait déjà dans les boulevards élégants où l'apparence indifférente devenait peu à peu de l'hostilité. « Il ne fallait pas compter sur le concours de ces riches quartiers où l'exaltation politique ne se produit qu'en faveur de l'ordre. Il ne fallait pas compter sur le prolétariat repu des antichambres et des cuisines. La misère arme le bras du pauvre. Malgré l'inutilité de sa promenade, la colonne continua d'avancer dans le Paris de l'ouest, entre ses hautes maisons pareilles à des palais, suivie du haut des balcons et des fenêtres par les dédaigneux lorgnons d'un peuple ganté [2]. »

Elle avait dépassé la rue de la Paix et persévérait sans rencontrer d'obstacles quand, par la rue de la Paix, justement, survint Changarnier.

Un conseil s'était tenu chez le président de la République pendant la matinée. Louis-Napoléon, en uniforme, demeurait prêt à monter à cheval dès qu'on lui annoncerait le début de la bataille. Il n'en paraissait pas ému. « C'était précisément, dit Tocqueville, le même homme que la veille, le même aspect un peu morne, la parole aussi lente et aussi embarrassée, l'œil aussi terne. Rien de cette sorte d'agitation guerrière et de gaieté un peu fébrile que donne souvent l'approche du danger, attitude, qui, peut-être, après tout, n'est que la marque d'une âme ebranlée [3]. » Changarnier [4], interrogé, exposa son plan, se dit sûr de la victoire. Il avait appelé dans la capitale, dès la veille, en prévision des troubles, les garnisons de la banlieue ; parmi ces régiments, il en avait caserné soit dans la capitale, soit à Villejuif, soit à Bondy [5].

---

1. Le sergent Ferré aurait répondu : « Mes armes sont aussi bien dans mes mains que dans les vôtres. » *Procès. — Gazette des tribunaux.*
2. H. Castille, t. IV, p. 102.
3. *Souvenirs*, p. 324, 325. Déjà cité.
4. Par un décret du 11 juin, qui ne parut au *Moniteur* que le 16, Changarnier réunissait le commandement supérieur des gardes nationales de la Seine au commandement des troupes de la 1re division militaire.
5. Changarnier avait approuvé des cartes préparées après juin à l'usage de la garde nationale, notamment au moment de l'élection de décembre 48, et cette

Le matin même du 13, il en avait massé dans la cour du Carrousel et dans le jardin des Tuileries. Sa certitude était si complète que le préfet Berger, lui faisant remettre un projet de proclamation au peuple, il répondit: « Faites placarder si vous le voulez, mais l'émeute sera battue avant[1] ». Il ne demandait qu'à jouer un rôle, surtout depuis la chute de Cavaignac[2]. N'était-ce pas à lui que s'était adressé Kératry, le 28 mai, afin de protéger la Chambre, soi-disant en danger[3]? Cette fois il avait si bien pris ses précautions dans la ville, et dans toute la banlieue d'alentour, que la capitale se trouvait entièrement investie[4]. Il les développa devant le prince président comme devant Dufaure dont les rapports, reçus récemment, annonçaient une insurrection formidable. Tout décidé, Dufaure se retira dans son ministère de l'Intérieur. Vers midi, Tocqueville se rendit à l'Assemblée, qui fut assez longue à se réunir.

Il était une heure. Le général, suivi d'un nombreux état-major, parmi lesquels les badauds remarquaient Castellane, que Changarnier avait appelé et qui était venu le retrouver aux Tuileries[5], amenait, pour l'opposer à la malheureuse petite colonne civile, une triple colonne militaire, les 2e et 3e régiments de dragons, le bataillon de gendarmerie mobile, les 6e, 7e et 10e bataillons de chasseurs à pied. La gendarmerie mobile occupait le trottoir de droite, commandée par le chef d'escadron Tisserand; les chasseurs, conduits par le capitaine Landry de Saint-Aubin et les chefs de bataillon de Saint-Pol et de l'Abadie-Daydies, allaient à gauche; les colonels de Goyon et Gastu au centre de la chaussée. Enchanté de son rôle et que l'occasion fût si favorable, Changarnier jeta ses troupes sur le boulevard, coupa la manifestation en deux et fit faire face à ses hommes à droite comme à gauche, après que les chasseurs à pied eurent ouvert leurs rangs pour laisser passer deux escadrons de dragons. Les roulements de tambours furent exécutés;

---

approbation comme ces cartes mêmes montrent l'assaut que s'attendait et se préparait encore à subir la « société ». — Les précautions vérifiées, remaniées, etc., dataient de longue date.

1. Merruau, *Souvenirs de l'hôtel de ville*, p. 188.

2. Il était même sans doute prêt à forcer n'importe quel rôle. Ledru-Rollin lui prête — l'accusateur est partial — les propos suivants le 12 au soir, au cours d'une conversation avec le capitaine Farina : « Je me moque bien de votre constitution. Lesseps est un fou. Vous êtes tous des brigands de Parisiens! Il n'y avait que l'empereur qui savait vous mater. Eh bien, moi, je mettrai le feu à votre ville ! »

3. D'Antioche, *Changarnier*, p. 255.

4. D'Antioche, *Changarnier*, p. 255.

5. *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 166.

les commissaires Bertoglio, Bellangé et Primorin firent les sommations et la charge commença, dans toutes les directions. Une partie de la cavalerie et le 6e bataillon de chasseurs à pied déblaya facilement jusqu'à la Madeleine. Le bruit se répandit qu'Étienne Arago était tombé, puis s'était enfui. Cependant, du côté du boulevard des Italiens, la foule semblait résister. Les troupes s'avancèrent en ordre, le bataillon de gendarmerie mobile sur la contre-allée de droite, le 10e bataillon de chasseurs sur la contre-allée qui longe la rue Basse-du-Rempart. La première compagnie de chasseurs s'étendit d'abord sur la chaussée, puis ce fut le tour de la seconde, et les deux compagnies s'appuyèrent l'une contre l'autre de manière à tenir toute la largeur du boulevard, à ouvrir la foule et à protéger les tambours précédant les commissaires de police. Presque aussitôt après, les deux compagnies se replièrent dans les contre-allées sur leurs bataillons respectifs et laissèrent la place à la cavalerie. Changarnier, à sa tête, chargea à pied jusqu'à la porte Saint-Denis les bandes désarmées. — Beaucoup de monde regardait aux fenêtres en silence. Des marches de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, Changarnier fut violemment injurié, et le général s'approcha aussitôt avec un peloton de gendarmerie, qui fit feu. A cet endroit toutes les fenêtres étaient garnies de femmes [1]. Près de la rue Grange-Batelière, un émeutier menacé et arrêté aurait fini par sortir un pistolet et menacer le général [2]. Les troupes, très surexcitées, ne voulaient pas de quartier [3] et acclamèrent leur chef.

Des représentants, avec leurs écharpes, reformèrent un peu plus loin les groupes rompus et s'avancèrent encore. Des chaises furent jetées au travers du boulevard, à la hauteur de la rue Grange-Batelière; un tombereau fut renversé au coin de la rue Laffite, le tout sans résultat. Quelques citoyens, saisis d'un enthousiasme peut-être hors de saison, se mirent brusquement à genoux devant la troupe et découvrirent leur poitrine en criant à ces soldats trop progressivement renseignés sur les émeutes et trop préparés par leurs chefs pour s'émouvoir : « Vous baignerez-vous dans le sang de vos frères [4] ? » La troupe

1. *Journal de Castellane*, t. IV, p. 167.
2. *Journal de Castellane*, t. IV, p. 167, 168.
3. *Journal de Castellane*, t. IV, p. 168. Le fait, même pour Castellane, est, en effet, problématique : « Je n'ai pas vu son mouvement, dit-il, je l'ai vu (le prisonnier) entre les mains des soldats. A peu près au même instant, j'ai entendu un coup de feu, je ne sais s'il est parti par accident des rangs du 62e qui chargeait ses armes. »
4. *Ibidem*.

évita de tirer, mais accentua son offensive, sans prendre garde et sans aucune pitié. Bientôt le sang coula. La manifestation se mit à reculer, lentement d'abord, puis s'enfuit de toutes parts en criant : « Aux armes ! Aux armes ! On tire sur nos frères ! » — La répétition de février se précisait, même par les mots, qui avaient bien vieilli. Le coup de pistolet ne fit pas défaut : il fut tiré à peu près au coin de la rue de la Chaussée-d'Antin, par un nommé Duprat qui avait blessé en même temps à la main, d'un coup de poignard, le chasseur Estaquin, qui épaula vers son agresseur en fuite et le tua. Il est à remarquer que ce fut la troupe qui tua. Elle était animée du plus mauvais esprit militariste.

On se jeta, mais sans parvenir à y entrer, sur la boutique de l'armurier Devisme, 3, rue du Helder. On s'efforçait cependant d'enlever les volets de la devanture. Mais la colonne, vite dispersée, se répandait à travers les rues, essayant encore de provoquer un mouvement en sa faveur. Ceux qui repassèrent devant le passage Jouffroy furent salués par les Amis de la Constitution aux cris de « A bas les traîtres ! A bas les bourreaux ! » La troupe qui serrait les manifestants monta dans le cercle et en chassa les membres qui se joignirent aux fuyards. La vue des bourgeois maltraités fit alors juger le moment favorable par les hommes d'action qui semblaient oublier, dans leur violent désir d'agir, que la commission des Droits de l'homme, et celle des Vingt-Cinq ou, du moins, la fraction qui en usurpait la qualification [1], restaient à conférer depuis le matin, 6, rue du Hasard, sans s'être montrées [2]. — Le général revint aux Tuileries par la rue Vivienne, la rue Neuve-des-Petits-Champs et la rue Richelieu. Il fut acclamé place de la Bourse [3].

Les montagnards devaient-ils se transporter au Conservatoire des Arts-et-Métiers afin d'y proclamer, sous la garde des sectionnaires de la société des Droits de l'homme, de l'artillerie, de la garde nationale et du peuple, le gouvernement révolutionnaire ? On en parlait sans cesse et aucune décision n'avait été prise ; il eût été facile de comprendre le danger qu'il y avait à se placer dans une souricière, mais sur ce point, comme sur tant d'autres, on imitait. Forestier, « peintre d'histoire [4] » et colonel de la 6e légion, avait offert à Marrast, le 29 janvier,

1. Castille, t. IV, p. 103.
2. Voir aussi pour tout ce récit : *Moniteur* de 1849, p. 2103 : *Rapport de Changarnier sur les événements de Juin*.
3. *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 168.
4. *Procès*. Déjà cité.

dans le cas où l'Assemblée eût été sérieusement menacée, le refuge du Conservatoire des Arts-et-Métiers. Les intéressés s'en souvinrent, ainsi que Forestier même, qui avait fait de la prison, et dont la légion contenait des démocrates sincères; ils comptèrent même sur lui, sans se rendre compte, ni des sentiments assez peu révolutionnaires du peintre, ni du mauvais point stratégique conseillé par lui. Le VIe arrondissement avait bien fourni des votes nombreux en faveur des idées républicaines avancées ainsi que des bons combattants, mais l'esprit du prolétariat y avait été travaillé sans relâche depuis deux mois, afin d'empêcher toute manifestation armée. Son représentant au comité des Vingt-Cinq en avait été écarté pour son attitude et n'avait pas été convoqué aujourd'hui ; aussi, pendant l'émeute, assisté de ses délégués, n'avait-il pas cessé de déconseiller aux ouvriers qui venaient lui demander un avis de se mêler à la lutte. — On mesure ici l'illusion des chefs qui pensaient réellement réussir, encore qu'il y ait toujours une part de chimère, au moins par rapport au temps où ils parlent, chez ceux qui s'occupent de politique avancée d'une manière plus ou moins occulte, chimère utile, qui favorise par ses rêves l'action incessante mais, en même temps, souvent, par son manque de réalisme vraiment actif, les plus folles espérances. « La fatuité des sociétés secrètes et de tout corps démocratique, l'orgueil même de ces chefs facultatifs qui croient diriger des milliers d'hommes prêts à leur obéir, entretiennent dans le parti républicain de grossières erreurs. Les mirages de la vanité naïve, ces visions fanfaronnes sont de permanentes sources de mécomptes ; ils nuisent déplorablement à l'étude des situations[1]. » Les sociétés secrètes, ou simplement fermées, ont tendance à n'agir, petit à petit, que chez elles, dans les limites de leurs cadres ; elles ne filtrent pas assez leurs troupes, et par le désir de grossir celles-ci, y laissent pénétrer trop de curieux ou trop de ces enthousiastes d'autant plus débordants que le danger reste lointain ; elles ignorent la discipline ou, jalouses, barrent la route aux bonnes volontés qu'elles lassent en leur préférant des médiocrités auxquelles, bien entendu, ne coûtent aucune affirmation exagérée, aucune bassesse ; un flottement vague résulte de ces fautes successives, qui masque le but, égare sur la route et fait oublier les principes initiaux autour desquels tant d'hommes étaient venus, souvent des points les plus différents, avec une foi réelle,

1. Castille, t. IV, p. 105.

et dont ils se font eux-mêmes, peu à peu, les destructeurs. Elles se contentent trop de discuter l'action, de la préparer, de la décider selon telle ou telle forme, puis, le premier élan donné, de reprendre une autre face du même sujet, à date fixe, avec la même facilité, avec la même anarchie dans la discussion ; elles oublient de réaliser cette action dans la vie ordinaire et véritable, sur le terrain mouvementé, divers, difficile, de la majorité où il serait nécessaire de tenter coûte que coûte, pour être sûr d'avoir raison, une expérience; elles ressemblent un peu, en cela, au suffrage universel qui, le vote donné, retombe; le discours fini, le congrès clos, l'ordre du jour accepté, tous reprennent la vie habituelle, en omettant, souvent par nécessité, que tout leur précédent effort n'a plus de sens s'ils ne tentent même pas de répandre, au dehors, les conceptions reconnues nécessaires. N'y avait-il pas un peu de cette habitude chez bien des montagnards et n'ajoutait-elle pas à leurs pressentiments d'insuccès? — Toute la journée ils discutent. Ils n'agiront que dans la fuite, contraints à celle-ci par la nécessité pressante, car il n'y eut pas d'action réelle dans le fait d'aller s'enfermer aux Arts-et-Métiers.

C'est vers neuf heures que les représentants s'étaient réunis le matin, rue du Hasard. Un mouvement incessant d'artilleurs, de gardes nationaux et d'hommes en blouse à longue barbe y avait été remarqué. Dès que le cri de : « Aux armes ! » eut été jeté par ceux que les troupes refoulaient, soit qu'ils sentissent qu'il n'y avait plus moyen, cette fois, de ne pas faire quelque chose, soit; ainsi que l'accusation l'insinua, que ce fût un signal, soit enfin, et ceci semble plus plausible, qu'ils aient redouté de nouvelles journées de Juin et voulu les empêcher[1], une trentaine de députés montagnards sortit. Ledru-Rollin menait le premier groupe accompagné de Gambon, des sergents Boichot, Commissaire et Rattier. Ils étaient suivis d'une petite quantité de peuple.

Par le passage Hulot, ils gagnèrent le jardin du Palais-National où plusieurs batteries de la garde nationale étaient rassemblées. La plu-

1. Il faut citer à ce sujet les paroles de Charles Bosch : « J'ai dit au commencement des débats que je ne me défendais pas. Cependant je crois devoir vous donner quelques explications... Nous étions rue du Hasard, quand on est venu nous dire qu'on avait dispersé la manifestation, qu'on tuait les citoyens. Nous sommes sortis parce qu'on nous disait que la manifestation avait été sabrée. Eh bien, il fallait empêcher les journées de Juin 1848 de se renouveler. Nous devions nous interposer entre l'armée et le peuple, et c'est pour cela que nous sommes allés trouver le citoyen Guinard et le prier de nous accompagner et de nous faciliter avec les artilleurs la mission que nous proposions. » *Procès.*

part des soldats n'avaient pas d'armes et ceux qui en portaient ne possédaient pas de munitions[1]. Pourtant l'acte d'accusation avance qu'à la vue d'un artilleur à la figure ensanglantée les carabines avaient été ostensiblement chargées ; il dit encore que des armes avaient été remises par l'état-major à ceux qui n'en détenaient pas et en demandaient. L'arrivée des députés coïncidait avec les nouvelles sur la manifestation[2] en déroute, et une foule turbulente se jetait dans le jardin en risquant encore l'inutile appel de « Aux armes ! on égorge nos frères ! » On acclamait aussi la République romaine, la constitution, la Montagne, Ledru-Rollin ; on ajoutait : « A bas Changarnier ! » Les représentants ne firent d'ailleurs guère que traverser le jardin pour arriver rue de Valois, à l'état-major. Ledru-Rollin fut introduit dans le cabinet du colonel Guinard, celui qui s'émut, en juin 1848, près de Cavaignac, au moment de marcher contre les barricades prolétariennes, et il est loisible de se demander si une partie du remords qui devait de plus en plus être sien n'achevait pas de le décider à cette minute suprême[3]. Il n'entendait pas agir comme colonel, mais en tant que député, et n'avait pas encore endossé son uniforme ; décidé à ne pas abandonner le chef de la Montagne, il ne voulait cependant pas user de l'influence de son grade pour forcer la main à ses soldats ou influencer leurs décisions. Que se confièrent les deux hommes ? Au bout d'un assez court entretien[4], Guinard descendit en colonel, cette fois, l'air soucieux, fortement ému. Il avait reçu du général Perrot l'ordre d'assembler sa légion dans le jardin du palais, puis deux heures plus tard, du même officier, celui de renvoyer ses batteries chacune dans son arrondissement. « Pour mieux comprendre encore les sentiments qui devaient agiter le colonel Guinard à cette marque directe de défiance, il faut ajouter que, le matin même, un poste d'artillerie de la garde nationale, chargé de garder quatre pièces de canon confiées à la légion par la ville de Paris, avait été expulsé avec des procédés insultants. Deux artilleurs blessés étaient venus dans le cabinet du colonel lui raconter les massacres du boulevard. Il savait, en outre, par le commandant Farina, que le géné-

1. Castille, t. IV.
2. *Procès*, p. 46.
3. Pour la psychologie de Guinard voir *le National* du 23 juin 1849. — lettre de Guinard au journal. Cette lettre est interprétée par M. de La Gorce de la façon la plus sinistrière. Incapable de comprendre les scrupules de conscience de l'officier, il lui attribue de son seul chef, afin de tout simplifier, une tête un peu faible.
4. *Procès*, p. 46.

ral Changarnier avait menacé de mettre le feu à la ville de Paris. L'arrivée de Ledru-Rollin et d'un groupe notable de représentants du peuple venant, en de telles circonstances, se confier, pour ainsi dire, à la garde de la légion, acheva de convaincre M. Guinard qu'une telle journée pouvait décider du sort de la République elle-même[1]. » Guinard entra dans le jardin, fit former le cercle aux artilleurs, au nombre d'une centaine environ, et leur aurait tenu cette courte allocution : « Mes amis, nous touchons à un moment grave, suprême,.. à un de ces moments qui décident du sort d'une nation [2]. Il n'y a plus à hésiter, il faut prendre un parti. Pour moi, je vous déclare, dans ma conscience d'honnête homme, de républicain, la constitution a été audacieusement violée, les représentants de la Montagne ont juré de la défendre... Je marche avec la Montagne. Ce n'est pas comme votre colonel que je vous parle en ce moment, comme homme politique ; j'obéis à mes convictions. Vous êtes donc tous libres de faire ce que bon vous semblera. Que ceux qui partagent mes opinions me suivent, que ceux qui ne les partagent pas, se retirent[3]. » Il ajouta que les représentants de la Montagne venaient leur demander appui et interrogea: « Voulez-vous défendre la Montagne ? » Les acclamations furent passionnées. Les sabres et les shakos s'agitèrent. Un petit nombre seulement s'écarta. Ledru-Rollin. accompagné des députés, apparut à cet instant. « La Montagne, dit-il, se confie à la légion d'artillerie et se rend aux Arts-et-Métiers. » Il était environ deux heures[4]. Guinard et Ledru-Rollin prirent la tête de la colonne, et l'on se mit en marche quatre par quatre à travers la cour des Fontaines aux cris de « Vive la Constitution ! Vive la République ! » On appela bientôt aussi aux armes. A la rue Montesquieu, un artilleur s'écarta encore en disant : « C'est une révolution. » Les autres paraissaient animés et résolus[5]. On a dit que des agents provocateurs avaient indiqué le Conservatoire des Arts-et-Métiers[6].

La petite troupe comprenait vingt-cinq à trente représentants et environ cent cinquante artilleurs, dont soixante[7] armés ; les premiers

---

1. Castille, t. IV, p. 107.
2. *Procès*, p. 46.
3. *Procès*, p. 46.
4. H. Castille, t. IV, p. 108.
5. C'était, d'ailleurs, parfaitement exact.
6. Au procès, Suchet s'écria : « En mon âme et conscience, il y avait des hommes chargés d'envoyer des représentants là où on devait les arrêter. »
7. « Vers une heure et demie, nous avons vu passer sous nos fenêtres (des bureaux du *Peuple*) une quinzaine de représentants de la Montagne, Ledru-Rollin en

faisaient la haie de chaque côté des députés ; une escorte d'hommes en blouse et de bourgeois grossissait le long du trajet. Elle traversa les rues du Bouloi, Coq-Héron, de la Jussienne, Mandar, Beaurepaire, du Renard, Saint-Sauveur, Saint-Denis, Grenétat et Saint-Martin. De temps en temps Ledru-Rollin et Considérant agitaient leur chapeau en appelant à la Constitution et à la République, mais sans éveiller d'enthousiasme ; la population demeurait froide. Les artilleurs renchérissaient en vain[1]. L'âme de Février s'était décidément évanouie. Le dernier noyau révolutionnaire ne semblait d'ailleurs pas lui-même aussi entraînant qu'il eût été indispensable ; sa décision sentait l'effort. Comme l'élan prolétarien, et purement insurrectionnel, du boulevard, celui-ci, militaire et parlementaire, surtout, marchait sans espérance. Rue du Bouloi, un poste de seize gardes nationaux demeura muet, immobile, sous les armes, en dépit des invites. Rue Saint-Martin, des bandes de fuyards débouchèrent qui appelaient « aux armes ! » Par ici, quelque chose d'obscur et de lointain donnait quand même l'illusion de la vie. Le désarmement des maisons par les hommes du peuple avait déjà commencé.

On allait vite. La grille du Conservatoire se profila, fermée. Un poste de quinze voltigeurs du 18e léger commandé par un sergent du nom de Trouche, occupait le corps de garde. Il ouvrit sur l'ordre des représentants ; mais Boichot et Rattier ne décidèrent ni le sergent ni ses hommes ; peu impressionnés par l'écharpe tricolore, ils refusèrent toute explication et, contraints de céder, gardèrent du moins leurs armes et leurs cartouches[2]. — Une seconde grille barrait la route après la première cour. M. Pouillet, directeur, ancien député, demanda : « Que venez-vous faire ici ? — On charge sur les boulevards, répondit Ledru-Rollin, nous venons vous demander asile. » M. Pouillet, fort désireux d'éluder la requête, s'efforça de persuader qu'un autre refuge serait préférable.

---

tête, escortés par environ cent cinquante artilleurs de la garde nationale. Les représentants portaient leurs écharpes et leurs insignes. Il n'y avait pas plus de soixante artilleurs qui fussent munis de leurs armes. » A. Darimon, *A travers une révolution*, p. 162. Déjà cité.

1. « La foule criait : « Vive la République ! Vive la Constitution ! » Nous avons crié comme les autres. Mais nous avons vu tout de suite que la Montagne marchait à un avortement. Il n'y avait pas dans cette foule, peu nombreuse du reste, qui suivait les représentants, cette animation enthousiaste qu'on remarque dans les journées véritablement populaires. Les boutiquiers se mettaient sur leurs portes ils applaudissaient, pas un ne prenait un fusil pour se joindre aux défenseurs de la constitution. » (A. Darimon, p. 162.)

2. Trouche fut décoré de la Légion d'honneur pour sa conduite en cette occasion.

Il était ému par ce groupe de représentants en grande tenue et de voir derrière lui, remplissant la première cour, « les panaches rouges de l'artillerie de la garde nationale, des chapeaux et des casquettes portant, comme insignes, la carte à niveau de la société des Droits de l'homme et, au-dessus de tout cela, une forêt de baïonnettes en désordre et très agitée [1] ». « Voulez-vous donc nous faire massacrer dans la rue? » dit encore Ledru-Rollin. « Le Conservatoire ne vous sauvera pas [2] », affirma le conservateur, qui essaya de résister. Il ne le put et fit entrer ses hôtes dans l'ancien amphithéâtre, en promettant de faire ouvrir une salle pour que l'on délibérât [3].

Les artilleurs s'étaient répandus de toutes parts et inspectaient d'un œil peu satisfait les murs et les dépendances de l'établissement. D'autres gens s'étaient mêlés à eux, tous armés, les uns portant la carabine, d'autres le fusil de guerre ou un fusil de chasse. Quelques hommes sans armes apparentes circulaient d'un groupe à l'autre, c'étaient les chefs de la société des Droits de l'homme [4]. Certains cherchèrent à élever une barricade dans un des couloirs d'entrée où plusieurs d'entre eux avaient déjà un tonneau de porteur d'eau. Cependant, dans la rue, sur l'ordre même de leur colonel, ils s'opposaient à toute tentative de barricade, au point de dégager deux omnibus que quelques-uns, « pressés d'agir et secondés par des agents provocateurs [5] », avaient dételé. Ainsi voulaient-ils à la fois éviter à leur action tout caractère insurrectionnel et se fortifiaient-ils, néanmoins, à l'intérieur en vue d'une attaque. L'équivoque signalée se poursuivait. Tous s'attendaient à la bataille et la plupart se rendaient maintenant compte de la mauvaise situation du Conserva-

---

1. Pouillet, *le Conservatoire des arts et métiers pendant la journée du 13 juin* 1849, p. 5. Paris, Garnier, 1849.

2. Il dit encore : « Vous seriez enveloppés, assaillis de toutes parts, sans défense possible !... Seul contre vous et votre armée, je ne puis résister que par mes paroles. Si vous ne les croyez pas, si vous ne voulez pas voir le péril où vous courez, venez, je vais vous faire ouvrir une salle, mais, sachez le bien... vous venez vous perdre et perdre avec vous un établissement populaire qui devrait être respecté. » Pouillet, *le Conservatoire des arts et métiers pendant la journée du 13 juin* 1749, p. 6 et 7. Paris, Garnier, 1849.

3. *Procès. — La Gazette des tribunaux. — Le Conservatoire des arts et métiers, pendant la journée du 13 juin*, p. 6.

4. « Ce mouvement tumultueux, ce va-et-vient désordonné, cette circulation croisée dans tous les sens de gens qui se concertent et qui ne s'entendent pas, dont chacun commande et dont aucun n'obéit, tout cet appareil d'agitation, dont il serait difficile de se faire une idée, se montre sur tous les points, dans la cour du cloître, sous les voûtes de l'ancien couvent, dans la troisième cour, partout. » Pouillet, *le Conservatoire des arts et métiers pendant la journée du 13 juin* 1849, p. 8.

5. H. Castille, t. IV, p. 109.

toire; ils s'y jugeaient pris d'avance, comme en une souricière. Ils revinrent alors à leur première idée de barricade et en essayèrent trois, l'une à la petite porte donnant rue Saint-Martin, l'autre à la brèche d'une muraille en démolition, la troisième au fond de la cour des Laboratoires. A chacune se tenait un homme en blouse, le fusil à la main; des artilleurs gardaient les grilles; tous avaient ordre de ne laisser passer personne. Kersausie se présentant, il fallut une permission spéciale pour qu'il entrât. On se méfiait au surplus des agents provocateurs[1]. Des membres de la société des Droits de l'homme et du comité des Vingt-Cinq parcouraient l'édifice sans découvrir davantage un meilleur moyen de le défendre; c'étaient Napoléon Lebon, Chipron, Cantagrel, Villain. Guinard, inquiet, attristé, regardait faire, mesurant sans doute, une fois de plus, la distance qui sépare la révolution du rêve et celui-ci de la réalité. Pouillet qui ne l'avait pas rencontré depuis août 1830, vint lui dire : « Vous avez tort d'établir ici votre quartier général; vous vous y ferez massacrer; vous n'y tiendrez pas un quart d'heure. » Et il lui désignait tour à tour le mur de la rue Saint-Martin, si peu solide qu'il tomberait aux premiers coups, et la grille, d'une largeur extrême, qui ne pouvait être défendue par une poignée d'hommes. Guinard avoua que la position n'était pas tenable. Heureux de l'avoir persuadé, dans l'intérêt de ses collections, le conservateur le quitta pour Ledru-Rollin qui s'était installé dans la salle de dessin, dite des filatures. Lui aussi se rendait compte et déplorait que le choix se fût orienté ainsi. Il fut discuté[2] s'il ne valait pas mieux se retirer; mais, avant qu'aucune décision eût été prise, ce devait être bientôt, au loin, des coups de feu.

A ce moment, les montagnards regrettèrent peut-être de n'avoir pas

---

1. Ledru-Rollin ne doute pas de leur rôle : « Et ces bandes de blouses sorties de la préfecture de police (plusieurs témoins avaient déposé sans être contredits); ces faux ouvriers aux mains blanches, aux souliers vernis, marchant en légion d'émeute aux Arts-et-Métiers, puis disparaissant tout à coup, non pourtant sans avoir laissé leur empreinte au Conservatoire, car je me rappelle deux de ces héros de nuit, fusil à l'épaule, pistolets aux reins, criant : « Vive la République romaine ! » et qui se sont rués sur moi dès qu'ils m'ont vu sous les baïonnettes. » (Le 13 juin, p. 45.) Et il ajoute : « Ne reconnaissez-vous pas là les excitations de 1832, 1833, 1835 et ne devinez vous pas d'où sont partis les coups de fusil tirés derrière les barricades embryonnaires qui devaient, plus tard, offrir à M. le général Changarnier une si facile et si retentissante victoire. Ah ! le peuple sait défendre autrement les barricades qu'il a lui-même élevées ! »

2. « La délibération dont il s'agit n'a rien de régulier, rien de solennel; c'est un conflit d'opinions, d'assertions contradictoires, un pêle-mêle inexprimable; personne ne demande la parole, tout le monde la prend : ce n'est pas tout à fait la confusion des langues, mais c'est au plus haut degré la confusion des voix et la confusion des idées. » Pouillet, p. 14. Déjà cité.

laissé entrer les rares défenseurs qu'ils s'étaient suscités comme d'avoir empêché les barricades qui auraient quelque temps protégé les leurs. Quelques groupes des Droits de l'homme avaient essayé, commandés par Villain, d'élever des abris d'où le tir serait plus facile. Un membre de la commission des Vingt-Cinq avait aussi tenté d'emporter à la baïonnette le poste de la rue Bourg-l'Abbé, mais le poste avait résisté ; et la troupe avertie était déjà en marche. Chaque instant précipitait « le dénouement de cette journée si mal conçue, si impolitique, dans laquelle une poignée d'hommes obscurs, pressés de saisir le pouvoir dans le trouble d'un lendemain révolutionnaire, entraînèrent les chefs de la démocratie et amenèrent ce qu'on a justement appelé le suicide de la Montagne [1]. » — Les artilleurs ne croyaient plus du tout au succès ; ils laissaient voir leur inquiétude. Le conservateur démontrait de nouveau l'inutilité de toute tentative aux montagnards et reprochait avec vivacité à Considérant de s'être fourvoyé, lui, homme de science, dans cette mêlée [2].

En dépit des coups de fusils, la discussion avait continué dans la salle des filatures. Elle dura trois quarts d'heure. M. Pouillet avait raison dans ses conseils. On ne savait pas encore, même à ce moment, s'il fallait agir, et le concierge entendit Ledru-Rollin s'écrier : « Forestier n'arrive pas ! Faut-il sortir pour haranguer le peuple ou renoncer à notre projet [3] ? » Forestier eût été là que la question se fût posée, semblable. On cherchait l'action ou, à son défaut, à s'en donner l'allure. A la fin, on s'en rendit compte tout haut : « Nous perdons notre temps d'une manière fâcheuse ; les instants sont précieux ; il faut en finir [4]... » Puis on se remettait à écrire, utilisant avec une certaine fébrilité les plumes et le papier que le concierge avait apportés. Des billets étaient remis à des émissaires pour des destinations sans doute problématiques. Tous sentaient la fausseté de leur position et, par là même, malgré leurs efforts, restaient de plus en plus paralysés. En révolte contre l'exécutif et le législatif au nom du droit, ces hommes n'avaient d'autre appui qu'un texte de loi aux yeux du pays, et le pays n'était pas assez éduqué politiquement pour les comprendre. Tout prouvait la résistance impossible à l'heure même où il ne subsistait plus que le combat le plus dé-

1. H. Castille, t. IV. Déjà cité.
2. Pouillet, *le Conservatoire des arts et métiers pendant la journée du 13 juin.* Déjà cité.
3 et 4. *Procès*, p. 48.

sespéré; il ne restait à celui-ci qu'à s'éclairer, par ce fait même, d'une majesté si parfaitement héroïque, si cruelle, que le pays, non pas réveillé, — il était trop tard, — mais averti, se souviendrait un jour de la manière dont son gouvernement l'avait trompé. Tel demeurait le véritable et seul débat que la minute actuelle autorisait encore, et tous y pensaient, sans doute, tout en ne paraissant pas vouloir qu'il fût soulevé. Peut-être, sur ce point aussi, la foi faisait-elle défaut. Les derniers représentants de la cause républicaine se demandaient qui viendrait utiliser le mouvement créé par leur héroïsme. Se trouverait-il même encore, à cette heure-là, de véritables montagnards? Et l'ensemble de ces doutes permet de saisir combien, à l'instar du peuple, ils avaient été lassés, eux aussi, par la révolution. « Cette grosse échauffourée ne devait même pas avoir l'honneur de succomber les armes à la main. Elle n'eut pas de quoi livrer bataille, et pour avoir voulu vaincre pacifiquement, une fois la partie engagée contre un adversaire armé, il ne pouvait lui rester que la fuite[1]. »

Il semble, par le mot de Ledru-Rollin, rapporté plus haut, que les montagnards eussent compté sur Forestier. Il ne devait pas venir, et la compréhension de tout son caractère aurait suffi pour persuader de son abstention. Il n'avait d'ailleurs pas été prévenu. Interrogé la veille sur l'attitude qu'il comptait tenir le lendemain, il avait répondu qu'il se conformerait à la conduite de sa légion, décidé à la suivre sur le terrain qu'elle voudrait, mais aussi à ne l'influencer ou la conseiller d'aucune manière, et les « causes fictives sur lesquelles reposait l'institution ressortaient précieusement de ce calcul si simple d'un chef de légion[2]. » Renseigné déjà par l'aventure du 29 janvier qu'il avait eu le loisir de méditer en prison, Forestier désapprouvait la manifestation et l'aurait empêchée volontiers. Il comprenait que, « dans un pays pointilleux de légalité, comme celui-ci, dans toute insurrection venue d'en bas, il fallait commencer, sous le régime parlementaire, par avoir la majorité, ou du moins, la contrebalancer et la rendre douteuse[3]. » — Les représentants s'étant plaint plusieurs fois de ne pas le voir, l'un d'eux, Suchet, offrit d'aller le chercher à la mairie du VIe arrondissement. Un trompette, Delarue, entrant pour annoncer qu'on élevait une barricade, reçut l'ordre d'accompagner le messager. En route, celui-ci remarqua

1. H. Castille, t. IV, p. 112.
2. H. Castille, p. 113.
3. H. Castille, p. 112.

que la foule augmentait et se montrait plus exaltée. A la mairie du VIe, il trouva deux chefs de bataillon et leur dit : « Dans la situation où nous sommes, il est indispensable que la garde nationale arrive pour se placer entre la population et l'armée. » Personne ne se montra de son avis. Il fut averti que Forestier était absent. Il voulut parler au maire, qui le fit arrêter. Forestier n'était effectivement pas là. En sortant de l'état-major, il avait craint d'être enlevé par le peuple et entraîné. Sa matinée s'était passée à recevoir des visites qui l'avaient vraisemblablement fortifié dans sa volonté d'abstention. Sur le boulevard, l'après-midi, des hommes en blouse l'avaient suivi longtemps au cri de «Vive Forestier! Vive la Constitution ! » Il avait aussi parcouru les rues des Gravilliers, Transnonain, Aumaire, Frépillon, de la Croix, du Pont-aux-Biches ; il était revenu par la rue Notre-Dame-de-Nazareth. Son cortège ne fut dispersé que rue Vendôme par le poste de la VIe légion agissant sur son impulsion personnelle [1]. Arrêté rue Meslay, devant le front d'un bataillon, il reçut du général Perrot l'ordre de se mettre en rapport avec l'oncle du dictateur de juin, le général de brigade de Cavaignac.

La discussion ne pouvait plus durer. — La recherche était superflue ; le combat écarté, il ne restait bien que la fuite. Plusieurs se décidèrent à quitter le Conservatoire afin de «propager l'insurrection [2] ». Pensaient-ils réellement y parvenir? Un député, suivi d'un élève de l'école d'Alfort et d'une trentaine d'hommes en blouse, se rendit rue Saint-Denis au poste des Bains-Saint-Sauveur, afin de l'entraîner ; mais le même refus que précédemment, doublé de menaces, fit reculer le montagnard. A la mairie de Belleville, même scène, même refus formel. La Montagne était suffisamment compromise et des gens obscurs, inconnus de l'émeute, commençaient d'afficher sur les murs un placard rouge ainsi rédigé : « *Au peuple, à la garde nationale, à l'armée.* — La constitution est violée ! Le peuple se lève pour la défendre... La Montagne est à son poste. *Aux armes ! Aux armes !* Vive la République ! Vive la Constitution ! » Daté : « Au Conservatoire des Arts-et-Métiers, le 13 juin, à deux heures [3] ». Cent vingt et une signatures sui-

1. Sur ce point, le peuple semble avoir attendu et cherché un chef.
2. *Procès*, p. 49.
3. Comment cette pièce aurait-elle pu être imprimée aux Arts-et-Métiers? Le récit de Darimon, assez singulier déjà, ne le dit point. « Vers trois heures, M. Leclanché, ami particulier de Ledru-Rollin, se présente dans mon bureau. Il arrivait du Conservatoire des arts et métiers. Il me dit qu'il était envoyé par la Montagne qui s'y était établie en permanence. Il était porteur d'une proclamation manuscrite revêtue de cinq signatures et appelant le peuple aux armes. » Suit la pièce citée dans

vaient cette proclamation tardive et qui paraissait répondre à une manœuvre de police. Elle n'avait, en tout cas, pu être imprimée aux Arts-et-Métiers, où il ne se trouvait ni caractères d'imprimerie, ni encre grasse. Elle avait été apposée fort loin du Conservatoire, rue de la Jussienne, à une heure où la cause révolutionnaire apparaissait nettement perdue.

La lutte se précisait autour du Conservatoire. Des gardes nationaux étaient accourus par le passage du Cheval-Rouge contre la barricade

---

notre texte. « M. Leclanché me demanda s'il y avait moyen de faire imprimer et afficher cette proclamation. Je lui répondis que nous ne pouvions pas disposer de l'imprimerie, que nous insérerions ce document dans *le Peuple*, à titre de simple renseignement, mais que nous ne pouvions rien faire de plus. « Au surplus, dis-je à M. Leclanché, voyez M. Boulé, lui seul a qualité pour vous donner une autorisation. » M. Leclanché quitta mon bureau, et je ne le revis plus, ni lui, ni sa proclamation. — On vint m'apprendre, vers cinq heures, que malgré la défense formelle de M. Boulé, des compositeurs auxiliaires avaient procédé à la composition de cet appel insurrectionnel. Un des protes de la maison avait vainement essayé de les empêcher de poursuivre leur besogne ; on l'avait bousculé, et même, à un moment sequestré. Quelques exemplaires avaient été tirés à la brosse. Mais le prote, rendu à la liberté, avait arrêté le tirage,et on avait même fait décomposer la forme. On m'a assuré que deux ou trois exemplaires avaient été affichés dans le quartier. La chose n'est pas impossible. Les ateliers de la maison Boulé étaient fréquentés par les ouvriers venus de tous les coins de Paris. Les rédacteurs du *Peuple* ne peuvent être rendus responsables d'actes qu'ils ont complètement ignorés. J'avais dit à M. Leclanché que le document dont il était porteur serait reproduit dans *le Peuple* le lendemain, à titre de communication. Nous l'avions placé en tête de nos *Nouvelles de la journée*. Mais, dans la soirée, quand nos ateliers ont été envahis par la force armée, un de nos compositeurs, jugeant sans doute que l'insertion de cet appel aux armes dans nos colonnes pouvait nous créer des embarras, donna un coup de pied dans la forme qui tomba en pâte et fit disparaître ce qu'il appelait « le corps du délit ». Quant au placard renfermant les pièces publiées le 13 au matin par les journaux démocratiques, je n'en ai jamais eu connaissance ; je doute que cette pièce soit sortie des ateliers de la maison Boulé. Depuis que je suis arrivé à Bruxelles, j'ai appris des choses curieuses sur l'appel aux armes émané des représentants de la Montagne. La pièce était à mes yeux authentique, puisqu'elle m'avait été communiquée en original par un homme sûr et qu'elle était revêtue de cinq signatures de représentants, mais je me demandais si on avait eu le droit d'ajouter à ces signatures celles de tous les représentants composant le groupe de la Montagne. Des doutes s'étaient, en effet, élevés dans mon esprit quand j'avais vu que, dans la séance du 14 juin et dans les séances suivantes, un grand nombre de représentants dont les noms se trouvaient au bas de la proclamation étaient venu protester à la tribune contre cette apposition de leur signature, faite, disaient-ils, sans leur assentiment. Des lettres écrites de Londres m'ont prouvé que ces dénégations étaient sans valeur. Il avait été convenu que tout ce que déciderait un comité de cinq membres, à qui la Montagne avait remis ses pouvoirs, serait considéré comme ayant reçu l'assentiment de tout le groupe. Aussi, dans l'entourage de Ledru-Rollin, les démarches de ceux qu'on appelle les renonçants ont-elles causé une vive irritation. J'ai reçu ces jours-ci une lettre de M. Berjean qui me dit que M. Leclanché a conservé l'original de la pièce, et qu'elle sera reproduite si jamais cela devenait nécessaire. Il n'en est pas moins vrai que les rédacteurs du *Peuple* sont restés étrangers à l'impression et à l'affichage des placards insurrectionnels. » A. Darimon, p. 164, 166. Déjà cité.

élevée rue Saint-Martin, et les capitaines qui les commandaient, apercevant des artilleurs également de la garde nationale derrière la barricade, les sommèrent de la détruire. Les artilleurs, avertis par leur colonel d'éviter tout ce qui pourrait ressembler à une insurrection, mirent la crosse en l'air, au moment même où les hommes en blouse tiraient du côté de la rue Grenétat. Le capitaine Goubeau fut blessé et une nouvelle décharge atteignit deux soldats. Les artilleurs se replièrent dans le Conservatoire. Les gardes nationaux de la 6e légion repartirent et s'élancèrent baïonnette au canon. Le tambour rythmait le pas de charge.

Le général de Cavaignac, arrivé le matin même de Versailles, et qui se tenait à la porte Saint-Martin, écoutait la fusillade quand un garde national vint lui demander du renfort. Il conduisit aussitôt le 62e de ligne dans la rue Saint-Martin en se faisant précéder par quatre compagnies au pas de course. Le commandant Gelly de Montela, qui les menait, se heurta bientôt à la barricade, peu redoutable, composée de deux voitures, d'un tas de fumier et de roues réunies avec des chaînes. A cinquante pas d'elle, le commandant vit plusieurs représentants et une soixantaine d'artilleurs ; ceux-ci levaient la crosse en l'air. Cavaignac cria de loin, très vite : « Ne parlementez pas ! Marchez ! Marchez ! Refoulez ces gens-là, désarmez-les et arrêtez-les ! La barricade fut vite détruite et franchie. Les soldats avancèrent jusqu'à la grille du Conservatoire. Pilhes, Boch, Deville, Vauthier et Fargin-Fayolle, députés, furent arrêtés dans le corps de garde, dont le poste n'hésita pas. Les artilleurs, qui se trouvaient dans la première cour, se contentèrent de vouloir maintenir la grille qui fut enfoncée ; il se replièrent, la compagnie entrant baïonnette en avant, dans l'intérieur du Conservatoire, et cherchèrent à fuir. On criait : « Les représentants en avant ! » ou : « Tenez encore un instant ! » — La première des deux compagnies du 62e de ligne, après avoir franchi la première cour, se divisa en deux sections et parcourut l'établissement dans la pensée de prévenir les évasions et de ramener les fuyards vers la grille où ils seraient pris. La première découvrit des artilleurs derrière la voiture de porteur d'eau, mais ils s'enfuirent à l'approche de la troupe le long d'un couloir qui leur fut indiqué par une femme. La seconde pénétra dans la salle des filatures et les grenadiers couchèrent en joue les représentants ; le lieutenant Castelbon dut les empêcher de tirer ; les députés et les artilleurs se précipitaient d'ailleurs dans le jardin par les fenêtres, soit par les vasistas ouverts, soit en brisant les carreaux. La compagnie, restée dans

la première cour, entourait et injuriait les prisonniers désarmés. Elle les aligna même le long du mur et les couchait en joue en s'écriant : « Il est temps que cela finisse, il n'en sortira pas un vivant[1]. » Le commandant de Montcla les arrêta et une baïonnette ayant été dirigée contre la poitrine de Rattier : « Ne tuez pas cet homme ! s'écria-t-il encore. » Tel était l'esprit de la troupe en 1849[2]. Tous les officiers ne ressemblaient d'ailleurs pas à ceux qui avaient ici retenu leurs hommes, et le colonel d'Alphonse, à la barricade de la rue Saint-Martin, vint menacer un ivrogne de le faire fusiller, s'il continuait à crier : « Vive la République ! Vive la Constitution ! » Lorsque le colonel entra dans la première cour où se trouvaient à ce moment Ledru-Rollin, Guinard et un groupe d'artilleurs, Guinard, très calme, s'avança vers lui : « Monsieur, dit-il, nous espérons que vous nous ferez respecter. »

La fuite pouvait être heureuse grâce aux nombreuses rues sur lesquelles donnait, très vaste, le Conservatoire des Arts-et-Métiers. Ledru-Rollin et Considérant durent y songer à leur tour : on leur avait barré le passage quand ils se présentèrent à la grille. Ils ne voulaient pas sortir avant que leurs compagnons fussent en sûreté. Les artilleurs entraient dans des appartements, au hasard de leurs chemins, changeaient de vêtements, puis il reprenaient leur course. Ils rencontrèrent souvent alors des gens du peuple, armés, qui semblaient de nouveau prêts à la lutte et qui, à la nouvelle que la troupe était aux Arts-et-Métiers, persévéraient dans leur résolution. Ils pensaient que de cette bataille devait quand même sortir quelque chose ; ils ne comprenaient pas que cet effort eût pu être tenté sans aucune pensée de réussite ; aussi se plaignaient-ils qu'on les eût empêchés d'élever des barricades. Ils cherchaient à toutes ces contradictions des motifs mystérieux, et, fidèles à leur instinct, à leur colère, à leur devoir, la vie comptant moins pour eux que pour les gens fortunés, ils recommencèrent leurs barricades. Elles s'élevèrent rue Transnonain, rue Frépillon, rue Jean-Robert, rue Aumaire, et ne furent enlevées qu'après une résistance

---

1. H. Castille, t. IV, p. 117.

2. « Dans la journée du 13 juin, nous avons vu la mort d'assez près, quelques-uns de mes amis et moi, le long du mur alignés, sans armes et sans défense, sous le feu d'un peloton qui nous tenait ajustés et qui n'attendait plus que le dernier commandement. L'officier, ivre de fureur et de vin (disent plusieurs témoins), levait son épée pour donner l'ordre de mort quand un chef supérieur, arrivant à toute bride, n'eut que le temps de relever les fusils. » Ledru-Rollin, *le 13 juin*. Aux bureaux du *Nouveau-Monde*.

tenace. Rue de la Croix, les insurgés laissèrent trois morts[1]. La bataille se livra aussi rue du Pont-aux-Biches, rue Phélipeaux, rue de Breteuil, rue Chapon, rue du Temple ; vis-à-vis de la rue Meslay, la troupe arriva juste pour empêcher d'élever la barricade[2].

Le Conservatoire était maintenant évacué. Certains avaient fui par le toit d'une maison de la rue de Breteuil portant le n° 7, en appuyant une échelle contre le mur de la cour des Brevets puis en se laissant glisser dans la rue le long d'une corde attachée à un support de réverbère. D'autres étaient partis par la rue Vaucauson et la rue du Vert-Bois, d'autres, enfin, par la porte qui donnait sur le marché Saint-Martin. Ledru-Rollin, revenant sur ses pas, fut seul dans la salle des filatures en face de M. Pouillet auquel il demanda par où il pourrait se retirer. Celui-ci lui indiqua la porte située dans le fond du jardin à gauche. Afin de pénétrer dans le jardin, dont le sol était de niveau avec celui de la salle, le député fut obligé de franchir un de ces vasistas qui sont pratiqués dans les fenêtres monumentales, incident qui devait plus tard servir de thème facile aux caricaturistes de la réaction[3]. Guinard, quant à lui, ne consentit pas à s'échapper et se rendit dans l'appartement du conservateur où celui-ci lui avait conseillé, puisqu'il refusait de partir, d'accepter un refuge. Sur de nouvelles instances il consentit enfin, une demi-heure après environ, à s'enfuir dans une voiture qu'on avait été vite chercher.

Dans le jardin, Ledru-Rollin fut rejoint par Martin Bernard et Considérant. Tout le monde, maintenant, avait fui[4]. Le domestique de M. Pouillet s'approcha : « Vous trouverez la porte au fond du jardin ouverte. » Ils étaient à peine sortis que les soldats entraient. « Prenez garde aux massifs disait l'un deux, il y a des cartouches. » Cartouches bien inutiles que l'on retrouva presque toutes dans les fusils brisés des artilleurs. « En déclarant le 12 qu'il défendrait la constitution, même par les armes, Ledru-Rollin fit une inconséquence. Il en commit une seconde le lendemain, aux Arts-et-Métiers, en enjoignant au peuple de rester pacifique quand même. La situation était mal choisie pour un combat ; mais il n'y a rien de pis qu'une défaite sans coup férir[5]. » —

1. H. Castille, p. 119. — *Procès*, p. 83.
2. *Procès*, p. 53.
3. Les caricatures étaient perfectionnées dans l'esprit le plus bassement hypocrite.
4. « Je me suis retiré librement, sans laisser derrière moi ni ma parole, ni mes amis. » Ledru-Rollin. *Le 13 juin.*
5. Castille, t. IV, p. 120.

Ils avaient à peine fait soixante pas qu'ils étaient reconnus et entourés. Un cortège de patriotes les escorta. Or ces fuyards étaient tous trois hommes de cœur; ils souffraient doublement ; ils ne savaient de quel côté diriger leurs pas. Trois fois, ils durent rétrograder en apercevant les troupes [1]. Ils s'arrêtèrent au coin de la rue du Temple. Un groupe se forma et quelques hommes se détachèrent pour explorer la rue des Fontaines. « Il faut nous jeter dans des maisons, dit Ledru-Rollin; avant cinq minutes, nos pérégrinations aboutiront dans une patrouille quelconque et notre arrestation, en sus, pourrait provoquer un conflit inutile [2]. » Ils s'engagèrent dans la rue des Fontaines. Devant la prison des Madelonnettes, Ledru-Rollin vit le directeur, un nommé Petet, qui lui devait sa position. Il lui tendit la main : « Sauvez-nous ! » Le protégé se récusa : il était le plus fort. Un assistant lui dit : « Faites entrer M. Ledru-Rollin. » Il s'y refusa de nouveau, absolument. — Les fugitifs arrivèrent au coin de la rue Borda, devant une porte dont ils demandèrent vainement l'entrée. Considérant proposa d'écouter et de suivre un bel enfant qui lui avait pris la main : « Ayez confiance, assurait-il, ayez confiance en moi et venez. » — Ledru-Rollin finit par sortir de Paris, se réfugia dans la banlieue où il apprit que l'Assemblée, sur le réquisitoire du procureur général Baroche, autorisait les poursuites et l'accusation décrétées contre lui. Il quitta la France le 6 juillet avec quelques amis. Après un séjour rapide en Belgique, il gagna la Grande-Bretagne. Il y retrouva non seulement Louis Blanc et Caussidière, mais Étienne Arago, Martin Bernard, Landolphe, Rattier et d'autres.

La tentative insurrectionnelle se prolongea cependant. Les troupes se tenaient l'arme chargée, baïonnette au canon, sous les ordres du colonel d'Alphonse, autour du Conservatoire. Un bataillon du 62e barrait l'entrée de la rue Royale-Saint-Martin. Les boutiques fermées, et une voiture placée en travers de la petite rue, les monceaux d'armes brisées disaient les efforts inutiles, et restreints en même temps, de la révolution. Quelques postes de gardes nationaux ayant inquiété le colonel par leurs allures et leurs protestations, il les fit arrêter; ses soldats poussaient les prisonniers devant eux à coups de crosse et à coups de pied dans les reins. « Le peuple regardait, et dans ce peuple, bon nombre, en voyant ce spectacle, commencèrent à trouver le pain moins amer et à reprendre goût à l'existence ; il se souvenait de la garde

1. Castille, t. IV, p. 121.
2. *Lettre sur la journée du 13 juin*, par Considérant.

nationale de juin 1848[1]. » Juin 1848 était, en effet, une des causes initiales de l'échec de juin 1849. Le peuple, à son tour, ne faisait plus guère de projets, et encore dans sa minorité. « Ceux qui n'avaient pas pris part à la journée se flattaient d'avoir bien jugé la situation et repoussaient énergiquement toute nouvelle tentative. L'ambiguïté qui avait présidé au début et dans la perpétration de cette affaire touchait au dénouement. La ville était pleine de troupes. Cent mille hommes campaient dans les rues. Tout ce qui avait le moins du monde trempé dans cette déplorable échauffourée, ceux mêmes que leur seule notoriété démocratique désignait à la police se hâtèrent de quitter Paris à la faveur des ténèbres ou d'y chercher dans ses profondeurs quelque asile sûr. Durant une partie de la nuit, des gardes nationaux des environs, que le prolétariat parisien a surnommé les *Bédouins de la banlieue*, arrivèrent, la lutte finie, par bandes avinées en croyant, comme sous le faible pouvoir du général Cavaignac, recommencer les sanglantes saturnales de 1848. Mais, cette fois, on ne leur fit pas le même accueil. Paris dormait. On leur conseilla d'aller en faire autant[2]. »

Changarnier devenait le héros de la situation[3]. Il masquait ainsi le prince-président, pour la plus grande joie des partis monarchiques, qui ne comprenaient pas sur ce point leur mauvais calcul. La bourgeoisie, quoique satisfaite du côté matériel, ressentait une satisfaction quelque peu inquiète et ne regardait pas ce nouveau sauveur comme elle avait contemplé Cavaignac, quelques jours, en juin. Changarnier n'était d'ailleurs pas assez intelligent pour se rendre compte des nuances ; il était persuadé de son rôle considérable et certain, aussi, de ce fait, d'être appelé, bientôt, à en jouer un plus important[4]. Son imagination,

---

1. H. Castille, t. IV, p. 122.
2. H. Castille, t. IV, p. 123.
3. Des médailles furent frappées en son honneur. L'une porte : « Changarnier félicité par son président. » — L'autre : « A Changarnier, général des conservateurs. »
4. « Changarnier avait pris, à la suite du 13 juin, une importance exceptionnelle. Le général avait, en effet, conquis la confiance de l'armée, la confiance de la population de Paris, celle de la majorité de l'Assemblée, celle surtout de ses principaux chefs. Il devenait ainsi, et son ambition mal dissimulée se prêtait à cette supposition, pour les uns l'instrument possible, et à son profit, d'une résistance au prince-président, pour les autres, le Monck indiqué d'une restauration monarchique... Les partis monarchiques songeaient à la restauration de leurs princes ; ils pensaient que Louis-Napoléon s'userait au pouvoir et que, le général Changarnier aidant, une royauté nouvelle pourrait sortir d'une journée de désordre... Le général Changarnier rêvait à tout. Il s'appliquait d'abord à augmenter son importance, sa popularité, son ascendant sur l'armée, sur la garde nationale et surtout à gagner la confiance des chefs des

un peu éventée, lui découvrait tous les horizons : « musqué, tranchant, vantard, faisant l'ordre en rondomont, présomptueux jusqu'à l'impertinence, exagérant contre les Parisiens les axiomes bourrus du général Bugeaud, diplomate borné, malgré ses prétentions à la finesse, peu perspicace, manquant surtout de sens commun, il ne sut ni se juger, ni juger la situation. Il eut la faiblesse de se surfaire à ses propres yeux et prit pour argent comptant le gros encens que les réactions ne manquent jamais de jeter au visage du gendarme qui les tire de danger. Il se retrancha dans une formule un peu usée déjà, la politique de l'ordre, affectant d'une manière très ostensible de s'envelopper dans cette formule comme dans un nuage. Sans dévouement réel à une cause quelconque, sans opinion comme sans parti, mais prêt à embrasser la cause du succès, il ne servait que des intérêts secondaires et immédiats. De cette nullité même, il espérait tirer un grand avantage, la curiosité. Cet entreprenant militaire voulait arriver à tout à travers les circonstances. Impropre au choix du public ou des événements, au demeurant, homme nul en affaires et destiné à une mauvaise fin, M. Changarnier allait devenir un des personnages du dernier acte de la révolution[1]. »

La scène allait donc bien changer après le 13 juin. Au seul point de vue de l'enseignement, notamment, la suite en était le 18 juin où commençaient de s'établir les bases de la loi Falloux.

Pendant l'émeute, l'Assemblée avait tenu séance. Par une erreur de son président, elle ne devait pas se réunir. Il fallait donc avertir les députés. La plupart des chefs de la majorité s'étaient, d'eux-mêmes, réunis chez M. de Kératry. « Il régnait là sur tous les visages, beaucoup

---

anciens partis, pour se constituer une base d'opérations solides. De cette force une fois acquise, que prétendait-il faire à un jour propice? Ce que les circonstances se chargeraient de lui indiquer. Il pouvait ou restaurer la royauté et trouver là un titre de connetable, avec les honneurs et les profits qu'une telle dignité comporte, ou plus naturellement, s'emparer de la dictature pour son compte et rester, sous une forme à trouver, le chef de l'État. Nier ces diverses assertions serait nier l'évidence. Le général n'avait pas toujours, dans son langage, la réserve que commandaient à la fois, et sa haute situation, et ses plus hautes espérances, il plaçait sa confiance sans assez de précautions et se laissait ainsi trop faiblement pénétrer... » (Maupas, *Mémoires sur le second Empire*, p. 70, 71.)

1. H. Castille, t. IV, p. 125. « Le mot de république est resté sur les monnaies jusqu'en 1853; la seconde République est morte le 13 juin 1849. » (Tax. Delord, *Histoire du second Empire*, p. 176. Déjà cité.)

d'animation et d'anxiété ; la bataille était tout à la fois redoutée et appelée. On commença par fort accuser le ministère de mollesse. Thiers, plongé dans un grand fauteuil, les jambes étendues, se frottait le ventre (car il ressentait quelques atteintes de la maladie régnante) et s'écriait avec hauteur et humeur, de sa voix de fausset la plus grêle, qu'il était bien singulier qu'on ne songeât pas à mettre Paris en état de siège[1]. » Tout ce monde auquel l'habitude aurait dû, peut-être, conférer d'avantage l'expérience des révolutions, gagna la Chambre. Les députés y arrivaient de toutes parts. A deux heures, ils entraient en séance. Les bancs de la majorité seule — droite et centre — étaient remplis au grand complet ; la Montagne restait presque déserte ; on y remarquait d'autant plus, parmi les cinq ou six députés qui apprenaient à supporter les regards ironiques de leurs collègues, Lagrange et Pierre Leroux. « Le silence morne qui régnait dans cette partie de l'Assemblée était plus effrayant que les cris qui en partaient d'ordinaire. Il annonçait que la discussion avait cessé et que la guerre civile commençait[1]. » — A cette heure, sa première tentative était déjà dispersée.

Odilon Barrot nota qu'il aurait pu profiter des circonstances pour constater que les représentants absents étaient précisément les mêmes dont les noms s'alignaient sur les manifestes insurrectionnels[2] ; pourtant il annonça que nul n'aurait à répondre que de sa participation directe et personnelle à l'attentat. « Bien des motifs de nature diverse, a-t-il expliqué, me portaient à rester ainsi dans les voies d'une grande modération. Je savais trop bien que les facilités, dans les moments de crise, sont offertes au gouvernement pour des mesures extrêmes, mais aussi je n'ignorais pas comment les premières impressions passées. la réaction vient vite. J'avais fait, de ces revirements d'opinion, lors de la fameuse enquête de 1848, une expérience trop récente encore pour l'avoir oubliée[3]. » Il n'y paraissait guère. — Après avoir rendu compte des mesures prises, et demandé que l'Assemblée se constituat en permanence, ce qui fut adopté aussitôt par acclamation, il exposait la nécessité d'armer le pouvoir si la révolte s'organisait et prenait un caractère général, quand un huissier lui remit un billet de Dufaure ainsi rédigé : « J'ai attendu autant que j'ai pu. Je crois le moment venu

1. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 325. Thiers, à la moindre émeute, poursuivait toujours la même idée.
2, 3. *Mémoires*, *d'O. Barrot*, t. III, p. 303.

de déclarer Paris en état de siège. » Le hasard s'affirmait, une fois de plus, un grand maître et la scène n'aurait pu être mieux préparée. « La conclusion du discours que j'adressais à l'Assemblée vient de m'être transmise par M. Dufaure », dit le président du Conseil et, prenant en même temps des mains de M. Lacrosse « le projet de la mise en état de siège qui avait été préparé d'avance[1] », il proposa de le voter d'urgence. Encore une fois des approbations enthousiastes ratifièrent. — Le projet était ainsi conçu : « Considérant qu'une insurrection armée, dirigée contre les pouvoirs constitutionnels de la République, a éclaté dans Paris et qu'elle peut s'étendre à d'autres villes de France, qu'il importe d'armer le pouvoir de tous les moyens nécessaires pour assurer la répression prompte et efficace de cette insurrection, de rendre force à la loi et de maintenir la Constitution : Art 1 : La ville de Paris et toute la circonscription comprise dans la première division militaire sont mises en état de siège. — Art. 2 : Cette mesure pourra être étendue aux villes dans lesquelles de semblables menaces éclateraient et lorsque les préfets auront constaté, par un arrêté, le fait de la révolte contre les lois. »

En racontant la scène qui suivit, Barrot s'est contenté de dire que les montagnards déploraient l'absence de leurs amis[2]. La scène fut différente. Lagrange demanda la parole afin de protester contre la façon d'agir du gouvernement. Il rappela que la Chambre avait été convoquée au dernier moment ; ne fallait-il pas laisser le temps de venir aux montagnards ? « Beaucoup d'entre eux, dit-il, et il s'en est fallu de très peu que je ne fusse dans ce cas, étaient absents depuis ce matin et ne sont pas encore rentrés à leur domicile jusqu'à présent. On ne me contestera donc pas le droit de demander pourquoi, en présence de la gravité d'événements dont la probabilité ne menace pas depuis deux heures seulement, on n'a pas fixé de séance hier pour aujourd'hui ; je demanderai pourquoi, au contraire, on a décidé, sans nous consulter, qu'aujourd'hui il n'y aurait pas de séance, ce qui nous prive ici de pouvoir, à haute voix, plaider la cause des absents, surtout ailleurs que devant des auditeurs qui se sont déjà déclarés, non pas encore leurs ennemis, peut-être, mais certainement, au moins, leurs adversaires. » Qui sait si ce n'était pas afin d'agir loin du peuple, sans être vu de lui, que les ministres avaient ordonné ou fait ordonner qu'il

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 305.
2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 305.

n'y aurait pas de séance ? « Vous prévoyiez que les actes, que vos actes coupables qui avaient déjà provoqué de légitimes émotions populaires, et qui ont justement amené la proposition de mise en accusation, étaient de nature à impressionner le pays dans ses entrailles les plus profondes. Vous le prévoyiez bien, vous dis-je, et, en prévision de ce qui arrive, en prévoyance des mesures de sévère brutalité que vous ne craignez pas d'appeler sur vos collègues absents, vous avez voulu agir seuls et que le pays ne vous vît pas. » Il ajoutait même : « Je vous crois encore coupables aujourd'hui de vous réunir à huis clos tout exprès pour improviser des mesures qui doivent ensanglanter Paris et en faire, j'en ai bien peur, le tombeau de la République. Je suis presque seul ici, du moins suis-je heureux de protester contre les mesures sanguinaires que je vous crois capables de prendre après avoir porté une main sacrilège sur la Constitution. » Et Barrot — qui oublia de consigner dans ses mémoires combien il s'était trompé — lui répondit : « Je ne répondrai qu'à peine à l'honorable M. Lagrange... Assurément il est parfaitement consciencieux, mais il verra jusqu'à quel point la passion politique peut égarer un homme de bien. » Il accusait ensuite les montagnards de perdre la République et demandait à l'Assemblée de se retirer dans ses bureaux ainsi que de déclarer sa permanence, « jusqu'à ce que la loi ait triomphé de la révolte ». Charras faisait observer que le président demandait l'état de siège sans avoir été renseigné sur l'état de l'émeute. Interrompu par les vociférations du centre et de la droite, il gardait la parole à force de ténacité : « Je rappelle à M. le président du Conseil que cette décision est extrêmement grave, la plus grave qu'il soit donné à l'Assemblée de prendre dans une position bien moins critique, à coup sûr, que celle où se trouvèrent Paris et le pays au mois de juin 1848 ; je rappelle encore que M. Barrot n'a pas voulu alors s'associer, sans doute parce qu'il ne se trouvait pas assez éclairé, au vote de l'Assemblée qui déclarait l'état de siège. » Dufaure l'appuyait en invoquant les provocations insérées dans les journaux du matin, « provocations, disait-il, qui n'ont pas d'exemple dans toute l'histoire de notre longue révolution ». Et l'Assemblée, l'urgence une fois prise en considération, se retirait dans ses bureaux afin de nommer une commission.

Pendant l'attente, les bancs de la gauche se garnirent peu à peu. « Chaque apparition nouvelle d'un montagnard excitait les sourires, alors qu'on voyait tel d'entre eux qui, la veille, se perdait dans une barbe luxuriante, reparaître le menton et le visage complètement rasés.

La majorité exigea que les noms des vingt-cinq représentants, inscrits au bas du manifeste de l'insurrection, fussent lus à haute voix, et lorsque commença cette longue procession de montagnards, montant l'un après l'autre à la tribune pour y porter leurs désaveux, les uns avec une indignation affectée, les autres avec un embarras mal dissimulé, elle les accueillait par des lazzis et des sarcasmes ; elle renonçait bien à les poursuivre, mais elle ne renonçait pas à les humilier. Ce fut une faute, car, en politique, il vaut mieux souvent frapper qu'humilier ses adversaires ; les partis pardonnent plutôt une sévérité, même excessive, que le mépris. Il eût été plus politique de mettre hors de l'Assemblée cent vingt signataires qui avaient mis l'Assemblée hors la loi, que de les blesser ainsi, tout en leur laissant les moyens d'assouvir leurs ressentiments : au jour du conflit entre le Parlement et le président de la République, une grande partie des cent vingt voix donnèrent la majorité et la dictature à ce dernier [1]. » Dans un des bureaux, se rencontrèrent Cavaignac, P. Leroux, Quentin-Beauchart et Victor Hugo, qui se déclarait, quant à lui, pour l'état de siège [2].

Le rapporteur, Gustave de Beaumont, connu par son manque de sens politique et par sa docilité, concluait naturellement à la nécessité pressante de l'état de siège. Il énonçait les circonstances solennelles, la violence démagogique, les horreurs de la guerre civile, l'anarchie déchaînée. « Messieurs, il est des moments où toutes les menaces des partis et où toute dissidence d'opinion s'effacent. Nous sommes arrivés à ce moment suprême [3] où la société, menacée par les partis anarchiques, ne peut être sauvée que par l'union intime de tous les amis de l'ordre, étroitement unis sous le drapeau de la Constitution et de la République. » — Pierre Leroux demanda la parole. Le président rappela qu'il y avait deux propositions distinctes, une concernant l'urgence, l'autre le vote du décret. « La proposition d'urgence doit être votée d'abord et distinctement ; aucune discussion ne peut s'établir, quant à présent, que sur l'urgence même. Ainsi, si c'est sur le fond que M. Pierre Leroux veut parler et non sur l'urgence, il faut avant tout qu'il laisse statuer sur l'urgence. » Leroux répondait, sans convaincre de cette évidence peu

---

1. O. Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 306.

2. Quentin-Beauchart, *Études et souvenirs sur la deuxième république*, p. 368. Déjà cité. « Si désappointé de n'être pas ministre, Victor Hugo n'avait pas encore absolument rompu avec le parti de l'ordre. »

3. Si désiré, et quelque peu préparé, aussi, par la réaction...

discutable, que l'urgence et le fonds étaient une seule et même chose, mais céda, pour avoir la parole. — L'urgence était aussitôt votée.

Pierre Leroux excita de suite les rumeurs : « Il n'y a rien de si abominable que l'état de siège ; une année tout entière de calamités nous l'a prouvé, et si, aujourd'hui, en juin, la guerre civile éclate, c'est à l'état de siège que vous avez eu en juin dernier que ce résultat est dû. » Il relevait les interruptions en s'illusionnant sur ce que ses adversaires entendaient par le mot de conscience : « Je crois que votre conscience vous commandera d'écouter tranquillement mes observations. Nous sommes presque seuls ici, trois ou quatre de nos amis, pour représenter l'opinion que je défends ; vous êtes 500... Vous faites des coups de majorité, vous déclarez à coups de majorité que la constitution n'est pas violée quand elle l'est ouvertement... » Et revenant à l'état de siège de juin 48 qui avait déchaîné tant de réaction : « Oui, tous les malheurs qui nous menacent et que nous éprouvons viennent précisément de cette mise en état de siège du mois de juin de l'année dernière. J'étais ici, et j'ai vu... comment se sont enchaînées toutes les mesures les plus désastreuses et comment le despotisme a continué à sortir de là pour attaquer l'humanité... Ainsi que je le disais à la Constituante, il n'y a pas de justice sans clémence, il n'y a pas de justice sans miséricorde... Ceux que vous aviez investis, en juin dernier, de ce pouvoir arbitraire, que leur est-il arrivé ? Il leur est arrivé qu'ils n'ont pas su en profiter, qu'ils se sont perdus eux-mêmes ; aucune clémence, aucune grandeur, toujours la peur... » Cavaignac demandait d'une voix sèche la parole, mais le socialiste continuait en rappelant qu'il n'avait même pas été possible de parler de l'amnistie. « Il n'y a plus d'harmonie, il n'y a plus que des partis acharnés, des partis qui sont menacés. Voulez-vous donc établir un pareil état de choses, au lieu de terminer le combat par la clémence, par les lois ordinaires ; voulez-vous sortir des lois, voulez-vous, puisqu'on vous accuse de violer la Constitution, la violer complètement ? L'état de siège, c'est la violation la plus flagrante de tous les droits que donne la Constitution... Quand vous aurez abdiqué tous les droits en établissant l'état de siège, croyez-vous que vous serez vous-mêmes à même de rentrer dans le régime des lois ? La Constituante l'avait cru, et elle a été longtemps sans pouvoir y rentrer, et quand elle y est rentrée, elle était elle-même détruite dans son esprit par le régime qu'elle avait enduré. » Il défendait ses amis en demandant à partager leur sort s'ils étaient condamnés, demeurant de cœur avec eux, encore qu'il n'eût pas approuvé leur tactique. Il légitimait l'insurrection en

face de la Constitution. « C'est une imperfection de l'esprit humain, mais au fond de ces constitutions, — tous ceux qui connaissent l'histoire politique le savent, — se trouve la cause de cette imperfection, le principe même de la réclamation que nos ancêtres avaient consacrée, c'est-à-dire ce droit d'insurrection... Lorsque le texte de la constitution paraît manifestement violé, l'individualité, cet être que Dieu a revêtu de sentiment, d'intelligence et de conscience, proteste. De là, ce droit d'insurrection que vous n'avez pas écrit dans la Constitution, que nos pères avaient écrit et qui a été implicitement convenu dans les discussions mêmes de la Constituante... »

En répondant, Cavaignac allait, toujours sans s'en douter, faire le jeu de la réaction. La droite et le centre l'applaudissaient.

Cavaignac rappela que, trois jours après la victoire de juin, il était monté à la tribune pour demander la clémence. Il protestait sur le mot : « Tombé du pouvoir », et c'est dans le crépitement des applaudissements, après avoir déjà dit : « Nous sommes descendus du pouvoir » qu'il reprenait : « Je le répète et je le répète à dessein, nous sommes descendus du pouvoir. La volonté nationale ne renverse pas, elle ordonne, on lui obéit. » — « Oui, renchérissait un membre de la droite, vous êtes dignement descendu du pouvoir. » — Cavaignac appuyait ainsi la demande de mise en état de siège de toute son autorité, de toute son expérience, « par une de ces allocutions brèves, comme il en faisait quelquefois et dans lesquelles son esprit, naturellement médiocre et obscur, gagnant les hauteurs de son âme, approchait le sublime. Dans ces circonstances, il devenait, pour un moment, l'homme le plus véritablement éloquent que j'aie entendu, dit Tocqueville, dans nos assemblées [1]. » Le ton même du général et cette éloquence, encore qu'un peu simple, dont s'anime en plus sa défense, donnent, en effet, la mesure de cette sincérité insuffisamment défiante des circonstances contre lesquelles elle se donnait cours. « Vous êtes républicain de la veille, et si je le disais de moi-même, peut-être me contesteriez-vous ce titre. Cela est vrai, je n'ai pas travaillé pour la République avant sa fondation, je n'ai pas souffert pour elle, je le regrette, je m'en ferais aujourd'hui un honneur. Mais, quand la République est venue, je l'ai saluée de mon respect et de mon dévouement, je l'ai servie, je ne servirai pas autre chose, entendez-vous. » Et, nerveux, à travers de nouveaux bravos,

1. *Souvenirs*. Déjà cité.

indiquant du doigt le sténographe du *Moniteur :* « Écrivez-le mot à mot, que cela reste gravé dans les annales de nos délibérations : je ne servirai pas autre chose. J'ai fait plus que servir la République, je l'ai gouvernée ; c'est un dépôt d'honneur que j'ai conservé, non pas comme un titre, mais comme une obligation ; c'est un devoir, et que je livrerai pur et sans faiblesse au jugement de la postérité. (*Nouveaux applaudissements.*) Mais ce que je vous dis là, c'est un droit que je me donne à votre égard... et c'est pour cela que je vous le dis, vous m'inspirez une douleur profonde. Entre vous et nous, c'est à qui sert le mieux la République, n'est-ce pas ? Eh bien, ma douleur, c'est que vous la serviez bien mal. J'espère, pour le bonheur du pays, qu'elle n'est pas destinée à périr. Si nous étions condamnés à une pareille douleur, rappelez-vous bien que nous accuserions vos exagérations et vos fureurs [1]. »

L'Assemblée faisait ensuite poursuivre les représentants arrêtés en délit d'insurrection. Vainement le fils de Jérôme demandait la question préalable. — La séance continua le soir. De beaux discours faciles sur la Constitution violée légitimaient pour la majorité les rigueurs parlementaires. L'Assemblée qui avait violé, quant à elle, la Constitution en faisant attaquer la République romaine, était hors de cause, justement, par ses poursuites, contre ceux qu'elle avait acculés à la révolte. Elle leva sa permanence à onze heures et demie du soir, satisfaite de son œuvre. Leroux faisait appel à la clémence et à un moment d'autant plus opportun que « peu de temps après que la mise en état de siège eut été prononcée, on apprit que l'insurrection était étouffée [2] ». Falloux était réapparu sur la fin de la séance pour venir assurer que la révolte n'était pas éteinte et qu'il subsistait ici et là encore quelque agitation. Mais Cavaignac, persuadé d'avoir sauvé la République en juin, pensait la sauver ici en appuyant Barrot. Le président du Conseil en était convaincu davantage encore, et l'aimable penchant qui le poussait à faire le jeu d'autrui comme à transformer des fautes en vertus, se donnait, une fois de plus, toute carrière [3] : « Les démagogies, dit-il, ont été et resteront éternellement les mêmes : elles invoquent toujours le droit en le violant et se couvriront du principe de la souve-

1. *Le Moniteur*.
2. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 827.
3. L'incompréhension de tant de contemporains des plus connus en face de l'affaire de Rome et du 13 juin, est infiniment significative du défaut d'instruction politique chez ceux qui occupaient des postes importants. Voir entre autres, Quentin-Beauchart, Fleury, Maupas, etc.

raineté nationale tout en l'outrageant... Se croyant en possession de la vérité absolue, elles sont bientôt conduites à cette conviction que la violence qu'elles font à la majorité dans l'intérêt de cette prétendue vérité est légitime. C'est alors qu'elles adoptent et pratiquent cette maxime des jésuites: la fin justifie les moyens, et qu'elles se permettent les plus horribles cruautés en entonnant des hymnes à la vertu et à l'humanité. Inutile de raisonner avec de tels gens ; la force militaire peut seule les arrêter et les contenir, et c'est seulement lorsqu'elles sont parvenues à créer le despotisme que, devant lui, elles s'inclinent et se taisent[1]. » C'est au nom d'un raisonnement à peu près similaire, quoique appliqué contre ceux qui le tenaient au 13 juin 1849 comme au 13 juin 1848, que Louis-Napoléon justifiera le 2 décembre. Mais Barrot ne se doutait pas qu'en terminant son chapître sur la réflexion suivante, il consignait lui-même le mouvement de réaction qui n'avait cessé depuis mars 1848 et qu'il avait tant servi comme président du Conseil : « Telle fut cette journée du 13 juin, assez misérable parodie des cruelles journées de juin de l'année précédente. Dans l'une comme dans l'autre de ces insurrections, le fanatisme politique avait fait alliance avec le socialisme : avec une différence, toutefois, qu'en 1849 l'élément politique dominait, tandis qu'en 1848 c'était l'élément socialiste[2]. » Ce n'était pas le ministère qui profitait de la victoire, ni le général qui l'avait remportée : l'un et l'autre étaient, au contraire, perdus par elle ; l'élu de tant de milliers de suffrages enthousiastes en tirait seul, sans le paraître, le bénéfice. « Il semblait n'avoir pas pris part à la lutte, dont un autre s'était chargé si spontanément[3]. »

Il en recueillit le résultat l'après-midi. De chaleureuses acclamations le saluèrent, au point qu'il en fut assez orgueilleusement ému. Il était sorti de l'Élysée accompagné de sept ou huit généraux et d'un piquet de

---

1. *Mémoires*, t. III, p. 31 et 32. Tocqueville, quant à lui, apprécie ainsi l'événement : « Ainsi finit la seconde insurrection de juin, très différente de la première par la violence et la durée, mais semblable par les causes qui la firent échouer. Lors de la première, le peuple, entraîné moins par des opinions que par des appétits, avait combattu seul, sans pouvoir attirer des représentants à sa tête : cette fois les représentants n'auraient pu se faire suivre par le peuple au combat. En juin 48, les chefs manquèrent à l'armée, en juin 49, l'armée aux chefs. » *Souvenirs*, p. 328.

2. *Mémoires*, t. III, p. 82.

3. « Si, dans cette journée du 13 juin, l'Empire ou le pouvoir à vie n'avait pas été donné au prince, cette question de la consolidation du gouvernement avait fait un grand pas, et cela en dehors de toute action de sa part, et par le seul fait des circonstances. Les ennemis du prince continuaient à se faire ainsi les plus utiles auxiliaires de son élévation. » Maupas, *Mémoires sur le second Empire*, t. I, p. 66.

lanciers; de plus, faubourg Saint-Honoré, le général Changarnier, flanqué de Castellane, vint au-devant de lui[1]. Dès la place de la Concorde, la foule se pressa, tellement compacte, que le cortège ne pouvait avancer qu'au petit pas, au milieu d'acclamations frénétiques. Après avoir parcouru ainsi toute la ligne des boulevards et le faubourg Saint-Antoine, où les dispositions populaires devenaient de moins en moins bienveillantes, au point que, boulevard du Temple, place de la Bastille, le silence fut total, visiblement hostile[2], Louis-Napoléon rentra vers six heures du soir par les quais, le Carrousel, la rue de Rivoli, la place de la Concorde et les Champs-Élysées, à travers l'enthousiasme des troupes[3]. — Comme le général Changarnier, auquel il n'avait pas adressé la parole de la journée, pendant les quatre heures qu'avait duré leur promenade[4], le félicitait, il répondit « moitié sérieusement, moitié riant[5] » : « Oui, général, la journée a été bonne, très bonne ; mais vous m'avez fait passer bien rapidement devant les Tuileries[6]. » — Ce mot singulier, s'il est véridique — et il doit l'être — indique la voie où s'engageait de plus en plus le président[7] : dans sa malice gênante et petite, il y a déjà un peu de l'esprit facile, nigaud, quelquefois, du second Empire[8].

En dehors de l'état de siège, comme pour l'étayer davantage et le mieux expliquer, paraissaient deux proclamations au peuple, une de l'Assemblée, une du président, suivies d'un décret qui dissolvait la légion d'artillerie de la garde nationale de la Seine. La première proclamation, après avoir invoqué la souveraineté du peuple, « odieusement méconnue par une minorité factieuse », faisant « appel à la force pour compromettre de nouveau, par une guerre impie, la paix publique et la prospérité du pays prêtes à renaître », certifiait « que l'Assemblée législative, issue de la volonté nationale, gardienne de la République et

1. D'Antioche, *Changarnier*, p. 259. Déjà cité.
2. « Il y a eu des cris de différents genres dans la population, mais au passage du président, personne n'a été arrêté. » (P. 170.)
3. *Castellane*, t. IV, p. 259.
4. D'Antioche, p. 259.
5. Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 303.
6. *Idem*.
7. Si l'on en croit Émile Ollivier : « Quand le président rentra à l'Élysée, au milieu des acclamations de la foule, on vint une seconde fois de toutes parts et avec plus d'insistance lui apporter le même conseil qu'après le 29 janvier : « Finissez-en, faites un appel direct au pays. » *L'Empire libéral*, t. II, p. 225.
8. Maupas dit que sur le passage du prince on cria même : « Vive l'Empereur ! » et il conclut : « S'il l'eût voulu ce jour-là, peut-être l'Empire était-il fait. » *Mémoires sur le second Empire*, p. 65.

de la Constitution », remplirait son devoir et défendrait « jusqu'à la mort la République ». Le président disait : « Quelques factieux osent soulever l'étendard de la révolte contre un gouvernement légitime, puisqu'il est le produit du suffrage universel. Ils m'accusent d'avoir violé la Constitution, moi qui ai supporté depuis six mois, sans en être ému, leurs injures, leurs calomnies, leurs provocations. La majorité de l'Assemblée elle-même est le but de leurs outrages. L'accusation dont je suis l'objet n'est qu'un prétexte, et la preuve c'est que ceux qui m'attaquent me poursuivaient déjà avec la même haine, la même injustice, alors que le peuple de Paris me nommait représentant et le peuple de la France président de la République. Ce système d'agitation entretient dans le pays le malaise et la défiance qui engendrent la misère ; il faut qu'il cesse. Il est temps que les bons se rassurent et que les méchants tremblent. La République n'a pas d'ennemis plus implacables que ces hommes qui, perpétuant le désordre, nous forcent à changer la France en un camp, nos projets d'amélioration et de progrès en des préparatifs de lutte et de défense. Élu par la nation, la cause que je défends est la vôtre, celle de vos familles comme celle de vos propriétés, celle du pauvre comme celle du riche, celle de la civilisation tout entière. Je ne reculerai devant rien pour la faire triompher. » — Lui aussi était amené peu à peu, par le bloc des intérêts réactionnaires, toujours si rapidement constitué à travers les partis, à diminuer son idéal personnel en même temps que la promesse d'avenir dont il aurait pu demeurer, et demeurait encore, quand même, quoique à peine désormais, en partie, le représentant.

Le gouvernement avait enfin suspendu six journaux : *le Peuple*, *la République démocratique et sociale*, *la Vraie République*, *la Démocratie pacifique*, *la Réforme*, *la Tribune des peuples* ; et les gardes nationaux, trop satisfaits de la besogne qui leur était confiée, pour l'accomplir simplement, dévastèrent les imprimeries et les bureaux. Rue du Coq-Héron, surtout, la brutalité se manifesta avec plus de violence, sans que rien ne la justifiât ; et les faits relevés se précisaient si gênants ensuite qu'on essaya de les dénaturer en avançant que le mal était venu de la résistance opposée par les ouvriers. Il n'en était rien [1] ; les ouvriers se tenaient sans plus à leur travail quand les gardes natio-

1. « C'est là un mensonge inventé pour dissimuler des actes inavouables et inexcusables. J'ai été, en partie, témoin des faits. » A. Darimon, *A travers une révolution*, p. 169.

naux, auxquels s'étaient joints quelques chasseurs de Vincennes, se précipitèrent dans les ateliers, renversant les cases, dispersant les caractères, brisant à coups de baïonnette et de crosse de fusil tout ce qui leur tombait sous les mains [1]. Darimon vit l'irruption dans les bureaux du *Peuple*. Elle est presque comique. La porte céda sous des coups furieux, et un homme affolé, tenant deux pistolets, se précipita en criant : « A la première résistance, je vous brûle la cervelle. » Il trouva devant lui deux hommes sans défense, tranquillement assis. Derrière lui des gardes nationaux, des chasseurs de Vincennes, déchaînés, détruisirent tout, systématiquement, à coups de pieds, de sabre et de crosse de fusil, tout, jusqu'aux chaises et aux porte-plumes, et comme les deux personnes présentes finissaient par protester, elles furent mises en état d'arrestation. Parmi les gardes nationaux se trouvaient, paraît-il [2], les banquiers Bellet, Mellez, Béjot, le comte et le vicomte de Tournon, le prince de Monaco, le prince de Craon, le vicomte de la Ferronays, le baron Debaye. Le 1er bataillon et la 1re légion, à qui avait été confié l'exécution de ce mandat, avaient pour capitaine M. Vieyrat, dont « le nom figure sur le tableau des agents de change de la ville de Paris [3] ». — La littérature de la rue de Poitiers portait ses fruits. Deux de ses thuriféraires désavouèrent cependant leurs complices exagérés : Victor Hugo, qui dénonça l'abus à la tribune, Dufaure, qui dut le flétrir.

Les faits n'étaient qu'une sorte de prélude au 2 décembre, une sorte d'exercice préparatoire, — mais exécuté, cette fois encore, par l'ordre du Parlement, qui ne voyait pas que cette victoire lui portait un coup décisif [4]. « Nous aurions été plus forts, dira Tocqueville en se plaçant au point de vue ministériel spécial qui était le sien, si nous avions moins réussi [5] .»

★

« Ce qui donnait quelque importance à cette tentative, dans laquelle

1. A. Darimon, *A travers une révolution*, p. 169.
2. A. Darimon, p. 174, 175.
3. A. Darimon, p. 174, 175.
4. « Après la journée du 13 juin, la période révolutionnaire de la seconde République française est close. Les principales figures du drame ont disparu. Les idées qui planaient encore çà et là, comme les anges de l'espérance, dans les nuages confus dont elles ne purent se dégager, ont regagné sans doute cette partie des nébuleuses où gisent les embryons des mondes. L'idée républicaine, à peine représentée dans l'Assemblée législative, n'existe plus qu'à l'état de saine protestation. » Castille, t. IV, p. 208.
5. *Souvenirs*, p. 332.

nos montagnards venaient d'échouer si misérablement, c'est qu'elle était loin d'être isolée. Non seulement elle se reliait à des mouvements semblables, depuis longtemps préparés dans plusieurs départements de la France, mais elle était également attendue en Hongrie, en Italie, et à notre frontière même, à Bade, par toutes ces révolutions vaincues qui se débattaient alors dans l'agonie et qui n'espéraient leur salut que du succès de l'insurrection de Paris[1]. » Barrot ajoutait que « ces rapports intimes et solidaires de la démagogie française avec toutes les démagogies de l'Europe[2] » lui furent confirmés par les proclamations que le gouvernement révolutionnaire de Baden faisait afficher, le 14 juin 1849, à Carlsruhe : « Nous recevons à l'instant par voie extraordinaire, une dépêche télégraphique du 13 juin : trois heures et demie : « Le peuple se rassemble sur les boulevards, la force armée « approche. — Six heures du soir : Le mouvement devient plus mena- « çant. — Huit heures et demie : Paris est en état de siège ; la cause de « la liberté[3]... » — Il est certain que les nationalités expirantes continuaient de tourner les regards vers la capitale des idées européennes et, comptant sur un dernier effort du Paris révolutionnaire, espéraient ; mais les rapports suivis du prolétariat européen n'existaient pour ainsi dire pas ; tout l'avait déjà prouvé avant février, tout l'avait encore mieux démontré en juin.

Il existait plus d'entente en France même, moins suivie, toutefois qu'on ne cherchait à le faire croire et que certains ne l'imaginaient de bonne foi. L'un des correspondants des divers partis socialistes, ou simplement républicains révolutionnaires de Paris et de la province, mis en avant par l'accusation, Paya, semble plutôt un besogneux, convaincu, mais faisant fort honnêtement servir ses convictions aux nécessités de la vie. Ayant remarqué que les journaux démocratiques manquaient d'agence qui leur permît de faire correspondre régulièrement et facilement Paris avec la province, il avait installé, 108, rue de l'Université, un bureau de correspondance conçu dans cet esprit. Aucun fait de complot n'était relevé contre lui. Les lettres citées

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 313.
2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 313.
3. « A. Mannheim, la *Gazette du soir* du 16 annonçait aussi : Une révolution a éclaté à Paris et à Strasbourg. Louis-Napoléon est en fuite ainsi que son gouvernement, coupable de haute trahison envers le peuple. L'armée a reconnu qu'on voulait l'employer à la suppression de la liberté. » — Dans la séance des États badois, M. Brentano, chef du gouvernement provisoire, s'écriait : « Le peuple de Paris s'est levé, il est sous les armes et tout nous fait croire que la victoire est certaine... »

sont d'une naïveté qui eût désarmé n'importe quels autres juges. Néanmoins l'accusation dira : « On voit que Paya a été l'un des agents les plus actifs et les plus initiés du complot. » — Au surplus, l'insurrection anéantie à Paris si complètement et si vite, il était évident que tout allait manquer d'autre part, même si la révolte avait été plus sérieuse. Le ton des journaux comme *la Patrie* était volontairement exagéré : « Il paraît certain que le complot devait éclater dans les principales villes de France le même jour ; les agitateurs connus s'étaient installés en permanence, attendant les nouvelles de Paris. A Bordeaux, le 13, les sections des sociétés secrètes étaient en permanence, les clubs convoqués pour le 14 au matin. A Reims, le président du club s'est rendu, le 13, à la sous-préfecture et a signifié au sous-préfet que son mandat était terminé, le triomphe de l'insurrection étant assuré à Paris. D'autres meneurs se rendaient chez le maire pour lui annoncer le renversement du gouvernement. A Toulouse, même tentative et même insuccès. La nouvelle de la compression instantanée de l'insurrection à Paris a maintenu partout la même tranquillité... » La même naïveté semblait répandue partout aussi, et chez les révolutionnaires qui venaient avec force et simplicité annoncer aux préfets et aux maires la nécessité de leur démission, et chez les journalistes qui, soldés pour mettre sous les yeux des lecteurs les dangers courus, établissaient si visiblement l'exagération de ceux-ci. — A quoi se réduisaient, en réalité, ces insurrections locales si vite réprimées?.

A Reims, il ne se passa rien : avant que le mouvement ait pu se grouper, les autorités, prévenues par Paris, avaient pris toutes les dispositions. Elles sentaient si bien l'exagération de leurs mesures qu'elles s'en excusaient auprès des habitants : « Citoyens, vos magistrats ont dû prendre des dispositions pendant que le gouvernement se montrait en mesure de faire respecter, à Paris, le gouvernement et les lois [1]. » Et le 15, les journaux locaux relataient l'extrême tranquillité de la ville. — A Châlons, des curieux s'étaient simplement réunis sur la place de l'Hôtel-de-Ville sans faire entendre de cris et le préfet télégraphiait : « Aucune apparence, aucune crainte de désordre ne s'est manifestée sur aucun point. Le travail des ateliers n'a pas souffert de l'inquiétude des esprits. Jamais notre population n'a donné de plus grande preuve de sagesse et d'amour du calme. »

---

1. *L'Industriel républicain*, du 13 juin.

A Dijon, même repos. Seul un article du *Citoyen*, journal démocratique de la Côte-d'Or, pouvait surprendre, mais la presse n'était-elle donc déjà plus libre ? « Le maréchal Bugeaud n'est plus, annonçait le rédacteur. Le peuple tardait trop à décréter d'accusation cet instrument brutal de toutes les tyrannies. Dieu s'est impatienté et il a appelé à sa barre le héros de la rue Transnonain. Oui, Dieu l'a jugé cet homme farouche, aussi farouche que l'insulaire de l'archipel de la Sonde, qui cloue une tête de mort au mât de son canot[1]. »

A Toulouse, l'agitation ne présente aucun caractère dangereux. Un commencement de trouble menace le 11 et le 12, à la nouvelle de l'attaque de Rome. « Les déplorables nouvelles de Rome, disait *l'Émancipation* du 12 juin, ne pouvaient qu'émouvoir profondément notre population. Dès la matinée d'avant-hier, l'indignation publique s'exhalait en propos des plus significatifs. Les militaires comme les ouvriers, comme les citoyens qui n'attendent pas des cosaques la satisfaction de leurs instincts anti-français, manifestaient hautement, dans les lieux publics, sur les places, leur réprobation pour cet article inouï, exécrable, qui fait égorger une république par une république et avilit la Constitution et le vœu d'une assemblée souveraine devant la volonté coupable d'un homme arrivé hier de « l'étranger ». « Le dimanche, place du Capitole, une foule assez considérable avait chanté la *Marseillaise* et le *Chant du départ*. Aussi les journaux conservateurs de l'endroit parlaient-ils de « sinistres rumeurs[2] ». Dès le lundi, le maire, inquiet des attroupements, les faisait dissoudre comme « nuisant au retour de la confiance, paralysant l'industrie et le travail[3] ». Les groupes trouvaient cette fois la troupe devant eux et, aux premières sommations, ils se dispersèrent ; quelques arrestations complétèrent la scène, qui avait duré de dix heures à onze heures du matin.

A Perpignan, on correspondait avec les montagnards, on se passait leurs lettres ; mais, malgré un certain désir révolutionnaire, on n'arrivait pas à la cohésion. — Le 13 au soir, l'autorité fit afficher la première dépêche qui renseignait sur l'affaire des boulevards et des citoyens vinrent demander à la préfecture que le texte même des dépêches leur fût communiqué ; d'autres voulaient que les postes de la ligne fussent relevés par la garde nationale. Le préfet refusa de supporter

1. Numéro du 6 juin.
2. *Le Conciliateur* du 12.
3. *Le Journal de Toulouse*, le 13 juin.

des réclamations de ce genre et y répondit par un bataillon d'infanterie. Tout « rentra dans l'ordre ».

A Bordeaux, aux cris de « Vive Ledru-Rollin ! » et au chant de la *Marseillaise*, un rassemblement s'étendait sur la place de la Préfecture. La garde nationale et la ligne unies le dispersèrent, sans rencontrer de résistance suivie. A minuit, après une charge de lanciers, la place était vide. Le lendemain, on ne parvint à arrêter qu'un seul individu qui avait voulu faire crier : « Vive la Sociale ! » à un officier supérieur [1].

A Castres, dans le Tarn-et-Garonne, les désordres, minimes, survenaient par la faute de l'élément militaire. — A Toulon, où certains avaient annoncé des catastrophes, il ne se passa rien. — A Angoulême, parce que des ouvriers tailleurs, fort jeunes, se promenaient en chantant un air montagnard dont le refrain était « Aux armes ! » les royalistes terrorisés se demandaient si cet appel ne répondait pas à un mot d'ordre parti de Paris. — A Lons-le-Saunier, à Mâcon, à Nantes, l'impossible était tenté afin de relever quelque trace de complot ; on ne découvrait — paraît-il — que de mystérieux conciliabules. A Périgueux, le bruit courait que les Lyonnais marchaient sur Paris. — A Rouen, une « sourde fermentation » travaillait la ville ; cependant « aucune manifestation contraire à l'ordre public [2] » n'était relevée. — A Elbeuf, afin de justifier des mesures exagérées, on racontait que des « conclaves » se tenaient dans les campagnes, toujours, d'ailleurs, sans qu'ils aboutissent. — A Évreux, on cria : « A bas Napoléon ! Vive la Montagne ! Vive la République démocratique et sociale ! » Certains journaux affirmaient qu'on avait crié même : « Vive le sang [3] ! » Les lecteurs le croyaient. — A Amiens, des précautions extraordinaires furent prises inutilement [4].

Dans le Bas et le Haut-Rhin, l'indignation contre la politique de l'Assemblée était sérieuse. A Colmar, à Strasbourg, on ne comprenait pas la politique de Louis-Napoléon, surtout après avoir espéré en lui. « Ainsi, disait *le Rhin*, encore d'un côté les républicains, de l'autre les royalistes ; d'une part, une majorité qui s'adjuge un *bill* d'indemnité par la violation la plus audacieuse de la Constitution, d'autre part, les

1. *Mémorial Bordelais*, du 16 juin.
2. *Mémorial de Rouen*, 14 juin. *Le Républicain* du 13 avait dit : « Démocrates, tressaillez d'espérance : le peuple se lève ; la lumière démocratique se lève et apparaît sur le monde. »
3. *Courrier de l'Eure*.
4. *Courrier de la Somme*, 15 juin.

républicains qui en veulent le respect et qui, pour l'assurer, sont forcés de se constituer en dehors de la majorité factieuse. » Des rassemblements se formaient à Strasbourg sur la place de Broglie; le club de la rue des Juifs ayant été fermé par l'autorité, les protestataires tenaient leur réunion en plein vent. Leurs attaques contre l'autorité se réduisirent à des projets ainsi qu'à huer le général de division Bougenel et le général d'artillerie Thouvenin. Le journal de droite ne manquait cependant pas à son inévitable consigne : « Quand nous vous demandions, hier, si le pouvoir occulte avait l'intention de déposséder les autorités, nous avions des données trop vagues pour affirmer le fait. Aujourd'hui, il paraît certain qu'il y avait, tout prêts à entrer en fonctions, un préfet, un maire et un directeur de la poste aux lettres; on ne nous a pas désigné le général. Il paraît qu'il existe des ramifications du comité démocratique dans beaucoup de localités du département; au commencement de la démonstration, on a immédiatement expédié la communication suivante aux sous-comités : « Les rouges sont maîtres de la ville, tenez-vous prêts. » — L'accusation relèvera dans la suite des placards appelant aux armes, à cause de la violation de la Constitution[1], et dira, sans détailler ses sources : « Il semble résulter de nombreux documents que le complot étendait sur les divers points de la France ses intelligences et ses ramifications[2]. »

Dans l'Allier, il y eut une petite tentative. Alors qu'à Moulins la population révolutionnaire demeurait très calme, dans les campagnes environnantes, la nuit du 14 au 15, plusieurs villages sonnèrent le tocsin et les paysans se réunirent. Ils formaient une bande différemment armée — faulx et fusils — d'environ sept cents personnes, hommes et femmes. Le frère du député du département, Fargin-Fayolle, dit Sommerat, les conduisait. La bande tint conseil, groupée en un lieu appelé Brande-des-Mothes, mangea et attendit le courrier de Paris. Les nouvelles reçues étant mauvaises, elle se sépara d'elle-même[3].

Rien de véritable ne fut donc tenté et le plus grand nombre de ces émeutes locales s'apaisèrent elles-mêmes. — Une seule fut une guerre civile plus sérieuse que l'aventure parisienne, celle de Lyon.

Le règne de Louis-Philippe avait achevé la célébrité révolutionnaire de la vieille cité par les luttes auxquelles la prédisposent à la fois les

1. *Haute Cour de Versailles. — Procès.*
2. *Procès*, p. 54.
3. *Le Mémorial de l'Allier. — Gazette des tribunaux*, décembre 1849.

éléments dont elle se compose et sa configuration. Ses habitants se partagent en deux classes bien distinctes, les ouvriers, qui forment la majorité, et ceux qui les emploient, entre lesquels les conflits sont presque journaliers. Les premiers occupent les quartiers montueux, repaires assez faciles à préparer de la révolte ; les seconds conservent jalousement, non sans quelque dureté orgueilleuse, trop visible, la petite vallée resserrée entre le Rhône et la Saône, si bien à découvert entre les deux blocs d'habitations ouvrières destinées à la destruction en cas de combat [1]. Lyon, de plus, avait presque constamment été, au XIXe siècle, un des plus importants champs de bataille des partis. Tous y avaient donné, et leurs intrigues avaient redoublé, travaillant toute la population à la faveur de la révolution de 1848. Les autorités, sous le roi des Français, n'avaient pu, en dépit de leurs efforts, recruter une garde nationale, et les résultats obtenus, minimes, partiels, incertains, ne permettaient pas la sécurité ; deux tristes expériences en avaient établi la preuve. Le gouvernement provisoire, à son tour, avait eu du mal à réprimer une insurrection; il n'y était même parvenu qu'au prix de quelques concessions, dont la conséquence forcée, au dire d'O. Barrot, avait été de fournir de nouvelles forces à « ce foyer permanent des guerres civiles [2] ». Bien des grandes cités manufacturières où les conditions du travail et du capital ne se trouvaient pas équilibrées présentaient la même fermentation contre l'injustice. Sur ce terrain fertile germait facilement la graine des cent trente-deux clubs dont parlait Louis Faucher [3], — et qui étaient peut-être plus nombreux encore [4], — des quatre grandes associations, surtout, qui

1. Sur une population de 177.000 âmes, Lyon compte aujourd'hui environ 75.000 personnes occupées aux travaux de la soie.

2. *Mémoires*, t. III.

3. *Moniteur* de 1849, p. 386.

4. *Bibliothèque de la Ville de Paris.* MSS. 25294; 4° Quandalle, *Médailles républicaines.* De nombreuses médailles des clubs lyonnais y sont reproduites à la main. Elles portent les noms des présidents et l'adresse des clubs. Voir aussi : *Revue d'histoire de Lyon*, janvier-février 1906 ; *Rapport sur les clubs de Lyon et sa banlieue.* Au club des Petits-Pères, le 24 octobre 1848, l'orateur, du nom de Martin, après avoir adressé plusieurs reproches au gouvernement provisoire s'écrie : « La révolution n'a rien fait pour le peuple ; on s'est moqué de lui. Ainsi donc le peuple est plus malheureux que jamais ; mais il y a un terme à la patience et le peuple se rappellera qu'il est fort. Poussé à bout, il fera une nouvelle révolution, et cette nouvelle révolution sera terrible. » Le 28 octobre, l'orateur Petitjean dit qu'on a fortifié les forts de la Croix-Rousse, mais que des mesures seront prises pour qu'ils soient démolis de nouveau. Le 30, le citoyen Bésenac déclare qu'on a escamoté la révolution de 1848 comme celle de 1830. Le 15 novembre, le citoyen Coiffon aimerait mieux le retour de Louis-Philippe que de voir Cavaignac à la présidence de la République

réunissaient le mieux alors l'élite agissante de la classe ouvrière, les *Carbonari*, les *Droits de l'homme*, les *Mutuellistes*, les *Voraces*. — Les Mutuellistes dataient de 1834. En 1848, ils avaient fait de nombreux prosélytes, et, élargisssant les sociétés de compagnonnage, attiré à eux des hommes des différents corps de métier. Les *Droits de l'homme* avaient compris Caussidière et Lagrange parmi leurs chefs en 1834. Février 1848 avait trouvé ses membres parfaitement organisés. Jusqu'en juin, les *Droits de l'homme* comprenaient cinquante sections. Les *Carbonari* enrôlaient deux mille cinq cents militants fraternels, les plus résolus, les plus conscients, les plus capables sur le terrain politique. Martin Bernard avait été leur chef dans la Loire. Ils s'étaient organisés, après la défaite de 1834, par la loge *Les Amis de la Vérité*. Plus tard, ce fut également sous le couvert d'une loge maçonnique de Caluire, *Les Amis des hommes*, que la propagande socialiste fut tentée, active, adroite, par la parole et l'écrit [1]. *Les Amis des hommes* fournirent plusieurs combattants à l'effort de juin 1849, dont quatre furent condamnés [2]. Ils trouvaient, au surplus, parmi certains des leurs, le souvenir de sociétés similaires ou même d'anciens charbonniers; il n'est pas improbable que, justement, des charbonniers de 1830, français [3], et quelques initiés venus d'Italie, aient aidé à cette éclosion. A la

---

Le 31 octobre, le citoyen Robert constate : « La révolution de Février a placé aux mains du peuple deux puissants leviers, le vote universel et l'association. Avec ces deux leviers, on peut changer la face du monde. » *Revue d'histoire de Lyon*, janvier, février 1908. — F. Dutacq, *Documents inédits sur l'histoire des clubs*, etc. — Il faut citer à côté des sociétés révolutionnaires : la *Société* ou *Association fraternelle de l'ordre*, fondée par les Jésuites (Lyon, Dumoulin et Ronnet, 1848), qui ne fut d'aucun secours aux autorités en juin 49 et qui, tout en combattant la révolution, combattait aussi le gouvernement. *Revue d'histoire de Lyon*, mai, juin 1905. — F. Dutacq, *De quelques associations fraternelles et politiques à Lyon*. p. 61.

1. « *La Revue maçonnique*, qui s'écrit et se distribue dans les bureaux du journal auquel est attaché le sieur Murat, l'un des inculpés, prouve que depuis quelque temps on cherche à entrainer la franc-maçonnerie dans la politique active en tentant de persuader aux francs-maçons que c'est en vain qu'ils essaient de développer les sentiments généreux si les loges ne suivent pas exactement la nouvelle impulsion qu'on veut leur donner. » *Réquisitoire du commissaire du gouvernement*. — Tchernoff, *Associations et sociétés secrètes sous la seconde République*, p. 193, Alcan, 1905.

2. *Associations et sociétés secrètes sous la seconde République*, p. 193. Alcan 1905.

3. La charbonnerie se recrutait alors, de 1820 à 1830, d'une manière tout à fait rapide. « Rien ne prouva mieux que cette forme d'association était une nécessité du temps que l'empressement avec lequel elle fut accueillie, que l'enthousiasme avec lequel y entrèrent les patriotes. Elle ne tarda pas à envelopper Paris, les deux écoles, une grande partie des jeunes gens, du commerce et à s'étendre rapidement sur tous les points de la France. Le besoin de conspirer était si vif dans tous les cœurs que les néophytes recevaient avec un bonheur inexprimable les propositions

fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, quelques francs-maçons seraient entrés dans l'association des *Bons-Cousins* [1]. En 1832, il y avait des charbonniers à Besançon [2], et actifs, depuis quelques années déjà, vraisemblablement. Les *Carbonari* coopérèrent à l'œuvre d'émancipation entreprise par les autres groupes qu'animait un même esprit et qui réussit surtout par la qualité de son recrutement. « Au mois de février, la charbonnerie commandait partout [3]. » Les *Voraces*, une des plus actives sociétés secrètes, elle aussi, et des plus dangereuses, avait des ramifications dans tout le département, ainsi que dans l'Ain et l'Isère. Son recrutement demeurait ordinaire et comprenait beaucoup de gens sans aveu [4]. — Les *Mutuellistes* avaient pour reconnaissance l'immortelle, pour insignes un ruban rouge et bleu; les *Droits de l'homme* l'œillet, un ruban rouge et vert; les *Carbonari* un chardon, un ruban rouge, bleu et noir; les *Voraces*, la violette, un brassard rouge, une ceinture rouge.

Toutes ces sociétés correspondaient plus ou moins entre elles, avaient un sens pratique étendu, et le rapport d'un agent au garde des sceaux [5] soulignait ce côté constructeur comme autrement dangereux que les « phrases de rhéteur ou la tyrannie turbulente et anarchique des ateliers nationaux ». Il détaillait les tentatives des sociétés, leurs efforts, leur volonté de suppléer à l'essai manqué de février [6]. L'acte des statuts de

---

qui leur étaient faites. « Ah! Voilà ce que je cherchais depuis si longtemps !... » U. Trélat, *la Charbonnerie*. Plaquette sans date.

1. Ch. Godard, *Catéchisme des Bons Cousins Charbonniers*, p. 2, Besançon, 1905. Il est de fait que Buchez, qui fut parmi les fondateurs de la Charbonnerie française, La Fayette, Trélat, Mérilhon, etc., étaient maçons. — Voir aussi *Annales franc-comtoises*, mars, avril 1896. — *Recueil précieux de la Charbonnerie des premiers temps*. — Il y a au Grand Orient un portrait de Mérilhon avec les insignes maçonniques.

2. *Instructions pour les BB .·. CC .·. Fr .·. Charb .·. contenant la manière d'initier*, etc. Besançon, Gauthier, 1832.

3. Tchernoff, p. 133. Déjà cité.

4. Tchernoff, p. 135. Déjà cité.

5. Tchernoff, 143. — BB. 181.473 (6.930 a), *Archives nationales*.

6. « Le but manifesté clairement par eux, c'est de suppléer par un moyen qui est en leur pouvoir à l'avortement de la révolution de Février, et, comme ils le disent, d'arriver de magasin en magasin, d'atelier en atelier, à l'ère bienheureuse de la transformation morale de l'homme et au triomphe de la solidarité et de la fraternité universelles. » L'étonnement du magistrat devant l'absence de rapport des actions et l'absence de droit des héritiers est intéressant : « Il y a ici, M. le garde des sceaux, un fait de la plus haute importance qui se produit pour la première fois, et qui, à mon avis, nécessiterait impérieusement des mesures de législation... » Le chef de l'association était membre du conseil municipal. Le procureur s'étonnait aussi de la même façon devant la sincérité des chefs : « Les fonctions des membres des comités sont gratuites. Il n'y a pas ici à

l'Association fraternelle de l'industrie française, qui indiquait cette tendance, porte la date du 21 janvier 1849. Les statuts de *l'Association générale des tailleurs de pierre du Rhône*, *de l'Association fraternelle des ouvriers menuisiers de la ville de Lyon*, *de l'Association démocratique des industries réunies* et de bien d'autres groupes montrent bien la force socialiste qui animait les volontés des travailleurs lyonnais. Un élan remarquable se poursuivait, qui fait songer un peu à celui de la coopération socialiste actuelle, et le procureur général réclamait instamment une règle particulière à l'usage de ces sociétés[1]. — Ce rapide aperçu permet de saisir pourquoi le terrain de l'émeute était mieux préparé, plus actif à Lyon qu'à Paris, et pourquoi le combat y fut si acharné. La présence du maréchal Bugeaud n'avait profité que peu de temps à la politique dite de l'ordre ; la ligne de conduite suivie à Rome avait, de plus, tout changé. Les élections de la Législative, la correspondance avec la Montagne, l'essai de celle-ci dans la capitale avaient déterminé le reste. La consigne sévère qui pesait sur la ville, les vexations nombreuses, les perquisitions, les malveillances, n'avaient pas arrêté l'action secrète, souterrainement répartie sur tant de points, partant de tant de groupements. L'influence s'éparpillait à travers l'armée, notamment dans le 2e léger prêt, sur le rapport de ses chefs, à être éloigné au premier moment critique. L'émeute possédait ainsi de quoi devenir terrible, et elle eût été plus vaste en même temps qu'elle eût résisté davantage si celle de Paris avait répondu à son attente ; de même, celle de la capitale se fût mieux développée sans doute, précédée par celle de la vieille cité. De Lyon partit, le 13 juin, dans *le Peuple souverain*, cet appel impérieux aux députés de la Montagne : « En acceptant votre mandat, citoyens représentants, vous avez juré de faire respecter nos droits et notre liberté. Le moment est venu de prouver au monde entier que vous portez dignement ce nom de montagnard que vos pères ont rendu si grand sous la première révolution. La trahison nous enlace de toutes parts ; les ennemis du dedans ont ouvert les portes de la France aux ennemis du dehors... C'est à vous de prendre garde

soupçonner l'escroquerie, le désir de vivre aux dépens d'un parti. Les poursuites de la justice n'auraient pas à pénétrer par cette ouverture. C'est le zèle exclusif et le fanatisme désintéressé de la secte autant, du moins, qu'un pareil désintéressement puisse s'admettre, qui ont noué le lien de l'association. » Tchernoff, p. 153.

1. « Sans quoi, disait-il, le socialisme, car c'est lui qui est le moteur de toutes ces entreprises, demeure en possession de la liberté de réunion, c'est-à-dire des moyens de mettre ses armées en campagne. » Tchernoff, p. 165.

qu'il ne soit fait aucun dommage à la République. Vous avez derrière vous douze millions de citoyens ardents et dévoués, toujours prêts à mourir pour vous défendre[1]... »

Un autre article du *Censeur*, basé sur une nouvelle tirée d'un journal mazzinien de Turin, *la Comédia*, racontant que les troupes françaises auraient éprouvé un nouvel échec devant Rome, motiva, le 12 au soir, un rassemblement sur divers points de la ville. Le préfet, personnage à poigne cher à Léon Faucher, démentit aussitôt le bruit qui circulait avec persistance sur la foi des intentions, apparemment plus authentiques, assurait-on, venues par Marseille; le 14, l'agitation grandissait. A la nouvelle que la Montagne défendait la Constitution, les démocrates lyonnais juraient de la venger. Apprenant que les régiments « dévoués au peuple » allaient être éloignés, *les Voraces* se soulevaient. Les dépêches n'étant pas parvenues par suite de l'état de l'atmosphère, l'indécision sur ce qui s'était passé à Paris entretenait bien des espérances, et le prolétariat les suivait toutes. La préfecture fut occupée par de forts détachements de troupes de la ligne. — Le soir du 14, l'arrivée des dépêches était connue et une députation de journalistes, conduite par un nommé Juif, vint demander à les voir. Le préfet répondit : « Je ne dois compte à personne des dépêches que je reçois; je puis, suivant mon appréciation, les publier ou les retenir, cependant mon droit une fois établi, je ne fais pas de difficulté de vous déclarer que je n'ai reçu aucune nouvelle. » Les délégués se retirèrent. Juif murmurait: « Nous savons maintenant ce qui nous reste à faire. » Une bande, pendant ce temps, s'était détachée pour essayer de rejoindre le régiment qu'on avait écarté de la ville et auquel l'autorité militaire avait fait franchir déjà une forte étape, de façon qu'il ne pût être rattrappé.

A neuf heures et demie, tandis que la foule s'épaississait sans relâche devant la préfecture, un bulletin était distribué dans la rue Centrale, en supplément au journal *le Républicain*, et affiché sur tous les murs : « Nous donnons comme positives les nouvelles télégraphiques suivantes jusqu'à présent cachées au public: Paris, 14 juin. La Montagne s'est constituée en Convention Nationale. Le peuple de Paris répond à l'appel

1. Barrot dit dans ses *Mémoires*, t. III, p. 315 : « Nous étions tenus exactement au courant de ce qui se passait dans le parti de l'insurrection : le ton des journaux démagogiques de Lyon, aurait, d'ailleurs, suffi pour nous avertir qu'une prise d'armes était imminente. Si le régime de la liberté absolue de la presse a ses périls, il a aussi ses avantages; sous un tel régime, lorsque les gouvernements sont surpris, c'est qu'ils le veulent bien. »

de nos représentants. L'arrestation du président de la République et de ses ministres est décrétée. » Des exemplaires nombreux furent vite distribués en quelques instants. Aux bureaux du *Peuple souverain*, la proclamation fut refusée par le bureau de rédaction à ceux qui la réclamaient. Une bande de trois cents jeunes gens partit alors de la place de la Préfecture et proclama la dépêche dans le quartier, au chant d'hymnes patriotiques. D'autres bandes s'organisaient place des Terreaux. Une forte patrouille, précédée d'agents de police, s'ébranla bientôt et traversa la foule, d'où partirent les cris de « Vive la Convention! Vive la ligne! Vive Ledru-Rollin! Vive la République romaine! Mort aux Blancs ! » A dix heures et demie, un bataillon du 56e, arrivé récemment, se rangea en bataille devant la grille de la préfecture, puis envoya un détachement, serré de près par la foule, vers l'hôtel de ville où, sur la place du même nom, il chargea et balaya les manifestants. — Les clubs restaient en permanence. Tout allait se décider le lendemain.

Le 15 au matin, le rappel battait à la Croix-Rousse et le ralliement commençait autour d'un drapeau rouge. Deux ou trois cents hommes se dirigèrent au roulement du tambour vers la campagne à la recherche du 2e léger parti et déjà cherché la veille. Ne trouvant pas le régiment, ils se dirigèrent sur l'école vétérinaire. L'établissement, une fois entouré, fut assailli par un piquet du 17e léger, fort de cent cinquante hommes, et fut désarmé sans avoir eu le temps de se mettre en état de défense. Certains militaires suivirent les émeutiers; la plus grande partie se retira dans les forts; des élèves de l'école, nombreux, se joignirent aussi aux émeutiers. La colonne, forte d'environ douze cents personnes suivant les uns, de moins de cinq cents suivant les autres, revint à la Croix-Rousse où elle fut accueillie avec enthousiasme. — Magnan et le général Gémeau faisaient prévenir, pendant ce temps, tous les corps de troupes d'avoir à gagner les emplacements qui leur étaient assignés. Le général Montréal devait descendre les forts de la rive droite de la Saône avec tout ce qu'il pouvait mobiliser du 17e léger qui les occupait et gagner l'école vétérinaire vers laquelle, d'autre part, s'acheminaient aussi deux bataillons du 19e de ligne, un bataillon du 49e et la 10e batterie du 1er d'artillerie. Les troupes de Calluire et de Montessuy allaient prendre la position de la Croix-Rousse à revers, de concert avec la 7e batterie d'artillerie cantonnée à Fontaine. Magnan, qui se réservait le commandement supérieur, se préparait aussi à monter à la Croix-Rousse.

Les insurgés avaient essayé de forcer la porte des Bernardines, dé-

fendue par la caserne crénelée du même nom, qui permettait la communication avec Lyon[1]. Ils s'étaient avancés en criant : « Vive la ligne ! L'armée est pour nous ! » L'officier avait commandé le feu et quinze hommes avaient été mortellement atteints. — La lutte commença, sérieuse aussitôt. Le tocsin appela aux armes. Les barricades s'élevèrent, d'ailleurs peu solides, dans la Grande-Rue ; l'une d'elles fut mieux construite, à la hauteur de l'église Saint-Denis. La fusillade crépitait sans arrêt devant la caserne. — Il était deux heures. Magnan commença d'exécuter son mouvement offensif, par les quais de la Saône. Lorsque ses hommes furent sur le plateau, avant de les lancer au feu, il les fit se serrer en masse, puis, « en quelques mots énergiques[2] », il leur expliqua qu'ils avaient à venger l'honneur de leur drapeau compromis le matin. Ils acclamèrent la République et jurèrent de le laver dans leur sang. Ce n'était même plus la tristesse résignée de quelques officiers en juin 1848 ; on était sûr maintenant d'accomplir son devoir, un devoir indiscutable, parfait. Magnan s'applaudissait de l'exécuter. Il ne pouvait qu'être prêt au coup d'État.

L'artillerie se mit en batterie à 120 mètres des deux principales barricades et commença son tir sous le feu vif qui partait des maisons. L'attaque s'avança, appuyée par des salves de mousqueterie. Peu à peu les barricades échelonnées le long de la Grande-Rue et des rues adjacentes, démolies à coups de canon, furent enlevées après une résistance assez faible. De part et d'autre, les morts et les blessés commençaient à se compter. La barricade principale de la Grande-Rue, dressée à l'endroit où la place de la Croix-Rousse mène sur la campagne, fut, au contraire, défendue avec acharnement. Elle subit la canonnade pendant plus de trois heures, sans cesser la riposte, et fut emportée d'assaut au prix de sacrifices répétés. Les compagnies de sapeurs et de mineurs, qui arrivaient sur le lieu de l'engagement, cheminèrent le long de la Grande-Rue et se jetèrent contre les maisons occupées par les insurgés rue du Mail. Elles étaient soutenues par un bataillon du 6e léger suivi de six pièces d'artillerie. Les insurgés, pris entre deux feux, ne pouvant plus gagner la campagne, se précipitèrent le long de la rampe gravie précédemment par les soldats de Magnan et tombèrent entre les mains d'un escadron des guides qu'y avait dissimulé le général. Sept cents

1. Un des clubs, sans doute installé aussi dans ces parages, s'appelait : « club des Bernardines ».
2. Les journaux.

d'entre eux furent ainsi fait prisonniers. D'autres, réfugiés dans un autre quartier, essayèrent vainement une nouvelle résistance. — Le combat avait duré jusqu'à cinq heures. Tout ce temps, le général Gémeau, qui n'avait pas quitté l'hôtel de la préfecture, maintint la tranquillité du reste de la ville [1].

Le lendemain, « le calme était rétabli ». On évaluait à plus de cent cinquante le nombre des morts et des blessés du côté des insurgés, à plus de soixante du côté militaire. On procéda, en comptant celles qui suivirent à ce sujet, à mille quatre cent quatre-vingt-sept arrestations. Dans les localités voisines, à Vienne, à Rive-de-Gier et en quelques autres lieux, les affidés s'étaient tenus sous les armes, dans une attente passionnée. L'insuccès dissipa toute cette arrière-garde obscure de la cause populaire. — A Lyon, sur le lieu du combat le plus acharné, à la Croix-Rousse, une foule curieuse, recueillie, assez mêlée, examinait les traces de la veille. Les dégâts étaient importants ; les demeures présentaient un aspect funèbre, méthodique et glacé. Une maison avait été particulièrement éventrée ; elle formait l'angle de la rue du Chapeau-Rouge : c'était la *Mère des Voraces*.

★

Le 14, à l'Assemblée, le président, après avoir donné communication d'un réquisitoire du procureur général de la Cour d'appel de Paris, contre Ledru-Rollin, Considérant, Boichot et Rattier, lut, sur la réquisition du député Grandin, prêt volontiers aux besognes accusatrices, « l'affiche incendiaire [2] », datée soi-disant des Arts-et-Métiers. Plusieurs montagnards protestèrent, et peut-être, s'ils n'avaient pas été sérieusement prévenus, d'une façon légitime. Peut-être aussi cette protestation était-elle nécessaire, afin que la Montagne, décimée, continuât d'être représentée au Parlement, la tactique évidente de la droite et du centre s'efforçant sans discontinuer à la réduction de la gauche ; elle ne pouvait, en tout cas, que prêter aux sourires faciles et même à des accusations peu honorables puisqu'elle n'aurait évidemment pas eu lieu en cas de réussite : les journaux blancs et même azurés représentèrent à l'envi « les pénitents » rouges prompts à demander l'absolution. Anthony

1. Pour tout ceci ou : les principaux journaux lyonnais, *le Courrier de Lyon*, *le Salut public*, etc. ; — le rapport de Magnan et celui de Gémeau dans *le Moniteur* (p. 2095) ; — *la Gazette des tribunaux*, novembre et décembre 1849.

2. *Moniteur*.

Thouret protestait contre « un faux matériel ». Laurent de l'Ardèche voyait là « une infamie » et s'expliquait : « Il y avait des journaux, il y avait des signataires sur lesquels le procureur général pouvait formuler une enquête ; on a mieux aimé prendre une pièce apocryphe, sans nom d'imprimeur, qu'on a trouvée, dit-on, dans une rue de Paris, et sur laquelle se trouvaient, à point nommé, les noms de tous les membres qui ont signé l'acte d'accusation. » Pascal Duprat déclarait n'avoir pas voulu sortir de la légalité. Bancel protestait contre les insultes ironiques de la droite ; il n'avait jamais été de ceux qui croient les révolutions faites avec de l'audace, mais « avec beaucoup de modération et d'amour ». Le défilé continuait. M. Tamisier ne parvenait pas à défendre Considérant. Théodore Bac s'effrayait inutilement de voir les partis se proscrire les uns les autres et demandait que la justice ne fît pas connaître à l'avance, avant d'avoir jugé, les noms des coupables. « Ne croyez pas qu'il dépend de quelques paroles pour soulever une grande ville comme Paris ; ne croyez pas qu'il dépend de quelques agitateurs de causer cette longue commotion qui s'étend depuis si longtemps dans tout le pays ; ce sont des faits, ce sont des événements, ce sont des causes plus profondes, plus sérieuses que les agitations de quelques hommes qui produisent de si grands et si durables résultats. Attaquez-vous aux causes, attaquez-vous aux faits ; faites cesser ces causes et ces divisions qui nous séparent ; faites cesser les causes de la misère qui dévore le peuple et qui le tient toujours prêt à l'insoumission. » Des protestations et des rumeurs accueillirent ces conseils.

Odilon Barrot aurait déclaré, — un député le certifia, — posséder l'original de l'affiche aux multiples signatures. Le président du conseil, mis ainsi en demeure de fournir une preuve formelle, se déroba, mais personne de la majorité ne s'en inquiéta, ni ne lui en tint mauvais gré. « Est-ce que je suis juge d'instruction ? » se contenta-t-il de répondre ; « est-ce que j'ai de tels documents entre les mains ? » L'interpellateur put lui jeter impunément : « Il est fort extraordinaire qu'on ne veuille pas reproduire à la tribune les déclarations faites au sein du bureau. (*Rumeurs.*) Le fait a une gravité immense. Si l'on possède l'original avec les signatures, de quel droit vient-on nous sommer de faire ici des déclarations ? » Barrot continuant à n'opposer que son silence, un autre député s'employa pour le sauver, par une explication embarrassée. Cette triste séance fournissait l'avant-goût de celles qui devaient la suivre. La réaction, sans presque d'obstacles, se donnait libre carrière et rien ne l'arrêtait, ni le bon sens, ni l'honneur. Après des remerciements

à l'armée, à la garde nationale, au général en chef, elle vota vite une loi « d'urgence », qui concédait au pouvoir la faculté d'interdire non seulement les clubs qu'il estimait dangereux, mais encore toute réunion « non autorisée[1], » en réalité une loi de fermeture de tous les clubs qui ne parlaient pas selon la thèse gouvernementale[2]. On suspendit l'application de l'article 67 de la loi de 1831, qui proscrivait la réunion sur la même tête du commandement des troupes et de la garde nationale, ce qui consacrait légalement le pouvoir extraordinaire de Changarnier. Dufaure obtint l'autorisation de proroger au delà du délai légal la dissolution des gardes nationales suspectes de ne pas partager les vues du pouvoir; le ministère avait, d'ailleurs, déjà décrété de lui-même la dissolution de la légion d'artillerie et d'une compagnie de la 3e légion de la garde nationale de Paris, ainsi que de l'école d'Alfort. Les poursuites furent autorisées contre les représentants qui avaient pris part à la réunion des Arts-et-Métiers. L'état de siège persista à Paris, à Lyon ainsi que dans les départements environnants; et le gouvernement, assez soutenu par la Législative, qui semblait tout lui permettre, lâcha ses agents. La valeur scientifique estimée de M. Pouillet n'entra pas en ligne de compte. Il fut révoqué pour n'avoir pas livré les députés montagnards. Le 22 juin, par une circulaire du garde des sceaux, Barrot invita les procureurs généraux à poursuivre comme séditieux le cri de : « Vive la République sociale! » Les socialistes, les colporteurs de brochures dans les campagnes étaient recommandés à la surveillance vindicative des agents préfectoraux, si préparés à ce rôle brutal. Enfin le ministre de l'Intérieur renforçait l'ordonnance sur les clubs en ordonnant aux préfets de l'appliquer sans faiblesse. Barrot pouvait constater chaque jour, avec joie, le recul de l'idéal révolutionnaire ou même simplement réformateur. « L'idée républicaine, à peine représentée par l'Assemblée législative, n'existe plus qu'à l'état de vaine protestation. La place est libre à quiconque, en vue de 1852, veut risquer le dé de son

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 319.

2. « Comme on lui (au ministre) objectait qu'alors les réunions électorales pourraient être empêchées, il répondit que les réunions ayant vraiment pour objet des élections seraient respectées, mais que celles qui prendraient ce masque seraient rigoureusement interdites, qu'il y avait là une question de confiance dans le gouvernement. La loi fut votée d'urgence à une grande majorité. Si on se rappelle avec quelle peine nous avions obtenu de l'Assemblée constituante la deuxième lecture du projet de loi qui supprimait les clubs, tout en laissant intact le droit de réunion, on voit quel chemin avaient fait les idées d'ordre et de conservation. » *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 319.

avenir sur ce numéro chanceux. Les débutants emploient à l'aise l'envergure de leur jeune éloquence. Les monarchistes aventureux et ambitieux, qui croient à l'avenir de la République, peuvent opérer leur conversion sans crainte qu'on leur rappelle le passé ou qu'on leur demande compte d'une tactique en apparence généreuse, puisqu'on n'en aperçoit pas le profit immédiat. Ils peuvent prendre date d'une démocratie débonnaire qui se colle aux phrases comme le petit oiseau à la glu. Libres sont aussi les troisièmes rôles de la presse et de la tribune dans le parti républicain de s'essayer aux premiers. Les stalles sont vides, s'y mettra qui veut. C'est l'heure des doublures, des douteux, des néophytes et des intrigants tardifs et timides. Mais l'histoire n'a pas mission de lever tant de masques dignes, au plus, de son dédain, il suffit que la jeunesse actuelle, elle qui a déjà brisé, nous l'espérons, les vieilles idoles, soit mise en garde contre les nouveaux fétiches de race inférieure, qui voudraient grimper sur l'autel[1]. »

La situation du cabinet, des divers partis parlementaires et du prince-président, à la suite du 13 juin, a été sentie assez justement par Tocqueville. Malgré les lacunes si regrettables[2] signalées dans cette perspicace intelligence, malgré le parti pris de quelques-uns de ses jugements, parti pris involontaire et qui semble un arrêt[3] dans le raisonnement, à travers ces vacillations mêmes, la vérité se fait jour, ici et là. Une partie de ses railleries semble naître de son impossibilité à comprendre divers faits, certaines pensées, d'une sécheresse souvent foncière aussi, trop réelle, trop initiale pour être heureuse, car seule vaut celle qui est voulue, par prudence, dans l'être que le contraire de cette sécheresse pourrait conduire quelquefois trop loin et trop vite. Que n'aurait-il acquis à croire davantage, sinon à cette démocratie, trop imaginaire, qu'il subissait tout en disant l'accepter, du moins à sa promesse voilée, à l'effort de construction qui se développe à travers son histoire, soit que ses chefs connus ou inconnus l'alimentent, soit qu'elle se décide d'elle-même par-dessus la minorité qui la guide ou la soutient en temps de calme,

---

1. H. Castille, t. IV, p. 208, 209.

2. Quinet disait d'elles : « Il n'a pu cependant s'affranchir de cet étroit horizon où la pensée française est encore à moitié emprisonnée... Combien cette pensée confuse d'un homme si judicieux a ajouté encore au trouble des intelligences sur le point d'où dépendent tous les autres ! »

3. « Il y a en tout des abîmes qu'il ne sonde pas... En matière de démocratie, comme en matière de philosophie, il ne s'en tient pas à la surface ; il ne va point pourtant jusqu'au fond. » (Sainte-Beuve.) — Voir l'étude de Pierre Marcel, *Alexis de Tocqueville*. Alcan. 1909.

aux heures troubles, où elle sait devenir sublime en dépit de toutes ses défaillances. Était-ce un long atavisme, la dure leçon constante de la réalité dont une force intérieure incomplète ne lui permettait pas de dépasser, pour le plus grand bien de la réalité prochaine, la désillusion momentanée, était-ce encore sa santé atteinte qui le retenait sur le bord de cet avenir, auquel plus libre, plus fort, plus sûr de lui-même et dédaigneux d'autrui, plus réaliste et idéaliste à la fois, il eut posément fourni un appui si sûr?... A cette heure grise, en tout cas, il semble le contemporain le plus lucide, et sa situation de psychologue au cœur du ministère en fait le premier chroniqueur. « La majorité, dit-il, était formée principalement, alors, de trois partis (le parti du président était encore trop peu nombreux et trop mal famé pour devoir être compté dans le Parlement). Soixante à quatre-vingt membres, au plus, essayaient sincèrement, comme nous, de fonder la République modérée, c'était le seul point d'appui solide dans cette immense assemblée. Le reste de la majorité se composait de légitimistes, au nombre d'environ cent soixante, et d'anciens amis et partisans de la monarchie de Juillet, représentants pour la plupart de ces classes moyennes qui avaient gouverné et, surtout, exploité la France pendant dix-huit ans. Les légitimistes avaient été exclus du pouvoir sous le dernier gouvernement, ils n'avaient donc pas de places, de traitements à regretter. Grands propriétaires pour la plupart, ils n'avaient d'ailleurs pas le même besoin des fonctions publiques que les bourgeois; ou, du moins, l'usage ne leur en avait pas autant enseigné la douceur. Quoique plus irréconciliables que d'autres, par leurs principes, avec la République, ils s'accordaient mieux que la plupart de la durée de celle-ci, car elle avait détruit leur destructeur et leur avait ouvert le pouvoir; elle avait servi, tout à la fois, leur ambition et leur vengeance; elle n'excitait contre elle que leur peur, qui était, à la vérité, fort grande. Les anciens conservateurs, qui formaient le gros de la majorité, étaient bien plus pressés de sortir de la République; mais, comme la haine furieuse qu'ils portaient à celle-ci était fortement tenue en bride par la crainte des brocards auquel on l'exposerait en cherchant prématurément à l'abolir, que d'ailleurs ils avaient la longue habitude de marcher derrière le pouvoir, il nous eût été facile de les conduire si nous avions pu obtenir l'appui ou, seulement, la neutralité de leurs chefs, dont les principaux étaient alors, comme on sait, MM. Thiers et Molé. Cette situation bien aperçue, je compris qu'il fallait subordonner tous les buts secondaires au principal, qui était d'empêcher le renversement de la République et, surtout,

de prévenir l'établissement de la monarchie bâtarde de Louis-Napoléon ; c'était, pour lors, le péril prochain[1] »

Il redoutait surtout les amis du ministère. Lamoricière, entre autres, qui l'inquiétait par sa pétulance, ses propos imprudents et par son oisiveté, fut expédié comme ambassadeur en Russie où, seuls, les généraux et, de préférence, ceux qui sont célèbres, réussissent. Le prince-président avait commencé par s'y opposer [2], puis céda, grâce à l'intervention de Falloux, « alors le seul homme du ministère en qui le président eût confiance[3], » paraît-il. Tocqueville s'efforçait aussi de gagner, puis de retenir, les alliés nécessaires, tâche difficile à qui ne pouvait agir hors de son département sans l'assentiment du cabinet composé des esprits les plus honnêtes, mais si raides et si bornés, d'autre part, en politique, que le ministre se prenait à regretter quelquefois de n'avoir pas affaire à des coquins intelligents. Il voulait laisser aux légitimistes une grande influence dans la direction de l'instruction publique, parti qui présentait des inconvénients, mais grâce auquel des appuis seraient procurés au ministère lorsqu'il s'agirait de contenir le président et de l'empêcher de renverser la Constitution. Ainsi en arrivait-on à donner à la droite un gage des plus importants, des plus durables, — l'avenir même du pays par ses générations prochaines, — au nom de la nécessité républicaine. Le plan fut suivi non sans une certaine innocence politique. « On laissa Falloux libre de ses mouvements dans son département, et le conseil lui permit de présenter à l'Assemblée le projet sur l'Instruction publique qui est devenu la loi du 15 mars 1850[4]. » Tocqueville recommandait à tous les plus grands égards vis-à-vis de ces légitimistes si précieux, auprès desquels il servit de plus en plus d'intermédiaire, ce à quoi le prédisposaient son origine comme le monde dans lequel il avait été élevé, « car, si la noblesse française a cessé d'être une classe, elle est restée une sorte de franc-maçonnerie dont tous les membres continuent à se reconnaître entre eux par je ne sais quels signes invisibles, quelles que soient les opinions qui les rendent étrangers les uns aux autres, ou même adversaires[5]. »

---

1. *Souvenirs*, p. 332, 333.
2. « Il me dit à cette occasion avec une sorte de naïveté qui annonçait moins la franchise que l'embarras de sa parole (celle-ci ne livrait guère ses pensées, mais se laissait dérober quelquefois) qu'il voulait avoir dans les grandes cours des ambassadeurs à lui. » (*Souvenirs*, p. 334.)
3. *Souvenirs*, p. 335.
4. *Souvenirs*, p. 325.
5. *Souvenirs*, p. 326.

Cette même affinité aida son entente avec Falloux, qui se heurtait constamment, d'autre part, à la rudesse de Dufaure[1], au point que le cabinet fut plusieurs fois sur le point de rompre à cause de l'animosité des deux ministres, notamment au sujet d'un préfet[2]. Dufaure intriguait d'ailleurs, un peu, de son côté, et justement avec l'aide de Lamoricière dont se méfiait Tocqueville. Il était le grand maître occulte d'un *Cercle de la Constitution*, qui siégeait place Vendôme, et qui était, en réalité, une sorte de groupement du tiers parti que Dufaure voulait grossir afin de conserver de l'influence au Parlement une fois qu'il n'y serait plus[3]. Dufaure, en effet, ne cessait de rester le même, celui qui avait servi la pensée personnelle de Louis-Philippe et s'en était imprégné au point qu'il l'avait continuée ensuite, la monarchie et le monarque en moins, quand il avait choisi Cavaignac ; il entendait se servir dans le même esprit de Louis-Napoléon. Il ne voyait pas, comme Grévy, les défauts de la constitution de 1848, il ne se rendait pas compte, comme le pays, que le régime parlementaire, mal compris, lassait les meilleures volontés agissantes. Il ne pouvait donc que défendre la Constitution contre le prince-président, et le Parlement contre le peuple ; mais n'ayant plus ce Parlement pour lui, il ne lui restait que le cercle dans lequel il espérait — encore qu'on s'étonne de cet orgueil chez lui — reconstruire une sorte de rue de Poitiers à son usage. Il est vrai que son point de vue personnel et la certitude qu'il avait de l'excellence de celui-ci, de sa droiture, d'ailleurs incontestable, et de sa nécessité, l'empêchaient de distinguer une partie de ce qui vivait si intensément hors de sa sphère.

Les anciens conservateurs, qui formaient le gros de la majorité, embarrassaient surtout le ministère. Ils avaient tout à la fois des opinions générales à faire prévaloir et beaucoup de passions particulières à satisfaire ; s'ils voulaient, comme le cabinet, que l'on rétablît l'ordre avec énergie, ils entendaient en plus que l'on profitât de la victoire pour faire des lois répressives et préventives exagérées, d'autant plus que, sur ce point encore, le cabinet entrait un peu dans leurs vues. Tocque-

---

1. « C'était une chose assez plaisante de voir Falloux tourner autour de Dufaure en caracolant avec grâce et adresse, sans pouvoir trouver aucune entrée pour pénétrer dans son esprit. » (*Souvenirs*, p. 335.)

2. « Je passai un mois entre ces deux hommes, dépensant plus d'efforts et de diplomatie que je n'en employai pendant le même temps à traiter les grandes affaires de l'Europe. » (*Souvenirs*, p. 339.)

3. *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 177.

ville, quant à lui, pensait que le seul moyen de sauver la liberté était encore de la restreindre. Dufaure n'avait-il pas dit à la Chambre, lorsqu'il avait été accusé de dictaturat : « Oui, mais c'est une dictature parlementaire. Contre le droit imprescriptible qu'a une société de se sauvegarder, il n'y a point de droits individuels qui puissent prévaloir. Il est des nécessités impérieuses qui sont les mêmes pour tous les gouvernements, monarchies ou républiques, ce sont les nécessités qui les ont fait naître. De qui nous vient une cruelle expérience que nous ont donnés dix-huit mois d'agitation violente, des complots incessants, de formidables insurrections ? ... » Les conservateurs entendaient reprendre au plus vite les places pour leurs partisans ou leurs proches ; ils faisaient à nouveau preuve des passions qui avaient amené la chute de la monarchie de Juillet, et que la révolution « n'avait pas détruites, mais affamées[1] ». Tocqueville voyait d'un assez mauvais œil la majorité des fonctionnaires républicains ; il était annihilé dans ses intentions à ce sujet par Dufaure, détesté des conservateurs et pris par eux en cachette et de loin, car ils le redoutaient à la tribune, comme cible perpétuelle. Son collègue savait le raisonner plus finement : « Qu'avons-nous entrepris ? Est-ce de sauver la République avec les républicains ? Non, car la plupart de ceux qui portent ce nom nous tueraient assurément avec elle, et ceux qui méritent de le porter ne s'élèvent pas à cent dans l'Assemblée. Nous avons entrepris de sauver la République avec des partis qui ne l'aiment point. Nous ne pouvons donc gouverner qu'avec l'aide de concessions ; seulement il ne faut jamais céder rien de substantiel. En cette matière, tout est dans la mesure. La meilleure garantie, et peut-être la seule qu'ait, en ce moment, la République, est notre maintien aux affaires. Il faut donc prendre tous les moyens honorables de nous y maintenir[2]. » Il était sincère, mais ce passage — entre autres — dévoile encore son inexpérience des questions économiques et les côtés restreints de son intelligence. Dufaure, d'autre part, répondait qu'il suffisait de lutter chaque jour avec la plus grande énergie contre le socialisme, « comme si l'on pouvait jamais satisfaire les hommes en ne s'occupant que de leur bien général sans tenir compte de leur vanité et de leurs intérêts particuliers[3]. » Tocqueville respectait son caractère ; mais, au fond, le méprisait un peu, et cette absence d'entente permettait

1. *Souvenirs*, p. 342.
2. *Souvenirs*, p. 343.
3. *Souvenirs*, p. 343.

beaucoup à ces conservateurs patients, tenaces, qui ne voulaient ni prendre le gouvernement, ni laisser gouverner personne avec indépendance, qui n'admettaient pas non plus aux affaires des ministres qui ne fussent leurs créatures ou leurs instruments. Leurs embûches étaient journalières [1] ; répugnant à l'action franche, ils travaillaient secrètement la majorité, blâmaient le ministère, interprétaient défavorablement les moindres paroles des ministres et s'arrangeaient toujours de manière à ce que, trouvant le cabinet sans point d'appui, ils pussent, du moindre coup, le mettre par terre, car ils comptaient bien éconduire les ministres actuels après s'en être servi pour obtenir des lois draconiennes. Ils agissaient ainsi, à la fois, au Parlement, afin que l'influence du cabinet ne pût y durer, et sur l'esprit de Louis Bonaparte qui feignait d'ignorer leurs vues. « Ils étaient encore dans cette illusion que Louis-Napoléon se trouvait toujours heureux de subir leur tutelle. Ils l'obsédaient donc. Nous étions instruits par nos agents que la plupart d'entre eux, mais surtout MM. Thiers et Molé, le voyaient sans cesse en particulier et le poussaient de tout leur pouvoir à renverser, d'accord avec eux, et à frais et profits communs, la République. Ils formaient comme un ministère secret à côté du cabinet responsable [2]. » La suite est plus curieuse encore, et nous permet de supputer la sincérité de Thiers lorsque l'impossibilité de créer autre chose le rabattit vers la République : « A partir du 13 juin, je vécus dans des alarmes continuelles, craignant tous les jours qu'ils ne profitassent de notre victoire pour pousser Louis-Napoléon à quelque usurpation violente et qu'un beau matin, comme je le disais à Barrot, l'Empire ne vînt à lui passer entre les jambes. J'ai su, depuis, que nos craintes étaient plus fondées encore que je ne le croyais. Depuis ma sortie du ministère, j'ai appris, de source certaine, que, vers le mois de juillet 1849, un complot fut fait pour changer de vive force la constitution par l'entremise combinée du président et de l'Assemblée. Les chefs de la majorité et Louis-Napoléon étaient d'accord ; et le coup ne manqua que parce que Berryer qui, sans doute, craignit de faire un marché de dupe, refusa son concours et celui de son parti ; on ne renonça pas à la chose, pourtant, mais on ajourna, et quand je songe qu'au moment où j'écris ces lignes, c'est-à-dire deux ans seulement

1. « Je ne crois pas que depuis le 13 juin jusqu'aux dernières discussions sur Rome, c'est-à-dire pendant la durée presque totale du cabinet, il se soit passé un seul jour où ils ne nous aient tendu des embûches. » (P. 345.)

2. *Souvenirs*, p. 346.

après l'époque dont je parle, la plupart de ces mêmes hommes s'indignent de voir le peuple violer la constitution en faisant pour Louis-Napoléon précisément ce qu'ils lui proposaient de faire alors eux-mêmes, je trouve qu'il est difficile de rencontrer un plus notable exemple de la versatilité des hommes et de la vanité des grands mots de patriotisme et de droit dont les petites passions se couvrent[1]. » — On s'étonne, toutefois, que Thiers et Molé, qui comptaient en 48 sur la succession du prince, lui aient conseillé l'empire et l'on peut se demander si leurs avis ne tendaient pas à une révision constitutionnelle d'un autre ordre[2]. Cela est probable ; s'ils conseillèrent réellement l'Empire, leur changement permet de supposer une opinion publique de plus en plus napoléonienne[3], et leur attitude au deux décembre prouve qu'à part quelques-uns, dont le malheureux Baudin, ceux qui avaient réellement le droit de protester n'étaient plus là[4].

Comme ses collègues, le ministre des Affaires étrangères faisait sa cour au prince afin de capter sa confiance ou, tout au moins, de l'influencer ; dernier mot de la situation troublée issue de 1848, Louis-Napoléon se précisait si bien de plus en plus le point central du mouvement accompli que tous les hommes politiques, sauf de rares intransigeants, avaient été à lui, ne fût-ce qu'un jour. Tocqueville, en

---

1. *Souvenirs*, p. 347.

2. « Tocqueville se trompe lorsque, précisant une affirmation générale parfaitement vraie, il dit avoir appris de source certaine, depuis sa sortie du ministère, que, vers juillet 1849, les chefs de la majorité et Louis-Napoléon étaient d'accord et que la cause ne manqua que parce que Berryer refusa son concours. La source à laquelle puise Tocqueville n'était pas certaine, car le projet de coup d'État fut formé non en juillet 1849, mais en avril 1850, après les élections de Paris. Il est vrai que l'opposition de Berryer le fit échouer, mais le coup conçu par Thiers n'était pas du tout conçu par le prince, auquel on ne le communiqua pas. Thiers le reconnaît dans son discours de janvier 1851 : « Je me hâte de dire que ni directement, ni indirectement, M. le président de la République n'avait pensé à autre chose qu'à des moyens légaux. » Émile Ollivier, *Louis-Napoléon et le Coup d'État*, p. 326, en note.

3. Un curieux article de la *Gazette de France*, paru le 3 août 1849, donnait un autre horizon au plan de Thiers. Il avançait que tous les projets vrais ou faux de coups d'État, de révision de la constitution et de prorogation avortaient par la divulgation du plan véritable de Thiers et de ses amis, qui était d'arriver par une présidence de dix ans à la majorité du comte de Paris. « On sait que dix années de la République actuelle sont plus qu'insuffisants pour user le pouvoir présidentiel. Ainsi le peuple est averti que derrière la présidence de dix ans il y a l'usurpation orléaniste. Ce n'est pas à l'empire qu'on pousse la France, c'est au régime d'arbitraire, de corruption et d'exploitation renversé en février 1848. C'est ce qui explique comment les orléanistes favorisent les velléités napoléonistes. » Les accusations des différents partis éclairaient peu à peu sur la tactique de ces partis et permettaient de saisir la vérité comme la situation.

4. *Souvenirs*, p. 314.

dépit de ses nombreuses réticences, avait subi le charme de son humeur bienveillante et facile, de son caractère humain, de son âme douce et même assez tendre; il avait éprouvé sa sûreté dans les rapports, sa simplicité parfaite [1]. Il ne désespérait pas de s'établir dans son esprit et même, pour un certain temps, d'une manière assez solide. Il avait distingué que le prince, tout en admettant sans cesse près de lui les chefs de la majorité, supportait plutôt impatiemment leur joug et voyait là une prise possible sur son âme en même temps qu'un point de contact, décidé qu'il était à maintenir le pouvoir exécutif hors de toute atteinte. Il voulait donc entrer en partie dans les desseins de Louis-Napoléon sans sortir des siens. Il avait aussi cru remarquer la nécessité de nourrir l'esprit du prince d'une espérance quelconque afin de le tenir en repos. Ne pensant pas qu'un tel homme, après avoir été au pouvoir quatre ans, pût être replacé ensuite dans la vie privée, il voulait parer au plus pressé, qui consistait à l'empêcher de se jeter dans quelque entreprise dangereuse, et c'est à cette fin qu'il cherchait pour son ambition un point de vue qui le pût contenir. « Je ne vous servirai jamais à renverser la République, lui disait-il, mais je travaillerai volontiers à vous y assurer une grande place, et je crois que tous mes amis finiront par entrer dans le même dessein. La constitution peut être revisée; l'article 45 qui prohibe la réélection peut être changé. C'est là un but que nous vous aiderons volontiers à atteindre. » Il lui laissait entrevoir que, s'il gouvernait la France tranquillement, « bornant ses visées à n'être que le premier magistrat de la nation [2] », il se pourrait qu'il fût élu d'un consentement presque unanime, les partis monarchiques ne voyant pas dans la prolongation illimitée de son pouvoir la ruine de leurs espérances, et le parti républicain envisageant le gouvernement tel que le sien comme le meilleur moyen d'habituer le pays à la République et de la lui faire goûter. Le prince se gardait de demander à son ministre dans quelle espérance particulière, du haut de quelle morale il prenait la raison de cet accent paternel, protecteur,

1. « Sans doute ils désiraient se débarrasser du président autant que de la République, du remède non moins que du mal, mais, épouvantés des dangers présents, ils ne pensaient pas à disputer le règne futur. Si le prince eût feint de s'abandonner à eux, de suivre leur conseil, de se faire petit, de les laisser croire que, sous son nom, ils seraient les maîtres de l'État, sauf à se débarrasser d'eux quand son coup aurait été accompli, il aurait alors réussi sans difficulté à renverser la République avec le concours de la majorité parlementaire de l'Assemblée. » E. Ollivier, *Louis-Napoléon et le Coup d'État*, p. 226, 227.

2. *Souvenirs*, p. 349.

et qui pouvait paraître comique s'il n'eût été sincère et très exact ; il écoutait, sans laisser voir son sentiment, selon son habitude[1]. Tocqueville espérait encore parce qu'il avait remarqué, à côté du fataliste « qui se croyait appelé à être le maître de la France et, par elle, à dominer l'Europe », une sorte d'épicurien qui savait apprécier les plaisirs faciles de sa nouvelle position. Il était d'ailleurs mal entouré et recommandait souvent « des gens de sac et de corde qui s'étaient jetés autrefois en désespérés dans son parti, ne sachant où aller, ou, ce qu'il appelait des gens à lui, c'est-à-dire, le plus souvent, des intrigants ou des fripons[2] » ; tous ses amis étaient « d'une ardeur égale à la curée ». Le prince cédait-il, parce qu'il n'apercevait au travers des refus de son ancien ministre « aucune vue particulière[3] » ou « aucun désir systématique de lui résister[4] », eux revenaient sans pudeur à la charge.

Dufaure, lui-même, avait été à demi gagné par la simplicité de manières du président. Passy seul semblait se plaire à lui demeurer désagréable, comme s'il avait cru s'abaisser en « devenant le ministre d'un homme qu'il considérait comme un aventurier et cherchait à reprendre son niveau par l'impertinence[4] ». Falloux, « qui ne cherchait au travers de nos révolutions qu'un chemin pour ramener la religion catholique au pouvoir[6] », demeurait toujours le premier en place. Le moment ne devait pas tarder cependant où l'accord cesserait et où l'auteur de la loi de l'enseignement, devenu tout à coup plein de méfiance devant la tradition napoléonienne, finirait par déclarer (le 14 juillet 1851) que la politique bonapartiste était l'avant-coureur général du socialisme.

Ainsi, de quelque côté qu'il soit saisi par l'examen, à quelque moment, à travers le fait brutal, les journaux, les mémoires ou les récits contemporains, vu de l'extérieur ou de l'intérieur, quels que soient les matériaux dont se compose et s'étaye l'analyse essayée, le ministère apparaît condamné par ses tendances, par l'inutilité à laquelle il se voue volontairement, par la politique stérile qui résulte des capitu-

---

1. « Les paroles qu'on lui adressait étaient comme des pierres qu'on jette dans un puits ; on en entendait le bruit, mais on ne savait jamais ce qu'elles devenaient. » (*Souvenirs*, p. 350.)
2. *Souvenirs*, p. 352.
3 et 4. *Souvenirs*, p. 352.
5. *Souvenirs*, p 353.
6. *Souvenirs*, p. 354.

lations individuelles et successives de ses membres dont aucun n'est d'accord. Un seul suit toujours sa ligne de conduite, un seul demeure, Louis-Napoléon. Et, en face de lui, maintenant que la coalition des légitimistes, des orléanistes et des conservateurs de toutes nuances a tué non seulement le parti socialiste, mais le parti républicain, un seul parti réellement fort se maintient également toujours, sur les ruines entassées pour son plus grand bien par ses adversaires mêmes, l'Église, l'Église retrempée par la révolution avortée, victorieuse à la fois, du même coup, de la monarchie orléaniste, de la République française et de la République romaine, et d'une façon qui demeurait, en apparence, pour la plus grande majorité, si mystérieuse en même temps que si naturelle, que sa victoire, discrète aussi et comme en dehors de la lutte des partis et de la politique, n'était que mieux assise. Casée définitivement, elle ne prenait même plus part au combat qui se livrait surtout entre la Législative et Louis-Napoléon, le ministère, entre les deux et le pays, livrant une bataille perdue d'avance et sur le terrain de laquelle il ne se maintenait que par la plus lente stratégie de retraite, en mécontentant tout le monde. « Les événements ne sont quelque chose que par leurs conséquences, disait le maréchal de Castellane, représentant ici la façon de penser d'une grande partie de la société ; nous n'avons pas un ministère de taille à en profiter. Tous les triomphes de l'ordre depuis février, et cela est remarquable, ont été marqués par des concessions au profit du désordre... Ce que veulent avant tout MM. Odilon Barrot et Dufaure, c'est se maintenir au pouvoir et ne pas prendre trop fortement le parti de l'ordre, nager entre deux eaux, user de ménagements dans la crainte de n'être plus trouvés suffisants... La majorité de la Chambre est très disposée à faire les réparations; c'est le ministère qui veut l'arrêter, sous prétexte de ne pas faire de réaction. MM. Odilon Barrot, Dufaure, Passy, Tracy, jaloux de la puissance du général Changarnier, voudraient bien s'en debarrasser; mais comme ce n'est pas avec des discours qu'on contient un peuple en révolution, ils auront le dessous, et je ne suppose pas au ministère actuel une longue durée[1]. » Le 24 juin, il écrivait : « La victoire du 13 juin restera stérile; le parti de l'ordre triomphe et n'agit

1. *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 173. Il disait aussi, ce qui appuie les dires de Tocqueville : « La grande raison qu'on donne pour laisser au pouvoir MM. O. Barrot, Dufaure et Cie, est que MM. Molé, Thiers et autres chefs du parti modéré ne veulent pas du pouvoir. » (P. 174.)

pas. Le lendemain du 13, le général Changarnier aurait dû être maréchal de France. L'armée elle-même s'impatiente de ce que depuis le 13 on n'a rien fait, et chacun s'écrie : « Dans trois mois, ce sera à recommencer[1]. » Au sujet de ce maréchalat, il racontait aussi, — doit-on le croire ? — une singulière histoire.

Changarnier devait être déclaré maréchal de France le 22, jour de l'enterrement de la mère de Cavaignac, morte du choléra. En même temps, grâce aux intrigues de Dufaure, Cavaignac devait l'être également. Il avait écrit au prince-président pour l'avertir de la mort de sa mère[2] et à Changarnier pour le prier d'assister à l'enterrement. En y allant, celui-ci envoya son aide de camp Valazé dire au prince qu'il savait que sa nomination au maréchalat devait être agitée au conseil, mais qu'il lui demandait d'agréer son refus. « Les raisons que donnait le tiers parti pour faire Cavaignac maréchal de France, si on accordait cette dignité à Changarnier, ne pouvaient être plausibles pour l'élever seul à cette dignité, en opposition à l'opinion de la majorité de la Chambre. Le bâton de maréchal de M. Cavaignac tomba dans l'eau[3]. »

Lorsque Changarnier arriva pour la cérémonie funéraire, les amis de Cavaignac l'entourèrent afin de le féliciter. Il fit connaître qu'il ne serait pas maréchal. « Le général Cavaignac semblait occupé de tout autre chose que de l'enterrement de sa mère; quoiqu'il l'aimât beaucoup, sa figure s'allongea ainsi que celle de ses intimes[4]. » Si les faits sont exacts, ils consacrent la décadence progressive du parti républicain, en même temps, semble-t-il, que l'existence perpétuelle d'une sorte de loi morale, et prennent une consécration symbolique autour du cercueil, où allait se perdre celle qui avait été la mère vigilante, mais trop catholique, de Godefroy.

Un simple petit fait suffisait, d'ailleurs, à un point de vue plus ordinaire, à faire toucher à tous la différence des deux années de 1848 et 1849 et qui peut servir d'épilogue au 13 juin. Il y avait environ un an, pas plus, un préfet avait reçu la dépêche suivante: « Arrêtez par tous

---

1. *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 177.
2. « Le général Cavaignac avait écrit au président de la République, sous prétexte de lui annoncer la mort de sa mère, une lettre fort polie, dans laquelle il lui disait qu'il était appelé à de grandes choses, etc., évidemment dans le but d'aider son ami Dufaure dans son projet. » (*Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 177.)
3. *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 178.
4. *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p. 178.

les moyens possibles le citoyen Louis-Napoléon s'il se présente dans votre département. Signé : Ledru-Rollin. » Ce préfet, ou son remplaçant, venait de recevoir celle-ci : « Arrêtez par tous les moyens possibles le citoyen Ledru-Rollin s'il se présente dans votre département. Signé : Dufaure, ministre de Louis-Napoléon. »

VI

L'ASSEMBLÉE. — L'EUROPE. — LE PRINCE-PRÉSIDENT

Les députés, les magistrats, et le droit de justice politique. — Parti pris de tous et de tous les partis de l'Assemblée. — Le ministère et l'Assemblée font le jeu du prince-président. — Confession publique de Montalembert. — Réponse de Jules Favre. — Discours théorique et doctrinaire de Barrot. — Lassitude et décadence parlementaire. — Encore la question romaine. — Condamnation de Lesseps au Conseil d'État. — Discours du représentant Mauguin sur la politique française et européenne. — Il est trop tard pour que la France revendique la cause des peuples. — La Prusse et la France. — Origines de 1870. — La politique conservatrice anti-française. — Les prémices de l'unité germanique. — Le rôle de la France. — Les guerres du second Empire se trouvent posées. — Le budget. — Plan de réformes. — Le prince et le ministère. — L'Assemblée. — Inquiétudes en face des éventualités de coup d'État. — « Vive la République ! » — Le prince-président et la République. — Psychologie de Louis-Napoléon. — Continuation du tour de France politique. — « Vive l'Empereur ! »

Les contradictions fatales parmi lesquelles se débattait l'Assemblée faisaient déjà paraître ses embarras comme inextricables. On l'avait éprouvé dès le début, au sujet de la protection que toute réunion souveraine doit à ses membres et du droit disciplinaire qu'il lui faut exercer sur eux. Du point de vue théorique, il n'est pas très difficile, encore que le sujet ait souvent embarrassé les Chambres françaises, de décréter qu'au delà d'une certaine mesure, non délimitée exactement, les Assemblées ne peuvent se servir du pouvoir qui leur permet de s'interposer entre leurs membres accusés et la justice nationale appelée à les juger. Elles ne peuvent se substituer à la justice régulière afin de placer un de leurs membres au-dessus des lois pénales qui atteignent les autres citoyens. D'autre part, si la Chambre était, dans sa majorité, opposée à des députés fautifs, au point de vue légal, au nom d'une légalité supérieure, il était certain qu'elle abuserait du droit de rester neutre afin de mieux perdre ses collègues désarmés. Barrot, quant à lui, avait essayé d'obtenir que les Assemblées aient le pouvoir de faire apprécier le caractère de la poursuite ainsi que de décider si celle-ci

est dirigée contre le représentant à raison de ses opinions ou contre l'individu à raison de ses actes, prérogative qui côtoyait de bien près les fonctions du juge et proposait un chemin singulièrement facile à l'arbitraire du Parlement ; c'était même demander l'impossible par suite de la violence où aboutissaient les passions politiques et du fait que l'impartialité parlementaire était requise aussitôt après une lutte livrée dans son sein. Le président du Conseil vantait les défauts de la thèse et la défense qu'il présente à son sujet ne paraît pas lui donner raison : « Plus l'Assemblée se rapproche des fonctions du juge, plus il faut qu'elle se rappelle que son investigation doit être toute politique et non judiciaire, et que même pour ne pas jeter le trouble dans les occupations ultérieures de la justice, il importe que la vérification parlementaire à laquelle elle est forcée de se livrer soit, autant que possible, secrète et très réservée. C'est pourquoi, en pareille matière, les membres de la commission qui prennent connaissannce des pièces et qui entendent le prévenu sont investis, par la force des choses, d'une sorte de délégation forcée, bien que non écrite dans les règlements. Que si l'Assemblée, après cette investigation, reconnaît que la poursuite a un caractère purement judiciaire, elle ne pourrait se permettre, par des considérations politiques, d'affranchir un de ses membres de la responsabilité qu'il a encourue sans usurper un droit plus exorbitant encore que celui de faire grâce, car ce serait celui d'abolir une procédure régulière, droit que les jurisconsultes contestent même à la monarchie absolue [1]. » Barrot redoutait que l'Assemblée, dans la répression n'usurpât ses droits. Pourtant la même crainte était autorisée à l'égard de la magistrature; elle existait, et si l'on y joint les réflexions suggérées par le déchaînement du pays contre le système parlementaire, on comprend ce qui poussa petit à petit à vouloir réserver au Parlement des prérogatives plus étendues; on agissait en prévision de l'avenir. La question étant politique avant tout, certains redoutaient encore que, dans le cas présent même, la magistrature ne fût incompétente. Il ne semble pas qu'ils aient eu tort, et Barrot, d'autre part, combattait avec justice leurs prétentions exagérées [2]. Les uns et les autres se débat-

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 326.

2. Si on les avait crus, à chacune des demandes d'autorisation de poursuivre un des leurs, une véritable instruction judiciaire avec des productions de pièces, des comparutions de témoins, des confrontations auraient eu lieu dans le sein même de l'Assemblée à laquelle eût été posée ensuite la question : coupable ou non coupable. Et comme nos assemblées législatives, d'après la constitution, étaient perma-

taient sous les mailles d'un filet auquel, dès maintenant, ils ne pouvaient pas donner eux-mêmes le coup de ciseau libérateur. D'autres montagnards, parmi lesquels Émile Barrault, Bac, Grévy, pensaient plus adroit de plaider la cause de leurs amis en faisant simplement appel à la générosité de leurs vainqueurs ; mauvaise manœuvre, ceux-ci n'ayant aucun sentiment d'humanité et répondant par de beaux discours sur la nécessité du châtiment.

L'étendue du pouvoir disciplinaire de l'Assemblée sur ses membres n'était pas une question moins délicate ; au strict point de vue politique, elle l'était même plus encore, et également insoluble : il s'agissait de savoir dans quelle mesure il convenait d'armer les majorités contre les minorités, et la majorité se trouvant déjà très forte par sa majorité même, cette mesure était extrêmement difficile à définir. En outre, il fallait ne pas gêner la liberté du contrôle et de discussion des minorités ; il était non moins nécessaire de ne pas rendre le fonctionnement du gouvernement représentatif impossible en fournissant à la minorité les moyens d'abuser de son droit de parole ou d'abstention. « Ce qui se passait tous les jours dans nos séances rendait de plus en plus urgente la solution de cette dernière question ; et ceux des membres de l'extrême gauche qui s'opposaient à ce qu'on armât le président de moyens disciplinaires un peu énergiques, sous prétexte que la bonne éducation et le respect de soi-même étaient de suffisantes garanties pour la régularité et la décence des discussions, ne parlaient pas sérieusement et recevaient de leurs collègues des démentis éclatants à chaque instant. L'Assemblée, en s'arrêtant, pour les cas les plus graves, à la censure et à une simple exclusion pour cinq jours de l'Assemblée avec privation d'une partie du traitement, se montra plutôt timide qu'exagérée. Le Parlement anglais est bien autrement assuré vis-à-vis de ses membres turbulents [1]. » — Le véritable désir du Parlement consistait à liquider ce qui subsistait de la Montagne, et toutes les considérations qui ne tendaient pas à ce but lui paraissaient momentanément secondaires. La gauche aidait à cette exclusion par son désaccord fatal et absolu ; aucun rapprochement ne pouvait être effectué ;

---

nentes, ce n'est pas une simple suspension de la justice comme sous la monarchie constitutionnelle qui eût été la conséquence d'une pareille doctrine, mais l'absorption de la justice criminelle à l'égard de tous les représentants ou, en d'autres termes, la substitution de la justice politique avec toutes ses passions, à la justice ordinaire, avec toutes ses garanties. » *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 327.

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 328.

quelques-uns paraissaient le conseiller, peu sincèrement ; le ministère seul, à l'exception de Falloux, y avait intérêt ; et, d'ailleurs, même sur ce terrain ministériel, comment arriver à une trêve entre la Montagne et Dufaure, entre Leroux et Cavaignac ? Beaucoup de naïveté ou d'hypocrisie était nécessaire pour s'étonner de ce désaccord ou, même, le déplorer. Ce sont encore les *Mémoires* de Barrot qui montrent l'incompréhension comme le mauvais point de vue doctrinaire de ceux qui détenaient alors les moyens de la République. Aucune comparaison n'est possible avec Tocqueville, mais en réunissant quelques-unes des citations que nous en avons extraites au chapitre précédent et ce passage du président du conseil, le lecteur se trouvera naturellement conduit à se demander si le manque de pénétration qui a égaré les diverses manières de voir ne vient pas, quoique différemment, répétons-le, d'une sorte d'identique arrêt dans le raisonnement et le sentiment, dans l'instinct et dans la conscience ; les pensées justes sont détournées, diminuées, faussées, même, au point de se transformer en erreurs, souvent, par suite d'incompétence comme de rapide contentement personnel. Ainsi, pas un instant dans cet acte d'accusation, de même qu'au long de ses *Mémoires*, Barrot n'a cru qu'il pouvait avoir, lui aussi, sa part de responsabilité dans ce qui permit le coup d'État : « Ce fut un triste spectacle, mais aussi un grand enseignement pour la France, de voir ces hommes élevés, contre toute attente, à la dignité de représentants de leur pays, au lieu de se sentir saisis d'un profond respect en venant prendre leur place dans cette Assemblée où se réunissait l'élite de la France et d'y garder, comme dans un sanctuaire, une attitude respectueuse et digne, n'y porter au contraire que des passions grossières dont ils auraient rougi même dans les habitudes de leur vie ordinaire et dans leurs rapports avec leurs camarades. Il est vrai qu'on leur avait dit et répété que la révolution de 1848 s'était faite par eux et pour eux, que la révolution était leur conquête et qu'elle leur appartenait par le droit de la force, qu'ils éprouvaient une sorte de délire à la seule pensée qu'ils venaient d'être les maîtres de cette société qu'ils tenaient naguère sous leurs pieds. Leurs recours à la force, leurs insurrections pour ressaisir le pouvoir n'était à leurs yeux qu'une revendication légitime de leur droit : ils ne pouvaient consentir à être minorité et de simples opposants là où ils étaient naguère dominateurs incontestés. Non seulement ils déniaient à la majorité ses droits, mais ils la mettaient hors la loi comme usurpatrice, puis, quand ils avaient été vaincus et pris les armes à la main, ils s'étonnaient qu'on leur demandât compte de

leur crime ; et le prince montagnard Jérôme-Napoléon criait : « A la proscription ! » quand la justice faisait son devoir[1]. »

Le procès de Bourges avait prouvé de quelle façon elle l'entendait ; celui de Versailles le montrerait aussi. Les autres allégations s'expliquaient et tombaient d'elles-mêmes. — Barrot disait encore : « Chez eux, les passions de l'orgueil se combinaient avec l'absence d'éducation ; c'est là ce qui explique le triste phénomène auquel il nous a été donné d'assister[2]. » L'orgueil ne fut pas le défaut de tous ; n'est-il pas aussi le dernier refuge de ceux qui ont raison et ne peuvent faire prévaloir leur point de vue ? L'absence d'éducation n'était pas vraie, non plus, chez tous ; si elle fermait à quelques-uns la compréhension de plusieurs choses et leur rendait plus difficile le sens exact de la mesure, elle leur valait une force de jugement un peu simpliste, mais lucide, claire, dont les grandes lignes étaient à utiliser — et elles ne le furent jamais par ceux que l'habitude de l'éducation devait conduire sincèrement, et avec une sorte de dévouement particulier, vers ceux qui en manquaient. Là était le moyen véritable permettant de réaliser les réformes nécessaires[3] ou, du moins, une partie d'entre elles, malgré la droite, et de n'en régulariser que mieux, ensuite, des provocations exagérées, légitimes en elles-mêmes, dans leur essence morale, mais que l'éducation politique insuffisante du pays rendait dangereuses.

Le ministère faisait le jeu du président en ajoutant à la loi qui frappait toute attaque contre le principe du gouvernement républicain un article qui, en poursuivant aussi l'offense faite au président, solidarisait celui-ci plus étroitement avec la République. Le Parlement persévérait avec activité dans la réaction en rappelant, par Thiers, l'œuvre de Marie en août 1848, prélude de celle qui était reprise, avec plus de vigueur, maintenant. Montalembert fit une sorte de confession publique au cours de laquelle il acheva de métamorphoser ce qui subsistait encore en lui de son passé. Il rappelait sa politique débutant par un vote contre

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 329, 330.
2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 329, 330.
3. Le 28 juin, tourné vers la droite, M. Émile Barrault, député de gauche, parlait ainsi : « Je veux, comme la majorité de cette Assemblée, l'ordre et la paix... Nous, nous voulons constituer un ordre social solide, inébranlable, et sur quelles bases voulez-vous faire reposer cet ordre ? Vous le savez tous, Messieurs, aussi bien que moi, sur les améliorations populaires qui font la stabilité des gouvernements. Aujourd'hui, vous vous enfermez exclusivement dans la doctrine de l'ordre. Eh bien, veuillez-y songer ; l'ordre est stérile par lui-même, il ne produit pas les améliorations populaires ; mais si les améliorations populaires sont fécondes, elles produisent nécessairement l'ordre. »

les lois de septembre, et constatait l'évolution qui le menait aujourd'hui à parler et à voter en faveur d'une loi pire — d'après les adversaires — que les lois de septembre même. Il ne se sentait cependant pas en contradiction avec lui-même, et, au surplus, n'était pas le seul qui se trouvait contraint d'agir ainsi. Il se comparait à un médecin qui, ayant à soigner un homme robuste, lui conseillait un régime énergique et stimulant puis qui, dix ans après, en face du même homme, épuisé par ses excès, lui conseillait un régime d'abstention rigoureuse. « Il y a quinze ans, nous avons trouvé la France robuste, capable de résister au régime de liberté absolue qui existait alors. Aujourd'hui, nous la trouvons profondément malade. Il faut la sauver et, avec elle, sauver la liberté. » L'orateur étalait, non sans une certaine satisfaction, ce tableau des excès révolutionnaires ; il s'efforçait aussi vainement d'établir une balance en relevant les fautes du parti conservateur : « Je ne signalerai pas cette déplorable légèreté avec laquelle, dès le lendemain du combat, on se replonge avec une folle sécurité, disposition si spirituellement caractérisée par un de nos collègues lorsqu'il a dit que dans ce pays, le lendemain d'une victoire, l'ordre avait l'air de demander pardon au désordre de l'avoir vaincu. Ne sommes-nous pas tous coupables, sinon dans le présent, au moins dans le passé, de ce goût dépravé pour l'opposition permanente et perpétuelle?... Oui, depuis la chute de l'Empire, tous, nous avons, plus ou moins, lorsque nous n'étions pas nous-mêmes au pouvoir, sympathisé avec les agressions dirigées contre le pouvoir, quel qu'il fut : sous la Restauration, les libéraux de toutes nuances; sous la monarchie de Juillet, les légitimistes d'abord, puis les dynastiques et, enfin, il faut le dire, les catholiques eux-mêmes, moins, beaucoup moins que les autres, mais encore trop, je le reconnais maintenant. Tous, à des degrés divers, nous avons trop présumé de la force de cette société, de la solidité de ses remparts. Nous avons vu, sous le dernier régime, des hommes à peine sortis du pouvoir et qui devaient y rentrer presque aussitôt, user de ce court espace de temps pour affaiblir et discréditer ce pouvoir dont ils avaient été longtemps et dont ils devaient redevenir sitôt les dépositaires. Nous avons vu d'autres hommes continuer pendant dix-huit ans, avec le plus grand talent, avec la meilleure foi du monde, je n'en doute pas, à attaquer le même pouvoir. (*Un membre à gauche :* « M. Odilon Barrot ! ») Eh bien ! oui, M. Odilon Barrot et il ne m'en voudra pas de le désigner; il sait les sentiments que j'ai pour lui et combien j'honore les services qu'il rend à la patrie. Je vous remercie de m'avoir fourni cette occasion de le nommer et de

l'honorer publiquement. Eh bien oui, nommons-les par leurs noms si vous voulez, M. Guizot, M. Odilon Barrot, tous les deux ont été successivement condamnés à user tout leur patriotisme, tout leur talent, toute leur énergie à défendre le pouvoir qu'il avaient, dans d'autres temps, déprécié. Qu'est-ce que cela prouve ? Que ce sont des apostats, des hommes corrompus? Pas un d'entre nous n'a osé le dire et n'osera le supposer. Cela prouve qu'il y a dans la manière dont nous entrons dans la vie politique, dans la manière dont nous apprécions les rôles du pouvoir et de la société, quelque chose de radicalement faux et de téméraire, quelque chose d'incompatible non seulement avec l'intérêt de la société, mais avec celui de la liberté... Aussi, qu'arrive-t-il aux hommes publics dans ce pays-ci? Ils commencent tous par ne pas assez croire à l'autorité. Et comment finissent-ils? Les uns vont tomber au fond de l'abîme où ils cherchent à entraîner la société avec eux, les autres consacrent leur talent et leur énergie à défendre la société avec les armes dont ils ont trop souvent essayé le tranchant et affaibli le ressort. » Il s'accusait d'avoir, lui aussi, été « trop souvent grossir cette clameur téméraire et insensée qui s'élevait de tous les points de l'Europe à la fois et qui a fini par l'explosion de février ». Il se pardonnait à lui-même et espérait dans le pardon de Dieu. « La liberté, disait-il aussi, peut naître d'une révolution, c'est incontestable, mais elle ne peut vivre qu'à condition de tuer sa mère, de tuer l'esprit révolutionnaire. C'est ce qu'elle a fait en Angleterre. Là elle est née de deux révolutions ; mais qu'a-t-elle fait depuis qu'elle y existe? Elle s'est constamment appliquée à tuer l'esprit de sédition et de révolte. » Puis, aux applaudissements de la droite, il résumait toute la politique réactionnaire des gouvernements qui s'étaient succédé depuis février : «... La République que nous avons n'a elle-même pu exister jusqu'à ce jour qu'en tuant, autant qu'il était en elle, ou du moins, en combattant énergiquement, courageusement, l'esprit de révolution ; elle l'a fait en juin dernier, elle le fera encore ; si elle ne peut pas le faire, elle périra. Elle sera remplacée par deux dictatures, d'abord celle de l'anarchie que nous connaissons tous... Et après cette dictature-là, savez-vous laquelle nous aurons ! Non pas la dictature de Napoléon, de saint Louis ou de Charlemagne, mais celle du premier caporal venu qui nous apportera l'ordre matériel au bout de son sabre et que vous bénirez tous... (*Vive interruption à gauche.*) Oui, que vous accueillerez vous-mêmes qui m'interrompez. Vos pères l'ont bien fait... » Montalembert comparait la liberté au chêne dont la croissance lente, mais sûre, abrite une longue suite de générations. Excel-

lente image; mais qui pouvait se méprendre sur ce que le grand catholique entendait par liberté?

Jules Favre désigna le point où mènerait une politique de cette sorte, poussée par ceux qui la préconisaient jusque dans ses conséquences. Il aurait pu montrer aussi quel conservateur intransigeant, sous couleur de progrès, était l'auteur des *Moines d'Occident;* n'était-ce pas lui qui, presque à la veille de la révolution de Février, avait dressé un effroyable tableau de la société sapée jusque dans ses racines par l'idéal révolutionnaire? — Il prévoyait, du moins, l'oppression de la pensée et le règne de la police auquel on allait aboutir. « Vous dites que la société est malade. Cela est vrai, mais comme ces médecins empiriques qui ne vont pas rechercher dans le secret des organes, dans le mystère de la science, la cause première des maux, vous n'en voyez que les symptômes et vous voulez les étouffer par la compression pure. Voulez-vous que je vous dise comment je comprends la cause de ce mal social? C'est que l'âme de cette société ne trouve, pour satisfaire à ses besoins moraux, qu'un corps débile et usé; c'est que le cœur républicain est encore dans le moule de la monarchie où vous voulez le faire périr. La société, dites-vous, est assiégée. Eh bien si, véritablement, la société est assiégée par le socialisme, savez-vous le moyen de faire cesser le siège? C'est de donner entrée au socialisme dans la place. » Des exclamations ironiques, des rires prolongés, accueillaient le conseil et Barrot, dans un de ces discours auxquels il se plaisait, pesait, appréciait la dose de liberté nécessaire à la presse, à la discussion, à l'opposition. Jamais il n'avait entendu supprimer celle-ci; il la reconnaissait, au contraire utile, ne fut-ce qu'afin d'éclairer le gouvernement; il ne réprouvait que la violence et que les écrivains qui la préconisent; il classifiait interminablement, délimitait des frontières transcendantales. Il rappelait aussi à Favre ses propres paroles du 11 août: « Nous voulons que toutes attaques contre les idées sur lesquelles repose la société soient interdites, et voici pourquoi nous ne voulons pas, pour servir à la fortune de quelques ambitieux, mettre en péril le salut de la patrie; nous savons bien comment leurs utopies, colorées par les mensonges de l'imagination, peuvent armer des mains criminelles. Voilà ce que vous disiez. Était-ce parce que vos amis étaient au pouvoir que vous teniez ce langage? Aujourdhui vous en repentiriez-vous? » Comment répondre que ces paroles, qui n'étaient déjà pas vraies, en août, l'étaient moins encore et faisaient au mieux le jeu des réactionnaires, en 48, contre la révolution et la République, en 49 contre

ce qui subsistait de la République? Comment, sans paraître de mauvaise foi, répondre à Barrot qu'il était dupe d'une illusion, ou ne répugnait pas au mensonge, et conciliait les deux quand il venait dire : « Qu'aucun parti ne s'attribue ici le monopole des sympathies pour le peuple; nous l'avons défendu, nous le défendrons toute notre vie aussi, mais nous ne le tromperons jamais. » Il voulait l'ordre dans l'intérêt même du peuple : « Quand nous aurons ramené la sécurité et le calme dans ce monde du travail et de labeurs, quand nous aurons rappelé les capitaux désormais confiants, quand la société se possédera elle-même, enfin, quand elle pourra envisager l'avenir sans anxiété, alors ces projets que vous recommandez à notre philanthropie éclairée pourront recevoir, dans la mesure du possible, leur application. » Désireux de se justifier, il ajoutait avec adresse : « Bien loin d'éloigner le souvenir de ma lutte de dix-huit ans pour la liberté, c'est ce souvenir qui me soutient et qui fait ma force dans celle que je soutiens aujourd'hui pour la cause de l'ordre. Ceux qui voient là une contradiction ne prouvent qu'une chose, c'est qu'ils ne m'ont jamais compris. Qu'ils sachent bien que lorsque, sous l'ancien gouvernement, je revendiquais certains principes et défendais certaines garanties, je combattais autant pour la consolidation du pouvoir qui avait, d'ailleurs, mes affections, que pour la liberté. Ils ne pouvaient pas, d'ailleurs, me comprendre, ceux qui aujourd'hui me reprochent mon passé, car ils étaient alors parmi mes adversaires; vous le savez bien. Notre lutte n'a pas commencé le jour où j'ai été chargé de défendre et de raffermir cette société;... quand je luttais pour fonder dans notre pays une liberté vraie, possible, je vous avais, comme aujourd'hui, en face de moi, contre moi ; il n'y a rien de changé. »

Thiers avait dit son mot dans ce débat; et c'était le même alliage de vérité et d'erreur, alourdi d'un essai de finesse facile. Aucun ne se demandait si l'absence de mesure de la gauche n'était pas causée par l'absence de compréhension de la droite. « On discutera dans les actes sans raison, sans mesure, sans justice, disait l'ancien ministre de Louis-Philippe. Voyez si je vais loin dans ma concession : Voici un homme qui ne sait rien, qui sort du collège ; il ne sait rien des affaires de l'État ou bien il est déjà bien loin du collège, il a traversé toutes les carrières, il a été avocat, médecin, négociant, il a échoué dans toutes. Eh bien, il va faire sa leçon aux hommes les plus consommés qui ont passé leur vie à étudier les affaires de l'État... Si cela n'était pas, il n'y aurait pas de liberté de discussion pour les actes. Je vous ai parlé de l'igno-

rant, je vais vous parler du malhonnête homme : Voici un homme exclu des fonctions publiques ; il n'a qu'un désir, c'est de contribuer au renversement de l'administration et du gouvernement pour avoir les fonctions (il ne demande que cela) même les plus viles... Il accusera les hommes les plus élevés, les plus attachés à leur pays ; de quoi ? D'ambition. Il faut que cela soit, car autrement la liberté n'existerait pas... Le sot jugera l'homme d'esprit ; le malhonnête homme accusera l'honnête homme ; il le faut parce que, si cela arrive souvent, il arrive aussi que des gens habiles emploient le même moyen, ce moyen de l'expression de la pensée publique... Quelques hommes faibles en souffriront, s'arrêteront dans leur carrière, comme ces soldats qui, impropres aux fatigues de la guerre, restent dans les hôpitaux dès les premières journées ; tant pis pour eux : le gouvernement n'est que pour les forts. »

De longs discours de ce genre, ou des discussions fastidieuses, encombraient les séances ; une fatigue, une sorte de contrainte, pesaient sur les débats, et si la majorité s'en montrait, en somme, satisfaite, quant à ses opinions du moins, elle ne pouvait pas ne pas ressentir, en tant que Parlement, la diminution d'intérêt qui en découlait nécessairement pour elle. A se mouvoir dans le même cadre, elle s'ennuya et la lassitude se laissa voir peu à peu. Les demandes de congé affluèrent, assez adroites pour déjouer les précautions souvent un peu puériles prises d'avance contre elles. « Le chiffre des absents allait toujours croissant et l'Assemblée se trouvait souvent en nombre insuffisant pour voter, ce qui fournissait à la Montagne toute facilité pour, au moyen d'abstentions calculées, frapper le pouvoir législatif d'impuissance ; les mots de prorogation, d'abord assez timidement hasardés, circulèrent bientôt sur tous les bancs et devinrent comme un cri général[1]. » Le drame était, en effet, fini ; le reste du spectacle ne comptait plus ; le pays se demandait même pourquoi il durait. L'Assemblée législative assurait ainsi elle-même, au bout de trois mois de siège, l'inutilité, non seulement de sa tâche, mais encore, semblait-il, la vanité des élections qui l'avaient composée ; et parmi les députés, trois cents d'entre eux qui avaient appartenu à la Constituante le constataient mieux encore que leurs collègues. La prorogation était toute naturelle. Le parlementarisme expirait de lui-même, en l'avouant presque.

★

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 349.

Sa décadence présente cependant encore, avant les vacances, un intéressant débat sur la question romaine.

Rome, à la suite d'un siège plus sanglant qu'on ne voulait le dire, s'était rendue, et le 3 juillet Oudinot y avait fait son entrée. Des protestations s'étant fait entendre avaient été réprimées, et un suprême drapeau, surmonté du bonnet rouge, « dernier symbole de la République expirante[1] », avait été abattu sans difficulté[2]. Le colonel Niel s'était rendu pendant ce temps à Gaëte, et, agenouillé devant le Saint-Père, il lui avait remis les clefs de la Ville Éternelle. Pie IX ne sut pas retenir alors ces paroles mémorables, déjà esquissées par lui précédemment : « La France ne m'avait rien promis et, cependant, c'est sur elle que j'ai toujours compté. Je sentais qu'au moment opportun la France donnerait à l'Église son sang, et, ce qui est peut-être plus difficile pour ses valeureux enfants, ce courage contenu, cette patience persévérante à qui je dois la conservation de ma ville de Rome, le trésor du monde, la cité bien-aimée vers laquelle mon cœur et mes regards pleins d'angoisse demeurèrent tournés[3]. »

Lesseps avait été définitivement condamné au conseil d'État à la suite d'un rapport de M. Vivien : 1° comme ayant tenu une conduite absolument opposée aux instructions qu'il avait reçues ; 2° comme ayant signé une convention dont les stipulations étaient contraires aux intérêts de la France et de sa dignité. La Montagne détruite, le ministère estimait donc l'affaire close et qu'elle pourrait sans danger venir au Parlement. Mais la politique défendue par la gauche à ce sujet était trop dans la ligne nationale pour disparaître ; elle devait d'elle-même réapparaître, et, en attendant l'heure du réveil, le dernier noyau montagnard assuma la tâche de favoriser les nouvelles explications nécessaires.

Le 25 juin, le député Mauguin interpellait sur la situation générale de la politique étrangère. En face de l'Europe en armes, il s'inquiétait devant l'Empire russe et l'Empire ottoman prêts à en venir aux mains, et il souhaitait de voir tourner les éléments d'avenir en perspective à la plus grande gloire de la France. « Depuis trois quarts de siècle, précisait-il, il s'est formé dans le nord une coalition qui pèse sur l'Europe, et surtout sur la France. Nous l'avons trouvée dès les premiers jours de notre première révolution ; elle a résisté à tous les revers, même au succès. Elle existait en 1809, au moment même où la Russie

1. 2. Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, p. 515.
3 L. de Gaillard, *l'Expédition de Rome*.

marchait avec nous contre l'Autriche; elle existait aussi, en secret, en 1812, quand la Prusse et l'Autriche marchaient avec nous contre la Russie; elle s'est reconstituée en 1815 et 1816. Elle a existé en 1830, et nous l'avons revue se montrer tout entière en juillet 1840, quand il s'est agi de frapper un des alliés de la France. On devait croire que les événements de 1848 auraient le pouvoir de la dissoudre. Les événements paraissaient devoir faire entrer la Prusse et l'Autriche dans un mouvement constitutionnel et, conséquemment, dans les alliances occidentales. La diplomatie française aurait pu favoriser ce mouvement; mais, depuis quinze mois, on ne trouve sa présence nulle part. J'ai tort; on trouve sa présence sur cette question de coalition. La coalition a été sur le point, non pas de se dissoudre, mais de se diviser, de se faire la guerre, et cela, à l'occasion d'une question qui a passé comme inaperçue en France, je veux parler de la question du Danemarck, de la question de Sleswig-Holstein. Le Sleswig-Holstein a le privilège d'avoir des ports sur deux mers, sur la Baltique et sur la mer du Nord. Après notre révolution de Février, il s'est révolté comme il s'était révolté après notre révolution de 1830. Il appelait à lui l'Allemagne; il voulait faire partie de l'Allemagne. L'Allemagne, d'un autre coté, veut être puissance maritime; elle a besoin de la mer pour son commerce, pour l'exportation de ses matières premières, de ses marchandises fabriquées; elle avait donc saisi avec un empressement inouï l'occasion d'avoir des ports à la fois sur la Baltique et sur la mer du Nord. — La Russie ne veut pas qu'aucune autre puissance qu'elle intervienne dans la Baltique ; l'Angleterre ne veut pas que d'autres puissances deviennent maritimes. En conséquence, l'Angleterre et la Russie s'étaient entendues pour soutenir le Danemark, et la Suède les a suivies par obéissance. D'un côté donc, se trouvaient Russie, Angleterre et Suède, de l'autre, décidées à la guerre, ne voulant pas céder, Prusse, Autriche, Confédération germanique, nos six ennemis divisés, prêts à entrer en guerre. Neutres, n'ayant rien à voir dans la question, nous ne devions nous y intéresser en aucune manière. Provoquer à la guerre des ennemis dont nous avions eu tant à nous plaindre, c'eût été un acte coupable; la générosité n'allait peut-être pas jusqu'à les maintenir en paix. Cependant c'est ce que nous avons fait. » Nous avons pris parti pour l'Angleterre et la Russie contre l'Allemagne, afin d'éviter une guerre à l'Angleterre; l'Allemagne, redoutant nos armées de terre, à renoncé au Schleswig. La coalition se resserra donc peu de temps après, et par l'œuvre de notre diplomatie tou-

jours si conciliante, si réellement européenne. La Russie, de son côté, devait songer à s'étendre sur le Bosphore. Trois obstacles l'arrêtaient, l'Autriche, l'Angleterre, la France. — L'Autriche, travaillée par le mouvement des nationalités, devait son calme à la Russie, sans laquelle elle se fût disloquée ; la Hongrie eût, à la fois, « recouvré son indépendance et rendu l'indépendance à l'Italie ». L'orateur cherchait pour quels motifs la France préférait auprès d'elle un empire uni a plusieurs petits pays divisés et libres. Il estimait que la Russie savait pouvoir se maintenir encore facilement à la tête des mécontentements politiques de ces populations, qui comprenaient seize millions de Slaves toujours prêts à écouter la voix du souverain qui s'était placé à la tête du panslavisme. « Ainsi, de deux choses l'une, ou l'Autriche reconstituée redevient l'instrument de la Russie et la sert en Orient, ou, dans dix ou quinze ans, l'Autriche tombera devant de nouveaux soulèvements. Ainsi la Russie maintiendra tant qu'elle le voudra le faisceau de l'Autriche. Quand ses intérêts le lui commanderont, ce faisceau tombera, et les Hongrois, les Bohêmes, les Croates, les Slaves formeront des États séparés. » La Russie est en cela fidèle aux traditions de son histoire; ainsi avait-elle agi avec la Pologne qu'elle avait maintenue, nécessaire, puis abattue, inutile; ainsi avait-elle fait vis-à-vis du sultan. L'Angletere ne lui paraissait pas une ennemie réelle de la Russie, et il la voyait occuper Constantinople moyennant quelque dédommagement. Il n'était pas partisan de l'alliance anglaise ; en cas de guerre, selon lui, la Grande-Bretagne se déclarerait contre nous. La France lui semblait l'alliée naturelle de la Russie et, à une autre époque, il eût préféré cette alliance à celle de l'Angleterre ; en temps de révolution, il en était autrement. « La Russie représente l'autorité la plus absolue ; nous représentons la liberté, et l'hostilité morale absolue conduit facilement à l'hostilité matérielle. » Examinant notre situation depuis Février, il constatait que, selon notre habitude sous Louis-Philippe, nous avions tendu les bras à l'Angleterre et que nous nous étions fait son agent, son soldat ; et comme on l'interrompait, il corrigeait en accentuant : « L'Angleterre veut nous réduire à ce rôle; nous n'y sommes pas encore. La Russie, qui a pour but suprême d'être maîtresse de Constantinople, sait que les clefs de Constantinople sont à Paris, aussi ne verrait-elle pas avec regret la France affaiblie. » M. Mauguin, comme tant de contemporains, croyait que la Russie se pensait appelée à dominer l'Europe. « Quand la révolution de Février a été connue à Saint-Pétersbourg,

elle a été accueillie d'abord avec faveur ; mais il est bon, malgré cela, de rappeler ce mot fameux : « Bientôt, peut-être, il faudra monter à cheval. » Après la bataille de Novare, bataille perdue pour la France (*A gauche :* « Oui, c'est vrai ! ») qu'a fait le czar ? Il a donné à Radetzki la dignité de feld-maréchal des armées russes : il s'est approprié la bataille de Novare !... » Il convenait de rechercher, reprenait-il, les raisons de l'armement général de l'Europe, et il en arrivait, quant à lui, à cette conclusion inattendue que la Russie voulait marcher sur Paris en faisant la conquête morale de la Prusse, comme elle avait fait celle de l'Autriche. « D'ici à un mois, prédisait M. Mauguin, vous pourrez voir les bataillons prussiens s'étendre sur nos frontières. Qui pourra les empêcher de réaliser leurs projets ? » Si la coalition ne marchait pas sur la France, « elle referait la carte d'Europe sans nous, malgré nous, contre nous. On établirait une carte de l'Europe, qui donnerait l'Italie à l'Autriche... l'Allemagne à l'Autriche et à la Prusse, l'Europe entière à la Russie. Le czar devient l'Agamemnon des rois. » La France alors reléguée, « détestée des peuples qui l'accuseraient de les avoir trompés, détestée des rois qui redouteraient son caractère et ses passions, chassée des conseils, expulsée de tous les pays », ne pourrait subir cette humiliation. « Elle ne le pardonnerait à personne, car il y a en France un sentiment qui domine tous les autres, c'est celui de la nationalité, celui de l'indépendance, c'est celui de l'honneur militaire. Deux dynasties sont tombées pour avoir blessé ces sentiments. » Le député n'allait pas jusqu'à conseiller la guerre, mais il ne cachait pas qu'à ses yeux elle ne serait pas désavantageuse et qu'en tout cas la France ferait bien d'affirmer sa force. Ce long exposé indique une des thèses de la politique française européenne ; il semble, au premier abord, ne pas rentrer dans notre étude immédiate ; il y tient cependant une place à retenir ; il nous servira en 1850, quand nous étudierons les forces européennes sur le vieux continent et leur deux plus redoutables utilisateurs, Cavour et Bismarck. Ici, plus spécialement, il nous fait saisir déjà tout ce qui se massait autour de la question italienne, avant-hier piémontaise, hier et aujourd'hui romaine. Afin de ne pas nous étendre outre mesure, nous pouvons cependant passer par-dessus l'interpellation de M. Savoye et nous arrêter à Tocqueville.

Le député Savoye avait parlé des rapports avec les révolutionnaires de Bade et du Palatinat. Or la querelle révolutionnaire, étant données les défaites précédentes, apparaissait sur ce point inutile. Tocqueville

n'eut pas de peine à le démontrer[1]. Quant au discours de Mauguin, il lui semblait se résumer à la question de la paix ou de la guerre. Deux espèces de personnes, en France, en ce moment, semblaient désirer la guerre, celles qui pensaient pouvoir, ainsi, renverser l'ordre social européen, celles qui arrivaient au même but grâce à des chemins de détour, « par des sentiments et par des idées » qui les mènent à croire que « la France est entraînée par une sorte de fatalité invincible, qu'en face de nous se trouvent des pouvoirs inconciliables, une coalition déjà formée qui marche, marche chaque jour vers elle, qui, à chaque heure, s'en approche davantage, et qui, dans un temps nécessairement très court, viendra étouffer jusque sur notre territoire la nationalité française ». Le ministre des Affaires étrangères, s'il le pensait, viendrait le dire, tout le premier, à l'Assemblée en adjurant le pays de faire face à la nécessité, mais il ne le pensait pas. La coalition, suivant lui, n'existait pas. « Je suis convaincu, disait-il, que cet accord, que ces dispositions hostiles n'existent pas, que ce qu'on dit en grande partie, sinon en totalité, est une chimère dangereuse. Et croyez-vous, en admettant que ce soit, en effet, une chimère, qu'il soit sans danger de venir ainsi, chaque année, faire le tour du monde à cette tribune, de venir indiquer du doigt, sur toute la surface du globe, des ennemis qui se préparent pour la France ?... L'exemple du passé a prouvé, Messieurs, que les coalitions de l'Europe contre nous n'étaient ni très longues, ni, même,

---

1. Dans ses *Souvenirs* (p. 366 et suivantes), Tocqueville raconte qu'il avait présagé en Allemagne, un mois auparavant, la victoire des princes que les violences révolutionnaires exagérées précipitaient. — Au début, le mouvement avait été conduit par les révolutionnaires modérés, « et on peut dire innocents, qui s'étaient flattés de pouvoir amener paisiblement, par des raisonnements et des décrets, les princes et les peuples de l'Allemagne à se soumettre à un gouvernement unitaire. Ayant échoué, la place avait été prise par les révolutionnaires violents, qui avaient toujours assuré que l'Allemagne ne pouvait être conduite à l'unité que par la ruine complète de tous les anciens gouvernements et l'abolition entière du vieil ordre social ». Ces bouleversements permettaient à la Prusse d'intervenir au nom de l'ordre. Les Prussiens avaient réprimé l'insurrection de Saxe, entraient dans le Palatinat du Rhin, offraient leur intervention au Wurtemberg et envahissaient le grand-duché de Bade « occupant ainsi par leurs soldats, dit encore Tocqueville, ou leur influence, presque toute l'Allemagne ». — Le rôle croissant de la Prusse était, d'ailleurs, en quelque sorte, fatal — encore qu'il soit évidemment un peu trop facile de parler ainsi une fois que les événements le permettent et, même, dans une certaine part, y obligent.

Voir la preface de M. E. Denis et l'introduction à son bel ouvrage : *la Fondation de l'empire allemand*. A. Colin, s. d.

En juillet 1849, la révolution populaire avait définitivement échoué. — Le czar, de son côté, disait en août à Lamoricière, après avoir avoué le refroidissement de ses relations avec le prince de Prusse, son beau-frère : « Ne s'est-il pas mis à la tête de ces forces qui rêvent l'unité de l'Allemagne ! » Tocqueville, p. 369.

très dangereuses. » L'Angleterre ne tenterait rien contre la France ; une coalition des puissances allemandes contre nous était peu problable ; jamais elles n'avaient paru aussi divisées par des susceptibilités légitimes autant que par des intérêts ; « jamais, par conséquent, elles ne se sont trouvées moins à même de faire ensemble cet effort commun et énergique que l'union la plus parfaite pourrait seule leur suggérer ». Il n'avait pas constaté de la part de la Russie aucune animosité contre la France. Il ne voyait de coalition que dans le cas où la république démocratique et sociale triompherait ; la guerre lui apparaissait même alors certaine. Et il faisait cette récapitulation curieuse : « Quel a été, pendant plus de trente ans, l'état où s'est trouvé la France ? elle a été sans cesse ou isolée ou menacée. D'un côté, elle était seule avec les principes de liberté ; de l'autre, se trouvaient de grandes monarchies de l'Europe vivant sous le principe du gouvernement absolu. C'est cet état de choses, j'ose le dire, qui, pendant trente-deux ans, a été le cauchemar de notre politique. Depuis, il est arrivé que l'Allemagne est devenue constitutionnelle et libérale, que les monarchies absolues se sont transformées en monarchies représentatives. Cela seul changeait notre position dans le monde. Désormais, la France se trouvait libre et indépendante dans sa politique. » Il accusait les révolutionnaires « d'avoir changé cette situation ». La paix était nécessaire à l'extérieur comme à l'intérieur, elle était aussi nécessaire à la République qu'à l'humanité ; il fallait que la République puisse prouver à la France et à l'Europe qu'avec elle on peut avoir l'ordre au dedans, l'ordre véritable non seulement dans les faits, mais dans les idées, et la paix dans le monde. » — Émile Barrault s'écriait : « C'était le programme du dernier cabinet de la monarchie, et, en vérité, je regrette profondément de trouver dans le ministère qui siège devant moi la monomanie de M. Guizot. » Le fils de Jérôme rectifiait : « avec moins de talent ». Émile Barrault était persuadé que l'Allemagne formait le seul rempart de la France contre la Russie.

La discussion continuait le 27. — Un exposé était fait de la révolution en Allemagne où elle avait suivi d'abord la voie légale, de préférence à la voie révolutionnaire. L'orateur s'élevait avec force contre l'alliance anglaise, « alliance sans gloire qui a été notre perte, qui a été longtemps notre honte et qui sera la ruine de la France ». Il déplorait que des hommes aussi éminents que M. Thiers et que M. Guizot l'eussent patronnée ; il ne comprenait pas que la République eût tant de ménagements : « Je dis qu'une république française comme celle de

Février, au milieu des monarchies de l'Europe, ne peut vivre qu'à la condition de s'étendre comme les rayons du soleil ; c'est la seule condition qui la fera vivre ; sinon, le lendemain, elle aura contre elle toutes les monarchies coalisées de l'Europe. » Il n'y avait pas d'autre alliance pour la France que celle de l'Allemagne, et il la mettait sous le patronage de Robert Blum, « tué par la police autrichienne, non pas seulelement pour sa politique démocratique, mais aussi pour son amour pour la France ». Exprimant les sentiments de la démocratie allemande, Blum avait dit au Parlement de Francfort, face à la droite qui tenait sur nous les propos les plus calomnieux : « Assez ! gardez-vous de calomnier la France, elle est notre avant-poste dans la bataille de la liberté que nous allons livrer ; c'est de la France que sont parties toutes les idées qui ont apporté les améliorations politiques dans notre pays, et si, aujourd'hui, la liberté allemande demeure triomphante, c'est aux pieds de la France que nous devons déposer la couronne de reconnaissance et les palmes de la victoire, et dussions-nous succomber dans cette lutte, le dernier regard de notre œil mourant se tournera encore vers la France. » M. Mauguin, répondant à Tocqueville qui avait trouvé son discours dépourvu de conclusion, demandait la mise de notre armée sur le pied de guerre. « Je vous ai dit : Menacez de guerre si vous voulez avoir la paix, et vous l'aurez. On m'a répondu qu'une grande nation ne menace jamais. Vous vous trompez : une grande nation, avant de frapper, menace toujours. » Il signalait nos agents diplomatiques comme ceux de toute l'Europe « qui savaient le moins ce qui s'y passe ». Et revenant à Rome : « Si vous aviez su ce qui s'y passait vous ne seriez pas sous ses murs. » L'honorable député paraissait aussi voir dans la guerre un moyen de remettre les questions sociales, et la droite, sur ce point fort attentive, applaudissait. « Vous parlez d'ordre et de paix, nous voulons tous l'ordre et la paix, mais sans blesser personne. Qu'ont produit depuis vingt ans ceux qui ont prêché ces maximes ? Qu'à produit le dernier régime ? Le désordre et la guerre. Le désordre, c'est lui qui nous a donné le socialisme. La guerre, nous ne l'avons pas encore à l'étranger, cela viendra, mais nous l'avons eue dans nos rues... Eh bien, j'aime mieux la guerre à l'étranger qu'un 23 juin nouveau dans Paris... Je ne vous demande pas de lancer la France sur l'Europe et, si une nouvelle insurrection éclate quelque part, de nous mettre à son service. Ce n'est pas cela : je vous demande de veiller sur nos intérêts, je vous demande de les connaître, je vous demande de les étudier et c'est pour cela que vous me voyez provoquer des interpellations.

Je sais très bien qu'elles ne conviennent pas au pouvoir, mais à qui doit-on s'en prendre ? Lorsque, comme en Angleterre, il y a un gouvernement plein d'expérience et d'habileté, le pays peut se fier en lui ; et l'on se fie en lui ; mais quand, dans un pays comme le nôtre, il y a tous les deux ou trois mois des pouvoirs nouveaux qui n'ont jamais rien exercé, qui n'ont jamais rien su, qui n'ont jamais rien manié, est-ce que la défiance, non pas des intentions, mais de l'habileté, n'est pas possible ?... Croyez-vous que si l'affaire de Rome eût été prise autrement que comme un moyen d'agiter les rues et de jeter la guerre dans la cité, croyez-vous qu'expliquée ici avec calcul, avec modération, elle n'eût pas emporté toute l'Assemblée et ne l'eût pas déterminée à admettre un autre système ? » — Tocqueville répondait dans le même sens que la veille. Il reconnaissait simplement que l'époque était, en effet, grande, grosse d'événements, et que le pays aurait peut-être, « à une époque quelconque, prochaine ou éloignée, un grand parti à prendre ».

Cavaignac tenait à s'expliquer au sujet du Schleswig. Il rappelait notre amitié avec le Danemark. « Je ne crois pas, assurément, ajoutait-il, que la Diète de Francfort ait jamais pensé à réclamer l'Alsace et la Lorraine, mais ce que je sais, c'est qu'au centre même du gouvernement de la Diète, une carte géographique fut dressée, non pas émanant du gouvernement de Francfort, mais de la pensée de l'atmosphère qui l'environnait; cette carte comprenait ces deux provinces françaises dans la puissance germanique. » Et comme Odilon Barrot prononçait des paroles de dénégation : « J'ai vu la carte, dit le général. » — Il avait donné une assurance de sympathie au Danemark parce qu'il estimait mauvais que l'on trouvât nécessaire l'adjonction du Schleswig sur le simple motif que la langue allemande y était parlée. L'armistice fut déclaré. Cavaignac, une fois encore, venait plaider la cause de son inaction au pouvoir. Je le reconnais, dans cinq mois nous avons peu agi, mais il n'est pas donné dans quelques mois de temps à un gouvernement qui vient de naître, qui n'a pas l'avenir devant lui, qui est accepté avec répugnance, il ne lui est pas donné de pouvoir agir comme il pourrait le désirer s'il avait en lui-même le sentiment de vitalité, de confiance dans le bon vouloir des autres à son égard, car il ne trouve plus, en dehors de lui, le sentiment de réciprocité qui fait écouter ses paroles, qui fait qu'on les accepte. Par conséquent, il était dans notre condition de ne pas produire de grandes choses, trop heureux si nous ne faisions pas de mal et si nous faisions quelque bien. » Selon lui et

presque tous les diplomates, la France ne pouvait pas vivre dans l'isolement. La guerre, pour en sortir, serait nécessaire et même préférable. Mais avec qui s'allier? A la Diète de Francfort, la Prusse avait manifesté des intérêts hostiles aux nôtres ; l'Autriche, à cause de la question lombardo-vénitienne, devait être écartée; une seule grande puissance était avec nous, l'Angleterre ; mais il demeurait évident que l'Angleterre ne se fût pas alliée à nous si son intérêt n'avait trouvé son compte à cette alliance ; et il y avait aussi erreur, d'autre part, à déclarer les intérêts français subordonnés aux intérêts anglais. En s'interrogeant face à l'horizon européen actuel, Cavaignac continuait à se déclarer pour la paix ; il prévoyait dangereuse la promesse de faire respecter le principe des nationalités et pensait que la modération dont avait fait preuve la nouvelle république lui constituait une situation énorme, très avantageuse, et dont elle aurait de nouveaux bénéfices à retirer. La guerre en février eût dressé toute l'Europe contre nous, ce qui eût arrêté, prétendait-il peut-être inexactement, le mouvement de la liberté. « En 1792 toute l'Europe était soulevée contre nous... Vous avez vu les nations de l'Europe obéir à la volonté, à l'impulsion des gouvernements monarchiques qui les lançaient contre nous. En 1813, il a fallu leur promettre quelques libertés. En 1830, quelques nations ont commencé à se remuer sous ce qu'on appelle si éloquemment le rayonnement de la liberté française. En 1848, vous voyez que l'Europe est soulevée tout entière. Eh bien, est-ce la guerre qui a produit tout cela? Je crois que c'est la paix. Eh bien, pourquoi voulez-vous arrêter ce mouvement? Pourquoi ne voulez-vous pas le laisser se développer? Avec des alliés puissants, la France peut affronter toutes espèces de complications et de difficultés. »

Pierre Leroux achevait ces divers points de vue diplomatiques par le sien propre en portant la question sur ce terrain à la fois idéal et matériel qui, tout personnel, tout particulier qu'il fût, présentait des indications curieuses en plusieurs endroits. — Il reprochait à l'Assemblée d'aller souvent trop vite, comme si elle avait hâte d'en finir, sur ces grandes questions de politique générale ; il se félicitait néanmoins que cette politique générale eût soulevé des débats, car, à la Constituante, elle n'avait vu traiter que les cas particuliers; et il ramenait la discussion aux affaires italiennes qu'on avait voulu traiter incidemment et qui, selon lui, demeuraient le fonds de la question, comprenant même en elles la question d'Allemagne. « Les Assemblées s'avancèrent à l'aventure, en quelque sorte, sans système, or le système seul permet d'abor-

der les questions particulières, de les examiner ; isolément toutes les grandes périodes ont eu leur système, ainsi que les véritables politiques. » Il fallait d'abord se poser la question en ces termes : « Qu'est-ce que la France et que veut-elle, et qu'est-elle au milieu des nations ? Le présent, engendré du passé, est gros de l'avenir. Qu'est-ce que la France en vertu de son passé ? Qu'est-ce que la France doit être dans l'avenir ? Voilà la question. Que des hommes qui s'appellent de pratique et qui dédaignent beaucoup la théorie, c'est-à-dire qui dédaignent ce qui, dans la pratique, doit les guider, que ces hommes prennent une question séparément, isolément, et la pèsent dans je ne sais quelle balance, qui n'est pas juste, voilà, alors, comment l'incertitude vient et comment aucune question ne peut être décidée et comment la nation se trouve sans gouvernail et sans principe politique, et comment, enfin, les ministres sont abandonnés et forcés d'avouer leur ignorance comme l'a fait hier M. le ministre des Affaires étrangères, en nous faisant l'aveu le plus formel de l'absence de principe dans la politique qui gouverne aujourd'hui. » Leroux n'admettait pas que l'artifice fastidieux de redouter le socialisme et de le montrer dangereusement imminent pût faire parvenir à emporter un vote. Deux données politiques émanaient du manifeste russe au long duquel le czar se représentait comme le champion de toutes les idées saines en face de l'Occident producteur de démagogie anarchique. Tocqueville avait aussi posé la question dans ce sens. Or, « est-il vrai que ce qui pourrait donner la puissance d'exciter, d'être et de se manifester aux nations méditerranéennes, aux nations sorties de la langue romane, à la France et à toute la grande Europe occidentale, que Louis XIV et Napoléon embrassaient dans le système d'action de la France, est-il vrai que ce socialisme, c'est-à-dire cette religion nouvelle qui est dans la force des choses, soit désorganisatrice et destructive de l'humanité, de la patrie, de la famille et de la propriété ? Non, citoyens, et vous voyez que j'avais raison de demander la parole pour protester contre cela ; car avec le système de M. de Tocqueville et le système qui a été si souvent émis à la tribune sous la Constituante, la majorité aurait raison de dire qu'il faut que la France se rapetisse et se fasse humble vis-à-vis des grands, pour se liguer avec eux, papes, rois et empereurs, contre l'ennemi de l'intérieur. » Ne s'arrêtant pas au rire général qui répondait à son exposé, il avançait que si ceux qui parlaient ainsi avaient tort, si le socialisme venait « pour perfectionner toutes choses comme l'humanité le demande, la presse, la famille, la société en général, le pouvoir et même la papauté » (et les

rires recommençaient), il n'y avait plus alors à avoir peur, ni à écouter le conseiller précédemment obéi ; « à ce faux prophète, vous pouvez répondre que la France sera victorieuse ; par conséquent, c'est elle qui est l'étoile de l'humanité et l'initiation de ce monde... C'est faute de foi, comme a dit l'autocrate russe, c'est par excès de scepticisme, c'est donc par incrédulité sur tous les points que nous sommes réduits à cette misère, non seulement de n'avoir pas de politique à l'extérieur, mais, je le disais du même coup, de n'en avoir pas à l'intérieur. Véritablement il y a similitude complète entre le système des lois de compression, d'arrêt, de destruction de l'esprit humain dont on est venu nous apporter un échantillon et dont on nous apportera bientôt sans doute les développements, et cette politique extérieure également de crainte, de terreur, de compression et d'anéantissement. Oui, ces deux systèmes sont frères. M. Thiers l'a dit un jour à la tribune de la Constituante ; il est venu, avec cette mobilité et cette force d'esprit qui le caractérisent, établir ce système qui est tout simplement la conservation de tous les vieux langes d'où l'humanité aspire à sortir. Dans la politique extérieure, alliance avec tout ce qui existe, c'est-à-dire avec tout ce qui n'est pas la république, alliance avec tout ce qui est la compression, et la destruction, et la négation dans le monde de la république. » La politique de Cavaignac avait recommencé celle de ses devanciers. L'assistance riait de plus belle, et comme l'orateur se récriait qu'il demeurait dans la question, les rires devenaient insultants. « Ce n'était pas vainement que je rappelais tout à l'heure une pensée d'un génie qui appartient à la France et à l'Allemagne, du plus grand philosophe moderne, Leibnitz. Leibnitz disait : « Le présent, engendré du passé, est gros de l'avenir. D'où vient la France, citoyens, et qu'a-t-elle fait dans les siècles précédents ? Si vous voulez sonder cette question, vous sonderez en même temps la question de l'Europe et, alors, vous pourrez avoir une opinion, une politique, parce que vous aurez un principe. La question de l'Allemagne et celle de l'Italie soulèvent cette grande question. » La France, selon lui, vivait du christianisme le plus avancé, « tout prêt à se développer et à se transfigurer » (*exclamations à droite*), et elle était en même temps attachée à la forme « la plus décrépite de ce christianisme et à la première phase de son développement ». L'Assemblée entière riait. Leroux persévérait, non sans un certain orgueil modeste, en montrant l'embarras de la France, depuis février, dans son rôle d'initiatrice. « La politique s'est faite papiste ; la politique a suivi un mouvement qu'elle ne devait pas suivre et, par là, la France manqua

à son rôle vis-à-vis de l'Allemagne. La France est une nation intermédiaire ; elle est la nation avancée, la fille aînée des nations romanes ; elle a derrière elle l'Espagne et l'Italie, cela est vrai. Mais quel a été le rôle de la France, son rôle religieux dans le monde, depuis trois ou quatre siècles, je pourrais dire depuis plus longtemps ? (*On rit.*) Citoyens, je n'entrerai pas dans le fonds religieux, mais j'ai le droit de dire que, pour moi, le développement du christianisme s'est fait par une suite de phases successives et que la phase catholique est la plus animée. Oui, j'aurai le droit de le dire, sans nier, en aucune façon, la vérité essentielle et le fonds religieux auquel je crois profondément... Je crois au développement progressif de la même essence religieuse. » Il résumait vite le mouvement religieux et concluait que la France, en vertu même de sa tendance philosophique, « que j'aurais pu indiquer aussi dans les rois, depuis Philippe le Bel jusqu'à Louis XIV, qui a voulu fonder une église qui était une sorte de protestantisme, comme tous les ultramontains vous le démontrent », représentait dans le monde la philosophie et avait infiltré ses principes dans toute l'Europe. « Il est donc monstrueux que la France, arrivant à la limite de ses destinées actuelles, après qu'elle a fait son XVIe, son XVIIe et son XVIIIe siècle, après sa Révolution de 89, après l'immense conquête napoléonienne qui a répandu toutes ses idées dans le monde, après la révolution de février, il est monstrueux que la politique française, au lieu de se tourner vers l'esprit philosophique, vers la Réforme et tout ce qui est sorti du mouvement de l'humanité moderne, se soit enchaînée à ce qu'il y a de plus vieux, de plus aristocratique, de plus antirépublicain, au principe même de la souveraineté incarnée dans un homme contre tous les autres hommes. La France, depuis trois siècles, par tous les hommes de génie, combat contre ce que vous avez soutenu dans votre politique italienne, contre le papisme et la papauté. Oui, il est monstrueux que vous ayez adopté une pareille politique et envoyé ses enfants détruire des républiques pour rétablir des monarchies... » La question, au surplus, n'avait jamais été traitée en elle-même, « et c'est pour ne pas avoir voulu la traiter, c'est pour ne pas avoir voulu appeler l'attention sur cette question profonde qui faisait des séparations et des distinctions, séparant la question d'Italie de la question d'Allemagne, de la question générale de l'Europe, de la question du rôle spécial de la France, prenant le mot vague d'influence française, qu'on est arrivé à marcher précisément contre le principe le plus direct, le plus évident que l'esprit républicain puisse avoir ». Et tenant toujours, malgré les efforts

tentés pour l'interrompre : « Il y a trois siècles que la France, non pas seulement par ses philosophes et ses penseurs, mais même par ses évêques, par son grand Bossuet, que l'ultramontanisme a flétri tant qu'il a pu, je dis encore par ses rois, — et il faut véritablement ignorer l'histoire pour le nier, — il y a longtemps que la France est sortie de ce régime passé du christianisme premier à son développement. » — Un député protestait au nom du christianisme et Leroux rappelait : « M. Barrot, dans une phrase que je n'approuve pas pour mon compte, parce que je ne la prononcerais qu'avec un immense regret, a dit : « La loi doit être athée. » — Barrot se levait pour rappeler que le mot n'était pas de lui, qui s'était contenté de poser le principe de la loi dominant toutes les religions, mais de Lamennais. — Leroux trouvait la conception fausse, parce que « ce sont toujours les religions qui ont inspiré les législateurs », et je dirai que dans tous les siècles religieux et de civilisation véritable, et non pas de civilisation sans principe, la religion a été le principe de la loi. Le rôle de la France en Europe n'était ni papiste, ni catholique, et, vis-à-vis de l'Allemagne, il était grave pour elle d'avoir manqué à sa tâche. » L'Allemagne tout entière se meut avec un esprit tout nouveau, prophétique, et vous repoussez cet esprit parce que vous craignez l'esprit moderne, l'esprit de l'humanité... Toutes les fois qu'on vous trouble dans votre petit système compressif, compressif de toutes façons, à l'intérieur, à l'extérieur, partout, dans ce système de terreur qui a engendré tous nos maux et qui engendrera apparemment des calamités nouvelles, lorsqu'on vient vous dire : « il faut que l'esprit sorte et transforme la vieille société, vous, au nom des vieilles formes, de ces formes stériles, qui détruisent l'esprit, vous vous armez et vous nous dites à nous, socialistes, à nous qui suivons l'esprit du XVIIIe siècle et des siècles antérieurs, à nous qui suivons les principes du christianisme, à nous les disciples du Christ... (*Un député :* « Ne mêlez donc pas le christianisme et la philosophie !... ») : Vous êtes des barbares, vous voulez détruire l'humanité votre mère, vous voulez détruire la famille, la patrie, la propriété, et nous vous montrons que toutes ces choses sont progressives et que, lorsqu'elles ne suivent pas les développements de l'humanité, alors elles deviennent des fléaux au lieu d'être des bienfaits. Nous vous disons et nous vous prouvons que la volonté divine a fait la volonté progressive, et vous voulez vous arrêtez, vous immobiliser ; et l'Europe tout entière s'agite, et cette Allemagne religieuse et chrétienne, plus religieuse que nous, plus sceptique que nous, cette Allemagne vient précisément, au nom de la philosophie, invoquer la

France, et la France, loin de répondre à son appel, comprime ce mouvement ! »

Arnaud, de l'Ariège, abordait ainsi le problème italien : « Les hommes d'État qui ont inspiré cette expédition romaine se sont-ils bien rendu compte de la gravité du problème qui s'agitait en Italie ? Ont-ils compris que le problème résumait en lui tous les droits, tous les intérêts, toutes les espérances de la société moderne?... Toutes les questions qui s'agitent chez les divers peuples, qui ont été résolues partiellement sur les divers points de l'Europe semblaient s'être donné rendez-vous en Italie, au centre de la catholicité. La question de la souveraineté du peuple, la question de l'unité politique, la question de la nationalité, et, enfin, cette question qui domine toutes les autres, la question des rapports qui doivent s'établir entre l'élément religieux et la société temporelle, c'était l'esprit des temps modernes, l'esprit démocratique qui venait comparaître devant l'autorité catholique. Ces deux puissances allaient-elles se reconnaître, s'embrasser et se réunir pour asseoir la société sur cette double et indestructible base, ou bien ces deux puissances, ennemies irréconciliables, allaient-elles se séparer et se combattre?... Messieurs, ce but bien arrêté, la pensée constante du gouvernement était, suivant moi, le renversement de la République de Rome, l'établissement de la souveraineté temporelle du pape. On se serait bien gardé, lorsque cette affaire a été engagée, de manifester clairement ce but, cette pensée. Toute la France se serait alors levée avec indignation. » Nous n'avions pas à intervenir à Rome et c'était un danger, disait-il aussi, à son tour, que de permettre à une nation d'intervenir dans les affaires intérieures d'une autre nation. Il était bien clair qu'on n'avait pas agi sincèrement, puisqu'on n'avait pas interrogé l'opinion romaine. Un gouvernement républicain avait menti à ses principes et avait détruit au dehors ce qu'il servait à l'intérieur. Le motif de cette contradiction était religieux ; toute la question était religieuse. « Je veux savoir, demandait l'orateur à Montalembert, si vous inscrivez sur votre drapeau que j'ai suivi longtemps : catholicisme, souveraineté, liberté du peuple, ou bien : catholicisme, absolutisme, compression. » On ne pouvait répondre, et la réponse n'eût rien signifié. « Il faut toujours un principe d'autorité, disait Arnaud, seulement c'est une autorité morale, spirituelle, au lieu d'être un principe despotique. » Aucune concession ne serait obtenue de Pie IX, et à cause de notre intervention même. « Ainsi vous aurez compromis le principe du gouvernement républicain, vous aurez méconnu

le principe de la souveraineté nationale. Vous êtes allés protéger les intérêts de l'Église ; vous aurez compromis son influence. Je vous demande quel est le résultat que vous voulez obtenir. Je ne sais quelles espérances vous allez faire concevoir à l'Assemblée qui attend votre réponse. Pour moi, je n'en conserve aucune. Je crois que la souveraineté temporelle du pape va être rétablie dans son abolutisme et qu'alors vous serez réduit à ce triste rôle d'avoir été les complices de l'absolutisme. »

Républicain convaincu d'extrême gauche, et catholique, sa fervente conception politique religieuse différait de celle de Leroux. Il voyait dans l'union de ce catholicisme, — car il était plus catholique, au moins par la pensée, que chrétien, — et de la république sociale la garantie du bonheur du genre humain. L'affaire de Rome démolissait son rêve; elle lui prouvait que le Saint-Siège avait des vues toutes différentes de celles que sa générosité personnelle et quelques-uns de ses amis lui avaient attribuées. « Je suis de ceux, disait-il encore, à qui l'expédition de Rome a causé une douleur profonde, douleur catholique; j'y vis un coup funeste porté à l'influence de l'Église; démocrate, j'y vis un attentat contre les droits les plus sacrés d'un peuple... On dit que la souveraineté temporelle du pape est indispensable pour garantir l'indépendance du Saint-Siège... Est-ce que vous ne craignez pas de calomnier l'Église quand vous supposez qu'elle ne peut pas accomplir sa mission sans condamner un peuple à la servitude éternelle? Eh bien, moi, qui suis à la fois catholique et partisan du principe de la souveraineté nationale, je suis convaincu que le catholicisme n'a pas besoin de la violation d'un droit quelconque, qu'il se conciliera avec tous les droits des peuples. La séparation des deux pouvoirs peut désormais s'accomplir sans inconvénients. » L'émotion à laquelle l'orateur était en proie renouvelait le sourire de ses collègues. Ce n'était pas seulement, cependant, le sort de la papauté qu'il indiquait, c'était, sans qu'il s'en doutât, celui de la France et de deux provinces ; il indiquait aussi le véritable point de vue chrétien. Mais qui, dans ce Parlement nivelé par la réaction — qui a eu si constamment et si exclusivement le monopole des nivelages sans excuse — qui donc était à même de comprendre un aussi haut langage ? Qui, dans cette Chambre si peu française, qui avait accueilli par des applaudissements furieux la nouvelle de la chute du Parlement romain et de la prise de la Ville Éternelle ? Tocqueville, insuffisamment armé sur un pareil terrain, déclara simplement que l'Assemblée n'était pas un concile. Puis il parla de « l'influence

à maintenir en Italie », de rendre à la papauté « cette situation indépendante et libre dont le monde catholique a besoin, tout en assurant les États romains contre le retour des abus de l'ancien régime... » Lui était sûr du pontife : « Je ne doute pas que Sa Sainteté, qui a donné tant de gages éclatants de ses goûts bienveillants et libéraux, ne comprenne la nécessité de notre position à cet égard. La France républicaine a donné au Saint-Père des preuves éclatantes de sympathie. En retour de ses témoignages, pour prix des sacrifices qui ont été déjà faits, la France a le droit de s'attendre à ce que les conditions nécessaires à l'existence d'un gouvernement libéral et digne des lumières du siècle ne soient pas refusées. » Il défendait la guerre. « La gauche, si nous n'avions pas agi, nous l'aurait également reproché », disait-il en substance. Il cherchait en vain « dans l'histoire un spectacle plus singulier et plus grand que celui qu'a présenté le siège de Rome ». Enfin ce siège avait été le seul moyen de rendre le pape indépendant. « Avec le système contraire, vous en arriverez toujours à ce que, directement ou indirectement, une puissance étrangère exercera sur la volonté du Saint-Père une pression dont la France en particulier et le monde catholique en général peuvent avoir à se plaindre. » Un membre de la gauche s'écria : « Il fallait nous le dire dès le principe : vous nous avez trompés. » Le ministre ne retint pas ceci « Je n'y étais pas ! » — Il donnait ensuite du régime abattu une description à laquelle — comme le lui criait la gauche — il ne pouvait croire lui-même ; mais Rayneval lui en avait fourni la matière. Il ajoutait, par précaution peut-être : « Je suis convaincu et je ne crains pas de risquer cette prédiction à la tribune, que si le Saint-Siège n'apporte pas dans les conditions des États romains, dans leurs lois, dans leurs habitudes judiciaires et administratives des réformes considérables, s'il n'y joint pas des institutions libérales compatibles avec la condition actuelle des peuples, je suis convaincu, dis-je, que, quelle que soit la puissance des mains qui s'étendront d'un bout de l'Europe à l'autre pour le soutenir, ce pouvoir sera bientôt en grand péril. J'admire aussi cette Église catholique, dont vous avez entendu tout à l'heure un si vrai et si éloquent représentant. Comme lui, j'admire cette immense association catholique qui couvre le monde, ces cent cinquante millions d'hommes répandus sur toute la surface de la terre et qui, à travers la différence des races, des climats, des habitudes, du langage, ont partout le droit de se traiter de frères. J'ai une admiration profonde, plus grande que je ne pourrais le dire, pour cette puissance morale, la plus grande qu'on vit jamais, et qu'on appelle l'Église ca-

tholique ! Je suis convaincu que les sociétés qui sont sorties d'elles ne vivront pas longtemps paisibles sans elle. Je désire ardemment, non seulement son maintien, mais qu'elle conserve son pouvoir de gouvernement et d'expansion dans le monde. » Il suppliait le Saint-Père d'entendre son appel, et cette simplicité donnait la mesure de son espoir. « Quel homme de bien pourrait douter de la parole de Pie IX ? C'est appuyé sur sa ferme volonté que notre expédition d'Italie n'aboutirait pas à une restauration aveugle et implacable. » Ce discours si modéré dans ses critiques, si déférent, si exagéré même en soumission vis-à-vis de la papauté, ne put cependant être admis de Falloux à cause des suites qu'il risquait de comporter, et bien qu'il le reconnut en effet, « irréfutable, si on le lisait de bonne foi et de sang-froid[1] ». « J'eus, dit-il, le pressentiment qu'il serait dénaturé à Gaëte et exploité contre nous[2]. » Il fit donc part de cette impression à son collègue, qui consentit à retrancher quelques lignes[3].

Jules Favre lui répliqua en renouvelant les critiques précédentes, justifiées par les faits. « Le voile s'est enfin déchiré, disait-il ; la moralité de l'expédition de Rome peut être jugée par l'aveu du cabinet. » Plus durement qu'Arnaud de l'Ariège, et sans ses réticences en faveur de la papauté, Favre prouvait la perfidie souterraine qui avait permis une pareille supercherie, alors que le devoir des ministres, tout tracé, était d'exécuter le vote de l'Assemblée constituante. Il expliquait pourquoi la réaction progressive avait marché contre l'intérêt de la France qui avait toujours été, à toutes les époques, sous tous les régimes, dans toutes les politiques, l'indépendance de l'Italie ; cette indépendance était « une des conditions essentielles de la grandeur, de la sécurité, du libre développement des intérêts français ». Il rappelait l'absence de parti pris de la gauche, en dépit de ses avertissements trop justifiés, le crédit fait au ministre, la créance accordée un certain temps à ses paroles malgré « certaine influence qui existait déjà dans le ministère et qui y était parfaitement connue, qui y transpirait, qui s'y déguisait mal ». La gauche redoutait alors qu'on utilisât l'ordre du jour adopté afin de le dépasser. Le scrupule, Messieurs, fut soumis aux deux honorables membres du

---

1, 2. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 520.

3. Falloux lui ayant demandé de plus quelques documents pour répondre à Jules Favre, Tocqueville lui écrivit le mardi matin (voir la lettre dans *Mémoires d'un royaliste*, p. 521.) — L'insatisfaction de Falloux, véritablement scandaleuse — s'il pouvait y avoir quelque chose de scandaleux en politique ! — montre à quel point on en était arrivé, en même temps que les sentiments de la cour de Rome.

cabinet qui étaient dans le sein du comité, et ils s'élevèrent avec une vertueuse indignation contre toute espèce de pensée semblable ; ils nous donnèrent l'assurance que rien de pareil n'était alors préparé. » Il récapitulait le mensonge des déclarations successives faites par le président du Conseil, et au milieu des vociférations grossières de la droite, il constatait : « Vous avez trompé la France ! » Au 7 mai, blâmé par le vote de la Chambre, le ministère aurait dû, en réalité, se retirer. « Est-ce que nous ne devons pas, Messieurs, nous élever au-dessus de ces tristes questions de personnes pour aborder enfin la théorie et les principes, c'est-à-dire ce qui conserve et ce qui sauve les États ? (*Rumeurs à droite.*) Que diriez-vous si demain, sur une question vitale pour l'honneur et pour la dignité de la France, vous infligiez un blâme direct au cabinet et que le cabinet restât aux affaires ? Vous prendriez cet acte comme un acte d'insurrection contre la majorité, et vous auriez raison. Vous pourriez dire que ce jour-là les institutions constitutionnelles sont faussées, et vous pourriez ajouter que tous les hommes d'État qui acceptent une pareille position font un tel sacrifice à leur dignité qu'il faut qu'il y ait derrière une bien grande compensation pour l'expliquer. » Mais on était décidé à tout pour faire les élections et s'emparer de Rome afin d'y rétablir le pape. Il y avait dans le sein du cabinet et ailleurs cette même volonté persévérante, persistante, qui ralliait l'Assemblée constituante et qui assurait qu'elle serait plus forte qu'elle, plus forte que le pays... La France était subordonnée à la restauration papale. « Votre parole d'honneur dix fois donnée, la constitution de votre pays, que vous avez jurée probablement, et que vous devez faire défendre, le vote souverain de l'Assemblée, votre humiliation devant ce vote, l'envoi de votre argent, tout cela, vous le foulez aux pieds, vous le tenez comme non avenu et, persévérant dans ce but que vous voulez audacieusement attendre... ce but vous y marchez à travers tous les obstacles... Cet ordre d'attaquer, je viens de le prouver, violait tout ce qu'il y a de plus sacré chez les hommes ; la loi fondamentale, l'honneur civil, l'honneur militaire, la volonté de la souveraineté nationale, tout cela est mis sous les pieds. Voulez-vous que je vous dégage de l'étreinte de toute cette responsabilité, que, pour un instant, je vous suppose investis dans ce pays de la puissance souveraine : est-ce que je ne serais pas encore en droit de vous demander au nom de quel principe vous avez agi, quel est l'intérêt que vous avez sauvegardé et pourquoi, chez un peuple ami, vous avez déclaré la guerre ? Répondez-moi non pas par des subterfuges et de grandes paroles, mais par un droit qui me console, qui relève

la diplomatie française de l'abaissement où elle a été jetée malgré notre victoire. Quoi ! est-ce que c'est un rêve dans lequel nous sommes ? Est-ce que tous les principes sont bouleversés? Est-ce que toutes les notions du droit des hommes sont effacées? Notre intervention fut faite non seulement contre Rome, mais contre la France même. « L'ordre fatal du 29 mai a été pour la liberté française une occasion de chute éclatante; si ce pays s'est arrêté dans la marche qu'il poursuivait, si des insurrections y ont éclaté, si nous sommes en état de siège, si la liberté est violée, c'est le 29 mai qui est seul coupable... » Les renseignements de Lesseps étaient exacts, et la résistance romaine fut bien une résistance nationale. Nous ne nous sommes d'ailleurs pas contentés de prendre Rome, nous avons forcé la Constituante romaine à se dissoudre. « Voilà le premier acte, et laissez-moi vous dire qu'il sera jugé plus sévèrement que l'attentat du 18 brumaire. » Ensuite nous suspendons la liberté de la presse, nous établissons l'état de siège, nous donnons les places, non pas même aux hommes de Pie IX, mais à ceux de Grégoire XVI. Nous rétablissons le gouvernement des prêtres dont Oudinot avait remarqué lui-même que personne ne voulait plus. Ordre est donné par nous que tous les emblèmes républicains soient remplacés par les armes papales... » Il était trop tard pour revenir sur ce qui avait été fait, mais il était encore temps, peut-être, de réparer une partie du mal. Favre demandait qu'on fît appel à l'opinion nationale des Romains, afin que nous ne restaurions pas le pouvoir clérical sans les avoir consultés. « Mais si le vœu national déclare que le gouvernement papal a vécu, que tous les abus du pouvoir sacerdotal ne peuvent pas être rétablis dans cette malheureuse Italie, ayez donc au moins le courage de votre honnêteté, suivez les exemples puisés dans votre famille ; souvenez-vous qu'en 1809 l'empereur Napoléon, dont vous citez quelquefois les leçons — et il faut les suivre quand elles sont glorieuses et nationales[1] (*à gauche : Très bien!*) — rencontre aussi la résistance du pape et qu'il déclarait que la puissance temporelle du pape était incompatible avec une bonne et saine administration, et qu'elle devait cesser. Et à la parole de l'empereur, quelle est celle qu'il faut joindre ? Celle de son neveu, celle du président actuel de la République qui, en 1831, écrivait à Grégoire XVI que les populations,

1. Ce fut ce passage qui fit écrire à Falloux sur l'orateur : « Sa visible préoccupation était de capter par la flatterie, la sympathie intime du président dont il ne voulait jamais désespérer. » *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 522.

fatiguées du joug clérical, voulaient définitivement le briser, et il suppliait le Saint-Père de renoncer au pouvoir temporel. »

Falloux se chargea de répondre. Selon lui, la première moitié du discours de Favre ne contenait que des injures, la seconde que des arguments rétrospectifs, entremêlés d'autres rares, plus directs ; à ces « injures » le ministre de l'Instruction publique répondait de la façon la plus grossière et la plus pauvre en attaquant la personnalité de Favre, auquel il reprochait d'avoir changé d'avis. « Quant à la passion des arguments empruntés à l'Assemblée constituante, les souvenirs de cette Assemblée elle-même sont trop présents pour que j'y revienne. J'aurais d'ailleurs une réponse qui pourrait me dispenser de toutes les autres : c'est que la politique de l'Assemblée constituante n'engage en aucune façon la politique de celle-ci. » Et sur l'action d'Oudinot : « J'arrête ici le ministre et le somme de nous répondre : ou le général a dépassé les instructions, ou il avait des instructions secrètes ; ces instructions émanaient de cette influence à laquelle il a fait si souvent allusion, mais que, malgré ces allusions si nombreuses, je n'ai pas reconnue ; influence secrète, souterraine, qui a été si persévérante, si opiniâtre dans un dessein dont il ne nous a pas encore déroulé toute la trame. Je reprends le dilemme : ou le général Oudinot a dépassé ses instructions, ou il avait des instructions secrètes. Je poserai à mon tour un dilemme à l'honorable M. Jules Favre : ou le général Oudinot se croyait appelé à Rome au 30 avril, ou il se croyait repoussé ; s'il se croyait appelé, il a été dans le sens de nos déclarations, de nos discours, de nos engagements, dans le sens de nos informations ; s'il se croyait repoussé et qu'il ait obéi à ses instructions secrètes, ces instructions pouvaient-elles lui ordonner d'aller au-devant de l'attaque d'une ville fortifiée avec 3.500 hommes et de laisser derrière lui son parc d'artillerie et le reste de l'expédition qui devait le suivre deux heures après? Voilà le dilemme que je pose à M. Jules Favre. (*On rit.*) Ou le général Oudinot n'avait pas d'instructions secrètes et il a été sur la foi de renseignements qu'il avait lieu de croire certains et qui l'étaient, en effet, car cela a tenu à vingt-quatre heures à l'entrée de Garibaldi. » Tout le discours était de cette vérité et de cette sincérité. Quant à Lesseps : « Quel est celui auquel M. Jules Favre veut bien prêter une si grande autorité dans ce débat? Est-ce à M. de Lesseps, que *le National* a publiquement accusé d'aliénation mentale, ou celui dont il a fait huit jours après un des grands citoyens de cette époque ?... (*Hilarité.*) Avant d'apporter de telles autorités à la tribune et d'essayer d'en foudroyer

ses adversaires, il faudrait que M. Jules Favre se fût mis d'accord avec l'un des deux M. Lesseps, ou qu'il les eût mis d'accord entre eux. » (*Rires prolongés.*) Falloux soutenait avec tranquillité que nous avions été réaliser à Rome le désir des populations et le prouvait d'après les dépêches de M. de Corcelles, que ce passage suffit à faire saisir : « Personne ici ne doute que cette résistance, si bien préparée par la politique de M. de Lesseps, ne soit étrangère à la très grande majorité de la population romaine. Nous n'avons à faire qu'aux débris de toutes les révolutions, italiennes, polonaises, à des réfugiés de tous les pays qui considèrent Rome comme leur dernière forteresse. » Falloux assurait : « Rome a béni sa délivrance, et je me serais étonné prodigieusement qu'il en eût été autrement chez les Romains ». Comment en aurait-il pu être autrement? « Les révolutionnaires se contentaient de la République romaine, les catholiques et la France l'avaient voulue la capitale de la République universelle chrétienne... La première ville du monde, la seconde patrie de tout le monde, le pays dans lequel, après le sien, tout le monde vit par l'intelligence, par le cœur, par les sympathies, où, depuis dix-huit siècles, tout le monde est venu apporter sa pierre, son respect, où la poussière même est imprégnée de vénération, du sang des saints, des héros, des martyrs... Le catholicisme était indispensable à l'Italie... Est-ce que ce n'était pas au temps qu'elle était la plus catholique qu'elle était la plus brillante ? Est-ce que le catholicisme, est-ce que le pouvoir temporel ont abruti le Dante et le Tasse ? » Ces arguments portaient. Notre mission avait été de « rendre au Saint-Siège l'indépendance dont tous les catholiques ont besoin... » Pie IX était de plus un pape adorable. Napoléon avait été surtout pour la papauté, et les pages différentes de son histoire à ce sujet n'étaient « ni les plus belles, ni les plus utiles ». Au surplus : « ne pas servir le catholicisme eût équivalu à ne pas servir la France. » Le procès était donc fait, une fois de plus, à tout l'idéal révolutionnaire. « Je sais bien, ajoutait-il, que vous avez à cela une grande réponse, car là où je crois voir un grand tort, je cherche toujours une grande excuse, c'est de dire : Nous versons beaucoup de sang, mais nous arriverons à un règne magnifique, à la paix universelle, à l'unité entre les peuples... Est-ce que l'unité a jamais été un gage de paix ? Est-ce que l'Europe n'a pas été unitaire ? Est-ce que l'Europe n'a pas été, pendant plusieurs siècles, entièrement féodale? Est-ce que jamais nous avons vu répandre plus de sang qu'à cette époque? Est-ce que l'Europe, sous Louis XIV, n'a pas été entièrement

monarchique?... Est-ce que l'unité monarchique n'a pas régné plusieurs siècles en Europe? Est-ce que ces siècles ont été exempts de bataille et de sang répandu ? Non, cette paix universelle n'a pas existé, elle n'existera pas parce qu'il faudrait, pour cela, détruire les lois primitives de l'espèce humaine. Voilà à quoi votre politique se heurte toujours... Et cependant que vous rêvez ces impossibilités, vous laissez tomber votre pays dans les abîmes... Vous vous attaquez aux lois primordiales de l'espèce humaine et du cœur humain... Or, tant que vous n'aurez pas changé la configuration du globe, tant que vous n'aurez pas effacé les intérêts opposés des peuples et les avantages que les nations s'y disputent, tant que vous n'aurez pas changé la loi des climats et des races, vous n'aurez rien fait avec votre système d'unité. » Il se refusait, quant à lui, à « cette lutte surhumaine contre les traditions et les caractères du pays... » Après quelques nouvelles discussions, l'ordre du jour pur et simple était adopté. Falloux, chaudement félicité, gardait une attitude modeste. Tous pensaient le débat définitivement clos; pourtant, « il était à peine ouvert sur l'avenir et sur les conséquences futures de notre intervention; personne ne se doutait alors quelles énormes difficultés cette affaire de Rome renfermait encore dans ses flancs et combien de crises elle avait à traverser avant d'arriver à une conclusion définitive[1]. »

La réaction seule pouvait s'en étonner. Avant l'ordre du jour, Quinet s'était efforcé de faire comprendre, à la suite de Ledru-Rollin, de Jules Favre et des précédents montagnards, en prenant des exemples dans les règnes de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe, que le devoir pour la France était de se libérer de la Sainte-Alliance. « La Restauration a eu son expédition en 1823, par laquelle elle a étouffé le libéralisme constitutionnel de l'Espagne; elle l'a expié en 1830. Le gouvernement de Louis-Philippe a eu, en 1847, son expédition de Portugal, par laquelle il a détruit la révolution portugaise; il l'a expié en 1848. De l'une de ces entreprises à l'autre, il y eut cet étrange progrès que, dans la première, le gouvernement de la Restauration était au moins conforme à son principe en restaurant la légitimité et que, dans l'autre, le gouvernement de la Révolution se détruisait lui-même en détruisant à Lisbonne le principe de la Révolution française. Telle a été, depuis Waterloo, la politique de la Sainte-Alliance : faire servir la France d'instrument contre les amis de la France. Par cela, deux buts

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 390.

étaient poursuivis à la fois : premièrement, détruire par nos mains les gouvernements libres ; secondement, nous déshonorer par nos propres succès. Car, tandis que les gouvernements absolus restaient conformes à leurs doctrines, ils obligeaient la France de s'armer contre les siennes ; ils la forçaient de combattre contre ses convictions et ses lois, sachant bien qu'ils n'avaient rien fait s'ils ne réussissaient à la dégrader par ses apostasies et à tourner son épée contre elle-même. Les gouvernements précédents ont subi cette loi de l'étranger ; ils sont tombés pour l'avoir acceptée. 1830 et 1848 sont l'un et l'autre un effort de la nationalité française pour échapper aux fourches caudines de la Sainte-Alliance. Quand la révolution de 1848 a éclaté, il n'est pas un homme dans l'étendue de ce territoire qui n'ait cru que la France allait sortir du cercle de servitude où elle tournait depuis 1815. Oui, tous crurent que la politique de l'invasion avait disparu, que la patrie renaissait, que le joug de la conquête se brisait, que nous sortions enfin de l'enceinte maudite de Waterloo[1]. » Dans la petite brochure où il expliquait le sens des paroles qui avaient passé peu remarquées et presque incomprises, Quinet montrait cette expédition romaine préparée en silence, proposée d'une manière sournoise à la Constituante et menant la France — pourtant républicaine — à renouer elle-même cette chaîne à peine rompue des traités de 1815, servant d'exécuteur à la réaction. Et il expliquait ainsi la nécessité, pour notre patrie, de la résurrection italienne : « Il suffit d'ouvrir les yeux pour voir que le danger qui menace la France n'est plus seulement une coalition de rois, mais un changement dans l'équilibre de l'Europe. Deux races d'hommes se lèvent et se constituent en face de nous, la nationalité slave et la nationalité germanique ; par le seul poids de leur masse, elles menacent de nous écraser si l'équilibre ne se rétablit pas d'un autre côté. Dans ce danger qui tient non aux passions, mais à la nature même des choses, le salut de la France est d'aider à constituer des nationalités nécessairement amies dont l'alliance soit fondée sur la communauté du sang, sur les rapports d'origine et de langue. Pendant que la Prusse évoque la race germanique, la Russie la race slave, qui ne voit que la France, en frappant de mort un membre de la race romane, se frappe elle-même ? A ce point de vue, la nationalité italienne est pour nous une des premières conditions de vie dans le nouveau travail des races en Europe. C'est pour

1. *La croisade autrichienne, française, napolitaine, espagnole, contre la République romaine*, p. 3, 4. 2e édition. Paris, 1849.

ainsi dire un de nos propres membres; quand vous le livrez ou que vous aidez vous-mêmes à l'anéantir, il est évident que vous livrez la France elle-même ; le meurtre est à la fois un suicide[1]. » Il rappelait avoir montré déjà « l'esprit prêtre » s'ébattant sur la France à la place de « l'esprit religieux », mais sans succès, les « politiques à grande vue » ayant déclaré ne rien voir de semblable ; « et il arrivait que, dès la première expédition de la République hors de ses frontières, la France, enfroquée dans une croisade du Saint-Office, s'en allait glorieusement dérouler à travers le monde, sous le ciel d'Arcole et de Rivoli, la bannière de Loyola[2]. » Comment expliquer un phénomène aussi déconcertant? — La France, qui a réalisé cinq ou six révolutions politiques, ne s'est jamais décidée à faire une révolution religieuse, au point même d'avoir conservé la forme du système religieux du moyen âge. De là ses contradictions. « Courant d'une extrémité de la liberté à l'extrémité de la servitude, elle s'élance par bonds dans l'avenir, elle plane avec ravissement sur l'horizon social. Soudain une petite chaîne bénie, qu'on avait oubliée et qui la tient par le pied, se tend sous une main inconnue[3]. » Et il évoquait les arbres de la liberté baptisés par les prêtres. Il ne désespérait d'ailleurs pas de l'esprit révolutionnaire. « Hommes de bonne foi, dites-moi comment vous entendez établir l'ordre en bouleversant toutes les notions de la conscience humaine et sauver la société en l'appuyant sur la négation même du droit social : la nationalité détruite, la religion prise pour masque, le chemin frayé à l'invasion, une Assemblée nationale librement élue et dispersée par le sabre, une guerre religieuse sans foi, une croisade sans Christ... Vous voulez réparer le désordre moral? Mais où est-il, s'il n'est dans ce que vous faites?... Si je n'avais fait partie d'une grande Assemblée, je ne me serais jamais douté de la légèreté d'esprit, feinte ou réelle, avec laquelle les hommes décident ces immolations de peuples, qui excitent de siècle en siècle des frémissements d'indignation dans la conscience humaine[4]. » Il craignait que sa patrie n'eût à expier cette mauvaise action d'avoir été tuer la liberté dans une nation qu'elle avait appelée à la liberté. « Nous traînons encore aujourd'hui après nous la solidarité du partage de la Pologne... Jusqu'à quelle génération s'étendra la solidarité du meurtre de l'Italie?... Belle question, vraiment, pour nos hommes d'État ! Le premier châtiment de ceux que ces questions font sourire est l'aveu que

---

1, 2, 3, 4. *La croisade autrichienne, française, napolitaine, espagnole, contre la République romaine*, p. 7. 2e édition. Paris, 1849.

leur conscience est morte, l'extinction de la conscience étant le vrai signe d'un ordre de choses qui finit. C'est, du reste, une vue bien misérable de s'imaginer qu'un peuple échappe à ce que la Providence veut faire de lui : on croit que tout se débat dans les urnes, et l'on ne voit pas qu'une force supérieure aux fantaisies des peuples fait souvent sortir de l'urne le contraire de ce qu'ils y ont déposé. Depuis Louis XVI, que d'efforts la France n'a-t-elle pas faits pour se soustraire à la République ! Deux fois elle s'est refaite de ses mains une dynastie pour tromper l'avenir ; elle a cru d'abord s'arrêter dans la gloire avec la dynastie des Napoléon. Cette dynastie lui ayant manqué, elle a accepté la Charte de la branche aînée. Cette branche rompue, elle s'est rattachée au trône des d'Orléans et, malgré tant d'efforts pour s'abuser, se tromper, s'arrêter sur la pente, une heure a suffi pour établir la République. La journée du 24 février 1848 est grande, parce que, dans ce moment, la France entière a eu conscience d'un fait déjà consommé chez elle depuis un demi-siècle, à savoir que la monarchie est morte depuis la mort de Louis XVI. Elle a reconnu distinctement, ce jour-là, que ceux qu'elle avait salués du nom de roi depuis cinquante ans n'avaient eu qu'un règne d'emprunt, en sorte que tous ses efforts pour se rattacher à la monarchie n'ont servi qu'à la précipiter vers la République. Plus que jamais on peut donner à l'histoire de France le titre de l'ancienne chronique : *Gesta Dei per Francos*, les actions de Dieu par la main des Français. La main aveugle travaille et ne connaît pas son œuvre ; le plus souvent elle fait le contraire de ce qu'elle croit faire. Ce peuple peut bien se frapper lui-même et donner un jour la direction des affaires à tous ses ennemis ; il peut ébaucher la servitude, c'est la liberté qui sort de l'ébauche. Encore une fois la main aveugle touchera un but qu'elle ne connaissait pas : *Gesta Dei per Francos*. Au 24 février, ils croyaient saisir la monarchie ; ils ont rencontré la république ; aujourd'hui, ils croient combattre le XIXe siècle, ils le précipitent dans l'inconnu[1]. » — Que pensait de ce langage, dans son for intérieur, le prince-président, lui qui, en 1844, écrivait de Ham à Edgar Quinet : « Il n'y a rien à craindre pour la liberté, tant que la France possède dans son sein des hommes tels que vous, qui rappellent aux peuples leurs droits et leurs devoirs[2]... »

---

1. *La croisade autrichienne, française, napolitaine, espagnole, contre la République romaine*, p. 36. 2e édition. Paris, 1849.

2. QUINET, *la Question romaine devant l'histoire*, etc. Paris. R. Le Chevalier, 1868. — C'est dans ce livre que Quinet, revenant sur ces indications de 1848, s'écriait :

★

Face à ces paroles il y avait l'Europe qui les suscitait, en partie, il y avait la réalité du présent et de l'avenir dont les discours n'exprimaient souvent que d'assez loin les données exactes. Ces députés et ces ministres, sincères ou attachés à une idée, n'intéressaient la France et l'Europe et ne la servaient véritablement que dans la mesure où ils répondaient aux besoins nationaux et européens qui demandaient à être satisfaits; interprètes et serviteurs de nécessités, divisés dans leurs appréciations, ils ne pouvaient être mis d'accord que par la réalité. Efforçons-nous d'en tracer un tableau rapide, mais net, à l'aide des témoignages contemporains et des faits.

Tocqueville ne possédait problablement pas la sérénité dont il avait fait preuve à la tribune. « Au milieu de l'Europe, a-t-il dit, la situation de la France était embarrassée et faible [1]. Nulle part la révolution n'avait réussi à fonder une liberté régulière et stable : partout les anciens pouvoirs étaient en voie de se relever du milieu des ruines qu'elle avait faites, non pas,il est vrai,tels qu'ils étaient tombés, mais fort semblables. Nous ne pouvions aider ceux-ci à se raffermir, ni assurer leur victoire, car le régime qu'ils rétablissaient était antipathique, je ne dis pas seulement aux institutions que la révolution de Février avait créées, mais au fond même de nos idées, à ce qu'il y a de plus permanent et de plus invincible dans nos nouvelles mœurs. De leur côté, ils se défiaient de nous, et avec raison. Le grand rôle des restaurateurs de l'ordre général en Europe était donc interdit; ce rôle était d'ailleurs déjà pris par la Russie et le second seul nous fût resté. Quant à placer la France à la tête des novateurs, il fallait encore moins y songer pour deux raisons : La première, c'est qu'il eût été absolument impossible de conseiller ceux-ci et de se flatter de les conduire à cause de leur extravagance et de leur détestable impéritie, la seconde, qu'on ne pouvait les soutenir au dehors sans tomber sous leurs coups au dedans. Le contact de leurs passions et de leurs doctrines eût bientôt

---

« La première expédition romaine nous a coûté la liberté ; fasse le ciel que la seconde ne nous coûte pas plus cher ! »

1. En Allemagne, cependant, on craignait la France. « En réalité, la France suivit les événements sans aucune passion ; mais ses voisins la connaissaient mal et lui prêtaient une constance d'ambition que n'avaient guère montré ses anciens souverains et qui ne s'accomodait ni à son tempérament, ni à ses nouvelles intentions. » Ernest Denis, *la Fondation de l'empire allemand*, p. 25.

mis la France en feu, les questions de révolution dominant alors toutes les autres. Ainsi, nous ne pouvions nous unir aux peuples qui nous accusaient de les avoir soulevés et trahis, ni aux princes qui nous reprochaient de les avoir ébranlés. Nous en étions réduits au bon vouloir stérile des Anglais : c'était ce même isolement qu'avant février, avec le continent plus ennemi et l'Angleterre plus tiède[1]. » — Pour revendiquer la cause des peuples, il était trop tard ; la France ne le pouvait plus et son gouvernement n'y aurait pas consenti ; les peuples, en outre, n'avaient jamais répondu franchement à notre appel. Le ministre en écrivant cette page, qui dépassait la seule signification qu'il entendait lui donner, reconnaissait, en quelque sorte, que la Révolution avait avorté à l'intérieur comme à l'extérieur et que cet échec nous avait diminués. Il paraît même un peu gêné de la politique modérée qu'il préconise, indispensable, pourtant, comme si, malgré lui, son intuition se rendait compte de celle qui aurait pu et dû précéder. « La nation française qui avait fait, et qui faisait encore, à certains égards, une si grande figure dans le monde, regimbait contre cette nécessité du temps ; elle était restée superbe en cessant d'être prépondérante ; elle craignait d'agir et voulait parler haut et demandait aussi à son gouvernement d'être fier, sans pourtant lui permettre les hasards d'un pareil rôle[2]. » Et une constatation plus importante encore achève ici[3] de prouver combien la France s'était restreinte en circonscrivant la Révolution née chez elle à ses seules frontières : « Jamais les regards n'avaient été attachés avec plus d'anxiété sur la France qu'au moment où le cabinet venait de se former. La victoire si facile et si complète que nous remportâmes le 13 juin dans Paris eut des contre-coups extraordinaires dans toute l'Europe. Les révolutionnaires à moitié détruits, ne comptaient plus sur cet événement pour se rétablir, et ils redoublaient d'efforts afin d'être en état d'en profiter. Les gouvernements, à demi vainqueurs, craignant d'être surpris par cette crise, s'arrêtaient avant de frapper leurs derniers coups. — La journée du 13 juin fit pousser des cris de douleur et de joie d'un bout du continent à l'autre. Elle décida tout à coup la fortune et la précipita du côté du Rhin[4]. » La politique

1. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 372.
2. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 373.
3. Voir : *Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de 1848*, t. II, p. 387, 388 et 382, 383.
4. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 374. — Nous allions agir en Suisse dans le sens contre-révolutionnaire. — Tocqueville redouta un moment que la Confédération suisse, où s'étaient réfugiés les révolutionnaires de France, d'Italie, du duché de

conservatrice s'était prouvée une fois de plus anti-nationale [1]. C'est elle qui aida, dès le début, à la progression croissante de cette Prusse dont l'étoile scintillait à travers une brume épaisse vers l'Allemagne incertaine, mais vouée d'avance à la soumission [2].

Saint-René Taillandier avait été frappé, en 1840, que les deux traits les plus saillants de la Prusse fussent une ardeur de destruction inouïe dans le domaine de la pensée et, en politique, une haine implacable de la France [3]. Il y distinguait aussi déjà une tendance à l'unité, mais en s'interrogeant sur le danger qui menaçait son pays du côté du Rhin, il s'assurait que l'unité, en elle-même, n'était pas inquiétante; seule restait la manière dont elle serait accomplie [4]. Les rapports avaient été sérieusement tendus sous le roi-citoyen et il est superflu de rappeler les strophes de Bekker auxquelles avait répondu Musset. L'incident, vite oublié en France, avait laissé par delà la frontière un durable

---

Bade et d'à peu près toute l'Europe, ne fût envahie par l'Autriche, la Prusse et même la Russie. Il conseillait aux Suisses de chasser leurs hôtes au nom « du droit des gens » (p. 375), et s'étonnait de voir ses conseils sans effet sur « l'orgueil et la présomption » helvétiques. « Il n'y a pas un de ces paysans qui ne croie fermement que son pays est en état de braver tous ces princes et tous les peuples de la terre. » (P. 377.) — Il esquiva la difficulté en conseillant, d'autre part, aux gouvernements étrangers de n'accorder aucune amnistie à ceux de leurs sujets réfugiés en Suisse et de leur refuser à tous la permission de revenir dans leur patrie ; il fit fermer, de son côté, les frontières françaises à tous ceux qui voulaient traverser la France pour se rendre en Angleterre ou en Amérique. La Suisse alors s'inquiéta ; fière de garder les chefs illustres, elle se souciait moins du reste des armées révolutionnaires. « Après avoir failli s'attirer toute l'Europe sur les bras plutôt que d'éloigner ces hommes de leur territoire, les Suisses les en chassèrent volontairement, afin d'éviter une gêne momentanée et une médiocre défense. Jamais on ne vit mieux le naturel des démocraties, lesquelles n'ont, le plus souvent, que des idées très confuses ou très erronées sur les affaires extérieures, et ne résolvent guère les questions du dehors que par les questions du dedans. » (P. 378.)

1. Ne l'était-elle pas, nécessairement, depuis Waterloo, et plus encore depuis 1830 — qui comme 1848 à son tour — n'avait pas tenu ses promesses? La France devait agir, l'heure venue, contre l'œuvre du congrès de Vienne. L'Europe ne lui a su aucun gré de sa volonté pacificatrice si constamment maintenue contre son propre intérêt ; 1871 l'a prouvé, et la leçon est mémorable. — « L'histoire politique du XIXe siècle commence au congrès de Vienne... Les peuples et les politiques n'ont été occupés, depuis soixante-dix ans, qu'à détruire pièce à pièce l'œuvre édifiée par les souverains vainqueurs après les désastres de la fin du règne de Napoléon Ier. » F. Nalto, *l'Europe militaire et diplomatique au XIXe* siècle, t. I, Plon, 1884.

2. « L'histoire de l'Allemagne contemporaine tient du merveilleux; tantôt disloquée, tantôt unie, la nation germanique semble conduite par le destin, par la fatalité implacablement mystérieuse qui menait les hommes et les choses au dire des anciens. » P. Matter, *Bismarck et son temps*, t. II.

3. *Dix ans de l'histoire d'Allemagne*, p. v, préface. Didier et Cie, 1875, 2e édition.

4. « Il fallait bien que la France, comme l'Angleterre, comme la Russie, comme toute l'Europe, se résignât à cette transformation inévitable. » *Dix ans de l'histoire d'Allemagne*, p. viii, préface, Didier et Cie 2e édition.

souvenir, habilement exploité au surplus[1]. — En 1833 déjà, un rédacteur de la *Revue des Deux Mondes*, Lerminier[2], avait écrit : « La Prusse a commencé de tramer la solidarité des intérêts matériels ; elle impose à l'Allemagne, qu'elle isole de l'Autriche, la législation de ses douanes et de son commerce... Le joug est préparé : il sera de fer et de gloire, il sera brillant et dur ; ils peuvent passer la tête. Mais si, avec plus de confiance dans son génie et la volonté de Dieu, l'Allemagne demande au temps le développement d'elle-même et de ses destinées, si, fidèle à sa propre nature, elle ne veut arriver à l'unité que par la liberté, elle méritera d'être un exemple au monde[3]. » — En 1830, la révolution à Paris effrayait tellement Niebuhr qu'il en mourait de douleur. Le roi de Prusse, qui devait risquer les premières tentatives d'unité, confiait de son côté des angoisses presque similaires à son pieux ami Bunsen. La haine de la France emplissait le cœur mystique de ce prince indécis et, par moments, résolu. Une colère profonde, gardée secrète, l'avait secoué sur le passage des fils de Louis-Philippe fêtés en Allemagne, au point qu'il avait eu de la peine à retenir des larmes de rage. Au moment des affaires du Sonderbund, fort imaginatif, il avait cru assister aux premiers engagements d'une grande bataille ; aussi joua-t-il un rôle plus dramatique que celui de Metternich, si bien mis en lumière par Guizot dans ses *Mémoires*. Il combattait avec persévérance le radicalisme, « c'est-à-dire, écrivait-il à Bunsen, la secte qui a scientifiquement rompu avec le christianisme, avec Dieu, avec tout droit établi[4] » et, champion déjà de la réaction européenne, il jetait un appel à tous les souverains au nom de l'ordre ; dans la manière même dont il revendiquait alors son fief de Neufchâtel, il y avait l'accent d'un homme du moyen âge[5]. Tel était le prince contre lequel grondait la révolution de 1848 et qu'elle allait servir, au moins quant à son pays et à sa maison, et ne songeons-nous pas à Charles-Albert? Tel se présentait l'homme insuffisamment renseigné, intelligent, mais engourdi par un rêve trop peu discuté, que la révolution allait extraire de tant de

1. Nous avons déjà étudié, d'un peu plus loin, la situation de la Prusse et de l'Allemagne (*Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de 1848*, t. II, p. 375 et suivantes) ; nous insisterons cette fois, afin de mieux voir comment elles achèveront de s'éveiller l'une et l'autre.

2. Celui-là même qui remplaça Mickiewicz au Collège de France.

3. Lerminier, *Au delà du Rhin*, t. I, p. 245, 246.

4. Saint-René Taillandier, *Dix ans de l'histoire d'Allemagne*.

5. En criant au péril en Suisse, il entendait avant tout défendre le christianisme. « Le libéralisme, écrivait-il à Bunsen, est une maladie, le durcissement de la moelle épinière. » (*Dix ans de l'histoire d'Allemagne*, p. 55.)

songe afin d'en faire le pivot d'une action indispensable[1]. Les fidèles s'en réjouissaient, persuadés qu'un mouvement populaire à Berlin, loin de détruire un Hohenzollern[2], le hisserait sur le pavois.

En Allemagne, en Prusse, — comme dans l'Italie, comme dans le Piémont, — le mouvement datait aussi de loin. Depuis Iéna, Berlin était devenu le centre intellectuel où se préparait la mission de la Prusse[3]. La bourgeoisie cherchait avec impatience à participer au gouvernement. La haute aristocratie, fort atteinte par les annexions et les médiatisations, se confinait dans ses terres ou se serrait autour de la monarchie, toute à son grand mépris des tendances modernes. La petite noblesse, hobereaux, officiers et fonctionnaires, se contentait de chercher pitance aux râteliers de l'État. La vie véritable de l'Allemagne se réalisait surtout dans la classe moyenne, professeurs, magistrats, industriels et banquiers. Les idées s'y étaient modifiées ; dans toutes les branches de l'activité, science, philosophie, négoce, ou même théologie, elles avaient pris un caractère pratique. Ces nouvelles couches rêvaient d'ailleurs de prendre la direction de la pensée allemande pour l'orienter vers une donnée constitutionnelle modérée en groupant toutes les forces vives des divers États ; le gouvernement prussien serait amené, de la sorte, à faire l'unité, mais dans l'intérêt général, au plus grand bénéfice des intérêts allemands et non pas en faisant passer l'intérêt de la Prusse avant l'intérêt national, comme il en advint plus tard. Tout concourait à ce but, la presse, les professeurs, les salons. Les sociétés secrètes, dont « la jeune Allemagne », agissaient également, certains groupes aussi, tel celui de Louis Borne, « dont les ramifications, nombreuses et cachées, de la brasserie à la caserne, du village à la cour, possédaient une influence mystérieuse, profonde, encore mal étudiée[4] ». — Le *Zollverein* et l'université de Berlin firent l'unité pour la finance et l'intelligence allemandes. « Le *Zollverein* permettait à la Prusse d'avoir l'œil et la main partout. Pas un mouvement, pas une pensée sur un point de la confédération ne lui échappait, pas un acte

---

. Ranke a dit de Frédéric-Guillaume : « Il ressemble à un architecte qui, chargé de reconstruire un vieux château tombé en ruines, s'efforce d'en conserver le caractère primitif tout en le rendant habitable et commode. »

2. « Un roi peut être détrôné à Paris en juillet 1830, en février 1848 ; à Berlin c'est autre chose. » *Dix ans d'histoire en Allemagne*, p. 55.

3. « Les manœuvres, les armements, l'uniforme militaire, les mœurs, la littérature, les arts, les modes même, tout se calquait sur Berlin. » G. Rothan, *l'Europe et l'Avènement du second Empire*, p. 43. C. Lévy.

4. P. Matter, Cit. Dresh, *Gutskow et la jeune Allemagne*.

sur lequel elle n'influât ouvertement ou secrètement. Ses agents couraient l'Allemagne, ils pénétraient dans le conseil des gouvernements; sous prétexte de régler des questions de douane et de commerce, ils influençaient leurs déterminations politiques, forçaient leurs confidences. Si quelque État faisait mine de résister, ses ministres, son souverain même, étaient violemment pris à partie par une presse à gages savamment organisée. — Liés par l'union douanière, enchaînés par des arrangements militaires, par des conventions d'étapes, de postes et de chemins de fer, ils perdaient peu à peu toute indépendance, en attendant que le sol lui-même devînt prussien[1]. »

La révolution en Allemagne, comme en Italie, n'avait pas procédé d'une cause simple, ainsi qu'en France. Elle n'était pas que politique et sociale ; une minorité la faisait politique, une autre minorité la faisait sociale ; la majorité y grandissait en quelque sorte consciencieusement, mais profondément, vers un autre but[2]. A travers l'idéal révolutionnaire apparu au premier plan, la révolution avait été produite par la tendance à l'unité ; la révolution et l'unité se confondaient ; la révolution aiguisait, en quelque sorte, la pointe du glaive, l'unité en formait la lame, la tradition la poignée ; la révolution une fois enfoncée au cœur de la marqueterie confédérale, la lame surtout resplendissait sur la scène, dressant à sa nouvelle cime la tradition comme signe de ralliement[3]. Les besoins, les souvenirs, les passions, étaient la matière

---

1. Rothan, *l'Europe*, etc., p. 43.

2. Comparant la révolution en France et en Allemagne, Rothan a écrit : « La révolution de Février fut, en France, l'effet d'une surprise ; personne ne s'y attendait : ni l'opposition constitutionnelle, ni le parti républicain. Elle ne répondait ni aux vœux, ni aux intérêts du pays ; elle eut pour nos destinées de funestes conséquences, mais, au delà du Rhin, elle donna le branle à la liberté et aux espérances nationales. Son contre-coup fut profond, irrésistible. Trente années de compression avaient semé le mécontentement ; de la mer du Nord aux Alpes on demandait la liberté. Ce fut le premier cri de l'Allemagne ; il s'imposa à tous les gouvernements. » *L'Europe et l'Avènement du second Empire*, p. 63.

3. « Le roi de Prusse tient en ses mains le sort des peuples allemands. Dans la grande lutte contre le monde nouveau et la vieille société, entre les républiques naissantes et les monarchies agonisantes, c'est le peuple qui donne l'exemple du respect de la légalité et même de l'histoire ; la foi et l'espérance ont influé sur le choix du nouvel empereur, éléments électoraux, dont en France les partis ne veulent plus tenir aucun compte. » A. Mickiewicz, *la Tribune des peuples*, 3 avril 1849. Le poète donnait au roi de Prusse le conseil de s'allier avec les siens et non avec des étrangers, de fonder un État populaire. « Tous les pouvoirs nouveaux, constatait-il, élevés par le peuple : Louis-Philippe, Chlopicki, Charles-Albert, ont préféré l'alliance avec des ennemis. Ils sont tous tombés. » En 1849, il notait ainsi la force de ce sentiment national : « Le réveil des nationalités est un fait nouveau. Un État qui aurait le premier reconnu l'importance de ce fait et l'aurait pris pour

transformatrice que le roi allait s'approprier, dont il pétrissait les bases de la nouvelle conception monarchique. — Une partie de l'équivoque prussienne, — comme de l'équivoque sarde, — fait mieux saisir, à mesure que nous avançons dans l'étude des faits, les contradictions au milieu desquelles persévérait Louis Bonaparte ; elles aussi remontaient loin ; nous les avons examinées sous Louis-Philippe ; l'heure sonnait où elles devaient mûrir leurs fruits. Tocqueville, quoique véridique en partie, semble avoir été sévère pour Frédéric-Guillaume[1]. Ce chimérique acquérait, paraît-il, peu à peu, sur certains points, le sentiment des réalités[2]. Sa situation, — comme pour Charles-Albert, comme pour Napoléon III, — servit aussi à le faire mal juger. Il luttait contre la peur que lui causait la révolution, afin d'en mieux tirer parti ; adversaire de l'esprit libéral et démocratique du siècle, il s'en servait pour les restreindre et favoriser l'esprit unitaire. Il n'y a pas là simplement, un « jeu de brouillon dans lequel, s'il eût osé aller jusqu'au bout de ses désirs, il eût risqué sa couronne et sa vie[3] » ; il y a plutôt l'effort désespéré, variable et tâtonnant, mais fatal, commandé par les circonstances, d'une politique utilisant les seuls moyens d'action que son époque lui propose. D'ailleurs, ces moyens, dont il pesa plus exactement qu'on ne le pense l'emploi, l'empêchèrent d'aller jusqu'au bout de l'entreprise, redevenue assez vite impraticable, « car, pour briser

---

base de sa politique se serait fait le centre de l'Europe moderne... Au milieu de l'affaiblissement de tous les sentiments moraux, le sentiment de nationalité se pose de nos jours avec une force qui pourrait être également salutaire pour les gouvernements et pour les peuples. Il y a du religieux dans ce sentiment. Il est éminemment organisateur. »

1. Voir *Souvenirs*, p. 379.

2. « On l'a représenté comme un homme faible, versatile, incapable de persévérance et de décision. Cette opinion est très exagérée si elle n'est pas fausse. Frédéric-Guillaume est un homme d'imagination, sans doute, disposé comme tel, à se passionner pour des chimères, et à les abandonner ensuite, parce qu'il est, en même temps, un homme d'esprit ; mais on peut être certain qu'il ne renoncera jamais au but de son ambition. Loin de passer, comme on le croit, par bizarrerie de caractère, aux déterminations les plus opposées, c'est toujours la même ambition qui, rapprochée des circonstances de son temps, explique les contradictions de sa conduite. On plaisante de l'accouplement singulier de ses opinions libérales avec ses idées mystiques. En fait, le roi n'est pas libéral dans le sens constitutionnel de ce mot ; il ne croit ni aux assemblées ni aux institutions modernes. Mais il sait, d'une part, que l'union politique de l'Allemagne destinée à faire la grandeur de sa maison, est une idée sortie de la révolution, et il s'est fait libéral dans ce but. Il n'ignore pas, d'autre part, qu'un des grands obstacles à l'union du nord et du sud de l'Allemagne est la différence de religion, et voilà pourquoi l'homme d'imagination se plaît tant à méditer, dans un petit cercle d'amis, sur les moyens de rapprocher les deux religions. » *Mémoires de Persigny*, p. 96 et 97.

3. Tocqueville, p. 379.

les résistances qui ne pouvaient manquer d'opposer à l'établissement d'un pouvoir central les institutions existantes et l'intérêt des princes, il eût fallu appeler à son aide ces passions révolutionnaires des peuples dont Frédéric-Guillaume n'aurait pu se servir sans être bientôt détruit par elles [1]. » Autre part, par suite des circonstances différentes aussi, l'utilisation en fut cependant possible ; Bismarck et surtout Cavour le démontrèrent. Napoléon III n'avait pas d'unité à réaliser quant à lui, et ce fut peut-être sa faiblesse ; à la tête d'une nation fort en avance sur les autres — la mère des nations, dira plus tard Meredith, — il avait comme mission principale d'organiser la démocratie, issue brusquement de la monarchie censitaire ; son erreur, à laquelle contribuèrent tous les partis de droite, le centre, au début de la révolution, le peuple même et la nation, fut d'estimer que cette démocratie ne s'organiserait jamais sans une autorité de forme encore monarchique, — la seule selon lui, — et les événements lui donnaient raison, — qui pût empêcher la victoire de la réaction grandissante en même temps que la perte totale de la révolution abattue. Nous comprenons ainsi la faute, — mais la faute presque fatale, — que fut la reconstruction de l'Empire, le divorce qui en résulta, et nous voyons poindre, presque, la guerre de 1870 [2] ; nous reconnaissons qu'en face des deux monarchies prêtes à étendre leur pouvoir, au point de créer deux mondes nouveaux, il devenait indispen-

---

1. Tocqueville, p. 380.

2. Persigny, certain de servir la cause impériale en pensant de la sorte (et ce qui suit montre de quelle façon s'insinuaient les erreurs dans cette intelligence si vivante), a interprété ainsi le recul de Frédéric-Guillaume lorsque l'Assemblée de Francfort lui avait décerné la couronne : « La maison de Brandebourg est dominée, dans la marche de son ambition, par une crainte encore plus forte que son ambition, la crainte que lui inspire l'existence de la république en France. A ses yeux, la république, en France, c'est l'épée de Damoclès sur la tête de tous les rois de l'Europe, si elle est violente et désordonnée, c'est le désordre et la violence en Allemagne; si elle est sage et paisible, c'est pis encore, c'est la destruction en Europe de toute idée monarchique ; c'est une menace pour les trônes, une perpétuelle excitation à la révolte des peuples contre les rois. Or c'est là l'écueil que rencontre à chaque pas l'ambition du roi de Prusse. En vain la passion le pousse, lui et son gouvernement, à rompre avec l'Autriche et la Russie, en lui montrant le prix d'une alliance ouverte avec le parti révolutionnaire en Allemagne ; la peur de la république en France ne manque jamais, au moment décisif, de le faire reculer devant sa proie... » En revenant encore sur son idée à la fin de son rapport : « Un obstacle énorme s'oppose à la rupture entre la Prusse, l'Autriche et la Russie, c'est l'existence de la république en France, parce que l'union de trois couronnes est le palladium de la monarchie en Europe. Tant que durera la république en France, rien ne parviendra à détruire cette union; mais, dans le projet du roi de Prusse, le mouvement unitaire peut se continuer sans amener une rupture immédiate, ce qui est tout à l'avantage de la Prusse. Le roi se flatte que d'ici au moment où devront se prendre les grosses résolutions, les choses auront changé en France. » *Mémoires*, p. 102.

sable que la France fût une république. Elle ne pouvait être un empire qu'à la condition de dominer ses deux voisins, et, comme elle ne le voulait pas, — Napoléon III ne le voulut jamais non plus, à aucun moment, — une sorte de force inutile, provocatrice, pourtant plus apparente que réelle, semblait émaner de cet empire idéaliste, protecteur désintéressé de peuples qui refusaient énergiquement de croire en lui en dépit de ses bienfaits. Napoléon III était sincère, mais lui aussi, comme le pays, trop en avance sur son temps et la moralité politique ; grand maître abstrait d'États-Unis d'Europe lointains dans une Europe, qui repoussant cet horizon et s'affirmant chaque jour, au moins par ses dirigeants, dépourvue du plus minime idéalisme, acharnée dans des luttes personnelles implacables et brutales, niait violemment la possibilité d'un avenir meilleur afin de se limiter au seul présent, il se perdait d'avance, de par sa sincérité et son idéalisme mêmes, basés néanmoins l'un et l'autre sur la nécessité, — sur une nécessité dont les princes, dressés contre les peuples, ne voulaient pas prendre conscience, — et, de bonne foi, égarait la France. La force était nécessaire pour imposer l'idée napoléonienne et, trop confiant dans la facilité de persuader ce que tout prouvait juste et bon, il n'avait ni ne recherchait cette force indispensable, ni ne pouvait l'obtenir d'un pays trop divisé, trop peu d'accord pour agir extérieurement comme en 1792, bientôt trop matériellement heureux, trop exclusivement industriel, pour ne pas refuser une guerre qui aurait nécessité la refonte du système militaire, la conscription générale. Le catholicisme avait éployé partout sa chappe de plomb. La seule armée révolutionnaire sur laquelle la France aurait pu s'appuyer avait été décimée presque de suite par les conservateurs, maîtres rapides et progressifs de la deuxième république.

La révolution allemande de 1848 devrait être pour la France une école de réalisme. Son idéalisme est si grand, si spontané, si exagéré même, quelquefois, qu'il n'aurait pas à en souffrir ; loin de diminuer, il se fortifierait en s'équilibrant davantage avec la réalité ; l'exemple du voisin lui vaudrait non pas une leçon, mais de pouvoir mieux délimiter la base solide qui lui fit défaut souvent. L'étude de cette Prusse, destructrice des États-Unis européens, lui montrerait quelles différences foncières séparent plusieurs nations entre elles, par la faute de leurs gouvernements, et comme, à certaines heures, pour la révolution même que la France représente, la guerre risque de devenir, malgré toute notre volonté pacificatrice, un douloureux devoir. « Notre projet de constitution, écrivit Bunsen à Henri Reeve, en mai 1848, le premier

fruit de l'effort politique de l'Allemagne n'est pas une *Déclaration des Droits de l'homme*. Ce n'est pas une de ces nombreuses copies où la *Magna Charta*, tracée sur le parchemin de l'Angleterre, est reproduite sur le papier brouillard du continent. Ce n'est pas davantage une contrefaçon de la constitution américaine ou de la constitution belge ; c'est une œuvre originale comme la nation qui l'a créée... Je vous abandonne le comité des cinquante, le comité des dix-sept et toute la Diète par-dessus le marché, mais les cinquante et les dix-sept et la Diète s'évanouiront comme se sont évanouis les corps francs d'Hecker, tandis que le roc sur lequel ils ont essayé de bâtir demeure. Quel est ce roc ? L'Allemagne, la nation allemande[1]. » Et que disait l'héritier du grand Frédéric, le 18 mars 1848, à l'émeute assiégeant son palais ? « Je serai le roi allemand[2] ! » Cette foule houleuse, indécise, mais violente, contre une demeure royale, ne l'avons-nous pas déjà vue à Turin ? La comparaison va devenir si frappante que nous n'aurons plus besoin de la souligner.

Le Parlement de Francfort, d'abord assez puissant, fut soutenu tant qu'il conserva son prestige, quoique à contre-cœur, par Frédéric-Guillaume ; il le ménagea même et chercha à se faire mettre par lui à la tête de l'empire. Le Parlement et le ministère central avaient d'ailleurs déjà pensé à lui pour la fondation de l'unité à un moment où il paraissait plutôt enclin à les combattre. — Il existait en Prusse quelque irritation contre l'Assemblée. Le roi, de son côté, même au moment de ses avances, savait ce qu'il voulait du Parlement, comme ce qu'il n'en admettrait à aucun prix. « Les démocrates, disait-il à Sans-Souci, le 2 août 1848, veulent la souveraineté du peuple, c'est-à-dire la République. Aucune puissance humaine ne m'obligera d'y consentir. Si on en vient là, je tirerai mon épée. Les aristocrates, les hommes que je considérais comme les soutiens du trône oui, ces mêmes hommes qui parlent ici de légitimité, ont prononcé ailleurs le mot de déchéance[3]. » Le roi, par le reste de sa conversation, avait fait comprendre qu'il n'admettrait jamais un gouvernement constitutionnel s'il était contraire aux principes de la monarchie selon le grand Frédéric, ni même l'unité allemande, si elle était conforme aux idées révolutionnaires du Parlement de Francfort. De son côté, le Parlement savait ce qu'il voulait et il était bien difficile

---

1. Saint-René Taillandier, *Dix ans de l'histoire allemande*, p. 78. — Bunsen préconisait une Allemagne fédérative. L'attitude de l'Angleterre à ce moment — Bunsen était à la cour de la reine Victoria — est très curieuse.

2. Le mouvement est si national que, peu à peu, y apparaît, comme conséquence de l'unité, l'exclusion de l'Autriche.

3. *Dix ans de l'histoire d'Allemagne*, p. 93.

que, malgré d'excellents rapports de surface, la lutte ne demeurât pas au fond de la situation. On le vit à Cologne, à la curieuse cérémonie qui célébra l'achèvement de la cathédrale, quand le roi dit à Henri de Gagern, président du Parlement: « N'oubliez pas qu'il y a des princes en Allemagne et que je suis un de ces princes. » L'aristocratie aurait peut-être créé la véritable confédération germanique, — à la faveur de certains désaccords, sous une forme même républicaine, — celle qui eût placé la Prusse à son rang normal, mais quelques rois et, surtout, le roi prussien, veillaient. L'équivoque s'implantait. « Francfort voulait que la Prusse disparût au sein de l'Allemagne; la Prusse voulait que l'Allemagne vînt s'adjoindre à la Prusse[1]. » A ce moment, il semblait que la réaction dût en résulter. Un état d'esprit semblable à celui du passé, bien qu'il eût déjà fait le malheur du pays à Iéna, se faisait jour en Prusse, violemment particulariste. Néanmoins, les gens clairvoyants comprenaient que l'Allemagne monarchique et l'Allemagne démocratique devaient arriver à s'entendre. La haine commune de la France leur fournissait un terrain facile.

Le Parlement de Francfort avait rejeté l'Autriche[2] en décidant qu'elle ne ferait plus partie de l'Allemagne, préparation, à distance, de Sadowa, précaution jugée très politique par la Grande-Bretagne, qui redoutait Schwarzenberg pour l'équilibre européen. Ce prince si curieux, s'il n'avait été usé déjà physiquement, aurait peut-être fait jouer à sa patrie, malgré toutes les impossibilités prévues, fort nombreuses, le rôle qui fut celui de la Prusse. « Il annonçait le dessein de faire entrer dans la commune patrie allemande l'Autriche entière, l'Autriche non allemande qui ne faisait point partie de la Confédération, l'Autriche slave et hongroise, l'Autriche des Magyars, des Tchèques, des Polonais, des Galiciens, des Croates, aussi bien que celle de Vienne et de l'archiduché. Cette masse de peuples eût pesé d'un terrible poids dans la balance de l'unité; le nouvel empire eût été entraîné dans les voies de la réaction autrichienne et Félix de Schwarzenberg, Bismarck d'il y a vingt-cinq

1. *Dix ans de l'histoire d'Allemagne*, p. 101.

2. « L'Autriche restait trop séparée de l'Allemagne pour qu'une fusion définitive ne présentât pas les plus graves difficultés. Catholique et persécutrice, effrayée par les moindres manifestations de liberté intellectuelle, endormie dans un despotisme bureaucratique morose, il y avait entre elle et les peuples émancipés par la Réforme une incompatibilité d'humeur insurmontable. » E. Denis, *la Fondation de l'empire allemand*. Paris, A. Colin. « Ils (les députés de Francfort) comprenaient bien que le principal obstacle à la régénération de l'Allemagne était la présence simultanée à la Diète des deux États tels que la Prusse et l'Autriche et qu'il n'y avait d'autre remède au mal que l'exclusion des deux rivales. » Idem.

ans, aurait établi au centre de l'Europe un empire de soixante-dix millions d'âmes[1]. » Là encore un terrain se présentait à exploiter pour la Prusse. Puisque Schwarzenberg voulait confisquer l'Allemagne au profit d'une monarchie absolutiste que l'Europe ne tolérait pas, la Prusse s'entendrait avec les souverainetés allemandes. Afin de leur fournir un garant de sa bonne volonté, Frédéric-Guillaume n'avait-il pas répondu à Henri de Gagern, venu le supplier d'accepter la couronne que le Parlement voulait lui offrir, de manière à bien spécifier que seuls les princes avaient le droit de le nommer? Il avait refusé par scrupule religieux et historique[2], par sentiment réactionnaire, alors qu'il aurait pu[3] réussir dès cette date un premier essai d'unité. Le roi, si les princes ne répondaient pas à ses vues — car sa réponse comportait la mort du Parlement — ne craignait pas de se retrouver seul; il comptait s'adresser au moins pour un temps et en apparence, en ce cas, à la Révolution; et le passage d'une lettre de Bunsen montre combien la question de la Prusse dominait la question allemande : « Si la Bavière à laquelle le Hanovre semble vouloir se joindre prétend faire opposition, alors c'est le second acte de la révolution allemande qui commence : l'Allemagne y succombera pour longtemps, mais les princes y succomberont aussi[4]. » Il résumait ainsi ses arguments : « L'Autriche a mis la couronne de l'Empire aux pieds de Napoléon. Napoléon a été vaincu. Notre droit, non pas un droit d'hier, un droit de mille années, exigeait et exige encore la reconstitution de l'Empire. C'est ce que voulait la Prusse en 1815 ; mais l'Autriche refusa de ressaisir la couronne impériale, la Bavière et le Wurtemberg refusèrent de renoncer à ce droit de pleine souveraineté, de pleine existence à part qu'ils avaient reçu des mains de Napoléon. Napoléon revint de l'île d'Elbe. Alors, en toute hâte, on construisit une hutte pour abriter l'Allemagne pendant l'orage, misérable abri que les princes eux-mêmes ont considéré comme détruit le 26 juin 1848. Puis la révolution est venue, la nation a eu ses représen-

1. Saint-René Taillandier, p. 106, 107.

2. « Sa conscience lui veut du mal », disait de lui son chambellan, Alexandre de Humboldt.

3. Bismarck en jugeait ainsi plus tard. Sur le moment il se réjouit du refus du roi, par sentiment réactionnaire. — Ernest Denis dit : « Les députés de Francfort, tout en rejetant l'Autriche, étaient mal dégagés des souvenirs du moyen âge et cherchaient une impossible combinaison par laquelle ils auraient retenu l'Autriche tout en l'excluant... Lorsque, le 28 mars 1849, la majorité du Parlement décida d'offrir une couronne à Frédéric-Guillaume IV, le moment favorable était déjà passé. » (Ouvrage déjà cité, p. 18.)

4. *Dix ans de l'histoire d'Allemagne*, p. 110.

tants et ceux-ci ont adressé à l'Autriche une question qu'il était impossible d'écarter. L'Autriche a répondu qu'elle ne peut ni ne veut faire partie de l'union restreinte (union purement germanique, dont ne feraient pas partie les possessions non allemandes de la monarchie autrichienne). Nous donc, aujourd'hui, nous voulons placer la Prusse à la tête d'une confédération puissante. » Et revenant à son idée initiale : « Le roi acceptera la couronne si les princes y consentent. S'ils n'y consentent pas, eh bien ! il ne nous restera plus qu'une ressource : l'agitation. Et alors bonsoir le Palatinat du Rhin ! bonsoir Anspach et Bayreuth ! Tous suivront la bannière allemande et il n'y aura plus de Bavière[1]. » L'homme qui tenait ce langage était un conservateur absolu, ennemi constant de la révolution ; mais le sentiment de la nécessité et une certaine compréhension du patriotisme empêchaient chez lui le parti pris. — Le roi résistait à la pensée de se séparer entièrement de l'Autriche. Après avoir cédé un moment sur la pression de son ami, il se reprenait. Quand, le 2 avril, une députation était venue lui annoncer que l'Assemblée de Francfort l'avait nommé empereur d'Allemagne, il n'avait pas refusé, mais ajourné sa décision jusqu'à l'heure où les souverains allemands, régulièrement consultés, auraient exprimé leur avis. — Une crise sérieuse en résulta, favorisant à la fois le jeu de l'Autriche et celui des partis extrêmes. Frédéric-Guillaume, le Parlement ainsi ébranlé, prononça la dissolution de la seconde Chambre et prorogea la première. Il n'abandonnait pas, cependant, la cause de l'unité germanique ; insistant sur ses indications précédentes, il invitait les princes allemands à se réunir en congrès afin de refaire l'œuvre de Francfort. La crise augmenta. — Frédéric-Guillaume s'efforça de devenir l'héritier de l'Assemblée et, en changeant de tactique sans changer de desseins[2], se promit de combattre la révolution en réalisant l'unité, empruntant aux révolutionnaires, afin d'agrandir et de consolider sa couronne, l'arme même à l'aide de laquelle ils avaient espéré la détruire. Il semblait qu'il n'y avait plus place désormais que pour les mouvements révolutionnaires ou les coups d'État ; mais le roi de Prusse comptait toujours que les princes s'entendraient avec lui pour former une confédération nouvelle, plus serrée que celle de 1815, et dont il serait le centre. Ne demeurait-il pas le représentant, en quelque sorte inévitable, des volontés de l'Allemagne dans l'ordre de la légiti-

1. Saint-René Taillandier, p. 110, 111. Déjà cité.
2. Tocqueville.

mité comme par-dessus le monde de la révolution? Les princes détestaient la Prusse, mais la préféraient encore à la révolution et, « placés entre la Prusse qui les écrasait de sa protection et la révolution, il ne leur restait d'autre choix que celui du genre de mort[1] ». — La Prusse était l'arbitre et l'ouvrière de l'avenir ; « elle avait substitué, en apparence du moins, les procédés légitimistes aux procédés révolutionnaires ; elle préparait son agrandissement sans sortir des sphères mystiques du droit divin ; elle s'insinuait doucement, discrètement ; elle avançait toujours ; elle allait toucher le but[2]... »

Les princes durent capituler. La Bavière et le Wurtemberg, seuls, résistèrent ; le nord et le centre entrèrent dans la Confédération. La Prusse dominait sur cette vaste contrée qui va de Memel à Bâle ; elle voyait déjà respirer sous son sceptre vingt-sept millions d'hommes. Tableau neuf, qui renversait une des bases de la diplomatie européenne et suscitait partout de nouvelles considérations. « Je confesse qu'à la vue de ce singulier spectacle, dit Tocqueville, d'étranges idées me traversèrent l'esprit et que je fus un moment tenté de croire que le président n'était pas aussi fou dans sa politique étrangère qu'il m'avait paru l'être d'abord. Cette union des grandes cours du Nord, qui avait si longtemps pesé sur nous, était brisée. Deux grandes monarchies du continent, la Prusse et l'Autriche, étaient en querelle et en guerre. Le moment n'était-il pas venu pour nous de contracter une de ces alliances intimes et puissantes qui, depuis soixante ans, nous manquaient et peut-être de réparer en partie nos désastres de 1815[3] ? La France, aidant froidement Guillaume dans ses entreprises, que l'Angleterre ne contrariait pas, pouvait départager l'Europe et susciter une de ces grandes crises qui amènent le remaniement des territoires[4]. » Ne pense-t-on pas ici aux futures négociations, mais dans un horizon alors restreint, au sujet du Luxembourg? « Le temps, ajoute le ministre des Affaires étrangères, semblait si bien se prêter à de telles idées qu'elles remplissaient l'imagination de plusieurs des princes allemands eux-

1. « On ne les a pas appelés pour savoir d'eux s'ils veulent vivre, on les a appelés pour savoir s'ils préfèrent mourir de la main royale ou de la main des paysans... » *Œuvres de Donoso Cortès*, etc., t. II. Paris, 1862 : *Lettres politiques sur la situation de la Prusse en* 1849.

2. *Dix ans de l'histoire d'Allemagne*, p. 151.

3. Ce passage nouveau prouve encore combien l'idée d'une guerre de revanche était inscrite pour la France et pour la révolution européenne dans le mouvement de 1848.

4. *Souvenirs*, p. 381.

mêmes. Les plus puissants ne rêvaient que changement de frontières et accroissement de pouvoir aux dépens de leurs voisins. La maladie révolutionnaire des peuples semblait avoir gagné les gouvernements. » « Il n'y avait plus de confédération possible avec trente-huit États, disait le ministre de Bavière, M. Van der Pfordten, à notre ambassadeur. Il est nécessaire d'en médiatiser un grand nombre. Comment, par exemple, espérer de jamais rétablir l'ordre dans un pays comme le grand-duché de Bade, à moins de le partager entre des souverains assez forts pour s'y faire obéir? Le cas échéant, la vallée du Neckar nous reviendrait naturellement[1]. » — La France ne pouvait cependant pas songer à intervenir pour traiter avec la Prusse; en dehors même de la haine qu'elle inspirait, elle savait qu'une pareille alliée ne lui donnerait rien de réel en échange de ses bons offices. En dépit de cette certitude, la France valait à la Prusse une sorte d'appui moral[2]. M. de Hatzfeld, possédant une grande situation à Paris, et dont la femme était la fille du maréchal de Castellane, se montrait partisan convaincu d'une entente entre les deux pays; il assurait des sympathies de son gouvernement pour Louis Bonaparte. On peut se demander, toutefois, s'il était sincère. Comme les rapports entre les deux pays laissaient souvent à désirer, il en rejetait la faute sur notre ministre, le comte de Ludre, et laissait à entendre qu'un autre représentant de l'Élysée recevrait un accueil chaleureux; il parlait de voir les deux cabinets s'associer pour une commune politique et décida, dans une bonne part, du voyage de Persigny.

Le jour vint où Frédéric-Guillaume, partisan des moyens nouveaux pour atteindre à l'unité, remplaça Bunsen dans son rôle de confident par un officier de Westphalie, qui commandait une batterie française à Leipsick, et décoré de la Légion d'honneur, M. de Radowitz. Fort près du roi par ses sentiments religieux, encore qu'il fût catholique, le nouveau favori rêvait également d'un monde qui aurait réuni ensemble les grandes traditions monarchiques et religieuses de l'Allemagne afin de réaliser l'état germanique chrétien, entrevu par le moyen âge, ébauché par le Saint-Empire[3]. » En un mot, il prétendait emprunter à l'Autriche le dépôt des principes d'autorité, à la Prusse son intelli-

1. *Souvenirs*, p. 381.
2. Voir : Rothan, ouvrage cité, p. 158.
3. Cet amalgame de religion et de politique médiévale était fort répandu en Allemagne. On se rappelle l'influence de Schleiermacher, le mariage de Bismarck, etc.

gence hardie et sa vitalité robuste ; de ce mélange, pensait-il, naîtrait une Allemagne nouvelle dont la monarchie des Hohenzollern deviendrait le centre et posséderait l'Empire. Cet étrange système, avec les contradictions dont il était plein, répondait parfaitement aux mystiques pensées de Frédéric-Guillaume IV. Les deux amis, s'exaltant l'un l'autre dans leurs conceptions idéales, y mêlaient intrépidement le vrai et le faux. Les études qu'ils faisaient en commun sur l'Allemagne et le XIXe siècle les ramenaient toujours à cette conclusion : L'esprit moderne a de justes exigences, mais il a tort de s'adresser à la révolution pour obtenir gain de cause, car la révolution flétrit tout ce qu'elle touche. C'est à la monarchie légitime de faire ce que la révolution essaie vainement d'accomplir. Partout où la révolution agirait en pure perte, la monarchie légitime, c'est-à-dire l'État germanique et chrétien, agira efficacement. « Examinée à la lumière de ce principe, la question de l'unité allemande leur paraissait tout à coup simplifiée[1]. » Ainsi Radowitz poussait à la naissance croissante de cette révolution dont Bunsen disait différemment au roi : « Pourquoi vous méfier de ce qu'elle vous apporte ? »

Ceci n'achève-t-il pas de nous montrer définitivement, en nous ramenant un moment à Napoléon III, les pensées instinctives, confuses et changeantes qui font se ressembler entre eux, en dépit de leurs différences, les souverains d'alors ? Louis-Napoléon aussi plongeait, par delà son oncle, dans le passé plus lointain. Il semble y avoir une certaine part de vérité, au moins après l'affaire de Rome, dans les singulières affirmations suivantes, encore qu'elles nous paraissent très sujettes à caution : « Le prince dans lequel on s'accoutumait, par paresse d'esprit, à voir uniquement le servile imitateur de l'idée de Napoléon Ier, remontait jusque dans les profondeurs du moyen âge pour y chercher un modèle ou un maître. Cette pensée, qui n'est jamais arrivée jusqu'aux oreilles de la presse, s'est produite sous mille formes pendant près de quatre ans au Palais de l'Élysée... A la grande surprise de ceux qui liront ces lignes, c'est dans son patron saint Louis que le prince Louis-Napoléon allait chercher l'objet de sa plus vive émulation. Prince chrétien et catholique, il voulait, comme saint Louis, devenir la colonne de l'Église au XIXe siècle... L'expédition romaine achevée, Pie IX rétabli sur le trône pontifical, Louis-Napoléon Bonaparte eût ac-

1. *Dix ans de l'histoire d'Allemagne*, p. 162, 163.

cepté, en matière de croisade, une campagne à Jérusalem. Son oncle aimait à se décorer du titre de protecteur de la confédération germanique. Il eût préféré, lui, le titre de protecteur du Saint-Sépulcre et des Lieux Saints. La conquête de Tunis le poursuivait dans ses rêves, comme elle poursuivait saint Louis. L'épanouissement de la race latine était le couronnement de l'édifice religieux et politique qu'il construisait dans sa pensée. Poussant plus avant dans les déductions de ce vaste plan, il peuplait l'ancienne ligue des États barbaresques, depuis Tripoli jusqu'à Tanger, d'une colonie italo-hispano-française, de telle sorte qu'en face de la France, qu'en face de l'Espagne, qu'en face de l'Italie, une autre France, une autre Espagne, une autre Italie se fussent contemplées, comme un reflet magique, renvoyé par le miroir de la Méditerranée. Ainsi se résolvait en Europe le problème de l'équilibre des races ; ainsi se trouvaient contre-balancées les influences gréco-slave et anglo-saxonne[1]. » Ainsi l'Église dominait-elle, réapparue éclatante et maîtresse de l'horizon, le nuage révolutionnaire derrière lequel elle n'avait que mieux et plus secrètement pu agir, évanoui, possédant désormais en plus de Rome reconquise, et encore que l'un fût protestant, les deux princes des deux pays européens les plus forts après la Russie, leur suggérant les mêmes rêves, par certains côtés les plus saugrenus. Ainsi l'ancien carbonaro, combattant de Forli, mêlait-il à ses plans l'adversaire d'autrefois devenu un allié. — Toute la réalité européenne véritable se trouvait brouillée d'autant plus par une étrange lumière, créatrice de faux mirages. La confusion née de 1848 les favorisait, et nous nous rappelons que Tocqueville a noté les espérances infinies, les plans nombreux qui s'élaboraient partout. Si l'on continue de croire Castille, celui de Louis-Napoléon s'éployait déjà[2] jusqu'à l'autre continent : « Il poursuivait cette pensée d'épanouissement de race latine jusqu'au Mexique et dans les États du Sud, rétablissant là, comme en Europe, l'équilibre entre cette race et la race anglo-saxonne. Puis, revenant vers la France à travers les mille spirales de cette vision flamboyante, il déterminait la dernière période de son règne par l'œuvre de la réconciliation des intérêts et la solution régulière de la question sociale[3]. » Nous mesurons ici de plus près la différence,

1. H. Castille, t. IV. Déjà cité.
2. Le tome IV parut en 1856.
3. Castille, t. IV, p. 172. « Ces lignes, ajoute l'historien, expliquent, en aussi peu de mots qu'il est possible de le faire, la pensée de Louis-Napoléon sous la République. Selon l'esprit de la lettre du temps actuel, nous la livrons sans éloges et

précédemment signalée, et des trois actions italienne, allemande et française, et la place moindre, ou du moins subordonnée, que tient l'idée strictement nationale, — l'unité territoriale existant, l'union morale restant une œuvre politique progressive, — dans la pensée napoléonienne. La France y est à certains moments, avant tout, semble-t-il, l'instrument de la future fusion européenne, la créatrice des nouvelles valeurs et, sur ce point, encore que dévoyée par la force catholique, un temps même cachée par elle, une partie de l'idée révolutionnaire subsiste. La montée réactionnaire de la Prusse, placée à côté, le fait ressortir davantage.

Schwarzenberg, voluptueux méthodique, dominateur continu, marqué lui aussi de l'empreinte romantique, mais de la plus réaliste, dressait contre l'idéalisme de Radowitz son matérialisme renseigné. Diplomate à vingt-quatre ans, il avait assisté en Angleterre à de véritables révolutions législatives, assidu à suivre les luttes qui précédèrent l'émancipation des catholiques, la réforme parlementaire et la dispersion du vieux parti tory. Il avait vu la révolution de 1830, les premiers embarras de la monarchie orléaniste, et la leçon des faits lui avait appris à ne rien examiner en doctrinaire, mais en praticien. « Exempt de tout préjugé de caste, libre de toute irritation, n'ayant aucune idée de revanche pour tel ou tel parti, il ne cherchait que la solution du problème proposé à tous les États de l'Europe : l'accord du principe d'autorité avec les principes et les intérêts nouveaux introduits dans le monde par la révolution... Il avait ses principes généraux, il n'avait pas de parti pris. Ce n'est pas par entêtement absolutiste qu'il conservait, au milieu de ses concessions libérales, une foi si entière dans le principe d'autorité ; à force d'observer le mouvement des choses humaines sur les différents points du globe, il s'était formé cette conviction que, plus il y a de libertés légitimes dans un pays, plus il faut que l'autorité soit forte. Le gouvernement, à ses yeux, devait être avant tout le rempart des libertés publiques ; à mesure que ces libertés s'accroissent, il était nécessaire de consolider le rempart et de l'armer de toutes pièces. Il disait que le premier devoir des États est de concentrer les forces que la révolution est occupée à disjoindre [1]. » Il ne mêlait aucune conception religieuse à ses combinaisons politiques, et l'on s'est demandé s'il

---

sans critiques. C'est un flambeau de plus que nous allumons dans la nuit des faits contemporains. »

1. *Dix ans de l'histoire d'Allemagne*, p. 170.

avait été chrétien; sans doute son silence à ce sujet venait-il d'une pudeur hautaine, entretenue par les conditions catholiques de son pays; une sorte de mépris faisait le reste[1].

C'est en face d'hommes comme Schwarzenberg, Radowitz, Bunsen, Frédéric-Guillaume et, encore dans l'ombre, bientôt actif, Bismarck, c'est sur la situation européenne dont nous venons d'esquisser les grandes lignes que pesèrent la réaction victorieuse du 13 juin, puis la chute de Rome, qui l'appuyait[2]. Nous avons indiqué précédemment son importance; au point où nous en sommes, elle s'impose d'elle-même; et plus nous avancerons dans l'étude de cette époque, plus les faits démontrent ce que la France perdit en rejetant la révolution nouvelle qui l'avait rendue, une seconde fois, l'arbitre de l'Europe. Le recul révolutionnaire permit les expéditions victorieuses de Frédéric-Guillaume contre Bade et le Palatinat que l'Autriche, occupée contre les magyars avec l'aide de la Russie, ne vint pas soutenir; certaines répressions furent terribles. — La faute de l'insouciance française ne peut d'ailleurs pas être attribuée aux hommes qui interprétèrent la révolution de 1848. « Si la France n'a pas vu le péril, c'est que les hommes d'État, dominés par le mauvais vouloir des Chambres, se sont refusés à s'y arrêter. Il ne dépendait que de vos gouvernements, sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet, de le conjurer en faisant entrer dans l'orbite de votre politique, par tout un réseau de conventions postales et commerciales, le midi de l'Allemagne et de la Belgique. Malheureusement, ils n'eurent pas, comme la Prusse, la vision de l'avenir; ils éconduisirent Bade, la Bavière, le Wurtemberg et le cabinet de Bruxelles, qui ne demandaient qu'à associer leurs destinées économiques aux nôtres[3]. » Nous suivions la trace indiquée par nos diplomates passés et comme il nous semblait nécessaire de demander pardon à l'Europe de notre nouvelle révolution, nous nous efforcions de renier le plus possible nos principes. Adam Mickiewicz, qui ne pouvait com-

---

1. Son biographe dit de lui : « Il enveloppait sa vie intérieure de voiles si épais qu'en cherchant à voir au fond de cette âme on n'y trouvait que la nuit. »

2. On sait avec quelle énergie le général Changarnier écrasa l'émeute ; ce qu'on ne sait pas aussi bien, c'est qu'en sauvant l'ordre à Paris, il renversa du même coup la conspiration européenne, et, du jour au lendemain, changea la face des choses. Bunsen écrit : « Le grand événement européen de ces derniers jours, la défaite de la révolution de Paris, à Lyon et en d'autres villes, du 13 au 15 juin, n'a pas tardé à développer ses prodigieuses conséquences... Il devint de plus en plus manifeste que le flot du temps retournait en arrière, que le reflux commençait... » Saint-René Taillandier, p. 181, 182.

3. G. Rothan, *l'Europe et l'Avènement du second Empire*, p. 44.

prendre notre attitude au moment de l'élection de l'empereur d'Allemagne, expliquait ainsi la pénible surprise de nos alliés : « Tout cela s'est fait à l'insu de la France officielle. Le gouvernement le plus révolutionnaire de l'Europe, celui de la France, a pris dans cette question l'attitude la moins offensante pour la vieille diplomatie... La seule chose que les ministres français gardent avec une habileté universellement reconnue, c'est leur gravité silencieuse qui continue à couvrir leur nullité réelle. La France est-elle décidée à favoriser l'établissement de ce nouvel empire, ou bien osera-t-elle le combattre? Un tel fait, il y a quelques années de cela, aurait bouleversé l'Europe entière. Napoléon dut gagner vingt batailles pour faire accepter à l'Europe son titre nouveau d'empereur de la République française. Le monde a marché. Le nouvel empereur d'Allemagne ne rencontrera pas d'opposition systématique de la part des monarchies, et pas même de la part du gouvernement quasi républicain de la France[1]. » Nos diplomates ne paraissent, en effet, pas s'être rendu compte du sens exact des événements qui préparaient une nouvelle Europe. Persigny, envoyé en mission à la fin d'août, n'avait pas ce qu'il fallait pour parer aux erreurs déjà commises; prédestiné par sa nature à ne voir qu'un côté des choses, il n'était ni assez froid, ni assez renseigné pour observer réellement, abstraction faite de ses idées personnelles. Son rapport au ministre[2] le livre tout entier à ce sujet, par ce simple passage : « Le mouvement des esprits vers l'unité de l'Allemagne est un produit de l'idée révolutionnaire, bien plus que d'un sentiment de nationalité. Au fond des chants patriotiques en faveur de l'unité, on retrouve les idées et les passions de la Révolution française. Que demain le roi de Prusse, se mettant ouvertement à la tête du mouvement unitaire, promette à l'Allemagne de la débarrasser de tous les petits princes pour ne faire qu'une seule nation des États germaniques, mais à condition de ne donner à l'empire ni constitutions, ni chambres, personne ne le suivra. La fureur des discours, des parlements et de toutes les institutions de de la liberté moderne, la haine qu'inspirent les princes, les nobles, les supériorités sociales, voilà la passion du jour. L'unité, c'est le moyen de satisfaire la passion; c'est aussi une de ces grandes idées qu'on trouve toujours au fond des sentiments révolutionnaires; c'est, surtout,

1. *La Tribune des peuples*, 3 avril 1849.
2. Et ce rapport est cité et rappelé par lui dans un article de janvier 1869 dont la fin contient, quoique voilée, une sorte de menace belliqueuse.

dans l'imagination mystique des Allemands, l'espérance de grandeurs futures, mêlées aux souvenirs poétiques du passé ; mais ce n'est pas la fermentation d'un grand peuple en train de constituer sa nationalité [1] ». Il ne lui semblait pas que l'histoire de l'Allemagne permit de croire à une unité possible, il ne distinguait pas une véritable nationalité allemande [2] ; il remarquait, au contraire, la dispersion des efforts individuels par suite de l'élection de la couronne impériale qui déplaçait sans cesse le centre politique. « Tandis qu'en France le sentiment des masses a toujours été disposé à favoriser le pouvoir central, il n'a cessé en Allemagne de conspirer pour l'affaiblir [3].» La chute du Parlement de Francfort découlait, selon lui, du fait que les passions révolutionnaires n'avaient pu vaincre la résistance des petites nationalités germaniques. Il réservait cette question de l'unité mais sans y croire. « On jugerait mal l'Allemagne si l'on supposait qu'elle renonce à ses idées. Elle a trop peu conscience de son inaptitude pratique pour ne pas renouveler ses tentatives... Presque toute la population, en dépit de l'expérience de Francfort, désire le triomphe de l'unité, mais comme l'esprit allemand désire toute chose, d'une manière vague, théorique, et sans comprendre les conditions politiques de ses aspirations [4]. » Il paraît avoir prévu, néanmoins, d'où se glisserait le danger. Après un jugement curieux sur le roi [5], il disait : « Ce que je viens de dire des apparentes contradictions du roi s'applique également à son frère, le prince de Prusse, et à toute sa famille, parce que le même intérêt explique tout. Le prince de Prusse, brave et loyal militaire, avec moins d'esprit que son frère, est resté longtemps à comprendre que la révolution était l'alliée nécessaire, indispensable, de

---

1, 2. *Mémoires de Persigny*, p. 90.

3. Voir précédemment, et : « On a beaucoup reproché au roi d'avoir fait retirer les troupes dans la journée du 19 mars 1848, quand elles étaient victorieuses, et d'avoir ainsi abandonné sa capitale à la révolution. C'est toujours le même esprit. L'homme qui avait eu le courage de braver l'Autriche et la Russie en donnant de propos délibéré une constitution à ses peuples pour se rendre populaire en Allemagne et faciliter les voies de son ambition, cet homme, dans une circonstance capitale, n'a pas voulu se brouiller tout à fait avec la révolution. Satisfait de sortir victorieux de la lutte, il a traité en ami avec la démocratie. Puis, forcé pour sauver sa propre couronne de faire un Coup d'État à la tête de ses troupes, il donne le lendemain à son pays une constitution plus libérale, plus révolutionnaire, que n'eût pu le faire la Constituante elle-même. Voilà donc selon moi, le secret de cette conduite qui étonne l'Europe. Le roi de Prusse est rivé à la révolution par l'ambition de dominer l'Allemagne. Il ne peut pas plus sacrifier l'une que l'autre. »

4. *Mémoires de Persigny*, p. 92.

5. *Mémoires de Persigny*, p. 94.

l'ambition de sa maison... Mais, depuis qu'il s'est rendu compte de la situation politique de la Prusse, il s'est jeté ouvertement dans le parti libéral et dépasse de beaucoup, en concessions révolutionnaires, tout ce que son frère a jamais accordé [1]. »

Depuis, surtout, que le roi de Prusse avait fait signer au roi de Hanovre et au roi de Saxe un traité qui associait les trois royaumes (26 mai 1849), noyau de l'unité future, la question semblait posée désormais — la révolution et les princes de plus en plus vaincus — entre la Prusse et l'Autriche; et il l'apparut plus encore, quand l'Autriche eut maîtrisé la Hongrie. Schwarzenberg, fort renseigné sur ses adversaires, savait utiliser leurs sentiments. Frédéric-Guillaume ayant réservé autrefois *le Saint-Empire* à l'Autriche et *la royauté allemande* à la Prusse, il amena peu à peu, à la suite d'un échange de courrier inouï, continuel, à la conclusion d'un traité qui mettait fin aux pouvoirs du vicaire de l'Empire; un intérim se continuant jusqu'à ce que l'autorité centrale fût réorganisée (30 septembre 1849). La Prusse et l'Autriche convenaient donc de créer un pouvoir intérimaire chargé d'exercer l'autorité centrale pour la confédération germanique, au nom de tous les États, jusqu'au 1er mai 1850. Une commission fédérale, composée de quatre membres, deux pour l'Autriche, deux pour la Prusse, et près de laquelle les autres États pourraient se faire représenter par des plénipotentiaires, exercerait le pouvoir; durant l'intérim, la question de la constitution allemande était abandonnée à la libre entente des États particuliers. Au cas où rien de décisif ne serait arrêté encore au 1er mai 1850, la convention serait prolongée.

Ces clauses si simples contenaient une menace envers la Prusse. L'Autriche avait le temps de tout mettre en œuvre pour reconquérir son ancien pouvoir, restaurer la force fédérale, rétablir la diète de 1815 [2]. La Prusse le sentit et, poursuivant son jeu tout en paraissant ne pas comprendre, elle fit proposer, le 5 octobre, de convoquer le Parlement d'Erfurt, c'est-à-dire le Parlement qui, d'après le traité du 26 mai, devait reprendre la question de l'unité allemande et recommencer avec les princes l'œuvre du Parlement de Francfort. Le Hanovre, sans doute mis en défiance par Schwarzenberg, déclara

1. *Mémoires*, p. 97.

2. « Schwarzenberg avait une partie excellente : dissimulant ses lointaines espérances, il se présentait comme le défenseur de la souveraineté des princes et de l'équilibre européen, également menacés par les manœuvres des Hohenzollern. » E. Denis, p. 20. Déjà cité.

aussitôt que la Prusse interprétait d'une manière inexacte le traité du 26 mai, son roi s'étant uni à celui de Prusse pour combattre la démagogie, mais non pas pour transformer l'Allemagne en État unitaire ; la démagogie étant vaincue, le but de l'alliance atteint, le traité du 26 mai n'avait plus de raison d'être, et le Hanovre s'en targua pour s'en dégager. La Saxe, sans aller si loin, s'en tira également. Maintenir le traité du 26 mai comme une alliance contre la démagogie en refusant d'y voir le premier acte d'une politique concentrée en vue de l'unité allemande équivalait à faire, sous des formes plus respectueuses ou plus timides, ce que le Hanovre avait fait nettement et résolument. Le traité du 26 mai — l'alliance des trois rois — n'existait plus. L'Autriche, toujours conduite par Schwarzenberg, se relevait de ses ruines. Elle dominait, et les petits souverains de l'Allemagne du Sud, devant le recul de la Prusse, se montraient plus empressés à protester contre. Dès le début de 1850, ils allaient s'entendre et se grouper. Le 27 février, tandis que se préparaient les élections du Parlement d'Erfurt convoqué pour le 20 mars, le roi de Wurtemberg et le roi de Bavière, auxquels se joignait le roi de Saxe, signèrent une convention servant à préserver les droits des souverains et des États particuliers dans la constitution future de l'Allemagne. Quinze jours après, le roi de Wurtemberg, à l'ouverture de la Chambre des députés à Stuttgart, prononçait un discours qui semblait donner raison au rapport de Persigny et tranquilliser, au moins momentanément, l'Europe : « Messieurs, l'État militaire allemand est une chimère et la plus dangereuse de toutes les chimères, aussi bien au point de vue de l'Allemagne qu'au point de vue de l' Europe... Toute fusion violente des races allemandes, toute subordination absolue d'une des races principales à une autre, porterait en elle le germe de notre dissolution intérieure et serait le tombeau de notre existence nationale... Le maintien de l'ancien droit, c'est-à-dire du droit positif et de la fidélité aux traditions historiques qu'on ne peut méconnaître et qui finissent toujours par avoir le dessus, peut seul nous assurer force, durée et salut dans les orages de notre époque. Moi et les gouvernements qui sont mes alliés dans cette question, nous voulons que la nation conserve son droit naturel à la représentation de l'ensemble. Nous ne voulons pas élever un nouvel édifice politique des débris de notre ancien droit; nous voulons, au contraire, donner à la confédération une forme nouvelle qui soit en harmonie avec l'esprit et l'époque. *Nous voulons accorder les justes prétentions de la Prusse avec les intérêts généraux de l'Allemagne.* Si nous sacrifions nos intérêts

particuliers, ce n'est pas à telle ou telle puissance que nous faisons ce sacrifice, c'est à l'ensemble, c'est à la patrie. Nous ne voulons être ni Autrichiens, ni Prussiens, nous voulons, par le Wurtemberg, rester allemands. » Le souverain esquissait le plan de la Confédération, telle que l'avait conçue la plupart des politiques, telle que notre parti révolutionnaire l'avait envisagée, — telle que rêvait d'y aider Louis-Napoléon.

La France avait donc peut-être eu raison, en 1849, de ne proposer aucune alliance à la Prusse, décidée qu'était celle-ci à maintenir et à ne jamais reconnaître le service rendu. Louis-Napoléon semble avoir raisonné sur ce point comme son ministre, comme l'Europe, ralliée à la nécessité de cette confédération germanique dont la question se posait. — Et est-ce que l'aventure de Sébastopol ne s'explique pas ici déjà?

« Devons-nous désirer, se demandait Tocqueville, que l'Allemagne devienne à certains égards une seule nation ou reste une agrégation mal jointe de peuples et de principes désunis? C'est une ancienne tradition de notre diplomatie qu'il faut tendre à ce que l'Allemagne reste divisée entre un grand nombre de puissances indépendantes, et cela était évident quand, derrière l'Allemagne, ne se trouvaient encore que la Pologne et une Russie à moitié barbare; mais en est-il de même de nos jours? La réponse qu'on fera à cette question dépend de la réponse qu'on fera à cette autre : Quel est, au vrai, de nos jours, le péril que fait courir la Russie à l'indépendance de l'Europe? Quant à moi qui pense que notre Occident est menacé de tomber, tôt ou tard, sous le joug ou, du moins, sous l'influence inévitable des czars[1], je juge que notre premier intérêt est de favoriser l'union de toutes les races germaniques afin de s'opposer à ceux-ci... Il nous faut changer nos vieilles maximes et ne pas craindre de fortifier nos voisins pour qu'ils soient en état de repousser un jour avec nous l'ennemi commun[2]. » Ce passage fait mesurer à la fois le danger qu'il y a de rompre absolument avec une tradition et la difficulté d'évaluer la mesure dans laquelle il convient pourtant de changer celle-ci, de la briser, au besoin, ou encore d'y mêler la nécessité nouvelle, tout en abandonnant cette nécessité elle-même peu à peu au fur et à mesure que ce qui la

1. Cette pensée était donc, en quelque sorte, générale parmi le monde politique des différents partis.
2. *Souvenirs*, déjà cité.

remplace, en se réalisant, la détruit. Ne devrait-on pas, en effet, se servir de la tradition tant qu'on ne peut l'abattre, l'utiliser justement afin de mieux la détruire, le moment venu, en se faisant porter par elle selon le degré où elle peut conduire l'action révolutionnaire ? — Il fallait favoriser l'éclosion italienne comme l'éclosion germanique, mais aujourd'hui, quand nous pouvons distinguer de quelle manière progressive, d'autant plus douce et d'autant plus sûre, pour ces pays comme pour l'Europe et pour nous, nous voyons en même temps combien une rupture absolue avec, tout au moins, l'esprit, ou l'indication, d'une tradition plusieurs fois séculaires, risque de se retourner contre les idées que ce renouvellement semblait servir d'abord. La Révolution, afin de mieux se réaliser, — car réussir ne suffit pas, — gagne à s'appuyer sur la série des expériences précédentes dont la somme, en général, conserve une sorte de protection momentanée à l'abri de laquelle il est plus salutaire et plus sûr de chercher l'avenir que dans une plaine faite de ruines fraîches éparpillées; le total du passé lointain, moyen ou proche, demeure fatalement le terrain où germe, puis grandit la racine du lendemain, c'est-à-dire du gouvernement, même politiquement nouveau, qui succède, — en les résumant, — aux efforts multiples de ses prédécesseurs.

Le czar paraissait plus sincère, plus justement et équitablement intéressé au sort de la France que ne le pensait Tocqueville quand il disait à Lamoricière : « Si l'unité de l'Allemagne, que vous ne désirez sans doute pas plus que moi, venait à se faire, il faudrait encore pour la manier un homme capable de ce que Napoléon lui-même n'a pu exécuter, et si cet homme se rencontrait, si cette masse en armes devenait menaçante, ce serait notre affaire à vous et à moi[1]. » — Cette parole justifiait l'intuition de Lamartine[2], d'autant plus intéressante qu'au début de la révolution de 1848 le czar pensait tout différemment quant à la France. Morny ne s'en souvint-il pas lorsqu'il essaya d'esquisser, vers la fin de sa vie, l'alliance que devait réaliser seulement la troisième République? — Pour Tocqueville, le czar représentait seul la vieille société, l'ancien principe traditionnel de l'autorité en Europe. « Il n'en était pas seulement le représentant, il s'en considérait comme le champion. Ses théories politiques, ses croyances religieuses, son ambition, sa conscience le poussaient également à prendre ce rôle. Il

1. *Souvenirs*, p. 383.
2. *Louis-Napoléon et la Révolution de* 1848, t. II, p. 382.

s'était donc fait de la cause de l'autorité dans le monde comme un second empire, plus vaste encore que le premier [1]. » On le voyait bien dans sa manière d'apprécier notre action à Rome : « Nous autres, nous ne concevons rien à ces fonctions temporelles remplies à Rome par des ecclésiastiques, mais peu nous importe la manière dont ces calotins s'arrangent, pourvu qu'on fasse là quelque chose qui tienne et que vous y constituiez le pouvoir de manière qu'il puisse se maintenir [2]. » Le pouvoir de l'autocrate était redoutable, fondé « sur les volontés et les ardentes sympathies des Russes, car le principe de la souveraineté du peuple réside au fond de tous les gouvernements, quoiqu'on en dise, et se cache sous les institutions les moins libres [3] ». Le peuple, sans éducation, dans un État souvent voisin de la barbarie, voyait dans son maître « l'envoyé de Dieu et presque Dieu lui-même [4] ». Nicolas était plus imposant à cette date et plus adulé que ne le furent Alexandre et Metternich. « L'axe du monde politique ne se trouvait plus à Paris, à Londres ou à Vienne; il avait été transféré à Saint-Pétersbourg. Il semblait qu'on allait assister à une troisième réaction, semblable à celle de 1819 et de 1832, ou même pire [5]. » Et parlant un peu comme Barrot, Émile Ollivier ajoutait : « Mais deux différences considérables distinguaient 1849 de 1829 et de 1832. En 1829 et en 1832, les idées libérales sombrèrent en même temps que les idées révolutionnaires. En 1849, les idées libérales surnagèrent au naufrage des révolutionnaires [6]. » Insistant sur la comparaison, il ajoutait : « En 1829 et en 1832, personne n'avait l'autorité ni la volonté de s'opposer à Alexandre ou à Metternich. En 1849, au contraire, est entré en scène un personnage puissant et résolu, qui va braver le czar réputé invincible [7], lui résister, l'abattre, relever les causes vaincues [8]... »

Toutes les velléités que nous venons de passer rapidement en revue n'étaient et ne pouvaient être, surtout en Allemagne, que des indications de l'avenir prochain. Le triomphe momentané de la Prusse sur les révolutionnaires était de ceux qui nuisent à qui les remporte, et Fré-

1. *Souvenirs*, p. 368.
2. *Souvenirs*, p. 370.
3. *Souvenirs*, p. 170.
4. *Souvenirs*, p. 170.
5. Emile Ollivier, t. II, p. 238.
6. Emile Ollivier, t. II, p. 238.
7. Voir *Louis-Napoléon et la Révolution de* 1848, t. II. Les dernières pages du volume.
8. Voir : *Louis-Napoléon et la Révolution de* 1848, t. II, p. 240.

déric-Guillaume était loin, maintenant, de la position privilégiée qu'il avait occupée. Si l'on en croit Tocqueville, il ne restait plus en Allemagne, de tout le grand mouvement de 1848, « que deux traces invisibles : une dépendance plus grande des petits États à l'égard des grandes monarchies, une atteinte irréparable portée à tout ce qui restait des institutions féodales, dont la ruine, en effet, consommée par les peuples, avait été sanctionnée par les princes. D'un bout de l'Allemagne à l'autre, la perpétuité des rentes foncières, les dîmes seigneuriales, les corvées, les droits de mutations, de chasse, de justice, qui constituaient une grande partie de la richesse des nobles, restèrent abolis. Les rois étaient restaurés, mais les aristocrates ne se relevèrent pas [1] ». La progression de l'autorité centrale, la doctrine de l'État dans sa toute-puissance, rendue plus facile grâce à un peuple sans organisation démocratique et par suite de l'impossibilité républicaine, le passé rude et discipliné de la Prusse, d'autre part son effort constant, son orgueil, le sens strict des réalités que possédaient la plupart de ses fils, puis, bientôt, l'isolement des petits rois allemands revenus à leurs seuls intérêts personnels une fois la lutte contre la révolution finie, la mort de Schwarzenberg, le coup porté enfin à l'Autriche par nos victoires italiennes, allaient toutefois soutenir, aider, puis précipiter la concentration. La Prusse semblait véritablement occuper une situation privilégiée; elle seule n'était pas « disqualifiée et demeurait la carte forcée de tous ceux qui ne se résignaient pas à la prolongation indéfinie de l'anarchie fédérable [2] ».

En face de la Russie, bloc formidable en face de l'Autriche, hésitante entre l'Italie et l'Allemagne en formation, deux nations dressaient leurs forces en paraissant l'une et l'autre révolutionnaires et en l'étant aussi, quoique avec les procédés les plus différents, la Grande-Bretagne et la France. La Grande-Bretagne, une fois de plus, fidèle à sa tradition de prudence internationale qu'elle base sur un nationalisme profond, mais raisonné et réformateur, avait agi à travers tous les événements avec un égoïsme adroit et discret[3], avec une tranquillité froide et sa-

1. *Souvenirs*, p. 385.
2. E. Denis, p. 25. Déjà cité.
3. C'est ainsi que l'Angleterre — comme le czar — ne pouvait pas croire que la France souscrivit à l'unité allemande. Lord John Russel écrivait à la reine, le 29 novembre 1849 : « L'état de l'Allemagne est très critique; l'Autriche s'opposera à tout ce qui tend à agrandir la Russie ; la Russie à tout ce qui tend à organiser un libre gouvernement et la France à tout ce qui tend à fortifier l'Allemagne. Pourtant on pourrait ignorer toutes ces puissances si l'Allemagne était unie, mais il

vante[1]. La diplomatie s'était montrée pleine de promesses, puis de retenue, dès que l'appui moral effectif devenait nécessaire à seconder la simple assistance diplomatique[2]; et cette tactique avait continué de réussir, notamment auprès des Piémontais persuadés que seule l'Angleterre les avait soutenus alors que nous avions tout fait, « car les nations sont comme les hommes, elles aiment encore mieux ce qui flatte leurs passions que ce qui sert leurs intérêts[3] ». Au contraire, fidèle elle aussi à sa tradition de sincérité généreuse, restant elle-même parmi ses calculs, mais craintive d'elle-même, désorientée dans sa tradition révolutionnaire autant que dans sa tradition monarchique, comme diminuée en face d'une Europe qu'elle orientait d'abord, de par sa révolution même, la France continuait de faire prévaloir sa politique pacificatrice de services européens. Tocqueville s'en était félicité à la tribune et avait avoué une partie de ses inquiétudes dans ses *Souvenirs*. Odilon Barrot se félicite simplement, et durant son ministère et dans ses *Mémoires* : « Par un mélange de fermeté et de modération dans nos rapports avec les gouvernements étrangers, nous avons pu maintenir la paix sans rien sacrifier de notre dignité et en montrant qu'au besoin, et lorsque l'honneur et les intérêts de la France seraient engagés, nous saurions tirer l'épée. Déjà nous n'avions plus à redouter d'être seuls contre tous; le cercle de fer dans lequel avait été enfermé le gouvernement de Louis-Philippe était brisé[4]. » Et son illusion, si naïvement confiante, lui faisait dire encore : « Il était permis d'entrevoir qu'à la vieille Sainte-Alliance de 1814 et de 1815 allait se substituer une nouvelle alliance plus vraiment sainte, celle des nations les plus avancées

---

est évident que la Bavière et le Wurtemberg comptent sur l'Autriche et la France pour les soutenir, tandis que le Hanovre et la Saxe ne donneront qu'un très faible concours à une ligue prussienne. La situation est très critique, mais probablement, ne conduira pas à la guerre. » (*La reine Victoria d'après sa correspondance inédite*, t. II, p. 340. Hachette, 1907.)

1. Benst a noté l'aspect de Londres : « Cette ville me cause à ce moment une impression que je n'oublierai jamais. Tandis que sur le continent, on n'entendait parler que de rupture avec le passé, de souveraineté populaire, d'armement des citoyens, à Londres, tout était tranquille, comme à mon départ. » (*Mémoires*, t. I, p. 46. Paris, Westhauner, 1888.)

2. « L'Angleterre, à l'abri de la maladie révolutionnaire des peuples, par la sagesse de ses lois et la force de ses anciennes mœurs, de la colère des princes par sa puissance et son isolement, joue volontiers dans les affaires intérieures du continent le rôle d'avocat de la liberté et de la justice. Elle aime à menacer et même à insulter les forts... » (Tocqueville, *Souvenirs*, p. 393.)

3. *Souvenirs*, p. 394.

4. *Mémoires*, t. III, p. 395. Ce n'était pas l'avis de Tocqueville.

dans les voies de la liberté et de la civilisation [1]. » — Le président du Conseil oubliait la mort de Venise (24 août 1849), citadelle de sang, de pierre et de feu démantelée au ras de la lagune [2], symbole héroïque qui semblait consacrer la défaite définitive de la révolution universellement abattue. Les chutes successives des trois villes que nous avions indiquées [3] comme celles où flottait encore le drapeau révolutionnaire fermaient le cycle au centre duquel César, diminué dans son rôle essentiel, quoique réservant en secret une partie de l'idée révolutionnaire, malgré lui, apparaissait désormais le contraire de ce qu'il avait semblé figurer à la fin de l'année précédente, — le moyen et l'ouvrier, cette fois, de la réaction. La révolution atteinte avait reflué vers lui peu à peu et il n'avait pu ou osé répondre à son appel diminué; la réaction grandissante, incapable de se mettre d'accord sur les personnalités diverses qui la soutenaient ou qu'elle poussait en avant, venait, à son tour, lui demander d'être son chef.

Cependant, tandis même que le ministère s'applaudissait de la paix conservée à tout prix, une dernière fois encore la révolution vint tenter la France. Elle lui offrait de briser la Sainte-Alliance, vite, pendant qu'elle était encore républicaine.

La Hongrie défaite sous les forces combinées de l'Autriche et de la Russie, quelques officiers de son armée, dont plusieurs Polonais, avaient cherché refuge sur le territoire ottoman. La Russie et l'Autriche, au mépris de tous les droits, sommèrent la Turquie de livrer les fugitifs et la manière dont la sommation était faite, comme les notes menaçantes qui l'encadraient, laissaient entendre que le refus entraînerait la guerre. La Porte, indignée, protesta, puis, pour se couvrir, demanda protection à la France et à l'Angleterre. L'Angleterre se montrait bien disposée en faveur de la Turquie, mais ne se souciait pas d'agir seule; elle sollicita l'entente avec la France qui se déclara, sans hésitation, prête à appuyer la Turquie par les armes. Ordre fut même donné à la flotte, alors à Messine, de faire voile vers le Bosphore afin de combiner ses mouvements avec l'escadre anglaise. M. Thiers, affolé à cette nouvelle, exhorta vainement le président de la République, dans un langage très vif; il nous déclarait perdus si nous ne revenions pas sur une

1. *Mémoires*, t, III. p. 395.
2. Lire la défense de Venise dans Tommaséo et dans : Henri Martin, *Daniel Manin*, Paris, Berne, 1859.
3. *Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de* 1848, t. II, p. 147.

aussi folle témérité. La Russie et l'Autriche, malheureusement pour nous, reculèrent. Sans leur prudence, « nous eussions vu les forces réunies de l'Angleterre et de la France faire sous la République ce qu'elles ont fait plus tard sous l'Empire, mais, cette fois, avec des conséquences plus étendues, l'Autriche étant engagée directement dans la lutte[1]. L'occasion était belle, unique. — Nous reconnaissons mieux encore que la guerre de Crimée, comme celle d'Italie — comme celle, même, du Mexique — comme celle de 1870, se trouvaient posées en tant que questions, tout au moins, et autrement déjà en 1849 qu'en 1848.

★

Les ministres, surtout le président du conseil et ses premiers collègues, étaient fatigués. Avant les vacances, ils devaient, toutefois, demander quelques votes, comme celui du budget.

La situation financière réclamait une certaine attention. Les recettes, sous le gouvernement précédent, avaient diminué de cent quatre-vingt-huit millions en même temps que les dépenses avaient augmenté de deux cent soixante-cinq millions, malgré la consolidation d'une partie considérable de la dette flottante, au moyen de l'inscription au Grand Livre d'une rente de vingt-cinq millions; le déficit pour 1850 se montait donc à 320.378.228 francs. Bien des systèmes furent naturellement agités à ce sujet. On repoussa l'impôt progressif comme se rapprochant trop des projets socialistes et, pour cela même, susceptible d'alarmer les capitalistes et les propriétaires, « que nous avions, dit Barrot, tant d'intérêt à rassurer[2] »; les difficultés de sa perception arrêtaient aussi. Les moyens ordinaires prévalurent : deux cents millions de la dette flottante furent convertis en obligations dont le montant serait affecté à pourvoir aux travaux extraordinaires ; soixante-cinq millions pris sur l'amortissement et soixante-dix-neuf millions obtenus au moyen de l'accroissement de quelques impôts anciens et de l'établissement d'impôts nouveaux permit de présenter un budget en équilibre, ainsi que d'offrir un excédent de sept millions, excédent dont les réductions projetées dans l'armée et l'accroissement dans les revenus des impôts indirects devaient nécessairement élever le chiffre. L'État avait repris aussi les concessions de chemins de fer de Paris à Lyon et de Lyon à

1. *Mémoires d'O. Barrot*, p. 397.
2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 352.

Marseille ; mais la situation embarrassée de ces grandes compagnies réagissait d'une manière fâcheuse sur le crédit public. Les travaux déjà faits sur la ligne de Paris-Lyon furent abandonnés à une nouvelle compagnie ; ils représentaient une valeur de cents quatre-vingt millions ; vingt-quatre millions furent accordés en sus pour la traversée de Lyon ainsi qu'une subvention de quinze millions.

Aux termes de la constitution, une constitution nouvelle devait être donnée à la magistrature, mais il ne restait qu'une simple formalité à remplir, puisque la loi votée par Crémieux avait été rejetée et que le maintien des cours et des tribunaux, tels qu'ils existaient, avec tout leur personnel, avait été décrété, après réserve de quelques réformes ultérieures. Il était donc évident que l'inamovibilité de la nouvelle magistrature française avait reçu une nouvelle force de la révolution de Février. Au milieu de toutes les destructions, seul l'ordre judiciaire était demeuré debout, comme en 1830 ; le cas était, toutefois, différent, car, en 1830, — Barrot le fait lui-même observer — « il était à peu près convenu, parmi ceux qui avaient donné le signal de la révolution et qui la dirigeaient, que cette révolution devait se borner au changement de la dynastie[1] » ; au contraire, en 1848, « où tout avait été bouleversé et renouvelé radicalement, le maintien de la magistrature ne pouvait plus s'expliquer que par la force vitale de l'institution elle-même[2] ».

La centralisation gouvernementale semblait excessive et défectueuse aux ministres qui voulaient la restreindre. Dufaure avait saisi les conseils généraux d'une suite de programmes renfermant une série de questions sur le sujet, de manière à ce que l'administration même fût en mesure d'établir ses vues sur sa propre décentralisation ; mais il se heurtait à l'indifférence, toujours si puissante, des gens satisfaits ou sans idées, des administrés auxquels leur besogne quotidienne parais-

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 354.

2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 354. — « En conclure que désormais les juges sont accusés, quoi qu'il puisse arriver, de conserver leurs sièges et leurs attributions, ce serait une conclusion hasardée. La France finira peut-être par se lasser d'avoir une magistrature qui survit ainsi à tous les gouvernements et hérite de tous ; il est impossible qu'on veuille un jour relier plus fortement l'institution judiciaire aux autres institutions du pays, de manière à ce qu'elles se soutiennent ou tombent ensemble. Et puis on sentira que la justice, dans un pays libre, n'a pas seulement pour mission de protéger le droit privé, qu'elle a aussi, surtout, le devoir de maintenir et de garantir les libertés publiques. On voudra d'une magistrature moins assurée contre les révolutions et moins facile à s'accommoder avec tous les pouvoirs existants quelconques. » *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 354, 355.

sait déjà trop lourde, des citoyens peu désireux de risquer le moindre sacrifice de temps ou d'argent. On redoutait aussi, sans doute, dans certaines sphères du pouvoir, dont la prudence restait légitime, nécessaire, que plusieurs conseils départementaux ne fussent tentés d'abuser, dans un but politique opposé à celui du gouvernement, du pouvoir nouveau qui leur serait conféré. Les principales questions posées par Dufaure — nous sommes contraints dans un exposé si général d'abréger — se réduisaient à celles-ci : « Chaque conseil général doit-il vérifier lui-même ses pouvoirs et prononcer, avec ou sans appel, sur les difficultés qui naîtront à l'élection ? — Les conseils généraux auront-ils la faculté de se réunir à volonté, ou ne le pourront-ils, comme dans la législation actuelle, que sous convocation expresse du préfet ? — Des commissions permanentes, directement élues par les conseils généraux, seront-elles appelées à fonctionner sous la direction des préfets, dans l'intervalle des sessions ? — Y a-t-il lieu de modifier la distribution faite par les lois existantes des charges entre l'État et les départements?... Maintiendra-t-on la nécessité de l'approbation du budget départemental par le ministre ou suffira-t-il d'ouvrir un recours au conseil d'État à exercer par le préfet ou les parties lésées ? » Dufaure désirait savoir si l'on estimait que les élections municipales dussent se faire par quartiers ou par professions, ou bien par l'universalité des habitants au moyen d'un scrutin de liste. « Ces questions répondaient à ce grand et difficile problème de la décentralisation dont la solution importe tant à la liberté, à la moralité du pays, et même à la stabilité des institutions, solution difficile car elle rencontre non seulement la résistance aveugle et obstinée des gouvernants, mais aussi une opposition dans les mœurs et les habitudes invétérées des gouvernés qu'il est bien difficile de surmonter [1]. » — Rien ne fut réalisé d'efficace ni de durable. Le mouvement s'orientait si peu dans ce sens que les ministres eux aussi, ayant à réorganiser l'Assistance publique, y introduisirent « l'unité et l'uniformité qui dominent dans toutes les autres branches de l'administration [2] ». Louis-Napoléon secondait de son mieux son ministère, cependant, pour toutes les lois qui traitaient de réforme ; et, sur la voie de la charité légale, il se montrait fort avancé ; « il n'aurait même pas craint de se rapprocher de certaines vues de la secte socialiste [3] ».

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 357.
2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 357.
3. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 358.

L'entente, qui n'avait jamais été très réelle, se préparait, d'ailleurs, à cesser. Le prince-président occupait toujours plus l'opinion publique que le Parlement ou que le ministère et cela eût suffit à renouveler la méfiance qui n'avait pas désarmé à son égard. Le ministère orléaniste était conséquent avec lui-même en s'efforçant à ce que le prince-président ne fût rien ; il se plaçait dans la vraie lignée constitutionnelle : le roi règne et ne gouverne pas. De même Louis Bonaparte, sentant la nécessité de son action, de plus en plus poussé à celle-ci, d'autre part, par sa propre impatience, contrarié et même humilié par ce ministère, était entraîné à ne pas le subir sans le combattre [1]. « Dans un gouvernement vraiment représentatif, disait le président du conseil, c'est-à-dire avec un ministère solidaire et responsable, alors surtout que la représentation nationale est permanente et toujours présente, la partie importante de l'action gouvernementale est tout entière dans les rapports incessants entre le ministère qui parle pour le gouvernement et en répond et l'Assemblée représentative ; le gouvernement est forcément transporté à la tribune ; c'est de là que partent toutes les impulsions, là que se décident les grandes affaires, là que s'exercent les influences : est-il surprenant, dès lors, que Louis-Napoléon, qui n'avait et ne pouvait avoir accès à cette tribune, éprouvât une sorte de malaise à se voir, en quelque sorte, effacé de cette scène où se débattaient les grands intérêts du pays et sur laquelle tous les yeux étaient constamment fixés [2]. »

Les gens un peu attentifs, à même de se renseigner, pressentaient bien que le prince-président et ses ministres, poursuivant des vues différentes, finiraient par se heurter. Ses ministres l'accusaient de rechercher les conflits, de les faire naître au besoin, et lui, continuellement suspecté, d'une manière trop apparente, blessé, devenait susceptible, bien que ce penchant ne fut pas dans sa nature, de peur qu'on lui manquât d'égards. Il s'émut ainsi de ce fait que les ministres se concertaient d'avance avant de se réunir dans le conseil [3], et les mi-

---

1. Le roi de Prusse disait à son sujet : « Si le président avait le prestige qu'on dit, comment reste-t-il garotté dans les entraves de la République? » Et il en concluait que c'était un homme sans caractère, destiné à disparaître devant une restauration orléaniste ou bourbonienne. (E. Ollivier, t. II, p. 230.) Proudhon le jugeait de même dans *le Peuple* du 2 juin 1849 : « Il s'est perdu par l'inaction, parce qu'il s'est posé en force d'inertie. »

2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 359.

3. « Sauf le dimanche, ils tenaient chaque jour une réunion chez Barrot. On y discutait la question qui devait être agitée au Conseil ; il y avait souvent une minorité et une majorité après le vote, on arrivait compact devant le président, on

nistres, qui s'étonnaient de sa surprise, oubliaient que la réciproque les eut également alarmés. Barrot sentit bien d'ailleurs la justice de la réclamation, douce et ferme à la fois, qui lui fut adressée en ces termes : « Je vous ferai remarquer que les deux conseils chez vous et chez moi ont des inconvénients, car non seulement cela multiplie les discussions et fait perdre du temps, mais cela conduit tout naturellement à prendre des décisions sans moi. Ainsi je trouve irrégulier qu'on ait parlé au général Oudinot de la possibilité de lui donner l'expédition de Civita-Vecchia, avant même que nous ayons décidé dans quelles circonstances nous la ferions [1]. Ce que je veux éviter, c'est l'inconvénient qui arrive, presque tous les jours, de décisions prises sans moi et que j'apprends par la voix publique ; car lorsque cela arrive pour des faits même insignifiants, cela nuit à ma considération et à celle du ministère... » Les torts ne semblaient pas du côté de la présidence. « Ici, dit Odilon Barrot, les susceptibilités du président n'étaient pas tout à fait dénuées de fondement ; d'un autre côté, la constitution ayant fait du ministère un être collectif et responsable, et l'ayant placé entre les deux pouvoirs pour les modeler et les concilier, il fallait bien que cet être eut sa pensée, sa politique à lui, et que parfois, il concertât ses résolutions. Les deux responsabilités distinctes du président et de son ministère étaient la plus grande difficulté de cette constitution ; il nous était bien difficile de la faire disparaître entièrement, nous ne pouvions que l'atténuer à force de ménagements et de bonne conduite, et c'est à quoi j'appliquais tous mes efforts [2]. » Tout prouve ainsi, et du témoignage même de la partie qui fut la plus accusatrice, que la situation, déjà signalée comme provisoire, touchait de plus en plus à son échéance. Le président manifestait de l'impatience à s'affranchir de son ministère ; le Parlement, d'un autre côté, tendait à la prééminence, et le ministère, pris entre les deux, devait sauter le premier. Voyant toutes ses avances rejetées, le prince s'était rejeté dans une affabilité imperturbable mais froide et opposa à ses ministres ce regard terne dont a parlé Tocqueville, ce silence, dont il a dit : « Les paroles qu'on lui adressait étaient comme les pierres qu'on jette dans un puits, on en entendait le bruit, mais on ne savait jamais ce qu'elles deve-

---

ne lui soumettait que l'opinion de la majorité. Ainsi qu'il me l'a raconté, il n'assistait pas à une discussion, il recevait un ultimatum auquel il devait répondre par un oui ou par un non. » (E. Ollivier, t. II, p. 231.)

1. Nouvelle preuve — importante — de la manière dont Oudinot fut imposé.

2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 366, 367.

naient[1]. » Au moment des vacances parlementaires, le ministère certifia qu'en l'absence des députés la constitution, comme la liberté, ne couraient aucun risque, mais l'assurance parut une simple formalité et tout le monde se reprit à parler de coup d'État. « Prorogation signifie tranquillité et sécurité, disait le député d'Avrincourt, et cette sécurité, est-elle bien garantie ? » Et comme Dufaure répondait : « De bonne foi le pouvoir ministériel n'est pas dans des mains qui aient donné lieu de croire qu'elles se porteraient à un coup d'État », on lui répliqua : « On le fera pour vous ! » A ce moment l'Assemblée voulait encore se servir du Ministère pour se garantir contre le prince-président et, si possible même, le juguler ; ce fut dans cet esprit que M. Levet proposa, par amendement, de faire cesser la prorogation de plein droit le jour où le ministère serait changé. C'était dur et le ministère n'osa pas ; de plus il en voulait peut-être, secrètement, sans se le dire non plus, à ceux qui l'avaient mis ainsi brutalement face à face avec la pente même de son destin[2].

La commission de prorogation, composée de membres insignifiants de la majorité, montrait d'ailleurs ainsi que ces bruits de coups d'État répondaient, surtout, en même temps, à une crainte vague ou à une sorte d'attente, imposée par la situation, et qu'ils n'étaient pas réellement redoutés. Cette perspective n'effrayait qu'une partie du monde politique ; le pays n'était pas inquiet dans sa grande majorité. A la Bourse, on se plaisait à voir les finances demeurer dans la condition normale de l'équilibre des recettes et des dépenses ; les manufactures reprenaient toute leur activité et l'essor industriel suivait une marche ascendante, considérable. « Épuré », le personnel gouvernemental se montrait tel que le voulait le pouvoir ; la population restait soumise, apathique. La capitale avait affirmé sa confiance aux élections des onze députés qu'elle avait à élire en assurant le triomphe du parti conservateur. L'exposition industrielle présidait aux fêtes du même genre dont le second Empire allait si bien permettre, soutenir et répandre les effets. La détente semblait sérieuse à la plupart, et le 13 juin était déjà comme un mauvais rêve.

L'Assemblée se sépara en criant une fois encore : « Vive la République ! » Peu de cris manquèrent autant de sincérité. A part ce qui

---

1. Tocqueville, *Souvenirs*. « Il écoutait sans paraître comprendre », dit Émile Ollivier.
2. « La proposition pouvait être, dit noblement Barrot, selon la vérité de la situation, elle n'était pas selon les convenances constitutionnelles. »

subsistait de la gauche et quelques rares conservateurs républicains, les députés acclamaient le maintien du rempart parlementaire qui empêcherait l'empire, ou, en attendant, la dictature, qui, cette besogne accomplie, devait dans leurs plans s'écrouler de lui-même afin de laisser la place à la royauté. — La simple lecture des journaux renseignait, cependant, sur le chemin parcouru par Louis Bonaparte. Au lieu de laisser agir ses amis, il se mettait en scène lui-même, maintenant, et devenait son meilleur agent de propagande. Avant de mourir, le 10 juin, le maréchal Bugeaud avait dit au prince venu lui faire visite : « Je suis bien aise de vous voir ; vous avez une grande mission à remplir, vous sauverez la France avec l'union et le concours de tous les gens de bien. Dieu ne m'a pas jugé digne de me laisser ici-bas pour vous aider. » Ces paroles, répandues partout, avaient produit l'effet d'une nouvelle consécration. Le président continuait, de plus, ses visites dans les hôpitaux, et les feuilles rapportaient aussi ses paroles aux malades : « Nous avons vu, assurait *le Moniteur*, des larmes de reconnaissance couler des yeux de plusieurs d'entre eux, et il a quitté les salles au milieu des bénédictions de tous. »

Le même *Moniteur* publiait une adresse du conseil général de la Seine-Inférieure sur les événements du 13 juin qui fait connaître l'état d'esprit le plus général : « Pendant que la France, encore émue des dernières tentatives des factieux, nous voyait d'un œil plus calme marcher avec fermeté et prudence à la réalisation des espérances que l'élection du 10 décembre a fait naître, l'insurrection la plus audacieuse est venue tout à coup menacer la propriété, la famille, la religion, la civilisation tout entière... Le 13 juin, vous en triomphez avec une résolution et un courage dignes du grand homme qui vous a laissé son nom et son exemple. Grâces vous soient rendues... Poursuivez, monsieur le président, la mission presque divine qui vous est confiée. Vous avez déjà conquis l'estime et la reconnaissance de la France ; les six millions de suffrages qu'elle a donnés à votre nom, dans lequel elle voyait un symbole d'ordre et de paix, elle vous les donne aujourd'hui à vous-même. Persévérez, vous êtes dans la voie des grandes choses. » On ne parlait, cependant, pas d'empire : « Vous pouvez, suivant vos desseins, fonder la république sur des bases inébranlables... » — Et la même question que précédemment se pose ici encore : « Pensait-il à l'empire quant à lui ? Le voulait-il réellement ? » Fausse, en effet, et pleine de casuistique en apparence, cette question demeure, étant donnée une

personnalité que nous avons déjà reconnue si complexe, souvent si incertaine d'elle-même, de sa propre direction.

Au milieu des ambitions réactionnaires qui montaient à l'assaut du pays sous la bannière républicaine et d'autant mieux qu'il les avait favorisées par son alliance avec Falloux, l'élu de décembre croyait vérifier de plus en plus la nécessité du pouvoir fort qui répondait, au surplus, à ses instincts personnels ; il avait le sentiment que, sans ce point de défense centrale, il ne parviendrait pas à empêcher la France, — car il s'en faisait sans effort l'arbitre, — de s'épuiser en luttes intestines ; de plus, la république lui paraissant aussi impossible que la monarchie, dans ce sens, et de fait, il préparait l'empire, répondant ainsi aux vœux de la majorité à laquelle il devait l'Élysée. La république véritable, la république sociale ou, du moins, à tendances sociales une fois tombée par suite de la complicité générale, le même genre de complicité lui avait valu le poste suprême ; or elle l'y maintenait de jour en jour davantage. Tous les hommes politiques qui subsistaient aspiraient sans se l'avouer à être départagés et trompés. Au 10 décembre 48, nous avons récapitulé de quelle longue suite d'efforts et de capitulations révolutionnaires, d'autre part, il était la suite, le résultat, l'aboutissant ; de même, à cette date de 49 où il sentait, mieux que tout autre, et en dépassant quelquefois la réalité, que ce mouvement, chaque jour accru par les faits et la situation, le poussait à l'empire, le lui imposait, — étant donné le caractère si peu éduqué de la nation, — en quelque sorte. Il ne réservait ni ne possédait de sentiment assez profondément moral, ou suffisamment idéaliste, pour saisir ce à quoi il s'était engagé vis-à-vis du pays futur comme du pays présent, et que la fondation d'une république vraiment républicaine était le devoir le plus essentiel comme le plus clair, le seul, du second Bonaparte. Il ne trouva pas non plus en lui-même, sans doute, suffisamment de décision pour aller au bout de ses raisonnements et, les poussant dans la partie féconde de leur logique, découvrir avec exactitude la part du nécessaire et de l'inutile. Le tâtonnement, inévitable en politique, l'indécision continue, peuvent, trop prolongés, devenir une faute, principalement après une révolution et chez un chef ; or, Louis-Napoléon, désormais en face des difficultés immédiates, renseigné sur ces difficultés du gouvernement dont les simples spectateurs ne peuvent pas, en général, se faire idée, n'était plus du tout l'ancien conspirateur de Boulogne ou de Strasbourg ; il ne savait pas se décider, devait faire un effort qui lui coûtait pour y parvenir. Enfin, dans le sentiment particulier du devoir qui était sien,

il n'avait pas puisé ce détachement supérieur si nécessaire à quiconque veut faire entrer dans la réalité les tendances heureuses de l'extrême gauche montagnarde, détachement à défaut duquel la bonne volonté tombe par suite de tout ce que certaines idées et certaines troupes conservent presque volontairement, avec une méfiance quelquefois sans justice, toujours hostile, jamais reconnaissante, d'inachevé, de brutal, ou même, à certains moments, d'absurde. Il faut reconnaître, de plus, que ces partis, — et ils ne pouvaient agir autrement après leurs premières invites, — l'avaient récusé. Il repoussait, en outre, — car il ne l'ignorait pas sous cette forme souple, qui permit son succès et dont bien peu se fussent préservés, — cette force particulière venant d'une conscience sévère, d'une discussion intime rigoureuse et d'une sorte de sentiment religieux qui mène à dépasser la réalité immédiate au bénéfice de la réalité prochaine quand celle-ci a été reconnue nécessaire en même temps que bonne et possible. Il perdait peu à peu le sentiment de sa mission et, quoique jeune, touchait à l'étape où la réussite diminue celui qu'elle consacre. Le côté d'épicurien, signalé par Tocqueville, encore que très naturel, devait d'autant plus se développer que Louis-Napoléon restait seul, moralement, et qu'une solitude continuelle, dépourvue d'aucune possibilité de confidence dans une atmosphère de famille ou d'amitié sûre, réclame des détentes brutales. Il réalisait son but à un âge trop avancé pour ne pas ressentir une désillusion profonde, trop jeune, d'autre part, pour savoir d'un coup dépasser celle-ci. Le plaisir lui redonnait le goût chaud de la vie, accentuait ses sentiments, ravivait momentanément son cœur isolé. — Tout cet ensemble devait l'amener à une sorte de rêve qui, quoique méthodique et très raisonné, demeurait, en partie, du rêve. Le terrain solide des faits qui avait manqué aux hommes de Février, théoriciens et non praticiens, lui faisait également défaut, car le rêve n'est possible, en politique, que venu de la réalité, discipliné, dominé par elle, ou par cette réalité prochaine dont nous parlions quelques lignes plus haut, subordonné à elle ; le rêve de Louis-Napoléon subordonnait, au contraire, fréquemment, la réalité à des desseins, à des sentiments personnels insuffisamment discutés, confus parfois, et l'intérêt rétrospectif qui, de ce fait, auréole sa physionomie romantique, fait mieux soupeser ce qu'elle condensait de redoutable pour les contemporains nécessairement préoccupés de réalité immédiate. Une croyance invincible en soi-même, que les événements justifiaient sans cesse, augmentait à la fois cette confiance, les calculs auxquels elle se plaisait et la reconnaissance de la fatalité qui

le conduisait à l'empire ; mystique très spontanément, il distinguait là une raison impérieuse et, par cette suite de raisonnements — car il était trop honnête homme, encore que d'une manière élastique, pour n'avoir pas besoin de se sentir absous, — il en arrivait à la nécessité de la conclusion impériale. Il lui semblait encore ainsi réaliser cette idée saint-simonienne qui l'avait toujours intéressé et dont l'empire industriel manifesta de nombreuses tendances. La certitude absolue, sans cesse démontrée, que la France, plus qu'à aucun moment peut-être, avait besoin d'une autorité centrale et le sentiment, — légitime en partie par suite des essais précédents — que cette autorité demeurait impossible alors dans la République, le poussaient à cette restauration. Au milieu des exagérations et des dangers de tout ordre, un peu comme Cavaignac se cramponna, encore que d'une manière toute différente, avec une souplesse qui fut son salut, se laissant aller sur le courant favorable, s'y livrant avec confiance, il serra simplement le gouvernail de la barque qui portait sa fortune, correct, parfait, impénétrable, séduisant et mystérieux. S'il y eut de sa part parti pris, ce fut celui-là. « Montrez-moi la maison de Bourbon réunie, disait-il à Falloux, vous me trouverez alors tout prêt à prendre ma canne et mon chapeau [1]. » L'aurait-il dit, cependant, si l'accord eût existé ? La discussion sur ce point reste largement ouverte. Il eût peut-être, en ce cas, été uniquement républicain ; pour le moment, en n'étant que cela, il se fût montré contre cette majorité qui étayait sa fortune. — L'équivoque résidait en elle autant qu'en lui, sinon plus [2] ; elle ignorait ce qu'elle voulait au juste, et elle voulait cependant autre chose ; lasse de la république, elle redoutait la monarchie et elle se persuadait, à la suite de son coup de tête, que la monarchie constitutionnelle, encore qu'elle la regrettât un peu, doucement, ne suffisait plus, étant donné ce qui s'était passé depuis sa chute ; elle disait au neveu de l'Empereur de vouloir à sa place. — Il ne vit pas que son devoir était de profiter de l'autorité afin de rendre la République possible, d'abord, durable ensuite, sociale enfin, — mais le pouvait-il ? Car les questions de temps et de réélections pesaient, pressantes bien-

1. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 488.

2. Mettons ici, en face de notre manière de voir, ce dur passage de Tocqueville : « On peut dire, au demeurant, que ce fut sa folie, plus que sa raison qui, grâce aux circonstances, fit son succès et sa force. Car le monde est un étrange théâtre. Il s'y trouve des moments où les plus mauvaises pièces sont celles qui réussissent le mieux. Si Louis-Napoléon eût été un homme sage ou un homme de génie, il ne fût jamais devenu président de la République. » *Souvenirs*, p. 316. Déjà cité.

tôt. — En résumé, résultat de la situation, il était le résultat de toutes les diverses oppositions qui avaient combattu le règne de Louis-Philippe, de toutes les espérances, de toutes les désillusions, qui l'avaient suivi comme de l'impossibilité de construire quoi que ce fût de durable, impossibilité qui se poursuivait tout en démontrant que tant d'instabilité ne pouvait se prolonger. Enfin, pour achever la contradiction, il était encore l'héritier de Louis-Philippe et, même, de l'orléanisme.

★

Il fit une série de voyages, une sorte de tour de France politique.

Le 6 juillet, il assistait à l'inauguration du chemin de fer de Paris à Chartres et répondait au toast du maire : « ... C'est à Chartres que saint Bernard vint prêcher la deuxième croisade ; magnifique idée du moyen âge qui arracha la France aux luttes intestines et éleva les luttes de la foi au-dessus du culte des intérêts matériels. C'est aussi à Chartres que fut sacré Henri IV, c'est ici qu'il marqua le terme de dix années de guerre civile en venant demander à la religion de venir bénir le retour à la paix et à la concorde. Eh bien, aujourd'hui, c'est encore à la foi et à la conciliation qu'il faut faire appel : à la foi qui nous soutient et nous permet de supporter toutes les difficultés du jour, à la conciliation qui augmente nos forces et nous fait espérer un meilleur avenir. » L'invitation au clergé ne se déguisait plus, s'affirmait, presque gênante. Venait-elle de la constatation désespérée que la France n'était pas encore prête pour se libérer de l'étouffante emprise cléricale ou de sa seule ambition? Tout ce que nous avons examiné précédemment au sujet des affaires romaines nous a fait voir de quelle manière le prince-président se trouvait acculé. Nous avons alors démêlé les parts de sincérité, d'ambition et de duplicité vague qui s'amalgamaient en lui. — Sur le chemin de Chartres, en passant par Rambouillet, il avait entendu le préfet lui parler dans son allocution du « wagon qui porte César et sa fortune[1] ». Le 16 juillet, il présidait à Amiens une distribution de drapeaux aux gardes nationales de la Somme. Cent cinquante mille personnes étrangères à la ville étaient venu assister à cette réception, et certains avaient fait plus de quinze lieues. Le défilé comprenait tous les costumes, même les plus inattendus, toutes les armes, le vieux casque du sapeur pompier comme le shako des recrues du 1792 et

1. Dufaure avait destitué le préfet dès le lendemain.

de 1813, la pique et le mousquet. Des cris incessants de « Vive le Président de la République ! Vive Napoléon ! » acclamaient le voyageur ; il faudrait[1] y joindre ceux de : « Vive Napoléon II ! Vive l'Empereur ! » et même cet appel impérieux, pathétique, indice de profonde lassitude, de paresse et d'inéducation, à l'autorité : « Vive l'Empereur absolu ! » Chaque garde national portait dans le canon de son fusil un petit drapeau tricolore frappé de l'effigie du président et levait son shako en passant devant lui. Après la revue, Louis-Napoléon, après une ovation continuelle, inouïe, délirante, gagna la cathédrale. Le soir, il fut accompagné à l'embarcadère par toute la population ; les rues où il passa étaient jonchées de fleurs. Ce fut à Amiens que, pendant la revue de la garde nationale, Changarnier, alors encore dévoué au prince et à l'idée d'empire, tandis qu'il chevauchait à côté du président, se retourna vers Persigny, qui se tenait derrière, recula et se penchant vers lui avec émotion, tandis que les acclamations faisaient rage : « Que le prince en finisse, lui dit-il, s'il veut se faire proclamer empereur et répondre aux aspirations populaires, il peut compter sur moi ; qu'il me parle franchement, qu'il s'entende avec moi et nous en aurons bientôt fini avec la République[2]. » Persigny transmit évidemment ce langage au prince. Il avait appuyé le prochain voyage où l'on devait s'efforcer de faire des avances aux légitimistes, et il acceptait quant à lui leur alliance, quitte à la rompre après le succès[3] ; mais Louis-Napoléon « n'était pas homme à se laisser séduire par des ouvertures de ce genre[4] », et l'ancien rédacteur des *Lettres de Londres*, revenant à la comparaison qui lui était chère, ajoutait : « Comme Octave arrivait de Grèce, après la mort de César, il se sentait encore mal à l'aise au milieu de tant d'éléments inconnus. Encore privé, à cette époque, de l'autorité morale que donne seul, dans le monde politique, l'avantage d'avoir fait ses preuves de capacité, il éprouvait une sorte d'embarras vis-à-vis des réputations établies[5]. » Les voyages le renseignaient, en tout cas, sur la France, qu'il ne connaissait pas, ou par des rapports toujours faussés, naturellement dans un but de complaisance. Le 22 juillet, il était à Ham, au

1. « Il y a eu peu de cris de « Vive le Président et vive Changarnier. » Les journaux modérés ne parlent pas de ces « Vive l'Empereur ! » (*Journal de Castellane*, t. III, p. 183.)
2. *Mémoires de Persigny*, p. 138.
3. Ollivier, t. II, p. 227.
4. *Mémoires de Persigny*, p. 138.
5. *Mémoires de Persigny*, p. 138.

milieu d'un enthousiasme plus grand encore qu'à Amiens.[1] Il assistait à un *Te Deum*. Au banquet le maire tint ce discours : « La ville de Ham se rappelle avec reconnaissance votre bonté inépuisable à laquelle les malheureux n'ont jamais fait appel en vain. » Après l'éloge, déjà classique, au restaurateur de l'ordre, il indiquait les œuvres de bienfaisance de l'ancien détenu et concluait : « Les habitants saluent en vous l'élu de la divine Providence qui veille sur notre belle patrie. » Louis-Napoléon fut adroit, encore qu'il déçut peut-être quelques-uns : « Aujourd'hui que, élu par la France entière, je suis devenu le chef légitime d'une grande nation, je ne saurais me glorifier d'une captivité qui avait pour cause l'attaque contre un gouvernement régulier. Quand on a vu combien les révolutions les plus justes entraînent de maux après elles, on comprend à peine l'audace d'avoir voulu assumer sur soi la terrible responsabilité d'un changement. Je ne me plains donc pas d'avoir expié ici par un emprisonnement de six années ma témérité contre les lois de ma patrie et c'est avec bonheur que, dans les lieux mêmes où j'ai souffert, je vous propose un toast en l'honneur des hommes qui sont déterminés, malgré leurs convictions, à respecter les institutions de leur pays. » Les orléanistes ne pouvaient qu'applaudir cette amende si honorable à laquelle ils n'osaient croire, au moins sous une forme aussi complète. « L'effet produit par le discours de Ham est immense, disait *le Dix-Décembre*. Tous les doutes sont aujourd'hui dissipés... L'histoire a rarement fourni de tels exemples de noble sincérité. » Les conservateurs de tout ordre étaient tranquillisés; le prince-président semblait avoir renié tout ce qui subsistait en lui de la donnée révolutionnaire napoléonienne, grâce à laquelle tant de suffrages lui avaient été acquis. Néanmoins la droite absolue n'aimait pas lui voir jouer un rôle qu'elle réservait au roi. *La Gazette de France* enregistrait des bruits de coup d'État, « de 18 brumaire, d'aigle venant d'Alsace et volant, comme au 20 mars, de clocher en clocher ». Elle se demandait si un parti n'existait pas dont l'idéal serait la reconstitution de l'Empire, « au point, disait-elle, que l'Assemblée ne peut plus contenir le pouvoir exécutif dans les rails d'une constitution décrétée », et, la pensée et le talent en moins, la *Gazette* parlait un peu comme Proudhon avant le 10 décembre : « L'Empereur fera des levées d'hommes et d'argent par décret... Les conscriptions seront sans frein et sans limites... Il aura une garde

1. « On a crié : « Vive l'Empereur ! » encore plus qu'au départ d'Amiens. » *Journal de Castellane*, t. III, p. 185.

nationale de 400.000 hommes et des mameluks... Il fera même la conscription des filles les plus belles et les mieux dotées de son empire pour les donner en mariage à ses officiers... » D'autres journaux se montraient inquiets. *La Liberté* fournissait une note différente, intéressante par rapport à l'avenir : « Qui donc aurait intérêt aujourd'hui à désirer l'Empire? L'Empire avec les Falloux, avec les Thiers, avec les Fould! L'Empire avec les boursicotiers de Louis-Philippe! Taillé sur le patron du dernier règne, l'Empire deviendrait épicier. Il ne manquerait que ce dernier outrage au grand nom de Napoléon ! » Et le discours de Ham révolte le rédacteur : « Avant d'être au pouvoir, faire de l'opposition, invoquer les grands et nobles sentiments qui font vibrer le cœur du peuple, et puis, une fois au pouvoir, condamner son passé, poursuivre ses amis, trahir les principes et ses propres intérêts et se déclarer coupable!... A cinq ans de distance il sera permis d'appeler régulier un gouvernement contre lequel on a fait trois volumes et deux insurrections. A cinq ans de distance, il sera permis de se précipiter aveuglément dans les bras des mêmes hommes qu'on livrait à la risée de la France et de l'Europe... Il sera permis de retourner humblement au lieu même où l'on a écrit ces pages étincelantes de vérité et de les désavouer publiquement... L'ordre, c'est ce que tout conspirateur demande quand il est arrivé au pouvoir... » Les journaux anglais parlaient également du coup d'État. Et Louis Blanc résumait la situation dans *le Nouveau-Monde :* « Entre deux grands pouvoirs de grande origine et de nature diverse, il est impossible que tôt ou tard la lutte ne s'engage pas... Lorsque le pouvoir flotte au hasard entre un homme et une assemblée, on peut tenir pour certain que cette assemblée porte avec elle un 10 août et que cet homme a derrière lui un 18 brumaire. » Sans évoquer cette perspective, Lamartine continuait à voir dans Louis Bonaparte « un homme à la hauteur de ses devoirs envers le pays, un homme d'État d'un coup d'œil juste et serein, un bon cœur, un grand bon sens, une sincère honnêteté d'esprit, une modestie qui voile l'éclat, non la lumière. »

Le président ne ménageait pas que le clergé; il faisait toutes les avances possibles aux légitimistes [1]. On le remarqua notamment au cours de son voyage dans l'Ouest. Il s'y montra aussi plein de prévenances pour la presse [2].

---

1. Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 398.

2. « Des rédacteurs de journaux — il y a certaines feuilles qui en ont trois — sont partis avec le convoi. Ils sont défrayés de tout ; non seulement le chemin de fer

Son voyage s'annonça dès le début sous les plus heureux auspices. Place Beauveau on cria : « Vive l'Empereur ! » tandis qu'il quittait l'Élysée[1]. Après s'être arrêté à Étampes, afin d'y passer en revue la garde nationale, il aperçut, le long de son trajet, une population immense accourue pour le voir ou, à défaut, le train qui l'emportait; d'Orléans à Angers, la voie était bordée par deux haies humaines. A Orléans, il s'agenouilla dans la cathédrale pleine de monde et gagna Saumur pour y coucher. « Il voulut entrer dans cette ville à cheval, afin de se trouver en contact avec les populations accourues de toutes parts et pour accueillir plus directement les placets. Sa prévision ne fut point déçue. Ni les pétitions, ni les acclamations ne lui manquèrent. Le lendemain matin, il assista à un brillant carrousel de l'école de cavalerie et partit pour Angers[2]. » A la gare, l'attendaient l'évêque, Mgr Angebault, et le préfet, M. Bordillon. L'évêque bénit les locomotives — ce qui se faisait beaucoup alors — puis lui adressa une allocution assez spéciale, qui porta, peut-être, le prince à réfléchir : « En ce moment, sur une autre terre, votre nom encore est béni et, aux accents de tout un peuple arraché à l'oppression, se mêle la voix auguste du pontife vénéré que la Ville Éternelle réclame. » Le préfet, quant à lui, républicain de vieille date, conduisit le prince poser la première pierre d'un hôpital situé assez loin hors de la ville, et le prince-président trouva la course d'autant plus démesurée que « des visages et des cris fort divers[3] » l'accueillirent. De plus M. Bordillon, très simple dans sa mise, donna une fête à la préfecture le soir où le prince lui sut mauvais gré des hommes en redingote et des femmes qui n'étaient point en toilette de bal ; il fit le tour des salons et se retira vite. Il lui fallait déjà, semblait-il, la soumission et la cour. Au banquet, il n'avait remarqué que le maire au toast duquel il avait répondu : « Vos acclamations s'expliquent parce que je représente ce système de modération et de conciliation inauguré par la république, ce système qui consiste non à implanter cette liberté sauvage permettant à chacun de faire ce qu'il veut, mais la liberté des peuples civilisés permettant à chacun de faire ce qui ne peut pas nuire à la communauté. Sous tous les régimes, il y

---

les transporte gratis, mais ils ont des cartes pour loger, déjeuner, dîner, etc. Nous ne manquerons donc pas de relations de voyage. » *Journal de Castellane*, t. III, p. 185.

1. *Journal de Castellane*, t. III, p. 185.
2. Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, p. 496. Déjà cité.
3. *Mémoires d'un royaliste*, t. II, p. 499.

aura, je le sais, des oppresseurs et des opprimés : mais tant que je serai président de la République, il n'y aura pas de parti opprimé. » La magistrature aussi lui plut, qui avait salué son élection « comme une inspiration providentielle des comices populaires ». Sur le bateau à vapeur qui emportait, le lendemain, le prince vers Nantes, il reprochait à Falloux de ne pas l'avoir averti au sujet du préfet. « Mais, Monsieur le Président, c'est un de nos adversaires les plus prononcés, et il a combattu mon élection avec acharnement. Devais-je rendre hostilité pour hostilité? C'est un homme d'esprit, je le croyais homme de meilleur goût. » Le préfet fut destitué après que Falloux eut quitté le ministère et envoyé à Grenoble.

L'embarquement avait eu lieu au milieu d'une affluence considérable au cri de : « Vive Louis-Napoléon! » Les populations riveraines de la Maine et de la Loire accouraient sur le passage du bateau à la longue cheminée mince et aux larges roues. A chaque bourg, à chaque village, c'étaient des volées de coups de cloche et des décharges de mousqueterie. A Saint-Florent, où la population stationnait, le président fit arrêter et salua plusieurs fois la foule et le monument de Bonchamps [1]. « Je me tenais silencieux derrière lui, a raconté Falloux, contemplant ce beau spectacle, mais regardant aussi plus loin. Derrière Saint-Florent, je voyais la Vendée tout entière. A Saint-Florent même, j'apercevais le monument de Bonchamps et j'avais comme l'apparition de cette épouvantable traversée de la Loire qui fut le coup suprême porté aux luttes et aux espérances de la Vendée. Mes yeux se remplirent de larmes. M. de Heeckeren s'en aperçut et vint me serrer la main. Nous ne prononçâmes un mot ni l'un ni l'autre ; nous n'en avions pas besoin pour nous comprendre. » Le tableau n'est pas sans grandeur. Il montre, une fois de plus, la solitude de Louis-Napoléon, combien l'idée républicaine était exclue. A Nantes, les acclamations furent frénétiques. On cria : « Vive l'Empereur [2] ! » Le prince eut grand'peine à se frayer un passage à travers la foule, en dépit d'une pluie torrentielle. Une tente magnifique avait été dressée sur la place Graslin. Le banquet y fut donné. Le bal eut lieu dans la salle de spectacle. Louis-Napoléon parla encore : « Le voyage que j'ai fait ici restera gravé profondément dans mon cœur, car il a été fertile en souvenirs et en espoirs. Ce n'est pas sans émotion que j'ai vu ce grand fleuve derrière lequel se sont

1. Les journaux ne manquèrent pas de la signaler.
2. *Journal des Débats*, 2 août 1849, et *le Siècle*, 3 août.

réfugiés les derniers bataillons de notre grande armée; ce n'est pas sans émotion que je me suis arrêté devant le tombeau de Bonchamps; ce n'est pas sans émotion qu'aujourd'hui, assis au milieu de vous, je me trouve en face de la statue de Cambronne. Tous ces souvenirs, si noblement appréciés par vous, me prouvent que, si le sort le voulait, nous serions encore la grande nation par les armes. Mais il y a une gloire tout aussi grande aujourd'hui, c'est de nous opposer à toute guerre civile, comme à toute guerre étrangère et à grandir par le développement progressif de notre industrie et de notre commerce... Soyons unis, oublions toute cause de discussion... et, bientôt, nous serons encore la grande nation par les arts, par l'industrie, par le commerce. » Ce Napoléon saint-simonien ne pouvait que plaire aux grands chefs de l'industrie.

Le lendemain, le prince revint en poste directement à la gare d'Angers avec Dupin et Falloux. « Le président de la République, raconte celui-ci, n'aimait pas le président de l'Assemblée, qui le lui rendit jusqu'au 2 décembre exclusivement. La conversation fut donc dirigée principalement de mon côté. « Je me suis bien amusé hier soir, en vous voyant danser en face de moi, me dit le président. Vous aviez l'air de danser pour votre compte[1]. » Le prince, après quelques plaisanteries sur les danseurs et les danseuses, avoua emporter de Nantes le regret d'avoir injustement affligé un honnête homme. « Avant de me présenter les maires de la Loire-Inférieure, racontait-il, le préfet m'avait demandé la croix pour l'un d'eux dont il m'avait fait le plus grand éloge. Je voulus m'accorder le plaisir de l'annoncer moi-même à ce brave homme. Mais, au lieu de me remercier, celui-ci entama l'histoire d'un arriéré de pension militaire et en sollicita la restitution. Cette réclamation, en ce moment, me parut déplacée, et je le lui fis sentir durement. Le préfet, qui en fut témoin, m'apprit plus tard que ce maire avait promis son arriéré à la commune pour une œuvre de charité, que, n'ambitionnant pas la croix, il n'avait songé qu'à son but très désintéressé, et n'avait manqué de convenances que par un sentiment supérieur aux convenances mêmes. Je fis courir après lui, mais trop tard; il avait déjà quitté Nantes, fort désolé de mon accueil que je réparerai de Paris, car j'en ai pris bonne note[2]. » La route continua, Dupin sommeillant la plupart du temps, en passant par Saumur. Les voyageurs s'arrêtèrent aussi au château

1. Falloux, *Mémoires d'un royaliste.*
2. Falloux, *Mémoires d'un royaliste.*

de Serrant, non loin d'Angers, que Napoléon avait trouvé le plus beau de la France. Il appartenait au comte Alfred Walsch, qui avait préparé une réception splendide. « Le président fut traité en souverain, selon toutes les règles de l'ancienne étiquette. Le maître de la maison lui céda sa place à table et ne réclama ses droits que pour porter debout, avec l'excellent vin de la coulée de Serrant, un toast au président. L'hôte auguste répondit en termes fort aristocratiques, puis nous traversâmes rapidement Angers où nous prîmes le chemin de fer[1]. »

A Tours, l'affluence est aussi considérable. Il y parla d'une manière importante et qui est à retenir pour l'étude de son caractère. « Les acclamations dont je suis l'objet me touchent bien plus qu'elles ne m'enorgueillissent. J'ai trop bien connu le malheur pour ne pas être à l'abri des entraînements de la prospérité. Je ne suis pas venu au milieu de vous avec une arrière-pensée, mais pour me montrer tel que je suis, et non tel que la calomnie veut me faire. On a prétendu, on prétend encore aujourd'hui, à Paris, que le gouvernement médite quelque entreprise semblable au 18 brumaire. Mais sommes-nous donc dans les mêmes circonstances? Les armées étrangères ont-elles envahi notre territoire? La France est-elle déchirée par la guerre civile? Y a-t-il 80.000 familles en émigration?... Nous ne sommes pas dans des conditions qui nécessitent de si héroïques remèdes... A mes yeux la France peut être comparée à un vaisseau qui, après avoir été ballotté par les tempêtes, a trouvé enfin une rade plus ou moins bonne, mais où il a jeté l'ancre. Eh bien, dans ce cas, il faut radouber le navire, refaire son lest, rétablir ses mâts et sa voilure, avant de se hasarder encore dans la pleinemer. Les lois que nous avons peuvent être plus ou moins défectueuses, mais elles sont susceptibles de perfectionnements. Confiez-vous donc à l'avenir sans songer ni aux coups d'État, ni aux insurrections. Ces coups d'État n'ont aucun prétexte, les insurrections n'ont aucune chance de succès... Ayez confiance dans l'Assemblée nationale et dans nos premiers magistrats qui sont les élus de la nation, et surtout comptez sur la protection de l'Être suprême. » Cet Être suprême, en 1849, était tout un programme. Le discours enchantait Lamartine, qui l'appelait « un coup d'État de loyauté et de patriotisme contre le coup d'État d'usurpation dont se poursuivait la crédulité publique ». Selon lui, le président avait ainsi « renouvelé à la face du pays le serment prêté

1. *Mémoires d'un royaliste*, p. 504.

à la République devant l'Assemblée constituante ». — Il avait surtout pénétré au cœur de la question politique et tenu à dire, loyalement, que la France, à ses yeux, n'avait pas besoin d'un 18 brumaire. Il faisait même appel à la conciliation afin d'éviter les complications qui avaient rendu le 18 brumaire nécessaire. « Il faut insister, dit Maupas, sur cette déclaration de Tours, et en préciser encore la valeur, car elle renferme toute la politique de Louis-Napoléon ; elle permet de pénétrer absolument sa pensée. Pour qui voulait lire entre les lignes, le prince disait ainsi : « Je me donne entièrement à vous pour gouverner avec la constitution, mais à la condition d'une revision qui rende à la France la libre disposition de sa volonté, qui lui permette de choisir son chef comme elle le voudra, là ou elle le voudra, et qui ne violente pas ses préférences par une exclusion inique, un ostracisme prémédité. » C'était un avertissement. Et pour qui donc eût-il songé à un coup d'État, à cette date de 1849 quand tous les procédés légaux s'ouvraient encore naturellement devant lui ? Mais la constitution n'était-elle pas revisable. L'article 131 ne stipulait-il pas ce droit expressément? Pouvait-on croire que, sous la pression si manifeste de l'opinion, l'Assemblée oserait jamais se dérober à cette nécessité ? Et si la constitution pouvait être ainsi légalement revisée, si aucune limite n'avait été tracée par le législateur, si toutes ses dispositions pouvaient être remises en question, tous ne pouvaient-ils pas sortir d'une modification légale du parti fondamental? Le président ne pouvait-il pas être proclamé rééligible ? Ne pouvait-il pas recevoir un pouvoir prolongé ? La présidence à vie n'était-elle pas une forme permise et compatible avec la doctrine républicaine? Et si même le pays, si l'Assemblée l'eussent voulu, où était donc l'obstacle pour aller plus loin, pour rétablir l'Empire sans secousses, sans coup d'État? La logique était ainsi d'accord avec la vérité. Pour qui a connu l'empereur et pénétré, si peu que ce soit, dans sa confiance, il est certain que les moyens légaux avaient toutes les préférences de son esprit [1]... » — A peine revenu, il reprenait une autre tournée.

A Blois, il avait été pour l'évêque « l'élu providentiel ». A Rennes, l'adjoint au maire lui demanda sur un ton pathétique de continuer à défendre le pays contre les fureurs des partis anarchiques. Pour aller à Rouen, il se fit accompagner de Changarnier. Sur la route, aux environs de Poissy, les gardes nationaux font la haie sur un si long par-

1. MAUPAS, *Mémoires*, p. 80.

cours que le président fait arrêter le train et les passe en revue. Tout le monde crie : « Vive Napoléon ! » et les musiques jouent l'air : « Veillons au salut de l'Empire ! » En arrivant à Rouen, il se rend à la cathédrale afin d'y entendre la messe, et l'archevêque le félicite de voir « ses premiers pas se diriger vers la maison du Seigneur ». Il ajoute : « C'est un gage des pieux sentiments qui vous animent et qu'on aime à trouver dans le chef d'un grand peuple. Vous avez rendu la paix à la patrie en associant heureusement l'ordre et la liberté. Vous avez rendu la joie à l'Église en relevant par l'effort de vos armes l'autorité temporelle de son saint et bien-aimé pontife. Que de motifs pour faire éclater notre reconnaissance ! » La foule, partout, se presse sur son passage. Le soir, à l'hôtel de ville, le maire, après un éloge sans mesure du premier Empire, termine son toast : « A Napoléon, à son neveu appelé aussi pour sauver la France et la civilisation, et qui justifie si bien les espérances de la patrie... » Le président, infatigable, explique : « Ce qui empêche notre prospérité de se développer, c'est que le propre de notre époque est de nous laisser séduire par des chimères au lieu de nous attacher à la réalité... Plus les maux de la société sont patents, et plus certains esprits sont enclins à se jeter dans le mysticisme des théories ... Il s'agit de donner à la société plus de calme et de stabilité. Vous avez bien jugé en pensant que le neveu de l'homme qui a tant fait pour asseoir la société sur ses bases naturelles ne pouvait pas avoir la pensée de jeter une société dans le vague des théories. » C'est à Rouen qu'un soldat du 4e léger, qui recevait la croix de ses mains voulait se mettre à genoux devant lui et qu'il l'en empêcha en lui disant : « Un soldat ne doit se mettre à genoux que devant Dieu ou dans les feux de peloton. » Ces paroles sont de celles qui sonnent faux, plus tard, dans l'histoire, et qui, sur le moment même, ne pouvaient que faire sourire. On affectait d'y croire et d'admirer. Il y avait, réellement, pour que cette affectation fût possible, une sorte de diminution de l'énergie et de la pensée, de la vie même, en dépit de tant de décors chatoyants.

En se rendant au Havre, sur toute la ligne du chemin de fer, il est encore salué par des populations enthousiastes. A Granville, le curé évoque lui aussi la Providence, « qui nous a donné la grâce de contempler et de féliciter aujourd'hui le protecteur de la religion et le libérateur de l'auguste chef de l'Église ! » Il monte en voiture, et tout le long de la route, la foule des gardes nationaux porte au bout de ses fusils des petits drapeaux sur lesquels est imprimé le portrait de l'Empereur. A Bolbec, plus de sept cents hommes sont sous les armes. A Ingou-

ville, le clergé l'attend sous un dais et à son arrivée un cantique pieux appelle sur lui les bénédictions du ciel. A la sortie de la commune, il passe sous un arc de triomphe. Au Havre, cinquante mille personnes l'acclament toute la journée, à la revue, dans les rues, aux régates ; les femmes agitent leurs mouchoirs et lui jettent des fleurs ; toutes les fenêtres sont garnies de drapeaux ; le maire reconnaît au neveu de l'Empereur toutes les vertus. A Elbeuf, avant d'entrer en ville, il traverse une haie formée par une centaine de sœurs agenouillées le long de la route, les mains jointes. Tandis qu'il passe ensuite en revue les gardes nationaux, quatorze mille ouvriers des fabriques environnantes l'entourent de leurs acclamations. Il visite la fabrique de Victor Grandin, — dont nous nous souvenons en 1848, — et un de ses ouvriers lui dit : « Au 10 décembre, nos ateliers étaient déserts, nos souffrances inouïes. La volonté nationale vous place à la tête de l'État, et cette heureuse inspiration ramène, avec l'ordre et la confiance, l'activité de l'industrie qui nous fait vivre... Acceptez notre profonde reconnaissance, comptez sur nos bras et sur nos cœurs. » A Louviers, d'anciens combattants de l'Empire assistaient à la revue. *Le Moniteur*, en racontant la réception, ajoute : « Ce qui n'a pu passer inaperçu c'est que le portrait de Louis-Napoléon est dans chaque atelier. » Les feuilles dévouées à la présidence commencent à avouer certaines vues; elles se demandent pourquoi celui qui est acclamé comme un sauveur et reçu partout en triomphe cesserait, après quatre ans, d'être le chef de l'État; elles ne comprennent pas pourquoi la constitution ne serait pas revisée; et toujours est mis en avant « l'homme providentiel ». La thèse soutenue se résume à celle-ci : « L'idée de tout remettre en question de quatre ans en quatre ans est une idée ruineuse, anarchique... N'est-il pas clair que la clause portant qu'il ne peut pas être réélu, indépendamment de l'ingratitude monstrueuse qu'elle consacre, rejette la France dans tous les hasards révolutionnaires dont elle a tant de peine à sortir... Pense-t-on que ce soit inutilement que, de 1815 à 1848, les armées impériales avaient envoyé ces infatigables missionnaires qu'on appelle les vieux soldats et qui prêchent nos campagnes pendant ces longues veillées de l'hiver ou les loisirs de la moisson ... A côté du légionnaire de Marengo, d'Austerlitz, qui conduit la charrue, mettez donc le chevalier de Saint-Louis... Napoléon est présent parmi nous... A défaut de sa personne, sa mémoire combat pour nous et nous protège [1]. »

1. *Le Dix-Décembre.*

Un incident qui se passa pendant le voyage de Tours montre, à la fois, la sottise ministérielle et l'état d'esprit de l'époque; il prouve comme le ministère cherchait la moindre occasion d'être désagréable au président auquel il reprochait, tout bas, de n'être pas, la plupart du temps, en faute. Une sorte de plaisir rétrospectif anime encore ces lignes de Barrot : « Puisque je parle du voyage de Tours, je dirai un mot d'un petit incident qui se reporte au séjour du président dans cette ville, incident qui, tout léger qu'il paraît, caractérise cependant assez bien la manière dont le chef de l'État comprenait les notions les plus vulgaires de la morale privée[1]... » A Paris, le prince-président avait logé miss Howard, près de l'Élysée; en voyage, il l'emmenait avec lui. A Tours, la personne qui s'occupait de distribuer des logements plaça miss Howard dans la maison du receveur général, un M. André, absent, avec sa femme aux eaux des Pyrénées. « M. et Mme André appartenaient à cette secte de puritains qui portent très loin la sévérité des mœurs; ils se sentaient profondément blessés de ce que leur foyer, espèce de sanctuaire qui n'avait jusqu'alors été témoin que des pratiques religieuses et des actes de charité les plus ardents, fût devenu le séjour de ce qu'ils appelaient une prostituée[2]... » Aussi M. André exhala-t-il sa plainte indignée par une lettre violente « et même excessive[3], au président du conseil. Fort embarrassé, partagé entre deux sentiments, l'ennui de transformer l'incident en une affaire d'État qui le rendrait ridicule, le plaisir de faire entendre à Louis Bonaparte que « dans la position à laquelle il avait été élevé, il ne lui était plus permis de vivre de cette vie libre dont il avait vécu à Londres[4] », celui-ci chargea son frère Ferdinand Barrot de faire en sorte que la lettre « tombât comme par accident sous les yeux de Louis Napoléon[5]. » — Le prince la lut, s'en étonna et écrivit à son ministre : « Votre frère m'a montré une lettre d'un M. André à laquelle j'aurais dédaigné de répondre si elle ne contenait des faits faux qu'il est bon de réfuter. Une dame à laquelle je porte le plus vif intérêt, accompagnée d'une de ses amies et de deux personnes de ma maison, désira voir le carrousel de Saumur; de là elle vint à Tours; mais, craignant de ne pas

1. *Mémoires*, p. 36.
2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 361.
3. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 361. — « Serions-nous donc revenus, disait-il, à cette époque où les maîtresses des rois promenaient leurs scandales à travers les villes de France ? »
4. *Mémoires d'O. Barrot.*, t. III, p. 361.
5. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 361.

y trouver de logement, elle me fit prier de faire en sorte de lui en procurer un. Lorsque j'arrivai à Tours, je dis à un conseiller de préfecture qu'il me ferait plaisir de chercher un appartement pour le comte Bacciocchi et pour des dames de ma connaissance. Le hasard et leur mauvaise étoile les conduisirent, à ce qu'il paraît, chez M. André où, je ne sais pourquoi, l'on s'imagina que l'une d'elles s'appelait Bacciocchi. Jamais elle n'a pris ce nom; si l'erreur a été commise, c'est par des étrangers, indépendamment de ma volonté et de celle de la dame en question. Maintenant, je voudrais savoir pourquoi M. André, sans prendre la peine de rechercher la vérité, veut me rendre responsable et de la désignation faite de sa maison et du faux nom attribué à une personne. Le propriétaire dont le premier soin est de scruter la vie passée de celui qu'il reçoit, pour le décrier, fait-il un noble usage de l'hospitalité ?... Combien de femmes cent fois moins pures, cent fois moins dévouées, cent fois moins excusables que celle qui a logé chez M. André eussent été accueillies avec tous les honneurs possibles par ce M. André, parce qu'elles auraient eu le nom de leur mari pour cacher leurs liaisons coupables. Je déteste ce rigorisme pédant, qui déguise toujours mal une âme sèche, indulgente pour soi, inexorable pour les autres. La vraie religion n'est pas intolérante; elle ne cherche pas à soulever les tempêtes dans un verre d'eau, à faire du scandale pour rien et à changer en crime un simple accident ou une méprise excusable. M. André qu'on me dit puritain, n'a pas encore assez médité sur ce passage de l'Évangile où Jésus-Chist, s'adressant à des âmes aussi peu charitables que celle de M. André, dit, au sujet d'une femme qu'on voulait lapider : *Que celui* etc... Qu'il pratique cette parole : quant à moi, je n'accuse personne et je m'avoue coupable de chercher dans les liens illégitimes une affection dont mon cœur a besoin. Cependant, comme jusqu'à présent ma position m'a empêché de me marier, comme, au milieu des soucis du gouvernement, je n'ai, hélas ! dans mon pays, dont j'ai été si longtemps absent, ni amis intimes, ni liaisons d'enfance, ni parents qui me donnent la douceur de la famille, on peut bien me pardonner, je crois, une affection qui ne fait de mal à personne, et que je ne cherche pas à afficher... » Le ministre fut très choqué de cette lettre. L'incident transpira et tout le monde donna raison au président.

Louis-Napoléon jouait, au surplus, sur le velours. L'esprit public, sans idéal, sans véritable intelligence, et sans culture assez étendue, exaspéré par surcroît, ne comprenant pas les faits, était prêt à tout subir. Le seul parti de l'avenir, l'unique parti à peu près sincère ou,

du moins, forcé à la sincérité par une partie de son programme et l'adversité même, étant exclu, tous les autres partis, décidés à une trêve, et cette trêve étant, d'autre part, la seule réalisation alors possible, représentant bien démontré d'une puissance toute de recul ou d'immobilité, le prince, candidat fatal, résultat de cette trêve et enjeu de toutes les compromissions, de tous les doutes, de tout le brouillard voulu et maintenu tel, s'adaptait parfaitement. Ainsi s'expliquent ces entrées triomphales, ces décors nombreux, ces spectacles quelquefois puérils, cet accord, cette unanimité d'éloges et d'acclamations. Tous s'entendaient autour du président de la République, malgré leurs réserves, parce qu'il donnait des gages à chacun, sauf à ce parti éliminé de la révolution qu'il aurait dû, cependant, surtout au milieu d'une réaction si générale, représenter plus que tout autre. Dès qu'il s'en souviendrait, dès qu'il essayerait d'en sauver une petite étincelle, la troupe la plus puissante parmi ceux qui auraient aidé jusqu'au bout à la nouvelle restauration conservatrice, avouerait aussitôt son avidité, son despotisme, ses prétentions infinies; de suite elle réclamerait le prix extraordinairement abusif qu'elle avait mis, comme toujours, à ses services.

En face de cette force si puissante et si corruptrice, parce que formidablement armée afin de corrompre impunément[1], exploitant les plus nobles sentiments de l'âme humaine, notamment le sentiment religieux, dans un sens opposé à ses tendances véritables et sachant le détourner sans répit à son usage en le guidant vers ses fins, nous avons déjà vu le peu qu'était le prince, son manque de force et de puissance. Il dépendait tant de l'adversaire qu'il devait commencer sa décadence le jour où, sans même oser pourtant l'attaquer, il ne suivrait plus l'orientation que l'on exigerait de lui. L'armée, — on l'avait vu à Rome, — dépendait beaucoup du prêtre. Les seuls soutiens sérieux dans la lutte contre le clergé avaient été écartés peu à peu en 1848 par les républicains modérés, en 1849 par les conservateurs réactionnaires et la molle complaisance de Louis-Napoléon, forcé de céder. Il ne restait au président de la République que des amis personnels dont nous avons apprécié déjà le dévouemeut, en même temps que, souvent, l'insuffi-

1. Au Vaudeville on jouait deux pièces : *Un monsieur qui veut exister* et *la Foire aux idées*. Ces pièces remplies d'allusions contre les républicains, étaient furieusement applaudies, surtout aux passages réactionnaires. Dans *la Foire aux idées*, on voyait un petit garçon au costume de marquis qui représentait Marrast et deux autres enfants avec des gilets blancs à la Robespierre auxquels on donnait le fouet.

sance [1]. Il sentait sa solitude et y nourrissait selon toute vraisemblance un plan. En août, époque vers laquelle les journaux et même *les Débats* annoncent une réédition de l'*Histoire de l'empereur Napoléon*, de Laurent de l'Ardèche, dédiée au président de la République, il habite les petits appartements de Saint-Cloud, et, d'après Castellane [2], n'y reçoit personne.

En septembre, le président du conseil et Persigny fréquentent chez le comte Molé à Champlatreux, où Barrot avait été faire l'ouverture de la chasse en compagnie de lord Normanby [3]; on y jugeait excellent le ton conservateur du chef des ministres. Le 2 septembre, à l'inauguration du chemin de fer de Paris à Épernay, *les Débats*, en relatant l'accueil enthousiaste, remarquent que les cris de « Vive Napoléon ! » sont frénétiques et sont contraints de signaler ceux de « Vive l'Empereur [4] ! » :

« Il y a eu à Épernay une entrée triomphale. Nous ne changerons point la phrase consacrée, et nous dirons que le soleil lui-même semblait être de la fête. Toute la population des environs avait fait irruption dans la ville d'Épernay, et elle a fait à l'homme qui porte le grand nom de Napoléon une véritable ovation. Il est impossible de ne pas convenir que ce nom est le plus facile de tous à prononcer et qu'il vient tout naturellement à la bouche du peuple. Ce n'est pas notre faute, mais c'est un fait... A travers les flots d'une population pleine d'empressement et de joie, à travers les cris de : « Vive Napoléon ! » et cet autre cri que nous ne voulons pas répéter, le président a passé la revue de la garde nationale et s'est dirigé vers le lieu du banquet [5]... » L'évêque de Châlons était venu bénir la locomotive. Avant d'arriver à Épernay, à Noisy-le Sec, à Villemomble, à Gagny, à Chelles, à Lagny, à Esbly,

---

1. Louis-Napoléon avait gardé Thélin comme premier valet de chambre. Busc comme intendant, Forestier était trésorier. Il avait fait nommer Laborde et Mésonan, commandeurs de la Légion d'honneur, de Bruc officier, Brifaut et Aladenise chevaliers.

2. *Castellane*, t. III, p. 191.

3. Changarnier la faisait à Ferrières chez les Rothschild.

4. « Nous sommes obligés d'avouer que nous avons entendu à Meaux plusieurs cris de « Vive la République », partis principalement de l'artillerie de la garde nationale, qui paraît vouée à cette profession ingrate. Mais, dans toute la suite du voyage, nous n'avons plus été escortés que par des cris frénétiques de *Vive Napoléon!* A la Ferté et à Château-Thierry... nous n'avons pas entendu autre chose. Nous nous trompons, on a crié aussi *Vive l'Empereur!* Fermons les yeux et les oreilles! on ne peut pas arrêter tout le monde quand tout le monde crie... » *Débats* du 3 septembre 1849.

5. *Débats* du 3 septembre 1849.

à Meaux, à la Ferté-sous-Jouarre, à Château-Thierry, l'accueil avait été semblable.

Les bruits de coup d'État recommençaient de plus belle ; le maréchal de Castellane pensait que le prince, « très préoccupé [1] », se rendait compte de la nécessité qu'il y avait pour lui à se faire proclamer empereur promptement. « Peut-être balance-t-il sur les moyens à prendre ; sûrement il aimerait mieux l'être par la Chambre, mais cela est difficile. Un coup d'État ne l'est pas moins. Le président se croit sûr de deux régiments, mais avec cela on ne fait pas une révolution. Cette idée le préoccupe. Une modification ministérielle est imminente [2] ». — Le 27, comme il avait été à Saint-Germain, et, après un déjeuner chez la maréchale Ney, avait passé en revue le 11e bataillon de la garde nationale, puis un régiment de cuirassiers, le bruit se répandit qu'il allait revenir à Paris à la tête de ces cuirassiers « avec le titre d'empereur [3] ».

Des événements importants soutenaient cette nouvelle effervescence de l'opinion publique.

---

1. *Journal de Castellane*, p. 194.
2, 3. *idem*, t. III, p. 194.

VII

LA LETTRE A EDGAR NEY. — LE MOTU PROPRIO ET LA DÉMISSION DE FALLOUX

Surprise de certains en face de la mauvaise volonté pontificale. — Inutilité des efforts français. — La lettre de Pie IX à Oudinot. — Remerciements de Pie IX adressés à l'Europe et non pas à la France. — Le gouvernement forcé de se rendre à l'évidence et de constater que les renseignements de la Montagne étaient exacts. — Embarras de la France. — Louis-Napoléon mesure déjà la faute accomplie. — Falloux et le nonce. — Reproches de l'Europe. — Révocation d'Oudinot, promu citoyen romain et inscrit au Capitole. — Le conseil des ministres à l'Élysée. — Ney et Rostolan. — La lettre à Edgar Ney. — Toujours de l'équivoque ; Louis Bonaparte lié. — Louis Bonaparte et Falloux dans les jardins de l'Élysée. — Démission de Falloux. — Conseil des cardinaux à Portici. — *Le Motu Proprio.* — La France se soumet une seconde fois aux volontés du Saint-Siège. — Le concile de Paris; envahissement progressif du clergé. — Exaspération du prince-président. — La lettre à Odilon Barrot. — La majorité parlementaire et le président de la République. — Optimisme officiel du ministre des Affaires étrangères au Palais-Bourbon. — But avoué de l'expédition, la Montagne n'étant plus là. — Mathieu de la Drôme rend justice à Ledru-Rollin. — La thèse conservatrice contre le socialisme. — Cavaignac récusé maintenant par la majorité, parce qu'il semble prêt à faire apparaître la faute initiale de la Constituante. — La question de la revision de la constitution se trouve posée. — Victor Hugo rompt avec le parti catholique. — La suprématie de l'Église proclamée à la tribune par Montalembert. — Odilon Barrot. — Défaite de l'opposition. — Le triomphe pontifical ratifié par la Chambre française. — La commission de l'enseignement. — Démission de M. de Falloux. — Falloux à l'Élysée.

L'affaire romaine n'avait paru terminée qu'à la masse du public et à certains, mal renseignés. La France avait, en réalité, supprimé une de ses défenses, sinon un appui possible pour l'avenir; elle se trouvait désormais face à face avec un dangereux ennemi. Se contentant de dire que nous avions échangé un adversaire contre un autre, le président du conseil avait été forcé de reconnaître la contradiction douloureusement inextricable — quoique différente — dans laquelle, la France, après avoir été engagée sans raison, continuait de se débattre. « Nous n'avions plus affaire à une démagogie insolente et exaltée dont nous avions pu triompher par la force; nous nous trouvions en face des

résistances passives du Saint-Siège contre lesquelles la force est toujours impuissante[1]. » Il s'étonnait naïvement que nos représentants, en entrant à Rome, n'y aient pas rencontré la collaboration satisfaite du parti libéral : ce parti pouvait cependant difficilement oublier le siège, l'esprit de duplicité incertaine d'Oudinot qui rejaillissait sur tous nos actes, le jeu tortueux de nos agents, et il s'abstint sans doute plus pour ces raisons que par manque de courage ou pour « de méprisables considérations de sureté personnelle[2] ». Il craignait davantage de perdre son avenir à jamais par une collaboration facilement critiquable avec des étrangers qui avaient bombardé la patrie ; il savait, au surplus, de quel ordre serait cette collaboration inégale, dans quel sens il lui faudrait consentir les plus intimes sacrifices, au point de se perdre. Mais attaquer le parti libéral romain et le rendre responsable du malheur de Rome, c'était libérer le ministère de l'accusation qui pesait sur lui et ne pouvait plus à ce moment être discutée, même par son grand maître. Aussi écrivit-il à ce sujet plus tard : « Les libéraux avaient été sans force contre l'anarchie et même contre l'assassinat ; ils se montrèrent sans résolution et sans courage pour nous aider à faire sortir de notre victoire quelque liberté pour leur patrie. Il faut bien le dire, c'est là qu'il faut surtout chercher l'explication et l'excuse de l'inutilité de nos efforts. Je me rappelle très bien l'étonnement et le découragement qui me saisirent à la lecture de ces dépêches dans lesquelles nos agents, à cette question : « Y a-t-il à Rome, un parti libéral modéré, assez consistant pour qu'on puisse appuyer sur lui des institutions sérieuses et libres ? » nous faisaient tous cette réponse uniforme et désespérante : « Non, ce parti n'existe pas[3] ». N'était-il pas un peu tard pour se renseigner ? L'affaire romaine s'affirmait avec suite celle des déconvenues progressives. Ce parti libéral « modéré » avait existé principalement, — surtout de la manière fort peu nationale

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 400.
2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 401.
3. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 401. — Certains modérés auraient néanmoins collaboré au nouveau gouvernement, pendant sa période française si l'on en croit Bolton King. « Les Français avaient pris l'engagement de protéger les institutions libérales et, pour le moment, la section la plus modérée du ministère le voulait ; elle promit au gouvernement anglais de faire du maintien de la constitution une condition *sine qua non* de la restauration du pape, et bien qu'Oudinot prit des mesures violentes pour empêcher les républicains de lever la tête, il n'y eut aucun châtiment. Des modérés firent parti du gouvernement... » (Bolton King, *Histoire de l'unité italienne*, t. I, p. 384.) Le désaccord est évident avec le témoignage de Barrot ; celui-ci plus direct semble plus vraisemblable.

et toute particulière dont on l'entendait à Paris, — dans les calculs ministériels, et il serait intéressant de savoir si les dépêches parlaient de sa retraite, de son refus ou de son absence. Le parti libéral véritable avait soutenu Mazzini, dans les personnes d'Armellini, notamment, et de Saffi, ou encore, du syndic de Civita Vecchia sur lequel Oudinot avait scellé ses nombreuses promesses d'alliance par une lourde porte de prison.

Les deux partis extrêmes se trouvaient donc seuls en présence : celui de la gauche, décimé, exilé, sans représentants notoires ou agissants ; celui du pape, ne comprenant que des partisans de l'ancien régime avec tous ses abus, et c'était le seul avec lequel la France allait avoir à traiter. Il suffit de l'avoir déjà connu pour saisir combien l'adversaire nouveau serait plus redoutable que son prédécesseur. Le président du conseil, toujours optimiste en face d'une situation que l'incompréhension ministérielle avait créée, persistant à croire à notre tâche conciliatrice, — si sincèrement manquée, — à condition que, sans nous presser de voir rentrer le pape, afin de nous décharger sur lui des difficultés, forts du droit que nous conférait notre occupation, nous utilisions les éléments actuels afin d'organiser provisoirement l'administration municipale, provinciale et centrale des provinces occupées par notre armée sur le principe de la sécularisation, « laissait à la papauté sa part légitime de pouvoir et nous fiant à la puissance du fait accompli comme à l'influence des habitudes prises du soin de transformer ce provisoire en définitif[1] ». — Était-ce possible ? En attendant même que l'Autriche parut nous seconder dans cette entreprise, ce qui ne paraissait pas admissible, cette organisation simplement partielle, déjà, puisque nos troupes n'occupaient pas tout le territoire romain, aurait-elle eu de l'influence sur nos négociations avec Gaëte ? Après une campagne aussi habile que la leur, après un triomphe aussi éclatant, les maîtres de Pie IX, qui n'avaient rien cédé dans la défaite, céderaient encore moins dans la victoire, au moment d'en cueillir les fruits. « J'aurais voulu, détaille Barrot, organiser un gouvernement provisoire, destiné à offrir le spécimen de celui qu'on pourrait désirer pour l'État romain. La base de ce gouvernement, dans nos idées, devait être une forte organisation municipale et provinciale complètement sécularisée et dans laquelle le principe électif aurait été introduit dans une sage mesure. Je n'allais pas jusque-là, malgré l'autorité bien imposante de M. Rossi qui avait

1. *Mémoires*, t. III, p. 402.

cru à la possibilité de concilier le pouvoir temporel du pape avec la plénitude des institutions représentatives et du gouvernement parlementaire; seulement je regardai comme indispensable de donner à une assemblée élue le droit de voter les recettes et les dépenses en dehors de la liste civile assurée, non au pape, mais à la papauté. La sécularisation de la justice et des ministres, sauf celui des Affaires étrangères, et l'adoption de toutes les dispositions de nos codes qui ne seraient pas incompatibles avec les lois de l'Église auraient complété cet ensemble de réformes qui, accompagné d'une déclaration européenne de la neutralité des États romains, me paraissait devoir assurer pour longtemps aux Romains les bienfaits d'un gouvernement sagement libéral et à la papauté un long avenir de sécurité, peut-être une plus grande force morale dans le monde catholique, et surtout en Italie, qu'elle n'en pourra jamais espérer dans la situation forcée et tendue où elle s'obstine[1]. »

Afin de faire accepter de la papauté des conditions de ce genre, encore qu'elles aient été, sans doute, de son intérêt, une lutte eût été nécessaire, et elle se fût trouvée de suite impossible; l'Autriche, en outre, l'eût rendue dangereuse, petit à petit, la révolution achevant d'être vaincue, et par nos armes, dans la péninsule ; les avantages mêmes obtenus près des populations par notre protectorat militaire momentané ne pouvaient être un garant d'avenir ou, du moins, le demeurer, étant données les dispositions de la cour de Gaëte; pour y parvenir, il eût été nécessaire de nous substituer au gouvernement papal, ce qui ne se discutait même pas, et si les populations romaines avaient, quant à elles, admis quelque temps que le pape demeurât sous notre protectorat agissant, ni le pape, ni l'Europe n'y auraient consenti. La bienveillance des populations à notre égard, assez surprenante après le siège, montrait l'espoir qu'elles plaçaient en nous, quand même, en face de la crainte que leur inspirait la papauté; « elles préféraient les soldats étrangers aux prêtres [2] ». Les marques de sympathie étaient nombreuses et les affirmations d'Oudinot à ce sujet [3] ne sont pas sujettes à cau-

1. *Mémoires*, t. III, p. 404.

2. 260 communes comprenant presque toutes les villes de quelque importance entre Rome et le Pô protestèrent contre le rétablissement du pouvoir temporel, et le commissaire pontifical en Romagne reconnut que, sans les garnisons autrichiennes dans chaque province, il aurait été vain d'espérer la restauration du gouvernement. Bolton King, t. I, p. 383. Déjà cité.

3. Dépêche du 16 : « Chaque jour voir renaître la confiance et la tranquillité. Nous n'avons à déplorer aucun acte de désordre, aucune démonstration malveillante. » — 18 juillet : « Les populations appuient de plus en plus la mission que la France s'est donnée ; la sécurité commence à renaître dans la capitale, etc. »

tion, car elles sont appuyées par des Italiens [1]. Nous avions essayé d'ailleurs, en vain, de nous rallier aussi les révolutionnaires; Oudinot n'avait pu décider les commissaires des finances à demeurer en charge et les officiers chargés de vérifier leurs comptes avaient été presque surpris, non seulement de leur probité absolue, mais encore de leur habileté [2]. Une fois que le corps municipal eut démissionné également, Oudinot, de même qu'il avait mis à la tête des finances un ancien comptable de la trésorerie pontificale, le remplaça « par une congrégation provisoire, composée d'hommes presque tous dévoués à la fortune cléricale [3] » ; à côté de la police créée par l'occupation, se réorganisait aussi « l'ancienne police pontificale, odieuse et vexatoire [4] ». Des journaux étaient suspendus; toute publication devait en référer à la mesure préventive; toute réunion de plus de cinq membres était interdite. « Les gardes nationales furent désarmées. On expulsa tous les soldats qui avaient servi la République, tous les provinciaux, tous les Italiens, tous les étrangers qui pouvaient être suspectés d'affection à la république [5]... On préparait aussi le terrain aux cardinaux. Les bonnes volontés actuelles du gouvernement français étaient évidentes, car, chaque jour, il était à même de mieux pressentir ce qui se préparait à Gaëte contre lui, mais son impuissance résultait de la situation même, et ses premiers essais de libéralisme [6] n'auraient pu être maintenus sans amener un conflit avec le clergé [7]. Falloux a reconnu que Pie IX, de plus en plus partagé entre les influences favorables ou hostiles à la France, était plus enlacé qu'il ne l'imaginait lui-même dans la politique d'Antonelli [8]. Persuadé, sans qu'il soit nécessaire de l'y aider, d'autre part, que l'avenir de l'Église dépendait du pouvoir temporel et de sa souveraineté totale, Pie IX ne pouvait qu'effacer progressivement la vision plus juste qui avait été sienne au début de son pontificat.

Si l'on récapitule, afin de saisir l'esprit de la situation, les diverses négo-

---

1. Farini, *Lo Stato Romano*, t. IV.
2. Farini, *Lo Stato Romano*, t. IV, p. 233.
3. J. Amigues, *l'État romain*. Paris, Dentu, 1862.
4. J. Amigues, *l'État romain*, p. 445.
5. J. Amigues, *l'État romain*, p. 445.
6. Ceux-mêmes qui jugent différemment, en arrivent, à peine leur pensée formulée, à le reconnaître. « Si les Français s'étaient maintenus avec fermeté dans leur première attitude, ils auraient probablement triomphé, mais le pape était un gage dans le jeu contre l'Autriche et, inquiets qu'ils ne se sauvât chez leurs rivaux, ils étaient impatients de le faire venir à Rome pour le mettre sous la protection emprisonnante de leur propre armée. » (Bolton King, t. I, p. 384.)
7. *Id.*, p. 445.
8. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 523.

ciations qui avaient enveloppé cette affaire romaine, avant même qu'elle ne soit mise en discussion, son issue fatale ne fait plus aucun doute, soit que la marche ascendante des événements, dans la Constituante, puis dans la Législative, soit évaluée, soit que les conférences de Gaëte prouvent cette réaction, qu'y affirmait déjà, le 30 mars, la simple présence d'Antonnelli que nous nous étions vantés et efforcés d'écarter; à la seconde réunion, le cardinal, déchirant lui-même toute possibilité d'équivoque, se montrait hostile à nos idées les plus conciliantes. Le 27 avril, la conférence parlait de la République romaine comme si elle avait déjà cessé d'exister, et Pie IX, bien que seuls nous ayons agi réellement, déclarait lui-même que notre initiative ne pouvait pas empêcher les trois autres puissances catholiques de présenter leurs revendications particulières. Enfin, à peine notre intervention commencée, des reproches impératifs étaient adressés à la France afin qu'elle assurât le rétablissement du pouvoir temporel absolu et, afin sans doute de la mortifier, les mandataires de Pie IX lui opposaient, en parallèle, les paroles du représentant de l'Autriche devant Bologne : « Je viens relever parmi vous, de concert avec le commissaire de Sa Sainteté, le gouvernement légitime du Saint-Père Pie IX, renversé par une fraction impie, et rétablir la sécurité publique et privée, si gravement compromise jusqu'à ce jour. » Le ton de *l'Univers* aurait suffi à renseigner sur les exigences catholiques. Bien que le colonel Niel eût été envoyé, le 10 juillet, à Gaëte pour remettre au pape les clefs de la capitale, gage d'avenir et de soumission peut-être anticipé, le gouvernement était attaqué parce qu'il ne célébrait pas la restauration pontificale. Les rédacteurs s'indignaient que le président de la République, dans la lettre par laquelle il félicitait Oudinot d'avoir pris la Ville Éternelle, parlât seulement du drapeau tricolore, des soldats qui l'avaient servi, de la fin de l'expédition. Le clergé, de son côté, signalait encore avec une véhémence sournoise le général Vaillant à la vindicte des fidèles pour avoir dit que nous n'avions plus, désormais, qu'à nous retirer, afin de laisser les Romains libres de régler ainsi qu'ils l'entendraient leur situation intérieure [1]. Rien n'était

1. Douze ans après, l'historien de ces événements reproduit les mêmes griefs « Était-ce la peine, vraiment, d'être une nation catholique et d'avoir désarmé M. de Lesseps ? » L. DE GAILLARD, *l'Expédition de Rome en* 1849, p. 269. — Quarante ans après, le nouvel historien de ces événements parle de même : « Le président de la République se décida un peu tardivement à écrire au général Oudinot... La commission des cardinaux administrateurs et le gouvernement français allaient se heurter dans plus d'un conflit avant le retour véritablement pacificateur du souverain

moins justifié que ces craintes hypocrites : Corcelles, aidé de Rayneval, avait été chargé de la réorganisation administrative, et, plus fanatique pour l'ultramontanisme qu'il ne l'avait été au temps de sa jeunesse pour la charbonnerie française, encore qu'il s'en montrât l'adepte fervent, convaincu et mystique [1], il avait toute la confiance du clergé. Il aida et soutint l'empressement [2] d'Oudinot à remettre le gouvernement aux mains du clergé. Ce qui subsistait en lui de national et y revenait, par moments, avec une véritable violence, en face de revendications exagérées, auxquelles il se trouvait contraint, malgré lui, de faire face, était annihilé par sa foi comme par ses exagérations mêmes ; contenir, en effet, les exigences pontificales, intervenir d'une façon efficace dans la réorganisation administrative et concilier les partis opposés n'eût servi qu'à le faire remplacer ; l'Autriche aurait été mise en avant par Antonelli, et le gouvernement français eût craint de voir revenir à un adversaire le bénéfice qu'il s'imaginait devoir recueillir de ses dépenses et du sang versé. Corcelles a dévoilé toute sa pensée d'internationaliste spiritualiste, mal convaincu des qualités humaines et tout à coup revenu en arrière par manque de foi dans l'avenir comme par ignorance économique, au moment où se discuta la question du drapeau à faire flotter sur Rome ; en effet la victoire excluait le nôtre en l'y élevant, et Corcelles proposant de rétablir le pavillon pontifical au milieu de ceux de tous les peuples, ses vassaux, s'imaginait ainsi symboliser dans le triomphe de la France le triomphe du monde chrétien tout entier [3]. A peine si le drapeau italien, levé par Mazzini comme par Charles Albert, entra en ligne de compte, car, à Rome, « coiffé du hideux bonnet rouge... il semblait une provocation à nos soldats qui l'avaient abattu dans plus d'une grande ville de France avant de le rencontrer sur les barricades de Rome [4]. » Tocqueville avait cependant dit avant la reddition :

Pontife. N'était-ce point l'inévitable résultat de la politique, de ses calculs et de ses mœurs ? Notre vaillante armée y restait étrangère... etc. » R. Bittard des Portes, *l'Expédition française de Rome*, etc., p. 429. Paris, Émile Paul, 1903.

1. *Revue bleue*, 12 décembre 1908. (*Souvenirs d'A. Dubois, ancien député, directeur de l'École normale, sur Augustin Thierry*). « Nous trouvâmes là Scheffer et peut-être son frère Arnold. Mais, surtout, et je ne l'ai jamais oublié, Corcelles, long, affilé, blondin alors, avec sa figure sombre, sinistre, fanatique de liberté comme elle l'est aujourd'hui de religion, nerveuse et à tout instant contractée, comme je l'ai retrouvé dans la commission Falloux en 1849, au pôle opposé de ce qu'il était en 1820. »

2. Le terme est de Barrot. *Mémoires*, t. III, p. 403.

3. L. de Gaillard, *l'Expédition de Rome*, p. 274. Déjà cité.

4. L. de Gaillard, *l'Expédition de Rome*, p. 274.

« Nous attachons le plus grand prix à ce que la bannière du pape soit relevée par des mains romaines à la suite d'une manifestation locale. Cela est nécessaire pour conserver à notre expédition le caractère que lui a donné l'Assemblée nationale et que le gouvernement veut lui maintenir. » Ce programme était déjà inutile au moment où il fut formulé.

Après avoir reçu Niel à Gaëte, sans remerciements sérieux et sans donner aucune garantie, Pie IX avait remis à l'officier une lettre pour Oudinot, dans laquelle il vantait la valeur connue des armées françaises et leur victoire. « Acceptez, monsieur le général, mes félicitations pour la part principale[1] qui vous est due dans cet événement, félicitations non pour le sang répandu, ce que mon cœur abhorre, mais pour le triomphe de l'ordre sur l'anarchie, pour la liberté rendue aux personnes honnêtes et chrétiennes... » Un autre passage achevait de fixer sur les dispositions pontificales : « Sur les graves difficultés qui pourront se rencontrer par la suite, je me confie dans la protection divine. Je crois qu'il ne sera pas inutile à l'armée française de connaître l'histoire des événements qui se sont succédés pendant mon pontificat; ils sont tracés dans une allocution dont vous avez connaissance, monsieur le général, mais dont je vous remets néanmoins un certain nombre d'exemplaires pour qu'elle puisse être lue de ceux à qui vous jugerez utile de la faire connaître. Cette pièce prouvera suffisamment que le triomphe de l'armée française est remporté sur les ennemis de la société humaine... » Dans cette allocution consistoriale, prononcée le 20 avril, le pape affirmait avoir voulu et consenti des institutions libérales, — celles qu'il refusait actuellement. — Il hésitait sur l'opportunité de son retour à Rome, doutant qu'il dût être immédiat, minutieux à estimer les conditions dans lesquelles il serait le plus préférable de reprendre ce pouvoir que notre armée venait de lui rendre. L'essentiel consistait à reculer les réformes, but constant de la politique romaine même quand, en apparence, elle se faisait la plus révolutionnaire, — et le moyen le plus facile était de se faire désirer en utilisant l'impatience manifestée par les Italiens comme par les

1. « A lui doit rester avec l'honneur de la victoire de Rome, l'honneur d'avoir le premier fait entendre, au nom de la France, cette parole vraiment chrétienne... » Il avait dit, en effet : « Le rétablissement du pouvoir temporel du Souverain Pontife est l'œuvre de toute la France ; nous, soldats, nous n'avons été que les instruments d'une cause généreuse et sainte. C'est à notre gouvernement que doit être renvoyé tout le mérite de cette entreprise, c'est à la Providence que nous devons en attribuer le succès. » L. de Gaillard, p. 276. Déjà cité.

Français. Ceux-ci étaient entretenus, de plus, dans leurs sentiments par les difficultés suscitées sans cesse autour d'eux. Le drapeau pontifical ne suffisait plus; ils se devaient de rétablir les armoiries également. Pie trouvait leur indulgence trop inexplicable... Gaëte récusait surtout, et pas toujours en secret, Louis-Napoléon dont elle redoutait le passé, dont elle pressentait la prochaine résistance, renseignée sur sa sourde répugnance du début.

La proclamation du Saint-Père « à ses très aimés sujets », du 17 juillet, trois jours après qu'Oudinot eût proclamé, de son côté, la restauration pontificale, — car il avait choisi la date de la prise de la Bastille, par oubli, ou par intention, — ne pouvait plus laisser de doute à qui que ce fût, sur ses dispositions : « Dieu a élevé son bras, disait-il, et il a commandé à la mer orageuse de l'anarchie et de l'impiété de s'arrêter. Il a guidé les armées catholiques[1] pour soutenir les droits de l'humanité foulés aux pieds, de la foi attaquée et ceux du Saint-Siège et de notre souveraineté. Gloire éternelle au Tout-Puissant qui, au milieu de ses colères, n'oublie pas sa miséricorde. Très aimés sujets, si dans le tourbillon de ces épouvantables événements, notre cœur a été rassasié d'amertume, en réfléchissant à tant de maux soufferts par l'Église, pour la religion et pour vous, il n'a pas moins de cette affection avec laquelle il vous a toujours aimés et vous aime encore; nous hâtons de nos vœux le jour qui nous ramènera parmi vous et quand ce jour sera venu, nous rentrerons avec le vif désir de vous apporter la consolation et avec la volonté de nous occuper de toutes nos forces de votre vrai bien, appliquant les remèdes difficiles aux maux très vagues et consolant les excellents sujets qui, tout en attendant les institutions d'accord avec leurs besoins, veulent, comme nous le voulons nous-même, voir garantir la liberté et l'indépendance du souverain pontificat, si nécessaires à la tranquillité du monde catholique[2]. En atten-

1. La désignation et le pluriel étaient à remarquer.

2. Le 14 juillet, Oudinot avait affiché une proclamation dans laquelle il disait : « Romains, après notre entrée dans la ville, de nombreux indices ont prouvé que Rome n'attendait que l'instant où, délivrée d'un régime d'oppression et d'anarchie, elle pourrait de nouveau rendre témoignage de sa fidélité et de sa gratitude envers le souverain pontife à qui elle doit l'initiative de ses libertés. La France n'a jamais mis en doute l'existence de ces sentiments. En restaurant dans la capitale du monde chrétien la souveraineté du chef de l'Église, elle réalise les vœux ardents du monde catholique. Dès son élévation à la dignité suprême, l'illustre Pie IX a donné les preuves des sentiments généreux dont il est animé envers son peuple. Le souverain pontife apprécie vos désirs, vos besoins; la France le sait; votre confiance ne sera point trompée. »

dant, pour réorganiser la chose publique, nous allons nommer une commission qui, munie de pleins pouvoirs et secondée par un ministère, règlera le gouvernement de l'État. Nous implorons aujourd'hui, avec plus de ferveur, les bénédictions du Seigneur (que nous implorons aujourd'hui même éloigné de vous) pour qu'elles descendent avec abondance sur vous ; c'est une grande consolation pour notre âme d'espérer que tous ceux qui ont voulu se mettre hors d'état d'en recueillir le fruit par leurs égarements puissent s'en rendre dignes par un sincère et constant retour au bien. » — Oudinot lui-même, chargé de veiller à ce que la proclamation fût affichée dans chaque quartier, s'avoua déçu. Il avouait au président du conseil : « Les termes dans lesquels est conçu ce manifeste sembleraient avoir été calculés de manière à enlever à la France le mérite d'une expédition dont le premier et le plus grand résultat a été le rétablissement de l'autorité pontificale. Ce document a causé dans le public une anxiété générale [1]. » Il restait clair que les remerciments adressés à l'Europe et non à la France, même pas nommée, que le retour à Rome ajourné, semblait-il, indéfiniment, que le silence, enfin, sur l'amnistie et le statut, prévenaient du recul ; « le pape s'occupait beaucoup plus de sa propre liberté et de l'indépendance de son pouvoir que de la liberté et de l'indépendance de ses sujets [2] ». Corcelles aussi, cette fois, s'émut, toujours suivi de Rayneval, et tous deux jugèrent la circonstance « assez grave pour se rendre à Gaëte afin d'y porter au Saint-Père les respectueuses représentations [3] » que leur suggérait ce « premier acte de souveraineté pontificale [4] ».

Cet avertissement n'arrêta pas Oudinot, ni nos diplomates, qui se contentèrent de renouveler, un peu plus haut, les protestations timides qui n'avaient pas servi déjà précédemment. Il eût été plus efficace de retenir le pouvoir, même avec une certaine brutalité, jusqu'à ce que le pape et les cardinaux fussent amenés à composition. Il eût été facile, en tout cas, d'éconduire les commissaires. « Dans ces moments de transitions, toujours accompagnés de certaines hésitations et d'un grand trouble dans les esprits, il faut compter pour beaucoup l'influence décisive du fait accompli. Les conseillers du Saint-Père, même ceux qui se

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 404.
2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 405.
3. Lettre d'Oudinot. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 405.
4. Lettre d'Oudinot. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 405.

montraient les plus partisans du rétablissement pur et simple du vieux régime, eussent hésité à détruire une organisation qui aurait eu pour elle l'expérience et les sympathies des populations. Il est même probable que, voyant se prolonger et fonctionner paisiblement ce gouvernement sécularisé, au grand contentement de toutes les classes du peuple romain, les cardinaux eux-mêmes auraient jugé prudent de presser le retour du pape et, respectant le *statu quo*, de venir prendre la part de pouvoir que la nouvelle organisation leur laissait. La France avait, en outre, dans les mains une arme dont elle ne s'est peut-être pas assez servie, je veux parler de la menace d'un congrès européen dans lequel eussent été représentées non pas seulement les puissances catholiques, mais toutes les grandes puissances de l'Europe, c'est-à-dire celles qui avaient concouru à rétablir le gouvernement du pape de 1814 et 1815, celles qui avaient signé en commun le *mémorandum* de 1831. Or, un tel congrès, c'était ce que la cour de Rome redoutait le plus au monde, car les trois gouvernements schismatiques, l'Angleterre, la Russie et la Prusse, eussent nécessairement fait prévaloir cette politique. Une marche toute contraire fut suivie[1]. » — Le gouvernement commençait à regretter l'état d'esprit de ses officiers et de ses diplomates, auquel il avait si continuellement aidé. Il comprenait enfin qu'il aurait dû éviter l'expédition romaine.

★

Pie n'annonça son retour qu'à la dernière limite et décida de se faire préalablement représenter par une commission gouvernementale. Nos agents durent lutter d'autant plus contre les tentatives des partis extrêmes qui proposaient le cardinal Bernetti, célèbre pour avoir réprimé le mouvement de 1831. Ce simple nom, à la suite de la proclamation du 17 juillet, équivalait à une déclaration de guerre. « Quand les gouvernements ne s'expliquent pas, écrivait notre ambassadeur, les noms disent tout. » Bernetti écarté, l'embarras fut extrême ; tout l'entourage du pontife était médiocre et maladroit, avant même d'agir, dans tout ce qui concernait la politique réaliste. A la fin, le pape désigna les cardinaux Della Genga, Altieri et Vannicelli-Casoni, — le triumvirat rouge destiné à devenir célèbre par ses répressions.

---

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 407.

Ils arrivèrent le 31 juillet 1849 à dix heures du soir. Della Genga était le chef de ce gouvernement provisoire. Connu pour appartenir en entier au parti autrichien, ce neveu de Léon XII ne démentit pas sa réputation. La première proclamation à laquelle il mit la main avec ses collègues, dès le lendemain de son arrivée, et qui fut datée du Quirinal, précisait les programmes précédents. L'assistance était d'autant plus volontaire que ce nouveau gouvernement, exclusivement composé d'ecclésiastiques, connu pour l'intransigeance de ses membres opposés aux réformes, avait produit sur les Romains une impression détestable. — « La commission gouvernementale d'État, au nom de S. S. Pie IX, heureusement régnante, à tous les sujets de ses États temporels... La providence a retiré du plus orageux tourbillon les passions les plus aveugles et les plus noires par le bras invaincu et glorieux des armées catholiques[1], les populations de tout l'État pontifical et, d'une manière spéciale, celle de la ville de Rome, siège et centre de notre Très Sainte Religion. C'est pourquoi le Saint-Père, fidèle à la promesse consignée de son vénéré *motu proprio*, en date de Gaëte, du 17 du mois dernier, nous envoie parmi vous aujourd'hui avec pleins pouvoirs, afin de réparer de la meilleure manière et le plus tôt qu'il sera possible les graves dommages causés par l'anarchie et par le despotisme du petit nombre. Notre première sollicitude consistera à veiller à ce que la religion et la morale soient respectées de tous, comme base et fondement de toute existence sociale, à ce que la justice ait son cours plein et régulier, indistictement pour chacun, et à ce que l'administration de la chose publique reçoive la régularité et l'accroissement dont elle a tant besoin après l'indigne abus qui en a été fait par des démagogues sans nom et sans raison. Pour atteindre ces très importants résultats, nous nous aiderons des conseils des personnes distinguées par leur intelligence et par leur zèle, et aussi par la confiance générale dont elles jouissent, et qui contribueront à la bonne issue des affaires ; l'ordre des choses régulier veut qu'à la tête des ministères respectifs il y ait des hommes intègres, familiarisés avec le département dont ils devront s'occuper. En conséquence, nous nommerons le plus promptement possible les personnes qui dirigeront les affaires intérieures et de la police, celles de la justice, des finances, de l'agriculture, des travaux publics, et du commerce, les affaires étrangères restant au très éminent cardinal pre-

1. Comme dans le manifeste de Pie IX.

mier secrétaire d'État qui, pendant son absence, aura à Rome un suppléant pour les affaires ordinaires. Renaisse donc, comme nous l'espérons, la confiance dans toute classe et tout ordre de personnes pendant que le Saint-Père, dans son âme vraiment bienfaisante, s'occupera de pourvoir aux améliorations et institutions qui seront compatibles avec sa dignité et son très haut pouvoir de souverain pontife, avec la nature de cet État dont la conservation intéresse le monde catholique tout entier et avec les besoins réels de ses bien-aimés sujets. » — L'affiche fut enlevée pendant la nuit sur presque tous les murs ou elle avait été placardée [1]. Oudinot, qui avait reçu la commission à son arrivée et s'était dépouillé en sa faveur, comme à plaisir, de tous ses pouvoirs, même de ceux qu'il importait le plus de réserver, au point d'aviser dans le plus bref délai les commissaires des divers départements que Sa Sainteté avait daigné leur donner des successeurs, regretta ce nouvel acte de soumission, — comme il avait eu déjà, malgré lui, à en regretter tant d'autres. Il remarqua aussi que le mot en faveur de la France n'avait toujours pas été dit. Dès le lendemain, il constatait la célérité des événements et comme ses protestations prêtaient à sourire. On lui refusa jusqu'au droit de veiller à la police afin de mieux exercer, avec le concours de nos troupes, les vengeances politiques et souhaitées. La Sainte Inquisition fut rétablie. Le papier monnaie émis par la République fut déprécié d'un tiers, ce qui pesa plus lourdement sur les classes pauvres; et ne fallait-il pas reconnaître là la main d'Antonelli, aussi amoureux de l'argent que du pouvoir. Un conseil de censure était institué afin de « connaître les qualités et la conduite des employés civils de toutes branches [2] ». Les conseils municipaux étaient supprimés. Sous prétexte de vol et de détournements d'objets cultuels précieux, le Ghetto dut être cerné et fouillé par nos soldats.

Dans toutes ses lettres, Oudinot se plaignait des résultats de l'expédition. « Les mesures prescrites par la commission du gouvernement, écrivait-il le 6 août, au début de son administration, ont déjà excité beaucoup d'inquiétudes et d'agitation. Tant à Rome que dans les provinces, l'attitude calme et énergique de nos troupes parviendra sans doute à prévenir tout désordre, mais la misère tend à s'accroître, et il est douteux que la commission gouvernementale réunisse les conditions voulues pour diminuer les souffrances publiques »; il prévoyait l'avenir

1. Lettre d'Oudinot, 2 août.
2. Amigues, p. 451. Déjà cité.

du pays compromis et les grandes difficultés qui nous seraient suscitées. « D'un autre côté, ajoutait-il, les dispositions à Gaëte sont loin d'être conformes aux intentions généreuses de la France. » Le gouvernement pontifical finissait par vouloir faire jouer aux troupes françaises un rôle tel qu'il avait dû protester presque vivement. Il finit par essayer de s'adresser directement à Pie IX, mettant là son dernier espoir, et partit pour Gaëte après avoir remis les pouvoirs au général Rostolan. Il expliqua au pape, « avec l'autorité que lui prêtait son irrécusable dévouement[1] », la surprise de tous les Français, et la sienne propre, à voir se dresser sans cesse de nouveaux obstacles devant ceux qui voulaient justement aplanir toutes les difficultés. Il regrettait que le retour à Rome fût retardé constamment ; ce retard ne profitait qu'aux ennemis de la papauté, de droite ou de gauche. « Les absolutistes justifiant leur opposition à ces premières réformes par le secret repentir qu'ils lui prêtaient, les révolutionnaires raillant notre victoire et prédisant que nous ne tarderions pas à la déplorer[2]. » Il représentait aussi que « plus d'un prélat, cédant à une irritation non moins imprudente qu'injustifiable, parlait de ramener le pape dans ses États par Ancône et Bologne, occupées alors par les Autrichiens[3], et qu'il lui serait impossible de ne pas voir dans cette préférence une sorte d'affront envers notre drapeau. Pie se récria et demanda si l'armée serait satisfaite qu'il vînt se placer pour quelques jours sous sa garde à Castel Gandolfo. L'officier partit enchanté, persuadé que cette offre se réaliserait ; et l'on sait que le Saint-Père ne revint à Rome qu'après le coup d'État, en 1852. D'autre part, Antonelli, qui avait promis certaines réformes jadis, à la conférence de Gaëte, répondit brutalement à Rayneval, venu lui parler en faveur d'institutions représentatives, qu'un gouvernement parlementaire était incompatible avec la liberté spirituelle du pape. « Il savait sans doute qu'il pouvait compter sur l'appui des cléricaux français[4]. »

Dans le gouvernement, tout au moins, la mesure paraissait comble ; tous les renseignements fournis prouvaient que la Montagne n'avait pas cessé d'y voir clair ; ses prédictions se vérifiaient de point en point ; la France, après l'avoir rendue possible, devait, coûte que coûte, malgré

1. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 514.
2. *Mémoires d'un royaliste*, p. 514.
3. L. de Gaillard, *l'Expédition de Rome*, p. 295.
4. Bolton King, t. I, p. 385.

elle, faire servir son protectorat au rebours des principes républicains. Un des premiers dans le cabinet, Tocqueville avait pris l'alarme ; le 2 août, il écrivit à Corcelles : « A aucun prix de procès politiques sur le territoire que nous occupons et, surtout, pas d'exécution à l'ombre de notre drapeau, nous serions déshonorés dans le monde. » Le 4, il réitérait : « Ne vous laissez pas imposer par la prétention qu'a la justice papale de transformer les crimes politiques en crimes de droit commun ; la distinction est vraie, mais c'est nous qui devons la faire. Je vous ai si souvent écrit, et dans les dépêches officielles et dans mes lettres particulières, qu'il ne fallait à aucun prix laisser exercer sous nos yeux et à l'abri de notre drapeau les vengeances politiques que je n'ai pas besoin d'y revenir[1]. » Lui, si conciliant toujours, il allait jusqu'à dire : « Vous n'avez certainement pas d'ordre à donner aux autorités papales, mais, quand l'intérêt moral de notre armée ou le soin de l'honneur de notre gouvernement vous semblent compromis par le résultat d'une mesure, vous avez des avis à émettre, et il faut les émettre de telle sorte qu'on réfléchisse avant de passer outre. Nous sommes des conseillers qui avons l'épée au côté, qu'on ne l'oublie pas[2]. » — Falloux lui-même s'inquiétait, suivi par les catholiques qui gardaient leur sang-froid et du bon sens[3] ; il ne savait plus que répondre aux doléances de ses collègues, notamment de Tocqueville et Barrot, qui lui reprochaient d'user avec trop de timidité du crédit qu'une sollicitude aussi constante que la sienne avait dû lui assurer. Il répondait en rejetant la faute sur l'impatience de ses interlocuteurs qui servaient, assuraient-ils, le parti rétrograde ; mais ses arguments, quelque peu singuliers, tombaient devant les nouvelles dépêches successives qui, en détaillant l'action pontificale, « jetaient dans le conseil un inexprimable malaise[4]. » Louis-Napoléon, quoique toujours réservé, ne cachait plus ni son mécontentement, ni sa tristesse. « On sentait qu'une lutte ardente s'établissait au fond de son cœur entre les premiers sentiments de sa jeunesse et les engagements contraires que lui avaient imposés

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 412.
2. Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 525.
3. Rares, d'ailleurs, et qui ne désarmaient que momentanément. Gaillard dira, en 1861, au sujet du langage de Tocqueville : « Paroles déplorables..., le contraire de celles précisément qu'il aurait fallu faire entendre à Gaëte. » (P. 296, 297.) L'auteur est pourtant forcé de reconnaître qu'en dépit d'Oudinot « la réaction se faisait toute seule et sortait de partout comme un produit du sol et du caractère national ». (P. 299.)
4. Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, p. 525.

son avènement à la tête d'une nation catholique[1]. » — Connaissait-il le mot de Louis-Philippe, qui ne voulut jamais céder aux avances du catholicisme : « Quand on y met le doigt, tout y passe » ? Il se plaignait à Molé un jour : « Ah ! Monsieur Molé, dans quelle galère m'avez-vous mis là[2] ! » Le mot fut rapporté à Falloux qui redouta davantage le lendemain, ne se dissimulant plus que « le reproche éclaterait tôt ou tard, dans une explosion d'autant plus violente que la compression serait prolongée[3] ». Il alla voir le nonce, Mgr Fornari, et lui tint ce langage qui prouverait ses inquiétudes : « Prenez garde, Monseigneur, et n'allez pas entretenir la moindre illusion à Gaëte. On se fie sur ma présence au ministère pour conjurer les périls, et je crois, en effet, mériter cet honneur ; mais remarquez bien que, le cas échéant, je n'aurai d'autre arme que ma démission et que ma démission sera probablement le signal d'un changement de système dont vous n'aurez pas à vous louer. Je n'ignore pas que vous devez négocier avec cinq ou six grandes puissances dont les vues sont fort divergentes ; mais il y a une grande puissance que vous négligez trop, c'est l'opinion publique. Pour gouverner le monde, il faut d'abord le convertir ; pour diminuer la foule et l'obstination des exigences, il faut au moins en renvoyer quelques-unes satisfaites. Depuis trois siècles et plus, la vieille Europe assiste à un monotone et triste spectacle ; en matière de réforme tout se prend, hélas ! et rien ne se donne. Comme il siérait à l'Église, comme il serait digne d'elle d'inaugurer une autre méthode[4] ! »

Tocqueville, afin de mieux influencer Corcelles, le prévenait des sentiments de Falloux : « Je vous envoie la dépêche officielle ; elle n'a pu être lue que tout à l'heure au conseil : elle a été approuvée par tout le monde, surtout par M. de Falloux. J'insiste sur ce point : il est symptomatique. Les modérés et les hommes religieux eux-mêmes commencent à être embarrassés et irrités de ce qui se passe en Italie ; ils en redoutent la responsabilité et, si cela continue, ils nous reprocheront notre mollesse. Indépendamment des nouvelles que vous me donnez, on répand, sur ce qui arrive à Rome, des bruits inconcevables : on dit qu'on y a laissé rétablir sous nos yeux et avec notre concours l'Inquisi-

---

1. Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, p. 526.
2. « Froissé au plus profond du cœur d'avoir été entraîné par la fatalité des événements à une entreprise absolument contraire aux sentiments de toute sa vie... » L. de Gaillard, p. 301. Déjà cité.
3. *Mémoires d'un royaliste*, t. II, p. 526.
4. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 526, 527.

tion et le tribunal du Vicariat, la plus indigne des juridictions qui se rencontrent dans le système judiciaire romain. On ajoute, et cela je l'ai lu dans des lettres de modérés de Rome, qu'on persécute les anciens chefs du parti libéral[1]. On dit que Mazzini a été forcé de quitter Rome, etc... Si tout cela se vérifie, rien ne saurait être plus déshonorant pour nous, et je ne sais de quel front j'oserai me présenter devant l'Assemblée nationale pour discuter de pareils faits[2]. » — Corcelles, ne sachant plus comment faire, torturé, sans doute, entre ses sentiment catholiques et ses sentiments français, se souvenant peut-être de ce passé renié qui lui valait, au moins, la paix de la conscience, prit le parti de tomber malade, — comme bientôt son ami Falloux, — et de se décharger de tout sur Rayneval qui, de son côté, dissimulait de moins en moins son découragement[3]. — Le président du conseil commençait à s'apercevoir que nous étions fort mal représentés[4].

Les réclamations, nombreuses, arrivaient de toutes parts[5], et le prince-président subissait « comme autant d'injures personnelles les invec-

---

1. « Toutes les immunités, tous les privilèges cléricaux restaurés, tous les anciens tribunaux rétablis, l'instruction, l'éducation, la bienfaisance, la diplomatie, l'administration, la magistrature entre les mains du clergé; les prélats libéraux écartés des conseils de la cour, la Compagnie de Jésus se relevant plus puissante et plus remuante que jamais, les impôts accrus, les règlements de gabelles, les monopoles, les tarifs douaniers remis en vigueur et, néanmoins, le trésor devenant de jour en jour plus pauvre... La presse non plus seulement gênée par les lois de censure, mais étranglée... la peine du bâton rétablie, etc., etc. Telle était à la fin de 1849, la situation de l'État romain. » J. Amigues, p. 459, 460. Déjà cité.

2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 412, 413.

3. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 525.

4. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 413. « Si l'on compare l'énergie des instructions à la noble condescendance de nos agents, on reconnaîtra que notre politique est assez mal représentée à Rome. Les agents, en présence de la papauté et de son prestige, éprouvaient les mêmes hésitations, les mêmes défaillances que M. de Lesseps avait éprouvées en face des jactances de la démagogie romaine. »

5. La papauté marchait contre son propre intérêt, au point qu'on allait écrire le 31 : « La position se complique de plus en plus. Nul ne saurait voir désormais la solution finale et je ne sais si l'avenir temporel de la papauté s'est jamais trouvé plus compromis qu'aujourd'hui. Autrefois elle sombrait sous les attaques extérieures d'un parti qui a eu, qui devait avoir contre lui l'Europe entière. En ce moment elle s'affaisse sous ses propres fautes et semble se suicider par volonté réfléchie. » *Les Débats* du 7 septembre 1849. Le 15, ils publiaient une lettre où l'on lisait : « Chaque heure rend aujourd'hui la crise plus menaçante et la rupture plus prochaine. Quand je vous signalais, il y a deux mois, les premières difficultés que la France rencontrait à Gaëte, il me répugnait de constater déjà dans l'entourage du Saint-Père un mauvais vouloir qui prenait alors, plus que jamais, le caractère d'une ingratitude criante; j'étais loin de m'attendre que la commission des trois cardinaux à Rome arriverait si tôt à jeter le voile et à provoquer une rupture scandaleuse. » L'attitude de l'Autriche, elle-même étonnée du recul du Saint-Siège, effrayée, aurait été, à ce moment, plutôt favorable à la France.

tives de l'émigration italienne contre la politique de son gouvernement[1] ». A l'Élysée, le triumvirat pontifical faisait regretter le triumvirat révolutionnaire. Nos ambassadeurs, en transmettant le jugement de l'Europe, avertissaient des reproches qui nous étaient adressés de Londres, de Saint-Pétersbourg et de Berlin, comme de Turin et de Florence ; des conseils les accompagnaient, celui de retirer nos troupes à Civita Vecchia ou sur le mont Aventin, celui de renvoyer les cardinaux afin de gouverner directement au nom du pape et malgré lui : « Être maîtres de la situation et ne pouvoir se faire écouter, avoir la force et laisser à d'autres l'influence, c'était avouer que nous étions vaincus dans notre victoire et prêter à rire aux chancelleries comme aux journaux[2]. » Louis-Napoléon était si monté qu'il voulait désavouer au *Moniteur*, par une note brève, tous les agents diplomatiques et militaires qui avaient été mêlés à la direction de l'affaire romaine[3]. Il se contenta de décider la révocation d'Oudinot, puis de Corcelles. Celle du général fut décidée le 7 août[4], et motivée sur les réductions que l'armée d'occupation devait subir. « La question militaire qui avait motivé l'expédition, lui écrivit le ministre de la Guerre, étant aujourd'hui résolue et l'effectif expéditionnaire de la Méditerranée devant, par suite, être réduit au chiffre suffisant pour appuyer l'action de la diplomatie, le président de la République, le conseil des ministres entendu, a jugé que votre présence à la tête du corps expéditionnaire a cessé d'être nécessaire. En conséquence et par décret de ce jour, il vous a autorisé à rentrer en France. J'ai l'honneur de vous en informer. » Le commandement était remis au général Rostolan, le plus ancien des généraux de division. La Rome pontificale qui voyait d'ailleurs, dans cette disgrâce, une raison de plus d'affectionner Oudinot, rendit à celui-ci mille honneurs. Elle le nomma citoyen romain et grava son nom au Capitole, mais l'armée comprit mal le sens assez particulier de ces hommages, qui ne s'adressaient pas directement ni précisément à elle, et elle continua d'être d'autant plus sensible au silence observé à son sujet, que, peu à peu, vaguement, elle se rendait compte de la besogne qu'on lui avait fait faire. — Quant au prince-président, Oudinot rappelé, il continuait d'en vouloir à Corcelles et tenait toujours à le destituer avec éclat. Odilon Barrot eut quelque peine à l'en empêcher[5] ».

1, 2. L. de Gaillard, p. 301, 302. Déjà cité.
3. L. de Gaillard, p. 302. Déjà cité.
4 Le général — selon les journaux — rentra à Paris dans la nuit du 10 septembre
5. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 413.

La situation de Falloux devenait de plus en plus délicate. Tiraillé entre son devoir de ministre et ce qui lui était imposé comme son devoir de catholique, il était mordu à son tour lui-même, fils bien-aimé, par cet engrenage romain qui ne lâche pas celui dont il a fait sa proie, et à l'exemple de Corcelles, il ne lui restait plus qu'à tomber malade. « Les uns, a-t-il raconté, trouvaient que j'en faisais trop, les autres que je n'en faisais pas assez. Sous ce feu croisé, dans cette incessante perplexité, ma santé s'altéra, et je fus saisi par un commencement de fièvre nerveuse. Le Dr Récamier, ardent catholique, me prescrivit, dans l'intérêt même de la mission qu'il désirait me voir pousser jusqu'au bout, un repos de quelques semaines aux bains de Néry[1]. » — Il demanda un congé qui lui fut accordé. Le jour même de son départ, il se rendit une dernière fois au conseil. Louis-Napoléon avait, à sa droite, le président du conseil, à sa gauche Tocqueville, puis Passy, à côté duquel Falloux prit place. Passy lut un volumineux rapport sur les finances au milieu de la distraction générale, nul n'ayant la prétention d'opposer sa compétence à la sienne. Le prince-président se pencha bientôt vers Tocqueville, lui dit quelques mots à l'oreille et lui remit un papier. Tocqueville le lut attentivement et le passa, derrière le dos de Passy, à son collègue, sans une parole. C'était la lettre à Edgar Ney. Falloux la lut avec fureur et ne chercha pas sur-le-champ, même par politesse, à contenir son premier mouvement; il passa derrière Passy, qui continuait son exposé, derrière Tocqueville qui le suivait d'un air inquiet et dit vivement au prince, encore qu'à voix basse : « Monsieur le président, qu'est-ce que cela? » Le président de la République lui répondit : « Une lettre confidentielle qu'Edgar Ney va communiquer au général Rostolan. » Et ce dialogue s'engagea : « Est-ce que cette lettre est partie? — Oui, hier au soir. — Alors, vous promettez qu'elle ne sera jamais publiée? — Oh! non, jamais[2]. » Il regagna sa place sans que personne s'interrompît, ce qui lui donna vingt minutes environ pour réfléchir et se décider à ne pas protester. « Je n'avais point d'avis à émettre, puisqu'il était en route depuis la veille et qu'on me garantissait son caractère purement confidentiel[3]. » Et, désireux de se justifier : « Ma confiance dans cette promesse était peut-être moins naïve qu'elle ne doit le paraître après l'événement. « Mon cher Edgar » et non

1. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 527.
2. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 527.
3. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 530.

« Mon cher Ney » comme ou le lut plus tard dans *le Moniteur*, et d'autres expressions ou détails familiers qui disparurent également, me firent bien au premier moment quelque illusion. Cependant je fus déterminé par d'autres motifs, dont j'ai donné ici la confession sincère. La lettre, avec ou sans les transformations qu'elle subit pour la publicité, était la justification de mon perpétuel discours à la nonciature : « Prenez garde, ne jouez pas avec le feu! » Du moment où la lettre devait être communiquée au général Rostolan, je ne doutais point qu'elle ne passât, un peu plus tôt ou un peu plus tard, sous les yeux des trois cardinaux, et j'y trouvais, dans leur propre intérêt, plus d'avantages que d'inconvénients. Ils vont juger maintenant, me disais-je, si j'exagère l'irritation du président et si je lui fais entrevoir des périls chimériques. C'est un essai à huis clos et qui leur épargnera peut-être une expérience plus désastreuse et plus irrémédiable. » La lettre vengeait jusqu'à Falloux! « Je dois ajouter, disait-il encore, au bénéfice du président lui-même, que la mention du code Napoléon était moins excessive dans un message confidentiel qu'elle ne l'a paru dans un document public[1]... »

Le ministre de l'Instruction publique, tandis que Passy continuait interminablement sa lecture, se demandait aussi dans quelle mesure Barrot et Dufaure avaient réellement ignoré ou inspiré la lettre. « J'étais bien sûr qu'ils ne l'avaient point rédigée ; elle portait trop le cachet de l'homme qui, parlant rarement, veut se soulager quand il parle ; mais sauf la forme, elle était la pensée même des principaux membres du cabinet et elle eût été défendue par eux avec la dernière obstination, si je l'eusse attaquée à fond. Je crus donc préférable de ne les point heurter à condition qu'ils s'uniraient à la promesse du secret. En effet, quand la question financière fut vidée, le président lut sa lettre, répétant tout haut ce qu'il m'avait dit tout bas[2]. » — La lettre était bien l'œuvre de Louis-Napoléon. Elle en accusait l'estampille. Odilon Barrot n'approuvait pas, ni ne trouvait possible, l'idée de faire décréter le code Napoléon à Rome; son ton, de plus, eût été tout autre. « Maintenant était-il présumable que ce document, si visiblement destiné à faire du bruit, n'avait été rédigé que pour passer de la poche discrète d'un aide de camp dans les archives de la légation française à Rome? Pour qui, en réalité, aurait-il été écrit? Serait-ce pour le destinataire dont il a gardé

1. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 531.
2 *Mémoires d'un royaliste*, p. 532.

le nom ?... Était-ce pour le pape[1] ?... » — Louis-Napoléon prévenait le pape et jetait un appel à l'opinion publique, destiné surtout à l'avertir. Cette lettre était aussi pour lui une délivrance ; elle lui permettait enfin de protester ; il opposait sa proclamation napoléonienne à la proclamation pontificale. Il lui semblait se reprendre et se retrouver, d'accord avec lui-même comme avec la tradition française, pour le plus grand bien de la France et de l'Europe. Il l'imaginait dans les mains du général Rostolan, à l'ordre du jour de l'armée, sur les murs de la Ville Éternelle...

Ney se heurta, de suite, au refus de Rostolan. Le général objectait qu'une pareille publication diviserait le gouvernement, se retournerait contre nous et que, signée du président seul, elle ne paraissait revêtue d'aucun caractère constitutionnel. Ney, tout à sa consigne, répliqua qu'il avait ordre d'obtenir l'insertion du document dans le journal officiel de Rome ; il remit ensuite à son supérieur une seconde lettre du président qui confirmait à la fois le contenu de la première et l'injonction de rendre le texte public. Rostolan, malgré les affronts qu'il avait déjà endurés de la part des cardinaux[2], s'obstina. Ney insistant également, et en termes moins mesurés, le général en chef lui rappela, sur un ton spécial, que nul n'avait le droit de parler de cette manière devant lui et qu'il le ferait arrêter si la pièce dont il était porteur venait à être imprimée dans le rayon de son commandement. Oudinot n'aurait plus tant osé. Le Saint-Siège commandait plus à notre armée que le gouvernement dont elle relevait. Ney s'arrangea, toutefois, de telle sorte qu'après son départ la lettre était connue, puis reproduite dans le *Moniteur Toscan*. En même temps une dépêche télégraphique, partie le 6 septembre, signifiait à Rostolan que le ministère désirait, comme le président, la publication de la lettre à Rome. Le gouvernement l'insérait au *Moniteur* du 7 septembre. Les catholiques français, en face de la protestation qu'ils avaient, en somme, nécessitée, firent aussitôt entendre des plaintes et refusèrent de croire au témoignage de la feuille officielle[3]. Un court frisson d'espoir glissa sur le cœur des derniers survivants de la liberté. La lettre à Edgar Ney, datée de Paris, du 18 août, était ainsi conçue : « Mon cher Ney, la République française n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté

1. L. de Gaillard, p. 310, 311. Déjà cité.
2. Voir *les Débats* du 7 septembre 1849.
3. L. de Gaillard, p. 318.

italienne, mais, au contraire, pour la régler en la préservant de ses propres excès et pour lui donner une base solide en remettant sur le trône pontifical le prince qui, le premier, s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles. J'apprends avec peine que l'intention bienveillante du Saint-Père, comme notre propre action, reste stérile en présence de passions et d'influences hostiles qui voudraient donner pour base à la rentrée du pape la proscription et la tyrannie. Dites bien de ma part au général que, dans aucun cas, il ne doit permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore se commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention. Je résume ainsi le pouvoir temporel du pape : amnistie générale, sécularisation de l'administration et gouvernement libéral. J'ai été personnellement blessé en lisant la proclamation des trois cardinaux où il n'était pas fait mention du nom de la France et des souffrances de ses braves soldats. Toute insulte à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit au cœur. Recommandez au général de bien faire savoir que si la France ne vend pas ses services, elle exige, au moins, qu'on lui sache gré de ses sacrifices et de son intervention. Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout comme trace la destruction des abus de la féodalité et les germes de la liberté. Il ne sera pas dit qu'en 1849, une armée française ait pu agir dans un autre sens et amener d'autres résultats. Priez le général de remercier, en mon nom, l'armée de sa noble conduite. J'ai appris avec peine que, physiquement même, elle n'était pas traitée comme elle méritait de l'être. J'espère qu'il fera sur-le-champ cesser cet état de choses; rien ne doit être ménagé pour établir convenablement nos troupes[1]. »

Les protestations catholiques n'étaient pas justifiées. La lettre rappelait, en somme, les instructions données aux agents du gouvernement et le prince y était d'accord avec ses ministres[2]; il revenait, encore que faiblement, et en partie, aux déclarations faites par Drouyn de Lhuys au début de l'affaire, sur la pression de la Montagne. Elle dépassait cependant le ministère, et par suite du sentiment personnel de Louis-Napoléon, dont nous parlions plus haut, et par la volonté

1. Le *Standard* disait : « Ce que Louis-Napoléon demande dans sa lettre doit être demandé et sera demandé par tout gouvernement qui voudra mettre la France à l'abri d'une éternelle infamie et qui ne voudra pas tomber devant les ressentiments de la France. Tout Français approuvera la lettre, au fond, bien qu'il puisse trouver à redire sur le ton impérial du président. »

2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 415.

qu'il avait de le faire connaître. La lettre devenait un manifeste; et les ministres, satisfaits qu'elle fût demeurée inconnue, admettaient difficilement que, ne le restant point, elle les dépassât; ils estimaient, d'autre part, qu'elle était incomplète, dépourvue de conclusion. « Il ne suffisait pas de se plaindre vaguement des procédés du gouvernement papal à l'égard de notre armée, du désir que nous avions de voir notre intervention produire les réformes libérales que nous en attendions, de jeter à nos soldats quelques paroles de sympathie, tout cela était bon pour l'effet du moment, mais n'était pas de nature à influencer bien efficacement sur le dénouement de toute cette affaire : il aurait fallu, à la suite de ces plaintes, formulées avec une certaine hauteur, donner ordre au général qui commandait notre armée de remettre la main sur les pouvoirs dont il s'était imprudemment désaissi[1], d'éconduire la commission gouvernementale des cardinaux, de pourvoir, par des mesures sagement combinées, aux nécessités de l'administration romaine jusqu'à ce qu'il plût au pape d'accepter, soit les conditions de notre intervention, soit le recours à un congrès formé par des grandes puissances. Alors la lettre eût eu vraiment les caractères d'un manifeste politique; telle qu'elle était, nous ne pouvions la considérer que comme étant la répétition plus accentuée de nos précédentes instructions[2]. » Par son action précédente, par suite de la défaite des gauches, après avoir tant consenti, Louis Bonaparte se trouvait lié, et le long de cette action même que réclamait son ministre de l'Intérieur, celui-ci eût été le premier à ne pas le soutenir. Ne passait-il pas, auprès d'un public assez nombreux, pour avoir trompé la France en voulant réellement la réaction pontificale[3] ? Le président de la République ne pouvait pas agir. Le présent restait aussi subordonné à l'avenir prochain pour lequel il avait besoin des catholiques. La cour de Rome ne s'égara pas et cacha son sourire

1. Rostolan ayant donné sa démission, y avait-il dans l'armée un officier supérieur capable de cette tâche ? — Vaillant peut-être... Et encore l'aurait-il menée à bien ?

2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 416.

3. « Vous n'étiez donc pas allés protéger les libertés romaines, vous aviez donc menti, monsieur Barrot, quand vous juriez vos grands dieux que vous ne vouliez imposer aux Romains aucune forme de gouvernement ? » Et le rédacteur du même journal ajoutait : « On a beau avoir perdu toute honte, toute prudence, on a beau avoir effrayé l'opinion par des déclamations systématiques, il y a des choses qui sont tellement discréditées en France, tellement déshonorées, tellement impopulaires que l'opinion ne les acceptera jamais. Le gouvernement théocratique est du nombre. Aussi nos habiles et honnêtes politiques s'aperçoivent-ils à la fin que l'opinion ne les suivra pas. Alors on fait écrire ou on laisse écrire la mémorable lettre au président. » *La République*, 29 septembre.

sous un aspect de mécontentement. Quel aveu de soumission pour elle dans la déférence montrée par Rayneval qui vint lui demander la permission de publier la lettre! Son refus n'ayant rien empêché[1], ses commissaires manifestèrent quelque mauvaise humeur, et il fut possible, un moment, d'espérer que la lettre à Edgar Ney, contrairement aux critiques ministérielles, allait porter[2], mais, après avoir parlé de se retirer, les cardinaux se ravisèrent vite, revenus à cette politique de résistance passive, sûre de sa force et de son éternité affirmée, dont le clergé a gardé si longtemps le monopole.

Falloux rompit sa réserve, estimant qu'il ne pouvait plus collaborer à une politique « qui affichait la prétention d'exercer sur le Saint-Père une pression[3] » . — En entrant en gare de Bourges, il avait acheté les journaux et lu « avec indignation[4] » la lettre à Edgar Ney. De retour à Paris, il courut rue de Grenelle où il apprit de son chef de cabinet, Charles Jourdain, que le président inaugurait un chemin de fer à Sens.

---

1. « Cette lettre est fort noble, elle est fière et impérative. Sans s'expliquer sur un passé délicat, on impose au pape des concessions avec la même assurance que si l'on était le maître du monde ou qu'on vînt de gagner la bataille d'Austerlitz. Mais le pape et ses cardinaux ne s'émeuvent pas pour si peu. Ils empêchent de publier dans les journaux de Rome l'épître napoléonienne, ils font dire dans toutes les feuilles à leur dévotion que cette lettre est apocryphe, et, pour prouver le cas qu'ils en font, ils publient un *Motu Proprio* de Pie IX dans lequel il n'est pas fait droit à une seule des injonctions du président de la République française. » (*la République.*)

2. On lisait dans *les Débats* du 11 septembre : « D'après les nouvelles de Rome du 10 septembre, la lettre du président de la République, répandue à profusion dans trois jours, avait causé dans la ville une émotion des plus vives. La désapprobation que ce document exprime sur l'esprit réactionnaire de la commission gouvernementale a ranimé les espérances du parti libéral modéré et paralysé tout d'un coup les fâcheuses tendances du triumvirat des cardinaux... Les correspondances de Rome, des journaux italiens parlent beaucoup de la mésintelligence qui règnerait entre le général de l'armée française et les cardinaux. Un de ces journaux raconte que ces prélats l'auraient menacé de se retirer à Gaëte. » Les journaux romains disaient en substance, espérant réellement dans le président : « Si Louis Bonaparte a parlé de cette manière, il est indubitable qu'il l'a fait sciemment et de propos délibéré, et que la France, fatiguée des secousses réactionnaires et des exigences exorbitantes de Gaëte, songe à faire réellement son devoir et à garantir les libertés romaines. » On venait d'interdire deux ouvrages de Rosmini et un de Gioberti : *Le Jésuite moderne.* On reculait plus loin qu'eux, en effet : « Le but sublime de Rosmini et de Gioberti a toujours été de concilier la foi avec la raison, sans s'attaquer aux diverses prérogatives de la première, mais en faisant la part des justes exigences de la seconde. Leurs ouvrages immortels sont la réalisation des belles paroles de saint Anselme : *Fides gubernans intellectum.* Eh bien ces deux philosophes catholiques sont à l'index ! Cette aberration est telle qu'elle dépasse toute croyance. » On racontait aussi que les Espagnols maudissaient les Français et rêvaient de venir les remplacer à Rome.

3. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 412.

4. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 533.

Il voulait donner sa démission et confia ses doléances à M. Merruau, venu l'entretenir d'affaires municipales, qu'il pria de ne pas le quitter de la soirée, afin d'être, en quelque sorte, un témoin. Merruau s'efforça de le dissuader de son projet en lui représentant qu'il « allait marquer une séparation violente entre les catholiques et le prince qui venait de rendre un grand service à la cause du Saint-Père et qui était la principale espérance de l'ordre et de la religion [1] ». Il ajoutait que cette retraite, étant un acte de parti, risquait de devenir impolitique et dangereuse pour le pays. Il ne put influencer le ministre ni le décider à prendre conseil de ses amis. Falloux, dès qu'il supposa le président de retour, gagna l'Élysée. L'huissier lui fit savoir que Louis-Napoléon était attendu d'un moment à l'autre, pour le dîner. « Je l'attendrai aussi », dit-il [2]. Le prince ne revint qu'entre neuf et dix heures du soir et fit immédiatement entrer Falloux dans son cabinet, quoique ses convives fussent nombreux et impatients de se mettre à table. « Monsieur le Président, lui dit le royaliste, vous venez de me donner mon congé et j'ajouterais que je vous en remercie si je ne vous quittais plein d'inquiétude pour de bien graves intérêts. » Louis-Napoléon prit l'air le plus étonné : « Me quitter ? Pourquoi ? — Vous avez rendu public ce qui devait rester secret. — Pensez-vous que la publicité de ma lettre entraîne un changement de politique ? Je ne l'entends pas ainsi ; ce n'est qu'une légitime représaille envers le cardinal Della Genga et ses deux collègues. Mais cela n'atteint point le pape et cela ne changera rien à la marche que je me plais à suivre avec vous depuis un an [3]. » Si ces paroles ont été réellement prononcées, et elles le furent sans doute, au moins en partie, le prince justifiait les critiques précédentes du ministre de l'Intérieur ; il continuait de rester le prisonnier de cette force catholique, plus forte que lui, plus puissante que la France véritable, simplement française, de cette France ultramontaine, qu'il avait dû servir en dépit de ses préférences. « Telle est votre intention, répliqua Falloux, puisque vous me faites l'honneur de me le dire, mais il n'est pas en votre pouvoir d'arrêter le funeste élan qne vous venez de donner à la France comme à l'Italie. » Louis Bonaparte s'expliqua davantage : « Je vais vous dire la stricte vérité et vous allez voir que vous vous exa-

1. Merruau, *Souvenirs de l'hôtel de ville de Paris*, p. 392. Déjà cité.
2. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 534.
3. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 535.

gérez l'incident. Je voulais vous tenir parole et laisser ma lettre faire silencieusement son chemin lorsqu'une dépêche anglaise, interceptée par la police, a été mise sous mes yeux. Cette dépêche, me représentant au cabinet anglais comme le jouet des Autrichiens et m'accablant de piquants sarcasmes, me causa une irritation à laquelle j'ai cédé sans réfléchir. J'envoyai l'ordre au général Rostolan de faire connaître ma lettre à l'armée française et à Rome. Le général refusa d'obtempérer à cet ordre, objectant que ma lettre n'était pas contresignée par un ministre et qu'elle jetterait en Italie une dangereuse effervescence. Le ministère hésitait encore à m'appuyer près du général Rostolan quand ma lettre parut, à peu près intégralement, dans le *Moniteur Toscan*. Vos collègues, alors, ne virent plus d'obstacle à son insertion dans le *Moniteur*, et elle y parut. Ce fut une satisfaction qui m'était toute personnelle et dont je n'avais pas calculé l'effet, je vous l'avoue en toute sincérité ; elle ne devait avoir et elle n'aura, soyez-en sûr, aucune influence extérieure sur l'ensemble de notre conduite politique. » Falloux objecta que si cette confidence modifiait son appréciation intime du fait en lui-même, le public ne pourrait y être admis et qu'il ne pouvait, en tant que ministre, demeurer l'éditeur responsable d'un document dont ses collègues avaient accepté sans lui la responsabilité. « Vous vous trompez, dit le prince, il faut que le public sache la vérité ; je ne demande pas mieux que de la lui dire. » Il écrivit alors quelques lignes qui désavouaient la lettre « dans les termes les plus catégoriques[1] » ; et il demanda : « Cela vous suffit-il ? » — Falloux se rappela ce qui s'était passé neuf mois auparavant avec Malleville et rendit le papier : « C'est trop, Monsieur le Président ; c'est trop pour vous, qui avez écrit la lettre, c'est trop pour MM. Barrot, Dufaure et de Tocqueville, qui en ont autorisé la publication. Puisque vous m'affirmez que rien n'est changé dans notre politique commune, il ne faut point lui imprimer une si brusque secousse. *La Patrie* a publié une note qui, je viens d'en être informé par M. Merruau, est de la main même de M. Dufaure. Laissez-moi là l'occasion d'une revanche et, surtout, d'un éclaircissement péremptoire[2]. » Plusieurs journaux ayant, en effet, argué de la lettre, afin d'annoncer qu'elle avait fait naître un profond désaccord entre Falloux et ses collègues, *la Patrie* avait déclaré que le ministre de l'Instruction publique avait, au contraire, donné à cette lettre, communiquée au con-

1. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 536.
2. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 537.

seil, la plus entière approbation [1], — Falloux s'assit au bureau et écrivit une note rectificative ainsi conçue : « La note publiée dans *la Patrie* n'a pas été communiquée à M. de Falloux, il n'eût pu en autoriser les termes. La communication de la lettre du président a été purement officieuse et excluait toute idée de publicité. » Falloux affirmait au président de la République que si *le Moniteur* publiait la note le lendemain il ne pourrait rien demander de plus. « Soyez tranquille, je m'en charge », dit Louis-Napoléon en lui serrant affectueusement les deux mains et en l'invitant à dîner. Falloux refusa.

La note parut effectivement au *Moniteur*. *L'Univers* applaudit [2]. *Le National* protesta [3]. D'autres journaux alléguaient en même temps que le président, ne voulant pas se mettre en désaccord avec les ministres, avait maintenu à sa lettre un caractère purement confidentiel. *Le Moniteur* leur donnait un démenti ; « véritable cacaphonie [4] » ne résultant pas tant, ainsi que le disait Barrot, de ce que le Président était sorti des formes constitutionnelles que de la brouille fatale qui découle toujours de la lutte dès qu'un gouvernement est amené à contenir une religion par les excès de cette religion même, — dans les limites concordataires. Enfin la caricature s'en mêlait, représentant le président assis entre deux gendarmes, sur le banc des accusés : Falloux présidait le tribunal, composé de Montalembert et de Faucher, et lisait, debout, cette mercuriale : « Avertissement paternel du P. Falloux. — Que restera-t-il donc de tout ceci? Rien, nous l'espérons, qu'un sévère avertissement à M. le Président de la République. Qu'il ne s'expose donc

1. La note de *la Patrie* était ainsi conçue : « Plusieurs journaux ont prétendu que M. le ministre de l'Instruction publique et des Cultes avait quitté Paris en raison d'un désaccord profond qui s'était élevé entre lui et les autres membres du cabinet, à l'occasion de la lettre de M. le président de la République au général Ney. Les journaux sont mal informés. M. de Falloux assistait avant son départ au conseil des ministres auquel M. le président a communiqué sa lettre. M. de Falloux a donné à cette lettre la plus entière approbation. » (*Communiqué.*)

2. « Cette histoire est glorieuse pour M. de Falloux. Il a voulu très honorablement se retirer du cabinet, et il y reste très honorablement. Son dernier discours demeure l'expression de la politique de la France dans la question romaine, et la trop fameuse lettre du 18 août... est purement et simplement retirée. » 13 septembre 1849.

3. « M. le président de la République, s'il s'accommode de ce langage plus que péremptoire, s'il accepte ces leçons, ces châtiments publics, ces nasardes à lui données, en place publique, par une poignée de sacristains, est donc d'un meilleur naturel que la plupart des hommes... Maître du terrain, M. de Falloux n'y supportera pas longtemps des collègues incommodes auxquels il a donné l'exemple d'une volonté ferme et qui n'ont pas su comprendre ce qu'un homme d'État gagne à se montrer résolu. » (13 septembre.)

4. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 417.

pas une seconde fois à voir un de ses ministres mettre dans *le Moniteur* des notes semblables à celle qui a paru ce matin. Et, surtout, qu'il prenne garde, par des témérités et des légèretés de cette nature, de réveiller contre lui-même les souvenirs d'un passé que la sagesse la plus constante peut seule faire oublier[1]. »

Falloux s'interrogeait sur la sincérité de Louis Bonaparte sans arriver à une conclusion. « Je me demande encore laquelle des deux paroles du président a été la vraie. Si, en me promettant le secret, il était déjà résolu à ne le point garder, quel bénéfice pouvait-t-il attendre d'une duplicité de quarante-huit heures et comment pourvait-il se ménager volontairement la situation dans laquelle le plaça mon inévitable retour de Néry ? Assurément, il ne ressemble pas, ce jour-là à un homme capable de préméditation ou de prévoyance. D'autre part, s'il n'avait cédé, en publiant sa lettre, qu'à un passager mouvement d'humeur, comment cette lettre se retrouve-t-elle plus tard le programme de sa politique personnelle ? Dans cette hypothèse, il faudrait admettre que la duplicité lui coûtait peu et qu'il n'avait pas pour elle la forte répulsion qu'éprouvent les honnêtes gens en face de cette improbité morale. » Il ajoutait sans hésitation : « Tromper, en engageant sa promesse, équivaut à tricher au jeu ; cela n'honore pas et ne procure même pas un renom d'habileté. Les hommes qui ne se l'interdisent pas par conscience devraient au moins se l'interdire par amour-propre. Je pose simplement la question. Les historiens de Napoléon III la résoudront[2]. » — Qu'auraient donc répondu la Chambre, le ministère et Louis-Napoléon, interrogés sur la franchise de M. de Falloux ? Que pense le lecteur impartial en lisant les *Mémoires d'un royaliste* ? Il semble, malheureusement, qu'en politique, et par nécessité, — à moins d'un avenir transformé par un système d'évaluation plus exact et des conditions différentes, — la question de franchise soit la plus délicate à contester ; elle ne peut l'être que par des affiliés chez lesquels la pratique des hommes et des affaires, jointe à une qualité de conscience scrupuleuse, permette la connaissance de ce que certaines franchises apparentes comportent de duplicité inconsciente ou voulue et de ce que, d'autre part, la franchise la plus absolue peut entraîner de déplorable jusqu'à équivaloir à une trahison ; seuls, ceux qui luttent le plus près et se sont rapprochés tout contre la question qu'ils

1. *Le Journal pour rire*, 24 septembre 1849.
2. *Mémoires d'un royaliste.*

servent et veulent résoudre, peuvent apprécier la sincérité de leurs compagnons de lutte dans toutes ses nuances, mais, presque toujours, et de par cette lutte même, ils sont tenus au silence; de plus, ils doutent souvent encore. Qu'on se souvienne des conventionnels qui survécurent. — Louis-Napoléon ni Falloux ne manquaient totalement de franchise au milieu des mœurs politiques de leur temps, dans une situation de plus en plus embrouillée où l'hypocrisie était, en quelque sorte, imposée, et par le Parlement même; convaincus l'un et l'autre de la nécessité de chacune des causes qu'ils servaient l'un contre l'autre, et en voulant de part et d'autre, mais d'une manière opposée, les employer à la grandeur, l'un de la France, l'autre de l'Église, ils n'avaient jamais été d'accord que par suite de réserves réciproques ; et ils se demandaient l'un à l'autre plus qu'ils n'étaient susceptibles de s'accorder. Le jour où l'un eut le sentiment, après avoir obtenu l'impossible, de devenir le plus faible, il s'en alla. — Réel événement politique que cette démission de Falloux sensible au président du conseil, qui voyait ainsi s'affaiblir « l'élément déjà trop faible qui répondait, dans le cabinet, aux opinions de la majorité parlementaire[1] ». La lettre à Edgar Ney, jugée sans suites possibles, prenait une signification nouvelle. Elle semblait, de plus, dégager Louis-Napoléon des responsabilités de l'expédition romaine et marquer, au contraire ses ministres.

★

Le jour même où Louis-Napoléon rédigeait sa lettre, et probablement dans la prévision de celle-ci, comme pour y répondre[2], Pie IX avait réuni à Portici un conseil de cardinaux afin de faire connaître les institutions qu'il entendait donner à ses États. Ces messieurs étaient déjà d'accord sur la mesure des concessions regrettables, mais nécessaires, qu'il fallait consentir; le véritable débat roula sur l'itinéraire à suivre par le pontife lorsqu'il rentrerait à Rome. Il convenait de décider si le Saint-Père s'arrêterait dans une des villes occupées par les Autrichiens ou passerait par Velletri où campaient les troupes espagnoles. Aucune décision n'était prise lorsque la lettre à Edgar Ney décida le pape à revenir par le plus court chemin, en même temps qu'à répondre au président de la République française, indirectement, à l'aide de l'ency-

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 417.
2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 435.

clique déjà commencée et qui fut qualifiée de *Motu Proprio*, afin d'écarter toute idée de pression étrangère. Ce document, qu'il nous faut citer en entier, signé par le pape le 12 septembre, fut apporté à Rome par Corcelles, remis de sa maladie, le 19, et affiché le 20 — « il se modelait en grande partie sur le *Mémorandum* présenté à Grégoire XVI, en 1831, au nom de cinq grandes puissances [1] », avance Falloux. — C'était beaucoup dire.

« A mes bien-aimés sujets,

« A peine les vaillantes armées des puissances catholiques [2] qui, avec un dévouement filial, ont concouru au rétablissement de notre liberté et de notre indépendance dans le gouvernement temporel des domaines du Saint-Siège, vous eurent délivrés de cette tyrannie qui nous opprimait de mille façons, non seulement nous avons adressé des hymnes de reconnaissance au Seigneur, mais, en même temps, nous nous sommes empressés d'expédier à Rome une commission de gouvernement, dans la personne de trois prélats considérables. Ils étaient chargés de reprendre en notre nom les rênes du gouvernement civil et d'aviser, avec le secours d'un ministère, autant que les circonstances le permettaient, à prendre les mesures qui, pour le moment, étaient réclamées dans l'intérêt de l'ordre, de la sécurité et de la tranquillité publiques. Nous nous sommes attachés à établir les bases d'institutions capables de vous assurer à vous, nos bien-aimés sujets, *les libertés convenables* et d'assurer, en même temps, notre indépendance que nous avons l'obligation de maintenir intacte en face de l'univers. Cette mesure a pour but de satisfaire les gens de bien qui ont tant mérité notre spéciale bienveillance et notre estime, et de détromper les malheureux égarés qui s'étaient prévalus de nos concessions pour renverser l'ordre social. Ainsi donc, pour montrer à tous que nous n'avons à cœur que votre véritable et solide prospérité, de notre propre mouvement, nous avons résolu et décrété ce qui suit :

« *Article premier.* — Il est institué à Rome un conseil d'État. Il donnera son avis sur les projets de loi avant qu'ils soient soumis à la sanction souveraine. Il examinera toutes les questions importantes, dans chaque branche de l'administration publique, sur lesquelles il sera consulté par nous et par nos ministres. Une loi spéciale détermi-

1. *Mémoires d'un royaliste.*
2. Pluriel employé pour la troisième fois en dépit des très respectueuses observations présentées par un ambassadeur.

nera le nombre et la qualité des conseillers, leurs devoirs, leurs prérogatives, les règles de discussion et tout ce qui peut concerner le fonctionnement régulier d'une si importante concession (*concesso*).

« *Article* 2. — Une Consulte d'État est instituée pour les finances ; *elle sera entendue sur le budget de l'État*, elle examinera les dépenses, et prononcera les sentences en reddition de comptes ; *elle donnera son avis* sur l'établissement de nouveaux impôts et sur la diminution de ceux qui existent, sur le meilleur mode de répartition à suivre, sur les moyens les plus efficaces à faire refleurir le commerce et, en général, sur tout ce qui concerne le trésor public. Les membres de la Consulte *seront choisis par nous*, sur les listes qui nous seront présentées par les conseils provinciaux ; leur nombre sera proportionné à celui des provinces. Le nombre pourra *être* augmenté par une addition déterminée de personnes que *nous nous réservons de nommer*. Une loi spéciale fixera le mode de représentation des membres de la Consulte, les qualités, les règles de l'expédition des affaires de finance, et tout ce qui, efficacement et promptement, peut contribuer à la réorganisation de cette branche si importante de l'administration publique.

« *Article* 3. — L'institution des conseils provinciaux est confirmée. *Les conseillers seront choisis par nous* sur des listes présentées par les conseils municipaux. Les conseils provinciaux discuteront les intérêts locaux de la province, les dépenses à faire à sa charge et avec son concours, les comptes de recettes et de dépenses de l'administration intérieure ; cette administration sera exercée par une commission administrative qui sera choisie par chaque conseil provincial, sous sa responsabilité ; quelques-uns des membres du conseil provincial seront choisis pour faire partie du conseil du chef-lieu de la province, pour l'aider dans les fonctions de vigilance qui incombent aux municipalités. Une loi spéciale fixera le mode de présentation, les qualités requises et le nombre de conseillers pour chaque province, les devoirs et les rapports qui devront exister entre les administrations provinciales et les grands intérêts de l'État, *et jusqu'où doit s'étendre sa tutelle supérieure*.

« *Article* 4. — Les représentations et les administrations municipales *jouiront des franchises les plus larges* que peut comporter l'intérêt local des communes. L'élection des conseillers municipaux aura pour base *un nombre large d'électeurs*, en ayant principalement égard à la propriété. Les éligibles, outre les qualités intrinsèquement nécessaires, devront payer un cens qui sera déterminé par la loi. Les chefs de communes seront nommés par nous, et leurs adjoints seront nommés par

les gouverneurs de province, sur une triple liste présentée par le conseil communal. Une loi spéciale déterminera les qualités et le nombre de conseillers communaux, le mode d'élection, le nombre des membres de l'administration, en la coordonnant avec les intérêts de la province.

« *Article* 5. — Les réformes et les améliorations s'étendront aussi à l'ordre judiciaire, ainsi qu'à la législation civile, criminelle et administrative : une commission sera nommée pour s'occuper du travail nécessaire à ce but.

« *Article* 6. — Finalement, toujours porté par l'inclinaison de notre cœur paternel à l'indulgence et au pardon, nous voulons faire encore cette fois un acte de clémence envers les hommes égarés qui furent poussés à la félonie et à la révolte par les séductions, par l'incertitude, et peut-être encore par l'inertie des autres. Nous devons avoir présent, en cette circonstance, ce que réclament la justice, fondement des États, les droits d'autrui, opprimés ou lésés, le devoir qui nous incombe de vous protéger contre le retour des maux qui vous ont accablés, l'obligation de vous soustraire aux pernicieuses influences des corrupteurs de toute morale et des ennemis de la religion catholique, cette source éternelle de tout bien, de toute prospérité sociale, qui a fait votre gloire, qui vous distinguait comme une famille élue de Dieu et favorisée de ses dons particuliers.

« Dans ces sentiments, Nous voulons qu'il soit publié, en notre nom, une amnistie pour les peines encourues, pour tous ceux qui, dans les limites qui seront déterminées, ne se trouveront pas exclus de ce bénéfice. Telles sont les dispositions que, pour votre bien-être, nous avons cru devoir publier devant Dieu. En même temps qu'elles sont compatibles avec les devoirs de nos fonctions apostoliques, nous avons la ferme conviction qu'elles peuvent, étant fidèlement exécutées, produire l'heureux résultat que désirent les hommes sages et honnêtes. J'en ai pour garant le juste sentiment de chacun de vous, dont le cœur soupire après le bien en proportion des épreuves subies. Mais, surtout, mettons notre confiance en Dieu qui, au milieu d'une juste colère, n'oublie jamais sa miséricorde. Donné à Naples dans le faubourg de Portici, le 12 septembre 1849, et de notre pontificat le quatrième. »

Cette notification suivait le *Motu proprio* :

« Commissaire du gouvernement,

« Sa Sainteté, Notre-Seigneur le Pape, ayant égard aux circonstances qui atténuent, chez un certain nombre de ses bien-aimés sujets, la culpabilité de leur participation aux troubles politiques qui ont

récemment affligé les États pontificaux, désirant montrer de plus en plus la bonté de son cœur vraiment paternel et usant de ses pleins pouvoirs en faveur d'hommes égarés, plutôt séduits que séducteurs, nous a ordonné de faire connaître, en son auguste nom, ce qu'il a daigné arrêter par suite de l'article 6 de son *Motu proprio* souverain du 12 de ce mois. Nous conformant, en conséquence, au vénérable commandement de Sa Sainteté, nous nous empressons de publier les dispositions suivantes, aux termes de la pensée souveraine qui nous a été exprimée :

« A ceux qui ont pris part à la dernière révolution des États pontificaux est accordé, par bienfait souverain, le pardon de la peine qui leur serait due pour les délits politiques dont ils seraient responsables.

« Sont exclus de cette grâce :

« Les membres du gouvernement provisoire ;

« Les membres de l'Assemblée constituante qui ont pris part aux délibérations de cette assemblée ;

« Les membres du triumvirat et du gouvernement de la République ;

« Les chefs des corps militaires ;

« Tous ceux qui, ayant déjà, une autre fois, joui du bénéfice accordé par Sa Sainteté, ont manqué à leur parole d'honneur en participant aux derniers bouleversements politiques ;

« Enfin ceux qui, outre les délits politiques, se sont rendus coupables de délits particuliers prévus par les lois en vigueur ;

« La présente amnistie n'implique pas le maintien dans les emplois du gouvernement, ni dans les emplois provinciaux ou municipaux, de tous ceux qui s'en seraient rendus indignes par leur conduite dans les derniers événements. La même mesure est applicable aux militaires et aux employés de toutes armes.

« A notre résidence du Quirinal, le 18 septembre 1849. »

Le pape, en somme, pour qui savait lire, annonçait son intention de ne pas répondre aux nécessités de son peuple, de son temps et de la situation[1]. « Le *Motu proprio* était dérisoire, l'amnistie cruelle[2]. » De plus il fut, presque de suite, diminué, de manière à ne bien demeurer

1. « En remontant sur le trône de miséricorde, Pie IX n'y apporta point d'indulgence, tout au contraire... » (Lettre de Gladstone à Farini, 20 décembre 1852.)

2. Tocqueville, *Souvenirs*. « Il était, dit M. de Gaillard, le couronnement des longs travaux de la conférence de Gaëte. » (P. 328.) — En réalité « La cour de Rome, par ce manifeste, promettait moins encore que n'avaient réclamé d'elle les puissances dans le mémorandum de 1831 ». (J. Amigues, *l'État romain*, etc.)

en tout et pour tout qu'un simulacre de réforme. Tout ce qui semblait y être promis, et qui l'était dans des termes fort vagues, dépendait uniquement de l'avenir; or tout prouvait qu'il y aurait eu folie à croire à la bonne foi de la papauté. L'amnistie comptait si peu que nos représentants à Gaëte durent faire entendre des remontrances. Elles n'eurent pas d'effet; le Parlement français applaudissait à la politique pontificale et ne les soutenait pas; les ministres commencèrent même sans doute à regretter dans cette circonstance l'élimination des gauches. Repousser le *Motu proprio* apparaissait nécessaire, mais c'était s'opposer à la rentrée du pape dans Rome, où les trois cardinaux agissaient déjà en maîtres impérieux et tout-puissants; il nous aurait fallu servir, et même dans une certaine mesure, cette cause révolutionnaire que nous avions vaincue, entrant en lutte constante, désormais, avec le vainqueur créé par nous. La funeste aventure romaine apparaissait là dans toute son insoluble difficulté. La lettre à Edgar Ney avait donc, en résumé, créé en Italie un mouvement de sympathie en notre faveur, un nouvel espoir. « Tous les souvenirs de 1831, que M. de Corcelles avait eu à constater, lorsque Louis-Napoléon n'était encore que candidat à la présidence, firent irruption dans la politique [1]. » Des révolutionnaires auraient même alors cru que « l'ancien insurgé des Romagnes allait reprendre l'œuvre de prédilection de sa famille, qui était de renverser le pouvoir temporel du Saint-Siège [2]. » Et ce serait par la crainte de cet avenir proche qu'il faudrait expliquer la retraite du pape à Naples, puis à Portici [3]. Son entourage annonçait que Sa Sainteté gagnerait même l'Amérique plutôt que de perdre son indépendance. Le prince-président, répétons-le, demeurait toujours trop isolé pour agir. Tocqueville, d'abord mécontent, écrivit à Corcelles dans des termes qui prouvaient la soumission de la France. Le *Motu proprio* fut accepté, sinon en lui-même, du moins comme point de départ des meilleures espérances, tant la volonté de s'illusionner demeurait persistante.

Au surplus, Louis-Napoléon ne voulait sans doute pas agir. Il se contenta, suivant ce qui lui était seulement permis, de donner des conseils, à l'efficacité desquels il ne pensait pas pouvoir croire. Il

---

1. L. de Gaillard, p. 325.
2. L. de Gaillard, p. 325.
3. « Pie IX fit à l'auteur de la lettre du 18 août l'affront de le fuir plus loin qu'il n'avait fui les émeutiers du 16 novembre. » (L. de Gaillard, p. 326.)

espérait, du moins, un peu dans le rapport de Thiers, chargé du projet de loi qui portait demande du crédit relatif à l'occupation de Rome; et, à s'en remettre à l'historien de 1860[1], rien n'aurait été épargné afin d'obtenir de lui qu'il « confondît dans une même administration la lettre et la politique suivie jusqu'à ce jour par le gouvernement[2] ». Cette attente fut peu récompensée; le rapport, loin de donner aucune satisfaction, ajouta encore à l'irritation présidentielle[3]. Thiers, se solidarisant une fois de plus avec la majorité parlementaire conservatrice, satisfaite du *Motu proprio*, déclara s'en remettre à la loyauté ainsi qu'au libéralisme « bien connu[4] » de Pie IX. De la lettre présidentielle pas un mot. « Le coup fut ressenti vivement à l'Élysée », peut-être plus que ne l'avaient été les violents outrages de Ledru-Rollin[5]; il avait été certainement porté avec intention[6], et bien des passages de la rédaction le démontraient, notamment dans la manière dont le *Motu proprio* était apprécié : « L'acte important qu'on appelle le *Motu proprio* suppose un ensemble de lois qui devront réformer la législation civile; donner l'équité des tribunaux, amener une juste répartition des fonctions publiques entre les diverses classes de citoyens, prouver, en un mot, aux Romains, les avantages d'un gouvernement sagement libéral. Ces lois sont assurées, et la parole de Pie IX suffit pour lever tous les doutes. Mais les conseils de la France devront être dirigés de manière à convertir en parole efficace le *Motu proprio* et, surtout, à étendre la clémence du pontife sur tous ceux qui peuvent être amnistiés sans danger pour l'ordre public. Ce doit être l'œuvre d'une influence continuée avec patience, avec calme, avec respect, influence qui constituerait, nous le répétons, une pretention inadmissible si des circonstances impérieuses ne nous avaient amené à l'exercer, mais qui, renfermée dans les bornes convenables, est parfaitement incompatible avec l'indépendance et la dignité du Saint-Siège. »

Louis-Napoléon était exaspéré[7]. Un concile catholique qui venait de se tenir à Paris lui faisait regretter de plus, malgré ses capitulations,

1. C'est le moment où le clergé a décidé la guerre contre l'Empire, qu'il avait accepté et même servi jusqu'à la guerre d'Italie.
2. L. de Gaillard, p. 344.
3. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 441.
4. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 441.
5. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 442.
6. Barrot reprochait seulement à Thiers de ne l'avoir pas prévenu.
7. « C'est peut-être la première fois que j'ai vu Louis-Napoléon animé de quelque chose qui ressemblait à de la passion. » *Mémoires d'O. Barrot*, p. 443.

l'envahissement progressif du clergé[1]. La difficulté du ministère, et, surtout, pour Barrot, consistait à lui procurer une satisfaction qui ne coûtât rien, ni à la dignité de l'Assemblée, ni à celle du ministère; et Thiers semblait avoir prévu l'alternative afin de l'empêcher. « S'il y avait eu, entre les conclusions du rapport et notre politique, un point de dissidence, nous en eussions fait de suite notre champ de bataille, et la majorité eût alors prononcé entre le manifeste du président et le rapport de M. Thiers : Louis-Napoléon eût été satisfait de toute hypothèse, car si l'Assemblée donnait son approbation au manifeste, c'est lui qui entraînait le Parlement dans ses vues; dans le cas contraire, il avait l'espoir de compromettre l'Assemblée avec l'opinion publique, alors assez prononcée contre les résistances de la cour de Rome. En approuvant notre politique pour le passé, comme pour l'avenir, le rapporteur nous enlevait tout terrain de combat et, partant, toute occasion de prouver au président la satisfaction qu'il recherchait ardemment[2]. » Barrot discuta longuement avec Louis-Napoléon sur l'attitude qu'il convenait de prendre vis-à-vis de la majorité; le prince semblait souhaiter qu'il lui fût jeté un défi; le ministre cherchait à le convaincre qu'il ne pouvait guère qu'exposer très franchement ses vues politiques, déclarer qu'elles étaient absolument conformes au manifeste présidentiel et mettre les opposants au défi de formuler un amendement impliquant un blâme, même indirect; il n'y aurait ainsi pas lieu de chercher querelle à l'Assemblée, si elle approuvait la politique suivie. Mais le président de la République voulait davantage et quelque chose de plus direct. Il écrivit à Barrot une lettre officielle afin qu'elle fût lue à la majorité contre laquelle elle pointait son avertissement : « Monsieur le Ministre, la question romaine allant être de nouveau discutée à l'Assemblée nationale, je vous écris pour expliquer le plus nettement mon opinion et connaître si, en définitive, elle est conforme à la vôtre et à celle de vos collègues. Jamais, vous le savez, il n'est entré dans ma pensée de profiter de la présence de nos troupes à Rome pour imposer violemment nos volontés au Saint-Père. Ma lettre au lieutenant-colonel Edgar Ney n'était que le résumé des intentions généreuses

1. Le fait, même si le concile fut médiocre, avait son importance : c'était la première fois depuis soixante ans que des membres de l'épiscopat avaient l'autorisation de se réunir et de conférer *coram populo*. On ne sut d'ailleurs qu'assez mal ce qui se passa. Les portes restèrent fermées. Les journaux républicains et socialistes s'étonnèrent que le clergé « n'allât plus au peuple ». — Il n'en avait plus besoin.

2. *Mémoires d'O. Barrot*, p. 443.

manifestées par Pie IX lui-même à nos ambassadeurs. Elle avait pour but de contrebalancer des influences opposées et de rappeler à nos agents la direction de notre politique : nous avons donc le droit de demander la réalisation des espérances qu'on nous a données. Deux grands intérêts, d'ailleurs, sont à sauvegarder à Rome : l'un, c'est d'affermir par notre appui et d'attacher à la France par les liens de la reconnaissance le chef vénérable de notre religion; l'autre, c'est de ne pas laisser affaiblir la puissance de notre drapeau et de lui conserver le prestige dont il a toujours été entouré en représentant en Italie la cause de la liberté. Pour obtenir ce double avantage, il est nécessaire que nos troupes restent à Rome aussi longtemps que nos intérêts l'exigeront. Vous n'avez pas oublié, Monsieur le ministre, avec quelle persévérance j'ai secondé l'expédition romaine, alors qu'un premier échec sous les murs de Rome et une opposition formidable à l'intérieur menaçaient de compromettre notre honneur militaire : je mettrai la même confiance à soutenir contre des résistances d'une autre nature ce que je considère comme l'honneur politique de l'expédition. — Élysée national, 14 septembre 1849. »

La majorité parlementaire, expression de la conservation catholique, avait nécessité cette protestation nouvelle si modérée, adoptée, semblait-il, à la Chambre, de même que la lettre à Edgar Ney répondait à l'armée et à l'opinion publique générale. Grâce à ce nouveau texte, le régulateur, appelé par le pays à le diriger, donnait une leçon d'équilibre, de juste milieu, car il ne parlait à son ministre que pour s'adresser au Parlement[1]. Maintenant qu'il avait un peu tâté le pays et s'en était fait connaître, tandis que les partis subsistants, divisés de suite après la victoire, reprenaient leurs luttes et, par cette persistance, semblaient vouer la nation, faute d'un balancier central, à un émiettement perpétuel, à une élimination si constante que rien, à la fin, n'en subsisterait, il estimait le moment opportun pour faire entendre sa voix et expliquer à tous les citoyens attentifs de quelle façon modérée il entendait partager les forces européennes. Le Parlement, au moment de la révolution, n'avait pas semblé pouvoir réaliser celle-ci, même dans ce qu'elle avait de légitime et de réalisable ; retombé maintenant, mais toujours le maître, ce

1. « Il était trop évident que le président n'avait pas besoin de m'écrire pour savoir s'il était ou non d'accord avec son ministère: les délibérations du conseil, nos instructions réitérées à nos agents, ne lui laissaient aucun doute à cet égard. C'était donc à la Chambre, non à moi, qu'il s'adressait. » *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 445.

Parlement dressait avec une audace croissante la thèse contre-révolutionnaire et, le drapeau rouge dès le début éliminé, le drapeau bleu, déjà caché ou fort déteint, préparait le retour du drapeau blanc sous une étiquette républicaine. Louis-Napoléon, dont ces erreurs successives faisaient le jeu, en même temps qu'elles rendaient celui-ci, en quelque sorte, nécessaire ou, du moins, fatal, combattu par ce Parlement, suspecté par son ministère, se dressait au sommet de l'un et de l'autre, grandi par la confusion même de leur masse incapable d'un programme net et sincère, suprême promesse d'une équivoque constante dont il demeurait d'ailleurs trop l'expression pour ne pas être une sorte d'équivoque lui-même, encore réservé, d'ailleurs. Pour la première fois, d'une façon évidente, il ne semble plus craindre d'entamer déjà un peu la lutte avec le Parlement. N'ayant pu obtenir son concours, quoi qu'il consente, il se servira de son opposition, la provoquera au besoin, se sentant assez fort pour n'avoir pas à la craindre. L'intérêt national est bien de son côté, encore qu'il le modère trop, par suite de la force du clergé ; il se l'est subordonné, par la force du centre et de la droite même, en servant une partie de cette nécessité catholique contre laquelle rien de disciplinable ou, tout au moins, de disciplinable par lui ou la nécessité gouvernementale, ne se dressait ; il représente bien alors l'État français, sa politique séculaire, la possibilité présente. — Toutes les luttes intestines de la nation conspiraient ainsi, semblait-il, en dépit de tout et de tous, pour le grandir. Ce qu'il y avait d'exagéré, au strict point de vue constitutionnel, dans la leçon donnée au Parlement ne pouvait être saisi par la masse des électeurs, et le Parlement, comme le ministère, n'avaient pas aux yeux de ceux-ci assez de poids pour être entendus puis écoutés à ce sujet. Comment aurait-elle pu comprendre, dans sa majorité, que le prince-président profiterait de l'alerte, au besoin, pour se débarrasser de son ministère? L'aurait-elle deviné qu'elle eût applaudi. Comment, d'autre part, Louis-Napoléon aurait-il pu ne pas souhaiter la chute de ce ministère appelé, comme on sait, celui de la captivité[1] ? — Redoutable mêlée, au milieu de laquelle, comme dans toutes les luttes très confuses, chacun finissait par ne plus penser qu'à soi, et avec une nécessité si pressante qu'il écoutait avant tout son instinct de conservation. Barrot donnait l'exemple en n'examinant guère la question que dans ce qu'il y débattait de personnel :

1. E. Ollivier, *Empire libéral*, t. II.

« Je ne pouvais consentir à être l'instrument d'une telle politique ; j'avais bien montré, sous la Constituante, que je savais, au besoin, défendre avec énergie les droits et l'honneur du pouvoir exécutif lorsqu'ils étaient attaqués, mais je n'étais nullement disposé à me faire le héraut des défis sans cause que voulait jeter au Parlement le président de la République, dans la vue de son importance personnelle et de son ambition[1]. » Aux instances répétées[2] du prince qui le pressait de signifier aux députés, du haut de la tribune, cette espèce d'intimation, il se contenta de répondre qu'il lirait sa lettre, au cours de la discussion, si le débat, par sa direction, lui permettait de la donner comme un témoignage de l'accord parfait qui existait entre la politique du président et celle du ministère ; il lui fit comprendre aussi sa répugnance insurmontable à provoquer un conflit que tous ses efforts avaient tendu jusqu'à ce jour à éviter.

Telles étaient les circonstances au milieu desquelles s'ouvrait le débat. « Il ne nous était pas difficile de pressentir quelle serait la tactique de l'opposition ; les partis ont de merveilleux instincts pour deviner les côtés faibles d'une situation : lorsqu'ils entrevoient la plus légère apparence de discussion dans les éléments du pouvoir, c'est là qu'ils placent bien vite leur levier, et ils n'ont pas tort, car c'est presque toujours ainsi que les combinaisons politiques qui paraissent les plus solides s'écroulent[3]. » Le rapport de Thiers allait être opposé à la lettre du président de la République ; et le ministère redoutait que ce qui subsistait de la gauche n'exploitât l'antagonisme entre Louis Bonaparte et la majorité. — Thiers lut son rapport le 13 octobre. Tocqueville n'y répondit que le 19 en ayant soin de prendre la parole de suite afin de parer la manœuvre. En réalité, avant tout autre cause, Thiers avait soutenu celle du pape, au nom de la conservation sociale qu'il ne semblait pas voir possible hors de l'unité catholique. « Sans l'autorité du Souverain Pontife, disait-il, l'unité catholique se dissoudrait ; sans cette unité, le catholicisme périrait au milieu des sectes, et le monde moral, déjà si fortement ébranlé, serait bouleversé de fond en comble. Mais l'unité catholique, qui exige une certaine soumission religieuse de la part des nations chrétiennes, serait inacceptable si le Pontife qui en est le dépositaire n'était complètement indépendant, si, au milieu du territoire que les siècles lui ont assigné, que toutes les

1, 2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 446.
3. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 447.

nations lui ont maintenu, un autre souverain, prince ou peuple, s'élevait pour lui dicter des lois. Pour le pontificat, il n'y a d'indépendance que la souveraineté même. C'est là un intérêt qui doit faire taire les intérêts particuliers des nations, comme dans l'État, l'intérêt public fait taire les intérêts individuels », et il autorisait suffisamment les puissances catholiques à rétablir Pie IX sur son siège pontifical. C'était, en somme, avec scepticisme, mais avec soumission, subordonner le monde à la nécessité catholique. Thiers, historien de la Révolution française, refusait la leçon de celle-ci, et devant ce problème que sa permanence avait posé en Europe pour la troisième fois, grâce au mouvement de 1848, par prudence sans doute, avec des regrets qu'il n'avait pas, peut-être, il concluait pour le passé[1].

Tocqueville débuta en donnant lecture d'une lettre adressée par Rayneval et Corcelles, le 19 août, à Antonelli; vingt jours donc avant l'épître à Edgar Ney, le gouvernement français soumettait ses demandes « dans lesquelles, disait-il catégoriquement, il se croit le droit et le devoir de persister ». C'étaient la liberté individuelle, la consécration de la dette publique, l'inviolabilité de la propriété privée, une organisation de tribunaux fournissant toutes les garanties judiciaires, des lois tirées du Code civil, la création d'assemblées communales et provinciales élues, une administration publique sécularisée; la France demandait aussi que les membres de la Consulte fussent élus par les corps locaux au lieu d'être choisis sur une liste formée par ces corps et que le vote délibératif en matière d'impôt fût accordé à cette assemblée. «Les représentants de la France, disait la lettre, ont vu avec la plus profonde douleur et le plus vif regret, par la déclaration du prosecrétaire d'État à la dernière conférence, que les institutions du gouvernement pontifical ne répondaient pas exactement à l'attente du cabinet français. Sa Sainteté

1. « La République ou l'absolutisme, il faut choisir, disait la *République*... Par le seul fait d'avoir, au point de départ, rompu avec la République romaine, M. Barrot s'est trouvé, sans le vouloir et sans le savoir, fatalement conduit à la restauration du despotisme le plus odieux et le plus abrutissant qui soit au monde. Telle est cette force invincible de la logique qu'une fois un principe posé la conséquence en découle avec une rigueur qu'aucune puissance ou qu'aucune habileté ne peut conjurer. Vous avez renié le suffrage universel et la souveraineté du peuple, vous aboutissez au despotisme, et tous vos efforts pour échapper à cette conclusion fatale ne font que prouver votre imprévoyance et la médiocrité de vos vues. Avis à tous les hommes de tiers parti, aux esprits mitoyens et conciliants qui veulent se tenir à égale distance de la démocratie et de l'absolutisme et qui rêvent un juste milieu chimérique entre le bien et le mal, entre le oui et le non. Une expérience solennelle vient de se faire à Rome au profit de la France et du monde. Le résultat sera de faire disparaître les partis intermédiaires... » (29 septembre 1849.)

ayant bien voulu suspendre sa décision dernière jusqu'à ce que la France ait fait connaître toute sa pensée, les soussignés ont jugé le moment venu d'obtempérer aux ordres qu'ils avaient éventuellement reçus. Ils renouvellent donc et constatent d'une manière formelle les demandes de la France... Ils ne doutent pas de les voir accueillies par le généreux Pie IX, et ils prennent la liberté d'insister auprès du gouvernement pontifical avec le plus profond respect et, en même temps, avec toute la persévérance qu'autorise le constant dévouement de la France à la grandeur et à la prospérité de l'Église. » Et Tocqueville expliquait : « On nous a demandé, en dehors de cette Assemblée et dans le sein de la commission, si la politique exprimée par la lettre du président de la République était la nôtre, si c'était bien la République que nous avions pratiquée et dont nous précisions la responsabilité. Nous avons répondu alors, et je suis bien aise de trouver l'occasion de répéter publiquement à cette tribune que cette politique est exactement celle de nos dépêches. L'Assemblée vient d'en juger. Qu'est-ce que contient, en effet, la note de MM. de Rayneval et de Corcelles qui ne soit en substance dans la lettre de M. le président de la République ? Quelles sont les demandes formulées dans cette lettre que nous n'eussions déjà adressées au Saint-Siège, ainsi que nous venons de l'entendre ? La lettre de M. le président peut donc être considérée comme un résumé sommaire, rapide, familier, si vous voulez, de notre politique, mais comme un résumé fidèle ; elle l'a traduite dans son élan généreux et fier. Nous ne l'avons jamais désavouée, nous ne la désavouerons jamais. » Et comme le représentant Duprat s'écriait : « Alors vous êtes contre les conclusions de la commission ! » Il répondit seulement par l'aveu que ce *Motu proprio* n'avait évidemment pas réalisé « immédiatement et complètement » tous les vœux de notre diplomatie, mais qu'il renfermait cependant « les réformes les plus essentielles que nous avions demandées » et que les autres s'y trouvaient en germe. La gauche se récriait et à plusieurs reprises encore, tandis que le ministre continuait à détailler son optimisme officiel. « Ces messieurs peuvent douter des paroles du Saint-Père, disait-il, libre à eux ; je n'en doute pas pour mon compte ; ils ne peuvent pas nier, dans tous les cas, que ces engagements n'aient été solennellement pris dans le *Motu proprio*. Nous avions demandé des libertés municipales et provinciales : elles sont non plus seulement promises, mais données, et de la manière la plus large. » Et après que Barrot se fut écrié : « Oui ! Et peut-être plus larges que vous ne le voudriez vous-mêmes pour la France ! », le ministre des Affaires étrangères donnait lecture d'une dépêche

envoyée par le gouvernement à Rome, aussitôt après le *Motu proprio*, dans « un sentiment à la fois de regret et d'approbation ». La France assurait que les institutions promises par le manifeste lui avaient paru incomplètes. Elle avertissait ainsi son agent de son rôle : « Votre principale mission est de tâcher, autant que vous le pouvez, de hâter par vos avis désintéressés et pressants le prompt et efficace développement des principes d'institutions libérales déposés dans le manifeste. » Tocqueville avouait, d'ailleurs, que sur l'amnistie notre langage avait dû être plus vif et plus pressant. Une nouvelle dépêche avait chargé notre représentant de faire entendre à l'autorité pontificale qu'elle risquait d'entretenir une agitation nouvelle, par suite de la manière maladroite, si peu prudente et si exagérément limitée, dont elle avait compris l'amnistie. « Il fallait conjurer le Saint-Père de revenir sur cette mesure et d'en modifier profondément la portée et l'effet, lui faire remarquer avec le respect filial qui lui était dû, mais aussi avec la fermeté qui est notre devoir et notre droit, que la France ne saurait s'associer indirectement, ni directement, aux actes de rigueur que de si nombreuses exceptions faisaient prévoir. » Le devoir du Saint-Siège consistait dans la conciliation des partis et la pacification réelle du pays.

Le ministre avait débuté, et c'était, peut-être, la partie la plus instructive de son discours, en expliquant que le but évident de ceux qui avaient décidé l'expédition romaine était la restauration du pape. — Ledru-Rollin et ses amis n'étaient plus là. Le même langage en face de la Montagne abattue au 13 juin eût soulevé une tempête, peut-être une possibilité d'action et même, la mesure apparaissant alors comble, de coup d'État révolutionnaire. Aujourd'hui les protestations n'étaient plus de taille et trop peu nombreuses ; ceux mêmes qui surent protester courageusement étaient battus d'avance, malgré leur instinctive adresse à vouloir délivrer le président de la République en lui opposant la majorité de l'Assemblée, nouvelle indication de ce qu'il y aura quand même de possibilité révolutionnaire dans le 2 décembre, au point de permettre à Proudhon, désespéré, de vouloir y rêver un moment l'éventualité d'avenir la plus dictatoriale mais, par là même, la plus immédiate. Mathieu de la Drôme, qui prit le premier la parole, essaya même d'opposer ministre à ministre, représentant que le mal venait de ce que le cabinet était un cabinet de coalition ; composé uniquement d'hommes du genre de Falloux, il n'eût pas permis à l'Assemblée constituante d'autoriser l'expédition de Civita-Vecchia ; réunissant divers spécimens d'O. Barrot, il n'eût pas laissé aboutir l'expédition au renversement de la République

romaine. « Je me placerai, avait-il dit, sur le terrain des arguments pris avec le peuple romain. C'est la seule face de cette grande question que je me propose d'examiner. » — Il rappelait combien de fois la minorité avait prévenu la majorité de la difficulté plus grande qu'il y aurait à sortir de Rome que pour y entrer ? « Il était plus prévoyant que vous, le grand orateur que votre malheureuse expédition de Rome a jeté sur la terre d'exil. Combien il serait vengé, mon noble ami, s'il pouvait se réjouir de la situation déplorable que vous avez faite à notre pays ! » Personne ne voulait comprendre, bien peu comprenaient. Taschereau, achevant de donner sa mesure, indiquée déjà dans la *Revue rétrospective*, se réjouissait que la France fût devenue la risée de l'Europe démocratique et sociale. — Abordant la lettre à Edgar Ney, l'orateur demandait l'assurance que les promesses au moins, encore que si timides, fussent tenues. « M. le ministre des Affaires étrangères nous a dit que le cabinet ne désavouerait par cette lettre. En vérité, je vous l'avouerai, M. le ministre a eu de la peine à faire pénétrer la conviction dans mon esprit. J'en suis convaincu, on la regrette amèrement cette lettre, mais l'Europe tout entière la connaît, *le Moniteur* l'a recueillie dans ses colonnes et *le Moniteur* ne rend jamais sa proie ; dans le temps où nous vivons, il a bien raison, car trop de gens lui demanderaient des restitutions. » La lettre était tolérée, à condition qu'elle se réduisît à son minimum et à supplier. « Quand il s'agit du peuple romain, on a le droit de le supplier... à coups de canon ; mais le pape, il est parfaitement libre... » Le langage du député prouvait, cependant, son manque de parti pris ; il indique un des côtés significatifs de la gauche en 1848 [1] : « Celui qui vous parle, Messieurs, n'est pas un ennemi des prêtres, et puisque votre interruption m'y oblige, je vous dirai que j'ai été élevé dans des sentiments religieux par une famille religieuse ; je vous dirai que le peu que je sais, je le dois à de pieux ecclésiastiques, qui occuperont aussi longtemps que je vivrai une grande place dans mes souvenirs. Mais la reconnaissance ne m'aveugle pas. Je vous dis que la place du prêtre est au lit, au chevet du malade ; là il rencontrera les sentiments de gratitude tandis qu'ailleurs il ne rencontrera que des sentiments hostiles. » Revenant à la lettre, il rappelait des choses plutôt désagréables pour la majorité. Il montrait que ce qu'elle demandait, c'était un gouvernement réel, un gouvernement civil. « Voilà le sens de la

1. Se rappeler les déclarations précédentes.

lettre. Il faudra bien que quelqu'un s'en constitue le défenseur. Eh bien, s'il le faut, ce sera moi. (*On rit.*)... Elle est inconstitutionnelle, dites-vous, Messieurs; ce n'est pas nous, assurément, qui serons suspects de montrer trop de condescendance au président, mais ce n'est pas nous qui lui avons prodigué l'éloge, d'abord, et l'outrage ensuite... Ce n'est pas nous qui disions que son élection serait une honte pour la France. (*Violents murmures et cris :* A l'ordre !) J'ai entendu attribuer ces paroles à M. Thiers. » *Thiers:* « Je les démens formellement. » M. *Bixio :* « Je les ai entendues. » *Mathieu de la Drôme :* « Entre M. Thiers qui nie et M. Bixio qui prétend avoir entendu, je laisse le débat et je reprends la discussion... » Il demandait à la majorité l'explication de sa surprise en face de la lettre à Edgar Ney. « Je lisais l'autre jour dans un journal absolutiste que cette lettre semblait écrite par un général sur la selle de son cheval avec le pommeau de son épée. A qui la faute?... Vous avez permis une chose à M. le président de la République, aujourd'hui il s'en permet une autre qui ne vous plaît pas. C'est la conséquence nécessaire des choses, la conclusion des principes que vous avez vous-mêmes posés. Mais tranchons là-dessus. La cour de Gaëte ne vous était pas connue, je pense. Oh! vous auriez bien dû lire la lettre de M. de Talleyrand à l'Académie des sciences morales et politiques; vous y auriez appris que le dernier des théologiens est aussi le plus fin des diplomates et que vos ambassadeurs n'étaient pas de force à lutter de finesse avec les cardinaux de Gaëte. La lettre du président de la République? Croyez-vous qu'elle ne soit pas un acte des sentiments intimes de la part de Louis-Napoléon? Espériez-vous que le combattant de Forli renierait tout son passé et outragerait à la mémoire de son frère, mort en combattant à ses côtés pour une cause identique aux principes contenus dans la lettre du président? De telles espérances auraient été pour lui l'injure la plus sanglante. Oh! je sais bien que quelques-uns l'ont ainsi pensé et qu'en votant le 10 décembre pour le neveu de celui qu'ils appelaient l'usurpateur, l'ogre de Corse, ils espéraient faire de ce neveu la victime expiatoire de la gloire de l'oncle. Ce n'est pas ainsi que divers citoyens ou, plutôt, la généralité des citoyens ont voté pour Napoléon Bonaparte. Ils comprenaient que voter pour un Bonaparte, c'était protester d'une manière éclatante contre votre politique de dix-huit années de corruption. Par sa lettre, le président de la République a faussé les pouvoirs constitutionnels... C'est fort possible. Eh bien, vous qui le pensez, pourquoi ne le mettez-vous pas en accusation? (*Rires.*) Oh! je sais bien que vous êtes trop honnêtes

et trop modérés pour en venir là ! Vous préférez condamner la lettre et pardonner à l'homme. Mais M. le président de la République ne se contentera pas de cela; il soutiendra sa politique, dussiez-vous forcer ses ministres à donner leur démission. Il se souviendra qu'il est un Bonaparte, et il repoussera ces accusations des journaux honnêtes qui osent le présenter comme un homme qui n'a écrit cette lettre que pour flatter l'armée... Non ! Non ! Le représentant de la France devant l'étranger soutiendra ce qu'il a écrit aux yeux du monde entier; il soutiendra son honneur et celui de la France. » Il concluait : « Trois enseignements ressortent de ce que je viens de vous exposer : le premier, c'est que les coalitions sont toujours funestes aux partis qui les font ; le second, c'est qu'il faut veiller à ce que le pouvoir ne sorte pas des limites que la constitution lui a tracées ; le troisième, enfin, c'est que l'on ne combat pas impunément contre le principe d'où l'on tire sa propre existence et que, s'il est une justice au ciel, elle retombe sur les voltairiens qui se font papistes par calcul. Messieurs, pensez-y bien, c'est une heure solennelle que l'heure où nous sommes ! L'honneur de la France est en jeu ! J'espère que vous maintiendrez toutes les garanties qui sont contenues dans la lettre du président en faveur du sentiment qui règne dans la nation. C'est sur vous que l'histoire et la postérité feront peser toute la responsabilité des graves résolutions qui vont être prises... »

Ce discours, de l'aveu même du président du conseil, fit une vive impression. « C'était la première fois que la Montagne montrait quelque habileté de conduite : faire de la tactique au lieu de cette violence qui était dans ses habitudes, c'était un progrès[1] ; et puis, il était assez poignant d'entendre ce rude montagnard qui, la veille, signait l'accusation de Louis-Napoléon, se montrer si soucieux de son honneur, et laisser même entrevoir les mesures extrêmes auxquelles la majorité pourrait le contraindre ; la voie était tracée ; tous les orateurs qui succédèrent à M. Mathieu adoptèrent la même thèse[2]. »

Auparavant, un député de droite, M. Thuriot de la Rosière, répondit au nom de son parti et d'une thèse assez personnelle, banale par certains points, mais qui, par ses aveux, montrait plusieurs faces de la neutralité chez ceux qui avaient applaudi à la campagne de Rome. Ainsi, après avoir traité la question religieuse, il expliquait de suite, non sans

1. Il était malheureusement trop tard.
2. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 454.

une sorte de naïveté, que la question religieuse servait à la question sociale et la primait; la papauté était une garantie contre le socialisme. « Il n'y a jamais eu de république romaine à Rome, disait-il, il y a eu l'espérance, le rêve intéressé de la République italienne unitaire de M. Mazzini. Il y a eu encore autre chose... Il y avait à Rome la république sociale que vous aviez vaincue chez vous et qui s'était réfugiée là... La République sociale voulait donc faire sa métropole de Rome... Quel aurait été le pontife de la religion nouvelle ? Je n'en sais rien... » Son discours visait, surtout, en effet, le socialisme, « qui veut détruire les croyances, le socialisme, dont les bégaiements confus, contradictoires, ne soutiennent pas un moment le parallèle avec les efforts de la morale chrétienne... Le socialisme qui au XIVe siècle, avec Rienzi, préludait à Rome aux scènes de 1848, qui désolait Florence, que nous avons vu ravager l'Angleterre sous la conduite de Tylor et égorger les Francs sous le nom de Jacquerie, le socialisme qui, depuis le XVIe siècle, depuis Jean de Leyde jusqu'à nos journées néfastes de juin, en passant par Babœuf et ses trames criminelles, a tout abîmé, le socialisme qu'on peut suivre dans l'histoire à la trace des ruines dont il a jonché la terre dans tous les temps, le socialisme qui avait rêvé de s'emparer de Rome et de détrôner le christianisme qui, il y a dix-huit cent cinquante ans, s'en est pacifiquement ouvert les portes et les temples, l'Évangile à la main, qui était à la fois son premier et son dernier mot... »

La droite se dévoilait plus encore[1] quand, le lendemain, Cavaignac, ressentant une fois de plus le besoin de justifier la politique de son gouvernement[2], elle sursautait à ces simples paroles : « Je ne parlerai pas ici de justifier la question politique; j'écarterai même le sentiment, la question religieuse; il s'agissait d'une réponse empressée à faire à un homme respectable qui s'annonçait disposé à réclamer le secours de la France.. » « Un homme respectable ! s'écriait l'un des siens, c'est bien peu pour le chef de la catholicité ! » Et la même indignation se manifestait encore après que Cavaignac eut repris : « J'ai voulu dire que notre résolution, qui aurait pu être commandée par le sentiment poli-

1. Un membre de la droite, effrayé des protestations de la gauche lors du rapport de Thiers, s'était écrié : « C'est un nouveau 13 juin. » L. de Gaillard, p. 360. Déjà cité.

2. Il avait pris la parole à l'occasion de l'allusion faite à la mission qu'il avait donnée à M. de Corcelles, et ses explications furent — Barrot l'avoue — assez embarrassées, fort obscures dans les phrases « par lesquelles il essayait d'établir sa fameuse coupure entre la politique qu'il avait suivie et la vôtre... » *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 455.

tique et religieux, était simplement justifié par le simple sentiment d'humanité qui nous portait à répondre à une demande de secours qui nous était faite dans une circonstance aussi critique. » La rumeur ne se contenait plus quand il ajoutait : « Lorsqu'en Europe le principe des souverainetés populaires aura pris un développement suffisant pour donner une solution aux questions qui s'y traitent, bien certainement, la question de l'autorité temporelle du pape sera subordonnée à celle des souverainetés populaires. » Il oubliait peut-être une partie de ce que ses premières concessions avaient permis, quand il avançait : « Je dis purement et simplement, dans les termes où je l'ai pensé, dans le sens où je l'ai voté, qu'attaquer le gouvernement de la République romaine était contraire au principe de notre République. Le troisième parti, qui était de le défendre, était, à mon point de vue, aussi contraire, non plus à l'honneur ni au principe du gouvernement, mais à ses intérêts... » La discussion dérivait ainsi vers le passé, tant la faute commise par la Constituante, achevée par la Législative, était visible, tant même ceux dont ce n'était pas l'intérêt semblaient attirés, en quelque sorte, en dépit d'eux-mêmes, vers ce point initial d'où venaient de si nombreuses difficultés. Le débat prenait d'ailleurs, et comme de lui-même, également, des proportions infinies, au point d'atteindre à la revision de la constitution. Cavaignac voyait un symptôme grave dans la critique qu'en faisait un homme comme Thiers, et il se demandait si une commission avait le droit de faire ce qui était interdit au Parlement: la question de la revision en elle-même lui paraissait d'ailleurs posée. « La constitution a très sagement prévu le besoin de sa propre revision; elle a sagement fait de la faire et ceux qui l'ont rédigée savaient comme vous ce qui arrive aux constitutions qui se prétendent immuables. Ainsi donc je reconnais que le fait d'une constitution qui pourvoit à sa propre revision est un fait parfaitement sage ; mais la constitution, en prévoyant la revision, a poussé la sagesse jusqu'au bout, et elle a dit dans quel temps et dans quelle forme elle peut être revisée. Eh bien, il est incontestable que l'Assemblée législative ne pourrait pas puiser dans la constitution le droit de sa revision actuelle, par conséquent il est incontestable qu'elle ne pouvait pas puiser le droit de sa discussion... » Il rendait ensuite hommage à la lettre présidentielle [1], mais en entendant bien que le pouvoir demeurât dans les

1. En ces termes : « J'ai trouvé les sentiments qui y sont exprimés parfaitement dignes, plus fortement patriotiques, dignes non pas seulement du grand nom que

mains de la Législative : « En ce qui tient aux affaires intérieures et peut-être plus encore en ce qui tient aux affaires extérieures, l'Assemblée législative a la direction suprême des intérêts de la République. » Il savait bien cependant les possibilités du conflit et n'hésitait pas à dire au sujet de la lettre : « Si, par malheur, les décisions de l'Assemblée ne lui étaient pas conformes et s'il en résultait quelque atteinte morale portée à l'autorité du pouvoir exécutif de la République, assurément dans ma pensée, ce n'est pas à lui que j'en rapporterais la faute... » Il se résumait en déclarant que si des garanties plus sérieuses de liberté pour le peuple romain ne corrigeaient pas le *Motu proprio*, il ne voterait pas les crédits demandés. Thiers gardait le silence, et le président du conseil lui en voulait[1].

C'est alors que Victor Hugo prononça le fameux[2] discours par lequel il rompit presque définitivement avec le parti catholique[3]. Lui aussi cherchait le point initial, mais d'une autre façon que M. Thuriot de La Rozière. Selon lui, la Constituante avait voté l'expédition romaine, afin de faire contrepoids à la bataille de Novare, afin de mettre l'épée de la France là où allait tomber le sabre de l'Autriche. De belles phrases, sincères d'ailleurs, suivaient contre le gouvernement autrichien, aux

---

porte son auteur, d'autres que moi sont chargés de le lui dire, — mais dignes de la nation qui l'a choisi pour son premier magistrat. Ainsi donc, je rends hommage, et hommage sans réserve, hommage respectueux, aux sentiments exprimés dans la lettre de M. le président de la République. »

1. « Si M. Thiers avait pu se faire un instant illusion sur la portée de son rapport et sur les embarras politiques qu'il devait inévitablement produire, son illusion aurait été dissipée par la direction que prenait le débat, et, cependant, il gardait le silence ; il lui eût été cependant facile de faire remarquer qu'au fond, et sauf la vivacité du langage, il n'y avait pas de dissidence réelle entre la pensée de la commission et celle du président, puisque l'une et l'autre exprimaient les mêmes désirs et que l'une et l'autre, aussi, repoussaient toute idée de contrainte et n'attendaient que de la seule influence des conseils de la France la réalisation de ces désirs. » *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 456.

2. Au moins pour l'époque.

3. Quentin Beauchart écrit à ce sujet : « La gauche, obligée de se plier aux faits accomplis, faisait provisoirement son deuil de la restauration du pouvoir temporel, mais elle demandait que le peuple romain, après tant d'efforts pour sa délivrance, jouît au moins, sous les cardinaux, des bienfaits du gouvernement parlementaire, c'est-à-dire d'un gouvernement fondé sur cette chimère qui s'intitule la responsabilité ministérielle. Ce n'était pas de renverser le pape et le chasser, mais c'était toujours le dépouiller de ses droits souverains. Cette opinion eut dans Victor Hugo un auxiliaire aussi puissant qu'inattendu. Le discours qu'il prononça marqua une étape dans sa vie. On le savait déjà séparé des hommes d'ordre qui l'avaient élu, mais il semblait épier, pour une rupture éclatante, une occasion que la question romaine, à son dénouement, lui offrait telle qu'il pouvait l'ambitionner. Il la saisit avec passion, en s'abritant hypocritement derrière la lettre du président de la République. » *Études et Souvenirs*, t. I, p. 307.

acclamations de la gauche. Hugo tenait à établir que le vote de la Constituante avait été donné dans un but d'humanité, et s'il arrivait que réellement ce but ne se réalisât point, « la pensée de l'expédition, protesterait contre le résultat de l'expédition ». Or l'expédition avait dévié. « Le pape a été restauré purement et simplement, il faut bien que je le dise. Le gouvernement clérical, que pour ma part je distingue profondément du gouvernement pontifical tel que les esprits élevés le comprennent et tel que Pie IX, un moment, avait semblé le comprendre, le gouvernement clérical a ressaisi Rome... » A la lettre, il eût « préféré un acte de gouvernement délibéré en conseil. Quant à la lettre elle-même, je l'aurais voulue plus mûrie et plus méditée. » Elle demeurait, toutefois, un événement, « parce qu'elle n'était autre chose qu'une traduction de l'opinion, parce qu'elle donnait une issue au sentiment national, parce qu'elle rendait à tout le monde le service de dire très haut ce que chacun pensait, parce que, enfin, même dans sa forme incomplète, elle contenait toute une politique. Elle donnait une base aux négociations pendantes.., elle traçait au pape auquel nous avons rendu le service, un peu trop grand peut-être, de le restaurer sans attendre l'acclamation de son peuple, le programme sérieux d'un gouvernement de liberté !... En face de cette lettre, le *Motu proprio* était inqualifiable. L'acte de la chancellerie romaine a deux faces, le côté politique, qui règle les questions de liberté, et ce que j'appellerai le côté charitable, le côté chrétien, qui règle la question de clémence. En fait de liberté politique, le Saint-Siège n'accorde rien. En fait de clémence, il accorde moins encore ; il octroie une proscription en masse, seulement il a la bonté de donner à cette proscription le nom d'amnistie. Voilà, Messieurs, la réponse faite par le gouvernement clérical à la lettre du président de la République. » Et précisant le divorce : « Quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse pour atténuer la lettre du président, pour élargir le *Motu proprio*, un intervalle immense les sépare. L'un dit oui, l'autre dit non. Il est impossible de sortir du dilemme posé par la force : vous sanctionnez la lettre, vous réprouvez le *Motu proprio* et, inversement, vous avez devant vous, d'un côté, le président de la République réclamant la liberté du peuple romain au nom de la grande nation, qui depuis trois siècles répand la lumière à flots et la pensée sur le monde civilisé ; vous avez, de l'autre, le cardinal Antonelli refusant, au nom du gouvernement clérical. Choisissez ! » Avec une modération pourtant visible dont personne ne lui tint compte, qu'aucun député de droite

ou du centre ne parut remarquer, il disait encore : « Réconcilier Rome avec la papauté, faire rentrer, avec l'adhésion populaire, la papauté dans Rome, rendre cette grande âme à ce grand corps, ce doit être là, désormais , dans l'état où les faits accomplis ont amené la question, l'œuvre de notre gouvernement... Pour cela, il faut que la papauté, de son côté, nous aide et s'aide elle-même... » (*Explosion de murmures à droite; longue et violente interruption :* « Nous nions ce que vous dites... ») Le poète résumait les torts de la papauté, ses lourdes fautes et s'écriait: « Il faut que la papauté se garde de son pire ennemi ; or son pire ennemi, ce n'est pas l'esprit révolutionnaire, c'est l'esprit clérical. L'esprit révolutionnaire ne peut que la rudoyer, l'esprit clérical peut la tuer. — Voilà dans quel sens, selon moi, le gouvernement français doit influer sur les déterminations du gouvernement romain. » Et comme ses adversaires le raillaient sur une ou deux phrases peut-être maladroites, il se reprenait vite pour jeter, par une de ces oppositions auxquelles il excellait : « La force matérielle échoue et avorte en présence de la puissance spirituelle. Les bataillons ne peuvent rien contre les dogmes, je dis ceci pour un côté de l'assemblée, et j'ajoute pour l'autre côté qu'ils ne peuvent rien non plus contre les idées. Il y a deux chimères également absurdes, c'est l'oppression d'un pape et l'oppression d'un peuple... » Il s'indignait qu'un pape, disposant de l'amour et de la foi, eût recours à la force brutale « comme s'il n'était qu'un malheureux prince temporel ». La droite, interrogée par lui sur la pression qu'elle exercerait au cas que le pontife rejetât nos conseils, répondit : « Le pape fera ce qu'il voudra, nous ne le contraindrons pas. » Illusionné sur la puissance de ses amis, le poète assurait : « Eh bien, nous le contraindrons, nous ! Et s'il refuse l'amnistie, nous la lui imposerons. Nous ne devions pas entretenir une armée à Rome. Notre intérêt, sitôt que l'Autriche aura quitté Bologne, est de nous en aller de Rome, le plus tôt possible. Pour pouvoir quitter Rome, la première condition est de n'y pas laisser la révolution derrière nous, et afin de n'en pas laisser, il faut la terminer, tandis que nous y sommes encore. Comment terminer une révolution ? Je vous l'ai déjà dit une fois et je vous le répète, c'est en l'acceptant dans ce qu'elle a de vrai, en la satisfaisant dans ce qu'elle a de juste. » Deux systèmes étaient encore en présence, un de concessions sages qui permettrait à la France de quitter Rome, un de compression qui la condamnerait à y demeurer. Ne voulant pas rompre tout à fait avec ceux qui avaient été jusqu'alors ses amis, en même temps, peut-être, que pour sauver l'honneur des députés fourvoyés au début dans cette aventure, il

s'écriait : « L'expédition de Rome, irréprochable à son point de départ, je crois l'avoir démontré, peut devenir coupable par le résultat. Vous n'avez qu'une manière de prouver que la Constitution n'est pas violée, c'est de maintenir la liberté du peuple romain. » Il faisait appel à la nécessité de la liberté, « la vraie, la liberté sérieuse, la liberté propre au XIXe siècle, la seule qui puisse dignement être garantie par ceux qui s'appellent le peuple français à ceux qui s'appellent le peuple romain, cette liberté qui grandit les peuples tombés, c'est-à-dire la liberté politique ».

Montalembert répondit et, de suite, sur un ton qui ne semblait pas prouver l'adresse ni l'exacte connaissance de la situation. « Messieurs, s'écria-t-il, le discours que vous venez d'entendre a déjà reçu le châtiment qu'il mérite dans les applaudissements qui l'ont accueilli... » Et, contraint à une amende honorable : « Puisque le mot de châtiment vous blesse, Messieurs, je le retire et je lui substitue celui de récompense... » Il renouvelait néanmoins l'insulte, avec une facilité d'autant plus gênante que Hugo était absent. Il prévoyait que le poète irait peut-être à Rome y chercher le repos et se repentir de son discours. L'éloge de la papauté qui suivait apparaissait encore plus exagéré par suite des circonstances présentes. « Honneur à Pie IX, disait-il, honneur à ceux qui font des ingrats, mais malheur à l'ingratitude qui a trouvé un piédestal à cette tribune et contre laquelle je prosterne ma révérence envers le Souverain Pontife. » Il évitait de traiter l'expédition même : « La question romaine a trois faces, que les orateurs précédents ont peut-être trop mêlées. Je ne m'occuperai que de la dernière. Je crois que ce qui touche à la souveraineté temporelle du pape et à la conduite de l'expédition romaine est souverainement attaché par les votes de l'Assemblée qui ne peuvent être revisés que par l'histoire. Je ne m'occuperai que de rechercher quelles sont les libertés à accorder à Rome après y avoir fait rentrer le pape. » Sur ce point, son discours, plutôt confus, laissait simplement saisir la volonté du pouvoir pontifical absolu ; tout ce que les catholiques consentaient devait être étroitement subordonné. La France n'avait pas été rétablir un souverain, ni un homme infiniment respectable, mais le « pape, le Pontife, le chef spirituel des consciences » ; si ce chef se laissait prendre, d'ailleurs, à quelques « acclamations hypocrites », s'il accordait certaines libertés, ses véritables fidèles lui retireraient leur confiance. « Il faut bien, après tout, puisqu'on lui recommande tant de tenir compte de l'opinion publique, qu'il compte pour quelque chose celle des catholiques. » Par

un examen qui montrait, lui aussi, comme tout se tient en Europe, il revenait à l'examen parallèle de la France et de Rome, touchait le point central du procès politique qui s'effectuait à cette heure dans chaque gouvernement : « Si, comme je le crois, il est établi que le suffrage délibératif accordé à la Consulte est identique avec le gouvernement parlementaire, je dis que le Souverain Pontife et ceux qui défendent sa politique ont le droit d'opposer à la création, ou plutôt, au rétablissement du pouvoir parlementaire de l'État romain, différents ordres d'objection que je vais rapidement parcourir devant vous. Ils ont d'abord le droit d'examiner quels sont ceux qui demandent ces institutions parlementaires, ce qu'on appelait tout à l'heure la monarchie représentative. Or il y a deux espèces d'hommes qui demandent ces institutions; les premiers sont ceux qui les ont détruites en France, ce sont ceux qui s'appellent les républicains de la veille. Comment peuvent-ils demander en Italie des institutions qu'ils ont détruites en France? Savez-vous pourquoi ils le font? J'en trouve l'explication dans un passage du journal *le National*, qui porte la date du 12 septembre 1849, la même date que le *Motu proprio :* « Quoi que fasse Pie IX, le peuple romain n'acceptera pas franchement les libertés nouvelles qui lui seront données; il ne s'en servira que pour renverser le prince qui aura cru pouvoir les lui accorder et pour le débarrasser de son autorité. » — Je trouve les hommes qui parlent ce langage très logiques. Je ne dirai même pas qu'ils sont incompétents dans la matière; au contraire, je les trouve compétents. Seulement je trouve que leur opinion prouve contre eux, qu'ils parlent pour vous, qu'ils parlent contre, et qu'il faudrait que le pape et ses conseillers fussent bien aveugles pour ne pas être éclairés par des aveux aussi francs et aussi logiques. Voilà la première classe de ceux qui demandent le gouvernement représentatif en Italie. Maintenant il y en a une autre, et ceux-là sortent de la nombreuse classe d'hommes qui ont non pas renversé le gouvernement parlementaire en France, mais qui l'ont au contraire aimé, servi, pratiqué. Je suis de ce nombre. J'ai aimé beaucoup ce gouvernement représentatif; j'ai fait plus que l'aimer, beaucoup plus, j'y ai cru. J'ai cru de bonne foi, et même si vous voulez que je l'avoue, j'y crois encore. (*Rires, murmures, etc.*)... Je crois qu'en théorie, et vu l'imperfection humaine, c'est le meilleur des gouvernements. (*Murmures.*) Permettez : vous m'avez enseigné une pratique toute différente de la théorie, et après avoir vu que ce gouvernement, conduit, dirigé, comme il l'était de part et d'autre, dans le pouvoir et dans l'opposition, par les hommes éminents que je

vois devant moi, MM. O. Barrot, Thiers, Dufaure, Molé et tant d'autres, après avoir vu que ce gouvernement ainsi conduit, ainsi dirigé avec toutes les conditions possibles de prospérité, de succès et de durée, a fini comme vous l'avez vu, par une surprise qui l'a renversé net, de fond en comble, en un jour (*vives réclamations à gauche*, *agitation*)... je dis qu'après avoir vu se terminer ainsi ce grand et puissant gouvernement contitutionnel en France par une... (vous ne voulez pas que je l'appelle une surprise) une révolution, qui l'a renversé, je suis bien obligé de me dire à moi-même que là n'est pas le remède suprême en fait de politique, et je conçois, par conséquent, que le pape, ou tout autre souverain à qui j'aurais été tenté, moi-même en 1846, ou 1847, de conseiller le gouvernement représentatif, nous dise : « Avant de le conseiller aux autres, vous auriez bien dû réussir à le garder vous-mêmes. » Il assurait que Pie IX n'avait pas changé, mais que, tout en demeurant, comme au début, le pape libéral, il avait été éclairé par les événements. « Et, du reste, s'il avait changé, ce que je ne crois pas, est-ce qu'il serait par hasard le seul qui ait changé en Europe, en France et partout ailleurs ? On a parlé hier de l'apostasie du parti libéral. Eh bien, Messieurs, que s'est-il passé dans le monde depuis quelques années ? Croyez-vous qu'en effet les hommes de sens, de cœur, de conscience y aiment, y adorent la liberté ou croient en elle, croient à la marche ascendante du genre humain, au progrès indéfini de la civilisation et des institutions, comme ils le faisaient il y a deux ou trois ans ? Croyez-vous qu'en France, en Europe, partout, les consciences, les cœurs, les intelligences les plus hardies, n'aient pas été ébranlées ? Croyez-vous qu'une lumière sanglante ne s'est pas levée dans bien des intelligences et bien des consciences ? Et si vous doutez de notre compétence, de notre impartialité à nous, hommes politiques, parlementaires usés et dégoûtés par les fatigues de la vie politique, eh bien, alors, je vous dirai : « Allez sonder les profondeurs des nations, allez auprès de n'importe quel foyer modeste interroger des patriotes obscurs, mais généreux et intelligents, allez demander aux hommes qui ne sont jamais mêlés aux affaires, qui sont toujours restés loin du bruit, de l'agitation, des dégoûts de la vie politique, frappez à la porte de leur cœur, sondez leur conscience et demandez-leur s'ils aiment le progrès et la liberté du même amour qu'ils l'aimaient autrefois, ou bien si, en l'aimant toujours, ils y croient avec la même foi, avec la même confiance ! Vous n'en trouverez pas un sur cent, pas un sur mille ! » Montalembert reprochait aux républicains de gauche, aux « déma-

gogues » d'être la cause de cette retraite de la foi dans la liberté; en « conspirant contre la nature humaine » ils avaient « tout bouleversé, tout détruit ». Eux seuls étaient la cause de tout le mal. « Vous avez détrôné quelques rois, c'est vrai, mais vous avez détrôné bien plus sûrement la liberté. » L'éloge de Pie IX recommençait, suivi de la phrase demeurée fameuse : « L'Eglise n'est pas une femme ; elle est bien plus qu'une femme : c'est une mère ; c'est la mère de l'Europe, c'est la mère du progrès. Toute lutte contre elle est fatale à qui l'entreprend, tôt ou tard. L'ennemi qui se mesure à elle tombe anéanti par le malheur ou frappé par la réprobation universelle... Vous vous efforceriez en vain de vaincre cette faiblesse, vous n'en viendriez pas à bout. C'est que l'Église a des ressources infinies. (*Rires à gauche.*) Engagez-vous avec elle en une lutte sérieuse et vous ne rirez pas longtemps! Elle se connaît mal en attaque ; mais pour la défense elle est inimitable. C'est une forteresse que l'on peut attaquer, mais on ne la prend pas. (*Une voix à gauche :* « Elle n'existe plus! » *A droite :* « A l'ordre! ») L'Église a un vieux texte : *Non possumus*, pris dans son vieux livre les *Actes des Apôtres*, emprunté à un vieux pape, saint Pierre. Eh bien, avec ce mot, elle vous conduit jusqu'à la fin des siècles et elle triomphera de vous. M. Victor Hugo a proclamé le traité des idées, moi je proclame le traité des dogmes; les idées sont variables, et les dogmes sont immuables. Les idées, selon moi, passent parce qu'elles sont fabriquées ou par vous ou par moi ; on connaît leur valeur. Les dogmes, au contraire, ont une origine mystérieuse; ils règnent sur la conscience et vous ne régnez que sur les esprits. Indiquez-moi une idée qui règne depuis dix-huit siècles et sur cent millions de consciences. » Le drapeau français n'avait « jamais ombragé de ses plis une plus noble entreprise. L'histoire le dira. J'invoque avec confiance son témoignage et son jugement... L'histoire dira, mille ans après Charlemagne et cinquante ans après Napoléon, mille ans après que Charlemagne eut conquis une gloire immortelle en rétablissant le pouvoir pontifical et cinquante ans après que Napoléon, au comble de sa puissance et de son prestige, eut échoué en essayant de défaire l'œuvre de son immortel prédécesseur, l'histoire dira que la France est restée fidèle à ses traditions... »

Le président du conseil se félicitait peu de ce discours qui, par sa glorification de la cour de Rome et du *Motu proprio*, « avait plutôt aggravé qu'atténué les difficultés de la situation[1] ». Il lui fallait inter-

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 457.

venir dans le débat ; tous l'attendaient, et le silence s'affirma quand il fut à la tribune. Comment s'y prendrait-il afin de satisfaire à la fois le président de la République et la majorité ? Comment forcerait-il l'impasse où le ministère semblait acculé ? — Il commença par préciser la portée du vote que l'Assemblée allait rendre, vote égal à un jugement qui avait besoin d'être dégagé de toute équivoque, l'équivoque ne pouvant ici rien résoudre ni fortifier. Le ministère sollicitait une adhésion consciencieuse, sincère, et, afin de l'obtenir, il venait à son tour, après que toutes les fractions du Parlement avaient montré leur manière de voir, attentif à serrer la question de plus près. Il racontait donc, lui aussi, l'affaire de Rome, à sa manière. Il laissait percer, fort timide et déférent, à peine nuancé, le regret que le Saint-Père n'eût pas montré plus de confiance, ce qui eût permis à la France de s'entendre davantage avec lui. — Le récit de cette période l'amenait à la lettre du président : « Je le dis à regret, au lieu du Saint-Père, ce sont des cardinaux délégués qui sont venus prendre possession du pouvoir ; leurs premiers actes ont alarmé nos agents diplomatiques..., ont jeté un trouble profond dans les esprits. C'est une déviation à la direction que nous nous étions efforcés de donner aux résultats de l'expédition, un démenti aux espérances qu'on nous avait fait concevoir. A ce moment, le président a fait ce qu'il avait déjà fait dans une autre circonstance ; il a fait entendre le cri de la conscience française. A côté des influences qui s'efforçaient de compromettre la France dans une politique de réaction qu'elle répudie, il a placé l'influence de sa parole loyale et généreuse. Que ceux qui le lui reprochent, lui reprochent aussi cet élan de son cœur et de son âme alors que, s'adressant à nos soldats découragés par un ordre du jour équivoque, il a relevé leur courage, déclaré qu'il ne les abandonnerait pas... Il n'a pas craint alors d'attirer sur lui des violences qui se sont même traduites en une proposition de mise en accusation. Eh bien, c'est cette même conscience qui s'est soulevée aujourd'hui à la pensée de faire servir notre armée à satisfaire des vengeances politiques et à restaurer de vieux abus. De même que le président avait protesté alors dans l'intérêt de l'honneur de nos armes, il proteste aujourd'hui pour l'honneur de notre diplomatie ; il s'est montré conséquent dans les deux circonstances, il a été lui-même... Je me laisse aller à parler de cet acte dans ces termes, et j'oublie qu'il n'était, après tout, que le traducteur fidèle de nos propres dépêches, qu'il ne contient rien qui ne fût déjà, et depuis longtemps, consigné dans ces dépêches... » Il était moins heureux, malgré son habileté en s'efforçant de démontrer

que le *Motu proprio* et la lettre à Edgar Ney ne s'opposaient pas. « Nous prenons le *Motu proprio* et la lettre tout à la fois, la lettre comme expression du but que nous voulons atteindre, le *Motu proprio* comme une concession déjà acquise, comme un premier pas vers ce but... » Il essayait d'esquisser la difficulté de notre action à Rome et la déclarait simple en rejetant la complication sur ceux qui avaient intérêt à la faire naître afin d'en voir sortir « deux choses énormes : la première que le président de la République et la majorité de cette Assemblée se trouveraient en conflit, la deuxième que la majorité elle-même se scindrait et s'affaiblirait... On a spéculé sur ces deux grands malheurs ; mais, Dieu merci, la majorité saura déjouer cette funeste spéculation. » Il prenait une à une chacune des réformes demandées par la France et prouvait que, loin de gêner le pouvoir temporel du pape, elles le fortifiaient. Le recul était tel depuis février 48 que cet aveu si complet ne suffisait pas. Le ministre s'excusait : « de se trouver en désaccord, non pas avec les conclusions, mais avec les développements ou, plutôt, les considérations de M. de Montalembert ». Il ne voyait pas la liberté atteinte ; il continuait de lui donner sa confiance, se persuadant, non sans quelque facilité, que Montalembert continuerait à être le défenseur de la liberté. Le danger véritable venait de l'école absolue qui semblait dire : « Il n'y a pas de milieu entre le pouvoir du Saint-Père et la République. » La politique du ministère était celle de la sagesse ; il ne demandait, pour le peuple romain, que la liberté appropriée à ses mœurs, à son idée, à son état de civilisation. Et revenant au désaccord avec Montalembert : « On peut très bien différer sur cette mesure de liberté que comportent les mœurs et l'état de civilisation d'un pays ; c'est précisément sur ce point que nous sommes en dissentiment avec la cour pontificale et que je me trouve personnellement en désaccord avec M. de Montalembert. Cet éminent orateur a fait à l'établissement du gouvernement représentatif deux objections qui se sont trouvées identiquement celles que nous avons rencontrées au sein de la conférence de Gaëte. » Nos agents auraient, en dépit des paroles de Montalembert, trouvé appui auprès du pontife et même des cardinaux au sujet du gouvernement représentatif ; mais les explications fournies à ce sujet étaient si lamentables, mises en face des faits, que dans tout autre parlement, même composé de la même manière, mais assez conscient de ses devoirs pour faire passer l'intérêt national avant l'intérêt politique, la majorité eût été en droit de demander au président du conseil de se taire. — Barrot ne croyait pas seulement le gouvernement

parlementaire possible à Rome, il l'y estimait utile. « J'inclinerais à penser que s'il y a un gouvernement au monde auquel conviennent les institutions du gouvernement parlementaire, qui ont pour but et pour effet de placer le chef de l'État au-dessus, en dehors de tout contact avec les passions et les intérêts qui agitent les partis, c'est celui du Saint-Siège. Si de pareilles institutions n'avaient pas existé, peut-être faudrait-il les inventer pour ce pouvoir temporel des papes qu'il importe tant de ménager et de maintenir dans une sphère où les vicissitudes terrestres ne puissent l'atteindre. » Comme pour demander pardon de la lettre à Edgar Ney, tout en y parvenant d'une manière détournée, d'abord, qui donnait le change : « Quant à nous, je le déclare sans craindre un démenti, je le déclare au nom du président de la République comme au nom du ministère, il n'est jamais entré dans notre pensée de faire violence au Saint-Père... » Le fils de Jérôme demanda : « Et la lettre du président ? » Barrot répondit : « A ceux qui prétendaient faire ressortir de la lettre de M. le président de la République la menace ou la contrainte, je suis autorisé à donner un éclatant démenti... » Il concluait d'une façon si surprenante que sa bonne foi elle-même semblait être mise en cause par lui : « Dans les discours prononcés par l'opposition, je n'ai pas pu en découvrir un seul qui fût acceptable par une Assemblée qui se respecte... » — La gauche cria : « La lettre ! La lettre ! »

Les cris, sans le savoir, étaient différents ; les uns indiquaient la lettre à Edgar Ney ; les autres, renseignés, réclamaient la lettre directe du président de la République au président du conseil. Estimant le danger conjuré à la suite des explications précédentes, Barrot s'apprêtait à donner lecture de la lettre adressée par le prince à l'Assemblée, lorsque dès les premiers mots : « Monsieur le ministre, la question romaine devant être de nouveau discutée... » il fut interrompu : « Non ! Non ! ce n'est pas celle-là ! la lettre du président ! » La droite s'opposait de son côté à toute lecture de documents communiqués d'une façon irrégulière à l'Assemblée. Barrot utilisa cette confusion. Il s'arrêta ; puis, la gauche réclamant toujours la lettre, le président de l'Assemblée fit observer qu'il n'y avait qu'à la lire dans les journaux. L'opposition était battue[1]. Le président de la République n'avait pas, de son côté, la satisfaction qu'il recherchait et que son ministre ne voulait pas lui

1. Toutes les protestations étaient vaines. Il y en eut cependant : « L'Assemblée nationale législative, reconnaissant la souveraineté du peuple romain, violée par

fournir ; il désira du moins « lui donner celle d'avoir raison sur le fond des choses » et il renouvela ses longues explications, tout en avouant que la papauté avait besoin d'appui dans ses rapports avec les nations. Sa puissance spirituelle ne suffisait pas à la protéger contre les conditions vicieuses de son gouvernement. « Le droit, disait-il d'une façon qui enchantait la droite, que nous avons exercé pour maintenir l'indépendance de la papauté contre une démagogie qui avait mis la main sur la tiare, en quelque sorte, dérive de la même source où nous puisons celui de représenter au Saint-Père l'absolue nécessité de placer son pouvoir temporel dans des conditions telles que nous ne soyons pas obligés de tenir soit nous, soit toute autre puissance, garnison permanente auprès du Saint-Siège. » Il disait aussi , interminablement : « Permettez-moi de sortir de la réserve imposée au ministère et d'épancher librement mon âme... Est-il donc fatalement nécessaire, pour que la papauté soit indépendante et pour que cette indépendance soit réelle, sérieuse, qu'il y ait une nation de trois millions d'hommes qui soit vouée éternellement à une situation qui répugne à tout ce qui porte un cœur d'homme ? ... Est-il nécessaire, par exemple, que cette nation soit éternellement jugée par des tribunaux qui, par leur caractère clérical, soient invinciblement amenés à confondre le crime et le péché ?... Est-il nécessaire que la justice continue à défendre dans les jugements terrestres ce qui ne relève que de Dieu et ce qui appartient au domaine de la justice des hommes?... Non, mille fois non, et j'en atteste les déclarations du Saint-Père lui-même. Nous connaissons déjà par les dépêches de M. de Rayneval ses promesses ; en voici une autre qui parle spécialement du Code Napoléon. Elle est du 31 juillet : « Le Saint-Père m'a promis de porter toute son attention sur mon résumé : Vous autres, Français, a-t-il ajouté, vous êtes toujours pressés ; vous voulez aller trop vite. » (*Rires sur tous les bancs.*) Il n'est pas défendu d'être pape et homme d'esprit tout à la fois... « Nous autres Romains, nous prenons notre temps ; parfois, nous en prenons beaucoup, je l'avoue, mais il ne faut pas que cela vous effraye... » Maintenant direz-vous que l'expédition française a été sans résultat sur les

---

l'expédition romaine, refuse les subsides. Signé : Quinet, Lavergne, Michel de Bourges, Clément et Chai. »

« L'Assemblée nationale législative enjoint au pouvoir exécutif de rendre au peuple romain le libre exercice de sa souveraineté et de faire respecter son indépendance. Et, en attendant que le gouvernement ait pris les mesures convenables à ce sujet, l'Assemblée ajourne les projets de loi qui lui sont soumis. Signé : Savoye, Toly, Lamennais, Amédée Bruys, etc. »

États romains? » Ces pauvretés satisfaisaient la Législative, au point que le ministère, repoussant tout amendement, désireux d'obtenir un vote sans réserve, recueillait une forte majorité, 470 voix contre 165 [1]. Barrot n'était pas, cependant, sans comprendre que, loin de satisfaire le président de la République, ce succès contrariait « ses secrètes pensées [2] » et même qu'en paraissant consolider le ministère, il était peut-être « précisément la cause réelle et décisive de sa chute [3] ». D'après lui, en voulant assurer aux Romains le gouvernement libre, le prince-président cherchait surtout à se poser en face du pays et à compromettre la majorité parlementaire. La suite semblerait donner raison à cette manière de voir, car Louis Bonaparte abandonna, sur le terrain romain, les négociations de ce ministère une fois que le second, dans lequel il était plus libre, fut constitué.

En résumé, Rome achevait d'avoir gain de cause. La question tranchée en Italie, à son entier avantage, par nous-mêmes, prenait une consécration nouvelle du fait que notre Parlement venait de la ratifier. La victoire était si forte que, douze ans après, un narrateur ultramontain devait s'en servir encore en la racontant pour ameuter les catholiques contre le pouvoir et préparer une partie de sa chute. « Telle fut la discussion du mois d'octobre 1849, restée célèbre parmi celles qui ont illustré la tribune nationale. La question romaine, déjà résolue à Rome par nos armes, y fut examinée sur toutes ses faces, française, catholique, européenne. Toutes les objections furent produites, toutes les raisons furent données; l'écrasante supériorité du nombre vint consacrer cette fois la supériorité de la raison et du talent. MM. Thiers et de Montalembert furent les deux vainqueurs de ce brillant tournoi. Si éloignés l'un de l'autre au point de départ, l'homme d'État libéral et l'orateur catholique se rencontraient dans la même conclusion. La politique pure et le sentiment religieux reconnurent également que la France avait dû son appui au pape, qui le lui demandait, et que toute prétention de notre part à restreindre l'indépendance reconquise du Saint-Siège était nulle en droit et déraisonnable en fait. Par le vote mémorable du 20 octobre, l'Assemblée remettait de nouveau à Pie IX

---

1. Hugo avait proposé adroitement l'ordre du jour suivant qui fut repoussé : « L'Assemblée, adoptant, pour le maintien de la liberté et des droits du peuple romain, les principes contenus dans la lettre du président et dans les dépêches du gouvernement, clôt la discussion. »

2 et 3. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 471.

les clefs de sa capitale, qu'on avait eu l'air de vouloir lui reprendre [1], et lui disait : « Saint-Père, la France vous rappelle à Rome, non en protégé, mais en souverain [2]. »

Falloux pouvait se retirer tranquille afin de veiller à sa santé, insuffisamment rétablie par un séjour à la campagne. Après son passage à Néry, il avait été transporté au château de Stors, près de l'Isle-Adam, chez le duc de Valmy. Ses amis venaient le voir, cherchant à le détourner de sa résolution, parce qu'ils prévoyaient que son départ entraînerait une crise ministérielle. Tocqueville le renseignait. Molé se faisait l'interprète de Thiers qui lui demandait de retenir le plus possible encore l'envoi de sa démission. « Soyez sûr, disait-il dans une lettre où il exprimait un mélange de crainte et de satisfaction, soyez sûr que nous devons nous tenir pour satisfaits du dénouement, mais les esprits sont inquiets. On se sent entraîné vers un avenir aussi obscur que redoutable. Si Dieu ne s'en mêle, je ne sais où nous irons. » Falloux dut sourire. Les événements désormais suivaient une pente prévue. L'œuvre avait réussi. Il était rentré au ministère pour la restauration du pape, — qui était faite, — et pour la liberté de l'enseignement — qui se trouvait à l'étude « dans une commission qui donnait toutes les garanties désirables [2] ». Les résumant et les joignant à celles qui naissaient sans arrêt de l'affaire romaine, il dit sa tranquillité : « La commission était composée de MM. Thiers, Montalembert, Fresneau, Armand de Melun, Janvier, l'évêque de Langres, l'abbé de l'Espinay, Baze, Beugnot, Sauvaire, Barthélemy Saint-Hilaire, Barthélemy, de Fougeray, Salmon, Coquerel et Roucher. L'étude de la loi par une telle commission, c'était la certitude de son adoption par l'Assemblée, car toutes les fractions de la majorité y comptaient des représentants éminents. Les catholiques qui, dans la Chambre des Pairs, avaient acquis le plus d'expérience et déployé le plus de lumières, MM. de Montalembert, Sauvaire, Barthélemy, Beugnot étaient là pour échanger avec leurs nouveaux collègues les fruits d'une si longue lutte. M. Coquerel, pasteur protestant, marchait d'accord avec l'évêque de Langres et M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui n'avait cessé de me combattre, se trouvait en face de son ami M. Thiers, envers qui il ne perdait jamais l'attitude de la déférence. Toutes les résolutions, sauf quelques-unes, furent prises à la presque unanimité. M. Thiers était,

1. L. de Gaillard, p. 381, 382.
2. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 548.

pour ainsi dire, président de droite et, chose plus significative encore, M. Beugnot fut élu rapporteur[1]. » — Ce fut de Stors que Falloux informa Persigny, venu le voir en ami, de sa décision formelle; il adressa, d'autre part, sa démission au président dès qu'il eut pris connaissance du vote parlementaire sur le *Motu proprio*. Il suivait de près sa lettre à Paris quand il reçut de Louis Bonaparte une réponse anticipée qui s'était croisée avec son message : « Élysée national, 24 octobre 1849. Mon cher Monsieur de Falloux, j'ai appris avec un véritable chagrin que votre santé est toujours chancelante et qu'il vous fallait un repos absolu de corps et d'esprit pour vous remettre complètement. Persigny m'a donné, en effet, des détails sur votre état et sur les dispositions de votre esprit qui m'engagent à vous conseiller de quitter momentanément les affaires. D'un autre côté, l'intérim de l'instruction publique ne peut guère se prolonger davantage, de sorte qu'il y a nécessité à ce que vous preniez un parti. Vous devez comprendre combien il m'en coûte de me séparer d'un homme qui a donné tant de preuves de son dévouement au pays, et j'espère qu'en dehors du ministère vous me conserverez toujours le même attachement... » Falloux vit Tocqueville, par lequel il pensait apprendre la composition du nouveau ministère. Il fut surpris que son récent collègue ne se doutât de rien. « M. Barrot et M. Dufaure, lui demanda-t-il, sont-ils bien sûrs du président par rapport à eux-mêmes ? » Et comme Tocqueville s'étonnait : « Je veux vous rappeler, mon ami, ce que nous avons cent fois constaté ensemble, c'est-à-dire que le président regarde M. Barrot comme un pur métaphysicien parlementaire, sans coup d'œil, sans vue pratique, et qu'il se contient à grand'peine vis-à-vis de M. Dufaure qui, sans s'en douter, ne perd jamais l'occasion de lui être désagréable. Je n'ai reçu aucune confidence, croyez-le bien, et je ne parle que d'après mes observations personnelles, mais je serai surpris autant que charmé si la modification ministérielle s'arrête à moi. » Il ajouta : « Je n'ai pas pris congé du président et je vais le faire tout à l'heure. L'interroger n'est pas le meilleur moyen de savoir sa pensée, mais je vous promets que s'il me la découvre, je vous en ferai part immédiatement. » A l'Élysée, le président qui allait monter à cheval le reçut debout, s'excusa et lui dit : « Je veux vous remercier chez vous et voir Mme de Falloux. J'irai vous retrouver tous les deux au retour de ma promenade. Je

1. *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 549.

veux causer avec vous de la situation ». Louis-Napoléon ne vint pas. Le lendemain, Falloux partait pour le Midi et, à trente ans de distance, il se rappelait encore, avec une sensation délicieuse, le trajet de Marseille à Nice. Monté sur le siège de la voiture il respirait l'air du paysage et de la mer, se livrait au soleil de Provence, s'abandonnait au frisson lent des pins qui environnent Fréjus ; il revoyait la descente de l'Estérel où il rencontra lord Brougham ; il lui semblait respirer l'odeur incertaine des orangers qui, parmi les aloès, annoncent l'Italie[1]. — N'éprouvait-il pas aussi à nouveau le plaisir perfide d'avoir utilisé son ministère puis de l'avoir perdu, la besogne catholique une fois terminée, par sa retraite ? Les bases de la loi qui devaient porter son nom étaient déjà solidement assises, grâce à la complicité de Thiers[2]. Il pouvait être de plus en plus tranquille.

---

1. *Mémoires d'un royaliste.*
2. Nous étudierons la loi Falloux dans un autre volume.

VIII

LA DÉFAITE DES PARTIS ET DU PARLEMENT

Rentrée de la Chambre. — Berryer et la monarchie. — Le prince Napoléon contre les décrets de bannissement et le président de la République. — Le douaire de la duchesse d'Orléans. — La question sociale remplacée par la politique des affaires. — Considérations financières. — Protestations des commerçants, boutiquiers et petits propriétaires. — Système financier de l'État. — La dette. — Article de Laurent de l'Ardèche. — Opinion de Proudhon sur 1789 et 1848. — La petite bourgeoisie et le prolétariat. — Le procès du 13 juin à la Haute Cour de Versailles. — L'accusation ne saurait admettre « un parti démocratique et social ». — Girardin dépose en faveur des accusés. — Déposition du colonel de Goyon. — Le président Baroche. — Observations de Guinard. — Le lieutenant de gendarmerie mobile Petit. — Partialité de la Cour. — Le procès de Strasbourg. — Michel de Bourges. — Condamnation des sept accusés dont Guinard. — Même partialité de la justice à Lyon. — Protestation inutile de Pierre Leroux. — Impuissance de la démocratie républicaine. — Louis-Napoléon rendu inévitable par la guerre civile des partis abandonnés à eux-mêmes et incapables de se mettre d'accord. — Chute du ministère. — Barrot, malade, refuse le grand cordon de la Légion d'honneur. — Le message. — D'Hautpoul et le prince-président dans les jardins de l'Élysée. — La déclaration ministérielle. — Ce qu'est le nouveau ministère. — Résultats de la constitution de 1848. — Le parlementarisme. — Louis-Napoléon, au lieu de représenter la révolution comme en décembre 1848, représente maintenant l'Église. — Diminution de la France et de la position française.

L'Assemblée avait repris ses travaux le 8 octobre. Les députés étaient revenus de leurs départements, renseignés sur l'état d'esprit des électeurs, un peu plus imprégnés, malgré eux, de leurs désirs et de leurs inquiétudes; les uns voulaient en finir avec la République[1]; les autres, sentant le mouvement de réaction, avertis, plus ou moins, sur les

1. « Nous remarquons avec un sentiment profond de tristesse les vides que la réaction a déjà faits dans les rangs de la gauche. La salle est rétrécie. Ses échos ne renverront plus la voie éloquente, les accents énergiques de Ledru-Rollin. Avant d'exposer les tristes résultats de cette guerre impie que la France républicaine a portée sur le sol italien, les ministres contemplent avec une satisfaction évidente cette place déserte où s'asseyait le grand tribun qui flagellait leur honteuse politique et attestait, à la face de l'Europe, la vitalité des sentiments généreux au cœur de la France. » *Le Temps, Journal de la République progressiste*, 2 octobre.

velléités monarchiques assez nombreuses et sur les préparations qui en résultaient, entendaient défendre la République ou, du moins, l'idée républicaine. La force numérique des deux partis était restée la même. Sur 479 votants, M. Dupin réunit 339 suffrages, tandis que M. Grévy n'en obtenait que 105 ; la proportion était toujours d'un tiers aux deux tiers [1]. « Cette rentrée qui ne permit, d'ailleurs, de compter que 486 membres présents, fut morne [2]. » Beaucoup de curieux s'attendaient cependant à mieux, car il y avait foule autour de la Chambre [3].

Le premier débat sérieux avait eu trait à la proposition Creton, réclamant l'abrogation de la loi qui interdisait aux membres des deux branches de la famille des Bourbons tout séjour en France. Cette proposition était évidemment faite dans un esprit hostile au régime et pour favoriser l'action plus ou moins prochaine de la droite. Les ministres eux-mêmes, malgré leur hostilité contre le président, le sentirent et résolurent de combattre le projet. Les députés, voyant le cabinet marcher avec ensemble sur ce terrain, l'y suivirent ; mais les amis de Creton essayèrent vainement de lui faire comprendre que son insistance serait inutile. Son discours, rempli de lieux communs, révéla un homme sans perspicacité, convaincu, et qui avait dû être remonté en sous-main discrètement. Après avoir souligné l'injustice des ostracismes politiques, il rappelait la conduite désintéressée des princes d'Orléans en 1848, et cet appel à une aristocratie précédemment orléaniste qui rêvait de devenir républicaine, ou plus justement, sans doute, de le paraître afin de pouvoir se faire passer pour telle, parut dangereux aux légitimistes qui voyaient tout à coup surgir cette tactique au travers de la route qu'ils pensaient seuls posséder ; l'alliance ne se maintenait que s'il s'agissait d'arrêter la démocratie sociale, sans préparation suffisante, ou le prince-président, dont la diplomatie napoléonnienne risquait de s'adapter à nouveau la poussée démocratique refoulée afin de s'en faire un autre

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. II, p. 118.

2. « Après six semaines de suspension, l'Assemblée législative a repris ses travaux ou, pour mieux dire, a ouvert ses portes et épousseté ses banquettes, car il n'y a eu qu'un simulacre de séance... Ceux qui s'attendaient à quelque communication officielle sur les événements qui tiennent l'Europe en suspens ont été trompés dans leur attente, car, après l'appel nominal, il y a eu défilé des ministres à la tribune, mais c'était uniquement pour présenter des demandes de crédit extraordinaires... » *La République*, 2 octobre.

3. « Malgré les précautions prises par l'autorité pour prévenir tout rassemblement, toute agglomération de curieux, le pont de la Concorde ne laisse pas que de se couvrir d'une affluence considérable, comme au jour des grandes solennités parlementaires. » *La Liberté*, 2 octobre.

marchepied plus solide encore et plus immédiat que celui de 1848. Berryer vint à la tribune. « Allons au fond de la question ; les propositions qui semblent faites en faveur des deux branches de la maison de Bourbon seront sans résultat et ne sont pas sérieuses. Dans toutes les sociétés humaines, il y a deux principes : le principe héréditaire et le principe électif, qui s'excluent d'une façon absolue ; quand l'un des deux règne dans un État, c'est lui qui proscrit nécessairement l'autre, et non la loi. Y-a-t-il personne dans cette assemblée qui pense que, sous l'empire d'un principe électif qui régit la France, aucun membre de la maison de Bourbon consente à rentrer en France et à y exercer ses droits simples de citoyen ? (Plusieurs voix : *Ils l'ont demandé eux-mêmes.*) Peut-on décrier ou disputer aux princes descendus du trône ce qui leur reste loin de la France, ce qui les distingue et les honore? Quand les héritiers des rois sont éloignés du trône, quand ils sont proscrits et exilés de la patrie, ils n'en sont pas moins, pour le reste du monde, autre chose que de simples citoyens. Si un seul d'entre eux acceptait la loi proposée et, oublieux de ses propres aïeux, venait dire : « Je suis citoyen comme tout autre. » Ah ! Messieurs, je ne vous demande pas ce que vous penseriez de lui... » La thèse était claire, Berryer voulait confondre les deux branches comme si elles ne représentaient qu'un seul et même principe, et il escomptait d'imposer une solidarité absolue aux d'Orléans. Croyant servir la cause monarchiste, il la tuait dans ses deux branches ; dévoyant l'une et l'autre, il accélérait la possibilité démocratique, et, la démocratie n'ayant pas su se mettre d'accord pour posséder la puissance de se revendiquer par elle-même, l'idée napoléonnienne. La conséquence du raisonnement de Berryer était même « de dénaturer le caractère de la mesure qui tenait les princes d'Orléans éloignés de leur patrie et de substituer pour eux à cet ostracisme momentané, et que les circonstances pouvaient faire cesser d'un moment à l'autre, une expatriation absolue qui ne pouvait cesser que le jour où le comte de Paris remonterait sur le trône. Après avoir si activement contribué, dans la journée funeste du 24 février 1848, à renverser le gouvernement de Juillet, il ne restait au parti légitimiste qu'à enlever à ce gouvernement son caractère, son origine, sa raison d'être, et sa seule signification politique dans le pays, et c'est ce qu'il s'efforçait de faire par l'organe du plus puissant de ses orateurs. En cela, ce parti jouait son jeu ; le parti orléaniste, en ne répondant pas à Berryer jouait-il le sien ? J'en doute[1]. »

1. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III. Déjà cité.

Dufaure, qui rendit justice au mérite des princes d'Orléans, ne pouvait répondre, ministre républicain. « Nous avons, disait-il aussi, par des lois suffisantes, réussi à réprimer les désordres qui mettaient en question l'avenir de la société. Nous avons obtenu de sérieux résultats, et c'est dans ce moment que vous iriez tout ébranler, tout compromettre par uneproposition juste au fond, mais prématurée !... »

L'histoire, en général, ne cesse de paraître singulière. Le seul qui défendit les princes fut le fils de Jérôme ; il relut même la lettre qu'ils avaient adressé en 1848 pour protester contre le projet de décret qui leur interdisait le séjour en France. Sa proposition comportait l'abrogation de tous les décrets de bannissement, visant les princes des deux branches et les condamnés de Juin. Elle fut défendue par lui avec une âpreté particulière et une éclatante hostilité contre son cousin : « En 1836, rappelait-il, un procès célèbre s'est ouvert devant les assises du Bas-Rhin ; une insurrection avait eu lieu à main armée ; le chef de cette insurrection avait été considéré comme un ennemi politique ; on l'avait saisi, séparé de ses amis, enlevé à la justice de son pays et transporté... » Odilon Barrot s'écria : « Un peu moins de haine et un peu plus de pudeur[1] ! » L'Assemblée paraissait révoltée. On peut se demander toutefois si la défense des insurgés de Juin, éloquemment faite par Jérôme, en même temps que l'incapacité de l'Assemblée à comprendre un sentiment généreux et à ne pas tout ramener à une question personnelle, ainsi, en dernier lieu, que le souvenir de l'affaire romaine, n'étaient pas les plus fortes causes de son indignation ; elle se montra tout spécialement hostile lorsque l'orateur attaqua le décret de la Constituante sur la déportation des insurgés. « Mais vous l'avez voté ! » s'écria un des dévots de la majorité, M. Dahirel. « Non. — Si. » Les démentis s'échangèrent avec violence. Le prince Napoléon alla vérifier *le Moniteur* dont la lecture lui donna raison, et accusa son interrupteur d'avoir sciemment porté une accusation fausse. Celui-ci, loin d'en convenir, soutint qu'il l'avait vu voter pour le décret ; il ajouta même : « Il y a cinquante de mes amis qui sont prêts à l'attester ». Et des voix de droite d'appuyer : « Oui ! Oui ! nous l'avons vu ! » Exaspéré, Napoléon répondit : « Ce que vous dites est faux, vous voulez m'accabler à coups de majorité. » M. Dahirel, sans grand honneur, répliqua : « Il n'y

1. « Si j'avais parlé sous l'impresssion du moment, il est probable que j'eusse de beaucoup dépassé les propres sentiments du prince lui-même. » — *Mémoires*, t. III, p. 423.

a pas à vous accabler; nous avons parfaitement vu M. Napoléon Bonaparte voter ce décret, comme il a voté avec nous pendant presque toute l'année, jusqu'au moment de son retour de Madrid. » La droite riait plus grossièrement. « Une telle personnalité est indigne, s'écria le prince; il est des arguments qu'on ne réfute pas à la tribune! » Sur le terrain où les témoins s'interposèrent et arrangèrent l'affaire, le député Dahirel déclara que, dans le vote par assis et levé, il avait pu prendre un mouvement involontaire du prince pour un vote affirmatif. La proposition avait été rejetée par 419 voix contre 183.

Le crédit demandé pour le douaire de la duchesse d'Orléans ne fut pas très discuté. Le gouvernement provisoire avait fait mettre le séquestre sur les biens de toute nature ayant appartenu à la famille d'Orléans, séquestre qui semblait avoir eu pour but, soit de conserver aux créanciers leurs gages, soit de préjuger leurs biens de telle sorte qu'un jour ils retournent à la nation; le gouvernement provisoire avait, en tout cas, refusé de consentir le séquestre en confiscation et, en octobre 1848, sur un rapport de Berryer, un décret avait été voté qui, après constatation que toutes les garanties étaient assurées aux créanciers de la famille d'Orléans pour le paiement de leurs créances ordonnait de restituer aux exilés leurs biens dotaux, douaires et toutes valeurs mobilières, immobilières leur appartenant en propre. Il semblait donc qu'il n'y eût même pas à discuter. Mais le douaire de la duchesse ayant été placé sous le séquestre avec tous les autres biens de la famille royale, le ministre des Finances n'avait pas cru devoir le faire figurer dans les charges du trésor et, en conséquence, ne l'avait pas compris dans son budget des dépenses de 1848. Le liquidateur n'avait pas réclamé, mais dès que la restitution des dots et douaires avait été ordonnée par décret, la duchesse d'Orléans avait écrit à son mandataire en France de se présenter au Trésor pour réclamer les arrérages de son douaire avec mission, si on les lui payait, de les distribuer aux ouvriers pauvres. Le Trésor, en l'absence de tout crédit législatif, ne s'était pas cru autorisé à payer. Le ministère se trouvait donc obligé de demander le crédit au Parlement. Quelques députés de gauche, dont Crémieux et Mauguin, estimèrent que la duchesse d'Orléans, adoptée par la France et rejetée par elle dans les circonstances les plus pénibles, veuve après si peu d'années de mariage avait droit à son douaire; M. Passy, sur leur instance, leur ayant communiqué le contrat de mariage de la duchesse, ils avaient vu qu'au moment de son mariage, elle avait dû renoncer à tous ses droits successifs et avait reçu en échange une dot de 100.000 francs, mais qu'en même

temps un domaine de 300.000 francs lui avait été garanti pour le cas où elle survivrait à son mari ; Louis-Philippe avait contracté l'engagement, si ce douaire n'était pas voté par les Chambres, de l'acquitter sur ses propres biens. Le contrat de mariage présentait donc deux obligations : l'une privée, du père de famille, qui devait s'exécuter, l'autre purement politique, celle de l'État qui, contractée par une situation politique donnée, s'était évanouie avec cette situation. Quelques députés répondaient que le douaire était devenu une dette de la nation et que la garantie éventuelle de Louis-Philippe s'était évanouie ; la dette demeurait donc formelle, les révolutions n'affranchissant pas les peuples sur ce point, de leur débit. 423 voix se prononcèrent pour le crédit demandé et 184 contre.

La question sociale apparut une fois encore à la Chambre, avec modération. — La ligne descendante, suivie depuis les premiers jours de la révolution, ne pouvait que continuer, mais sans habileté, et suscita les mêmes clameurs. Les revendications présentées assuraient un esprit en somme pacifique, néanmoins peut-être, trop inspiré de la centralisation socialiste gouvernementale qui n'avait pas réussi aux Ateliers nationaux, et un pareil langage semblait, à une pareille Chambre surtout, devoir contribuer à la destruction de l'ordre public. Auteur d'un projet « pour l'extinction de la misère et l'abolition du prolétariat », le député Pelletier suscitait « de nombreuses et énergiques réclamations » en disant : « J'ai voulu seconder, favoriser les travailleurs sans bouleverser la société ; je me suis appuyé sur l'article 13 de la Constitution, et j'ai conclu à l'organisation du crédit et du travail ; cela devait être ; le crédit et le travail sont essentiellement inséparables. C'est parce qu'ils ont toujours été en lutte, et qu'ils le sont encore, que nous avons eu tant de misères et de révolutions. On a demandé jusqu'à ce jour aux canons et aux baïonnettes l'ordre social, on s'est mal adressé, le canon et les baïonnettes ne font que des veuves et des orphelins. L'ordre ne peut exister que par l'alliance du travail et du capital... Le crédit doit s'étendre à tous. » Pelletier avait proposé que, pour se mettre en mesure de faire les fonds d'un vaste système de banque, l'État s'emparât des assurances et des biens communaux. Il y avait à présenter, certes, des objections ; mais Charles Dupin, en qualité de rapporteur, avait répondu avec une emphase assez boursouflée, en mettant en avant les mots de spoliation et de communisme. « Mon impression, disait-il notamment, s'est manifestée à la fin de la séance qui vous portait au rejet sans examen, tant la proposition a paru monstrueuse ; mais en appréciant l'esprit, les motifs

et les menaces, vous avez fait comme votre commission, qui a pensé qu'il fallait combattre ce qu'il y avait de dangereux au fond de la proposition qui appelle l'indignation du pays contre tout un parti. » Le socialisme était, à ses yeux, « la ruine de la société ». Selon lui, la société actuelle était arrivée à son apogée et ne laissait plus rien à désirer. « Nous ne permettrons pas, dit-il en terminant sa péroraison, qu'on appelle cette société barbare quand elle est l'honneur de la civilisation ! » Pelletier avait dit au contraire : « Pour nous le socialisme est le berceau des idées d'économie politique destinées à améliorer physiquement et intellectuellement le sort du peuple. Le socialisme rencontrera même opposition que la philosophie a rencontrée autrefois... Le socialisme peut se résumer tout entier dans cet axiome : « Une société bien organisée doit donner à tous les citoyens la possibilité d'assurer leur existence et doit permettre à chacun d'eux de raffiner son intelligence... » (*Rires et bruits.*)

La question sociale était d'ailleurs remplacée par « la politique des affaires[1] », et nul n'était là pour démontrer avec autorité qu'elles devaient influer l'une sur l'autre, de manière à se résoudre l'une par l'autre, et cela parce que sur beaucoup de points elles se confondaient. Un peu partout, de plus en plus, les affaires devenaient la préoccupation principale, unique du pays. Les chemins de fer, les mines et les « primes fin courant » étaient à l'ordre du jour. Vainement les républicains conscients, même modérés, réclamaient-ils, pour ces affaires, une sorte de base conforme aux institutions démocratiques et qui pût permettre de les placer sur un terrain où elles fussent, autant que possible, honorables et fécondes pour tous, moins abandonnées sans contrôle à de trop habiles capitaines de l'argent; vainement rappelaient-ils que le règne de Louis-Philippe, si propice à ces affaires, avait mal tour-

1. Le 2 août 1846, le président du collège électoral de Gannat (Allier) disait, dans un discours que le préfet signalait au ministre avec une certaine indignation : « Félicitez-vous, Messieurs, de la sincérité de votre élection, de votre fidélité à vos convictions et à l'homme de cœur et d'intelligence que vous avez choisi pour interprète : sa réélection n'est pas seulement un acte de politique judicieuse, elle est encore une bonne action, une leçon de haute moralité. Avec lui, vous protestez énergiquement contre ces doctrines énervantes professées et pratiquées dans les comités de l'ordre politique et qui ne tendent à rien moins qu'à étouffer au sein du corps électoral tout autre sentiment que celui du bien-être matériel et des appétits individuels. Glorifiées publiquement par un homme d'État... ces doctrines ont porté leurs fruits, et ceux qui pensent que la France, rassasiée de liberté et de lutte politique, n'aspire plus *qu'à faire tranquillement ses affaires* ont tout naturellement commencé par faire les leurs... »

né[1] ; vainement évoquaient-ils « les hauts tenanciers des grandes compagnies, comtes ou barons du royalisme et de l'Empire, qui exploitaient à l'envi l'actionnaire... et toute cette époque où, sous prétexte de travaux d'utilité publique, l'agiotage faisait, dans ses saturnales éhontées, mais légales, couler des flots incessants d'or et de faveurs pour les coupe-jarrets patentés de la Bourse et de la finance, en même temps qu'il inoculait à la masse bourgeoise la passion du jeu et, avec elle, le poison de la cupidité égoïste et de la corruption[2] ». L'exagération de ces revendications, le manque de connaissances économiques qui ne permettait pas toujours de formuler sur un terrain pratique, selon des données exactes, ce qu'elles comportaient, cependant, de légitime prudence, les empêchaient de porter ; faute de connaître les multiples nécessités de la prospérité nationale et des affaires mêmes, elles ne comptaient pas, car toute lutte consiste à accumuler les éléments d'une supériorité afin de les imposer, en les rendant irréfutables, au moment opportun. Ici encore se faisait une fois de plus sentir la nécessité de l'éducation économique du prolétariat et de la classe moyenne. La crise financière et économique ouverte, pourrait-on dire, au lendemain même de juillet et peut-être plus encore par suite de la situation laissée par la monarchie que par la révolution même, s'était continuellement maintenue, au moins par la peur, depuis le 6 mars, signal de la débâcle ; les actions avaient eu beau remonter, la peur continuait, chez beaucoup, d'ailleurs, affectée. La possibilité d'agir économiquement demeurait, en dépit de tous les efforts, mal orientés, dans les mains des plus renseignés, et la question sociale étant économique, avant tout, sur le terrain matériel, il n'y avait même pas de lutte possible. On s'en était aperçu bien clairement en mars et avril 1848 où la crise financière, par sa violence crois-

1. Les derniers budgets de la monarchie s'étaient tous réglés en déficit ; la crise n'avait pas cessé depuis 1846. En 1848, les députés et les pairs parlaient de « rétablir enfin cet équilibre complet et réel dans les recettes et les dépenses, première condition de la force et de la sécurité d'un État ». Léon Faucher avouait : « Notre situation financière préoccupe tous les esprits ; elle est peut-être plus grave que notre situation politique. C'est le même relâchement dans l'administration, c'est le même désordre dans les faits... Voilà nos finances engagées pour huit ans et c'est l'hypothèse la plus favorable... » Thiers parlait de même et ajoutait : « Vous vous demandez pourquoi depuis dix-huit mois toutes ces valeurs sont dépréciées. C'est que les capitaux, par l'abus qu'on en a fait, sont devenus rares : ils manquent non seulement aux travaux publics, mais à la société et à l'industrie... » Il fallait que le gouvernement de Louis-Philippe s'adressât à l'impôt pour solder les dépenses futures de budgets extraordinaires et consolider l'arriéré de sa dette flottante, et il s'était toujours refusé à augmenter le chiffre des impôts.

2. *La République*, 2 octobre 1849.

sante, empêcha les réformes sociales et, de ce fait, aida, entraîna la réaction[1]. La politique réactionnaire triomphait ainsi sur tous les terrains. Elle favorisait le libre échange, contre lequel beaucoup de républicains protestaient avec une certaine raison, au lendemain de Février, dans l'état où se trouvaient les industries nationales épuisées par un long chômage et menacées de voir s'arrêter leur travail, dans la peine où se débattaient les classes laborieuses, au salaire diminué. La libre entrée des marchandises en France, des marchandises anglaises surtout, irritait. On faisait ressortir que, dans l'état du monde tel qu'il était, le libre échange consacrait l'anarchie industrielle, le monopole écrasant du fort contre le faible, et, même, une sorte d'esclavage.

Un changement avait eu lieu dans l'organisation financière de la France, qui ne portait pas les fruits qu'on en avait attendu[2]. Le décret du 16 mars 1848, prescrivant la fusion de la Banque de France et de plusieurs banques des départements, fut cependant approuvé au début ; l'unité apparaissait, en administration comme en politique, un élément de force, et la réunion de la Banque de France aux établissements particuliers situés dans les principales villes industrielles, fut salué par tous ceux qui attendaient la reprise des affaires et le rétablissement du crédit. Mais il fallait pour cela des hommes décidés à rompre avec les traditions vieillies, à encourager le travail, à stimuler la production et à favoriser le mouvement industriel ; ces hommes manquèrent et le système du *statu quo* prévalut, comme sous la monarchie. Les effets de la concentration apparurent même assez rapidement désastreux, au point que le renversement des escomptes et les entraves continuelles apportées à la circulation des capitaux arrêtèrent sur plusieurs points l'activité industrielle, rendant ainsi chaque jour plus difficile la situation des grands centres manufacturiers, par exemple Lyon, où un assez

1. « Comme en temps de guerre l'attention se porte sur la frontière, aux premiers jours de la République de 1848 c'est vers la Bourse, où les cours accéléraient leur chute, qu'allait tout l'intérêt. » Al. Antony, *la Politique financière du gouvernement provisoire*. Paris, Rousseau, 1910.

2. Rappelons aussi, en passant, que la création des comptoirs d'escompte date de 1848. L'idée n'était pas nouvelle ; elle avait été utilisée en 1830. — Par les comptoirs d'escompte le gouvernement avait voulu rançonner le crédit. — Proudhon avait déjà observé justement que la vie économique reposait plus sur le crédit que sur la propriété. De fait, sur les quinze milliards qui représentaient à peu près la circulation française en 1848, le numéraire n'entrait que pour 2 milliards et les billets de banque pour six cents millions. On sait que sur la fin le gouvernement de Louis-Philippe était fermé du côté du crédit. — Garnier-Pagès avait aussi créé, sur le modèle de l'Angleterre, des magasins généraux. Tout le possible avait été tenté en faveur des classes moyennes.

grand nombre de commerçants étaient menacés de ruine, la banque — comme à Bordeaux, d'ailleurs, — n'offrant point à l'industrie locale des ressources suffisantes. Les faits accusaient donc, semblait-il, un vice capital dans la constitution des banques françaises. On leur opposait les six cent soixante-dix-sept banques libres réparties dans les États de l'Union et dont l'émulation s'entretenait par la lutte. La France ne possédait que dix établissements du même genre, produits d'un privilège, et qui n'exerçaient qu'une influence extrêmement restreinte. On leur opposait encore la Belgique où une « Société Générale » avait établi des agences dans les villes importantes afin de faire des prêts et des escomptes à tous les négociants qui offraient des garanties ; elle avait fondé, de plus, sous le nom de Société du Commerce, un autre rouage, dépendant d'elle, et qui commanditait l'industrie. La Banque générale de Belgique avait, d'autre part, complété son institution en s'affiliant à la Banque foncière, caisse hypothécaire; elle embrassait aussi tout le mouvement financier du pays, la circulation des capitaux, leur distribution à l'industrie, les prêts hypothécaires.

Les observations précédemment adressées à la Banque de France par J.-B. Say restaient d'actualité : « L'utilité d'une compagnie qui prête de l'argent sur des effets n'est pas autant de venir au secours des gens riches, de ceux qui ont de gros capitaux, beaucoup de moyens de les accroître et de vastes ressources pour parer à des besoins momentanés, que de venir au secours des négociants embarrassés qui présentent dans leur probité, leurs précédents ou la nature de leurs affaires des garanties raisonnables. De quelle utilité serait pour le commerce maritime une compagnie d'assurances qui ne voudrait jamais assurer que des bâtiments qui ne courent point de danger ? C'est par les pertes que fait une telle compagnie qu'elle se rend utile, pourvu, toutefois, que ces pertes soient surpassées par ses bénéfices; et j'avoue que j'aurais une bien plus haute idée des services que la Banque de France aurait rendus au commerce si j'avais vu que sur les réserves énormes qu'elle a distribuées à ses actionnaires et sur celles qu'elle peut leur distribuer encore, elle avait eu quelques pertes à supporter. On ne peut pas exiger, dit-on, d'une compagnie financière qu'elle s'expose à des pertes qu'elle peut éviter. Qu'elle n'ait donc pas un privilège exclusif et qu'elle soit exposée à la concurrence d'un ou de plusieurs établissements du même genre. » On reprochait à la Banque de France de disposer d'une quantité de valeurs effectives trop supérieure à la somme de son papier de

crédit. Chaque semaine sa réserve métallique augmentait sans qu'un emploi fût donné à sa surabondance de numéraire, et le fait semblait d'autant plus incompréhensible que sa fusion avec les banques départementales lui avait justement fourni l'occasion d'agir. Le décret avait prescrit que les billets de banque de Lyon, Rouen, Bordeaux, Nantes, Lille, Marseille, le Havre, Toulon et Orléans seraient reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers ; les mêmes établissements étaient dispensés de l'obligation de rembourser leurs billets avec des espèces. Le devoir de l'autorité centrale était de se bien pénétrer des besoins de chaque localité ; ne le faisant pas, l'autorité centrale comprimait l'essor des grandes cités françaises auxquelles manquait le crédit. Singulière situation, à la suite de ces fautes, que celle des républicains [1] qui avaient demandé la centralisation des banques pour offrir au travail des garanties plus solides et qui voyaient leur œuvre économique, comme leur œuvre politique, le suffrage universel, se retourner contre eux. « On a fait, disaient-ils, de cette centralisation, un instrument d'oppression et de tyrannie. Le but qu'on se propose, c'est de discréditer la République. Les partisans du privilège se réjouissent hautement des ruines qui s'accumulent autour d'eux. Ils osent imputer au socialisme les maux que leur égoïsme seul a causés ». C'était exact.

La protestation des commerçants boutiquiers et des petits propriétaires venait encore compliquer la situation [2]. Une réunion préparée pour le 3 octobre ayant été empêchée par la police, ils avaient signé —

1. Au lendemain immédiat de 1848, elle avait été, d'ailleurs, de suite presque impossible. « En théorie, presque tous les membres du gouvernement provisoire étaient partisans d'une réforme financière profonde et l'opinion publique, qui avait fait la révolution, y était attachée ; d'autre part, les nécessités du moment rendaient cette réforme que l'opinion réclamait immédiate, plus impossible qu'à tout autre moment. Par l'effet même de leur victoire révolutionnaire, les républicains étaient dans la dure nécessité de devenir les conservateurs d'un état de choses qu'ils condamnaient ; situation pénible, où il fallait une grande force d'âme pour dire non aux compagnons de la veille encore tout vibrants d'espérance. » A. Antony, *la Politique financière du gouvernement provisoire*, p. 36. Déjà cité.

2. Il est à remarquer et à faire souvenir qu'au lendemain de 1848, ce ne fut ni la haute banque, ni la chambre et les tribunaux de commerce, ni les compagnies d'assurance et de chemin de fer qui avaient manqué de bonne volonté, mais les classes moyennes et la bourgeoisie qui refusèrent leurs capitaux. Les petits propriétaires et les petits rentiers portent une sérieuse part de responsabilité, la plus forte peut-être, dans l'avortement de 1848 ; ils ne manquaient pas d'argent, mais le cachaient obstinément. Ils refusèrent même l'impôt, renversant au besoin, sur plusieurs points du territoire, les bureaux des receveurs des contributions indirectes. — Il y eut de leur part, sans doute, avant tout, crainte ou incompréhension.

au nombre de 500 — une protestation destinée à la Chambre, qui contient des indications intéressantes pour l'histoire économique de l'époque, l'état d'esprit des classes moyennes, et vaut d'être citée : « Citoyens représentants, disaient-ils, les soussignés, considérant que la France n'a pas fait une révolution pour anéantir le commerce et tuer la petite propriété au profit de la grande, ainsi qu'il est arrivé depuis février 1848, considérant que les commerçants, boutiquiers et petits propriétaires ont eu l'honneur d'adresser, à cet effet, aux représentants de la nation une pétition dont les exemplaires, revêtus de nombreuses signatures de presque toutes les villes et communes de la République, ont été déposés par plusieurs représentants sur le bureau de l'Assemblée législative ; que, par cette pétition, ils vous exposent qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de payer leurs impôts, comme il ne l'est que trop clairement démontré par les nombreuses saisies de mobiliers et les expropriations, pour dû d'impositions et de loyers ; que le déficit du budget va toujours croissant et que l'État marche à grands pas vers la banqueroute qui compléterait la ruine du commerce et de la petite propriété ; que tous ces désastres résultent de la mauvaise répartition des impôts et de ce que les capitalistes resserrent de plus en plus leurs capitaux ; que les intentions bienveillantes d'un grand nombre de représentants et de plusieurs ministres du pouvoir exécutif restent stériles, en présence de passions et d'influences hostiles au gouvernement issu du suffrage universel ;

« Par ces motifs :

« Les pétitionnaires soussignés vous supplient, dans l'intérêt de l'ordre et des finances de l'État :

« 1° De respecter le décret de l'Assemblée Constituante du 18 mai, qui abolit l'impôt sur la boisson ;

« 2° De voter, avant le 1er janvier 1850, un impôt sur la rente hypothécaire, les rentes sur l'État et les achats d'actions, et non pas un impôt de 1 0/0 sur le revenu, ainsi que le propose M. Passy ; ce serait là, en effet, une demi-mesure, une mesure purement illusoire ou un remède qui, par l'extension qu'on ne manquerait pas de lui donner, deviendrait pire que le mal et ne tarderait pas à soulever de légitimes résistances de la part des contribuables. — Un impôt pesant uniquement sur le capital, au contraire, reposerait sur les plus justes bases et n'atteindrait pas la seule richesse inaliénable et indestructible, la seule néanmoins, qui soit restée jusqu'à ce jour à l'abri des impôts, la seule qui, une fois imposée, assurerait toujours les revenus de l'État. N'est-il pas naturel

et logique que celui qui possède des rentes ou des capitaux paye des impôts proportionnels au taux de son bénéfice légal? Ne serait-il pas éminemment juste d'imposer une propriété dont le revenu est toujours assuré, tandis que les propriétés foncières et mobilières sont à la merci des mauvais temps, des non-valeurs, du feu et du fléau des révolutions, filles des abus et de la mauvaise répartition des charges publiques? N'est-il pas juste d'imposer ces milliers d'industriels qui s'enrichissent par l'agiotage et les marchés de bourse, protégés qu'ils sont par les gouvernements qui les exemptent de tout droit d'enregistremeut, tandis que le commerçant qui cède son établissement, le propriétaire qui vend sa propriété sont obligés de payer au moins 8 0/0? Est-ce que les rentes ne constituent pas une propriété, la plus avantageuse des propriétés? Pourquoi donc ne seraient-elles pas imposées? » — Ils demandaient une patente proportionnelle pour les huissiers, notaires, agents d'affaires, avocats, médecins, pour « tous ces industriels privilégiés de la fortune que l'État protège encore, en les mettant à l'abri de cette contribution qui pèse indirectement sur les autres branches du commerce et de l'industrie ». Ils réclamaient la diminution des hauts traitements. « Les salariés par l'État, disaient-ils, n'éprouvent jamais de pertes; ils passent d'un gouvernement à l'autre, et si, parfois, ils se trouvent suspendus de leurs fonctions, ils ne reçoivent pas moins leurs traitements. » Les revendications se terminaient ainsi : « Il est temps qu'une bonne loi, tout en sauvegardant les intérêts légitimes du capital et de la grande propriété, défende le commerce et le travail. »

Sur le terrain financier, en dépit de ce qui les divisait ailleurs, des hommes comme Thiers et Berryer tombaient d'accord, unis, presque, dans une pensée commune. La commission chargée de la surveillance de l'amortissement rédigea un plaidoyer dithyrambique. Son auteur n'avait paru préoccupé que de mettre en relief les vertus économiques de la Restauration et, surtout, de discréditer davantage encore la révolution de février par une critique sans pitié qui s'opposait à ses éloges [1]; à ses yeux, la Révolution était coupable surtout d'avoir changé l'état de la question en abandonnant la politique pour revêtir un caractère social. — Les adversaires de l'amortissement ou, du moins, de la

1. Le pays semblait ne vouloir pas entendre. La séance du 21 avril 1849 à la Constituante aurait cependant dû ouvrir les yeux à tous. La droite ayant fait courir le bruit que le gouvernement provisoire, au temps de sa puissance, avait songé à renier les dettes de la monarchie, Goudchaux, indigné, prit la parole et, sans nommer l'auteur, rappela les propositions que lui avait faites Fould en 1848, lorsqu'il lui avait con-

manière dont il avait été mené, voyaient dans son secours la cause de l'extension exagérée de la dette et des impôts. Ils rappelaient que libérer l'État, réduire successivement sa dette de manière à l'éteindre au bout d'un certain temps, tel était le but de toute création d'amortissement ; ils répétaient les paroles du baron Louis, ministre, pourtant, de la Restauration : « La caisse d'amortissement a été créée pour réduire la dette publique ; elle n'a servi qu'à l'accroître... Pour que l'amortissement ne soit pas un vain mot, il faut qu'il ait pour base immuable un surplus de recette, un revenu libre, constant et assuré, pendant un grand nombre d'années. » Ils racontaient les mesures prises alors, la liquidation de la caisse d'amortissement et sa reconstitution sur des bases plus larges. La loi du 28 avril 1826 avait porté à vingt millions le chiffre du fonds d'amortissement ; les arrérages de rentes rachetées, versés en outre à la caisse, avaient été employés en achats de rentes, et ces rentes devraient être immobilisées ; elle ne pouvaient, sous aucun prétexte et dans aucun cas, être vendues ni mises en circulation à peine de faux. En 1817, le chiffre de la dotation avait été doublé, porté ainsi à quarante millions ; de plus, le législateur avait affecté à la caisse d'amortissement tous les bois de l'État et décrété aussi, à partir de 1818, que la caisse pourrait aliéner 150.000 hectares de bois. En moins de cinq ans, dès 1821, le chiffre des sommes remises à la disposition de la caisse d'amortissement dépassa 79 millions. Ainsi, malgré la loi du 1er mai 1825 qui, pour favoriser la création du 3 0/0, ordonnait l'annulalation immédiate de toute rente de 5 0/0 rachetée et privait ainsi le fonds amortissant d'une de ses principales ressources, le chiffre des fonds versés à la caisse dépassait 1.100 millions en moins de quatorze ans. Il aurait été facile, avec d'aussi puissantes ressources, d'opérer sur la dette de manière à libérer le pays dans une large mesure ; mais le pouvoir chargeait surtout le grand livre de nouvelles inscriptions de rentes ; il s'y occupait davantage qu'à opérer par voie de rachat. —

---

seillé de ne pas payer le semestre de rente qui allait échoir. Vainement Fould opposa-t-il sa dénégation, le témoignage de Goudchaux fut formel et celui d'Armand Marrast vint l'appuyer. Crémieux aussi parla dans le même sens. Le banquier Delamarre, alors aussi très connu, était venu trouver Ledru-Rollin et lui avait dit : « J'ai appartenu à un établissement considérable de finances ; je connais la fortune de la plupart des capitalistes de Paris, je crois qu'il faut 30 millions en numéraire à l'heure qu'il est pour que la Banque de France puisse continuer ses escomptes ; il faudrait faire appeler au ministère de l'Intérieur la plupart des capitalistes, leur faire souscrire un engagement, ne les laisser sortir qu'après l'engagement souscrit. Je resterai derrière le voile et, au besoin, je dirigerai l'exécution ».

M. Laffitte disait en 1833 : « Depuis le 25 mars 1817, jusqu'au 8 août 1832, l'État a émis deux fois plus de rentes que l'amortissement n'en a racheté. La dette s'est donc accrue en raison des efforts qu'on a faits pour la réduire. » Il parlait exactement comme le baron Louis dix-huit ans auparavant.

Les chiffres le prouvaient. Au 1er avril 1814, les inscriptions de rentes n'excédaient guère 63 millions. Au 1er janvier 1816, où il s'agit de reconstituer l'amortissement, le chiffre des inscriptions s'élève successivement à 80.527.240 francs, somme qui représente au pair capital d'environ 1.600 millions. La liquidation de l'arriéré antérieur au 1er avril 1814, et qui fut définitivement fixé à 503 millions, entre pour quelque chose dans ce chiffre. Le surplus de cet arriéré n'excédait guère 400 millions; il suit de là qu'au moment où le fonds d'amortissement est reconstitué, puissamment doté, comme il vient d'être dit, la dette véritable de la France n'excède guère, *en principal*, deux milliards, soit 100 millions de rentes. Tel est donc, en 1816, le point de départ des financiers de la monarchie, armés d'une puissante machine pour éteindre la dette et libérer le pays. L'amortissement fonctionne, d'ailleurs; il opère par voie de rachat et fait incessamment usage des immenses ressources mises à sa disposition. Le rapporteur pouvait dire que l'on était parvenu à racheter, durant une période d'environ trente années, 80 millions de rentes sans parler des secours que la caisse payait au trésor en lui livrant une grande partie de sa réserve. Mais pendant que l'État payait 504, il en empruntait 100. Il ressortait donc bien que la manœuvre appelée l'extinction de la dette était un leurre, puisque la réduction même aboutissait à une rénovation abusive de la dette dont le titre, incessamment rajeuni, devenait plus lourd. — En juillet 1830, quand la légitimité tombe, ce n'est plus une dette en inscriptions de rentes de 80 millions, mais de 207 millions qui pèse sur le pays. Au lieu des 2 milliards de 1816, il s'agit d'une dette de 5.318 581.192 francs, après quatorze années d'amortissement continu, de largesses et de sacrifices pour arriver à libérer l'État et soulager, par suite, le contribuable. Sous la Restauration, on rachetait donc la rente, mais pour opérer par voie de nouvelles et plus fortes émissions, de manière à élargir de plus en plus et à creuser le lit de la dette — excellent moyen de satisfaire tous les appétits qui se réclament sans cesse du prince.

L'avènement d'un autre système politique ne pouvait rien changer à ce système financier. Il s'accrut. M. Thiers disait en 1831 : « Le but

de l'amortissement, son but vrai, c'est d'opérer par voie de rachat, d'éteindre la dette et de libérer l'État. » Et M. Gonin — celui même qui présidait aujourd'hui la commission du budget — disait en 1833 : « La nécessité d'un amortissement avec une dette aussi forte que la nôtre nous a paru incontestable. Mais c'est surtout sous le rapport d'un remboursement d'une portion de cette dette que nous avons reconnu cette nécessité. L'avantage que peut en retirer le crédit n'eût été qu'une question secondaire. Le principe auquel nous sommes surtout attachés est celui qui doit porter un État à empêcher l'accroissement progressif de sa dette. » Or le chiffre des inscriptions de rentes, qui était de 207 millions en 1830, avait pris, en moins de dix-huit ans, de nouveaux développements. Le 23 février 1848, la dette, sous l'action bienfaisante d'un amortissement dirigé et surveillé par Thiers, Humann, Lacave-Laplagne, etc., s'était accrue de 1.500 millions de capital, malgré des recettes croissantes. « Il s'agit cette fois de 7 milliards environ. » — La réponse était que sans le secours puissant d'un fonds amortissant, le résultat eût été à peu près le même. Il n'en demeurait pas moins vrai que c'était à l'amortissement que l'on devait ces budgets toujours ivres qui, nourrissant et sollicitant l'emprunt, forçaient l'État à répondre par de nouvelles émissions de rentes aux rachats de la veille. L'abus nourrissait l'abus. Il en aurait été autrement si la réduction de la Dette avait été sérieusement poursuivie à l'aide des excédents de dépense et non en ajoutant aux charges du budget. L'intérêt du contribuable est d'ailleurs en opposition avec celui de ceux qui entretiennent l'exploitation abusive de l'impôt par l'emprunt continu.

On revenait d'autant plus naturellement aux affaires telles que les avait comprises le règne de Louis-Philippe que la République, petit à petit, s'était remise davantage entre les mains, le roi, Guizot, et quelques ministres exceptés, des mêmes directeurs. « Dieu, disait encore le journal que nous avons cité précédemment[1], leur avait réservé cette dernière épreuve. Il voulait que leur impuissance organique fût démontrée avec éclat sous toutes les formes de gouvernement. La France des censitaires leur avait livré les chambres électives de la monarchie ; la France des prolétaires les a maintenus en majorité dans les assemblées souveraines de la République, et ils n'ont su profiter de cette omnipotence accidentelle que pour suivre, sous le régime du suf-

1. *La République.*

frage universel, les tendances aristocratiques de la diplomatie et de l'administration françaises sous le règne du privilège électoral. C'est la vieille Europe reconnue mourante, il y a trente ans, par de Maistre, qui leur a paru vivace et dont ils ont redouté l'humeur sénile et désiré l'alliance; c'est l'ancienne France des absolutistes et le pays légal des doctrinaires dont ils ont prisé par-dessus tout le concours et les sympathies. Ce sont les hautes classes, sentinelles désarmées et compagnes inséparables de la royauté abattue en 1830, et les classes moyennes, patronnes malheureuses de la monarchie renversée en 1848, ce sont des aristocraties *grandes et petites* que M. Guizot lui-même déclarait inhabiles, en 1821, à discipliner et à organiser la révolution et dont l'inaptitude a été rendue depuis plus manifeste encore par deux terribles épreuves; ce sont les supériorités de la naissance et de la fortune, les influences altérées sous la pression du mouvement philosophique et compromises par leur solidarité avec les dynasties déchues, c'est la notabilité ébranlée, la force chancelante, le monde incliné vers la tombe, les grandes ombres du passé qu'ils ont invoqués comme les indispensables soutiens et les éternels appuis de toute société humaine sans distinctions du règne[1]. » Laurent, de l'Ardèche, auteur de cet article, si fréquemment remarquable, surtout pour son temps, semblait oublier — oubli peut-être volontaire à cette heure — que le retour des aristocraties « grandes ou petites » avait été amené surtout parce que la démocratie ne s'était pas montrée capable de gérer les affaires, en remplaçant par ses hommes à elle les places que la révolution avait laissées momentanément vacantes; cela étant, la faute ne venait-elle pas de ces aristocraties même qui, loin de prendre en main la cause de ceux qui ne savaient encore que revendiquer verbalement, revenaient au plus vite vers le passé? Laurent, de l'Ardèche, signalait ainsi aux conservateurs l'erreur grave qu'ils étaient en train de consommer : « En cherchant à perpétuer la prédominance des classes favorisées par la naissance et la fortune, ils peuvent, par cette obstination, témoigner de leur inintelligence de l'état actuel de la société française et creuser sous leurs pas de nouveaux abîmes; mais ils sont dans les conditions de leur rôle essentiellement aristocratique et monarchique... Ce qui est moins naturel, ce que l'on ne pouvait guère prévoir, c'est que les aristocraties, languissantes autour du trône et tombées avec lui, rongées

1. Numéro du 4 octobre 1849.

par une vermine séculaire, soient parvenues, le lendemain d'une chute évidemment mortelle, à faire partager l'opinion exagérée qu'elles gardaient de leur vitalité et de leur importance par tous les pouvoirs qui ont régi successivement la République après le triomphe populaire du 24 février. Il est certain, en effet, que la majorité du gouvernement provisoire, la presque unanimité de la commission exécutive, le général Cavaignac et le président Louis-Napoléon Bonaparte, à travers les différences et les contrastes que peuvent présenter la plupart de leurs manifestes et de leurs actes, ont tous laissé entrevoir qu'ils étaient plus ou moins dominés par cette pensée commune *que la France n'était pas républicaine*, parce que les classes hautes et moyennes ne l'étaient pas. Cette manière d'apprécier l'état du pays jeta le gouvernement provisoire et la commission exécutive dans l'irrésolution et livra leurs successeurs à l'influence de la réaction. Une fois persuadés que la bourgeoisie, incontestablement imbue de l'esprit monarchique, conservait le gouvernement de l'opinion et la suprématie réelle de la société, les pouvoirs républicains devaient être bientôt entraînés à lui rendre la prépondérance politique ; aussi leur préoccupation la plus constante et la plus vive fut-elle d'abord de se faire accepter et ensuite de se faire appuyer par elle. » Semble-t-il cependant que la France, à part une minorité, ait été républicaine avant Février? Nous avons indiqué ailleurs, quant à nous, notre sentiment. « Sans doute, dit le député de gauche, si l'on ne considérait comme républicains que ceux qui portaient ce titre la veille du 24 février, et qui étaient arrivés par l'étude ou par la réflexion à désirer et à espérer l'abolition de la monarchie en France, on aurait eu raison de dire que le républicanisme n'avait pas pour lui l'avantage du nombre. Mais, derrière la minorité pensante et militante, il fallait voir les masses, profondément imbues de l'esprit démocratique, impatientes de la domination des supériorités factices et toujours empressées jusque-là de prendre part ou d'applaudir aux mouvements insurrectionnels qui avaient tant de fois emporté les races royales. Il fallait voir le gros de la nation qui n'avait pas encore eu l'occasion de se prononcer entre les diverses formes de gouvernement[1] et que l'intelligence instinctive de ses intérêts, à défaut des indications rationnelles de la science, devait faire pencher certainement du côté des institutions populaires. Oui, si les républicains connus et classés

1. Réellement le pouvait-il ?

étaient en minorité, les républicains inconnus, c'est-à-dire tous les démocrates qui étaient restés étrangers aux luttes préparatoires de la presse et des affiliations, leur apportaient un appui immense pour former une imposante majorité. C'était aux dépositaires de la puissance exécutive, aux régulateurs de la politique républicaine qu'il appartenait d'apprécier la valeur de cet appoint et l'importance de cet inconnu. C'était à eux d'ajouter aux républicains arrivés ceux qui l'étaient virtuellement sans le savoir et sans le dire et qui allaient bientôt le devenir expressément et activement. C'était à eux de comprendre que les forces respectives de la république et de la monarchie ne devaient pas être calculées sur le seul contingent des classes riches et aisées. Les hommes d'État de la République honnête et modérée auraient dû se rappeler que le *petit peuple* n'avait pas plus accepté l'insolent congé des doctrinaires qu'il n'avait ratifié l'annonce de la démission portée à la tribune par les absolutistes et qu'il avait donné depuis deux éclatants témoignages de sa participation intelligente et active à la vie politique... S'ils s'étaient demandé à leur tour qui avait détruit le droit d'aînesse, aboli la censure, lacéré les lois dont s'offusquait la bourgeoisie et renversé les gouvernements qui avaient établi toutes ces choses, ils auraient trouvé peut-être que le petit peuple n'avait pas montré pour les affaires et les libertés publiques toute l'insouciance que s'étaient trop pressés de lui supposer les amis de M. Guizot comme ceux de M. de Labourdonnais, et rencontrant devant eux une puissance nouvelle, fièrement assise sur les débris des anciennes puissances, ils auraient reconnu qu'il était aussi difficile et aussi dangereux, en 1848, d'annuler ou d'amoindrir le prolétariat dans les calculs de la politique, qu'il aurait été impossible, en 1789, d'empêcher le tiers état d'entrer à titre d'égal avec les premiers ordres dans la formation de l'unité nationale. » Pour quelle raison, toutefois, l'auteur n'a-t-il pu se servir de l'adjectif impossible dès la première fois et a-t-il dû, même, lui substituer celui de dangereux? Par sa force et par sa préparation progressives, le prolétariat devait rendre son avènement fatal; à son tour, comme le tiers de 89, il devait être assez puissant pour passer. La bourgeoisie de 1848, à part les exceptions connues, célèbres, fut moins généreuse que la noblesse de 89; mais ne faudrait-il pas se demander, en dépit de ce que cette question comporte de gênant et de pénible, si sa situation même de classe, placée au centre, en tant que filtre des deux autres, le prolétariat n'étant pas prêt manifestement, l'aristocratie n'étant pas tout à fait morte, n'influa pas sur elle, ne lui valut

pas, en tout cas, un facteur d'arrêt que la noblesse de 89, intéressée aussi à la révolte, parce qu'elle n'était plus rien auprès du roi, ne connut point? Cette bourgeoisie était non seulement le centre, mais semble-t-il, la majorité du pays et, principalement éduquée, en dépit de ses nombreuses lacunes, elle avait la conscience de représenter le pays essentiellement, de demeurer sa garantie momentanée.

Laurent, de l'Ardèche, s'écriait encore : « La France n'est pas républicaine ? Mais que serait-elle donc après qu'elle a éprouvé si souvent si longuement, si cruellement, qu'elle ne pouvait plus être monarchique! La France n'est pas républicaine ! Mais alors, pourquoi, depuis soixante ans, ne peut-elle plus supporter la royauté ? » Et il concluait : « C'est ainsi que les conservateurs de la république honnête et modérée, en se mettant à la recherche de l'ordre et de la stabilité sur les traces des conservateurs de la monarchie, n'ont fait que rénover les anciens éléments de discordes et de troubles; c'est ainsi qu'ils sont arrivés à relever les espérances dynastiques... »

Proudhon avait résumé 1789 et 1848 par deux questions : « Qu'est-ce donc, après tout, que la révolution de 89? Une assurance générale des propriétés du tiers état contre les avanies du privilège féodal. Qu'était-ce que la révolution de 48? Une assurance générale du travail contre les abus de la propriété[1]. » Et il ajoutait : « La question, pour ceux qui ont étudié la matière, n'est plus de savoir comment on peut accorder la propriété, telle qu'elle est, avec l'extinction du prolétariat, mais comment il est possible d'abolir le prolétariat et, par suite, de transformer la propriété sans faire tort aux propriétaires, sans désorganiser la société[2]. » Il voulait, il avait voulu avec ses amis, que le socialisme se réalisât « par la légalité, le respect des droits acquis et la constitution[3] » ; il entendait qu'il évitât la politique. Un des premiers, peu de temps après la révolution, il avait fait observer que la nation française ne reposait plus, comme en 89, sur la propriété, mais sur la circulation, sur le crédit et que, par suite de la séparation des industries qui, tout en augmentant la richesse, a détruit l'indépendance des fortunes, le pays ne pourrait pas supporter la révolution comme en 89, où la vente des biens nationaux avait sauvé la mise; deux années de chômage suffiraient à l'ébranler. *Il fallait donc que le socialisme eût tout le monde pour complice* « à peine de créer une confusion babélienne, une

1. *Les Confessions d'un révolutionnaire*, p. 274. Paris, Librairie internationale, 1868.
2 et 3. *Les Confessions d'un révolutionnaire*, p. 274.

tyrannie, une misère épouvantable[1] ». Il avait eu tout le monde, progressivement, contre lui, alors qu'il était la donnée même, ou tout au moins principale, de 1848.

Rendu responsable de tout, ses défenseurs supprimés, il ne pouvait plus se défendre. Vainement Benoit et Greppo avaient-ils essayé de dégager les ouvriers en face du patronat. M. Vatimesnil, à la faveur d'une équivoque, avait empêché toute possibilité de coalition ouvrière par l'argument suivant : « N'est-il pas certain que, lorsque les détenteurs d'une même marchandise viennent à se coaliser, le prix de cette marchandise subit une hausse injuste et abusive et que, par conséquent, le fait seul de cette coalition, qui a permis cette hausse, est punissable? On admet que des marchands ne peuvent pas licitement se coaliser au préjudice des acheteurs. Pourquoi donc les chefs d'atelier pourraient-ils se coaliser contre les ouvriers et ceux-ci contre les chefs d'atelier? » Or les coalitions formées entre les détenteurs d'une même marchandise étaient constantes, échappaient à la loi, avec la même certitude que les coalitions formées entre les chefs d'industrie pour amener injustement et abusivement l'abaissement des salaires. L'article 419 disait en effet : « Il y a coalition quand on se réunit dans le but d'opérer la hausse ou la baisse des denrées ou marchandises au-dessous ou au-dessus du prix qu'aurait déterminé la concurrence naturelle et libre du commerce. » Il était évidemment impossible au législateur de déterminer quand une marchandise portée sur le marché se trouvait cotée au-dessus ou au-dessous du prix amené par la concurrence naturelle et libre du commerce. Comment le législateur entrerait-il dans les mille détails de la production et du transport des marchandises? Comment décomposerait-il le produit en ses parties intégrantes? Mesurerait-il les qualités de travail entrées dans chacune d'elles? Pourrait-il tenir compte de ces accidents inappréciables qui font monter ou descendre une denrée sur l'échelle de la mercuriale? Enfin résoudrait-il le fameux et inextricable problème de la valeur? Les marchands se coalisant pour vendre cher, les consommateurs ne se coaliseraient-ils pas à leur tour afin d'acheter bon marché? Les consommateurs étaient, en effet, victimes du mauvais vouloir du commerce, comme les travailleurs l'étaient de la réaction capitaliste, et tous s'accusaient les uns les autres. La loi des coalitions, en ne profitant qu'au

1. *Les Confessions d'un révolutionnaire*, p. 274

patronat, au lieu d'établir l'égalité entre lui et le prolétariat, constituait dans ses mains un instrument de domination et d'écrasement.

Comme le petit commerce, la moyenne et la petite propriété se plaignaient aussi, placées dans une situation déplorable à cause de l'intérêt élevé prélevé par le créancier hypothécaire ; et les statistiques enregistraient l'absorption assez rapide de la petite propriété. De toutes parts on recherchait, en effet, l'abaissement de l'intérêt et l'établissement du crédit foncier. De nombreux socialistes déclaraient se rallier à un crédit foncier ouvert à tous, tentation incessante qui entraînerait l'emprunteur à accélérer sa chute. D'autres réclamaient la suppression de l'usure. « La réduire, disaient-ils, c'est ne rien changer ; il faut invinciblement pousser la logique jusqu'au bout, arriver à la négation même de l'intérêt du capital et au crédit gratuit. Osez donc appliquer le remède non pas seulement au propriétaire, mais au commerçant, au locataire, au fermier, au travailleur, en un mot. » La situation économique, comme la situation politique, paraissaient sans issue.

La Révolution de 1848, en blessant tous les intérêts, en menaçant trop constamment les fortunes, avait écarté d'elle. Garnier-Pagès l'avait bien constaté quand il avait fait appel (9 mars) à la générosité des citoyens pour un emprunt national. « Sans doute Garnier-Pagès avait pu rêver d'un élan patriotique semblable à celui des engagés de 92 et d'estrades où se presseraient à l'envi, pour souscrire, les volontaires nationaux de l'emprunt ; mais c'est une vieille constatation que le sacrifice de la fortune est plus malaisé à obtenir que celui de la vie. Il n'en est guère qu'un exemple historique, c'est la nuit du 4 août, et encore sait-on que le lendemain plus d'un regrettait sa griserie. L'enthousiasme ne manquait pas en 1848, mais c'était plutôt un enthousiasme intellectuel et sentimental pour de nobles idées que cet élan passionné, presque farouche, qui avait soulevé la nation entière de 92 à 93 et avait vraiment fait taire, pour un temps, les égoïsmes au profit du salut de tous[1]. » La petite bourgeoisie libérale et les ouvriers nourris de souvenirs révolutionnaires, qui avaient fait 1848, avaient voulu réformer plutôt que détruire, et pour la première fois, sans s'en douter peut-être, ils avaient pesé la nécessité de résoudre le problème difficile indiqué plus haut par Proudhon. Ces deux classes, qui se mêlent souvent, à la frontière flottante, avaient mis face à face la puissance financière et la

1. A. Antony, *la Politique financière du gouvernement provisoire*, p. 112. Déjà cité.

volonté démocratique, sans que la lutte fût égale. Elles ne comprirent pas que la société moderne, reposant comme nous le disions encore plus haut, sur le crédit, la vie sociale se trouve nécessairement paralysée si le crédit est attaqué. Pour résister à la manière habile dont les dirigeants de la vie financière exploitèrent la situation en l'aggravant, il aurait fallu à la classe ouvrière une organisation de combat, celle qu'elle se forge aujourd'hui par ses coopératives, ses syndicats et ses caisses de chômages. Les moyens révolutionnaires les plus victorieux eussent échoué fatalement au lendemain du jour même de leur victoire. L'impuissance gouvernementale, — car la réalisation et la défense ne pouvaient venir que du gouvernement, — avait fait le reste.

Fatigué, désorienté, sans plus d'idéal et voulant la paix à tout prix, le pays admettait naturellement sur le terrain financier ce qui paraissait la lui promettre, la lui apporter le plus sûrement, ce retour au passé qu'il avait admis déjà sur le terrain politique. Pressé par le besoin de voir renaître la prospérité nationale par n'importe quels moyens, effrayé, d'autre part, il souscrivait d'avance à ceux-ci, quels qu'ils fussent.

★

Le procès du 13 juin, qui se déroulait devant la Haute Cour de Versailles, soulignait encore au moment de sa chute l'état d'esprit du ministère[1], du Parlement et de la majorité conservatrice du pays. Le ministère se terminait ainsi, comme il avait commencé, entre le procès de juin 1848 et celui de juin 1849.

Dès le début, les accusés[2] avaient protesté. « Amenés sur les bancs par un pouvoir qui, ayant perdu toute sanction légitime, cherche à y suppléer par l'abus de la force, nous devons au respect de la souveraineté du peuple et à notre dignité personnelle de formuler, avant tout

1. « Qu'est-ce que le procès de Versailles? C'est un drame substitué par un gouvernement aux abois à l'accablante et simple vérité des faits; c'est une protestation légale, la résistance dans la constitution, qu'on transforme en complot; c'est une série de violences et de protestations contre les victimes qu'on déguise sous une accusation d'attentat. Au point de vue judiciaire, c'est une arbitraire déclaration de compétence rendue par un tribunal qui n'aurait pas qualité pour en connaître, au profit d'un haut jury dont les membres, n'ayant point été élus à cet effet, n'en pouvaient légitimement user. Monstrueuse et double usurpation de pouvoirs que consomme plus tard l'interdiction de la défense. » Ledru-Rollin, *le 13 juin*, p. 34, 35.

2. Napoléon Lebon, Langlois, Paya, Allyre, Bureau, Dufélix. Commissaire, Suchet, Maigne, Farguin-Fayolles, Pibles, Daniel, Lamazières, Boch, Vauthier, Deville, Cambon, Guinard, Frabouley de Chalandar, Maule, Lemaltre, Lourion, Forestier.

acte de la Cour, la déclaration suivante : *La Constitution a été violée.* Tout pouvoir violateur du pacte fondamental encourt déchéance. En dehors de ce principe, il n'y a qu'arbitraire et usurpation. La constitution de la Haute Cour n'a pu être, ni régulièrement proposée par le pouvoir exécutif, ni régulièrement votée par l'Assemblée législative. Au nom du droit, la Haute Cour, ici présente, n'a pas pour nous d'existence constitutionnelle. Les actes qui vont être accomplis par elle, quels qu'ils soient, et quelque loyauté qui y préside, n'ont à nos yeux, pour base, que la force et non la justice. Cela dit pour constater le droit, nous réservons, pour ceux d'entre nous qui le jugent utile, la faculté de parler au pays qui nous écoute, afin d'éclairer l'opinion publique et de porter une seconde fois encore devant ce juge souverain le grand débat soulevé en juin et non encore vidé. » Madier de Montjau faisait ressortir, de son côté, que les membres des conseils généraux, en tant que jurés, étaient les produits d'une élection un peu spéciale. L'exception ne se faisait-elle pas voir aussi dans le fait que les magistrats n'étaient pas ceux de la Cour d'Appel, mais de la Cour de Cassation? Afin de répondre, le procureur général commençait par rappeler qu'à Bourges la juridiction avait été récusée. Michel, en lui répliquant, s'écriait : « Est-ce que je n'avais pas le droit de discuter l'incapacité politique des hommes qui m'écoutaient? » — Le réquisitoire débutait, au surplus, d'une manière qui ne laissait pas de doute : « La République, fondée en 1848, n'a pas tardé à rencontrer comme adversaires ces prétendus démocrates qui, méconnaissant les règles éternelles de la vie sociale, se constituent partout et dans tous les temps les implacables ennemis de l'ordre et des lois... Dans cet accord de toutes les mauvaises passions, dans ce centre commun d'insurrection et de révolte, figurent, à des titres divers, les doctrines socialistes, la partie de la presse périodique qui leur prête son concours; etc... » Le procureur s'efforçait de démontrer qu'il y avait complot et que celui-ci remontait à quelques mois déjà [1]. Il pensait même le prouver par un document : « Le 4 novembre, disait-il, le jour même du vote de la constitution, l'association de la *Solidarité républicaine*, poursuivie depuis comme société secrète, arrêtait et signait ses statuts à Paris.

1. Au cours des séances, le citoyen Baune ayant dit au procureur : « Vous voulez à toute force voir un complot, c'est votre fonction », celui-ci répondit : « C'est ma conviction! » — Et le témoin répliquait : « Eh bien moi, la mienne, et je le jure sur l'honneur, c'est qu'il n'y a pas eu de complot... Il y avait alors dans tous les esprits assez d'indignation sans qu'il fût besoin de se réunir pour comploter. »

Le préambule et l'article 1 de ce programme, qui devait être rendu public, étaient ainsi conçus : « Considérant que les partis contre-révolutionnaires conspirent ouvertement et s'efforcent de ramener la monarchie, que, dans presque tous les départements, en même temps que la République est systématiquement condamnée, les démocrates ne peuvent, le plus souvent, trouver dans les administrations locales la protection qui leur est due, qu'en présence d'une position aussi périlleuse, il est du devoir et de l'intérêt de tous les républicains de former entre eux une alliance étroite pour se protéger mutuellement et surtout pour opposer une action unitaire à des manœuvres qui, si elles réussissaient, auraient pour effet d'enlever à la France le bénéfice de la victoire de février et de retarder l'émancipation générale des peuples : Art. 1er. Une association est formée entre les républicains des départements et des possessions françaises d'outre-mer sous le titre de la *Solidarité républicaine*, pour assurer, par tous les moyens légaux, le maintien du gouvernement républicain et le développement pacifique et régulier des formes sociales, qui doivent être le but et la conséquence des institutions démocratiques. » Ce programme si constitutionnel et doux présentait, à en croire l'accusateur, tous les dangers : « Quels que soient ici les termes et les restrictions apparentes, les faits ont prouvé que le but réel de l'association était d'organiser ce qu'on est convenu d'appeler le parti démocratique et social et de lui préparer partout des moyens d'action et de triomphe pour le jour où la lutte deviendrait possible[1]... » Défendre l'idée républicaine en essayant de la réaliser était inadmissible. Qui, d'ailleurs, pouvait mettre en doute l'issue du procès? Le Parlement en posait lui-même les prémisses; Thiers, au moment où la Haute Cour se constituait, déposait un rapport sur les affaires d'Italie. Quant aux accusés, ils étaient sans illusion. « Pour se débarrasser de la République, disait l'un, on commence d'abord par se débarrasser des républicains. » Baune observait ensuite : « Si l'accusation sait quelque chose, infiniment peu de chose, c'est surtout à la franchise de nos déclarations qu'elle le doit. Si l'on retranchait de

1. Il est à remarquer que l'on ne poussait plus loin et pour cause, le procès de la *Solidarité républicaine* : « Pourquoi ce silence ?... Parce que l'on avait adossé le procès à un paravent de fantaisie, parce que la *Solidarité républicaine*, société de propagande électorale qui s'était fondée légalement, était morte depuis *cinq mois*, parce que ceux de ses membres incarcérés avaient été élargis après une longue détention, lorsque l'affaire du 13 juin éclata, parce que de ses registres saisis, de ses papiers et correspondances mis sous les scellés, une instruction laborieuse n'avait pu tirer une seule preuve, un seul indice... » (Ledru-Rollin, *Le 13 juin*, p. 39.)

l'acte d'accusation tout ce que nous avons dit, ou ce qu'on nous a fait dire dans l'instruction, il serait réduit à un très petit nombre de pages. »

Parmi les témoins appelés à déposer et qui reconnurent que la constitution avait bien été violée, Girardin eut des paroles énergiques. Le président Baroche voulut s'opposer à cette éloquence exacte et menaça : « Requérez donc contre moi, dit le directeur de *la Presse*, car moi aussi, appelé par vous-même à dire la vérité, toute la vérité, je suis décidé à ne pas laisser étouffer ma parole et la vérité... Si d'autres se sont contentés de dire qu'ils croyaient la constitution violée, moi je déclare que j'en suis sûr. » Appelé dans le cabinet du juge d'instruction, il y avait trouvé un substitut qui dirigeait l'instruction à sa guise, de telle sorte que le juge apparaissait bien nettement sous la haute surveillance de ce membre du parquet. Il disait aussi son rôle à la veille du mouvement, ses intentions : « Je n'avais qu'une pensée, celle que j'ai eue pendant toute ma vie de publiciste. » Il s'était justement entretenu la veille de la question de savoir comment les hommes d'ordre et de liberté, au nombre desquels il aimait à se compter, pouvaient faire un pont, dans des circonstances aussi difficiles, pour passer un torrent aussi impétueux que le torrent démocratique, donner à la liberté assez de garantie pour qu'il n'arrivât pas le lendemain qu'il fussent — comme ils l'avaient été au 25 février — forcés de soutenir vigoureusement la cause de l'ordre. « Je me suis jeté comme on jette un roc au travers d'un fleuve. Voilà le sentiment qui m'a amené à cette réunion. Je voulais peser comme homme de liberté, comme homme d'ordre, tel que j'ai été de tout temps. » Lui aussi démontrait l'absence du complot.

Dans la séance du 17 octobre, le colonel de Goyon, toujours aussi mousquetaire et parfumé, parlait avec un certain orgueil de la part qu'il avait prise à la réunion de ses « bons dragons », et de deux de ses prisonniers, du nom d'Hérard, l'un clerc de notaire, l'autre étudiant qui avaient, en « souliers vernis », essayé d'entraîner le peuple[1]. — Guinard faisait remarquer et vérifier, d'après les dépositions mêmes des témoins,

1. « Dans les prisonniers que j'ai eus à mon quartier d'Orsay, il y en avait deux particulièrement qui avaient cherché à exercer une action sur les masses populaires. Les deux jeunes gens s'appelaient Hérard, l'un étudiant en médecine, l'autre clerc de notaire. Ces deux jeunes gens étaient très bien mis ; ils avaient même des souliers vernis : je leur en fis la remarque et leur demandai pourquoi ils avaient pris le costume de l'ouvrier puiqu'ils ne l'étaient probablement pas. Ils m'avouèrent avec émotion qu'ils l'avaient pris pour agir sur les braves travailleurs, se faire croire ouvriers comme eux et les entraîner plus facilement par la supériorité de leur instruction dans les idées qu'ils partageaient. »

que les sommations n'avaient pas été accomplies en temps voulu. La déposition du lieutenant de gendarmerie mobile Petit précisait d'ailleurs l'état d'esprit de l'armée : «... Ces individus, qui étaient en tête de la colonne, appelaient mes soldats pour qu'ils allassent avec eux ; ils leur disaient : « Nous sommes vos frères, vous ne voudrez pas vous souiller de notre sang. » Pendant toutes ces simagrées, la colonne avançait. Ne voulant pas avoir le désavantage de recevoir en place cette charge, je fis les commandements nécessaires pour porter mes hommes contre la colonne au pas de charge. Nous avons passé littéralement sur le ventre de quarante ou cinquante individus qui étaient à genoux en avant. Nous avons abordé le gros de la colonne à coups de canon de fusil ; ils se sont jetés à droite et à gauche en poussant des cris : « Aux armes ! Aux barricades ! On assassine nos frères ! » On ne les assassinait pas, car s'ils ont reçu des blessures, c'est par derrière et avec nos bottes, que nous le leurs avons faites. » Guinard, après avoir protesté contre ces paroles, indignes, disait-il, d'un officier, racontait qu'un jeune homme, à genoux, offrant sa poitrine aux baïonnettes des soldats, avait été frappé d'un coup de sabre à travers la figure, quand le témoin revendiqua hautement son acte : « C'est moi, jeta-t-il fièrement, qui l'ai frappé ! » Guinard s'écriait en vain : « Nous avons fait la révolution de Février ; nous avons proclamé la République ; j'ai eu l'honneur d'être à la tête de la force publique et jusqu'au moment où s'est réunie l'Assemblée nationale, quand le peuple était tout-puissant, quand nous n'avions pas une force armée pour nous défendre, je défie qu'on cite un seul fait de violence contre des citoyens. » Le témoin Petit se tournait vers les accusés et leurs défenseurs et leur disait : « Vous êtes tous des jean foutres. » Et, en dépit d'un blâme léger, infiniment discret, le procureur général ne requérait pas contre lui, mais contre les accusés.

Un commissaire de police spécial racontait ainsi l'arrestation du capitaine Laffond, de la garde nationale : « Je le dirai franchement, j'étais animé. Quand je suis entré, j'ai vu le lieutenant qui cherchait, je crois, à se cacher ; il avait une main dans sa poche ; un instant j'ai pu penser qu'il avait un pistolet. Je le saisis de la main gauche, retenant la main dans la poche, et comme il fit un mouvement, sa petite épaulette se détacha. Les militaires, qui se trouvaient ensuite dans l'escalier et qui le recevaient, voulaient le frapper ; nous le protégeâmes autant que cela fut possible ; et, enfin, il courut des dangers quand il fut en présence de la garde nationale qui parlait de le fusiller. » Changarnier, en effet, à cause d'un simple coup de feu tiré rue Vivienne, avait donné l'ordre

d'amener cet officier qui se trouvait passage Jouffroy, mort ou vif. — Le témoin, Alphonse Gent, résumait au mieux la véritable tendance de la manifestation, telle qu'elle avait été voulue et rêvée par la plupart, et soulignait ainsi encore le parti pris presque continuel de l'accusation : « Je savais personnellement que la Chambre ne se réunissait pas ce jour-là... Je ne voulais pas voir se renouveler cette déplorable, cette abominable journée du 15 mai. Je ne voulais, moi, qu'une chose, que la population de Paris, en dehors de l'époque des élections, avant 1852, pût voter son véto, exprimer au gouvernement qui nous dirige l'opinion qu'elle avait sur la malheureuse expédition romaine ; je voulais qu'elle pût venir dire que la constitution avait été violée, qu'elle pût dire : Moi qui suis la population de Paris, qui ai donné tant de gages à la liberté, qui suis la population du 24 février, je vous avertis qu'il y a violation de la constitution. » — La déposition du secrétaire de la réunion de la Montagne rappelait le caractère des républicains de gauche : « Parmi les hommes qui composaient la Montagne, quelques-uns avaient plus positivement peut-être la science des idées sociales, mais tous en avaient au même degré le sentiment. Tous étaient étroitement liés par un même amour de la République, tous marchaient unis autour d'un même drapeau : le programme dans lequel ils avaient exposé leurs principes. La Montagne avait pour la forme républicaine un dévouement, une sollicitude inouïs. Aussi, toutes les fois que les événements pouvaient inspirer des craintes pour la République, la réunion était on ne peut plus émue. » — Guinard disait, avec un accent inimitable de vérité : « Permettez, monsieur le procureur général, n'équivoquez pas avec moi ! Si j'avais voulu faire une insurrection, je vous le dirais. L'un de MM. les magistrats qui siègent devant moi et avec qui j'ai eu affaire dans ma jeunesse, peut déclarer que jamais je n'ai dissimulé aucune de mes intentions. Si j'avais voulu engager la bataille, cette fois aussi bien que dans d'autres circonstances, je vous le dirais aussi franchement que je l'aurais fait. » Et comme l'avocat général déclarait ne pas comprendre que les artilleurs et Guinard se fussent donné la main[1], il répondait : « C'est que, quand je rencontrais les artilleurs, nous nous serrions fraternellement la main. Nous nous aimions tous dans l'artillerie. Je ne suis pas arrivé froidement au milieu d'eux, parce que toutes les fois qu'une occasion nous réunissait, nous nous abordions avec autant de fraternité que peuvent

1. « En ce cas, pourquoi, dès le matin et quand les artilleurs se formaient en groupes, les recevait-il en leur donnant des poignées de main ?... »

le faire des amis. Je n'ai rien fait, ce jour-là, que je n'eusse fait dans d'autres circonstances. » Cette « fraternité », de par les événements, n'était plus de mise aux yeux du tribunal, qui l'estimait suspecte ; aussi toute la déposition de Guinard, qui prouvait non seulement sa bonne foi, mais encore surabondamment l'absence du complot[1], se trouvait-elle, d'avance en quelque sorte, récusée. L'effort de la Cour contre les accusés s'affirmait de plus en plus au long des débats. Les juges cherchèrent même à tourner en ridicule Ledru-Rollin et ses amis au sujet de leur fuite des Arts-et-Métiers, à un tel point que Michel de Bourges répondit au sentiment général de l'assistance quand il s'inscrivit contre un procédé aussi inadmissible[2]. A ce procès politique, l'inévitable agent destiné à charger les accusés ne manquait naturellement pas. On l'avait déjà vu à Bourges. Il arborait le nom de Grégoire[3] et la qualité de médecin. D'après une déposition[4], il semblait même avoir joué au 13 juin, dans une certaine mesure, le rôle d'agent provocateur[5]. Le témoin qui accusait les accusés se répétait dans la personne d'un nommé Goubeau. Il y avait encore l'officier-mouchard, le capitaine Thénon, auteur de « rapports » sur ses chefs, ses subordonnés, — ou même ses amis.

Pendant le procès de Versailles s'était terminé celui de Strasbourg, sur la même affaire, mais par un acquittement que ratifia le jury de Metz. La défense le fit observer, puis toucha une question palpitante : « Je présente des conclusions formelles, dit Michel de Bourges, pour que la Cour me permette de plaider devant elle ce principe conforme à la raison, à la tradition, à la science, à la civilisation et, ce qui vaut mieux, à la Constitution : à savoir que quiconque, en France, président de la République ou garde champêtre, magistrat ou huissier, se per-

---

1. L'accusé Suchet disait de son côté : « Ma vie tout entière est là pour affirmer que j'ai horreur du sang et tous les efforts de l'accusation ne parviendront pas à me faire passer pour un homme de violence. Je ne suis révolutionnaire que comme l'était, il y a dix-huit siècles, celui dont l'image est devant nous. »

2. « Ce n'est pas assez de frapper judiciairement, il faut frapper moralement, c'est pour cela que vous appelez en aide le ridicule, car ceci est un procès politique ! »

3. Cet étrange individu connaissait M. de Crouy Chanel et le vit le 13 juin. (*Procès*, p. 250. Voir : *Strasbourg* au sujet de Crouy Chanel et l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*.) C'est lui qui s'était écrié, comme on avait divulgué une pension, qui lui était servie par le roi de Hollande, de 4.200 francs : « Fallait-il donc que je fusse de mes fils des ouvriers ! »

4. Lettre de Suchet. *Procès*, p. 250.

5. Président, en 1848, du *Club des Prévoyants*, délégué au *Club des Clubs*, Grégoire avait été aussi diplomate militaire, défenseur officieux des journaux royalistes, etc., etc.

met de porter la main sur la constitution, de la violer, dans son esprit et dans sa lettre, est un criminel de lèse-majesté populaire et qu'à l'instant même le droit d'insurrection, le droit de protestation et le droit de résistance sont ouverts. » Bien peu furent libérés. Guinard et seize des accusés présents étaient condamnés à la déportation, ainsi que les accusés contumaces. — On se demande par suite de quelle surprenante lacune morale et intellectuelle Barrot a pu écrire dans ses *Mémoires :* « Il faut relire les débats pour bien connaître les mœurs et les habitudes d'esprit et de langage de ce parti. On y retrouve ce mépris de toute justice, même de celle qui offre le plus de garanties aux accusés, cette haine sauvage contre tout devoir, ce mépris de toute convenance [1]... »

A Lyon se poursuivait, d'autre part, l'instruction de la révolte qui y avait suivi le 13 juin. Les magistrats de l'ordre judiciaire dirigeaient la procédure, et le conseil de guerre ne semblait là que pour ratifier ou alourdir même la condamnation. Ici encore, la justice se montrait acharnée à vouloir découvrir un complot ; et les ramifications, d'ailleurs bien moins profondes qu'il n'était dit, de l'insurrection lyonnaise avec les départements voisins, servaient à étayer, tant bien que mal, l'accusation. Boussac, centre de socialisme, par l'œuvre et l'influence de Pierre Leroux, était spécialement visé, des lettres ayant été saisies dans lesquelles les militants de Boussac assuraient ceux de Lyon qu'ils étaient prêts à se joindre à eux. « La complicité était évidente, conclut à ce sujet encore Odilon Barrot [2], et cependant le juge de Lyon n'avait envoyé à son collègue qu'un mandat facultatif et dont ce dernier n'aurait à faire usage que si l'interrogatoire qu'il ferait subir aux prévenus ne détruisait pas la charge de complicité qui pesait sur eux, ce qui se réalisa, car ce juge délégué fit exécuter le mandat d'amener. » Pierre Leroux protesta au Parlement et, appuyé dans cette façon de voir par plusieurs avocats du barreau de Paris, taxa d'illégalité la procédure suivie, à raison de l'incompétence du conseil de guerre, pour juger des citoyens domiciliés dans une ville qui ne se trouvait pas dans la circonscription de la 19e division militaire, mise en état de siège, et sur ce que la prévention reposait uniquement sur des lettres qui n'avaient pu être interprétées qu'en violation du secret des lettres. Pierre Leroux faisait appel au respect de la loi et des garanties individuelles bien inutilement. Il n'était même pas écouté ; les protestations couvraient sa voix

1. *Mémoires*, t. III, p. 428.
2. *Mémoires*, p. 428.

et les députés lui tournaient le dos. Ils s'étonnaient même que le président du conseil prît la peine de lui répondre.

La France pouvait se demander déjà s'il existait encore un Parlement. Le soin le plus constant de ses membres semblait d'y gaspiller le temps. Au lieu d'entrer résolument dans la discussion sérieuse des affaires, ils s'éparpillaient dans les bureaux le long de longs discours, de telle sorte que les grandes questions politiques, avant d'arriver au public, subissaient un tamisage la plupart du temps excessif. D'ailleurs on ne s'étonnait pas de la faiblesse de l'Assemblée, parce qu'on en savait les causes, l'Assemblée ayant été élue à une époque où l'on espérait la voir recueillir le dernier souffle de la République ; déçue, sa majorité poussée, de plus, par les événements de Juin à une violence qui lui plaisait, elle avait espéré de nouveau ; puis, déçue encore, retournant dans les départements où pendant deux mois elle put étudier le mouvement des esprits, elle y avait constaté un certain calme et elle s'était même demandé si une nouvelle classification des partis n'allait pas se faire. Aussi hésitait-elle, et cette hésitation ajoutait encore à la confusion du mouvement qu'elle était impuissante à arrêter comme à conduire. Certains prétendaient constater un progrès de l'idée socialiste et ce sentiment, plus répandu d'ailleurs à cette date qu'on ne l'a dit, changeait la tactique réactionnaire ; les uns, les plus prudents, cherchaient à reculer l'heure des concessions ; les autres, persuadés que le suffrage universel amènerait aux prochaines élections le triomphe du parti populaire, rêvaient de supprimer le suffrage universel. — Pour conduire jusqu'aux élections générales les éléments compromis du gouvernement actuel en franchissant sans accident les trois années qui restaient à courir jusque-là, le ministère devait s'appuyer sur la gauche, et, jouant du découragement de la partie la plus modérée de la droite, inaugurer une politique de transaction ; mais cette seule chance de salut était impraticable ; d'abord, il ne la voulait pas, redoutant jusqu'au mot de socialisme. La gauche ne comptait plus, ce qui en restait refuserait, et la partie la plus modérée de la droite rêvait, elle aussi, l'impossible. — La démocratie républicaine en était réduite à des vœux platoniques. « Quant à nous, disait-elle dans un de ses organes encore admis, qui connaissons la force de nos doctrines et qui savons que le temps combat en notre faveur, nous faisons des vœux sincères pour que les révolutions extrêmes soient évitées au pays, pour que les Thiers et les Molé ne s'engagent pas en 1850 dans les voies déplorables suivies en 1830 par M. de Polignac, en 1848 par M. Guizot, et qui, aujourd'hui, con-

duiraient ce pays ruiné jusque dans ses profondeurs à des résultats bien autrement formidables[1]. » Cette crainte explique déjà justement l'adhésion soit enthousiaste, soit muette, soit résignée, de la France réactionnaire, ou simplement bourgeoise, au 2 décembre, de même que la lutte de juin explique celle du prolétariat. La liquidation était générale.

La volonté réactionnaire était déjà telle que l'on arrêtait des marchands de journaux parce qu'ils portaient sous leurs bras leurs paquets de journaux au lieu de les tenir cachés, ainsi que l'ordonnait le préfet Rébillot. — *Le National* — mais faut-il le croire? — prétendait que des hommes de police guettaient au passage « le citoyen sortant du bureau d'un journal afin de s'assurer, en le fouillant, qu'il n'avait pas dans sa poche un ou plusieurs exemplaires de tel ou tel écrit périodique ; ils lui demandaient ensuite, s'il en avait, ce qu'il en voulait faire et l'arrêtaient même sous prétexte qu'il ne pouvait avoir d'autre intention que celle de les vendre. La loi portait simplement que nul ne pourrait vendre des journaux sur la voie publique s'il n'était porteur d'une autorisation préalable. — Moins que tout autre, parce qu'il repose essentiellement sur le droit et la vérité, parce qu'il est là pour représenter et manifester les nécessités sociales de la nation, ainsi que pour en remettre la force aux mains de ceux qui savent les reconnaître et les satisfaire, le gouvernement représentatif ne peut être faussé dans son principe ; il a besoin d'exactitude ; faute de cette réalité constante, il tourne à vide. Il ne peut, en effet, alors former sans cesse, — en le renouvelant s'il le faut, — le gouvernement qui convient au pays ; le ministère, composé par une Chambre qui n'est pas l'émanation vraie du pays, ne puise dans celle-ci ni énergie, ni habileté, ni raison d'être. Si, en face de cette diminution parlementaire, un homme est là, qui comprenne bien les nécessités nationales, comment ne viendrait-il pas à bout d'une Assemblée dévoyée? Comment, au contraire, ne serait-il pas soutenu par une Assemblée sincère? Un tel homme devient alors inéluctable, au point que, s'il ne se mettait pas en avant de lui-même, c'est le Parlement qui le chercherait, qui le créerait au besoin. — D'un côté ou de l'autre, Louis-Napoléon, moyen de transaction, s'imposait par suite des fautes commises.

★

Nous avons vu comment les débats sur l'affaire romaine avaient pré-

1. *La République*, 9 octobre.

cipité la crise. Le ministère, à force d'avoir exécuté la besogne réactionnaire de la majorité, était usé par elle comme ne répondant plus suffisamment aux vœux croissants qu'elle affirmait nécessaire de réaliser. Sur ce point, il y avait accord, quoique pour des raisons différentes, entre le président et la majorité législative : l'un et l'autre, gênés par le ministère, le voulaient voir disparaître [1]. La majorité se montrait d'autant plus implacable qu'elle avait obtenu davantage. Ses chefs attaquaient sourdement Barrot dans les couloirs et à mots couverts dans leurs journaux. Et l'aveu suivant, venu de Barrot même, n'est pas sans saveur : « On nous reprochait d'avoir trop de ménagements pour le parti républicain ; c'était là le grand grief. M. Dufaure ne destituait pas tous les préfets et sous-préfets qu'on lui signalait comme étant restés fidèles à leurs opinions républicaines, et moi-même je conservais quelques magistrats du parquet entachés de cette opinion [2]. »

Agacé par d'innombrables coups d'épingle, désireux d'en avoir le cœur net, Barrot pria Louis-Napoléon d'appeler Thiers et Molé à une conférence à laquelle il assisterait. Louis-Napoléon consentit. « Barrot, loyalement, dit alors à Thiers et à Molé qu'il n'ignorait pas ce qui se disait dans des conciliabules et que, s'ils étaient parfaitement libres d'approuver ou non la politique suivie, ils avaient du moins le devoir de remplacer le ministère qu'ils voulaient détruire ; il ajoutait qu'il les savait trop pénétrés des principes du gouvernement parlementaire pour admettre qu'ils ne fussent pas prêts à prendre eux-mêmes le pouvoir. Un peu surpris, les deux routiers se défendirent de toute idée d'opposition et, après avoir protesté de leur bonne foi contre les attaques qui venaient de leur être imputées, assuraient-ils, à tort, ils déclarèrent qu'ils n'étaient nullement disposés à revenir aux affaires. Louis-Napoléon se taisait. Lorsque Thiers et Molé furent partis, il dit à son ministre : « Croyez-vous que si M. Thiers vous eût pris au mot et avait consenti à devenir ministre, j'aurais consenti, moi, à lui confier un portefeuille ?... Si vous l'avez cru, vous vous seriez étrangement trompé !... » Thiers n'avait plus envie, maintenant, de devenir ministre d'un président

1. Quentin-Beauchart, écrit avec une certaine ignorance de la situation, qui n'étonne pas quand on a lu ses mémoires : « Jamais ministère n'avait disposé d'une majorité plus compacte et plus fidèle. Tout à coup, sans qu'aucun indice le fît prévoir, on apprit avec un sentiment qui était plus que de l'étonnement le brusque renvoi d'Odilon Barrot et de ses collègues. » *Etudes et Souvenirs*, t. I, p. 308.

2. *Mémoires*, t. III, p. 472.

de la République qu'il pensait ébranlé au point d'escompter même sa chute prochaine ; il se voulait son successeur. Si l'on en croit Barrot : « il ne se rendait peut-être pas bien compte de ses propres sentiments, mais il eût été satisfait de diriger le ministère et de posséder la réalité du pouvoir sans en avoir les responsabilités [1] ». Peut-être Molé, en tout cas, plus modeste, eût sans doute accepté un portefeuille. Barrot, quant à lui, ne voulait pas passer auprès de l'opinion publique pour être l'instrument de Thiers, risquant, en ce cas, de perdre, à l'instant même, non seulement toute force morale et politique, mais toute considération [2]. » Il connaissait cette situation presque impossible, qui consiste à soutenir un ministère qu'on ne dirige pas, l'ayant vécue sous Louis-Philippe, en 1840, lorsque Thiers, justement, présidait le conseil. Pour l'instant, il lui apparaissait qu'il s'était trompé de voie en recherchant cette explication avec les deux chefs du parti conservateur, et il estimait qu'il eût été plus politique de s'adresser au Parlement même, en provoquant un débat dans lequel il aurait invité les adversaires de sa gestion à détailler leurs griefs ; vis-à-vis du prince, il se sentait diminué, battu. « Comme il jouait un double jeu qui, du reste, lui a réussi, en même temps qu'il cherchait un conflit avec la majorité, qu'il me reprochait mes ménagements pour elle, il accueillait, il encourageait peut-être ses plaintes, ses griefs contre nous ; et il est bien certain que ce sont les dispositions des chefs de cette majorité qui le décidèrent à frapper le coup qu'il n'aurait jamais osé frapper s'il n'eût su d'avance qu'il trouverait des approbateurs, sinon dans la généralité des membres de l'Assemblée, du moins dans quelques-uns de ses principaux meneurs [3]. » Il ne semble pas que le président du conseil ait compris, dans son examen de la question, le sens pourtant si clair du départ de Falloux. Il ne paraît pas davantage qu'à ce moment il se soit souvenu des griefs nombreux que son attitude avec le président aurait pu faire naître chez lui. Il oubliait enfin le chemin parcouru depuis le début du ministère. Jamais Louis-Napoléon n'aurait osé ce que, depuis deux mois, il était décidé à se permettre. Barrot le vit bien, le 12 octobre, quand Louis-Napoléon, sous prétexte que les finances ne lui permettaient pas de nourrir autant d'officiers de garde, renvoya la garde nationale de l'Élysée et réduisit à cent les trois cents hommes de la ligne. Barrot, soutenu par

1. *Mémoires*, t. III, p, 473.
2. *Mémoires*, t. III, p. 473.
3. *Mémoires*, t. III, p. 473.

le prince Murat, protesta ; mais le prince ne céda que sur la garde nationale, et on put pressentir qu'il le faisait momentanément[1]. Les temps étaient bien changés. Persigny, revenu de Prusse depuis peu, disait sans ambages chez le comte Molé qu'il n'y avait de salut pour la France que dans la restauration de l'Empire ; un sénat, un conseil d'État, des fonctionnaires largement rétribués étaient indispensables. Persigny entreprenait même un légitimiste, M. d'Havrincourt, pour lui prouver la nécessité de sauver le pays en faisant le prince empereur. « La gloire de César, disait-il entre autres choses, a fait régner ses descendants quatre cents ans. » Le secrétaire de la Chambre, Heeckeren, déclarait dans la même soirée qu'il fallait chasser la Chambre. — Les événements semblaient leur donner raison.

En allant inaugurer le chemin de fer de Paris à Sens, le prince-président avait continué de recueillir les encouragements les plus enthousiastes. A Brunoy, il avait passé la revue des gardes nationaux au milieu des acclamations, « dans une prairie ornée d'oriflammes, de banderoles tricolores et d'immenses jardinières chargées de fleurs[2]. » Il apparaissait le prince charmant[3], l'aboutissant même, et prouvé indispensable désormais, du romantisme politique. A Melun, il avait répondu au curé : « C'est avec confiance que je place mon gouvernement sous la protection de Dieu. » A Montereau, à Fontainebleau, nouvelles revues de la garde nationale qui l'acclame avec frénésie. A Sens, l'évêque s'était écrié : « Bénissez, mon Dieu, celui qui, par vous, a obtenu six millions de suffrages librement exprimés. » Le maire, au banquet, l'avait également encensé : « Voyez, sa seule présence ici a déjà réveillé dans nos patriotiques populations toutes les idées de gloire, tous les nobles sentiments d'un passé dont l'immortelle tradition doit faire à tout jamais l'orgueil des fiers enfants de la France... » Et le prince avait répondu : « Il y a un an, à pareille époque, j'étais exilé, proscrit... Aujourd'hui, je suis le chef reconnu de la grande nation... Qui a produit ce changement dans ma destinée ? C'est le département de l'Yonne... Vous vous êtes dit que, étranger à tous les partis, je n'étais hostile à aucun et qu'en réunissant sous le même drapeau tous les hommes dévoués à notre patrie, je

1. « Ils n'ont pas pu, plus que tous ceux qui lui ont peint les inconvénients de cette mesure, obtenir de le faire revenir sur sa décision ; il est fort entêté quand il a pris une résolution. Il écoute très bien, tout aussi longuement que l'on veut, puis il ne répond rien et suit son idée. » *Journal du maréchal de Castellane*, t. IV, p, 192, 193.
2. 12 septembre. *Le Moniteur*.
3. Le mot fut dit par Crémieux. Voir précédemment.

pourrais servir de point de ralliement dans un moment où les partis semblaient acharnés les uns contre les autres. » *Les Débats* avaient dit mélancoliquement au sujet de nombreux cris de : « Vive l'Empereur ! » : « Après les excès de l'anarchie, le peuple se jette dans les excès contraires et, quand on l'a saturé de désordre, il finit par demander plus que l'ordre. A qui la faute? » Partout Louis-Napoléon avait été accueilli avec le même enthousiasme : à la revue de l'infanterie de Paris, passée au Champ-de-Mars au début d'octobre, comme au régiment de dragons du quai d'Orsay, inspecté le 10 du même mois, en compagnie de Fleury et de Laity ; puis dans les ateliers du faubourg Saint-Antoine, chez un opticien, chez Durenne, fabricant de machines, chez Masson fabricant de faïences, chez Krieger, fabricant d'ébénisterie, enfin, le 19, à la cité ouvrière du IIe arrondissement, organisée sous son patronage. Odilon Barrot, se faisait-il encore réellement illusion ?

Physiquement, le président du conseil était à bout. Une rechute l'avait forcé de garder le lit dans sa propriété de Bougival. Le médecin l'avait seulement autorisé à se lever pour le 30 novembre, date de l'installation de la magistrature, cérémonie pour laquelle il aurait même fait faire une simarre toute neuve ; son discours était prêt[1]. Il ignorait à peu près les événements, renseigné seulement par une lettre de Tocqueville, et ne pouvait agir[2]. Sa maladie servait à merveille l'intrigue du président qui, sans scrupule, et aidé à ce sentiment par l'intéressé, utilisa le propre frère de Barrot, qui occupait à l'Élysée le poste de secrétaire général de la présidence[3]. Ferdinand Barrot joua le rôle d'intermédiaire entre le président et les chefs de la majorité ; ce serait

---

1. *Journal du maréchal de Castellane*, p. 195. — *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 175. — « Mes dispositions faites et prises, j'avais même jeté sur le papier les quelques paroles que je me proposais d'adresser à la magistrature dans cette circonstance ; je me rappelle que je finissais mon allocution par ces mots : « Tous les « gouvernements ont demandé à la magistrature des services ; le seul que notre « gouvernement lui demande, c'est de faire respecter et triompher le droit partout « et contre tous, contre lui-même au besoin, s'il avait jamais le malheur de « s'en écarter. »

2. « Je ne pouvais rien pour contrecarrer cette intrigue, et j'y aurais pu quelque chose qu'en vérité, je ne sais si je me serais déplacé pour le déjouer ; j'étais physiquement épuisé et moralement fort découragé. » (*Mémoires*, t. III, p. 476.)

3. Ferdinand Barrot, nommé substitut à Paris après 1830, devint avocat indépendant après que son frère se fut enrôlé dans l'opposition. Devenu en 1849 secrétaire général de la présidence, il touchait par ce poste 15.000 francs. On l'appelait le goupillon doré de l'Elysée. Voir *la Liberté :* « l'Elysée à vol d'oiseau », 2 octobre 1849.

« Le choix du prince s'était arrêté sur lui, dit Fleury, à cette époque, pour le récompenser des témoignages de dévouement qu'il lui avait donnés lors du procès de Strasbourg et de Boulogne. » *Mémoires*, t. I, p. 104.

même lui qui aurait recruté dans les rangs obscurs de la majorité de l'Assemblée les ministres convenant au rôle du nouveau ministère; il devait, pour sa part, recevoir le portefeuille de l'Intérieur et succéder à Dufaure.

Barrot, comme le pays, fatigué, s'en remettait au destin quand il vit un jour entrer chez lui Edgar Ney, que le président aimait à charger de ses missions importantes[1]. En même temps qu'il remettait au malade une lettre de son maître, il déposait sur le lit une grande boîte, dont il retirait les insignes du grand cordon de la Légion d'honneur. Louis-Napoléon, peut-être avec une vague sincérité[2], s'expliquait ainsi : « Vous connaissez depuis si longtemps les sentiments de haute estime que je vous porte qu'il vous sera facile de comprendre combien je suis peiné de penser qu'il faut que je vous demande votre démission, comme je l'ai demandée ce matin à vos collègues. J'aurais bien désiré que vous voulussiez rester dans une nouvelle combinaison, car je ne pourrai jamais retrouver un talent aussi élevé que le vôtre, joint à un dévouement aussi pur; mais je sais que vous ne voulez pas vous séparer de vos collègues et, dans les circonstances actuelles, je crois qu'il faut absolument que je domine tous les partis en prenant des ministres qui n'en représentent aucun. Je regrette d'autant plus d'être conduit par la force des choses à cette décision que j'aurais voulu que vous pussiez présider à la cérémonie du 3 novembre ; car là, comme partout ailleurs, on vous succède sans vous remplacer. Mais, d'après l'inquiétude qui se manifeste, il faut faire cesser tous les bruits qui se répandent, et ce soir je compte faire connaître à l'Assemblée, par un message, la liste du nouveau ministère. Je sais, mon cher Monsieur, que la meilleure récompense à vos yeux, pour les services éminents que vous avez rendus au pays, consiste dans l'estime et la reconnaissance générale; mais je veux y joindre la mienne propre, en vous envoyant ce grand cordon de la Légion d'honneur... » Le malade répondit de suite en remerciant le président de le délivrer d'un fardeau qu'il avait si souvent voulu déposer et en l'assurant de sa reconnaissance pour les témoignages d'estime dont il l'assurait en y ajoutant un gage éclatant; néanmoins, pour toute faveur, il demandait la permission de le refuser

1. *Mémoires*, t, III, p. 476.

2. « Ce n'était pas sans un chagrin sincère que le président avait éloigné M. Odilon Barrot, dont il appréciait mieux que personne le talent et les services. » QUENTIN-BEAUCHART, *Etudes*, t. I, p. 312.

en restant jusqu'au bout fidèle à lui-même comme au pays [1]. Il désirait plus que personne, ajoutait-il, voir le président dominer tous les partis. Il quittait peut-être le pouvoir, sinon sans regret, du moins avec le sentiment du repos prochain. Sa mère et sa belle-mère, en revanche, ne partageaient pas sa sérénité [2]. Une pareille réponse était attendue, sauf le refus du cordon : tous les décrets étaient prêts à figurer dans *le Moniteur* du lendemain. Le prince avait sans doute escompté que Barrot ne remarquerait pas, d'abord, qu'en acceptant la Légion d'honneur il se séparait avec éclat de ses collègues et donnait une sorte d'adhésion directe à la nouvelle politique du président. Le doute n'était pas permis à l'égard de celle-ci. Dufaure et Tocqueville abandonnèrent leurs dernières réticences quand on leur apporta le message envoyé par le prince-président à l'Assemblée et par lequel le successeur de Napoléon déchirait un nouveau rideau. Il s'avançait sur la scène. Le Parlement saurait désormais que l'Élysée entendait exercer le pouvoir sans intermédiaires gênants. Le gouvernement personnel dépassait aussi le jeu constitutionnel et « créait dans la constitution un danger et une impossibilité de plus [3] ». « Gouvernez », avait dit le pays en décembre 1848 et au début de 1849 ; Louis-Napoléon répondait : « Me voici ; cette fois l'expérience est faite ; il paraît bien prouvé que je suis nécessaire. » Le message était une porte ouverte sur le coup d'État, une réponse à l'opinion publique qui, en majorité, se déclarait favorable à celui-ci ; réactionnaire, et pour faire réussir cette réaction, éduquée sur ce point par son manque de scrupules et par la révolution récente, cette opinion publique ne reculait devant aucun moyen afin de s'assurer la prééminence ; elle était emportée par sa passion brutale et sans intelligence, au point qu'elle ne s'apercevait pas qu'elle servait une autre cause que la sienne. Cependant on discuta beaucoup sur la crise, à la recherche du sens exact qu'il fallait lui donner. On parlait, avec de plus en plus de vraisemblance, semblait-il, de coup d'État. Dans certains milieux politiques, « c'étaient des exclamations, des menaces, des cris

1. *Mémoires*, t. III, p. 477. — D'après Quentin-Beauchart, il aurait dit : « Si le parti auquel s'est arrêté le président a lieu de me surprendre, je ne lui en garde aucune rancune. Je suis trop vieux dans la politique et j'ai trop connu ses exigences dans trop de situations diverses pour en éprouver le moindre ressentiment... » *Etudes*, t. I, p. 313.

2. *Mémoires*, t. I, p. 312. — « Mme O. Barrot et Mme Desfossez n'acceptèrent pas avec cette résignation ce qu'elles appelaient une disgrâce scandaleuse. J'ai été témoin des éclats de leur irritation... » Voir la suite, p. 313 et 314.

3. *Mémoires*, t. III, p. 473.

de guerre, qui trahissaient des frayeurs qu'on ne savait pas cacher[1] ».

« Monsieur le Président, disait Louis-Napoléon, dans les circonstances graves où nous nous trouvons, l'accord qui doit régner entre les différents pouvoirs de l'État ne peut se maintenir que si, animés d'une confiance mutuelle, ils s'expliquent franchement vis-à-vis l'un de l'autre. Afin de donner l'exemple de cette sincérité, je vais faire connaître à l'Assemblée quelles sont les raisons qui m'ont déterminé à changer le ministère et à me séparer d'hommes dont je me plais à proclamer les services éminents, et auxquels j'ai voué amitié et reconnaissance. Pour raffermir la République menacée de tant de côtés, par l'anarchie, pour maintenir à l'extérieur le nom de la France à la hauteur de sa renommée, il faut des hommes qui, animés d'un dévouement patriotique à toute épreuve, comprennent la nécessité d'une direction unique et ferme et d'une politique nettement formulée, qui ne compromettent le pouvoir par aucune irrésolution, qui soient aussi préoccupés de ma propre responsabilité que de la leur, et de l'action que de la parole. Depuis bientôt un an, j'ai donné assez de preuves d'abnégation pour qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions véritables. Sans rancune contre aucune individualité, contre aucun parti, j'ai laissé arriver aux affaires les hommes d'opinions les plus diverses, mais sans obtenir les heureux résultats que j'attendais de ce rapprochement : au lieu d'opérer une fusion de nuances, je n'ai obtenu qu'une neutralisation de forces. L'unité de vues et d'intentions a été entravée, l'esprit de conciliation pris pour de la faiblesse. A peine les dangers de la rue étaient-ils passés, qu'on a vu les anciens partis relever leurs drapeaux, réveiller leurs rivalités, et alarmer le pays en semant l'inquiétude. Au milieu de cette confusion, la France, inquiète parce qu'elle ne voit pas de direction, cherche la main, la volonté de l'élu du 10 décembre. Or cette volonté ne peut être sentie que s'il y a communauté d'idées, de vues, de convictions entre le président et ses ministres, et si l'Assemblée elle-même s'associe à la pensée nationale dont l'élection du pouvoir exécutif a été l'expression. Tout un système a triomphé au 10 décembre, car le nom de Napoléon est à lui seul un programme; il veut dire, à l'intérieur, ordre, autorité, religion, bien-être du peuple; à l'extérieur, dignité nationale; c'est

1. Quentin-Beauchart, *Etudes et Souvenirs*, etc., t. I, p. 309. — « Le changement soudain du ministère causa une immense surprise. Ce fut une véritable explosion que ce coup d'autorité. Plusieurs jours durant, le monde politique fut tout aux commentaires de cet événement. On lisait et relisait le message du prince pour se pénétrer de ses intentions... » Maupas, *Mémoires sur le second Empire*, p. 91.

cette politique inaugurée par mon élection, que je veux faire triompher, avec l'appui de l'Assemblée nationale et du peuple. Je veux être digne de la confiance de la nation, en maintenant la constitution que j'ai jurée. Je veux inspirer au pays, par ma loyauté, une confiance telle que les affaires reprennent et qu'on ait foi dans l'avenir. La lettre d'une constitution a sans doute une grande influence sur les destinées d'un pays; mais la manière dont elle est exécutée en exerce peut-être une plus grande encore. Le plus ou moins de durée du pouvoir contribue puissamment à la stabilité des choses; mais c'est aussi par les idées et les principes que le gouvernement sait faire prévaloir que la société se rassure. Relevons donc l'autorité sans inquiéter la vraie liberté; calmons les craintes en domptant hardiment les mauvaises passions et en donnant à tous les nobles instincts une direction utile; affermissons le principe religieux sans rien abandonner des conquêtes de la religion, et nous sauverons le pays, malgré les partis et même les imperfections que nos institutions pourraient renfermer. — Louis-Napoléon. »

Y avait-il même une sorte de secrète entente entre l'Élysée et le président de la Chambre?— Le message fut apporté, à la fin de la séance, par un aide de camp qui le remit lui-même à M. Dupin. On était en train de discuter un projet sans grande importance, et, à la vue de l'envoyé, le silence fut immédiat. On avait déjà compris. — Aussitôt la dernière phrase, la séance fut levée, comme afin de parer à l'émotion parlementaire. Celle-ci fut d'ailleurs vive, de l'aveu même du *Moniteur*[1]. En somme, il ne s'agissait plus seulement de maintenir l'ordre, mais de barrer la route à certaines tentatives monarchiques, plus ou moins dessinées; de là venait la nécessité d'hommes nouveaux, sans passé politique marquant. Le prince, en agissant ainsi, faisait sienne, aux yeux de la nation, ce qui était alors la donnée nationale, et comme il le faisait un peu contre la Chambre, à nouveau, il se mettait à dos la Législative qu'il avait d'abord servie, comme il s'était mis à dos la Constituante. — Le message était une lettre à Edgar Ney à l'intérieur, bien autrement sérieuse par les conséquences qu'elle comportait comme par les prétentions qu'elle voilait encore tout en les laissant pressentir[2].

---

1. Fleury dit dans ses *Mémoires* « Ce manifeste causa naturellement une grande irritation dans le monde parlementaire, mais il répondit à la fibre populaire et eut un retentissement immense en province et à Paris. » (T. I, p. 103.)

2. « Si correcte que fût cette politique, sous un gouvernement républicain, elle n'a pas moins été, pour tout esprit attentif, le point de départ de cette guerre, sourde d'abord, ouverte bientôt, que menèrent contre le président de la République, sous

Le ministère renversé avouait son mécontentement. Il entendait demander des explications sur les passages qui renfermaient, en effet, des critiques assez vives à son égard. — Barrot a rapporté ainsi les griefs de ses collègues : « Quoi, disaient-ils avec une certaine amertume, c'est pour raffermir la République menacée par les partis et par l'anarchie, pour assurer l'ordre plus efficacement, pour maintenir le nom de la France à la hauteur de sa renommée que le président déclare qu'il nous a donné des remplaçants; il nous impute donc d'avoir livré la République aux intrigues des partis et à l'anarchie, de n'avoir pas suffisamment défendu la cause de l'ordre et d'avoir abaissé le nom et l'honneur de la France! Qu'après cela il veuille bien proclamer que nous avons rendu des services éminents, ce n'est qu'une contradiction de plus, mais qui laisse subsister le reproche dans toute sa force. Nous lui demanderons à notre tour qui a fermé les clubs, refréné par une législation vigoureuse les violences de la presse démagogique, qui a triomphé de l'insurrection du 13 juin? Vous prétendez que nous ne sommes pas parvenus à rendre la sécurité à la société, mais voyez le taux des rentes, la reprise générale des affaires, l'affluence des étrangers dans nos cités, la brillante exposition dans laquelle vous signaliez naguère et avec raison, un symptôme éclatant du retour de la confiance; voyez le calme parfait dans lequel se sont écoulés les deux mois de prorogation de l'Assemblée. Mais en voulez-vous un témoignage plus éclatant encore? C'est vous qui nous le fournirez par l'acte même que nous discutons. Auriez-vous eu, il y a dix mois, le courage et la confiance de signifier à l'Assemblée que désormais il ne doit plus y avoir qu'une seule direction et une volonté à laquelle ministres et représentants doivent se soumettre? Mais ce qui nous blesse plus encore, c'est le reproche plus directement formulé dans le message d'avoir compromis le pouvoir par nos irrésolutions, de nous être plus préoccupés de la parole que de l'action et d'avoir plus songé à notre responsabilité propre qu'à celle du président. Dans quelle circonstance avons-nous donc hésité à armer le pouvoir, citez-en une seule? Depuis l'état de siège jusqu'à la répression la plus sévère et la plus prompte de toute violence, soit par acte, soit par parole, nous n'avons marchandé à la société

---

tant d'aspects divers pendant deux ans, ceux qui se posaient en champions des deux dynasties royales que la révolution avait emportées. On entrevoyait dès ce moment qu'en dehors même des républicains avancés deux forces contraires étaient en présence et qu'elles se combattraient jusqu'à ce que l'une d'elles ait détruit l'autre. » QUENTIN-BEAUCHARD, *Etudes*, t. I, p. 312.

aucune mesure capable de la défendre et de la rassurer. Ne sont-ce donc que de vaines et stériles paroles? Oui, sans doute, nous avons beaucoup parlé, mais la tribune n'était-elle pas aussi un champ de bataille sur lequel se disputaient les destinées de la société? Et lorsque vous écriviez à notre président que le discours avait sauvé l'ordre, ne reconnaissiez-vous pas que, dans la situation donnée, parler c'était agir? Et quant à votre responsabilité, l'avons-nous négligée, quand nous vous couvrions contre les irritations de l'Assemblée Constituante que provoquaient vos défis imprudents, lorsque nous vous défendions contre les accusations et les outrages de la Montagne; lorsque nous revendiquions hardiment votre autorité dans les empiétements d'une Assemblée souveraine? Dans tous les cas, nous vous laissons aujourd'hui un pouvoir bien autrement affermi et respecté qu'il ne l'était avant votre ministère; et puis, qui est-ce qui a pu vous autoriser à nous adresser cette accusation d'avoir abaissé le nom et l'honneur de la France ? Est-ce lorsque nous avons signifié à l'Autriche, enivrée de sa victoire de Novare, d'avoir à s'arrêter dans sa course victorieuse et de ne retenir ni même occuper un seul pouce du territoire piémontais ? Est-ce qu'en nous interposant entre Rome et cette même puissance, nous lui avons interdit de se mêler des affaires de la papauté ?... » — La querelle remontait plus haut, au principe même de l'élection du 10 décembre, à l'attitude du ministère au début, puis de suite, à cette journée du 13 juin qui avait exagéré l'antagonisme latent. A partir de cette date, la Chambre n'avait guère cessé de prendre de plus en plus ombrage du président de la République, de cette force et de cette popularité qui s'affermissaient. Barrot ajoutait: « Mes amis étaient très animés et très résolus, et pour moi je partageais trop leurs sentiments pour les dissuader; je ne pouvais que regretter de ne pouvoir me trouver à leurs côtés dans cette discussion qui n'eût pas manqué d'être intéressante et surtout instructive, car il eût été bien difficile que la question constitutionnelle ne se posât pas; et, sur cette question, l'opinion de MM. Dufaure et de Tocqueville, qui avaient mis tant de soin à faire ressortir, lors de la rédaction et de la discussion de la Constitution, le rôle important et décisif qu'était appelé à jouer un cabinet sérieusement responsable pour l'accord et la garantie mutuelle des deux grands pouvoirs de l'État, ne pouvait qu'avoir une grande autorité[1]. »

---

1. *Mémoires*, t. III, p. 480, 481, 483.

Ce débat, qui semblait inévitable, n'eut pourtant pas lieu. Le lendemain du message, la liste des nouveaux ministres apparaissait au *Moniteur*. Chaque nom répondait à merveille à la pensée du message. Les ministres ne représentaient aucun parti ; ils représentaient même si peu de chose que, sans Louis-Napoléon, ils n'eussent rien signifié. Le prince-président consentait les ministres qu'il lui fallait avoir, mais ne voulait pas avoir un ministère. Il n'y avait même pas de président du conseil. D'Hautpoul, nouveau ministre de la Guerre, qui devait prendre la parole à l'Assemblée le 4 novembre, afin de présenter le « programme » de ses collègues, se trouvait prêt, en somme, au rôle nécessaire ; ses campagnes variées, mais unanimement déférentes aux régimes divers auxquels il les avait vouées, portaient garants de sa soumission et de sa souplesse. Désigné pour aller à Rome afin d'y remplacer le général Rostoland et M. de Corcelles, il était venu à Bougival, la veille de sa nomination, recevoir les dernières instructions de Barrot et, pendant la longue conférence qu'il avait eue avec lui, il ne dit pas un mot qui révélât le plan de l'Élysée. C'est le 28 octobre au soir que le prince-président avait dépêché vers le député de l'Aude, au moment où il rentrait du Parlement, un de ses aides de camp pour le prier de se rendre sur-le-champ à l'Élysée. D'Hautpoul avait demandé le motif de cette prière si pressante ; l'aide de camp, après l'aveu de son ignorance, appuya celle-ci en ajoutant qu'il avait une voiture à la porte. A l'Élysée, le prince-président avait fait entrer d'Hautpoul dans un cabinet et, à brûle-pourpoint, lui déclara qu'il avait l'intention formelle de changer son ministère : « Je vous ai fait appeler parce que je veux composer avec vous un nouveau cabinet. » D'Hautpoul avait protesté: « Vous n'y pensez pas, Monseigneur, je ne suis pas un homme politique, il m'est tout à fait impossible de remplir une pareille tâche. » Le prince le prit alors par le bras et l'emmena dans le jardin de l'Élysée. Longtemps les deux hommes discutèrent et il était nuit close quand il leur fallut rentrer. La lutte aurait duré encore. D'Hautpoul était désolé de ne pas remplir sa mission à Rome. Il céda néanmoins. Louis-Napoléon cita plusieurs noms en ajoutant qu'il ne tenait qu'à deux et que pour les autres le choix était libre ; puis il ajouta, comme son interlocuteur lui nommait à son tour quelques personnes : « Assurez-vous de leur acceptation et demain matin, à neuf heures, vous viendrez me rendre réponse. » Il était près de neuf heures. D'Hautpoul traversa les salons où plus de trois cents personnes invitées à dîner s'impatientaient et rentra vite écrire à différents hommes politiques en les priant de se rendre chez lui le len-

demain matin à huit heures. Tous furent exacts. Tous consentirent à ce qui leur fut demandé. A l'Élysée, à neuf heures, d'Hautpoul remit au président la liste des acceptations avec l'indication de chaque ministère. Tout fut agréé. Puis Louis-Napoléon se demanda : « Comment vais-je faire pour prévenir l'ancien cabinet ? Je pense que je vais leur écrire. » « Je lui répondis, a raconté d'Hautpoul, que puisqu'il devait y avoir conseil le jour même à midi, il me paraissait plus convenable de laisser arriver les ministres et que là, après les avoir remerciés de leurs services, il leur ferait part de sa résolution. La chose se passa ainsi. Les anciens membres du cabinet se retirèrent immédiatement. A deux heures, j'arrivais avec les nouveaux ministres. Il fut convenu qu'un nouveau décret allait paraître immédiatement dans un *Moniteur* extraordinaire et serait envoyé à l'Assemblée[1]. » Les autres ministres étaient M. de Rayneval, aux Affaires étrangères, qui n'accepta pas et fut remplacé par le général Ducos de la Hitte, M. Rouher à la Justice, Bineau aux Travaux publics, M. de Parieu à l'Instruction publique, M. Dumas au Commerce, M. Fould aux Finances, enfin Ferdinand Barrot à l'Intérieur.

La déclaration du général d'Hautpoul fut aussi modérée, aussi humble et soumise que le message avait été éclatant et hautain. Il ne sortait pas des lieux communs ni des plus vagues généralités[2]. Pas un mot n'était dit, bien entendu, sur les causes du changement de ministère, et le général prenait même soin, afin de décliner toute responsabilité, de déclarer que ce n'était qu'après et non avant la résolution constitutionnelle du président qu'il avait été appelé à faire partie du nouveau ministère. « Le nouveau cabinet cherchera, disait-il aussi, dans celui auquel il succède, plus d'un exemple glorieux du dévouement au pays et d'une intelligence élevée de ses intérêts. » Il assurait encore la majorité — mais non sans soulever de légères rumeurs — que le ministère n'était pas formé contre elle, et qu'il développerait avec énergie ses principes ; les antécédents de ses membres en étaient un sûr garant.

D'Hautpoul se faisait personnellement de la politique et des besoins

---

1. *Mémoires du général marquis. A.-L. d'Hautpoul.* Perrin, 1906.

2. Dès le début, acte de soumission : « Le programme contenu dans le message de M. le président de la République est assez nettement formulé pour marquer hors de toute équivoque la politique qu'il nous a appelés à suivre. » Ensuite après des phrases : « Il faut maintenir l'union de toutes les nuances dans un seul parti, celui de la France à sauver, etc. »

de la France une idée assez simpliste : « Le principe d'autorité détruit, toute idée d'ordre et de hiérarchie disparue, les démagogues de la gauche, qui personnifiaient en eux tout ce que le socialisme, le communisme et les passions antireligieuses avaient de plus exalté, constituaient une opposition d'autant plus violente que tous les membres du nouveau cabinet lui étaient ouvertement opposés. Quant à la majorité, elle se composait d'éléments divers : les légitimistes, les orléanistes, les hommes nouveaux amis de l'ordre et quelques rares bonapartistes avoués. Tel était le noyau sur lequel le ministère devait s'appuyer. Il fallait donc, pour le maintenir uni, éviter avec soin de soulever les passions dynastiques, qui eussent aussitôt eu pour résultat la division de cette majorité. Le terrain neutre d'une république honnête, voulant l'ordre et le respect des lois au dedans et la dignité du nom français au dehors, était tout naturellement celui sur lequel je devais me tenir [1]. » Il entendait aussi réorganiser le ministère de la Guerre, où les abus étaient « intolérables », de manière à devenir « le pivot auquel tout devait aboutir [2] ». D'Hautpoul, sur ce point encore, avait-il été conseillé par Louis-Napoléon dans ce long entretien du jardin de l'Élysée sur lequel il n'a rien dit?

★

Un nouveau chemin se dessinait, et qui semblait se préciser, vers l'Empire. — La Constitution avait placé la principale et même la seule garantie de l'accord équilibré des deux grands pouvoirs de l'État dans un conseil des ministres sans lequel le président ne pouvait faire aucun acte quelque peu considérable de gouvernement ; le ministère était aussi un pouvoir intermédiaire destiné à empêcher les chocs des deux autres ou à les faire s'absorber mutuellement ; il répondait du président de la République au Parlement et du Parlement au président. Afin de parvenir à cet équilibre, il fallait non seulement que le cabinet fût constitué d'une façon réelle, mais encore qu'il eût sa vie propre et sa responsabilité indépendante de celle du président ; « or cette première condition se rencontrait-elle dans une réunion de ministres qui n'avait pas même son président [3] ? » La seconde condition était que les

1. *Mémoires d'Hautpoul.* Déjà cité.
2. *Mémoires d'Hautpoul.* Déjà cité.
3. *Mémoires d'O. Barrot*, t. III, p. 485.

membres du cabinet eussent la confiance entretenue par le sentiment d'une force nécessaire à respecter, de façon à ce que les ministres pussent acquérir une action efficace sur le Parlement et sur le président, sur celui-ci pour le contenir s'il était tenté d'user trop de son pouvoir, sur le Parlement pour lui résister si, comme toute assemblée politique, il était porté aux empiètements, sur tous les deux afin de prévenir des conflits. Ce programme, expliqué par Barrot et rêvé par d'autres, aboutissait, — nous l'avons vu, — peut-être par suite d'une société encore insuffisante au point de vue moral, à une annihilation réciproque au seul profit du parti le plus organisé, puisque lui seul, en face de ces diverses balances à équilibrer, agissait réellement par le poids de sa majorité électorale. Cette majorité ayant fait œuvre mauvaise[1], comment la nécessité d'un gouvernement central, même insuffisamment compréhensif et mauvais, gouvernant avec vigueur et suite, ne se serait-elle pas imposée cette fois d'une manière absolue, au milieu du flottement général, assez désemparé, sans plus d'atermoiement possible, surtout si nous nous souvenons que le pays la réclamait depuis 1848. Le pays applaudissait au changement de ministère et comptait que le nouveau ne gênerait plus le neveu de l'empereur. L'Assemblée surtout était atteinte, non la volonté, sinon la

1. Ledru-Rollin protestait tout le premier contre elle : « Si le peuple entier moins un ne peut en l'aliénant porter atteinte à la souveraineté qui réside dans chacun et dans tous, comment une majorité de simples délégués pourrait-elle ce que le souverain ne peut pas lui-même ?... Si cette théorie de l'absolutisme au profit des majorités est condamnée par la science sociale, par la constitution et par tous les principes du gouvernement républicain, elle est surtout odieuse et redoutable par ses conséquences. Ainsi, la majorité pourrait, en vertu de son droit souverain, supprimer la liberté des cultes et nous rendre la Saint-Barthélemy, les dragonnades, l'assassinat des Albigeois, le carnage des Hussites ! La majorité pourrait, en outre, de son droit souverain, supprimer la liberté du citoyen et celle de la pensée, c'est-à-dire nous rendre la censure et les verrous de l'ancien régime, la Bastille et la Sorbonne. La majorité pourrait, en vertu de son droit souverain, supprimer la République et le suffrage universel, c'est-à-dire absorber tous les droits, effacer d'un trait la souveraineté du peuple. » Et résumant le mouvement réactionnaire : « Citoyens, veillez... évitez les discordes intestines, ralliez-vous, en légion, sous le drapeau de la République, car le gouvernement en est aux ambitions empiriques et folles qui tentent le 18 brumaire sans s'être trempées dans la gloire ; car votre Assemblée législative, en se déclarant souveraine et seule interprète de la Constitution, s'est réservé le droit de vie et de mort sur la République, sur toutes vos institutions, sur tous vos droits, sur le suffrage universel qui est votre dernière force avant le désespoir ! Car toutes vos administrations, toutes vos hiérarchies, tous vos états-majors sont à la trahison flagrante... Et ce n'est pas au milieu de vous, autour de vous seulement que s'agitent et se précipitent les factions ennemies qui vous guettent comme une proie perdue, elle est dans toute l'Europe, à Saint-Pétersbourg, à Berlin, à Naples, à Londres, la grande conspiration qui veut abattre la République française, qui veut en finir avec la Révolution. » Ledru-Rollin, *le 13 juin*, p. 62, 63.

compréhension politique, de la France. Qui s'intéressait au Parlement? Les seuls parlementaires actifs et sincères, capables de défendre efficacement l'idée républicaine, étaient éliminés. Le centre et la droite, qui dominaient en soutenant après coup l'idéal parlementaire qui ne représentait plus que la réaction, n'étaient pas assez sûrs de leur ligne de conduite pour résister longtemps avec succès. L'esprit politique manquait d'ailleurs à ces députés obstinés, mal renseignés et même un peu simples. Le Parlement protesta bien par un de ses membres, M. Desmousseaux de Givré, qui demanda à interpeller sur les causes qui avaient amené la dissolution de l'ancien cabinet, sur la formation du nouveau et sur la ligne politique qu'il entendait suivre, mais des voix nombreuses parties du centre s'écrièrent aussitôt que le général d'Hautpoul avait déjà répondu à toutes ces questions. « On m'a assuré, raconta Barrot, que, pendant ce temps, quelques chefs de la majorité, en parcourant les bancs, disaient à leurs amis que ce qui se passait avait été convenu et que tout s'arrangerait à la plus grande convenance de cette majorité [1] ».

Le ministère, qui s'interposait entre les deux grands pouvoirs, une fois tombé, il ne restait bien que Louis-Napoléon. La constitution de 1848 aboutissait même, une seconde fois, à sa dangereuse nécessité. Elle apparaissait définitivement l'œuvre d'hommes trop honnêtes qui avaient tablé sur une conscience humaine idéale, indispensable sans doute, pour que l'humanité ne s'en retourne pas vers une sorte de nouvelle barbarie raffinée; mais si rare et si difficile, sans révolution profonde et foncière dans les conditions économiques, qu'elle n'existe pas encore de nos jours. La théorie, parfaite sur le terrain théorique, leur avait paru suffisante et la réalité ne cessait de leur rappeler sévèrement ses exigences immédiates. Qui, et au nom de quel principe, aurait pu empêcher le président de choisir, puis de conserver le ministère neutre, souple, propice, devenu peut-être nécessaire, qu'il venait de se donner? De plus, le droit de mettre en accusation le président ou un coup d'État contre le Parlement n'étaient-ils pas les seuls moyens de vider les conflits inévitables qui s'élevaient entre les deux pouvoirs rivaux? Barrot le reconnaissait [2]. Le prince était peut-être le seul à se refuser de le penser. Barrot avait cru, ainsi que Dufaure, pouvoir continuer ses tendances parlementaires libérales, affirmées sous la monarchie orléa-

1. *Mémoires*, t. III, p. 488.
2. *Mémoires*, t. III.

niste, en devenant, et avec sincérité, un républicain constitutionnel, mais, sans doute, subissaient-ils l'un et l'autre à leur insu la domination de leurs aptitudes. « Tous deux étaient hommes de talent, hommes de tribune rompus aux pratiques du parlementarisme et, s'ils réunissaient aussi les mérites qui permettent de dominer les assemblées, ils ne possédaient peut-être pas, au même degré les qualités, également rares qu'exige un chef de pouvoir plus spécialement subordonné au chef de l'État[1]. » Et M. de Maupas, évidemment partial, mais non sans une certaine vérité, logique : « Pour eux le parlementarisme était en quelque sorte la panacée universelle. En pensant ainsi, ils commettaient une erreur et ne faisaient point la part des temps[2]. » Il aurait fallu un homme assez grand pour sauver le parlementarisme, malgré lui, par une dictature dont il aurait été le premier, une fois la besogne accomplie, à abdiquer la puissance, mais il ne semblait pas que le pays demandât cela, et Louis-Napoléon, en dehors même du fait qu'à cette heure les questions dynastiques et les préoccupations personnelles tenaient peut-être la première place dans sa pensée, ne séparait pas sa cause, nous l'avons dit déjà, de celle du pays, ne savait ni ne voulait en tout cas la lui subordonner, par suite de sa conception même et de son intérêt personnel. — Les lignes suivantes de Maupas, encore qu'elles soient toujours partiales, répétons-le, contiennent, elles aussi, une certaine part de vérité : « Le prince s'inspirait avant tout, dans la direction qu'il donnait à sa politique, de la préférence et de l'intérêt de la nation ; possédant à un rare degré l'instinct, la prescience des vœux du pays, il s'attachait à leur donner les satisfactions qui étaient à ses yeux compatibles avec le sien. Or, pour lui, le régime parlementaire était inacceptable en France comme principe de gouvernement, et s'il eut conservé la moindre hésitation à cet égard, pour des temps calmes et réguliers, il regardait au moins que, pour sortir la France des agitations de l'heure présente, le régime parlementaire était celui qu'on devait avant tout écarter. Si, à titre général, il y avait dans son esprit, sur cette doctrine, des partis pris qui le dominèrent trop exclusivement et qui furent plus tard la cause de fautes considérables, il était au moins dans la vérité pour l'époque de transition dans laquelle il avait à se mouvoir... Sans doute il était le premier à profiter de l'application de ce système, puisqu'il était constitutionnellement la plus

1. Maupas, *Mémoires*, p. 72.
2. Maupas, *Mémoires*, p. 72.

haute représentation de ce principe d'autorité. Mais si l'ambition, ambition permise là ou sa naissance et la libre volonté du pays l'avaient placé, entrait dans ses calculs, le patriotisme était incontestablement son mobile dominant. En observant attentivement la situation, il ne voyait que lui qui fût, à l'heure présente, indiqué pour le rang suprême [1]... » Tout ne lui conseillait-il pas d'aller de l'avant ?

La démocratie en 1848, avait été dégagée et armée de pleins pouvoirs par l'insurrection. Parce que de semblables pouvoirs sont toujours dangereux, au lieu de s'organiser en s'orientant vers les réalisations permises, elle s'était laissée entraîner vers le passé, vers le désir de plaire à la réaction par des concessions croissantes. La faute commise au lendemain de 1830 recommençait, plus redoutable encore. La république démocratique et sociale condamnée par suite de l'effort des conservateurs qui, en plein jour, avaient barré à droite et, en sous main, avaient fait accélérer la marche à gauche vers la démagogie, une autre possibilité gouvernementale se glissait peu à peu. Elle plaisait naturellement à la droite et, d'autre part, paraissait fournir une apparence de revanche aux gauches que le centre avait écrasées.

L'élimination dessinée quelques mois après février, consacrée en juin, continuée depuis, s'achevait dans ce sens. Après avoir décimé le parti révolutionnaire, elle travaillait l'élément conservateur, tant il est vrai que les révolutions qui ne se réalisent point aboutissent presque invinciblement à un homme. Et cet homme seul doit, pour se maintenir, même malgré lui, s'appuyer en partie sur les forces qui ont survécu, au moins pour un temps, jusqu'à ce qu'il soit devenu assez fort à son tour pour recommencer la lutte. Aussi l'Église dominait-elle le champ dévasté. La politique de la France, liée à elle, impuissante à se séparer d'elle, accentuait l'équivoque, augmentait les éléments de cette contradiction, entre l'idée révolutionnaire sociale et l'idée catholique ; l'idée napoléonienne devait s'efforcer de trancher entre elle deux, et ne pouvait solutionner la difficulté à cette date, semble-t-il, après toutes les fautes faites, qu'en les mettant d'accord coûte que coûte, au détriment de la plus faible. Il eut fallu, au contraire, qu'elle écrasât la plus forte, peu à peu, par la plus faible en fournissant à celle-ci tous les moyens de développement. Prisonnière de la réaction qui l'avait permise, l'idée napoléonienne, ne gardant presque plus rien de napo-

1. MAUPAS, *Mémoires*, p. 74.

léonien, marchait en quelque sorte contre elle-même. Elle ne se reprendrait qu'au moment de la guerre d'Italie et, aussitôt, serait combattue par l'Église qui retournerait peu à peu tout le pays contre elle, — alors qu'ici l'Église l'utilisait à son bénéfice exclusif, contre la nation.

La politique napoléonienne n'était représentée que par son héritier, dépourvu de parti réellement napoléonien. Il ne restait bien encore que lui, mais allié de l'Église, cette fois, et de l'opinion publique façonnée par celle-ci. Tout était donc renversé. Tout était perdu. Alors qu'en 1848 il se tenait à la fois en face de l'Europe et de la France, alors que, maintenant, il semblait grandi en France, il avait déjà ébranlé cette situation européenne, si singulière et si forte, que lui avaient faite l'élection de décembre et la révolution de Février. Et sans que personne s'en doutât, la France aussi, déjà, se trouvait atteinte, car un peuple se prépare à une période de décadence quand il ne réalise pas une révolution ou, du moins, l'étouffant tout entière, contre son intérêt, se refuse même d'étudier les indications nécessaires qu'elle contenait et qu'elle légue impérieusement à ceux qui lui succèdent.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE IX

I

L'AGONIE DE LA CONSTITUANTE

Le nouveau ministère. — Les difficultés de sa composition. — La position de Louis Bonaparte par rapport à l'élection, au pays, aux partis et à ses ministres. — L'entrevue avec Lamartine. — Odilon Barrot, président du Conseil. — Falloux et son entourage. — Thiers. — La première revue (24 décembre 1848). — Louis-Napoléon et la Constituante. — Malleville; les seize cartons de Strasbourg et Boulogne. — Nouvelle attitude de la gauche. — Lacroze et Buffet. — La réception du 1er janvier. — Décomposition des partis. — L'appel de la gauche au Président. — Grandin et la rue de Poitiers. — La proposition Rateau. — Bruits répétés de coup d'État. — L'Assemblée condamnée. — Boulay de la Meurthe, Vice-Président de la République (20 janvier 1849). — Les promenades de Louis-Napoléon; les soirées de l'Élysée. — Diplomatie personnelle du Prince-Président. — Le volume de Guizot sur la Démocratie en France. — Malaise général. — Les tendances ministérielles. — Le parti de la Démocratie Sociale essaie de se reconstituer sur de nouvelles bases. — Léon Faucher. — La Solidarité Républicaine. — Dissolution de la garde mobile. — Aladenize et Changarnier. — Les partis et l'isolement de Louis-Bonaparte. — Le 29 janvier. — Armand Marrast au Palais Bourbon. — Scepticisme de la population parisienne. — Les explications à l'Assemblée. — Favre, Sarrans et l'affaire Forestier. — Martin Bernard. — Attaques contre Léon Faucher. — Minorité du ministère. — Discussion de la proposition Rateau. — Amendement Lanjuinais. — Réquisitoire de Félix Pyat. — Voyages de Louis-Napoléon. — Les menées légitimistes. — Manifestations contre l'élu de décembre. — Le sentiment populaire s'exprime dans une mascarade. — Le rapport du procureur Letourneux. — La banque du peuple ; ce qu'avait voulu Proudhon. — La Constituante a définitivement renié toute la Révolution. — L'anniversaire du 24 février. — La Constituante condamnée 1

II

LE PROCÈS DE BOURGES

Pages.

Le palais de Jacques Cœur à Bourges. — Le réquisitoire, ses imprécisions, ses accusations formelles. — La condamnation décidée d'avance. — L'énumération et le signalement des prévenus. — Le 7 mars. — Entrée et costumes des accusés. — Protestations préliminaires de Blanqui, d'Albert, de Barbès, de Courtais. — Le président Baroche. — Les interrogatoires. — Déposition de Raspail, de Quentin, de Bonne, de Courtais. — Blanqui, d'après les dépositions des témoins mêmes, cherche à prouver que la journée du 15 mai a été voulue par la police. — Le témoin Grégoire condamné à 100 francs d'amende à cause de sa déposition. — Déposition caractéristique de Buchez. — Déposition d'Étienne Arago, de Quentin, d'Edmond Adam, secrétaire général de la préfecture de police. — Explications de Sobrier. — Protestations nouvelles et réitérées de Blanqui. — Flocon et Barbès. — Degousée et Raspail. — La déposition de Lamartine. — Le colonel de Goyon. — Déclaration de Ledru-Rollin sur les accusés. — Armand Marrast. — Le célèbre Vidocq. — L'incident Ginoux-Courtais. — Le cas Huber. — Marie. — Le réquisitoire du procureur général. — Les avocats généraux de Chénevières et de Royer. — Plaidoyers des défenseurs. — Raspail, Blanqui et Barbès se défendent eux-mêmes. — Blanqui et Barbès au sujet du document Taschereau. — Le procès représente en petit une sorte de liquidation nouvelle de la Révolution. — Situation et aspirations de la bourgeoisie française..... 123

III

LES DÉBUTS DE L'AFFAIRE ROMAINE ET LA MORT DE LA CONSTITUANTE

L'effort de la réaction. — Jeter l'une contre l'autre les deux républiques équivaut à détruire l'avenir européen ouvert par la révolution de Février. — Ce qui domine la politique de M. de Falloux. — L'exploitation catholique de 1848 grâce à l'action catholique entreprise sous le règne de Louis-Philippe. — Impossibilité de marcher contre le clergé. — La question politique et la question religieuse mélangées. — Les sentiments personnels du prince et sa situation. — Impossibilité d'agir autrement que dans le sens de la majorité. — Caractère politique de Louis Bonaparte. — Gioberti. — Tommaseo. —

Pages.

Hésitation de Louis Bonaparte en face de l'Italie. — Novare. — Thiers et le prince-président. — Thiers et M. de Hübner. — M. de Falloux et le prince-président. — Subterfuges dangereusement optimistes de la pensée napoléonienne. — Le prince suit la ligne politique qui mènera la France à Sedan. — Les critiques de Mickiewickz. — La Chambre et la question romaine. — L'opposition de Ledru-Rollin. — Thiers et la question italienne. — Ledru-Rollin et Cavaignac. — L'ordre du jour de l'Assemblée. — Le pape. — MM. de Rayneval et d'Harcourt. — M. de Forbin-Janson. — Le conseil de cabinet du 16 avril et la séance de la Chambre. — La Commission. — Jules Favre. — La restauration du pape. — Clairvoyance de Ledru-Rollin. — Réponse d'Odilon Barrot. — Lamoricière. — Schœlcher. — Protestations du colonel Frapoli. — Les instructions de Drouyn de Lhuys afin de décider Pie IX à des mesures libérales. — Intransigeance pontificale. — Allocution du 20 avril. — Le général Oudinot, ami personnel de Falloux. — Les catholiques français font passer l'intérêt catholique avant l'intérêt national. — Les instructions remises à Oudinot. — Le texte de Drouin de Lhuys non délibéré au Conseil. — Méfiance et démarche de Barrot. — M. Manucci, le commandant Espivent et la lettre d'Oudinot. — Le commandant Espivent à Gaëte et les paroles de Pie IX. — Protestations de l'Assemblée romaine. — Mazzini, ce qu'il voulut par la résistance. — Le triumvirat. — Forbin-Janson, le colonel Leblanc et les triumvirs. — Oudinot et les deux délégués du Parlement romain. — Négociations nouvelles par le capitaine Fabar. — La résistance décidée. — D'Harcourt et Rayneval, leur rôle. — Oudinot marche sur Rome. — Défaite et triomphe des intérêts catholiques. — Déception à Paris. — La fête de la République. — Falloux et le prince-président au conseil des ministres. — Excellent réquisitoire de Jules Favre au Parlement. — Le 7 mai. — Embarras des ministres. — Ferdinand de Lesseps. — Lesseps et Drouyn de Lhuys. — Visite à l'Élysée. — Paroles de Barrot au plénipotentiaire. — Entrevue avec Louis-Napoléon. — L'Assemblée. — Marrast, Forey et Changarnier. — La situation de plus en plus embarrassante de Barrot. — Nouvelles attaques de Ledru-Rollin. — Le clergé romain. — Le parti modéré à Rome. — Oudinot et Mazzini. — L'arrivée nocturne de Lesseps. — Oudinot et Lesseps. — Lesseps à Rome. — Difficultés innombrables de sa mission. — Lesseps et Mazzini. — Mazzini explique la République romaine. — Forbin-Janson envoyé à Paris; perfidie d'Oudinot. — La conférence de Gaëte. — L'échec de Rayneval. — Menaces de Drouyn de Lhuys et ses réticences. — La fin de la Constituante favorise la tactique des cléricaux. — Aspect des partis en face des élections prochaines. — Jugement de Marx sur la République de 1849. — 1848, résultat des fautes de l'opposition sous Louis-Philippe. — Louis-Napoléon résulte du fait prouvé qu'aucune classe n'est prête à trancher la situation politique. — Réflexions générales. — Le programme de la presse démocratique. — Démission de Léon Faucher. — Les élections et le ministère. — Fin de la Constituante. — Après la défaite républicaine, la défaite socialiste. — Résultats significatifs des élections. — Situation de la Montagne. — Craintes de la bourgeoisie. — L'affaire hongroise et les considérants qu'elle permet. — Malaise de la politique suivie à Rome. — Désarroi général. — L'affaire Changarnier. — Ledru-Rollin définit le rôle de Barrot. — Les partis les uns contre les autres. — L'œuvre de la Constituante résumée par Marrast. — Position exceptionnelle de Louis Bonaparte. — Appel de Mickiewickz. — L'équi-

Pages.

voque napoléonienne. — Louis-Napoléon ment à son destin et perd sa signification. — La tactique de la droite en face du suffrage universel. — L'autorité. — Tournées du prince-président. — Mort de Mme Cordon..... 167

IV

LA RECONSTITUTION DU MINISTÈRE, LA SUITE DES AFFAIRES ROMAINES ET LES DÉBUTS DE LA LÉGISLATIVE

La situation nouvelle. — Démission du ministère. — Thiers, Molé, Changarnier et Bugeaud. — Odilon Barrot et le maréchal. — Réflexions de Tocqueville. — Dufaure. — Considérations de Louis Bonaparte. — Difficultés de constituer le nouveau ministère. — Falloux et Tocqueville. — Falloux et Dufaure. — Falloux et Berryer. — Victor Hugo. — Le ministère Barrot, Passy, Rulhières, Tracy, Lacrosse, Falloux, Dufaure, Lanjuinais, Tocqueville. — Le 22 mai, première séance de la Législative. — « Vive la République sociale! » — Discussion sur l'incident Forey. — Les deux partis face à face. — Message du président de la République. — Les journaux. — Lesseps demande au gouvernement s'il est bien d'accord avec lui. — L'Assemblée romaine et Mazzini. — Lesseps et Oudinot. — Difficultés croissantes pour le plénipotentiaire. — Solidarité contre lui au camp français. — D'Harcourt conseille l'attaque à Oudinot. — Tentative d'assassinat contre Lesseps. — Rôle singulier de Mazzini. — Le projet Canino. — Le général Vaillant. — Lesseps au camp français. — M. Leduc. — Le prince de Canino et le message. — Bon résultat des négociations. — Oudinot somme Lesseps de s'expliquer devant un conseil d'officiers. — Double jeu de Mazzini. — Lesseps et Rayneval. — Dernières propositions. — La nuit du 29 au 30. — Rôle odieux du général en chef. — Influence des élections. — Les conseillers d'Oudinot. — Rappel de Lesseps. — La légende du dérangement mental. — D'Harcourt et Rayneval. — Les critiques à Paris. — Lesseps seul défenseur de la politique française. — Dernier effort du plénipotentiaire, le 30; colère et menace d'Oudinot. — Le père Vaure. — Départ de Lesseps. — L'attaque. — Lesseps à Paris. — La majorité. — Emmanuel Arago et Bac. — Ledru-Rollin. — Dernières tactiques du parti démocratique. — Vers le 13 juin. — Ses raisons. — Le Comité central, les Vingt-Cinq et les Huit. — L'interrogatoire de Girardin. — Jean Macé. — L'action révolutionnaire par suite de l'inutilité reconnue de l'action électorale. — La réunion du 11 juin. — La signification du 13 juin..... 341

V

LE 13 JUIN

Indécision. — Premiers groupes autour du Château d'Eau. — Promenade du ministre des Travaux publics. — La colonne insurrectionnelle. — Étienne

Pages.

Arago. — La Montagne rue du Hasard. — L'insurrection sans chef. — Indifférence de Paris. — Conseil du matin à l'Élysée. — Changarnier. — Surexcitation des troupes. — Le coup de pistolet au coin de la Chaussée-d'Antin. — Place de la Bourse. — Le Conservatoire des arts et métiers. — Psychologie des sociétés secrètes et des groupes révolutionnaires. — Le jardin du Palais-National. — Le colonel Guinard. — La marche vers les Arts-et-Métiers. — La population reste froide. — M. Pouillet. — L'équivoque continue. — Impossibilité de se défendre. — Discours et premiers coups de feu. — Forestier. — La lutte autour du Conservatoire. — Fuite de Ledru-Rollin, de Guinard, de Martin Bernard et de Considérant. — Le directeur de la prison des Madelonnettes. — Changarnier, héros de la situation. — Différence de la scène politique au lendemain du 13 juin. — Séance chez M. de Kératry. — Au Palais-Bourbon. — Lagrange remet les choses au point. — Arguments judicieux de Pierre Leroux. — Cavaignac et la République. — Protestation du prince Napoléon. — Falloux, à la fin de la séance du soir, vient déclarer que la révolte n'est pas éteinte. — Le bénéficiaire du combat. — Promenade de Louis-Napoléon. — État de siège et proclamation. — La suspension de six journaux. — Scène sauvage et ridicule dans les bureaux du *Peuple*. — Les insurrections locales. — L'insurrection lyonnaise. — Lyon, ses 230 clubs, ses sociétés secrètes. — Le 14 à l'Assemblée. — La situation d'après Tocqueville. — M. Dufaure. — Les anciens conservateurs de la majorité. — Proposition de coup d'État. — Tocqueville et Louis-Napoléon. 445

VI

L'ASSEMBLÉE. — L'EUROPE. — LE PRINCE-PRÉSIDENT

Les députés, les magistrats, et le droit de la justice politique. — Parti pris de tous et de tous les partis de l'Assemblée. — Le ministère et l'Assemblée font le jeu du prince-président. — Confession publique de Montalembert. — Réponse de Jules Favre. — Discours théorique et doctrinaire de Barrot. — Lassitude et décadence parlementaire. — Encore la question romaine. — Condamnation de Lesseps au conseil d'État. — Discours du représentant Mauguin sur la politique française et européenne. — Il est trop tard pour que la France revendique la cause des peuples. — La Prusse et la France. — Origines de 1870. — La politique conservatrice anti-française. — Les prémices de l'unité germanique. — Le rôle de la France. — Les guerres du second Empire se trouvent posées. — Le budget. — Plan de réformes. — Le prince et le ministère. — L'Assemblée. — Inquiétudes en face des éventualités de coup d'État. — « Vive la République ! » — Le prince-président et la République. — Psychologie de Louis-Napoléon. — Continuation du tour de France politique. — « Vive l'Empereur ! » 511

VII

LA LETTRE A EDGAR NEY. — LE MOTU PROPRIO ET LA DÉMISSION DE FALLOUX

Pages.

Surprise de certains en face de la mauvaise volonté pontificale. — Inutilité des efforts français. — La lettre de Pie IX à Oudinot. — Remerciements de Pie IX adressés à l'Europe et non pas à la France. — Le gouvernement forcé de se rendre à l'évidence et de constater que les renseignements de la Montagne étaient exacts. — Embarras de la France. — Louis-Napoléon mesure déjà la faute accomplie. — Falloux et le nonce. — Reproches de l'Europe. — Révocation d'Oudinot, promu citoyen romain et inscrit au Capitole. — Le conseil des ministres à l'Élysée. — Ney et Rostolan. — La lettre à Edgar Ney. — — Toujours de l'équivoque ; Louis Bonaparte lié. — Louis Bonaparte et Falloux dans les jardins de l'Elysée. — Démission de Falloux. — Conseil des cardinaux à Portici. — *Le Motu Proprio.* — La France se soumet une seconde fois aux volontés du Saint-Siège. — Le concile de Paris ; envahissement progressif du clergé. — Exaspération du prince-président. — La lettre à Odilon Barrot. — La majorité parlementaire et le président de la République. — Optimisme officiel du ministre des Affaires étrangères au Palais-Bourbon. — But avoué de l'expédition, la Montagne n'étant plus là. — Mathieu de la Drôme rend justice à Ledru-Rollin. — La thèse conservatrice contre le socialisme. — Cavaignac récusé maintenant par la majorité, parce qu'il semble prêt à faire apparaître la faute initiale de la Constituante. — La question de la revision de la constitution se trouve posée. — Victor Hugo rompt avec le parti catholique. — La suprématie de l'Église proclamée à la tribune par Montalembert. — Odilon Barrot. — Défaite de l'opposition. — Le triomphe pontifical ratifié par la Chambre française. — La commission de l'enseignement. — Démission de M. de Falloux. — Falloux à l'Elysée... 601

VIII

LA DÉFAITE DES PARTIS ET DU PARLEMENT

Rentrée de la Chambre. — Berryer et la monarchie. — Le prince Napoléon contre les décrets de bannissement et le président de la République. — Le douaire de la duchesse d'Orléans. — La question sociale remplacée par la politique des affaires. — Considérations financières. — Protestations des commerçants, boutiquiers et petits propriétaires. — Système financier de l'État. — La dette. — Article de Laurent de l'Ardèche. — Opinion de Proudhon sur 1789 et 1848. — La petite bourgeoisie et le prolétariat. — Le procès du 13 juin à la Haute Cour de Versailles. — L'accusation ne saurait admettre « un parti

Pages.

démocratique et social ». — Girardin dépose en faveur des accusés. — Déposition du colonel de Goyon. — Le président Baroche. — Observations de Guinard. — Le lieutenant de gendarmerie mobile Petit. — Partialité de la Cour. — Le procès de Strasbourg. — Michel de Bourges. — Condamnation des sept accusés dont Guinard. — Même partialité de la justice à Lyon. — Protestation inutile de Pierre Leroux. — Impuissance de la démocratie républicaine. — Louis-Napoléon rendu inévitable par la guerre civile des partis abandonnés à eux-mêmes et incapables de se mettre d'accord. — Chute du ministère. — Barrot, malade, refuse le grand cordon de la Légion d'honneur. — Le message. — D'Hautpoul et le prince-président dans les jardins de l'Élysée. — La déclaration ministérielle. — Ce qu'est le nouveau ministère. — Résultats de la constitution de 1848. — Le parlementarisme. — Louis-Napoléon, au lieu de représenter la révolution comme en décembre 1848, représente maintenant l'Église. — Diminution de la France et de la position française..... 663

TOURS, IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES ET Cie, 6, RUE GAMBETTA, 6.

Author Lebey, André
Title Louis-Napoléon Bonaparte et le Ministère Odilon Barrot, 1849.
124138
HF
L4437ko
DATE.
NAME OF

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not remove the card from this Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU